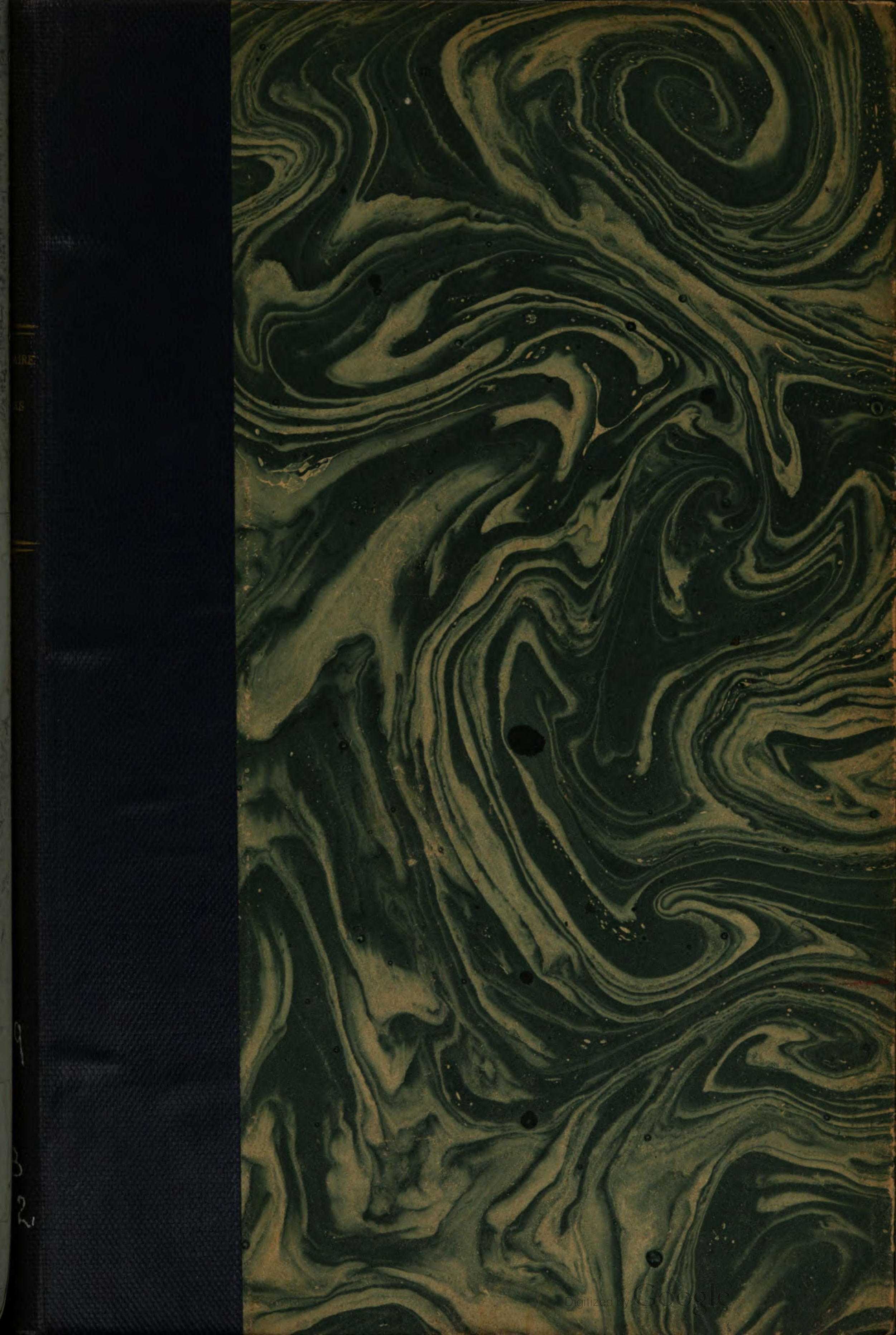





INDIANENSIS UNIVERSITATIS SIGILLUM
LUX
ET VERITAS
MDCCCXX


Digitized by Google

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE — VII[e] ANNÉE

Cherchez et vous trouverez



Il se faut entr'aider.

L'INTERMÉDIAIRE

DES

CHERCHEURS ET CURIEUX

FONDÉ EN 1864

CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français

QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

COMMUNICATIONS DIVERSES A L'USAGE DE TOUS

LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, GÉNÉALOGISTES, NUMISMATES, ETC.

ANNÉE 1890

PARIS

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX

13, RUE CUJAS, 13

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 janvier 1890.*

XXIII° Année. — N° 520.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VII° Année.* — N° 145

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS ET RÉPONSES, LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS
COMMUNICATIONS DIVERSES

A L'USAGE DE TOUS LITTÉRATEURS ET GENS DU MONDE, PROFESSEURS, ARTISTES BIBLIOPHILES, ARCHÉOLOGUES, ETC.

QUESTIONS

Porter le diable en terre. — Quel est le sens de cette expression? D.

—

Deux proverbes. — Quelle est l'origine de ces deux proverbes :

Etonné comme un fondeur *de cloches*

et

Il est comme les orfèvres *de Bourges,* qui ne travaillent point faute de matière.

G. MONVAL.

—

Voir Naples et puis mourir. — Le vicomte Oscar de Poli, dans l'émouvant récit qu'il a intitulé : *Amymone. Histoire d'une femme* (Paris, J. Schmitt, 21, avenue Carnot, 1889), établit, entre deux personnages du roman, le dialogue suivant :

— Voir Naples, et puis mourir!... reprit en riant Valentine.
— Madame, le dicton français peut être charmant, mais cela ne l'empêche pas, souffrez que je vous le dise, de constituer un affreux barbarisme.
— Ah! mon Dieu ! fit gaiement la jolie comtesse, se peut-il que j'aie commis... un barbarisme?
— Oui, l'adage napolitain dit : *Veder Napoli, è poi Mori!*
— C'est bien cela.
— M. de Voltaire, le premier de tous, a traduit ces cinq mots par : *Voir Naples, et puis mourir.*
— Eh bien! n'est-ce pas exact?
— Traître traducteur, car mourir ne se dit pas *mori*, mais bien *morire,* en italien.
— En vérité, monsieur le baron?... Mais alors quelle est donc la signification de l'adage napolitain ?
— La voici, madame. Naples est belle, bien belle, oui, certes; mais *Mori* est plus bel encore, et, si vous en doutez, messieurs et mesdames les touristes, allez-y voir.
— Qu'est-ce donc que Mori ?
— Mori est l'abréviation populaire d'Alimuri, joli village qui se mire au soleil entre Castellamare et Sorrente, et qui, au temps jadis, était aussi fameux que ces deux villes par les enchantements de son site. Ce qui n'empêche pas que, par la grâce dudit Voltaire, dans cinq cents ans, le Français, né malin, dira encore : *Voir Naples, et puis mourir.*

Que faut-il penser de la rectification proposée, ou, pour mieux dire, imposée par l'interlocuteur de Valentine?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

L'amiral Vanstabel et le combat du XIII prairial. — A la page 121 de l'*Histoire de Jean Bart*, par Vanderest de Dunkerque, on peut lire la note suivante qui corrobore l'article du *Dictionnaire de Jal*, sur *Jean-Bon Saint-André* :

Ce fut l'illustre amiral Vanstabel de Dunkerque qui, quatre-vingt-dix-neuf ans après le fait d'armes de Jean Bart, ramena à Brest, saines et sauves, les cent neuf voiles qui composaient le convoi d'Amérique. On a dit et répété à satiété que c'est au célèbre combat du XIII prairial que l'on dut ces résultats immenses, grâce aux rapports mensongers que fit au comité de Salut public Jean-Bon Saint-André, pour pallier sa pusillanimité sur la flotte, comme commissaire de la Convention... Mais le jour n'est pas



éloigné où, par la publication si impatiemment attendue des *Mémoires* de notre compatriote M. Plucket, ancien lieutenant de vaisseau du *Tigre*, commandé par Vanstabel, l'histoire restituera à qui de droit, sur les plus incontestables preuves et témoignages, la gloire de ce mémorable événement.

Ces mémoires ont-ils été publiés?

DARGONNE.

—

Une poésie de Victor Hugo sur mademoiselle de Sombreuil. — L'édition des œuvres complètes et *ne varietur* de notre grand poète *Victor Hugo*, ne comprend pas une ode, assez caractéristique, sur le dévouement de mademoiselle de Sombreuil, dont voici un extrait :

S'élançant au travers des armes:
— Mes amis, respectez ses jours!
— Crois-tu nous fléchir par tes larmes?
— Oh! je vous bénirai toujours.
C'est sa fille qui vous implore.
Rendez-le moi, qu'il vive encore!
— Vois-tu le fer déjà levé?
Crains d'irriter notre colère;
Et, si tu veux sauver ton père,
Bois ce sang... — Mon père est sauvé.

A quelle époque et dans quel recueil cette pièce de vers a-t-elle été publiée? C'est certainement avant 1836, M. Rabbe l'ayant indiquée à cette date, dans la *Biographie des contemporains*. Elle nous paraît valoir l'honneur de la reproduction, ne serait-ce que pour le témoignage qu'elle contient.

ALF. BEGIS.

—

Origine exacte du costume militaire des suisses d'église. — A quelle époque exacte remonte l'origine du costume militaire des suisses d'église?

PONT-CALÉ.

—

Les premiers aérostats. — A propos du *duc d'Orléans, aéronaute*, il m'est tombé sous les yeux une lettre qui me paraît très curieuse et que je transmets à l'*Intermédiaire*, malgré sa longueur, me demandant si elle est relatée dans l'ouvrage de M. Tissandier, et ce qu'en pensent nos confrères intermédiairistes :

Lettre à l'abbé de Fontenai, rédacteur du *Journal de France*.—Paris, 21 décembre 1784. — Toute l'Europe admire avec raison l'étonnante et sublime découverte de MM. de Montgolfier. Ces physiciens aussi instruits que respectables, nous ont rouvert au travers de la plaine aérienne, des routes fermées depuis bien des siècles. Quoique les moyens de s'élever dans l'atmosphère et d'y voyager eussent été connus des anciens, ainsi que je le prouverai bientôt, le mérite de l'inventeur n'est pas moins acquis aux physiciens d'Annonay qu'aux anciens auteurs de la même découverte. Lorsque les connaissances humaines sont retombées dans l'oubli et le néant, ne sont-elles pas redevenues nulles à notre égard?

Je viens à la connaissance qu'ont eue les anciens de l'art des aérostats. Un certain Apion, grammairien de la ville d'Héliopolis, le même, à ce que je crois, auquel on a donné le surnom de *Cymbalum mundi*, avait fait un ouvrage qui n'existe plus, dans lequel le peuple Juif était fort maltraité. Flavius Joseph, auteur d'une histoire des Juifs, et Juif lui-même, entreprit de réfuter l'écrit d'Apion. Cette réfutation en plusieurs livres est parvenue jusqu'à nous, sous le titre de : *Libri de antiquitate Judæorum contra Apionem.* Il est à la suite de son histoire des Juifs, édition d'Avercamp, 1726, in-fol., 2 vol., tom. II. On y trouve par-ci, par-là, divers lambeaux de l'auteur réfuté. Voici l'un des fragments, tel qu'il se lit dans la version latine d'Hudson, édition cidessus citée, pages 477, 478 : « Ait enim illum retulisse dum bellum Judæi contra Idumæos haberent longuo quodam tempore, ex aliqua civitate Idumæorum, qui in ea Appollinem colebat, venisse ad Judæos, cujus hominis nomen dicitur Zabidus; deinde promisisse eis traditurum se eis Appolinem deum Doriensium; venturumque illum ad nostrum templum, si omnes ascenderent, et adducerent omnem multitudinem Judæorum : Zabidum vero fecisse quoddam machinamentum ligneum, et circumposuisse sibi, et in eo tres ordines finxisse lucernarum, et ita ambulasse, et procul stantibus appareret, quasi stella per terram iter agens Judæos quidem inspectata visione, obstupefactos, cum procul quidem abessent, quiescere : Zabidum vero multa quiete ad templum venisse et aureum de traxisse Crantherii caput (ita enim scripsit Joseph, facetuo videri volens), et rursus Doram se contulisse. »

Apion taxait les Juifs d'avoir dans leur temple une tête d'âne dont la matière était d'or : il les accusait de prodiguer leurs adorations à ce simulacre. Joseph commence par réfuter cette imputation; il rapporte ensuite l'anecdote de *Zabidus* ou plutôt *Zabidos*, puisque le nom était grec: il la rapporte telle que je viens de la transcrire. On y reconnaît la bâtisse d'une montgolfière dans la plus stricte signification de ce mot, malgré les différences apparentes des enveloppes.

Suivant Apion, Zabidos joue les Juifs, qui étaient alors en guerre avec les Iduméens: cette ruse de guerre n'en vaudrait-elle pas une autre? Il se transporte chez les Juifs; il leur promet de leur livrer la statue d'Apollon, divinité tutélaire d'une cité des Iduméens; il les assure que le Dieu se transportera lui-même à leur temple (à un jour indiqué), pourvu que les Juifs s'y trouvent en grand nombre ou dans les environs. La proposition est acceptée. Zabidos se retire : il construit une machine de bois, dont la forme extérieure n'est pas décrite, s'y renferme ou s'y loge dans une place convenable à ses desseins, y met trois rangs de lumières, s'élève dans les airs et dirige sa route vers le temple des Juifs: le char du voyageur aérien paraît à ceux qui le voient dans le lointain, assez semblable à une étoile errante : les Juifs restent stupéfaits, en considérant un événement aussi extraordinaire : tant qu'ils le voient dans l'éloignement, leurs

yeux ne se lassent pas de l'observer dans le plus grand silence; Zabidos approche, touche au temple, sans que le silence et l'étonnement cessent : il enlève la tête d'âne et s'en retourne au lieu d'où il est parti. Voilà l'anecdote. Joseph, qui ne croyait pas à la possibilité de s'élever dans les airs et d'y voyager, a regardé le récit d'Apion comme une plaisanterie. Il le combat ensuite de la manière la plus dure. Il proscrit indifféremment et l'anecdote de la tête d'âne et celle de la possibilité du voyage aérien.

J'ai cru que ce fragment méritait d'être connu du public, et vous prie d'accorder à cette lettre une place dans votre journal. J'aurais quelques observations à faire, mais je les réserve pour un autre jour.

Je me garderai bien, monsieur, d'adopter l'anecdote de la tête d'âne, qui, à la rigueur, pourrait être une calomnie, sans toucher à la connaissance qu'avait Zabidos des moyens de s'élever dans les airs et d'y parcourir des espaces. On ne croira jamais, je pense, qu'il ait rencontré juste la bâtisse d'une montgolfière sans en avoir l'art et ses ressources. Suivant Apion, les connaissances de Zabidos, en ce genre, devaient être beaucoup supérieures à celles que nous avons acquises depuis la découverte de MM. de Montgolfier. Il conduisait à volonté son aérostat; il se rendait à un lieu déterminé, retournait à l'endroit d'où il était parti; il s'élevait et s'abaissait à son gré. Espérons donc qu'avec le temps, nous pourrons atteindre au même point de perfection; mais je suis persuadé, il y a longtemps, que le feu, bien ménagé, doit prévaloir sur l'air enflammable, qui est une manière un peu différente de soutenir les aérostats dans l'atmosphère.

Je suis, etc., de L.

P. c. c. : P. Cordier.

—

Le séjour de Marat en Ecosse. — En 1774, Marat demeurait à Edimbourg, où il enseignait la langue française. Où peut-on trouver les détails de son séjour en Ecosse et la cause de ce voyage?

A. S. A.

—

Quelles sont les plantes les plus hautes? — Le jardin botanique de Caracas possède un convolvulus de *deux mille mètres*, qui n'a mis que six mois pour arriver à cette taille gigantesque. Il grandissait donc en moyenne d'un pied par heure. Kooter, le voyageur, vit dans les régions australes des frondes d'algues marines (macrocystis), de 320 mètres de long.

Pourrait-on nous indiquer, dans ce sens, d'autres phénomènes de l'ordre végétal?

Un naturaliste.

—

Un abbé gouverneur du Louvre et capitaine au XVIIIe siècle. — Dans la séance de la Commune de Paris du 24 février 1790, Santerre dénonce « le scélérat Lareynie, abbé et écrivain pour Lafayette, ayant volé les vases sacrés de la Bastille, puis fait chevalier de Saint-Louis, puis gouverneur du Louvre par la reine, puis déposant dans l'affaire du 20 juin, puis fait capitaine par Lafard. »

Quel est cet abbé gouverneur du Louvre et qui n'est cité nulle part? Descendait-il de La Reynie? Des détails, s. v. p.

M.

—

Le Paradis promis par acte. — Une brochure de la Révolution, *Cahier de doléances et réclamations des femmes*, par madame A. B. (1788), dit qu'il existait dans les chartes de l'abbaye des Bénédictins de Saint-Evroult, diocèse de Lisieux, un acte de donation d'un bien en faveur des moines, à la charge et conditions par eux d'assurer le paradis à leur bienfaiteur, à sa femme et à son fils aîné.

Je sais que divers historiens, Dupleix et Mezeray entre autres, ont attribué à saint Bernard l'initiative de ces pieux accommodements; mais je serais curieux de savoir si le document cité par madame A. B. ou tout autre du même genre, a été jamais retrouvé dans des archives monastiques?

Quinnet.

—

Un registre célèbre. — Quelles ont été les destinées de ce registre dont nous a parlé, en ces termes, le spirituel chroniqueur Ph. Audebrand :

> Un vieux registre in-4 de mille pages, longtemps conservé par le concierge (de la maison de J. J. Rousseau, à Ermenonville), témoignait du grand nombre et de l'importance des visiteurs, car chacun y mettait sa signature avec ou sans devise. Entre autres noms, on y voit ceux de Malesherbes, des princes et des princesses de Russie, de Marie-Antoinette, accompagnée ce jour-là de la princesse de Lamballe. Toute la famille Necker y a passé, et aussi Léonard, Parny, Barnave, Mirabeau, Robespierre, Parmentier, Méhul, A. Chénier, Louis David, Camille Desmoulins, cent autres, mille autres... On assure que le dernier pèlerin a été George Sand.

Qui possède aujourd'hui cette précieuse relique?

Pont-Calé.

—

Un musée des arts et métiers au XVIIIe siècle à retrouver. — Sait-on ce qu'est devenue cette collection dont parle Mercier?

« Les frères Perrier s'occupent en ce moment d'un travail curieux et utile

celui de réduire en petit tous les arts et métiers. Aucun instrument des professions mécaniques n'y manquera, joliment exécuté en relief dans la proportion d'un pouce pour un pied; cette collection déjà commencée appartiendra à Mgr le duc de Chartres.»

A-t-on connaissance que cette encyclopédie d'un genre si curieux fut achevée?

CARIBERT.

—

Une correspondance inédite de Lavoisier. — On me parlait dernièrement de lettres inédites du grand chimiste, que n'aurait même pas connu l'historiographe si autorisé de Lavoisier, M. Edouard Grimaux.

La personne qui les possède en autoriserait-elle la reproduction? Ont-elles un caractère privé, ou présentent-elles un intérêt général?

Au moment où M. Berthelot vient de faire à l'Institut la lecture d'une étude sur Lavoisier, la question a presque l'air d'être actuelle. PONT-CALÉ.

—

Parallèles littéraires. — Un compilateur des idées parallèles qui se trouvent dans toutes les littératures pourrait en faire un livre fort intéressant. Le parallélisme ne doit pas se confondre avec le plagiat. Ce dernier est le fruit naturel d'un crâne peu original; l'autre est tout simplement une coïncidence singulière. Deux auteurs peuvent être frappés par la même pensée, comme deux hommes peuvent se ressembler par coïncidence naturelle. D'ailleurs, un écrivain peut s'*assimiler* les pensées d'un autre littérateur, sans être pour cela un voleur littéraire. En feuilletant un livre anglais, j'ai remarqué des idées parallèles bien curieuses de Molière et de Bacon. Les historiens nous disent que les essais de Bacon furent traduits en français avant la naissance de Molière; les avait-il vus?

Encore y a-t-il une coïncidence frappante entre Baudelaire dans ses *Fleurs du mal* et Longfellow dans son *Psalm of Life*. L'Américain a-t-il lu les ouvrages de son confrère français?

Que ces deux exemples servent de commencement d'une liste des parallèles des deux littératures dressée par mes confrères de l'*Intermédiaire*.

(Manchester.) J. B. S.

—

Chaponnière. — Peut-on avoir quelques renseignements sur le sculpteur de ce nom, qui produisait des œuvres de 1830 à 1840, je crois.

Je sais qu'il existe de lui un *David vainqueur de Goliath*, statue en marbre qui est placée au faîte d'une colonne dans un des parterres du Luxembourg (un des carrés devant la façade du Palais près du bassin). David est debout, appuyé sur son épée, et la tête de Goliath à ses pieds.

Je connais également de lui, une petite statuette de *Tiolier*, graveur général des monnaies, faite en 1832. Tiolier est assis dans un fauteuil, en train de modeler le médaillon de quelqu'un.

Connaît-on d'autres œuvres de cet artiste et vit-il encore? A. NALIS.

—

Les représentations gratuites. — Elles doivent remonter fort loin, si nous nous en rapportons au fameux adage latin: *Panem et Circenses*. Mais, en France, quand fut donnée la première représentation gratuite? Alors que mademoiselle Mars jouait au théâtre Feydeau, la représentation s'y donnait de par et pour le peuple. Ce fut probablement à cette époque qu'on assista au premier spectacle gratuit?

Mais quelle pièce fut représentée dans ces conditions? Dans quel théâtre et à quelle date exacte?

PONT-CALÉ.

—

Un ouvrage inconnu de Plutarque. — Le catalogue de la librairie U. Hœpli, à Milan, portant le n° 59 et la date de 1890, contient, p. 60, un article désigné comme suit:

Plutarchi Athen., *De gubernatione vitæ*. Manoscr. di 43 carte in-8. Pia. sec. XVI. M. Perg. (Lire 12.)

Ce manuscrit ayant été vendu, on prie l'acquéreur d'en donner une notice même sommaire, attendu que, sauf erreur, l'on ne connaît aucun ouvrage attribué au philosophe néoplatonicien, ni aucun ouvrage anonyme portant le titre *De gub. vitæ*. C. E. R.

—

Vert-Vert. — Quel est le titre exact du charmant ouvrage de Gresset? Est-ce Vair-Vert? Vert-Vert? ou Ver-Vert? Le

nom du perroquet des visitandines a-t-il un sens quelconque? FIRMIN.

—

L'auteur dramatique Louis-Marie Nicolaïe dit Clairville. — Où me serait-il possible de trouver des renseignements sur cet auteur inépuisable, mort en février 1879, à l'âge de soixante-huit ans. Il aborda tous les genres, et parmi ses quatre cent vaudevilles, comédies, drames, féeries, revues, pièces de circonstance, opérettes et opéras-comiques, il m'est bien difficile de me retrouver et d'établir un relevé, avec les noms de ses nombreux collaborateurs, la date des représentations et le nom des théâtres où ils furent joués ou repris. Mon embarras est d'autant plus grand, qu'il se trouve des pièces signées Nicolaïe fils et d'autres Clairville aîné. Sont-elles de son père, ou de son frère aîné, qui aurait été directeur à Anvers; qui figure dans la troupe de Desroziers, à Douai, comme Clairval en haute contre d'Opéra, 3e amoureux et confident, à 1,800 livres par année de comédie; qui fit partie de la troupe des *Variétés amusantes* et dont je retrouve dans Soleinne :

3434 et 2471. La *Fausse dénonciation ou le vrai Coupable reconnu*, comédie en prose par Nicolaïe fils, dit Clairville, artiste des Variétés amusantes (imp. Toubon. 1795).

2477. *Arlequin perruquier*, opéra-vaudeville, par Rolland et Clairville (imp. Barba. 1795).

2235. 3204. *Les Eaux minérales*, comédie en prose en 2 actes, par Clairville, citoyen de Maestricht (imp. Londres, s. n. 1772), omis dans la *France littéraire* de Quérard.

3466. *Fragments d'un monologue en vers*, par Clairville aîné, 1828, au théâtre du Luxembourg (imp. id.).

Nombre de pièces, telles que *Mon Rival*, l'*Abbé galant*, 1836 *dans la lune*, *Quatorze ans de la vie de Napoléon*, 1837' *aux enfers*, *l'Opium et le champagne*, furent imprimées sous le nom de Clairville aîné. Et le fils du fécond chansonnier qui fait maintenant des pièces, comment s'y reconnaîtra-t-on plus tard? Merci au collaborateur de l'*Intermédiaire* qui pourra me renseigner.

UN BOULONNAIS.

—

Le général Frossard collaborateur de Labiche. — Dans ses intéressantes causeries du *Temps* de 1880, M. Claretie rappelait, à propos de Labiche, que son amusant vaudeville, la *Grammaire*, fut interprété sur le théâtre des Tuileries par le prince impérial et son intime ami, le jeune Conneau. Le général Frossard, à l'époque précepteur du prince, ne trouva rien de mieux que de.. mutiler le texte primitif, en lui ajoutant quelques couplets de son cru qui avaient la prétention d'être très méchants à l'adresse... des journalistes.

Si ces lignes tombent sous les yeux du possesseur de l'autographe du général, voudrait-il nous servir, comme plat de haut goût... littéraire (?), la version inédite du collaborateur officiel et, dans l'espèce, trop officieux du regretté dramaturge? PONT-CALÉ.

—

Singularités typographiques du ***Paris*** **de A. Vitu.** — J'ai remarqué une curieuse manière de couper les lignes autour de certaines gravures, dans ce très remarquable ouvrage.

Quelle que soit la largeur occupée par la gravure, la ligne, commencée à gauche, saute à droite comme si elle était pleine.

Passe encore quand le vide est petit, mais lorsqu'il est considérable, notamment aux pages 33 et 91, on est complètement perdu et on ne saurait retrouver les suites sans faire usage du doigt.

Je voudrais savoir pourquoi les habiles typographes qui ont mené à bien cette très belle impression ont adopté cette méthode qui fatigue les yeux, surcharge le style et embarrasse la lecture à haute voix?

Evidemment, cette belle œuvre servira de modèle à d'autres. Il y a donc d'autant plus lieu de s'élever contre une singularité de cette nature. Que serait-ce, bon Dieu, si la *Nature*, qui abonde en gravures dans le texte, se mettait à ce système! — Je défierais qui que ce soit de lire couramment la page 4 de son présent semestre.

Que l'éditeur ne m'en veuille pas de cette critique, je tiens seulement à préserver ma vue dans mes futures lectures.

X.

—

Folchetto. — Il est l'auteur du roman: *Là, Là, è Là!* Milano, 1881. A-t-il écrit d'autres romans? Qui est-il? vit-il encore? Ses œuvres jouissent-elles d'une certaine réputation? Une réponse, s. v. p.

(Manchester.) J. B. S.

—

Une ancienne édition de Molière à déterminer. — J'ai un volume in-12 de Molière, dont le titre manque; il porte au dos : tome IV; il contient : *Georges Dandin, la Gloire du dôme, l'Imposteur, M. de Pourceaugnac* et le *Bourgeois gentilhomme*. Figures non signées, dans le genre de celles de Brissart. L'impression et le papier ont beaucoup d'analogie avec l'édition de 1682, mais l'orthographe est plus moderne. La pagination se suit non seulement dans les pièces, mais encore dons les volumes, ainsi, ce tome IV est paginé 1091 Zzz2 à 1407 Tttt5.

Je n'ai trouvé ni dans Brunet, ni dans la *Bibliographie moliéresque*, trace de cette édition. Je serais reconnaissant qu'on voulut bien me l'indiquer.

A. G.

—

Mémoires du baron de Rimini. — Je viens de lire les *Mémoires du baron de Rimini*, et il me semble que c'est un mauvais rêve, tant ce livre contient de choses invraisemblables.

Ce baron existe-t-il? ou a-t-il existé? Les mémoires qui ont paru sous son nom sont-ils faux, exagérés ou véritables?

Brieux.

—

Robichon de la Guérinière. — Pourrait-on me donner certains renseignements sur la famille Robichon de la Guérinière?

Sait-on si François Robichon de la Guérinière, écuyer du roi Louis XV, a laissé des descendants?

Sait-on quelle était la qualité et l'origine de sa noblesse?

Son frère Robichon des Brosses de la Guérinière a-t-il eu, lui aussi, des descendants?

Connaît-on les ascendants de ces deux gentilshommes?

Peut-on me donner aussi le plus de renseignements possibles sur la famille Robichon de Morolland et sur la famille Robichon, habitant l'Ile de France ou l'ayant habitée. Haroun-al-Raschid.

—

Famille de Sarran. — Pourrait-on nous indiquer les armes de la famille de Sarran, dont les biens étaient situés en Armagnac et qui fut maintenue dans la noblesse par Legendre, intendant de Montauban en 1716.

Un Sarran fut député aux Etats généraux en 1789. Connaît-on ses armes?

X.

RÉPONSES

Badinguet (VII, 48, 100, 131, 185, 253, 282, 311, 386, 448, 558; X, 619; XI, 266). — Je lis dans les *Souvenirs intimes de la cour des Tuileries*, de madame Carette, née Bouvet:

> J'ai entendu de l'empereur lui-même, qui la racontait volontiers, tous les détails de son évasion... Le maçon qui avait cédé ses vêtements à l'empereur pour favoriser son évasion, se nommait Badinguet. C'était un ouvrier élevé par son père, ancien soldat de la grande armée, dans le culte de la légende napoléonienne. L'empereur plaisantait sur ce nom, dont il savait que ses adversaires se servaient parfois envers lui comme d'un terme dérisoire. La plupart du temps on en ignorait l'origine. « On ne m'offense pas en m'appelant ainsi, disait l'empereur en souriant. Ce n'est pas un nom de prince, mais c'est le nom d'un brave homme qui m'a rendu un bien grand service.

Patch.

—

Ouvrages non signés de Philoxène Boyer (XV, 269, 373). — Puisque M. Maxime Du Camp ne juge pas à propos de faire connaître à l'*Intermédiaire* les titres de ces ouvrages, n'y aura-t-il pas un collaborateur moins discret que lui? C'est à nous qu'il appartient de dénicher les productions de ces oubliés et de ces dédaignés. Il doit exister encore plus d'un contemporain de Philoxène. C'est à leurs souvenirs que je fais appel.

Maurer.

—

Collections bizarres (XVIII, 73, 268, 459, 584; XIX, 618; XX, 75, 203, 234, 300, 714, 743; XXI, 561). — M. Paul Ginisty dans une curieuse petite plaquette intitulée : *le Dieu bibelot*, étudie huit collections fort originales. Je cite les titres de chapitres : Une collection d'adresses. — Un cirque en chambre. — Clefs et serrures. — Un musée de cannes. — Lettres d'assassins. — Une officine d'apothicaire. — Feuilles de soldats. — Une collection de têtes de mort. Cette dernière ne contenait qu'un seul crâne humain ayant servi, tous les autres étant de petits fac-similé en os, ivoire, buis, etc., provenant pour la plupart de chapelets monastiques.

J'ai connu un gentilhomme qui s'amusait à recueillir tous les bénitiers bretons qu'il pouvait rencontrer. Il est fâcheux que tous ces forcenés collectionneurs ne se doublent pas d'un éditeur d'ouvrages illustrés qui fasse profiter le grand public de leurs recherches, car leurs galeries sont généralement dispersées après leur mort, à vil prix. Je ne cite que pour mémoire le monsieur qui collectionnait... des gifles et ceux qui collectionnent des mois de prison, ces séries ayant un caractère trop éphémère et dépendant trop exclusivement de la générosité du donateur. Mais une des collections les plus bizarres est celle que signala autrefois l'*Intermédiaire* (IV, 127) et qui passa en vente publique. Elle comprenait toutes les fautes d'orthographe qu'avait recueillies pendant trente années d'exercice un correcteur d'imprimerie!

PAUL MASSON.

— Peut-être sera-t-il intéressant de publier dans l'*Intermédiaire* cette étude extraite du supplément au *Journal de la Jeunesse*, nº 412 (numéro du 13 septembre 1884), les possesseurs de ces suppléments devant se trouver en nombre relativement restreint. Cette page a pour titre : Le Musée des Bouteilles.

Ce musée original comprend: 1° les bouteilles ordinaires; 2° les anciennes bouteilles; 3° les bouteilles étrangères; 4° les bouteilles historiques.

La première est le pot de Gand, dans lequel on met un vin de Tours, qui est travaillé à Gand d'où on le renvoie en France. Ce pot est la mesure de capacité du pays.

Parmi les spécimens les plus curieux, on remarque une ampouline du temps de François Ier, des modèles en verre et en cristal de Bohême, une petite bouteille irisée par le temps, trouvée dans un tombeau; l'une affectant la forme d'un chandelier ancien, une autre figurant une petite bonne femme, celle-ci de la haute Egypte, celle-là de Jérusalem, etc.

Les bouteilles étrangères les plus remarquables sont les russes, presque toutes blanches, mais d'un dessin bizarre; quelques-unes cependant ont des couleurs brillantes. Les bouteilles d'Autriche ont des formes ordinaires, mais leurs couleurs sont incomparables pour la richesse des teintes et la variété des nuances. Une des plus belles est une bouteille rouge foncé, avec des armes et une couronne gravée de feuilles de vigne et de raisins. Les bouteilles de Venise sont élégantes et admirablement taillées.

Dans la collection anglaise, on voit une bouteille en forme de carpe et deux autres en verre bleu, l'une coulée avec de l'or, l'autre avec de l'argent. Les bouteilles et flacons d'Espagne se reconnaissent à leur armature de bois, de jonc, d'osier, de roseau; quelques-unes sont enchâssées dans un tronçon de branche d'arbre. Les bouteilles japonaises et chinoises sont enveloppées d'étoffes brodées.

Parmi les bouteilles françaises les plus orinales, on peut citer la bouteille de Caen, côtelée avec des fleurs de lis d'or coulées dans le verre, celle qui fut trouvée, en 1769, près des rochers du Calvados, couverte d'une couche de coquillages; une bouteille de quart servant dans la marine marchande; la *Dentellière*, qui sert de tabatière aux ouvrières de la manufacture de Caen, la bouteille à tabac, ventrue, à fermeture métallique, les flacons à long col de vin du Rhin, mesurant 90 centimètres et d'autres ayant à peine 4 centimètres de hauteur; la bouteille trouvée dans une rue de Paris après la Révolution, en partie brûlée et fondue, plusieurs gourdes à dessins variés, etc.

Puis viennent les bouteilles de fantaisie, représentant le tombeau de Napoléon Ier, avec le chapeau, les aigles et ses initiales, des cors de chasse, la colonne de la Bastille et la colonne Vendôme, une bouteille carrée, une ampouline moderne en forme de canon, etc.

Au nombre des curiosités, on peut citer encore une bouteille qui en contient trois autres de dimensions progressives; une autre qui n'en contient qu'une, mais toutes deux sont tricolores.

La collection complète se compose de quinze cents bouteilles, dont la nomenclature détaillée fournirait la matière d'un ouvrage intéressant au point de vue de l'art et de l'industrie.

Je ne sais si ce dernier vœu a été satisfait, mais M. Charles Joliet pourrait sans doute fournir des renseignements sur le propriétaire de ces bouteilles et sur le lieu où elles sont collectionnées. Il doit en outre être en état d'enrichir singulièrement la liste de ces musées inconnus.

NOVUS.

—

Ile de Rhuis (XXII, 131, 238). — Ce n'est pas de l'*Ile*, mais de la cour royale de Rhuis que je veux parler aujourd'hui. M. L. Claretie se sera sans doute depuis longtemps, sur l'indication de « Venetus », reporté à l'annuaire du Morbihan pour 1881. Il n'est peut-être pas trop tard cependant, pour quelques indications complémentaires.

La cour de Rhuys, de création ancienne, avait été réunie au présidial de Vannes en 1564. Elle ne tarda pas toutefois à être rétablie dans son existence autonome, cela résulte de l'acte de 1584 cité plus loin.

Les actes de l'état civil de la paroisse de Sarzeau se trouvent aux archives départementales du Morbihan. Ceux de ces registres qui subsistent ne contiennent pas moins de trente-deux mentions de la cour de Rhuys, aux dates suivantes: 1584, 1625, 1641, 1650, 1651, 1658, 1668, (acte de baptême de Lesage), 1677, 1681, 1684 (deux actes), 1689, 1691, 1699, 1709,

1713, 1719, 1734, 1735, 1737, 1743, 1746, 1748, 1751, 1762, 1766, 1769, 1770, 1777, 1781, 1789.

Les officiers de la cour, portés à ces actes, y paraissent avec les qualifications suivantes : procureur du Roi en la cour de Rhuys ; sénéchal de Rhuys ; procureur en causes à la cour de Rhuys ; sénéchal de la juridiction de Saint-Gildas, notaire royal et notaire postulant en la cour de Rhuys ; procureur du Roi en la sénéchaussée de Rhuys ; avocat, notaire et greffier de la cour royale de Rhuys, etc. Ces derniers titres sont ceux de Claude Lesage, père de l'auteur de *Turcaret*.

Je citerai le premier et le dernier en date de ces trente-deux actes :

Du 11 septembre 1584. Baptême de Julienne Cillart, fille de nobles gens, M° Jean Cillart l'aîné, sieur de Couëtlagat, *procureur du Roi en la cour de Rhuys*, et Gillette de Vennes ; commère, D^lle Julienne de Vennes, fille de n. h. M° Jacques, de Bogar, sénéchal dudit Rhuys, sieur de Moréac.

Du 22 septembre 1789. Enterrement de Perrine Clémence Le Gouvello, dame de Rosmeno, veuve en premières noces de messire Charles Le Gouvello, chevalier, seigneur de Leslé, femme en secondes noces de messire Jean-Frédéric du Raquet, *procureur du Roi à la sénéchaussée de Rhuys*.

Ce dernier acte prouve l'existence séparée, en septembre 1789, de la juridiction de Rhuis. De ce que les électeurs aux Etats généraux de 1789 pour les deux sénéchaussées *réunies* de Vannes et de Rhuys furent convoqués à Vannes, il ne faut pas conclure qu'il n'existait plus qu'un tribunal pour les deux circonscriptions. Il y avait eu cependant un projet de réunion ; on voit en effet au registre des délibérations de la communauté de Rhuis pour 1782 (Archives du Morbihan. E suppl. 1379, BB. 9), une délibération sur « le projet de réunion de la sénéchaussée de Rhuis au présidial de Vannes ». B. DE J..Y.

—

Le cardinal Porto Carrero (XXII, 133, 243). — Le titre complet du petit in-12 signalé par A. D-n, est : *Histoire politique et amoureuse du fameux cardinal Louis Portocarrero, archevêque de Tolède, mise au jour pour la satisfaction des personnes galantes.* Il porte, sans mention de lieu, l'indication suivante : Imprimé chez Jeune le Sincère. 1704 (et non 1710). Le frontispice représente le cardinal, les vêtements *partis*, comme on dit en style de blason : à droite, habits sacerdotaux, chapeau de cardinal, crosse ; à gauche, perruque, rabat, culotte courte, épée. Légende : « Portocarrero cardinalis S. R. E. »

Une autobiographie du cardinal se trouve parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale de Madrid.

B. DE J..Y.

—

L'agent Régnier (XXII, 161, 252). — Dans la quatrième partie de ses *Souvenirs d'un directeur des Beaux-Arts*, M. Ph. de Chennevières, a donné un post-scriptum à son article consacré à son ami Eudore Soulié, intitulé : *Ses Rapports avec M. E. V. Régnier*, renfermant de curieux détails sur l'enfance de Régnier, ancien camarade de classe de Soulié. L'appréciation portée sur le personnage est la même que celle donnée par l'*Intermédiaire*, avec des circonstances peu connues. V. D.

—

Thiébault le littérateur (XXII, 197, 318). — Le *Journal de Paris* des 12 et 22 thermidor an XII, donne des détails fort curieux sur la manière dont le roi de Prusse avait accueilli son livre.

M. D.

—

Où sont les papiers de Bernardin de Saint-Pierre ? (XXII, 301.) — Les manuscrits autographes des œuvres de Bernardin de Saint-Pierre, renfermés en plus de quarante dossiers de chacun 200 et 300 pièces, faisaient partie des livres manuscrits et autographes du lieutenant général de Gazan, mari de Virginie Bernardin de Saint-Pierre et figuraient au n° 382 de son catalogue de vente, publié en 1845. Ils provenaient de M. Aimé Martin, qui avait épousé madame veuve Bernardin de Saint-Pierre.

ALF. BEGIS.

—

Armes parlantes (XXII, 329, 492). — L'Intermédiairiste « auvergnat » qui demande des armes parlantes analogues à celles de Barthélemy Vachier, voudra bien excuser un « Savoyard » de lui faire connaître celles de la famille de *Langin*, aujourd'hui disparue, qui habitait l'arrondissement de Thonon.

Les voici, telles que je les ai copiées dans un armorial très ancien, qui est

entre les mains de M. Eloi Serand, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie :

Entre les deux cuisses, l'*engin*.

MIQUET.

—

Quelle voix avait Napoléon Ier (XXII, 484, 601). — En fait de respectable amie, j'avais une bonne vieille grand'mère, qui mourut en 1878, à 92 ans, et qui m'a parlé maintes fois de Napoléon qu'elle voyait et qu'elle entendait parler dans la loge voisine de la sienne, soit à l'Opéra, soit au Théâtre-Français.

Napoléon, me disait-elle, avait une voix grave et sonore, souvent brève, rarement douce et caressante. Mais ce qui me frappait encore le plus chez lui, c'était l'expression de sa physionomie, lorsque, du bord de sa loge, il regardait la foule des spectateurs dont les regards étaient comme rivés sur les siens. Il avait presque toujours l'air dur, mécontent et ennuyé, dès qu'il arrivait au théâtre, ses yeux plongeaient dans la salle, mobiles, inquiets, soupçonneux. SIR GRAPH.

—

Les poètes badins de la Révolution (XXII, 550. 635, 688). — A rapprocher des vers de Vergniaud cités par M. Ponsin, ceux du même publiés par Ch. Vatel dans ses deux volumes sur Vergniaud qui renferment tant de recherches et de pièces précieuses. — A consulter aussi la collection que je possède, complète, de l'*Almanach des Muses*, de 1789 à 1800.

L.

—

La comtesse Dash et ses romans (XXII, 552, 667, 689). — Tout ce que je puis répondre à notre collaborateur A. Y., c'est que la mère de la comtesse Dash, madame de Cisternes (comme je l'ai toujours entendu appeler), habitait le petit domaine de *Courtiras*, dans le Vendomois et que ce domaine passait pour être une propriété de famille. Cette indication permettait peut-être de dire que madame Dash était originaire du département de Loir-et-Cher, fût-elle née, comme le pense notre collaborateur, à Poitiers.

Comte COLONNA CECCALDI.

— La comtesse Dash était réellement originaire du Poitou, ou bien, si l'on veut, des lisières de la Vendée, ce qui revient au même. Un soir, dans un souper, chez Roger de Beauvoir (1863), elle avait, au dessert, chanté une chanson poitevine. « C'est de mon pays », disait-elle.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

La force prime le droit (XXII, 577, 669, 690). — Je crois que la maxime de la sixième des XII Tables que nous a conservée une citation de Cicéron — Adversus hostem æterna auctoritas — n'a pas le sens que lui donne A. C. Il ne s'agit nullement ici d'une portion quelconque du territoire national cédé à l'ennemi par fait de guerre, et les Romains qui étaient des gens très pratiques, n'auraient pas formulé ou soutenu cette vérité par trop évidente qu'il n'y a jamais de prescription en pareil cas, puisque le seul tribunal juge du conflit, est celui de la force. Voici autant que m'en font souvenir des études déjà lointaines de droit romain, le sens de la proposition ; la propriété romaine était une chose sacrée, propre aux citoyens et qui se transmettait par des formes solennelles quasi religieuses ; mais elle pouvait aussi s'acquérir par prescription. Or, quand l'étranger à la cité romaine — étranger ou ennemi c'est tout un pour l'altier Romain, cet Anglais de l'antiquité — s'emparait de la propriété d'un citoyen, il ne pouvait jamais invoquer la prescription. En effet, elle repose sur cette présomption qu'il y a eu à l'origine un titre régulier perdu, or ce titre ou forme ne pouvant exister pour le non citoyen, l'exception de prescription lui était refusée.

Quant aux arguments de Proudhon, ils me paraissent assez sérieux et je suis fort disposé en principe à adopter les idées générales du livre cité. J'abandonnerais volontiers cependant, en ma qualité d'homme marié et père de famille, la théorie sur la puissance maritale et paternelle. Toutefois je voudrais bien qu'on me dît, s'il y a une autre raison à l'autorité générale du sexe masculin sur l'autre, que la supériorité physique du premier sur le second. H. C.

—

Le blocus de Verdun (XXII, 580). — En parcourant 1814, de M. H. Houssaye, nous y avons trouvé le passage suivant, le seul peut-être où il soit question de notre ville : « Le général Duvigneau marchait sur Châlons, avec 2,000 hommes de la garnison de Verdun. » (Edit. in-12, p. 412.) Ce document puisé aux meilleures

sources (Duvigneau à général commandant, 17 mars, Arch. de la guerre. Rapport de Drouët, vers le 25 mars. Arch. nationales), ne nous renseigne point sur la composition de ce petit corps ; mais nous trouvons écrit dans un autre document du 23 mai que, « par des ordres supérieurs, on a été forcé de faire sortir de la place de Verdun la majeure partie des troupes de ligne ». Faut-il, par cette expression, entendre seulement, *le corps franc* que le général Duvigneau était venu organiser et équiper en notre ville ; ou bien admettre que celui-ci et les troupes de ligne proprement dites composant la garnison, formaient le corps de 2,000 hommes en question ? Toujours est-il que le sous-préfet de Verdun s'appuyait sur cette circonstance pour prescrire que la garde nationale « fût promptement augmentée de 4 compagnies, prises dans les citoyens de 17 à 55 ans ». (Arch. municipales.)

Le général baron Cassagne avait le commandement de la place qui, vu les circonstances ci-dessus, ne possédait pas d'autre garnison que la garde nationale sédentaire.

Il en était à peu près de même en 1815.

Les deux premiers bataillons du 132e de ligne, alors en formation à Verdun, avaient quitté la place au mois de mars. Le 2e régiment étranger avait été licencié aux premiers bruits de guerre. Le 11e régiment de chasseurs à cheval, « considérablement réduit par des congés de réforme, et ne comptant au 1er mai que 65 chevaux, » dut sortir de la place avant l'investissement (Arch. municipales).

Tels sont les motifs que l'on faisait valoir pour procéder à un recrutement immédiat de la garde nationale.

Dans ces conditions, arriva au commencement de juillet le 4e bataillon des gardes nationales actives de la Meuse ; joint au bataillon de la garde nationale sédentaire, et à deux compagnies de canonniers sédentaires, il constituait la seule garnison sous les ordres de M. le chevalier Dumolard, adjudant-commandant (colonel d'état-major).

Quant aux troupes ennemies qui investirent Verdun à ces deux époques, nous n'avons aucun renseignement à ce sujet ; rien jusqu'alors n'a même pu nous faire connaître à quelle date cette place s'était trouvée bloquée en 1814.

Nous croyons toutefois, contrairement à l'opinion de notre confrère de l'*Intermédiaire*, que le blocus fut plus complet et plus long en 1815 qu'en 1814 ; nous le prions de vouloir bien nous fournir ses renseignements à cet égard, ou nous indiquer tout au moins les sources où il les a puisés.

(Verdun.) G. E. D.

— Je pensais trouver tout ou partie des renseignements demandés par J. B. dans une brochure publiée à Verdun en 1842 et intitulée : *Mémoire historique militaire sur la ville de Verdun*, par A. Dufour, lieutenant au 57e de ligne. Je n'ai trouvé que les indications ci-dessous, que je transcris afin d'éviter une recherche à notre confrère :

> Lors de nos désastres de 1814 et 1815, Verdun fut investi par les coalisés, mais ne fut pas attaqué. Les Verdunois firent, en 1815, établir un pont de bateaux au-dessous de la ville ; ce pont, nommé le *pont des Cosaques*, fut le seul passage qu'ils permirent aux ennemis ; seulement, pendant le jour, ils permettaient que quelques officiers étrangers vinssent dans la ville, accompagnés d'une faible escorte, pour y faire quelques achats. Cette mesure offrit à la *garde nationale* de Verdun l'occasion d'un service actif qui exigeait une surveillance de tous les instants ; cette garde dut quelquefois refuser l'entrée à des escortes trop nombreuses qui tentaient des surprises. La nuit, on ne souffrait aucun étranger et l'on se gardait militairement.

Doit-on conclure de ce paragraphe que, en 1815, Verdun était bloqué par des corps russes et défendu seulement par la garde nationale ?

En ce qui concerne le gouverneur de la ville, le chef de bataillon Cochinard figure comme commandant de la place de Verdun et dans l'*Almanach impérial* pour 1813, et dans l'*Almanach royal* pour 1814-1815, paru en décembre 1814 et, la préface le dit expressément, rédigé à nouveau sur les documents fournis par les administrations de la première Restauration. B. de J..y.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Un ennemi des étrennes au XIIe siècle. — On sait avec quelle rigueur cet usage emprunté au paganisme, était proscrit par la primitive Eglise. « Il se trouve des gens, lisons-nous dans un sermon attribué à saint Augustin, qui, aux calendes de janvier, reçoivent et rendent des étrennes diaboliques, *diabolicas strenas* (Inter Augustinianos, serm. CXXV). Un concile tenu à Auxerre, en l'an 613, fulminait dans les mêmes termes contre

cette coutume : « Non licet kalendis januarii... strenas diabolicas observare. » M. l'abbé Martigny, dans son *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, vº Etrennes, cite un curieux passage du Vº siècle, de S. Maxime de Turin, non moins sévère. Mais il est un texte qui nous intéresse plus directement, nous autres Parisiens, c'est un sermon prononcé le jour de la Circoncision, par Maurice de Sully, ce célèbre prélat, qui, après avoir vécu d'aumônes dans son jeune âge, se nomma lui-même évêque de Paris, en 1160, au dire du moine-chroniqueur, Césaire d'Heisterbach (V. *Gallia christiana*, VII, p. 70-71), et construisit Notre-Dame. Voici le début de cette homélie :

Hodiernus, karissimi fratres, dies primus est in diebus anni. Hodie superstitiosâ consuetudine rituque pagano solent multi christiani *quod fides catholica facere abhorret*; diversas sortes mittere, experimenta de futuris quærere, detestandis lusibus intendere, *muneribus ut vulgariter loquar semetipsos ad invicem estrenare*, quia ille solus divitias in anno consecuturus sit cui hodie per estrenam munus datum fuerit. Sed nos, vana risuque digna prætermittentes, talia faciamus et nos et vos unde ad salutem æternam properemus...

Abscindamus a nobis vanos munerum et sortium esperimentorum superstitiones quibus fatui et infideles implicantur et polluuntur homines. (Manuscrit provenant de l'abbaye de Saint-Victor, nº 891, aujourd'hui Bibl. nat., f. latin, nº 14,937.)

Daunou qui, dans l'*Histoire littéraire de la France* (XV, p. 149), donne une version française de ce passage, d'après un manuscrit de Sens, ne semble pas faire grand cas de notre sermonnaire. Paulin Paris (*Les Manuscrits français de la bibliothèque du roi*, t. II, p. 103), qui nous en fournit à son tour une traduction d'après un manuscrit provenant de la bibliothèque des Visconti, à Pavie (nº 6847), en a meilleure opinion. Enfin, une troisième variante nous a été révélée d'après un autre manuscrit de Saint-Victor (nº 620), par M. Eugène de Beaurepaire, dans une intéressante plaquette intitulée : *Les sermons de Maurice de Sully d'après un manuscrit français de l'abbaye de Jumièges*. Avranches, 1858. Les éditions imprimées ne sont pas faciles à rencontrer. Daunou en signale deux dont il n'a pu retrouver ni l'une ni l'autre. Celle que j'ai pu consulter à la Bibliothèque nationale est presque aussi « introuvable ». Brunet, qui la décrit (II, col. 1138), la signale comme « extraordinairement rare », car c'est la première production de l'imprimerie en Savoie. En voici le titre final : *Exposition des evangilles et des epistres de tout lan translatées de nouveau de latin en françois*. Imprimées à Chambéry, par Anthoine Neyret, l'an de grâce MCCCCLXXXIIII, le VIᵉ jour du moys de juillet. Nous reproduisons ci-dessous, d'après cette édition, et pour la première fois sans doute, depuis 1484, le texte intégral du sermon pour le jour de la Circoncision ; car, outre l'intérêt particulier qu'il offre sur la question des présents du 1ᵉʳ janvier, il donnera une idée assez juste de l'éloquence de la chaire à ces époques de foi naïve :

« Seigneurs et dames,

L'Évangille duy nous enseigne comment Nre Seigneur au VIIIᵉ jour de sa nativité fut circuncis et au temple porté ainssi comment la vielle loy le commandoit. Ce jour duy est le premier de lan qui est appellé an neuf. En ce jour duy commença Nre Seigneur leuvre pour quoy il estoit venu en terre. Car la loy des Juifs commandoit quon circoncist les enfants males et la peau du membre leur taillast on a ung coustel de pierre. Mais nous ne debvons pas ainssi faire. Comment adonc ? Ainssi comme dit l'escripture : *Ergo nos circumdemus* (sic) *non carnis prepucia*. Nous ne debvons pas circuncire notre chair, mais debvons trenchez et oster de nous toues manieres de péchiés. Ainssi comment est luxure, convoitise, prester à usure, vendre à terme, Larcin, Roberie, Glotonie, Yvresse, toucherie, mensonge, Hayne et toutes manières de péchiés nous debvons tranchier et oster de nous. Non mie seulement entamer noz membres, mais dedens noz coraiges. Et se nous le faisons ainssi, nous serons circuncis spirituellement ainssi comment nous signifie la corporelle circuncision de Nre Seigneur. Or y a moult de faux cristiens qui ne veullent circuncire ne leur vice laisser, qui font ainçoys leurs sorceries et leurs devinements selon la coutume des paiens. Et par leurs charmes vuellent enquerir les choses qui sont advenir, *et mectent leur creance en estraines et dient que nul ne sera riche en tout lan ne bien heureulx s'il n'est huy estrené*. Telles gens cuident sans faillir que le diable leur vaille mieulx que Jhus Christ, mais ilz sont bien aveugles silz ne sen gardent, car ilz tiennent la loy de Mahomet *et pires sont que Sarrazins*. Seigneurs, nous ne debvons pas ce faire, mais debvons faire les choses qui appartiennent à la vie pardurable acquerre. Et se nos le faisons ainssi nous serons renouvellés en cest saint an reneuf du salut de noz ames et de noz corps de quoy Dieu renouvelle ses fils et ses filles qu'ilz a pourveuz à sa gloire. Bonnes gens, vous avés ouy la signification de la circuncision, Nre Seigneur qui vault autant à dire que nous nous debvons oster de toutes manières de péchiés. Or, regardez en vous se vous avés délaissiés et esloingniez par repentance de vos coraiges les choses qui desplaisent a Dieu et se vous ne lavez fait jusques cy, en ce saint temps reneuf en lonneur de Dieu et de sa circuncision trenchés et ostés de vous les vielles choses. Ce sont les pechiés et sainctes

vies demenés par bonnes œuvres et vous serés renouvellés avec Nre Seigneur, lequel vous donna sa gloire au royaulme de paradis. »

Il est à remarquer que Maurice de Sully nous dit expressément que le 1er janvier est le premier de l'An. « Ce jour duy est le premier de lan qui est appellé an neuf. » Or, on nous apprend partout que l'année religieuse et civile, avant la réforme grégorienne, ne commençait qu'à Pâques. Un de nos confrères, se chargera sans doute de circoncire en passant cette petite difficulté.

D'aucuns estimeront peut-être, que cette communication arrive en retard. Quant à moi, je n'aurais pas voulu que l'anathème de l'évêque de Paris, tombât sous les yeux de nos gracieuses abonnées avant le premier jour de l'an 90, de peur qu'elles n'en prissent texte pour nous refuser nos étrennes. Espérons que d'ici à l'année prochaine, elles l'auront oublié, et ne redouteront plus de se montrer *pires que Sarrazins*. PAUL MASSON.

—

Les compteurs kilométriques et les voitures de place. — Au moment où il est question de rechercher un *modus vivendi* équitable, qui permette de mettre un terme aux discussions entre loueurs et cochers de fiacre, il ne serait pas sans intérêt de faire l'historique des différents systèmes de compteurs horaires proposés pour mesurer de façon certaine la distance du chemin parcourue.

M. Klaproth, dans un mémoire dont nous n'avons pu retrouver le titre, a donné la traduction d'un passage d'un livre chinois, où se trouvent quelques détails sur le mécanisme appliqué à un char construit en l'an 1027, par Lou-Tao-Loung, l'un des grands officiers de l'intérieur du palais. « Ce char n'avait qu'un timon et deux roues. Il avait deux étages, dans chacun desquels était un homme de bois qui tenait droit un maillet de bois. Aussitôt que le char avait parcouru un *li*, l'homme de bois de l'étage inférieur frappait un coup sur un tambour, et une roue placée à la moitié de sa hauteur tournait une fois. Après que le char avait parcouru dix *li*, l'homme de bois de l'étage supérieur donnait un coup sur une clochette.»

Au reste, s'il faut en croire J. Capitolin, l'empereur Commode possédait une voiture-odomètre et dès le milieu du XVIIe siècle, on en retrouva le procédé de construction. Ce fut ce procédé que perfectionna l'Anglais Bettefield en 1778 et 1781.

Dans l'inventaire dressé par Capitolin (en la vie de Pertinax, *Historiæ Augustæ Scriptores*, Paris, 1603, in-folio, p. 83 A), des objets vendus après la mort de l'empereur Commode, on voit mentionnés, entre autres objets précieux, des « voitures marquant les distances et les heures. »

Vitruve, ajoute M. Edouard Fournier, parle aussi de pareilles voitures (lib. X, cap. XIV).

« C'était bien là l'odomètre de 1662, dont l'invention fut attribuée aux membres de la Société royale de Londres; celui de l'abbé Meynier, en 1724, celui de M. Hillerin de Boistissandeau en 1744, celui de M. Outhier, un peu plus tard, et en même temps le fameux pédomètre de Ralph-Gant, et celui de Bréguet, distancés de quinze siècles par une seule invention des anciens » (*Vieux-Neuf*, t. I, p. 55).

Au XVIIIe siècle, on avait imaginé une machine pour mesurer le chemin parcouru par une voiture. Mais l'odomètre de Vitruve servait, à la fois, pour les voitures et les vaisseaux.

Signalons encore une demande de privilège faite par « le sieur Courtin, ingénieur et professeur de mathématiques », pour l'invention d'un odomètre, faisant connaître combien l'on avait fait « de lieues, de toises, de pieds, de pouces mêmes, en tous temps et sur tous chemins. » Cette demande si curieuse a été mise en lumière par M. P. Faugère, qui la découvrit dans « le roole des placets présentés au roy pendant le mois de novembre 1667. »

Puis c'est encore la fameuse montre de Napoléon, construite par Bréguet, montre qui se remontait toute seule par le mouvement même de celui qui la portait, système d'après lequel est construit le pédomètre qui mesure les pas de la personne qui l'a dans sa poche.

Voilà, à grands traits, une esquisse de l'histoire des compteurs kilométriques, qu'un de nos érudits collaborateurs pourra, sans peine, compléter.

PONT-CALÉ.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1890

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 janvier 1890.*

XXIIIe Année.

—

No 521.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série.

VIIe Année.

—

No 146

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Rhubarbe et séné. — C'est peut-être une vieille question que je propose cette fois à MM. mes confrères; mais ne possédant de l'*Intermédiaire* que les derniers volumes, je ne sais faire autrement. Il s'agit, comme on devinera, du dicton proverbial très connu : « Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné » dont la signification est indiquée dans le Dictionnaire de l'Académie, mais dont l'un de mes amis, homme lettré et médecin, voudrait savoir aussi l'*origine* vulgaire ou littéraire. H. H.

—

Une expression à éclaircir. — D'où vient l'expression si connue : « Tirer le diable par la queue » ? L. C. D. L. H.

—

Porter des cornes. — D'où vient cette bizarre locution : *Porter des cornes* pour les maris, *en faire porter*, quant aux autres?

Les *ruminants* portent ce genre d'ornement, mais un mari ne rumine rien du tout et pense rarement aux cornes pour le surplus.

Voyez le *rhinocéros*, il n'en a qu'une au bout du nez, il en devient féroce, tandis que le mari rappelle la brebis et le mouton sans ombre de cornes.

On prend le *taureau* par les cornes; a-t-on jamais pris ainsi un mari?

Alors, d'où vient donc cette locution employée par *Malherbe* dans son joli quatrain :

Cocu de long et de travers,
Sot au-delà de toutes bornes,
Comment te plains-tu de mes vers,
Toi qui souffres si bien les cornes ?

J'ai encore là une vieille et très jolie gravure du dernier siècle, intitulée : *Le Marchand de cornes*, et j'en détache les deux quatrains suivants :

(*Le marchand aux maris.*)

Approchez donc! venez choisir,
Messieurs ! dans ma boutique entière,
Et du moins j'aurai le plaisir
De porter l'eau dans la rivière !

(*Réponse des maris au marchand.*)

Tel objet ne peut nous tenter,
Bonhomme! c'est trop tard s'y prendre ;
Hélas! bien loin d'en acheter,
Nous en avons *tous* à revendre !

J'ai lieu de supposer que le poète du dernier siècle exagérait en parlant au nom de *tous*, et qu'on pourrait lui répondre :

Rien n'est plus commun que le nom,
Rien n'est plus rare que la chose.

Il n'en est pas moins vrai que l'on parle beaucoup de *cornes* sans trop savoir ni pourquoi ni comment cette locution a bien pu s'introduire. Je remercie d'avance mes collègues curieux. A. A. DE B.

—

Epidémies et leurs suites. — Dès le début des envahissements successifs et rapides de l'*influenza*, qu'elle se dénomme grippe ou fièvre dengue, on a publié l'avis fort rassurant d'un médecin russe, M. Tychernowski (?), annonçant, d'après les observations qu'il avait faites sur cette maladie, qu'elle était toujours le prodrome ou avant-coureur du choléra asiatique.

La conclusion était que nous aurions en Europe, et plus répandue qu'elle ne fut jamais, à bref délai, au printemps prochain, une invasion de choléra sans précédent, attendu la dissémination extraordinaire de la maladie que l'on a baptisée du nom élastique et italien d'*influenza*.

On a fait dans la presse de nombreuses

citations d'auteurs anciens, relatant des cas de maladies épidémiques analogues à diverses époques : est-il quelque part question d'épidémies plus graves — pas de choléra, qui ne nous est arrivé d'Orient qu'en 1832 — mais pestes, typhus, etc., ayant suivi de près l'invasion des *influenzas* signalées ? R. DE C.

—

Les trois premiers maires de Paris. — Le 10 août 1876, un membre du Conseil municipal de Paris, M. Delattre, demandait le vote d'un prix de 3,000 francs qui serait décerné, le 14 juillet 1877, à la meilleure biographie des trois premiers maires de Paris, Bailly, Pétion et Pache.

L'idée de M. Delattre a-t-elle été mise à exécution ? Dans le cas de l'affirmative, quel est le nom de l'auteur de cette biographie ? A quelle librairie peut-on la trouver ? P. L.

—

Saint Louis a-t-il voulu se faire jacobin ? —Dans les *Eléments de l'histoire de France* de Millot, ouvrage aujourd'hui dédaigné mais qui renferme néanmoins des documents fort importants, on lit la curieuse anecdote suivante :

« Louis proposa un jour à la reine de la quitter et de se faire jacobin, la conjurant de ne point s'y opposer. Cette princesse appela alors ses enfants et le comte d'Anjou, frère de saint Louis. Elle demandait aux premiers s'ils aimaient mieux être fils de prêtre que fils de roi. « Apprenez, dit-elle, que les jacobins ont tellement fasciné l'esprit de votre père, qu'il veut abdiquer sa couronne pour se faire prêcheur et prêtre. » A ces mots, le comte d'Anjou s'emporte et contre le roi et contre les religieux ; il jure par saint Denis que si jamais il parvient au trône, il les fera chasser. Le roi renonça. »

Je n'ai trouvé dans aucun mémorialiste confirmation de ce dessein. Quelque confrère serait-il plus heureux que moi ? Sauval a avancé, cependant, que la fondation des jacobins Saint-Jacques était due à saint Louis. R. D.

—

Eléonore Duplay. — Connaît-on des portraits peints ou gravés de la fiancée de Robespierre ? E. M.

—

Zamet a-t-il empoisonné la belle Gabrielle ? — La belle Gabrielle, le jour de sa mort, avait dîné chez Sébastien Zamet, ce financier favori d'Henri IV. En sortant, elle alla à l'église, où les premières atteintes du mal la prirent, aux ténèbres. On la transporta chez Zamet. « Qu'on m'ôte de cette maison, dit-elle, je suis empoisonnée. »

Voilà ce que rapporte Bassompierre. Les historiens récents de la belle Gabrielle, et l'*Intermédiaire* en compte les meilleurs parmi ses collaborateurs, ont-ils éclairci ce curieux point d'histoire ?

C. M.

—

Panther. — Dans une de ses dernières chroniques, M. H. Fouquier dit que Volney a remplacé dans l'histoire de Jésus le charpentier Joseph par le centurion Panther. Qu'est-ce à dire ? R.

—

François André Danican Philidor. — L'endroit de son enterrement est très incertain. Il mourut le 31 août 1795, à Londres ; selon le *Guide Murray*, il est enterré à Dreux, où il était né en 1726.

Je ne puis trouver aucune preuve de son enterrement à Dreux. Si quelque confrère de l'*Intermédiaire* peut me donner quelques renseignements sur l'inhumation du roi des échecs et sur ses descendants, je lui en serai bien reconnaissant. HUBERT SMITH.

—

Les gardes de la porte sont-ils les plus anciens gardes de la maison du roi ? — Dans la *Déclaration royale* du 17 juin 1659, Louis XIV les appelle ses plus anciens gardes. Cependant le plus ancien connu, Jean Daillon, seigneur de Ludes, n'exerça qu'en 1471.

Faut-il voir dans les gardes de la porte les descendants des Præfecti aurati portæ regiæ, qui gardaient les rois de la première race, et dont une liste, donnée par Ducange, cite comme le plus ancien Eberon, qui possédait cet emploi sous Childebert, roi d'Austrasie ?

Je prie mes collaborateurs de m'aider à résoudre cette question, posée par moi pour une *Histoire des troupes de la maison du roi*, que je prépare.

Général L.

—

Napoléon et la langue des avocats. — Où, quand et à qui Napoléon I[er] a-t-il dit qu'il voudrait pouvoir couper la

langue à tout avocat attaquant le gouvernement? Cette parole féroce et digne de l'empereur Néron est-elle authentique? On peut ne pas adorer MM. les avocats sans leur appliquer la peine de la suppression de leur chiffon rouge.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Un homme de considération qui a besoin de pénitence, — Je ne doute pas que quelqu'un de l'*Intermédiaire* ne connaisse le personnage dont il est question dans la lettre suivante, adressée à Dom Calmet, en 1739, par le chevalier de Solignac.

A Lunéville, ce 20 juin 1739.

Monsieur,

Un homme de considération, qui a rempli avec honneur un grand poste dans le monde, voudrait se retirer dans une communauté religieuse pour n'y vaquer qu'à la grande et unique affaire qui vous y a appelé vous-même et tant d'honnêtes gens avec vous; mais comme il n'a pu parer à des accidents fâcheux qui l'ont privé des grands biens qu'il possédait, et qu'il n'est guère en état de payer une forte pension, il ne peut s'engager de donner tous les ans, pour être nourri et défrayé de tout, que la somme de deux cent cinquante livres, argent de France, qu'il s'oblige à payer par quartiers et toujours d'avance. Du reste, comme il se persuade avoir besoin de pénitence, il prétend n'être nourri et traité que comme un simple religieux; et il n'y a pas à craindre que cette résolution vienne à changer dans un homme de son âge et de son caractère. Comme c'est un présent à faire à une communauté réglée, j'ai d'abord pensé à la vôtre, monsieur; et vous m'obligerez sensiblement si vous voulez bien le recevoir au prix marqué. Les avantages que vous pouvez en retirer dans la suite ne seront pas peu considérables. C'est un homme qui a été un des premiers d'un parlement, et qui peut être extrêmement utile pour le conseil, en une infinité de rencontres. D'ailleurs, ses grandes qualités, ses sentiments, sa piété, ses manières ne peuvent manquer de convenir à un homme de mérite autant distingué que le vôtre, et si vous êtes jamais ensemble, je compte pouvoir vous appliquer à l'un et à l'autre ces paroles de deux anciens confidens : *Alter alteri theatrum sumus*. J'attends incessamment votre réponse pour que je puisse la lui faire savoir à Paris, d'où une infinité de gens de distinction m'ont écrit pour lui. M. le duc de Chevreuse, entre autres, s'intéresse extrêmement à la réussite de cette affaire. J'aurais pu de moi-même y intéresser le roy (Stanislas), toujours porté à favoriser des œuvres aussi louables que celle-ci; mais j'ai cru qu'il suffisait de la simple exposition et de l'humble prière que vous en fait un de vos anciens admirateurs, qui vous estime, qui vous honore infiniment et qui ne souhaite rien tant que d'avoir des occasions de vous marquer essentiellement les sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

LE CHEVALIER DE SOLIGNAC.

(*Bibliothèque de Nancy*, ms. n° 381.)

P. c. c.: J. F.

—

De l'antiquité des calottes. — « Les calottes remontent à une haute antiquité. Il y en eut de laine, de soie, de cuir et d'autres étoffes. Martial, dans ses vers, parle d'une calotte de cuir qu'il envoie à un ami pour cacher ses cheveux pendant la pluie. »

Quelle est l'épigramme de Martial dont parle Legrand d'Aussy? Pourrait-on nous donner quelques extraits d'auteurs grecs et latins sur l'antiquité des calottes?

M.

—

Chanson de lycée à retrouver. — Je voudrais savoir où je pourrais trouver la chanson suivante, dont je ne puis citer qu'un couplet :

A peine fait-il petit jour
Qu'on entend battre le tambour.
De sa baguette résonnante
Il répand l'épouvante
Et nous représente
Qu'il est cinq heures du matin.
(*Refrain.*)
V'là c' que c'est qu' d'être lycéen.

Cette chanson doit dater du commencement du siècle. Je me souviens l'avoir entendu chanter par mon père, qui avait été élevé au collège d'Amiens de 1810 à 1815.

PAUL DU CROTOY.

—

Barthélemy Cabarrus. — Je possède des pièces datées de l'an X qui indiquent qu'un sieur *Barthélemy Cabarrus*, banquier à Paris, avait fait de mauvaises affaires et offrait à ses créanciers un traité aux termes duquel il leur abandonnait son actif représentant 52 3/10 o/o de leurs créances, sauf à parfaire dans l'avenir.

Qu'était ce Cabarrus? Etait-ce le célèbre banquier espagnol, le père de madame Tallien, je crois?

A. Y.

—

A-t-on mangé de la chair humaine pendant le siège de Paris en 1870? — « ...l'histoire du boucher ou de l'aubergiste mettant de la chair d'enfants en pâtés que la clientèle trouve exquis jusqu'au jour où le crime est découvert. C'est bien un crime de ce temps où les famines étaient fréquentes (et qui sait, monsieur, si vous n'avez pas mangé, sans vous en douter, de la chair de petit enfant pendant le siège de Paris? Je parle très sérieusement ». Jules Lemaître, dans le *Journal des Débats* du lundi 15 octobre 1888.

Cette allégation du critique dramatique repose-t-elle sur un fondement sérieux?

PATCHOUNA.

—

Larguier de Chavannes. — Olivier Larguier, de Sauly, en Languedoc, ancien mousquetaire du roi de France, acheta la seigneurie de Chavannes près Moudon (*Dictionnaire historique du canton de Vaud*, Lausanne, 1867, p. 184). Il quitta la Suisse, reprit du service, devint colonel aux gardes à cheval et chambellan du roi de Pologne. Après la vente de Chavannes, le 3 décembre 1774, il se fixe en Bavière, où il avait été créé comte, le 18 septembre 1773, sous le nom de Larguier de Chavannes. Ses armoiries posées sur une aigle de sable tenant des bannières aux armes de Bavière, indiquent des services importants; les connaîtrait-on, ainsi que le lieu de son origine, Sauly? E. O.

—

Une romance du citoyen Dieux. — Dans une brochure intitulée: *les Souvenirs d'un jeune prisonnier, ou Mémoires sur les prisons de La Force et du Plessis, pour servir à l'histoire de la Révolution* (Paris, B. Mathé, an III, in-8, 88 pages), je lis, aux pages 80-81: [Après le 10 thermidor] « rendu à l'espérance, je chantai l'amour. La romance suivante... fit mon bonheur... Le citoyen Dieux, depuis, a bien voulu y faire un air charmant... On la trouve, avec accompagnement de harpe, chez Frère, passage du Saumon... »

L'auteur donne les paroles de sa romance, dont la versification est, du reste, détestable. Elle a six couplets, voici le premier:

Un tendre amant, belle Clémence!
Du sort éprouve la rigueur.
Il porte chaîne de constance
Et aussi celle du malheur!

Pourrait-on retrouver dans quelque collection musicale un exemplaire de cette romance, qui porte peut-être le nom du parolier, et qui servirait ainsi à dévoiler un anonyme non découvert jusqu'ici. P. LBE.

—

Œuvres d'art inspirées par Jeanne d'Arc. — Quelles sont les œuvres d'art (tableaux, statues, gravures, etc.) inspirées par Jeanne d'Arc? où se trouvent-elles?

Prière de nous indiquer celles qui seraient reproduites et dans le commerce.

J. C.

—

Un littérateur de colportage. — J'ai souvent vu dans les cases des bouquinistes des quais et sur les éventaires des libraires ambulants des petits volumes brochés, de P. Cuisin (in-16 ou in-18, avec 1 grav. col., édit. Roux, Masson, Lepetit, Terry, 1815 à 1830, 1 fr. et 1 fr. 50): les Nymphes du Palais-Royal, les Fastes de la galanterie, l'Amour au grand trot, Clémentine orpheline et androgyne, Duels, suicide et amours du bois de Boulogne, Vie d'un garçon dans les hôtels garnis, les Perfidies assassines, etc.

Dans son remarquable ouvrage de l'*Histoire des livres populaires*, M. Ch. Nisard a gardé le plus grand silence sur cet auteur; de même M. Vapereau, dans les premières éditions de son *Dictionnaire des contemporains;* M. Drujon seul cite plusieurs fois le nom de P. Cuisin et les titres de ses licencieuses brochures, mais sans autre détail. Un bibliophile de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner une petite notice bio-bibliographique sur ce P. Cuisin? ALPH. D'ANCINETTE.

—

Anet. — Quel est le nom de l'« Enfant d'Anet », aux initiales A. V., qui a publié à 100 exemplaires: « Anet. Diane de Poitiers. Souvenir d'une séance, etc. Chartres, 1877. A. W. T.

—

Almanach des Muses. — J'ai toute la collection jusqu'à l'année 1812. La publication a-t-elle été continuée? quand s'est-elle arrêtée? GÉDÉON.

—

Monnaies du second Empire. — En ce moment, j'ai sous les yeux une pièce de dix centimes avec l'effigie de Napoléon III sur les *deux* faces, mais avec des *millésimes différents*, c'est-à-dire sur l'une 1854, et sur l'autre 1858.

Ce décime est-il rare, et comment explique-t-on la bizarrerie de cette frappe?

N. GG.

—

Devise à traduire. — Un collaborateur pourra-t-il me traduire la devise: *Tan tes da dir*. Je ne sais si les six premières lettres font un ou deux mots, je crois voir une petite séparation entre *tan* et *tes*.

Quelle est cette langue?

RUTGERS.

RÉPONSES

Ouvrages non signés de Philoxène Boyer (XV, 269, 273; XXIII, 20). — Si je faisais connaître le titre des ouvrages non signés de Philoxène Boyer, on saurait tout de suite le nom des auteurs qui se les sont attribués, parce qu'ils les avaient payés. Garder un secret qui m'a été confié n'est que correct. Information et indiscrétion, pour ne pas dire trahison, sont choses différentes. MAXIME DU CAMP.

—

Un bal costumé chez Alexandre Dumas (XXII, 157, 249, 309). — Dans le volume de la *Bibliothèque originale* intitulé : *Pétrus Borel le lycanthrope*, par Jules Claretie, Paris, René Pincebourde, 1865, on lit (p. 35) :

De la rue de Rochechouart, il (Pétrus Borel) alla demeurer rue d'Enfer, dans une maison qu'il avait louée tout entière. On célébra l'aménagement par une fête colossale. C'était en 1832. M. Alexandre Dumas venait justement de donner au square d'Orléans une nuitée dont tout Paris — il y avait déjà un *tout Paris* — avait parlé, et M. Dumas a raconté comment, en quelques jours, en quelques heures, Louis Boulanger, Célestin Nanteuil, J. J. Granville, Delacroix, lui avaient décoré une salle de bal hyperbolique. Rue d'Enfer, Pétrus Borel voulut organiser la parodie de cette fête. Il y invita Alexandre Dumas lui-même. La maison n'avait qu'un étage et un entresol. Au premier, on dansait, on allumait du punch, on chantait. Le rez-de-chaussée avait été converti en infirmerie. A mesure qu'un combattant succombait, les gens valides le descendaient jusqu'à cette salle de convalescence. Ah! la gaîté exubérante, la verve folle, la santé! On était jeune, fou, et l'on ne faisait de mal à personne. De tous les convives, Alexandre Dumas se montrait le plus voluptueux et le plus raffiné: il mangeait de la crême dans un crâne! Souvenez-vous de la grande orgie fantaisiste, — un souvenir peut-être, — dans les *Jeune France* de Théophile Gautier... « Le tapage continuait « de plus belle; c'était un bruit unique, com« posé de cent bruits, et dont on ne rendrait « compte que très imparfaitement même avec « le secours des onomatopées. Des jurements, « des soupirs, des cris, des grognements, des « bruits d'assiettes cassées... Pan! pan! — « Glin! Glin! — Brr... — Hun! — Fi! — « Fi! — Euh! euh! — Pouah! — Frou! frou! « — Clac! — Aïe, aïe! — Ah! oh! — Paf! — « Ouf! » — Tous ces bruits finirent par s'absorber et se confondre dans un seul, un ronflement magistral qui aurait couvert les pédales d'un orgue.

P. c. c.: V. D.

—

Un portrait hollandais du musée de Grenoble (XXII, 392). — A la lecture de la description des armoiries peintes sur le portrait de vieillard, avec l'inscription: *Obiit anno* 1663, 27 *augusti*, *ætatis* 84 », j'ai immédiatement reconnu le blason de la famille flamande de *Van Volden*, qui est: Coupé de sable sur argent: le premier chargé de trois poissons d'or, posés en bande. Cimier: un soleil d'or chargé de l'écusson aux armes de la famille.

Afin de pouvoir vous déterminer le personnage que représente ce portrait, j'ai pris l'*Annuaire de la noblesse* de Belgique, par le baron de Stein d'Altenstein, année 1861, contenant une notice généalogique très complète de la famille noble de Van Volden, originaire du pays de Clèves, mais fixée à Bruges en Flandre depuis l'an 1512.

On lit, à la page 295 de cet annuaire, que *Christophe Van Volden*, seigneur de Reygaersvliet et de Zevecote (fils aîné de Herman Van Volden, seigneur de Reygaersvliet, de Zevecote, de Ter-Leye, échevin, conseiller et trésorier de la ville de Bruges, et de dame Adrienne *Rudders*, mariée par contrat du 24 juin 1577), avait épousé, en la ville d'Anvers, Alexandrine *Van der Goes*, fille de Jean Van der Goes, seigneur de Bauterrem, et de Catherine Scholiers. Il mourut à Bruges, le 27 août 1663, laissant quatre enfants qui ne firent pas souche.

Si le portrait de Christophe Van Volden, né vers 1579, n'est pas signé par l'artiste, on peut certainement l'attribuer au célèbre peintre Van der Goes, élève de Rubens, de la même famille que la femme de Christophe Van Volden.

O'KELLY DE GALWAY.

—

Le marquis de Brunoy (XXII, 514, 626, 659, 689). — Nous avons donné quelques renseignements précis sur le marquis de Brunoy, à l'occasion des prisonniers de la Bastille et de Pierre Encise, à la p. 222 de l'*Intermédiaire* (1889). Le marquis de Brunoy n'a laissé aucun descendant; sa femme est morte à Paris le 8 juin 1823. Un seul de ses héritiers portait son nom, c'était Antoine *Paris*, chevalier,

lieutenant-colonel de dragons en 1781, et maréchal de camp en 1792.

ALF. BEGIS.

—

Hors le temps noces ne feras (XXII, 545, 634, 661). — Les époques où l'Église suspend la célébration des mariages se nomment, en style liturgique, *temps prohibé;* c'est ordinairement les jours de pénitence : l'avent, le carême. A la première page du Bréviaire parisien de 1492, on lit ces trois vers :

Adventus sponsos differt, Felix quoque confert.
Septuagena vetat ; Pascha lux nova relaxat.
Letunia vetat ; sed trinum Numen adunat.

On voit par là que le temps prohibé pour les mariages s'étendait plus loin qu'aujourd'hui. Le mot *Felix* indique le 14 janvier, jour auquel tombait la fête de ce saint. A quelle date remonte le livre d'heures cité par la question, et dans quel diocèse était-il en usage : est-ce en Icanie ?

V. D.

—

La bibliothèque de Cambacérès (XXII, 546, 662). — Dans la réponse à cette question, M. Z. parle de l'origine de la plupart des bibliothèques françaises, ce qui l'amène à citer le rapport de Cambry dans le Finistère.

Comme complément à la réponse de M. Z., j'indiquerai aussi le catalogue de la bibliothèque de Corbeil, paru tout récemment (1), et en tête duquel l'auteur a placé une substantielle introduction où il fait l'historique de cette bibliothèque depuis son origine, c'est-à-dire à la Révolution. L'auteur y cite en passant nombre de documents officiels de la période révolutionnaire, qui jettent une lumière toute spéciale sur cette intéressante question de la formation de la plus grande partie de nos bibliothèques communales.

JEAN COQUATRIX.

—

Familles de Mauroy et Malabiou de la Farge (XXII, 551, 638, 667, 689). — On trouve dans une lettre datée de Puylaurens, le 4 avril 1768, et signée *Malabiou*, qu'un Malabiou, fils, venait d'avoir « une « malheureuse affaire avec un cavalier de « la maréchaussée de Carcassonne... » Il l'avait tué, sans doute. Ce jeune Malabiou servait dans un régiment dont Malabiou de Lafarge était major.

C. P. V.

(1) Librairie Lechevalier, 39, quai des Grands-Augustins.

—

Bras gauche ou bras droit (XXII, 609, 720). — Il me semble qu'il y a moyen de tout concilier, en admettant que bras droit signifie honneur, et bras gauche protection. C'est ce que marque d'une façon frappante la coutume suivante qui est toujours en vigueur dans le Nord. Dans les mariages, l'époux entre à l'église offrant le bras droit à sa mère ou à la personne qui tient sa place, et il en sort en offrant le bras gauche à sa nouvelle épouse.

VALDESCYGNES.

— M. V. Sardou nous semble avoir parfaitement raison. De plus, celui qui donne le bras à une maîtresse de maison pour passer à la salle à manger, étant placé à sa droite — la place d'honneur — doit naturellement lui offrir son bras gauche.

P. DE B.

— Moi, je suis pour le bras gauche, la majorité adoptant, au moins en pratique, le bras droit, et je partage pleinement l'opinion de Casimir Delavigne :

Les sots, depuis Adam, sont en majorité.

Mais, si vous l'avez remarqué, partisans du bras droit et du bras gauche partent d'un même point de départ pour fournir leur seul argument sérieux, savoir, le fait de la présence de l'épée au côté gauche.

Les partisans du bras droit, gens terre à terre, y voient surtout une cause de gêne et d'embarras ; ceux du bras gauche partent d'un sentiment plus noble, car le côté gauche est non seulement le côté de l'épée, mais encore celui de la croix et du cœur.

NOVUS.

—

Les papiers de Romme (XXII, 614, 729). — Les papiers de Romme ont été, paraît-il, vendus par M. Tailhand à M. de Vissac, auteur d'un livre sur *Romme le Montagnard*, imprimé à Clermont il y a six ou sept ans. — Depuis cette époque, M. Charavay, l'archiviste-paléographe du quai de l'Ecole, a été chargé de vendre une partie de ces papiers. C'est chez lui que j'ai acquis différentes pièces relatives à Théroigne de Méricourt et au club des *Amis de la loi*. J'en ai publié des extraits dans une étude sur Théroigne.

MARCELLIN PELLET.

—

L'arracheur de dents (XXII, 616). — J'ai vu, cette année, à ma grande surprise, je dois le dire, dans un château de Touraine, à Rochecorbon, un petit tableau sur bois, couvert d'une patine attestant son ancienneté.

C'est la reproduction *exacte* de la gravure de Lucas de Leyde dont il est question.

Ce panneau serait-il, par hasard, l'original perdu au fond de la Touraine, ou une copie du temps?

Je ferai la même question que Nalis... Sait-on où se trouve l'original, qui est sans doute de Lucas de Leyde?

EUG. MORAND.

—

M. Thiers apologiste du régicide et biographe de David (XXII, 639). — Dans l'*Intermédiaire* du 25 octobre, M. Alf. Begis a publié une note intitulée : *M. Thiers, apologiste du Régicide et biographe du peintre David* (1826).

Ce n'est pas M. Thiers qui a écrit la *Vie de David*. L'auteur de cet ouvrage est M. Aimé Thomé, neveu du comte Antoine Claire Thibaudeau, qui plus tard obtint l'autorisation d'ajouter à son nom celui de son épouse née de Gamond, et qui est l'auteur de deux volumes sur le *Tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre*, et le *Percement du canal de Nicaragua*. Félicité, sœur de Thibaudeau, avait épousé M. Thomé. Ils eurent huit enfants, dont quatre fils : Henri, Edouard, Aimé (décédés) et Charles. — Expulsé de France par la loi du 12 janvier 1816, Thibaudeau habita successivement Prague, Vienne, Augsbourg et Bruxelles. Son neveu Aimé vint le retrouver à Augsbourg et l'accompagna ensuite à Bruxelles; c'est là, avec l'aide des renseignements donnés par son oncle et la famille du peintre, qu'il composa et fit imprimer : *Vie de David | Premier peintre de Napoléon* | par | M. A. Th... | *Bruxelles | chez les Editeurs | Grignon, maison Baudouin frères, et | H. Tarlier, rue de la Montagne | M.DCCC.XXVI.* In-18. 245 pages. En regard du titre portrait de David en buste, charmante lithographie de Madou, d'après un portrait de Rouget, fait en 1813. Je ne connais pas d'édition de Paris, in-8, datée de 1826. M. de Corbière, en attribuant cette biographie à M. Thiers, était bien mal renseigné, pour un ministre de l'intérieur.

A. W. T.

—

Les animaux symboliques (XXII, 642, 732). — Grandville, Kaulbach ont traité le sujet. Il faut lire aussi la page célèbre de Ch. Fournier sur « l'aigle image des rois » dont la huppe fuyante est la marque « de la crainte qui agite l'esprit des monarques », sur le faisan, le coq, le canard, etc. « La nature, en affligeant le canard d'une extinction de voix représente les maris dociles qui n'ont pas le droit de répliquer, quand leur femme a parlé. » Pour être complet, il faudrait prendre le symbolisme à ses origines, dans le symbolisme religieux et mystique des *Bestiaires* et des *Volucraires* de Ph. de Thann ou de Hugues de Saint-Victor ou de Guillaume de Normandie. Si nous osions nous citer nous-même, nous nous permettrions d'indiquer au demandeur, dans notre livre sur *Paris depuis ses origines* (Charavay), le chap. I, partie III, p. 55 : *Ce que disent les cathédrales.*

LÉO CLARETIE.

—

Les documents manuscrits de la Bastille (XXII, 644, 749). — Dans le catalogue des livres de Pixérécourt, rédigé par M. Paul Lacroix et publié en 1839, nous trouvons, sous le n° 1985, un manuscrit ainsi désigné :

Registre de la Bastille, depuis le 12 octobre 1705 jusqu'au 11 décembre 1758.
Manuscrit in-folio de 110 feuillets, dos et coins de maroquin, non rogné.

Ce précieux registre a été adjugé pour 100 francs à M. Saint-Amant. Il a été tenu successivement, pendant 53 ans, par de Bernaville, Jourdan de Launay et Pierre de Baisle, gouverneurs de la Bastille, pour continuer celui de du Junca, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal. Il constate les dates des entrées et celles des sorties des prisonniers, avec l'indication de quelques décès.

Ce document officiel serait très intéressant à consulter; mais j'ignore dans quelles mains il se trouve.

ALF. BEGIS.

— La notice fournie à l'*Intermédiaire*, sur les *Documents de la Bastille*, par M. F. Funck-Brentano, donne, du moins en apparence, un démenti à une note de F. Grille, ajoutée à la seconde lettre du tome I de ses *Volontaires de Maine-et-Loire*. Voici cette note :

Lavoisier, de l'Académie des sciences, était un des directeurs des poudres et salpêtres. Il

logeait dans un bâtiment des arrière-cours de la Bastille. Il était absent le 14, et, fort heureusement pour lui, il avait couché à Marly chez une de ses tantes, car dans le tumulte on aurait pu le confondre avec son confrère et lui faire un mauvais sort; mais sa bibliothèque, si riche en ouvrages rares, est perdue pour les lettres. On l'a brisée, foulée aux pieds; on déchire, on brûle tout, personne n'en ose recueillir un seul volume, dans la crainte d'être perdu comme ami de suspects, de comploteurs et de traîtres.

Quel crédit faut-il accorder à cette page des *Volontaires de Maine-et-Loire*, mise en regard de la note de M. Funck-Brentano sur les documents de la Bastille? Personne mieux que lui ne paraît à même de nous tirer d'embarras; c'est pour cela que je me permets d'attirer son attention sur ce passage de l'ouvrage de F. Grille. J. GODEL.

—

J. L. Piestre (XXII, 645, 750). — Je remercie notre confrère M. Ed. P. des renseignements qu'il me donne, surtout en ce qui concerne J. L. C. Cormon : ce détail m'est précieux. Ce libraire-auteur est aussi un Icaunais. Il est né le 24 août 1869 à Neuilly (Yonne).

Quant à Piestre fils, ou plutôt M. Eug. Cormon, je lui ai écrit, et ce qu'il m'a répondu ne m'a pas renseigné complètement. Je ne sais pas ce que fit J. L. Piestre de 1815, époque de son renvoi de la préfecture de la Seine, à 1830. Il est question de lui en 1823 et en 1827, dans l'*Académie de Lyon*, dont il était membre. Je désirerais aussi savoir pourquoi il fut renvoyé de la préfecture de la Seine. Je ne sais rien de ses opinions politiques, qui sont peut-être cause de sa disgrâce de 1815.

UN ICAUNAIS.

—

Les poètes morts de faim (XXII, 645). — Je trouve dans E. Biré, *Victor Hugo avant* 1830, à la page 102, une note sur Gilbert et Malfilâtre. Je la transcris textuellement. H. T.

Il n'est point vrai que Malfilâtre soit mort de faim. Il mourut d'un abcès au genou qui s'était formé à la suite d'une chute de cheval, et les soins dont il fut entouré donnent un éclatant démenti au vers de Gilbert. Par une rencontre bizarre, Gilbert, qui devait être représenté à son tour pauvre et mourant de misère, alors qu'en réalité il touchait jusqu'à trois pensions, sur la cassette du roi, sur le *Mercure de France* et sur la caisse épiscopale des économats, est mort comme Malfilâtre, des suites d'une chute de cheval.

— Voici quelques détails sur la mort d'Elisa Mercœur, tirés d'un ouvrage de J. Claretie, *Elisa Mercœur*, *H. de la Morvonnais*, *etc.* (Paris, Bachelin-Deflorenne, 1864).

Mademoiselle Elisa Mercœur venait d'obtenir de M. de Martignac une pension de 1,200 francs, lorsque, quinze jours après, tomba le ministère. Elle s'adresse à M. Guizot, puis à M. Thiers, qui, ne pouvant rien officiellement, lui font chacun un don personnel de 200 francs. Vient la misère suivie de déceptions. Une tragédie présentée par mademoiselle Mercœur au Théâtre-Français est refusée par M. Taylor.

Attristée, dit J. Claretie (p. 8), elle se retira à la campagne avec sa mère. Là, la maladie vint achever l'œuvre du besoin et de la misère. Casimir Broussais essaya vainement de la sauver. Il la soigna pour rien, lutta avec la mort pendant plus d'un an...

. . . .

Elle s'éveilla un matin en appelant sa mère: « Maman, c'est le treizième mois de ma maladie! » Et sept jours après, en souriant doucement, elle mourut, le 7 janvier 1835, un vendredi.

Escousse avait fait, en collaboration avec Auguste Le Braz, un drame, *Raymond*, qui fut donné à la Gaîté le 18 février 1832, et qui échoua. Le 24, les deux auteurs se suicidaient en s'asphyxiant. Vapereau (*Dictionnaire des Littératures*), à qui sont empruntés ces détails, attribue à la vanité déçue, non à la misère, ce suicide d'un jeune homme de vingt ans qui avait eu — rare bonheur à cet âge — trois ouvrages considérables représentés sur trois théâtres différents (Porte-Saint-Martin, Théâtre-Français, Gaîté).

Malfilâtre, d'après Vapereau également, tombé dans la misère à la suite de dettes contractées, suivant les uns, pour subvenir aux besoins de ses parents, selon d'autres, pour satisfaire ses goûts de plaisir, mourut à 35 ans d'un abcès au genou qui s'était formé à la suite d'une chute de cheval.

Source indiquée par Vapereau: Auger, dans la notice qui précède son édition de Malfilâtre.

Chatterton. — Sources indiquées par Vapereau : Gregory, *Life of Chatterton*, en tête de l'édition de 1802. — Callet : *Vie de Chatterton* en tête de la traduction française de J. Pagnon. — D'Israeli : *Miscellany of literature* (Paris, 1840), t. I. — Shaw : *History of english literature*.

Quant aux autres poètes ou littérateurs morts de misère ou de faim, lire le dernier chapitre — Conclusion — de l'ouvrage

de Claretie cité plus haut. Consulter également, dans la Bibliothèque de poche (Paris, Paulin, 1845 et années suivantes), les *Curiosités biographiques*.

GUST. ZÉRO.

— On trouvera un lamentable martyrologe des poètes morts de faim dans les *Derniers Bohèmes* de M. Firmin-Maillard, au chapitre intitulé : *la Fosse commune*. Il conviendrait d'ajouter aux noms des Charles Colligny, des Brocard de Meury, des Henry Dubillay et de vingt autres, celui d'Auguste de Châtillon, peintre et poète, mort très misérable, il y a quatre ou cinq ans, dans une mansarde de la place Bréda. Pauvre Châtillon! Hugo, dont il avait été l'ardent thuriféraire, ne connut pas, sans doute, et ne secourut pas cette fin lamentable. Théophile Gautier vivant n'aurait jamais abandonné l'ami de jeunesse.

Quant aux poètes cités dans la question, le terme « mort de faim » s'applique à Chatterton peut-être, certainement à la pauvre Elisa Mercœur, dont nous avons revu la tombe, bien délaissée, l'autre jour, au Père-Lachaise. Malfilâtre est mort à l'hôpital, il s'est étranglé, dit-on, avec une clef. Quant à Escousse, c'est l'orgueil blessé, le dépit littéraire qui l'ont fait s'asphyxier avec Le Bras; il ne manquait de rien et n'avait pas à se plaindre du sort.

A. E.

— Ni Malfilâtre, ni Elisa Mercœur, ne sont morts de faim, tout en ayant connu la gêne. Escousse se suicida avec son ami Lebras, le 24 février 1832, non par misère, mais par désespoir de deux chutes successives au théâtre, après un premier succès qui lui en promettait d'autres. Il le disait lui-même dans une sorte de testament : « Escousse s'est tué parce qu'il ne se sentait pas à sa place ici-bas, parce que la force lui manquait à chaque pas qu'il faisait en avant et en arrière, parce que la gloire ne dominait pas assez son âme... »

L.

—

Nulla dies sine linea (XXII, 673). — Cette devise fut aussi celle du peintre Nicolas Andrea, XVIe siècle, et celle de l'abbé Pataud, bibliophile d'Orléans.

Il en fut fait une variante, pour un cadran solaire, appliquée avec son emblème au cardinal de Richelieu : « Nec momentum sine linea. »

SUS.

— Cette devise peut avoir été extraite de Pline l'Ancien, je ne dis pas non, mais, suivant toute apparence, elle a été arrangée et exhibée pour la première fois par Eustache Lesueur, le grand peintre de l'école française. Voilà du moins un fait qui est constaté dans toutes les biographies de l'immortel artiste. Lorsqu'il s'installa à la Chartreuse pour y écrire avec son pinceau la vie de saint Bruno, Eustache Lesueur traça en grosses lettres rouges cette devise au-dessus de la principale porte de son atelier, de façon à ce qu'il pût la lire tous les jours, à son lever. Ces quatre mots latins étaient une excitation constante au travail. — Il y a tout lieu de croire que c'est à la suite d'un voyage, que Victor Hugo a adopté, puis s'est approprié cette même devise, si belle dans sa simplicité.

PHILIBERT AUDEBRAND.

La devise : *Linea recta brevissima*, tirée des sciences mathématiques, était celle de M. Guizot. Avait-elle servi à d'autres avant que le ministre de Louis-Philippe songeât à s'en emparer?

PH. A.

— Binder, *Novus thesaurus adagiorum latinorum*, Stuttgart, 1866, renvoie pour le vers *Nulla dies abeat*, etc., à Buchler, Thesaurus proverbialium sententiarum ex germanicis, latinis, gallicis, græcisque parœmiis in juventutis studiosæ gratiam congestus per Joannem Buchlerum. A. Gladbach, Coloniæ, 1613, in-12. Cf. Duplessis, *Bibl. parém.*, p. 94.

RISTELHUBER.

—

Barbey d'Aurevilly et les huguenots (XXII, 675). — Où notre confrère C. D. a-t-il pris la première phrase de sa citation? Probablement dans quelque journal intéressé à noircir Barbey. Je viens de fouiller l'œuvre du puissant écrivain sans découvrir ce cri de haine. Il n'est pas inutile, en reproduisant la seconde phrase, de citer ce qui la précède dans les *Prophètes du passé* (1re édit., 1860, p. 17) : « Dans ce monde où l'esprit et le corps « sont unis par un indissoluble mystère, « *le châtiment corporel a sa raison spiri-* « *tuelle d'exister*. » Suit, avec deux changements insignifiants, le dernier passage transcrit par C. D. D'ailleurs, Barbey d'Aurevilly ne se dissimulait pas la violence de sa théorie, car il ajoutait en note : « Luther brûlé! on va crier. Mais « je ne tiens pas essentiellement au fagot,

« pourvu que l'erreur soit supprimée « dans sa manifestation du moment et « dans sa manifestation continuée, c'est-« à-dire l'homme qui l'a dite ou écrite et « qui l'appelle la vérité. »

Il est toujours dangereux de détacher une phrase à effet du milieu qui la commente et l'explique. A. L.

—

Age requis pour être promu aux dignités ecclésiastiques (XXII, 676). — On peut indiquer, sommairement, l'âge canonique requis pour les dignités ecclésiastiques mentionnées par M. Paul Masson.

L'épiscopat, de droit commun, n'exige pas un âge déterminé, puisque le concile de Trente se contente de dire que nul n'y sera élevé, s'il n'est d'un *âge mûr* (Session 7, chap. 1, de la Ref.). De fait, comme il n'appartient qu'au pape de conférer l'épiscopat, c'est à lui d'apprécier, dans sa sagesse, selon les diverses circonstances, l'âge auquel il convient d'y promouvoir un candidat. Le troisième concile de Latran, en 1179, et avant lui celui de Néocésarée, en 314, avaient fixé l'âge de trente ans, parce que c'était celui de Jésus-Christ quand il commença son apostolat. Cette règle fut généralement suivie; mais le pape demeura toujours libre d'y apporter des dispenses, quand il le jugea à propos; c'est ce qui explique les consécrations épiscopales faites à un âge inférieur.

En France, d'après l'article 16 des Articles organiques, nul ne peut être nommé évêque avant l'âge de trente ans. Et comme, en vertu du Concordat, le gouvernement a le privilège de désigner les évêques, il n'en présente aucun au-dessous de cet âge.

Il faut dire absolument la même chose des archevêques et des cardinaux, car le concile de Trente recommande d'observer dans la création des cardinaux tout ce qui est prescrit pour l'élection des évêques (Sess. 24, ch. 1, de la Ref.).

Quant au pape, le droit ne détermine pas l'âge qu'il doit avoir; l'appréciation en est laissée aux cardinaux électeurs. Régulièrement, on ne doit élire et on n'élit pour pape qu'un cardinal (lequel, d'après le concile de Trente, doit être déjà d'un *âge mûr*); quoique cependant l'élection d'une autre personne, même d'un laïque, ne soit pas nulle. Dans ce dernier cas, on lui conférerait ensuite les ordres.

Le pape Benoît IX est celui qui a été élu le plus jeune, dix ou douze ans. Après lui, on peut citer: Jean XII, élu à l'âge de seize ans; Alexandre Ier et Jean XI, à l'âge de vingt ans; Innocent III, Léon X et Boniface IX, à l'âge de trente ans; et Grégoire XI à l'âge de trente-cinq ans.

LIBER.

—

Les protestataires de Bordeaux (XXII, 676). — J'assistais à cette séance; six membres seulement de l'Assemblée nationale, et non pas huit, se levèrent contre la déclaration de déchéance de la famille impériale; parmi eux, MM. Conti et de Valon. D'autres, plus nombreux, s'abstinrent. Rien à chercher sur ce point dans le *Journal officiel*, le vote ayant eu lieu à mains levées; mais on trouverait aisément dans les autres journaux, dont la Bibliothèque nationale et beaucoup d'autres conservent des collections, les noms de tous ou de quelques-uns des « protestataires ». L.

— Au sujet de cette question, nous avons reçu de M. Gavini la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Dans votre numéro du 25 courant, p. 676, M. Alph. d'Ancinette prie un Intermédiairiste complaisant de lui faire connaître exactement les noms des députés bonapartistes qui se prononcèrent, le 1er mars 1871 à l'Assemblée nationale de Bordeaux, contre la déchéance de la famille impériale.

J'en étais, et je vais le satisfaire. Ces députés furent au nombre de 8. Le vote eut lieu par assis et levé. Voici leurs noms: 1° Gavini Denis, ancien Préfet de Nice; 2° Conti Etienne, ancien Sénateur et Secrétaire de l'Empereur; 3° Charles Abbatucci, ancien Conseiller d'Etat; 4° Galloni d'Istria Jérôme, ancien Sous-Préfet, tous les quatre députés de la Corse; 5° comte Joachim Murat, ancien Député; 6° de Valon, ancien Conseiller de préfecture, tous les deux Députés du Lot; 7° Haentjens, ancien Député et Député de la Sarthe; 8° baron Eschasseriaux, ancien Député, représentant encore la Charente-Inférieure.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

D. GAVINI.

—

Origine d'un détail du costume militaire (XXII, 677). — Je ne crois pas un mot de l'anecdote relative à la pelisse qui nous est rapportée par notre confrère Bric-à-Brac. Si un historien l'a contée, cet historien n'est pas sérieux.

A l'époque où les Turcs envahissaient la Hongrie, c'est-à-dire, je le suppose, à

peu près au moment où ils allaient mettre le siège devant Vienne, les hussards n'étaient pas les cavaliers coquets, galonnés et empanachés qu'ont possédés depuis les diverses armées de l'Europe.

Ils constituaient une sorte de milice à cheval, montée à la cosaque et vêtue à la diable, sans uniformité aucune, dont les dessins de Rugendas, qui sont pourtant, je crois, du commencement du XVIIIe siècle, donnent bien l'idée.

La pelisse des premiers hussards venus de Hongrie que l'on ait vus en France, n'était qu'un simple morceau d'une peau de bête quelconque, ni coupée, ni cousue, ni doublée, et sans manches, que ces cavaliers mettaient sur une épaule, suivant le côté d'où soufflait le vent, d'où fouettait la pluie.

La pelisse à manches est un vêtement qui fut imposé au XVIIIe siècle seulement, à une époque que je ne puis préciser, mais que je fixerais en France à la minorité de Louis XV, aux hussards désormais enrégimentés, disciplinés, débarbouillés et pomponnés, ayant perdu l'aspect sauvage et souverainement inculte de leurs prédécesseurs.

La fourrure qui orne encore le collet et les manches de ce vêtement, rendu depuis peu aux officiers de hussards et donné même aux officiers montés de toutes armes, est un souvenir de la simple peau de bête qui fut la pelisse primitive.

Cottreau.

—

De quelques testaments bizarres en faveur des animaux (XXII, 677). — La question de la validité de ces sortes de testaments a dû être agitée à grand bruit devant le tribunal et devant la Cour de Paris, il y a vingt-cinq ans environ, à l'occasion de celui d'un riche et savant seigneur portugais, le commandeur de Machado, croyons-nous. Nous ne donnons toutefois ce nom que sous toutes réserves. La discussion fut très approfondie et très intéressante. L.

— Voici *in extenso* le testament d'une personne, décédée en 1888, et qui a fait l'objet d'une récente discussion juridique :

J'institue ma légataire universelle madame X., à la charge par elle de servir une pension annuelle et viagère à Y. pour que Y. adopte ma chatte et lui donne tous les soins que je lui donnais de mon vivant. Cette rente, payable par trimestre, sera remise tous les trois mois par X. Mais comme X. n'habite pas Paris et ne pourrait se convaincre de l'existence et du bon état de cette petite bête, je choisis comme intermédiaire Z.

Si ma chatte mourait, si elle se perdait, si elle disparaissait d'une manière quelconque, la rente ne serait plus payée.

Ci-joint le signalement de ma chatte, née le 9 août 1876 :

Le museau est blanc, son nez est rose, il est surmonté d'une pointe de poils blancs allant jusqu'au milieu du front; ses yeux sont brillants et spirituels, la physionomie est futée, ses oreilles sont droites, ornées à l'intérieur d'un bouquet de poils blancs. Elle a le dessus de la tête noir, sa coiffure forme un bandeau noir au-dessus de chaque joue et se termine en capuchon sur le cou, où il se réunit et se confond avec sa robe noire et brillante qui se termine à la naissance des pattes de devant et à l'extrémité des cuisses.

La queue est entière et toute noire; sa patte droite de devant est entièrement blanche, sa patte gauche est blanche du bout, noire au milieu, en forme de brassard. La patte droite de derrière est blanche du bout, noire au milieu, surmontée d'une jarretière de poils blancs.

C'est une nature fine, délicate, craintive.

Signe particulier : *un petit* suintement chronique de la matrice. Sa poitrine est blanche jusqu'aux épaules, son cou blanc, son ventre blanc.

P. c. c. P.

—

Album choisi de gravures et de photographies (XXII, 679). — Je ne comprends pas bien la question, du moins en ce qui touche les photographies, qui n'ont jamais été, que je sache, classées et cataloguées sur la même ligne que les gravures, et dont il est absolument impossible de connaître, de comparer, par conséquent, les types innombrables et sans cesse renouvelés. L.

—

Portrait de femme (XXII, 680). — L'*Intermédiaire*, dans son numéro du 25 novembre, sous la rubrique *Portrait de femme*, demande le nom de la personne dont il décrit le portrait et reproduit l'emblème.

Ce nom se retrouve à la fois dans la composition du portrait et celle de l'emblème.

On lit sur ce dernier :

Coquette Rose croix agrément pure loi, dicte Françoise Liancourt, époux Rochefoucauld.

On lit sur le portrait :

Nouvel tient roi, plût Rochefoucauld.

Quant à l'ordre très ancien de l'*Agrément*, qui s'est fondu, je crois, dans la franc-maçonnerie nouvelle, les insignes en étaient très multipliés à cette époque. Voici un de ses chiffres qui provient de

la maison Pas de Fers sur la place d'Epinal.

Il se lit :

Coquet Rose croix, agrément dict stath.

G. d'Orcet.

—

Le fauteuil de Molière a-t-il été brûlé? (XXII, 681). — Sur le fauteuil dit du *Malade imaginaire*, voir le concluant article publié par M. G. Monval, dans le *Moliériste*, t. I, p. 355 et suiv. Le «pourtraict» de cette relique, fait par M. V. Duvignaud, a été donné dans la même revue, t. III, p. 238. J. Ct.

—

L'Almanach des Dames (XXII, 699). — A la série que signale M. A. Y. dans l'*Intermédiaire*, il faut ajouter les suivants, que j'ai sous les yeux :

1. *L'Echo des Bardes ou Chansonnier dédié aux demoiselles*, signalé sous le n° 3 par M. A. Y., avec la date 1817, existe également pour 1816. Cartonnage en papier glacé bleu, à cadre doré, dans un étui de même ; tranche dorée, vignette sur le titre et six gravures, sans suscription, ni titre, mais se rapportant aux romances qui sont dans le volume. 1. *Les Souvenirs*. 2. *Pastorale*. 3. *Portrait de Gabrielle d'Estrées*. 4. *L'Amour en vendange*. 5. *Le Curieux*. 6. *Le Troubadour fidèle*. Toutes sont dessinées par Chasselat, et gravées par Bovinet. A la fin du volume figurent la musique gravée des romances et un calendrier petit in-plano.

La première romance : *Les Souvenirs*, paroles de M. Chateaubrillant (*sic*), fût célèbre par sa vogue.

Combien j'ai douce souvenance
Du joli lieu de ma naissance, etc.

2. *Etrennes d'Euterpe*. A Paris, chez Marcilly fils, rue Saint-Jacques, n° 21 (1823), petit in-18. Cartonnage glacé, rose, dit Pompadour, avec cadre doré, dans un étui de même, tranche dorée. Avec une vignette sur le titre et six gravures se rapportant aux romances : 1. *Le Tasse lisant ses vers à la princesse Léonore*. 2. *L'Education d'Henri IV*. 3. *L'Ecrivain public*. 4. *L'Escamoteur* (gravé par Lejeune). 5. *Enée et Didon*. 6. *Le vœu à la Madone*.

Sans nom de graveur, à l'exception d'une seule.

In fine, un cahier de *Souvenirs des Dames*, gravé, avec des amours en tête de chaque page, différents pour chacun des mois.

3. *Hommage aux demoiselles*, rédigé par madame *Dufrénoy*. A Paris, chez Le Fuel, libraire-éditeur, rue Saint-Jacques, et Delaunay, libraire, Palais-Royal (1830). Petit in-18, cartonnage bleu turquoise, avec étui de même. Avec une vignette sur le titre et six gravures. 1. *Macbeth*. 2. *Ariane*. 3. *La jeune More*. 4. *Horace*. 5. *Rodogune*. 6. *Heraclius*. *In fine*, un calendrier pour 1830.

Albin Body.

— A ajouter à la bibliographie des almanachs des dames :

1. *Hommage aux Dames*. A Paris, chez Janet, rue Saint-Jacques, n° 59. In-18 (1816). Fleuron sur le titre. Six vignettes gravées par Janet : 1. *La jeune malade, de Terburg*. 2. *Le Trompette, de J. Steen*. 3. *La Musicienne, de Terburg*. 4. *La Marchande de volaille, de Metzu*. 5. *Un Chasseur, de Fabricius*. 6. *Un intérieur hollandais, de Pierre de Hooge*. A la fin, un cahier de *Souvenirs* avec douze vignettes représentant les plaisirs ou les travaux de chaque mois.

2. *Hommage aux Dames*. A Paris, Louis Janet, rue Saint-Jacques, 59. In-18 (1822). Fleuron sur le titre. Six vignettes de Devéria, gravées par Bishop, Leclerc et Ashby. En tête, un calendrier pour 1822 et un cahier de *Souvenirs et Pensées*, avec médaillons gravés sur le titre et en tête de chacun des douze feuillets.

3. *Lyre des Demoiselles*. Paris, Louis Janet, libraire, rue Saint-Jacques, n° 59. In-18, sans date. Fleuron sur le titre et quatre vignettes gravées, non signées.

4. *Les Roses du Vaudeville*. A Paris, chez Le Fuel, rue Saint-Jacques, 54. In 18 (1821). Douze vignettes gravées et coloriées, non signées. A la fin la liste des *Acteurs qui composent maintenant la troupe du théâtre du Vaudeville*, et un calendrier pour l'année 1821.

J. Lt.

— *Almanach des Dames* pour 1814. De l'imprimerie de Leblanc. A Tubingue, chez Cotta. A Paris, chez Treuttel et Wurtz, grand in-18. Fleuron sur le titre par Forssell. Huit vignettes et portraits gravés par le même. 1. *Marcus Sextus*, d'après Guérin. 2. *La Vierge et l'enfant Jésus*, d'après Mignard. 3. *Le Tasse*, par Ducis. 4. *La Charité*, par Raphaël. 5. *Vue du pont et du château Saint-Ange*, par Vernet. 6. *Scène familière*, par Mieris. 7. *Madame de Tencin*. 8. *Madame du Bocage*. En tête du calendrier. Auteurs principaux : P. J. de Béranger, madame Dufresnoy, Ch. Malo, de Pongerville.

Almanach dédié aux Dames, pour l'an 1819. A Paris, chez Lefuel et Delaunay, de l'imprimerie de Eberhart, in-18, couverture en satin blanc, ornements néo-grecs, dorés. Fleuron sur le titre, Lambert inv. et sculp. En tête quatre pages de calendrier avec chacune une vignette en tête. Six gravures : 1. *Une femme jouant de la guitare*, par G. Netscher, Devilliers fratres sculp. 2. *Le Marchand d'orviétan*, par Wouvermans, Villerey sculp. 3. *La Paix et la Force*, Devilliers fratres sculp. 4. *Les Bulles de savon*, école hollandaise, Devilliers fratres sculp. 5. *Partie de chasse pour le vol*, par Wouvermans, Villerey sculp. 6. *Retour de la chasse*, Devilliers fratres sculp. A la fin romance du *Chaperon rouge*, musique gravée de Boïeldieu, et quatre autres. 13 pages de *Souvenirs* avec chacune un fleuron à sujets d'enfants. Pomel sculp. Auteurs principaux : Arnault, Jouy, Mollevault, Salverte, Vigée. Emboîtage analogue à la couverture.

Almanach des Dames, pour l'an 1828, de l'imprimerie de J. Didot. A Paris, chez Treuttel et Wurtz. A Tubingue, chez Cotta. In-18. Reliure en cuir vert, gaufré et avec ornements dorés. Une lyre sur les plats. Fleuron sur le titre. Desenne inv. A Delvaux sculp. Calen-

drier et texte sans gravures. Auteurs principaux : Andrieux, E. de la Bédollière, de Cormenin, Alex. Dumas (le Sylphe), marquis de Fontanes, mademoiselle Delphine Gay, Léon Halévy, P. Lacroix, Rulhière, Al. Soumet, Malherbe, Segrais, etc.

Sus.

— 1. *Almanach des Dames*, pour l'an 1823. A Paris, chez Treuttel et Wurtz. Frontispice finement dessiné par A. Delvaux. *Une jeune fille prenant une lettre à la gueule d'une levrette.*

Gravures, réductions de Delvaux : *La Circassienne au bain*, par Blondel; *Femme jouant de la guitare*, par David Teniers le jeune; *Méprise de Piron*, par mademoiselle Julie Ribault; *Paysage italien*, par Poussin; *Paysage au clair de lune*, par Noël; *Clémence Isaure*, par Delvaux; *Renée de France*, par Converset. Poésies de Blanchard de la Musse, madame Desbordes-Valmore, Victor Hugo, Saint-Valry, madame Tastu, Lamartine, Hugo, Delavigne, Alfred de Vigny, Guiraud, Soumet, Millevoye, etc.

2. *Almanach des Dames*, pour l'an 1825. A Paris, chez Treuttel et Wurtz. Frontispice. A. Delvaux : *Une jeune Liseuse dans un bosquet.* Grav., réduct. Delvaux : *Galatée*, par Girodet-Trioson ; *Clytemnestre*, par Guérin ; *le Duc de Bordeaux et Mademoiselle*, par Hersent ; *L'Ecrivain public*. par madame Haudebourg-Lescot ; *Campagne de la Grèce*, par Michallon ; *Le Coup de vent*, par Demarne; *Madame Lebrun*, par elle-même; *Madame la comtesse de Genlis*, par Delvaux. Poésies de Boucher de Perthes, Casimir Delavigne, Em. Deschamps, E. Héreau, Lamartine, Guiraud, L. Sauvage, Soumet, Millevoye, Aug. Moufle, Vigny, Viennet, etc.

3. *Almanach des modes*, suivi de l'*Annuaire des modes*, 3e année. A Paris, chez Rosa, libraire, grande cour du Palais-Royal et rue Montesquieu, no 7. 1816. (Impr. veuve Perronneau, quai des Augustins, no 39.)

Gravures en couleur non signées : l'*Hiver*, le *Printemps*, l'*Eté*, l'*Automne*.

Table des matières :

I. 1. Modes. 2. Petite Revue (théâtre. trib., journaux, littérature, promenades). 3. Mœurs.

II. Modes étrangères, Ecosse : 1. Montagnes. 2. Plaines.

III. *Annuaire des modes* : 1. Saisons. 2. Adresses des fournisseurs. 3. Calendrier.

Je tiens d'ailleurs ces trois volumes à la disposition de M. R. S.

Alph. d'Ancinette.

—

La carrière militaire du lieutenant saint Antoine dans l'armée brésilienne (XXII, 704). — Un des derniers numéros de la *Revue militaire officielle de Lisbonne* contient un document remarquable, tiré des archives d'Etat de Rio de Janeiro.

Il paraît que le roi Jean IV, qui régna de 1816 à 1825, alors qu'il n'était encore que régent de Portugal (1793-1815), cédant à un sentiment de piété fervente, conféra le grade de lieutenant-colonel dans l'armée portugaise à saint Antoine. Le document en question est la copie littérale et authentique de la commission royale délivrée par le ministre de la guerre, sur l'ordre de dom Jean. Après les préambules ordinaires, cet acte énumère les services publics du saint, en reconnaissance desquels le régent a cru convenable de lui offrir une haute dignité militaire.

Le glorieux saint Antoine, dit le texte, a contribué, nous en sommes convaincu, par sa puissante intervention, aux heureux succès de nos armées et au rétablissement définitif de la paix dans l'empire portugais.

En conséquence, nous avons résolu de l'élever au rang de lieutenant-colonel d'infanterie. Il recevra la solde usuelle par l'intermédiaire de notre maréchal de camp, Ricardo Xavier Cabral de Cunha, provisoirement chargé du commandement de nos troupes dans la capitale avec le titre de capitaine général.

Que notre volonté soit faite ! Nous avons apposé à ce décret notre royale signature de notre main et le grand sceau du royaume

Donné dans notre capitale, le 31 août de l'an 1814, après la naissance de N. S. J. C.

H. D.

—

Les inscriptions de la tour Eiffel (XXII, 705). — Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Monsieur,

Dans votre numéro du 10 décembre, est posée une question relative aux inscriptions de la tour. Ces inscriptions ont été arrêtées par M. Eiffel sur ses appréciations personnelles et après avoir consulté quelques amis, dont différents membres de l'Institut.

Cette liste a été arrêtée dans le but de rendre hommage à la science française, en se limitant aux noms de savants déjà décédés.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Par procuration de G. Eiffel.

Salles.

—

Centenale ou centennale (XXII, 705). — Vous demandez comment il *faut* écrire? Je répondrai comment il *conviendrait* d'écrire. Je n'ai pas autorité pour imposer une solution. Je dois me borner à exprimer un désir et un regret. Donc, partant d'un principe que je voudrais voir appliquer sans hésitation, sans discussion, sans exception, la relation étymologique, je ne dirais ni centenale ni *centennale*. En me reportant aux deux facteurs originaires, *centum anni*, j'écrirais *centannale*. J'invoquerais à l'appui les formes rationnelles adoptées pour

année, annuaire, annales, anniversaires, etc. Point de transaction là-dessus.

Objection : On a déjà créé décennale? N'a-t-on pas eu tort? J'aurais préféré décannale, avec et malgré le *c* dur; ou bien déçannale, avec une cédille. Mais pourquoi pas décannale, comme on a dit décalitre, décamètre, décasyllabe? *Autre objection :* l'administration a écrit dans ses programmes: Exposition centennale. Oh! la belle raison: une administration qui a inventé entrée payante, école payante, café chantant, est capable de tout. Elle a perdu toute autorité en fait de logique et de grammaire.

(Nimes.) CH. L.

—

Deux adages à retrouver (XXII, 705). — 1. Voir Leibnitz, *Œuvres philosophiques*, p. 115*a* :

« Mon axiome, que *la nature n'agit jamais par saut*, est d'un grand usage dans la physique » (lettre de 1692); p. 312*b* (*Nouveaux essais sur l'entendement humain*) : « La loi de la continuité porte que *la nature ne laisse point de vide* dans l'ordre qu'elle suit » ; p. 392*a* (*Ibid.*) : *Tout va par degrés dans la nature, et rien par saut.* La version latine se trouve par exemple dans la *Philosophia botanica* de Linné (p. 77).

2. Quant à l'autre adage, qui ne contient qu'un axiome de l'école péripatéticienne, c'est Rabelais qui le cite, *Gargantua et Pantagruel*, I, 5, à la fin : *Natura abhorret vacuum.* H. H.

— Un des deux adages (*natura non facit saltus*) passe pour être de Linné. J'ai entendu raconter qu'un naturaliste, choqué du manque absolu d'esprit d'un de ses interlocuteurs, dit à demi-voix : En voilà un qui donne un rude démenti au mot de Linné : la nature ne fait point de *sot.* UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Les crapauds de Clovis (XXII, 706). — « Plusieurs ont écrit que les armoiries des rois de France étaient trois crapaux. Cette opinion est ancienne: on la trouve dans Raoul de Presles, qui écrivait sous Charles V, et dans un ouvrage manuscrit cité par Sainte Marthe, qui finit en 1430: elle a été suivie par Robert Gaguin et par du Tillet. Le faux Hunibalde dit la même chose, dans Trithème, mais il ajoute que les Francs, dès le commencement de leurs guerres avec les Romains, changèrent les trois crapaux en un lion... » (M. de Foncemagne, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XX, 582.)

P. c. c. : F. M.

—

Le dernier roi d'Yvetot (XXII, 706). — L'inscription Gentium Commodo Camillus III existe encore au fronton latéral de la halle d'Yvetot.

On lisait autrefois sur un tombeau au-dessous du portail de l'église :

Deo viventi Camillus III.

Cette seconde inscription n'existe plus. Elle a disparu par suite des travaux de restauration de l'église, qui ont eu lieu il y a deux ou trois ans seulement.

CH. DE B.

—

Les bienfaits du tabac (XXII, 708). — Les *Affiches de province*, citées par Lejoncourt, en annonçant la mort du boulanger Favrot, le 18 février 1769, à l'âge de 104 ans, constatent qu'il « avait toujours la pipe à la bouche ». L'*Impartial*, de Besançon, en enregistrant la mort, à 105 ans, de l'horloger Lamant, ajoute que cet homme était « un grand fumeur » et que « une demi-heure avant son décès, il avait encore fumé sa pipe de tabac. »

J'ai assisté, il y a quelques années, à un banquet organisé pour fêter la centième année d'un habitant d'un village du Nord. Entre la salade et le dessert, le brave homme, suivant la coutume du pays dans les repas de ducasse, tira sa pipe de son étui et se mit tranquillement à la bourrer. C'était le moment des toasts. Aussi le premier orateur ne manqua pas de faire tout d'abord remarquer aux convives que le héros de la fête n'avait nulle envie de « casser sa pipe ».

Notre centenaire était pauvre, et nous ouvrîmes une souscription pour lui assurer le tabac jusqu'à la fin de ses jours. Les avons-nous augmentés ? Les avons-nous abrégés? Mystère. Ce qui n'est pas douteux, c'est que le vieux père vécut encore deux ans, en bénissant ses bienfaiteurs... ou ses assassins, comme on voudra.

THÉOPHILE DENIS.

—

Querelles de princes (XXII, 708). — La première édition du *Chant du sacre*, de Lamartine, a eu deux tirages. Le premier, devenu très rare, parce qu'il a été supprimé par les éditeurs *Urbain Canel et Baudouin*, et non par *Tastu*, qui n'en

a été que l'imprimeur, le second assez connu en librairie.

Les deux tirages se distinguent par cette particularité :

La page 19 du premier contient 13 vers, la page 20 en contient 10.

La page 19 du second ne contient que 11 vers, et la page 20 en contient 8 seulement.

La cause de cette différence provient en effet du retranchement de quatre vers consenti par Lamartine, parce qu'ils avaient déplu au duc d'Orléans.

Le sujet du poème est bien connu. Le roi Charles X entre dans la cathédrale de Reims ; il y est reçu par l'archevêque, qui, avant de procéder à la cérémonie du sacre, pose au roi les questions prescrites, et lui demande, entre autres choses, de nommer les pairs qui l'accompagnent.

L'ARCHEVÊQUE.

Et ce prince, appuyé sur ses brillantes armes,
Qui, les yeux attachés sur ce groupe d'enfans,
Contemple avec orgueil cet espoir ?

LE ROI.

D'Orléans.

Ce grand nom est couvert du pardon de mon [frère :
Le fils a racheté le crime de son père,
Et, comme les rejets d'un arbre encor fécond,
Sept rameaux ont caché les blessures du tronc !

L'allusion au vote de Philippe-Egalité lors du jugement de Louis XVI, était en effet trop transparente pour qu'elle n'éveillât pas la susceptibilité du duc d'Orléans, le futur Louis-Philippe. A. Y.

—

Balzac et George Sand (XXII, 709). — Le roman dédié par Balzac à George Sand, est le premier du premier livre des Scènes de la vie privée : *Mémoires de deux jeunes mariées*. La dédicace, datée de juin 1840, témoigne d'une affection déjà ancienne entre les deux écrivains : « Je désire, dit Balzac, attester ainsi l'amitié vraie qui s'est continuée entre nous à travers nos voyages et nos absences, malgré nos travaux et les méchancetés du monde. » Il est plus « fier » de se dire « l'ami » de George Sand « que des succès toujours contestables » qu'il obtient.

ALEXIS MARTIN.

— La question posée est trop vaste pour être répondue ici. Cela donnerait la matière d'un article de revue. Bornons-nous à dire à M. de Saint-Mandé, que le roman dédié à George Sand par Balzac est *Béatrix*. George Sand a parlé deux fois de Balzac : la première, dans la notice mise en tête de l'édition Houssiaux de la *Comédie humaine* (1853), imprimée aujourd'hui dans ses *Impressions et souvenirs littéraires*, et la seconde dans l'*Histoire de ma vie*. Balzac a parlé de George Sand dans sa *Correspondance* publiée. Il en est fort question aussi dans ses lettres inédites à madame Hanska, dont les autographes sont entre mes mains. J'ai, de plus, plusieurs lettres de George Sand à Balzac et de Balzac à George Sand. CHARLES DE LOVENJOUL.

—

La Guimard (XXII, 710). — En ce qui concerne La Guimard, il est très douteux que notre honorable confrère, M. Edmond de Goncourt, puisse trouver la Correspondance dont il a besoin. Chose notoire, la célèbre danseuse écrivait peu, mal, sans orthographe, et l'on n'a jamais fait grand cas de ses lettres. Entre elle et le peintre Fragonard, qui s'était moqué d'elle en faisant son portrait, il y a eu un échange de propos aigres, mais en est-il resté trace quelque part ? — Elle a eu quelquefois à écrire aux gentilshommes de la cour avec lesquels elle buvait du champagne, ainsi que le disent les ponts-neufs du temps. Mais où sont ces épîtres ? où les coups d'aile du vieux Saturne les ont-ils portées ? En rencontrerait-on dans les archives de l'Opéra, en admettant que ces augustes papiers n'aient pas été brûlés dans le dernier incendie ? — Sur ses vieux jours, La Guimard s'est mariée avec une sorte de toqué, très mauvais poète, du nom de Despréaux. Hélas ! ce rapsode de rencontre a laissé un volume de chansons érotiques, sous ce titre : *Mes Passe-Temps*, couplets sans vivacité et sans couleur, dont pas un seul ne parle de celle qu'il devait épouser.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Couvertures de livres illustrées (XXII, 712). — Les éditeurs du XVIII[e] siècle se servaient pour couvrir les livres d'un vilain papier gris, quelquefois d'un papier escargot (ce dernier repris de nos jours, notamment par l'éditeur Pincebourde). Sous le premier Empire et la Restauration, les couvertures sont blanches le plus souvent, pour les romans même, et d'une grande simplicité. Quelques vignettes romantiques commencent à s'y glisser vers 1830. Il est assez difficile de déterminer lequel des grands éditeurs de

l'époque, Bourdin, Paulin ou Dubochet, inaugura résolument la couverture illustrée. Mais, sauf quelques ornements coloriés que Curmer appliqua à des livres de piété ou de voyages, ces couvertures étaient toutes tirées en noir. L'avènement véritable de la couverture en couleur ne date que de ces dix dernières années. Elle triomphe aujourd'hui ! La maison Guillaume, aidée d'artistes comme MM. Myrbach et Rossi, a exécuté pour les romans de Daudet, pour *Madame Chrysanthème*, de M. Pierre Loti, et les *Chants du soldat*, de M. Paul Déroulède, de petites merveilles du genre. Citons encore, parmi les artistes qui ont la spécialité d'illustrer les couvertures des livres, ou tout au moins qui s'y sont exercés avec un grand bonheur, MM. Jean Béraud, Caran d'Ache, Raffaëli et M. Chéret, qui peint un livre avec la même maëstria qu'une affiche. Beaucoup de couvertures illustrées étalent, dans le but d'accrocher des passants, des nudités plus ou moins affriolantes, et qui n'ont pas généralement, comme la sirène campée sur le dernier volume de vers de M. Jean Aicard, *Don Juan de* 89, l'excuse d'un but moral.

A. E.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Diderot, Champfleury et la Comédie-Française. — Lettre inédite de Champfleury à Jules Assézat. — M. Porel a inscrit cette année au programme de ses matinées classiques une représentation de : *Est-il bon ? Est-il méchant ?* comédie en quatre actes, de Diderot. Sans reprendre ici l'historique des origines et des transformations de cette pièce, moins lue que célèbre, il suffira de rappeler que, lors du passage de M. Arsène Houssaye à la direction de la Comédie-Française, Champfleury lui suggéra l'idée de jouer : *Est-il bon ?* Malgré un avis favorable de M. Laugier, lecteur de la Comédie, le comité se prononça pour un ajournement indéfini, et la brochure fut rendue à Champfleury. Celui-ci, en la feuilletant, y trouva précisément le rapport de l'examinateur et le reproduisit *in extenso*, deux ans plus tard, dans une lettre au ministre d'Etat, publiée d'abord par la *Gazette de Champfleury*, puis dans le volume intitulé : *le Réalisme*. Assézat, revenant à son tour sur les destinées de *Est-il bon?* au moment de le publier dans les *Œuvres complètes* du philosophe, avait demandé quelques renseignements supplémentaires à Champfleury, qui lui répondit par la lettre suivante, dont Assézat dut forcément négliger le côté anecdotique. La mort récente de Champfleury et le projet de M. Porel donnent à cette lettre, d'ailleurs piquante, un double regain d'actualité.

MAURICE TOURNEUX.

Sèvres, le 28 septembre 1875.

Mon cher Assézat,

La divulgation de ma trouvaille du rapport de l'examinateur de la pièce de Diderot jeta, paraît-il, quelque trouble dans les régions administratives chargées de veiller aux destinées de la Comédie française. Enlevé par Camille Doucet, alors que je passais rue de Rivoli : « Le ministre d'État, me dit-il, me demande des détails sur cette comédie de Diderot. Voulez-vous m'accompagner chez M. Fould ? » Nous arrêtâmes aussitôt chez le ministre. Et je lui dis que je n'avais rien à ajouter à ce que j'avais imprimé dans ma *Gazette*, mais que je comptais bien poursuivre ma campagne en l'honneur de Diderot. M. Fould ajouta quelques mots de remercîment pour l'intérêt que je portais au théâtre français, et l'entretien en resta là.

Vous vous rappelez avec quelle naïveté j'avais entrepris la *Gazette de Champfleury*, les violentes polémiques qui m'abasourdirent, les volées de bois vert que distribuait votre journal *le Réalisme*, et les ruades que j'en recevais de toutes parts, quoi qu'étranger à votre publication. Peu disposé à perdre mon temps en querelles littéraires, je m'arrêtai après le 2e numéro de ma petite revue. Au milieu de ces troubles, je n'avais pourtant pas tout à fait oublié la comédie de Diderot. J'essayai d'intéresser à l'œuvre du philosophe madame Plessy ; elle ne répondit pas à ma lettre. J'avais jeté les yeux sur un comédien consciencieux, habile à composer les figures historiques, M... (je ne me rappelle plus son nom) : il lut la brochure et me la rendit peu enthousiasmé. Je rencontrais alors quelquefois Got dans un manège où j'apprenais à monter à cheval comme un curé de campagne. Got me demanda à lire la comédie ; il vit bien qu'il y avait là-dedans quelque chose, mais le résultat fut qu'il perdit cette brochure rare. D'un autre côté, Edouard Thierry, à qui je parlais de l'affaire, ne parut pas s'intéresser à mettre en scène cette amusante comédie, et j'en restai là, renforcé dans mon idée que toute tentative dramatique d'un homme qui n'en fait pas son métier est destinée à se jouer dans un tiroir; que le mal que je me donnais pour Diderot aboutirait finalement à quelques coups de bâton de plus, qu'il m'était indifférent de recevoir pour mon propre compte, mais non pour le compte d'un autre. Qu'il valait mieux rester tranquille désormais et ne pas troubler indûment la « maison de Molière ».

Voilà, mon cher ami, tout ce qui est relatif à *Est-il bon? Est-il méchant?* Quant aux renseignements que vous me demandez, je cherche et je fais chercher ; d'ici peu vous aurez une réponse.

A vous cordialement, et bon courage dans votre entreprise. CHAMPFLEURY.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1890.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 février 1890.*

XXIIIe Année. — No 522. Nouvelle Série. VIIe Année. — No 147

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

De qui cette boutade ? —

Au temps passé du siècle d'or,
Crosse de bois, évêque d'or;
Maintenant changent les lois:
Crosse d'or, évêque de bois.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Caynardiers. — Je lis dans le *Vieux-Neuf*, d'Edouard Fournier, t. II, p. 62: « Il est défendu à toutes personnes de mendier à Paris, sous peine du fouet, pour les inconvénients de peste et autres maladies, qui en pourroient advenir, joint que plusieurs bélistres et caynardiers, par imposture et déguisement de maladies, prennent l'aumosne au lieu des vrais pauvres, et aussi que les pauvres estrangers y viennent de toutes parts pour y bélistrer. » (*Police des pauvres*, Paris, 1600, in-8.)

Que signifie et d'où vient le mot *caynardier ?* J. LT.

—

Famille de Fouché. — Pourrait-on me donner quelques renseignements sur le lieu de naissance de Fouché, duc d'Otrante, et sur la famille de sa femme? Il s'était marié d'abord à Nantes, avec une demoiselle Coicquand, puis en secondes noces, à une demoiselle de Castellane.

Existe-t-il encore des descendants de Fouché? COUSIN PONS.

—

Gentilshommes verriers. — Je suis à la campagne, loin des lumières; afin de perdre le moins de temps possible quand j'irai dans une *ville*, consulter les livres d'une grande bibliothèque, municipale ou autre, quels ouvrages demander traitant de la matière ci-dessus?

Est-il vrai qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles, seuls, des gentilshommes pouvaient fabriquer le verre? Ceux de cette catégorie que je rencontre avec les qualifications de : *écuyers*, *nobles verriers*, *gentilshommes verriers*, appartenaient-ils à la vraie noblesse? J'en trouve de condamnés comme *usurpateurs*, lors de la grande réformation de 1666-1671, pour avoir pris la qualification d'écuyers ; les mêmes, peu d'années après, figurent cependant sur les *rôles* des privilégiés, appelés à se présenter aux *bans et arrière-bans* de la noblesse. Tous détails sur ce sujet, assez peu connu, m'intéresseraient, ainsi que plusieurs lecteurs de l'*Intermédiaire.* LA COUSSIÈRE.

—

Usages anciens. — Je lis dans les *Caractères* de La Bruyère, au chapitre de la *Ville :*

Le bel et judicieux usage, que celui qui, préférant une sorte d'effronterie aux bienséances et à la pudeur, expose une femme d'une seule nuit sur un lit, comme sur un théâtre, pour y faire pendant quelques jours un ridicule personnage, et la livre en cet état à la curiosité des gens de l'un ou de l'autre sexe, qui, connus ou inconnus, accourent de toute une ville à ce spectacle pendant qu'il dure! Que manque-t-il à une telle coutume, pour être bizarre et incompréhensible, que d'être lue dans quelque relation de Mingrélie?

Pourrait-on indiquer l'origine de cet usage et ses motifs? Ne rappellerait-il pas l'usage de certains peuples, plus ou moins civilisés, d'exposer à la porte de leurs demeures la chemise sanglante de leur épouse, le matin de la première nuit de noces? (Usage cité, il me semble, dans

les voyages de La Harpe, et que rappelle la *Bigarrure*, II, 114 et 115.)

P. CORDIER.

—

Russes et Russiens. — On voudrait savoir à quelle époque, grâce à quelles circonstances, s'opéra cette substitution d'appellation, qui venait déterminer quel nom porterait désormais cette agglomération de peuples déjà considérable et menaçante par l'ambition de ses maîtres.

C'est là une question qui nous semble historiquement et philologiquement avoir son importance.

A. P.

—

Les vainqueurs de la Bastille dans l'armée. — En 1791 et 1792, on forma, avec les anciens gardes françaises, les vainqueurs de la Bastille et les chasseurs de barrière, trois régiments de ligne (102 à 104), sept divisions de gendarmerie, qui furent réduites à quatre en 1794, et deux bataillons de chasseurs. Ces troupes furent envoyées aux armées : on les trouve en Champagne, dans les Pays-Bas, dans la Flandre française, à Mayence, en Vendée, et près de la Convention, où la gendarmerie est chargée d'un service de police, etc. J'en ai rencontré dans notre histoire militaire des traces assez nombreuses, mais isolées.

Y aurait-il moyen de reconstituer la chronique suivie et régulière de ces divers corps? Je serais très reconnaissant à l'intermédiairiste qui pourrait m'éclairer sur les services rendus par eux, leurs exploits, leurs actes quelconques, l'indiscipline qu'on leur reprochait, leurs actes de cruauté contre les Vendéens, leur conduite militaire et morale, les plaintes diverses auxquelles ils donnèrent lieu, jusqu'à la dissolution de la Légion de police, en l'an IV, qui peut être considérée comme la fin de leur histoire militaire distincte.

V. F.

—

François Ier et les hommes de lettres. — J'ai lu quelque part que François Ier, quand on lui présentait pour la première fois un homme de lettres, faisait trois pas au devant de lui. Cela est-il bien certain? Où trouve-t-on un solide témoignage au sujet de cet acte de courtoisie, qui eût été si digne du roi glorieusement surnommé le *père des lettres?*

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Le jeu de limace. — Je relève, dans des statuts municipaux, l'article suivant :

« Est ordonné par les eschevins que nuls, de quelque estat qu'ils soient, ne jouent aux dez, cartes, *limaces*, tables, ou autres jeux illicites... »

En quoi consistait le jeu de limace?

P. L.

—

Hoche et la prise de la Bastille. — Je lis dans l'*Histoire générale des émigrés*, par H. Forneron, t. II, p. 121 : « *Foi d'officier*, avait dit le sergent Hoche à M. de Launay, le gouverneur de la Bastille, en lui promettant la liberté; quelques minutes plus tard, les têtes de M. de Launay et des autres officiers étaient sur des piques. »

A quelles sources M. Forneron a-t-il puisé son récit? Le rôle joué par Hoche en cette circonstance est-il authentique et bien établi?

PATCHOUNA.

—

Les généraux Lazowski et Rogé. — En l'an XII, *Lazowski* (rien du célèbre agitateur de la Révolution) était directeur des fortifications de La Rochelle.

En 1847, *le général Arnault Rogé* était retraité et maire de la commune de Sainte-Croix, département de la Sarthe.

Pourrait-on me donner des détails biographiques sur ces deux militaires?

A. Y.

—

Napoléon Ier a-t-il voulu choisir une autre capitale que Paris? — Lors des délibérations au conseil d'Etat sur le couronnement, Napoléon Ier s'écria : « Ne serait-il pas possible de choisir une autre ville que Paris pour le couronnement? Cette ville a toujours fait le malheur de la France. Ses habitants sont ingrats et légers. Ils ont tenu des propos atroces contre moi. Ils se seraient réjouis du triomphe de Georges et de ma perte. » Il aurait ajouté : « Je désire d'ailleurs une autre capitale. Examinez ce projet. »

Je n'ai trouvé, dans aucun compte rendu des séances du conseil d'Etat, trace de ces paroles ni de ces études.

Quelque collaborateur versé dans l'histoire du premier Empire a-t-il été plus heureux que moi?

UN ANCIEN CONSEILLER D'ÉTAT.

—

Le comte de Neipperg. — Le comte de Neipperg, dont la séduisante figure devait frapper l'imagination de Marie-Louise, enfant, et lui faire oublier plus tard Napoléon, était-il fils du comte de Neipperg, envoyé d'Autriche à la diète de Ratisbonne, en 1776, et de la comtesse Neipperg, sœur de la belle et fameuse princesse d'Auersperg?

(Budapest.) DOMINIQUE.

—

Victor Hugo. — La famille du grand poète était d'origine lorraine. L'*Annuaire de la noblesse française*, de M. Borel d'Hauterive (années 1873 et 1886), donne une courte notice généalogique, qui conduit l'ascendance de l'ancien pair de France, à Jean-Philippe Hugo, mari de Catherine Grandmaire, et père de Joseph Hugo, maître menuisier, lequel se maria deux fois, en 1755 et 1770. Ce Joseph Hugo fut le grand-père de Victor.

Cette notice a été rédigée d'après des actes de l'état civil, publiés dans les *Archives de Nancy*, par M. Lepage, archiviste de Meurthe-et-Moselle.

Aux archives de Genève, dans un volume de minutes (III, 70) du notaire Jean Comparet, se trouve le contrat du mariage de Daniel Hugo, fils de feu Abraham Hugo, de Metz en Lorraine, avec Etienna, fille de Didier Legrand, marchand, et de Marie Baudat (alias Baudet), sa femme. Le mariage avait été célébré le 29 juillet 1638; le contrat est du 9 mars 1639. La dot était de 1,500 florins, outre des habits, linges, hardes, bagues et joyaux à usage de femme.

Didier Legrand, de Loronville (Lérouville en Lorraine?), avait été reçu bourgeois de Genève, en 1637; il était établi depuis longtemps dans cette ville, et sa fille Etienna y était née en 1618.

Les registres genevois ne nous apprennent rien de plus; j'y ai cherché inutilement, soit la mention de la naissance d'un enfant de Daniel et Etienna Hugo, soit la date de la mort de ces deux conjoints. On en peut conclure qu'ils ont quitté Genève. On peut supposer que Daniel Hugo est retourné en Lorraine avec sa femme. Il est possible que cet individu soit de la famille de Victor Hugo.

Quelque chercheur réussira-t-il un jour à reconstituer l'arbre généalogique de l'auteur des *Orientales*, et notre Daniel y figurera-t-il? DEBASLE.

—

Un souvenir de l' « Histoire de ma vie », de George Sand. — M. Charles de Lovenjoul citait récemment, dans l'*Intermédiaire* (XXIII, 62), l'*Histoire de ma vie*, de George Sand. Je n'ai plus entre les mains cet ouvrage. Il me semble que c'est dans ce livre que j'ai lu autrefois un passage dans lequel George Sand disait, en résumé: « qu'au nombre des amis qu'elle « croyait retrouver à Bourges, lors de « son procès en séparation, se trouvait « un jeune Sancerrois qu'elle avait beau« coup connu, avec lequel elle avait beau« coup sympathisé, et dont l'abandon ou « l'absence inexpliquée, à cette heure « grave de sa vie, l'avait peinée. » Je ne sais plus si le passage nommait le jeune Sancerrois, qui devait s'appeler Emile Regnault. M. de Lovenjoul (ou tout autre obligeant confrère possédant l'*Histoire de ma vie*) pourrait-il me transcrire ce court passage? MARTHE DE L'AUJONNIÈRE.

—

Lieu de naissance de M. Philibert Audebrand. — Puisque nous avons la bonne fortune, à l'*Intermédiaire*, de compter M. Philibert Audebrand parmi les érudits rédacteurs habituels de cet intéressant petit recueil, notre très aimable confrère voudrait-il bien nous permettre de lui adresser, directement, une question toute personnelle?

Le *Dictionnaire des contemporains*, de M. Vapereau, dans ses cinq éditions successives, fait naître, *à Issoudun* (*Indre*) et *en* 1816, M. Philibert Audebrand.

Nous avons vainement cherché son nom, dans les registres de l'état civil d'Issoudun. Nous n'avons rien trouvé, ni à cette date, ni à aucune autre. M. Philibert Audebrand ne serait-il réellement pas né à Issoudun?

Autre point: Dans notre collection de portraits de personnages berruyers, anciens et modernes, nous avons le regret de n'avoir pour M. Philippe Audebrand, qu'une photographie-carte, déjà ancienne.

N'aurait-il pas été publié, soit dans un journal illustré, soit séparément, un portrait, gravé, photographié ou lithographié, de M. Audebrand?

ULRIC R.-D.

—

Une ode de Manzoni sur Napoléon. — Un collaborateur pourrait-il donner l'ode de Manzoni sur Napoléon: *Il cinque Maggio*.

Il paraît difficile, sinon impossible, de trouver en librairie l'ouvrage dont cette ode fait partie. H. V.

—

La « Complainte sur la mort de François Luneau », par George Sand. — Dans l'intérieur d'un recueil factice de brochures diverses in-8, la plupart intéressant le Berry et qui s'est vendu, en septembre 1888, dans la vente aux enchères de la bibliothèque du château d'Auzan, près Châteauroux, j'avais vu, de mes yeux vu, la veille de l'adjudication, une fort curieuse petite brochure intitulée : *Complainte sur la mort de François Luneau*, par George Sand, in-8, de quelques pages seulement, assez mal imprimée, et publiée soit à Chartres, soit à Châteauroux. Par suite d'une maladresse du libraire chargé de la vente, ce précieux petit recueil ayant été, le lendemain de ma visite à Auzan, mêlé dans un lot de livres sans valeur, à vendre au tas, fut acheté par une personne demeurée inconnue, et finalement la complainte qu'il renfermait est redevenue, comme elle était auparavant, tout à fait introuvable.

Quelque abonné de l'*Intermédiaire*, qui serait assez heureux pour posséder un autre exemplaire de cette *rarissime* petite plaquette de madame Sand, voudrait-il prendre le soin de m'en donner une description exacte et aussi détaillée qu'il lui serait possible? ULRIC R.-D.

—

Quel a été le premier notaire français? — Le garde des sceaux vient, par un décret, de réorganiser le notariat : la question suivante est donc d'actualité. Selon quelques historiens, Valentinien est le premier que l'on connaisse pour avoir fait les fonctions de notaire et secrétaire du roi, sous Childebert, roi de Paris. Cependant l'édit royal de Charles V, créant pour le couvent des Célestins la charge de 60e secrétaire du roi (il y en avait auparavant 59), a l'air d'indiquer pour la création des notaires secrétaires du roi, une époque bien postérieure. Qui a raison? Quelque collaborateur pourrait-il nous aider ? A, M.

—

Histoire du déterminisme. — Saurait-on m'indiquer les livres français contenant une histoire de la théorie du déterminisme ? H. H.

—

Sur un traité de musique ancienne. — Parmi nos collaborateurs, il se trouve certainement des curieux qui ont étudié, au point de vue bibliographique, l'histoire de la musique ancienne. Je supplie ces *musicographes* de me dire ce qu'ils savent d'un traité sur la musique ancienne, par Erasmus Oricius (un pseudonyme peut-être). UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Le chevalier Henry le Moine. — On demande le lieu d'origine, les armes, et d'une manière générale tous renseignements sur la personne et la famille, ascendance et descendance, du chevalier Henry le Moine, gentilhomme ordinaire de la chambre des rois Louis XVIII et Charles X, titré baron par ce dernier à l'occasion de son sacre, en 1825.

H. C.

—

Les frères Létourmy, imprimeurs. — A la fin du siècle dernier, deux frères de ce nom étaient imprimeurs, l'un à Orléans, l'autre à Tours. Des presses de ce dernier sont sorties : *les Elégies de Tibulle*, traduction de Mirabeau, les *Œuvres de Sénèque*, traduction de Lagrange, les *Tablettes chronologiques de l'histoire de Touraine*, par Chalmel. Prière de compléter cette liste, s'il y a lieu, et de faire connaître les ouvrages imprimés par Létourmy, d'Orléans. A. E.

—

Blason. — Pourrait-on dire à quelle famille appartiennent les armes suivantes gravées, sans indication des émaux, sur de l'argenterie ancienne provenant d'Auvergne ?

Ecartelé : aux 1 et 4, de... à une rose de..., aux 2 et 3, d'argent maçonné de sable, plein.

Z.

RÉPONSES

Badinguet (VII, 48, 100, 131, 185, 253, 282, 311, 386, 448, 558 ; X, 619 ; XI, 266 ; XXIII, 20). — Je ne connais aucune raison de croire que Louis Napoléon s'échappa du château de Ham grâce à la connivence d'un maçon, nommé *Badinguet*, qui lui céda ses hardes. Un compte

rendu très détaillé du procès fait, deux mois après, aux fauteurs de son évasion, ne mentionne nul individu de ce nom et de ce métier; — on y donne tout au long une lettre du prince au sieur Degeorge, dans laquelle il relate son évasion sans la moindre allusion au concours que lui eût prêté un ouvrier quelconque; ses seuls libérateurs furent, d'après lui, Conneau, son médecin, et Thelin, son valet de chambre; — enfin il y est établi que la blouse qui procura au fugitif l'avantage de l'incognito fut achetée par Thelin chez une femme Barbillon, née Flore Camus, marchande, et que lesdits Conneau et Thelin travaillèrent tout d'abord à salir et à chiffonner ce vêtement, afin de lui donner un aspect propre à faire illusion. (V. *Gazette des Tribunaux* des 10, 11 et 12 juillet 1846.)

D'autres prétendent que *Badinguet* était le nom d'un grenadier blessé grièvement par le prince dans son échauffourée de Boulogne: or, en réalité, ce militaire s'appelait *Geoffroy*. (*Gazette des Tribunaux*, du 28 septembre au 6 octobre 1840.)

Toute explication historique du sobriquet donné à Napoléon III, doit être une fable. Si le prisonnier de Ham a fait maintes fois, en présence de madame Carette, comme elle l'assure, le récit publié par elle, chaque fois il a conté un rêve ou une fiction. Badinguet, fils d'un vieux de la vieille, n'a jamais existé, et, partant, ne s'est jamais déshabillé pour fournir un travestissement au neveu de son adoré grand homme.

Badinguet (ou Badingai) est un nom caractéristique imaginaire, comme en fabriquait Paul de Kock, et fut très certainement créé pour désigner un type de bambocheur et de casse-cou d'ordre inférieur; longtemps avant d'être appliqué au second empereur, il figurait dans une série de dessins de Gavarni, intitulée : *Les étudiants*. G. M.

— Dans son dernier numéro, l'*Intermédiaire* cite un extrait des *Souvenirs intimes de la cour des Tuileries*, par madame Carette, née Bouvet, et ce passage a trait à Badinguet, l'ouvrier maçon de Ham.

A ce sujet, voici un détail assez curieux, que je tiens de M. Emile Daclin, ancien administrateur civil de la Nouvelle-Calédonie, aujourd'hui administrateur civil de Pondichéry.

Il y a six ans, lorsqu'il exerçait ses fonctions à Nouméa, M. Emile Daclin, visitant, un à un, tous les établissements pénitentiaires de la colonie, fut amené, un jour, devant un vieillard, relégué dans un fortin.

— Comment vous nommez-vous? lui demanda l'administrateur.

— Badinguet, monsieur.

— Etes-vous donc le même que l'homme de Ham qui a aidé à l'évasion du prince Louis Bonaparte?

— C'est moi-même, monsieur.

Il paraît que, depuis la chute de l'Empire, Badinguet a été compromis dans une affaire grave et transporté pour ce fait à la Nouvelle-Calédonie.

M. Emile Daclin se montre fort affirmatif là-dessus.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Théophile Gautier et le maillot (XXII, 516). — Le passage cherché par M. Paul Masson, où Théophile Gautier soutient la précellence de l'épiderme nu à l'égard du subterfuge du maillot, se trouve dans l'*Histoire de l'art dramatique en France depuis vingt-cinq ans*. Paris, Hetzel, 1859, 4e série, p. 366. A propos de poses plastiques et de tableaux vivants, exhibés en novembre 1846 au Cirque-Olympique, Gautier s'écrie : « Pourquoi à la place de ce tissu d'un rose désagréable (le maillot) ne pas laisser apercevoir la peau elle-même, idéalisée et ramenée au marbre au moyen d'un léger nuage de poudre de riz ou de blanc de perle? Sanctifiées par cette pâleur, les formes se développeraient dans leur nudité chaste. etc. » Gautier, en vrai poète plastique, plaide en faveur de la beauté nue, et ses arguments semblent probants, quoique téméraires en 1846. Depuis, on a progressé. P. A. OUROUSOF.

—

Bras gauche ou bras droit (XXII, 609, 720; XXIII, 44). — Je demande la parole pour un fait personnel, comme on dit en ce temps de débats parlementaires. Il y a en effet un point que je ne comprends nullement, dans la discussion élevée sur ce sujet — passionnant, paraît-il, — et je prie mes collègues de vouloir bien m'éclairer. Comme il s'agit d'un fait personnel — ou à peu près, — on me pardonnera d'employer le singulier.

Les partisans du bras gauche donnent pour motif à l'appui de leur opinion, que ce côté est celui « de l'épée, de la croix et

du cœur », et qu'on doit garder le bras droit libre, pour protéger la femme que l'on accompagne.

Un de nos collègues a même avancé que cette façon d'agir « donnait à la femme la *sensation* du contact de l'arme qui la devait défendre. » Et voilà justement où je ne comprends point.

Il est vrai que je n'ai jamais porté l'épée, mais seulement le sabre. A cette époque — éloignée — je n'ai jamais été assez adroit pour pouvoir donner le bras gauche à une femme, quand j'étais armé. Il est vrai que le sabre était accompagné d'éperons, et encore — il s'agit ici de temps préhistoriques — d'une sabretache.

Mais cependant je ne me représente pas la femme heureuse de recevoir cette poignée de sabre dans le côté, même sans l'aggravation... de la sabretache dans... la crinoline ! (Note historique : Ces instruments anté-diluviens ont eu le bonheur ou le malheur d'être contemporains.) Et il convient d'ajouter que mes lointains souvenirs ne me représentent pas mes camarades plus heureux ou plus adroits que moi, sous ce rapport bien entendu.

Enfin, toujours au point de vue de la défense de la dame qu'il s'agit d'accompagner, voit-on son cavalier mettant le sabre ou l'épée à la main, le cas échéant, et s'il le faut un peu *brusquement ?* J'ai beaucoup aimé ces deux outils-là, et je les ai travaillés longtemps et avec passion, mais pourtant ce tour de force me paraît fort dangereux pour la dame!

A l'époque où les gentilshommes portaient l'épée, on ne donnait jamais le bras à une femme ; on lui présentait le poing, sur lequel elle s'appuyait. Dans ces conditions, il était sans inconvénient de lui donner le poing gauche. Mais dès lors que vous tenez *appliquée contre vous* la dame que vous accompagnez, comment faites-vous pour lui donner le bras gauche, si vous portez une arme au côté ?

Tel est le fait dont je demande l'explication, et je dirai seulement pour conclure que de mon temps...

Les officiers donnaient le bras droit et les... pékins le bras gauche. C.

— Puisque la question survit au mémorable centenaire, je hasarde quelques observations au sujet du port de l'épée et du sabre considérés dans leurs rapports avec les volants de dentelles et celles qui les portent.

Sous l'ancien régime, on offrait aux dames, non le bras, mais la main droite, le tricorne maintenu sous le bras gauche et l'épée passée en verrouil sous les basques de l'habit. La tradition s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans la contredanse, comme le fait remarquer L. C., mais aussi parce que le côté droit est la place d'honneur, en dépit du « cœur et de la croix ». S'agit-il de défendre sa *dame* contre un malotru? mieux vaut, que A. D-n. me permette de le lui dire, se porter vivement et bravement devant elle, lui faire un rempart de son corps et se servir de ses deux bras pour la défense et l'attaque.

Les inconvénients de l'épée dans le monde sont singulièrement atténués par l'usage qui veut que la maîtresse de maison invite immédiatement les officiers à se désarmer. Il faut excepter cependant les grandes réceptions officielles, surtout chez les souverains, où il est d'étiquette de rester armé. Aux Tuileries, nous ne quittions l'épée que pour danser, et on devait la remettre immédiatement après. Il me souvient encore de ces plantureux dîners de la table de service, qu'il fallait avaler en vingt-cinq minutes, sans parler, le ventre comprimé par le ceinturon et le dos outrageusement labouré par le coffret de la giberne dès qu'on touchait le dossier de sa chaise.

Reste la promenade. Là, je distingue : l'épée que portent seuls, maintenant, je crois, les généraux, intendants, médecins, etc., n'est pas tellement gênante qu'on ne puisse offrir le bras gauche. Pauvre épée ! arme aristocratique par excellence, qui devait être exclusivement celle de l'officier en tenue de ville, elle a été submergée, par le courant démocratique, économique et utilitaire qui a affublé les troupes en armes de la blouse du garde d'écurie, et coiffé leurs chefs pour les grands jours du képi matinal d'autrefois !

Quant au sabre, surtout s'il est d'ordonnance, il exige l'emploi de la main gauche, soit pour le tenir entre les deux bracelets, soit pour le maintenir par la poignée s'il est au crochet. Donner le bras gauche, c'est s'exposer à trébucher et à entraîner dans quelque chute lamentable l'infortunée qu'on avait mission de conduire et de récréer.

Je ne parle pas ici de l'épée des sous-préfets et des académiciens : je n'ai aucune idée de la manière dont elle se com-

porte, mais je pense — qu'en raison de ses dimensions — elle n'a jamais gêné personne. E. B.

—

Sur le retour (XXII, 611, 722). — Dans l'intention de son auteur, cette question n'est peut-être qu'un jeu d'esprit; je la relève néanmoins, parce que, malgré la forme narquoise qu'elle affecte, elle vise une apparente anomalie de langage, et qu'en outre le Dr A. Collanges n'y a pas complètement répondu. La vérité est que cette locution s'explique très facilement; j'ajoute qu'elle ne date pas d'hier. Chez les anciens, en effet, une période déterminée — un mois, une année, un siècle, etc. — était symboliquement figurée par une ligne circulaire (un serpent se mordant la queue). Le mot même περίοδος (période), comme son synonyme κύκλος (cycle), ne signifie pas autre chose. Il suit de là que lorsque la vie humaine, qui était censée parcourir cette ligne, était arrivée au milieu de sa course, elle *retournait* forcément, par la demi-circonférence opposée, à son point de départ. C'est ainsi qu'Horace a pu dire :

Multa ferunt anni *venientes* commoda secum :
Multa *recedentes* adimunt.

(*De Arte poet.*, 175-176.)

Et Barthélemy, dans son *Epître à Chateaubriand :*

Homme heureux ! si nouveau, si jeune à [soixante ans !
Ressaisis ce laurier que conquit ton printemps,
Et ferme, avec tes mots dont l'oreille est ravie,
Le *cercle* étincelant d'une si belle vie !

(*Némésis.*)

Les exemples abondent, et on n'aurait que l'embarras du choix. Cette figure métaphorique a même passé dans le langage populaire. Qui de nous, en effet, n'a pas entendu dire, à propos d'un malade dont l'état semble désespéré : « Le pauvre diable, il s'en *retourne.* »

D'où il faut conclure que le Dr A. Collanges a trop restreint l'étendue de la locution « sur le retour », en l'appliquant seulement aux personnes du beau sexe qui marchent vers « l'état critique de la ménopause ». Elle convient tout aussi bien au sexe laid, quand ses représentants ont franchi la première moitié du *cercle* de la vie. JOC'H D'INDRET.

—

Marceau, Beaurepaire et la capitulation de Verdun (XXII, 677). — C'est dans le livre de M. Maze, *le Général F. S. Marceau, sa vie, sa correspondance, d'après des documents inédits.* Paris, Martin, 1889, in-8, p. 8, que se trouvent les détails les plus précis sur le rôle de Marceau au siège de Verdun. Le même auteur cite quelques-unes des publications relatives au suicide réel ou supposé de Beaurepaire. Il y faudrait ajouter la *Revue de l'Anjou*, l'*Amateur d'autographes*, de M. Charavay, etc., etc. L.

— La réponse à la question de notre collaborateur me semble toute faite, et pas pour les besoins du moment, dans un volume que je viens de relire, pour raviver mes souvenirs qui remontent à l'époque de sa publication; il me semblait néanmoins qu'on y faisait justice de certaines légendes: l'auteur est un militaire, ce qui ne nuira pas.

En voici le titre : *Verdun en 1792. Episode historique et militaire.* In-8. 1849, par Paul Mérat, lieutenant au 24e léger, avec cette épigraphe : *Vera paucis.* Beaurepaire y joue un triste rôle et Marceau ne paraît pas en évidence.

M. de La Barre du Parcq a donné un compte rendu de cet ouvrage dans le *Journal des sciences militaires;* il en existe un tirage à part, 1850.

Il existe encore sur Beaurepaire une plaquette : Observations médico-légales sur la mort de M. de Beaurepaire, commandant du 1er bataillon des volontaires de Maine-et-Loire, signé Lachèze. Angers, Lachèze, 1860, in-8. Extrait de la *Revue de l'Anjou et du Maine.*

L'ouvrage de M. Mérat, composé d'après des documents officiels et suivi de pièces justificatives, me semble répondre à la question. L'abbé V. DUFOUR.

— Consulter à ce sujet : *Beaurepaire, l'Histoire, la Légende*, par Dommartin. Verdun, 1884, tome IX des *Mémoires* de la Société philomatique — les procès-verbaux du conseil de défense figurent au nombre des pièces justificatives, — et surtout le chapitre « Verdun » de la *Première invasion prussienne*, par Chuquet. Paris, Léopold Cerf, 1884. G. E. D.

—

Du signe latin V (XXII, 737). — En grec (surtout moderne) ὑψιλόν (Υ, υ) a deux modes de prononciation, suivant qu'il est précédé d'une voyelle ou d'une consonne. Dans le premier cas, il prend le son de *v* ou d'*f*. Exemple : αὐτος (*avtos*), Αὔω (*afô*).

Dans le second cas, il se prononce *i*. Exemple : Λύκος (*lycos*). Mais très anciennement, il devait se prononcer comme notre *u*, cette voyelle extrême, sifflante, que nous avons héritée du celte et dont nous avons gardé le monopole. *ü* (allemand) se prononce plutôt *i* (dans les vers *ü* rime presque toujours **à** *i*). Le celte n'est que du grec resté à *moitié chemin ;* il nous sert à élucider bien des origines de mots qui, sans lui, resteraient très obscures. Dans cette langue, c'est l'*o* qui se change en *v ;* ainsi *Fao* et *Fav* (hêtre), *Dero* et *Derv* (chêne). — Il n'y a rien là qui puisse surprendre : si notre *u* est la voyelle extrême, *v* est la consonne extrême ; *M* exige un effort et se change en *v* dans la plupart des mots. Exemple : Montroulez devient Vontroulez après une préposition.

La même question se présente pour *i* et *J* (qui sont confondus dans les vieux dictionnaires, comme *u* et *v*). Ici, nous avons affaire à des gutturales très rapprochées: *g* (doux), *J r i ;* elles ne demandent pas mieux que de se substituer l'une l'autre, par des lois de mélodie ou d'harmonie dont nous n'avons pas la clef, qui varient non seulement de province à province, mais de village à village. Il est évident que dans *Pays*, qui vient de *Pagus* (réunion de familles), le grec n'a rien à voir ; ce sont deux *i*. Dans les chartes du moyen âge, quand il y a deux *i* de suite le second est allongé ; ainsi Pagesius fait au génitif Pagesij. Il est probable que les Romains écrivent le génitif de Caïus Caij.

Voici un exemple assez curieux de cette transformation de voyelles en consonne, et *vice versà :* Culotte se dit en français Braies, en patois Brayes, en latin Braca (*Gallia bracata*) ; tout cela du gaulois *Bragez* (pour envelopper). La formule algébrique serait $\frac{W}{Y} + n$; l'*é* voyelle française a pris la place des consonnes gutturales de notre langue. La juxtaposition dans les labiales comme dans les gutturales est telle, qu'elle est une cause de mélange. En composition Υ est la marque du causatif, Δ, la marque de l'état ou de l'habitude, Υ la marque de la destination ; mais entre la cause et la destination, la nuance est si faible, qu'elle n'a pu être comprise par les peuples primitifs. Ex. : *Fagus*, qu'on fera brûler, et *Fao* ou *Fav*, destiné à être brûlé. C. L.

—

Le neuf de pique (XXII, 737). — Je ne connaissais pas les dénominations de « maire de Vaise, de Charolles ou de Niort », appliquées au neuf de pique ; mais mon père, originaire du Beaujolais et joueur de piquet émérite, ne l'appelait pas autrement que « le curé de Cogny » ; considérant, du reste, cette carte comme du plus mauvais augure.

Ce curé de Cogny (petite commune de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône) était un prêtre légendaire de l'ancien régime, ayant laissé dans le pays la plus mauvaise réputation, un précurseur du plus récent curé Boudes. Fr. F.

— Les vieux joueurs vosgiens appellent le neuf de pique « le juge de paix de Rambervillers ».

En cartomancie, on considère les piques comme des cartes de mauvais augure ; ainsi, le valet de pique désigne un ennemi dangereux, quand il est touché de son neuf. Le neuf de pique tout seul signifie : « Mort », il indique aussi : « Retard dans les affaires ».

Généralement, si la première carte qu'on lève est le neuf de pique — le juge de paix de Rambervillers — le jeu sera mauvais.

On le voit, le neuf de pique est une carte de mauvais augure ; aussi est-il devenu l'objet de railleries de la part des joueurs.

Je ne sais si Vaise, Charolles, Saint-Maixent, sont de ces localités qui ont le privilège d'exciter la verve gouailleuse des populations voisines ; mais Rambervillers a eu longtemps ce privilège. Les habitants ont été baptisés du sobriquet burlesque de têtes de veau ; on dit de leur clocher et des quatre clochetons qui le flanquent, qu'il y a « cinq clochers, quatre cent (sans) cloches... »

Il était tout naturel dès lors que le neuf de pique, objet des railleries des joueurs, fût attribué aux habitants de Rambervillers et qu'on l'appelât le « juge de paix de Rambervillers ». A. Fournier.

—

Voilà le chiendent (XXII, 737). — Cette expression indique une difficulté à résoudre.

Elle vient de la presque impossibilité d'empêcher le chiendent de repousser. On sait que rien n'est plus difficile que de détruire cette plante, qui fait le désespoir des cultivateurs. Il était donc tout naturel que, dans le langage populaire, pour résoudre une grosse difficulté, l'on

dît : « Voilà le chiendent »; expression qui veut dire : « C'est aussi difficile que de supprimer le chiendent ».

A. FOURNIER.

— « Locution, dit Littré, qui vient de la difficulté qu'on a à débarrasser un terrain du chiendent. » En effet, cette plante à racines longues et traçantes est redoutée des cultivateurs, et lorsqu'un de leurs champs en est *empesté*, comme ils disent, il faut entendre leurs jurons et surtout les malédictions des sarcleuses !

Cette locution est à rapprocher de celle-ci, également employée au figuré et ayant cours, dans le Nord, sous forme de distique :

V'là l' nœud,
Dit l' sçoïeu (scieur).

Allusion à la difficulté qu'éprouve le scieur de bois, lorsque sa *sçoïarde* rencontre un nœud.

« Voilà le chiendent », c'est-à-dire encore : « Voilà le hic! »

TÉOPHILE DENIS.

—

Chipper (XXII, 737). — D'après M. Lorédan Larchey, *chiper*, voler, est une forme de notre vieux mot *choper*.

Cette parenté directe met à néant les astucieuses prétentions de *Sheppard*. Le fameux larron d'outre-Manche n'est pour rien dans la genèse de *chiper*, qui est de nationalité française, et d'autant mieux, je crois, qu'il me paraît avoir pour répondant latin *capere*, prendre.

De ce thème, j'obtiens régulièrement *choper* et *chiper*, par changements:

1° De *c* en *ch* (*canis*, chien);

2° De *a* en *o* (*phiala*, fiole) — ou de *a* en *i* (*cerasum*, cerise).

Il est à remarquer que *capere* donne, tout d'abord, *chaper*, terme inconnu, mais qui est en composition dans CHAP(ARD)ER, exactement comme : *moucher* et *baver*, dans *mouch*(*ard*)*er* et *bav*(*ard*)*er*.

T. PAVOT.

— Ce mot n'a aucun rapport avec *Sheppard;* l'étymologie, du reste, ne l'indique guère. Quoique *chipper* n'est pas « slang », argot, il n'est pas non plus un mot classique, et il ne se trouve pas dans Johnson. J. O. Halliwell (*Dict. of Archaic and provincial Words*) en donne comme signification, « to chirp », gazouiller, égayer, se réjouir. Il est plus en usage, je crois, en Amérique qu'en Angleterre, où il est peu connu. M. le col. John Hay, par exemple, s'en sert, dans le même sens qu'indique Halliwell, dans son excellent poème comique: *Little Breeches*, parlant d'un enfant très précoce, il le qualifie comme

Peart and *chipper* and sassy.

H. S. ASHBEE.

—

Mot d'une énigme latine (XXII, 738). — Il me semble que le mot qui répond aux multiples indications du texte latin est *Langue*.

Toutes les affaires humaines dépendent d'elle, que ce soit la réputation ou l'existence. De faible volume, elle met en mouvement de grandes masses. Le bien et le mal, la douleur et le plaisir, sont de ses œuvres. Et, pour qu'on l'ignore, les dieux ont voulu qu'elle fût cachée.

T. PAVOT.

—

Un mot à attribuer (XXII, 739). — Le mot est incontestablement de Bouvard. Tout le XVIIIe siècle le lui donne, et *notre ancien*, l'aimable et savant Ed. Fournier, aurait pu citer force témoignages à l'appui de sa citation. Maintenons donc à Bouvard son joli mot que l'on a prêté à tant d'autres, parmi lesquels quelques-uns de nos contemporains ont eu la faiblesse de se le laisser attribuer. UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Les femmes de Thérouanne combattant pour l'indépendance de leur patrie (XXII, 739). — Quelle est cette bévue, et qui en est coupable ? Je n'ai pas l'*Histoire de France* de Dupleix, et je ne puis vérifier ce qu'il dit du siège de Thérouanne en 1553. Mais ce qu'en rapporte, d'après cet historien, le confrère Létang, doit être mis sur le compte du siège de Sienne, 1554-1555, et non sur celui de Thérouanne. Mon autorité, c'est Montluc, qui, avec Pierre Strozzi et une poignée de Français, s'était jeté dans la vieille cité gibeline, et qui, dans ses *Mémoires*, t. II, p. 249, raconte les événements de ce siège mémorable, dont il aurait pu dire: *Quorum pars magna fui*. Or, voici ce que nous lisons au passage cité des *Mémoires :*

« Il ne sera jamais dit, ô dames siennoises, que je n'immortalise votre nom, tant que le livre de Montluc vivra, car à la vérité, vous estes dignes d'une immor-

telle louange. Au commencement de la belle résolution que fit ce peuple de défendre sa liberté, toutes les dames se départirent en trois bandes. La 1re estoit conduite par la signora Forteguerra, qui estoit vestue de violet, et toutes celles qui la suivoient aussi. La seconde estoit la signora Piccolomini, vestue de satin incarnat, et sa troupe de la mesme livrée. La 3e estoit la signora Livia Fausta, vestue toute de blanc, comme estoit sa suite avec son enseigne blanche et avoient de belles devises. Je voudrois avoir donné beaucoup et m'en souvenir. Ces trois escadrons étoient composés de trois mille dames, gentilsfames ou bourgeoises. Leurs armes étoient des pics, des pelles, des hottes et des fascines... Mesme elles avoient fait un chant à l'honneur de la France, quand elles alloient à leurs fortifications. Je voudrois avoir donné le meilleur cheval que j'aye et avoir ce chant pour le mettre icy. »

D'après cela, les noms des trois héroïnes n'étaient pas des noms de guerre, mais des noms vrais de famille, de la douce langue toscane.

Par quelle étrange confusion d'idées ou quelle bizarre transposition de pages, Dupleix a-t-il pu attribuer à Thérouanne ce qui revient à Sienne ? Est-ce bien lui, d'ailleurs, qui a commis l'erreur ? Que M. Létang revoie la page de cet historien et qu'il nous dise ce qu'il en est à cet égard.

En écrivant ma réponse, j'ai sous les yeux la belle et savante biographie d'*Aonio Paleario*, par M. Jules Bonnet, p. 223-224, nouvelle édition, Grassart, Paris, 1866. C. D.

— « La première... avait son vêtement assez court pour montrer sa belle *grève*. »

Le mot *grève*, ainsi employé, veut dire *jambe*. On trouve dans Rabelais : *Grève*, jambart, armure de jambe.

Ce sont là des extensions de sens. Il est naturel, avec l'acception ancienne, de rapprocher *grève* du verbe actuel *gravir*, latin *gradiri*, ce qui mène au substantif *gradus*.

Ce dernier terme donne, comme étymologie *grève* (de même que *gladius*, glaive). Du reste, *gradus*, pas, marche, a quelquefois pour synonyme, en poésie, *pes*, pied. (V. Quicherat.) T. Pavot.

— Voir, pour la signification du mot *grève*, dans le *Dictionnaire étymologique* de Ménage, deux remarques, l'une de Ménage, l'autre de Le Duchat. Ce dernier cite le passage suivant du livre intitulé : *La fameuse compagnie de la Lésine*, édition de 1604, fol. 141, v° « Combien que les juvenceaux de Venise, et ces messieurs les abbés frisottés, allargent et estirent malicieusement la soutane au-dessus, afin de faire voir leur belle *grève* et en repaistre les yeux aux damoiselles. »

De même que les abbés de Venise, la signora *Forte Guerra*, en allant ainsi court vêtue, voulait montrer sa belle jambe ou son beau mollet.

Fr. F.

— L'auteur de la question demande, subsidiairement, ce que signifie la *belle grève* des combattantes ; ce ne peut être que la cnémide des Grecs, εὐκνήμιδες Ἀχαιοί.

Trévoux : *Grève* signifie aussi la partie antérieure de la jambe dénuée de chair, qu'on appelle autrement le *devant de la jambe*, et en grec ἀντικνήμιον, *anterior tibiæ pars*. De là vient qu'on a appelé autrefois *grève* une espèce de bottines ou d'armure de jambes.

Littré : *Grève*, nom de la partie de l'armure qui couvrait la jambe.

Noël et Charpentier, *Dict. étymologique* : *Grève* s'est dit d'une espèce de bottes et d'armures de jambe des anciens chevaliers. J. Lt.

La tombe de Coligny a-t-elle été récemment violée ? (XXII, 740). — Si le fait signalé par le confrère L. D. est exact, si l'on a offert, il y a quelque temps, à l'un des grands musées de Paris une petite boîte en plomb renfermant, d'après l'inscription rapportée, les « restes de Gaspard de Coligny, amiral de France », oui, la tombe de ce grand homme a été violée, je veux dire que la caisse dans laquelle on avait mis, en 1851, ces glorieuses reliques, et qui avait été scellée dans un pan de mur en ruines du château de Châtillon-sur-Loing, a été enlevée par quelque main criminelle, car je ne suppose pas que le possesseur actuel de ce château ait permis cette violation. — Comment toutefois les violateurs auraient-ils eu l'audace d'offrir à un musée de Paris le produit de leur larcin ? Il y a là, évidemment, matière à enquête sérieuse. — Serait-ce une lugubre mystification de gens qui auraient voulu, après l'inauguration du monument Coligny au chevet

de l'Oratoire du Louvre, au mois de juillet dernier, battre monnaie avec la mémoire de la première victime de la Saint-Barthélemy? Ce serait bien fort! Il est, d'ailleurs, bien facile, de s'assurer *de visu* si la caisse, scellée, il y a trente-huit ans, dans un pan de mur du château de Châtillon-sur-Loing, est encore là ou si elle a disparu. — La « petite boîte » en plomb dont parle L. D. ne doit pas être si petite, puisque, d'après le procès-verbal dressé le 7 septembre 1851, cette boîte ou caisse renfermait un coffre de bois de 55 centimètres de long sur 23 de large. — Espérons que le cher confrère Carl Rash, dont l'érudition et la sagacité sont bien connues des lecteurs de l'*Intermédiaire*, est déjà en train de chercher la réponse à la question posée.

Si, par impossible, ce qui reste du corps de Coligny était à vendre, les acheteurs ne manqueraient pas qui, par respect pour cette grande mémoire, voudraient déposer cette boîte désormais historique dans ce monument qui a été érigé à l'amiral en vue des lieux où il fut deux fois assassiné.

Voici, du reste, quelques détails sur les vicissitudes du cadavre de Coligny, que nous trouvons dans la *France protestante* (édition Henri Bordier, 1884, t. IV, p. 204-206) :

« Après que Besme et ses complices eurent assassiné l'amiral, le corps, dans lequel la vie n'était pas encore éteinte, fut jeté par la fenêtre aux pieds du duc de Guise, du duc d'Aumale, son oncle, et du chevalier d'Angoulême, fils naturel de Henriette, qui attendaient en bas que l'exécution fût faite. La tête fut coupée et portée au roi, embaumée, puis envoyée au pape. Pendant trois jours, le cadavre, mutilé d'une manière infâme, fut traîné dans la boue sanglante des rues de Paris, puis pendu à Montfaucon, où le peuple, Charles IX lui-même et sa cour se rendirent, plusieurs jours durant, pour jouir de ce hideux spectacle. Le maréchal de Montmorency fit enfin enlever secrètement ces débris informes et les déposa à Chantilly, en attendant qu'il pût les transporter à Montauban. En 1785, le marquis de Montesquiou obtint du duc de Luxembourg, seigneur de Châtillon, ces glorieuses reliques pour les déposer dans une chapelle sépulcrale qu'il fit construire à son château de Maupertuis, où elles furent déposées le 16 août 1786. Les ossements étaient dans un sarcophage en marbre noir, surmonté d'une urne; une inscription rappelait la translation. A la Révolution, le parc de Maupertuis étant tombé entre les mains des spéculateurs, Alexandre Lenoir sauva de la destruction la chapelle, qu'il fit réédifier dans le jardin de son musée des monuments français. Quant aux restes de Coligny, la famille de Montesquiou les conserva pieusement jusqu'en 1851, époque où, sur la demande de M. de Montmorency, duc de Luxembourg, le comte de Montesquiou consentit à lui rendre la caisse de plomb qui les contenait. Selon le procès-verbal d'ouverture, daté du 7 septembre, cette caisse renfermait un coffre de bois de 55 centimètres de long sur 23 de large, dans lequel on trouva, sous une matière brunâtre, comme momifiée, deux fémurs intacts, une des omoplates percée d'un trou circulaire et quelques ossements fracturés. Le tout a été replacé soigneusement dans la caisse, qui a été scellée dans un pan de mur en ruines du château de Châtillon-sur-Loing. »

La caisse est-elle encore là? S'il y a à Montargis quelque abonné de l'*Intermédiaire*, ne pourrait-il point prendre la peine de s'en assurer? C. D.

—

Où était situé le royaume de Saba? (XXII, 742.) — Je ne vois pas, dans l'Ecriture, qu'il soit fait mention d'un royaume de Saba.

Au livre III, chapitre 10 des Rois, il y a bien *regina Saba*, mais c'est une femme et non pas un pays que le nom désigne. *Saba* ne se trouve pas dans l'index géographique de la Bible; il figure seulement parmi les noms de personnes, et on lui donne pour traduction: *circuitio*, détour, ambages.

Cela s'explique par le caractère de la reine, qui, venant voir Salomon, voulait en éprouver la sagacité, *tentare eum in ænigmatibus*.

Elle arrivait des confins de la terre, dit saint Luc, qui l'appelle *regina Austri*, la reine du sud.

Cependant, deux poètes, l'un du Ve siècle, l'autre du VIe, Avienus et Priscus, ont cité *Saba* comme localité, et les dictionnaires latins inscrivent: *Saba, arum*, Saba, capitale de l'Arabie heureuse, célèbre par ses parfums. »

Or, cette ancienne contrée est maintenant l'Yémen, qui a pour capitale une ville grande et forte nommée Sana.

Cette orthographe différant peu de l'antique, il se pourrait bien que, malgré l'opinion de Voltaire, le royaume de l'illustre Saba dût être placé ailleurs qu'au pays d'Utopie. T. PAVOT.

— Le royaume de Saba ou Séba (Schebâ en hébreu), n'était pas dans le pays d'Utopie, n'en déplaise à Voltaire; c'était bel et bien un district de l'Arabie, situé le long de la mer Rouge, dans la partie septentrionale de l'Yémen actuel. Les Grecs, les Latins, comme les Hébreux, ont célébré à l'envi la richesse extraordinaire de ce pays fortuné.

La reine de Saba, qui visita Salomon (1 Rois, X), était originaire de ce pays. Il est dit qu'elle lui porta des *aromates*, *de l'or en très grande quantité et des pierres précieuses* (verset 2). Il y avait là tous les éléments d'une légende orientale, et la légende s'est naturellement formée. et elle s'est embellie de siècle en siècle. Josèphe, l'historien juif, fait de cette reine une reine d'Ethiopie. Il a tort, car l'Ethiopie est en Afrique, et Saba en Asie. Aujourd'hui, en Abyssinie, on veut que cette reine ait embrassé la religion hébraïque à Jérusalem; on a également tort. Nous sommes porté à croire que le voluptueux fils de David s'occupa, avec sa royale admiratrice, d'autre chose que de religion. Le rédacteur des Livres des Rois n'en dit rien, d'ailleurs, ce qu'il n'aurait pas manqué de faire, s'il y avait eu conversion; il dit plutôt que les sept cents princesses que Salomon eut pour femmes et les trois cents concubines *détournèrent son cœur du culte du vrai Dieu* (XI, 3, 4).

Comme le fameux Menelick, négus d'Abyssinie, ne règne pas sur le royaume de la reine de Saba, on serait en droit de contester qu'il descend de Salomon par cette reine. Mais puisqu'il se plaît à rappeler cette descendance royale, laissons-lui cette innocente manie. C. D.

—

Les tombes de Louis XVII (XXII, 743). — A propos de la question posée par M. V., j'en poserai une autre : Est-on bien sûr que le fils de Louis XVI est mort, le lundi 8 juin 1795, à la tour du Temple ? N'y a-t-il pas eu une double substitution, qui a rendu possible l'évasion du dauphin ? un enfant muet d'abord, auquel on substitua ensuite un enfant scrofuleux qui ne tarda pas à mourir et dont le corps, livré à l'autopsie, fut enterré sous le nom de Louis Capet? Les prétentions de Naundorff sont-elles des mensonges, des légendes ou des folies? Ce problème historique vient d'être discuté dans un très remarquable ouvrage, publié chez Paul Ollendorff, à Paris : *Le dernier Roi légitime de France*, par Henri Provins. Il paraît que ce pseudonyme cache un homme du monde, bien connu de la société parisienne, qui depuis longtemps consacre ses loisirs à la question Louis XVII. Or, ses conclusions sont en faveur de Naundorff, et sa démonstration est étayée de preuves nouvelles et fort inattendues.

Voici, au reste, l'épitaphe demandée de la tombe de Delft : *Charles-Louis de Bourbon, duc de Normandie... fils de feu S. M. Louis XVI, roi de France, et de S. A. I. et R. Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, reine de France.* C'est du moins l'acte de décès de Naundorff, enregistré à Delft, en 1845, avec l'autorisation formelle du gouvernement de Hollande. C. D,

— M. V. trouvera en grande partie les renseignements qu'il demande dans l'*Histoire populaire de Louis XVII*, par E. de Fertin (Paris, librairie internationale, 14, rue Mézières); — dans la *Survivance du roi-martyr*, par un ami de la vérité (Paris, *id.*, Toulouse, L. Sistac et J. Boubée, libr.-éd., 14, rue Saint-Etienne), — dans la *Plaidoirie de Jules Favre pour les héritiers de Louis XVII* (Paris, Lib. internationale), etc. D'ailleurs, l'imposture de Naundorf n'a jamais été bien catégoriquement démontrée. Voici l'épitaphe de celui qui se disait Louis XVI et dont le fils revendique aujourd'hui les droits :

ICI REPOSE
LOUIS XVII
CHARLES-LOUIS, DUC DE NORMANDIE
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE
NÉ A VERSAILLES, LE 27 MARS 1785
MORT A DELFT, LE 10 AOUT 1845
R. I. P.

Sur les registres de l'état-civil on l'inscrivit comme « Charles-Louis de Bourbon, duc de Normandie (Louis XVII), ayant été connu sous le nom de Nauendorf, né au château de Versailles, en France, le 27 mars 1785, fils de feu Sa Majesté Louis XVI, roi de France, et de Son Altesse Impériale et Royale Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, reine de France, morts tous deux à Paris,

époux de madame la duchesse de Normandie, née Jeanne Einert. » Cet acte fut enregistré en ces termes « Par la permission formelle du gouvernement néerlandais ».

Je pourrais multiplier aussi les marques de la considération dont la Hollande honora les Naundorf; et il faut avouer que si Naundorf n'était qu'un vulgaire imposteur, le gouvernement néerlandais s'est en ces circonstances montré singulièrement naïf. A. D'ANCINETTE.

—

Centenaires (XXII, 752). — Catherine, la comtesse de Desmond, fut la deuxième femme du douzième comte de Desmond, et mourut non à cause des suites d'une chute d'un cerisier, en 1604, à l'âge, non pas de 146 ans, mais de 100 ans. Elle ne naquit point en 1464, comme l'ont dit quelques auteurs; elle ne dansait pas non plus, comme le croient d'autres, avec Jacques Ier, ni n'allait à pied de Bristol à Londres, dans sa cent trente-neuvième année. Voir *Notes and Queries*, Ire, IIe et IIIe série, article dans la *Dublin Review*, février 1882, et *Compendium of Irish Biography*, par Webb, p. 140. Ajoutons à la liste intéressante dressée par notre confrère L. G. de G. J. J^r:

Sir Moses Montefiore, mort à Londres, dans sa centième année, il y a quelques années;

Une vieille femme qui vient d'entrer dans sa cent quatrième année, dont le domicile est à Heysham, pittoresque petite ville près de Morecambe;

Un Hongrois dont j'ai lu dans quelque journal tout récemment qu'il a déjà vu son cent septième Noël.

(Manchester.) J. B. S.

—

Deux proverbes (XIII, 9), — « Etonné comme un fondeur de cloches. » — J'ai plus souvent entendu dire : « Triste comme un fondeur de cloches. » — Au surplus, les deux me semblent avoir la même origine; seul de tous les ouvriers, le fondeur de cloches dépense son temps, sa peine et son combustible sans être sûr de réussir; la moindre paille, le plus léger accident, et tout est à refaire. Peut-il être gai? Un autre fondeur, trouvant un défaut à son métal, y collerait un (*m*), scorpion, comme dit M. Denis Poulot dans *le Sublime;* le fondeur de cloches n'a pas même cette ressource. Donc, il est triste, car il a trop de chances d'avoir travaillé pour le roi de Prusse; donc, il est étonné, quand il sort la cloche de son moule, de s'être donné tant de mal pour n'aboutir à rien. GÉDÉON.

— Voici, au moins pour le premier.

On trouve dans les *Matinées sénonoises* de l'abbé Tuet: « *Fondre la cloche*, c'est venir, enfin, à l'exécution d'une affaire qui a été longtemps agitée. Cette expression, prise au propre, désigne une opération sérieuse qui demande beaucoup de préparatifs, et qu'un rien peut faire manquer. De là, quand un homme est étonné d'avoir échoué dans une chose où il croyait réussir, on dit qu'*il est sot comme un fondeur de cloches.* »

M. Quitard (*Dictionnaire des proverbes*) donne la même explication sous ce titre: *Etonné ou penaud comme un fondeur de cloche*, et ajoute : « On en cite plusieurs, morts de douleur de n'avoir pas réussi; et d'autres, morts de joie de leur succès. Parmi ces derniers figure Jean Masson, qui fondit la grosse cloche de Rouen connue sous le nom de *George d'Amboise.* » T. PAVOT.

—

Une poésie de Victor Hugo sur mademoiselle de Sombreuil (XXIII, 11). — Jamais, au grand jamais! les septembriseurs, en train d'égorger les victimes de l'Abbaye, n'ont forcé mademoiselle de Sombreuil à boire un verre de sang. S'ils l'eussent voulu, ils ne l'auraient pas pu. Il y a là, en effet, une question de physiologie. Personne n'ignore que le sang, dès qu'il est répandu, en plein air, dans un récipient quelconque, se fige au bout de trente secondes et cesse d'être liquide. Ce serait donc une matière solide que les égorgeurs du 2 septembre auraient forcé la jeune fille à boire.

Il est vrai que le fait a été lancé sur Paris, répété en prose et en vers, et qu'en définitive, il a pris la consistance d'un événement avéré. Legouvé père en a fait l'un des épisodes du *Mérite des femmes.* Victor Hugo l'a introduit dans ses odes; vingt autres, cent autres l'ont accrédité, mais il n'en est pas moins faux pour cela.

Il est faux, car c'est mademoiselle de Sombreuil elle-même qui s'est élevée contre cette fabuleuse assertion. « Me « voyant pâle, ces hommes m'ont fait « boire un verre de leur vin; à la vérité, « ce verre était marqué par des taches de « sang, et c'est de cette circonstance que

« provient la légende dont on me rompt « la tête depuis tant d'années. » Tel est l'extrait d'une lettre que mademoiselle de Sombreuil, encore vivante au commencement du second Empire, écrivait au *Journal des Débats* (1855). Mais il en est de cette fable comme de tant d'autres : elle est et demeurera indéracinable.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Les premiers aérostats (XXIII, 11). — J'en appelle à M. P. Cordier, mieux informé, ou plutôt ayant relu son passage d'Apion : *...Ambulasse... per terram iter agens*. Zabidos se fait faire une sorte de cage sans fond, où il entre et, après l'avoir illuminée, *marche avec par terre*. Il n'est dit nulle part que l'auteur du stratagème se soit élevé en l'air. D'ailleurs, la nuit, il est presque impossible de se rendre compte de la distance d'un point lumineux quelconque. Les lanternes d'un fiacre à Paris ou la petite fenêtre éclairée d'une maisonnette en rase campagne, apparaissent de très loin, et l'on ne sait jamais de combien l'on s'en rapproche en marchant, si la nuit est noire et que l'on aperçoit rien que les points lumineux. Pour peu que le terrain sur lequel *marchait (ambulabat)* Zabidos, ait été un peu élevé, les spectateurs pouvaient croire que le dieu marchait dans l'air. Mais pas de trace d'un aérostat quelconque dans le texte, ni même d'une vision aérienne.

PRZEZDZIECKI.

—

Un abbé gouverneur du Louvre et capitaine au XVIIIe siècle (XXIII, 13). — Le scélérat La Reynie (Jean-Baptiste-Marie-Louis), dénoncé par Santerre devant la Commune de Paris, en 1793, et non en 1790, était le petit-fils de La Reynie, le premier lieutenant général de police de Paris. Il est né à Sarlat, le 5 mai 1760; élevé au séminaire, il fut tonsuré et il obtint la protection de Mgr de Beaumont, archevêque de Paris, son compatriote. Il était proposé pour être nommé chanoine de Saint-Louis du Louvre, en 1781, lorsque son protecteur mourut. Il quitta l'état ecclésiastique bientôt après, et, en 1789, il venait d'obtenir un brevet dans la 4e escadre de Brest pour aller aux Indes. Il se jeta dans le mouvement révolutionnaire et, nommé aide-major de la milice bourgeoise, il fut chargé d'aller maintenir l'ordre au château de la Bastille, le 25 juillet 1789. En visitant la forteresse dans toutes ses parties, il recueillit des vases sacrés de la chapelle, devenus hors d'usage, et se fit remettre par les visiteurs des papiers imprimés et manuscrits qu'ils avaient ramassés dans les cours et qui provenaient des archives de la Bastille. Dénoncé et arrêté comme voleur de ces objets, il fut interrogé et conduit dans les prisons du Châtelet, puis à l'Abbaye. Le comité de police de la commune de Paris le déclara irresponsable des faits qui lui étaient reprochés et le fit mettre en liberté. L'abbé Fauchet avait écrit en sa faveur une lettre dans laquelle il déclarait « que dans une place « prise d'assaut, le pillage était de droit « commun, pour les effets de la place, « aux vainqueurs, et que son intention « n'était pas même d'user de ce droit, « mais de déposer en sûreté les objets et « les papiers qu'il avait recueillis, pour « les remettre ensuite à l'hôtel de ville. »

ALF. BEGIS.

—

Un musée des arts et métiers au XVIIIe siècle à retrouver (XXIII, 14). — Au sujet de cette question, nous avons reçu de M. le colonel Laussedat, Directeur du Conservatoire national des Arts et Métiers, la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Voici la réponse à la question de M. Caribert, dans le n° 520 de l'*Intermédiaire*, à propos d'un musée des arts et métiers au XVIIIe siècle à *retrouver*.

Ce musée a, en effet, existé et appartenait bien au duc d'Orléans, qui l'avait fait installer au château de Monceaux, pour l'éducation de ses enfants. C'était une œuvre très intelligente et très vivante. D'après M. L. Calla, ancien député de la Seine, tous les modèles qui le composaient auraient été exécutés, sous le règne de Louis XVI, par son aïeul, François-Etienne Calla, ou sous sa direction.

Le Conservatoire des Arts et Métiers possède une grande partie de ces modèles, dont la plupart, cela vaut la peine d'être signalé, répondent, dans leur ensemble ou dans leurs détails, au texte et aux planches de l'*Encyclopédie*.

Il résulte certainement d'une liste énumérative et d'une note complémentaire existant aux archives du Conservatoire, que neuf d'entre ces modèles ont été, avant la Révolution, la propriété du duc d'Orléans. Ce sont ceux du fondeur en sable, du mouleur en terre et en sable, du plombier, du lamineur de plomb, du potier, du faïencier, du porcelainier, du distillateur d'eau-forte et du raffineur de salpêtre.

Quant aux autres spécimens d'anciens ateliers appartenant au Conservatoire, ils se rapportent à l'art du chimiste (laboratoire complet) et aux professions du cloutier, du fondeur en balles de plomb, du menuisier (cet atelier comprend les établis du menuisier en bâti-

ment, de l'ébéniste et du carrossier) et du serrurier. Il n'en est pas question dans les documents d'archives précités, mais comme ils sont construits à la même échelle d'un pouce et demi pour un pied (et non d'un pouce pour un pied, comme le dit M. Caribert), dans le même esprit et enregistrés à l'inventaire de notre musée industriel à la même époque (1803) que la plupart d'entre les précédents, il paraît hors de doute qu'ils ont, à l'origine, formé avec eux une collection unique.

Nous croyons devoir ajouter, que ces modèles sont d'une exécution merveilleuse et qu'ils justifient pleinement la réputation de goût et d'habileté de nos artistes du siècle dernier.

Voulez-vous nous permettre, en terminant, monsieur le Directeur, de profiter de cette occasion pour prier les savants correspondants de l'*Intermédiaire* de nous signaler tous les objets qu'ils pourraient découvrir, ou dont leurs lectures leur feraient soupçonner l'existence, ayant trait à la pratique ou à l'histoire des professions et des industries, au point de vue le plus général.

Agréez, etc. A. LAUSSEDAT.

—

Chaponnière (XXIII, 16). — Le sculpteur genevois Jean Chaponnière est né à Genève, le 11 juillet 1805. Il commença ses études de dessin très jeune, suivant les classes de la Société des Beaux-Arts. Entré à l'école de modelage, il révéla promptement une aptitude particulière et un talent qui promettait un grand sculpteur. A 20 ans, il partit pour Paris, entra à l'Ecole royale des Beaux-Arts, et, au bout de quatre ans, commença à travailler chez Pradier; deux ans après, il alla en Italie et envoya de Naples une charmante statue, la *Jeune Grecque captive*, qui excita une vive admiration. MM. Bertrand et Eynard l'achetèrent et en firent don au musée. Il envoya le groupe de *Daphnis et Chloé* à l'exposition de Paris 1831, et obtint une médaille d'or. Il exécuta, en 1833, pour le gouvernement français, le buste en marbre du duc de Nemours et celui de Dureau de la Malle, dont le *Temps* de cette année-là parla avec grand éloge. Il fit, à la même époque, un assez grand nombre de petites statuettes en bronze, véritables portraits de personnages contemporains. Ses dessins à la sépia étaient aussi fort recherchés. Enfin, en septembre 1833, Chaponnière fut chargé par le gouvernement français de l'exécution des bas-reliefs de l'une des quatre faces de l'Arc de l'Etoile. Ce fut son œuvre capitale. Elle fut suivie d'une belle statue de *David, vainqueur de Goliath*, qui est, à l'heure qu'il est, dans la promenade des Bastions. Il n'eût pas le temps de l'exécuter en marbre. La maladie de poitrine, dont il était atteint depuis quelques années, prit une marche foudroyante, et il mourut à Genève, le 19 juin 1835. La famille Chaponnière, descendant du frère aîné du sculpteur, existe encore fort honorablement connue à Marseille.

Voir pour de plus amples détails : la notice biographique sur John Chaponnière, t. XVII de la *Bibliothèque universelle de Genève*, septembre 1838; *les Beaux-Arts à Genève*, par Rigaud; le *Dictionnaire biographique des Genevois et Vaudois illustres*, etc., etc., etc.

LUCIEN PEREY.

—

Vert-vert (XXIII, 16). — Le petit poème de Gresset fut imprimé pour la première fois en 1734, avec l'orthographe *Vair-vert*, dont on se rend compte étymologiquement.

La plupart des perroquets ne sont pas en effet complètement verts, mais verts avec des taches rouges, d'un vert *vairé*, suivant l'ancien langage.

Tout le monde connaît la fourrure appelée le *vair*, dont le nom a la même origine (*varius*), et avec laquelle était faite la pantoufle de *verre* de Cendrillon.

Dans sa collection des *Impressions harmoniques*, faisant suite au *Livre de demain*, imprimées à Blois, par Raoul Marchand, M. de Rochas a réédité *Vair-vert*, avec l'orthographe primitive, sur papier rose avec texte rouge et encadrement vert.

A. R.

—

Les compteurs kilométriques et les voitures de place (XXIII, 31). — Les compteurs kilométriques ou odomètres remontent aux ingénieurs de l'école d'Alexandrie. La première description se trouve dans un fragment grec qui accompagne le *Traité de la Dioptre* de Héron. La traduction de ce fragment a été publiée par M. de Rochas, dans les *Origines de la Science* (Masson), avec la restitution des figures qui accompagnent le texte. Il y a deux systèmes différents : un pour les voitures, l'autre pour les navires.

Vitruve n'a fait que copier l'auteur grec, mais comme les figures de son traité se sont perdues, on se rendait fort difficilement compte de ce qu'il avait voulu dire. A. R.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Une lettre inédite de Grétry. — Nos lecteurs ont accueilli, il y a quelque temps, avec faveur, une lettre inédite de Boïeldieu ; voici un billet de Grétry qui, très certainement, attirera l'attention des amateurs d'autographes : il fait partie de ma collection, est daté de l'hermitage de Jean-Jacques et témoigne de l'admiration légitime du grand musicien pour le grand philosophe. KUHNHOLTZ-LORDAT.

Au citoyen Thomas, médecin, rue Christine, 10. Paris.

Si le poëme dont vous me parlez, Citoyen, est destiné à être mis en musique, il est des juges plus compétents que le musicien par les mains duquel il doit passer. Les comédiens du théâtre auquel on le destine doivent l'accepter, c'est là la marche à suivre ; je refuse même de lire les poëmes qui n'ont pas la sanction nécessaire pour qu'ils puissent être représentés. Mais il paraît que votre ami me fait l'honneur de priser mon suffrage, je le lirai avec plaisir et vous en dirai mon avis.

Je retourne à Paris à la fin de la décade prochaine, je suis chez moi toutes les matinées, et je vous recevrai avec plaisir ; j'en aurais eu autant à vous recevoir dans l'hermitage de J. J. Rousseau que j'habite. *J'accueil* (sic) de mon mieux tous les admirateurs de ce grand homme, et je ne doute pas, citoyen, que vous ne soyez de ce nombre.

Salut et considération. GRÉTRY.

De l'hermitage de J. J. Rousseau, à Emile-Montmorency, ce 28 vendémiaire, an IX.

—

L'Art de faire des enfants d'esprit. — En 1801 parut un livre qui excita au plus haut point la curiosité publique et fournit une ample matière à la critique.

Ce livre avait pour titre : ***Essai sur la Mégalantropogénésie ou l'Art de faire des enfants d'esprit qui deviennent de grands hommes***, par Robert, le jeune, des Basses-Alpes.

Robert, Louis-Joseph-Marie, né à Sainte-Tulle (Basses-Alpes), en 1771, était alors étudiant en médecine à la Faculté de Paris. Il fut reçu docteur en 1803 et acquit plus tard, en Provence, une certaine célébrité médicale. Médecin inspecteur de l'établissement thermal de Greoulx (Basses-Alpes), il devint médecin ordinaire du roi d'Espagne Charles IV, et médecin consultant de la princesse Pauline et de la reine douairière de Suède. Il mourut en 1850.

Lors de l'apparition de la ***Mégalantropogénésie***, alors que cet ouvrage d'un jeune étudiant excitait la curiosité publique et la critique sous toutes ses formes un étudiant en droit, de la Faculté de droit de Paris, M. F. Fruchier, fit représenter sur le théâtre de la Montansier un vaudeville intitulé : ***le Mégalanthrope.***

Parmi les couplets chantés dans ce vaudeville, les deux suivants furent particulièrement applaudis : l'un sur Bonaparte, alors premier consul :

Par ce moyen simple et facile,
On verra bientôt enfanter
Pour notre glorieux Achille,
L'Homère qui doit le chanter.

L'autre sur l'auteur de la ***Mégalantropogénésie*** :

Pour l'auteur de ce système,
Il est fâcheux aujourd'hui
Que son père n'ait lui-même
Su son secret avant lui.

Cette pièce, le ***Mégalanthrope***, toute d'actualité et vivante critique du livre curieux de M. Robert, eut un certain nombre de représentations. F. FRUCHIER.

—

Anecdote pour servir à l'Histoire des enseignes de Paris. — M. Edouard Fournier, dans son excellente ***Histoire des Enseignes***, n'a pas connu la curieuse anecdote suivante racontée par Millin dans une note de ses ***Antiquités nationales***, et qui est vraiment si piquante que, malgré l'autorité de Millin, on peut douter de sa véracité.

Une marchande de modes avait fait peindre, avec assez de soin, dans son enseigne, un abbé choisissant des bonnets et courtisant ses filles de boutique. On lisait sous cette enseigne : *A l'abbé Coquet*. Le lieutenant de police, Hérault, grand dévôt et homme assez bizarre, voit cette affiche : il la trouve indécente, et de retour chez lui, il ordonne à un exempt d'aller enlever l'abbé Coquet et de le mener chez lui. L'exempt, accoutumé à ces sortes d'expéditions, va chez un abbé de ce nom, le force à se lever et le conduit à l'hôtel du lieutenant de police. « Monseigneur, l'abbé Coquet est ici. — Eh bien, répond le magistrat, qu'on le mette au grenier. » On obéit ; l'abbé Coquet, tourmenté par la faim, faisait de grands cris. Le lendemain, « Monseigneur, lui dirent les exempts, nous ne savons plus que faire de cet abbé Coquet que vous avez fait mettre dans le grenier, il nous embarrasse extrêmement. — Eh bien, brûlez-le et laissez-moi tranquille. » Ces mots firent éclater de rire. La méprise cessa et l'abbé se contenta d'une invitation à dîner et de quelques excuses.

Pour terminer notre trouvaille par une question, sait-on où était cette enseigne qui causa tant de tourments au pauvre abbé ? UN PARISIEN.

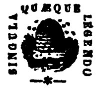
Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1890.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 février 1890.*

XXIIIe Année. — N° 523.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIe Année.* — N° 148

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Bi-métallisme. — Le mot est-il si nouveau que ni Littré ni Larousse ne le citent ?

Je serais reconnaissant aux correspondants de l'*Intermédiaire* de vouloir bien donner une définition brève et claire du bi-métallisme, ainsi que les noms de ceux qui ont écrit sur ce sujet. H. P.

—

Une épigramme contre les jésuites. — On connaît cette épigramme sur un christ habillé en jésuite :

> De ces moines audacieux
> Vous voyez l'impudence extrême;
> Ils vous ont habillé comme eux,
> Mon Dieu, de peur qu'on ne vous aime.

Quel est l'auteur ? T.

—

Sallemande. — Edouard Fournier, dans le *Vieux-Neuf* (II, 319), démontrant l'antiquité de la *lanterne magique*, donne l'extrait suivant du *Journal d'un bourgeois de Paris du temps de François Ier*, publié par M. Ludovic Lalanne pour la *Société de l'histoire de France :*

> L'an 1515... En ce temps, lorsque le roy estoit à Paris, y eust un prestre qui se faisoit appeler monsr Cruche, grand fatiste, lequel, parce qu'un peu devant, avec plusieurs autres, avoit joué publiquement, à la place Maubert, sur eschafaux, certains jeux et novalitez, c'est assavoir, sottye, sermon, moralité et farce, dont la moralité contenoit des seigneurs qui portoient le drap d'or à credo et emportoient leurs terres sur leurs épaules, avec autres choses morales et bonnes remonstrations; et à la farce fut ledit monsr et avec ses complices, qui avoit une *lanterne* par laquelle voyoit toutes choses, et entre autres qu'il y avoit une poulle qui se nourrissoit soubz une sallemande ; laquelle poulle, etc.

Qu'est-ce qu'une *sallemande ?*

J. Lt.

—

Les ambassadrices. — Renée de Bec-Crépin, femme du maréchal de Guébriant, morte à Périgueux, en 1659, et enterrée auprès de son mari à Notre-Dame, était une femme de beaucoup d'esprit, fière, dissimulée et ambitieuse.

C'est jusqu'ici, dit son historien, *la seule femme qui ait eu de son chef la qualité d'ambassadrice.* On lui donna ce caractère en 1645, lorsqu'on la nomma pour conduire en Pologne la reine Marie de Gonzague, et elle le soutint avec tout le courage et toute la prudence qu'on pourrait trouver dans un homme consommé dans les négociations.

Cette affirmation est-elle exacte ? N'y eut-il pas depuis ou même auparavant d'autres femmes chargées officiellement de ces hautes fonctions ? Je serais très désireux de le connaître.

De M.

—

Le géographe d'Anville. — Existe-t-il des descendants de J. B. Bourguignon d'*Anville*, l'éminent géographe du dix-huitième siècle ?

Sait-on ce qu'est devenue sa correspondance qui, vu les relations qu'il entretenait dans tous les pays de l'Europe, devait être considérable ? A. H.

—

Un musée à retrouver. — Un de nos collaborateurs pourrait-il nous donner des renseignements quelconques sur un *Cabinet de singularitez* qui existait aux Tuileries sous Henri IV et sous Louis XIII? Jean Mocquet dont nous avons les voyages imprimés en fut longtemps le garde.

Je ne sais où trouver des indications



précises sur cette collection qui est le point de départ du Muséum d'histoire naturelle et du Musée d'ethnographie.

D H.

—

Le mouchoir dans l'antiquité. — Existait-il? N'existait-il pas? Il n'existait pas, si j'en crois ce plaisant passage d'une réclame d'un journal financier que je ne veux pas nommer : « En ce moment, il se fonde une société, sous le titre de *Compagnie nouvelle de chalets de nécessité pour la France et l'étranger*. La première expérience faite à Paris ayant pleinement réussi, il a paru avantageux de l'étendre, d'abord dans la province, où les essais qu'on en a déjà faits ont rencontré le même accueil sympathique. [Que diable! vient faire là la sympathie? On ne s'attendait guère à la trouver en cette affaire.] Il y aurait beaucoup à dire en faveur d'une entreprise qui s'adresse à toutes les classes de la société et à laquelle son titre même, la nécessité, attache un caractère de permanence. Partout où elle s'est implantée, l'usage en a paru si pratique [ombre de Margue, est-ce toi qui as inspiré ce suave morceau?], si commode, si indispensable, qu'on se demande comment on *faisait* (*!!!*) auparavant. Il est vrai qu'il en est ainsi de bien des choses dont on ne peut plus se passer, une fois qu'on les a connues; pour ne citer qu'un exemple, les mouchoirs eux-mêmes ne sont-ils pas d'invention récente, puisque les Grecs et les Romains ne s'en servaient pas? » J'ai beau faire, je ne me représente pas Aspasie, l'empereur Auguste, Virgile, etc., obligés de se moucher dans leurs doigts. Qu'en pense-t-on?

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Le séjour de Jacques II à Saint-Germain et la brigade irlandaise. — On sait qu'après la bataille de la Boyne (1690), où il avait été complètement battu par Guillaume d'Orange, Jacques II se réfugia en France, et fixa sa résidence à Saint-Germain, où il mourut en 1701.

Ce monarque malheureux, mais après tout peu intéressant, avait été accompagné dans son exil par un certain nombre de gentilshommes irlandais, dont les biens avaient été confisqués pour ce motif et qui restèrent néanmoins attachés à sa personne jusqu'au jour où, sans ressources, ils se virent, pour la plupart, dans la nécessité de se créer des moyens d'existence.

Quelque obligeant Intermédiairiste pourrait-il m'indiquer où je pourrais trouver des renseignements détaillés sur le séjour de Jacques II à Saint-Germain, sur la composition de sa maison et sur les noms des principaux gentilshommes qui en faisaient partie?

Pourrait-on également me renseigner sur l'effectif, la composition et le costume de cette « brigade irlandaise » qui, pendant de longues années, combattit si vaillamment dans les rangs de l'armée française, où elle se distingua tout particulièrement à la bataille d'Almanza sous Berwick, et à Fontenoy, sous le maréchal de Saxe?

Enfin, quels étaient les différents grades d'officiers que comprenait cette brigade, et à quels grades de notre armée actuelle correspondraient-ils?

UN CURIEUX D'ORIGINE IRLANDAISE.

—

Le mot le plus célèbre de l'abbé Maury. — Peut-on me préciser l'époque à laquelle l'abbé Maury répondit avec tant d'à-propos aux gens qui voulaient le *lanterner*: « En verrez-vous plus clair? »

Aucun historien n'est d'accord sur cette date.

Les uns parlent du 2 novembre 1789, d'autres de juillet 1790. Mgr Ricard, dans son livre sur l'abbé Maury, place l'anecdote en 1791.

Et puis, le mot est-il bien authentique et n'aurait-il pas été fabriqué après coup?

Je n'en connais qu'un, prononcé par Maury dans des circonstances analogues, dont l'histoire ait certifié la sincérité. C'était en 1790, lorsque la foule se pressait hurlante sur les pas de l'abbé, au moment où il sortait de la salle du Manège: « A la lanterne! criait-on; il faut l'envoyer dire la messe au diable! — Quand il vous plaira, répliqua Maury; et voici mes burettes », continua-t-il, en tirant une paire de pistolets.

La légende n'aurait-elle pas confondu les deux anecdotes? D'ailleurs, la première paraît bien invraisemblable, étant donné le caractère impétueux du député monarchiste.

D'E.

—

Le rabot de Jean sans Peur. — Le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, avait pour devise un rabot, ainsi qu'on le voit aux

vêtements et joyaux de son effigie funéraire sur son tombeau conservé au musée de Dijon. On trouve imprimé à peu près partout que le Bourguignon prit cette devise en 1405, pour faire pièce au duc d'Orléans, son oncle et rival politique, dont la devise était un bâton noueux, et j'ai longtemps accepté le fait comme acquis à l'histoire de détail. Mais voici que, dans les mémoires d'une société savante dijonnaise, je trouve ce passage qui remet tout en question :

Comptes de Jehan Chusat.

L'an 1405, le Duc prit la devise du rabot. Les devises furent peintes aux armes du duc pour la feste ou joust faict à Compiègne, au mois de juin. Audit temps la devise du duc d'Orléans estoit un nid d'oiseau.

Comme il me paraît peu probable que le duc d'Orléans ait changé brusquement sa devise, ce que son parti aurait pris à bon droit pour une reculade, j'avoue n'y plus rien comprendre et sollicite humblement un peu de lumière. H. C.

—

Mathématiciennes. — 1° A-t-on dessiné ou peint la mort tragique d'Hypatie ?

2° Existe-t-il une étude spéciale de l'œuvre scientifique de madame du Châtelet ?

3° Les thèses philosophiques d'Agnesi ont-elles été imprimées ?

4° Y a-t-il un portrait de Sophie Germain ?

5° D'autres femmes méritent-elles d'être qualifiées de mathématiciennes ?

Rég.

—

La famille Sanson. — Henri Sanson, ancien exécuteur des hautes œuvres de la cour de Paris, écrivit les *Mémoires des Sanson* (Paris, 1863). Il était le dernier de la branche parisienne de cette famille de bourreaux et eut deux filles, déjà mariées en 1863. Il ne dit pas les noms de leurs maris. Quand est-il mort ? Sa fille aînée possède-t-elle les portraits des Sanson, ou ces portraits se trouvent-ils dans un musée historique, où ils seraient bien à leur place ? L'histoire des Sanson, qui fait partie des *Mémoires*, est très intéressante et mérite d'être lue. Est-ce que les autres branches existent encore, et comment sont les armes de cette famille autrefois patricienne ? Elle portait trois merlettes, mais comment ?

(Utrecht.) H. J. S.

—

Une inscription parisienne concernant Salomon de Caus. — Combien peu de papiers administratifs ont échappé aux néfastes incendies de l'Hôtel de ville en mai 1871 ! Voici un petit rapport de l'Architecte-directeur du service d'architecture, Baltard, qui ne manque pas d'intérêt :

PRÉFECTURE DE LA SEINE. — DIRECTION DU SERVICE D'ARCHITECTURE. — 1er BUREAU. — OBJET : *Inscription commémorative et reproduction d'un portrait de Salomon de Caus.*

Paris, 22 juillet 1864.

Sur la communication qui lui a été faite d'une proposition de M. Charles Read, ayant pour objet de faire placer sur une des faces de la maison sise rue Palestro, à l'angle du passage Basfour, sur l'emplacement de l'ancien Cimetière protestant de la Trinité, où *Salomon de* CAUS a été inhumé, en 1626, une inscription commémorative avec l'effigie en buste ou en grisaille de cet ancien ingénieur de la Ville de Paris, l'architecte-directeur a l'honneur de formuler à M. le chef du cabinet, pour être soumise à M. le Préfet, la proposition suivante :

L'inscription et l'effigie seraient placées (le propriétaire y ayant consenti) sur le trumeau de l'entresol qui sépare les deux premières fenêtres de la maison sur la rue de Palestro.

On chargerait un artiste de relever à Heidelberg la copie du portrait de SALOMON DE CAUS, qui y est déposé. Le soussigné propose de confier cette mission à M. Nanteuil fils, jeune peintre de mérite, à qui il serait alloué une somme fixe de 1,200 francs, pour la copie et pour frais de voyage. Cette dépense pourrait être imputée sur le fonds de 5,000 francs réservé pour les menues dépenses se rapportant au service des beaux-arts.

L'architecte directeur,
J. BALTARD.

Quelle suite a reçue cette proposition ? Si rien n'a été fait, il y aurait là une bonne chose à faire pour l'édilité nouvelle qui a institué une commission des inscriptions parisiennes et qui a déjà apposé dans les rues de Paris bon nombre de plaques commémoratives. L. F.

—

Les fondations pour les suppliciés. — A Paris, avant la Révolution, un grand nombre de fondations avaient été faites pour adoucir les derniers moments des criminels exécutés.

Du temps qu'on exécutait les criminels à Montfaucon, les patients qu'on y conduisait entraient dans la cour du couvent des Filles-Dieu de la rue Saint-Denis pour y recevoir de l'eau bénite, boire un coup de vin, manger trois morceaux de pain et baiser un crucifix de bois dressé contre le chevet de l'église de ce monastère.

A Saint-Jacques la Boucherie, Mar

guerite Mousset, femme de Jacques Aubert, maître d'hôtel des filles de Madame, avait fondé, le 19 mars 1676, une messe basse quotidienne pour les suppliciés.

A Jérusalem, les historiens rapportent qu'il était d'usage de donner du vin de myrrhe aux criminels afin de les étourdir et de les rendre moins sensibles aux supplices qu'ils allaient souffrir.

Les collaborateurs de l'*Intermédiaire* auraient-ils connaissance en France ou à l'étranger de fondations ou d'usages semblables?

UN MAGISTRAT.

—

Sur quelques personnages des Mémoires de Jules Simon. — Je viens de lire le très agréable volume intitulé : *Mémoires des autres* (l'esprit s'y montre déjà sur la couverture), et je voudrais bien savoir quels sont les noms réels de *M. Antoine*, de *Pierre Guérin*, de M. et madame *Libert*, enfin de M. *Le Bris*, qui figure dans le dernier chapitre (*Un normalien en* 1832). Ce qui excite particulièrement ma curiosité de provincial (lisez la fable du rat enfermé dans un fromage de Hollande), c'est que tous les personnages susnommés ont été célèbres et que le dernier, encore vivant, est un des membres actuels de l'Institut.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Peintres thaumaturges. — Le peintre Loutherbourg était-il le Cagliostro de l'Angleterre, comme l'affirme le *Journal de la ville* (1789-1790), par le marquis de Luchet (t. II, p. 488 et suiv.)?

ALPHA.

—

Les élèves de Carle Vanloo. — J'ai vu dans une église un tableau religieux qui fut peint, de 1745 à 1747, par un élève et sous la surveillance de Carle Vanloo, comme une note le constate.

Pourrait-on me dire quels étaient les élèves de Carle Vanloo à cette époque et ceux qui s'adonnaient particulièrement à la peinture religieuse? HUSSON.

—

Le portrait de madame de Beaumont. — Je serais fort reconnaissant à l'un de nos correspondants de me dire où se trouve le portrait de madame de Beaumont (Pauline de Montmorin), par madame Vigée-Lebrun. G. C.

—

Une notice de George Sand sur M. Rollinat, parue en 1867, dans le *Moniteur de l'Indre*. — Dans son intéressante réponse, relative à la famille Rollinat, insérée ici même (tome XXII, 620-621), M. Ulric R.-D. parle de cette notice qui, dit-il, *a mérité d'être conservée.*

Rassemblant les matériaux d'une *Histoire des œuvres de George Sand*, je serais bien reconnaissant à M. Ulric R.-D., ou à quelque autre aimable collaborateur de l'*Intermédiaire*, de me donner quelques détails précis sur ce morceau, sa date exacte d'apparition, et, s'il est possible, le moyen d'en obtenir un exemplaire, ou tout au moins une copie.

CHARLES DE LOVENJOUL.

—

Un livre de M. Darimon. — Le catalogue de la bibliothèque de Lille attribue à Alfred Darimon, ancien député de l'Empire, la rédaction de l'ouvrage suivant :

Essai sur l'éducation des animaux, le chien pris pour type, par Adrien Léonard. Lille, Leleux, 1842. 1 vol. in-8.

Léonard est-il Darimon? Darimon est-il Léonard?

Faisons observer d'ailleurs que l'anagramme de Adrien Léonard nous donne Alfred Darrinon. E. D. B.

—

Familles de Salles et de Labondie. — En 1500, vivait à La Gibertie (Quercy) noble Guillaume de Salles, seigneur de la Pile et de La Gibertie. (Dans les actes en latin, Guillermus de Salis, dominus de Pilâ, et Guilhen de Salas, senhor de la Pila, en langue romane.)

Ce seigneur épousa Borguine Dupuy. Leur fille, Françoise de Salles, épousa noble Arnaud de Raffin; une autre fille se maria en 1505, avec noble marquis de Cadrieu (d'Hozier, *Généalogie de Cadrieu*).

On désire avoir des renseignements sur ce Guillaume de Salles (ou de Salis), ses prédécesseurs, ses héritiers et successeurs, ses armes, etc., etc.

Vers 1609, noble Gabriel de Labondie, seigneur de La Gibertie (près Puy-l'Evêque, Quercy), épousa demoiselle Catherine de Loupiac La Devèze. Leur fils, Gaspard de Labondie, seigneur de La

Gibertie, se maria en 1640 avec Bernarde de La Boissière, au château de Gayrac, près Lauzerte.

On désire des renseignements sur cette famille de Labondie *antérieurement* à 1609. Quelle était son origine?

Pourrait-on indiquer ses armoiries, sachant que les preuves de noblesse ont été faites devant Sanson, à Montauban, le 8 février 1698? L. B.

—

Armoiries de Louis de Gonzague. — L'un des écussons de Louis de Gonzague, duc de Nevers, est ainsi composé : Parti, au I coupé, A de Mantoue-Lombardie-Gonzague, B parti de Bourgogne-Nevers et de Rethel, soutenu d'Albret-Orval; au II, de... au château de... qui est de...?

Quelles sont les armoiries représentées au deuxième parti? P. L.

RÉPONSES

Collections bizarres (XVIII, 73, 268, 459, 584; XIX, 618; XX, 75, 203, 234, 300, 714, 743; XXI, 561; XXIII, 20).—A l'âge de soixante-dix-sept ans, M. Jules de Malbos, géologue et naturaliste distingué du Vivarais, entreprit une très curieuse collection : celle de tous les bois de ce pays.

Malheureusement, ce fut sous une forme peu propre à l'exposition. Il recueillit plus de trois cents espèces de bois, dont il fit environ neuf cents cannes, les unes avec l'écorce. les autres sculptées, et le plus grand nombre polies, vernissées au copal, sur lesquelles il écrivit plus de cinq cents pièces de vers, consacrées à des descriptions de bois ou de fleurs. Cette collection, unique dans son genre, est au musée de Privas. Elle coûta près de cinq années de travail à son auteur. Ce fut la dernière passion du naturaliste Jules de Malbos.

Nous avons visité cette fameuse collection de cannes. Voici quelques-unes des poésies dont elles sont illustrées, elles ne manquent ni de sel ni d'originalité :

Canne de chèvre-feuille.

Chèvre-feuille, enlaçant un géant des forêts,
Ne l'enivres-tu pas de tes parfums suaves?
Que de flatteurs un roi voit parmi ses sujets!
Mais on y compte, hélas! trop souvent des [esclaves.

Canne de marronnier.

Ici-bas, que de gens, mon Dieu!
Retirent les marrons du feu!

Un jour, M. de Malbos fut trouver un de ses voisins, pour se faire donner deux ou trois bâtons de pommier; celui-ci tenait tellement à être agréable au naturaliste qu'il lui donna presque tout le pommier.

Voici les vers qui furent tracés sur une de ces cannes :

A Vénus, nous dit-on, Pâris donna la pomme;
Un voisin obligeant, par un cadeau princier,
Me traitant mieux qu'un dieu, me donne le [pommier.
Si quelqu'un faisait mieux, je l'irais dire à Rome.

M. de Malbos, on le voit, ne s'était pas amusé à faire une banale collection de cannes; pour lui, c'était un grand livre de morale, dont chaque bâton était, pour ainsi dire, un feuillet. Il n'en est pas un qui ne contienne une bonne pensée, plus ou moins bien exprimée. Ce sont des fables d'un nouveau genre.

Canne de noisetier pourpré.

Beau noisetier pourpré, dis, que deviendras-tu?
Un roi couvert de pourpre est souvent abattu.

Canne de peuplier.

Ton peuplier me charme, ô riche Caroline!
Point de rois, d'empereurs; un arbre te do- [mine!

Canne d'arbre inconnu.

Chantons même les bois dont les noms sont [perdus!
Les Romains adoraient jusqu'aux dieux in- [connus.

Sur un énorme bâton de platane, nous avons lu une chanson sur les cannes : quatorze couplets... ni plus ni moins. L'auteur fait, avec assez d'esprit, une distribution de ses bâtons.

Terminons par les deux dernières cannes que M. de Malbos illustra à l'âge de quatre-vingt-quatre ans :

Canne de bardane.

Tout cimetière, hélas! voit fleurir la bardane:
Pour descendre au tombeau, choisissons cette [canne.

Canne de cyprès.

De noir cyprès faites ma bière,
C'est le cercueil digne d'un roi;
Que ma canne soit près de moi;
Trop de travail fait qu'on m'enterre.
Cannes, si je meurs, grâce à vous,
Au moins ce n'est pas sous vos coups.

A. Chevé.

— A-t-on signalé la collection des *Sons de cloche*, faite par un numismate dauphi-

nois bien connu par son esprit tournant souvent à l'acide?

Ledit numismate a publié un livre sur les inscriptions des cloches du Dauphiné, et il a constaté la note que donnait chaque cloche.

Je recommande ce genre de collections aux fonctionnaires condamnés à déménager souvent ; cela ne leur causera pas d'excédent de bagage. X.

—

Jurer comme un templier (XXII, 129, 230, 332). — Sur les mœurs des templiers, voir *passim* le savant mémoire de M. Jules Loiseleur sur la *Doctrine secrète des templiers*, Paris et Orléans, 1872, et notamment le passage suivant, p. 11 : « Leur conduite privée n'était pas meilleure que leur vie publique. En Allemagne, vers la fin du XVe siècle, on disait communément: maison de templier, pour maison de débauche. On a contesté le sens du fameux dicton : Boire comme un templier (d'après Baluze, *bibere Templariter*, signifierait simplement : vivre dans l'aisance. V. *Glossaire* de Roquefort, au mot *Temples*). Mais il en est un autre qui avait cours en Angleterre et auquel on ne saurait donner une interprétation favorable : *Custodiatis vobis ab osculo Templariorum.* PATCHOUNA.

—

Quelle voix avait Napoléon Ier? (XXII, 484, 601 ; XXIII, 25.) — L'historien Charles Botta, dans le compte rendu qu'il donne de la séance solennelle dans laquelle les délégués de la Consulta de la République cisalpine sollicitèrent (?) de l'empereur Napoléon la transformation de cette république en monarchie, dit que Napoléon répondit à l'orateur italien : « d'une voix *forte*, mais *rauque*, comme à l'ordinaire... » (*Histoire d'Italie*, t. V, p. 5.)

En sa qualité de membre du gouvernement provisoire du Piémont, établi par Joubert, puis de député au Corps législatif après la réunion du Piémont à la France, Botta avait eu souvent occasion d'entendre parler Napoléon Ier ; il n'a donc pas pu se méprendre sur le volume et le timbre de sa voix.

JOC'H D'INDRET.

—

Les documents manuscrits de la Bastille (XXII, 644, 679 ; XXIII, 46). — M. Begis mentionne un registre de la prison de la Bastille, contenant les dates des entrées et sorties des prisonniers, qui a été adjugé à M. Saint-Amant. Serait-ce peut-être le même volume au sujet duquel je trouve dans des notes manuscrites inédites, de M. Jacques Eynard, alors âgé de dix-sept ans, à la date du 15 juillet 1789, les lignes suivantes :

Mon père et moi fûmes curieux de voir le champ de bataille et nous nous acheminâmes à la Bastille, où nous arrivâmes justement au moment où la garde nationale venait remplacer le poste qui montait la garde depuis la veille. Nous avions grande envie d'entrer dans le fort et nous nous adressâmes à l'officier qui commandait la garde entrante: « Si vous aviez des armes, nous dit-il, vous pourriez vous mettre à la queue du peloton. »

Heureusement, nous avions chacun une canne à épée, nous mîmes flamberge au vent, et le commandant, en souriant, nous laissa suivre sa troupe dont la pluspart n'étaient ni vêtus, ni armés plus militairement que nous.

J'eus le temps de visiter les tours et cachots assez à mon aise ; les cours étaient jonchées de papiers manuscrits arrachés des archives. Je remplis mes poches des diverses pièces intéressantes, des lettres de cachet, et je pris même un gros registre d'entrée et de sortie des prisonniers. Je pus sortir ce que j'avais dans mes poches passablement enflées ; mais pour le registre, sous mon bras, je fus prié à la porte de le laisser, car on attendait un ordre pour ne plus rien laisser enlever. Tout ce que j'avais pris, bien étiquetté par moi et emporté à Lyon, fut brûlé par ma mère après le siège de Lyon, les signatures du roi Louis dans les lettres de cachet donnant des craintes.

D. E.

—

Les inscriptions de la tour Eiffel (XXII, 705 ; XXIII, 58). — Je remercie M. Salles de sa réponse, et je le prie de ne pas voir dans cette communication une critique désobligeante fort éloignée de ma pensée. Je conçois très bien que, parmi tous les grands noms dont la science française s'honore, un choix était chose délicate, particulièrement au milieu des préoccupations de tout genre que devait avoir l'arbitre des soixante-douze noms choisis.

Cela dit, voici mon observation : La plupart des branches de la science sont représentées sur cette liste ; mais les ingénieurs y dominent ; et c'est justice, étant donné le monument. On ne s'est pas limité aux savants de notre siècle, puisque Lavoisier, Bichat et d'autres ont eu leur place. Pourquoi alors a-t-on omis le nom du plus grand ingénieur français du XVIIIe siècle, Perronet? La royauté lui avait décerné des lettres de noblesse ; l'Assemblée législative, par la loi du

18 août 1791, lui accorda à titre de récompense nationale une pension viagère de 22,600 livres.

Les étrangers eux-mêmes lui ont donné les plus hautes marques d'honneur. La Société royale de Londres a fait placer le buste de Perronet dans la salle de ses séances, à côté de celui de Franklin.

Il me semble que ce savant ingénieur français dont la célébrité était européenne, avait bien quelque droit à obtenir une petite place sur la frise de la tour Eiffel.

PENGUILLOU.

Du signe V latin (XXII, 737; XXIII, 78). — La réponse à ma question n'est pas de nature à me faire changer d'avis. Consonnification et vocalisation sont bien des erreurs... d'optique, pour le moins. Voyez JANVIER, simple décalque de JANVARIVS (*januarius*). Avec une leçon correcte, le copiste aurait eu *januaire*, mais il a servilement dessiné le modèle, transcrivant ce qu'il jugeait être un *v*, et n'ayant point cette haute fantaisie de penser : « Voici un *u*, je vais le dénaturer. »

Il paraît que, dans le grec moderne, l'*upsilon* est, par variante d'acolytes, ici une voyelle, ailleurs une consonne; c'est l'histoire du V latin qui, diversement accompagné, avait qualité, tantôt de *u*, et tantôt de *v*.

Il est évident que — isolés — ces caractères ambigus (*j* également) étaient sans valeur; ils n'avaient de sens que joints à d'autres signes. De même, en musique, un gros point sur la portée n'est rien, tant qu'une clef variable ne vient en faire telle ou telle note. Alors, non seulement la signification est précise, mais elle est *immuable*. D'après ses relations, la note a un nom fixe, et, pour la même raison, V est resté en français *u* ou *v*, ce qu'il était réellement en latin, suivant les cas. — On me dit que le celte change *o* en *v*; ainsi : *fao* et *fav* (hêtre), — *dero* et *derv* (chêne).

J'en doute fort.

1° Le *g* du grec *phègos* et du latin *fagus* (réduits à *phèg* et *fag*) donne le *v* de *fav*, soit : *Gyrare* (de γύρος), virer. — Si, au contraire, le *g* tombe, comme médial (*ligare*, *liare*, *lier*), les deux thèmes devenaient *phèos* et *faus*, arrivant aisément à *fao*. Et l'on peut, en écrivant *faus* à l'antique FAV(S), avoir encore ce trompe-l'œil : FAV.

2° Pour chêne, *dero* et *derv* représentent *drus*, qui serait, en caractères romains, DRVS, et, avec épenthèse de *e* : DERVS. Ce dernier type conduit régulièrement à *dero* et *deru*, ou DERV, second prétexte à illusion.

Les apparences FAV et DERV expliquent donc, sans les légitimer, les prononciations : *fav* et *derv*; et, de plus, il est clair que V ne provient pas de O.

Aucune des gutturales *g* ou *c* ne se change en *i*. Les citations : *Pagus*, pays, *braca*, braies, sont des appuis plus que fragiles à étayer la vocalisation de *j*, autre gutturale.

Dans ces exemples, c'est *a* tout seul qui passe à diphtongue *ay* ou *ai*.

Le *g* de *pagus* devient *s* (fraise, de *fraga*), et *pag* est *pays*, comme *pag-anus* est *pays-an* ou *pay-en*, par chute du *g*. — C'est aussi par élimination du *c* que *braca* égale *braies*, comme *pa(c)are*, pour *pay-er*.

Quant à l'équivalence de *i* et de *j*, elle est, je crois, fort compromise depuis Ramus. Je ne m'y arrête pas, craignant d'être importun. Mais, puisque l'on m'a cité du grec, — mes visées n'allaient pas si haut, — je serais curieux de savoir comment on a pu tirer le *j* d'un alphabet qui ne le possédait pas, et obtenir Jocaste de Ἰοκάστη.

En résumé, une voyelle ne devient pas consonne, pas plus qu'une consonne ne devient voyelle.

T. PAVOT.

Le neuf de pique (XXII, 737; XXIII, 80). — M. Fournier se demande si Saint-Maixent a le privilège d'exciter la verve gouailleuse des populations voisines. Il lui plaira peut-être de savoir que les habitants de cette petite ville sont surnommés : *les moutardiers du pape*. Voici pourquoi : comme on fabrique, dans cette localité des Deux-Sèvres, d'excellente moutarde, quelques pieuses âmes eurent l'idée de faire confectionner un superbe pot d'argent et de le remplir du produit du cru, puis de l'envoyer à Rome en écrivant au saint-père : « Que s'il trouvait leur moutarde à son goût, il leur retournât le pot, qu'ils le lui rempliraient de nouveau. »

LA COUSSIÈRE.

Un mot à attribuer (XXII, 739; XXIII, 82). — A la liste des candidats énumérés par le confrère Pont-Calé, il convient

d'ajouter le nom du Dr Boyer. Si l'on en croit le Dr Véron, ce célèbre praticien, dont il avait suivi la clinique, était devenu, sur la fin de sa vie, fort sceptique à l'endroit de toutes les découvertes nouvelles : « Un rhumatisant lui demandant « un jour DEVANT MOI si des bains de va- « peur lui feraient du bien : « Prenez-en, « dit Boyer, mais dépêchez-vous ; prenez- « en pendant qu'ils guérissent. » (*Mém. d'un bourgeois de Paris*, t. I, ch. 3.) — *Devant moi!* on ne saurait être plus affirmatif. Il est vrai que le Dr Véron... passons.

Le savant et spirituel Babinet, qui avait certainement connu le Dr Boyer, tient pourtant pour Bouvart. « Monsieur Bou- « vart, disait une dame de la cour de « Louis XVI au fameux médecin de ce « nom, ne croyez-vous pas que je ferais « bien de prendre de l'infusion d'au- « bépine rose ? — Prenez-en, madame, « et hâtez-vous, tandis que le remède « guérit encore. » *Les sciences occultes au XIXe siècle*.)

J'incline à croire que cette attribution est la bonne. Néanmoins, on peut regretter que le « Vieux Chercheur » ait jugé inutile de citer quelqu'un des nombreux témoignages, datés du XVIIIe siècle, auxquels il se réfère, et dont l'autorité mettrait fin au débat. JOC'H D'INDRET.

—

La tombe de Coligny a-t-elle été récemment violée? (XXII, 740; XXIII, 84.) — Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Orléans, 11 février 1890.

Monsieur,

Je crois me rappeler qu'il y a une trentaine d'années, une petite boîte en plomb qu'on disait renfermer des os de Coligny fut offerte à la Société archéologique de l'Orléanais qui refusa cette relique. C'est, selon toute vraisemblance, la même boîte qui aurait été offerte, il y a quelque temps, à l'un des grands musées de Paris.

J'ai la conviction que la caisse de plomb contenant les restes de l'illustre amiral est encore renfermée dans le pan de mur en ruines du château de Châtillon-sur-Loing, où elle fut placée en 1851.

Si la relique offerte à un musée de Paris était authentique, il faudrait supposer que les fragments d'os qui la composent ont été enlevés de la caisse au moment où elle fut ouverte, le 7 septembre 1851, au château de Maupertuis, appartenant au marquis de Montesquiou, avant d'être remise à M. le duc de Luxembourg pour être enfermée dans le mur en ruines dépendant de son château de Châtillon. Ce n'est pas impossible, mais il faudrait en avoir la preuve.

Agréez, etc. J. LOISELEUR.

—

Où était situé le royaume de Saba? (XXII, 742; XXIII, 86.) — Je dirai à M. T. Pavot que l'Ecriture sainte, le Nouveau et l'Ancien Testament, indiquent Saba comme un pays. Dans l'*Office* du jour de l'Epiphanie, le *Graduel* commence ainsi : *Omnes de Saba venient aurum et thus deferentes.* Dans l'*Offertoire*, il y a : *Reges Arabum et Saba dona adducent; Reges Tharsis et Insulæ munera offerent.* L'*Epître*, extrait des leçons du prophète Isaïe (ch. 60), dit : *A tes portes paraîtront les dromadaires de Madian et d'Ephra; les habitants de Saba viendront t'offrir l'or.* L'index géographique de la Bible est donc dans l'erreur en faisant figurer *Saba* simplement comme un nom de personne. LA COUSSIÈRE.

—

Centenaires (XXII, 752; XXIII, 89). — Les deux hommes qui ont atteint le plus grand âge en Angleterre sont Jenkyns, du comté de Yorkshire (179 ans), et Par, de la paroisse d'Alberbury, comté de Shropshire (152 ans et quelques mois), mort au « Strand », à Londres, au temps de Charles Ier, à qui il fut présenté par lord Arundel. J'ai le portrait de Par, ainsi que sa Vie, écrite en vers par Taylor, appelé *the water poet*, qui vivait aussi sous Charles Ier. HUBERT SMITH.

—

Voir Naples et puis mourir (XXIII, 9). — Un de mes amis, qui connaît à merveille Naples et l'italien, me communique la réponse suivante à la question posée par « Un vieux Chercheur ».

VALENTIN.

Veder Napoli e poi Mori, n'est pas un barbarisme, c'est un gallicisme. Pour être conforme au génie de la langue italienne, la phrase ci-dessus doit être ainsi modifiée : *Vedere Napoli, poi mori*, et traduite par ces mots : *Voir Naples et mourir*. Comme le proverbe ou l'aphorisme, le simple dicton destiné à circuler de bouche en bouche se débarrasse, dans son essor, de tout bagage inutile, mot, syllabe ou lettre, qui l'alourdit et l'empêche de voler. Voir Naples d'abord, mourir ensuite. *Poi* suffit pour assigner à chacun de ces actes l'ordre qui lui convient. L'*e* qui le précède et lui donne une physionomie française, doit être ramené par l'oreille, comme un écolier qui sort des rangs, à sa place naturelle qui est immédiatement après l'*r* du mot *veder*. Non pas que *veder* ne soit pas italien, mais devant une consonne, il blesse l'oreille... italienne. On dira *Veder una donna* et *vedere* Napoli. En italien, blessez tout ce que vous voudrez, mais respectez l'oreille!

Si l'on peut dire *veder* pour *vedere*, pourquoi

ne dirait-on pas *mori* pour *morire?* L'auteur de la note publiée par l'*Intermédiaire* n'a donc jamais entendu chanter, à Naples, la romance :

Vorrei *Mori* quando tramont' il sole?

Je le soupçonne fort de ne connaître que de réputation le beau pays dont il parle. Si peu qu'il s'y fût arrêté, il aurait pu se convaincre que le Napolitain dit toujours *mar* pour *mare*, *passegià* pour *passegiare*, *amar* pour *amare*, un *pô* pour un *poco*, *mori* pour *morire*, etc.

Si l'auteur de la note trouve naturel de transformer en *Mori* le village d'*Alimuri*, pourquoi défendrait-il d'abréger l'infinitif de *morire* à un peuple qui abrège tous les infinitifs?

Comme signification d'ailleurs : « Voir Naples et mourir », ne vaut-il pas : « Voir Naples et Alimuri » ? C'est un peu comme si l'on disait : Voir Paris et Asnières. Je ne vois pas pourquoi, du reste, on recommanderait plutôt Alimuri, dont je n'ai jamais entendu parler pendant mes douze années de séjour à Naples, que Portici, Torre del Greco, Castellamare, Sorrento et les autres villages qui bordent le golfe, tous d'un aspect également pittoresque.

— Mourir se dit bien *morire*, en italien, mais *mori* en napolitain, ce qui est une considération dont le « vieux Chercheur » ne contestera pas la valeur. L'explication de M. de Poli est inconnue à Naples, où tout le monde, en l'espèce, est de l'avis de Voltaire. Entre Vico Equense et Sorrente, il y a sur la côte un village nommé *Alinari* et non *Alimuri*. Il n'a rien de remarquable, et Bædeker lui-même le dédaigne. OSIRIS.

— Il y a une quarantaine d'années, j'eus l'occasion de voyager à pied dans les Alpes avec une bande de Napolitains, doreurs et argenteurs pour ornements d'église, qui rentraient dans leur pays après avoir fait un tour de France. J'étais alors en rhétorique et je leur citai le dicton : « Voir Naples et puis mourir. » Ils se moquèrent de moi en me disant que le véritable adage était : *Veder Napoli, e poi moli*, « voir Naples, puis le môle », car c'était de l'extrémité du môle qu'on avait la plus belle vue de toute la contrée.

A. R.

— Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Paris, le 23 janvier 1890.

Monsieur le Directeur,

« Un vieux Chercheur » demande, dans votre numéro du 10 janvier, ce qu'il faut penser de certain passage de mon *Amymone*, relatif à l'adage napolitain : « Voir Naples, et puis mourir ! »

Amymone est un de mes péchés de jeunesse, commis il y a plus d'un quart de siècle, et j'étais loin de m'attendre à ce qu'une seule de ses lignes attirât l'attention d'un érudit. Je suis bien loin de m'en plaindre, et j'ai le devoir de lui rendre grâces.

Il est certain que l'adage en question se dit en langue italienne : *Vedere Napoli, è poi morire!* Et non *mori*, qui, sous forme de réminiscence latine, constitue un superbe barbarisme.

En 1863, à Rome, j'avais l'honneur d'approcher souvent un grand royaliste napolitain, fidèle jusqu'à sa mort au royal héros de Gaëte, Don Pietro-Calà Ulloa, duc de Lauria, premier ministre de S. M. le roi des Deux-Siciles, écrivain d'élite, historien éminent, causeur érudit et charmant. Un jour, comme il parlait de cette *bella Napoli* qu'il aimait d'une orgueilleuse passion, je me pris à murmurer le fameux adage : *Veder Napoli, è poi mori!* Le duc de Lauria sourit comme à une bonne vieille connaissance, et me reprit avec sa courtoise bonté habituelle :

— *Morire! morire!* et non pas *mori*... Le dicton italien que, vous autres Français, vous vous obstinez à barbariser, n'est lui-même qu'une traduction traîtresse d'un antique dicton napolitain : *Vire Napole prim 'i mori!* C'est-à-dire : « Voir Naples avant de mourir ! » Voilà d'où vient sans doute votre têtu barbarisme italien ; je dis têtu, parce que j'ai souvenance de l'avoir rencontré déjà en plein XVIIIe siècle, dans la correspondance de Voltaire. Et encore n'est-il pas absolument certain qu'à l'époque, le dicton napolitain signifiât : « Voir Naples avant de mourir ! »

— Quelle autre signification pouvait-il avoir? demandai-je fort intrigué.

— Naples est belle, bien belle, oui certes ; mais ayez soin de la voir avant de voir *Mori*, car autrement vous pourriez ne pas la trouver si belle.

— *Mori*, dites-vous, Excellence?

— *Mori* est l'abréviation populaire d'*Alimuri*, un joli village qui se mire dans la baie de Naples, non loin de Sorrente et de Castellamare, et qui, au temps jadis, était aussi fameux que ces deux villes par les enchantements de son site.

Peu de temps après, j'écrivis *Amymone*, où l'entretien qui précède trouva tout naturellement place. J'ajoute qu'*Alimuri* est un gros et riant village de la commune de Meta, contigu à Piano-di-Sorrento. Sur la carte de l'état-major italien, il est appelé *Alinuri ;* c'est une faute, d'impression sans doute ; toutes les cartes antérieures, anciennes et modernes, portent uniformément : *Alimuri*.

J'ignore si l'hypothèse de mon illustre et docte ami ne procédait pas d'un de ces jeux d'esprit où les Napolitains excellent. Hélas ! je ne peux pas le lui demander : il y a dix ans qu'il est mort, octogénaire, dans cette Naples qu'il a aimée et que j'aime tant.

Veuillez agréer, etc.

Vicomte OSCAR DE POLI.

—

L'amiral Vanstabel et le combat du 13 prairial (XXIII, 10). — Notre excellent confrère *le Nord maritime* de Dunkerque, après avoir eu la gracieuseté de reproduire notre question, a reçu la réponse suivante, dont nous le remercions bien vivement :



Dunkerque, le 14 janvier 1890.

Monsieur le Rédacteur,

Dans le but de répondre à la question posée par l'*Intermédiaire des Chercheurs*, dont vous reproduisez un article dans votre numéro de ce jour, je m'empresse de vous faire connaître que les mémoires de Plucket, Pierre-Edouard, de Dunkerque, ancien lieutenant de vaisseau et chevalier de la Légion d'honneur, dédiés à la marine française, ont été publiés par leur auteur en 1843. (Paris, bureau central de la *France maritime*, librairie encyclopédique de Roret, 1 vol. in-8 de 412 pages avec table des matières.)

Cet ouvrage, fort intéressant à tous égards, donne pages 209 et suivantes des détails circonstanciés sur la brillante conduite du contre-amiral Vanstabel qui, « comme son célèbre compatriote Jean Bart, au 29 juin 1694, juste un siècle après lui, même mois et même année (juin 1794), sauva la France des horreurs de la famine.

Similitude inouïe dans l'histoire de notre marine, qu'à deux Dunkerquois revient l'honneur de ces deux mémorables événements.

Agréez, etc. E. M., *bibliophile.*

—

Les représentations gratuites (XXIII, 16). — Un grand almanach, d'il y a deux ou trois ans, contient sur cette question les renseignements demandés. La notice n'est pas signée, et je ne puis me rappeler le nom de l'éditeur (Dupont ?), mais j'avais découpé l'article et j'en extrais ce qui suit :

La première représentation gratuite, en France, eut lieu en mars 1682, à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne. Ce fut à l'Opéra, alors établi dans l'ancien jeu de paume de la rue Mazarine, et on y joua *Persée*, de Quinault et Lulli.

La seconde fut donnée en 1744, pour l'entrée en convalescence de Louis XV.

Les spectacles gratuits devinrent fréquents avec Louis XVI, et furent multipliés à l'infini sous la Révolution.

Voici le libellé de l'affiche d'une représentation à l'Opéra, le 21 janvier 1794, pour l'anniversaire de l'exécution de Louis XVI :

DE PAR ET POUR LE PEUPLE
GRATIS
EN RÉJOUISSANCE DE LA MORT DU TYRAN
L'OPÉRA NATIONAL
Donnera aujourd'hui, 6 pluviôse
An II de la République
MILTIADE A MARATHON
LE SIÈGE DE THIONVILLE
OFFRANDE A LA LIBERTÉ

T. PAVOT.

—

Chaponnière, sculpteur (XXIII, 16, 93). — Les œuvres nombreuses de cet artiste figuraient régulièrement au Salon annuel.

Nous trouvons Chaponnière, 3, rue Saint-Georges, exposant en 1831 :

Sous le n° 2,091, l'*Union*, groupe en plâtre ; 2,092, *Daphnis et Chloé*, modèle en plâtre ; 2,093, *Bas-relief*, modèle en plâtre, exécuté pour le monument du professeur Piclète.

Le livret de 1832 nous manque.

En 1833, Chaponnière (J. E.), 11, rue de l'Abbaye, expose :

Sous le n° 2,480, *Une captive de Missolonghi au tombeau de lord Byron*, statuette en plâtre ; 2,481, buste en marbre de S. A. R. le duc de Nemours ; 2,482, buste en marbre de M. Dureau de Lamalle, membre de l'Institut ; 2,483, petite statuette en bronze de M. Pradier, statuaire, membre de l'Institut ; 2,484, petite statue en plâtre de M. Tiolier, graveur général des monnaies ; 2,485, petite statue en plâtre de mademoiselle Juliette, artiste dramatique ; 2,486, petite statue en plâtre de mademoiselle C. ; 2,487, un cadre de médaillons.

Chaponnière et Horeau :

2,488, Projet de monument à élever à la mémoire d'un général, modèle en plâtre.

En 1834 :

Sous le n° 1,988, *La prise d'Alexandrie, Egypte, par l'armée française*, modèle en plâtre d'un bas-relief, diminution de moitié de l'exécution, destiné à la décoration de l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

Enfin en 1835 :

Sous le n° 2,194, *David, vainqueur de Goliath, rend grâces à Dieu de sa victoire* (statue en plâtre).

Les livrets du Salon de 1836 et suivants ne le mentionnent plus.

Si les œuvres que nous venons d'énumérer sont aujourd'hui disséminées et presque ignorées, l'œuvre principale de Chaponnière, son bas-relief de la prise d'Alexandrie, éclairé par la belle figure de Kléber, suffit à affirmer son talent et à immortaliser son nom.

Honneur donc à l'artiste qui, dans un monument national comme l'Arc de Triomphe, a laissé au pays un pareil témoin de sa valeur en associant son nom à ceux de Rude, de Pradier, d'Etex, de Marochetti et de tant d'autres maîtres de

son temps : Cortot, Caillouete, Seurre, Bosio, Feuchère, etc., etc., etc.

ÉD. PÉLICIER.

L'auteur dramatique, Louis-Marie Nicolaïe dit Clairville (XXIII, 17). — L'artiste des Variétés, auteur de pièces jouées au siècle dernier, doit être le père ou l'aïeul de celui mort en 1879.

En 1822, il y avait un théâtre derrière le jardin du Luxembourg, les gens du quartier le nommaient *Bobino*. Madame Clairville, la mère, y jouait les duchesses et les portières.

Le spectacle était composé d'une *pantomime à grand spectacle* (*sic*) et de deux ou trois vaudevilles, intitulés sur l'affiche *Scènes comiques*. L'une d'elles était jouée par une troupe d'enfants.

Clairville aîné, âgé de douze à treize ans, remplissait les rôles de père noble ; son frère, Clairville cadet, ceux de comique, et un autre enfant ceux d'amoureux.

Les jeunes filles de la petite troupe étaient à peu près d'âges analogues.

Clairville l'aîné était de petite taille, un peu gros ; son frère, au contraire, était grand et mince. Ce dernier déclamait encore des monologues en 1828.

Est-ce l'aîné ou le cadet, l'auteur de ces pièces si drôles et si amusantes ? Il serait aisé de le savoir.

Clairville, l'auteur, avouait ne savoir qu'imparfaitement l'orthographe.

UNE VIEILLE FEMME.

Le général Frossard, collaborateur de Labiche (XXIII, 17). — M. le comte de Maugny, durant ces trois derniers mois, vient de publier, dans les suppléments littéraires du *Figaro*, et sous ce titre : *Vingt ans après, la Fin d'une Société*, une série d'articles de reportage mondain, — genre *Chronique de l'Œil-de-bœuf*, modernisé, — sur la Cour et le monde des Tuileries, sous le second Empire.

Dans ces pages, généralement bien renseignées et dont quelques-unes sont véritablement intéressantes, il est souvent parlé du théâtre de la cour, aux Tuileries ou à Compiègne, des pièces jouées, des auteurs et des acteurs. — Les petites indiscrétions malicieuses, spirituellement racontées, y abondent.

Il est assez vraisemblable que l'auteur réunira quelque jour ces articles, trop perdus dans leur publication en plein corps d'un grand journal, pour nous les rendre réimprimés à nouveau en volumes de bibliothèque.

Nous applaudissons d'avance à cette pensée-là.

ULRIC R.-D.

Robichon de la Guérinière (XXIII, 19). — Il a déjà été question de cette famille d'écuyers dans l'*Intermédiaire* (XXI, 421, 505, 533 et 597). Puisque *Haroun-Al-Raschid* s'y intéresse, j'ajouterai de nouveaux renseignements à ma première réponse, en ce qui concerne le chevalier de la Pleignière, gendre et successeur de Pierre Hébert Robichon des Brosses de la Guérinière à l'Académie ou Ecole d'équitation de Caen.

Pas plus que son beau-frère, dont les héritiers n'avaient accepté la succession que sous bénéfice d'inventaire, le nouveau directeur, qui s'était engagé à lui payer 50,000 livres pour la cession de son établissement, ne réussit à faire fortune, malgré ses talents et son zèle. Loin de là, il tomba dans une misère profonde, comme le montre sa correspondance avec le duc d'Harcourt, gouverneur de la province de Normandie.

Pour comble de malheur, ses élèves, Anglais pour la plupart, se livraient à des excentricités et à des désordres qui lui faisaient perdre la tête. Armés de pistolets, ils poursuivaient les chats jusque sous les lits des palefreniers, tiraient dans leurs chambres, par les fenêtres, sur tout ce qui se présentait, au risque de brûler l'Académie et tout le quartier, d'attraper les passants, etc., joignant à ces actions les discours les plus insolents contre leur chef. Impuissant à les réprimer, il eut recours aux maréchaux de France, qui chargèrent le chevalier d'Anctoville, leur lieutenant à Caen, de s'entendre avec les autorités locales, pour tâcher de rétablir le bon ordre dans l'école.

En 1791, il s'était rendu à Paris, afin d'attirer l'attention du gouvernement sur son établissement. Son absence fut considérée comme un abandon. Il venait de perdre sa pension et son titre de directeur, et, de plus, la commanderie de Saint-Lazare.

On ne sait ce qu'il devint depuis ce moment. En l'an III de la République une et indivisible, on trouva installé à l'Académie le citoyen Latour (*alias*, le che-

valier de La Tour), *mis en réquisition*, le 27 germinal, par le Comité de Salut public, avec le titre de Chef de l'Ecole d'équitation, d'après les notes favorables données sur son compte par le conventionnel Romme, représentant du peuple, en mission à Caen. Plus heureux que ses prédécesseurs, le citoyen Latour demanda et obtint de la ville une allocation de 100,000 livres, pour renouveler le manège et réparer les bâtiments, avec des traitements convenables pour les employés de la maison. (Voir la *Gouvern. de Norm.*, par C. Hippeau, IX, 299-333.)

(Caen.) T. R.

—

Famille de Sarran (XXIII, 19). — « N...
« Sarran de Rodon, sieur de Lascassai-
« gnes :

« D'argent, à un lion de gueules ac-
« compagné en chef de trois roses de
« même. »

Armoiries déclarées au bureau de Fleurance, en vertu de l'édit de novembre 1696, et enregistrées à l'*Armorial général manuscrit*, t. XIV, p. 1,217.

F. M.

— Je ne sais si la famille de Sarran, Sarrans ou Sarrant, originaire de Guyenne qui portait pour armes : D'argent au lion de gueules armé et lampassé de sable, au chef de sable chargé de trois étoiles d'or, est celle sur laquelle l'Intermédiairiste X. demande des renseignements. Dans tous les cas, je vais lui donner ci-après tout ce que j'ai trouvé sur elle dans un manuscrit de M. Dupont-Doville, conseiller au parlement de Bretagne, récemment acquis par les archives départementales de la Loire-Inférieure. J'y joindrai le peu de notes que j'ai pu recueillir par moi-même :

I. *Etienne de Sarant*, 1543, épousa Marie d'Artabos (?), dont :

II. *Pierre de Sarrant*, épousa Marie d'Esparbès, en 1578, dont :

III. *Philippe de Sarrant*, marié en 1608, à Marg. de Reusac, dont :

IV. *Jean-Paul de Sarrant*, seig. de Soulains, en Bretagne, épousa Gabrielle Dusaux, en 1642, dont :

V. *Gabriel de Sarrant*, épousa en 1678 Marguerite Abraham, dont :

VI. *Gabriel II de Sarrant*, seig. de Soulains et de Pontpietin, épousa en 1717 Césarée Perret, laquelle mourut à Moncontour, le 24 novembre 1774. Il eut pour enfants :

1° *Louis-Marie*, qui suit :

2° *Gabriel de Sarrant*, décédé sans postérité, à Metz, le 5 décembre 1775 ;

3° *Gabriel-Louis de Sarrant*, décédé à Montcontour, le 20 mars 1783, sans postérité.

VII. *Louis-Marie de Sarrant*, chevalier, seig. de Pontpiétin, né le 17 mars 1719, conseiller au parlement de Bretagne, épousa à Pluneret, le 11 février 1764, Renée-Françoise-Armande de Montigny de Kerisper. — Il mourut à Blain, le 24 décembre 1767, laissant deux filles :

1° *Césarée-Françoise-Louise-Renée*, née le 27 décembre 1764, mariée le 20 juillet 1784, à Nicolas-Louis-Marie Hue, marquis de Montaigu, président à mortier au parlement de Bretagne ;

2° *Anne-Françoise de Sarrant*, née le 5 décembre 1766, morte sans avoir été mariée.

BRONDINEUF.

—

Une expression à éclaircir (XXIII, 33). — M. Quicherat, d'une part, et, de l'autre, M. Rozan, ont donné leur avis sur cette locution : *Tirer le diable par la queue*. Des deux opinions réunies se dégage une idée que je me hasarde à traduire de la façon suivante.

Tirer le diable par la queue, c'est être dans la gêne, la misère, dans une de ces situations qui vous font dire : C'est à se donner au *diable!* ou, plus pratiquement : se livrer à l'*usurier*.

Mais le sauveteur imploré est maintes fois récalcitrant ; il se dérobe, vous tourne le dos ; il faut le ramener *par le pan* de l'habit, ce qui me semble valoir autant que tirer le diable *par la queue*.

T. PAVOT.

— « Tirer le diable par la queue » : Littré, sans indiquer la date et l'origine de cette expression proverbiale, dit : « Le diable était représenté au moyen âge avec une queue et des cornes ; de là quelques locutions : Tirer le diable par la queue, être dans une position gênée ; et il ajoute l'exemple suivant : Si je faisais des vers aussi bons... je ne serais pas réduit à tirer le diable par la queue (Scarron, *le Roman comique*, ch. II). Question d'argent.

En effet, ce n'est pas à l'occasion d'un embarras, d'une gêne quelconque qu'on emploie cette locution proverbiale, mais particulièrement à l'égard de ceux qui ont de la peine à vivre, à se procurer de l'argent.

Victor Hugo en donne un curieux exemple, en mettant cette plaisanterie dans la bouche de Gubetta (*Lucrèce Borgia*, acte I, 2e partie, sc. 1). « Il faut que la queue du diable lui soit soudée, chevillée et vissée à l'échine d'une façon bien triomphante, pour qu'elle résiste à l'innombrable multitude de gens qui la tirent perpétuellement. »

Ceci soit dit, faute de mieux. Rien sur la date, l'occasion, la raison du proverbe.

Le Roux de Lincy, le plus récent des parémiographes, renvoie à Oudin (*Curiosités françoises*, p. 164). Ce livre est un de mes desiderata; peut-on espérer d'y trouver la réponse précise à la question ? J'en doute.

(Nimes.) CH. L.

—

Porter des cornes (XXIII, 33). — Voir l'*Intermédiaire*, aux tomes et pages V, 148, 229, 320; VII, 57; VIII, 549, 603, 656, 716; IX, 75, 142, 303, 426; X, 204, 586; XII, 586, 745; XIII, 580, 740. Ouf!

P. S. — Je préviens charitablement le collaborateur A. A. de B. qu'il a déjà été maintes fois discuté dans l'*Intermédiaire* sur l'*étymologie du mot cocu*. Voir aussi XV, 390, 444, *confrérie des cornards*.

PATCHOUNA.

— Voici, sur cette expression, un extrait du *Dictionnaire des proverbes*, de M. Quitard :

La raison d'attribuer des cornes aux maris trompés, on la trouve dans l'indifférence du *bouc* pour les agissements d'un rival. Les Grecs donnaient le nom de cet animal à l'époux d'une femme lascive, comme une *chèvre*, et appelaient : *fils de chèvre* les enfants illégitimes.

La locution : *Planter des cornes* leur était connue, car elle figure au *Traité des songes*, d'Artémidore (livre II, ch. 12), où il est dit que rêver de cornes est un fâcheux pronostic pour les maris.

Les Romains traitaient de *Vulcanus corneus* un *mari encornaillé*, et l'on peut citer ce vers d'Ovide :

Atque maritorum capiti non cornua desunt.

En Italie, l'époux d'une femme infidèle reçoit le nom de *becco* (bouc) que Molière a francisé par *becque*, dans l'*Ecole des femmes* (acte 4, sc. 6) ; et, dans la scène 6 de *Sganarelle*, Cornelius est employé pour synonyme de *cornard*.

T. PAVOT.

—

Epidémies et leurs suites (XXIII, 34). — L'un de MM. de la Faculté ayant déclaré que l'*influenza* était l'avant-coureur certain du choléra, il était évident que quelque membre de la docte compagnie nous montrerait dans le « mal à la mode » le préservatif infaillible de l'épidémie que les sujets du shah se préparaient à exporter en Europe. Cette dernière opinion n'est pas nouvelle; c'est celle des médecins contemporains de Molière, les lignes que je transcris ci-dessous en font foi. Elles fourniront en outre une indication sur la simultanéité des apparitions de la grippe et d'épidémies plus graves, dont s'enquiert M. R. de C. A l'époque à laquelle elles se rapportent, la peste ravageait une partie de l'Europe, la Hollande notamment.

Le 7e de mars (1657), nous fusmes chez le sr de Thou, afin de l'asseurer de nos services... mais nous ne le pusmes voir, estant incommodé d'une petite fiebvre causée par un rhume qui règne en plusieurs villes et principalement en celle-cy, où les apothiquaires ont consumé (*sic*) en quinze jours tous les syrops, sucre candy et tablettes de régalisse qu'ils avoient préparés pour toute l'année. Cette incommodité est si générale qu'on l'appelle le mal à la mode; mais il est si véhément qu'il a troussé beaucoup de monde. On n'en sçait pas la cause et la pluspart l'attribuent à la malignité de l'air. Les médecins disent que ceux qui l'auront eue seront exempts de la peste dont on est menacé. La Reine (Anne d'Autriche) a tant ajouté foy à leur opinion et appréhende si fort la peste, que, pour s'exempter de ce mal, elle a voulu passer par celuy du rhume. On dit que, pour l'avoir plus facilement, elle s'est promenée pieds nus par sa chambre; quoy qu'il en soit, elle a si bien réussi dans son souhait, qu'elle se peut dire la plus enrhumée de Paris.

Ce passage est extrait du *Journal d'un voyage à Paris en* 1657-58, par deux jeunes Hollandais, MM. de Villiers, neveux d'un ancien ambassadeur des Pays-Bas en France, journal publié, en 1862, par M. F. Faugère. B. DE J..Y.

—

Zamet a-t-il empoisonné la belle Gabrielle ? (XXIII, 35.) — M. Desclozeaux, dans sa *Gabrielle d'Estrées* parue l'année dernière, après examen des auteurs contemporains, met à néant cette légende et conclut que sa mort est due à *une faute de la sage femme* qui l'a accouchée (Voir au surplus l'ouvrage, p. 233-266).

P. CORDIER.

— Il y a aussi de grandes discussions pour savoir où mourut Gabrielle d'Estrées. L'historien des *Amours du Grand Alcandre* dit que la duchesse de Beaufort mourut dans la maison du doyen du chapitre de Saint-Germain l'Auxerrois. D'autres avancent qu'elle mourut à l'hôtel de Sourdis, qui tient au cloître Saint-Germain.

Sauval affirme avoir connu des vieil-

lards qui l'avaient vue exposée, après sa mort, sur un lit de parade, dans la grande salle de la maison du doyen, où elle était vêtue d'un manteau de satin blanc et couchée sur un lit de velours rouge cramoisi, rehaussé de dentelles d'or et d'argent et où tout Paris alla la voir.

Pour concilier ces deux opinions, nous remarquerons qu'il n'est pas impossible qu'étant morte à l'hôtel Sourdis, on eût transporté son corps dans la salle du doyenné.

Un Parisien.

—

Russes et Russiens (XXIII, 67). — C'est une question qui vise directement les Intermédiairistes de Pétersbourg et de Moscou, plus aptes, à coup sûr, qu'aucun de nous, à y répondre. Aussi ne nous sommes-nous hasardé à intervenir au débat que parce que, là comme ailleurs, l'on retrouve Voltaire, qui dira plus que son mot, et manœuvrera si bien que l'on en passera par ce qu'il aura jugé le meilleur. Il va sans dire qu'il ne s'agit ici que de l'appellation des sujets de ce vaste empire, connus chez nous encore, au beau milieu du XVIIIe siècle, sous le nom de *Russiens*. Dans toutes les relations publiées en France et écrites soit dans notre langue, soit en italien, soit en allemand, jusqu'à Voltaire, les Moscowites seront des Russiens : notamment dans le *Discours de l'origine des Russiens*, par le cardinal Baronius, traduit en français du latin, par Marc Lescarbot (Paris, Claude Morel, 1599); et dans un autre *Discours de l'origine de l'empire russien*, traduit de l'ouvrage allemand du baron de Stralenberg (Paris et Amsterdam, 1757). Manteuffel, envoyé de Prusse en Saxe, disait de La Chétardie, l'ambassadeur du roi de France près de la czarine, partant alors pour rejoindre son poste, à la fin de 1739 : « Ses habits sont tout ce que la Russie aura vu de plus magnifique et de mieux entendu, il fera voir aux *Russiens* en tous sens ce que c'est que la France (1). » Quatre années auparavant, le commissaire Dubuisson écrivait, de son côté, au marquis de Caumont : « On assure que les princes de l'Empire s'opposent à l'entrée des troupes *russiennes* en Allemagne... » (Paris, ce 21 mai 1735.) (2) On voudrait multiplier les exemples, que l'on n'aurait que l'embarras du choix. Et probablement, cette appellation, que le temps avait consacrée, subsisterait encore, si l'auteur de l'*Histoire de Charles XII*, qui allait être bientôt l'historien de Pierre le Grand, n'en avait décidé autrement.

Voltaire, pour lequel Catherine II ressentait une admiration si absolue, était déjà, sous le règne précédent, en pleine faveur et si bien établi dans cette cour du Nord, qu'il mandait à sa nièce Denis : « Je veux vous donner avis de tout. L'impératrice de Russie m'avait envoyé son portrait, avec de gros diamants ; le paquet a été volé sur la route. J'ai du moins une souveraine de deux mille lieues de pays dans mon parti ; cela console des cris des polissons. » (1er février 1761.) Et, lorsque la mort d'Elisabeth vint le surprendre dans sa quiétude, il crut avoir fait une perte irréparable ; il l'annonçait à son autre nièce, madame de Florian, et au cardinal de Bernis, en spolié auquel on aurait enlevé un royaume. La fille de Pierre le Grand ne pouvait être que flattée qu'un écrivain aussi célèbre consentît à entreprendre l'histoire de ce règne ; les archives lui furent ouvertes, et si les documents ne furent pas dépêchés au nerveux écrivain avec toute la prestesse désirable, Voltaire n'eut qu'à se louer de l'impératrice et de son favori, Jean Schouwalow, comme on en peut juger par sa correspondance avec le comte.

Toutefois, des deux parts, on a ses idées, l'on a des points de vue différents ; et, parfois, des divergences d'opinions se révéleront, avec lesquelles il faudra compter. L'on ne voudrait pas de taches au soleil ; et, s'il s'en rencontrait, il faudrait, autant que possible, les voiler. Mais Voltaire de répliquer, sans jamais se départir d'une exquise politesse, qu'il est indispensable, dans l'intérêt même du grand homme dont il retrace la vie, que l'historien ne compromette ni ne discrédite son autorité par de maladroites et de stériles condescendances (1). Une chose avait choqué, comme une impropriété de termes pourrait choquer un juriste; et, devant des récidives qui indiquaient suffisamment le parti pris, Schouwalow

(1) Saint-René Taillandier, *Maurice de Saxe*, d'après les Archives du cabinet de Dresde, p. 218.
(2) Rouxel (Arnould, Paris), p. 82.

(1) Nos *Etudes sur Voltaire*, t. IV, p. 363. *Voltaire et Rousseau.*

crut devoir ne plus ajourner une remarque qui devenait nécessaire. On verra que la chose en valait la peine.

... Je vous prierai aussi instamment, monsieur, lui écrivait-il de Saint-Pétersbourg, le 3 décembre 1758, toutes les fois qu'il s'agira de notre nation, de vouloir bien, au lieu de *Russes*, dire des *Russiens*. Ce mot est plus voisin de notre langue et paraît être meilleur. Vous êtes trop complaisant pour ne pas vous prêter à ma prière (1).

Quoique la réponse de Voltaire, qui va suivre, impliquât forcément une démarche antérieure de son correspondant, les lignes qui précèdent, et qui sont inédites, sont curieuses, parce qu'elles précisent la pensée de l'entourage de l'impératrice, et aussi parce qu'elles sont un échantillon piquant de la façon dont on en usait avec l'écrivain, lorsqu'on n'était pas complètement d'accord avec lui. Il semblerait qu'en pareil cas et devant une question de cette importance, il y avait bien de la condescendance à en appeler à la complaisance de M. de Voltaire, et à employer la prière pour l'amener à ses vues. En somme, ces formules révérencieuses ne sont pas de trop, puisqu'elles ne peuvent suffire pour le faire changer de sentiment. Le 24 décembre, il répondait au comte Jean :

.. Je me servirai du mot *Russien*, si vous le voulez ; mais je vous supplie de considérer qu'il ressemble trop à Prussien, et qu'il en paraît un diminutif ; ce qui ne s'accorde pas avec la dignité de votre empire. Les Prussiens s'appelaient autrefois *Borusses*, comme vous le savez, et par cette dénomination, ils paraissaient subordonnés aux *Russes*. Le mot de *Russes* a d'ailleurs quelque chose de plus ferme, de plus noble, de plus original que celui de *Russien* ; et la plupart de nos dames, prononçant les deux *ss* comme des *ff*, il en résulte une équivoque indécente qu'il faut éviter.
Après toutes ces représentations, j'en passerai par ce que vous voudrez... (2).

Mais croyez bien qu'il n'en fera qu'à sa tête, et que, s'il s'en remet, pour la forme, à ce qu'on décidera à Pétersbourg, ces assurances ne sont qu'illusoires, et, bien qu'il ait soumis son manuscrit à la haute appréciation des puissances, rien ne sera enlevé, à l'impression. Il donnera de cela ses raisons au public, qui ne sont autres que celles que nous venons de lire. Ainsi dira-t-il, au début de son livre :

(1) Etienne Charavay, *Catalogue d'autographes d'un amateur russe* (le prince Dolgoroucki), le jeudi 26 mai 1882, p. 82, nº 210.
(2) Voltaire, *Œuvres* (édit. Beuchot), t. LVII, p. 650.

Je me sers du nom de Russes pour désigner les habitants de ce grand empire, celui de *Roxelans*, qu'on leur donnait autrefois, serait plus sonore; mais il faut se conformer à l'usage de la langue dans laquelle on écrit. Les *Gazettes et d'autres mémoires depuis quelque temps emploient le mot de Russiens*, mais comme ce mot approche trop de Prussiens, je m'en tiens à celui de Russes, que presque tous nos auteurs leur ont donné ; et il m'a paru que le peuple le plus étendu de la terre doit être connu par un terme qui le distingue absolument des autres nations (1).

Tout le monde, du reste, sembla s'être rendu à une argumentation si convaincante. Le moyen, en effet, d'envisager sans horreur la perspective d'être appelés des « Ruffiens » par les dames de Paris qui en toute occasion changent les *ff* en *ss* ? Des Ruffiens ! des hommes débauchés, qui vivent avec des femmes de mauvaise vie, ou qui en procurent à des libertins; car c'est la signification de cet affreux mot (2) ! Le nom de Russe, d'ailleurs, n'était pas à inventer ; il existait bel et bien, en dépit de ce qu'un usage, moins récent qu'on ne le prétend pourtant, avait tenté de lui substituer ; puisque, ainsi qu'on l'a vu plus haut, dès 1599 et en delà, dans les ouvrages ayant trait à la Russie, il n'était question que de *Russiens* et de l'Empire *russien*. Bref, en insistant à écarter une dénomination malsonnante qui rimait trop avec Prussien, Voltaire était dans le vrai, et il n'y avait qu'à remercier cet esprit passionné et obstiné, qui, s'il ne réussit qu'à moitié, n'avait rien négligé pour élever au grand czar un monument durable, digne de lui et de sa nation.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

La décoration d'Henri Murger. Lettres inédites de Jules Sandeau et d'Edmond About. — La décoration d'Henri Murger, le 15 août 1858, fut un grand événement littéraire. L'auteur de la *Vie de Bohême* était en pleine possession de son talent, et cette consécration officielle lui attira

(1) *Ibid.*, t. XXV, p. 30. *Histoire de Russie*, part. I, ch. I.
(2) Littré, *Dictionnaire de la langue française*, t. IV, p. 1780. De nos jours, l'équivoque ne serait plus possible, l'on y a mis ordre en supprimant un *f*.

de ses confrères de grandes marques de sympathie. Jules Sandeau et Edmond About lui écrivirent à ce sujet les deux intéressantes lettres inédites que nous publions, grâce à l'obligeance de M. Etienne Charavay, et qui font grand honneur à leur amitié et à leur caractère.

B.

Cela vous était dû depuis longtemps, mon cher Murger. C'est la vérité, j'en ai été, j'en suis encore aussi heureux que vous. J'aime votre talent, j'aime votre personne, j'estime votre caractère. Je vous ai vu plus d'une fois aux prises avec des tristesses que je connaissais déjà pour les avoir éprouvées moi-même; si, comme vous dites, j'ai réussi parfois à vous relever, j'en suis fier. Travaillez, restez fidèle au culte désintéressé de la Muse (vieux style); l'argent n'est pas tout, quoi qu'on dise; l'argent par exemple n'a jamais donné à personne la douce satisfaction que j'ai ressentie en lisant votre bonne lettre.

Tout à vous. JULES SANDEAU.

Edmond About, absent de Paris, ne put féliciter l'auteur de la *Vie de Bohême*, que quelques mois plus tard.

Saverne, 12 octobre 1858.

Mon cher ami,

Vous savez si je vous aime; je n'ai donc pas besoin de vous dire combien je suis heureux de porter le même ruban que vous. C'est une chose que je vous aurais écrite il y a longtemps, si j'avais su votre adresse. On vient enfin de me dire où vous étiez logé et je ne peux pas résister à l'envie de vous écrire, non pour vous féliciter du passé, mais pour vous faire compliment du présent. Votre *Sabot rouge* s'annonce comme un petit chef-d'œuvre et même comme votre chef-d'œuvre. Je vois d'ici les personnages, le pays, les bêtes et je sens l'odeur de la forêt. Vous avez une peinture d'hiver qui est véritablement un tableau de maître. J'admire comme vous avez su voir les choses et combien de souvenirs et d'observations vous mettez en peu de mots. Peut-être même en mettez-vous trop, et votre phrase me semble quelquefois un peu pleine et serrée. C'est un défaut qui ne se rencontre que chez les grands écrivains, mais je veux vous chamailler là-dessus la première fois que je vous rencontrerai. Quand? Je ne sais. Me voici cloîtré au fond des bois jusqu'au milieu de janvier. Je travaille aussi, et d'arrache-pied, pour finir trois ou quatre machines pour le journal, pour l'éditeur, pour le théâtre. Tout le monde en aura un peu, et le temps ne me manque pas. Malheureusement les trois mois qui me restent ne sont pas en caoutchouc.

Je pense vous dire avec certitude qu'au *Moniteur* on est enchanté de votre travail et que dans Paris on en est ravi. La diversité des jugements se borne là.

A bientôt, mon cher Murger. Si le *Sabot rouge* est pour Lévy, c'est un joli cadeau que vous lui faites.

Mille amitiés fraternelles.

EDMOND ABOUT.

Une lettre relative au 14 juillet 1790. — On connaît, au moins de nom, le publiciste révolutionnaire Nicolas de Bonneville, auteur de la *Bouche de fer*. L'exemplaire de ses Poésies (1793) que possédait M. le comte de Mandre, renferme cette lettre autographe, assez curieuse, au président de l'Assemblée nationale :

15 juin 1790.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser un ouvrage dramatique destiné à la fête du 14 juillet. Je désire ardemment que les représentants de la Commune veuillent bien nommer des commissaires pour leur rendre compte de mon travail. Témoin de leurs efforts pour établir la gloire de la capitale, j'ai cru que mon devoir et peut-être mes talens en poésie m'imposaient la loi d'essayer toutes mes forces pour consacrer leurs principes et inspirer comme eux à tous les citoyens de l'Empire *(sic)* une éternelle reconnaissance pour leurs frères de Paris.

Daignez, monsieur le Président, faire agréer à l'Assemblée mon profond respect.

N. DE BONNEVILLE.

Une prophétie en 1575. — Les prophètes annoncent naturellement force ruines et catastrophes; sans cela point ne serait besoin de vaticiner, mais ils sont fort réservés sur les dates et laissent la porte largement ouverte aux interprétations. Celui que nous présentons au lecteur, un novice assurément, mit, comme on dit, les pieds dans le plat, et mal lui en advint.

Du mardi 4e janvier 1575. — Ce jour, ce requerant le Procureur general du Roy, la Cour, après avoir mis la matière en délibération, A ordonné que Jean Delastre, imprimeur en l'université de Paris, comparoistra presentement en la cour de ceans pour entendre de lui qui l'a meu d'imprimer un quatrain françois cy apres inseré pour, luy ouy, en ordonner. En suit la teneur des dits vers francois.

Les plus hardis et guerriers genereux,
Les mieux disans et plus gentilles dames,
Mourront ce mois, et Paris plantureux
Sera destruict par la fureur des armes.

Par Jean Delastre, demeurant près le collège de Reims.

(Bibl. nat., Mss f. fr. 21,180 (Extraits des registres du parlement), f° 34 v°.

Il ne semble pas qu'il ait été donné suite à l'affaire. Le mois passa sans que Paris fût détruit, et le bon Delastre en fut pour sa courte honte.

R. C.

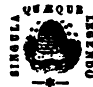
Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1890.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 mars 1890.*

XXIIIe Année. — N° 524.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIe Année.* — N° 149

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Jouer de malheur. — Voici une locution que l'on emploie journellement et que l'on croit entendre, mais n'avait-elle pas autrefois dans le langage des joueurs une signification particulière aujourd'hui perdue? C'est ce que je suis tenté de croire d'après une anecdote rapportée dans les *Mémoires de Dufort de Cheverny*, II, p. 58.

Il s'agit d'un fort galant homme, mais le plus mauvais joueur du monde, le comte d'Osmont, qu'on s'amuse à faire jouer au trictrac avec un gentilhomme péruvien, Olavidès, comte de Pilos, en lui disant qu'il joue mal, mais gros jeu. Naturellement, le Péruvien gagne une vingtaine de louis au comte français, qui fait grand tapage à son ordinaire, non pour la perte, mais pour la mauvaise chance. « Heureusement, dit l'auteur des *Mémoires*, qu'en m'adressant à M. Olavidès, j'avais su à qui j'avais affaire, car, sans ma précaution, tout autre, d'après cette incartade, aurait pu croire que j'avais voulu le faire jouer de malheur. »

Ces paroles prouvent, selon moi, que l'expression jouer de malheur avait alors un sens particulier, mais lequel?

H. C.

—

Petits Poulignacs. — En Normandie, où, depuis près de trente ans, chaque année, je vais aux bains de mer, j'ai maintes fois entendu les bonnes femmes de la campagne (principalement autour de Lisieux et de Pont-l'Evêque, de Caen ou de Bayeux) dire à de petits enfants aussi terribles qu'incorrigibles et qu'elles voulaient gronder : « *Heu! Petits Poulignacs!* »

Cette aimable épithète, très usitée dans le langage du peuple, dans toute la basse Normandie, et qui signifie à la lettre : « *Heu! petits vilains!* » daterait-elle de l'époque où régnait, en France, le célèbre mais si impopulaire ministre de la Restauration, M. de Polignac?

Ulric R.-D.

—

Vers à retrouver. — Un obligeant Intermédiairiste pourrait-il me dire quel est le nom de l'auteur de ce vers :

La vertu, c'est Dieu même, et Dieu, c'est la [vertu?

Ne serait-ce pas de Louis Racine? En tout cas, je ne l'ai pas trouvé dans le poème de la *Religion*.

Dr Rire.

—

Ordres de chevalerie. — Les croix de tous les ordres de chevalerie ne doivent-elles pas être en *argent* pour le grade de chevalier, en or ou vermeil, pour le grade d'officier et les grades supérieurs? Cette règle est observée pour la Légion d'honneur, les palmes universitaires et le Mérite agricole. La croix de chevalier de Saint-Louis et du Mérite militaire n'y dérogeait pas, puisque le grade d'officier n'existait pas dans cet ordre, les chevaliers portaient la croix d'or avec la rosette et le grade immédiatement supérieur était celui de commandeur. Il y aurait au contraire dérogation à cette règle, lorsque les bijoutiers du Palais-Royal exposent, pour certains ordres étrangers, d'une incontestable élégance artistique d'ailleurs, *la croix et la couronne d'argent*, non seulement pour le grade de chevalier, mais pour ceux d'officier, de commandeur, etc.,

alors même que les grades supérieurs porteraient quelques détails d'ornementation en vermeil. La nature du métal doit distinguer la croix de chevalier de celles d'officier, etc., lors même que cette dernière n'est pas surmontée de la rosette.

Je serais très désireux de connaître les règles à cet égard. CHAMPVERNON.

—

Les matinées de Cléopâtre. — Je lis avec effarement dans un journal très répandu : « On croit généralement que la presse parisienne, émule de Cléopâtre, qui immolait au matin son amant d'une nuit, consomme une actualité par jour. » Cléopâtre aurait-elle donc été une beauté aussi cruelle ? Je ne vois nulle trace dans l'histoire de ses barbaries matinales, si j'en crois mes souvenirs de bachelier ès lettres. Pourrait-on m'expliquer comment on a pu faire à la reine d'Egypte une réputation qui ressemble à celle de l'héroïne de la *Tour de Nesle*, qui ressemble aussi à celle de ces farouches sauterelles d'Alphonse Karr, que le spirituel et paradoxal écrivain nous montre, en une des plus pittoresques pages du *Voyage autour de mon jardin*, croquant la tête de leur époux d'un moment?

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Qu'est devenu le drapeau donné par les dames du Havre, en 1870-1871 ? — Pendant la guerre de 1870, la ville du Havre fut préservée de l'invasion prussienne par l'héroïsme d'une poignée de braves soldats, commandés par le sergent-major Pellegrin, du 86e de ligne (sauf erreur de numéro). Ceux-ci accueillirent les avant-gardes ennemies par une fusillade si enragée, que les Prussiens, croyant avoir affaire à un gros corps de troupes, tournèrent bride, et les chefs du corps qui menaçait le Havre renoncèrent à tenter l'entrée de cette ville ouverte. Les dames du Havre offrirent un drapeau ou étendard, peut-être brodé de leurs mains, à la compagnie dont faisaient partie Pellegrin et ses vaillants compagnons.

Sait-on ce qu'est devenu ce drapeau ? On l'ignore aujourd'hui, après dix-neuf ans écoulés, à la municipalité du Havre. Le fait a dû être relaté par les journaux du temps et de la localité.

Quelque abonné du Havre pourrait-il donner des renseignements à ce sujet ? Ils seraient les bienvenus. Cz.

—

Les dépenses de bouche de Louis XVI pendant sa captivité. — A propos du développement des facultés gastronomiques du jeune duc d'Orléans, le journal *l'Intransigeant* du 11 février, après avoir enregistré avec un malin plaisir la nomenclature des menus succulents et exquis composant les mets servis chaque jour sur la table du jeune prince, détenu alors à la Conciergerie, rapporte que Louis XVI, qui était un gastronome émérite et un fort mangeur, dépensa la somme de 180,000 francs en dépenses de bouche pendant sa captivité au Temple, c'est-à-dire du 11 mai 1792 au 21 janvier 1793. Est-ce exact? P. NIPSON.

—

Une anecdote sur les gardes de Paris au XVIIIe siècle. — A son article de l'abbaye Sainte-Geneviève, Millin raconte gravement cette curieuse anecdote :

Les soldats du corps de garde du boulevard Poissonnier avaient écrit sur leur porte : πόλειος ἐπισκοποι, gardes, surveillants de la ville. Un évêque, s'étant fait traduire ces mots en latin et ayant appris qu'ils signifiaient *Urbis episcopi*, s'adressa à la police pour faire effacer l'inscription, trouvant très mauvais que des soldats s'attribuassent le titre d'évêques.

Est-il bien possible que le fait soit réellement arrivé ? Si l'auteur des *Antiquités nationales* n'était pas un des érudits français les plus illustres, nous ne verrions là qu'une histoire d'almanach.

M. C.

—

Richelieu a-t-il empoisonné le cardinal de Bérulle ? — En 1629, en disant la messe, le cardinal de Bérulle mourut subitement. Le duc d'Orléans, dans une lettre au roi, accusa le cardinal de Richelieu de l'avoir empoisonné. Richelieu voyait, paraît-il, l'élévation de Bérulle au cardinalat avec chagrin, parce qu'il s'opposait constamment au dessein qu'il avait formé pour humilier la maison d'Autriche, et que, d'accord avec le garde des sceaux, il soutenait cette opinion au conseil. Voilà les diverses raisons que donnent les ennemis de Richelieu dans ces attaques contemporaines qui firent la fortune des libraires étrangers.

Mais je voudrais que l'on m'aidât à retrouver la lettre du duc d'Orléans qu'il

m'a été impossible de découvrir. Les historiens récents du cardinal de Bérulle en ont-ils eu connaissance? U. J.

—

Baudouin, comte de Flandres, et les chanoines de Bergues. — Sander, dans sa *Flandria illustrata*, raconte que Baudouin Belle-Barbe, comte de Flandres, voulut être témoin des cérémonies religieuses pratiquées par les chanoines qu'il avait fondés à Bergues. Une nuit que le gardien ouvrait la porte de l'église pour les appeler à matines, Baudouin, déguisé, entra comme pour faire sa prière. Les matines sonnées et pas un chanoine n'arrivant, le gardien voulut fermer l'église et faire sortir le prince qu'il prenait pour un homme du commun. « Je veux entendre matines, dit Baudouin. — Bon, répondit le gardien, tout est fini : les chanoines n'ont pas coutume de se lever pour les chanter. » Convaincu ainsi de leur peu de dévotion, le comte chassa tous les chanoines et donna tous leurs biens aux moines de Saint-Bertin.

Les historiens locaux ont-ils publié des documents qui affirment la véracité des faits avancés par Sander?

UN LILLOIS.

—

Notation de la pavane. — Quelque amateur de musique aurait-il retrouvé la notation de l'air sur lequel s'exécutait cette danse en usage au XVIe siècle?

« Guillaume Morlaye, joueur de luth, a fait plusieurs livres de tabulature de guiterne, où sont chansons gaillardes, *pavanes*, bransles, etc. Du Verdier, *Bibliothèque*, p. 499, dans Lacurne. » (Littré, au mot *Pavane*.)

Ces « livres de tabulature » de G. Morlaye, où doit se trouver la notation de la pavane, existent-ils quelque part?

« Les chevaliers, dit encore Littré, d'après Carré, menoient la pavane, sans quitter le harnois ni la cotte d'armes, les hommes, à pied, approchant des femmes tendant les bras et les mantes, en faisant la roue comme les coqs d'Inde ou les paons. » *Paon*, *pavane*, l'étymologie est prochaine, beaucoup plus que *padovana*, danse de Padoue, la pavane étant dite « d'Espagne », selon Brantôme.

Cz.

—

Un Rembrandt à retrouver. — Qu'est devenue la toile maîtresse de la collection de Robert Soyer, ingénieur des ponts et chaussées, ainsi désignée sous le n° 1 de l'inventaire après décès dressé, le 6 novembre 1802, par Me Bottet, notaire à Orléans :

« Un tableau représentant *le Benedicite* DE REMBRANDT » ?

Soyer était le voisin et l'ami d'Aignan Desfriches, l'amateur bien connu, dont le gendre, Cadet de Limay, avait acheté la maison de Soyer du vivant même de ce dernier.

Or, madame veuve Legrand, à laquelle appartenait le tableau récemment acquis au Vésinet par M. Bourgeois, était une demoiselle Desfriches.

Cet *Abraham recevant les anges à table*, que madame Legrand possédait par héritage, ne serait-il pas le *Benedicite* attribué à Rembrandt il y a près d'un siècle?

GEORGES MONVAL.

—

Le Petit Pasteur, de Murillo. — Où est actuellement ce tableau de 0m,56 de haut sur 0m,41 de large, qui a été vendu le 1er mai 1874, à l'Hôtel Drouot, salle n° 8, par M. Ch. Pillet, assisté de M. Haro?

Il représente *Jésus enfant*, debout, vêtu d'une robe rose et d'une peau d'agneau; la houlette à la main, il ramène au troupeau la brebis égarée.

Quel a été le prix d'adjudication?

G. MONVAL.

—

L'incendiaire de la bibliothèque du Louvre. — On sait que la bibliothèque du Louvre, qui contenait des manuscrits et imprimés des plus précieux, entre autres les papiers de Noailles et les manuscrits de Colletet, a été incendiée le 24 mai 1871, par une bande de misérables, conduite et commandée par un nommé Nipias Piquet. Cet individu, dont le nom doit être accolé à celui de Léon l'Isaurien, l'incendiaire de la bibliothèque de Constantinople, vit-il encore?

P. IPSONN.

—

Portraits de Du Bartas. — Existe-t-il un portrait de Du Bartas authentique et contemporain du poète? Je sais que l'illustre auteur de la *Semaine* est représenté « en habit romain », à côté de Ronsard, au frontispice d'un recueil de poésies du XVIe siècle, les *Marguerites françoises*. Je sais aussi qu'il y a un portrait de lui gravé par Gaucher, mais la première de

ces images est fantaisiste, la seconde trop moderne. Je répète ma question et l'adresse en particulier au « Vieux Chercheur », qui trouve si souvent et qui est un peu, je crois, du pays de Du Bartas.

A. E.

—

Garasse (le P.). — Dans une lettre inédite au P. Niceron, le P. Oudin, S. J., écrit, le 14 juin 1736 : « Je n'ai jamais vu ni l'*Anti-Joseph*, ni les *Rencontres et imaginations...* je vous suis bien obligé de m'en avoir donné la connoissance. Je les mettrai dans la liste des ouvrages du P. Garasse, mais comme douteux. »

Brunet (II, 756) cite le premier de ces ouvrages, sans en nommer l'auteur. Un bibliophile pourrait-il me donner le titre et la description bibliographique du second ? Inutile de chercher dans Niceron, art. *Garasse*, t. XXXI, p. 378 et suiv. Ce volume parut en 1735, avant la lettre susmentionnée.

PIERRE CLAUER.

—

Un livre sur Soisy-sur-Seine. — J'ai acheté récemment, à la vente Bordier, un petit poème français de 67 pages in-12 (22 vers à la page), et qui porte le titre suivant : *Soisy-sur-Seine. Au seigneur dudit lieu.* A Paris, de l'imprimerie de François Julliot, ruë du Paon, au Soleil d'Or, près la porte S. Victor. M.DC.XIX.

Comme son titre l'indique, ce poème célèbre les beautés et les agréments du château de Soisy, qui appartenait alors à l'abbé Belot, avant de devenir la propriété des de Bailleul, et tout naturellement le poète chante les mérites de son seigneur.

Quelqu'un des aimables collaborateurs à l'*Intermédiaire* connaîtrait-il l'auteur de ce poème et, dans l'affirmative, si on a de lui d'autres ouvrages?

Merci à qui trouvera.

JEAN COQUATRIX.

—

Un ouvrage inédit de Jomini et la correspondance de Napoléon Ier. — Que devient le *Précis inédit des campagnes de* 1812, 13 *et* 14, annoncé par Sainte-Beuve, dans sa belle étude sur Jomini, comme devant paraitre dix ans après la mort de ce général suisse-franco-russe?

Et puisque l'occasion s'en présente, — les deux questions se confondent sensiblement, — quelles sont les personnes qui ont préparé l'édition de la *Correspondance de Napoléon Ier*, parue sous le second Empire? 2° Les minutes de la correspondance ont-elles été conservées, intactes et complètes, et où se trouvent-elles aujourd'hui? 3° Enfin, a-t-il été question, depuis 1871, de la publication intégrale et non expurgée de cette célèbre correspondance?

Il n'a pas encore été fourni de réponse péremptoire à ce groupe de questions plusieurs fois déjà posées par l'*Intermédiaire*.

DARDENNE.

—

L'ermite du mont Valérien. — J'ai entendu parler d'un pamphlet politique de la première moitié du XVIIe siècle (1636), qui parut sous le pseudonyme de l'*Ermite du mont Valérien*. Sait-on quel est le nom réel du pamphlétaire et que sait-on sur lui ?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Histoire d'une jeune fille sauvage trouvée dans les bois de la Champagne, en 1731. — Un ouvrage fut publié sous ce titre à Paris, en 1755, avec les initiales de l'auteur : Madame H. T. Une traduction en anglais du même ouvrage, sans date et sans le nom du traducteur, fut aussi faite à Londres. Il y a raison de croire que l'histoire fut écrite par La Condamine, membre de l'Académie française, qui avait pris beaucoup d'intérêt au sort de la jeune fille en 1747, et qui la fit placer par le duc d'Orléans dans le couvent des Nouvelles-Catholiques, rue Sainte-Anne, à Paris, où elle fit sa première communion. Elle se disposait à se faire religieuse, lorsqu'un coup qu'elle reçut sur la tête par la chute d'une fenêtre la rendit dangereusement malade. On la transféra à la maison des Hospitalières du faubourg Saint-Marceau, où elle était quand le duc d'Orléans mourut. On ne sait si le fils du duc d'Orléans continua la rente que son père avait généreusement faite à la jeune fille, qui avait été baptisée, Marie-Angélique-Memmie Leblanc, en 1732, à Châlons.

Peut-être quelque confrère de l'*Intermédiaire* pourrait dire les noms de l'auteur de l'histoire et ceux du traducteur et le sort de la jeune fille, après 1752, date de la mort du duc d'Orléans.

HUBERT SMITH.

—

L'auteur des Antiquités de Braine. — J'ai une édition de Marlot annotée

à la main, probablement au siècle dernier, par un possesseur inconnu.

A la page 541 du tome II, se trouve la note suivante : « Voir mes notes sur les antiquités de Braine, où il est prouvé qu'Agnès, dame de Braine, n'estoit pas fille de Thibaud, comte de Champagne. »

Quel est l'auteur de ces notes sur les antiquités de Braine? Ces notes ont-elles été publiées ? Où est conservé le manuscrit?

P. L.

—

Armoiries des Bonaparte. — Selon MM. Dezobry et Bachelet, Courval et quelques autres auteurs, les armes de la famille Bonaparte, avant son élévation à la dignité impériale, consistaient en « un râteau et des fleurs de lis d'or ».

Mais une explication là-dessus est indispensable, car ces auteurs ne parlent ni des émaux de l'écu, ni du nombre et de la disposition des meubles.

A. d'Ancinette.

—

Armoiries à déterminer. — J'ai trouvé, au bas d'un portrait, les armoiries suivantes : D'azur au sautoir d'or, accompagné de trois couronnes d'or. L'écu est sommé d'une couronne de comte.

A qui appartiennent ces armoiries ?

A. Chevé.

RÉPONSES

Les éditeurs-auteurs au XIXe siècle (XX, 37, 119). — N'oublions pas de mentionner, dans cette série de libraires-écrivains: J. F. Dubroca, qui fut libraire-éditeur à Paris, rue de Thionville (près la rue Christine), et qui écrivit et publia lui-même, dans les premières années de ce siècle, un très grand nombre d'ouvrages, dont les plus connus sont : *la Politique du gouvernement anglais dévoilée*, etc., 1798, in-8 ; *Mémoires pour servir à l'histoire des attentats du gouvernement anglais, contre toutes les puissances de l'Europe*, etc., 1803, grand in-12 ; *Eloges de Washington, de Hoche, de Joubert, de Desaix*, 1799 et 1800, in-12 et in-8. (Cette dernière brochure, sur Desaix, est devenue tellement rare, que, depuis vingt-cinq ans, peut-être, je la recherche, sans pouvoir parvenir à la découvrir, pour la joindre à ma collection spéciale sur le général Desaix, de Marengo.) — *Exposition d'une méthode de lecture à haute voix*, 1805, in-12 ; *les Femmes célèbres de la Révolution*, 1802, in-12, etc.

Ulric R.-D.

—

Vers de Musset à retrouver (XX, 390; XXII, 584, 616, 648). — Le hasard me fait rencontrer dans mes coupures de journaux un article du *Figaro*, septembre 1882, intitulé : *Une Muse*, et signé « Ignotus ». La muse était madame Louise Collet (née Révoil). L'article fit à cette époque quelque tapage, il contenait, avec des indiscrétions assez vives sur la muse, des détails fort piquants sur les hommes qu'on rencontrait dans son salon et dans une autre chambre où se réunissaient les intimes.

La fin de l'article est consacrée à Alfred de Musset; en voici le texte:

A-t-elle ardemment aimé Al. de Musset? Je ne le crois pas. Elle disait mi-sérieusement, en poète convaincu : « J'aurais adoré comme un dieu Al. de Musset, si ses rimes avaient été plus riches ! » Elle disait tout à fait sérieusement : « Si je l'avais connu jeune homme, j'en eusse fait le plus grand poète de langue française. J'aurais protégé son génie contre les orages de la vie, comme on couvre avec la main une bougie allumée, quand on la transporte d'une chambre à une autre. » Ceux qui ont connu madame Louise Collet ne la voient pas facilement dans cette attitude si tranquille. Cependant, on trouvait en elle une excellente femme, quand on n'était ni son concurrent, ni son amant, ni son créancier.

Un soir d'hiver elle me retint. Elle avait quelque chose d'important à me montrer. Elle s'assied devant son secrétaire. Elle ouvre tous les tiroirs. Elle cherche je ne sais quoi au milieu de petits paquets de lettres, dont elle brûle quelques-unes, devant moi, sans les lire. Vous savez cet holocauste de lettres d'amour ! Tout à coup, elle me dit : « Ah ! voici ! » Elle ouvre un paquet de lettres. Elles étaient d'Alf. de Musset. Elle m'en lit quelques-unes; puis, elle me montre écrit par le poète une sorte d'hymne héroï-comique composé de quatre-vingts vers. C'est le portrait, en deux vers, de toute l'Académie française, y compris lui-même Alf. de Musset.

Louise Collet lit tout haut ces vers, et elle me dit : « Je vous les vends! » Je compris aussitôt qu'elle vendait ces vers, comme les chapeaux dont j'ai parlé plus haut!

J'achetai la pièce à 2 francs le vers, ci 160 fr. Le lendemain, je les donnai pour le même prix, à mon ami Lorédan Larchey, aujourd'hui conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal. Il publiait une petite revue de lettres, la *Revue anecdotique*.

La publication fit grand bruit. Le *Figaro* reproduisit une partie des vers. M. Paul de Musset protesta. Il dut s'in-

cliner devant l'authenticité des vers, qui, d'ailleurs, lui furent remis.

Si l'histoire est vraie, ne pourrait-on supposer qu'en vendant ces vers autographes, madame Collet en prit une copie qui serait celle retrouvée dans les papiers de Musset. En tout cas, M. Lorédan Larchey consulté ne pourrait-il mettre d'accord les affirmations contradictoires qui viennent de se produire sur ce sujet?

C. J. B.

—

Baisers (XXI, 610, 695; XXII, 267, 330, 425). — Richelet avait déjà fait la distinction suivante: Les pères et les mères baisent leurs enfants au front, les amis se baisent à la joue, et les amants à la bouche.

L'auteur anonyme de l'ouvrage: *le Baiser, étude littéraire et historique.* Nancy, 1888, a adopté les divisions ci-après: Du Baiser religieux, du Baiser de salutation et d'hommage, du Baiser d'amour, du Baiser dans la danse et dans les jeux, du Baiser de Judas, du Baiser de deuil. Il s'est plu à faire de nombreuses citations de l'*Intermédiaire*, mais il semble avoir ignoré ou tout au moins il n'a pas cité la dissertation de Kempius, intitulée: *De Osculis,* ni celle que M. Gérard a traduite de l'allemand sur le baiser. Enfin, à propos des jeux et des pénitences que madame B., auteur de divers écrits sur ce sujet, désignait comme purement agréables, il aurait pu mentionner la récréation que voici:

> *Le baiser électrique d'une personne isolée sur le tabouret.* Par le jeu du conducteur, on peut faire, si l'on veut, que les feux électriques soient l'emblème des feux de l'amour, que le mari seul embrasse sa femme sans tirer d'étincelles, alors que tous les autres compétiteurs donneront au contraire des baisers enflammés.

C'est en 1801 que ce divertissement faisait feu et flammes; il aurait moins de succès aujourd'hui.

Sus.

—

Rollinat ou Rolinat (XXII, 231, 620). — Rollinat, le représentant du peuple de 1848, père de l'auteur des *Névroses*, écrivait lui-même son nom avec deux *l*. Je possède, dans ma collection d'autographes, une lettre de lui, datée de 1851, et dont la signature porte bien ces deux *l*.

L. Jeny.

—

L'Iliade et l'Odyssée (XXII, 615). — L'exposé de l'interminable controverse à laquelle a donné lieu la genèse de ces deux poèmes, absorberait plusieurs numéros de l'*Intermédiaire.* Mais M. Gustave Picard pourra facilement se rendre compte de l'état actuel et probablement définitif de la question, en consultant la magistrale étude publiée par Emile Burnouf dans la *Revue des Deux Mondes*, du 1er octobre 1866, sous ce titre: *Ottfried Muller et les origines de la poésie hellénique.*

Joc'h d'Indret.

—

Une poésie de Victor Hugo sur mademoiselle de Sombreuil (XXIII, 11, 90). — Le *Temps*, dans un fort intéressant article du 12 février, consacré à la question posée par M. Begis, relève une erreur dans la réponse de M. Philibert Audebrand. M. Audebrand fait une confusion quand il date de 1855 la curieuse lettre qu'il a communiquée à l'*Intermédiaire.* Mademoiselle de Sombreuil était morte en 1823. C'est en 1855 effectivement que cette lettre fut publiée dans les *Débats*, mais il reste à retrouver la date de la première publication, qui doit être antérieure de 40 ou 50 ans.

M.

—

Un abbé gouverneur du Louvre et capitaine au XVIIIe siècle (XXIII, 13, 91). — M. Begis veut-il me permettre d'ajouter quelques lignes à son intéressante réponse sur le vainqueur de la Bastille La Reynie? Je les prends dans un mémoire justificatif, très rare, qu'il publia en 1789. Il s'appelait, ou du moins prétendait s'appeler La Reynie de La Bruyère. Il était non seulement abbé, mais abbé à bénéfice, prieur commendataire de Saint-Léger, qui lui rapportait mille écus. Le jour du renvoi de Necker, dit-il, il déchira publiquement le titre de son prieuré, qui n'était probablement plus qu'un chiffon de papier. Ce fut lui qui proposa au Palais-Royal d'envoyer une députation à l'Assemblée pour obtenir le congé des gardes-françaises arrachés à l'Abbaye et qui rapporta l'arrêté, dont il donna lecture dans le jardin, porté sur les épaules de ses camarades. Il a empêché l'incendie des maisons de Lenoir et du baron de Breteuil et accomplit à la Bastille des prodiges qu'il énumère, en attendant qu'il y rétablît l'ordre lorsqu'il en eut été nommé commandant. On l'a accusé de vol, et cependant, grâce à sa surveillance et à son intégrité, les dépenses ont été réduites de 700 livres par jour à dix écus.

« Devait-il s'attendre que, pour prix de tant de services, il serait traîné ignominieusement et voué aux huées dans les mêmes rues où, huit jours auparavant, il avait, pour ainsi dire, reçu les honneurs du triomphe? » Il fut acquitté, rétabli dans son poste et ses titres, et chargé par la Commune, avec les volontaires de la Bastille, d'importantes missions ; mais, en somme, il se plaint qu'« il ne lui reste que l'estime de tous les honnêtes gens », et il aimerait mieux quelque chose de plus substantiel. Cependant, il ne devait pas être blasé sur ce genre de récompense.

VICTOR FOURNEL.

—

Les représentations gratuites (XXIII, 16, 115). — La réponse de M. Pavot montre le cas qu'il faut faire de l'érudition d'almanachs. La « coupure » reproduite est un tissu d'inexactitudes.

En 1682, l'Opéra était, depuis neuf ans, établi au Palais-Royal.

L'ancien Jeu de paume de la rue Mazarine était, depuis neuf ans aussi, occupé par les comédiens français, avec le titre de Théâtre de Guénégaud.

Et, vingt-deux ans plus tôt, les trois troupes françaises de Paris, l'Hôtel de Bourgogne, le Marais, le Petit-Bourbon, avaient, à l'occasion de la paix, donné des représentations gratuites, dont parle Loret dans sa *Gazette en vers* du 28 février 1660.

Nous savons même, par le *Registre de La Grange*, de quoi se composait le *gratis* de la troupe de Molière (Théâtre de Monsieur).

« Donné gratis, le samedi 21 février 1660, le *Dépit amoureux*, en public, pour la Paix, avec le *Médecin volant*. »

GEORGES MONVAL.

—

Mémoires du baron de Rimini (XXIII, 19). — Voici l'article que M. Fernand Drujon consacre à cet auteur dans son *Catalogue des ouvrages poursuivis* (Rouveyre, 1879) :

Mémoires de Griscelli, agent secret de Napoléon III (1850-58), de Cavour (1859-61), d'Antonelli (1861-62), de François II (1864-67), par l'auteur des *Révélations* et de *A bas les masques*. Bruxelles, Genève, Londres, 1857, sans nom d'imprimeur, in-16 carré.

Cet ouvrage, *où l'imagination doit avoir eu une grande part*, a été réimprimé après le 4 septembre 1870, et répandu à profusion en France, sous le titre de *Mémoires de Griscelli, baron de Rimini*.

Par jugement du 6 mai 1868, inséré au *Moniteur* du 19 septembre suivant, le Tribunal correctionnel de Lille a ordonné la destruction de cet ouvrage, commençant par ces mots: « Il n'y a pas de grand homme... », finissant par ceux-ci : « Il en serait dégoûté », et contenant des offenses envers la personne de l'empereur et envers les membres de la famille impériale. (Aff. contre Duquesne.)

Je lis d'autre part à la page 377 du *Dictionnaire des pseudonymes*, de M. Georges d'Heylli (édit. Dentu, 1887) :

Rimini (*Baron de*). Auteur de mémoires et révélations intimes sur la cour des Tuileries, pendant le règne de Napoléon III, dont le nom véritable est *Griscelli de Vezzani* (Jacques-François), et qui, sous l'Empire, était agent secret de l'empereur. Confiance bien placée, comme on le voit!

Enfin, je retrouve une lettre d'un rédacteur en chef d'un journal royaliste, dont j'extrais ces quelques mots :

...Quant au baron de Rimini (Griscelli), ce n'est qu'un lâche et un abominable calomniateur ; je ne suis pas impérialiste, mais je méprise toujours les ingrats et les diffamateurs, à quelque clan qu'ils appartiennent. (1888.)

A. D'ANCINETTE.

—

Une expression à éclaircir (XXIII, 33, 120). — Oudin, p. 164, dit : Tirer le diable par la queue, travailler fort pour gaigner sa vie, et p. 536 : Tirer le diable par la queue, gaigner sa vie avec bien de peine.

RISTELHUBER.

—

Les trois premiers maires de Paris (XXIII, 35). — Voici le texte complet de la proposition déposée :

Aucune des rues de Paris ne porte le nom d'un des maires de Paris.

La Révolution de 1789 a produit trois maires : Bailly, Pétion et Pache, tous trois illustres à des titres divers, ou renommés pour leurs vertus.

Nous avons l'honneur de proposer au Conseil :

1° De décerner, le 14 juillet 1877, un prix de 3,000 francs à la meilleure histoire populaire des trois maires de Paris, Bailly, Pétion et Pache;

2° D'émettre le vœu que les noms de ces trois ancêtres de la République, ou tout au moins celui de Pache, qui a su affronter victorieusement les sévérités de l'histoire, soient donnés à des rues de Paris.

Signé : DELATTRE. BOURNEVILLE. HARANT. MURAT. FERRÉ. JACQUES.

La première partie de cette proposition, c'est-à-dire la partie relative à l'histoire populaire des trois maires, fut renvoyée à la Commission des Beaux-Arts

et des publications historiques. Elle n'a jamais eu de solution.

La seconde partie fut seule exécutée, puisqu'il y a à Paris la rue Bailly (3e arrondissement), la rue Pache et la rue Pétion (11e arrondissement). LA.

— L'idée de Delattre n'a pas été mise à exécution. On a redouté de trop vives polémiques sur certains actes célèbres de Bailly et de Pétion.

Seul des historiens modernes, M. Georges Avenel avait commencé dans le journal la publication d'une admirable histoire du troisième maire de Paris, Pache. Il est mort avant de terminer cette œuvre qui avait exigé des recherches considérables. Nul ne sait ce que sont devenus les nombreux matériaux ramassés par lui.

La plus curieuse des révélations faites par Georges Avenel, sur Pache, ministre de la guerre, concernait la réorganisation de notre armée et de son système d'approvisionnement. Il avait conçu une transformation complète et l'avait commencée hardiment. Lazare Carnot, son successeur, avait trop de génie et de patriotisme pour ne pas achever et compléter l'œuvre de Pache. Il devint l'organisateur de la victoire.

La puissance de Pache comme maire de Paris dépasse, d'après Georges Avenel, tout ce qu'on peut rêver. Il obtenait tout ce qu'il voulait de la population malheureuse de Paris, par son seul ascendant moral. Le peuple demandait qu'il fût nommé grand juge de la République.

Napoléon Ier désirait vivement attirer Pache. Un jour, en traversant les Ardennes, il dit à Monge : « N'est-ce pas dans ce village là-bas que s'est enfermé Pache? Si nous allions lui rendre visite. — Sire, répondit Monge tristement, Pache ne reçoit plus ! »

Le conseil municipal devrait reprendre l'idée de M. Delattre. Mais le prix de 3,000 francs est dérisoire en raison du labeur énorme que nécessiteraient ces trois biographies. Le prix devrait être élevé à 20,000 francs. E. D.

—

Eléonore Duplay (XXIII, 35). — M. de Lescure (*le Correspondant*, n° du 10 décembre 1889, p. 885) affirme qu'il y avait de Cornélie (?) Duplay, au musée de la Révolution, un portrait au pastel. « Cette pâle jeune fille, à la lèvre pincée, à l'œil glauque », etc. A. E.

—

Zamet a-t-il empoisonné la belle Gabrielle? (XXIII, 35, 122.) — Le plus important de tous les témoignages historiques sur cette question est une lettre écrite de Paris, le 16 avril 1599, six jours après la mort de la duchesse, par le président de Vernhyes, chef du parti royaliste en Auvergne, membre du conseil de Navarre, familier de la maison de Gabrielle. Tous les renseignements qu'il donne sur la maladie, il les a recueillis de la bouche même des médecins et des apothicaires, il a voulu tout savoir pour bien renseigner son ami le duc de Ventadour, lieutenant général pour le roi en Languedoc... Or il se trouve que la lettre du président est le témoignage le plus complet que l'on puisse désirer, établissant que Gabrielle n'est pas morte empoisonnée... (Elle a succombé à une éclampsie en accouchant d'un enfant mort.)

Un autre témoignage nous est fourni par Fiancesco Contarini, l'ambassadeur de Venise de l'époque. Le 10 avril 1599, il informe le Doge que Gabrielle est morte à l'aube. Le 15, dans une nouvelle lettre, il déclare qu'elle n'est pas morte empoisonnée, et écrit cette phrase : « E stato aperto il corpo, ne vi si e ritrovato pur un minimo segno, dal qual si potesse cavar qual che sospetto di veneno. »

... Pour conclure définitivement sur le chapitre de l'innocence de Zamet, il est un argument puissant, surtout lorsqu'il s'agit d'un financier : Gabrielle lui devait de fortes sommes à l'époque de sa mort !... Elle avait acheté le 6 juillet 1597 à la duchesse de Guise le comté de Beaufort et d'autres domaines, moyennant l'énorme somme, pour l'époque, de 120,000 écus. La duchesse de Guise vendait contrainte et forcée. Gabrielle n'avait pas tous les fonds nécessaires. Zamet paya pour elle les créanciers de la famille de Guise, jusqu'à concurrence de 80,000 écus, et Gabrielle ne lui avait encore, le jour de sa mort, remboursé que 10,000 écus. Il faut ajouter à cette première somme le prix d'un buffet d'argenterie vermeil doré, de 9,898 écus, qui était à Monceaux. Les créances de Zamet sur Gabrielle représentant environ 1,200,000 francs de notre monnaie, il avait donc grand intérêt à la vie de sa débitrice.

Il est aujourd'hui acquis à l'histoire, d'abord que Gabrielle est morte en couches, ensuite que Zamet était son créancier personnel pour de très fortes sommes.

DESCLOZEAUX.

— M. Loiseleur a publié deux importantes études sur la mort de Gabrielle d'Estrées. V. *Problèmes historiques*, 1867, et *Ravaillac et ses complices*, 1873. Voici quelles sont ses conclusions :

Gabrielle ne logea point chez Zamet ; elle ne prit chez lui qu'un repas qui lui fut servi le mardi soir, vingt-quatre heures environ avant l'apparition des premiers symptômes de sa maladie... Toute rapide qu'ait été l'évolution de la maladie qui mit fin aux jours de Gabrielle d'Estrées, cette maladie et la mort qui s'en suivit n'en eurent pas moins des causes simples, naturelles, et qu'il est possible de saisir... Quinze heures environ avant sa mort, Gabrielle avait subi un laborieux accouchement, accompli dans les plus mauvaises conditions, par les violents procédés de la chirurgie opératoire. Sa situation, déjà si critique, fut encore aggravée par un phénomène très grave... Les médecins ne parvinrent pas à délivrer l'accouchée de cette enveloppe membraneuse qui protège l'enfant dans le sein de sa mère... L'autopsie enfin révéla des désordres tels qu'à eux seuls ils suffisaient, dans un temps assez court, pour déterminer la mort. Outre la lésion du cerveau, qui pouvait être le résultat de la congestion amenée par l'éclampsie, c'est-à-dire par les convulsions, si toutefois elle n'en était pas la cause, l'autopsie montra que le poumon et le foie étaient gâtés, et que le rein renfermait une pierre en pointe. Mais, fait bien remarquable, il ne paraît pas qu'aucune lésion ait été remarquée dans l'estomac. C'est à cet organe pourtant que le poison se fût d'abord attaqué, s'il avait été administré soit dans un citron, soit dans les mets de l'unique repas que Gabrielle prit chez Zamet trois jours et quatre nuits avant son décès. — Il est inutile sans doute de faire ressortir l'importance de ces détails, qui suppléent au procès-verbal d'autopsie et qui, vraisemblablement, furent transmis au roi, car on sait que, malgré son désespoir, il n'ordonna aucune enquête sur cette mort, ce qui prouve qu'il la considéra comme naturelle.

(*Ravaillac et ses complices*, p. 238 et suiv.)

PATCHOUNA.

—

Panther (XXIII, 36). — Volney n'est pas le seul qui aurait substitué au charpentier Joseph un autre personnage. Parny, dans sa *Guerre des dieux* (début du chant IV), attribue le même rôle au juif Panther. Peut-on établir une concordance entre les deux inventions ?

Volney et Parny étaient exactement contemporains (1757-1820 et 1753-1814).

(Nimes.) CH. L.

— La légende de Pantheras est bien connue des érudits. Il en est question dans la *Vie de Jésus*, de David-Frédéric Strauss, traduite par Littré (Librairie philosophique de Ladrange, 1864). Voir le chapitre 3, § 28, qui a pour titre : *Explication naturelle de l'histoire de la Conception*. L'auteur, en note, indique les écrivains à consulter. Volney et H. Fouquier ne sont pas des autorités.

L'ERMITE DU QUARTIER SAINT-GEORGES.

— D'après les sources judaïques, Panthera est le père de Jésus, ce qui est mentionné dans la généalogie de Jésus du père Joannes Damascenus, qui mourut vers 760.

Voici ce qu'en dit Buxtorf, dans son *Lexicon chaldaicum, talmudicum et rabbinicum*. Bâle, 1639, p. 1755 :

Pandira, nomen proprium viri, qui a Judæis statuitur pater, vel ex majoribus Jesu Christi, unde apud Talmudicos mentio Jesu *filii Pandiræ*. Ex christianis scriptoribus apud neminem hæc nomine leguntur, præterquam apud Damasc. ubi meminit in genealogia Christi, *Panthera* et *Bar Pantheræ* (fils de Panther.)

MICHEL SCHAPIRO.

— L'historiette du beau « gendarme » Panther est bien connue. Au dernier siècle, elle amusait prodigieusement, dit-on, les petits abbés galants et les clercs de procureur. Elle fait moins d'argent aujourd'hui. Pigault-Lebrun lui-même n'a pas osé la servir à ses lecteurs. Parny s'y était pris à deux fois pour en régaler les siens (*Guerre des dieux*, *Galanteries de la Bible*). Il l'avait probablement, comme Volney, empruntée à Voltaire (*Examen important de milord Bolingbroke*), qui avait jugé à propos de l'exhumer du *Talmud*, où elle moisissait en paix, avec tant d'autres billevesées rabbiniques, depuis quinze cents ans. Le *Talmud* n'est pas de digestion facile ; mais les œuvres de Voltaire et de Parny ne sont pas rares. Pour cette raison, qui me dispense d'en donner d'autres, je me contenterai d'y renvoyer les curieux.

JOC'H D'INDRET.

—

François-André Danican Philidor (XXIII, 36). — Compositeur et joueur d'échecs, né à Dreux, le 7 septembre 1726, mourut à Londres, le 31 août 1795, dans le logement qu'il occupait Little Ryder Street, n° 10. Il fut inhumé le 3 septembre, à la paroisse Saint-James, Westminster.

Philidor obtint du comité de Salut public, à la fin de 1792, un passeport pour aller à Londres. Depuis vingt ans il était

pensionné par le club des échecs pour y passer quatre mois de l'année. La guerre ne lui permit pas de revenir en France, selon sa coutume, et quand il voulut rentrer, au commencement de 1795, les lois sur l'émigration s'y opposèrent. Il avait été porté sur la liste des émigrés. Désespéré d'être séparé des siens, Philidor eut un accès de goutte qui se porta au cœur. Il mourut au moment où sa famille, parvenue à prouver qu'il ne pouvait être regardé comme émigré, lui obtenait un sauf-conduit.

Il eut sept enfants d'Elise Richer, sa femme, sœur de Richer, professeur de chant au Conservatoire. Deux moururent en bas âge. Les cinq autres furent par rang d'âge :

1° André-Joseph-Hélène, membre du conseil général d'Eure-et-Loir, lequel eut quatre fils. Le premier, directeur des douanes, a laissé une fille, mère de deux garçons; le second, trésorier-payeur aux colonies, a un fils et une fille, mariée à un officier et mère de quatre enfants, dont un garçon; le troisième, préfet, n'a pas eu d'enfants; le quatrième, mort jeune des suites de fatigues dans les régiments de marche lors du siège de Paris.

2° Le second, connu plus particulièrement sous le nom de Danican, est mort sans enfants.

3° Frédéric, directeur départemental des contributions indirectes, eut deux garçons (le fils de l'un a laissé un garçon et une fille) et trois filles, dont la seconde épousa son oncle André. De la troisième, il reste un fils, père de deux garçons et d'une fille, laquelle a trois enfants.

4° Auguste, officier dans l'armée, mort sans enfants.

5° Elise. Elle épousa Pradher, compositeur et professeur de piano au Conservatoire.

J'ajouterai que ce qui a pu donner lieu à l'erreur sur le lieu de sépulture de François-André, c'est que son père, André-Danican Philidor, fut inhumé dans l'église de Dreux, le 11 août 1730. Il était ordinaire de la musique du roi et garde de sa bibliothèque.

Les descendants de François-André-Danican Philidor, ne se sont sérieusement occupés ni de musique ni d'échecs. On peut dire qu'avec lui finit une nombreuse dynastie de musiciens, instrumentistes et compositeurs, dont plusieurs se firent remarquer depuis Louis XIII, qui donna à Michel Danican, bisaïeul de François-André, le surnom de Philidor. O. D. P.

— Ce grand musicien et célèbre joueur d'échecs naquit à Dreux, mais je doute qu'il y ait été enterré. Mort à Londres, en 1795, sa femme et ses enfants durent reculer devant les difficultés et les dépenses que la translation de son corps aurait occasionnées. S'ils s'y étaient décidés, il est probable que, fixés à Paris, cela eût été pour conserver près d'eux les restes de leur cher mort. Rien n'indique d'ailleurs dans la biographie de Philidor qu'il avait conservé pour sa ville natale, quittée par lui fort jeune, une affection assez vive pour justifier de la part des siens, une translation aussi compliquée que dispendieuse.

Il y a évidemment confusion dans le *Guide Murray*, car le père du joueur d'échecs, nommé André, lui aussi, mourut bien à Dreux, et fut inhumé dans l'église Saint-Pierre de cette ville. Si la pierre tombale existe encore, n'est-ce pas son inscription portant : André Philidor, qui aura donné lieu au dire erroné du *Guide Murray?*

Je signalerai à M. Hubert Smith divers articles de notre *Intermédiaire* (XIX, 731, et XX, 33, 79); plus une généalogie biographique des Philidor que j'ai insérée dans la *France musicale* (1867-1868) et donnée en abrégé dans le *Supplément à la Biographie des musiciens*, publié par M. A. Pougin, chez Didot, en 1880. Il trouvera aussi dans la *Chronique musicale* d'Arthur Heulhard (années 1874 et 1875) une biographie très étendue sur François-André Philidor, par le même M. Pougin.

J'ai été en correspondance en 1867 et 1868 avec M. E. Danican Philidor, petit-fils ou arrière-petit-fils de François-André. Il était alors secrétaire général de la préfecture des Vosges, à Epinal. J'eus même le plaisir, pendant un voyage qu'il fit à Paris vers cette époque, de causer longuement avec lui sur les documents très utiles pour la biographie de sa famille, qu'il mit à ma disposition avec une bonne grâce parfaite. Je crois que M. E. Danican Philidor est préfet depuis quelques années.

Un autographe d'un autre descendant du grand Philidor fait partie de ma collection; c'est une lettre datée de Montlandon par Champrond (Eure-et-Loir), du 15 juin 1831, avec la signature A. Phi-

lidor. Elle est adressée à Eugène Sue, 12, rue Caumartin. D'après un passage où il est question d'une recommandation à obtenir, le signataire devait occuper un emploi dépendant du ministère des finances. Je cite maintenant toute la fin de la lettre :

A propos, ton ami Balzac, m'a-t-on dit, a mis au jour, d'une manière assez désagréable pour nous, le nom de mon *grand-père*, dans ses *Scènes de la vie privée*.
Je suis fâché que tu ne saches pas aussi bien que moi à quel point ce pauvre homme fut honnête et simple, et combien son caractère était peu susceptible de se prêter à faire des tours à des marchands, comme le dit M. Balzac ; mais si tu ne peux prendre directement sa défense, ne pourrais-tu pas, au moins, demander à l'auteur d'après quels documens il s'est décidé à ternir ainsi, d'un trait de plume, la mémoire honorable d'un artiste, et le prier, puisque tu es son ami et le mien, de supprimer son nom ou de le remplacer par un autre à la seconde édition de son livre ? J'attends cela de ton amitié et je te renouvelle bien sincèrement l'assurance de la mienne, A. PHILIDOR.

S'il est permis de greffer une question sur une autre, j'avoue que j'aimerais à connaître le titre du roman de Balzac où se trouve le passage auquel il est fait allusion ici, afin de vérifier si la correction demandée a été faite.

ER. THOINAN.

—

Les gardes de la porte sont-ils les plus anciens gardes de la maison du roi? (XXIII, 36.) — Je ne sais si quelqu'un de nos collègues pourra répondre, par une preuve précise, à la question du général L. Mais quant au fait en lui-même, il ne paraît pas douteux. La *Carte générale du militaire de France*, par Lemeau de La Jaisse, porte à l'article : « Capitaines de la compagnie des gardes de la porte du Roy », la note suivante :

« Ce sont les plus anciens gardes de la maison du Roy, nommez ainsi par l'Ordonnance de Louis XIV, pour confirmer leurs privilèges. Ils sont appellez par l'Ordonnance de Louis IX, du mois d'aoust 1261, Portiers de la Garde du Roy; et par l'Ordonnance de Philippe le Bel, du mois de janvier 1285, Officiers pour la garde de la Porte du Roy. »

Vient ensuite la liste des capitaines, et le plus ancien qui soit indiqué par l'auteur est :

« Collinet du Gal, sous Charles VIII, 1490. »

Les *Abrégés de la carte générale*, du même auteur, reproduisent cette même note.

Les *Etats militaires*, de Montandre et Roussel, et les *Etats de la France* reconnaissent également le rang d'ancienneté des gardes de la porte.

Cette compagnie a donc été incontestablement en possession du premier rang d'ancienneté. Mais pour établir que ce rang était légitimement acquis, il faudrait retrouver les ordonnances de saint Louis et de Philippe le Bel, et nous ignorons si le fait est possible. Notre rôle doit se borner à signaler ces ordonnances à notre collègue.

En attendant qu'il puisse les retrouver, comme nous le souhaitons, il trouvera dans ce que nous venons de dire une explication vraisemblable du privilège des gardes de la porte.

On sait, en effet, que Philippe-Auguste fut le premier de nos rois qui fonda un corps régulier et permanent de sergents d'armes, pour la garde de sa personne. Ce fut en Terre sainte, l'an 1192, qu'eut lieu cette création, motivée, dit l'histoire — ou la légende, — par la crainte qu'inspiraient les séides du Vieux de la Montagne. Il y eut dès lors une troupe de sergents d'armes, de nombre et d'importance variables, mais sans interruption, croyons-nous, chargée de la garde des souverains.

Partant de ce fait, et s'il est vrai qu'en 1261 et 1285, tout ou partie de cette garde ait été affectée, par son nom même, à la « garde de la porte », il était tout naturel que lorsque les différents services de la maison du roi furent répartis entre les diverses compagnies, celle qui conservait l'ancien nom fût considérée comme la plus ancienne. L'ordonnance de Louis XIV n'aurait donc fait que reconnaître et consacrer un souvenir historique. C.

— La prétention de la compagnie des gardes de la porte à être la plus ancienne de la maison du roi, se trouve confirmée par les divers états militaires du XVIIIe siècle, sans qu'aucun puisse donner une date exacte à la formation de ce corps. S'il est le plus ancien, il est antérieur à celui des gardes de la prévôté de l'hôtel, qui remonte à 1271, comme date d'origine. Il faudrait voir ce que dit, sur cette compagnie des gardes de la porte, l'abbé Le Pippre de Neufville, dont je ne possède malheureusement pas l'ouvrage sur la Maison du roi. COTTREAU.

—

De l'antiquité des calottes (XXIII, 38). — L'épigramme de Martial sur l'emploi d'une calotte de peau me paraît être la cinquantième du livre XIV :

Galericulum.

Ne lutet immundum nitidos aroma capillos,
Hac poteris madidas condere pelle comas.

Mais ce n'est pas pour préserver les cheveux de la pluie qu'on envoie une calotte, c'est pour les protéger contre la crasse d'une sale pommade.

(Nimes.) Ch. L.

—Je ne trouve rien dans Martial, sinon l'épigramme suivante, qui corresponde à la question posée :

Pœnula scortea.

Ingrediare viam cœlo licet usque sereno,
Ad subitas nunquam scortea desit aquas.

(Livre XIV, épig. 128.)

E. S. G.

—

Chanson de lycée à retrouver (XXIII, 38). — Je tiens à la disposition de M. Paul du Crotoy la chanson : *V'là c'que c'est qu'd'être lycéen.*

Comme elle se compose de dix-huit couplets et que son intérêt n'est pas bien transcendant, je ne crois pas utile de l'insérer dans l'*Intermédiaire.*

Elle se trouve dans un petit cahier manuscrit qui paraît dater du commencement du siècle. E. D. B.

—

A-t-on mangé de la chair humaine pendant le siège de Paris en 1870? (XXIII, 38.) — Pendant le siège même, le bruit en a tout au moins couru.

Certain pâtissier de la rue Vavin aurait, *dit-on*, fabriqué des pâtés faits avec de la chair de mobiles tués sur le champ de bataille. Je tiens ce fait d'une personne demeurée à Paris pendant le siège et ayant acheté, ou tout au moins vu de ces fameux pâtés. En m'en parlant il y a déjà plusieurs années, elle se bornait à des suppositions et n'avait pas eu de preuves suffisamment concluantes pour affirmer la réalité du fait. Novus.

—

Œuvres d'art inspirées par Jeanne d'Arc (XXIII, 39). — La première page du *Magasin pittoresque* de 1873 contient une reproduction par la gravure de la statue de Jeanne d'Arc, par Chapu, ayant figuré au Salon de 1872. A cette gravure se trouve jointe une courte notice où se trouve exprimé le regret de constater le petit nombre de sculpteurs inspirés par la Pucelle, la plus pure et la plus sainte incarnation du patriotisme au XVe siècle.

Une note au même endroit donne les indications suivantes : groupe de bronze représentant Jeanne d'Arc agenouillée devant Notre-Dame, entre deux anges, élevé au XVe siècle, à Orléans, sur le pont de la Loire et détruit en 1792 ; la statue de la princesse Marie, les statues d'Orléans et de Rouen, les tableaux d'Ingres et de Benouville, le groupe de Jeanne d'Arc et de Vercingétorix, par M. Chatrousse.

Des statues d'Orléans, l'une est équestre et se trouve au centre de la ville, sur la place du Martroi ; c'est l'œuvre de Foyatier ; l'autre, placée maintenant au bout du pont, est due au ciseau de Gois. Au devant de l'hôtel de ville d'Orléans, se trouve une reproduction en bronze de la statue de la princesse Marie.

En passant à Domrémy, il y a quelques années, j'ai constaté l'existence d'une autre statue de Jeanne d'Arc d'un très grand intérêt, si les affirmations s'y rattachant sont exactes. Elle représente Jeanne à genoux, tout armée, la tête découverte et les cheveux flottants ; j'ignore malheureusement où se trouve l'original et même il a peut-être été détruit. D'après le curé de Domrémy, si je ne me trompe, cette statue, dite *statue des Hordal* (je ne réponds pas de l'orthographe), serait la plus ancienne, ayant été faite à la fin du XVe siècle, et conserverait sans doute encore quelques traits du visage de Jeanne.

Toutes les statues dont il est question dans cette note ont été reproduites et doivent se retrouver facilement dans le commerce, à Orléans surtout. Pour la dernière, j'en ai acquis autrefois une reproduction en m'adressant à une fabrique de Vaucouleurs. Novus.

— Aucun monument du temps ne nous donne ses traits. Le plus ancien, dit Millin, dans ses *Antiquités nationales*, était sur les vitres de l'église des Minimes de Chaillot, construite sous Charles VIII. I. D.

— Pourquoi répéter ici ce qui a été dit, et bien dit ? Un chapitre spécial de la *Jeanne d'Arc* de M. Wallon (Didot,

éditeur) énumère et apprécie les œuvres d'art dont l'illustre vierge lorraine a été le sujet, depuis les naïves vignettes de Chauveau pour la *Pucelle* de Chapelain, jusqu'à la statuaire moderne admirablement représentée par la princesse Marie d'Orléans, MM. Chapu, Frémiet, etc.

Depuis l'apparition récente du livre de M. Wallon, je ne vois à signaler que le nouveau moule de l'œuvre de M. Frémiet et une belle succession de fresques de M. Lenepveu que l'on vient de découvrir au Panthéon. A. E.

— La ville d'Orléans qui, décidément, a la mémoire du cœur — les statues érigées sur ses places publiques le démontrent bien ! — a consacré à la gloire de son illustre héroïne un véritable musée. Je l'ai visité, il y a quelques années, lors de la dernière grande exposition rétrospective orléanaise. Il occupe plusieurs salles, et renferme des objets et curiosités de toutes sortes, anciens et modernes, gravures, dessins, peintures, sculptures, tapisseries, émaux, etc., parmi lesquels un grand nombre sont d'un haut intérêt historique. Et tout y est relatif à *Jeanne d'Arc*.

J'ignore s'il existe un catalogue détaillé de ces belles collections, mais y en eût-il un, que je ne le trouverais point suffisant encore, ni digne, surtout, de la mémoire de la sainte fille que l'on a voulu honorer.

Orléans devient une petite capitale. Elle est riche et prospère. Elle compte, dans son sein, des érudits comme M. Jules Loiseleur, et des libraires-artistes comme M. Herluison.

Que la ville ne fait-elle reproduire, par les procédés modernes de gravure, et publier les plus belles pièces et les plus rares de son Musée sur la Pucelle : voilà un *Livre d'or* qui lui ferait honneur !

Il serait acheté, ce volume, par toutes les grandes bibliothèques, — par tous ceux qui gardent en eux le culte de cette gloire, si éminemment française.

Il lui attirerait, par l'avenir, des dons précieux pour son Musée.

Il porterait la renommée de ces deux noms, si inséparables, de « Jeanne » et d' « Orléans », — dans les deux mondes !

ULRIC R.-D.

—

Monnaies du second Empire (XXIII, 40). — Sous le titre : *Monnaies du second Empire*, notre confrère N. GG. nous a fait connaître une pièce de dix centimes à l'effigie de Napoléon III sur les deux faces, mais avec les millésimes différents, 1854 et 1858.

Permettez-moi de vous présenter une pièce de cinq francs de Charles X dont la face, *profil gauche*, est en *relief* et dont le revers, *profil droit*, est *en creux;* d'où il résulte que le millésime manque, mais elle a été frappée avec un coin signé Michaud.

Le cordon porte bien : *Domine salvum fac regem*. Elle a son poids.

Je la crois rare, unique peut-être, mais le moindre billet de..... ferait bien mieux mon affaire. ED. PÉLICIER.

—

Devise à traduire (XXIII, 40). — C'est du celto-breton le plus pur (v. le Père Grégoire, Le Gonidec, Troude, etc.) *Tantes* signifie : grand feu, incendie, même feu de joie. *Da* est notre préposition *à*. *Diren* veut dire *briquet*, cet aimable instrument (ou collection d'instruments) ; pour produire une étincelle il faut de l'acier, un silex et de l'amadou. Le celte est du grec demeuré à moitié chemin ; c'est dans le grec que nous allons trouver l'étymologie. *Tan* (feu) est le même que δαίειν (brûler), — *da* la même que *ad* latin, d'Ἄττω. *Diren* vient de *dir* (acier), qui est bien parent de Ἄρης. Je crois que c'est un proverbe plutôt qu'une devise ; mais je n'ai pas le droit de chasser sur les terres de Bretagne ; on me répondrait ce que Pantagruel répondit à l'un de mes ancêtres (Rabelais, l. II, chap. 6) : « Tu es Limosin pour tout potaïge. » G. L.

—

Anet (XXIII, 40). — M. l'abbé Vibert, mort aumônier à la sépulture royale de Dreux. Βητα.

—

Champfleury (XXIII, 63). —

Champfleury pioche le latin
Et veut devenir fort en thème,
Tremblez, Nisard, tremblez, Patin !
Champfleury pioche le latin.

Depuis le soir jusqu'au matin,
Conjuguant le verbe... *amo*, j'aime,
Champfleury pioche le latin
Et veut devenir fort en thème.

Je crois avoir lu ceci dans le journal *le Tintamarre*, il y a bien vingt-cinq ans.

Y avait-il une suite ?

Quel est l'auteur ? ED. PÉLICIER.

—

De qui cette boutade? (XXIII, 65.) — *Crosse d'or, évêque de bois* n'est, paraît-il, que la *traduction* rimée d'un reproche de saint Boniface contre le luxe du haut clergé au VIII° siècle. C'est donc à l'archevêque de Mayence qu'appartiendrait la boutade.

Elle est ainsi libellée dans le *Dictionnaire des proverbes*, de Quitard :

« Autrefois, l'Eglise avait des calices de bois et des évêques d'or ; aujourd'hui, elle a des calices d'or et des évêques de bois. » T. PAVOT.

— Elle est de Victor Hugo, dans les *Misérables*. A. D-N.

— Elle était déjà ancienne du temps de l'auteur (voir l'*Intermédiaire*, XVII (1884), 584, 662) des *Illustres Proverbes historiques*, Paris, M.DC.LV ; il termine ainsi l'explication qu'il donne du dicton, p. 37 et suiv. : « ..... d'où est nay le proverbe latin : *Episcopus aureus, pedum ligneum, Episcopus ligneus, pedum aureum*, traduit ainsi il y a longtemps en rimes françoises :

Le Proverbe a dit autresfois :
Evesque d'or, crosse de bois ;
Mais, tout au rebours, il dit or :
Evesque de bois, crosse d'or.

J. LT.

— Elle est de Joachim du Chalard. Mais voici le texte exact de cette épigramme :

Au temps passé, en l'âge d'or,
Crosse de bois, évêque d'or ;
En ce temps sont autres les loix :
Crosse d'or, évêques de bois.

Le *Vieux chercheur* la trouvera à la page 159 de *Un million de rimes gauloises*, par Alfred de Bougy. A. CHEVÉ.

—

Caynardiers (XXIII, 65). — Ou Cagnardiers. On appelait ainsi, au XVI° siècle, ces mendiants ou vagabonds paresseux que l'on rencontre aujourd'hui comme alors, en certains endroits des villes, étendus comme des *chiens* et se chauffant au soleil. Ce sont les lazaroni de Naples. Les lieux ou les coins ensoleillés où ils abritaient leur fainéantise se nommaient *cagnards*.

Nous avons conservé ce dernier mot, mais pour désigner l'individu, l'ancien cagnardier : un cagnard. Adjectivement, on dit : un homme cagnard, une vie cagnarde.

Nous disons encore *cagnarder*, pour vivre en paresseux, et *cagnardise*, pour vie de cagnard. Toutes ces expressions viennent du latin *canis*.

THÉOPHILE DENIS.

— Ce mot, associé à celui de Belistres dans une pièce relative aux pauvres et mendiants, désigne évidemment une catégorie de ces malheureux. Je me suis reporté à l'ouvrage invoqué d'Edouard Fournier, qui a bien écrit caynardier ; mais a-t-il bien lu dans le document cité, publié à Paris en 1606 ?

Remplaçons l'y grec par un g, et nous trouvons, outre le sens particulier du mot, son origine : *cagnard*, l'endroit où, comme les chiens, les pauvres souffreteux viennent se chauffer au soleil, faute de pouvoir acheter du bois ou du charbon.

Dans une dissertation que j'ai publiée autrefois, j'ai marqué le point de départ : *canis*, chien, d'où dérivent successivement *cagne*, chienne (ou mauvaise femme), *cagnard, cagnarder :* cagnard, la place au soleil ; cagnarder, s'étirer paresseusement au cagnard, comme le font les pauvres gens, à Aix, sur la partie du cours exposée au soleil et qu'on appelle pour cette raison : la *cheminée du roi René*, et à Nimes, sur le trottoir longeant la façade blanche du palais de justice, vulgairement désignée pour le même motif : le *poêle des gueux*.

Exemple donné par Littré : « Il vit une grosse et potelée *cagnardière* demandant l'aumône à la porte d'un temple, un dimanche. » (Ambr. Paré, XIX, 22.)

Voilà bien le féminin du mot signalé, dans le double sens de pauvre et fainéant.

CH. L.

—

Russes et Russiens (XXIII, 67, 123). — Par suite d'une méprise de la composition, la signature de notre éminent collaborateur, M. Gustave Desnoiresterres, a été supprimée au bas de la réponse publiée dans notre dernier numéro. Nos lecteurs auront certainement réparé cette erreur et reconnu le style et l'érudition de l'auteur des *Etudes sur Voltaire et le XVIII° siècle*.

— Rhôs ou Rhousioi, c'est ainsi que les historiens byzantins appelaient les Scandinaves ou Normands, qui furent appelés par les Slaves de Novgorod, au IX° siècle, pour les défendre contre les invasions des Finnois, et fixèrent leur domination à Novgorod sous la dicta-

ture du chef Rurik, vrai précurseur des tsars de Russie. (V. Thomsen's, *Origin of the Russian State*, Oxford, 1877.)

(Oxford.) H. Krebs.

—

Les vainqueurs de la Bastille dans l'armée (XXIII, 67). — C'est dans Susane, *Histoire de l'infanterie française*, que j'ai trouvé le plus de renseignements sur ce sujet.

La formation des 102e, 103e, 104e, et des 13e et 14e bataillons de chasseurs eut lieu le 3 août 1791, ce sont ces deux bataillons qui eurent d'abord le nom de chasseurs des barrières.

Les divisions de gendarmes à pied furent formées aussi en 1791, mais antérieurement aux régiments, puis augmentées par décret du 3 juillet 1792. Ce sont surtout celles-ci qui reçurent les vainqueurs de la Bastille et les ex-gardes françaises. On ne les recruta plus après leur formation, et leurs restes vinrent en effet concourir à la formation de la légion de police, licenciée comme suspecte de « babouvisme » et entachée surtout d'indiscipline. Celle-ci fut reprochée souvent aux gendarmes, formés d'éléments effervescents, mais les régiments de ligne et les bataillons de chasseurs ne firent jamais parler d'eux à ce point de vue. Ils furent formés des compagnies soldées de la garde nationale parisienne dont les ex-gardes françaises n'étaient pas l'unique élément. Quant à la gendarmerie près la Convention, c'était une troupe spéciale dite grenadiers-gendarmes, descendant directement de l'ancienne compagnie de la Prévôté de l'hôtel du roi. Voir aussi sur tout cela l'ouvrage du baron Poisson: *l'Armée et la garde nationale*, 1789-1794.

Cottreau.

—

Lieu de naissance de M. Philibert Audebrand (XXIII, 70). — Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Paris, le 10 février 1890.

Monsieur et cher confrère,

On me pardonnera, je veux l'espérer, si par extraordinaire je me prends à parler de moi, mais vos lecteurs ont deviné mon excuse. Si peu désireux que je sois de me mettre en évidence, il faut bien que je fasse suivre d'une réponse les questions galamment posées par l'obligeant M. Ulric R.-D.

Le *Dictionnaire des Contemporains* est sans contredit un livre des plus utiles. Il est précieux surtout pour quiconque s'occupe de publicité ; néanmoins, la vérité exige de le dire, il est déparé par des erreurs et des omissions sans nombre.

En ce qui me concerne, puisqu'on a jugé à propos de m'y placer au rang des célébrités du jour, il a commis, pour le moins, deux inexactitudes pommées. *Primo*, il me fait naître en 1810 et je ne suis venu au monde que le 31 décembre 1815, la veille du jour de l'an. Selon lui, le lieu de ma naissance serait Issoudun, sous-préfecture de l'Indre, dans laquelle je n'ai jamais mis les pieds. J'ai, s'il vous plaît, reçu l'être dans une autre petite ville de l'ancien Berri, à Saint-Amand-Mont-Rond (Cher), une des plus jolies bourgades du centre de la France.

C'est même en cet endroit que j'ai commencé, hélas ! à faire du journalisme.

A l'époque où, pour la première fois, paraissait l'œuvre de M. G. Vapereau, j'étais rédacteur en chef de la *Gazette de Paris*, un journal littéraire d'alors. Entre autres choses, j'eus à signaler à l'auteur du *Dictionnaire* en question les deux points que je viens d'indiquer. Mais c'a été peine perdue. Le siège était fait, ce qui veut dire que les deux affirmations fautives ont persisté. Non seulement on n'a rien rectifié dans les éditions successives, mais encore des publications rivales, le *Dictionnaire Larousse* et la *Grande Encyclopédie*, ont copié les inexactitudes ci-dessus. Je les tiens donc pour indéracinables. Mais qu'y faire? Ça n'empêchera pas, du reste, la terre de tourner sur son axe.

Autre question posée par M. Ulric R.-D., un portrait de moi.

Parmi ceux des contemporains qui font profession de noircir du papier avec une plume, aucun, peut-être, n'aura écrit autant que moi dans les journaux illustrés. Belle avance, cher monsieur ! Ce qu'il y a de certain, c'est que pas une de ces feuilles abondantes en dessinateurs n'a eu l'idée de rendre mon portrait public. Eh ! dame, en jugeant les choses au point de vue de l'esthétique, rien n'est plus concevable. Voilà ce qui explique pourquoi, en fait de ressemblance, je n'ai à mon actif qu'un certain nombre de caricatures. En 1859, Darjou faisait ma *poire* au *Diogène;* en 1864, Cham ou Henriot, je ne sais plus au juste, la donnait au *Charivari*, dont j'étais alors le collaborateur; en 1885, Carjat en a fait paraître une aussi à la *Journée illustrée*. — J'oubliais ! Je figure aussi dans la dernière édition du *Panthéon Nadar*, publiée, à ce qu'il me semble, il y a une trentaine d'années.

Ah ! comme les zélateurs du déterminisme ont donc raison de dire qu'il est bon que toutes les choses d'ici-bas passent vite et passent pour toujours !

Veuillez agréer, etc.

Philibert Audebrand.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Le compte rendu officiel de la bataille de la Moskowa. Lettre inédite du duc de Bassano au comte de Montholon. — Dans une vente de documents historiques sur Napoléon Ier, faite le 21 février dernier, par les soins de M. Etienne Charavay, se trouvait le curieux document suivant, dont nous avons pu prendre copie. Son importance historique n'échappera à per-

sonne : c'est le compte rendu officiel de la célèbre bataille. G. B.

Wilna, 16 septembre 1812.

Monsieur le comte,

J'ai eu l'honneur de vous annoncer que l'armée et Sa Majesté avait remporté le 7 de ce mois sur les Russes une victoire éclatante.

Après s'être successivement retiré de Viazma, et de Ghzina, l'ennemi avait manifesté l'intention de se défendre à Mojaïsk et de livrer bataille. Il se retrancha effectivement à deux lieues en avant de cette ville.

L'Empereur avait quitté Ghjac, le 4 au matin, les journées du 4 et du 5 furent employées à manœuvrer; un corps ennemi de 10,000 hommes fut débusqué d'une forte position qu'il avait prise sur les hauteurs de la rive gauche de la Kologha.

Dans la journée du 6, l'Empereur parcourut les avant-postes de l'armée russe et reconnut qu'elle occupait une belle et forte position, appuyée de mamelons couronnés d'artillerie.

Le 7, avant le jour, Sa Majesté était entourée des maréchaux sur l'emplacement de la redoute prise l'avant-veille, à 5 h. 1/2 le soleil se leva sans nuages. « C'est le soleil d'Austerlitz », dit l'Empereur, et l'armée en accepta l'augure.

A 6 heures, la canonnade s'engagea, en peu d'instants l'attaque devint générale. Le prince vice-roi, qui formait la gauche, attaque et prend le village de Borodino, sur la rive gauche de la Kologha. Le maréchal duc d'Elchingen, protégé par une batterie de 60 pièces de canon, se porta sur le centre de l'armée russe. A 8 h., les positions de l'ennemi sont enlevées, ses redoutes prises, et notre artillerie couronne ses mamelons. Voyant la bataille perdue quand il la croyait à peine commencée, il s'acharne à reprendre les fortes positions qu'il n'avait pu garder. 300 pièces de canon foudroient ses masses d'infanterie, et ses efforts sont inutiles.

Il restait à l'ennemi ses redoutes de droite, il les défendit avec opiniâtreté et crut même pouvoir tenter encore la fortune en faisant avancer sur la pointe sa réserve dont la garde impériale formait une partie. Mais ses colonnes furent encore écrasées par notre artillerie. Pendant deux heures elles en essuyèrent le feu, n'osant avancer, ne voulant pas reculer et renonçant dès lors à l'espoir de vaincre. Une charge de cavalerie commandée par le roi de Naples les mit dans le plus grand désordre, et bientôt leur défaite fut assurée.

A deux heures après midi la bataille était finie, et l'ennemi en pleine retraite. Sa perte a été énorme, elle est estimée en tués et blessés à 40 ou 50 mille hommes. 40 de ses généraux ont été tués, blessés ou pris. Le général Bagration a été blessé. 12 à 13 mille cadavres, 8 à 9 mille chevaux russes ont été comptés sur le champ de bataille. 60 pièces de canon et 5,000 hommes sont restés en notre pouvoir.

Nous avons eu 2,500 hommes de tués et le triple de blessés. Notre perte totale peut ainsi être évaluée à 10,000 hommes au plus. L'armée regrette six généraux tués parmi lesquels les généraux de division Comte, Montbrun, et les généraux Caulincourt, Compère et Plauzonne. Le prince d'Eckmühl a eu un cheval tué sous lui. Les troupes de Sa Majesté se sont couvertes de gloire et ont montré une grande supériorité sur les troupes russes.

La bataille s'est donnée à deux lieues de Mojaïsk et à vingt-cinq lieues de Moscou, près de la petite rivière de la Moskowa dont elle a pris le nom.

L'Empereur n'a point été exposé dans cette mémorable journée. Aucun corps de la garde impériale, soit à pied, soit à cheval, n'a donné et elle n'a pas perdu un seul homme.

Sa Majesté a ordonné qu'un *Te Deum* fût chanté dans toutes les églises de son Empire pour le passage du Niémen, de la Dwina, du Borysthène, les combats de Mohilow, de la Drissa, de Poltoszk, d'Ostrowno, de Smolensk et enfin la bataille de la Moskowa. Je ne doute pas que le gouvernement du grand-duché ne donne l'ordre de célébrer d'une manière aussi solennelle les éclatants succès des armes de Sa Majesté.

Vous pouvez laisser imprimer par extraits détaillés ces importantes nouvelles.

Recevez, monsieur le comte, les assurances de ma haute considération.

LE DUC DE BASSANO.

—

Il pleut, il pleut, bergère... — Pas d'air plus connu, plus populaire, et qui semble plus ancien que celui-là. On ne sait généralement pas de quand il date et quel en fut l'auteur. Eh bien, il n'est pas si vieillot qu'on le croirait. Les paroles sont de Fabre d'Eglantine, la musique est de Victor Simon, qui était alors secrétaire de M. de Saint-James, fermier des salines de France, et qui fut depuis auteur de plusieurs vaudevilles et l'un des directeurs du théâtre des Variétés. Né à Metz en 1755, il mourut à Paris, le 26 avril 1820. Il avait épousé sur le tard la fille de Gélinck, célèbre harpiste, laquelle devint, en secondes noces, femme du colonel baron Stoffel, gouverneur de Lille, et a eu pour fils le colonel baron Stoffel, attaché militaire à l'ambassade de France à Berlin, dont les remarquables rapports auraient dû éclairer les gouvernants et prévenir la fatale guerre de 1870.

Victor Simon était très lié avec Désaugiers. Un jour qu'ils devaient aller dîner ensemble à l'hôtel d'Ogny, rue de Clichy, il fit un temps détestable, et Désaugiers improvisa ce couplet à son ami :

Il pleut ! il pleut à verse !
Disais-je ce matin.
Je sens l'eau qui me perce !
C'est un coup du destin !
A Simon, qui sait plaire,
Ce temps était bien dû :
L'auteur d'*Il pleut, bergère,*
Peut dire qu'il *a plu!*

S. D.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1890.



Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 mars 1890.*

XXIIIe Année.
—
No 525.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série.
VIIe Année.
—
No 150

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

De l'étymologie d'amazone. — C'est un sujet d'actualité à cause des amazones du Dahomey dont on parle tant depuis quelques jours. Nos *terribles* contemporaines — terribles par leur laideur — m'ont fait penser aux femmes guerrières d'autrefois. Je crois qu'on a généralement abandonné l'opinion qui tirait leur nom d'un mot grec signifiant *sans mamelle, privé de mamelle.* Je voudrais connaître l'opinion régnante aujourd'hui. En attendant la réponse de nos philologues, je noterai cette plaisanterie d'un homme qui croyait encore à la vieille et légendaire étymologie et qui, parlant d'une très grosse dame montant beaucoup à cheval, s'écria, en l'entendant appeler *vaillante amazone :* « Oh ! pardon. Je proteste. Ces femmes n'avaient pas de sein, tandis que celle-ci... » Mais je n'achève pas. Gazons, mes amis, gazons !

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Collègue ou confrère ? — Dans les premières éditions de l'*Immortel*, M. Alphonse Daudet s'était servi du mot *collègue*, quand il s'agissait d'académiciens.

Plus tard, dans l'édition illustrée par Guillaume, *confrère* a été substitué à collègue.

J'avais toujours cru (combien on tombe facilement dans l'erreur!) qu'on était collègues dans une société ou une compagnie purement littéraire. Exemples : l'Académie française, la Société des Amis des livres, etc.

Les notaires, dans leurs actes, mettent toujours : Par-devant Me..., notaire, et son collègue..., tandis que dans leur correspondance d'affaires, ils se servent du mot confrère.

Où est la vérité ? J'ai essayé d'élucider la chose en questionnant plusieurs lettrés, mais, leurs réponses ne m'ayant pas satisfait, je m'adresse à mes *collègues* de l'*Intermédiaire.*

JULES BRIVOIS.

—

En eau ou en os de boudin ? — Un abonné de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner la réponse à cette question ?

Lorsqu'une affaire n'aboutit pas, doit-on dire qu'elle tourne :

« En eau de boudin »,

ou bien :

« En os de boudin » ?

Balzac donne ce dernier texte.

Quel est le bon ? D'où vient ce dicton ?

NOTER.

—

Malealum. — Un des derniers bulletins de l'*Alliance française* a donné les noms des adhérents de la Société résidant à Pondichéry et dans nos autres colonies de l'Inde. Plusieurs des adhérents mentionnés portent le titre de *professeur de Malealum.* Que peut bien signifier cette qualification ?

SED EGO.

—

Gros becs, citrouilles, chasse-marée, culs de singe. — Pourquoi appelle-t-on les cuirassiers gros becs, les dragons citrouilles, les chasseurs à cheval chasse-marée, les hussards culs de singe ?

UN ANCIEN CUL DE SINGE.

—

Mangez le veau tout entier. — Extrait du *Soleil* du 20 février 1890 (article sur *le maigre* : « On raconte qu'un jour Fénelon trouva son élève, le duc de Bourgogne, en tête-à-tête avec un rôti : c'était

en carême. Le jeune prince rougit et voulut dissimuler sous sa serviette le rôti, qui était une rouelle de veau. Le maître lui dit simplement : *Ah! Monseigneur*, mangez le veau tout entier, mais soyez juste ! » Est-ce bien cela ? D'après une autre version, que je crois meilleure, ce serait le directeur d'un autre prince, le P. Feillet, qui, consulté par son pénitent sur une question d'abstinence, aurait répondu : *Mangez un veau et soyez chrétien.* UN VIEUX CHERCHEUR.

—

L'amour et la musique. — Il est bien inutile aujourd'hui de célébrer le génie musical d'Hector Berlioz ; j'ai rappelé d'autre part (XXII, 703) comment il comprenait les choses de l'amour. On sera donc disposé à accorder quelque crédit à la déclaration suivante par laquelle il conclut ses Mémoires :

« Laquelle des deux puissances peut élever l'homme aux plus sublimes hauteurs, l'amour ou la musique ? C'est un grave problème. Pourtant il me semble qu'on devrait dire ceci : L'amour ne peut pas donner une idée de la musique, la musique peut en donner une de l'amour. »

Il ajoute, il est vrai, aussitôt :

« Pourquoi les séparer l'un de l'autre? Ce sont les deux ailes de l'âme... »

C'est ce « grand problème » que je me permets de soumettre aujourd'hui au ban et à l'arrière-ban de l'*Intermédiaire*, qui compte, je crois, quelques amateurs de musique et sans doute nombre de personnes sachant déployer en temps opportun « l'autre aile de l'âme ». A défaut de leur opinion personnelle, ne pourraient-elles me citer quelque autre passage où ce parallèle aurait été institué ? PAUL MASSON.

—

Le connétable de Bourbon a-t-il été tué au siège de Rome par Benvenuto Cellini ? — Cellini s'avantage tellement dans ses *Mémoires* qu'avant d'affirmer l'authenticité de ce qu'il raconte dans une *Histoire du connétable de Bourbon* que je prépare, je serais heureux d'avoir l'avis de mes confrères de l'*Intermédiaire*.

L'armée de Bourbon était arrivée sous les murs de Rome, Alessandro del Bene m'invita à l'accompagner pour aller examiner l'ennemi. Nous prîmes avec nous un de nos plus solides camarades, et nous rencontrâmes en chemin un jeune homme nommé Cecchino della Casa, lequel se joignit à nous. Nous nous dirigeâmes vers les murailles du Campo Santo et de là nous vîmes cette terrible armée qui s'efforçait de pénétrer dans la ville... Je me tournai vers Alessandro et je lui dis : « Retirons-nous le plus promptement possible; car ici la position n'est pas tenable; voyez, l'ennemi escalade les murs, et les nôtres s'enfuient. » Alessandro épouvanté s'écria : « Plût à Dieu que nous ne fussions point venus ! » et il allait partir à toutes jambes, lorsque je lui dis : « Puisque vous m'avez amené ici, il faut faire quelque action digne d'un homme. » Aussitôt je dirigeai mon arquebuse vers le groupe le plus nombreux et le plus serré et je visai un personnage qui dominait tous les autres... Je vis qu'il régnait parmi les ennemis une confusion extraordinaire occasionnée par une de nos arquebusades qui avait tué le connétable de Bourbon. Comme on le sut plus tard, il n'était autre que le personnage que j'avais aperçu dominant ceux qui l'entouraient. (Livre II.)

Les Archives du Vatican, qui contiennent plusieurs narrations manuscrites du siège de Rome, possèdent-elles quelque pièce ou compte récompensant Cellini de sa bravoure. Je serais fort curieux d'en avoir connaissance. L. C.

—

La Prusse a-t-elle provoqué la Révolution française ? — Un pamphlet contre-révolutionnaire de 1790, le *Secret de la coalition des ennemis de la Révolution française*, prétend que, depuis 1789, la Prusse jouait en France le rôle d'agent provocateur ; et elle en donne les preuves suivantes :

« Le sieur Ephraïm, banquier, juif, « neveu de cet autre Ephraïm qui, minis« tre de Frédéric le Grand, pendant la « guerre, ne trouva d'autre ressource que « d'inonder l'Allemagne de fausse mon« naie ; le sieur Ephraïm est ici entre« tenu par le roi de Prusse. Il prétend « être chargé d'acheter des biens natio« naux ; et il n'y a pas une seule offre de « faite par lui ; tantôt il annonce être « chargé de proposer un traité de com« merce, et un traité de commerce entre la « France et la Prusse est une incroyable « chimère. Cet homme passe sa vie avec « MM. de Lameth et madame de Sillery « (de Genlis) ; il a des conférences secrètes « avec M. d'Orléans, il est introduit chez « lui, la nuit, par une porte particulière ; « il a de fréquents entretiens avec le minis« tre de Prusse ; et il touche souvent des « sommes considérables chez M. de La« borde. Cet homme s'environne de tous « les subalternes révolutionnaires qui « remplissent nos cafés et y fomentent « l'exaltation. Cet homme ne parle de

« notre révolution qu'avec un enthou-
« siasme suspect. Enfin cet homme ré-
« pète et ose dire au milieu d'un café
« qu'il n'y aurait de liberté en France
« que lorsqu'on aurait tué la Reine. »

Quelle part faut-il faire à la vérité dans des accusations d'une portée aussi grave?

D'E.

—

Une épitaphe de madame de Maintenon. — Dans des papiers de la famille d'Aubigné je trouve la pièce suivante :

A la mémoire de Mme Daubigné, marquise de Maintenon.

Cy gist excellente marquise,
Iadis dame de Maintenon ;
Le mérite luy fit un nom
Qui la distingue et l'éternise.

La faueur qu'elle auoit aquise
Donna le lustre à sa maison.
Son rang dans celle de Bourbon
Fust un grand suiet de surprise.

Après mille esclats de grandeur,
La retraite charma son cœur ;
Elle y subit la loy commune.

Ne comptons point dès le berceau
Chaque degré de sa fortune,
Méditons-les sur son tombeau.

Cette épitaphe a-t-elle été publiée ?

A. W. T.

—

Le président Savaron. — Vers la fin de l'année 1888 ou au commencement de 1889 une revue (ne serait-ce pas le *Bulletin critique ?*) a parlé de Jean Savaron, à propos de certain document venu de ce magistrat érudit.

Quelque Intermédiairiste ne pourrait-il pas suppléer à notre défaut de mémoire en nous aidant à préciser nos souvenirs?

SEEKER.

—

Une décision curieuse de la Sorbonne. — « On ne peut douter que le diable n'ait la possibilité de rendre les filles fécondes, puisque la Sorbonne l'a décidé en 1318. » Telle est la phrase curieuse que nous trouvons dans Legrand d'Aussy. Mais nous n'avons pu retrouver la décision de la Sorbonne.

Quelque confrère sera-t-il plus heureux que moi ? U. M.

—

Famille de Rohan-Rochefort. — Pourrait-on dire où demeurait *cette famille à Paris en 1767 ? Dans quelle paroisse fut baptisée Charlotte-Louise-Dorothée,* fille de Charles-Jules-Armand, prince de Rohan-Rochefort de Montauban, et de Marie - Henriette - Charlotte - Dorothée d'Orléans-Rothelin.

Etait-elle filleule du prince Louis de Rohan, né le 25 octobre 1767 ?

C. A.

—

Hommes de loi saints et papes. — L'*Intermédiaire* a fait un long tableau des hommes de loi lettrés, mais, sans fatiguer nos confrères sur les illustrations de notre profession, je leur proposerai de m'indiquer les hommes de loi qui furent ou saints ou papes. La liste n'en est, je le crains, pas très longue à établir.

Voici pour les saints : saint Yves, saint Cassius et saint Viar. Pour les papes, je n'ai relevé que deux jurisconsultes : Sinibaldus Fliscus, commentateur des *Decrétales* et pape sous le vocable d'Innocent IV, et Hugo Boncompagnus, professeur de droit à Bologne et qui fut plus tard Grégoire XIII. UN AVOCAT.

—

Les papiers du maréchal Soult. — Un Intermédiairiste bienveillant consentirait-il à répondre aux trois questions suivantes :

Entre les mains de quels personnages se trouvent aujourd'hui les papiers laissés par :

1° Le maréchal Soult ;

2° Le général comte Reynier, mort le 27 février 1814 ;

3° Le général comte Brayer, mort à Paris, le 28 novembre 1840 ?

Il s'agit de renseignements à obtenir en vue d'une étude historique.

HOPE.

—

L'Argenis, Leibniz et Richelieu. — Je lis dans la dernière livraison des *Archives du Bibliophile* (n° 256, janvier-mars), à l'article 71,986, que l'Argenis de Jean Barclay « était la lecture favorite de Leibniz » et que « Richelieu prenait plaisir à le lire et relire ». Où trouverai-je de *sérieux* témoignages au sujet de la prédilection du grand philosophe et du grand politique pour le roman allégorique de Barclay ? Pas de citation de seconde main, s. v. p., pas de *racontars* par ricochet ! Je demande de bonnes petites preuves. A l'*Intermédiaire,* nous ne

nous payons pas de monnaie qui ne soit de bon aloi. UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Aristote était-il juif? — Plusieurs écrivains ayant prétendu qu'Aristote était juif, on a trouvé que cette assertion bizarre provenait d'une faute de ponctuation. La version de Josèphe, par Georges de Trébizonde, portait cette phrase : Atque ille, inquit, Aristoteles Judæus erat, au lieu de :

Atque ille, inquit Aristoteles, Judæus erat.

Qu'y a-t-il de fondé dans toutes ces assertions ? Aristote a-t-il déclaré dans l'un de ses ouvrages quelle était sa religion ?

M. N.

—

Parchemins précieux employés par les relieurs. — Un très précieux registre, contenant les procès-verbaux des enquêtes que saint Louis fit faire en 1247 sur l'administration royale en Picardie et en Vermandois, a été livré, vers l'année 1823, à un relieur parisien, qui en a employé les feuillets à couvrir des exemplaires d'une *Chrestomathie grecque* publiée en 1823 par la librairie Delalain.

Quatre doubles feuillets de ce registre ont été trouvés, dans le Poitou et dans l'Alsace, par M. Alfred Richard et par le R. P. Ingold, sur quatre exemplaires de la Chrestomathie grecque.

Il y aurait grand intérêt à rechercher d'autres exemplaires du même livre, et à vérifier si la couverture n'en est pas formée de fragments du registre des enquêteurs. La Bibliothèque nationale, à laquelle M. Richard et le R. P. Ingold ont fait hommage des feuillets déjà retrouvés, est disposée à acquérir les autres feuillets que de sagaces explorateurs pourraient découvrir chez des bouquinistes ou dans des collections de livres classiques du temps de la Restauration.

L'importance du document a été indiquée par M. Léopold Delisle dans le dernier cahier des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions* (année 1889, p. 315-326). L. D.

—

Une caricature d'Eugène Delacroix à expliquer. — Quel est le fait historique auquel se rapporte cette lithographie non signée : *Le Cri public après le soufflet* (n° 17 *du Catalogue illustré d'Eugène Delacroix*) (1) ? H. 0m,217, L. 0m,29.



On lit sur le soufflet que tiennent le Temps et le Diable : « *Donné le* 30 *juin* 1818 », et sur le billet que tient à la main droite le personnage délivré de la prison : « *Sorti le* 7 *octobre* 1818 », enfin, devant sa bouche : « *Ils ne te l'ôteront pas.* »

Nous avons vainement fouillé la collection des journaux satiriques de la Restauration pour y trouver trace de l'épisode auquel se rapporte la caricature d'Eugène Delacroix. Nous supposons que le jeune artiste aura, dans le goût du temps, fait allusion à quelque aventure dont M. de Saint-Cricq fut le héros malheureux. Ce n'est pas le moindre tort de l'allégorie en général et de l'allégorie politique en particulier que d'être absolument indéchiffrable aussitôt que les menus faits qui l'inspirent sont oubliés, et l'on sait combien l'oubli de cette sorte d'événements est rapide. Ici, l'on reconnaît le comte d'Artois agenouillé et s'efforçant, à l'aide d'un *cric*, d'empêcher un personnage de la cour d'être écrasé par un énorme soufflet sur lequel le Temps et une figure diabolique pèsent de tout leur effort. La scène se passe à la porte d'une prison d'où sort un personnage difficile à définir, bourgeois du temps ou laquais, portant une lettre ou un journal à la main. — Cette pièce douteuse n'est pas mentionnée dans le Catalogue A. Moreau, et nous n'en avons jamais vu qu'une épreuve, achetée, en 1876, au marchand Dauvin, par M. Moignon. A. R.

—

Le tableau de Trouillebert attribué à Corot a-t-il été reproduit ? — Nos collaborateurs se souviennent du procès du faux Corot qui fut jugé en 1884. Le tableau attribué à Corot, et qui fut reconnu

(1) Par Alfred Robaut, chez Charavay frères.

être du peintre Trouillebert représentait la fontaine des Gabourets près Poitiers (Vienne).

Ce tableau a-t-il été reproduit par la gravure, la lithographie ou la photographie ? Je serais très désireux d'en avoir la reproduction, n'importe sous quelle forme et format. P. V.

—

Nicolas van Beushatin. — Où chercher quelques détails biographiques sur cet orfèvre qui habitait Amsterdam vers 1684 ?

On suppose qu'il a inventé le dé à coudre. Lo.

—

Les papiers de Barère. — Dans une lettre de Barère de Vieuzac à Léonard Gallois, publiée dans la *Revue rétrospective* (t. 4), il est question de 40 volumes d'*Etudes politiques, philosophiques et littéraires*, préparés par lui en Belgique, pour une prochaine publication; de deux volumes de correspondance entre Barère et Napoléon Ier; enfin, d'une collection de Maximes d'Etat, traits et pensées de la politique expérimentale, 3 vol. — Je ne vois mentionner aucun de ces ouvrages dans la liste des œuvres de Barère donnée par les biographes. Sait-on ce que sont devenus ces manuscrits ? N'ont-ils pas été mis à contribution par le sénateur Carnot pour ses quatre volumes de Mémoires de Barère ?

J. Godel.

—

Un traducteur a déterminer. — *De subventione pauperum s. de humanis necessitatibus*, est le titre d'un des nombreux ouvrages de Jean-Louis Vivès, qui mourut à Bruges en 1540. Cet ouvrage a été traduit en anglais par un nommé Marshall (W.). On connaît deux personnages de ce nom : l'un était un savant théologien, l'autre un libraire ou imprimeur. Lequel des deux est le traducteur ? Où pourrait-on trouver sa biographie ?

Mathieu Mullendorff.

—

Art héraldique. — Pourrait-on dire :

1° A quelle époque le *chef* a été introduit en armoiries ?

Cette *pièce honorable* est-elle, ainsi qu'on l'a prétendu, caractéristique des armoiries des *anoblis?*

2° A quelle époque s'est introduit, dans la gravure des sceaux et la sculpture des armoiries, l'usage général d'indiquer la couleur des émaux, par les traits ou les hachures encore en usage ? G. S.

—

Ex-libris. — Achille de Harlay, comte de Beaumont, avait une belle marque frappée en or sur le plat des volumes de sa bibliothèque. Lorsqu'il eut fait don de ses livres aux Jésuites de Paris, on colla dans les volumes une petite étiquette commémorative de cette générosité.

En dehors de cette étiquette, cet amateur célèbre avait-il antérieurement un ex-libris gravé ou quelque autre marque intérieure de possession? L. C. D.

—

Armoiries à déterminer. — Un érudit en art héraldique pourrait-il spécifier à quelle famille appartiennent les armoiries suivantes : D'or à la croix de sable accompagnée de 4 étoiles de gueules à 6 rais ?

Cet écusson se trouve sous le portrait d'une abbesse ; ce tableau se trouve dans les environs de Douai. E. D. B.

RÉPONSES

Vues des environs de Paris, par Lantara (XV, 518). — Dans un catalogue de livres publié par madame Hénaux le mois dernier, je trouve décrit au n° 289 un recueil de 47 planches à la sanguine, représentant des vues de Paris et des environs, publié sous ce titre : *Cahier de paysages, dessinés d'après nature, par Lantara.* Paris, chez Mondhare et Jean, in-8 oblong. J'ai du même peintre, dans ma modeste collection, une vue du Pecq, près Saint-Germain, gravée par Basan, in-fol. obl. ; deux vues des environs de Meulan, d'après Lantara et Casanova, ce dernier collaborateur de Lantara pour les figures, la première gravée par Ambrosi, et la seconde, dédiée au duc d'Orléans, gravée par Couché, in-4°. Je possède également un joli paysage à la mine de plomb signé de Lantara et provenant de la collection Gigoux, mais j'ignore le lieu où se trouve le site qu'il représente. P. Ipsonn.

—

Famille Bastonneau (XX, 35, 115). — Elle est originaire de Châteauroux. Les fiefs de La Bérauderie et de Belle-Isle sont situés près de cette ville.

Elle remonte à Guillaume Bastonneau, seigneur de La Béraudière (ou Bérauderie) et du Breuil, vivant dans la seconde moitié du XVe siècle. Son fils François, seigneur de la Béraudière, du Breuil et de Vaubarreau, fut notaire au Châtelet de Paris. Il passa, en 1517, le contrat de mariage de Louise Borgia de Valentinois avec Louis de la Trémoïlle, vicomte de Thouars. Il avait épousé Marguerite de Larche, avec laquelle il fut inhumé à Sainte-Catherine, où se voyait leur épitaphe.

Cette famille s'est éteinte, dans les mâles, en la personne de François-Robert Bastonneau, chevalier, seigneur vicomte d'Azay-sur-Indre et de Montjay, maitre des comptes à la chambre des comptes de Paris, décédé au château de Montjay, paroisse de Bures (Seine-et-Oise), le 5 décembre 1753, époux de Catherine Regnard, laissant quatre filles, dont deux seulement mariées. Leur postérité existe encore.

Les armes sont : d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux quintefeuilles et en pointe d'un *écot* ou bâton d'argent.

M. Carré de Busserolles a consacré à cette famille une notice assez étendue dans l'*Armorial de Touraine* (1867), mais il n'y parle pas d'*André Bastonneau, seigneur de Vincelottes* (Yonne), dont nous ignorions du reste l'existence, jusqu'à la mention qui a été faite de lui dans l'*Intermédiaire*. PATCHOUNA.

—

La chanson des soldats de Charlemagne (XXI, 322). — De la part de Jules Janin, une bévue de plus ou de moins ne tire pas à conséquence. La chanson latine, ou à peu près, qu'il attribue si lestement aux troupiers de Charlemagne, dont pas un ne comprenait son *Pater*, est plus vieille de quelque six cents ans. Selon Flavius Vopiscus, un des écrivains de l'*Histoire Auguste*, elle aurait été composée en l'honneur du futur César Aurélien qui, n'étant encore que tribun des soldats, avait, disait-on, tué de sa main quarante-huit Sarmates en une seule rencontre, et quatre-vingt-dix les jours suivants. (Div. Aurel., c. VI.) — Quatre vers de mirliton pour une telle prouesse, ce n'est pas payé.

Vopiscus nous a encore transmis cette autre cantilène (c'est le mot dont il se sert), sur le même rythme et du même temps :

Mille Francos, mille Sarmatas semel occidimus!
Mille, mille, mille, mille, mille Persas quærimus.

(*Ibid.*, c. VII.)

Cette *casquette* ne rappelle que vaguement la manière de Pindare. Au point de vue historique, elle offre, pourtant, une particularité très intéressante : c'est là, en effet, qu'apparait pour la première fois (241 ans ap. J.-C.) le nom, devenu si promptement célèbre, de la confédération des Francs. JOC'H D'INDRET.

—

Biographie de Rewbel (XXII, 103, 214, 563). — Les innombrables visiteurs qui sont allés, l'an passé, admirer la magnifique exposition militaire du ministère de la Guerre, à l'esplanade des Invalides, ont pu remarquer, dans la grande salle d'entrée du premier étage (section rétrospective), disposées dans une vitrine spéciale, des armes précieuses, ayant appartenu à J.-F. Rewbel.

Ces souvenirs historiques sont indiqués comme il suit, dans le Catalogue imprimé de l'Exposition militaire, gr. in-8 de 314 pages, Lille, Imp. L. Danel, 1889 (lequel Catalogue, disons-le en passant, a l'extrême grand tort d'avoir été classé trop *militairement* et trop sectionné par catégories d'armes, pour les portraits et souvenirs des grands hommes de guerre, et, de plus, de manquer d'une table alphabétique pour faciliter les recherches dans le dédale de ses pages, toutes imprimées en petit texte) :

Page 32. — « N° 38. — Glaive de Jean-François Rewbel, membre du Directoire exécutif. »

Id. — « Nos 35, 36, 37. — Paire de pistolets, monture acier gravé, canons incrustés d'or, *etc.* — *Carabine* à un coup, *etc.* Fusil à deux coups, ayant appartenu à J.-F. Rewbel, membre du Directoire exécutif.

« (Appart. à M. Rewbel, 23, rue de Marignan, Paris.) »

Le futur biographe du Directeur Rewbel aurait, vraisemblablement, toute certitude d'être bien accueilli, s'il allait, personnellement, voir ces armes chez leur

possesseur actuel, et demander à la famille les renseignements biographiques qui lui seraient nécessaires pour mener à bien son travail.

ULRIC R.-D.

—

Carnet ou carnot (XXII, 193). — Notre collaborateur F. M. nous communique la lettre suivante que le savant M. J. d'Arbaumont lui a fait l'honneur de lui écrire à ce sujet :

Monsieur,

On donnait autrefois en Bourgogne le nom de *carnots* aux cahiers ou registres où étaient consignées en minutes les délibérations de certains corps judiciaires ou administratifs.

C'est en ce sens qu'il est parlé des *carnots* des greffiers dans le passage de Tabourot que vous voulez bien me signaler. De même aux Etats de la province, les trois chambres du clergé, de la noblesse et du Tiers, avaient chacune leurs carnots de délibérations, lesquels sont aujourd'hui conservés aux archives du département. Il ne paraît pas d'ailleurs que ce mot soit usité dans la langue usuelle au sens actuel du mot carnet : carnet de poche, carnet de bal, carnet de visite. On aurait plutôt dit : un livret.

Veuillez agréer, etc. J. D'ARBAUMONT.

Dijon, ce 14 mars 1890.

—

L'Iliade et l'Odyssée (XXII, 615 ; XXIII, 139). — Voy. les articles de M. Jules Girard sur *l'Histoire de la littérature grecque* de Croiset, *Journal des Savants*, mars, juillet, décembre 1889 et février 1890.

RISTELHUBER.

—

Armoiries à déterminer (XXII, 681). — A ma connaissance il existe au moins deux familles parisiennes portant des grenades dans leurs armoiries : 1° les Bonneau, *d'azur à 3 grenades d'or ouvertes de gueules* (Cf. Catalogue général des présidents et conseillers au Parlement de Paris, 1260-1743, ms., Bibl. du Luxembourg, p. 315, 319, 320) ; — 2° les Héron : *d'azur au chevron d'or*, aliàs : *d'argent, accompagné de trois grenades d'or, ouvertes de gueules* (Cf. Armorial général de 1696, — Généralités de Versailles, p. 50, — de Paris, I, p. 306).

PAUL DE SOURCHES

—

Les bienfaits du tabac (XXII, 708 ; XXIII, 60). — Ne pouvant répondre à la question de M. M. D., je me borne à lui signaler quelques *bienfaits* du tabac qui ne doivent pas enrayer la longévité humaine.

D'après M. Tassinari, médecin italien, le tabac serait aussi bon antiseptique que bon insecticide ; ce serait par conséquent le meilleur préservatif contre les épidémies et le plus puissant destructeur des microbes,

M. Tassinari a fait passer, en l'aspirant, la fumée d'un cigare et d'une cigarette dans une chambre formée par deux entonnoirs abouchés et dans laquelle se trouvait suspendue, au moyen d'un fil de platine, une bande de tissu de lin effilochée et imbibée d'une « culture » du microbe à étudier. L'expérience durait de 30 à 35 minutes, avec consommation de 5 grammes de tabac... L'expérimentateur a pu constater ainsi que la fumée du cigare ralentit le développement des microbes, et tue même tout à fait le bacille de la fièvre typhoïde et le bacille du choléra. L'action de la fumée de la cigarette est plus faible et plus lente.

D'autre part, il nous revient d'Amérique, dit un journal scientifique, que les médecins de la Floride ont remarqué que les fumeurs jouissaient d'une sorte d'immunité relative à l'endroit de la fièvre jaune.

A. D'ANCINETTE.

—

Les femmes de Thérouanne combattant pour l'indépendance de leur patrie (XXII, 739 ; XXIII, 82). — Il est regrettable que M. C. D. n'ait point sous les yeux l'*Histoire de France* de Dupleix, et que je sois moi-même dans l'impossibilité de me la procurer.

Je ne doute pas de la bonne foi de ce critique, quoiqu'il soit peu parlementaire, et j'admets pour exacte la reproduction qu'il donne des Mémoires de Montluc.

Cependant ma question a été provoquée par un texte qui lui aussi semble authentique.

Thibaudeau, membre de la Convention, auteur d'une *Histoire générale du Poitou*, raconte la mort, au siège de Thérouanne, d'un Poitevin, lieutenant du Roi, Dessé de Panvilliers de Montalembert, et, à ce propos, il copie la relation de l'épisode des dames de *Thérouanne* qu'il trouve, dit-il, dans Dupleix.

Le coupable, si erreur ou confusion il y a, serait donc *Thibaudeau*. Comptant sur l'entière véracité de l'auteur qui prend lui-même le soin de nous avertir

qu'il copie Dupleix, il m'a semblé que les noms de Forte Guerra, Piccolomini et Lericosta n'avaient point l'allure flamande et devaient cacher quelques noms illustres de la Province.

Ce récit se trouve aux pages 160 et suivantes du second volume de l'*Histoire générale du Poitou*, par Thibaudeau, formant 3 vol. in-8, éd. en 1840.

LÉTANG.

—

Du signe V latin (XXII, 737 ; XXIII, 78, 109). — Prenons, si vous le voulez bien, le mot *civitas ;* de deux choses l'une : ou bien on le prononçait *civitas*, ou bien *ciouitas*.

Dans le premier cas, les Espagnols, qui prononcent ciudad *cioudad*, ont vocalisé la lettre.

Dans le second cas, les Italiens, qui prononcent civita *civita*, l'ont consonnifiée.

Dans l'un de ces deux pays il y a eu transformation, soit de voyelle en consonne, soit de consonne en voyelle. Et la conclusion de M. T. Pavot, telle qu'elle est formulée, me paraît un peu absolue.

PENGUILLOU.

—

Où était situé le royaume de Saba? (XXII, 742 ; XXIII, 86, 112.) — Il y avait bien en Arabie une ville nommée Saba, fondée, dit-on, par des descendants de Chus, fils de Cham, et dont Strabon et Diodore de Sicile nous ont laissé des descriptions qui ne dépareraient pas un conte de la *Bibliothèque bleue*. « — Les « péristyles des maisons sont revêtus « d'or, les colonnes portent des statues « d'argent massif. Les portes et les fron- « tispices sont chargez avec symmétrie « d'ornemens d'or, d'argent, d'yvoire et « d'autres matières précieuses, etc... » (Diodore, trad. de l'abbé Terrasson, l. III, ch. 23.) — Pour bien des raisons, les critiques sérieux refusent de reconnaître dans cette cité des *Mille et une nuits* la capitale de la reine qui visita Salomon. Ajoutons que les souverains de ce merveilleux pays n'auraient pu être que des voyageurs en chambre. « — Ils « paraissent heureux, dit Diodore, en ce « qu'ils commandent tout ce qu'ils veu- « lent, mais il leur est défendu de mettre « jamais le pié hors de leur palais; et « s'ils s'avisoient de le faire, les peuples « ne manqueroient point de les lapider, « selon l'ordre qu'ils en ont reçu d'un « ancien oracle. — » (Ibidem.)

Si l'on en croit les traditions recueillies sur les lieux par le célèbre explorateur James Bruce (*Voyage en Nubie et en Abyssinie*), la contrée dont il s'agit était située sur la côte orientale de l'Afrique. Sa reine, hôtesse de Salomon, se nommait Belkis, selon les Arabes, et Magneda, selon les Abyssins. Ce que l'on croit surtout dans le pays, ajoute Bruce, c'est que cette grande reine mena une vie assez peu édifiante, et qu'elle revint mettre au monde dans sa capitale un petit prince nommé Ménileck (ou Ménélick) qui devait son existence à Salomon. Bruce donne la liste des descendants directs de ce prince hybride jusqu'à Bazen, qui serait mort sans postérité vers le commencement de l'ère chrétienne. Cela étant, le Négus actuel, qui fournit tant de copie aux gazettes, n'aurait donc de commun que le nom avec le rejeton légendaire de Salomon et de la reine Belkis. Toutes ces traditions, d'ailleurs, varient selon les lieux et les temps : on peut s'en amuser un moment, quand on n'a rien de mieux à faire, quitte à dire avec Horace : *Credat Judæus Apella.*

JOC'H D'INDRET.

—

Les représentations gratuites (XXIII, 16, 145). — Le décret de la Convention du 2 août 1793 porte :

Art. 1er. A compter du 4 de ce mois et jusqu'au 1er novembre prochain, sur les théâtres indiqués par le ministre de l'Intérieur, seront représentées trois fois par semaine les tragédies républicaines telles que celles de *Brutus*, *Guillaume Tell*, *Caïus Gracchus*, et autres pièces dramatiques propres à entretenir les principes d'égalité et de liberté. Il sera donné une fois par semaine une de ces représentations aux frais de la République.

On trouvera sur ce sujet d'intéressants détails dans le nouvel ouvrage de M. Ed. Biré : *Paris pendant la Terreur*.

PENGUILLOU.

—

Mémoires du baron de Rimini (XXIII, 19, 141). — J'ignore si le sieur Griscelli de Vezzani, dit le baron de Rimini, a réellement existé. Mais il ne faut pas être grand clerc pour s'apercevoir que la compilation publiée sous ce nom n'est qu'un tissu de faussetés, bonnes à mettre dans le panier des ineptes pamphlets, côte à côte avec les *Amours de Napoléon III*, *le Mariage d'une Espagnole*, *la Femme de César*, etc.

J'ai justement sous les yeux le *Catalogue des curiosités satiriques et pamphlets politiques interdits en France*, adressé de Belgique, en 1871-72, par le sieur Vital-Puissant, aliàs Th. Sluys. Ce catalogue n'annonce pas moins de 183 *Curiosités* de même acabit. Ce qui prouve bien que le papier souffre tout... Hélas!...

La réimpression des *Mémoires* porte ce titre exact : *Mémoires de Griscelli de Vezzani, dit le baron de Rimini, ex-agent secret de Napoléon, Cavour, Antonelli, François II et de l'Autriche.* (Bruxelles, Imprimerie Ch. et A. Vanderauwera, rue de la Sablonnière, 8.) 1 vol. in-12 de 360 pages, coté 6 fr. dans le Catalogue Sluys.

LOUIS LÉVESQUE.

—

F.-A. Danican Philidor (XXIII, 36, 146). — M. Er. Thoinan trouvera dans *la Maison du Chat qui pelote* une allusion faite à Philidor par le père Guillaume, quand il apprend que sa fille aime un *artiste*. La phrase n'ayant d'ailleurs rien de très désobligeant, il est probable ou qu'elle a été adoucie à partir de la 2e édition, ou qu'elle a été reconnue inoffensive par le susceptible descendant de Philidor lui-même. A moins que le doux joueur d'échecs ne soit incriminé dans une autre partie des *Scènes de la vie privée.*

TOO LATE.

—

Robichon de la Guérinière (XXIII, 19, 118). — Pourrait-on me donner encore quelques renseignements concernant la famille Robichon de la Guérinière, à laquelle je m'intéresse fort ?

Quels sont les autres frères de François et Pierre Robichon de la Guérinière ?

Jean-Antoine Robichon de la Guérinière, grand vicaire de Beauvais, en est-il un ?

S'il y en avait d'autres, connaît-on leurs descendants ?

Quel est le prénom du fils de Pierre Robichon des Brosses de la Guérinière ?

Ce fils a-t-il laissé des descendants ?

Quels sont-ils ?

Tous ces Robichon ont-ils des liens de parenté avec les Robichon gentilshommes verriers des Mielin ? H. A. R.

—

A-t-on mangé de la chair humaine pendant le siège de Paris en 1870? (XXIII, 38, 151.) — J'ai connu un boucher du siège de Paris, et je ne vous apprends rien en vous disant que de nombreux abus ont été commis, mais de là à avoir fait manger de la chair humaine, il y a un infranchissable fossé.

Je crois qu'il faut reléguer dans les « bonnes blagues » des Parisiens la légende des gigots de mobiles. Je connais un Parisien qui avait parié que pour épouvanter les Allemands il mangerait du *prussien* de l'un d'eux.

Cela me rappelle aussi que vers 1840 on parlait beaucoup d'un pâtissier de la Cité qui recevait d'un interne de l'Hôtel-Dieu de beaux morceaux de chair humaine et de la graisse tellement succulente, que ce pâtissier était en train de faire sa fortune lorsqu'un jaloux dévoila son secret ! Le malheureux fut obligé de fermer boutique.

Certes, pendant le siège, il y eut des Parisiens victimes d'un rationnement mal entendu et d'une municipalité coupable : ceux qui eurent faim ont dû avoir des désirs de manger davantage. Mais les *boucheries municipales* ont été mieux approvisionnées qu'on ne l'a dit, sauf les abus. Souvenez-vous que, quand l'armistice est arrivé, des tombereaux de pommes de terre avariées et cachées ont été envoyées à la voirie, et qu'il y avait *en résumé* un million d'œufs dans un pavillon des Halles, quand les femmes et les enfants pleuraient pour en avoir.

DIDIER.

—

De qui cette boutade? (XXIII, 65.) — Le texte doit être rétabli comme suit :

Au temps passé en l'aage d'or,
Crosse de bois, evesque d'or,
En ce temps sont autres les loix,
Crosse d'or, evesque de bois.

Cette épigramme est de Joachim du Chalard, avocat au grand conseil, natif de la Souterraine en Limousin, dans son ouvrage : *Sommaire exposition des ordonnances du roy Charles IX sur les plaintes des trois estats de son royaume, tenus à Orléans, l'an M. D. LX.* (p. 4, éd. de Lyon, Benoist Rigaud, 1573).

Le commentaire juridique est émaillé de vers français et latins qui montrent que l'auteur ne manquait ni de facilité ni de malice. Le quatrain ci-dessus est inséré dans la glose de l'article premier de l'ordonnance relative à la nomination des évêques. Il est précédé d'une autre pièce sur le même objet, d'une allure

moins dégagée, mais dont la chute est assez heureuse.

Au temps passé l'esprit sainct elisoit
Ceux dont vouloit l'Eglise estre servie,
En ce temps-là, vertu fruict produisoit:
Car les eleuz estoyent de saincte vie.
Mais maintenant les mondains par envie
Ont usurpé la saincte élection.
Dont s'en ensuyt humaine affection,
Et par ainsi tous vices procédez
Sont des pasteurs : qui nous sont concédez
Par les chevaux, par la poste et par dons:
Trop mieux vaudroit les élire à trois dez:
Car à l'hazard ils pourroyent estre bons.

OMNIS.

—

Caynardiers (XXIII, 65, 155). — Il faudrait lire, peut-être, cagnardiers et non caynardiers. Le mot cagnardier serait, croyons-nous, la forme vieillie du mot cagnard, encore admis dans la septième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, et que le *Dictionnaire de Furetière* et celui de *Trévoux* donnent, à tort, comme « un vieux mot » « qui signifiait, disent-ils, fainéant, paresseux, poltron, qui ne veut point sortir du coin du feu ». Au mot cagnardier, ière, Furetière renvoie à cagnard.

Dans le livre troisième du *Théâtre des antiquités de Paris*, par le P. Jacques du Breul, édition de 1639, on lit, page 704 : « Et quant aux cagnardières et putains publiques qui ont été guaries, et qui sous espérance d'estre de rechef pansées aux despens de ladite aumosne (l'Hôtel-Dieu) ne craignent point d'offencer Dieu, etc... »

Furetière, d'après Pasquier, dit que « le cagnard était un lieu sous les ponts de Paris, où s'assemblaient plusieurs gueux tant hommes que femmes et que le lieu fut appelé cagnard à cause qu'il était près de l'eau, demeure ordinaire des canards ».

Toutefois, le mot cagnard, comme désignation de lieu, paraît avoir eu la même signification que chenil, et les cagnardiers pourraient bien avoir été ainsi nommés, parce que, de même que les chiens paresseux, la cagnardise les retient au coin du feu. Par extension, la qualification aurait ensuite été appliquée à tous les vagabonds par fainéantise.

FR. F.

— On a voulu faire venir ce mot de *canis*, chien, fainéant : c'est trop savant pour être exact : il appartient à l'idiome parisien comme expression et comme signification. Le peuple de Paris a, de tout temps, aimé le langage imagé, les locutions pittoresques. Anciennement on appelait *caignards* ou *cagnards* les vagabonds qui se retiraient dans des endroits à eux connus, auprès de la rivière, absolument comme les canards recherchent naturellement les étangs et le bord des ruisseaux ; par la même raison certains bohèmes modernes sont dénommés « hirondelles de pont » parce qu'ils s'y réfugient. Le mot *caignard* ou *cagnard*, prononcer canard, a eu trois acceptions distinctes, trois sens différents ; il a subi avec le temps trois évolutions : d'abord, il a signifié paresseux, fainéant, amateur du « farniente » ; caner l'école est synonyme de déserter l'école pour nos modernes écoliers aussi bien que pour les étudiants de la rue du Fouarre : il est des traditions qui ne se perdent pas, ce sont celles qui ont pour fondement la nature de l'homme, ses vices, ses passions. Mais il ne suffisait pas à l'étudiant de déserter les leçons du maître, il fallait tuer le temps : le *cagnard*, la maison retirée au bord de l'eau lui offrait un asile malsain ; la société y était mélangée pour ne pas dire plus ; le broc rapprochait les distances ; l'étudiant en rupture de classe y laissait son argent, quand il en avait, sa dignité, sa raison, sa santé. Les hôtes de ces bouges formaient une variété de la grande armée du vice : au XVIe siècle, les *cagnardiers* allaient de pair en truanderie avec les coupeurs de bourses. Ainsi, originairement indolent et casanier, avec le sens populaire de lâche et de poltron, le mot cagnardier avait signifié, avec le temps, débauché, crapule, et enfin, malfaiteur et criminel.

Des écrivains du XVIe siècle, et des meilleurs, ont employé ce mot ; avant eux il était admis comme monnaie courante du langage ordinaire. Rabelais et Ambroise Paré lui donnent le sens de mendiant, vagabond. J. Marot les apostrophe ainsi :

Comment osez vous présenter,
Cagnards, béjaunes, décogneux ?...

Montaigne donne le nom de *cagnard* à une mauvaise auberge : « En un si long voyage, vous serez arrêtés misérablement en un *cagnard* (coin), où tout vous manquera. » Le mot s'est conservé dans la Suisse romande, avec la prononciation du cru : un *canat* est un réduit, un endroit

où l'on serre les outils ; le français du pays de Genève et du pays de Vaud ne ressemble pas précisément à celui de Blois ou de la Touraine. A bord des navires, on nomme *cagnard* un abri établi sur le pont pour préserver de la pluie les matelots de service. Quelque loustic parisien l'aura appelé ainsi, et le nom, sans certificat d'origine, lui sera resté.

Pasquier (*Recherches*, liv. VIII) parle d'un lieu appelé *caignard*, et ceux qui le fréquentaient *cagnardiers*, parce que, tout ainsi que les canards, ils vouaient leur demeure à l'eau..... « En ma grande jeunesse ces fainéants avaient accoutumé, au temps d'été, de se venir loger sous les ponts de Paris, ce lieu était appelé le *caignard.* » Il y en avait d'autres dans Paris : Sauval cite une ruelle de ce nom auprès du Marché neuf, sur le plan de Bullet est inscrite la rue de l'Abreuvoir-Macon ou le *cagnart.* Les plus célèbres *cagnards*, les derniers conservés, étaient ceux de l'ancien Hôtel-Dieu, sur le petit bras de la Seine, disparus maintenant. Dans l'intérieur de la ville, le long du fleuve, les logis qui surplombaient l'eau étaient autant de *cagnards* « servant, dit Jaillot, de retraite pendant la nuit aux fainéants, vagabonds et gens sans aveu, qu'on appelait aussi *cagnards* pour cette raison », «où ils menaient une étrange vie », au dire de Sauval.

L'ABBÉ V. DUFOUR.

—

Famille de Fouché (XXIII, 65). — Bien des erreurs se sont accréditées sur Fouché. Parmi les nombreuses notices biographiques écrites sur lui, une seule semble puisée aux meilleures sources, ***sine ira ac studio***, comme dit Tacite. Elle a paru en 1852 dans la *Biographie bretonne* de M. Lecat et a pour auteur M. Eugène Talbot, alors professeur au lycée de Nantes.

Il en résulte que Joseph Fouché est né non pas à Nantes et le 29 mai 1763, mais au village de la Martinière, près du bourg du Pellerin, dans l'arrondissement de Paimbœuf (Loire-Inférieure), le 19 septembre 1754. Son père se nommait Joseph Fouché, capitaine de navire marchand; sa mère, Marie-Françoise Croiset.

C'est à l'église Saint-Nicolas de Nantes, le 16 septembre 1792, qu'il contracta avec Jeanne Coignaud (et non Coignand), fille d'un procureur au provincial de Nantes, alors président de l'administration du district de cette ville, un mariage que la mort de sa femme vint briser en 1813; il épousa peu après, au mois d'août 1815, mademoiselle de Castellane, qui avait plus de cinquante ans, et mourut en exil à Trieste, le 25 décembre 1820.

Nous bornons là nos renseignements, ne possédant pas de détails sur la descendance des nombreux enfants que Fouché eut de sa première femme. On remplirait trois pages avec la liste des pamphlets écrits sur lui et dont l'un représente ce fils de bourgeois aisés commençant sa carrière en mendiant dans les rues de Nantes.

A. E.

— Il existe des descendants de Fouché en Suède. La famille est représentée par son petit-fils, Gustave-Armand Fouché, duc d'Otrante, né en 1840, et marié successivement à deux Suédoises dont il a des enfants, et par la sœur de ce dernier, mariée au comte Bielke en Suède. Il doit encore exister une fille de Fouché, née en 1803 et veuve du comte de Thermes.

L. C. D. L. H.

—

Gentilshommes verriers (XXIII, 65). — Quand notre collaborateur La Coussière quittera son beau château pour aller dans une ville possédant une grande bibliothèque non dépourvue d'ouvrages nouveaux, il pourra demander un livre qui contient force intéressants documents et renseignements sur les gentilshommes verriers. Ce livre, dont l'auteur est Pierre Pelletier, a pour titre : *les Verriers dans le Lyonnais et le Forez* (Paris, 1887, grand in-8 de 291 pages). L'ouvrage n'est pas seulement précieux par son mérite ; il l'est aussi par sa rareté, car il a été tiré à petit nombre et il n'a pas été mis dans le commerce.

UN VIEUX CHERCHEUR.

— Le métier de verrier ne constituait pas un privilège exclusif au profit de la noblesse; il y avait des verreries de nobles et des verreries de roturiers. Henri IV et Charles VII, duc de Lorraine, eurent à trancher la question : ils décidèrent qu'à l'avenir les nobles faisant de la verrerie ne dérogeraient pas, et que les verriers d'extraction noble seraient tenus pour nobles, eux et leurs descendants. Cependant les rois conférèrent par la suite des titres de noblesse à des verriers français et à des italiens établis en France, mais ce ne fut qu'à titre excep-

tionnel ; en principe, pour faire un gen-homme. GERS.

— Je pourrais citer une famille du Limousin qui fait remonter son origine nobiliaire à celui de ses ancêtres qui fut peintre verrier, renommé en son temps à Limoges. COX.

— La Lorraine a toujours été un pays de verreries. De nos jours, on y voit encore les cristalleries de Baccarat et Saint-Louis, les verreries de Portieux et Vallerysthal, la fabrique de glaces de Cirey, pour ne citer que les plus importantes. La Lorraine a donc été la patrie de nombre de gentilshommes verriers.

Du reste, la législation, les faveurs et privilèges dont jouissaient les verriers étaient les mêmes qu'en France.

Le plus vieux titre existant en Lorraine est la charte des verriers de l'an 1448 ; cette dernière n'était que la confirmation d'une plus ancienne.

Cette charte, octroyée par Jean de Calabre, gouvernant la Lorraine au nom de son père, René d'Anjou, conférait la noblesse et tous les privilèges qui en étaient la conséquence à tous verriers. Ceux-ci étaient assimilés aux *nobles d'origine*. Ils étaient nobles, par le *fait de leur profession*, soit comme chefs d'usine, soit comme *ouvriers demourant ez verrières et ouvrant le verre*.

De là, cette qualification de gentilshommes verriers que l'on donne encore à leurs descendants. En Lorraine, comme en France, les autres nobles affectaient de dédaigner cette noblesse verrière. Il faut dire qu'à l'origine la plupart de ces gentilshommes verriers étaient sans éducation, pauvres, mal vêtus, réduits à la domesticité. Ce qui ne les empêchait pas de faire sentir leur morgue aux roturiers, qui, eux, se vengeaient par des quolibets, des plaisanteries.

Le poète Saint-Amand, descendant de nobles verriers et très fier de sa noblesse, s'attira de la part de Maynard l'épigramme suivante :

Votre noblesse est mince,
Car ce n'est pas d'un prince,
Daphnis, que vous sortez.
Gentilhomme de verre,
Si vous tombez à terre,
Adieu vos qualités.

Une autre fois, Henri IV voyageant en Argonne (pays de verriers), vit venir à lui nombre de ces nobles verriers : « Qui sont, dit-il au postillon, ces gens ? — Des souffleurs de verre, répond l'autre. — Eh bien! dis-leur de souffler au c.. de tes chevaux, ça les fera aller plus vite. »

Le noble verrier ne permettait à personne de souffler le verre, c'était son privilège, son monopole ; *à cela tenait sa noblesse*. Les planches de l'encyclopédie de Diderot font voir un *gentilhomme* roulant et soufflant le verre. Il arrivait à la halle avec son épée qu'il accrochait au mur, revêtait une chemise; puis, son travail terminé, reprenait son épée.

Il arriva que l'industrie du verre, ainsi encouragée, prit en France et en Lorraine un très grand développement. Mais aussi, les ouvriers gentilshommes pullulèrent. Les communes, ne pouvant prendre au sérieux leurs privilèges, les inscrivaient sur les rôles d'impôts; de là, des réclamations, des procès. Les verriers s'attribuèrent les titres d'écuyers, chevaliers, auxquels ils n'avaient aucun droit et que les parlements les forcèrent à abandonner.

Un marchand de Sainte-Menehould arriva chez des verriers pour traiter d'affaires, le jour où l'un d'eux mariait sa fille. On invita le marchand.

La noblesse verrière était là nombreuse, et tous, au contrat, signèrent avec la qualité d'écuyer.

Notre négociant était fort embarrassé, il connaissait la morgue de ses hôtes, et une signature roturière eût été mal accueillie. Il ajouta à son nom la qualité de « Chevalier de... l'arquebuse ».

A la fin du XVI° siècle, il fallut revenir sur cette noblesse si imprudemment accordée. On se demandait en quoi différaient les verriers des autres fabricants, des autres ouvriers, et après bien des procès, des réclamations, on finit par décider que la *profession de verrier ne supposait pas la noblesse, qu'elle ne la conférait pas ; mais qu'elle n'y dérogeait pas*.

On ne toucha pas à la noblesse de ceux qui en jouissaient avant cette décision (1603-1604); mais, à l'avenir, on ne tint pour nobles que ceux qui étaient de *noble extraction* ou qui descendaient des anciens verriers. Ceux-là continuèrent à jouir des privilèges attachés à la noblesse, non *parce qu'ils* étaient verriers, mais *quoique* verriers.

Quant aux autres, non nobles d'origine, ils furent traités comme *roturiers*. On put les anoblir, mais *ils ne l'étaient pas de droit ;* c'était une faveur du souverain.

Enfin, ils n'avaient droit qu'aux privilèges de l'anoblissement.

En résumé, les verriers d'avant 1604 sont restés *nobles* et ont joui des privilèges qui y étaient attachés.

Après 1604, le métier de verrier *ne conférait plus la noblesse;* mais une personne d'*extraction noble* pouvait l'exercer, elle ne dérogeait pas.

Une telle mesure souleva, on le pense bien, des procès, des réclamations. Ceux d'avant 1604 demandèrent à conserver les titres qu'ils s'étaient arrogés; beaucoup obtinrent gain de cause; d'autres virent leurs demandes rejetées, mais ils n'en restèrent pas moins nobles et continuèrent à figurer sur les rôles des privilégiés appelés à se présenter aux bans de la noblesse; car on peut être noble sans être pourvu d'un titre quelconque.

A. Fournier.

— Il serait inexact d'affirmer que, aux XVIIe et XVIIIe siècles, tous les verriers fussent nobles, par le fait seul de leurs travaux, mais il est certain qu'à la même époque, un gentilhomme pouvait être verrier, sans déroger; il avait donc le droit de se dire, dans les actes officiels, *noble* N....., *écuyer*, etc.

Dans le Languedoc, principalement dans le diocèse d'Uzès, un maître de verrerie était noble ou du moins pouvait acquérir la noblesse, car nul ne pouvait établir une verrerie sans une autorisation spéciale. Les gentilshommes verriers avaient divers privilèges, pour le maintien desquels ils se montraient fort jaloux. Dans la région précitée, ils s'étaient généralement réservé la fabrication du verre blanc. Le *grand souffleur*, vulgo *grand bouffeur*, de chaque verrerie était noble; il était engagé pour une ou plusieurs années.

Les gentilshommes verriers, comme tous ceux qui avaient pris le titre de noble ou d'écuyer, furent de 1666 à 1671 assignés et condamnés comme usurpateurs, lorsqu'ils ne purent pas justifier de leurs quartiers de noblesse ou de l'anoblissement de leurs auteurs.

On trouve ainsi des familles successivement déclarées usurpatrices, puis maintenues en leur noblesse, sur production de leurs titres ou de leurs preuves devant l'intendant de la province où elles habitaient ou bien de celle où elles étaient possessionnées.

M.

—

François Ier et les hommes de lettres (XXIII, 67). — Si quelque historien a rapporté «que François Ier, quand on lui présentait pour la première fois un homme de lettres, faisait trois pas au-devant de lui», cet historien a sans doute exagéré la courtoisie du *Père des lettres*. Cette exagération peut être née de ce que le chancelier de l'Hospital raconte concernant l'attitude du roi gentilhomme vis-à-vis de deux savants magistrats de son temps :

Franciscum memini primo quo tempore regem,
Sive salutatum Balius seu Selva veniret,
Assolitum dubitare prior ne assurgeret illis,
Majestas adeo virtuti regia cedit.

(*Hospit. Epistolæ*, l. 3, ep. 1.)

« Je me souviens », dit-il au chancelier Olivier, « que, dans les premiers temps de son règne, François Ier avait envie de se lever le premier lorsque Baillet ou Selve venaient le saluer... »

Thibault Baillet, dit *le bon président*, siégeait au Parlement de Paris depuis Louis XI. Jean de Selve, premier président du même parlement fut le négociateur du traité de Madrid.

On dit bien que Charles-Quint ramassa un pinceau que le Titien avait laissé tomber, mais ce serait aller trop loin que d'en induire qu'il rendait le même office à tous les peintres maladroits.

Omnis.

—

Ode de Manzoni sur Napoléon (XXIII, 70). — Le *Cinq Mai* se trouve dans toutes les éditions de Manzoni, même dans les plus abrégées.

Marc Monnier l'a traduit en vers français, dans le chapitre IV de son livre, *l'Italie est-elle la terre des morts?*

(Naples.) M. P.

—

La complainte sur la mort de François Luneau, par George Sand (XXIII, 71). — Le catalogue (que j'ai sous les yeux) de la vente des bibliothèques de George Sand et de Maurice Sand (Librairie des Amateurs, 192, boulevard Saint-Germain) ne mentionne pas la *Complainte* dont il s'agit. Mais le nom de Luneau est bien un nom du Berry. Il existait, à Bourges, un avocat du nom de Prosper Luneau, dont la veuve est morte assez récemment (1887), laissant plusieurs enfants et petits-

enfants. Ce Prosper Luneau pouvait bien être le fils du François Luneau de la *complainte ?*

(Bourges.) L. JENY.

— Voir aux Trouvailles et Curiosités, p. 189 de ce numéro, où nous publions cette œuvre curieuse.

—

Les frères Letourmy, imprimeurs (XXIII, 72). — Aux trois ouvrages cités imprimés à Tours, par Jean Letourmy, il faut ajouter les suivants qui figurent dans l'ouvrage de M. Clément de Ris, intitulé : *la Typographie en Touraine* (1467-1830).

Conférence de la rédaction de la coutume de Touraine en 1460, par Jacques Dufrémentel, 1768-88, 9 vol. in-4. — *Catéchisme ou abrégé des vérités chrétiennes, à l'usage du diocèse de Tours*, 1804, in-12. — *Abrégé de la grammaire générale de M. Sicard*, 1806, in-4. — *Œuvres posthumes de M. de Saint-Martin*, 1807, 2 vol. in-8. — *Dictionnaire historique, géographique, etc., des trois arrondissements du département d'Indre-et-Loire*, par J. M. Dufour, 1812, 2 vol. in-8. — *Oraison funèbre de Louis XVI*, par Normand (s. d.), 1814, in-8. — *Bouquet à S. M. Louis XVIII*, par de Bonnard, 1816, in-8. — *Mémoire sur la composition des budgets de* 1818, 1819, 1820, 1817, in-4. — *Avis aux personnes incommodées de hernies*, par Pipelet, 1819, in-12. — *Heures de Tours*, 1823, in-12. PAUL PINSON.

— Liste des principaux ouvrages imprimés par Letourmy (J. Bapt.)

1. Règlement concernant les alarmes qui exigent que la générale soit battue, ou le rappel des compagnies (arrêté en l'hôtel commun de la ville d'Orléans, le 7 mai 1791). Orléans, Letourmy (1791).

2. La Grande Bible des Noëls sur la Nativité de Jésus-Christ. Orléans, Letourmy, s. d., in-12.

3. Histoire de Jeanne Darc ou la Pucelle d'Orléans, avec les détails de sa vie militaire. Orléans, Letourmy, s. d., in-12.

4. Satires du sieur Boileau, augmentées en cette dernière édition de plusieurs pièces galantes. Se trouvent à Orléans, chez Letourmy, libraire, place du Martroi, s. d., petit in-8.

5. Pasquille nouvelle sur les amours de Lucas et Claudine. A Orléans, chez Letourmy, libraire, place du Martroi, s. d., in-12.

6. Le secret des secrets de nature, extrait tant du petit Albert que d'autres philosophes hébreux, grecs, arabes, chaldéens, latins et de plusieurs autres modernes, enrichi de plusieurs autres secrets de Cornelius Agrippa, Mérac, Trimégiste, etc., vu et corrigé par C. Mallemans de Sacé. Orléans, de l'imprimerie de Letourmy, place du Martroi, s. d., in-18. L.

—

Anecdote pour servir à l'histoire des enseignes de Paris (XXIII, 96). — Millin a emprunté cette anecdote à une correspondance parisienne, imprimée à la Haye, en 1750, correspondance bien oubliée aujourd'hui, quoique fort piquante, qui était intitulée *le Vendangeur*. Le lieutenant de police qui fut la cause involontaire de la mésaventure de l'abbé Coquet, plus compliquée encore que ne l'a raconté Millin, s'appelait Berryer et non Hérault. D'E.

—

Sallemande (XXIII, 97). — On sait que François I[er] avait pour devise une salamandre au milieu de flammes avec ces mots : *Extinguo, nutrior.*

« Laquelle poulle, ajoute le *Bourgeois de Paris*, portoit sur elle une chose qui estoit assez pour faire mourir dix hommes... Laquelle chose estoit à interpreter que le Roy aimoit et joyssoit d'une femme de Paris, qui estoit fille d'un conseiller à la cour de Parlement, nommé monsieur le Coq. Attiré par guet à pens à la taverne du Chasteau, rue de la Juiverie, sous prétexte de donner une nouvelle représentation intime à des gentilshommes envoyés par le Roi, M[e] Cruche, sans défiance, fut « despouillé en chemise, battu de sangles merveilleusement et mis en grande misère. A la fin il y avoit un sac tout prest pour le mettre dedans et pour le jetter par les fenestres, et finablement, pour le porter à la rivière ; et eût ce esté faict, n'étant esté que le pauvre homme cryoit très fort, leur monstrant la couronne de prestre qu'il avoit en la teste ; et furent ces choses faictes comme adverrez de ce faire du Roy. » Grosnet, sous François I[er], dans une chronique en vers, cite parmi les poètes contemporains célèbres :

> Maistre Myre et maistre Cruche
> Estoient tout joyeux sans reprouche.

Etait-il Italien pour faire rimer cruche avec reprouche ? V. D.

Une épigramme contre les jésuites (XXIII, 97). — L'auteur est Voltaire. Voici le véritable texte tel qu'on le trouve dans les œuvres complètes (Ed. Beuchot, tome XIV. *Poésies*, tome III, p. 328).

XXXIII

Sur un Christ habillé en jésuite.

1724.

Admirez l'*artifice* extrême
De ces moines *industrieux :*
Ils vous ont habillé comme eux,
Mon Dieu! de peur qu'on ne vous aime.

KUHNHOLTZ-LORDAT.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Une œuvre inconnue de George Sand. — La complainte sur la mort de François Luneau. — La pièce si curieuse dont il est fait mention dans la question p. 71 de l'*Intermédiaire* est absolument inconnue. C'est une petite plaquette de 8 pages, imprimée à la Châtre, chez Arnault, sur papier de complainte : elle ne dut être tirée qu'à fort peu d'exemplaires. C'est une excentricité littéraire et berrichonne, faite avec la collaboration de ses amis de Nohant, par l'auteur d'*Indiana* et de la *Mare au Diable*, et qui méritait assurément d'être divulguée. G. P.

30 COUPLETS POUR 4 SOUS.

—

COMPLAINTE
sur la mort
de François Luneau
dit Michaud
dédiée
A. M. Eugène Delacroix
Peintre en Bâtimens (sic)
très connu dans Paris.

—

Procès-verbal.

Aujourd'hui, 20 novembre 1834, sont comparus par-devant nous les témoins ci-après nommés, lesquels nous ont déclaré que François Luneau, dit Michaud, propriétaire, demeurant à la Breuille, commune de Saint-Chartier, était parti de son domicile le 12 novembre dernier, afin de se procurer les voitures nécessaires pour transporter son mobilier de la maison appartenant au sieur François Marié, dont il jouissait comme locataire, en celle du sieur Noël Baudin, située au Grand-Veau en cette commune de Nohant-Vic. Que depuis cette époque, et malgré les recherches les plus actives, on n'avait pu savoir ce qu'il était devenu; qu'enfin, aujourd'hui 20 novembre, son corps a été trouvé dans le puits communal de Penézou, situé près de son domicile, d'où il a été retiré. Il avait une corde passée autour du cou. A cette corde était attachée une pierre de la pesanteur de 40 livres ; on a trouvé sur lui une autre corde de la grosseur du petit doigt, de deux mètres de longueur, et une somme de 13 francs ; le tout a été remis à sa famille. On n'a découvert sur le corps aucun indice de violence ; on a remarqué seulement, au doigt majeur de la main droite, une coupure qui existait avant qu'il se jetât à l'eau.

Fait à Nohant-Vic, sur la déclaration des sieurs Jean Merlin, demeurant à la Breuille, commune de Nohant-Vic ; Charles Lacoux, demeurant commune de Saint-Chartier ; Jean Brunet, *idem*, et Pierre Monjouant, *idem*.

Signé : DUDEVANT, maire.

—

COMPLAINTE

(Air du *Maréchal de Saxe*.)

Ecoutez, gens de la Breuille,
Ecoutez, la larme à l'œuil,
Comment s'en fut au cercueil,
Au temps où tombe la feuille
L'homme surnommé Michaud,
De son nom nommé Luneau.

Le douzième de novembre :
C'était du Seigneur en l'an
Trente et quatre et dix-huit cents
Qu'arriva ce triste esclandre
Qui, pour quiconque a un cœur,
Le lui fait frémir d'horreur.

Ce rustique irréprochable
Ne manquait pas de frusquin ;
Ce qui fait qu'on ne peut point
Trouver la raison valable
De l'infortuné trépas
Qui l'enleva d'ici-bas.

Il possédait une chèvre,
Une femme et trois cochons ;
Poules, canards et dindons,
Seigle, marsèche et des fèves
Et de quoi nourrir, au mieux,
Les enfants de ses aïeux.

Aimant les lieux où sa mère
L'avait mis, par son hymen,
Dans le nombre des humains,
Cet homme, très sédentaire,
Depuis trente ans demeurait
Dans le lieu qu'il habitait.

Comme il se sentait bel homme,
Une femme il avait pris
Pour loger dans son logis
Et qu'il aimait, Dieu sait comme!
Et si bien qu'on aurait dit
De Philémon et Baucis.

Comme il était locataire,
Sa locature ayant loué,
D'un maître dénaturé
Et d'un mauvais caractère
Il reçut expulsion
De son habitation.

Ce procédé détestable
Lui fit une impression
Qui donna l'impulsion
A son dessein lamentable
Et causa l'explosion
De sa désolation.

Renfermant dedans son âme
Le chagrin qui le minait,
Il fit mine d'être gai,
Affichant un cœur très calme,
Et fit passer sa gaîté
Dans celui de sa moitié.

A une heure très indue,
Il ne faisait pas jour, car
C'était deux heures un quart
Du matin, chose incongrue,
Il s'arracha des deux bras
De sa femme entre deux draps.

Dégoûté de l'existence
Et voulant se suicider,
Il sut bien se ficeler
Une pierre d'importance,
Qu'il entoura d'un licol
Pour se la suspendre au col.

Une corde de rechange
Il mit dedans son gousset,
Pour que, si l'une cassait,
Il pût prendre sa revanche ;
Et, pour avoir un en cas,
Pelotonna le trépas.

Afin de mettre une borne
A sa vie, au fond d'un puits
Il termina ses ennuis,
En tombant comme une borne,
La tête en avant; les pieds
Descendirent les derniers.

Mais il trouva du mécompte
Et demeura convulsif :
Arrivant d'un pas tardif,
La mort pour lui trop peu prompte,
Ne venant pas assez tôt,
Le laissait le bec dans l'eau.

Ayant bu plus d'une pinte,
Se sentant incommodé,
Il fut surpris d'un hoquet,
D'un malaise et d'une quinte
Et tant il en avala,
Que de chagrin il creva.

Dessus les quatre ou cinq heures
Sa femme se réveilla ;
Elle tâta, retâta
Dans le lit, mais, ô douleur !
Il n'était plus qu'à mi-chaud,
Car n'y était plus Michaud.

Se croyant abandonnée
Par un infidèle époux,
Elle cherche tout partout
Chez la voisine effrontée ;
Soupçonnant, quoiqu'un peu tard,
Qu'il était un peu gaillard.

Elle avertit la justice
Qui, soudain, clopin-clopant,
Opéra nonchalamment
Comme une vieille écrevisse,
Car on sait que ces messieurs
N'ont ni jambes et ni yeux.

Donc dedans une citerne
Sur son corps sept jours on but;
Sa famille s'en reput
Avant qu'il en fût externe,
Ce qui fit qu'on fit du pain
Avec du jus de chrétien.

Mais, de la pesante pierre
Qu'à son col il ficela,
Quand son corps se ballonna,
Les gaz azot's triomphèrent.
Sur la surface de l'eau
On aperçut des sabots.

La justice, toujours jusse,
Ordonna qu'on apportât
Au greffe ces sabots-là,
Disant, dedans son astuce :
Dans ces sabots sont des pieds
Que l'on pourrait réclamer.

Le maire n'étant pas bête
(Car géologue il était) :
« Mais, dit-il, il se pourrait
Qu'on trouvât dans cette enquête
Une mine de sabots
Pour chausser tous mes vassaux. »

Dans ce conflit scientifique
Le garde champêtre dit :
« Mais au bout de ces pieds-ci
(Car l'affaire se complique)
Des jambes si l'on trouvait,
Que dirait le sous-préfet ? »

Garde champêtre et fidèle,
Répond avec onction
Le juge d'instruction,
S'appuyant sur la margelle :
« Je vois ici-bas un corps
Qui m'a bien l'air d'être mort. »

« S'il est mort, que l'assistance
Aide à son extraction,
Dit le maire : du bouillon
Peut le rendre à l'existence :
Un lit faites bassiner,
Car il a dû s'enrhumer. »

Obéissant comme un garde
Champêtre doit obéir,
Caillaud, voulant le saisir,
Dans les flancs il vous le larde
Et le pêche à l'hameçon
Ni plus ni moins qu'un poisson.

Ce corps mort, en pourriture
N'étant encore tombé,
Encor beau fut retrouvé
Encor net et sans souillure;
Le maire cria : « Corbleu !
Ce corps n'est pas encor bleu. »

On examina l'affaire :
Ce corps ballonné devant
N'être gonflé que de vent
Du devant et du derrière,
Acte fut dressé devant
Le magistrat Dudevant.

Moralité.

O vous tous, qui puisez l'onde
Dans les puits, dans les torrens,
Dans lacs, fleuves ou étangs,
Où peut périr tout le monde,
Ne buvez pas de cette eau
S'il s'y trouve des sabots.

Qui qu'a fait ces hémistiches?
C'est Rozanne, Fleury, Ro-
Linat, Duteil, Bourgoin, Geo-
Rge Sand qui n'est pas godiche,
En paraphrasant ce mor-
Ceau sans beaucoup trop d'efforts.

Le Directeur-Gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1890.



Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 avril 1890.*

XXIIIe Année. — N° 526.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIe Année.* — N° 151

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Quel est l'inventeur de la ponctuation ? — C'est généralement à Aristophane de Byzance qu'on attribue l'invention de la ponctuation et celle de l'accentuation grecque. Ce grammairien paraît, d'après Montfaucon, s'être servi le premier des points et des accents.

Quels sont les textes anciens qui confirment l'assertion de Montfaucon ? Nos érudits hellénistes de l'*Intermédiaire* en auraient-ils connaissance ? A. D.

—

Mousles à faire rescul. — L'inventaire de Gabrielle d'Estrées, cité par Edouard Fournier, « le *Vieux-Neuf*, t. II, p. 234 », relate, parmi les ustensiles d'une élégante boîte à travail, à la suite d'écheveaux, pelotons, etc..., douze mousles à faire rescul. Qu'est-ce à dire ?

(Nimes.) Ch. L.

—

Royer-Collard ou Guizot ? — Le *Figaro* d'un de ces derniers jours (je crois bien que c'était le 19 mars) rappelait ainsi un mot célèbre : « Je vous ai connu en 1792, monsieur, disait Royer-Collard à Odilon Barrot en 1830 ; vous vous appeliez Pétion. » J'ai vu souvent attribuer ce joli mot à Guizot. Quel est le véritable *inventeur ?* Un vieux chercheur.

—

A-t-on proposé de reviser le procès de Socrate en 1848 ? — Est-il vrai que les citoyens d'Athènes adressèrent vers 1848, à leur Chambre des représentants, une pétition tendant à obtenir la revision du procès de Socrate, ce Lesurques de la philosophie ? Quel sort obtint cette requête ? Fut-elle au moins prise en considération ? Paul Masson.

—

La loi défendant de reproduire les débats du parlement anglais est-elle encore en usage ? — Est-il vrai qu'aujourd'hui encore personne n'ait légalement le droit de publier les débats du parlement anglais ? Il serait curieux d'avoir une réponse de nos correspondants d'outre-Manche. Rip-Rap.

—

Anciens registres d'état civil. — Les registres d'état civil, antérieurement à 1789, étaient-ils tenus en partie double, et, dans le cas affirmatif, où les curés des paroisses devaient-ils déposer le double de ces registres ? Husson.

—

Les premiers timbres-poste. — En 1653, M. de Valayer, selon Loret, établit un service pour Paris avec bandes d'affranchissement. Existe-t-il dans des collections publiques ou particulières des spécimens de ces premiers timbres-poste primitifs ? La question a son intérêt historique à la veille d'une exposition internationale de timbres-poste. Nul, mieux que les lecteurs de l'*Intermédiaire*, ne peut répondre à la question, qui n'est pas aussi aisée à résoudre qu'on le croirait première vue. V. D.

—

Les sept paroles du Christ. — Qu'entend-on au juste par là ? Quelles sont ces *sept* paroles ? Merlin.

—

Le suicide de madame Roland. — J'avais toujours cru que madame Roland était morte sur l'échafaud le 8 novembre 1793 (et non le 9, ainsi que l'avance, entre autres, la *Biographie* Didot). Or, voici ce que je lis dans un auteur grave, un ancien chef des travaux de la *Statistique de France*, M. A. Legoyt :

L'exemple de Valazé fut suivi quelques jours après par madame Roland, que la mort des Girondins avait avertie de sa fin prochaine. « Je crois, dit-elle, qu'il faut s'envelopper la tête, et, en vérité, il n'y a pas grand mal à sortir de la scène, tant le spectacle devient triste. » Après une lettre d'adieu, pleine de larmes, à son mari et à sa fille, elle prend du poison et meurt le 10 novembre 1792, à l'âge de trente-neuf ans. (*Le Suicide ancien et moderne*, p. 33.)

Quel a pu être le point de départ de cette bourde de fort calibre? Y aurait-il eu confusion avec un autre personnage?

PAUL MASSON.

—

Une lettre sur le projet de mariage de Louis XIV avec Maria Mancini. — Je lis dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale (*Fonds français. Nouvelles acquisitions*, 1086), au fol. 121, la pièce suivante :

Vous êtes perdu, et Son Eminence aussi, si vous souffrez que le mariage se fasse avec l'infante. Il est aisé de la marier avec l'empereur et fort facile de donner la niepce de S. E. au Roi. Il n'y a aucun obstacle qu'on ne puisse dissiper, le roi estant passionné pour elle; la Reyne est sans crédit et sans pouvoir, haïe des grands et du peuple; le duc d'Orléans, sans cœur, timide, pauvre et méprisé généralement de tout le monde; le prince de Condé abattu, joint qu'on peut satisfaire à leurs intérests par les alliances qu'ils recherchent. Toute la France bénira avec toute l'Europe S. E. en lui donnant la paix; et en paiant tous les quartiers de rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, cette capitale le recevrait (?) et le louerait plus qu'elle ne l'a autrefois maudit; et en paiant les gages entiers à tous les parlements et en leur remettant le droit annuel pour quelques années jusqu'à ce que Dieu ait répandu ses bénédictions sur le mariage de S. E. avec le roy, on ne trouvera aucune contradiction qu'on ne puisse dissiper en entretenant toujours une grosse armée pour s'en servir en cas d'oposition.

Vous devriez sonder le courage de la niepce et en avoir plus qu'elle pour un si grand dessein, puisque l'esprit et les inclinations du Roi n'en sont pas éloignés, S. E. devant apréhender qu'elles ne changent pour elle quand il sera marié avec l'infante, [ce] qui aportera infailliblement de la révolution. Pesez bien cet avis avec S. E. à qui vous le lirez. Si elle ne l'exécute, celui qui le lui donne pour sa nièce en faira reproche et se manifestera au besoin.

Cette lettre, sans nom de destinataire, n'est ni datée ni signée. Est-elle connue, imprimée ou conservée dans d'autres manuscrits ? Est-elle véritablement contemporaine de Mazarin? Diverses raisons tirées du texte même me feraient volontiers douter de son authenticité. La paléographie autorise-t-elle à en admettre l'authenticité ? Et, dans le cas de l'affirmative, est-il admissible qu'une telle lettre ait pu être adressée véritablement à un *domestique* du cardinal Mazarin ?

L. G. P.

—

Le gamin de Paris. — Je me rappelle avoir lu dans un article de M. Montégut, que publia la *Revue des Deux Mondes* en 1851, que le type du gamin de Paris était né avec la Révolution de 1789.

Il me semble cependant que ce produit du terroir parisien remontait à la plus haute antiquité.

Peut-on nous en donner l'historique dans l'*Intermédiaire?* QUINNET.

—

Frères de la Charité. — Qu'était-ce que la communauté des Frères de la Charité dont il existait un grand nombre en Normandie et notamment dans la partie qui forme aujourd'hui le département de l'Eure où nous trouvons les localités suivantes, ayant leurs armoiries enregistrées à l'Armorial général manuscrit de 1696 :

Aubrée (commune de Barville), Ambenoy, la Barre, Beaumesnil, Carsix, Chambrais (commune de Coursonne-la-M.), Condé, Courbépine, la Ferrière (Haut-Clocher? ou sur Risle?), Goupillières, Hectomare, Landepéreuse, le Mesnil-Josselin (probablement le M.-Jourdain), Montreuil, Ormes, Saint-Clair d'Arcey, Saint-Pierre de Cernières, Saint-Vincent du Boulay, Verrière (commune de Coulonges). F. M.

—

Le sceau de l'Etat.

Après le 10 août, la première opération que le ministre de justice se permit de faire fut de changer le sceau de l'Etat. Il sollicita des artistes pour lui présenter un type qui fût adapté aux circonstances. On lui en présenta un qu'il adopta. C'était un *Hercule terrassant le royalisme* entouré de 84 étoiles, symbole de l'amitié qui liait les 84 départemens. Il présenta ce type au Comité des vingt-un qui l'adopta, après avoir fait retrancher les étoiles et tout signe d'union, fait qui, quoique minutieux, prouve que, dès ce temps, les membres de ce comité avaient des idées de fédéralisme. (*Procès des Girondins*, déposition de Fabre d'Eglantine.)

Ce type, s'il a été employé, n'a pas dû l'être bien longtemps, puisque le 22 septembre 1792 la Convention décrétait : « Le sceau de l'Etat portera pour légende ces mots : République de France; le sceau national représentera une *femme assise sur un faisceau d'armes, tenant à la main une pique surmontée du bonnet de la liberté.* »

Je serais curieux de connaitre quelles ont été les vicissitudes révolutionnaires du sceau de l'Etat, comme emblèmes et comme légendes. PENGUILLOU.

—

Famille Chevallier. — Nicolas Chevallier, marchand à Amsterdam, originaire de Sedan, se maria à Amsterdam, le 7 juillet 1689, à l'âge de 27 ans, avec Jeanne Thoulouse, âgée de 22 ans. Ses parents demeuraient alors en France (à Sedan ?) et elle était assistée par son père, Jean-Baptiste Thoulouse. Il fut inhumé à Amsterdam le 10 octobre 1720, et sa femme mourut le 14 juillet 1722. Quelque Sédanais pourrait-il m'indiquer les parents de Nicolas Chevallier ? Son père était probablement pasteur. Guillaume Chevallier, son proche parent (frère?), était marié avec Marie Clémence. Je ne sais s'ils s'étaient mariés déjà avant leur fuite. Leur fille Madeleine fut baptisée à Rotterdam le 5 octobre 1687 et inhumée à Amsterdam le 20 juin 1710. Elle s'y maria le 16 décembre 1708 avec Claude Robert, venu de Sedan, âgé de 22 ans, travailleur en gaze. Qui étaient ses parents ? En 1708, les parents des deux mariés étaient déjà morts. Les armes de la famille Robert (aussi Robbers, etc.) sont: d'azur à un cerf effarouché de ? C : le cerf issant. Quelle couleur a le cerf ? Un petit-fils de Claude Robert était Jean-Samuel. Celui-ci est mort à Amsterdam, le 8 juillet 1823, après avoir servi les églises wallones de Flessingue, Leyde et Amsterdam.

(Utrecht.) H. J. S.

—

La coquetterie de madame Tallien. — M. Louis Lacour affirme, dans ses *Salons après la Terreur* (1860), que, pendant le Directoire, madame Tallien découvrit ses pieds et en para les doigts de bagues d'or, pour mieux faire voir les morsures que leur avait imprimées les rats des prisons de Bordeaux.

Dans quel document M. Lacour a-t-il puisé cette anecdote ? — Et connait-on beaucoup d'exemples de cette complaisance à étaler des imperfections ou des difformités si faciles cependant à dissimuler ? SIR GRAPH.

—

De quelques évêques. — Pourrais-je avoir quelques renseignements biographiques sur les prélats dont les noms suivent :

1° *Couet*, évêque d'Angers, en l'an 9;

2° *Lorry*, évêque de la Rochelle, en l'an 10?

3° Comment s'appelait l'évêque qui occupait le siège du Mans en 1830 et qui signait : *Philippe ?* A. Y.

—

Bizarre coutume. — Pourrait-on me donner des renseignements sur la curieuse coutume des femmes de boutonner leurs vêtements de droite à gauche, tandis que chez les hommes c'est le côté gauche qui est rabattu sur le droit ? Cette habitude est-elle ancienne, et quelle en est la raison ?

(Braïla.) A. N.

—

L'amour peut-il être guéri par des remèdes tirés des plantes ? — Au siècle dernier, François Boissier de Sauvages, le célèbre professeur de médecine et de botanique de Montpellier, que Linné appelait le *prince des médecins*, fit sa thèse de licence sous ce titre. Cette thèse fit grand bruit et lui valut le surnom de *médecin d'amour*.

Elle fut mise en pratique par un bibliothécaire de l'empereur, Duval, qui fit à ce sujet une singulière expérience. Alors étudiant à Pont-à-Mousson (Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*), s'appuyant sur la thèse de Sauvages et ayant lu dans l'Ecriture que la ciguë purge les passions, il en alla prendre une forte quantité dans le jardin des Jésuites de Pont-à-Mousson et la fit bouillir. Après avoir avalé ce funeste breuvage, il fit une longue et violente maladie qui faillit l'emporter.

La curieuse thèse de Sauvages est introuvable, et il nous a été impossible de nous la procurer. Mais les remèdes thérapeutiques qu'il indiquait sont-ils connus, et peut-on véritablement traiter l'amour comme un cas pathologique ? U. M.

—

Qu'est devenu le mémoire original contenant la justification de Benvenuto Cellini, auprès de François Ier? — Dans le livre VIII, ch. 59, de ses *Mémoires*, Benvenuto Cellini rapporte que, lorsqu'il travaillait à Florence à son *Persée*, il reçut une lettre de Giuliano Buonaccorsi, trésorier du roi,

« Qui l'engageait à rendre compte de tout ce qu'il avait fait pour Sa Majesté. Cette lettre me causa un si vif plaisir, que si j'eusse eu à formuler un souhait, je n'aurais demandé rien de plus, rien de moins. Aussitôt je me mis à écrire et je remplis neuf feuilles de grand papier. Je détaillai minutieusement tous les ouvrages que j'avais exécutés, tous les accidents qu'ils avaient éprouvés et toutes les dépenses qu'ils avaient entraînées. Puis j'énumérai toutes les sommes que m'avaient remises deux notaires et un des trésoriers de Sa Majesté, et je joignis à cette note tous les reçus des fournisseurs et des ouvriers entre les mains de qui ces sommes avaient passé. »

Qu'est devenu ce précieux compte?

M. G.

—

Histoire du filigranage. — M. O. Frion annonçait dans l'*Intermédiaire*, IIIe année, col. 276, qu'on préparait à cette époque, c'est-à-dire en 1866, une histoire complète du filigranage du papier.

Cette histoire a-t-elle paru? Sus.

—

L'architecte Ceineray. — J'ai lu que Ceineray, né en Bretagne, avait acquis la réputation d'un habile architecte et qu'on lui devait l'ancien palais de la chambre des comptes à Nantes (devenu l'hôtel de la préfecture), construit en 1763.

Je désire avoir quelques renseignements sur cet architecte et je m'adresse aux correspondants de l'*Intermédiaire*.

Husson.

—

Portrait à déterminer. — J'ai acquis, il y a quelque temps déjà, à la vente après décès d'un vieil original d'artiste, qui avait la manie d'entasser les tableaux par centaines, diverses peintures dont une m'intrigue fort : à la rescousse, chers coabonnés!

C'est un portrait de l'école flamande, représentant un vieillard décoré d'un baudrier des plus bizarres; il se compose de trois plaques d'acier découpé, portant chacune des armoiries dont voici la description :

Premier écusson : de... à un cor de chasse d'or, autour de l'écu cette inscription : *Germin Lescornet* 1568.

Deuxième écusson: aux 1 et 4 de gueules au chevron d'or; aux 2 et 3 d'argent à l'aigle éployée de sable. Autour de l'écu autre inscription: 100S HEINS.

Enfin, troisième écusson : de... chargé de 3 gerbes (?) de... et d'une fleur de lis en abime.

De plus, la restauration dudit a fait apparaître dans le haut du panneau une inscription en hollandais, dont il reste ceci, sur deux lignes :

... EKEN. ENDE. HEET. HIER. ONDERSCREVEN. IEBBE. DOEN.MAKEN. DIT. WERCK. SCHI... /... ER. MEMORIE. VAN. IAN. CLAVS. BET. DAN. XXXI. IAREN. CLERCK. HIER...

Quel est ce Jean Claus? Qu'est-ce que ces 31 ans? *Ohé, les philologues! un poco più di luce*, s. v. p. Ephémère.

—

Le graveur Ponsset. — Je désirerais avoir des renseignements sur Ponsset, qui gravait, dans la première moitié du XVIIe siècle, pour des imprimeurs du nord de la France. P. L.

—

Un drame à rechercher. — Paul Foucher aurait fait, dit-on, un drame en cinq actes, intitulé : *le Caravage de* 1599, *ou Michel-Ange*. Je ne connais sous ce nom qu'un drame en trois actes et en prose, de Ch. Desnoyers et Alboize, *Caravage*, représenté à l'Ambigu-Comique le 26 avril 1834 et imprimé. Pourrait-on me donner quelques renseignements sur le drame de Paul Foucher?

Un Boulonnais.

—

Lettres et documents inédits sur Jean-Jacques Rousseau. — M. Aug. Castellant, homme de lettres, demeurant au Plessis-Belleville (Oise), met, en ce moment, la dernière main à une *Histoire de la vie, des œuvres et de l'influence de J. J. Rousseau jusqu'à nos jours*.

Il serait reconnaissant à quiconque lui ferait quelque révélation ou lui communiquerait quelque renseignement à peu près inconnu concernant une œuvre si complexe de sa nature et à laquelle il a jugé à propos de donner un développement considérable.

—

Commissaires de police littérateurs. — Quels sont les commissaires de police contemporains qui ont cultivé la littérature? On désirerait connaître les ouvrages

qu'ils ont fait paraître, soit sous leurs noms, soit sous des noms supposés?

P. PONSIN.

—

Un livre sur la Révolution. — De qui est un petit pamphlet antirévolutionnaire fort curieux qui porte ce titre : *le 18 fructidor ou anniversaire des fêtes directoriales.* A Hambourg, 1798? Le frontispice, non signé, renferme trois médaillons à sujets très finement gravés que surmonte une hideuse figure allégorique de la République.

A. E.

—

Un auteur à retrouver. — De qui est le quatrain que cite dans un de ses ouvrages madame Bourdon :

Tu m'appelles ta vie, appelle-moi ton âme.
Je veux un nom de toi qui dure plus d'un jour.
La vie est peu de chose, un souffle éteint sa [flamme,
Mais l'âme est immortelle ainsi que notre amour.

Si M. Vapereau, qui a jugé bon de donner à cet écrivain catholique une place dans son *Dictionnaire*, ne se trompe pas sur le lieu de naissance de Mathilde Tarweld (madame Bourdon), le renseignement obligera

UN COMPATRIOTE DE L'AUTEUR.

—

Un recueil de poésies de Sainte-Beuve. — On vient de vendre à l'hôtel Drouot un livret de poésies d'une trentaine de feuillets, non signé ni daté, mais qui, d'après le catalogue, vit le jour en 1845, et a Sainte-Beuve pour auteur. Cette attribution n'est pas douteuse; on lit, paraît-il, sur la garde du volume ces mots de la main du célèbre critique: « Ces vers sont de moi. »

Mais, de quel recueil s'agit-il là? Nous n'avons affaire, évidemment, ni à *Joseph Delorme*, ni aux *Consolations*, ni aux *Pensées d'août*. Nous ne pensons pas qu'on soit en présence d'une édition, avec titre différent, de certain *livre d'amour* où Sainte-Beuve se montra sous le manteau le rival des érotiques latins.

En posant la question à des collaborateurs que nous savons bien renseignés, rappelons que le volume sur la sellette faisait partie d'une collection de livres modernes vendue le 18 mars, à l'hôtel Drouot, par les soins de M. A. Durel, libraire.

K.

—

Une décoration révolutionnaire. — Quelqu'un de nos doctes et aimables collaborateurs de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire la cause, le but, l'usage de la décoration ou insigne dont voici une description aussi exacte que je puis la donner?

C'est une sorte de médaille en argent, en forme de parallélogramme, de 30 mm. sur 15.

L'écu, sur un fond de sable, porte une pyramide surmontée d'une croix et trois étoiles, deux et une. Sur la bordure, à droite et à gauche, se trouvent les devises : *Pro patria. Pro rege.*

A l'avers de l'écu sont gravés les mots suivants :

Révolution
le 13.
Bastille, le 14.
Le Roi à Paris
le 17
juillet
1789.

Cet écu est couronné de tours et entouré, face et revers, de rayons où se croisent une épée et une main de justice dorées, une palme et une branche de chêne. Le tout est surmonté d'une fleur de lis à laquelle l'anneau est attaché. Derrière cette fleur de lis se trouve le chiffre 3.

On désirerait savoir le degré de rareté de cette espèce de décoration et quelle en pourrait être la valeur.

C. P.

—

Armoiries de la famille Desportes. — Connaît-on les armoiries de la famille Desportes, dont était Philippe Desportes, le célèbre poète, né à Chartres en 1545, mort le 5 octobre 1606?

C. B.

RÉPONSES

Ou sont les manuscrits de Bernardin de Saint-Pierre? (XX, 710; XXI, 238, 267, 368; XXII, 301.) — Je les ai vus sous forme de nombreux dossiers, il y a très peu d'années, exposés dans les vitrines du musée-bibliothèque du Havre, où ils sont encore.

C. R.

—

Biographie de Reubell (XXII, 103, 214, 563; XXIII, 172). — Au sujet de cette

question, nous recevons la lettre suivante :

Ce 26 mars 90.

Monsieur,

Je lis dans l'*Intermédiaire* du 25 courant une note intitulée : *Biographie de Rewbel.*

C'est une erreur d'écrire ainsi son nom et une erreur contemporaine du Directeur, la véritable orthographe est *Reubell,* comme le prouvent son acte de naissance, tous les actes signés par lui et son acte de décès.

Le catalogue de l'exposition militaire a parfaitement bien écrit son nom : Jean-François Reubell.

L'auteur de la note de l'*Intermédiaire* ne se trompe pas. Je me ferai un plaisir de montrer les armes de mon aïeul au futur biographe du Directeur Reubell.

Veuillez agréer, etc. REUBELL.

—

L'antiquité du tutu (XXII, 517, 629, 660). — Ainsi que l'a dit avec raison notre confrère Pamphilé, le *tutu* est un vêtement employé exclusivement par les danseuses, et, bien entendu, par toutes autres femmes qui, au théâtre, jouent des rôles à costumes fort écourtés. A propos de plusieurs passages du roman de *Nana*, où M. Zola parle d'un bout de chemise qui passait par la fente du pantalon de son héroïne, une actrice de Paris, compétente en la matière, écrivit au journal *l'Evénement* (voir le numéro du 26 novembre 1879) une lettre où elle signalait en ces termes une erreur commise par le célèbre écrivain :

Nana joue Vénus — à moitié nue, — donc elle joue en *court*. Elle n'a pas et ne peut pas avoir de pantalon. Elle a un *maillot*, avec un *tutu* ou jupon cousu. Et, eût-elle un pantalon, personne au théâtre n'ignore que les actrices jouent avec des *pantalons fermés*. Allez donc chercher le petit bout de chemise, en son naturalisme !

Le *tutu*, on le voit, n'est nullement l'appendice postérieur que portent les femmes pour faire bouffer leurs robes autour des reins, appendice qui a changé fréquemment de nom depuis l'époque où on l'appelait tout naïvement « le cul de Paris ». Pamphile nous a promis d'indiquer ce qu'était, dans les siècles passés, cet « artifice hottentot ». En attendant les intéressants détails qu'il ne manquera pas de nous donner, je crois devoir reproduire ici ce que tous les amoureux du XVIe siècle ont certainement lu dans l'ouvrage d'Henri Estienne, *Deux Dialogues du nouveau langage françois italianizé :*

Celtophile. Quelle raison y a-t-il qu'un homme ait honte de dire un mot que les dames de la cour, qui ont des bouches tant sucrées, n'ont point honte de dire ?

Philosone. En la fin vous m'ahardirez, tant que vous orrez chôuse qui vous fera mal au cueur.

Celtophile. Je ne suis pas si tendre de cueur que vous pensez.

Philosone. Sçachez donc que quand elles veulent sortir dehors, elles disent : Apportez-moi mon cul. Et quelquefois on crie : On ne trouve point le cul de madame, le cul de madame est perdu.

Celtophile. Mes oreilles se préparoyent à ouyr quelque mot malplaisant, veu la difficulté que vous faisiez de le dire : mais encore oyent-elles beaucoup pis qu'elles ne pensoyent. Et croy qu'il seroit fort difficile de juger où il y a plus de vilanie, ou en la chose ou au nom qu'on lui a donné.

Philosone. N'ont-elles pas bien faict de donner un vilain nom à une vilaine choose ?

Celtophile. Ouy. Car au moins ceux qui oyent ce nom, encore qu'ils ne l'entendent, se doutent bien incontinent que ce doit estre quelque chose malhonneste.

Philosone. Et cependant notez qu'il y a de ces culs (qu'aucuns plus honnestes appellent hausse-culs) qui sont fort précieux : car plusieurs sont faicts de drap de soye, aucuns aussi de toile d'argent. Mais à la fin, je vous ay faict rire, à ce que je voy.

Celtophile. Qui ne riroit, oyant parler de cul si précieux.

A la fin du XVIIIe siècle, le même mot était également usité pour désigner « l'embourrement d'habit » plus ou moins épais dont les femmes se servent « pour paraître plus grosses de la ceinture en bas ». (*Dictionnaire de Trévoux.*) C'est ainsi que, dans *Adèle et Théodore, ou lettres sur l'éducation* (1782), madame de Genlis fait dire à une dame : « Si l'on porte encore des culs, dans ce cas je vous prierai de m'en envoyer deux. » AL. PIC.

— Le *tutu* est presque aussi vieux que le monde. C'est le *pagne* des naturels de l'Océanie ou de l'Afrique, lesquels vivent en plein air, comme faisaient nos premiers parents dont ils ont hérité la modestie dans le costume.

Adam et Eve avaient à peine croqué la pomme qu'ils s'aperçurent de leur nudité. Ils prirent alors des feuilles de figuier et s'en confectionnèrent des tutus, — *et fecerunt sibi perizomata* (Gen., C. 3, v. 7). T. PAVOT.

—

La force prime le droit (XXII, 577, 669, 690 ; XXIII, 26). — Le confrère H. C., dans les quatre dernières lignes de sa réponse, fait lui-même une nouvelle question. La réponse est trop facile à faire. Ici la force et le droit sont d'accord, de par le législateur suprême. Lisez : *Mu-*

lieri quoque dixit (Deus) : Multiplicabo ærumnas tuas et conceptus tuos : in dolore pariès filios et SUB VIRI POTESTATE ERIS ET IPSE DOMINABITUR TIBI. (Genèse, III, 16.)

PRZEZDZIECKI.

—

Blocus de Verdun, 1814-1815 (XXII, 580; XXIII, 26). — Je maintiens ce que j'ai dit relativement au commandement de la place; le chef de bataillon Cochinard était simplement *commandant d'armes*, contrairement à l'assertion de l'*Almanach royal* pour 1814-1815 ; je base mon affirmation sur des documents originaux.

C'est le 32e et non le 132e de ligne qui était alors en formation à Verdun.

Le récit de Dufour est fantaisiste et inexact sur plus d'un point; il n'a pas consulté nos archives pour écrire son mémoire.

(Verdun.) G. E. D.

—

Les inscriptions de la tour Eiffel (XII, 705 ; XXIII, 58, 108). — On a parlé, sous cette rubrique, des noms d'ingénieurs qui ont été jugés dignes de figurer sur la célèbre tour. Un journal, *le Figaro*, je crois, a signalé jadis l'existence d'un autre genre d'inscriptions. Il paraîtrait, d'après cette feuille, que M. Eiffel ne se serait assuré le concours de certains ouvriers parisiens, aussi vaniteux qu'habiles, qu'en leur promettant d'inscrire leurs noms sur son registre de fer. Si ce n'est pas là un vulgaire racontar, peut-on savoir en quel coin du monument ces chevaliers du travail ont gravé leurs noms? MOG.

—

Balzac et George Sand (XXII, 709 ; XXIII, 61). —Ce sont bien les *Mémoires de deux jeunes mariées*, et non *Béatrix*, qui sont dédiés à George Sand. *Béatrix* est une *scène de la vie privée*, où George Sand, madame d'Agoult, Gustave Planche et Liszt, jouent, paraît-il, un rôle, sous des noms de fantaisie. C'est ce qui m'a fait confondre les deux ouvrages.

CHARLES DE LOVENJOUL.

—

Couvertures de livres illustrées (XXII, 712 ; XXIII, 62). — La plus originale, dans sa simplicité, des couvertures de brochure des volumes de la période romantique est, probablement, celle de l'édition en 2 vol. gr. in-12, 1833, du *Deburau, Histoire du théâtre à quatre sous*, de Jules Janin.

Imprimée sur papier vert d'eau de couleur terne, cette couverture n'est ornée que d'une petite vignette, tirée en noir (scène finale de pantomime), vignette reproduite elle-même, économiquement, à l'intérieur, à la fin du second volume.

Mais ce qui l'encadre bien et la fait valoir, cette vignette en noir, c'est que l'imprimeur (Everat, un maître imprimeur) a parsemé, autour d'elle, typographiquement, de petits carreaux d'un rouge passé, rangés en damier, tout le reste de la couverture.

Ce n'est rien et c'est tout. Car cela donne à cette petite histoire de Deburau le véritable aspect, la vraie livrée qu'elle devait avoir : son habit de *paillasse*.

En 1830, déjà les imprimeurs de romantiques, eux-mêmes, comme on dit dans l'argot actuel, *étaient dans le mouvement*. ULRIC R.-D.

— Les trois volumes des *Chants et chansons populaires de la France*, publiés par H. E. Delloye, en 1843 et 1844, avaient chacun une couverture illustrée, sur leurs deux faces. Celle du premier volume a quatre sujets dans des médaillons ovales appliqués dans un cadre ornementé; celle du deuxième volume une composition centrale représentant un homme jouant du piano, un autre du violoncelle, au fond une dame chanté; de chaque côté deux médaillons avec des attributs de musique; celle du troisième volume a au milieu un homme tenant un morceau de musique et chantant, et tout autour un encadrement décoratif avec des oiseaux. Les trois revers sont des encadrements décoratifs avec des attributs divers. Le premier titre porte en bas : *Chromolith. de Engelmann et Graf, Paris*. Pour les deux premiers volumes, l'impression est noire et or; celle du troisième, noire, bleue et or. En février 1881, à la vente de la bibliothèque Collin à Paris, un exemplaire des *Chants et chansons* (dans leur cartonnage) s'est vendu 345 fr. Une histoire du Poitou, publiée à Niort en 1839-1840, trois volumes in-8, a également des couvertures-titres illustrées de vues et de statuettes et médaillons de portraits. Ils portent la marque : *Lith. Robin, à Niort*. Le tirage est fait sur papier bleu clair. Les revers ont des annonces de publications.

A. W. T.

—

Du signe V latin (XXII, 737; XXIII, 78, 109). — J'accepte volontiers ce thème *civitas* que l'on m'objecte. M. Penguillou dit d'abord: « De deux choses l'une, on prononçait *civitas* ou *ciouitas*. »

Or, ajoute-t-il, le mot est, en Italie : *civita*, et en Espagne : *ciudad*, ce qui semblerait permettre d'établir qu'il y a ou vocalisation de *civitas* à *ciudad*, ou consonnification de *ciouitas* à *civita*.

C'est se leurrer à plaisir.

1° La prononciation romaine était *civitas*. Le signe V, *entre deux voyelles*, était consonne: AVE, TRIVIA, NOVA; nous l'avons conservé tel dans: *AVE*, *TRIVIAL*, *neuve*, et les Italiens ont agi de même pour *civita*, qui n'offre point une consonnification de *u*.

2° Devant une consonne, le signe V était TOUJOURS *u* : TUBA, CAPVT, et il s'est maintenu chez nous dans cette qualité: *tube*, *cabus*. Avec cette condition, il est facile de comprendre l'espagnol *ciudad* qui est CIVTAS, réduction de CIV(*i*)TAS; et non *ciouitas*. Par chute du second *i* latin, V, mis en contact avec T, est forcément devenu voyelle, et ne s'est point modifié en passant de *ciutas* à *ciudad*. Donc, ici, point de véritable vocalisation.

Et je dis : La variable signification du signe V était, en latin, déterminée d'après les lettres acolytes, et sa valeur, ainsi fixée, a persisté, sans altération, dans les langues dérivées.

L'*Intermédiaire* cite (c. 165) une épitaphe de madame de Maintenon. Va-t-on s'autoriser de ce vers :

La faueur qu'elle auoit acquise,

pour avancer qu'une consonne labiale latine peut se vocaliser en *u?* Je ne nie pas que le phénomène ait de l'apparence, ni même qu'il soit fréquent, mais je prétends qu'il résulte toujours d'une erreur, d'une fausse appréciation, et je pense que changer un *g* en *i*, et un *u* en *v* sont des illogismes qui n'auraient pas dû être érigés en dogmes. T. PAVOT.

—

Le Paradis promis par acte (XXIII, 14). — Millin, dans sa description de l'église du Sépulcre (*Antiquités nationales*, t. III), rapporte que les chartes de l'abbaye de Signy portaient expressément que saint Bernard avait promis, aux seigneurs qui la fondèrent, autant de place dans le ciel qu'ils en donneraient sur la terre pour enrichir cette abbaye. N. B.

—

Parallèles littéraires (XXIII, 15). — L'*Intermédiaire* a longuement répondu à cette question l'année dernière, sous la rubrique *Imitations et coïncidences* (XXII, 37, 175, 403, 489, 558, 589, 654).

En tout cas, si vous aimez les rapprochements bizarres, en voici un : ce n'est ni une imitation, ni une coïncidence, c'est plutôt le contraire. Lisez plutôt :

Aimer est quelque chose, et le reste n'est rien.

Et

Aimer n'est rien: il faut que l'amour soit béni.

De ces deux alexandrins, le premier seul est un vers, il est d'Alfred de Musset dans la pièce intitulée *Idylle*, le second est une ligne de prose d'Emile Zola dans le *Rêve*.

Il y aurait, ai-je pensé, un curieux parallèle à faire entre Musset et Zola, car au fond de leurs écrits se retrouve toujours cette thèse de l'inéluctable nécessité de l'amour; seulement le prosateur en fait un besoin physique, et le poète un besoin moral. NOVUS.

—

L'auteur dramatique Louis-Marie Nicolaïe, dit Clairville (XXIII, 17, 117). — Louis-François-Marie-Nicolaïe, dit Clairville, né à Lyon le 29 janvier 1811, est mort à Paris en février 1879.

Des détails assez exacts sur son enfance et la reproduction in extenso de son acte de naissance se trouvent dans un article publié récemment par une revue lyonnaise, la *Revue du siècle*, n° 26 (bureaux de la Revue : à Lyon, 99, cours de la Liberté).

Ses premières pièces étaient signées : *Clairville aîné*. Il n'y avait d'ailleurs, en même temps que lui, aucun autre Clairville de la famille écrivant. Il adopta bientôt et conserva jusqu'à la fin de sa carrière la signature : *Clairville*.

Les pièces signées autrement que *Clairville aîné* ou *Clairville* ne doivent pas lui être attribuées.

Quant à son neveu (et non son fils) qui m'a communiqué les renseignements ci-dessus, il a toujours signé *Charles Clairville*. Il ne sait rien de *Clairville, citoyen de Maëstricht*. Il n'en a jamais été question dans sa famille.

Clairville son oncle a travaillé à plus de quatre cents pièces de tous les genres. Il s'en faut que toutes aient été imprimées. Son fils aîné, M. C. Clairville, à Paris, 50, rue d'Enghien, a réuni et catalogué toutes celles qu'il a pu trouver : sa collection compte 250 brochures, pièces représentées de 1830 à 1878.

PAUL EUDEL.

—

Zamet a-t-il empoisonné la belle Gabrielle? (XXIII, 35, 122, 144.) — Rappelons l'épitaphe qui courut au moment de la mort de la belle Gabrielle :

Cy gist Madame la Marquise,
D'un esprit plus altier que fin,
Qui mourut pour trop s'être enquise
Qui serait Monsieur le Dauphin.

E. D.

—

Les trois premiers maires de Paris (XXIII, 35, 142). — Prétendre que Bailly, Pétion et Pache ont été les *trois premiers maires de Paris*, c'est là une proposition historique qui a pu être émise sans protestation à la tribune du Conseil municipal, mais qu'il convient de ne pas laisser s'accréditer dans notre *Intermédiaire*.

Et Chambon, mes chers collaborateurs, je trouve que vous en faites bien bon marché. C'est pourtant lui qui était maire de Paris à l'époque du procès et de l'exécution du roi. Ce fut dans la voiture du maire Chambon que Louis XVI se rendit à la Convention, pour sa première comparution du 12 décembre. On a prétendu aussi qu'elle avait servi à le conduire au supplice ; mais il est aujourd'hui démontré que, sur le refus du conseil de la Commune de prêter la voiture du maire, ce fut celle du ministre Clavière qui amena Louis XVI du Temple à la place de la Révolution.

A la suite de la démission de Chambon, Pache fut élu maire, et à ce propos le journal de Prudhomme rapporte ce qui suit :

« Bon nombre de sections ont saisi l'à-propos de ce changement pour demander une réduction considérable des appointements du maire. Elles vont jusqu'à vouloir ne lui accorder que 25 mille livres. » (*Révol. de Paris*, n° 188, p. 332.)

Je demande la permission de saisir à mon tour l'à-propos de cette question pour demander :

1° Quels étaient les appointements du maire de Paris?

2° Si le carrosse du maire lui appartenait en propre, ou si les frais de cet équipage étaient à la charge du budget communal?

PENGUILLOU.

—

Œuvres d'art inspirées par Jeanne d'Arc (XXIII, 39, 151). — Après le chapitre spécial de la *Jeanne d'Arc* de M. Vallon, on peut citer comme complément les *Recherches iconographiques sur Jeanne d'Arc*, par Vallet de Viriville, avec gravures, et le *Portrait de la Pucelle d'Orléans* qui servait de frontispice à un almanach de Rouen, 1678, reproduit en tête de la *Jeanne d'Arc, ou la Vierge lorraine*, fragment d'un poème du XVI[e] siècle, par M. Herluison, auquel nous l'avions signalé, Orléans, 1879. L'artiste a eu l'intention de retracer un type bien connu de l'héroïne, dont l'exécution est mauvaise. La tête est accompagnée du soleil et du dernier quartier de la lune : le commencement et la fin ; en cachant successivement la figure à moitié, on a d'un côté un visage vivant, et par le procédé inverse, une tête de mort ; c'est aussi prétentieux que macabre. La vieille église Saint-Paul possédait dans un de ses vitraux une représentation de Jeanne d'Arc, du XV[e] siècle, d'après l'abbé Lebeuf, qui nous apprend cette particularité.

V. D.

—

Un littérateur de colportage (XXIII, 40). — Alph. d'Ancinette trouvera dans la *Bibliographie parisienne, tableaux de mœurs*, par Paul Lacombe (Paris, Rouquette, 1887, in-8), la notice bibliographique d'une vingtaine d'ouvrages de P. Cuisin. Pas d'autres indications biographiques que les suivantes, données par l'auteur lui-même sur le titre de l'ouvrage décrit par M. Lacombe sous le numéro 733 de sa *Bibliographie* : *les Lunes poétiques des deux mondes ; contemplations philosophiques, historiques, morales et religieuses*, par P. Cuisin, ancien militaire, homme de lettres, auteur de divers romans et ouvrages d'éducation, membre honoraire de la Société française de statistique universelle, et conservateur du célèbre cabinet d'anatomie Dupont. Dédié à la jeune France. Orné de jolies gravures des premiers artistes. — Paris. Le Bailly, 1840, in-8.

J. LT.

—



Monnaies du second Empire (XXIII, 40, 153). — Le possesseur du décime à double face de l'empereur Napoléon III a découvert, à la suite d'un examen minutieux, que cette pièce était sortie des mains d'un *fumiste* qui avait très artistement *soudé* les deux tranches l'une à l'autre.

Ceci me rappelle que j'ai vu une grande, lourde et ancienne monnaie d'une petite principauté allemande, avec une boucle de cheveux dans le creux de la face, *vissée* au revers, mais assez grossièrement.

Maintenant à quand l'explication de la pièce de cinq francs de Charles X signalée par le confrère Ed. Pélicier?

N.cc.

—

De qui cette boutade ? (XXIII, 65, 155, 178.) — Au dire d'Edouard Fournier, M. de Montlosier aurait aussi rapproché dans un mot célèbre la croix de bois et la croix d'or des évêques. La phrase, quelque peu *ratissée* par Chateaubriand, serait la suivante :

Si l'on chasse les évêques de leurs palais, ils se retireront dans la cabane du pauvre qu'ils ont nourri. Si on leur ôte leur croix d'or, ils prendront une croix de bois ; c'est une croix de bois qui a sauvé le monde. (*L'Esprit dans l'histoire*, p. 377.)

Novus.

—

La famille de Fouché (XXIII, 65, 181). — L'état de la famille d'Otrante (Fouché) se trouve, chaque année, dans l'*Annuaire de la noblesse de France*, de M. Borel d'Hauterive. Voici toutefois quelques explications complémentaires :

Fouché — qui n'était pas né à Nantes le 29 mai 1763, comme il le laissait dire et comme l'indiquent à tort toutes les biographies, mais bien au Pellerin (Loire-Inférieure), *le* 19 *septembre* 1754 (*les Sénateurs et Pairs de France*, *in*-8, 1889, *Paris*, *Charavay*, *note de l'état civil du Pellerin*), — Fouché eut deux fils et une fille de sa première femme, Bonne-Jeanne Coignand, décédée au château de Ferrières, le 9 octobre 1812, et qu'il avait épousée à Nantes, le 16 septembre 1792. (Il se maria, en secondes noces (août 1815), à mademoiselle de Castellane (1789 — 4 mai 1850) et n'en eut pas d'enfants.)

1. L'aîné des fils, Joseph-Etienne-Jean Fouché, duc d'Otrante, né le 11 mars 1797, est mort le 1er janvier 1863, sans postérité d'Elisabeth-Baptistine-Fortunée Collin de Sussy, décédée le 7 juin 1876.

2. Paul-Athanase Fouché, duc d'Otrante, après son frère (confirmation du 30 mars 1864), né le 25 mars 1800, décédé en 1879, n'a pas laissé de Beata-Christine Palinstierna (née à Stockholm, le 12 février 1801, morte à Paris, le 27 avril 1826) d'autre enfant que la comtesse Wallis, femme d'un diplomate autrichien.

3. Paul-Athanase Fouché, dernier duc d'Otrante, né le 25 juin 1801, † en février 1887, a épousé en premières noces Adélaïde-Sophie, baronne Stedingk, décédée le 25 février 1863, et en secondes noces, mademoiselle Marx, qui s'est suicidée, en se jetant par la fenêtre de son appartement, dans un accès de délire (février 1887).

4. Joséphine Fouché, née le 29 juin 1808, et mariée, en 1827, au colonel comte Adolphe de Thermes, est morte tout récemment, en 1889 (3, rue du Havre). Elle n'a laissé qu'une fille, Isabelle, comtesse de Castelbajac.

Gustave-Armand Fouché, duc actuel d'Otrante, premier écuyer du roi de Suède, réside habituellement à Stockholm. Sa postérité est dans l'*Annuaire de la noblesse de France*. Quesaco.

— Fouché était né vers 1760 en Bretagne. Il avait épousé en premières noces une demoiselle Coicquand, fille d'un notaire de Nantes, dont il eut une fille et quatre fils, et en secondes noces, sous la Restauration, une demoiselle de Castellane, dont il n'eut pas d'enfants.

La fille du duc d'Otrante existe encore. Elle a 82 ans et habite rue du Havre. Elle avait épousé, sous Charles X, le duc de Termes, colonel des Suisses, dont elle a eu deux filles qui sont vivantes et mariées : mesdames de Castelbajac et de Saint-Romans.

Les trois fils de Fouché sont morts. Deux d'entre eux avaient suivi Bernadotte en Suède. Ils possédaient en commun le domaine de Ferrières qu'ils vendirent douze millions à la famille de Rothschild.

Il existe actuellement trois fils de ces fils de Fouché. Deux sont aides de camp du roi de Suède. Le troisième est à Paris et achève ses études. Il a dix-huit ans environ. X.

—

Russes et Russiens (XXIII, 67, 123, 156). — Le mot *Russien* n'a pas disparu avec Voltaire, on le trouve encore employé en notre siècle, comme le prouve par son titre et dans maint passage un opuscule paru en 1832, à Paris, et que j'ai sous les yeux :

« *Les Polonais, les Lithuaniens et les* Russiens *célébrant en France les premiers anniversaires de leur révolution nationale du* 29 *novembre* 1830 *et du* 25 *mars* 1831. » M. d'A.

—

Hoche et la prise de la Bastille (XXIII, 68). — L'anecdote, telle que M. Forneron la rapporte, est une de ces erreurs comme il y en a trop dans l'*Histoire des émigrés*, d'ailleurs si pleine de faits. M. Forneron avait consulté beaucoup de sources et pris énormément de notes, mais sans les contrôler toujours suffisamment et quelquefois avec peu de précision. Le mot : *Foi d'officier*... n'a pas été dit par le sergent Hoche à M. de Launay, gouverneur de la Bastille. D'abord il est pour le moins douteux que Hoche ait pris part au siège de la Bastille : son nom ne figure dans aucune relation contemporaine du 14 juillet, et, en particulier, il n'est pas dans la liste des gardes-françaises qui marchèrent sur la prison-forteresse, liste donnée par le Cousin Jacques et quelques autres historiens. Je crois même qu'il n'était pas encore sergent alors, mais simplement caporal. D'ailleurs, même sergent, comment eût-il pu dire : « Foi d'*officier* » ?... Un soldat, et surtout un soldat comme Hoche, connaît mieux la valeur des termes militaires. Le mot a été dit à de Flue, l'officier qui commandait les Suisses de la Bastille et qui venait de passer aux assiégeants un papier où il menaçait de faire tout sauter s'ils n'acceptaient pas la capitulation. « Foi d'officier, nous acceptons », répondit Hulin suivant quelques relations, Elie suivant d'autres. Ce sont ces dernières qui ont certainement raison : non seulement, en effet, Elie était officier (sous-lieutenant porte-drapeau au régiment de la reine, infanterie), tandis que Hulin n'était qu'un bourgeois, mais il était l'unique officier et avait revêtu son uniforme. Lui seul avait titre pour faire cette réponse, et il faut lui rendre cette justice que ce n'est pas de sa faute si la populace ne fit pas mieux honneur à sa *foi d'officier*, dont elle se souciait comme d'une guigne. V. Fournel.

—

Victor Hugo (XXIII, 69).—On demande si quelque chercheur ne réussira pas à rencontrer l'arbre généalogique de l'auteur des *Orientales*.

Cette généalogie est toute reconstituée, avec preuves à l'appui, dans le curieux volume de M. Edmond Biré : *Victor Hugo avant* 1830 (Paris, Gervais, rue de Tournon), où l'on apprendra comment Victor Hugo s'est fabriqué un arbre généalogique de fantaisie, d'où il a soigneusement émondé les branches trop roturières, pour y greffer des branches nobles qui n'ont jamais existé dans sa famille.
A. D-n.

—

Un souvenir de l'*Histoire de ma vie*, de G. Sand (XXIII, 70). — Voici la copie du passage demandé par Marthe de l'Aujonnière. Seulement, je ferai remarquer qu'il dit précisément le contraire de ce qu'indique l'*Intermédiaire* sous cette signature.

« ... Je vis arriver aussi, le jour des débats, Emile Regnault, un Sancerrois que j'avais aimé comme un frère et qui avait épousé contre moi je ne sais plus quelle mauvaise querelle. Il vint me faire amende honorable de torts que j'avais oubliés. »

La *mauvaise querelle* était la rupture avec Jules Sandeau. Si Marthe de l'Aujonnière pouvait m'aider à retrouver les lettres et correspondances adressées à Emile Regnault, je lui en serais fort obligé.

Vicomte de Spoelberch de Lovenjoul.

—

Ode de Manzoni sur Napoléon (XXIII, 70, 186). — L'ode *Cinque Maggio in morte di Napoleone*, par Manzoni, se compose de dix-huit strophes de six vers, soit cent huit vers au total, ce qui est peut-être un peu long pour les colonnes de l'*Intermédiaire*. M. H. V. trouvera facilement ce qu'il désire. Il n'a en effet qu'à se procurer un ouvrage classique des plus répandus, qui en est peut-être à sa cinquantième édition, la *Grammaire italienne*, par Vergani, augmentée par Moretti. Paris, Didier, p. 251 et suiv., où est imprimée tout au long l'ode demandée. F. M.

—

Bi-métallisme (XXIII, 97). — M. H. P. aurait pu voir le deuxième supplément de Larousse qui cite le mot *bi-métallisme* et renvoie à l'article *monnaie*, où notre collaborateur aurait pu trouver les renseignements qu'il désire.

On peut consulter aussi les ouvrages de M. Cernuschi sur le bi-métallisme, publiés chez Guillaumin, et ceux de M. Emile de Laveleye, publiés chez Picard, Guillaumin et Muquardt, à Bruxelles.

E. M.

— Les bimétallistes voudraient conserver deux étalons monétaires en fixant partout et par décret la valeur constante 15,5 pour le rapport de l'argent à l'or.

Les monométallistes veulent un étalon unique ; la valeur de l'autre métal restant variable suivant les lois économiques.

Consulter Baudrillart : *Cours d'économie politique*, professé à l'Ecole des ponts et chaussées. PENGUILLOU.

—

Les ambassadrices (XXIII, 98).—Marie-Françoise de Meschinet, fille de Jean de Meschinet, écuyer seigneur des Housteaux, gouverneur de Bressuire, exempt des gardes du corps du roi, et de Marie Jaudonnet, épousa Charles du Raynier, marquis des Deffans, et devint dame d'honneur de S. A. R. Madame.

Elle est qualifiée par l'*Annuaire historique, publié par la Société de l'Histoire de France*, qui complète le *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, de Henri Filleau, H. Beauchet-Filleau et Ch. de Chergé, dont la seconde édition s'imprime en ce moment (Poitiers, Oudin), *ambassadrice en Toscane*, en 1664.

CHAMPVERNON.

— La liste des ambassadrices, si on la dressait, serait-elle longue ? En vérité, je n'en sais rien, mais il faudrait certainement y faire figurer, tout auprès de Renée de Bec-Crépin, maréchale de Guébriant, une autre ambassadrice de marque, vers la même époque : la fille de Charles Ier d'Angleterre et d'Henriette de France, Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans. Bossuet s'est plu à rendre hommage « à la sûreté de cette princesse que son esprit rendait si propre aux grandes affaires ». Ce ne sont pas de vains mots, et le fait se trouve confirmé dans la correspondance de Madame et de Charles II, conservée au *Record Office* et aux Archives des affaires étrangères.

Lire à ce propos Brunetière, *Revue des Deux Mondes*, du 1er février 1886. Nous y voyons Madame s'ingérer doucement dans les affaires, s'essayer au rôle d'intermédiaire entre la France et l'Angleterre, et enfin obtenir, en 1662, une lettre qui vraiment l'accrédite auprès de Louis XIV « dans l'intérêt, dit Charles II, de l'union intime des deux couronnes dont il veut faire désormais la base de sa politique ». Madame prit part à ce titre à la grosse affaire de la cession de Dunkerque à la France. En 1666, c'est elle encore qui servit d'intermédiaire entre Louis XIV et Charles II dans les préparatifs du traité de Bréda ; et en 1669 c'est elle aussi qui détacha son frère de la Triple Alliance. Enfin, en 1670, c'est toujours elle que Louis XIV choisit pour faire signer à Charles II un traité d'alliance contre la Hollande. « Madame était ravie, conte l'abbé de Choisy, de se trouver ainsi le premier mobile de la plus grande affaire de l'Europe », mais son mari était furieux de la voir se lancer dans la politique, et La Fare nous apprend qu'il la maltraitait, qu'ils se querellaient et qu'ils demeuraient souvent « ensemble sans se parler ». Il faut lire dans Bossuet toute cette affaire, qui aboutit au traité de Douvres.

Un peu plus tard, il faudrait réserver une large place à la fameuse Marie Petit dont l'aventure singulière fit tant de bruit de 1705 à 1709. C'est elle qui accompagnait Fabre dans son ambassade en Perse. Tous les détails de cette romanesque histoire sont partout : ils sont bien curieux. Fabre est tué en route, Marie Petit se constitue elle-même ambassadrice, est fort bien reçue par le schah de Perse, est moins bien reçue à son retour en France, où elle fut emprisonnée pour ambassade non autorisée. Voir la Lettre de Lesage à Pontchartrain, la notice d'Audiffret sur Lesage, et les diverses relations de ce voyage, au *Cabinet des manuscrits*, par Michel, Robin, Villotte, etc. LÉO CLARETIE.

—

Le géographe d'Anville (XXIII, 98). — M. Louis-Charles-Joseph de Manne, ancien conservateur - administrateur à la Bibliothèque royale, mort en juillet 1832, auteur du nouveau *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, dont la

seconde édition a été publiée par son fils, a hérité des cartes, dessins et manuscrits de d'Anville, ainsi que de sa correspondance. Au mois de mars 1863, M. de Manne fils, alors conservateur adjoint à la Bibliothèque impériale, a livré aux enchères les livres composant la bibliothèque de son père. Les manuscrits et lettres autographes provenant du cabinet de M. d'Anville se trouvent à la fin du catalogue rédigé par le libraire François.

PAUL PINSON.

—

La famille Sanson (XXIII, 101). — Sanson, en Normandie, porte d'azur à trois éperviers d'or, ou trois faucons longés d'or. Autre branche (ou famille) en Normandie aussi, d'azur à trois bourses d'or. (Rietstap.) Ces faucons seraient-ils les merlettes dont parle H. J. S. ?

Cz.

— Il existe diverses généalogies des Sanson. Je ne les ai pas sous la main, mais il n'est pas difficile de les trouver. Leur origine commune est-elle anglaise ? C'est probable.

Sir John Sampson figure dans un rôle du XIVe ou du XVe siècle, et portait d'*or à une croix pattée de sable*. Dans un autre rôle, je trouve sir William Saunson, qui porte d'*or à un fer de moulin de sable*. Le fer à moulin et la croix pattée du précédent révèlent une commune origine.

Dans l'*Armorial de Paris*, vous trouvez : Samson qui porte d'*azur à trois gerbes de blé d'or, au lion de même en abîme*. Ces armes sont aussi celles de Sanson, conseiller au parlement de Paris, en 1685, et de Joseph Sanson, maître des requêtes, intendant de justice en Béarn.

Je ne vous parle pas des Sanson-Millon qui figurent parmi les chevaliers de Malte, au XVIIe siècle, et qui portent *écartelé d'or et de gueules au lion de l'un en l'autre*.

Il y avait dans le Verdunois une branche des Sanson auxquels l'*Armorial général* de 1696 impose pour armes d'*azur à cinq besans d'or posés en sautoir*, et d'*or à une bande d'azur chargée d'une macle d'or*.

Enfin, il y a les Sanson de Picardie, les plus connus et les plus nombreux, et dont vous trouvez les armes cinq ou six fois dans l'*Armorial général* de 1696, contresigné par d'Hozier. Les voici : Jean-François Sanson, seigneur d'Auberville, conseiller procureur du roy de robe courte, en la sénéchaussée de Ponthieu ; Nicolas Sanson, conseiller du roy au siège présidial d'Abbeville; Louis Sanson, bourgeois et échevin en charge de la ville d'Abbeville; Alexandre Sanson, bourgeois et marchand à Abbeville, portant tous d'*argent à trois sansonnets de sable, becqués et membrés de gueules, posés deux en chef et un en pointe*. — Il y a deux autres Sanson dans Abbeville, à qui les commis de Vanier ont imposé des armes, je ne les mets pas à part, ce sont des Sanson d'Abbeville et doivent en porter les armes. [Les bourgeois des communes du Nord étaient anoblis.] Cette branche d'Abbeville donne l'illustre géographe *Sanson d'Abbeville*, dont les travaux sont encore recherchés. — Des Sanson d'Abbeville est sortie une branche, les Sanson de Groucy, qui, au lieu d'appeler des sansonnets les petits oiseaux qui figurent dans l'armoirie comme armes parlantes (Sanson, sansonnets), les ont changés en éperviers et portent d'*azur à trois éperviers d'or*: c'est ce qu'on appelle une brisure par changement d'émaux ; le dessin reste le même.

Si j'en crois une généalogie qui m'a passé sous les yeux, les Sanson d'Abbeville sont représentés aujourd'hui par M. Sanson, qui est un de nos fonctionnaires en Tunisie et qui s'est distingué dernièrement à l'Exposition de 1889. Il remonte par seize degrés à Jacob Sanson qui vivait en 1429 sous le règne de Charles VII et il porte d'*or à trois merlettes de sable, becquées et pattées de gueules, deux et une*. Que ce soient des merlettes, des éperviers ou des sansonnets, c'est toujours la même armoirie différenciée pour distinguer des branches. A quelle branche se rattache celle des exécuteurs qui ont pris pour armes ou pour devise une cloche fêlée au lieu d'un oiseau bavard, je n'en sais rien ; je vous adresse ces notes au hasard pour aider les généalogies que désire dresser votre correspondant d'Utrecht, H. J. S., en ayant soin de lui indiquer les sources. V. B.

—

Les élèves de Carle Vanloo (XXIII, 103). — Carle Vanloo a eu de nombreux élèves, en dresser la liste complète serait bien difficile. On peut cependant citer parmi les plus connus : *Lagrenée l'aîné*, *Doyen*, et parmi ceux qui n'arrivèrent pas à la renommée : *Justin* et *Ouvrié*, que je trouve cités dans le catalogue du Louvre.

C'est comme directeur de l'école royale

des élèves protégés que, tout naturellement, il vit augmenter le nombre de ses élèves, parmi lesquels il faut compter *Fragonard*, *Chardin*, *Deshayes*, *Monet d'Huez* et bien d'autres.

Je possède une très jolie copie de la *Résurrection*, de Carle Vanloo, signée évidemment de l'un de ses élèves, et je serais, comme notre collaborateur *Husson*, très reconnaissant à celui d'entre nous qui donnerait une liste complète des élèves de ce maître de grand talent.

A. Y.

—

Un Rembrandt à retrouver (XXIII, 133). — La supposition de M. Georges Monval est fort ingénieuse, car le prétendu Rembrandt peut aussi bien s'appeler le *Bénédicité* — que la *Pâque* ou bien d'autres titres ; celui d'*Abraham recevant les anges* est absolument inexact, le seul titre pouvant être appuyé sur la Bible a été donné par M. Michel qui le désigne comme *Dieu apparaissant à Jacob.*

En ce qui concerne le père de madame Legrand, du Vésinet, il s'appelait Destriche, n'a jamais été conservateur du musée de Lyon (voir le catalogue du musée de cette ville), mais, par contre, était, sous la Restauration, conservateur du musée des armes de Saint-Thomas d'Aquin, que l'on appelait alors la collection de l'Arsenal et dont les collections sont aujourd'hui au musée des Invalides.

M. Destriche était sculpteur, et dans la vente du Vésinet, que j'avais l'honneur de diriger, j'ai mis sur table deux bas-reliefs en plâtre, représentant des fleurs, sculptés par lui. E. GANDOUIN.

— Dans la *République française* des 12 et 13 mars, M. Paul Bluysen complète, d'après M. Monval, les renseignements donnés sur le « Rembrandt d'Orléans ».

Le numéro 1 de la collection Soyer (Inventaire du 6 novembre 1802), était ce « Rembrandt » catalogué sous le titre de *Bénédicité* ; le numéro 6, l'*Adoration des mages*, de Pœlenburg; le numéro 8, la *Ville d'Haarlem*, par Van Beerestraaten; les numéros 9, 10, 11, des tableaux de Chardin ; le 12, une *Sainte Famille*, de Raphaël, etc., etc. Soit, au total, une trentaine de toiles assez remarquables.

Cet inventaire démontre que Soyer était un amateur doué de goût; sa collection a été souvent visitée par Chardin, Cochin, Perronneau, etc. On ne peut donc s'étonner qu'il ait possédé un Rembrandt, — d'autant que l'on sait aussi, par la correspondance de Desfriches, que les deux amis étaient en relations suivies avec un Hollandais, Achille Ryhmer; celui-ci était lui-même un collectionneur assez riche.

Mais, d'autre part, on nous signale qu'un doute subsiste sur le nom véritable de madame veuve Legrand, que l'on a appelée mademoiselle *Détriches* et *Desfriches*. La parenté de cette dame avec l'amateur orléanais n'est donc même pas prouvée.

S'il en était ainsi, si madame veuve Legrand n'avait aucun lien de famille avec Desfriches, un fait n'en resterait pas moins acquis : c'est qu'en 1802, un « Rembrandt » intitulé *le Bénédicité* était connu à Orléans ; — et il n'a été aperçu et signalé nulle part depuis que Mᵉ Bottet l'a mentionné dans son inventaire. Par quelque voie que ce soit, — par suite d'un don, d'un héritage ou d'un achat, — il est très possible que ce *Bénédicité*, ressemblant si fort à l'*Abraham*, ait été transporté d'Orléans au Pecq.

— Le vrai titre du tableau serait le *Retour de l'Enfant prodigue.*

Rembrandt a peint, en effet, sous ce titre, un tableau qui est au musée de l'Ermitage de Saint-Pétersbourg. Les sujets sont tout à fait les mêmes que ceux de l'œuvre qui a tant préoccupé le monde artiste. La toile du Pecq serait donc soit une reproduction du tableau du musée russe, peinte par Rembrandt lui-même, soit une copie très bien faite par un de ses élèves. MONTJOYE.

— M. Armand Thiéry, dans une fort intéressante brochure publiée à Bruxelles (*le Rembrandt du Pecq*, 1890, 11 p. in-8), a essayé de démontrer l'invraisemblance du titre donné au tableau : *Abraham recevant trois anges à sa table.* Le tableau n'a, suivant lui, d'autre sujet que cette phrase du livre de Tobie : « Ils prirent le repas en bénissant Dieu », et l'on se trouverait en présence d'une œuvre représentant *Raguel recevant à sa table le jeune Tobie et l'archange Raphaël.* Le livre de Tobie a été, en effet, l'objet de la prédilection de Rembrandt (*Tobie rendant la vue à son père*, musée d'Arenberg ; *Tobie attendant le retour de son fils*, *Tobie et l'Ange dans un paysage*, etc.).

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Descartes et ses tombeaux. Une page inédite de Condorcet. — Le 11 février 1650, Descartes mourait à Stockholm où l'avait appelé la reine Christine, et par les

soins de Chanut, ambassadeur de France, était inhumé dans le cimetière de l'hôpital des Orphelins, lieu de sépulture des étrangers catholiques. Cet enterrement se fit d'une manière très simple, aux frais de sa succession. Dix-sept ans après ses restes furent transportés en France, à la sollicitation et aux dépens de Pierre Delibert, trésorier de France et son ami. Un premier accident leur serait alors arrivé, si l'on en croit une anecdote rapportée par Lenoir, dans le *Musée des monuments français*. L'officier suédois chargé d'escorter le corps aurait ouvert secrètement la bière et enlevé le cœur qu'il cacha dans sa maison. On le trouva à la mort de cet officier, qui avait fait graver sur la boîte de plomb qui le contenait l'inscription suivante : « *Ce serait offenser grièvement les dieux tutélaires de la Suède que de rendre la plus noble partie de ce grand philosophe français à son ingrate patrie : elle n'est pas digne de posséder un trésor si précieux.....* » Les restes de Descartes arrivèrent à Paris au mois de janvier 1667 et furent mis en dépôt dans une des chapelles de Saint-Paul. Le 24 juin, à huit heures du soir, on les transporta avec pompe dans l'église Sainte Geneviève du Mont, avec un appareil magnifique. Le P. Lallemant, chancelier de l'Université, avait préparé l'oraison funèbre du savant philosophe, mais il lui fut défendu de la prononcer, par ordre de Louis XIV, et le cercueil fut placé dans un caveau, entre deux chapelles de la partie méridionale de la nef, où M. Delibert fit mettre le buste en marbre du philosophe et une double inscription française et latine. Ce fut le second tombeau du célèbre auteur du *Discours de la Méthode*.

Le 12 avril 1791, le président de l'Assemblée nationale donnait lecture d'une pétition de « M. le Prestre de Chateaugiron, lequel sollicite un décret qui accorde à Descartes, son grand-oncle, l'honneur d'être placé où doivent être déposées les cendres des grands hommes». Cette sèche mention du procès-verbal avait été peu relevée par les historiens de Descartes, qui n'avaient pu soupçonner son intérêt. Une vente récente où se trouvait le manuscrit original de la pétition nous a permis d'en comprendre l'importance : *la pièce est tout entière autographe de Condorcet*. Absolument inédite, elle honore le philosophe législateur qui, le premier, voulut réclamer pour Descartes les honneurs du Panthéon. Nous la reproduisons en entier.

Un petit-neveu de Descartes, le fils de la dernière descendante de ses frères, ose solliciter un décret qui accorde à ses cendres l'honneur d'être placées dans le temple que l'Assemblée nationale a consacré aux mânes de nos grands hommes.

Descartes, éloigné de la France par la superstition et le fanatisme, est mort dans une terre étrangère. Ses amis, ses disciples voulurent que du moins il eût un tombeau dans sa patrie. Son corps transporté par leurs soins fut déposé dans l'ancienne église de Sainte-Geneviève, il leur paraissait que celui qui avait rétabli la raison humaine dans ses droits devait être placé au milieu des écoles publiques où l'on s'appliquait à former celle des générations naissantes, afin que ses cendres écartassent à jamais les préjugés de ce lieu consacré par elles. Ils lui avaient préparé un éloge public, mais la superstition défendit de louer un philosophe, l'orgueil ne permit pas d'honorer un particulier qui n'était qu'un grand homme, et si le prince royal aujourd'hui roi de Suède n'avait voulu consacrer par un monument l'honneur qu'avait eu son pays de servir d'azile à la philosophie persécutée, aucune distinction publique n'aurait vengé l'apôtre de la raison des amertumes auxquelles la haine de ses ennemis l'avait condamné.

Mais cette longue attente peut être plus que réparée, celui qui en brisant les fers de l'esprit humain préparait de loin l'éternelle destruction de la servitude politique, semblait mériter de n'être honoré qu'au nom d'une nation libre et le sort l'a servi d'une manière digne de lui en le préservant des honneurs que l'orgueil du despotisme aurait souillés.

Na. Je désire que dans la lettre M. de Chateaugiron n'insiste pas sur l'extinction de la famille de Descartes. Je connais deux jeunes gens de ce nom, qui ont reçu à ce titre une petite pension de l'ancien gouvernement et à qui je voudrais bien que l'Assemblée nationale la conservât (1).

Sur la proposition de son président, l'Assemblée renvoya cette pétition à l'examen du Comité de Constitution. Elle ne fut rapportée que le 1er octobre 1793, par Marie-Joseph Chénier, qui proposa à la Convention, au nom du Comité d'instruction publique, de placer Descartes au Panthéon. Son discours très éloquent détermina l'Assemblée à rendre ce décret :

Art. Ier René Descartes a mérité les honneurs dus aux grands hommes.

Art. II. Le corps de ce philosophe sera transféré au Panthéon français.

Art. III. Sur le tombeau de Descartes seront gravés ces mots : *Au nom du Peuple français*,

(1) Le 15 janvier 1819, on voit, dit le *Moniteur*, dans une des salles de l'hôpital Saint-Louis, le dernier descendant de Descartes portant son nom et qui vient d'obtenir une pension de Sa Majesté. Il s'agit probablement d'un des deux jeunes gens visés dans la note de Condorcet.

la Convention nationale à René Descartes, l'an II de la République.

Art. IV. Le Comité d'instruction se concertera avec le ministre de l'Intérieur pour fixer le jour de la translation.

Art. V. La Convention nationale tout entière assistera à cette solennité ; le Conseil exécutif provisoire, les différentes autorités constituées renfermées dans l'enceinte de Paris y assisteront également.

Le 4 octobre, la Convention, sur la proposition de Guffroy, décidait aussi de faire placer au Panthéon un buste de Descartes, par Pajou, conservé au Cabinet des Antiques.

Les graves événements politiques qui se succédèrent après ces décrets en firent oublier l'exécution, et la Convention termina sa session sans fixer le jour où Descartes devait recevoir l'hommage de la reconnaissance nationale.

Le 30 janvier 1796, l'Institut invita le Conseil des Cinq-Cents à donner suite aux décisions de la Convention. Cette pétition fut appuyée par un message du Directoire, en date du 18 avril 1796. Le gouvernement y proposait à l'Assemblée que la translation des cendres de Descartes au Panthéon servît de base à la fête de la Reconnaissance, fixée au 10 prairial et dont l'objet principal était de consacrer les noms des grands hommes qui avaient bien mérité de la patrie. La commission chargée de l'examen du message déposa son rapport le 7 mai 1796. Le rapporteur approuvait les conclusions du gouvernement et proposait de fixer cette apothéose au 10 prairial. Il fut combattu très vigoureusement par un député, qui s'opposa à « ce que le corps législatif se transformât en corps académique ». « Descartes, dit cet orateur (dont nous ne connaissons pas le nom), est la principale cause des malheurs qui depuis longtemps ont désolé l'espèce humaine... Ses ouvrages sont remplis d'erreurs... Je demande que le Corps législatif laisse Descartes vivre ou mourir dans ses ouvrages... » Ce discours fit voter l'ajournement du projet. Descartes ne devait jamais reposer au Panthéon.

Toutefois, les décrets de la Convention avaient reçu un commencement d'exécution. Le corps enlevé de Sainte-Geneviève avait été déposé au jardin Elysée du musée des monuments français, pour y attendre l'apothéose officielle.

Les cendres de Descartes y restèrent, à titre provisoire, conservées dans une urne de porphyre jusqu'en 1816, époque de la suppression de l'admirable création de Lenoir. On proposa à cette époque de placer les restes de Descartes au Père-Lachaise. Ce projet fut rejeté et l'on décida de les inhumer avec ceux de Mabillon et de Montfaucon en l'église Saint-Germain des Prés.

Le 26 février 1819, Lafolie, le conservateur des monuments, dressait le procès-verbal de cette dernière étape :

En vertu des instructions de S. Exc. le ministre de l'Intérieur, en date du 18 février courant, pour la translation de l'église de Saint-Germain des Prés des restes de René Descartes, Jean Mabillon et Bernard Montfaucon, déposés dans le jardin des Petits-Augustins, les cendres de ces hommes illustres ont été extraites, aujourd'hui 26 février 1819, à onze heures du matin, des tombeaux qui les renfermaient... Elles ont été recueillies avec une religieuse attention dans trois cercueils de chêne préparés à cet effet, lesquels, après avoir été fermés et scellés avec le cachet de la conservation des monuments et du commissariat de police, ont été transportés dans la grande salle du dépôt des Petits-Augustins où se trouvaient réunies pour assister à leur translation deux députations, l'une de l'Académie des sciences, l'autre de l'Académie des inscriptions. Le conservateur des monuments a fait alors remise à M. Piault, maire du 10e arrondissement et aux commissaires du préfet de la Seine, des trois cercueils clos et scellés ainsi qu'il a été dit pour être transférés dans l'église de Saint-Germain des Prés, etc...

Au nom de l'Académie des Inscriptions, Silvestre de Sacy prononça l'éloge de « ce philosophe religieux qui enseigna aux hommes à arriver à la vérité par le doute, mais qui leur apprit aussi par son exemple à ne pas franchir les limites que la divine sagesse a mises en nos facultés ».

C'est là que Descartes a trouvé son dernier asile. Dans la chapelle du Sacré-Cœur de Saint-Germain des Prés, au bas côté droit du chœur, une tablette de marbre noir recouvre ses cendres avec celles de Mabillon et de Montfaucon. On a projeté, il y a deux ans, de les retirer de l'église pour les conduire au Panthéon et d'exécuter ainsi les projets de Condorcet et de la Convention. Nous espérons qu'il sera bientôt donné suite à cette proposition qui, tout en rendant hommage à ce génie immortel, permettrait de donner au Panthéon sa véritable affectation de nécropole des grands hommes.

P. J.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1890

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 avril 1890.*

XXIIIe Année. — N° 527. Nouvelle Série. VIIe Année. — N° 152

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Sur le mot miramion. — Dans l'inventaire de la toilette d'une dame, dressé en l'an 1740, je trouve mention de trois *miramions*. Le miramion était-il un vêtement mis à la mode, au siècle précédent, par Marie Bonneau, dame de Miramion, à laquelle son enlèvement par l'audacieux Bussy-Rabutin avait donné grande célébrité, et à laquelle sa bienfaisance ne donna pas moins de célébrité ?

Un vieux chercheur.

—

La sueur du peuple. — De quelle époque datent ces expressions: *La sueur du peuple... S'engraisser de la sueur du peuple?*

Je trouve dans le *Bulletin de l'Assemblée législative*, du 28 avril 1792, les mots « sueur du pauvre », qui soulevèrent contre Merlin, au moment où il les prononça, tout un déluge de rappels à l'ordre.

Le terme devait être depuis longtemps dans la langue courante. Il me semble l'avoir rencontré dans un sermon de Bossuet.

Quelque collaborateur pourrait-il me renseigner sur l'origine de cette locution dont les spécialistes ont tant abusé depuis?

Paul Edmond.

—

Bossuet ou Fénelon? — Un rédacteur du *Matin* disait le 21 mars : « Je sais bien que la marche des événements ne dépend pas toujours de nous, et que Bossuet a dit : *L'homme s'agite et Dieu le mène*, ce qui signifie aujourd'hui : les avocats pérorent et il arrive quelque chose tout de même. » Notre *ancien*, Edouard Fournier, a rappelé que le mot si souvent cité est de Fénelon, mais le *je sais bien* de M. Maret m'inquiète un peu. Qui donc des deux a raison en son affirmation ? Je demande la permission de citer une piquante variante de ce mot (j'ai de bonnes raisons pour la croire inédite). J'ai entendu dire d'un mari qui se cabrait souvent et finissait toujours par céder : l'homme *s'agite et la* femme *le mène.*

Un vieux chercheur.

—

Jurequin. — Près d'Estrées-Saint-Denis (Oise) se trouve la forêt de Remy, et dans cette forêt, ainsi qu'aux alentours, on rencontre quantité de débris de l'époque romaine : grandes tuiles, poteries, médailles impériales, fondations et carrelages, etc., etc., prouvant que cet endroit a été habité jusqu'à l'époque des grandes invasions. Cette forêt, d'après les titres du comté de Clermont en Beauvoisis, portait le nom de Jurequin (Jurequinus).

Pourrait-on m'indiquer si ce nom était celui d'un individu ou bien se rapportait à une villa, à un pagus, etc., des temps anciens ?

Peut-être, au point de vue de l'histoire locale, y aurait-il là quelque chose d'intéressant à trouver.

A. D.

—

Père Joseph, nous avons pris Brisach. — A propos de l'*Histoire anecdotique de la France*, par M. d'Héricault, un critique raconte ainsi la mort du fameux capucin : « L'agonie du père Joseph est touchante. Il avait perdu connaissance presque entièrement, lorsque Richelieu accourt auprès de son lit, et multiplie les interpellations pour faire sortir le mourant de sa torpeur. Mais tout échoue, le malade demeure inerte. Alors le cardinal, à bout de ressources, est pris d'une inspiration subite et lui crie aux oreilles :

Père Joseph ! père Joseph ! nous avons pris Brisach ! Le père Joseph ne sortit pas de sa léthargie; mais n'est-il pas admirable qu'un premier ministre du nom de Richelieu ait cru expédient pour l'en tirer de recourir à ce touchant mensonge?» Est-ce bien cela? N'a-t-on pas raconté autrement l'historiette? Mais laissons là les variantes et demandons si le fond du récit est historique. J'ai peur de quelque mot dit après coup. Où sont les bons témoins du moyen employé par l'Eminence rouge pour secouer la torpeur de l'Eminence grise? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

La Table de Peutinger. — M. l'amiral Jurien de la Gravière dit dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er avril: « La Table de Peutinger a été découverte à Spire, dans une vieille bibliothèque, vers l'année 1500... » Cela est-il exact? R.

—

Nos ancêtres restaient-ils couverts dans les églises? — Nous savions déjà qu'au grand siècle, il était de règle de ne pas se décoiffer à table, du moins à la cour et dans le grand monde. Cet usage s'est maintenu chez certains de nos paysans dont l'obstination à garder leur chef couvert pendant les repas n'est pas du tout, comme on le croit quelquefois, un manque de savoir-vivre. Mais que faut-il penser de la coutume tout hébraïque attestée par le passage suivant de Vigneul-Marville :

« Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, prêchant un vendredi saint aux Incurables, dit en apostrophant un crucifix : « Ah! mon Seigneur, je vous vois entre deux larrons! » A ces mots, M. le duc d'Orléans, Gaston, fils de France, qui avait à ses côtés un surintendant des finances et un fameux partisan, *ôta son chapeau*, pour faire croire à l'auditoire que c'était à lui que le prédicateur s'adressait. » (*Mélanges d'histoire et de littérature*, III, p. 387.)

PAUL MASSON.

—

Sur l'abbé Charles. — On m'a fait l'honneur immérité de m'écrire de Hollande pour me demander des renseignements sur un mathématicien du XVIIe siècle, l'abbé Charles, qui figure dans la correspondance de Christiaan Huygens si splendidement publiée par la société des sciences de Harlem. Ne pouvant répondre à une question non moins embarrassante que flatteuse, je viens prier mes chers collaborateurs de m'aider à sauver l'amour-propre national, et j'attends d'eux, avec une confiance qui ne sera pas trompée, les plus sûres indications sur l'abbé Charles. UN VIEUX CHERCHEUR.

—

La traite de l'enfance au XVIIe siècle. — Est-il vrai, comme l'affirme le *Calendrier philanthropique*, organe de la société du même nom (année 1790, page 40), que, du temps de saint Vincent de Paul, on vendait les enfants trouvés, sur le parvis de Saint-Landry, vingt sous chacun, et qu'on les donnait par charité à des femmes malades qui avaient besoin « de faire sucer un lait corrompu » ?

Voilà, comme dirait l'école naturaliste, un des facteurs de la purulence moderne, dont la physiologie doit tenir compte.

FLAUGONZO.

—

Famille de Marat. — L'illustre tribun n'a-t-il donc pas laissé de postérité? Sa sœur Albertine vivait encore « il y a quelques années », nous dit en 1858 le bibliophile Jacob (*Curiosités de l'histoire de France*, 2e série). N'a-t-on pas de détails plus précis à me fournir sur la date et les causes de sa mort? Je soupçonne *Pont-Calé* d'être on ne peut mieux en mesure de le faire et je l'en remercie d'avance. PAUL MASSON.

—

Régiments donnés à des princes étrangers. — Les souverains ont l'habitude de s'offrir réciproquement le commandement honorifique de quelques-uns de leurs régiments (ce qui n'empêche pas le donateur de s'en servir utilement contre le donataire, à l'occasion). Pourquoi les rois de France, même sous l'ancien régime, se sont-ils abstenus de cet échange? Y a-t-il d'autres peuples en Europe dans le même cas? Ne remonterait-il pas simplement à la Sainte-Alliance?

E. B.

—

Une épigramme grecque sur les femmes. — « D'ailleurs qu'attendre des femmes? « ajoutait-il (Schopenhauer), se souvenant « d'une épigramme grecque : elles ont les « cheveux longs et les idées si courtes. » (E. Caro, *le Pessimisme au XIXe siècle*, p. 54.) J'ai vainement recherché dans

l'Anthologie cette sentence que j'avais précédemment recueillie comme « proverbe illyrien ».

Décidément, quelle en est l'origine?

PAUL MASSON.

La fin de l'esclavage romain. — Quelqu'un de mes aimables confrères pourrait-il me dire, quand l'*esclavage romain* — qu'il ne faut confondre ni avec l'esclavage des *Slaves* ni avec les *serfs* du moyen âge — a cessé d'exister? Les plus célèbres ouvrages qui traitent les siècles chrétiens de Rome, comme celui de Gregorovius, n'en disent pas un seul mot.

H. H.

Foucquet de Chaslain. — Dans une lettre de Le Tellier à d'Artagnan, datée de Fontainebleau, le 7 *octobre* 1661, et publiée par M. Ravaisson, parmi les pièces relatives au procès du surintendant Foucquet (Archives de la Bastille, t. I), je lis :

Je vous ai enfin fait savoir que vous renvoyassiez au quartier des mousquetaires, proche d'ici, celui qui avait établi un commerce avec le président Chalain : c'est ce que vous devez faire d'autant plus tôt que ce président *a été* arrêté par ordre du roi et *conduit à la Bastille.*

Et en note :

Christophe Foucquet, *comte* de Chalain, procureur général, et depuis président au parlement de Bretagne.

M. Ravaisson donne, en tête des documents du procès, « la liste des personnes compromises ou dont on espérait obtenir des aveux, et renfermées à la Bastille depuis 1661 jusqu'en 1665 ». Cette liste (par ordre chronologique) commence par Doute, commis de Bruant, une servante de celui-ci et le greffier Martin, pour lesquels l'ordre d'entrée est du 10 *octobre* 1661 (Chalain ne s'y trouve point). Il y aurait donc lieu de placer avant eux le président « Foucquet, *sieur* de Chaslain » (ainsi qu'il est qualifié dans les notes secrètes de l'intendant de Bretagne à Colbert, fin 1663, Corr. adm. Louis XIV, II, 76, où d'ailleurs son emprisonnement n'est pas mentionné), ou bien son envoi à la Bastille aurait-il eu une cause indépendante du procès du surintendant? Que sait-on à ce sujet du « président Chalain », et quelle était sa parenté avec le surintendant?

DE BR.

M. Edmond Haraucourt. — Le mystère de la *Passion* que des comédiens de grand talent ont récité, non sans encombre, le vendredi saint de cette année, au cirque d'Hiver, a fixé l'attention sur le jeune auteur M. Haraucourt. D'après le *Dictionnaire international des écrivains du jour*, de M. A. de Gubernatis (p. 1143), ce poète, né à Bourmont (Haute-Marne), le 18 octobre 1857, s'appellerait simplement M. Edmond Haraucourt. Mais je lis dans un journal, à l'ordinaire très bien renseigné, *l'Union de l'Ouest* (n° du 9 avril) : « L'auteur, M. d'Haraucourt, n'est pas le « premier venu; il appartient à l'une de « ces familles aristocratiques de l'Est « qu'on appelait, sous l'ancien régime, « *grands chevaux de Lorraine* et qui formaient, avec les du Châtelet, les Ligniville, les d'Haussonville, etc., une sorte « de caste à part. »

Et je demande aux généalogistes de l'*Intermédiaire*, sinon au poète lui-même : Haraucourt ou d'Haraucourt?

MOG.

Les sabots de J. J. Rousseau. — Je lis dans le volume des pièces justificatives, ajouté à l'édition des *Œuvres de J. J. Rousseau* donnée, en 1825, par la veuve Desoer, l'anecdote suivante concernant les sabots que J. J. Rousseau mettait, pour se préserver de la rosée, pendant ses promenades matinales dans le parc d'Ermenonville :

Des voyageurs allèrent, il y a quelques années, visiter le tombeau de J. J. Rousseau, à Ermenonville. Après avoir satisfait leur louable curiosité, ils s'arrêtèrent dans le village, chez un cabaretier, brave homme, dont Jean-Jacques s'était plu à fréquenter la maison.

L'un d'eux, connu par une excellente comédie, et par la fatalité de son sort, aperçoit sur une armoire des sabots dont le dessus était grossièrement tissu en paille ou en menu jonc; un petit morceau de papier y était attaché portant cet écrit : *Sabots de Jean-Jacques.*

Emporté par son respect pour la mémoire du grand homme, le poète se permit de dérober un de ces sabots. On remonte dans la chaise et on se remet en route pour revenir à Paris.

On s'arrêtait à la deuxième poste, lorsqu'on vit accourir un homme couvert de sueur, et qui avait fait à cheval la plus grande diligence. C'était cet estimable cabaretier qui, s'étant aperçu de l'absence du sabot, venait le redemander avec instance, offrant à la place tout absolument ce qu'on désirerait.

On le lui rendit; en vain le pressa-t-on d'accepter une indemnité pour sa course, il ne voulut rien accepter, et avec son sabot il parut comblé de joie.



Je me suis informé de ce qu'étaient devenus ces fameux sabots qui ont fait tant de bruit dans le monde, et j'ai fini par les découvrir aujourd'hui chez la petite-fille de l'*estimable cabaretier*, madame Giard, qui demeure à Paris, faubourg Saint-Martin, passage de l'Industrie.

Un *curieux* de Paris pourrait-il se rendre chez madame Giard, lui demander à voir les sabots de J. J. Rousseau, et dire aux lecteurs de l'*Intermédiaire* s'ils ressemblent à ceux dont la description est rapportée ci-dessus ?

Quelqu'un pourrait-il aussi nous dire le nom du poète qui avait dérobé l'un des sabots et qui est « connu par une excellente comédie, et par la fatalité de son sort » ? AUG. CASTELLANT.

—

Les vers d'Alfred de Musset : « A Buffon ». — Le journal *le Figaro*, du mercredi 3 octobre 1888, à propos des fêtes qui furent organisées, à cette époque, à Montbard, en l'honneur de Buffon, publia, dans ses *Echos*, les vers suivants d'Alfred de Musset, « qu'on voit encore, ajoutait le journal, sur la muraille du cabinet de travail de Buffon, crayonnés de la main du poète » :

Buffon, que ton ombre pardonne
A ma témérité.
J'ajoute une fleur à la double couronne
Que sur ton front mit l'immortalité !

De chanter un talent dont s'honore la France,
Si ma muse n'a pas le pouvoir,
Elle peut être au moins l'écho de la science,
En disant qu'Aristote avait moins de savoir,
Pline surtout moins d'éloquence !

Ces arbres, ces jardins, cette tour, ce beffroi,
Rappellent à l'esprit ton génie admirable !
— Ici, j'aurai du moins laissé mon grain de [sable,
Sinon des vers dignes de toi !

ALFRED DE MUSSET.

Dans cette version du *Figaro* (que le Barbier me le pardonne !) les vers 3e et 6e ne me paraissent pas être d'un parfait équilibre sur leurs jambes.

Quelque Bourguignon, ami des muses, ne pourrait-il pas nous donner, d'après le manuscrit original « crayonné sur la muraille, à Montbard », le texte *vrai* du poète ? ULRIC R.-D.

—

Dom Lièble, dom Leveaux et la Gallia Christiana. — Lors de la fermeture des monastères en 1790, dom Leveaux, religieux de la congrégation de Saint-Maur, dont il a déjà été parlé dans l'*Intermédiaire* (XIX, 195, 277, 310), emporta chez lui d'abord, puis en Angleterre, les documents qui devaient servir à la continuation de la *Gallia Christiana*. Ces papiers lui furent réclamés par dom Lièble, dernier bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, qui, sur son refus, écrivit contre lui un pamphlet intitulé : *La mauvaise chance ou le petit bossu.* C'est, du moins, ce que rapporte M. Alfred Franklin dans les *Anciennes Bibliothèques de Paris.* D'autre part, la *Nouvelle Biographie générale* de Didot, article *Liècble*, donne pour titre à cet écrit : *La bonne chance ou le petit moine bossu*, et dit qu'il contient des reproches adressés à dom Liècble sur sa conduite envers dom Leveaux. En présence de ces assertions contradictoires, quelque collaborateur nous viendrait-il en aide pour élucider ce point d'histoire littéraire et nous indiquer la bibliothèque où nous pourrions consulter ce ou ces opuscules ? Il est possible, en effet, que les ouvrages précités aient raison tous les deux et qu'ils mentionnent l'un l'attaque, l'autre la riposte.

A. VERNIÈRE.

—

La petite marmotte. — Quel est le personnage dont il est question dans cette phrase, écrite sous Louis XV, entre 1761 et 1775 : « Aujourd'hui, le boulevard était « charmant. Avez-vous entendu la petite « Marmotte ? Elle joue à ravir. »

G. MONVAL.

—

L'artiste Gence et le portrait de la reine Marie d'Espagne, l'héroïne de *Ruy Blas*. — Il s'agit d'un très grand portrait de la princesse Marie-Anne de Neubourg, femme de Charles II, roi d'Espagne, et l'héroïne de *Ruy Blas*. J'ai appris, par la complaisance de M. Léopold Daguerre, propriétaire du château à Saint-Pierre d'Irube et du portrait, qu'il avait été donné par la reine à ses ancêtres, probablement quand elle demeurait au château de Lessagne, où elle s'adonnait au plaisir de la chasse. Elle alla ensuite demeurer à Bayonne, où elle occupa une grande maison jusqu'à la fin de sa vie.

Le nom de l'auteur de ce portrait historique est inscrit au coin, *Gence pinxit*, 1715. Je n'ai pu trouver sur ce peintre aucun renseignement. Le nom est inconnu à Bayonne. Un savant anglais, qui

s'est spécialement occupé de l'histoire des artistes de tous les pays, m'écrit : « Je « n'ai jamais entendu le nom de Gence, « et je ne puis trouver le nom sur aucune « de mes listes d'artistes. Le catalogue du « Louvre a de très bonnes listes des ar- « tistes italiens, espagnols, allemands, « hollandais, flamands et français, mais « le nom de *Gence* n'est inscrit sur au- « cune. » Peut-être quelque confrère de l'*Intermédiaire* pourrait-il me donner quelques renseignements sur ce peintre inconnu. HUBERT SMITH.

—

Le sculpteur Dominique Florentin. — Je serais très désireux d'obtenir des renseignements aussi complets que possible sur un sculpteur du XVIe siecle, Dominique Florentin ou le Florentin, qui a laissé, si je ne me trompe, des œuvres de lui en Champagne et dans l'Est.

H. C.

—

Les statues colossales de Saint-Sulpice. — H. I. Swinburne, qui était à Paris pendant l'hiver de 1796-1797, donne ce détail dans une de ses lettres :

« Aux Petits-Augustins, on a réuni les « tombes, etc., etc.; les statues colossales « qui ornaient le sommet de Saint-Sul- « pice sont placées à la hauteur de l'œil, « etc., etc. »

Je ne me rappelle pas avoir vu d'anciennes gravures représentant la façade de Saint-Sulpice avec ces statues, qui, suivant ce que dit Swinburne, devaient être placées, sans doute, entre les deux tours.

Quelles étaient ces statues? Qui les avait faites? Que sont-elles devenues?

A. NALIS.

—

Une édition des *Châtiments*. — Parmi les nombreuses éditions des *Châtiments* de Victor Hugo, il en est une sur laquelle je désirerais avoir des renseignements. C'est celle dont la feuille du titre porte : « Victor Hugo, *Châtiments*, M.DCCC.LIII. — En France. » — Sans aucun nom d'éditeur, ni d'imprimeur, ni de lieu. Il y a deux volumes in-16, un volume pour les *Châtiments*, qui reproduit exactement l'édition originale, et l'autre pour *Napoléon le Petit*. Le tirage marqué au verso du faux titre accuse 22 exemplaires en tout. Six sur papier de Chine et seize sur papier vélin fin. Je possède le nº 2 sur chine.

Je désirerais savoir quel est l'éditeur de ces deux volumes, et aussi où et quand la publication en a été faite.

Cette édition très difficile à rencontrer, vu son tirage restreint, se vend fort cher. D'où vient sa valeur? Est-elle due simplement à sa rareté et à son tirage très soigné sur papier extra? Est-ce encore qu'on la considère comme édition originale, d'après sa date de 1853? Ce qui serait une erreur en tout cas, car les deux volumes portent également cette même date de 1853, qui n'est exacte que pour les *Châtiments*.

De plus, à la fin du volume, l'éditeur a cru devoir ajouter les deux pièces : *le Christ au Vatican* et *la Voix de Guernesey*, avec la date de 1868. Toute prétention à l'*originalité* est donc par ce fait écartée. Alors pourquoi cette valeur? Et qu'a prétendu faire l'éditeur anonyme, par un tirage si restreint avec la date originale?

Une note précède la pièce *le Christ au Vatican*, elle est ainsi conçue : « L'attribution de cette pièce au citoyen Victor Hugo, nous a toujours semblé et nous semble encore aujourd'hui fort douteuse. Cependant, depuis plusieurs années, cette pièce circule et se réimprime sous le nom du grand poète sans protestation de sa part, à notre connaissance du moins. »

Si je cite cette note, c'est pour y trouver l'occasion de donner ici une réponse à la question, si souvent reproduite dans l'*Intermédiaire*, sur l'attribution du *Christ au Vatican* à Victor Hugo.

Cette réponse, cette protestation, a été donnée de façon, me semble-t-il, à lever toute espèce de doute, dans la préface de l'édition définitive des *Châtiments*, « la seule complète », J. Hetzel, sans date (1870). « L'éditeur de ce livre a été, jusqu'à l'amnistie, pendant huit ans, le compagnon d'exil du poète, un exilé comme lui. » Et sous les yeux du poète il a pu écrire ceci : « La spéculation en était venue même à ce point d'effronterie de vendre sous le nom de V. Hugo des rapsodies telles que le *Christ au Vatican*, quelques contrefaçons des *Châtiments* portent cet appendice inepte. L'heure est enfin venue de donner une édition complète des *Châtiments*, digne de l'œuvre et digne de la France. »

La question n'est-elle pas résolue ?
C. J. B.

—

Chronique de Michel Rozet. — Où se trouve le manuscrit original de cette célèbre chronique? Le marquis de Méjanes croyait le posséder, comme le prouve une note qu'il a placée en tête du volume, aujourd'hui manuscrit 604 de la bibliothèque d'Aix :

J'ai lieu de croire que ce manuscrit est original et qu'il est écrit de la propre main de l'auteur. Il y en a une copie dans la bibliothèque de Genève. (Senebier, Catalogue n° 139. Imprimé à Genève en 1779.)

Le marquis de Méjanes ne se faisait-il pas illusion sur la valeur de son exemplaire ? Le très obligeant bibliothécaire de Genève, M. Th. Dufour, pourrait-il nous renseigner sur ce point ? Voici ce qu'ajoute Méjanes à la suite de la précédente note :

Il y a une suite aussi manuscrite de cette histoire qui commence à 1563, époque à laquelle finit celle de Rozet, et qui finit en 1632. Elle se trouve reliée dans l'exemplaire de la bibliothèque de Genève à la fin de celle de Rozet. Elle manque à mon exemplaire. Mais il s'y trouve une pièce très détaillée et très curieuse qui manque à la bibliothèque de Genève: c'est le discours de ce qui s'est passé aux environs de Genève depuis le commencement d'avril 1589 jusqu'au commencement d'octobre 1593.

Cette *pièce très curieuse* a-t-elle été mise en lumière ? L. G. P.

—

Les autographes de la duchesse de Portsmouth. — Les autographes de cette fameuse maîtresse de Charles II, roi d'Angleterre, me sont signalés par un connaisseur comme *rares* et *recherchés*, spécialement pour certaines collections anglaises. Nos confrères du *Notes and Queries*, ou tous appréciateurs de France même, pourraient-ils préciser davantage et m'indiquer à combien est évaluée une signature authentique (garantie) de la célèbre duchesse, signature apposée à la suite de correspondances ou de titres quelconques écrits d'une autre main que la sienne ?

Cette question est d'ailleurs posée, quant à présent, d'une façon désintéressée et non en vue d'une vente, mais plutôt comme complément des bases d'estimation d'une collection.

C. de Riccamare.

—

Epreuves d'imprimerie. Leur circulation par la poste. — Je sais, et les instructions de mon bureau me l'accordent, qu'elles peuvent circuler sous bande ou enveloppe non fermée, avec la désignation des corrections de texte qu'elles comportent, avec celle de *Bon à tirer après correction*. Mais où la difficulté commence entre mon bureau et moi, c'est de savoir s'il est permis de désigner sur ces mêmes épreuves le chiffre du tirage, s'il est permis, en un mot, de mettre *Bon à tirer* pour tant d'exemplaires. L'administration voit dans cette désignation du nombre des exemplaires une commande, qui ne rentre pas dans le genre corrections, et qui constitue, par conséquent, une correspondance interdite. Elle n'a pu me citer aucun texte de loi ou de règlement l'interdisant positivement; de sa part, ce n'est donc qu'interprétation. Cette interprétation est-elle soutenable et admise en droit ou en usage restrictif ? Ce point me semble intéressant à fixer ; et, pour cela, je fais appel à mes confrères bien informés.

Le Roseau.

—

Armoiries d'Autun. — Quelles sont les armoiries actuelles de la ville d'Autun ?

D'où vient que les auteurs héraldiques sont si peu d'accord sur le blason ancien de cette antique cité ? Sus.

—

Questions nobiliaires. — 1° Est-il vrai qu'avant la Révolution, les *notaires royaux* étaient nobles ou pouvaient, après une succession ininterrompue de notaires dans la même famille, transmettre la noblesse à leurs enfants ?

On me cite, en Provence, une famille anoblie de cette manière, les *Gallières*, qui prirent, plus tard, la particule.

2° Les *prieurs* et dignitaires des bénéfices ecclésiastiques, avant 1789, étaient-ils tous nobles, ou jouissaient-ils de la noblesse personnelle en qualité de membres du clergé ?

3° Parmi les gardes du corps des rois Charles X et Louis XVIII, on trouve beaucoup de personnages appartenant à la noblesse. Est-ce à dire que, pendant la Restauration, tous les militaires composant la garde du corps fussent exclusivement pris dans la noblesse ?

4° Avant la Révolution, divers agents de la *Maîtrise des eaux et forêts* pouvaient acquérir la noblesse. On désire

connaître le titre de ces agents et savoir s'ils avaient droit à la noblesse héréditaire ou s'ils l'avaient seulement leur vie durant. P. C.

RÉPONSES

Portraits à retrouver (XXII, 39, 152, 176). — Le beau portrait du maréchal de Saxe, par Liotard, qui se trouve à la galerie royale de Dresde, est, comme le donne à penser le nom de l'auteur, un pastel, — remarquable d'ailleurs par l'allure et la couleur, et l'un des plus appréciés de cet artiste. Mais notre confrère G. B. demande des portraits à l'huile. Or, ce même musée de Dresde contient un portrait du comte de Saxe « peint par Nattier le jeune, à Paris, en 1720 », ainsi qu'il est inscrit sur la toile même. Maurice, né à la fin de 1696, avait à peine vingt-quatre ans à cette époque ; à voir ce superbe portrait, on n'en pressent pas moins que le jeune maréchal de camp était appelé à faire grande figure dans l'histoire. B. DE J..Y.

—

Alfred de Musset est-il un descendant de Jeanne d'Arc? (XXII, 580, 696.) — Pierre d'Arc, le chevalier du Lys, seigneur de l'Ile-aux-Bœufs, frère de la Pucelle, eut de son mariage avec Jeanne Baudot, de Domrémy, cinq enfants, dont une fille nommée Jeanne, laquelle épousa François de Villebresme ; de ce mariage naquit une fille, Marie, qui épousa Jacques Le Fournier, écuyer, sieur de Villamblay. C'est une cousine de François de Villebresme qui épousa, en 1449, Denis de Musset. Le poète n'avait donc point de parenté avec Jeanne d'Arc. Voir l'intéressant ouvrage de MM. de Bouteiller et de Braux : *la Famille de Jeanne d'Arc*, Paris, Claudin, 1878, pages 104 et 110. POGGIARIDO.

—

Les inscriptions de la tour Eiffel (XXII, 705 ; XXIII, 58, 108, 205). — MM. Georges et Jacques Barral ont publié un ouvrage sur les soixante-douze savants dont les noms sont inscrits sur la tour Eiffel. (J. Mersch, éditeur, 22, place Denfert-Rochereau.) Outre les noms des quatre ingénieurs : Eiffel, Nouguier, Gobert, Salles, de l'architecte Sauvestre et du chef de service Compagnon, on trouve encore inscrits sur la tour Eiffel les noms de cent quatre-vingt-dix-neuf ouvriers ou chefs ouvriers, et sur la grande frise de la tour, dix-huit noms de savants sur chaque façade, soit soixante-douze noms. FRUCHIER.

—

Madame du Fargis (XXII, 709). — Larousse en parle ; l'*Officiel* en a parlé en 1874, page 2158, et bien d'autres encore auparavant. Le testament de Richelieu porte notamment ce qui suit à son adresse :

Sa Majesté ne pouvait que l'avoir très suspecte en ce qui concernait même sa personne, vu que lad. dame avait bien été si osée que de vouloir porter par lettres, dont le roi avait les originaux, la reine à se remarier avec Monsieur, ce qui ne pouvoit se faire sans penser par conséquent à la mort du roi.

La reine avait intéressé la dame d'atour dans toutes ses intrigues contre Richelieu qui, lui, de son côté, avait choisi madame du Fargis pour entremetteuse de ses projets vis-à-vis de la reine — et Richelieu s'en prit à la dame de sa non-réussite. Aussi, pour s'en venger, il mit au jour les galanteries de la du Fargis avec ses amants : Cramail, Marcillac, Beringhen, etc. Il faisait, entre autres choses, par la plume de Chastelet, maître des requêtes, dire au sujet de Marcillac :

Fargia, dic mihi, sodes,
Quantas commisisti sordes,
Interprimas atque laudes,
Quando senex vultu gravi
Caudâ mulcebat suavi.

Du reste, comme le dit l'*Officiel*, pré-rappelé, 26 lettres, presque toutes adressées à la reine mère, sont des preuves probantes de la complicité de la reine Anne avec les ennemis de son fils, Louis XIII, et du cardinal.

Madame du Fargis a laissé de son mariage deux enfants.

Ch., comte de la Rochepot, tué à l'attaque des lignes d'Arras, le 2 août 1640 ; il est mort sans postérité.

Chambellan de Monsieur, gratifié par de la Meilleraye du régiment de Champagne, il ne put le garder, harcelé, comme sa mère, par Richelieu, contre lequel alors il se retourna en conspirant avec le cardinal de Retz, son cousin germain, alors âgé de 25 ans et auquel le cœur manqua au moment décisif. Le

comte de la Rochepot se réfugia alors dans sa seigneurie de Commercy. Ceci se passait en 1635 et 1636.

En 1662, de Retz, légataire de son cousin, se retirait à son tour à Commercy, mais tout était bien changé. Louis XIV envoyait au cardinal des émissaires pour le charger d'aller à Rome, et cela plusieurs fois, au sujet des nominations de papes favorables à la France.

L'autre enfant était Henriette, entrée à 7 ans à Port-Royal, où la mère Angélique Arnault d'Andilly la prit en affection.

Malgré les supplications de son père qui avait perdu son fils, elle se fit religieuse.

Sous-prieure, —1660, prieure, —1664, chargée du soin des deux communautés aux champs et à Paris, — 1669, abbesse, —1690, infirme, elle mourait aveugle depuis un an, le 3 juin 1691, à l'âge de 73 ans. SAMPNIL.

—

Les traitements des acteurs dans l'antiquité (XXII, 710). — L'auteur de la question, bien qu'étant lui-même du métier, serait probablement fort embarrassé si on lui demandait quel est, chez nous, le chiffre des « allocations accordées aux acteurs ». Il répondrait, je suppose, que ce chiffre varie de presque rien à presque tout, selon le talent de chacun ou l'engouement du public. Il en était de même dans l'antiquité. A Rome, tandis que tel acteur, d'ordre ou de mérite inférieur, recevait par mois cinq deniers (5 fr. 30) et cinq mesures de froment, ou palpait par représentation un salaire assez maigre pour être réduit à coucher dans un grenier (Sénèque, *ép.* 80), le moindre geste et la moindre parole de tel autre étaient cotés à un prix exorbitant.

En Grèce, le fretin des acteurs était assez mal rétribué ; mais le fameux comédien Pôlos se vantait devant Démosthènes d'avoir gagné un talent (5,560 francs) en deux jours. (Plutarque, *Vies des dix orateurs grecs.*) Les acteurs de quelque réputation pouvaient facilement à Rome encaisser cent mille sesterces (27,950 fr.) dans une année. Roscius se faisait, quand il voulait, un revenu de cinq cent mille à six cent mille sesterces (de 139,725 francs à 167,675 francs). Dans les derniers temps, devenu assez riche à son gré, il refusait toute rémunération, se considérant comme suffisamment récompensé par les applaudissements enthousiastes des spectateurs. (Cicéron, *Oratio pro Q. Roscio.*) Son émule Æsopus ne se payait pas d'une aussi creuse monnaie. Viveur à outrance et follement prodigue, il trouva encore moyen de laisser à son fils un héritage de vingt millions de sesterces. (Macrobe, *Saturn.* II, 10.)—Quant à la danseuse Dionysia, il faut réduire à cinquante mille *francs*, au lieu de cinquante mille *écus* (chiffre donné par l'auteur de la question), son traitement annuel (Cicér., *ibid.*) — et c'était déjà fort honnête. — Mentionnons seulement pour mémoire le don de cinq cent mille sesterces que César fit au célèbre mimographe Labérius, chevalier romain, pompéien et frondeur, qu'il avait forcé, au grand désespoir du pauvre poète, à jouer dans une de ses pièces (Macrobe, *Saturn.* II, 7) (1). — Ce n'était que la moitié du cachet (*H. S. decies*) que l'empereur Commode prélevait à son profit sur le fonds commun des gladiateurs, toutes les fois qu'il daignait combattre de sa personne dans l'amphithéâtre. (Gibbon, *ch.* IV, *note* 38.) — Il paraît qu'on ne se procurait pas un empereur à moins. C'est en effet cette somme d'un million de sesterces (*sestertiûm decies*) qu'un préteur offrit à Néron pour chanter dans un spectacle qu'il donnait au peuple. (Suétone, *Vie de Néron*, ch. 21). Héliogabale se faisait payer aussi lorsque, sous la livrée d'un cocher, il prenait part aux courses de chars du Grand-Cirque (Dion-Cassius)— et ses prétentions n'étaient sans doute pas plus modestes. — Très élevés aussi, toute proportion gardée, devaient être les émoluments que les entrepreneurs de spectacles payaient aux Lentulus, aux Fabius, aux Mamercus, et autres praticiens de haute volée qui, ruinés par le faste et la débauche, essayaient de refaire leur fortune au théâtre (Juvén., *VIII*, 185). Il est clair que ces industriels spéculaient moins sur le talent problématique de leurs sujets que sur l'insultante curiosité du public. C'étaient là des exceptions qui ne faisaient pas règle. Tout autre était le cas de Tigellius, simple affranchi, bouffon de cour et chanteur de profession. Il fallait pourtant qu'il se fit de beaux revenus pour être en état d'en-

(1) Suétone (*Vie de César*, ch. 39) ne parle que de 500 sesterces, mais le texte doit être altéré. César était bien capable d'un acte tyrannique, mais non d'une vilenie.

tretenir cette innombrable clientèle de mimes, de baladins, de joueuses de flûte, de cabotins en tout genre qui pleurèrent tant à ses funérailles. « *Quippe benignus erat* », dit Horace (liv. 1er, *Sat. II*, 4). Mais le mieux renté de tous ces beaux fils était encore le fameux pantomime Pylade qui, devenu vieux, se donnait le luxe princier de faire célébrer à ses frais des jeux publics. (Dion, *LV*, 10.) On peut, il est vrai, supposer sans trop de témérité que le beau Pylade ne se faisait pas scrupule de manger à deux râteliers, à l'exemple de ses camarades Bathylle, Echion, Chrysogonus, et bien d'autres, dont les grandes dames se disputaient les faveurs sans regarder au prix :

> Solvitur his magno comœdi fibula.
> (*Juven.*, VI, 63 sq.)

Ces fortunes fabuleuses et l'arrogance de leurs possesseurs causèrent à la fin un tel scandale que Tibère crut devoir fixer un maximum pour les émoluments des gens de théâtre. (Tacite, *Annal.* I, 77.) Mais, un jour, un pantomime en vogue ayant refusé de jouer au prix du tarif, le populaire prit parti pour son idole; il y eut une émeute, et, pour éviter de graves désordres, le Sénat, convoqué par les tribuns, dut rapporter la loi. (Dion, *LVI*, 47.) Depuis lors, les choses continuèrent à aller comme devant. — Il serait intéressant de savoir ce que produisaient à la future impératrice Théodora les gifles et les coups de pied au derrière que, pour la plus grande joie de la canaille, elle « écopait » si gentiment sur la scène.

JOC'H D'INDRET.

—

Du signe V en latin (XXII, 737; XXIII, 78, 109). — Encore une petite observation, une toute petite. *Civitas* ne se prononçait pas *Sivitas*, mais *Kivitas*. La lettre *C* avait toujours le son dur en latin. Sur d'anciennes inscriptions, elle remplace souvent *q* ou *qu*. Les Romains ne prononçaient pas *Cæsar Sézar*, mais *Kaïssar* avec le son *aï* pour la diphtongue æ. Les Grecs écrivaient comme ils entendaient Καίσαρ.

— *Vide:* Chaix de St-Aymour. Lo.

—

Les femmes de Thérouanne combattant pour l'indépendance de leur patrie (XXII, 739; XXIII, 82, 174). — La question est bien simple : Thibaudeau s'est-il trompé ou non? Oui, il s'est trompé. Dupleix (*Histoire générale de la France*, 4e édition, Paris, 1634. Tome 3, pages 411-412) dit seulement à propos de Thérouanne :

« Vaine entreprise sur Thérouanne » (après la levée du siège de Montreuil), « laquelle est rompue par Martin du Bellay et le seigneur de Sansac, lesquels se jetèrent dedans avec quelques bandes de gens de guerre ». Et plus loin : « De là ils allèrent planter le siège devant Thérouanne et y firent une furieuse batterie, car à grand'peine François de Montmorency, seigneur de La Rocheposay, lieutenant du roy en Picardie, eut le temps de jeter dedans 60 hommes avec leurs archers et 400 hommes de pied. » Avant de citer Dupleix, Thibaudeau (tome 2, pages 160-163) consacre une note à Dessé (André de Montalembert, seigneur de Dessé et de Panvilliers) et dit : « Il fit « une action bien généreuse au siège de « la ville d'Ambleteuse, prise d'assaut, « en sauvant de la fureur du soldat l'hon« neur et les biens des femmes et des « filles qui vinrent implorer son secours. » Puis il cite le récit de la mort de ce seigneur, par Brantôme (Thibaudeau, *Hist. du Poitou*. Réimpression faite en 1839 à Niort, par M. de Ste-Herminie, 3 vol. in-8, tome II, p. 157-160). A propos de cet ouvrage, M. Létang se trompe, il est d'A. R. H. Thibaudeau, député de la sénéchaussée du Poitou aux Etats généraux et père du conventionnel. La première édition de l'*Histoire du Poitou* est en six volumes in-12, imprimée à Poitiers, 1782-1788.

A. W. T.

—

Une poésie de Victor Hugo sur mademoiselle de Sombreuil (XXIII, 11, 90, 140). — Si l'ode de M. Victor Hugo, publiée en 1820, ne se retrouve plus autrement que par extraits dans l'*Histoire des Girondins et des massacres de Septembre*, de M. de Cassagnac; dans les *Massacres de Septembre*, par M. l'abbé Orse, publiés en 1853, et dans *Ruines et Fantômes*, de M. Jules Claretie, nous considérons ces reproductions comme bien suffisantes pour établir, sinon sa date, du moins son origine. M. Victor Hugo s'était ainsi fait, vers 1819, l'écho de ses contemporains, en célébrant sur sa lyre d'adolescent une action qui l'avait ému, qui était alors de notoriété publique et qui avait excité l'admiration générale. Il n'a pas réclamé contre la publi-

cation de cette ode, faite en 1853 et en 1860.

Mademoiselle de Sombreuil, en sortant de prison, avait été secourue par Larive, acteur du Théâtre-Français, lequel avait été détenu dans la même prison qu'elle, son père et son frère, et elle avait été accueillie par M. et madame Suard, qui recevaient une nombreuse société littéraire. Elle avait fait souvent à ses amis le récit de ses émotions et de ses malheurs. Son père et son plus jeune frère avaient été arrêtés avec elle, comme suspects, le 31 décembre 1793; ils avaient été condamnés à mort comme complices de l'assassinat de Collot d'Herbois, sans aucune apparence de preuves, et guillotinés, revêtus de chemises rouges, le 17 juin 1794. Son frère aîné, fait prisonnier à Quiberon, avait été fusillé le 28 juillet 1795. Mise en liberté le 23 août 1794, après la révolution du 9 thermidor, elle fit pendant longtemps des démarches et des efforts incessants pour obtenir les secours nécessaires à son existence et la restitution des biens de sa famille, confisqués au profit de la nation. Elle obtint, et à grande peine, un secours de 1,000 francs au mois d'avril 1795 et elle fut autorisée, le 13 août suivant, à rentrer en possession des biens de sa famille. C'est peu de temps après, en 1796, que se trouvant chez M. Suard, membre de l'Académie française, en présence de M. Hochet, qui fut depuis secrétaire général du conseil d'Etat (de 1816 à 1840), et de plusieurs autres personnes, n'ayant pu dissimuler ses chagrins sur les malheurs de son père et de ses frères, elle fut l'objet des manifestations les plus sympathiques, et elle reçut de nouveaux éloges pour son dévouement sublime envers son père. Elle fut ainsi amenée à raconter les détails de cette scène horrible. M. Hochet recueillit ces renseignements, que nous allons reproduire, par extrait, tels qu'il nous les a conservés, et que nous croyons inédits :

Mon père fut arrêté quelques jours après le 10 août (le 16) et conduit à l'Abbaye. Je m'empressai d'aller partager sa prison. Il fut appelé devant le tribunal (le 4 septembre) et je l'y accompagnai. Il se défendit avec beaucoup de calme et de sang-froid. — *Tous les invalides demandent ta mort*, dit un juge. — *C'est impossible*, m'écriai-je, *qu'on aille les consulter*. Après quelques débats assez vifs, il fut décidé qu'on irait consulter les invalides. En attendant la réponse, on nous fit rentrer dans la prison qui n'était plus qu'une scène d'horreurs. Nous ne voyions que du sang, nous n'entendions que les gémissements des mourants et les cris forcenés des bourreaux, qu'on rendait encore plus furieux, en leur faisant boire de temps en temps de grands verres de vin mêlé de sang et de poudre à fusil; et, en effet, à peine avaient-ils bu qu'ils devenaient comme des frénétiques, qu'ils demandaient à grands cris des hommes à tuer et que les juges eux-mêmes ne pouvaient plus contenir leur fureur. Bientôt on vint encore chercher mon père. A la vue de ces hommes, tout couverts de sang, je ne doutai pas qu'il ne fût bientôt massacré. Je me précipitai à ses pieds, je m'enlaçai dans ses jambes. « — *N'avancez pas* », *lui dis-je; et je criai aux bourreaux : — « Vous ne l'aurez qu'après m'avoir tuée.* » Ils voulurent m'arracher de lui, mais tous leurs efforts furent inutiles. Je sentais en moi une force inconnue, qu'ils ne pouvaient vaincre. Ils restèrent quelque temps immobiles. — « *Eh bien*, me dit l'un d'eux, *bois ce verre de sang et nous sauverons ton père.* » — *Je l'avalai d'un trait.* Au même moment on vint annoncer que la majorité des invalides avait été favorable à mon père. Les juges ordonnèrent qu'il serait mis en liberté. Mais telle était la fureur des bourreaux, que souvent même celui qui était absous courait encore les plus grands dangers, et, en effet, lorsque nous vînmes à traverser cette haie de sabres et de piques qui fermait l'entrée de la prison, je m'aperçus qu'un des bourreaux levait son sabre contre mon père et se disposait à le frapper. Je m'élançai aussitôt sur mon père pour le retirer en arrière et me placer devant lui ; mon mouvement fut si violent que je me donnai un effort à la hanche dont je n'ai pu encore être guérie, et ce mouvement fut bien heureux, car je reçus sur le cou ce coup de sabre qui eût infailliblement tué mon père, beaucoup plus grand que moi. (Elle nous fit voir sur son cou cette glorieuse cicatrice.) Je précédai mon père jusqu'à la sortie de la prison ; là, le peuple nous reçut avec de grandes acclamations de joie et nous ramena en triomphe jusqu'à l'Hôtel des Invalides.

Si à ce nouveau témoignage nous ajoutons celui de M. le comte de Villelume, fils de mademoiselle de Sombreuil, devenue madame de Villelume, contenu dans une lettre publiée aussi par M. de Cassagnac, ceux de Legouvé, d'Isabey et de Duplessis-Bertaux, qui ont représenté dans son livre la scène du verre de sang, et celui de Dubroca, publiés en 1800 et en 1803, et confirmés par M. Victor Hugo, en 1819, nous avons un faisceau de preuves qui nous paraît bien suffisant pour transformer en une horrible réalité la *Légende obsédante* du trop fameux verre de sang. On s'explique facilement pourquoi cet épisode des massacres de septembre n'a pas été publié avant 1800, et notamment par l'abbé Sicard, ni par Journiac de Saint-Méard, ni par madame de Fausse-Landry, lesquels ont été aussi détenus à l'Abbaye à la même époque. Ces prisonniers furent délivrés avant M. de Sombreuil ; ils partirent certaine-

ment sans attendre ce qui pourrait arriver à leurs malheureux compagnons. Depuis, ceux qui avaient éprouvé de la sympathie pour mademoiselle de Sombreuil, restée longtemps malade des suites de ses émotions, n'ont pas voulu sans doute réveiller sa sensibilité d'une manière douloureuse, ni peut-être la compromettre de nouveau, en appelant sur elle l'attention publique. Les terroristes survivants n'éprouvèrent pas de leur côté le besoin de rappeler ainsi le souvenir déplorable des massacres dont aucun d'eux ne voulut jamais, malgré l'évidence, accepter publiquement la responsabilité, et qui furent considérés par la justice comme des assassinats de droit commun. Mais ce qui démontre bien que le fait était généralement admis comme exact, c'est qu'en 1800, en 1803, et même en 1820, lors de la grande publicité donnée à la révélation de cet acte extraordinaire, il ne s'éleva aucune protestation ni aucune contradiction même de la part des membres survivants du Comité de police et de surveillance de la Commune de Paris, chargés de la surveillance des prisons au moment des massacres et plusieurs mois après, et notamment de Deforgues, de Jourdeuil, de Duffort, de Panis, de Sergent, de Tallien, qui depuis avaient été nommés membres de la Convention nationale et qui ne sont morts que longtemps après. L'abbé Sicard, Journiac de Saint-Méard, Peltier, madame de Fausse-Landry, existaient encore en 1820; ils n'ont fait aucune réclamation ni aucune rectification. Ce fait était de notoriété publique, et il n'était pas sérieusement contestable, surtout à une époque à laquelle il existait encore des témoins oculaires qui n'avaient plus rien à craindre pour l'attester, s'il en eût été nécessaire.

Quant à la lettre qui aurait été adressée au journal *des Débats* en 1855, nous ne savons à quelle date, et d'après laquelle mademoiselle de Sombreuil ellemême se serait élevée contre cette assertion, nous n'en connaissons pas le texte, mais il serait inconciliable avec celui de la lettre de M. de Villelume, écrite longtemps après.

M. de Pontmartin a contesté le verre de sang en invoquant ses souvenirs personnels de récits faits devant lui par mademoiselle de Sombreuil. Il n'avait pas encore douze ans lors du décès de notre héroïne.

On a prétendu qu'il était impossible de boire un verre de sang, parce que le sang se coagulait en trente secondes; c'est le résultat d'une erreur; on en trouverait la preuve évidente aux abattoirs de la Villette, où des malades vont chaque jour boire des verres de sang chaud. D'ailleurs cette objection serait sans objet, parce qu'au moment de la délivrance de M. de Sombreuil, les travailleurs de Septembre renouvelaient encore à chaque instant leur provision de sang chaud par le sacrifice de nouvelles victimes.

ALF. BEGIS.

—

L'auteur dramatique Louis-Marie Nicolaïe, dit Clairville (XXIII, 17, 117, 208). — Voici un renseignement sur la vie de Clairville qu'il me semble n'avoir pas vu dans les trois articles précédents qui lui ont été consacrés.

Clairville *a pratiqué les planches* à une certaine époque. Je me rappelle (cela se perd dans la nuit des temps, *la Bourgogne était heureuse, alors!*), je me rappelle, dis-je, l'avoir vu jouer au petit théâtre du Luxembourg, *vulgo* Bobino.

C'était dans une pièce intitulée: *la Tour du Louvre;* je ne puis citer le nom de *ou* des auteurs, car la pièce ne figure pas dans le *Catalogue général des œuvres dramatiques* imprimé.

Clairville remplissait le rôle de Concini, le maréchal d'Ancre, et de Luynes lui brûlait la cervelle, à la sortie du Louvre, et Clairville tombait de tout son haut sur le pont-levis.

Ce souvenir est bien vieux, mais, comme tous les souvenirs d'enfance, il m'est resté dans la mémoire. A. NALIS.

—

Russes et Russiens (XXIII, 67, 123, 156). — La querelle de mots Russes et Russiens que vous avez soulevée est si importante au point de vue historique et philologique, que j'ai attendu pour vous écrire d'avoir l'avis de *nos* collaborateurs. Vous l'avez traitée dans XXIII, 67, 123, 156, 213, mais un recueil sérieux comme l'*Intermédiaire* ne doit pas s'en tenir là.

Quand Voltaire a abandonné le mot de Russien pour celui de Russe, il a eu raison; il a froissé un sentiment des vieux Russiens, et les raisons qu'il leur a données sont spirituelles, mais ne valent rien. Il arrivait au moment du partage de la Pologne, et à une situation

nouvelle il fallait un mot nouveau qu'il dût faire avaler aux plus vieux Russiens. De quoi l'esprit de Voltaire n'était-il pas capable !

Mais si Voltaire a eu raison, c'est parce qu'il reflétait l'opinion commune : il connaissait bien des choses, et il prêtait l'oreille à tout : il y avait la légende, l'histoire, les faits. Il a tout résumé. Il ne faut plus dire *les Russiens*, il faut dire *les Russes*. Les Russes, c'est toute la Russie ; les Russiens, c'est la petite Russie.

Vous signalez le passage d'une brochure de 1832, où « les Polonais, les Lithuaniens et les Russiens » célèbrent l'anniversaire de leur Révolution. Au point de vue historique, c'est très vrai, et le mot est exact. La Pologne se composait de Lithuaniens, de Polonais et de Russiens, c'est-à-dire que la Lithuanie était formée de Cercles ou de Palatinats dont l'un portait le nom de « Pays de Rusen ».

J'ai sous les yeux les fragments d'un poème que j'appellerai *barbare*, parce qu'il est dans la langue des bords du Rhin qui a donné naissance au flamand, au néerlandais et à l'allemand. C'est un poème du héraut Gebre ou Ghebre où on raconte les aventures des Chevaliers teutoniques et des Chevaliers de la Croix portant la guerre chez les païens de la Lithuanie et du pays de Rusen, voisins de la Livonie.

Voici ce fragment :

God een ander reyse beriet
Van den Liiflantschen heren,
Die dicke hebbent gereist mit eren,
Beide op Rusen ende op Littouwen.
Aldair mocht men den heelt scouwen.
Dair na men striit in Prusen zach,
Dair een grote reyse gescach
Te Littouwen in dat lant.

En voici la traduction :

Dieu résolut une autre expédition
Des seigneurs de la Livonie,
Qui ont souvent porté la guerre
Chez les Russes et les Lithuaniens.
Là on aurait pu voir le héros ;
Après quoi il y avait une guerre en Prusse,
Où l'on entreprit une grande expédition
Au pays de la Lithuanie.

Le mot de *Rusen* est celui qu'a dû entendre Voltaire. C'est le mot primitif qui dit tout et a toujours tout dit. Il est primitif ; il a donné naissance à *Russe*, *Russie*, *Russien*. Le pays de Rusen et de Littouwen a dominé les Palatinats voisins et s'est étendu jusqu'à la Moscovie, d'où le mot de Russien est resté la désignation générale des provinces réunies depuis la Finlande jusqu'en bas de la Hongrie, — jusqu'à ce que, les Provinces russiennes absorbant leur province d'origine, « le pays de Rusen », le besoin d'une désignation nouvelle se fit sentir : il n'y eut plus de petite Russie, mais une grande Russie ; plus de Russiens, mais des Russes.

Votre correspondant d'Oxford prétend avec des auteurs grecs que les Russiens sont des Scandinaves ou des Normands que les Slaves de Novgorod appelèrent pour les défendre contre les invasions des Finnois au VIe ou VIIe siècle. Cela vient corroborer l'explication que je me permets de vous donner. L'auteur de *Origin of the Russian State* me permettra de lui dire que le « pays de Rusen » était frontière de la Livonie, de la Lithuanie, de la Finlande, et faisait partie de la confédération des tribus païennes connues depuis sous le nom de Pologne, et c'est en souvenir de cette commune origine qu'en 1832 « les Polonais, les Lithuaniens et les Russiens » (pas les Russes de la Russie, mais les Russiens du pays de Rusen) ont célébré l'anniversaire de leur révolution écrasée. Je me rappelle qu'en 1832 un nonce polonais émigré me racontait que la Pologne était le berceau de la Russie, et que le mot de *Russien* était attaché à la Russie polonaise, au pays de Rusen, et que le mot de *Russe* s'appliquait aux habitants de la grande Russie. Voltaire n'avait donc que déterminé un mot devenu nécessaire en se servant de *Russes* pour désigner les habitants de toute la Russie, et en laissant aux habitants du « pays de Rusen » celui de *Russiens* qui, au point de vue géographique et historique, existera toujours.

V. B.

—

Un souvenir de l'*Histoire de ma vie*, de George Sand (XXIII, 70, 214). — Il y a des vraisemblances pour que les correspondances que G. Sand a pu adresser à Emile Regnault aient été conservées, en tout ou partie, par la famille Regnault. Si M. le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul ne sait pas ce qu'est devenue cette famille, je me ferai un plaisir de le lui indiquer, mais des raisons de convenance et de discrétion ne me permettraient de le faire que par lettre, et non dans une publication périodique. Il serait donc nécessaire que M. le vicomte de Lovenjoul

voulût bien me donner son adresse. La mienne est Bourges, sous ce nom :

L. Jeny.

—

Le séjour de Jacques II à Saint-Germain et la brigade irlandaise (XXIII, 99). — La rumeur publique, dans le département du Cher, considérait comme d'origine irlandaise aristocratique et ancienne un M. O'Reilly, professeur d'anglais au lycée de Bourges, vers 1840, un prêtre dont on n'a pu jusqu'à présent me retrouver le nom, et surtout une famille Haly O'Hauly, native d'Assigny (Cher), alliée aux familles *de Rigault-Grangier*, etc. Un membre de cette famille portant, entre autres, le prénom de Richard, était encore, vers 1886, je crois, contrôleur des contributions directes, à Orléans. A propos d'Orléans, il existait, également en 1886, dans cette ville, un conseiller de préfecture du nom de O'Mahony.

Peut-être ces quelques noms pourraient-ils être utiles dans ses investigations au confrère qui signe : *Un curieux d'origine irlandaise.*

L. Jeny.

—

Le mot le plus célèbre de l'abbé Maury (XXIII, 100). — Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

Marseille, ce 28 février 1890.

Cher monsieur,

Je prépare la publication des *Mémoires inédits du cardinal Maury*, qu'une bonne fortune m'a fait découvrir dans ses papiers de famille. La question relative aux mots historiques du célèbre et spirituel rival de Mirabeau s'y trouve traitée à fond et sous toutes les formes en plus de vingt endroits. J'espère pouvoir publier ces *Mémoires* l'hiver prochain, si, comme je l'espère, la souscription que je vais ouvrir dans ce but est suffisamment couverte pour m'aider à faire les frais d'une publication considérable. (2 forts volumes gr. in-8. Prix : 12 francs pour les souscripteurs.)

Mgr Ant. Ricard, prélat.

—

Le rabot de Jean sans Peur (XXIII, 100). — Dans le *Victorial*, chronique de Pero Nino, dont la traduction, exécutée par MM. de Circourt et de Puymaigre, a paru à la librairie Palmé en 1867, il est parlé, page 361, des emblèmes choisis par le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne. Le *Victorial* fut écrit par l'*Alferer* de Pero Nino, Gutierro Dias de Gamer, qui se trouvait à Paris, avec son maître, en 1406. Gamer n'est pas toujours très véridique. Voici ce qu'il raconte : « Le duc d'Orléans donna au duc de Bourgogne le camail d'or avec le porc-épic qui était sa devise. Le duc de Bourgogne donna au duc d'Orléans le rabot avec le diamant qui était la sienne... On dit que le camail signifiait *camal*, c'est-à-dire combien de mal on fait aujourd'hui ! Quant au porc-épic, c'est un animal doux, mais quand on veut lui nuire, il entre en colère. Le duc de Bourgogne avait pris un rabot pour dire que, de même que le rabot aplanit tout, il saurait rabattre tout orgueil. Pour le diamant, qui mord sur l'acier, il signifiait que le duc était si puissant, que nul ne se présenterait pour lui demander raison de ce qu'il voudrait faire. »

Poggiarido.

—

Mathématiciennes (XXIII, 101). — Les œuvres de Marie-Gaétane Agnesi ont été imprimées : Propositiones philosophicæ, quas crebris disputationibus domi habitis coram clarissimis viris explicabat ex tempore et ab objectis vindicabat Maria-Gaetana de Agnesiis Mediolanensis. Mediolani, per Joseph Richinum Malatestam, 1738, in-4, ff. 6, pp. 119.

Instituzioni analitiche ad uso della gioventù italiana... In Milano, nella regia Ducal Corte, 1748, in-4, 2 vol.

Le deuxième volume a été traduit en français, par Anthelmy. Paris, 1775, in-8.

L'ouvrage entier a été traduit en anglais par J. Colson et publié par J. Hellins. London, 1801, in-4, 2 vol.

Pierre Clauer.

— La mort tragique d'Hypatie a été peinte par M. C. W. Mitchell, et M. Ch. Lucas (qui possède ce tableau) le prêta à l'exposition de Manchester en 1887. L'artiste a tiré le sujet de son tableau de la superbe description de cette mort, trouvée dans le chap. 29 du roman *Hypatia*, de Kingsley. La philosophe se tient debout toute nue sur les degrés de l'autel ; d'un bras, elle ramasse sa chevelure dorée, elle tend l'autre vers le grand crucifix, qu'elle invoque contre les outrages de ses meurtriers. C'est une œuvre vraiment magnifique.

(Manchester.) J. B. S.

— La signora Bassi, au XVIIIe siècle, professa longtemps à Padoue la physique expérimentale. Les ouvrages scientifiques français du dernier siècle parlent avec éloges de sa valeur.

A la même époque, Marie-Angélique Ardingheli se consacra à l'étude des sciences physiques et naturelles et traduisit en italien la plupart des grands mathématiciens français. A. L.

—

Le portrait de madame de Beaumont (XXIII, 103). — Le portrait de madame de Beaumont par madame Vigée-Lebrun, daté de 1788, avait été donné par elle à Joubert, dont la famille le conserve précieusement.

Il a figuré à l'Exposition des portraits du siècle, à l'Ecole des beaux-arts.

B.

— Ce magnifique portrait est entré par héritage dans la famille du Chayla, qui demeure rue de la Boétie, 79. E. G.

—

Un livre de M. Darimon (XXIII, 104). — Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Paris, 5 mars 1890.

Monsieur,

Bien que la chose n'ait pas beaucoup d'importance, permettez-moi de rectifier une note qui a paru dans l'*Intermédiaire* du 25 février, sous les initiales E. D. B.

Il est impossible que le catalogue de la bibliothèque de Lille m'attribue la rédaction du livre : *Essai sur l'éducation des animaux, le chien pris pour type*, par la raison que cet ouvrage a réellement pour auteur M. Adrien Léonard, bien connu à Lille pour son habileté dans le dressage et l'éducation des chiens.

Recevez, etc. ALFRED DARIMON.

—

Familles de Salles et de Labondie (XXIII, 104). — La partie du Périgord qui confine au Quercy dépendait de l'élection de Sarlat. Peut-être que la famille de Salles ou *Salis* sur laquelle on demande des renseignements est la même que celle connue en Sarladais. Voici ce que je puis indiquer sur cette dernière.

Jean-Joseph Salis, sieur de La Batut; Henry, son frère ; Jean et Jacques, sieurs de la Vauronie; Antoine, sieur de la Serre, son fils, furent *maintenus* par l'intendant Pellot lors de la recherche de 1666-71 (*Sénéch. de Sarlat*, *Archives dép. de la Gironde*, *c.* 3339).

Henry de Salis, sieur de Labatut (*Rôle de la noblesse de la sénéchaussée de Sarlat en* 1689, *mêmes Archives et numéro*).

LA COUSSIÈRE.

—

Petits Poulignacs (XXIII, 129). — Ce souvenir remonte à ma petite enfance.

C'était après les trois glorieuses (comme on disait alors), j'entendis un charretier qui, frappant son cheval, le traitait de « méchant Polignac » ; je demandai à mon père ce que c'était que cette injure; il me fut répondu que c'était le nom d'un ministre tombé. VEUVE MAGNIANT.

—

Ordres de chevalerie (XXIII, 130). — Les insignes de tous les ordres, français ou étrangers, devraient, réglementairement, n'être portés que conformément au type officiel délivré par le gouvernement qui a conféré la décoration, ainsi d'ailleurs que les portent les militaires. Il y a eu dérogation à cette règle pour les croix portées sur l'habit; mais ceux qui les vendent, ou qui les portent, en métal différent de celui du type officiel commettent une contravention. Les croix en diamants sont elles-mêmes, à un certain point de vue, « illégales ». Chez nous la croix de chevalier et celle de grand officier de la Légion d'honneur sont réglementairement en argent; celles d'officier, de commandeur et de grand-croix sont en or. Tout le reste n'est que contrefaçon ou fantaisie.

GEORGES D'HEYLLI.

—

Les matinées de Cléopâtre (XXIII, 131). — Je ne m'explique pas bien « l'effarement » du « Jeune chercheur ». Les manuels du baccalauréat ne peuvent pas tout dire. N'empêche qu'il soit prudent d'y regarder à deux fois avant de s'inscrire en faux contre les assertions d'un journal quelconque, et spécialement d'un journal « très répandu ». Rien que pour cette raison, je me garderais bien de douter de l'authenticité de l'espièglerie imputée à Cléopâtre. Aucun auteur ancien n'en a soufflé mot! Qu'est-ce que cela me fait? Théophile Gautier a été moins discret. Il connaissait cette anecdote. — Comment? — Ce n'est pas mon affaire ; — et il a jugé à propos de nous en faire part. (*Une nuit de Cléopâtre.*) Depuis, M. Jules Barbier en a tiré un livret d'opéra — (1885) — et Victor Massé l'a mise en musique. Si de telles autorités ne vous suffisent pas, ô Jeune chercheur, que penserez-vous de celle des poèmes gracieux, mais un peu naïfs, qui ont popularisé dans le monde entier les noms

glorieux de Dagobert, de La Palisse et de Malbrouck? Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, que l'adorable fille des Ptolémées a servi de cible aux traits mordants des chroniqueurs. Shakespeare ne lui a-t-il pas attribué une passion aussi intempestive que prématurée pour le noble jeu de billard?

Let us to billiards,
Come, Charmian!
(*Cléop.*, acte II, sc. 4.)

C'est pour le coup que le Chilpéric d'Hervé — pas gobeur, Chilpéric! — se serait écrié : « Déjà? » Passe encore pour cela. Une grande princesse a bien le droit (honni soit qui mal y pense!) de cultiver le carambolage. Mais voici qui est plus sérieux. Dans un factum d'une latinité redoutable, intitulé : *De priapismo reginæ Cleopatræ*, et réimprimé plusieurs fois (*Parisiis*, 1577, *in*-12 — *Patavii*, 1664, *in*-8, etc.), où trouve une lettre navrante adressée par Marc-Antoine à son ami Q. Soranus. L'illustre amant de Cléopâtre s'y plaint amèrement du manque de tenue de sa royale maîtresse; entre autres légèretés, il lui reproche d'avoir fait cent six heureux dans une seule nuit. — « Sub unâ nocte... centum « et sex virorum concubitus pertulit. » — Cent six! c'est peut-être beaucoup. — Quel *balthazar*, le lendemain, pour les crocodiles du Nil! — Mais en voilà assez sur ce grave sujet.

En ce qui touche le prétendu « paradoxe » d'Alphonse Karr, je remarquerai d'abord que les sauterelles ne sont pas en cause : c'est des araignées qu'il s'agit. J'ajouterai que le spirituel écrivain a simplement confirmé un fait d'observation bien connu de tous les entomologistes. Michelet (*l'Insecte*, *ch.* 6) et Victor Rendu (*Mœurs des insectes*, *ch.* 30) en ont fait leur profit, et ont brodé sur ce thème mélancolique des variations d'une fantaisie et d'une délicatesse charmantes. Joc'h d'Indret.

—

Qu'est devenu le drapeau donné par les dames du Havre en 1870-1871? (XXIII, 131.) — Nos excellents confrères, le *Journal du Havre* et le *Courrier du Havre*, ont reproduit la question posée par l'*Intermédiaire*; ce dont nous les remercions vivement. Le *Courrier du Havre* en a fait l'objet de deux articles dans les numéros des 11 et 13 mars. Nous en extrayons les renseignements suivants :

Voici en quelques lignes l'historique de ce drapeau.

Le 16 septembre 1870, le 2e bataillon des mobiles du Havre, commandé par M. Werther, qui devait peu de temps après être tué à la tête du 80e de ligne où il était lieutenant-colonel, se réunit dans le champ de tir, au Hoc, pour y recevoir le drapeau offert par les dames du Havre.

Ce bataillon et celui du Pas-de-Calais formaient le carré autour de la tribune sur laquelle avaient pris place, avec les autorités civiles et militaires, les dames havraises portant à leur corsage la cocarde tricolore.

Les tambours battirent aux champs, puis le commandant Werther s'avança à la tribune. Madame d'Houdetot lui présenta le drapeau, auquel elle attacha l'écharpe tricolore.

Le commandant adressa aux troupes un discours dans lequel, tout en remerciant les dames, il rappelait les devoirs que le bataillon avait juré de remplir : « Vaincre ou mourir! »

Le malheureux commandant devait, en effet, trouver la mort au combat du Mans.

Le 12 octobre, le bataillon quittait le Havre. Le commandant Werther, bientôt nommé lieutenant-colonel du 80e, fut remplacé par M. Rolin, qui, après la guerre, a écrit l'histoire de ce bataillon.

On sait que ce bataillon est un de ceux qui eurent le plus à soutenir de combats contre les Prussiens, et c'est à la déroute de Buchy que dut disparaître le drapeau offert par les dames du Havre.

Un autre drapeau fut offert par un groupe de dames du Havre au bataillon des Vengeurs.

Enfin, l'étendard de l'escadron d'artillerie de la garde nationale fut offert par madame Capron, fille de M. Louédin, négociant; mais ces deux derniers drapeaux furent rendus à la mairie après la dislocation de ces corps.

Quant au sous-officier Pellegrin, dont parle l'*Intermédiaire*, nous croyons qu'il s'agit d'Antoine Pellerin, un des hussards qui combattirent si brillamment à Saint-Romain contre les Prussiens.

Il était natif de Montuel (Ain); c'était un vieux soldat d'Afrique et du Mexique; il reçut la médaille militaire le 19 décembre 1870 et prit sa retraite avec le grade de brigadier.

« C'était, dit un de ses biographes, un brave, capable de toutes les audaces, prêt à verser encore son sang et à donner sa vie pour l'honneur du drapeau et la défense du pays. »

Le 14 octobre 1888, il vint, avec les quatre survivants du combat de Saint-Romain, assister à l'inauguration du monument que cette commune venait d'élever à la mémoire des braves tombés sous les balles prussiennes, dans les rues de ce bourg, qui ne reçut pas moins de 50 obus, ce jour-là, 17 janvier 1871.

Outre ces corps réguliers, un corps de francs-tireurs fut organisé après la déclaration de guerre, par l'initiative de MM. Léon Jacquot, Legrand, courtier, F. Bellanger, Lennier, Marande, Duplat, etc.

La première compagnie quitta le Havre, pour rejoindre l'armée de Rouen, le 24 septembre 1870, sous le commandement de M. Léon Jacquot, qui, peu de temps après, devint chef de bataillon du corps qui compta 450 hommes divisés en quatre compagnies.

La première compagnie reçut un fanion de la part de mesdames D. et H., qui l'avaient brodé elles-mêmes.

Après la guerre, ce fanion fut coupé en plusieurs morceaux qui furent distribués aux officiers ainsi qu'aux anciens soldats de l'armée active qui se trouvaient dans les rangs de cette compagnie de francs-tireurs.

Un de ces débris du fanion nous a été présenté par madame Lizet, veuve d'un de ces francs-tireurs. On y voit encore les restes de la broderie des dames du Havre.

Pierre-Tranquille Lizet était un de nos compatriotes. Né à Octeville le 20 février 1829, il entra au service, au 89e de ligne, le 8 janvier 1863.

Après avoir fait, dans son régiment, les campagnes d'Italie et de Crimée, où il prit part au siège de Sébastopol, il fut libéré.

Dès la déclaration de guerre, il s'engagea dans la première compagnie des francs-tireurs du Havre, où il ne tarda pas à gagner les galons de sergent.

A la dissolution du corps, il emporta, comme le plus important souvenir de sa carrière, le morceau de drapeau que ses chefs lui avaient remis.

Ce brave soldat est mort, après avoir été atteint de paralysie, depuis deux ans, le 25 octobre 1887, laissant quatre enfants.

Sa veuve, qui habite au numéro 34 de la Corderie, conserve, comme une précieuse relique, le morceau du drapeau.

Nous croyons savoir qu'un autre morceau de ce drapeau, offert par les dames du Havre, est en la possession d'un des anciens officiers de la compagnie, M. Lennier.

Les autres compagnies des francs-tireurs reçurent aussi un fanion qui leur fut donné par notre concitoyen, M. Th. Mousset.

Ch. Vesque.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

L'amour comparé à la courge. — Jean Hays, avocat du Roi au Présidial de Rouen, l'un de nos poètes de la Renaissance, a publié dans ses *Premières Pensées* (Rouen, 1598, in-12), dédiées à Madame, sœur unique du Roy, les bien curieuses stances suivantes où l'amour est comparé à la courge. E. P.

A la voir, la courge ressemble
A l'amour qui brusle dans moy.
D'un peu d'amour elle s'assemble,
L'amour aussi d'un peu l'esmoy.

La courge hait la saison rude,
Le froid hyver passe et rebours,
Et moy je hay l'ingratitude
De vostre œil qui blesse toujours.

L'hyver de sa froideur extresme
Luy ravit la verde couleur,
Et vostre bel œil de moy mesme
Me ravit et robe le cœur.

A la courge la terre agrée
Et se plaist sur elle gésir;
Moi sur votre lèvre sucrée
Je fonde l'heur de mon désir.

Un peu de semence l'enfante,
Un peu d'eau l'entretient:
Un attrait de vostre œil m'enchante,
Mon cœur l'attire et le retient.

On grave dessus des figures,
On y peint les armes d'amour,
Et vostre œil d'une flesche dure
Dessus mon cœur grave toujours.

La courge ne vit qu'une année
Et jamais ne passe ce point.
Mais d'une langueur retournée
Tousjours mon pauvre cœur est poingt.

Le pèlerin la courge porte
Pour tromper la chaleur d'esté,
Et sa soif par elle supporte,
Puis la remet à son costé.

Moy, pour tromper la violence
Des belles flammes de vos yeux,
Dessus vos lèvres je m'eslance,
Suçant un nectar précieux.

Quiconque fustes, mesnagère
Qui avez ce beau fruit planté,
Je vous estime passagère
D'amour, de foy, de volonté.

Un duel de Rouget de Lisle. — La *Quotidienne*, dans son *Feuilleton des spectacles* du 5 juillet 1797, publiait la curieuse lettre suivante :

A MM. les Rédacteurs. 13 messidor.

J'ai été appelé par M. Michaud, rédacteur de la *Quotidienne*, mon ami, pour lui servir de second dans une affaire d'honneur qu'il devait avoir avec M. Rouget de Lisle; nous sommes allés ensemble à l'adresse qu'il lui avait envoyée, rue des Champs-Elysées, n° 9. M. Michaud est monté : je suis resté à la porte comme il est d'usage. Au bout d'une demi-heure, il a apparu avec ses habits déchirés ; il m'a appris que Rouget de Lisle, au lieu de lui donner la satisfaction qu'il lui demandait, avait ameuté tous les domestiques de la maison, et que ce renfort n'avait permis à M. Michaud que de lui riposter par quelques soufflets. Si j'eusse écouté l'indignation que ce récit m'a fait éprouver, je serais monté à l'instant avec les armes que je portais et j'eusse essayé de tirer vengeance de cet assassinat. Rouget de Lisle est un misérable et un lâche digne du mépris de tout homme d'honneur. M. Michaud et moi lui en donnerons des preuves partout où nous le rencontrerons. de L'Espinasse.

P. S. Je préviens M. Rouget de Lisle que je suis chez moi tous les matins, *seul*, jusqu'à dix heures, rue Saint-Honoré, n° 66.

Le 19 messidor (7 juillet 1797), le rédacteur du journal indiqua dans une note qu'après l'insertion de la lettre de M. de l'Espinasse, il réservait la parole à l'auteur de la *Marseillaise ;* mais Rouget de Lisle ne répondit pas, et la fanfaronnade de M. de l'Espinasse n'eut probablement pas de suites. E. M.

Le Directeur-Gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1890



Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 mai 1890.*

XXIIIe Année. — **N° 528.**

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIe Année.* — **N° 153**

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Comment faut-il prononcer désir? — A une certaine époque, on prononçait ce mot à la Comédie française de quatre façons différentes. Le personnel tragique, Ligier excepté, prononçait : *le désir;* celui de la comédie, mademoiselle Mars en tête : *le desir;* madame Desmousseaux : *le d'sir*, et Michelot : *le désir* ou *le desir*, selon les cas, à savoir suivant que ce mot précédait ou non un *e* muet, exemple : le *désir* de chanter, le *desir* d'éviter. De nos jours, j'ai entendu Got prononcer autrefois : *d'sir*, mais je crois bien que, depuis quelques années, il consent à prononcer comme c'est écrit.

Quant à moi, je pense qu'il n'y a pas d'hésitation possible et je demande d'où proviennent ces divergences.

PAUL MASSON.

—

La carrière est ouverte aux talents. — Dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 septembre 1862, p. 334, M. Taine écrivait, en parlant du général Bonaparte :

« Ce jeune homme maigre, aux cheveux plats, aux joues creuses, desséché d'ambition..., il devient maître, se proclame le représentant de la Révolution, déclare que *la carrière est ouverte aux talents*, et lance les autres avec lui dans les entreprises. »

Ce passage se retrouve dans l'*Histoire de la littérature anglaise*, t. III, p. 421.

Dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er février 1888, p. 493, M. Taine est revenu sur cette parole du premier consul : « Selon un mot qu'on lui attribue, dit-il, *la carrière est ouverte aux talents.* »

Cette phrase que M. Taine, en termes plus ou moins affirmatifs, attribue à Bonaparte, figure textuellement dans le rapport de Grégoire sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française, présenté à la Convention le 16 prairial an II (4 juin 1794). Ce rapport a été réimprimé en 1880, dans les *Lettres à Grégoire sur les patois de France* (Paris, librairie Pedone-Lauriel), p. 307 ; « Substituons, dit Grégoire, des couplets riants et décents à ces stances impures ou ridicules, dont un vrai citoyen doit craindre de souiller sa bouche; que, sous le chaume et dans les champs, les paisibles agriculteurs adoucissent leurs travaux en faisant retentir les accents de la joie, de la vertu et du patriotisme. *La carrière est ouverte aux talents;* espérons que les poètes nous feront oublier les torts des gens de lettres dans la révolution. Ceci nous conduit naturellement à parler des spectacles. La probité, la vertu, sont à l'ordre du jour, et cet ordre du jour doit être éternel. Le théâtre ne s'en doute pas... Poursuivons l'immoralité sur la scène. »

On le voit : quand cette formule heureuse : *La carrière est ouverte aux talents*, fut prononcée pour la première fois, il n'était question que de littérature. Mais ce mot frappant dut être répété plus d'une fois : il était fait pour devenir une des devises de la Révolution. Est-il vrai, comme M. Taine l'affirmait en 1862, et le croyait possible en 1888, que le premier consul se soit approprié un jour le mot de l'abbé Grégoire?

DEBASLE.

—

Quel historien? — Je lis dans les *Nouvelles à la main* de la *Ville de Paris :* « Un historien, que nous consentons à ne pas nommer, a écrit ceci, à propos de Desaix : « Il tombait à Marengo sur le champ de « bataille le jour même où Kléber, son

« meilleur ami, tombait, au Caire, sous « le poignard d'un assassin. Et il est pro- « bable que ni l'un ni l'autre n'ont connu « cette étrange coïncidence. »

Je demande le nom de cet historien qui, par son *il est probable*, mérite de rester immortel entre Prudhomme et Calino. UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Cigare et cigarette. — Je pose aux fumeurs de l'*Intermédiaire* cette simple question : à quelle époque précise remonte l'usage de ces deux procédés de combustion de leur plante favorite? La pipe est le plus ancien, mais les deux autres? Je viens d'acheter une reproduction photographique d'une sépia signée : Léon Girardet. Un jeune capitaine de la République tend à sa compagne sa cigarette pour qu'elle y allume la sienne; la table est mise dans un jardin, on en est au café... c'est charmant, mais terriblement fin de siècle. Cette cigarette n'est-elle pas un anachronisme? Si cependant la scène se passait en Espagne? ou en Italie? Ces deux pays ne nous ont-ils pas précédés dans la voie de la *fumerie ?*

E. B.

—

Le Petit Caporal. — D'où venait donc le surnom de Petit Caporal, qui fut donné par ses soldats à Napoléon Ier, et que rendit célèbre la réponse si connue qui lui fut faite, par un jeune factionnaire qui l'arrêta en croisant la baïonnette, un soir que l'empereur voulait entrer, la nuit venue, pour inspecter un de ses cantonnements : « Quand bien même vous seriez le *Petit Caporal*, je vous dis qu'on ne passe pas ! »

Sous le second Empire, pour continuer la légende, sans doute, ce surnom fut adopté, presque officiellement, à la cour. Le jeune prince impérial, encore tout enfant, si j'ai bonne mémoire, fut institué caporal des grenadiers de la garde. Des gravures populaires le représentèrent, en grand uniforme, les galons sur la manche et la tête coiffée d'un énorme bonnet à poil.

Et, de nos jours encore, l'un des organes les plus accrédités de la petite presse napoléonienne, à cinq centimes, se nomme encore *le Petit Caporal.*

Quelle est donc l'origine première de ce nom? ULRIC R.-D.

—

Louis de la Grange. — *Louis* (Valérin-Aimé-Claude), baron de la Grange, seigneur de Méranvaux (*sic*), faisait partie de l'Assemblée générale des trois ordres en Lorraine, pour le *Bailliage de Verdun*, le 24 mars 1789.

Serait-il possible d'obtenir tous les renseignements désirables sur ce *personnage, ses ascendants et ses descendants?*

BEATUS.

—

Le gouverneur Dumas de Pondichéry. — Sait-on ce qu'est devenu l'héritage du fameux Dumas, gouverneur de Pondichéry?

Pourrait-on me donner quelques renseignements sur sa famille et sur ses héritiers? H. A. R.

—

La date d'un couplet. — Le *Journal des Rieurs* ou le *Démocrite français*, fondé et rédigé par Martainville, en l'an III, donne dans son numéro 6 ce couplet devenu classique :

Le Repentir.

Fraternisons, chers Jacobins;
Longtemps je vous crus des coquins
Et de faux patriotes.
Je veux vous aimer désormais;
Donnons-nous le baiser de paix,
J'ôterai mes culottes.

Ce couplet célèbre a eu des fortunes bien diverses. Nombre d'auteurs ont prétendu qu'il avait été chanté en 1793 dans un café du Palais-Royal, par Martainville, et que l'auteur, après cette gaminerie, n'avait eu que le temps de se sauver pour ne pas être assommé par les sectionnaires d'Henriot.

D'autres ont affirmé que ce même couplet avait valu à Martainville l'honneur d'être traduit, en 1794, devant le tribunal révolutionnaire, où son extrême jeunesse — il avait seize ans à peine — l'avait protégé plus efficacement que sa réponse au président qui l'appelait *de* Martainville : « Citoyen, je ne suis pas ici pour être allongé, mais pour être raccourci. »

En résumé, le couplet des culottes date-t-il bien de l'an III, époque de son apparition dans le *Journal des Rieurs ?*

D'E.

—

Mariage de Françoise d'Aubigné, veuve Scarron, avec Louis XIV. — Quelle est la date *exacte* de ce mariage? On sait qu'il

eut lieu à Versailles, en 1684, par les mains du père de La Chaise et de l'archevêque de Paris, en présence de trois témoins seulement (Louvois, Montchevreuil et Bontemps); on croit que ce fut vers le 12 de juin, dans la nuit. Mais la date précise n'est-elle connue d'aucun confrère? Le secret de la cérémonie a-t-il été si profond qu'il n'en soit resté aucune trace nulle part? C. D.

—

David Rivault. — David Rivault, sieur de Fleurance, littérateur français, né à Laval vers 1571, fut précepteur du roi Louis XIII. Je prie les Intermédiairistes qui posséderaient des documents inédits ou curieux sur ce personnage de vouloir bien les communiquer à mon ami M. Sinoir, professeur au lycée de Laval, qui prépare une étude sur son illustre compatriote. L. G. P.

—

Cicéron et la vie future. — M. Victor Duruy prétend que Cicéron considérait comme des fables ineptes les doctrines d'une vie à venir. Il cite à l'appui de cette opinion quelques mots du discours *Pro Cœlio*.

Que faut-il penser de cette opinion, et quel était le sentiment véritable du grand orateur romain? FIRMIN.

—

Vilain XIV. — Quelle est l'origine, sous Louis XIV, de la dénomination *Vilain XIV?* Cette famille belge, dont le chef fut créé comte par Napoléon Ier, représentée en 1879, existe-t-elle encore aujourd'hui? Y a-t-il en Europe des identités? DAME FALLO.

—

Quelles sont les œuvres les plus remarquables du XIXe siècle? — Quels sont les livres que vous achèteriez si, sans limiter votre choix à un petit nombre de volumes, vous vouliez posséder ce qui a paru de remarquable dans la littérature française, tant en fait de romans, contes, nouvelles, poésies, etc., qu'en fait de critique et d'histoire littéraire, pendant ce siècle, et qu'en même temps vous désiriez voir représentés dans votre bibliothèque tous les écrivains de valeur par un ou plusieurs de leurs ouvrages?

H. V. H.

—

Lettres d'Adrienne Le Couvreur. — Le 20 août 1761, Favart écrivait à M. le comte de Durazzo :

« Mademoiselle Le Couvreur avait l'es-« prit fort orné. *On a donné au public un* « *recueil de ses lettres, qui a été fort re-* « *cherché.* »

Si recherché, qu'on ne le trouve plus, qu'il ne figure dans aucun catalogue et n'a été signalé dans aucune bibliothèque publique ou particulière.

Ces lettres auraient-elles été publiées dans une feuille périodique ou dans un recueil de mélanges?

Si oui, à quelle date, *if you please*?

G. MONVAL.

—

Les tailleurs de diamants. — Cette industrie était-elle exercée à Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles? J'ai lu dans un journal qu'elle était nouvelle en France, ce qui est inexact, car on trouve la trace de *diamantaires* et de *tailleurs de diamants* en province de 1630 à 1670.

A. X.

—

Sur une plante mystérieuse. — Je trouve dans une des savantes notes dont est enrichie l'édition de l'*Histoire générale des Alpes*, du R. P. Marcellin Ferrier, donnée par l'archiviste des Hautes-Alpes, M. le chanoine Paul Guillaume (Paris, Champion, 1890, grand in-8, p. 99), ce récit du chroniqueur Juvenis : « Il y a près de vingt-cinq à trente ans qu'un Espagnol, médecin, fut à l'Arche et, s'estant adressé au curé, il s'enquit s'il n'y avoit pas dans la montagne de ce lieu, qui abonde en simples, rares et singuliers, une certaine plante dans une masure qui estoit sur une butte et dans laquelle il y découloit quelque eau. Et lui ayant esté répondu qu'ouy, il se fit conduire à cet endroit, et y estant, dez qu'il eut aperceu la plante, il se mit à genoux, leva les yeux au ciel, et donna des autres marques d'une grande admiration et d'une joie extraordinaire. Et de suitte il couppe le tronc, n'en ayant laissé que fort peu, pour y attacher une corde dont il tenait un chien lié; puis il se prit à foitter le chien, lequel, par les efforts qu'il fit, arracha la racine de la terre; et soudain qu'il l'eut arraché, il mourut. Le médecin prit le tout et le mit dans un sac, donna une pistole d'Espagne à ceux qui l'avaient conduit à la plante et il se retira. M. de Genlis, archevêque d'Embrun [de 1668 à 1714], m'a fait lui-même ce récit. »

Je ne veux pas demander le nom de la plante, afin de n'être pas comparé aux

simples dont parle le narrateur, mais n'y aurait-il pas d'autres historiettes à rapprocher de la sienne?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Vernis de Neumaison. — Ce vernis fabriqué par Neumaison, pour les dorures d'équipage et de boiseries, était en 1752 très recherché.

En connaît-on quelques échantillons dans les musées et collections?

GERS.

—

Le nettoyage des anciens tableaux. — Je désirerais connaître un moyen facile et pratique de nettoyer les tableaux anciens, ou tout au moins de les éclaircir suffisamment, pour que tous les détails soient visibles à l'œil. Si quelque abonné de l'*Intermédiaire* pouvait le porter à ma connaissance, il m'obligerait infiniment.

P. V.

—

Manuscrits géographiques. — On désirerait savoir si les pièces suivantes, intéressantes pour l'histoire des voyages et de la géographie, sont inédites :

Lettre écrite au R. P. D. E. V., prieur de la Chartreuse de Marseille, sur un voyage fait au mont Liban, en l'année 1689 (par M. la Roque, de Béruth, le 13 novembre 1689). (Nimes, Bibl. com., ms. 13810. Recueil Séguier, n° 12.)

Voyage de M. Lescalopier, de Venise à Constantinople, en 1574. (Montpellier. Bibl. de l'école de médecine, n° 385.)

Description générale de la province d'Alsace dans toutes les parties de son administration, par M. de Goezman (mai 1767). (Toulouse, Bibl. com., ms. 585, II, 22.)

Voyage en France, en 1618, de Muzio. (Milan, Bibl. Brera, AF, IX, 73, AD, XV, 20.)

DESCRIPTOR.

—

Un auteur à retrouver. — Je viens de lire, dans la bibliothèque d'un de mes amis, le livre suivant : *Histoire des favorites, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable sous plusieurs règnes.* Par mademoiselle D***. A Amsterdam, chez Paul Marret, dans la Beurstraat, près le Dam, à la Renommée. MDCC.

Quelques renseignements sur l'auteur de ce livre curieux m'obligeront.

(Manchester.) J. B. S.

—

Familles de Lavaulx et de Roncherolles. — Je fais appel à l'obligeance d'un confrère pour me donner la descendance masculine et féminine :

1° De Jean-François, comte de Lavaulx, marié, en 1754, à Marie-Madeleine de Pechpeirou-Comminges de Guitaud;

2° De Gabriel-Augustin, marquis de Roncherolles, marié, en 1750, à Marie-Anne-Suzanne-Henriette de Pierrepont.

BRONDINEUF.

RÉPONSES

Un registre célèbre (XXIII, 14). — L'heureux possesseur de ce très curieux document est, selon toute probabilité, M. le marquis Stanislas de Girardin (Paris, rue La Boëtie, n° 5 ou 6), qui, à la mort de son père le sénateur de l'empire, eut, par privilège et comme chef de famille, le mobilier de l'hôtel de Paris et celui du château d'Ermenonville.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans le mobilier d'Ermenonville, beaucoup de documents concernant le séjour et la mort de J. J. Rousseau à Ermenonville, étaient soigneusement conservés.

L'un de ces curieux documents, le livre des dépenses journalières de J. J. Rousseau, a figuré à l'exposition iconographique qui, sur ma proposition, fut organisée (en 1882, au pavillon de la ville de Paris) par M. Grand-Carteret, sous les auspices et avec les finances du comité qui, l'an dernier, érigea la statue de J. J. Rousseau sur la place du Panthéon.

AUG. CASTELLANT.

—

Robichon de la Guérinière (XXIII, 19, 118). — Le *Mercure* de juillet 1741, p. 1647, annonce, parmi les portraits publiés par Odicuvre, celui de François Robichon de la Guérinière, écuyer du Roy, peint par Tocqué et gravé par Guélard.

ER. TH.

—

Les appointements du maire de Paris sous la Révolution (XXIII, 35, 142, 209). — Dans le numéro de l'*Intermédiaire* du 10 avril dernier, M. Penguillou demande:

1° Quels étaient les appointements du maire de Paris?

2° Si le carrosse du maire lui appartenait en propre ou si les frais de cet équipage étaient à la charge du budget communal?

La réponse à cette double question se trouve dans les documents suivants :

L'art. 33, titre III, du décret de l'Assemblée nationale, du 21 mai 1790, promulgué par lettres patentes du roi, du 27 juin 1790, était ainsi conçu :

Les quarante-huit sections (devenues les quarante-huit quartiers jusqu'en 1860), avant de procéder à la première élection des membres de la municipalité, détermineront, sur la proposition de la municipalité provisoire, le traitement du maire et les indemnités à accorder aux administrateurs, au procureur de la Commune et à ses deux substituts...

En exécution des lettres patentes du 27 juin, le corps municipal provisoire (élu par l'assemblée provisoire des représentants de la Commune) convoqua, dès le 28 juin, tous les citoyens actifs dans leurs nouvelles sections, à l'effet de commencer le 1er juillet, à sept heures du matin, les opérations préliminaires à l'élection de la municipalité définitive, avec invitation de les terminer le 4, de sorte que les élections pussent commencer le 5 juillet.

Mais sur les réclamations d'un grand nombre de districts, et notamment de celui des Cordeliers, l'Assemblée Constituante, par son décret du 1er juillet, invita le roi à suspendre les opérations électorales jusqu'au 25 juillet. Paris était alors tout entier absorbé par les préparatifs de la fête de la Fédération, et ne voulait point s'occuper d'autre chose. Une proclamation royale du 4 juillet donna satisfaction au vœu des districts et au décret de l'Assemblée nationale, en ajournant la convocation des sections au 26 juillet.

Le 23, le Conseil de ville fit publier les propositions de la municipalité provisoire adressées aux citoyens réunis dans les quarante-huit sections nouvelles. La municipalité proposait d'attribuer à la place de maire 75,000 livres par an, logement meublé, voiture, chevaux et leur entretien aux frais de la Commune; au procureur, une indemnité de 15,000 livres et une voiture, etc... Ces propositions étaient motivées ainsi qu'il suit :

Il est essentiel que l'honnête homme, n'ayant pas caressé la fortune et mendié ses faveurs, qui aura l'honneur d'être appelé pour peu de temps à cette place éminente, par ses concitoyens, puisse l'accepter sans inquiétude pour le présent et pour l'avenir, et qu'il passe de sa modeste habitation dans celle que la Commune de Paris aura préparée pour son maire; sa voiture doit être connue de tous les habitants de la capitale... Quelque modeste que puisse être le maire d'une aussi grande ville que Paris, quelque ennemi du faste et de la dépense, l'honneur d'être le chef de cette capitale l'assujettira toujours à une représentation indispensable, sa maison sera nécessairement ouverte aux députés des provinces, à tous ceux qui voudront traiter quelques affaires avec la ville de Paris, et souvent même aux membres de l'administration avec lesquels il aura des relations nécessaires. chaque jour et à chaque instant. Il lui faut donc une maison montée, plusieurs domestiques, une table...; le surplus doit être employé à répandre des secours dans le sein de l'indigence... Enfin, le Conseil a pensé qu'une place qui constitue le maire de Paris chef d'une administration qui réunira tous les pouvoirs qui résidaient autrefois entre les mains du Prévôt des marchands, du Lieutenant de police, de l'Intendant et de plusieurs autres administrateurs très largement payés, seul magistrat obligé de répondre à tous et de représenter dignement la capitale du plus glorieux empire de l'Europe, devait être suffisamment dotée... Le Conseil observe qu'on pourra trouver considérables les dépenses qu'il propose d'arrêter; mais, d'une part, elles l'étaient bien davantage sous l'ancien régime; de l'autre, il y a nécessité de ne pas renfermer le choix dans la classe aisée de la société et de ne pas écarter les hommes modestes et vertueux...

Les sections délibérèrent, du 29 au 31 juillet, sur les propositions de la municipalité concernant les indemnités. Le recensement des votes émis par les sections eut lieu le dimanche 1er août, en présence des commissaires envoyés par quatorze sections et qui furent admis par le maire, quoique les décrets n'eussent pas prévu leur présence et que la majorité des sections n'eût point adopté ce parti.

Du rapport adressé ce jour même au Conseil de ville, il résulte que les chiffres adoptés par les sections pour le traitement du maire variaient de 40,000 à 100,000 livres, que la somme moyenne était à peu près de 70,000 livres ; que trente-trois sections avaient voté 60,000 livres au moins ; que trente avaient décidé que la dépense et l'entretien des voitures seraient compris dans le traitement ; enfin, que toutes avaient voté le logement et le premier ameublement aux frais de la commune. Finalement, sauf pour le logement, aucune décision ferme n'avait rallié de majorité parmi les sections.

Il fallait recommencer. Mais la question ne put revenir devant les sections qu'après que l'élection définitive de tous les membres de la municipalité (maire, procureur de la commune, deux substituts, cent quarante-quatre notables, désignés d'abord à raison de trois par chacune des sections, puis soumis à l'acceptation des quarante-sept autres sec-

tions, enfin quarante-huit membres du corps municipal élus parmi les cent quarante-quatre notables au scrutin de liste de dix noms) fût accomplie. Ce n'est qu'au commencement d'octobre qu'une solution intervint.

Le procès-verbal du Conseil de ville du 7 octobre 1790 constate, après vérification du dépouillement des délibérations des sections, que la majorité des sections a effectivement porté et fixé à la somme de 72,000 livres, tout compris, le traitement du Maire de Paris.

Ce chiffre resta le même jusqu'à la suppression de la Mairie de Paris, après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794).

La réponse demandée se résume donc ainsi :

1° Les appointements du Maire de Paris s'élevaient à 72,000 livres, plus le logement meublé;

2° Les frais de la voiture étaient supportés par le Maire et n'étaient pas à la charge du budget communal.

SIGISMOND LACROIX.

—

Un souvenir de l'*Histoire de ma vie*, de George Sand (XXIII, 70, 214, 248). — On met une opiniâtreté assurément fort honorable à parler de l'*Histoire de ma vie*, de George Sand, mais cet ouvrage est fort peu documentaire, suivant le sens que l'on donne de nos jours à ce mot. George Sand *intime* ne s'y voit pas comme dans un miroir. Au reste, dans une manière d'avant-propos, l'illustre femme prend soin de dire que les curieux ne rencontreront pas dans ces quatre volumes ce qu'ils espèrent y trouver. Comment donc reconstruire l'auteur de *Lélia?* Il faudrait, pour venir à bout d'une telle tâche, faire des recherches de toute nature, et bien des obstacles de toute nature s'opposeraient à ce que cette enquête pût réussir. Où trouver l'écho des révélations de Jules Sandeau? Où prendre les lettres écrites à George Sand par Alfred de Musset et celles de la Bergère au Berger? Où déterrer la correspondance engagée avec Michel (de Bourges) et celle entretenue, plus tard, avec Pierre Leroux? On m'assure que tout ce que je viens d'indiquer existe, partie en dépôt chez des notaires, partie dans le sanctuaire des familles. Allez donc faire des fouilles en de tels lieux! — Il y a un an et demi, un peu avant de mourir, Félix Pyat, assis à ma table, me racontait, au sujet de l'arrivée de la jeune baronne Dudevant à Paris, ses souvenirs de jeunesse et, à ma prière, il les publiait ensuite dans la *Grande Revue de Paris et de Saint-Pétersbourg*, dirigée par Arsène Houssaye. Ces pages, évidemment, sont pourvues d'intérêt, mais il ne s'agit là dedans que d'un épisode de petite grandeur, et c'est un travail d'ensemble sur la vie de George Sand que le public d'aujourd'hui paraît désirer. Ce travail sera-t-il jamais fait? Quant à moi, qui aime et qui admire grandement l'illustre romancier, je n'oserais pas me prononcer pour l'affirmative.

PHILIBERT AUDEBRAND,

—

Le séjour de Jacques II à Saint-Germain et la brigade irlandaise (XXIII, 99, 249). — Quand Jacques II arriva en Bretagne après la bataille de la Boyne, plusieurs de ses soldats y restèrent, et leurs descendants parlent encore la langue celtique. Dans mes recherches archéologiques en Bretagne, j'ai noté dans le registre paroissial de Guémené (préfecture de Vannes) un acte concernant, en « 1788, « messire Claude-Hyacinthe-Jean-Marie « Brindajonc de Bermingham, receveur « des domaines du roi, à Guémené, ori« ginaire de la ville de Saint-Brieuc ». Je n'ai jamais rencontré ce nom en Angleterre, excepté qu'une des plus importantes villes commerciales de l'Angleterre est appelée Bermingham. Quelques mois après, j'étais à Saint-Sébastien, en Espagne, avec la société française d'archéologie, et le membre du Conseil municipal qui nous a reçus fut M. Tomas Birmingham, originaire d'Irlande, même famille. Un ouvrage fort intéressant pourrait être écrit sur les familles françaises et espagnoles d'origine irlandaise.

HUBERT SMITH.

—

Le portrait de madame de Beaumont (XXIII, 103, 251). — Je constate le désaccord qui existe entre les deux réponses de B. et de E. G. D'après le premier, le portrait peint par madame Vigée-Lebrun appartiendrait à la famille de *Joubert*, à qui l'artiste l'avait donné. D'après le second, on le conserve dans la famille du *Chayla*. L'un des deux est une copie; mais lequel? A moins que madame Lebrun ne se soit copiée elle-même, ce qui est possible.

Résoudre cette petite difficulté me pa-

raît intéressant au point de vue des arts, et je pose le problème. A. Y.

—

Un livre de M. Darimon (XXIII, 104). — « Il est impossible, dit M. Darimon, que le catalogue de la bibliothèque de Lille m'attribue la rédaction du livre : *Essai sur l'éducation des animaux, le chien pris pour type.* »

C'est tellement peu impossible que voici textuellement la note qui suit la mention de l'ouvrage en question, au n° 2029 du catalogue sciences et arts de la bibliothèque de Lille, supplément (1875) : « Ce livre, bien que portant le nom de Léonard, a été écrit par M. Alfred Darimon. »

Il peut assurément y avoir eu à Lille un dresseur de chiens émérite du nom de Léonard, mais il aurait pu très bien arriver aussi que ce dresseur ne fût nullement apte à rédiger tout un volume dans lequel il exprime ses idées sur l'éducation des animaux, et expose la méthode qu'il emploie pour les dresser. Qu'y aurait-il eu d'étonnant que Léonard eût alors demandé à la plume facile et exercée d'un de ses concitoyens de lui venir en aide en cette occurrence? Mais il paraît que cette supposition est toute gratuite, puisque M. Darimon se défend d'avoir donné le jour à cet enfant qui, en tout cas, ne serait jamais qu'un péché de jeunesse. Ce désaveu me rend perplexe et je me pose en vain cette question : pourquoi le rédacteur du catalogue a-t-il commis cette fausse attribution? Mystère.

E. D. B.

—

Qu'est devenu le drapeau donné par les dames du Havre en 1870-1871? (XXIII, 131, 253.) — Nous pouvons affirmer, de la façon la plus positive, que le drapeau qui fut offert par les dames du Havre au 2e bataillon de la garde mobile de la Seine-Inférieure, est aujourd'hui déposé au château de Mandeville, à Criquetot-l'Esneval, chez M. Rolin, auteur du remarquable ouvrage : *la Guerre dans l'Ouest*, et l'historique du 2e bataillon dont il était capitaine adjudant-major, mais dont il devint bientôt le chef.

M. Rolin, ex-élève de Saint-Cyr, ex-officier au 33e de ligne, qui était en garnison au Havre en 1864, conserve précieusement ce drapeau, qui a reçu le baptême du feu à Etrépagny, Bosc-le-Hard, etc. Ch. Vesque.

—

Richelieu a-t-il empoisonné le cardinal de Bérulle? (XXIII, 132.) — Voici le passage, cité par Tabaraud, II, 161, du *Manifeste* (de 1631) du duc d'Orléans, où il est fait allusion au cardinal de Bérulle : « Le cardinal de Richelieu a témoigné publiquement l'animosité qu'il portait à mon cousin le cardinal de Bérulle, pour nous avoir charitablement réconciliés (la reine et moi). Ce fut pour moi un office bien favorable, *mais bien funeste pour lui, car il mourut aussitôt après.* »

Je n'ai pas sous la main les autres historiens du cardinal de Bérulle qui citent peut-être des fragments plus considérables du document en question.

A. I.

—

Baudoin, comte de Flandres, et les chanoines de Bergues (XXIII, 133). — Dans la *Cronycke van Berghen Sainte-Winnocx, van de jaeren* 451 *tot* 1647, manuscrit déposé aux archives des ducs de Bourgogne à Bruxelles, et dont copie existe à la Bibliothèque de Bergues, se trouve mentionnée en flamand, sous la date 1067, la charte de Baudoin de Lille, comte de Flandres, dans laquelle sont rappelés le fait et la cause du renvoi des chanoines. Cette charte, dit l'auteur (inconnu) du manuscrit, a été publiée dans l'ouvrage d'Aubertus Mirœus : *De notitia ecclesiarum Belgii.*

Voici le passage du document intéressant la question :

Mynen vaeder Balduinus Barbatus ontfanghen hebbende het prinsdom van Vlaenderen, willende vermeerderen den dienst Godts heeft in de hoogstadt van Berghen opgesticht eene Kercke van groote magnificientie ende Kostelyckeyt, alwaer het licham van de Saelighen Winnocus met alle dier canonycken constitutien hervaert ende vervoert heeft maer soo de groote overvloedygheyt veroorsaeckt wellusten ende wellusten volght de vergeetentheyt de ghebooden godts; de voorseyde canonycken, van t' geene dat godt aenginck seer luttel toe ghedaen, jae t'eenemael onachtsaern gevonden syn, het walck soo haest als het den grave Balduinus mynen vaeder heeft gheweeten, heeft den wortel van alle vitien, op dar sy niet meer en sonde uyt batten tot de gronde toe uyt gheworpen want hy die voorseyde canonycken uyt dese kercke gheweerdt heeft maer om dat sy waeren van aedele stamme den voorseyde grave heeft soo ghedispenseert dat hy een deel van incomsten deer voorseyde kercke aen hun ghelaeten heeft sy dan gheweerdt synde heeft de riegeringhe deer plaetse bevoolen aen den

eerwidghen Rodericus als dan abt van Ste Bertens, ende die canonycken neemende alle de privilegien deeser kercke, hebbe de die met hun wegh gedreeghen. Daer naer heeft den Ghemelden Grave in de zelve kercke monycken ghebracht aende welcke hy aldaer voor eersten abt ghestelt heeft eenen Rumoldus, eenen man allen liefweerdigh.

D'après la même *Cronycke*, Baudoin à la belle barbe aurait renvoyé les chanoines en 1028 et donné leurs biens à Roderic, abbé de Saint-Bertin.

Le R. P. Alexandre, de la Compagnie de Jésus, dans sa Chronique et Cartulaire de l'abbaye Saint-Winox, — Bruges, — Imprimerie d'Aimé de Zuttere, 1875, a reproduit en latin la charte de Baudoin de Lille. BRAETS.

(Réf. *Cartulaire de Bergues*, Saint-Winox, f°9, v°. — Miræus, *Donat. Belg.*, p. 390. — *Not. eccl. Belg.*, p. 193. — Miræus et Foppens, *Opera diplom.*, t. I, p. 54, etc. Traduit en partie dans *Recherches historiques de la ville de Bergues*, par Louis de Bæcker, p. 18.)

—

Le Petit Pasteur de Murillo (XXIII, 134). — Sous Louis-Philippe, après la conclusion des mariages espagnols (ceux du duc d'Aumale et du duc de Montpensier), la reine Isabelle II, voulant témoigner sa satisfaction à M. Guizot qui s'était montré si habile négociateur, lui fit présent d'un des chefs-d'œuvre de Murillo. Cette toile n'était autre que : *El Pastoretto* (le Petit Berger).

Plus tard, sous Napoléon III, à ce que raconte la légende, l'ancien ministre du roi, apprenant, un jour, que les dettes de son fils avaient été payées par l'empereur, alla décrocher ce tableau du salon où il était placé, le tendit au jeune homme et lui dit:

— Tenez, allez vendre cela et, avec la somme que vous en tirerez, remboursez au plus vite l'argent qu'on a donné pour vous.

El Pastoretto est-il le même morceau d'art auquel fait allusion M. G. Monval?

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

L'incendiaire de la bibliothèque du Louvre (XXIII, 134). — Napias-Piquet avait été, je crois, notaire en Champagne. Arrêté à Paris au 2 décembre, il fut emprisonné (?) au fort d'Ivry. Sous l'Empire, il s'établit homme d'affaires à Paris. Pendant le siège, il habita avec sa fille chez M. P., médecin, mort en 1876. Pendant la Commune, Napias fut commissaire de police (?).

Mit-il le feu à la bibliothèque du Louvre ? A-t-on l'ombre d'une preuve quelconque de ce crime? Il serait intéressant de voir résoudre *sérieusement* cette question.

Quoi qu'il en soit, Napias fut arrêté dans un hôtel et fusillé dans la cour des Messageries (rue Montmartre), fin mai 1871, par les troupes de Versailles.

Napias eut trois fils :

Le plus jeune, élève aspirant de marine, périt dans le naufrage du navire-école commandé par le lieutenant Mage, près de la rade de Brest (1869).

Le deuxième, avocat de talent, homme d'avenir, est mort il y a quelques années. Il avait été candidat au Conseil général de la Seine, pour le canton de Neuilly.

L'aîné est l'honorable docteur Napias.

Napias était, je crois, fils d'un officier espagnol interné en France en 1809.

BEATUS.

—

Portraits de du Bartas (XXIII, 134). — Puisque je suis si gracieusement interpellé par notre collaborateur A. E., je m'empresse de lui répondre, regrettant bien de ne pouvoir lui offrir qu'un renseignement négatif. Je n'ai jamais trouvé le moindre portrait authentique de mon compatriote Du Bartas, et j'oserai même ajouter que je crois bien qu'il n'en a jamais existé. Du Bartas, mort relativement jeune, fut sans doute toujours trop occupé, soit comme soldat, soit comme diplomate, soit surtout comme poète (se figure-t-on bien tout ce que représente de temps la composition des 30,000 vers de ses œuvres?) pour avoir le loisir de se faire peindre.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Un ouvrage inédit de Jomini et la correspondance de Napoléon Ier (XXIII, 135). — Dans son remarquable ouvrage intitulé : *Napoléon et ses détracteurs* (Paris, Lévy, 1887), le prince Napoléon, qui fut, de 1864 à 1869, président de la commission chargée de la publication de la correspondance de l'empereur Napoléon Ier, entre au sujet de ladite correspondance en des détails fort intéressants.

Le prince Napoléon donne les noms de ses collaborateurs, qui furent Sainte-Beuve, M. de Laborde, directeur des ar-

chives, remplacé à sa mort par M. Alfred Maury, Amédée Thierry et le général Favé.

La commission primitive, instituée dès 1854, ayant précédé celle présidée par le prince Napoléon, comptait parmi ses membres le maréchal Vaillant et Mérimée. LOUIS LÉVESQUE.

—

Histoire d'une jeune fille sauvage (XXIII, 136). — Dans la *France pittoresque* (Paris, Delloye, 1835), Abel Hugo s'est occupé des faits et gestes de cette étonnante demoiselle, et lui a consacré un chapitre (t. II, p. 222), rempli de détails tellement invraisemblables, qu'il faudrait être doué d'une forte dose de candeur pour y ajouter foi. Le narrateur dit bien que La Condamine vint exprès à Châlons pour voir et observer cette batteuse de buissons dans le couvent où M. de Choiseul, l'évêque du diocèse, l'avait mise en subsistance, mais il ne fait aucune mention d'un mémoire que le savant académicien aurait écrit à ce sujet. Remarquons que cette visite n'eut lieu qu'en 1747; la légende avait déjà seize ans de date, et comme le pauvre être dont elle était le gagne-pain n'avait nul intérêt à la démentir, elle avait eu le temps de s'accréditer et de s'enrichir de nombreux épisodes.

Abel Hugo paraît avoir emprunté les contes qu'il a pris la peine d'enregistrer, tantôt à une relation d'un nommé Buirette, — sans autre désignation — (serait-ce le fils du sculpteur Jacques Buirette, de l'Académie des beaux-arts, mort en 1699 ?), tantôt à une notice de Valmont de Bomare, publiée probablement dans le Supplément (1768) de son *Dictionnaire raisonné et universel d'histoire naturelle.*

Buffon parle incidemment de ce personnage équivoque (*Variétés dans l'espèce humaine*). Il l'appelle : « la petite fille trouvée dans les bois en France », mais il ne dit mot de sa force herculéenne, de ses exploits halieutiques et cynégétiques, de son goût irrésistible pour la chair humaine, etc., et il se borne à exprimer le regret qu'on ne l'ait pas examinée avec assez de soin « pour évaluer au juste les appétits de la nature ». Le grand naturariste n'accordait sans doute qu'une médiocre créance aux récits merveilleux qui, avec l'histoire horrifique de la *Bête de Gévaudan*, avaient longtemps défrayé la curiosité effarée des badauds.

C'est seulement en 1765 que Valmont de Bomare vit à Paris, où elle était connue sous le nom de « mademoiselle Leblanc », la petite sauvagesse de 1731, depuis longtemps civilisée. C'était un peu tard pour commencer une enquête. A cette époque, le duc d'Orléans, son protecteur, était mort depuis quelques années, et elle vivait des libéralités de quelques personnes charitables. Elle mourut sexagénaire en 1780.

Pour conclure, et sans qu'il soit besoin d'y regarder de très près, toute cette histoire, qui a peut-être eu pour point de départ un fait facilement explicable, paraît avoir été amplifiée et enjolivée au point d'être devenue une véritable mystification. JOC'H D'INDRET.

—

L'auteur des « Antiquités de Braine » (XXIII, 136). — L'auteur des *Antiquités de Braine* est Claude-Robert Jardel, né à Braine le 5 novembre 1712 et mort en la même ville, le 28 octobre 1788. Jardel, bibliographe et antiquaire, était officier de la maison du roi. M. Prioux, son compatriote, a publié sur lui une notice de 44 pages in-8 (Paris, Dumoulin, 1859).

MATTON.

—

Armoiries des Bonaparte (XXIII, 137). — D'après M. Gourdon de Genouillac (*les Mystères du blason*, Paris, Dentu, 1868), les armes primitives de Napoléon étaient : *de gueules, à deux barres d'or, accompagnées de deux étoiles de même, l'une en chef et l'autre en pointe.*

Devenu empereur, il les remplaça par celles-ci, si connues : *d'azur, à l'aigle d'or, empiétant un foudre du même.*

LOUIS LÉVESQUE.

— Les premières armes sont indiquées dans une lettre que Charles Bonaparte, père de Napoléon, écrivit de Versailles, le 8 mars 1779, à M. d'Hozier de Térigny, juge d'armes. Charles Bonaparte, quoique membre de la noblesse de Corse à l'assemblée des notables, dut fournir ses preuves de noblesse pour que son fils pût être admis à l'école de Brienne, fermée aux roturiers. MERLIN.

— Voici un petit renseignement que je trouve dans de Sailly : De la Classification des armoiries (extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, année 1864, page 10 de cet extrait) :

Les armoiries des princes du nom de Bonaparte (1) sont *de gueules à deux barres d'or, accompagnées de deux étoiles au même.*

M. BOYMOND.

—

Armoiries à déterminer (XXIII, 137). — Un *sautoir* d'or et 3 couronnes en champ d'azur. Ne serait-ce pas plutôt un *chevron* et 3 couronnes? Le sautoir forme quatre quartiers dans l'écu, le chevron n'en forme que trois et s'harmonise mieux avec la présence de trois couronnes dans l'écusson. En ce cas, ce seraient les armes de ma famille et je désirerais fort être mis en rapport avec le possesseur de ce tableau. DE LA ROUTELLE.

— De Champfeu porte : *d'azur au sautoir d'or cantonné de quatre couronnes à l'antique d'or* (Bourbonnais). (Bachelin-Deflorenne : *Etat présent de la noblesse française*, 5e édition, 4e fascicule.)

NOVUS.

—

De l'étymologie d'amazone (XXIII, 161). — « L'explication par sans *mamelle* n'est confirmée par aucune représentation de l'art antique. Avec plus de raison, on pourrait soutenir que, dans le mot amazone, l'*a* a une valeur augmentative ou bien que ce nom dérive de *masa*, qui veut dire lune dans la langue tcherkesse, puisque l'examen de toutes les traditions fait reconnaître en elles des prêtresses ou des adoratrices d'une déesse lunaire, qu'elle s'appelle Anaïtis ou Enyo, Artémis d'Ephèse ou Artémis Tauropole. » (Vinet, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des antiquités grecques et romaines*.)

RISTELHUBER.

— On trouve partout : « Les amazones étaient des femmes guerrières de Cappadoce; elles brûlaient le sein droit à leurs filles pour leur faciliter le tir de l'arc. »

La mutilation explique fort bien le nom que portaient ces viragos, mais une aussi cruelle estampille n'est plus nécessaire pour l'obtention du brevet, ni au Dahomey, ni en France. La femme n'a qu'à se livrer, tout entière, à l'escrime, à l'équitation, aux violents exercices de l'autre sexe, et gagnera son diplôme rien qu'à vouloir se modeler sur l'homme, ce vrai type d'amazone.

(1) Les Bonaparte de Florence, d'ancienne et noble extraction, reconnurent, par acte du 25 juin 1789, leur communauté d'origine avec les Bonaparte de l'île de Corse. Ils portaient *de gueules à deux bandes d'argent.*

Le mot a persisté, bien qu'ayant perdu son sens primitif, comme tant d'autres. Par exemple, jadis, on faisait la veillée des armes, tout *vêtu de blanc*, d'où *Nuit blanche*, et cette locution s'emploie toujours, si l'on veille du soir au matin; la question de *costume* n'étant plus maintenant pour rien. T. PAVOT.

— L'étymologie tirée de a privatif et mazos, mamelle, se rapportant à la supposition que ces guerrières étaient préparées à leur état de combattant en leur coupant ou atrophiant une mamelle, est en effet peu soutenue aujourd'hui. Littré ajoute même que certains linguistes expliquent le mot en sens contraire, en empruntant les mêmes éléments constitutifs, *a* augmentatif au lieu de privatif, c'est-à-dire pourvue de fortes mamelles. Mais, en rejetant l'une et l'autre explication, Littré et le Dictionnaire de Brachet n'en fournissent pas de meilleure, ils restent dans le doute ou l'inconnu. Conclusion de Littré : il est possible que amazone soit quelque nom géographique, ou quelque terme mythologique, d'une étymologie aujourd'hui méconnaissable.

(Nimes.) CH. L.

—

Collègue ou confrère (XXIII, 161). — Les membres d'une compagnie qui se recrute elle-même par voie d'élection ou d'examen sont confrères; les membres d'un corps constitué nommés par une autorité compétente sont collègues; dans le premier cas, ils se confraternisent pour concourir à une œuvre commune; dans le second, ils sont rassemblés, choisis (*collecti*) pour participer à une fonction déterminée. A l'Institut, on est confrère; on est collègue à la cour des comptes et au conseil d'Etat. L. EXIQUE.

— En se reportant à l'étymologie, la règle est facile à donner.

On est *collègue* quand on fait partie d'un corps dont les membres ont été *choisis :* deux membres de l'Académie française et deux facteurs ruraux sont collègues.

On est *confrère* quand on fait partie d'une association ouverte à tous et fondée généralement dans un but de fraternité, telle que les sociétés de charité, les sociétés musicales, celles des touristes, etc.

Cette distinction n'est pas toujours faite en pratique; mais si les gens qui se piquent de parler correctement leur lan-

gue l'appliquaient, et si les dictionnaires l'indiquaient, elle deviendrait probablement la règle. A. R.

— Etant membre du comité de la Société des gens de lettres à l'époque où Edmond About le présidait, ce maître me fit l'honneur de m'envoyer un de ses livres avec cette dédicace : *A mon cher confrère et collègue...* Voilà la distinction bien établie par une autorité incontestable. Edmond About considérait comme ses *confrères* tous les membres de la Société des gens de lettres, et comme ses *collègues*, ceux de ces membres qui siégeaient avec lui au comité de cette même Société. Le jour où nous sommes sortis du comité, nous n'étions plus *collègues*, mais nous restions *confrères* en continuant à faire partie de la même compagnie littéraire.

Les membres de l'Académie française étaient donc, pour About également, des *confrères*. C'est ce qu'a pensé M. Alphonse Daudet, en substituant, dans l'*Immortel*, la dénomination de confrère à celle de collègue.

Deux membres de l'Académie française peuvent d'ailleurs être en même temps confrères et collègues, s'ils font partie d'une même commission formée dans leur compagnie; et il est certain, par exemple, que si About avait été de la commission du Dictionnaire, il y aurait vu à la fois des confrères et des collègues. Deux *confrères* — membres de l'Académie française, de la Société des gens de lettres, de la Société des auteurs dramatiques, etc. — peuvent encore être collègues, s'ils sont tous les deux ministres, ou sénateurs, ou députés, etc.

On s'explique ainsi facilement que les notaires soient *confrères*, comme membres de la corporation qui embrasse les notaires de France en général, et qu'ils deviennent, en outre, *collègues*, lorsqu'ils sont réunis en nombre limité pour traiter une affaire, ou lorsqu'ils sont membres de la même Chambre des notaires.

Théophile Denis.

— Je crois qu'il faut faire la distinction suivante (au moins l'ai-je entendu formuler par des personnes très compétentes). Dans une société savante, les membres du bureau, président, vice-présidents, secrétaires, se donnent le nom de *collègues*, mais ils appellent *confrère* tout membre de la société qui ne fait pas partie de leur état-major ; *à fortiori* deux de ces simples soldats se traitent de *confrères*. Ces distinctions sont très rigoureusement observées dans les petites académies de province ; l'Académie a, peut-être, la manche plus large. K.

— *Collègue ou confrère* ne sont pas synonymes. Le mot collègue entraîne, avec lui, l'idée d'une société fondée dans un but utilitaire. C'est ainsi qu'on dira : mon collègue du comité de la Société des agriculteurs de France; mon collègue du comité de la Société pour l'amélioration des races de chevaux, etc.

On emploie le mot *confrère*, quand il s'agit d'une corporation, d'une compagnie littéraire ou artistique. On dira donc : mon collègue, maître un tel, du barreau de Paris; mon collègue un tel, notaire à X.; mon collègue, M. Y., député de Paris. Mais on dira : mon confrère du *Journal officiel*, mon confrère de la *Revue des Deux Mondes*, mon confrère le peintre un tel. En revanche, je dirai, en parlant de la collectivité des membres de la Société des gens de lettres : mon collègue, parce qu'il s'agit là d'une société, créée pour sauvegarder les droits et les intérêts de chacun de ses membres. Ceux-ci, pris individuellement, devront se traiter de confrères.

G. C.

— Une définition et une distinction du grammairien Beauzée, reproduites textuellement par M. Guizot, dans son *Dictionnaire des synonymes*, me semblent manquer de clarté et de précision, et surtout ne pas se référer assez nettement à l'état *actuel* des personnes et des institutions. Les deux traités que je signale ajoutent *associé* comme troisième synonyme, quoique ce dernier terme diffère essentiellement des deux autres; je ne m'y arrêterai pas.

A la question réduite aux deux premiers mots, sous la forme interrogative : collègue ou confrère? c'est-à-dire l'un ou l'autre, il y a lieu de répondre : l'un et l'autre, selon le cas.

Comme Beauzée et M. Guizot, nous reconnaîtrons tous que l'idée d'union est commune aux deux termes ; j'ajouterai d'ailleurs qu'il y a aussi conformité, mais non identité de situation entre collègues et confrères : la différence me paraît résulter du genre de devoirs, de travaux ou d'occupation. C'est à Littré que je fais appel pour bien établir cette différence,

que l'on pourra, si l'on veut, restreindre à l'état de nuance. Voici comment.

Collègue doit se dire de ceux qui sont revêtus des mêmes fonctions, qui remplissent les obligations d'une charge ou emploi dans un corps officiel, politique, administratif, religieux, judiciaire, etc. On est collègue dans les ministères, au Sénat, au Corps législatif, au conseil d'Etat, dans les conseils généraux et municipaux, au sacré collège des cardinaux, etc.

Confrère se dit de ceux qui font partie d'un même corps moins officiel ou qui exercent une même profession : des académiciens, des médecins, des avocats, sont confrères et non collègues ; de même, les membres des sociétés, corporations, syndicats, qui se sont formés volontairement et agissent dans une sorte d'indépendance relativement au pouvoir central ; les libraires et autres marchands vendant les mêmes objets, se traitent de confrères ; quant aux notaires, ils sont confrères dans les relations privées ; ils sont collègues dans leurs actes, parce que leur fonctionnement collectif ou en commun est alors obligatoire et déterminé par la loi.

Nous pouvons bien nous traiter de confrères à l'*Intermédiaire*, où nous sommes comme une espèce d'Académie, sans relation avec l'autorité ; une confrérie ou association de travail, où notre fonctionnement est absolument volontaire, facultatif, intermittent. Par cela même, entre nous le titre de *collaborateurs*, comme dans les grands journaux, serait plus convenable, nos liens passagers n'étant pas le résultat d'un acte constitutif, ni d'un contrat réglementé.

(Nimes.) Ch. L.

— Les *confrères* sont les membres d'un même corps, religieux ou politique ; les *collègues* travaillent conjointement à une même opération, soit volontairement, soit par quelque ordre supérieur. Le fondement nécessaire de l'union entre des *confrères*, c'est l'estime réciproque ; entre des *collègues*, c'est l'intelligence.

Il importe à notre tranquillité personnelle de bien vivre avec nos *confrères*, de captiver leur estime, de leur accorder la nôtre, et s'ils nous forcent de la leur refuser, de garder au moins les bienséances.

Il importe au succès des opérations où nous sommes chargés de concourir, de nous entendre avec nos *collègues ;* de leur communiquer toujours nos vues, de déférer souvent aux leurs ; et, si nous sommes forcés de les contredire ou de leur résister, de le faire avec les plus grands ménagements. La conduite de Cicéron à l'égard d'Antoine, son *collègue* dans le consulat, est un modèle de conduite en ce genre. (*Synonymes françois*, par l'abbé Girard, de l'Académie françoise. Lyon, an IX.) M.

—

En eau de boudin (XXIII, 162). — « On croit que cette locution est tirée du conte du *Bûcheron* ou des *Souhaits inutiles*, et qu'elle a été corrompue par le peuple qui a substitué *eau* de boudin à *aune* de boudin. Mais, telle qu'elle est, elle peut très bien s'expliquer, car on appelle eau de boudin l'eau dans laquelle on lave les boyaux qui doivent former l'enveloppe du boudin, et cette eau n'est bonne qu'à jeter. Les Italiens disent : *Tutto sene andate in limatura*, « tout s'en est allé en limaille ». (Quitard, *Dict. des proverbes*, p. 167.) Ristelhuber.

— A la rigueur, on peut trouver de l'eau dans un boudin, tandis qu'on n'y trouve jamais d'os (d'après le Dictionnaire de la langue verte). M.

— L'expression est usitée pour toute affaire dont le résultat est négatif, et, alors, Balzac a très bien pu dire : *Os de boudin* (quelque chose qui n'existe pas), pour signifier *néant*. Cependant, malgré cette plausible interprétation, il est assez probable que *Os* (pluriel) s'est substitué, par consonance, à *eau*, qui serait la meilleure leçon. D'après M. Quitard, on appelle *eau de boudin* le liquide servant à laver les boyaux destinés à faire l'enveloppe, et cette eau n'est bonne qu'à jeter.

De toutes façons, *eau* ou *os de boudin*, ce n'est rien qui vaille.

T. Pavot.

— Ou même encore en *aune* de boudin ? Le *Courrier de Vaugelas* (10e an., p. 147) examine les trois formes de ce dicton et conclut que la première, *eau de boudin*, est la seule qui puisse expliquer l'expression : « Ce qu'on appelle eau de boudin est, en terme de métier, l'eau qui se produit quand le sang du boudin se décompose ; or, vu que cette eau n'a aucune utilité, on a été amené à dire, par comparaison, d'une affaire, d'une entreprise qui n'a pas réussi quand elle semblait

avoir tout pour le faire, *qu'elle s'en est allée en eau de boudin.* » J. Lt.

— Avant d'entreprendre de nouvelles recherches sur cette question, il sera bon de se reporter à ce qu'en a dit très substantiellement notre *Intermédiaire*, XIV, 35, 91, 148, 236. Paul Masson.

—

Malealum (XXIII, 162). — Le malealum est une langue parlée notamment à Mahé, possession française du Malabar, côte sud-occidentale de la presqu'île indoustanienne. Cette langue est d'origine *dravidique*.

Les langues dravidiques (d'après Littré) sont celles des langues de l'Inde dont les radicaux n'ont rien de commun avec les radicaux sanscrits, et qui paraissent avoir été les idiomes des indigènes avant l'invasion des hommes parlant sanscrit. Le *tamoul* est une de ces langues. Leur nom générique vient de *Dravida*, l'un des cantons de l'Inde.

Comte Colonna Ceccaldi.

— Le malealum, dont l'étymologie est langue des montagnes, est dérivé du sanscrit comme ses congénères, le tamoul, le télinga. Cet idiome est parlé sur la chaîne élevée des Ghattes, partie la plus habitée de la côte étroite du Malabar, en raison de sa fertilité, tandis que la côte elle-même est stérile. Les habitants s'appellent les Maléalis.

Les Français possèdent Mahé, sur la côte de Malabar. On y parle naturellement le malealum, d'où la nécessité d'avoir dans l'enseignement colonial indien des professeurs de malealum. Les employés des établissements français dans l'Inde étant envoyés indistinctement dans les cinq comptoirs, pour les besoins du service, sont, par suite, obligés de connaître les langues en usage, s'ils veulent bien remplir leur mandat. De même à Chandernagor, on parle l'hindoustani, encore un dérivé du sanscrit, la langue mère par excellence. Hy-Dy.

—

Gros becs, citrouilles, etc. (XXIII, 162). — Pour l'intelligence de ces sobriquets donnés d'arme à arme, il faut se reporter aux anciens uniformes. Je n'ai jamais entendu nommer les cuirassiers que « gros frères », ce qui va de soi. Les dragons devaient leurs noms de citrouilles ou citrouillards à leurs casques de cuivre et à leurs habits verts, qui donnaient à leurs régiments, vus de loin et de haut, l'aspect d'un vaste champ de ces cucurbitacées. L'épithète de chasse-marée s'appliquait spécialement aux chasseurs d'Afrique : je ne sais trop pourquoi. Quant aux hussards, n'en déplaise à mon camarade, on les désignait sous le vocable de « culs de singe », parce que la pelisse garnie de fourrures, surmontant, par derrière, la simple basane du pantalon, rappelait le postérieur pelé de la race simiesque.

Ajoutons que les fantassins s'appellent « biffins », surnom des chiffonniers, à cause du sac, image désobligeante de la hotte ; les chasseurs à pied, « vitriers », à cause de leurs sacs de cuir noir, dont le reflet a parfois l'éclat de la cargaison de ces industriels; ou bien encore, parce qu'ils sont habillés de verre (de vert). J'ai oublié pourquoi les soldats du train sont dits « tringlots », mais je sais que leurs mulets sont qualifiés de « ministres », parce qu'ils sont chargés des affaires de l'Etat. E. B.

– De mon temps, les cuirassiers s'appelaient aussi gros-frères, poitrines de fer, etc., vu leur corpulence et par conséquent leur appétit. Pour les dragons, lorsque le bleu *touchait* son casque au magasin, la bombe cuivre, grosse et plus rouge que jaune, ressemblait assez à une citrouille ; il fallait plus d'une journée d'astiquage à ce pauvre bleu pour mériter l'approbation de son capitaine et le coup d'œil ébloui des bonnes d'enfants, surtout des cuisinières.

Les hussards étaient appelés culs de singe, vu l'état parfois assez râpé de leur fond de culotte, surtout le pantalon de cheval n° 2. Certains avaient en effet bien l'air de vrais culs pelés, pour mériter ce surnom, que les autres armes pouvaient cacher avec leurs basques.

Les lanciers étaient nommés batteurs de pommes (et non gauleurs, ce mot étant trop pékin), à cause de leur lance ; en 1870, leur dernière année, je les ai vus, passant au trot devant des tas de pommes, en cueillir avec leur arme au nez et à la barbe de leurs collègues des autres armes, qui trouvaient que les lanciers la leur faisaient... aux pommes. Quant aux chasseurs, n'ayant jamais fait garnison avec eux, je ne puis expliquer le : chasse-marée.

Un ancien du 4e citrouillards.

—

Mangez le veau tout entier (XXIII, 162). — O bienheureuse table des matières, quand viendras-tu? Que notre « Vieux Chercheur » veuille bien se reporter, en attendant, à XIV, 118, et il y verra pourquoi l'on peut considérer comme l'auteur de cette parole l'abbé Nicolas Feuillet (et non Feillet), chanoine de Saint-Cloud, dont Moréri dit qu' « il s'était acquis le droit de parler avec une entière liberté aux premières personnes de la cour et de les reprendre de leurs dérèglements ». Cette attribution n'a pas été, que je sache, contestée.

PAUL MASSON.

—

L'amour et la musique (XXIII, 163). — Berlioz, dilettante à la fois en amour et en musique, ne pouvait être que perplexe à discerner, en lui-même, la prééminence de l'un ou l'autre de ces pouvoirs. Il aurait dû examiner le sujet en dehors de lui; par exemple, étudier, comme Toussenel, le monde des oiseaux.

Bien qu'il finisse par dire : « Pourquoi les séparer (ces deux puissances) l'une de l'autre? Ce sont les deux ailes de l'âme », on voit qu'il incline à laisser à son *art* la suprématie, parce que, pense-t-il : « l'amour ne peut pas donner une idée de la musique, la musique peut en donner une de l'amour ». Cela me semble un paradoxe.

Je connais cette prétention des artistes lyriques à vouloir peindre, avec des sons, absolument tout : la matière et l'idéal, le fait et la pensée, la nature visible et le plus intime sentiment. Aussi, n'ai-je pas été fort surpris de cet intitulé, sur un morceau d'harmonie : *La bataille d'Austerlitz, surnommée la bataille des trois empereurs — arrangée pour deux flûtes.* Je soupçonne que, *dans l'espèce*, il doit y avoir beaucoup mieux.

Mais enfin, une réflexion est inévitable, c'est que, sans l'événement historique en question, l'œuvre musicale n'aurait pas été conçue. Il a fallu, d'abord, un *motif* à doubles croches.

Or, parmi les *mobiles* humains, je me figure que le premier en date fut l'Amour, et qu'il sut trouver un langage bien à lui, poétique, harmonieux, aboutissant vite au *duo*. De plus, règle très générale, les oiseaux n'ont de voix qu'à la saison des nids. *Ils chantent parce qu'ils aiment*, et cette observation, prise sur le vif, a tout l'air d'infirmer l'opinion de notre grand compositeur sur l'impuissance de l'Amour à donner une idée de la Musique.

Toussenel fait cette remarque, qu'un véritable amoureux n'est pas forcément un ténor (on peut être muet de naissance), et ajoute : « On ne peut pas être un ténor de première classe sans aimer vaillamment. » C'est de la bonne physiologie, étant connue l'influence du sens génésique sur l'établissement et la constitution des cordes vocales.

L'*amour* préexiste au *chant*, qui me paraît être son verbe naturel; sans l'Amour, la Musique ne serait que du *bruit*. Tel est, du moins, mon humble avis sur la question proposée.

T. PAVOT.

—

Une décision curieuse de la Sorbonne (XXIII, 165). — Que le collaborateur U. M. prenne la peine d'ouvrir le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, au mot *Incubes*, il y lira :

> Quant à la manière nouvelle d'engrosser les filles par le ministère du diable, nous ne pouvons en douter, car la Sorbonne décida la chose dès l'an 1318. Ici le texte : « Per tales artes et ritus impios et invocationes dæmonum, nullus unquam sequatur effectus *ministerio dæmonum*, ERROR. »

Voltaire ajoute que la Sorbonne n'a jamais révoqué cet arrêt.

Il subsiste toujours. Encore aujourd'hui, la croyance aux incubes et aux succubes est professée par les théologiens; et le licencieux roman de Cazotte (*le Diable amoureux*), si répréhensible qu'il puisse être par rapport à la morale, est inattaquable au point de vue de l'orthodoxie. On peut consulter à ce sujet un traité des plus curieux, publié il y a quelques années, avec l'approbation de Mgr l'évêque de Poitiers, par l'abbé Craisson, ancien directeur d'un grand séminaire, et intitulé : *De Rebus venereis, ad usum confessariorum.* (Parisiis, Poussielgue frères, 1870, in-18.) Je me contenterai de copier ces deux lignes du chapitre *De Bestialitate*, qui se rapportent directement à notre question ; « Ad bestialitatem attinet *congressus cum dæmone*, succubo vel incubo. » Il faudrait citer tout le passage, mais je n'y tiens aucunement.

JOC'H D'INDRET.

—

Famille de Rohan - Rochefort (XXIII, 165). — Charlotte-Louise-Dorothée, née *le* 25 *octobre* 1767, fut baptisée à Saint-Sulpice (V. notes prises aux archives de

l'état civil de Paris, par le comte de Chastellux). C.

— D'après l'*Almanach de Paris*, de 1773, le prince Camille de Rohan de Rochefort habitait dans la cour du Manège, aux Tuileries. X.

—

Hommes de loi saints et papes (XXIII, 166). — A Innocent IV et à Grégoire XIII, papes après avoir été de savants jurisconsultes, on peut ajouter Innocent VI (Etienne-Aubert), pape de 1352 à 1362, qui fut d'abord procureur, docteur ès lois, professeur de droit et juge-mage à Toulouse.

Innocentius VI, Stephanus nomine, natione Lemovicensis,.. Hic primo procurator, et judex postea fuit, nec non doctoratus...

(Baluze, *Vies des papes d'Avignon*, t. I, p. 358.)

Voilà donc, contrairement à la tradition populaire, une présomption qu'il y a au moins un ancien procureur en paradis, car Innocent VI fut un bon pape, et il n'est pas probable que, s'il a passé par le purgatoire, il y ait été retenu plus de cinq cents ans.

On connaît le quatrain sur saint Yves :

Sanctus Yvo
Erat Brito,
Advocatus et non latro,
Res miranda populo,

qu'un de mes amis a traduit ainsi :

Il était procureur
Et n'était pas voleur,
La chose est incroyable
Et pourtant véritable.

OMNIS.

—

Les papiers du maréchal Soult (XXIII, 166). — Ces papiers sont aujourd'hui, je crois, la propriété du baron Reille, 10, boulevard de la Tour-Maubourg, qui a épousé la petite-fille du maréchal Soult. M.

—

Les papiers de Barère (XXIII, 169).—J'ai vu dans le cabinet d'un très aimable et très savant collectionneur, M. Gustave Bascle de Lagrèze, ancien conseiller doyen à la cour de Pau, divers manuscrits de Barère laissés par lui à ce magistrat. On en tirerait une très curieuse publication que le grand âge de M. de Lagrèze (il est plus qu'octogénaire) ne lui permettra malheureusement pas de nous donner. Je me souviens d'avoir remarqué, en tête d'un des cahiers autographes, un *ex dono auctoris*, conçu dans les termes les plus flatteurs pour le futur auteur de l'*Histoire du droit dans les Pyrénées*.

M. Godel obtiendrait facilement de l'obligeance de M. de Lagrèze tous les détails désirables sur les manuscrits de Barère. UN VIEUX CHERCHEUR.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Curiosités de l'histoire musicale. Pénible acclimatation du trombone en France. — Une annexe bien importante et bien curieuse de l'histoire de la musique serait l'histoire individuelle de chaque instrument, de ses origines, de ses bégaiements et de ses premiers pas, des hasards de sa vie, de sa coopération, petite ou grande, dans l'ensemble symphonique. Nous ne disons point que cela n'ait pas été essayé, au moins partiellement : et nous pourrions citer, entre autres, le remarquable livre de l'abbé Sibire, *les Luthiers italiens aux XVII*e *et XVIII*e *siècles*, réédité, l'année dernière (1889), par M. J. Gallay ; *les Instruments à archet*, de M. Antoine Vidal (Claye, Paris, 1876), et chez nos voisins, *the Violin and its music*, de George Hart (London, 1881) (1). Tous ne sont pas venus au monde à la même heure : les uns se perdent dans la nuit des temps; les autres datent d'hier. S'ils ne sont pas les moins bruyants de nos orchestres et d'une sonorité qui ne laisse rien à désirer, encore a-t-il fallu l'occasion qui vint les sortir de leur obscurité et de leur silence. Gluck n'introduira dans son œuvre les trombones qu'à la suite de son voyage en Angleterre, et les timbales que dix ans plus tard dans *il Pastore* (2). Et ce ne sera pas sans quelques hésitations qu'il glissera les premiers dans ses partitions françaises. Sur les cinq ouvrages sérieux qu'il donnera à Paris, le trombone ne figurera que dans deux, *Alceste* et *Iphigénie en Tauride*. Disons aussi, à sa décharge, que la routine et l'inexpérience de son personnel orchestral furent

(1) Mentionnons aussi quelques pages exquises de M. Morel de Voleine intitulées *Lutherie*, dans la *Revue du Lyonnais*, de mai 1889, t. VII, p. 359-372.

(2) Nos études sur la musique au XVIIIe siècle. *Gluck et Piccini*, p. 14, 26.

pour beaucoup dans ces tâtonnements si peu conformes au génie entreprenant et convaincu du maëstro. Le vrai, c'est que l'outillage ne fut pas l'œuvre d'un jour et que l'on prit son temps à l'Académie royale de musique. Dès lors, nos scènes secondaires, tant de Paris que de la province, n'avaient rien de mieux à faire qu'à copier, en l'exagérant encore, cette sage lenteur; et nous signalerons notamment le théâtre des Arts de Rouen, où c'était le serpent qui tenait lieu du trombone, dans *Montano et Stéphanie*, de Berton (1799), au grand désespoir de Martini, son chef d'orchestre (1).

Mais voici une lettre inédite de Lemoyne (l'auteur d'*Electre* et de *Phèdre*, et le premier maître de la Saint-Huberti) à l'adresse de l'acteur Philippe de la Comédie italienne, lettre typique et qui donne la mesure des ressources plus que bornées avec lesquelles avait à compter un compositeur : c'est, en réalité, une page d'histoire musicale et des plus piquantes.

Paris, 10 décembre 1790.

Monsieur,

J'ai le plus grand besoin d'un trombone, pour rendre l'effet de la musique que j'écris actuellement pour votre théâtre; j'en ai cherché un dans Paris, et je n'en ai point trouvé; j'ai fait écrire en Italie; j'ai prié un de mes amis d'écrire en Allemagne, et j'attens les réponces. Nous croyons que ce musicien de plus à votre orchestre produira un très grand effet, et qu'il sera pour vous tout au plus d'une dépence de 1200 l. par an, une fois son voyage payé.

Je vous prie, monsieur, de vouloir bien communiquer ma lettre à votre assemblée, et de vouloir bien l'assurer que ma démarche ne m'a été inspirée que par le vif intérêt que je prends à votre théâtre, et que, d'ailleurs, je n'irai pas plus loin sans y être autorisé par vous.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

LEMOYNE.

N. B. Si ce que je propose ne convenait plus dans quelque temps, il n'en coûterait jamais que le voyage.

Dans le cours de cette même année 1790, Lemoyne avait fait représenter à l'Académie royale de musique un petit acte, *les Pommiers et le Moulin* (22 janvier), et *Louis IX en Egypte* (le 15 juin suivant). Les deux partitions manuscrites dorment au Conservatoire, où nous les avons inventoriées; et, pas plus dans l'ouvrage en trois actes que dans le lever de rideau, nous n'avons rencontré de trombone. On s'étonne que Lemoyne, qui s'en était bien passé jusque-là, s'avisât, quelques mois après, d'imposer cette dépense à un théâtre de second ordre. Au moins le public sera-t-il en droit d'exiger que l'importance de l'œuvre vienne légitimer ces prétentions. Nous ne pouvons à cet égard émettre que des conjectures. En 1792, au théâtre Favart (le même théâtre, sous un nom différent), l'on représentait, le 17 décembre, un *Elfrid*, qui nous semble devoir être la partition visée dans la lettre de Lemoyne. Cela admis, il s'agirait de s'assurer si le compositeur obtint ce qu'il demandait avec tant d'instance. Hélas! la partition manuscrite d'*Elfrid* manque au Conservatoire; et, comme l'accueil du public, à la première représentation fut aussi peu que possible encourageant (1), il est à croire que l'ouvrage ne fut pas gravé, du moins nous l'avons vainement cherché à la Bibliothèque nationale; et cette enquête serait désormais sans objet, si l'Etat de l'orchestre du même théâtre pour 1792 ne nous apprenait point que le trombone n'avait pas cessé d'être le *rara avis* dans ce temple mignon (2). Tout arrive à qui sait et peut attendre; et trente ans plus tard, en 1822, Caraffa obtenait de l'Opéra-Comique trois trombones, dont il renforçait l'orchestration de son *Solitaire* (3). L'enseignement le plus net qui ressort de tout cela, c'est la systématique lenteur avec laquelle, encore à cette date, les choses cheminaient. Vont-elles sensiblement plus vite maintenant, et les débris de notre Opéra-Comique, englouti dans la catastrophe qu'on connaît, ne sont-ils pas sinon des dénonciateurs, du moins des révélateurs trop éloquents de notre apathie et de notre croupissante indolence, même à l'égard des objets qui semblent nous tenir le plus à cœur?

GUSTAVE DESNOIRESTERRES.

(1) *Histoire complète et méthodique des théâtres de Rouen*, par J. L. B. (Rouen, Giroux), t. II, p. 84, 85.

(1) Fétis nous dit qu'*Elfrid* avait été refusé à l'Opéra et tomba à Favart. *Biographie des musiciens* (Didot, 1862), t. V, p. 270

(2) *Le Calendrier des théâtres pour l'année 1792*, p. 118, 119.

(3) Arthur Pougin, *Adolphe Adam* (Charpentier, 1877), p. 348. — Ce fut en 1788 que l'Opéra conquit ses trois trombones.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1890

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 mai 1890.*

XXIIIe Année. — N° 529. Nouvelle Série. VIIe Année. — N° 154

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Apollon. Bagnollet. Compère. — « Deux apollons, l'un de droguet et l'autre de calmande. »

« Plus un bagnollet de toile grise, un autre de gaze. »

« Treize chemises à l'usage de laditte dame avec un petit compère de basin. »

Ces trois articles sont extraits de l'inventaire de la garde-robe d'une femme.

A quelle partie du vêtement correspondent les mots apollon, bagnollet et compère? GERS.

—

Pardedans. — Dans la *Revue des Deux Mondes*, du 1er novembre 1889, page 50 (Idylle et Drame de salon, par H. Rabusson), on lit : « Régis... admirait en son pardedans la rapidité des informations mondaines, et pestait mentalement... » Nous aimerions à savoir si cette expression de *pardedans*, employée non comme le contraire de *pardessus*, mais dans le sens figuré, dans celui de *for intérieur*, a été créée par M. Henry Rabusson, ou si elle est déjà connue. Littré ne la donne pas. LA COUSSIÈRE.

—

Corneille, un homme de bronze, etc. — On parle beaucoup d'une conférence faite au cercle Saint-Simon, par M. Mounet-Sully, sur le rôle de *Polyeucte*. Dans cette conférence *autour d'un rôle*, le célèbre acteur a dit des choses charmantes. On cite particulièrement une vive tirade contre les critiques « qui tous se copient, et répètent sur les mêmes sujets les mêmes choses, lesquelles sont généralement des âneries, par exemple cette phrase *consacrée* sur Corneille : *Un homme de bronze qui écrit sur de l'airain.* »

Je voudrais bien savoir quel est le critique qui a le premier employé la double métaphore. Un des auditeurs de M. Mounet-Sully prétend que l'orateur donne une existence de deux siècles à cette définition de Corneille. Mais je trouve à cette définition un accent de *modernité* qui me ferait plutôt soupçonner un de mes contemporains. Lequel, s. v. p.? UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Léonard, le coiffeur de Marie-Antoinette, a-t-il été exécuté? — J. F. Antié dit Léonard était, comme on le sait, coiffeur de Marie-Antoinette, et les divers biographes qui se sont occupés de ce personnage ont raconté que, chargé de porter à Metz la garde-robe royale, il était arrivé à Varennes quelques minutes avant le roi. Bouillé fils avait reçu l'ordre d'attendre dans cette ville avec un relais ; Léonard annonça, avec la plus coupable légèreté, à ce jeune officier que la voiture de la cour avait été retardée et qu'elle n'arriverait que le lendemain. Confiant en ce renseignement, qui venait d'un confident de la reine, Bouillé fit dételer ses chevaux, rentra en son auberge et fut arrêté sans avoir pu voir le roi. Sans ce funeste incident, les fugitifs, qui se trouvaient très rapprochés des forces dont disposait le maréchal de Bouillé, pouvaient être dégagés par l'escorte dont son fils avait le commandement, et la face du monde était changée. Léonard par là tient à l'histoire. Il vécut en Russie jusqu'en 1814, revint à cette époque à Paris où il mourut en 1819. Tous les écrivains qui se sont occupés du tribunal révolutionnaire l'indiquent comme ayant été condamné à mort et exécuté le 7 thermidor an II; ou, pour

parler exactement, l'exécution ressort d'elle-même du jugement sans appel; elle devait être immédiate, et aucune réserve de ces auteurs ne dit à quelle heureuse circonstance Léonard dut son salut. Car, de ce déplaisant programme, la première partie seule est exacte; le fondateur du théâtre de Monsieur, l'ancien associé de Viotti, fut certainement condamné à mort, mais il eut non moins certainement la vie sauve. Parvint-il à s'évader? Profita-t-il du désarroi de la dernière heure de la Terreur? C'est ce que je voudrais précisément savoir.

Le *Moniteur* le porte au nombre des condamnés à mort du 5 thermidor, en ces termes : « Léonard, âgé de 36 ans, né à Pamiers, coiffeur de la femme de feu Capet, ensuite employé dans la remonte générale à Versailles. »

M. H. Wallon, dans son *Histoire du tribunal révolutionnaire*, t. V, p. 148, raconte que Léonard fut du nombre des dix-huit accusés qui furent envoyés de divers lieux pour être jugés en même temps que les prisonniers compris dans la conspiration de Saint-Lazare, « ce qui n'empêchait pas de leur appliquer en bloc dans les questions posées au jury, et dans le jugement, tous les motifs de l'accusation : c'était à chacun d'en retirer sa part ». Ce merveilleux système avait été inauguré sous le nom de « grand amalgame ». Léonard, paraît-il, avait appelé scélérats les députés qui avaient voté la mort du roi, et on avait trouvé chez lui des vers en forme de commandements de Dieu :

La liberté tu prôneras
En la violant tout doucement.
Les biens du peuple retiendras
Sans rendre compte aucunement.
Faux témoignages tu diras
Pour te venger impunément, etc., etc.

M. Campardon (*Tribunal révolutionnaire*, t. II, p. 375) cite de même Antié dit Léonard comme ayant été condamné à mort le 7 thermidor, et, pour lui comme pour M. Wallon, l'exécution ne semble faire aucun doute. Notons enfin que c'est précisément ce jour-là, 7 thermidor, que furent guillotinés Boucher, l'aimable poète des *Mois*, et André Chénier. La charrette, la ***grande bière roulante***, ramena le lendemain encore de la maison des Oiseaux sa funèbre charge.

L'identité de Léonard retour de Russie ne saurait d'autre part être mise en doute (1). Nous avons personnellement connu un vieillard qui, dans les premières années de la Restauration, avait été particulièrement lié avec lui. Nous serions donc très reconnaissant aux Intermédiairistes qui connaîtraient quelques détails sur le mystérieux sauvetage du coiffeur de la reine et qui voudraient bien, en complétant Wallon, Campardon et le *Moniteur*, éclairer un curieux point d'histoire. TIBICEN.

—

La compagnie des douze associés de la Nouvelle France. — Qu'était-ce que cette compagnie, formée dans les premières années du XVII[e] siècle, et où pourrait-on trouver les noms de ses membres? Quelques-uns d'entre eux furent anoblis au mois de janvier 1628; elle est donc, par conséquent, antérieure à celle de cent hommes formée par le cardinal de Richelieu en 1629.

L'important recueil de documents sur le Canada, publié il y a peu d'années par les soins de l'archiviste de Québec, contient la liste complète de cette dernière compagnie, mais ne donne aucun renseignement sur celle des « douze associés de la Nouvelle France ». G. DE B.

—

Laverdant. — Où pourrait-on trouver des détails biographiques exacts sur un journaliste appelé Laverdant (Désiré-Gabriel), que les recueils de bibliographie disent né à l'île de France, en 1809?

M. Laverdant était attaché à la rédaction du journal phalanstérien *la Démocratie pacifique*, lorsque survint la Révolution de février 1848. Des relations d'amitié ou de parenté qu'il avait dans l'arrondissement de Thiers lui donnèrent l'idée de poser sa candidature à la députation dans le département du Puy-de-Dôme. C'est avec cette intention qu'il vint fonder à Clermont un petit journal quotidien intitulé : *l'Auvergne démocratique*, dont le premier numéro parut le 24 mars 1848. Quoique servie par un réel talent et une grande modération, sa candidature échoua. A la suite de cet échec, M. Laverdant quitta l'Auvergne. On ignore ce qu'il est devenu depuis cette époque. SED EGO.

—

(1) Inutile de dire que les mémoires apocryphes publiés sous le nom de Léonard ne contiennent aucun renseignement sur le point d'histoire qui nous occupe.

Embaumait-on, au XIIIe siècle, les corps des suppliciés? — Si l'on ne prenait pas cette précaution, comment expliquer cette prescription d'un lieutenant en Aquitaine du prince Edouard ? « Nous vous ordonnons de faire rapporter aussitôt après la réception de ces présentes et remettre aux justices de l'abbaye de la Sauve les corps de certains meurtriers qui y furent pendus il y a quelque temps, et que Guillaume de Montrevel fit détacher de la potence et apporter aux justices de notre maître et seigneur, et de les remettre dans le même état où ils étaient lorsqu'il les fit enlever. Car nous avons rétabli l'abbé et les religieux dans la saisie de ces corps, dans laquelle nous vous défendons de les troubler en aucune manière. Donné à Saint-Macaire, le vendredi après la fête de saint Jean-Porte-Latine, l'an de N. S. 1270. » (*Histoire de la Grande-Sauve*, par l'abbé Cirot de la Ville, t. II, p. 220.)

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

L'assassinat de Jean sans Peur. — Quels furent les seigneurs de la suite du duc de Bourgogne Jean sans Peur qui furent assassinés avec ce prince à l'entrevue du pont de Montereau ? Reste-t-il encore de leurs descendants ou des familles portant leur nom ? A. M.

—

Palatine. — D'après l'*Histoire abrégée de l'Europe*, pour le mois de novembre 1686, p. 531 (Leyde, Claude Jordan, 1 vol. in-32), Louis XIV mit en vigueur à la fin de cette même année plusieurs édits pour la réforme de la cour. On cite entre autres celui qui défend aux dames de porter des *palatines*, leur permettant seulement des mouchoirs quarrés, avec telles dentelles qu'il leur plaira. D'après une note de l'auteur que je cite, la palatine consistait simplement alors en « une peau de martre ou de fouine bien passée, doublée de tafetas et accommodée en forme de mouchoir de cou pour les dames ».

Il serait intéressant de s'assurer, ce dont je doute, s'il ne s'agissait que d'une mesure somptuaire ou si le grand Roi visait la princesse palatine qui avait mis cette pèlerine à la mode en 1676.

E. M.

—

Faux Mémoires. — A propos d'une comédie préparée par M. Sardou, il a été récemment question des mémoires supposés publiés sous le nom de l'acteur Fleury; et on a rappelé que, dans le premier tiers de ce siècle, il y a eu toute une littérature de faux mémoires sur le dix-huitième siècle et la Révolution.

Pourquoi l'*Intermédiaire* ne se chargerait-il pas d'indiquer quels sont les mémoires réellement authentiques et quels sont ceux qui n'ont été que des spéculations de librairie ? SED EGO.

—

Historique du 7e de hussards. — L'histoire du 7e régiment de hussards a-t-elle été imprimée? Dans l'affirmative, on demande à connaître le nom de l'éditeur.

PAUL PINSON.

—

Vannelet. — Je viens de mettre la main sur une correspondance attribuée à un M. Vannelet, qui, sous le Directoire, a été premier commissaire à la trésorerie nationale et qui fut chargé, en 1798, de commissions dans les départements du Haut et du Bas-Rhin, du Doubs, du Jura, ainsi qu'à Bâle et à Zurich. Un neveu de Vannelet occupait dans la trésorerie un emploi subalterne.

Le nom de Vannelet ne se trouve ni dans aucun dictionnaire biographique ni dans les Mémoires du duc de Gaëte, qui pourtant donnent sur l'organisation de la trésorerie à cette époque des renseignements assez complets.

Quelqu'un de nos Intermédiairistes pourrait-il me communiquer quelques indications sur ce personnage?

W.

—

L'idée de patrie existait-elle en France avant la Révolution ? — Dans le très remarquable ouvrage qu'il a publié sous ce titre : *Journal d'un étudiant pendant la Révolution*, M. Gaston Maugras prétend qu'avant 1789, il n'était point question de l'idée de patrie. Le patriotisme tel que nous l'entendons aujourd'hui ne daterait, selon lui, que de la Révolution et aurait dû sa naissance aux guerres et aux invasions de 1792.

Le roi symbolisait auparavant la patrie, et c'est Napoléon qui, le premier, inscrivit le mot *Patrie* sur le drapeau du 4e dragons qui portait en exergue, comme la Légion d'honneur : *Honneur et Patrie*.

N'a-t-il donc pas été fait avant 1792, dans un discours public ou dans quelque acte officiel, soit pendant les invasions étrangères, soit dans les affaires diplomatiques, aucune allusion à la patrie française? E. L.

—

Les généraux français aux pyramides d'Egypte. — J'ai lu quelque part, sans me rappeler où, une raillerie sur le penchant des généraux français à barbouiller de leurs écritures les pyramides d'Egypte, en 1798.

Quelque obligeant collaborateur pourrait-il m'indiquer ce passage, que je tiendrais beaucoup à retrouver?

A-D.

—

Sainte Amélie. — Il existe un petit tableau peint par Delaroche, gravé par Mercuri, représentant *Sainte Amélie, reine de Hongrie* (*sic*). La sainte offre des fleurs à la Vierge.

Nous n'avons pu trouver aucune sainte portant ce nom et ayant régné soit en Hongrie, soit ailleurs. Y a-t-il là une erreur et d'où vient-elle? FIRMIN.

—

Qui est ce Gérard? — Un nommé Gérard qui publiait, en 1839, dans une petite collection d'auteurs français, dirigée par M. Laurentie, un choix de poésies de Ronsard et de ses contemporains, est-il Gérard de Nerval? Je crois que les premiers ouvrages de l'auteur des *Filles du feu* furent signés Gérard de Labrunie, et je ne trouve mention du petit livre dont il s'agit dans aucune des notices que je possède sur le malheureux écrivain, en particulier dans celle de M. Maurice Tourneux. Cependant quelques traits de l'introduction de ce choix de poésies, à propos de Ronsard, sont bien de l'admirateur de Victor Hugo qu'était Gérard de Nerval. A. E.

—

Mélanie Waldor. — Dans une lettre écrite en 1830, elle parle d'une ode en vers à David le statuaire, insérée dans une publication périodique.

Cette ode de madame Waldor est-elle connue? Sait-on le titre de la publication? A. W. T.

—

Alfred de Vigny. — Avait-il droit au titre de comte, sur l'authenticité duquel Sainte-Beuve émit quelques doutes? Sa généalogie a-t-elle été établie quelque part d'une façon exacte?

SINTOMAS.

—

Lamennais. — Toutes ses œuvres sont-elles actuellement publiées? N'y a-t-il plus d'œuvres posthumes qui doivent être éditées par M. Forgues ou par les héritiers de Lamennais? Que sont devenus les manuscrits de ce grand écrivain? Connaît-on un travail sur la vie et les œuvres de Lamennais, écrit à un point de vue indépendant et libéral?

DENIS.

—

Monsieur Nicolas. — Le comte de Tilly, parlant d'une visite qu'il reçut un jour de Restif de la Bretonne, s'exprime ainsi :

Quoi qu'il en soit, c'est un homme difficile à juger; on le compromettrait en le louant beaucoup, et il est pourtant aisé d'être injuste envers lui. Quelques-unes de ses productions semblent être d'un écrivain en délire; il est inintelligible pour les lecteurs et pour lui-même. Ailleurs, vous le retrouvez original et piquant, avec le cachet d'un esprit qui manque de goût, et qui, par cela même, en est plus près de ressembler au génie. On a de la peine à se résoudre à le lire quand on a parcouru ses écrits au hasard; mais il n'en est presque aucun qu'on n'achève quand on l'a commencé : il y a des pages souvent si extraordinaires (dans l'acception favorable de ce terme), des passages quelquefois si remarquables, qu'il nourrit jusqu'au bout notre espoir, qui souvent est déçu... Dussé-je faire sourire quelques esprits délicats trop difficiles, j'ai eu le courage de lire à peu près tout ce qu'il a composé, et de traverser tout le fatras et quelquefois toutes les ordures qui le séparent d'un lecteur difficile, et je confesse que, si j'ai souvent haussé les épaules de pitié, il m'a fait aussi rire, frémir et pleurer. Certes, le *Paysan perverti* est l'ouvrage d'un homme fort! C'est le Téniers du roman; son livre est les *Liaisons dangereuses* du peuple.

Cette appréciation peut-elle aussi s'appliquer à l'œuvre capitale de Restif, *Monsieur Nicolas?*

Aujourd'hui qu'on recommence à parler de cet écrivain et des confessions du *Cœur humain dévoilé*, je voudrais bien savoir s'il existe des preuves sérieuses de leur sincérité? UN CURIEUX.

—

Le secret du graveur François. — Jean-Charles François, graveur des dessins du cabinet du roi et graveur ordinaire du roi Stanislas (1717-1759), vers 1740, entreprit d'imiter le dessin dans une estampe et de faire lutter, pour ainsi dire, le burin avec le crayon. Ses essais furent couronnés de

succès. En 1756, François parvint à imiter le crayon de la manière la plus heureuse, et, aux mois de juillet et d'août 1757, il produisit six feuilles de croquis de crayon d'après Eisen. Présentées à l'Académie de peinture, ces estampes lui firent obtenir une pension de 600 livres et le titre de graveur des dessins du cabinet du roi. Encouragé par le marquis de Marigny, François imagina ensuite de graver sur du papier gris ou bleu les dessins lavés et ceux aux crayons noir et blanc. Il tenta aussi d'allier cette dernière manière avec celle qui imite le crayon rouge, afin de donner des planches qui fussent à la fois dans le goût des trois crayons. On a la preuve de sa découverte dans la *Marche de cavalerie*, d'après Parrocel, superbe pièce qui produit la plus grande illusion, et dans le portrait de Quesnay, où la taille-douce, le burin, la manière noire du crayon, toutes les façons de graver ont été réunies.

Le procédé de François ne ressemblait en rien à ceux employés par les graveurs Le Blond, Gautier, Bonnet, etc. Il exigeait, d'après lui (*Lettre sur l'utilité du dessin*, 1760), la plus grande connaissance du dessin, et les artistes qui en auraient fait usage auraient gravé tout en dessinant. Le but de François était de faire ainsi des estampes, non des copies, mais des originaux de chaque maître.

Les principes de cette admirable pensée et les outils qu'il fallait imaginer pour les perfectionner sont probablement perdus à jamais. François mourut de chagrin, le 21 mars 1759, devant les jalousies et les persécutions que lui suscita sa grande découverte. Sa veuve et sa fille ne lui survécurent pas longtemps et emportèrent avec elles le secret de François.

Les procédés photographiques modernes ont certainement beaucoup réduit l'intérêt qui s'attachait à la découverte des procédés du graveur lorrain : mais il y a toutefois une telle différence entre les effets brutaux de la reproduction actuelle et les artistiques gravures du maître de Nancy, que nous serions bien curieux de retrouver les principes de son invention. UN GRAVEUR.

—

Portrait à déterminer. — Un personnage ecclésiastique, vu de trois quarts, est assis devant une table sur laquelle reposent un livre et un encrier. Il tient de la main droite une plume et de la main gauche une lettre fermée. Le fond est formé par un rideau qui laisse voir une bibliothèque. La légende gravée sur la tablette se compose des vers suivants :

Exemt de passion des sa tendre jeunesse,
Modeste, doux, égal, ami de l'Equité,
Amassant dans une humble et sainte obscurité
Les thrésors de savoir qu'avec tant de largesse
Il offre à la postérité,
Il eut Dieu pour objet, pour guide la Sagesse,
Et pour flambeau la Vérité.

Le format est petit in-8, et l'estampe sans nom de graveur est antérieure au XIXe siècle.

Quel est le sujet ? SUS.

—

Un curieux manuscrit à retrouver. — Les historiens de Pétrarque rapportent qu'il avait une veste de cuir, sur laquelle il écrivait pendant ses promenades, lorsqu'il manquait de papier ou de parchemin. Ce vêtement couvert de ratures était encore, en 1527, conservé comme une précieuse relique par le cardinal Sadolet.

On le cite aussi plusieurs fois dans des ouvrages du XVIe siècle, mais depuis la trace de ce curieux manuscrit est complètement perdue. A-t-il trouvé place dans quelque musée ou dans quelque collection particulière ?

Nous serions bien heureux de le savoir. A. S.

—

De la continuation de la *France protestante*. — Tout en étant assez bon catholique, j'apprécie beaucoup la *France protestante*, refondue par le très regretté Henri Bordier, et je viens demander si la continuation d'un aussi utile recueil est assurée. J'espère qu'une *voix autorisée*, comme on dit maintenant, m'apprendra que nous pouvons attendre avec confiance un prochain fascicule de la *France protestante* et qu'avant la fin du siècle nous jouirons entièrement d'un instrument de travail estimé de tous les connaisseurs. UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Questions bibliographiques. — Où ont été éditées vers 1703 les lettres de Jansénius ? — Quel est l'auteur du pamphlet : *les Interests de l'Angleterre mal entendus*, publié vers 1703 ? — Et le janséniste qui a réédité en 1704 l'*Histoire du cas de conscience ?* — Qui est Mark, auteur d'une *Historica Paradisi illustrata*

parue en 1705? — Où ont paru en 1705, avant le mois d'avril, l'***Histoire anecdote de la cour de Rome*** et une ***Relation de la Guinée?*** Qui en sont les auteurs? — Où sont imprimées la vie du cardinal Capranica de Battista Poggio, l'epistola Jacobi Angeli ad Chrysoloram, et Lupus Castelliunculus, descriptio dedicationis ecclesiæ florentinæ tempore Eugenii IV?

IGNARUS.

Un cachet de commissaire des guerres. — J'ai, dans mes collections relatives à la première Révolution, un cachet de cuivre, ovale, ancien, de commissaire des guerres, sous la République française. Au centre, la République, debout, appuyée d'une main sur un faisceau, tient de l'autre une pique surmontée du bonnet phrygien. De chaque côté du buste de la République, se lit, gravée *en creux*, comme la légende et tout le dessin de ce cachet, l'une de ces deux lettres: B. N.

Quelle est donc la signification exacte de ces deux lettres, ainsi placées, isolément?

TRUTH.

RÉPONSES

Le tombeau de Massillon (XX, 195, 279, 396, 717). — Les bénédictins, éditeurs du *Gallia Christiana*, ne furent point fixés d'abord sur l'ordre dans lequel le Clermontois Jean de Mandevillain avait occupé successivement les sièges épiscopaux de Nevers, Arras et Châlons-sur-Marne. Une inscription mise au jour lors des fouilles pratiquées dans le chœur de la cathédrale de Clermont, pour y déposer le corps de Massillon, leur permit de résoudre ce problème historique (t. XII, col. 648). L'épitaphe de Jean de Mandevillain fut transmise aux successeurs de Dom Denis de Sainte-Marthe par l'abbé Cortigier, chanoine de cette cathédrale et membre de la société littéraire de Clermont, dans une lettre datée du 9 octobre 1755 et insérée au *Mercure de France* (juin 1756, page 81). Lettre doublement précieuse, puisqu'elle indique aussi le lieu exact de la sépulture de l'illustre orateur. On y lit en effet:

Dans le tombeau où l'on inhuma feu M. Massillon, évêque de Clermont, *au pied du maître-autel de l'église cathédrale, du côté de l'Evangile,* l'année 1742, on trouva un cercueil de plomb qui portait une inscription que l'on eut soin de détacher...

Si l'on veut bien rapprocher ces quelques lignes de celles qui ont déjà paru dans l'*Intermédiaire* (XX, 717), on admettra, je l'espère, que la question est aujourd'hui entièrement élucidée.

A. VERNIÈRE.

A propos de Du Bartas (XX, 357, 461). — Une traduction (ou, pour quelques parties, plutôt une paraphrase) danoise, en vers, a été entreprise par le poète danois Arrebo, né en 1587, mort en 1637. Il mourut avant d'avoir achevé son ouvrage, qui parut à Copenhague, après sa mort, en 1661, in-4°, sous le titre latin de: *Hexaëmeron rhythmico-danicum.*

A-D.

Le général baron Pamphile de Lacroix (XXII, 452, 593). — Le général « Lacroix » (*sic*) figure au nombre des commandants de la Légion d'honneur de la promotion du 25 prairial an XII (21 mai 1804). Il était général de brigade récemment promu en l'an XI.

B. DE J..Y.

L'empereur Henri VII mourut-il empoisonné en communiant? (XXII, 514.) — On le dit dans la *Geste de Baudouin*, insérée par Baluze dans ses *Miscellanea*, t. I, p. 317. On lit la même assertion dans le *Dynteri chronicon*, lib. V, cap. LXVIII. Ce bruit était fort répandu. Paulin-Paris, *Manuscrits de la Bibliothèque du roi*, t. 1, p. 307. rapporte un motet extrait du *Roman de Fauvel* où il est fait allusion à cet empoisonnement. Le fils d'Henri VII, le valeureux Jean de Luxembourg, mort à la bataille de Crécy, n'y croyait cependant pas, c'est ce qu'il déclare dans une lettre où il rappelle les bons rapports qui avaient toujours régné entre sa famille et les dominicains. La mère d'Henri VII voulut être enterrée dans un couvent de dominicaines, deux des sœurs de l'empereur étaient entrées dans leur ordre, Marie, fille d'Henri VII, y était professe, quand Charles le Bel l'épousa; elle ne cessa d'avoir un dominicain pour confesseur; son frère, le roi de Bohême, et sa femme agirent de même. Dans la lettre en question, Jean dit que si lui et les siens avaient pu croire au crime dont on accusait Bernard de Montepulciano, ils

n'auraient pas entretenu d'excellentes relations avec les dominicains ; il ne veut pas que personne ajoute foi à un soupçon sans fondement. « Non credat narrationem ignorantium et romancii in « quibus contra veritatem plurima con« tinentur. » Cette lettre de réhabilitation, rappelée par Fabricius, *Bibl. latina*, t. III, p. 347, a été donnée par Baluze, *Miscellanea*, t. I, p. 326. POGGIARIDO.

—

Le marquis de Brunoy (XXII, 514, 626, 659, 686; XXIII, 42). — L'auteur de la question voudrait-il prendre la peine de m'écrire, aux soins de M. Faucou, en indiquant le but qu'il se propose ? Je pourrais sans doute lui être utile en empruntant des indications, à la liste de documents et pièces authentiques concernant les Montmartel que j'ai pu relever en vue d'une étude encore inachevée.

B. DE J..Y.

—

Centenaires (XXII, 752 ; XXIII, 89, 112). — Je viens d'apprendre par les journaux que madame Mary Barton, dont j'ai parlé dans ma communication, est morte il y a quelques semaines à Heysham, à l'âge de 107 ans.

(Manchester.) J. B. S.

—

Zamet a-t-il empoisonné la belle Gabrielle ? (XXIII, 35, 122, 144, 209.) — On chante dans la vallée d'Ossau de vieux couplets où il est question de l'amour d'un roi pour une belle marquise et de la mort de celle-ci :

La reine lui fit un bouquet,
De toutes fleurs jolies,
Mais la senteur de ce bouquet
Tua la bell' marquise.

On peut lire cette chanson dans le volume *Folk-lore* (Perrin, 1885), p. 105, et l'on en trouve une version dans les *Chants populaires de l'Ouest*, t. II, p. 69, et dans les *Chants historiques français*, de Le Roux de Lincy, 2e série, p. VIII. Suivant les Béarnais, l'amant de la belle marquise était Henri IV, et la belle marquise, Gabrielle. On rencontre ce nom dans une chanson piémontaise que M. le comte Nigra rapproche de la chanson de la vallée d'Ossau, *Canti popolari del Piemonte*, p. 205. POGGIARIDO.

—

Œuvres d'art inspirées par Jeanne d'Arc (XXIII, 39). — Dans les réponses insérées dans le no 524 du 10 mars 1890, on a omis de parler de la belle statue de Jeanne d'Arc inaugurée au Crotoy (Somme), le 25 août 1881. Ce bronze remarquable est l'œuvre de M. Fossé, d'Amiens. Il a figuré au Salon de 1880. L'héroïne est assise, les mains enchaînées.

Les journaux de Paris, d'Abbeville et d'Amiens ont rendu compte de cette cérémonie et reproduit le discours d'Henri Martin, promoteur des différents monuments à élever sur le sublime itinéraire de la Pucelle de Domrémy à Rouen.

Les journaux illustrés ont reproduit la statue du Crotoy. Il en a été fait de belles photographies. E. M.

—

Hoche et la prise de la Bastille (XXIII, 68, 213). — Rappelons, pour corroborer l'opinion émise ici-même par M. V. Fournel, le témoignage contenu aux *Œuvres posthumes de Marmontel; Mémoires*, tome IV, édit. de l'an XIII, p. 190 :

> Pour enivrer le peuple de son premier succès, on a outrément exalté comme un exploit l'attaque et la prise de la Bastille. Voici ce que j'en ai appris de la bouche même de celui qui fut proclamé et porté en triomphe comme ayant conduit l'entreprise et comme en étant le héros : « La Bastille... s'est rendue sur la parole *que j'ai donnée, foi d'officier français* et de la part du peuple, qu'il ne serait fait aucun mal à personne si on se rendait. » Voilà le fait dans sa simplicité et tel qu'Elie l'atteste. En voici les détails écrits sous sa dictée, etc.

Le fait est relaté de même dans le dernier récit paru de la prise de la Bastille : *la Bastille* (1370-1789), par Aug. Cœuret, attaché à la préfecture de la Seine, Paris, S. Rothschild, 1890, 93 pages in-8 (v. à la p. 91). L'auteur de cette plaquette — écrite dans un esprit que l'on eût compris chez Marmontel, lequel avait goûté du régime de la forteresse — n'indique pas ses sources. Après avoir donné le texte du billet de de Launay, il le fait suivre de cette mention :

> Elie a postérieurement écrit au-dessous : Je certifie avoir reçu cette capitulation au dernier pont-levis par un trou oval du grand pont-levis, que j'ai fait passer une planche sur le fossé pour la recevoir, et que *j'ai donné ma parole d'honneur, foy d'officier*, que je l'accepte.
> *Signé:* ELIE, officier au régiment d'infanterie de la Reine.

Il serait également curieux de savoir sur quoi se base l'auteur pour écrire,

p. 87 : « A cet instant accourt le *citoyen* Hullin, suivi de trois cents gardes-françaises. Il marche entre les *gardes Hoche* et Lefèbre (*sic*) qui, comme lui, laissèrent un nom glorieux à la postérité. En ce qui concerne le futur maréchal duc de Dantzick, je croyais savoir qu'il était déjà sergent avant cette époque.

B. DE J..Y.

— Toutes les affirmations de l'*Histoire des émigrés* ne doivent pas être acceptées sans contrôle, en particulier la présence de Hoche à la Bastille, le 14 juillet. Voici un fait qui vient corroborer les allégations de M. V. Fournel et les conclusions rigoureuses qu'il en tire, il le connaissait certainement, il eût pu le citer.

On a voulu faire de Hoche, par esprit de parti, un héros de guerre civile, il n'en est rien resté ; sans doute, comme Marceau, il fut un patriote ardent, un officier brillant, un général heureux, trop tôt mort pour le bonheur de son pays. Sa gloire est assez grande, considérée en elle-même, vouloir y ajouter un éclat emprunté serait l'obscurcir, loin de l'augmenter.

M. S. Fère, après avoir raconté les tentatives d'embauchage exercées contre les gardes françaises, l'auteur du *Récit fidèle de la prise de la Bastille*, ajoute :

Mais j'ai hâte d'arriver à la journée du 14 juillet.

Sur les six bataillons dont se composait le régiment des Gardes, cinq s'étaient laissé entraîner par la défection, sauf quelques compagnies, et le sixième, formé des compagnies Desdorides, Champigny, Thomé, Mazancourt et Beauvoir, de la caserne de la rue Verte, tenait bon. Il avait eu à lutter le dimanche d'auparavant avec une masse de peuple qu'on avait pu évaluer à 6,000 hommes, qui s'était portée en armes au dépôt du régiment, situé sur le boulevard, au coin de la rue actuellement de la Chaussée d'Antin, pour en enlever toute l'artillerie du régiment des Gardes, et ce bataillon y était arrivé bien à propos, puisque le dépôt, défendu seulement par les jeunes enfants du régiment, mais aussi, à la vérité, par la vigueur et l'énergie du jeune *Hoche*, alors sergent au dépôt, lequel luttait seul à la grille contre toute cette masse de peuple; puisque, dis-je, le dépôt allait être forcé à l'instant où, débouchant au détour de la rue sur le boulevard, et me trouvant en tête et à la gauche de la première compagnie, je pus voir le jeune *Hoche* prêt à succomber sous les efforts qu'il faisait pour empêcher que la grille ne fût enfoncée. Mais, à notre apparition subite, le peuple céda, et fut dispersé peu d'instants après, sans qu'il fût besoin de tirer un seul coup de fusil. L'artillerie du régiment n'étant plus dès lors en sûreté au dépôt, le bataillon fut chargé de l'emmener dans la caserne de la rue Verte, ce qui s'exécuta sans obstacle.

M. Saint-Fère, des gardes françaises, écrivit presque sous la dictée de M. de Luizet, son collègue, son ami, — parent de la Fayette — et également officier aux gardes françaises, qui prit malgré lui la Bastille et la conserva pour le roi, il écrivit, dis-je, le récit que lui fit ce dernier des incidents de la lutte à laquelle il avait pris part et ne fait nulle mention de Hoche ; dans la compagnie qu'il commandait, se trouvait un seul caporal dont il donne le nom, le reste de ses hommes étaient de simples soldats.

L'ABBÉ VAL. DUFOUR.

—

Le séjour de Jacques II à Saint-Germain et la brigade irlandaise (XXIII, 99, 249, 268). — Les mémoires du maréchal de Berwick donnent des détails sur le séjour à Saint-Germain du roi Jacques II. Quant à l'histoire des troupes irlandaises venues à sa suite et entrées au service de la France, on en trouve les détails dans l'*Histoire de l'infanterie française*, du général Susanne, et surtout dans Fieffé, *Histoire des troupes étrangères au service de France*, Paris, Dumaine, 1854, 2 vol. in-8. Les *Etats militaires* de Lemau de la Jaisse, 1734-1740, et de Roussel, 1758-1793, donnent les noms des chefs de corps et, à partir de Louis XVI, de tous les officiers.

A la Révolution, trois régiments irlandais : Dillon, 87e d'infanterie ; Berwick, 88e ; Walsh, 92e, existaient encore. Le corps d'officiers était dans ces régiments tout entier composé d'Irlandais ou de descendants des familles irlandaises fixées en France depuis Jacques II. Ces régiments, comme les régiments français de ligne, furent amalgamés dans les demi-brigades de la République.

Celle-ci entretint à diverses époques des cadres et des fractions de troupes composés d'Irlandais dans le but de servir à une descente en Irlande, tentée plusieurs fois et accomplie par le général Humbert avec si peu de troupes qu'il ne pouvait évidemment pas réussir.

Le premier Empire eut une légion irlandaise d'infanterie qui à la fin de l'Empire renfermait des hommes de toutes les nationalités. Elle disparut dans la refonte des régiments étrangers à la première Restauration.

Lorsque le maréchal de Berwick alla

combattre en Espagne pour soutenir Philippe V, vigoureusement attaqué et qu'il défendit victorieusement, beaucoup d'Irlandais le suivirent, et l'Espagne eut depuis lors, jusqu'aux premières années de notre siècle, des régiments irlandais.

En voici les noms d'après l'*Almanach officiel espagnol* pour 1783 :

Infanterie-Irlande, créé en 1698, habit écarlate, revers et parements bleu de ciel, colonel don Joseph O'Donell.

Hibernie, créé en 1709, colonel don Edouard Nugent, habit écarlate, revers verts.

Ultonie, créé en 1709, habit écarlate, collet et revers noirs, colonel don Pedro Tirrell.

Il y a donc encore actuellement en Espagne des descendants d'Irlandais venus dans ce pays depuis deux cents ans.

En France, notre armée possède encore un assez grand nombre d'officiers d'origine irlandaise ou écossaise, ainsi qu'on peut s'en convaincre en parcourant les noms inscrits dans l'*Annuaire militaire*. COTTREAU.

— Mon collaborateur trouvera à l'Hôtel de ville de Saint-Germain (Archives de l'état civil) les anciens registres de la paroisse.

Les actes de baptêmes, mariages et décès relatifs aux officiers de la maison de Jacques II y sont inscrits à leur ordre de date, parmi ceux des habitants de la ville; les tables décennales de cette époque pourront lui être utiles dans ses recherches. G. DE B.

—

Le portrait de madame de Beaumont (XXIII, 103, 251, 268). — Ce portrait, par madame Vigée-Lebrun, n'a jamais été copié. Il appartient à madame du Chayla, petite-nièce de Joubert.

Le désaccord constaté entre ma réponse et celle de E. G. n'est donc qu'apparent. B.

—

Richelieu a-t-il empoisonné le cardinal de Bérulle ? (XXIII, 132, 270.)—On peut voir à ce sujet la note 1, page 505 de l'ouvrage de l'abbé Houssaye : le *Cardinal de Bérulle et Richelieu*.

P. CORDIER.

—

Le Petit Pasteur de Murillo (XXIII, 134, 271).—Le *Petit Pasteur*, donné à M. Guizot par la reine Isabelle, fut acquis à la fin du second Empire par le comte Henri Greffulhe qui mourut en 1879. Ce tableau appartient maintenant à son neveu, le comte Greffulhe, député de Seine-et-Marne. B.

—

Un ouvrage inédit de Jomini et la correspondance de Napoléon Ier (XXIII, 135, 272). — Une omission à réparer à propos de la *Correspondance de Napoléon Ier*, publiée par Plon.

En parlant de cette œuvre, M. Louis Lévesque nomme sept des coopérateurs du prince Napoléon, mais il y en a eu, au moins, deux autres. — Ceux-là étaient deux gens de lettres : 1° M. Rapetti (un moment successeur d'E. Lerminier comme professeur de législation comparée au Collège de France) ; 2° M. Gaston de Saint-Valry, l'un des rédacteurs de la *Patrie*. — M. Rapetti exerçait même, je crois, les fonctions de secrétaire général de l'œuvre. — Il est mort, il y a deux ans, dans la vallée de Montmorency, où il s'était retiré. — M. Gaston de Saint-Valry est parti presque en même temps pour l'autre monde.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Gros-becs, citrouilles, etc. (XXIII, 162, 281). — Peut-être est-ce l'occasion de rappeler que chaque corps de troupe possède un sobriquet plus ou moins justifié. Les marins sont des *mathurins* et ils considèrent les fantassins comme de simples *cabillots* (chevilles fixes au pied des mâts). Les fantassins de marine sont des *marsouins* ou encore des *bigorneaux*. Quant aux zouaves, ils sont fiers d'être des *chacals*, et personne n'ignore que le surnom de *zéphyrs* n'a rien d'officiel et s'applique aux disciplinaires d'Afrique, qui font leur temps à *Biribi*.

Tout ce qui touche à l'administration est qualifié : *rizpainsel*, et l'ancien corps des officiers de place (la terreur des chefs de poste) avait mérité l'épithète de *vert-de-gris*.

Sait-on que tous les officiers qui passent par Saint-Cyr commencent par être des *cornichons* pour devenir ensuite des *melons*, quelquefois *saumâtres* ou même *galipoteux*. En seconde année ils deviennent des *galettes* plus ou moins *fines* jusqu'au jour heureux du *pékin de bahut* !

Lo.

— Les fantassins en général sont appelés pousse-cailloux, troubadours, tourlourous, piou-pious (de l'habitude, dit le comte Joubert, qu'avaient les soldats de faire main-basse sur les poules). Les zouaves — ou tout au moins ceux du 2e régiment — disaient un carapata pour un lignard.

Lesdits zouaves sont désignés sous le sobriquet de chacals. Inutile d'expliquer pourquoi.

Un couplet sur l'air de la *Marche des zouaves* dit :

Pan ! Pan ! l'Arbi,
Les chacals sont par ici,
Les chacals et les vitriers...

Les soldats de l'infanterie de marine sont surnommés *marsouins;* les matelots de la flotte *mathurins* (le congrès des Sociétés savantes, réuni à la Sorbonne, s'est occupé de l'étymologie de ce surnom): les pompiers, dragons de la suie.

Tout cavalier, en général, est un chasse-crotte.

Est-ce bien parce qu'ils sont chargés des affaires de l'Etat que les mulets du train sont dits ministres ? Cf. *Glossaire du Centre*, art. Baudet. F.

—

Les papiers de Barère (XXIII, 169, 283). — Dans la vente des autographes de David d'Angers, se trouvait une curieuse lettre de Barère à David, toute relative à l'achat de ses papiers, datée de Tarbes du 7 mars 1838. Nous en extrayons les passages relatifs à la question posée :

J'ai reçu votre lettre signée David et Carnot, par laquelle vous acceptez mes propositions de vente de mes manuscrits politiques. Mais je vous aurais déjà envoyé le sous-seing, si mon conseil jurisconsulte ne m'avait fait observer que l'acte serait déclaré avoir été signé à Tarbes, tandis que les deux acquéreurs habitent et sont restés à Paris.

Je n'ai pas cru devoir accepter l'idée d'une procuration de vous deux envoyée à Tarbes pour stipuler pour vous la vente, parce qu'il m'importe d'ôter aux Tarbiens litigieux et envieux toute connaissance de mes affaires et volontés, ainsi que de leur dérober toute trace de mes papiers, à eux ainsi qu'à tous autres. Vous me comprendrez.

En attendant que vous puissiez signer tous les deux, ou du moins vous-même, le sous-seing à Tarbes, pour la plus grande régularité et égalité, je vous demande vos noms, prénoms, qualités, et le numéro de votre habitation désignée à Paris. — Je vais aussi m'occuper, en attendant, de l'envoi d'une première caisse de papiers que j'adresserai à Paris, à une tierce personne, chez qui vous les ferez prendre, lorsque je vous en donnerai un avis positif d'après les conditions du roulage.

Quant aux deux personnes qui choyent ma vieillesse avec un soin constant et affectueux, je serai tranquille, en mourant, d'être assuré, d'après vos promesses et votre moralité, que vous partagerez avec elles le produit des éditions et ventes de manuscrits et autographes.

Sachez de M. Carnot, à qui vous voudrez bien me rappeler cordialement, s'il se propose de venir dans mes contrées, et s'il pourrait s'y rencontrer avec vous au mois de septembre pour signer le sous-seing et en retirer chacun un double. Référez-vous-en toujours à ma lettre de proposition, comme je me réfère à votre lettre d'acceptation.

Vous avez parlé avec trop de confiance à M. Montaut, qui m'est attaché sans doute, mais qui est très curieux comme les gens de ce pays-ci. Je ne lui ai pas parlé de mon projet de vente de mes manuscrits à vous et à M. Carnot, parce que cela s'ébruiterait par lui dans le pays, vu qu'il garde mes papiers chez lui depuis quatre ans, et que les gens de cette ville sont avides et prétentieux. Cela vous avertit d'être discret quand vous le reverrez...

Barère mourut à Tarbes, le 13 janvier 1841, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Hippolyte Carnot entra en possession des manuscrits du conventionnel et rédigea, de concert avec David d'Angers, des *Mémoires* qui parurent en 1844 et formèrent quatre volumes in-8. Dès 1842, Carnot avait publié une notice sur Barère, où on trouve d'intéressants détails sur les manuscrits qui devaient être la base de son travail. E. C.

—

Le tableau de Trouillebert attribué à Corot a-t-il été reproduit ? (XXIII, 168.) — Nous recevons de notre collaborateur F. M. la note suivante que M. Trouillebert a bien voulu lui adresser :

La *Fontaine des Gabourets* ne m'appartient pas.

Je ne sache pas qu'il en ait été fait une reproduction quelconque, et j'ignore ce que le tableau est devenu.

Je regrette beaucoup de ne pouvoir satisfaire à ce sujet l'intéressant *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*. TROUILLEBERT.

— Au sujet du tableau de M. Trouillebert, j'en trouve dans ma « série des faux Corot » le croquis saisi au passage, rue Notre-Dame de Lorette, quand il fut exposé chez le marchand Alexis Ottoz, avant de passer par les mains de MM. X., expert, rue Laffitte, C., rentoileur, les frères T. et M. Georges Petit.

J'en ai donc assez pour faire reconnaître ce tableau. A. R. T.

—

Art héraldique (XXIII, 169). — Le *chef* en blason remonte à l'origine des armoiries. Quand les grands feudataires, quand les chefs d'armée prirent des signes distinctifs sur leur bouclier émaillé d'azur, de gueules, etc., les uns chargèrent leur écu d'un lion ou de toute autre figure, les autres le divisèrent de sept ou huit façons. Or, le *chef* est une des divisions primitives des armoiries et on le rencontre dans les plus anciens monuments héraldiques ; je parle du XII[e] siècle, et je vous cite par exemple *Monferrat*.

Depuis, au XIII[e], le chef, comme la fasce et les autres divisions, se charge à son tour d'une figure qui représente une alliance ou autre chose. Au même siècle et au XIV[e], il représente une seconde armoirie de concession ou de possession et de fief, comme *Verthem* en Allemagne, *Keets* en Angleterre, les *Ursins* à Rome et ailleurs. C'est de là qu'est venu l'usage de mettre en chef les armes du Saint-Empire, le double aigle, comme armes de concession; celles de France, semé de fleurs de lis pour les villes, en signe de l'alliance mystique des cités avec le souverain.

Plus tard, les armoiries *civiles*, celles des anoblis du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, sont très souvent ornées d'un chef d'*azur* où l'on voit presque toujours des étoiles et des croissants d'argent : mais ce n'est pas un signe d'anoblissement, c'est tout simplement une mode, une fantaisie des hérauts et des rois d'armes chargés de les composer.

Vous demandez à quelle époque s'est introduit, dans la *gravure des sceaux* et la *sculpture des armoiries*, l'usage des hachures. Comme les hachures ne datent que de Pierre-Sainte, Petra-Santa, pour la gravure sur acier ou sur bois dans les livres armoriés, la réponse à cette question est bien simple : les sceaux n'ont jamais eu d'indication d'émaux, parce que le cimier et les supports indiquaient le personnage qui scellait, sans parler de la légende. Les hachures n'ayant que deux siècles, il est évident que les sceaux avec hachures sont modernes. Je vous ferai remarquer aussi que les armoiries gravées sur le plat des livres n'ont jamais eu de hachures que depuis ce siècle, et qu'elles ont plus de caractère et de chic que les gravures contemporaines. La faute en est aux graveurs qui ne savent pas le blason et ne donnent pas assez de relief à leurs travaux. DIDIER.

— Suivant Gourdon de Genouillac, l'usage de représenter les émaux par des traits de diverses sortes remonterait au XVI[e] siècle, et serait dû à l'annaliste Christophe Butkens, moine de l'ordre de Cîteaux, mort en 1650.

Je profite de l'occasion pour poser à mon tour une question venant bien se placer sous la présente rubrique. N'y aurait-il pas une différence entre la *croix de Lorraine* et la *croix patriarcale*, en général figurées comme identiques? Pour moi, je serais assez disposé à les distinguer, ainsi : dans la première, les deux croisillons doivent être égaux, et dans la seconde, le croisillon supérieur un peu plus petit. NOVUS.

—

Moules à faire rescul (XXIII, 193). — Moules à faire le filet. Mais, si cette interprétation est exacte, il faudrait lire *reseul* et non *rescul*. (Voir le *Dictionnaire étymologiste*, de Ménage, et le *Dictionnaire des termes du vieux français*, de Borel.) FR. F.

—

Royer-Collard ou Guizot ? (XXIII, 193.) — Si le Vieux Chercheur, mon contemporain, avait comme moi habité Paris en 1830, il ne croirait pas devoir demander lequel de ces deux hommes d'Etat disait à M. Odilon Barrot : *En* 1792 (etc.); le lendemain du jour où le mot s'est dit, on savait par qui, et tous y sentaient sa frappe. Aussi jamais, ni par Guizot, ni pour lui par les siens, ne fut revendiqué le mérite de cette saisissante allusion. Nul doute que Royer en soit, du moins jusqu'à un certain point, ce que le coabonné appelle l'*inventeur*.

On lit, t. II, p. 54, de l'*Histoire de Louis-Philippe, roi des Français*, par M. A. B., 1847, Paris, au bureau de la publication, 5, rue Vivienne :

> Louis-Philippe se promenait sur la terrasse, avec le préfet de la Seine. Les cris de : Vive Barrot! retentirent. « J'ai aussi entendu crier : Vive Pétion! autrefois », dit le monarque en se tournant vers le préfet...

Le chef des doctrinaires a repris très peu après pour son compte, non sans la marquer de son cachet, la parole royale. Dans une étude récente insérée *Revue des Deux Mondes*, et où il fait bien connaître Royer-Collard, M. Em. Faguet ré-

sout, au surplus, et avec autorité la question. Que mon confrère lise le jeune maître, il ne lui laissera rien à désirer.

LE LITTÉRATEUR DE PROVINCE.

— Comment voulez-vous, Vieux Chercheur, que M. Guizot, qui avait cinq ans en 1792, ait pu connaître Pétion?

Royer-Collard l'avait connu, lui, au contraire, et même il était assez bien placé pour le juger, en sa qualité de secrétaire-greffier de la municipalité.

Voyez, par exemple, au *Moniteur* du 6 août 1792, l'avis suivant : « Les assemblées des 48 sections sont permanentes. Signé : *Pétion*, maire; *Royer*, secrétaire-greffier. »

Ajoutons qu'Odilon Barrot, préfet de la Seine en 1830, se trouvait, vis-à-vis du parti avancé de l'Hôtel de ville, dans une situation assez comparable à celle de Pétion, maire de Paris en 1792, vis-à-vis des ardents sans-culottes de la municipalité. Enfin, il y avait analogie dans l'attitude politique prise à trente-huit ans d'intervalle par ces deux administrateurs. Même indécision, même faiblesse de caractère, même penchant à abuser dans leurs discours des phrases redondantes et des lieux communs.

En fait d'attribution de mots, il ne faut jamais jurer de rien. Cependant je crois pouvoir dire que celui-là paraît très vraisemblable dans la bouche de Royer-Collard, alors qu'il serait inexplicable dans celle de M. Guizot.

Dans tous les cas, il n'avait rien de flatteur pour Odilon Barrot.

PENGUILLOU.

Anciens registres d'état civil (XXIII, 194). — C'est à l'ordonnance de Villers-Cotterets (1539) qu'il faut rapporter la création officielle des registres de l'état civil. Néanmoins, dans cet acte, le législateur semble surtout préoccupé d'assurer l'authenticité des naissances; il ne parle point des décès. Les baptêmes durent être désormais constatés par une série de pièces formant registre, faisant pleine foi de leur contenu, signées à cet effet du curé, de son vicaire et d'un notaire, et déposées au greffe du bailliage et de la sénéchaussée. En 1588, le tiers état demanda que les registres des sépultures fussent tenus régulièrement par les curés et vicaires et déposés tous les ans au greffe du bailliage aussi bien que ceux des baptêmes. Les mêmes mesures furent appliquées au dépôt au greffe d'un double des registres des baptêmes, mariages et décès tenus par les pasteurs de la religion réformée, ce qui fut confirmé par un arrêt du conseil du 15 septembre 1685. Dans un but purement fiscal, le gouvernement avait créé, en 1690, des greffiers conservateurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures, mais cette mesure fut abandonnée devant l'opposition générale qu'elle souleva. Il en fut de même de l'édit de juin 1705, mettant un droit sur les actes de l'état civil.

CHAMPVERNON.

— Les anciens registres d'état civil antérieurs à 1789, nommés alors *registres paroissiaux*, étaient établis *en double*, depuis l'ordonnance royale du mois d'avril 1667 (art. 8). D'après l'art. 10 de cette même ordonnance, les baptêmes, mariages et sépultures devaient être enregistrés sur le même registre, sans laisser aucun blanc; et, pour se conformer à l'art. 11, les curés ou vicaires devaient, six semaines après chaque année expirée, porter ou « envoyer sûrement la grosse et la minute du registre, signé d'eux et certifié véritable, au greffe du juge royal qui l'aura coté et paraphé; et sera tenu le greffier de le recevoir et y faire mention du jour qu'il aura été apporté, et en donnera la décharge, après néanmoins que la grosse aura été collationnée à la minute qui demeurera au curé ou vicaire, et que le greffier aura barré en l'une et en l'autre tous les blancs et feuillets qui resteront, le tout sans frais; laquelle grosse de registre sera gardée par le greffier pour y avoir recours. »

Ce sont ces grosses qui ont été confiées aux greffiers des tribunaux civils de chaque arrondissement.

BRONDINEUF.

— Oui, les anciens registres d'état civil, appelés aussi registres paroissiaux, étaient tenus en partie double ou du moins devaient l'être, car les desservants des paroisses, au XVII[e] siècle surtout, y manquaient parfois. Certains curés cependant négligeaient de faire signer les parties, quand elles le pouvaient, sur les deux registres. Le deuxième registre était ainsi quelquefois rédigé par le prêtre à la fin de l'année; c'est ce dernier que, de préférence, il envoyait au greffe de la sénéchaussée, pour y être conservé; on lui

avait envoyé depuis quelques semaines un registre sur feuilles timbrées et paraphées du lieutenant général de la cour sénéchale.

Ces registres existent encore, mais avec de grandes lacunes, dans les greffes des tribunaux des villes qui étaient sièges de sénéchaussée avant 1790. Parfois, vu l'état déplorable des registres paroissiaux dans les greffes, des archivistes départementaux ont obtenu le transfert de ces cahiers dans leurs archives, du moins pour les périodes antérieures à Louis XV.

Les lacunes les plus grandes existent dans ces registres, tant dans ceux des greffes que dans ceux conservés dans les mairies des communes où ils sont également souvent rongés par les rats, les vers et l'humidité.

Bien des registres ne commencent dans ces archives qu'en 1667 environ, ce qui ferait supposer que ceux antérieurs auraient été enlevés par les *traitants* chargés de la recherche des *usurpateurs de noblesse*, afin d'y vérifier si des qualifications d'écuyer ou chevalier n'auraient pas été mises dans les actes de baptême, mariage, etc. LA COUSSIÈRE.

— Les registres de l'état civil étaient, avant 1789, tenus en double expédition, en vertu d'une ordonnance de Louis XV, rendue le 9 avril 1736. L'un de ces registres restait à la paroisse, l'autre était déposé au greffe du bailliage.

Rappelons au collaborateur Husson que les actes de l'état civil dressés en mer ou en temps de guerre devaient être établis en *triplicata* (Ordonnance du 25 mai 1782).

JEAN ALESSON.

—

Les premiers timbres-poste (XXIII, 194). — M. A. de Rothschild, dans son *Histoire de la poste aux lettres et du timbre-poste*, et M. Belloc, dans son savant ouvrage, les *Postes françaises*, ont consacré un chapitre à la petite poste de Paris et aux billets de port payé de M. de Vélayer. M. de Rothschild fait suivre son étude d'un extrait du procès-verbal d'une séance de la société française de timbrologie, consacrée à l'examen des timbres français, que je crois intéressant de reproduire :

Une discussion s'engage sur la question de savoir si l'on doit signaler le *billet de port payé*, émis par M. de Vélayer. M. Ferrari communique un article M. de Feuillet de Conches, paru dans le journal *l'Intermédiaire*, n° du 25 octobre 1866 (3e année, n° 68). Il résulte de cet article que M. de Vélayer émit d'abord des billets imprimés et frappés d'une marque qui lui était particulière. Les billets ne contenaient autre chose, sinon : *Port payé... le... jour de... l'an mil six cent cinquante-trois ou cinquante-quatre*. Pour s'en servir, il fallait remplir le blanc de la date du jour et du mois où l'on écrivait et entortiller ce billet autour de la lettre que l'on voulait adresser. Ces lettres étaient retirées trois fois par jour de la boîte aux lettres, et portées à leur adresse. Mais en même temps M. de Vélayer avait fait imprimer des formules d'une douzaine de sortes, ayant trait aux usages les plus habituels de la vie, formules qu'il suffisait de remplir et de jeter à la boîte, après y avoir attaché un billet de port payé. Ces formules se vendaient cinq sols la douzaine. C'est l'une d'elles, avec les blancs remplis de la main de Pellisson, que l'on trouve dans les journaux de timbres qui ont parlé du billet de port payé.

M. de Bosredon émet l'avis que ce billet n'est pas un timbre-poste, qu'en l'absence de renseignements suffisants, il est préférable de le laisser de côté. Tout ce qui le concerne n'est qu'une curiosité historique. Personne, d'ailleurs, ne l'a vu ni ne le possède.

Cette manière de voir est adoptée.

Certes, il y a loin du billet de port payé de M. de Vélayer, s'appliquant à une correspondance restreinte, au timbre en usage de nos jours, universellement répandu. Mais aussi quelle différence entre l'époque où l'idée de M. de Vélayer s'est produite (depuis quelques années seulement la poste, jusque-là réservée au service du roi, avait été mise à la disposition du public) et l'époque actuelle !

Le développement considérable du commerce et de l'industrie au XIXe siècle, en multipliant les correspondances, devait nécessairement faire naître un mode simple et expéditif de taxation des lettres, en rapport avec des besoins nouveaux. Quoi qu'il en soit, l'idée du magistrat du XVIIe siècle contenait en germe l'*affranchissement préalable* et la *taxe uniforme des correspondances*, si admirablement mis en pratique par l'invention de Rowland Hill.

Bien que l'on n'ait pas retrouvé, que je sache, de billet de port payé de M. de Vélayer, cette formule, décrite dans l'Instruction de 1653, mérite de figurer dans l'histoire de l'origine du timbre-poste. Peut-être, l'exposition prochaine nous réserve-t-elle une surprise en exhibant un de ces billets ; mais qui pourra en garantir l'authenticité ? Q.

— Le billet de port payé adressé à mademoiselle de Scudéry (Sapho) par Pel-

lisson se trouve dans un manuscrit de la main de Conrart, appartenant à madame Feuillet de Conches. S.

— Voici ce que dit Loret dans sa lettre du 16 août 1653 :

On va bientôt métre en pratique
Pour la commodité publique
Un certain établissement...
De boëtes nombreuses et drues...
Où, par soy-mesme ou son laquais,
On pourra porter des paquets
Et dedans à toute heure mettre
Avis, billet, missive ou lettre,
Que des gens commis pour cela
Iront chercher et prendre là,
Pour, d'une diligence habile,
Les porter par toute la ville...
Et si l'on veut savoir combien
Coûtera le port d'une lettre...
Ce ne sera qu'un sou tapé.

Je ne vois pas qu'il soit question de bandes d'affranchissement. C'était le destinataire qui payait le *sou tapé;* du moins c'est ainsi que j'avais compris ce passage de Loret, noté par moi depuis longtemps. Quant au M. de Vélayer cité par V. D., je ne trouve son nom nulle part.

R. DE CRÈVECŒUR.

—

Les sept paroles du Christ (XXIII, 194). — Ce sont les paroles rapportées par les quatre évangélistes, comme ayant été prononcées par le Christ sur la croix.

L'une se trouve relatée par Matthieu et Marc. Trois autres par Luc, trois autres par Jean.

Ce sont, en les prenant dans l'ordre de l'Evangile :

1° Eli! Eli ! lamma sabachtani ? (Mon Dieu ! mon Dieu ! pourquoi m'as-tu abandonné ?) (Matthieu, ch. XXVII, v. 46, et Marc, ch. XV, v. 34.)

2° Mon Père, pardonne-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font. (Luc, ch. XXIII, v. 34.)

3° Je te dis en vérité qu'aujourd'hui même, tu seras avec moi dans le paradis (paroles au brigand converti). (Luc, ch. XXIII, v. 43.)

4° Mon Père, je remets mon âme entre tes mains. (Luc, ch. XXIII, v. 46.)

5° Femme, voilà ton fils. Voilà ta mère (paroles adressées à Marie sa mère, et à Jean son disciple). (Jean, ch. XIX, v. 26-27.)

6° J'ai soif. (Jean, ch. XIX, v. 29.)

7° Tout est accompli. (Jean, ch. XIX, v. 30.)

MALKHA.

—

Le gamin de Paris (XXIII, 196). — Dans les *Français peints par eux-mêmes*, J. Janin a dessiné le gamin de Paris, et dit que ce type a, de tout temps, existé dans notre pays, comme résumant ce que l'on appelle : l'esprit français. « Il n'est pas le produit des siècles, comme aussi il n'est pas le produit de l'éducation... il est né de lui-même et par lui-même ; il ne procède que de lui seul ; et l'histoire dont il a fait partie a passé sur sa jeune tête, sans la toucher, sans la courber. Tel il est aujourd'hui et tel il était au commencement de la monarchie française... Il n'a jamais été ni catholique, ni protestant, ni jésuite, ni janséniste ; il a toujours été révolutionnaire, — révolutionnaire non par principes, mais par sentiment ; non pas pour son ambition personnelle, mais pour son plaisir, et parce que cela l'amuse de bouleverser ainsi toute chose autour de soi. »

Toutefois, si, comme type, le gamin de Paris est, parmi nous, de la plus haute antiquité, il est probable que, comme individu marquant, il ne date vraiment que de la Révolution de 1789. Adorant la lutte, le fracas, la bataille, « il se souvient confusément — dit encore J. Janin — de ces temps de gloire où il était un personnage si important : alors, on l'envoyait pieds nus jusqu'à la frontière ; armé d'un méchant fusil, il faisait, sans s'en douter, la conquête du monde ; à seize ans, il était un héros, sans le savoir... et c'était la joie du bivouac, l'amour de la cantinière ; il riait et faisait rire. Seulement, alors le *gamin de Paris* changeait de nom, il s'appelait le *Parisien.* »

Enfin, d'après Littré, ce serait également au siècle dernier que le mot *gamin* aurait été importé en France ; il serait d'origine allemande : *Gemeiner,* simple soldat. « Pendant les guerres du dix-huitième siècle, les Français se servaient de ce terme, de l'autre côté du Rhin ; ils disaient : Un caporal et quatre *gamins.* Ce qui, d'abord, signifiait *soldat,* s'est ensuite appliqué à l'ouvrier en sous-ordre, puis au jeune apprenti, au *gamin* de l'atelier. »

T. PAVOT.

—

Frères de la Charité (XXIII, 196). — Ces associations existent toujours en Normandie, elles ont pour objet les derniers devoirs à rendre aux morts.

NOVUS.

— Je prie nos excellents collaborateurs de ne pas se mettre en quête pour répondre à ma question. J'en ai trouvé la solution dans un ouvrage intitulé *Miscellanées d'archéologie normande relatives au département de l'Eure*, par Raymond Bordeaux. Paris, A. Claudin, 1880, pages 160 et 165.

Les confréries de charité, dont le but principal *est* « de procurer au mort des prières et une honorable sépulture », paraissent dater du XVe siècle, et l'auteur croit qu'elles furent une imitation de confréries semblables qui existaient à Rome.

Dans l'Eure, ces confréries « jouissent encore d'une vivace popularité, comme les confréries de pénitents du Midi avec lesquelles elles ont beaucoup d'analogie ».

F. M.

Bizarre coutume (XXIII, 198). — Vous êtes femme, mon cher collègue A. N., et curieuse, — de vous inquiéter ainsi pourquoi vous boutonnez *à gauche* pendant que les hommes boutonnent *à droite*.

Cela me paraît simple pourtant.

Votre cœur n'est-il pas à gauche ? Quoi d'étonnant que vous vous boutonniez de ce côté : votre cœur n'est-il pas l'appât auquel nous nous laissons si volontiers prendre, sans compter les appas sous lesquels il se cache très coquettement ? En vous boutonnant *à gauche* sur le cœur, vous tendez l'hameçon; en prenant l'inverse *à droite*, nous nous y laissons prendre, nous nous y accrochons ; il faut du reste réfléchir bien peu de temps pour s'apercevoir *combien il y a de choses que les hommes font absolument à l'envers des femmes.*

AA. DE B.

— Chez l'homme le mouvement est *excentrique*, « de dedans en dehors »; chez la femme : *concentrique*, « de dehors en dedans ». Le mouvement excentrique ou d'extension paraît indiquer une supériorité physique ou morale, tenant soit à l'état physiologique, soit au développement social. Ainsi les premiers peuples qui ont écrit ont dirigé leur écriture de droite à gauche (mouvement concentrique). Exemple : l'hébreu, l'arabe. Les Grecs ont commencé par écrire leurs lignes alternativement de gauche à droite et de droite à gauche. Plus tard ils ont écrit toujours de gauche à droite, et tous les peuples modernes les ont imités. L'enfant qui commence à dessiner un profil, le trace de droite à gauche (mouvement concentrique), ce n'est que par l'exercice qu'il arrive à diriger son instrument de gauche à droite.

Voilà le résumé de ce que je me rappelle avoir lu dans un numéro de la *Revue scientifique*, paru il y a quelques années. Je ne me souviens pas si l'auteur de l'article donnait de ces faits quelque explication tirée de la différence organique des deux sexes.

J'ajoute ce qui suit, à titre de renseignement et de question :

Un professeur de géométrie me disait qu'il jugeait très vite du caractère d'un élève par sa manière de tracer spontanément une circonférence sur le tableau. Les *forts* la tracent de dedans en dehors, les *mous* de dehors en dedans : confirmation des faits ci-dessus.

J'ai ouï dire que les religieux de la Grande Chartreuse, auxquels leur règle interdit de recevoir des femmes dans leur couvent, avaient recours à l'un des deux procédés suivants pour éviter l'introduction chez eux de femmes déguisées en hommes.

1° Ils lancent entre les jambes de l'individu suspect un objet quelconque, en l'invitant à l'arrêter au passage. L'homme serre les jambes, la femme les écarte. Cette différence d'action trouve son explication dans la différence des costumes habituels.

2° Ils commandent inopinément de fermer le poing. L'homme et la femme le ferment d'une manière toute différente. L'un d'eux (je ne me rappelle plus lequel) place le pouce presque allongé sur le côté extérieur de l'index fermé, et, par conséquent, perpendiculairement à celui-ci; l'autre le place plus bas et reployé, la première phalange appuyant entre l'index et le médius, la seconde phalange reployée contre la deuxième phalange, face dorsale, du médius.

Faites l'expérience, comme je l'ai faite autrefois, sur des personnes non prévenues, et vous constaterez invariablement cette différence.

Quelle en est la raison ? Le pouce reployé contre le médius, c'est l'attitude du combat, la disposition pour la boxe. Mais l'autre disposition ?

MALPERTRACH.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Une lettre inédite de David sur ses deux tableaux, la *Mort de Marat* et la *Mort*

de Michel le Pelletier. — Récemment, la justice a encore eu à s'occuper du célèbre tableau de David : la *Mort de Marat.* La curieuse lettre inédite suivante, que nous avons découverte aux Archives nationales et qui est en entier relative à ces deux tableaux et à leur histoire après le 9 thermidor, présente donc un réel intérêt d'actualité. Le tableau de la *Mort de le Pelletier*, rendu par la Convention, est encore conservé par la famille le Pelletier Saint-Fargeau : celui de la *Mort de Marat* appartient à madame veuve David Chassagnolle, mais une répétition qui fut autrefois au prince Napoléon est aujourd'hui la propriété de M. Terme. La gravure dont parle David ne fut jamais exécutée. M. G.

Au Ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre,

Jacques-Louis David, peintre, vous expose : Qu'en l'an II, il fit hommage à la Convention nationale de deux tableaux de sa composition, représentant, l'un la *Mort de Michel Lepelletier*, l'autre *celle de Marat.* Par décret du 24 brumaire de ladite année, la Convention nationale ordonna que ces deux tableaux seraient gravés aux frais de la nation, elle mit à la disposition de la commission de l'Instruction publique une somme de 24,000 liv., pour fournir aux frais de gravure et d'impression. Le décret porte : Que la propriété des planches appartiendra au citoyen David, à la charge par lui de distribuer un exemplaire des deux gravures à chaque membre de la Convention nationale et à chaque administration des départements.

En exécution de ce traité, David a touché jusqu'à concurrence de 12,000 liv. qu'il a distribuées aux artistes chargés de la gravure ; il offre de rapporter leurs quittances, mais l'ouvrage n'a pas eu son entière exécution, et les changements qui ont été la suite de la révolution du 10 thermidor ont déterminé le Corps législatif à rendre à l'exposant les tableaux dont il lui avait fait hommage, en dérogeant au décret qui interdisait aux législateurs de les retirer du lieu des séances de la Convention, sous quelque prétexte que ce soit.

L'effet des dispositions ci-dessus intéresse l'exposant sous deux rapports, savoir : celui de la propriété des tableaux et celui des comptes qu'il doit pour les sommes qu'il a touchées. Quant à la propriété, il ne pense pas qu'il puisse y avoir un doute, il en a fait hommage à la Convention sous des conditions consacrées par le décret du 24 brumaire, ces conditions ont été postérieurement rétractées, les tableaux ont été rendus à leur auteur, et tout est terminé à cet égard.

Mais, relativement à la comptabilité, il lui importe d'être pleinement déchargé des sommes qui lui ont été remises, en justifiant qu'il en fait l'emploi dont il était tenu : à cet égard, il joint au présent mémoire les quittances des artistes qui avaient été acceptés par le Comité d'Instruction publique pour graver les ouvrages dont il s'agit. Au moyen de la production de ces titres, il pense qu'il ne doit y avoir aucune difficulté à lui donner une pleine décharge de la somme de 12,000 liv. ci-dessus énoncée, et c'est à quoi il conclut.

Salut, Fraternité et Respect.

DAVID, *peintre, membre de l'Institut national.*

—

Deux lettres de M. Carnot père sur la réception du Président de la République à l'Ecole polytechnique. — La collection d'autographes Lefèvre, qui appartient au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, contient sur ce sujet deux lettres fort intéressantes d'Hippolyte Carnot, le père du Président de la République. Nous leur empruntons les détails suivants :

Chabanais (Charente), 1er sept. 1857.

Mon cher monsieur (le nom du correspondant est resté inconnu),

Comme je sais l'intérêt que vous voulez bien prendre à ce qui nous touche, je ne veux pas recevoir une bonne nouvelle sans que vous soyez un des premiers à la connaître. Une petite indiscrétion vient de nous faire savoir avant les délais officiels que notre fils Sadi est reçu ou du moins qu'il a la presque certitude de l'être, même dans un bon rang, à l'Ecole polytechnique...

On me raconte ici sur les élections les anecdotes les plus ébouriffantes. Les moyens employés pour obtenir le triomphe des candidatures gouvernementales dépassent tout ce qu'on peut s'imaginer de cynique arbitraire. Et pourtant ici, comme partout, les centres de la population ont donné la majorité à l'opposition.

Remarquez que nous sommes dans un département signalé autrefois par son zèle bonapartiste : ce zèle n'existe plus que chez les fonctionnaires publics ; et encore n'est-ce qu'à la surface. CARNOT.

Vingt jours après, Hippolyte Carnot écrivait au même correspondant qu'il était fort surpris de n'avoir pas reçu de réponse à la lettre du 1er. Il suppose que l'une ou l'autre et peut-être toutes les deux ont été escamotées par le Cabinet noir. A tout hasard, il reproduit, en partie du moins, la teneur de la lettre du 1er. Il sait, grâce à « une bienveillante indiscrétion d'un des juges », que son fils Sadi est reçu à l'Ecole polytechnique dans un bon rang : « Voici sa carrière tracée : c'est un grand point de tranquillité pour des parents ! »

Je crois en effet que M. Carnot avait lieu d'être rassuré. D'E.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1890

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 juin 1890.*

XXIIIe Année. — N° 530.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. VIIe Année. — N° 155

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Richelieu et les trois lignes pour faire pendre un homme. — Me Barboux, plaidant pour M. Joubert dans l'affaire des métaux, s'est exprimé ainsi : « Trois lignes suffisent pour faire pendre un homme, a-t-on fait dire à un ministre, mais Richelieu lui-même eût voulu qu'elles fussent montrées à l'homme avant qu'il fût pendu. » L'éloquent avocat n'a-t-il pas été trahi par sa mémoire? C'est à deux agents du grand cardinal, à Laubardemont et à Laffemas, que l'on a tour à tour prêté la fameuse parole. Lequel des deux en est responsable? Ils furent également sans scrupules et également capables de condenser en une demi-douzaine de mots une théorie abominable. Entre ces deux âmes damnées de Richelieu, « mon cœur balance », ou, pour mieux dire, il ne balance pas du tout, car, à mon sens, le mot a été fait après coup par un de ces anecdotiers ingénieux qui ont souvent trompé de graves avocats et même de graves historiens.

Un vieux chercheur.

—

La descendance de Rubens. — Dans quel ouvrage sérieux puis-je me procurer des renseignements *complets* et *authentiques* sur la descendance issue des deux mariages de P. P. Rubens? Beatus.

—

Boulay (de la Meurthe) ou Fouché? — Dans les *Souvenirs du baron de Barante* (*Revue des Deux Mondes* du 15 mai 1890, p. 386), on lit au sujet de l'assassinat du duc d'Enghien : « *C'est pis qu'un crime, c'est une faute!* Ce mot, fort répété, fut attribué à M. Boulay (de la Meurthe). Qu'il soit de lui ou de Fouché, comme d'autres le prétendaient... »

Pourrait-on dire d'une manière sûre quel est décidément l'auteur du mot?

Un vieux chercheur.

—

Mort du maréchal d'Ornano. — En 1869, en remplaçant les dalles de l'église d'Aubenas (Ardèche) où se trouve le tombeau des d'Ornano, le caveau fut ouvert en présence d'un certain nombre de personnes. On put s'assurer que le corps du maréchal était parfaitement conservé et que la tête ne tenait au corps que grâce à un fil d'or. Ce qui indiquerait que l'infortuné prisonnier d'Etat a été décapité à Vincennes.

On sait combien les historiens sont divisés sur la question du genre de mort qui fut réservé au maréchal d'Ornano. Je voudrais savoir s'il existe quelque ouvrage, quelque document donnant des détails absolument authentiques sur la mort du maréchal d'Ornano.

A. Chevé.

—

Famille Lépinette Le Mairat. — Plein de confiance dans la science des Intermédiairistes généalogistes, je viens leur poser cette question :

Quelle est la descendance masculine et féminine, jusqu'à nos jours :

1° De *Louis-Charles Lépinette Le Mairat*, conseiller au parlement de Paris, marié à Marie-Thérèse-Geneviève Pecquot de Saint-Maurice?

2° De *Adrien-Jules Gaultier*, seigneur de Bézigny, conseiller au parlement de Paris, puis président aux requêtes du Palais, marié à mademoiselle Lépinette Le Mairat? Brondineuf.

—

La chambre de Coligny. — Coligny fut égorgé, le 24 août 1572, rue de Béthisy, dans l'hôtel des comtes de Ponthieu. Cet hôtel, qui remontait au XIIIe siècle, était, à l'époque de la Saint-Barthélemy, devenu la propriété de M. de Montbazon. Il fut habité par la belle duchesse de Montbazon et par le peintre Vanloo; Sophie Arnould y naquit. Le prolongement de la rue de Rivoli nécessita sa démolition en 1852; il portait alors le nom d'hôtel de Lisieux. Existe-t-il des dessins, des gravures, des peintures, représentant la chambre où mourut l'amiral et où même, dit-on, vint au monde la célèbre artiste citée plus haut?

A-t-on quelque description, écrite ou figurée, de cette pièce, de ses dispositions, de son ameublement, de son orientation? ADRIEN MARCEL.

—

Les originaux de la correspondance imprimée de l'armée d'Egypte. — Sait-on ce que sont, actuellement, devenus les manuscrits originaux des diverses correspondances de l'armée française en Egypte, qui furent interceptées par la croisière de la flotte anglaise sous les ordres de l'amiral lord Nelson, et publiées, tant à Londres qu'à Paris, en 1798, 1799 et 1800, au nombre de sept à huit éditions différentes, toutes in-8, et réimprimées, en 1866, à Paris, par extraits, par les soins de M. Lorédan Larchey, dans la *Bibliothèque originale* de René Pincebourde?

Ces manuscrits existeraient-ils encore, conservés dans les collections de quelque musée public de la Grande-Bretagne?

ULRIC R.-D.

—

Le château de la Source à Chaville. — Le baron Haussmann raconte, dans le premier volume de ses *Mémoires* (p. 6 et 14), que son grand-père demeurait l'été dans une grande maison de campagne qu'il avait à Chaville, sur la route de Paris à Versailles, et en face de laquelle il en possédait une autre, plus petite, nommée *Belle-Source*, où le futur préfet de la Seine passa sa plus tendre enfance.

D'un autre côté, je tiens de renseignements certains que Portiez de l'Oise habitait le *Clos-la-Source* en 1804.

Or, il paraît que la propriété qui porte, à Chaville, le numéro 44 de la route de Versailles est actuellement dénommée *Château de la Source*.

Quelqu'un sait-il si c'est bien celle-ci qu'habitèrent jadis le baron Haussmann et, avant lui, Portiez de l'Oise? K.

—

Madame de Staël. — Le vrai nom de famille tel qu'il est inscrit dans les annales de la noblesse de Suède, à Stockholm, est Staël von Holstein (soit *Staël de Holstein*).

Madame de Staël signait de Staël-Holstein ou simplement de Staël.

A-t-elle toujours signé ainsi, et pourquoi a-t-elle placé le *de* avant son nom au lieu de le mettre après?

Sa famille aurait-elle été anoblie en France, à quelle date?

N'y a-t-il pas lieu de revenir au nom exact de son mari?

HENRI DE STAPELMOHR.

—

Un guide de Sienne de Fabio Chigi. — Vermigliali, dans ses *Memorie* sur le Pinturicchio, 1837 (note 223, p. 247-248), mentionne un guide de Sienne écrit en 1625, par Fabio Chigi, le futur Alexandre VII. Le même ouvrage est encore cité dans une note des *Vies des peintres* de Vasari (édition de Florence, 1880, vol. 4, p. 597). Il n'est, d'ailleurs, question de ce guide ni dans la biographie d'Alexandre VII par Pallavicino Sforza, 1840, ni dans le *Dictionnaire d'érudition ecclésiastique*, de Moroni, et la Bibliothèque Chigi, à Rome, ne le possède pas.

Sait-on ce qu'est devenu ce précieux manuscrit, qui renfermait la description des œuvres d'art de Sienne, dont plusieurs sont aujourd'hui perdues? Existe-t-il un autre guide de Sienne antérieur à 1625?

UN ADMIRATEUR DU PINTURICCHIO.

—

Une œuvre de Michel-Ange à retrouver. — La *Lettre sur l'Exposition des ouvrages de peinture en 1747* parle de deux statues — des esclaves — commencées par Michel-Ange pour le tombeau de Jules II, que le duc de Richelieu avait placées dans le jardin de sa petite maison aux Porcherons?

Que sont-elles devenues?

PAUL EDMOND.

—

Un officier supérieur à retrouver. — Mortimer Ternaux, dans son *Histoire de la Terreur*, 3e édition, t. III, liv. IX, men-

tionne au bas de la page 70 et dans les notes du même tome, pages 442 et 444, qu'un Al. Darblay, adjudant général, s'exila avec La Fayette et vingt autres officiers, à la suite des événements du 10 août 1792.

Ce Darblay, ancien major de la garde nationale parisienne, aurait été placé, lors de son retour en France, au ministère de l'Intérieur et y serait resté durant tout l'Empire.

Devenu officier aux gardes du corps, il serait mort lieutenant général en octobre 1828.

Ce Darblay fut le mari de miss Burney (fille de Charles Burney, compositeur et musicographe), qui écrivit de nombreux romans anglais assez célèbres.

Francisca Burney avait épousé Al. Darblay en 1793, et elle séjourna à Paris de 1802 à 1812.

D'après d'autres renseignements, Al. Darblay serait mort comme colonel, après sa réintégration dans les rangs de l'armée, à Saint-Domingue, en 1801, lors de la malheureuse expédition du général Leclerc.

Un autre Darblay était capitaine de la 1re compagnie de la 3e brigade d'artillerie et de génie au bataillon d'Aumale, en octobre 1757.

Un Darblay encore, quelque temps avant la Révolution, était officier du roi et demeurait en face la caserne de la rue Poissonnière.

A-t-on conservé des traces quelconques de ces deux derniers officiers, s'ils ne sont pas une seule et même personne ?

Le mari de miss Burney est-il mort colonel à Saint-Domingue en 1801 ou lieutenant général à Paris en 1828 ?

Sait-on de quel pays ces officiers étaient originaires ? Du Roc.

—

La biographie d'Alphonsine Plessis, dite Marie Duplessis (la Dame aux camélias). — On m'assure qu'indépendamment de ce qu'ont publié, au cours des années 1885, 1886 et 1887, concernant Marie Duplessis, MM. Charles du Hays, de Contades et Romain Vienne, d'autres, venus à la suite de M. de Contades, ont traité le même sujet.

Je désirerais obtenir les renseignements nécessaires pour me procurer ces détails biographiques.

Pourrait-on me dire ce que contient la note insérée au *Figaro*, dans son numéro du 20 novembre 1882, concernant Marie Duplessis ?

Enfin me donner le titre et la date des journaux et revues de Paris et de la province contenant des articles de critique, comptes rendus du livre de M. Romain Vienne, publié fin décembre 1887, ayant pour titre : *la Vérité sur la dame aux camélias*, et, s'il était possible, m'indiquer le moyen le plus sûr de me les procurer ?

(L'ouvrage de M. Vienne avait paru précédemment en feuilletons dans le journal *l'Estafette*, du 21 août au 5 octobre 1887.)

Plusieurs articles concernant Marie Duplessis ont été publiés vers 1868 et 1869.

Un encore de M. Jules Claretie, vers 1881, 1882 ; je désirerais bien aussi avoir le titre et la date des numéros de journaux qui contiennent ces articles. Je serais mille fois reconnaissant envers ceux de mes coabonnés qui voudraient bien m'honorer de ces diverses communications. G. D. M.

—

Emilio Castelar et l'idéalisme. — Il me souvient d'avoir entendu parler quelquefois d'une magnifique conférence de M. Em. Castelar sur l'idéalisme.

Pourrait-on me dire quand et où le célèbre orateur (dont Paris a gardé un si agréable souvenir) a fait imprimer ce discours ? H. H.

—

Rabelais, caloyer des îles d'Hyères. — Tel est le titre donné à Rabelais dans l'inscription placée au-dessous du buste, œuvre du sculpteur Truphème, que les cigaliers et félibres lui ont érigé à Meudon, en 1886. Les notices que j'ai consultées sur Rabelais ne mentionnent pas ce titre ; est-il bien authentique ? Et en quoi consistait-il ? A. E.

—

La bibliothèque de Marie Bashkirtseff. — Dans le deuxième volume de son *Journal*, cette charmante fille russe écrit ainsi :

« Samedi 8 janvier. — C'est une vraie passion que j'ai pour les livres... j'ai sept cents volumes à peu près. »

Sait-on ce qu'est devenue cette petite bibliothèque ?

(Manchester.) J. B. S.

—

Une grossesse phénoménale. — Au bas d'une curieuse estampe en couleur, portant à la main cette date (1755), se trouve gravée l'inscription suivante :

Magdelaine-Charlotte-Jacquette Renaud, agée de neuf ans et enceinte de huit mois. Cette jeune fille se porte bien pour son état, elle est toute ronde à proportion de sa grandeur. On y accourt en foulle, les Accoucheurs et Sages-femmes y sont continuellement et assurent que sa grossesse est heureuse. — La gravure représentant Magdelaine Renaud est de format in-8.

Je désirerais connaître le pays d'origine de cette enfant précoce, et si les journaux de cette époque (1755) ont parlé de ce jeune phénomène. A. V.

—

A. S. de Saint-Valry. — Je désirerais avoir quelques renseignements biographiques sur A. Souillard de Saint-Valry, qui collabora à plusieurs publications de l'école romantique de 1820 à 1840.

Etait-il le père ou l'oncle de Souillard de Saint-Valry qui fut directeur de la *Patrie?* Ce dernier a-t-il laissé des descendants ? G. DE B.

—

Numismatique. — J'ai dans mes collections trois pièces à déterminer exactement, au sujet desquelles je fais appel aux lumières des Intermédiairistes, savoir :

1° Un écu de 6 livres, de l'an II, de l'atelier de Lyon (D), ayant reçu la double contremarque suivante: d'un côté, écu arrondi à la partie inférieure de 6 mm. de largeur sur 8 mm. de hauteur, champ de gueules à la bande d'or chargée d'un lion... léopardé; de l'autre, même écu champ d'argent ainsi occupé 40/BZ. — Quelle est cette contremarque?

2° Pièce cuivre fondu de 32 mm. portant: légende, *Monnoie de siège;* champ, 6/*sols;* exergue : AP. De l'autre côté, un faisceau et 1793, *A P;* ces deux inscriptions sont divisées par le faisceau 17|93 A|P. — De quel siège s'agit-il ?

3° Médaille ovale de 40-48 mm. avec bélière, cuivre, bordée d'une couronne de laurier; dans le champ, deux épées en sautoir, reliées par un ruban et surmontées chacune du bonnet. — Quelle est cette médaille? F. R.

RÉPONSES

Une histoire de filous (XV, 39, 110, 148, 207). — On a demandé ce qu'était cette *Histoire des filous*, et on a répondu : Voir l'*Histoire des larrons*, attribuée d'abord à d'Aubrincourt, puis à F. D. C., que Barbier, Claudin et autres célébrités appellent : François de Calvi, Lyonnais.

C'est bien.

A mon tour oserai-je demander à mes chers confrères :

Qu'était ce Calvi, Lyonnais ?

Je ne trouve sa trace nulle part.

A. VINGT.

—

Le capitaine Lacuson (XXII, 451). — Il a paru un volume intitulé : *Lacuzon, d'après de nouveaux documents.* Lons-le-Saunier, 1867, puis une notice extraite d'une revue : « Documents inédits sur Lacuzon. Lons-le-Saunier, 1875. »

Ces deux ouvrages qui se trouvent à la Bibliothèque nationale pourront peut-être aider M. Nalis dans ses recherches.

G. DE B.

—

Couvertures de livres illustrées (XXII, 712; XXIII, 62, 205). — C'est à tort que M. A. E. prétend que c'est vers 1830 qu'on a commencé à illustrer les couvertures des livres, et la preuve qu'il se trompe, c'est que je possède un petit volume in-18, édité par le libraire Audot en 1823, intitulé : *Montmorency. Voyage, anecdotes*, qui est couvert d'une couverture bleue, sur la face de laquelle, en dessous du titre gravé, il y a une jolie vignette représentant la place de Montmorency avec ses ânes légendaires montés par des cavaliers et des cavalières. Sur le revers, un magnifique cerisier, sur lequel est appuyée une échelle, avec un panier accroché à l'une des branches de l'arbre. P. SINPON.

—

Une singulière coutume venue d'Italie (XXII, 740). — L'historiette de la dame à demi épilée n'est point dans les *Cent Nouvelles nouvelles;* on la trouvera dans le *Moyen de parvenir*, § 42. Béroalde de Verville dit même que c'était la femme d'un certain Libreau, avocat à Paris. — La coutume de l'épilation ne nous est-elle venue d'Italie qu'à la Renaissance? Je crois qu'elle fut introduite par les Ro-

mains, après la conquête, et qu'elle subsista pendant tout le moyen âge.

ADRIEN MARCEL.

—

De l'antiquité des calottes (XXIII, 38, 151). — Il me semble bien aussi que la question vise la cinquantième épigramme du livre XIV de Martial ; mais, cela étant, Legrand d'Aussy ne l'a pas entendue, ou a été mal servi par sa mémoire. Comme le remarque fort bien M. Ch. L., les mots *madidas comas* ne veulent pas dire ici des cheveux mouillés par la pluie, mais des cheveux imbibés d'huile ou de pommade et qui, faute de protection, au moins partielle, seraient bien vite encrassés par la poussière. C'est ce qu'a bien compris — une fois n'est pas coutume — le bon abbé de Marolles, le plus folâtre des traducteurs (à son insu, bien entendu) :

De peur qu'un détestable onguent
Ne vienne à gaster ta teste,
De cette peau sois diligent
A rendre ta perruque honneste.

Cocasse, mais exact (1).

Une simple calotte de cuir, pareille à celle dont Anthony Rich nous a donné le dessin, d'après une pierre gravée représentant Alexandre (*Antiquités romaines et grecques*, au mot *Pileolus*), aurait mal abrité contre une ondée la tête de son propriétaire. Cette espèce de coiffure ne garantissait guère, en effet, que les tempes et le sommet du crâne, comme on le voit par cette autre épigramme du même Martial :

Hœdinâ tibi pelle contegenti
Nudæ *tempora verticem*que calvæ,
Festivè tibi, Phœbe, dixit ille
Qui dixit caput esse calceatum.

(Lib. XII, 45.)

Autres temps, autres modes : le Phébus de Martial se *chaussait* la tête ; le don Guritan de V. Hugo se *coiffait* les pieds. (*Ruy-Blas*, acte IV, scène 5.)

Nombre de pierres gravées et de bas-reliefs antiques représentent Ulysse affublé d'une cupule de ce genre ; et, en donnant cet attribut distinctif à l'Ulysse discobole qui décore une des cours intérieures du palais de Fontainebleau, le sculpteur Petitot n'a fait que se conformer à la tradition.

De même pour Castor et Pollux, *pileati fratres*, comme les appelle Catulle (*Carm.* XXVII). — En souvenir de la ponte miraculeuse à laquelle ces deux héros devaient le jour, leur coiffure avait la forme d'une demi-coquille d'œuf : Τοῦ ᾠοῦ τὸ ἡμίτομον (Lucien, *Dial. des dieux*, XXVI).

Végèce nous apprend qu'en temps de paix les soldats romains chargeaient toujours leur tête d'une épaisse coiffe de cuir, afin que dans les combats, grâce à ce genre d'entraînement, le poids du casque leur parût moins lourd. (*De Re milit.*, I, 20.)

Enfin Forcellini, qu'il faut toujours consulter en pareille matière, pour bien marquer l'analogie, sinon la similitude absolue du *pileolus* antique avec le cache-tonsure du clergé catholique, écrit : « Hoc « pileo tàm sacerdotes quàm pontifices « utuntur », et il ajoute : « Ex his patet « pileolum esse quod Galli nunc : *calotte*, Itali : *berrettino* vocant. »

Le *pileolus* pourtant n'était pas toujours en cuir. On en fabriquait en laine foulée et feutrée ; les pauvres gens utilisaient pour cet usage les morceaux les moins râpés de leurs *vieilles casaques* (Stace, *Silv.*, IV, 9). Saint Jérôme, chauve et frileux, avait reçu d'une personne amie un couvre-chef de ce genre, et il lui témoigne en ces termes sa reconnaissance : « *Pileolum* texturâ breve, caritate latissi- « mum, senili capiti confovendo libenter « accepi. » (*Epist.*, 85, n° 6.)

Ovide conseille aux amants malheureux, pâlis et maigris à point, comme il convient aux *ammalati d'amore*, de s'affubler d'une *calotte* afin d'apitoyer le cœur de leurs cruelles :

Arguat et macies animum, nec turpe putâris
Pileolum nitidis imposuisse comis.

(*De Arte amat.*, I, 733-34.)

Le truc me semble médiocre, et je ne m'y fierais point.

Dans les repas qui exigeaient un peu de tenue, à défaut de couronnes de fleurs ou de feuillage, raffinement réservé aux gens du bel air, le menu peuple et les campagnards se paraient d'une simple coiffure de laine blanche. (Tite-Live, XXIV, 16.)

(1) Voici comment il travestit la 76e épigramme du livre XIV (*mamillare*).

Tu pouvais resserrer ton sein
D'une peau de bœuf toute entière :
Car une aulne de boucassin,
Pour une si grosse pansière,
Ne suffirait jamais, sous quinze ou vingt boutons,
A couvrir tes tétons.

Je recommande cette perle au « Vieux Chercheur » qui a réveillé la question du *corset* (XXII, 227), déjà amplement traitée et peut-être épuisée dans l'*Intermédiaire* (XIV, *passim* ; XV, 22).

Horace nous les montre se présentant gauchement avec leurs chaussons et leurs *pileolus* sous l'aisselle, quand leur patron leur faisait l'honneur de les admettre à sa table. (*Ep.* I, 13.) — Et, dans ce cas encore, c'est bien d'une *calotte* semblable aux nôtres qu'il s'agit, car le vieux scoliaste explique comme suit le mot dont se sert le poète : « *Pileolo*, quo extrema « tantum capitis pars obtegebatur. »

Calotte encore, chez les anciens comme chez nous, la membrane qui recouvre quelquefois la tête des enfants nouveau-nés. Cela porte bonheur, dit-on. N'est pas « né coiffé » qui voudrait. A Rome, pourtant, si l'on en croit Lampride, ce n'était pas aux poupons que profitait cette bienheureuse calotte, mais aux avocats, qui l'achetaient argent comptant aux sages-femmes. « Solent deinde pueri pileo in- « signiri naturali quod obstetrices ra- « piunt, et advocatis credulis vendunt, « si quidem causidici hoc juvari dicun- « tur. » (*Vita Anton. Diadum.*) C'était la corde de pendu de l'époque. Mais pourquoi les avocats, à l'exclusion des autres corps d'état, se disputaient-ils ce singulier fétiche? Lampride a oublié de le dire: Mystère et basoche !

Remarquons en finissant que le mot *pileolus*, bien qu'ayant une acception toute spéciale et très précise, était pourtant quelquefois remplacé, comme on le voit dans quelques-uns des exemples ci-dessus, par son prototype *pileus* ou *pileum*, dont il n'était que le diminutif, et qui désignait d'ordinaire une sorte de coiffure beaucoup plus ample dont les esclaves se couvraient la tête en recevant la liberté. A. Rich en donne trois spécimens. Le premier reproduit exactement la figure du bonnet dit *phrygien* qui, sous la Révolution, avait été adopté comme emblème légal de l'affranchissement de la nation, et dont les sans-culottes à tous crins se paraient avec un juste orgueil pour narguer les aristocrates et affirmer ainsi leur dignité d'hommes libres.

JOC'H D'INDRET.

—

Le séjour de Jacques II à Saint-Germain et la brigade irlandaise (XXIII, 99, 249, 268). — Voici un renseignement constatant la présence de la brigade irlandaise dans la Cornouaille française (sud Finistère), notamment dans la petite ville de Rosporden, ancienne châtellenie dont le château occupait une position ayant alors une certaine importance.

Les registres de la paroisse pour l'année 1690 portent les mentions suivantes :

7 mai. — Mort d'un soldat hirois de nation nommé Thomas, du 1er bataillon du régiment de Montcassel.

9 mai. — Mort d'un soldat hirois du régiment de Boufflers.

14 mai. — Mort de deux soldats hirois du 2e bataillon de Montcassel et du 2e bataillon du régiment d'Obrien.

K-Y.

—

Le « Petit Pasteur » de Murillo (XXIII, 134, 271, 305). — Le tableau dont je demande des nouvelles est un *Pastoretto*, également attribué à Murillo, et mesure 56 sur 41.

N'a-t-il pas figuré à l'exposition des Alsaciens-Lorrains, de 1875, au Palais-Bourbon, comme appartenant à M. Delahante ?

GEORGES MONVAL.

—

Armoiries à déterminer (XXIII, 137, 275). — Je viens de revoir les armoiries en question, c'est bien un *chevron* d'or, et non un sautoir comme je l'avais d'abord indiqué. Quant au portrait au bas duquel sont ces armoiries, c'est celui d'un noble quelconque de Largentière (Ardèche), vivant au milieu du siècle dernier et qui faisait assez joliment les vers et la musique. Ces indications m'ont été fournies par mon compatriote M. Mazon, homme de lettres, rue Notre-Dame des Victoires, 34, à Paris, qui doit posséder le portrait en question ou du moins l'a eu entre les mains.

A. CHEVÉ.

—

Gros-becs, citrouilles, etc. (XXIII, 162, 281, 306). — M. Lo. se trompe en appliquant le surnom de *zéphyrs* aux hommes des compagnies de discipline. Je ne sache pas que ceux-ci aient même un surnom. Les *zéphyrs* sont les hommes des bataillons d'infanterie légère d'Afrique, assimilés à nos troupes de France, puisqu'ils prennent part à nos guerres, mais placés dans ces bataillons spéciaux pour condamnations correctionnelles avant l'incorporation : ils obtiennent, à la fin de leur temps, des certificats de bonne conduite; l'éloignement de la patrie a été leur seule punition.

Je n'apprendrai rien à personne en disant que les zouaves s'appellent aussi *zouzous;* les travaux publics, *travaux ;* les chasseurs à pied, *vitriers;* les hommes du train des équipages, *tringlots*, etc.

HENRI MOUHOT.

— La question primitive a conduit à rappeler, en dehors d'elle, toute une série d'autres sobriquets ; par exemple, *mathurins* (matelots).

J'ignore ce que le congrès des sociétés savantes, réuni à la Sorbonne, a décidé pour l'étymologie de *mathurin*. N'y a-t-il vu qu'un prénom assez commun dans le personnel de la flotte, et en position, alors, d'être accepté couramment ? A-t-il trouvé, au contraire, une explication que je soupçonne ?

Dans le doute, je n'insiste pas sur ce point de philologie.

Mais je dirai que les matelots se donnent volontiers un autre titre que *mathurin*. Comme nous avons deux armées : Guerre et Marine, ils ont marqué cette division au moyen de deux mots pris à l'histoire naturelle. Linné n'avait pas prévu cela.

Entre gens de *mer*, un terme d'amitié, c'est : *Vieux crabe !* et l'on réserve au soldat l'appellation de *tourlourou*, crabe de *terre*. T. PAVOT.

—

Art héraldique (XXIII, 169, 309). — La croix de Lorraine est formée, comme la croix patriarcale, de deux *traverses*, dont l'une, celle du bas, est plus longue que l'autre ; c'est la règle ; si des graveurs ne l'ont pas observée, il ne faut s'en prendre qu'à leur ignorance. Dans les monuments lorrains, la traverse du bas est toujours plus longue. Dans les armoiries de diverses familles, Echante, Fedowitz, Larcher, Aschafenbourg, Bouqueval, Swienézyc, on l'appelle croix patriarcale. Dans les armes de Bouqueval, on l'appelle aussi croix de Lorraine, parce que c'est la même chose. Le père Ménétrier, dans plusieurs de ses éditions, appelle aussi celle d'Echante croix de Lorraine, ainsi que celle de Tchestche et de Herschfelt. Chevillard donne de même à Chrétien le Pieux une croix de Lorraine dont la traverse du haut est plus courte que celle du bas. Il ne peut, à cet égard, y avoir aucun doute, la croix de Lorraine et la croix patriarcale sont identiques pour leurs traverses. Les graveurs qui n'observent pas les règles sont simplement fautifs. Ils feraient bien d'apprendre le blason. V. B.

—

Anciens registres de l'état civil (XXIII, 194, 311). — Quatre réponses ont déjà paru à ce sujet, mais, si elles me paraissent concluantes à cause des dates des ordonnances royales, elles pourraient néanmoins induire le lecteur en erreur en lui faisant croire qu'à partir de 1667, il trouvera tous les renseignements d'état civil au greffe du tribunal de son arrondissement.

Il est loin d'en être ainsi, et on a aussi peu obéi à l'ordonnance de 1667, pour la double expédition des actes d'état civil, qu'à celle de 1539 pour leur création.

Si, en effet, j'examine les registres paroissiaux de quelques communes, je trouve qu'à E., les actes datent de 1597, et ceux du greffe seulement de 1685 ; pour C., c'est 1641 et 1718 ; pour S.-G., c'est 1601 et 1760.

Par contre, à A., les actes du greffe précèdent de neuf ans ceux demeurés en possession de la commune, 1613 et 1622.

Donc aucune date uniforme ne peut être indiquée pour la tenue en partie double des actes d'état civil.

En compulsant les vieux registres, il semblerait plutôt que les copies du greffe datent tout bonnement de l'époque où les scribes employés à ce travail ont pu, avec moins de difficultés, déchiffrer les originaux. DU ROC.

—

Frères de charité (XXIII, 196, 316). — Les frères de charité existent encore dans un grand nombre de paroisses de Normandie, non à l'état de « communauté », comme le dit la question, mais à l'état d'association pour enterrer les morts et faire dire des messes à leur intention.

Les frères de charité vont chercher les morts, souvent assez loin dans nos communes normandes dont les maisons ne forment point d'agglomération autour de l'église, et les portent à bras ; assistent à la messe, portent le corps au cimetière et le mettent en terre, tandis que quatre des frères tiennent le drap mortuaire au-dessus de la fosse qu'ils comblent ensuite.

Les frais sont couverts par une quête faite à la messe des dimanches, et par une redevance payée par la famille des morts.

Une des planches de la *Normandie illustrée* (t. I) montre la procession de « charités » du département de l'Eure.

Le costume de cérémonie des membres de l'association varie suivant les paroisses, mais il conserve dans toutes un souvenir de leur ancienne origine.

Dans notre jeunesse, les frères de cha-

rité de la commune que nous habitons portaient l'habit, le gilet, la culotte courte et les bas noirs avec des souliers à boucle. Par-dessus, ils passaient en sautoir une large écharpe de drap blanc, brodée de la figure de saint Jean, leur patron, avec un petit bourrelet circulaire sur l'épaule, qui figure l'ancien chaperon du XIVe ou XVe siècle, qui a donné son nom à cette pièce; un rabat blanc complétait le costume. Ces ornements ont persisté, mais le costume s'est modernisé par la suppression de la culotte courte et des souliers à boucle.

Le bedeau, qui de plus est sonneur, porte une dalmatique de drap blanc brodée devant et derrière de figures de saints, semblable aux tabars des anciens hérauts d'armes, et il précède les processions armé de deux sonnettes qu'il fait tinter dès que celles-ci sortent de l'église. Les frères suivent avec leur bannière, accompagnée de torchères de bois à l'extrémité desquelles brûle un rat de cave enroulé — torchères ornées d'écussons peints — et d'une croix d'argent, datée de 1636, qui leur appartient. Celle-ci ne reste point à l'église, et est transportée après chaque office à son domicile par le maître de la charité en exercice.

Pendant l'office du dimanche, trois frères, un portant la croix et deux des torchères, entrent dans le chœur assister à la lecture de l'évangile. Après quoi, tous les frères baisent la croix et la font baiser par chaque membre honoraire, à sa place, dans son banc. Enfin quatre porteurs de torches viennent s'agenouiller devant l'autel pendant la consécration.

Toutes ces cérémonies se font avec une gravité extraordinaire.

Les amendes pour manquements aux coutumes ou règlements servent à un repas annuel où le curé est invité.

Dans la commune de Jumièges, célèbre par les ruines de son ancienne abbaye, il y a plusieurs confréries de charité, et tous les recueils sur les usages normands parlent de la procession du loup vert qui s'y fait chaque année et à laquelle assistent les différentes confréries.

Nous demandons pardon de répondre si longuement, mais les vieilles habitudes se perdent en se simplifiant, et il nous a semblé utile d'en garder un souvenir. ALF. D.

—

Le sceau de l'Etat (XXIII, 196). — Les vicissitudes révolutionnaires subies par le sceau de l'Etat, dans ses emblèmes et ses légendes, sont moins nombreuses que ne le présume le collaborateur Penguillou.

Les timbres et les cachets, spéciaux à des administrations gouvernementales, ont pu être l'objet de modifications fantaisistes semi-officielles, mais le grand sceau de l'Etat, le sceau de cire, de 115 ou de 120 millim. de diamètre, a généralement conservé l'image décrétée par le régime dont il retrace l'allégorie.

D'ailleurs, je vais en peu de mots, faire ici l'historique du sceau de l'Etat depuis 1789.

La Convention, qui a ordonné la destruction du sceau de Louis XVI par un décret du 6 octobre 1792, avait, dès le 15 août précédent, institué le premier grand sceau républicain. Il représente, comme on le sait, la figure de la Liberté, debout, tenant dans la main droite la pique coiffée du bonnet des affranchis et appuyant sa main gauche sur le faisceau *orné* de la hache; la légende est: ***Au nom de la nation française***. Sur la demande d'un conventionnel, le mot ***République*** a été substitué au mot ***nation***. Ce sceau n'a point de revers, soit dit sans la moindre intention de faire un jeu de mots.

Par décret impérial en date du 6 pluviôse an XIII (26 janvier 1805) le sceau de 1792 fut remplacé par le sceau impérial. Sur la face, Napoléon est assis sur le trône et entouré de la légende: ***Napoléon, empereur des Français;*** au revers, on voit l'aigle au sein du manteau semé d'abeilles. Il a pour auteur le graveur Brenet.

Le sceau, sous Louis XVIII, n'a plus de revers. Il représente ce monarque assis sur son trône, le sceptre en main, se détachant sur un fond fleurdelisé. De légende, point; en revanche, le millésime suffisamment éloquent de 1795, en chiffres romains. On se souvient, en effet, que Louis XVIII, considérant comme n'ayant jamais existé l'ère républicaine et l'ère napoléonienne, s'est plu à classer avec les contes de fées Jemmapes, Eylau et Austerlitz. Dessiné par Belanger, le sceau de la première Restauration fut gravé par Tiolier.

En 1824, Charles X garde le fond fleurdelisé du sceau de son prédécesseur, mais il y substitue, ce qui est assez naturel, son image à celle de Louis XVIII.

Comme lui, il se fait représenter sur le trône et ajoute en légende les mots : *Charles X, roi de France et de Navarre ;* ce souverain rétablit le revers sur lequel apparaît l'écu de France, flanqué des tresses de Navarre, au centre du collier de l'ordre du Saint-Esprit. C'est le peintre Gérard qui en fit le dessin et N. Tiolier qui en effectua la gravure.

Le même graveur fut chargé du sceau de Louis-Philippe. Le successeur de Charles X supprima le trône et la figure en pied, il fit garnir la face du sceau avec son effigie, profil regardant à l'est, accompagnée de la légende : *Louis-Philippe Ier, roi des Français.* Ce fut seulement sous ce règne que le revers reçut des modifications ; le premier revers, créé par l'ordonnance du 13 août 1830, montrait les armes d'Orléans (les trois fleurs de lis avec le lambel en chef) s'étalant au cœur d'un trophée de drapeaux ; sur le second, ordonné le 16 février 1831, la charte de 1830 remplace les armoiries. Le millésime de 1830, en chiffres arabes, existe sur les deux médaillons.

Le sceau de la République de 1848 ne fut créé qu'environ sept mois après la proclamation de ce régime, c'est-à-dire le 8 septembre. Gravé par Barre, il représente sur la face la figure de la Liberté, assise cette fois, accompagnée des symboles connus, la couronne d'épis, l'urne du suffrage universel, la gerbe, le coq, etc., avec, en exergue, la date du 24 février 1848. La légende est : *République française, une et indivisible ;* sur le revers on lit au centre de la couronne de chêne l'inscription : *Au nom du peuple français,* et en cordon la devise : *Liberté. Egalité. Fraternité.*

Au second Empire, le sceau de l'Etat est simplifié jusqu'à l'austérité. Plus de face. Il n'est admis que le revers qui reproduit les armoiries impériales de 1805 qu'on accompagne de la légende : *Napoléon III, empereur des Français.*

Nous voici arrivés devant le sceau actuel, créé par la Défense nationale, le 25 septembre 1870. Il est absolument semblable à celui de 1848, duquel on a simplement fait disparaître la date du 24 février. JEAN ALESSON.

—

La coquetterie de madame Tallien (XXIII, 197). — Madame Tallien découvrit-elle ses pieds et les para-t-elle de bagues d'or, *pour faire voir les morsures que leur avaient faites les rats des prisons de Bordeaux ?* comme le demande sir Graph, notre collègue. Il est permis d'en douter avec lui.

Madame Tallien a, dit-on, montré tant de choses, elle se découvrait si volontiers, elle s'exposa à être mordue si souvent, qu'il serait vraiment difficile de distinguer les combats livrés par les rats des prisons de Bordeaux de ceux des lions du temps.

On assure que Napoléon ne voulut jamais lui accorder l'entrée de ses salons, l'histoire de madame Tallien lui semblait déjà trop secrète. Que de difficultés elle présente aujourd'hui ! A. A. DE B.

—

De quelques évêques (XXIII, 198). — Le collaborateur A. Y. ignore sans doute que les évêques *Couet* et *Lorry* ne forment qu'une seule et même personne. Michel-François Couet du Vivier de Lorry, né en 1730, à Metz, fut vicaire général de Rouen, puis évêque de Vence en 1764 ; transféré à Tarbes en 1769 ; nommé au siège d'Angers le 4 août 1782. En 1791, il se retira à Rouen. Il accepta le siège de la Rochelle en 1802, mais il ne prit pas possession de ce siège, à cause de son mauvais état de santé, et mourut à Paris le 14 mars 1803. Son portrait figure dans la salle synodale de l'évêché d'Angers. ANDRÉ JOUBERT.

— L'évêque du Mans qui signait Philippe, en 1830, se nommait Carron (Philippe-Marie-Thérèse-Guy) ; il était né à Rennes, le 13 décembre 1788, et avait été sacré évêque du Mans le 8 novembre 1829 ; il était frère du curé de Saint-Germain de Rennes. Il est mort le 27 août 1833. JEAN ALESSON.

— Au sujet de cette question nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur de l'*Intermédiaire.*

Des recherches que j'ai faites au sujet de M. Lorry, évêque de la Rochelle, il résulte qu'il se nommait : Michel-François Couët du Viviers de Lorry.

Cet évêque fut le premier évêque de la Rochelle après la Révolution. Il succéda à Mgr de Coucy, qui pendant la tourmente s'était réfugié en Espagne et qui ne voulut pas donner sa démission à l'époque du Concordat.

Mgr de Lorry se démit de son siège presque aussitôt sa nomination, et mourut peu de temps après sans avoir même paru dans son diocèse. — Nous apprenons par une lettre autographe de Mgr de Coucy que Mgr de Lorry avait cru devoir *secrètement lui demander ses pouvoirs.*

Mgr de Lorry ne fit qu'une ordonnance en date du 14 vendémiaire an XI, relative à la suppression des fêtes, conformément à l'indult du cardinal Caprara, légat *a latere*.

Voilà tout ce que j'ai pu recueillir sur Mgr de Lorry.

Veuillez agréer, etc.

R. Cazillon, pro-secrétaire.

— M. C. Port, dans son *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, a donné une bonne biographie de Mgr Couet du Vivier de Lorry (I, 770).

Brondineuf.

—

Bizarre coutume (XXIII, 198). — Cette question a déjà été posée dans l'*Intermédiaire* et a reçu des réponses satisfaisantes à mon avis. Voir III, 705, 745; V, 344. Sus.

— A propos de *Bras droit ou bras gauche*, les opinions diverses pouvaient, je crois, se résumer en ceci que l'on assure toujours la liberté d'action au côté qui vous est *usuel*.

Or, pour l'immense majorité des individus, c'est la main droite qui est la plus habile au mouvement, et, spontanément, c'est elle que les femmes emploient pour se boutonner *à gauche*.

La manœuvre est *inverse* chez l'homme, et cela se comprend encore, parce que: *fermer* son habit n'est pas le point capital. L'important sera, sans l'ouvrir, ou sans en froisser les revers, de pouvoir— entre les deux — glisser la main jusqu'à la poche de côté. Cette nécessité possible fait contracter l'habitude de boutonner à *droite*.

Autre chose. Si les premiers peuples qui ont manié un style n'étaient pas *gauchers*, et si les Grecs n'étaient pas *ambidextres* (il en est encore), les uns et les autres devaient être gênés à ne pas écrire dans le même sens que nous. En effet, il ne faut point d'obstacle entre l'œil et le signe graphique, la surveillance doit être constante. Voilà pourquoi l'enfant dessine un profil *de droite à gauche*, sans être en contradiction avec celui qui trace une ligne *de gauche à droite*. Tous deux, étant droitiers, s'arrangent, comme partout, pour que rien ne leur masque la vue de leur travail manuel.

T. Pavot.

—

Histoire du filigranage (XXIII, 199). — Par suite de différentes circonstances, entre autres la mort de M. S. Prioux, ce travail, commencé, n'a pas été terminé. M. H. Everling, de la maison Everling et Kaindler, 14, rue de Condé, pourrait peut-être fournir quelques renseignements à ce sujet. O. Frion.

—

L'architecte Ceineray (XXIII, 199). — Jean-Baptiste Ceineray naquit à Paris, le 10 mars 1722. Il était fils de François Ceineray et de Perrine Constantin. Il avait épousé le 6 mai 1754 mademoiselle Marie Sauvaget, décédée le 18 mai 1756, âgée à peine de trente ans, laissant un fils unique, dont les petits-fils existent encore, je crois, aujourd'hui. Ceineray mourut le 29 juin 1811, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Architecte voyer de la ville pendant vingt-quatre ans, 1757-1780, Nantes lui doit un beau plan, avec les embellissements projetés, 1761; l'hôtel de la Chambre des Comptes, l'un des ornements de notre ville, dont la première pierre fut posée le 6 septembre 1763, c'est aujourd'hui l'hôtel de la Préfecture; l'hôtel Deurbroucq, sur l'île Gloriette; l'hôtel des Douanes, sur la Fosse; l'hôtel d'Aux, place Louis XVI, aujourd'hui, quartier général du commandant du 11ᵉ corps; la promenade des cours Saint-Pierre et Saint-André, etc.

L'ancien quai Lebret, débornant au nord l'hôtel de la Préfecture, porte le nom de *quai* Ceineray, par suite d'un arrêté municipal du 10 mai 1838.

Annets.

— Il a été publié sur cet architecte une notice biographique par Renoul. Il doit encore exister de ses descendants à St-Etienne de Mont-Luc (Loire-Inférieure), mais j'ignore s'ils portent son nom.

Pierre Morin.

— Je sais seulement que l'hôtel de la Préfecture de Nantes, dû à Ceineray, est un pur chef-d'œuvre, ce dont les Nantais semblent à peine se douter, et que le nom de son élève, Mathurin Crucy, est plus connu à Nantes que ne l'est le sien, quoique les deux œuvres principales de Crucy, le Théâtre et la Bourse de cette ville, tout estimables qu'elles soient, n'aient pas, peut-être, autant de mérite que la Préfecture.

Je m'associe d'autant plus à la question posée que depuis longtemps je me proposais de me livrer, au premier séjour

que je ferais à Nantes, à quelques recherches sur cet artiste et sur ses œuvres parmi lesquelles il y en a certainement d'aussi remarquables que les deux façades sud et nord de ce véritable palais de la Préfecture de la Loire-Inférieure.

ER. TH.

—

Lettres et documents inédits sur Jean-Jacques Rousseau (XXIII, 200). — Dans ma jeunesse, vers 1860 à 1865, quand le château d'Ermenonville était la propriété du marquis Ernest de Girardin, sénateur de l'Empire, j'eus, à plusieurs reprises, l'honneur d'y être reçu, dans l'intimité de la vie de famille.

L'aînée des deux filles du marquis de Girardin, qui depuis cinq à six ans était devenue ma tante, par alliance, et qui connaissait parfaitement mes goûts, déjà bien arrêtés, de bibliophile et de chercheur, me fit, une après-midi, l'extrême plaisir de m'emmener dans la bibliothèque du château et de me montrer, pièce par pièce, les principales curiosités que renfermaient ces collections. La poussière qui les ornait disait peut-être un peu trop combien elles gisaient là solitaires et abandonnées. Mais passons.

Je me souviens très bien d'avoir admiré, ce jour-là. entre autres objets, sur lesquels mon aimable *cicerone* attira, plus particulièrement, mon attention : beaucoup de volumes qui avaient été offerts en présent, par des illustrations de leur temps, à René de Girardin, l'ami de Rousseau et le créateur d'Ermenonville, ou à son fils Stanislas de Girardin, le célèbre député de la Seine-Inférieure, sous la Restauration (arrière-grand-père et grand-père de ma tante). Puis, dans un carton, de belles lettres autographes de Benjamin Franklin à René de Girardin, tout un précieux et volumineux dossier sur le roi détrôné de Pologne, Stanislas, un grand ami de la famille; une liasse de notes originales, fort curieuses, de Jean-Jacques Rousseau, toutes relatives à l'éducation des enfants (des jeunes châtelains d'Ermenonville), sommairement écrites, sur des fiches, sous la forme d'un *mémento* journalier, et intercalées, comme remarques, de petits billets autographes du rédacteur, portant encore le nom de M. et de madame de Girardin. — Puis, non loin de là sur les rayons de la bibliothèque, rangés avec ordre, les herbiers de Rousseau, gros recueils surchargés d'annotations, de la même fine écriture, tracées à l'encre ou au crayon, de la main de l'illustre écrivain.

Dans un autre carton, rempli de gravures et de portraits, se trouvaient rangés divers croquis anciens avec le dessin original terminé, crayon et lavis, ayant servi aux artistes, pour l'érection ou pour la gravure du tombeau de Rousseau.

(Ce tombeau lui-même, en marbre blanc sculpté, si j'ai bonne mémoire, et actuellement vide et tout ouvert, comme il est resté depuis la translation des cendres de Rousseau au Panthéon, sous la Convention, en octobre 1794, existe encore à Ermenonville, en sa place primitive, telle que la choisit Jean-Jacques, dans la célèbre île des Peupliers.)

Depuis cette époque, déjà bien éloignée, de mes séjours à Ermenonville, les anciens propriétaires, le marquis et la marquise de Girardin, et ma tante elle-même sont morts.

Le château a été vendu, par suite de nécessités de partage de succession entre héritiers. — La propriété elle-même a changé de mains, plusieurs fois. Elle appartient, actuellement, au prince Constantin Radziwill.

J'ignore absolument, par exemple, quel sort a été réservé, dans ces bouleversements trop fréquemment répétés, à l'ancienne bibliothèque d'Ermenonville et surtout aux souvenirs historiques de Jean-Jacques Rousseau, qu'elle renfermait.

J'aime à penser, toutefois, que s'ils n'ont pas été vendus et laissés avec le château, — ce qui eût été de beaucoup préférable assurément ! la vraie place de pareils souvenirs étant de rester à Ermenonville ! — ils pourraient encore se trouver en la possession de la famille de Girardin.

Il serait facile de s'assurer de ce fait en s'adressant directement à son chef actuel, M. le marquis Stanislas de Girardin, 11, rue La Boëtie, à Paris.

ULRIC RICHARD-DESAIX.

— Si M. Castellant désire rechercher ce que sont devenus les enfants abandonnés par J. J. Rousseau, on lui fait savoir que l'hospice des Enfants assistés, 74, rue Denfert-Rochereau, a conservé depuis 1640 tous les procès-verbaux d'abandon. On ajoute que jusqu'en 1754 les enfants que les parents ne pouvaient ou ne voulaient élever devaient être délaissés sur la voie publique. La personne qui

les avait trouvés allait alors faire sa déclaration chez l'officier de police ou le commissaire du Châtelet. Ce magistrat se rendait ensuite sur le lieu indiqué, procédait à la levée de l'enfant et, après avoir dressé un procès-verbal, le faisait ensuite admettre à l'hospice des Enfants trouvés.

Les premiers enfants de Rousseau ont donc dû être abandonnés sous cette forme, mais le dernier a pu être porté directement à un officier de police, sans qu'il y ait eu besoin de déposer l'enfant dans la rue, puisqu'à partir de 1754, les officiers de police ont commencé à accepter l'abandon direct entre leurs mains des enfants, de la part des parents, et que le dernier enfant de Rousseau et de Thérèse est de 1756, je crois. L. B.

—

Commissaires de police littérateurs (XXIII, 200). — En attendant des indications plus précises et plus complètes, nous citerons un des auteurs des *Cloches de Corneville*, Gabet, qui était commissaire de police du quartier de la Porte-Saint-Martin ; puis Macé, ancien commissaire du quartier de l'Odéon, qui a publié deux ou trois ouvrages dont les titres sont faciles à retrouver ; puis et surtout Blanchet, qui fut à la fois journaliste et commissaire, etc. JEAN ALESSON.

— M. E. de Teule, naguère encore commissaire de police rue de Tanger, est l'auteur de la *Chronologie des docteurs en droit civil de l'université d'Avignon* (1303-1791). Paris, E. Lechevalier, 1887, et de l'*État des juridictions inférieures du comté de Roussillon avant* 1790. Paris, E. Lechevalier, 1888. F. M.

—

Un auteur à retrouver (XXIII, 201). —

Tu m'appelles ta vie, appelle-moi ton âme,
Car l'âme est immortelle, et la vie est un jour.

« Connais-tu une plus divine romance que celle-ci, Spark, c'est une romance portugaise », dit le *Fantasio* d'Alfred de Musset, acte 1, sc. 2.

Dans la chronique de la *Revue suisse*, 1876, on lit ce quatrain attribué à madame de Staël :

Tu m'appelles ta vie, appelle-moi ton âme,
Je veux un mot de toi qui dure plus qu'un jour.
La vie est *éphémère*, un souffle éteint sa flamme,
Mais l'âme est *éternelle* aussi bien que l'amour.

Dans une pièce intitulée : *Souvenir*, Aug. Fontancy avait dit :

Je te nommais ma vie, alors avec tendresse
M'interrompant : Ta vie, ô mon amour, non, non !
T'écrias-tu soudain : Appelle-moi ton âme.
J'ai besoin du garant de son éternité.
Ta vie, hélas ! la mort en éteindra la flamme,
Mais ton âme est promise à l'immortalité.

Tout cela pourrait bien être la paraphrase du proverbe espagnol (portugais, dit Fantasio) traduit ainsi dans l'*Intermédiaire* du 25 novembre 1866 :

« Je vous aimerai au delà du tombeau, car l'amour est dans l'âme, et l'âme est immortelle. » X.

— Le quatrain cité par madame Bourdon dans un de ses ouvrages est évidemment traduit de lord Byron :

You call me still your life. — Oh ! change [the word.
Life is a transient as the inconstant sigh :
Say rather I'm your soul ; more juste that name,
For, like the soul, my love can never die.

(*Occasional pieces.*)

Le poète, comme il l'avoue lui-même, n'a fait à son tour que traduire ou plutôt imiter une chanson (*Cantiga*) très populaire dans mon pays, et que je donne à titre de curiosité :

Tu me chamas tua vida,
Tu tua alma quiro sir;
A vida é curta e acaba,
A alma nas pode morrer.

(Ile de S.-Jorge, Açores.)

MANUEL ANDRADE.

—

Un recueil de poésies de Sainte-Beuve (XXIII, 201). — Cette plaquette in-8 de 29 pages est un tirage à part de pièces qui se trouvent dans la *Suite de Joseph Delorme*, et dont la première est celle-ci :

Amie, il faut aimer quand le feu couve encore...

(Voir *Poésies complètes de Sainte-Beuve* (première partie), p. 204 et suiv. de l'édit. Michel-Lévy, 1863.) J. T.

—

Armoiries de la famille Desportes (XXIII, 202). — Philippe Desportes, ou plutôt Des Portes, devait appartenir à une vieille famille parisienne, qui figure dans l'*Armorial de la ville*, gravé par Beaumont, continué par Chevillard, et qui porte : *d'azur à trois portes d'or, celle du milieu supérieure, posées toutes trois sur un entablement de même.* V. B.

—

Bossuet ou Fénelon (XXIII, 225). — La réponse est dans *Art et critique*, qui a relevé l'erreur de M. Maret.

Le texte est : « L'homme s'agite, *mais* Dieu le mène. » Il appartient non à Bossuet, comme l'a dit le collaborateur du *Matin*, mais à Fénelon. On le trouve dans le sermon de l'Epiphanie, prêché en 1685 (V. *Œuvres complètes*, éd. Lebel. Paris, 1823, t. XVII, p. 178).

G. M.

— Le mot est de Fénelon et non de Bossuet, voir le *Sermon pour le jour de l'Epiphanie*. Lors de la publication du quatrième volume des *Mémoires de M. Dupin*, vers 1863, j'eus l'occasion de relever cette fausse citation. Nul ne niera l'érudition solide du jurisconsulte, ni les connaissances variées du littérateur, et cependant il est échappé à son secrétaire d'attribuer à Bossuet la phrase en question; trop souvent, en littérature, on prête aux riches. Tout le monde, et surtout M. Dupin, sait qu'elle est de Fénelon. Interpellé d'en citer l'auteur, au milieu d'une discussion orageuse qu'il dirigeait, le nerveux président de la Chambre des députés a pu faire un *lapsus linguæ;* dans le silence du cabinet, il n'eût pas manqué de mémoire à ce point; malheureusement : *Verba volant*, *scripta manent*, et tant qu'il y aura un lecteur de ses *Mémoires*, on pourra croire que M. Dupin n'avait jamais lu Fénelon, ni son secrétaire non plus, un lauréat du grand concours cependant. Comme Dupin aîné, M. Maret connaissait le mot de Fénelon et a pu comme lui en faire une fausse attribution à Bossuet, *lapsus calami*, qui n'a rien d'étonnant dans un article de journal, celui qui l'écrit étant souvent distrait ou interpellé par son entourage, et on n'a pas toujours E. Fournier à sa portée. Un professeur de rhétorique émérite, M. Talbot, éditeur des *Œuvres complètes de l'empereur Julien*, auquel je citais le lapsus de l'aîné des Dupin, me dit que, presque continuellement, il avait à relever cette faute dans les compositions de ses élèves. Explique le fait qui pourra.

V. D.

—

Sur l'abbé Charles (XXIII, 227). — Dans sa lettre à l'archevêque de Turin, Pierre Perrin, quoiqu'il n'assistât pas aux représentations de sa *Pastorale*, puisqu'il était en prison quand on la joua en 1659, à Issy et à Vincennes, en raconte longuement les péripéties et dit au prélat qu'il ne saurait douter de la capacité de Cambert, son compositeur, pour peu qu'il n'ait pas oublié les concerts que celui-ci lui avait fait entendre chez M. l'abbé Charles, leur ami.

Qu'il me soit permis d'emprunter aux *Origines de l'Opéra français*, volume publié par Nuitter et moi, en 1886, la note dont nous accompagnions ce passage :

Cet abbé Charles, qualifié par Loret « d'homme digne d'être exalté, d'homme d'honneur et d'esprit, qui vaut mieux qu'un père conscrit, tant il a de sagesse extrême », donnait des concerts qui étaient en grande réputation, et dans lesquels tous les instrumentistes, les chanteurs et les chanteuses en vogue tenaient à se faire entendre. Ce fut chez lui, en 1656, qu'Etienne Moulinier fit répéter le service musical pour le bout de l'an de son frère Antoine qui s'était tué l'année d'avant en tombant dans une trappe de cave. Nous croyons que c'est cet abbé dilettante que Spon cite parmi les curieux de Paris, en disant qu'il possédait des instruments de toutes sortes et demeurait quai de l'Ecole. L'abbé Charles était peut-être encore un bibliophile distingué, car Talon, un des relieurs de Mazarin, est désigné dans un des comptes de reliures du cardinal, comme « relieur de M. Charles ».

J'ai cherché vainement dans la *Correspondance de Huyghens*, *musique et musiciens*, parue en 1882, le nom de l'abbé Charles, mais il se peut qu'il ait été fait une seconde publication d'une autre série de lettres de Huyghens, où la qualité de mathématicien de ce digne abbé se trouverait parfaitement établie. Cependant, il n'y eut certainement pas à Paris à la même époque trois abbés Charles : l'amateur de musique, le mathématicien, dont les instruments signalés par Spon n'auraient été peut-être que des instruments de mathématiques, et le bibliophile; rien, du reste, ne s'oppose à ce qu'un seul et même homme ait réuni ces trois qualités, outre celles toutes morales et fort louangeuses dont Loret le gratifie avec tant de conviction.

Er. Thoinan.

—

La famille Marat (XXIII, 228). — Puisque M. P. Masson m'y invite, en termes par trop obligeants, j'essaierai de mon mieux de satisfaire sa curiosité. Je n'aurai, pour cela, qu'à résumer l'article que j'ai publié sur la famille Marat, dans la *Revue des sciences et lettres* (1889, p. 369), en y joignant quelques détails complémentaires qui se trouvent encore dans mes cartons.

Marat n'a pas laissé de postérité di-

recte. Les représentants actuels de la famille descendent du frère cadet de l'Ami du peuple, Jean-Pierre Marat. Le fils de Jean-Pierre qui porta le nom de Jean-Paul-Darthé Marat, en souvenir du personnage impliqué dans la conspiration de Babeuf, mourut en 1845, laissant un fils, Jean-Paul, qui est retiré aujourd'hui à Genève, où il a été longtemps directeur de l'enregistrement. M. Théophile Dufour, le très aimable bibliothécaire suisse, a bien voulu, sur notre demande, interviewer M. Jean-Paul Marat. C'est à la suite de cet entretien que M. Dufour nous écrivait une longue lettre que nous avons largement mise à profit pour l'article précité. Ce n'est, à vrai dire, que de la tradition orale, mais qui vaut certes bien des documents prétendus authentiques. M. Dufour avait, en outre, dépouillé à notre intention les précieuses archives dont il a le dépôt, et nous en avait adressé les extraits. Encore une fois, je dois me borner à ne reproduire ici que les grandes lignes.

Suivant le récit de M. Jean-Paul Mara (l'acte de naissance, 1816, de l'ancien directeur de l'enregistrement portait Marat avec un *t*, cette lettre finale fut supprimée en 1843, par un jugement rectificatif du tribunal civil de Genève), son père, J. P. Darthé, serait allé, vers 1835, à Paris rendre visite à sa tante Albertine Marat, qui habitait à l'époque la rue d'Enfer (?).

Albertine Marat, qui fut la compagne la plus dévouée de son frère, et voua son existence entière à la réhabilitation de sa mémoire, était née à Neuchâtel en 1760, ainsi qu'il résulte de l'acte de baptême, retrouvé dans les registres de cette ville. Cette date est différente, comme on le voit, de celle donnée par M. Chèvremont (1758) et par la *Nouvelle Biographie générale* (1757). Dès qu'elle fut en âge d'apprendre un métier, elle entra chez un maître horloger, puis à son tour dirigea un atelier d'horlogerie, s'occupant principalement de la fabrication des aiguilles de montre.

Elle vint à Paris peu de temps après l'assassinat du tribun. Selon toute probabilité, ce fut à son instigation que le club des Cordeliers émit un avis favorable à un projet d'édition nationale des œuvres de Marat (*Moniteur* du 4 janvier 1794). Le bénéfice de l'édition devait lui être abandonné pour l'aider à soulager sa misère.

Plus tard, son dénûment absolu la força à aliéner peu à peu les papiers laissés par le conventionnel. On sait que, vers 1835, Albertine tenait un vrai salon de beaux esprits, tous admirateurs de l'époque révolutionnaire, mais, avant tout, féroces amateurs de documents. Outre plusieurs manuscrits de son frère, la sœur de Marat avait conservé son diplôme de docteur en médecine de la faculté d'Edimbourg, une bague et des cheveux, tous objets qui doivent se trouver aujourd'hui en la possession de son arrière-petit-neveu.

Nous avons conté autre part les vicissitudes de ses manuscrits (*Revue des sciences et des lettres*, janvier 1889). Deux des personnages qui fréquentaient chez Albertine, le colonel Maurin et Aimé Martin, en acquirent la plupart à vil prix. La collection du colonel Maurin se fondit plus tard dans la collection Labédoyère, dont il existe un catalogue très aisé à consulter.

Aimé Martin, lui, avait cessé de fréquenter le petit club d'Albertine le jour où il put emporter sous son bras le volume qui l'empêchait de dormir depuis si longtemps : un roman inédit, écrit d'une écriture fine et gracieuse, une écriture presque féminine : les aventures du jeune comte Potowsky. Ce ne fut qu'à la mort du célèbre amateur que le bibliophile Jacob songea à publier ce péché de jeunesse du démocrate, sous le titre fallacieux de : *Un Roman de cœur*. Et comme pour affriander le bon public, le manuscrit original resta exposé dans les bureaux du *Siècle*, où tous furent admis à le voir. C'est ce même manuscrit qui a figuré à la dernière exposition historique de la Révolution, organisée en 1889, dans la cour du Carrousel.

Un des familiers de la maison d'Albertine, Villiaumé, a publié, dans son *Histoire de la Révolution française*, bien oubliée aujourd'hui, quelques lettres de Marat, qui lui avaient été communiquées par la sœur de l'Ami du peuple. Dans les papiers légués à son neveu par Albertine Marat, se trouvait une pièce autographe, remplie de ratures et de corrections, qui tomba, par succession, entre les mains de M. J. P. Mara. Celui-ci la prêta à un ami qui ne la lui restitua jamais. Plus tard, on la vit figurer sur un catalogue de la librairie Bachelin-Deflorenne. Cette pièce finit par prendre place dans le cabinet d'un amateur bordelais, M. de Bresetz, qui la publia en 1883 (*Eloge de Montesquieu*, par

Marat. Maleville, édit., Bordeaux, 1883).

Quant aux autres manuscrits inédits, un des correspondants anglais de l'*Intermédiaire* nous a depuis longtemps appris qu'ils se trouvaient cadenassés, à triple serrure, dans la collection d'un riche collectionneur, lord Rosebery à Dalmeny-Park (v. *Intermédiaire*, 1888).

Si nous sommes à peu près fixés sur le sort des papiers de Marat, nous ignorons complètement dans quelles mains se trouvent aujourd'hui ses instruments de physique. Albertine Marat avait eu, un instant, l'idée de les confier à un des plus fervents admirateurs de l'esprit scientifique de l'Ami du peuple, un savant méconnu comme lui, un maudit de la science officielle.

Vers 1835, F. V. Raspail, l'initiateur fécond de tant de découvertes géniales, avait eu une entrevue avec la sœur de Marat. Elle habitait alors dans une maison du coin de la rue de la Barillerie, au cinquième étage, « dans une pièce un peu obscure, mais proprette dans tout son vieux ameublement ». Elle envoya un soir un commissionnaire à Raspail pour le prier d'aller la voir. « Je dois penser, lui dit-elle, à placer non un héritage, qui en voudrait (et elle montrait d'un geste son modeste mobilier) ? mais un dépôt, un souvenir de mon frère, dont la mémoire m'est restée chère, et dont le culte n'est pas sorti de mon cœur. Je ne vois d'autres dépositaires que M. Carrel et vous, M. Carrel à votre défaut. » Et, ce disant, elle plaçait sous les yeux de Raspail le microscope solaire qui avait servi à faire des observations dans la chambre obscure, observations consignées dans les *Recherches sur le feu et la lumière*, de Marat; la collection de ses prismes montés, de ses appareils électriques, sa trousse de médecin, et une liasse de papiers, notamment un exemplaire complet de l'*Ami du peuple*, annoté de sa main, ce même exemplaire qui eut, depuis, tant de propriétaires illustres : après Villiaumé, Solar, puis le prince Napoléon. Le libraire Fontaine en devint plus tard l'acquéreur, et le garda jusqu'au jour où il fut dispersé « au feu des enchères »...

Pour en revenir à Raspail, le lendemain de sa visite à mademoiselle Marat, il se rendait à Nantes où il était convié à un banquet patriotique. Arrêté le soir même dans la diligence qui le transportait, il fut incarcéré, et ne revint à Paris qu'après plusieurs mois de détention. Il ne put, à son retour, recueillir aucun renseignement précis sur le sort d'Albertine Marat. Il n'apprit qu'en 1865 la mort de l'héroïque femme, c'est-à-dire vingt-quatre ans après l'événement. Ce n'est pas, en effet, en 1844, comme Raspail l'a écrit, mais en 1841, que la malheureuse a succombé. On a conté, à tort selon nous, qu'elle avait fini ses jours dans un lit d'hôpital, à la Salpêtrière. Nous inclinons plutôt à penser qu'elle s'éteignit dans son humble mansarde de la rue de la Barillerie, au numéro 33, en face le palais de Justice. C'est là qu'elle habitait avec la *compagne* de son frère, Simonne Evrard, vivant toutes deux du produit de leurs mains (Albertine exécutait des travaux de bijouterie les plus délicats) et d'une petite rente de 560 francs sur l'Etat, dernier débris d'une modeste fortune.

Le journal *le Siècle* annonçait en ces termes la mort d'Albertine dans un de ses entrefilets, à la date du 6 novembre 1841 : « La sœur du fameux Marat vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-trois ans, dans un grenier de la rue de la Barillerie, au milieu de la plus profonde misère, et n'ayant près d'elle à son lit de mort qu'un épicier, son seul héritier, et une portière, l'unique amie qui lui fût restée (Simonne Evrard avait succombé le 24 février 1824, aux suites d'une chute).

« Cette dame, dont les traits fortement caractérisés rappelaient la figure de son frère, vécut longtemps du produit de la fabrication des aiguilles de montres, ouvrage, dit-on, où elle excellait. Elle connaissait la langue latine. Les infirmités venues avec l'âge, elle était tombée dans le dénûment. Quatre voisins et amis ont accompagné sa dépouille mortelle jusqu'à la fosse commune. »

Un inconnu paya 6 francs le droit de placer une croix sur la tombe que la municipalité concédait aux pauvres pendant un an dans l'enceinte de la fosse commune. (*Gaz. anecd.*, 1876.)

Pour ce qui est de la descendance actuelle de Marat, nous croyons savoir que M. Jean-Paul Mara, l'ex-directeur de l'enregistrement, n'a eu que des filles. De ses deux frères consanguins, l'un est mort en 1878, sans enfants ; l'autre, Louis-Charles-Etzar Mara, né à Genève en 1837, établi à Saint-Nazaire (au moins à la date de l'année dernière), est père de deux filles et de quatre fils. L'un de ces fils, Jean-Paul, âgé de 21 ans, est employé dans une maison de banque, à

Paris. C'est également à Paris qu'est mariée l'une des filles de L. Ch. E. Mara.

Quant au frère du tribun, qui fut longtemps, sous le pseudonyme de M. de Boudry, maître dans le lycée impérial de Tsarkoë-Selo, où il fit l'éducation du futur chancelier de l'Empire, le prince Gortschakoff, il a laissé deux filles, mariées à des Français domiciliés en Russie.

Tous ces détails et d'autres encore seront, au reste, consignés dans notre ouvrage en préparation sur Marat inconnu : l'homme privé, le médecin, le savant.

Dr AUG. CABANÈS.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Cyrano de Bergerac, inventeur du phonographe en 1650. — Il ne se passe pas d'année, depuis la découverte du téléphone, où il ne soit question, dans une Académie quelconque de France ou de l'étranger, de la priorité de cette invention.

Tantôt elle doit être attribuée — c'est ce qui arrive le plus souvent — à tel ou tel Français, tantôt à un Belge, tantôt à un Anglais; aussi, pour la transmission du son à distance, n'accorde-t-on à M. Edison que le mérite du merveilleux instrument créé par lui. Pour l'idée première, elle lui est refusée.

En ce qui concerne le phonographe, cependant, tout le monde est porté à s'incliner ; tout le monde jusqu'ici semble convenir qu'il en est absolument l'auteur; et j'entends par *absolument* qu'il a eu à la fois l'idée de l'invention et le mérite de la mise en œuvre et de l'exécution des instruments appropriés.

Loin de moi, certes, l'intention de prétendre porter la moindre atteinte à la gloire du grand génie dont l'humanité est redevable à l'Amérique. Je dois dire toutefois que, en ce qui regarde le phonographe, j'ai des scrupules pour en accorder exclusivement la paternité à Edison.

Parcourant, en manière de distraction, le volume de Cyrano de Bergerac publié, il y a une trentaine d'années, par le bibliophile Jacob à la librairie Garnier, j'ai été frappé par un passage étrange sur lequel j'appelle l'attention de tous les savants et notamment celle de M. Edison lui-même. Le voici, au reste, afin que nos lecteurs puissent se faire une opinion à ce sujet.

Ce passage est à la page 178, dans la partie du volume qui comprend le *Voyage dans la lune*, dont la première édition remonte à 1650.

Cyrano de Bergerac est dans la lune. Le génie qui lui tient lieu de *cicerone*, devant le quitter pendant quelques instants, lui prête deux livres pour lui permettre de patienter. Ces livres ont des couvertures qui leur servent de boîtes. Bergerac en prit un. Ici commence la citation :

A l'ouverture de la boîte, dit-il, je trouvai dans un je ne sais quoi de métail presque semblable à nos horloges, plein de je ne sais quelques petits ressorts et de machines imperceptibles. C'est un livre à la vérité; mais c'est un livre miraculeux, qui n'a ni feuillets, ni caractères; enfin c'est un livre où, pour apprendre, les yeux sont inutiles; on n'a besoin que des oreilles. Quand quelqu'un souhaite donc lire, il bande, avec grande quantité de toutes sortes de petits nerfs, cette machine; puis il tourne l'aiguille sur le chapitre qu'il désire écouter, et au même temps il en sort, comme de la bouche d'un homme ou d'un instrument de musique, tous les sons distincts et différents qui servent entre les grands lunaires à l'expression du langage.

N'y a-t-il pas là la description sommaire d'un phonographe dont les résultats étaient les mêmes que ceux du phonographe que M. Edison a inventé ?

Je sais que, depuis Boileau, Cyrano de Bergerac n'a plus été pris au sérieux et qu'il est considéré, *bien à tort*, comme une sorte de fier-à-bras uniquement remarquable par son style empanaché et burlesque; mais si l'on rapproche cette idée du phonographe de celles des ballons et du parachute dont il est question dans ses livres (1650 *à* 1656) et que la science, au moins pour les ballons, n'a admises qu'en 1788, après les expériences de Montgolfier; si l'on tient compte, en outre, que Cyrano, dans un endroit de ses ouvrages, explique que Mars a quatre satellites, ce qui n'est constaté scientifiquement que depuis une quinzaine d'années, — on est comme porté à supposer qu'à côté de la science officielle pouvant exister au temps de Cyrano, c'est-à-dire de 1620 à 1655, il y en avait une autre dont plusieurs des données, totalement perdues depuis longtemps, ont été seulement retrouvées de nos jours.

LOUIS PAULIAT.

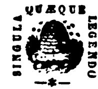
Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1890

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 juin 1890.*

XXIII° Année. — **N° 531.**

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VII° Année.* — **N° 156**

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

De qui la périphrase? — Un de nos plus militants et de nos plus savants collaborateurs vient de publier un charmant petit volume intitulé : *Jeanne d'Arc au théâtre*, 1439-1890 (Paris, Albert Savine, mai 1890). Le comte de Puymaigre, analysant une des nombreuses et médiocres tragédies inspirées par la bonne Lorraine, tragédie composée par M. de Hédouville (1829), cite deux vers ridicules et ajoute (p. 57) : « L'auteur appartenait, on le voit, à cette école poétique où le mot *épingle* était traduit par cette périphrase:

Ces dards légers par la mode inventés. »

Quel est le poète qui a si singulièrement désigné les épingles? Il est digne certainement de l'honneur d'être rapproché de ce bon abbé Delille qui saluait pompeusement dans une poule l'*épouse du chantre du jour.*

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Assemblée législative. — J'aurais besoin de connaître le nombre des votants, du premier et du second degré, qui ont concouru, en 1791, à la formation de l'Assemblée législative et, par conséquent, celui des abstentions sur le nombre total des électeurs inscrits, de l'une et de l'autre catégorie. J'ai vainement cherché, jusqu'à présent, des renseignements précis sur ce point : ils sont étrangement contradictoires. A. X.

—

Qu'est devenu l'anneau d'Henri IV donné à Louis XVI par le district de Tours? — Le 11 juillet 1790, les députés du district de Tours vinrent offrir à Louis XVI un anneau donné par Henri IV aux Bénédictins de Marmoutiers. Le roi promit de le porter, le jour de la Fédération, et dit à ses familiers des Tuileries:

« Je n'ai jamais porté de bague, mais je porterai volontiers celle-ci. »

S'il est vrai que Louis XVI n'eut jamais cette coquetterie et qu'il se soit décidé, à l'occasion de la fête du pacte fédératif, de se passer au doigt l'anneau d'Henri IV, offert par les députés tourangeaux, qu'est devenu ce bijou doublement historique? D'E.

—

Animaux décorés de la Légion d'honneur. — Cette question m'est suggérée par un tableau qu'on peut voir exposé au Salon des Champs-Elysées, sous le numéro 247. Il représente le chien *Moustache* emportant dans ses dents, à la bataille d'Austerlitz, un fragment d'étendard couvert de sang, qu'il a arraché des mains d'un Autrichien et qu'il va remettre à sa compagnie. La notice ajoute qu'en récompense de cette belle action, *Moustache* fut décoré par le maréchal Lannes.

Ce cas est-il unique et un autre animal, un cheval par exemple, n'aurait-il pas, dans des circonstances analogues, reçu la même distinction? PAUL MASSON.

—

Golfe du Lion. — Les anciens cartographes écrivaient *Golfe* DE LION. M. Lenthéric a intitulé le plus intéressant de ses ouvrages : *Les villes mortes du golfe* DE LYON. Les géographes modernes disent et écrivent *golfe* DU LION.

Quelle est l'exacte appellation et quelle en est l'origine? ADRIEN MARCEL.

—

Hosties armoriées. — On prétend que le marquis de la Meilleraye, qui fut ma-

réchal de France et dont le fils épousa Hortense Mancini, communiait avec des hosties à ses armes. Le fait est-il certain ? Si oui, ce serait certainement là, à mon sens, le dernier mot de l'orgueil nobiliaire.

Pourrait-on me dire, à ce propos, si les figures estampées sur l'hostie ont toujours été les mêmes et si elles ne varient pas suivant les diocèses ?

PAUL MASSON.

—

Fraternité. —Voici une institution qui nous paraît avoir des points de ressemblance avec les charités normandes.

Dans l'Aveyron (ancien Rouergue) nous trouvons les armoiries des communautés suivantes : les prêtres et *Fraternité* d'Entraigues ; la *Fraternité* de Rieupeyroux ; les prêtres de la *Fraternité* de St-Cosme ; la *Fraternité* des prêtres obituaires de Villefranche.

Pourrait-on savoir ce qu'étaient au juste ces *Fraternités ?* F. M.

—

Les reliques de saint Louis ont-elles été sauvées du pillage de Saint-Denis? — Le jour de l'Ascension on a consacré à Tunis une nouvelle cathédrale. A cette occasion, on y a placé en procession les reliques de saint Louis. Ces reliques sont-elles authentiques et ont-elles la même valeur que tant d'autres ? Dans « le Trésor de l'abbaye royale de S.-Denis en France », 1756 (voir *Intermédiaire*, 25 sept. 1889), on trouve parmi les corps saints : « celui de saint Louis, roy de France, qui se voit au Trésor avec celui de saint Denis de Corinthe ». Dans la troisième armoire du trésor on voyait : « Un beau reliquaire d'argent doré, avec un cristal au travers duquel se voit toute la mâchoire inférieure de saint Louis, donnée par Gilles de Pontoise, abbé de Saint-Denis, qui est représenté sur le soubassement, tenant un autre reliquaire où il y a un os de saint Denis. » « L'agraphe du manteau royal de saint Louis, d'argent doré et émaillé, enrichie de pierreries. » « La main de justice de saint Louis. » « Un grand cristal de roche, où est gravé un crucifix, avec les images de la sainte Vierge et de saint Jean, au haut duquel il y a des vêtements royaux de saint Louis. Ce cristal est dans une enchâssure d'or ornée de pierres précieuses. » « L'anneau même de saint Louis ; il est d'or garni d'un saphir sur lequel est gravée son image. » « La couronne du même saint Louis, d'or massif, enrichie de très grosses pierres, entre autres d'un rubis, sous lequel saint Louis a fait enchâsser une épine de la couronne de Notre-Seigneur. » Dans la cinquième armoire, on trouvait : « Une belle châsse d'argent doré, enrichie d'émeraudes et pierres précieuses, dans laquelle est le corps de saint Louis, roy de France. » On sait qu'en 1793, l'église de Saint-Denis fut dépouillée de tous ses objets précieux. Le trésor, où tout était intact (voir d'Heilly, *les Tombes royales de Saint-Denis*, p. 125), fut enlevé le 12 novembre le matin à dix heures, et remis à la Convention nationale. Il est donc peu vraisemblable que les reliques du roi saint Louis, à moins qu'elles n'aient été sauvées du pillage, aient pu se trouver conservées. C'est là ce que je désirerais savoir. H. J. S.

—

Où se trouve le corps de saint Vincent de Paul? — M. de Goncourt a parlé quelque part (*Soc. fr. pendant le Directoire*, p. 237) de la « fête de saint Vincent de Paul dont un notaire a gardé le corps pendant la Révolution ».

Quelle a été depuis la destinée de cette relique ? PONT-CALÉ.

—

Le lion de Law. — Le 2 octobre 1720, le contrôleur général Law écrivait de Paris à Cardin Le Bret, intendant de Provence : « Il y a plus d'un mois, monsieur, qu'il est arrivé pour moi à Aix un lion et plusieurs autres animaux d'Afrique. Celuy qui était chargé de me les envoyer y trouve des dificultez. Je vous prie de vouloir bien faciliter les moyens de les faire conduire icy. » Celui qui était chargé de les envoyer était un sieur du Pré, qui réclamait 2,000 francs afin de subvenir à leur nourriture. Mais le moment était mal choisi ; la terrible peste de 1720 sévissait à Marseille ; elle menaçait Aix. « Présentement, répondit le 16 octobre Le Bret à Law, je ne sais comment faire pour faire passer ces espèces, la ville d'Aix étant devenue si suspecte que l'on n'en veut plus rien laisser sortir. D'un autre côté... nous n'avons pas un sol. »

Comment le sieur du Pré nourrit-il son envoi de bêtes curieuses ? Put-il les conduire jusqu'à Paris et les amener à

Law avant sa disgrâce? Le 12 décembre, le maréchal de Villars écrivait à Le Bret: « M. Law est hors de place... C'est toujours un grand bien que celui qui a ruiné le royaume ne soit plus en pouvoir d'achever de l'abîmer. »

Le financier écossais faisait-il venir le lion et les autres animaux d'Afrique pour la ménagerie de Versailles ou pour la ménagerie d'une de ses résidences personnelles? Est-il question dans quelque mémoire du temps de ce convoi d'animaux dont il s'occupait avec une certaine sollicitude? ALBERT BABEAU.

—

Le maréchal de camp de Cogny ou Coigny de Vaux. — Je cherche depuis longtemps à être renseigné sur la famille, la personne et les états de service du maréchal de camp de *Cogny* ou *Coigny de Vaux*. Il a dû servir sous Louis XV; mort à Laigle (Orne) où il s'était retiré à la fin du siècle dernier; parent des de Launay, près Courtomer, famille originaire de Bretagne, mais transplantée depuis le XIIIe siècle en Normandie, et dont les armes sont fascées de vair et de gueules à la champagne d'argent.

G. D. M.

—

De Montcrif. — D'après l'*Almanach royal* de 1781, M. de Montcrif, conseiller du roi, auditeur ordinaire en la chambre des comptes, rue Portefoin, était premier conseiller du conseil de la « maison et finances » de monseigneur comte d'Artois, et M. de Montcrif, son fils, était en survivance. L'un et l'autre figurent encore avec les mêmes qualités à l'almanach de 1789, et demeuraient alors rue de Thorigny.

Tout renseignement sur ces deux personnages, leur pays d'origine, leur famille, leurs armoiries, etc., serait accueilli avec reconnaissance par VEREPIUS.

—

Tribunal de commerce de Quimper. — Je désire connaître la date du décret qui a créé le tribunal de commerce de Quimper, lequel fonctionnait déjà en l'an VII ou l'an VIII. JEAN ALESSON.

—

Ninon de Lenclos. — Dans une étude sur *Vic-sous-Thil*, par J. Ch. Prudhon (Châtillon-sur-Seine, Legent-Drey, 1879, in-8), je lis ce qui suit :

« En 1808, en faisant à Semur (en Auxois) le classement des livres confisqués sur les émigrés et les monastères, on trouva parmi les manuscrits un volume portant le nom et les armes de mademoiselle de Thil : il renfermait un grand nombre de lettres de Ninon, des vers de Saint-Evremond... et plusieurs compositions littéraires de mademoiselle de Thil. On a vainement cherché depuis ce volume dans la bibliothèque publique de Semur. »

Pourrait-on savoir ce qu'il est devenu? Se cache-t-il dans quelque bibliothèque publique ou privée? Les pièces qui le composent, ou quelques-unes d'entre elles seulement, ont-elles vu le jour?

VEREPIUS.

—

La noblesse de Balzac. — On lit dans l'*Echo de la semaine* (1890, p. 126) la phrase suivante de Michel Pauper :

« ... Balzac était légitimiste et catholique par pure affectation, parce que c'était une opinion élégante et que ces sentiments cadraient bien avec la particule aristocratique dont il avait allongé son nom. »

Honoré de Balzac, qui portait : ***Ecartelé aux** 1 **et** 4 **d'azur à** 3 **sautoirs d'argent, posés** 2 **et** 1, **au chef d'or chargé de** 3 **sautoirs d'azur, qui est de*** BALZAC, ***aux** 2 **et** 3 **de*** MALLET-GRAVILLE; ***sur le tout de*** MILAN, descendait, d'après ses affirmations, de la branche des *Balzac d'Entragues*, laquelle reconnaissait pour auteur Odon, seigneur de Balzac, connu par une donation faite, en 814, au chapitre de Brioude. Le fief de Balzac était, je crois, situé près de cette ville.

En l'absence de généalogie de la famille de Balzac, doit-on admettre la filiation donnée par l'écrivain lui-même ou s'en référer aux dires de Michel Pauper?

Ces dernières années vivait encore un M. de Balzac-d'Entragues, fonctionnaire de l'administration des finances. J'ignore s'il avait des liens de parenté avec une famille de Balzac ou Balsac, propriétaire des châteaux de Marjet et de Sauveterre (Aveyron), et une famille d'Entraigues, établie à Paris. CANTESERRE.

—

Quel est le théâtre qui a mis le premier le nom des acteurs sur l'affiche? — Le Théâtre de Monsieur est-il, comme l'affirme Ch. Maurice, « le premier qui ait mis le nom de ses acteurs sur l'affiche »?

La Comédie-Française n'aurait, ajoute-t-il, imité cet exemple qu'en 1790, et l'Académie royale de musique, le 15 mai 1791.

A-t-on des documents établissant, de manière irréfutable, le dire du trop fameux Aristarque? PONT-CALÉ.

—

L'histoire d'un tableau de Rubens. — Pierre-Paul Rubens a peint une *Cérès et Pomone* (toile de 2 m. 10 sur 1 m. 45), avec la collaboration de Snyders pour les fruits. Cette belle œuvre appartint autrefois à M. Dupin, l'ancien président du Corps législatif. Sait-on quels en furent avant lui les précédents propriétaires? Y a-t-il dans les biographies de Rubens quelque reçu ou pièce se rapportant à ce tableau, dont il existe deux répétitions *nues*, l'une à Madrid, l'autre à Potsdam : tandis que celle de M. Dupin est la seule connue *vêtue?* Je prie mes collaborateurs de me donner tous les renseignements qu'ils pourraient recueillir sur cette œuvre du grand peintre.

M. R.

—

Les collections de Mazarin. — Madame la vicomtesse de Janzé, l'année dernière, a publié dans l'un des suppléments littéraires du *Figaro* un assez long article de critique d'art relatif aux collections du cardinal de Mazarin.

Pourrait-on me dire si cette très intéressante étude a été réimprimée en brochure, et, dans ce cas, chez quelle éditeur elle a paru? ULRIC R.-D.

—

Un biographe oratorien. — Les *Vies des pères de l'Oratoire provençaux les plus distingués ou par leurs ouvrages ou par leur piété, ou par les places qu'ils ont occupées dans la Congrégation*, composées par le P. Bicaïs, bibliothécaire de la maison d'Aix, en 1783, et dont le tome Ier est actuellement conservé à la bibliothèque Méjanes, ont-elles été imprimées? Où est l'original de ce recueil dont la Méjanes ne possède qu'une copie exécutée pour Fauris de Saint-Vincens ?

L. G. P.

—

Bévues de relieur. — Quel fléau qu'un relieur malhabile ou inintelligent! Combien de bibliothèques, tombées dans ses mains redoutables, ont été déshonorées par ce biblioclaste! On confie à l'artiste maudit un in-8, et il vous rend un in-18. La marge pour lui est un papier inutile; parfois même le texte est entamé par son insatiable couteau. Sous le régime des corporations, qui avait du bon, nul ne pouvait se qualifier de relieur sans avoir fait son « chef-d'œuvre ». Mais aujourd'hui, le premier massacre venu perpètre la reliure, à la grande désolation des amateurs de livres.

Ne parlons pas de la couture des feuilles et de la grécure, cette déplorable invention qui a supprimé la couture sur nerfs; gardons-nous d'ouvrir le volume; bornons-nous à contempler les titres dorés sur le dos et dans la confection desquels se déploie trop souvent la navrante ineptie de l'opérateur.

On connaît la pâmoison de mistress Beecher Stowe, en voyant que son relieur avait doré *Uncle*, tome I; *Uncle*, tome II. Les bibliophiles n'ont jamais oublié les œuvres de Bran, tome I, tome II, etc., qui, en lettres brillantes, ornaient le dos des œuvres de Brantôme.

Voici quelques bévues inédites ou moins connues : Verdus, *Opera*, titre imaginé par un doreur, latiniste distingué qui prend Verdi pour un génitif. — Roussel, *Système ph. et moral de la femme*, ce qui se prononce système fémoral de la femme. — Dictionnaire de *Lettré*. — Beccaria, *Des lits*. — Daffry, *De la monnaie* et Bellot, *Des Minières*, où la moitié du nom des auteurs Daffry de la Monnoye et Bellot des Minières se substitue au titre de leurs ouvrages : *De l'Expropriation*, *du Régime dotal*. — Scott, *les Pur. d'Ecorse*. — Dupuis, *Or. de tous les cul.* (Origine de tous les cultes).

O bibliophiles et bibliomanes de l'*Intermédiaire*, il doit se trouver parmi vous plus d'une victime des abréviations, coquilles et fantaisies des habilleurs de livres dont les âneries méritent d'être livrées à la publicité. Ce serait une juste flétrissure infligée à de pareils méfaits, en attendant le jugement dernier qui condamnera certainement les malfaiteurs aux grands ou aux petits fers.

E. DE NEYREMAND.

—

Rose et Blanche. — Nouvelle édition entièrement revue et corrigée, par G. Sand. Bruxelles, Méline, Cans et Ce, 1837, 2 vol. in-18.

Cette édition du fameux roman de

Jules Sandeau et George Sand, est-elle très rare? Pourrait-on me citer quelques prix atteints en ventes publiques? Y a-t-il des changements importants par rapport à la première édition?

G. SAINT-HÉLIER.

RÉPONSES

Hoche et la prise de la Bastille (XXIII, 68, 213, 302). — Le seul officier de l'armée royale présent et en armes devant les portes de la Bastille, le 14 juillet, lorsque la capitulation fut proposée par le gouverneur, était Elie (Jacob-Joseph), enrôlé en 1766 et sous-lieutenant porte-drapeau dans le régiment d'infanterie de la Reine, depuis le 1er août 1788. Après avoir été nommé, le 1er septembre 1789, capitaine de la garde nationale soldée, il fut nommé général de brigade, le 30 juillet 1793, et général de division le 3 septembre suivant. C'est lui qui donna sa parole d'honneur, foi d'officier, en acceptant la capitulation offerte. Les assiégés croyaient pouvoir se fier à cette parole d'officier, et pouvoir compter en conséquence sur la vie sauve et sur la liberté, pour l'état-major de la forteresse, pour les officiers et soldats de la garnison.

Palloy nous a conservé une attestation, écrite entièrement par Elie, qui l'a signée, au bas d'une copie de l'offre de la capitulation de de Launey, gouverneur, ainsi conçue :

Nous avons vingt milliers de poudre, nous ferons sauter le quartier et la garnison si vous n'acceptez pas la capitulation.

Signé : DE LAUNEY.

De la Bastille, 5 *heures du soir*, 14 *juillet* 1789.

Et au bas :

Je certifie avoir reçu cette capitulation, par un trou ovale du grand pont-levis, après avoir fait poser une planche pour la recevoir, laquelle planche traversait le fossé, et que j'ai donné ma parole d'honneur, *foi d'officier*, que je l'acceptais.

Signé : ELIE, officier au régiment d'infanterie de la Reine.

(Bibliothèque nationale, cabinet des manuscrits, nº 2811 des nouvelles acquisitions. Pièce IIe.)

Cette pièce prouve d'une manière certaine que c'est à cinq heures du soir que les portes du château de la Bastille furent ouvertes et que c'est par ordre de l'état-major, qui se croyait en sûreté avec toute la garnison, sa capitulation étant ainsi acceptée. Nous savons comment ces conditions furent exécutées.

Leclerc, qui fut depuis maréchal de Dantzig, ne prit aucune part à l'attaque de la Bastille, ni à l'invasion du château après l'ouverture de ses portes; il était alors premier sergent aux gardes françaises; d'après un dicton populaire, il n'y avait alors à Paris que trois classes d'honnêtes gens : les curés, les notaires et les sergents aux gardes. Leclerc n'intervint dans les mouvements populaires que le 21 juillet suivant, pour délivrer plusieurs officiers des gardes françaises, que la multitude, indignée de leur conduite, voulait massacrer. Il parvint par sa présence d'esprit et par sa fermeté à faciliter leur retraite, en contenant les mutins.

ALF. BEGIS.

— Je suis sollicité de revenir encore à ce sujet par les réponses de nos deux collaborateurs publiées dans le numéro du 25 mai. M. B. de J...y a bien raison de révoquer en doute le passage qu'il cite du dernier récit paru sur la prise de la Bastille, qui nous montre Hulin à la tête de trois cents gardes-françaises, « entre les gardes Hoche et Lefèvre (Lefebvre) ». D'abord Hulin ne fut jamais *à la tête* des gardes-françaises, qui n'auraient pas accepté volontiers la direction d'un simple bourgeois et qui marchaient plutôt derrière Elie. Puis, il n'y eut jamais trois cents gardes-françaises *en corps* au siège de la Bastille, mais seulement soixante-trois et un certain nombre d'autres qui combattaient isolément. La présence de Lefebvre, le futur duc de Dantzig (qui était en effet sergent et non caporal), à la prise de la Bastille, est au moins aussi douteuse que celle de Hoche : aucun récit contemporain tant soit peu digne de foi ne le désigne, et son nom ne figure pas dans la liste, donnée par le Cousin Jacques, par un mémoire lu devant la Commune, des soixante-trois qui marchèrent avec Elie et en même temps que Hulin. On en a cité dix autres aussi témérairement.

Quant au *Récit*, d'ailleurs très intéressant, publié par le marquis de Sainte-Fère en 1833 seulement, il se rapporte à un

épisode en réalité postérieur à la prise, ou plutôt à la capitulation de la Bastille, et il renferme plus d'une confusion et d'une erreur évidentes. Je ne puis que renvoyer M. l'abbé V. Dufour sur ce point, comme M. B. de J...y, sur l'autre, au livre du signataire de cet article qui paraît aujourd'hui même (25 juin) chez Calmann-Lévy : *les Hommes du 14 juillet* (*gardes-françaises et vainqueurs de la Bastille*), où je me suis efforcé d'épuiser le sujet, en contrôlant chaque détail, et où j'espère avoir restitué à l'histoire de la Révolution un grand nombre de particularités curieuses et peu connues, en mettant à profit une foule de documents rares ou inédits. VICTOR FOURNEL.

—

La table de Peutinger (XXIII, 227). — En quoi M. l'amiral Jurien de la Gravière aurait-il commis une erreur dans le passage cité par M. R. ? Il n'est contredit ni par Bouillet, ni par la *Note sur un nouvel examen de la carte de Peutinger*, par M. Alfred Maury, parue dans la *Revue archéologique*, en 1862. Le savant académicien ajoute seulement que la carte itinéraire, copiée au XIIIe siècle par un moine sur un exemplaire plus ancien, découverte par Peutinger, a passé de la bibliothèque du prince Eugène de Savoie à la bibliothèque impériale de Vienne où il a pu la consulter.

On pourrait objecter que ce document a été découvert vers 1500 par Conrad Celtes, qui la légua à Peutinger, qui se proposait de la publier, ce que la mort l'empêcha de faire. Ses travaux sur la *Table théodosienne*, dont il fut l'éditeur, dans le sens strict du mot, permet de dire qu'il en fut l'inventeur. M. Maury, d'ailleurs, ne donnait pas une notice de ce précieux monument cartographique, il écrivait pour des érudits, sur un sujet non sujet à controverse, et il se proposait seulement de relever les variantes qu'offraient les éditions imprimées avec l'original sur parchemin pour *la partie où est figurée la Gaule*. V. D.

—

La traite de l'enfance au XVIIe siècle (XXIII, 228). — Avant saint Vincent de Paul, la situation des enfants trouvés était, de temps immémorial, lamentable à tous égards. A la question posée sur la vente des enfants trouvés moyennant « vingt sols », on ne peut que renvoyer pour réponse aux ouvrages et documents suivants, en faisant remarquer, d'ailleurs, que la vente des enfants même légitimes était un legs du vieux droit romain sur la « patria potestas » (voir Denys d'Halicarnasse, II, 15, 26, 27; Ulpien, Reg. tit., X, 1 ; Gaïus, Inst., c. I, § 132, c. 4, § 79). Remacle, *Histoire des enfants trouvés*, *préambule des lettres patentes de juillet* 1642, *Code de l'hôpital général*, p. 307 ; *Vie de saint Vincent de Paul*, par Collet, t. I, p. 460 et suiv. ; *Histoire des enfants abandonnés*, par Léon Lallemand, p. 135.

Quant à la singulière thérapeutique consistant à faire mourir les enfants syphilitiques et qu'on appelait alors « les enfants gâtés » par des nourrices syphilitiques; voir rapport de La Rochefoucauld-Liancourt en 1790 au comité de mendicité ; Lafabrègue, ancien directeur de l'hospice des Enfants assistés, dans le *Bulletin de la Société de statistique*, numéro de juillet 1883; Lallemand, *Histoire des enfants abandonnés*, p. 212 et suiv. L. B.

—

Foucquet de Chaslain (XXIII, 229). — La terre de Chaslain ou Challain a été érigée en octobre 1657 en comté au profit de Christophe Foucquet, fils de Christophe Foucquet, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, président du Parlement de Bretagne, gouverneur du château de Concarneau, et de Mauricette de Quersaudy. La terre passa vers 1740 à Urbain Leroy, sieur de la Potherie, qui en obtint en septembre 1748 une érection nouvelle sous son titre de *La Potherie*, nom actuel de la commune où se trouve le château appartenant à un Larochefoucauld, canton de Candé, arrondissement de Segré. Sur la terre et sur la famille, voir le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, par M. Célestin Port, membre de l'Institut.

UN TOUJOURS JEUNE CHERCHEUR.

— *Fouquet de Chalain* est un neveu sans doute du surintendant Fouquet, et des Fouquet, marquis de Belle-Isle. Ceux-ci avaient pour armoiries, c'est-à-dire portaient *d'argent à l'écureuil* ou *foucquet de gueules*. Ce sont les armes pleines de la branche aînée. – Charles Fouquet, sieur de la Fessonnière, portait aussi *d'argent à un écureuil de gueules*. —Mais Bernardin Fouquet, conseiller en

la cour (du Parlement), comte de Chalain, portait : *d'argent à l'écureuil de gueules et une bordure aussi de gueules semée de fleurs de lis d'or*. Cette bordure de fleurs de lis est une concession royale, c'est le blason de France autour de l'écu du surintendant Fouquet. — Christophe Fouquet, comte de Chalain, qui fut *conduit à la Bastille*, était évidemment, comme Bernardin Fouquet, parent direct du surintendant Fouquet ou Foucquet.

V. B.

— Le comte de Chalain était neveu, à la mode de Bretagne, du célèbre surintendant des finances, ainsi que le montre le tableau ci-dessous :

François Fouquet, seigneur des Moulins-Neufs, conseiller au parlement de Paris, eut de Marie Bénigne, sa femme :

François Fouquet, seigneur de Vaux, maître des requêtes, conseiller d'Etat, etc., marié à Marie de Maupeou ;

Christophe Fouquet, seigneur de Chalain, procureur général au parlement de Bretagne, marié à Elisabeth Barrin ;

Nicolas Fouquet, vicomte de Melun et de Vaux, surintendant des finances ;

Christophe Fouquet, président à mortier au parlement de Bretagne, marié à Mauricette de Kersaudy ;

Christophe Fouquet, comte de Chalain, président à mortier au parlement de Bretagne en 1656.

BRONDINEUF.

—

Les sabots de Jean-Jacques Rousseau (XXIII, 230). — La note de l'édition Desoer (1825) des *Œuvres* de J. J. n'est que la reproduction textuelle d'un fait divers du *Moniteur*, 16 fructidor an VI, en première page, sous la rubrique : *Paris*. On retrouvera la citation, prise à sa source, dans les *Souvenirs d'un nonagénaire*, mémoires de François-Yves Besnard (1880, t. II, p. 13), qui eut la joie, comme Joseph II en 1777, comme Gustave III en 1784, comme Marie-Antoinette en 1789, de « toucher et manier à diverses reprises... un tel trésor ». Quant au poète surpris dans son vol, il n'est pas malaisé de deviner Fabre d'Eglantine.

UN INSTITUTEUR LIBRE.

— Notre question a été l'objet, dans l'*Eclair*, de l'intéressante réponse suivante :

Les dévots de Jean-Jacques Rousseau n'apprendront pas sans joie que nous avons retrouvé les fameux sabots que le philosophe confectionna lui-même pour se garantir de l'humidité de la rosée au cours de ses promenades matinales à Ermenonville.

L'odyssée de ces sabots mérite d'être contée.

Comme le supposait le fidèle de Rousseau, collaborateur de l'*Intermédiaire*, ils sont bien à Paris, chez la petite-fille du cabaretier, madame Giard, passage de l'Industrie, où nous les avons vus.

Il est exact que Jean-Jacques porta ces fameux sabots. Ils étaient serrés chez l'hôtelier son ami. Il les y prenait pour partir en excursion et au retour les y déposait. Ce fut ainsi que M. Giard, à la mort du possesseur, en devint l'héritier.

Ce sont des sabots que le philosophe aurait confectionnés lui-même. Pourquoi pas ? Tolstoï, un autre homme de la nature et de la vérité, confectionne bien ses souliers et les souliers de ses amis.

Un argument milite en faveur de cette opinion : ils sont faits aussi grossièrement que possible. Sur l'épaisse semelle de bois qui a pu être achetée chez un sabotier, J. J. Rousseau a établi un dessus, en vulgaire paille tressée et assujettie par une couture qui n'a rien de commun avec l'élégance. Pour joindre plus intimement la paille et la semelle, il a cloué tout autour, d'une main inexpérimentée, une lanière de cuir fauve. On reconnaît le travail d'un amateur à ce détail que les clous sont plantés inégalement et qu'il y en a beaucoup plus que les nécessités de la solidité ne le comportent. Un ouvrier véritable n'a pas coutume de perdre ainsi son temps et sa marchandise. Pour protéger son bas contre les âpretés de cette paille fruste (c'est de la paille et non du jonc), il a garni l'intérieur d'une toile grise extrêmement grossière.

Un acte officiel atteste l'authenticité des sabots — sans indiquer l'origine de leur fabrication, pourtant. Nous avons pris copie de cette pièce, qui est entre les mains de l'une des personnes mentionnées, M. A. F. Giard, employé à Paris. En voici le texte :

Nous, maire et adjoint d'Ermenonville, canton de Nanteuil, arrondissement de Senlis, département de l'Oise, certifions qu'il est de notoriété publique que les sabots de J. J. Rousseau, qu'un grand nombre de personnes ont observés chez M. et madame Giard, à l'hôtel J. J. Rousseau, en cette commune, appartiennent actuellement, par suite de décès, à leurs fils Antoine Giard, traiteur, demeurant à Besançon, département du Doubs, et Auguste-Ferdinand Giard, employé, demeurant à Paris.

En foi de quoi nous avons délivré le présent certificat pour rendre hommage à la vérité.

A Ermenonville, le 14 mai 1837.

Les membres du conseil municipal et le maire, M. Delacour, ont signé. Parmi les signatures on remarque encore celle de M. Ernest de Girardin, fils de M. René de Girardin, le propriétaire d'Ermenonville, qui donna si fastueusement l'hospitalité à J. J. Rousseau.

A la mort du premier propriétaire, ce fut toute une affaire que l'attribution des sabots. Deux familles se les disputaient. On ne parvint pas à s'entendre et l'on décida, d'après un décret de Salomon, que la paire serait partagée en deux : chaque famille aurait un sabot. Mais cette dispersion causait aux reliques un préjudice énorme ; une paire de sabots historiques demande à être vue dans son intégrité. Il fut donc

décidé que, bien qu'appartenant à deux propriétaires, les sabots seraient réunis dans la même main. C'est actuellement un aimable homme, M. Giard, employé au ministère de la guerre, qui les détient. Il n'a pas pour le philosophe une admiration qui va jusqu'au culte et ne paraît pas être autrement fier de posséder ces chaussures, qui sont cependant curieuses à tant de titres.

Ces sabots, mis en évidence, à la place d'honneur, dans l'auberge, étaient devenus un objet de vénération pour les pèlerins d'Ermenonville qui les baisaient pieusement, qui les couvraient d'inscriptions enthousiastes, malheureusement pour la plupart effacées. Les uns gravaient leur nom dans le bois à la pointe d'un canif — comme Rousseau grava sur le saule de la *Romance* les plaintes amoureuses de la tendre Isaure; d'autres plus discrets se contentaient de faire courir des devises à l'encre sur le cuir qui, avec le temps, les a absorbées. Le bois s'est montré plus respectueux, il a conservé le tohu-bohu des inscriptions qui couvrent la semelle, en dedans, en dessous et du bout au talon.

Les premières inscriptions remontent à 1794. Sur le cuir, on lit: *Hommage à Rousseau, le 24 fructidor an II de la République française.* Un fidèle fait suivre son nom des mots : *sous-lieutenant de la nation.* Un autre fait savoir qu'*à la fin d'octobre* 1800, il a été *visité les mânes de Rousseau.* Puis c'est un nom charmant, bien démodé, suivi d'une date: *Nanine,* 1796. Le 10 *prairial an VI républicain*, un dévot philosophe a fait offrande d'un souvenir à l'*ami de la vérité.* Cette expression et celle « d'*ami de la nature* » se rencontrent fréquemment. Une petite écriture de femme, sans doute, rappelle qu'on est venu au tombeau de l'*auteur d'Héloïse en* 1814. Une délégation des habitants de l'Ain a touché le sabot en mai de la même année.

Un des fidèles les plus pieux fut Thiébaud de Berneaud, qui a laissé un livre délicieux: le *Voyage à Ermenonville.* Il ne manquait jamais de visiter les précieux sabots, et souvent il les enrichissait de quelques mots qui avaient le défaut de masquer les hommages antérieurs, d'autant plus que l'écrivain était abondant : *De retour d'Italie, où je passai dix années, mon premier devoir fut de venir revoir ces lieux chers à mon cœur et de toucher les sabots de mon maître.* L'inscription la plus plaisante est celle du touriste qui écrivit dans les parages du talon : *Candide Cler, encouru au tombeau de la vertu, le* 10 *avril* 1817. Le voilà bien, l'homme de la nature : Cler et Candide!

Les inscriptions s'arrêtent une première fois à 1825. A partir de cette époque, on ne montre plus les sabots; puis la réaction est venue. Le monde n'est plus du tout convaincu qu'il marcherait mieux s'il avait les sabots de Jean-Jacques. Il faut ajouter que les sabots ne sont plus à l'auberge; ils dorment oubliés respectueusement dans un carton, avec une vieille tabatière qui alimentait jadis le nez du philosophe, — il n'en reste plus qu'un fragment très modeste.

Tout à coup, on a la surprise de lire sur le bois la date des inscriptions de la tour Eiffel : 1889. Que s'est-il donc passé? Les sabots sont sortis de leur retraite. Les possesseurs de l'un d'eux ont fait connaître aux possesseurs de l'autre sabot qu'ils allaient en Suisse, où l'on rencontre encore des admirateurs zélés du citoyen de Genève, qui pourraient bien vouloir acheter cette inestimable relique. Ils n'eurent pas la chance de rencontrer ces doux fanatiques, et, ma foi, ne pouvant se défaire des sabots en gros, ils s'en défirent en détail. Ils consentirent à laisser des admirateurs passionnés emporter des fragments. Comme on a du bois de la vraie croix, on voulut avoir du bois des vrais sabots. La relique fut massacrée à coups de couteau. Elle est tailladée partout ; le fer des vandales a fait sauter la moitié des inscriptions; un talon est à peu près disparu dans la tourmente; il y a une semelle qui montre ses fraîches blessures en vingt endroits : c'est navrant...

GEORGES MONTORGUEIL.

—

Les vers d'Alfred de Musset à Buffon (XXIII, 231). — En réponse à la question de l'*Intermédiaire*, M. Gustave Bréon, secrétaire de la mairie de Montbard, a bien voulu nous adresser une brochure publiée en 1889 à Troyes, chez Montgolfier, sur le *Centenaire de Buffon.* Les vers d'Alfred de Musset y sont ainsi rapportés (p. 68):

Buffon, que ton ombre pardonne
A ma témérité
D'ajouter une fleur à la double couronne
Que sur ton front mit l'Immortalité.
De chanter un talent dont s'honore la France
Si ma muse n'a le pouvoir,
Elle peut être au moins l'écho de la science,
En disant qu'Aristote avait moins de savoir,
Pline surtout moins d'éloquence.
Ces arbres, ces jardins, cette tour, ce beffroi,
Rappellent à l'esprit ton génie admirable.
Ici j'aurai du moins laissé mon grain de sable,
Sinon des vers dignes de toi.

A. DE MUSSET.

Ces vers improvisés par Alfred de Musset, lors d'une visite qu'il fit au cabinet de travail de Buffon, avaient été écrits au crayon sur le coin d'une boiserie. Le comité du centenaire, voulant les protéger contre l'oubli, les a fait graver sur l'un des panneaux du cabinet de travail.

—

La petite Marmotte (XXIII, 232).—J'ai lu quelque part qu'on désignait sous ce nom *Fanchon la Vielleuse* ou l'une de ses innombrables concurrentes qui montraient la *marmotte en vie* sur les boulevards. Il me semble avoir lu également la phrase citée par M. Monval dans une des pièces du théâtre de la Foire.

PAUL EDMOND.

—

L'artiste Gence et le portrait de la reine Marie d'Espagne (XXIII, 232). — Le nom de Gence ne figure dans aucun diction-



naire, dans aucune biographie spéciale. Seule, l'*Enciclopedia metodica critico-ragionata delle belle arti*, dell' abate D. Pietro Zani (Parma, 1822), donne son prénom : Gabriel, suivi de la trop brève mention : P. R.

La Comédie française a acquis, l'année dernière, à la vente du mobilier de Chenonceaux, un très beau portrait authentique de Florent Carton Dancourt. Le comédien-auteur est représenté de face, à mi-corps, assis auprès d'une table sur laquelle sont différents objets : écritoire, livres, papiers et un petit cartel sur le socle duquel le peintre a signé :

GENCE PINGEBAT, AN. 1704.

GEORGES MONVAL.

—

Le sculpteur Dominique Florentin (XXIII, 233). — J'ai parlé longuement de cet habile artiste italo-français, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, octobre 1884, à propos du *mausolée de Claude de Lorraine*. M. Albert Babeau a publié une notice excellente sur *Dominique Florentin*, notice lue à la Sorbonne en 1877.

EDMOND BONNAFFÉ.

—

Les statues colossales de Saint-Sulpice (XXIII, 233). — Il ne s'agit nullement de statues destinées à être placées entre les deux tours. D'après le plan de *Servandoni*, des deux côtés du portail devaient s'élever deux tours en campaniles qui devaient avoir plus de deux cents pieds de hauteur et être terminées par les statues de *saint Pierre* et de *saint Paul*, de *dix-huit pieds de proportion*.

Ce plan a-t-il été exécuté à la lettre? C'est probable, puisque les statues ont été faites. A quelle époque cette ordonnance a-t-elle été modifiée? Je l'ignore.

Il est permis de supposer que ces statues sont l'œuvre du sculpteur *Boizot*. Voici sur quoi se base ma supposition,

Le 22 avril 1777, le nouveau curé de Saint-Sulpice fit célébrer une messe du Saint-Esprit, suivie d'une procession, pour attirer la bénédiction du ciel sur les travaux qui étaient en cours d'exécution. Tous les artistes qui concouraient à ces travaux y assistèrent et les mémoires secrets de Bachaumont (t. X, p. 109 et 110) en donnent les noms. *R. Boizot*, *agréé de l'Académie de sculpture*, était chargé de tout ce qui concernait les travaux de sculpture du portail, *des tours* et de l'orgue, et à cette époque on venait de terminer l'échafaudage de l'une des tours. Le monument fut promptement achevé. Si Boizot avait conservé les attributions artistiques, il me semble tout naturel de lui attribuer les deux statues qui sont l'objet de la question. Mais que sont-elles devenues? Je l'ignore.

A. Y.

—

Epreuves d'imprimerie, leur circulation par la poste (XXIII, 236). — Je trouve dans l'*Arrêté ministériel du* 20 *janvier* 1885, relatif aux conditions d'admission des objets affranchis à prix réduits, une réponse à la question du confrère Le Roseau. Je cite un extrait de cet arrêté concernant les épreuves d'imprimerie :

Vu l'art. 6 de la loi du 25 juin 1856, concernant les conditions imposées pour l'envoi des objets à prix réduits;

Vu l'art. 10 de la même loi ainsi conçu :

« Le ministre des Finances détermine par des arrêtés le mode de confection, le maximum du poids et la dimension des paquets confiés au service des postes, ainsi que les délais dans lesquels s'en effectuent le transport et la distribution, soit à domicile, soit aux guichets des bureaux.

« *Il peut autoriser l'inscription*, sur certaines classes d'imprimés, de mots ou de chiffres écrits à la main autres que la date et la signature »;

Arrête :

Art. 22. — Sont admis à circuler aux conditions du tarif de 5 centimes par 50 grammes, etc. :

1° Les manuscrits d'ouvrages et les épreuves d'imprimerie corrigées, ainsi que les épreuves de dessin corrigées sur bois ou sur métal.

Les épreuves peuvent contenir, indépendamment des corrections, les mots « bon à tirer », « bon à tirer après correction » ou « bon à graver », « bon à graver après correction », ou encore « fournir une nouvelle épreuve », *à l'exclusion de toutes observations ou commentaires de quelque nature que ce soit.*

Ainsi, les seules mentions permises sur les épreuves d'imprimerie corrigées ont été fixées par des arrêtés ministériels, autorisés par l'art. 10 de la loi du 25 juin 1856.

Q.

— Du moment que la poste accepte les épreuves d'imprimerie par la poste, et j'en ai mis depuis bientôt cinquante ans, elle ne peut refuser *le bon à tirer et le chiffre du tirage*. Jamais je n'ai eu de refus. Le prix de l'affranchissement seul a varié. *Le chiffre du tirage* n'est pas une commande; on peut tout simplement le ranger sous la rubrique de *papiers d'af-*

faires, et c'est en réalité un papier d'affaires. Quand on fait imprimer, on s'entend verbalement ou par lettre avec l'imprimeur, et le chiffre du tirage n'est qu'un rappel sur chaque épreuve, un signe habituel que l'on ne peut envoyer à part sous forme de lettre ni autrement; c'est un timbre et rien de plus.

Au surplus, qu'est-ce qu'une correction? C'est un avis à l'ouvrier ou au maître imprimeur d'avoir à changer ou modifier telle ou telle chose; c'est aussi une correspondance en quelque sorte sténographique, par signes. V. B.

— Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES COLONIES

Direction générale des Postes et des Télégraphes.

Paris, le 9 mai 1890.

Monsieur,

Le numéro 527 du journal *l'Intermédiaire*, du 25 avril dernier, contient un article dans lequel l'auteur demande s'il existe un texte de loi ou un règlement interdisant d'expédier, au prix du tarif réduit, des épreuves d'imprimerie sur lesquelles est ajoutée à la main la mention: *Bon à tirer pour tant d'exemplaires.*

Pour pouvoir bénéficier du tarif de 5 centimes par 50 grammes, les épreuves d'imprimerie ne doivent, en principe, contenir que des annotations uniquement relatives à la correction de leur texte. C'est ainsi, en effet, que doivent être interprétés les mots : « Epreuves d'imprimerie *corrigées* », figurant dans l'article 6 de la loi du 3 août 1875 qui fixe la taxe applicable à cette catégorie d'objets.

Il ne saurait, d'ailleurs, en être autrement, attendu qu'aux termes de l'art. 9 de la loi du 25 juin 1856, que n'a pas abrogé la loi précitée : « Il est défendu d'insérer dans un imprimé, ainsi que dans un paquet d'imprimés, « d'échantillons, de papiers de commerce ou « d'affaires, aucune lettre ou note ayant le caractère d'une correspondance ou pouvant en « tenir lieu. »

Toutefois, un arrêté ministériel du 20 janvier 1885, *rendu en exécution de l'art.* 10 *de la loi du* 25 *juin* 1856 déjà citée, permet d'ajouter sur les épreuves, indépendamment des corrections, les mots: *Bon à tirer*, *bon à tirer après corrections* ou encore : *Fournir une nouvelle épreuve*, à l'exclusion de toutes observations ou commentaires, de quelque nature que ce soit.

Mais cette autorisation est tout à fait exceptionnelle et ne comporte pas d'extension. Quant à l'indication du nombre d'exemplaires à tirer, elle présente le caractère de correspondance personnelle, puisqu'elle a pour objet de transmettre un ordre spécial à l'imprimeur, et elle tombe, par conséquent, sous le coup de l'art. 9 de la loi du 25 juin 1856.

Mais j'ajouterai que l'arrêté ministériel du 20 janvier 1885, en question, accorde la facilité aux expéditeurs d'inscrire sur les papiers d'affaires des annotations ayant le caractère de correspondance, à la condition qu'il soit acquitté, pour ces annotations, en sus de l'affranchissement, un port supplémentaire de 10 centimes, prix d'une carte postale.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Directeur général.

L'Administrateur,

ANSAULT.

—

Armoiries d'Autun (XXIII, 236). — Les armoiries d'Autun sont : ***D'or à un lion rampant de gueules, au chef de Bourgogne ancien, qui est bandé d'or et d'azur à six pièces, à la bordure de gueules.***

La ville possède ces armoiries depuis l'année 1477, où elle obtint de Louis XI la jouissance du régime municipal.

Elle n'en a jamais eu d'autres. Toutes celles qui lui ont été attribuées par différents auteurs ne reposent sur rien de sérieux et ont d'autant moins de fondement, que ces auteurs font remonter aux druides celles qu'une imagination trop fertile leur a inspirées.

SOCIÉTÉ EDUENNE.

— Dans l'origine, la ville d'Autun avait pour armes un porc, que l'on vit longtemps sculpté en bas-relief sur une des portes de la ville.

Par la suite, les Autunois adoptèrent en place du porc un écusson formé de gueules à trois serpents d'argent courbés en cercle et se mordant la queue, avec un chef d'azur à deux têtes de lion d'or affrontées se regardant.

Les armes actuelles, datant *des ducs*, sont ***d'argent, au lion rampant de gueules surmonté d'un chef de Bourgogne ancien, bandé d'or et d'argent de six pièces à la bordure de gueules.***

Les druides autunois avaient d'autre part leurs armes particulières, ainsi composées : Amas d'œufs de serpents, dans un fond d'azur surmonté d'une branche ***de gui de chêne*** garni de ses glands.

Voir Rosny, ***Histoire de la ville d'Autun***, 1802, in-4, p. 209-210.

Voir ***Autun et ses monuments***, par Harold de Fontenay (Autun, Dejussieu, imp., 1889, in-16). G.

— Vous demandez les armes de la ville d'Autun, et vous ajoutez que les auteurs ne sont pas d'accord sur le blason de cette antique cité. J'en connaîs deux qui en réalité sont les mêmes.

Le plus ancien, que j'ai recueilli dans un manuscrit du XVIe siècle, porte *de gueules au lion d'or, langué et armé de même, au chef d'azur chargé de trois bandes d'or*, ou *bandé d'or et d'azur de six pièces.*

Le second, que je prends dans d'Hozier, porte *d'or au lion de gueules armé et lampassé de même, au chef bandé d'azur et d'or de six pièces et bordé de gueules.*

La différence entre ces deux armoiries est, pour la partie inférieure, un changement dans les émaux qui sont intervertis; pour la partie supérieure ou le chef, l'émail des bandes est aussi interverti, et d'Hozier a ajouté une bordure à ce chef qui représente dans les deux cas le blason de la Bourgogne, dont Autun est une des vieilles capitales, *Bibracte* ou *Augustodunum*, la ville d'Auguste.

V. B.

—

Questions nobiliaires (XXIII, 236). — Il y avait quatre espèces de notaires royaux : les notaires et secrétaires de la cour du Parlement; les notaires et secrétaires de la cour des Aides; les notaires royaux et apostoliques; les notaires et secrétaires du roi. Les notaires royaux apostoliques n'ont été créés qu'en 1691, et l'art. 19 de l'édit de création leur accorde les privilèges des autres notaires, qui sont les privilèges de la noblesse, «les déchargeant du logement des gens de guerre, de la collecte des tailles, tutelle, curatelle, guet et garde, et de toutes les autres charges publiques ».

L'édit de 1690-91 est très explicite: « Le Roy veut que ceux des présidens, conseillers, avocats, procureurs généraux, greffiers en chef, des quatre *notaires et secrétaires desdites cours*, premier et principal commis au greffe civil du Parlement présentement pourvus, et qui le seront ci-après, lesquels ne seront pas issus de noble race, ensemble leurs veuves demeurant en viduité, et leurs enfants et descendants tant mâles que femelles, nez et à naître en légitime mariage, *soient reputez nobles* et comme tels jouissent de tous les droits, privilèges, franchises, rangs, séances et prééminences dont jouissent les autres nobles du royaume, *pourvu que lesdits officiers aient servi vingt ans* ou qu'ils décèdent revêtus desdits offices. Et pour le regard de ceux desdits officiers qui seront issus de noble race, veut Sa Majesté que ledit édit leur serve d'accroissement d'honneur, par le témoignage qu'elle y donne de l'estime qu'elle fait des services qui lui sont rendus dans l'exercice de ces charges. Veut en outre Sa Majesté que lesdits officiers et leurs veuves demeurant en viduité soient exempts à l'avenir, tant en aliénant qu'en acquerrant, même par échange, qu'à toutes mutations, soit en ligne directe ou collatérale, de tous profits de fiefs, lods, mi-lods, ventes, rachapts, reliefs et généralement de tous droits seigneuriaux et féodaux, qui pourroient être dus à Sa Majesté à cause des ventes et acquisitions qu'ils pourroient faire de maisons, terres, seigneuries et autres héritages mouvans du domaine que Sa Majesté possède à présent et qu'elle possédera à l'avenir. »

Les notaires, comme les conseillers-secrétaires du Roy, « jouissoient du titre de noblesse et prenoient la qualité d'escuyer», étaient exempts de tailles; et, en remontant jusqu'à François Ier, une ordonnance de 1536, qui rendait taillables les propriétaires du Languedoc, en exceptait les « notaires et secrétaires de Sa Majesté ». V. B.

—

Comment faut-il prononcer désir? (XXIII, 257.) — Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Paris-Passy, 11 mai 1890.

Monsieur,

En réponse à votre note dans l'*Intermédiaire*, je ne crois pas avoir jamais prononcé: *d'sir*. En tout cas, il y aurait faute, puisque le mot *desir* ou *désir* (Littré admet, je crois, l'une et l'autre orthographe) comporte forcément deux syllabes en poésie, la prose ne saurait donc se soustraire à cette règle.

Maintenant, comme pour tout *E muet* (son éminemment élastique et spécial à la langue française), l'appui ou l'élision — si tant est qu'on choisisse *desir* — sont un peu facultatifs, surtout dans le dialogue familier; car c'est souvent alors une question de rythme, de caractère, etc...

Veuillez agréer, monsieur, avec ma consultation telle quelle, l'assurance de mes sentiments très distingués. E. Got.

— Un vil provincial tel que moi n'a pas le droit de se prononcer dans les questions de prononciation, mais il me sera permis de faire observer que l'accent aigu sur l'*e* du mot *désir* est relativement moderne, et que même, dans les textes du XVIIe siècle, l'absence de cet accent semble bien prouver que l'on ne faisait

jamais sonner autrefois la première syllabe du mot. UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Le petit caporal (XXIII, 259). — Pour Napoléon Ier, je ne puis mieux faire que de transcrire ce que dit Norvins dans son *Histoire de l'Empereur :*

« La victoire de Lodi donna toute la Lombardie à la République. On raconte qu'à la suite de cette affaire qui fut si chaude, il s'était établi à l'armée d'Italie un singulier usage. Après chaque bataille, les plus vieux soldats se réunissaient en conseil et donnaient à leur général en chef un nouveau grade.

« C'est de cette manière qu'il fut nommé caporal à Lodi, plus tard sergent à Castiglione et ainsi de suite.

« De là vient le surnom de Petit caporal, qui depuis est resté à Napoléon et qui, dans la bouche de ses soldats, était une parole d'affection et d'admiration. »

Dans la *Vie de Napoléon*, éditée par Furne en 1839 et illustrée par Raffet, un dessin plein de sentiment et de couleur représente de vieux soldats venant annoncer à leur général, après Lodi, qu'ils l'ont nommé caporal.

Le prince impérial fut en naissant inscrit sur les contrôles du 1er grenadiers de la garde. Successivement caporal et sous-officier, il était sous-lieutenant en 1870 et c'est en tenue d'officier qu'il assista aux débuts de la campagne.

COTTREAU.

— Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie au printemps de 1796, était, paraît-il, de plus petite taille que les généraux plus anciens de la première République, qui opéraient sur les autres points de nos frontières. En outre ceux-ci, naturellement orgueilleux d'avoir conduit aux premiers combats les volontaires de 1792, et guerroyant déjà depuis quatre ou cinq ans, considéraient quelque peu ce Corse original comme un jeune homme arrivé par des chances heureuses et n'ayant encore qu'insuffisamment démontré ses qualités militaires. La rapidité de sa marche et ses premiers succès au delà des Alpes, contre des troupes plus ou moins résistantes, les étonnèrent sans les convaincre encore tout à fait, et ils disaient, en souriant : *Au moins, le voilà capable de faire un bon petit caporal.* Mais les victoires se succédant et Bonaparte témoignant de plus en plus de son génie des choses de la guerre, ses doyens aux cheveux gris ne plaisantèrent plus, seulement le surnom qu'ils lui avaient donné au début resta à Napoléon, qu'on continua à appeler le *Petit caporal.*

Je tiens cette version du fils d'un des vieux braves de ces grandes guerres. A-t-elle une valeur historique? n'est-elle qu'une légende de caserne comme il en a tant couru sur Napoléon? En ce moment à la campagne, je ne puis même essayer de la contrôler. Je la donne sous toutes réserves, pour ce qu'elle peut valoir. L. JENY.

—

La date d'un couplet (XXIII, 260). — Dans les *Chroniques des petits théâtres de Paris* (Paris, Allardin, 1837), Brazier raconte le fait de la façon suivante :

Martainville rédigeait en 1794 un journal très royaliste. Un soir qu'il était au café des Aveugles, où l'on chantait la *Marseillaise* et des couplets patriotiques, il est reconnu. — On l'entoure, on l'injurie, on le force à faire comme les autres, à monter sur une table pour chanter un vaudeville républicain. Martainville dit qu'il n'en sait pas... On lui répond qu'il improvisera... Alors il monte sur un tabouret et chante à haute voix le couplet suivant :

Embrassons-nous, etc.

A ces mots, des cris, des vociférations se font entendre... A l'eau! à l'eau! au bassin... Il paie d'audace, descend du tabouret, traverse la foule en riant, et chacun le regarde sans rien dire.

H. T.

—

Cicéron et la vie future (XXIII, 261). — Les *Extraits philosophiques* de Cicéron, Hachette, 1847, contiennent, p. 114-118, le sentiment du grand orateur romain sur cette question. Il est emprunté aux *Tusculanes*, au *De Senectute*, aux *Ep. ad. Famil.*, au *De Amicitia*, etc. Il serait trop long de reproduire ces passages, qui attestent les plus nobles espérances.

RISTELHUBER.

— Il est à craindre que M. Victor Duruy ne connaisse les véritables sentiments du grand orateur romain là-dessus. Je n'ai pu trouver ces quelques mots du discours *Pro Cœlio*, qu'il cite à l'appui de son opinion, mais voici un beau passage du dialogue *De Senectute*, qui prouve que Cicéron ne « considérait pas comme des fables ineptes les doctrines d'une vie à venir » :

O præclarum diem, cum ad illud divinum animorum concilium cœtumque proficiscar;

cumque ex hâc turbâ et colluvione discedam! Proficiscar enim, non ad eos solum viros, de quibus ante dixi, sed etiam ad Catonem meum, quo nemo vir melior natus est, nemo pietate præstantior; cujus à me corpus crematum est: quod, contrà, decuit ab illo meum. Animus verò, non me deserens, sed respectans, in ea profecto loca discessit, quò mihi ipsi cernebat esse veniendum: quem ego meum casum fortiter ferre visus sum; non quòd æquo animo ferrem; sed me ipse consolabar, existimans, non longinquum inter nos digressum et discessum fore. His mihi rebus, Scipio (id enim te cum Lælio admirari solere dixisti), levis est senectus, nec solùm non molesta, sed etiam jucunda. *Quod si in hoc erro, quod animos hominum immortales esse credam, lubenter erro*, etc.

(Manchester.) J. B. S.

—

Vilain XIV (XXIII, 261). — L'explication demandée par dame Fallo a été donnée dans l'*Intermédiaire*, à diverses reprises, notamment dans le troisième volume de la collection, 1866, p. 16.

En résumé, le chiffre XIV, qui s'écrit généralement XIIII, fut octroyé au maire de Gand, Vilain ou Villain, qui, y étant le treizième bourgmestre de ce nom, reçut Louis XIV à son passage dans cette ville et obtint, comme faveur, d'ajouter à son nom le chiffre du grand roi, tant pour rappeler les quatorze charges de bourgmestre remplies par les Villain, que pour perpétuer le souvenir de la réception du roi de France par l'un d'eux.

Un comte Villain XIIII a été, il y a vingt-cinq à trente ans, ministre des affaires étrangères en Belgique et, en 1869, quand je remplissais à Constantinople les fonctions de secrétaire à l'ambassade de France, j'avais pour collègue à la légation de Belgique un vicomte Villain XIIII.

Comte Colonna Ceccaldi.

—

Quelles sont les œuvres les plus remarquables du XIXe siècle ? (XXIII, 261.)—Il n'est pas possible de dire quelles sont les œuvres les plus remarquables du dix-neuvième siècle. En fait de littérature, on ne saurait rien décider, puisque, sous ce rapport, chacun mettant dans la balance ses prédilections et ses antipathies, il serait plus que difficile de faire la part de la justice. Ajoutez que de vingt-cinq ans en vingt-cinq ans, dans un pays tel que le nôtre, le goût change tout à coup, et la notion du beau pareillement. De 1800 à 1900, que de grands poètes acclamés par telles générations et sifflés, plus tard, par telles autres!

Pour mon compte, depuis que j'existe, j'ai vu à l'état d'idoles Parny, Casimir Delavigne, Béranger et Lamartine. Voyez ce que sont de nos jours les autels de ces dieux d'hier! On a grand'peine à fixer l'immortalité d'Alfred de Musset par une statue, toujours projetée, toujours inachevée. Le monument funéraire qui doit éterniser la gloire de Victor Hugo n'est pas même commencé. Quand sera-t-il debout, si l'on parvient à le faire? On ne sait pas encore l'époque où H. de Balzac sera ressuscité en marbre, par Chapu, au Palais-Royal. Mais, va-t-on dire, il ne s'agit pas de bronze ni de marbre, il s'agit des œuvres léguées à la postérité par ces beaux génies. Quelles sont donc les meilleures? Mon sentiment est que c'est à l'avenir seul à répondre à cette question si âpre.

Et, pour finir, je demanderai à rappeler ici ce vers si profondément philosophique d'un rapsode d'autrefois :

L'aigle d'un quart de siècle est oison dans un [autre.

Philibert Audebrand.

— Je soupçonne le collaborateur H.V.H. de nourrir le noir dessein de nous mettre tous en réquisition pour lui fournir le catalogue de sa future bibliothèque.

C'est certes un beau témoignage de confiance en notre érudition, mais songe-t-il qu'aux termes mêmes du libellé de sa question (indiquer ce qui a paru de *remarquable* dans la littérature française, tant en fait de romans, contes, nouvelles, poésies, etc., qu'en fait de critique et d'histoire littéraire *pendant ce siècle*, sans se limiter à un seul ouvrage par auteur), il ne faudrait pas moins de quinze à vingt numéros entiers de l'*Intermédiaire* pour lui donner un *commencement* de satisfaction ?

Comte Colonna-Ceccaldi.

—

Sur une plante mystérieuse (XXIII, 262). — Le « Vieux Chercheur » peut s'exposer au reproche de *simplicité* qu'il paraît redouter, car il y aura droit en assez bonne compagnie. Pour lui offrir la réponse à sa question sur la plante dont parle un vieux chroniqueur dauphinois, je n'ai qu'à me reporter aux concours du *Musée des Familles*, bulletin du 1er décembre 1884 et du 1er janvier 1885. J'y vois d'abord que dans le livre VII, chap. 3,

de la *Guerre de Judée*, par Josèphe, on lit ceci :

Il croît en cet endroit nommé Baaras une plante qui porte le nom de ce lieu. Elle ressemble par sa couleur à de la flamme, et jette sur le soir des rayons de lumière. Elle ne se laisse point aisément toucher et fuit, en se retirant, les mains de ceux qui se présentent pour la prendre. On ne saurait d'ailleurs la toucher sans mourir, si on ne la tient suspendue par les racines. Pour la pouvoir tenir de cette façon, on creuse tout autour jusqu'à ce qu'on ait mis à découvert ses racines les plus profondément enfoncées dans la terre, et, à l'extrémité de ses racines qu'on y laisse, on lie un chien qui, voulant suivre son maître, arrache aisément la plante, mais il meurt aussitôt, comme si quelque victime était due à cette plante. On peut, après cela, enlever cette singulière plante sans aucun risque. On la recherche, malgré tant de périls, parce qu'elle a l'admirable vertu de chasser ce qu'on appelle les démons ; ce sont les âmes des méchants qui entrent dans les corps des vivants et qui les tueraient si on n'avait point de secours à leur procurer, mais elles en sortent aussitôt qu'on approche cette plante des malades...

Je vois ensuite qu'un botaniste italien du XVIe siècle, Castore Durante, dans un grand ouvrage, intitulé : *Herbario novo*, donne la description et l'image de ce *Baaras* dont les feuilles, dit-il, sont *couleur de flamme* et qui d'ailleurs *luisent la nuit comme des étoiles*. Dans la naïve gravure, la plante est représentée avec de larges feuilles formant bouquet, et l'on voit un malheureux chien lié par la queue à la plante qu'il doit arracher au prix de sa vie. Pendant tout le moyen âge, une tradition analogue s'attacha à la mandragore, qui, disait-on, poussait des cris terribles quand on essayait de l'arracher, et dont la racine servait à opérer toutes sortes de maléfices. C'est donc à la mandragore qu'il faut rapporter la fable que Josèphe a mise au compte du Baaras.

Rien de plus étrange, du reste, que les opinions jadis répandues sur la nature et sur la propriété de certains végétaux exotiques ou indigènes, opinions partagées par force gens qu'on aurait pu croire audessus de pareilles naïvetés. Si le Vieux Chercheur veut être très pittoresquement édifié à ce sujet, qu'il consulte un ouvrage aussi rare que curieux, intitulé : *Histoire admirable des plantes émerveillables et miraculeuses en nature*, publié en 1605 par Claude Duret, président à Moulins en Bourbonnais.

EUG. MULLER,
Directeur du *Musée des Familles*.

Le nettoyage des anciens tableaux (XXIII, 263). — Voici deux procédés dont pour mon compte je me trouve fort bien :

1° Nettoyez d'abord la toile avec une éponge imbibée d'eau fraîche, puis, avec une brosse un peu dure, prenez de l'huile d'œillette en petite quantité. Frottez avec précaution la toile encore mouillée. Vous verrez se former sur la peinture une espèce de mousse savonneuse, qu'il faut vous presser de faire disparaître avec un lavage à l'eau claire, aussitôt terminée votre opération qui doit être menée rondement. Si, à la suite de ce lavage, votre peinture vous paraît suffisamment claire, tamponnez-la avec un linge sec pour enlever l'humidité et passez une couche de vernis de première qualité (à 0.50 la fiole). Si le nettoyage ne vous paraît pas suffisant, recommencez le lavage à l'huile d'œillette. Bien entendu, le vernissage ne doit être fait qu'après le lavage complètement terminé.

Ce procédé est quelquefois dangereux pour la peinture et il est bon de ne l'employer qu'avec précaution. Le second est inoffensif et, pour qui ne répugne pas à l'employer, il est infaillible.

Trempez une éponge dans de l'*urine chaude*, frottez votre toile ; recommencez ce lavage deux ou trois fois, en ayant soin, après chaque fois, de nettoyer à l'eau fraîche, vous serez surpris de voir votre peinture absolument dégagée de toute salissure, intacte, fraîche, quoique conservant sa patine. Vous aurez une toile propre, et dont tous les détails seront devenus visibles à l'œil. Après le dernier lavage à grande eau, tamponnez avec soin avec un linge sec et vernissez.

Je le répète, c'est le plus sûr et le plus inoffensif de tous les procédés de nettoyage. Si, au lieu d'user d'essences et d'acides qui attaquent la peinture, on se fût servi de ce procédé si simple, que de peintures eussent été conservées intactes !

A. Y.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Bizarreries, incohérences et extravagances de l'esprit humain.

I

Comme l'Humanité n'est que trop naturellement portée à s'exagérer sa propre valeur, ce serait œuvre pie de l'aider à faire son examen de conscience, de lui rappeler ses misères, les grandes et les petites, surtout dans ceux qu'elle considère comme des demi-dieux, soit par la supériorité du rang et de la naissance, soit par l'élévation des sentiments et des conceptions ; et il n'y aurait pas à nous accuser d'outrecuidance : en signalant les travers, les faiblesses des

plus considérables, que laissons-nous à penser du *servum pecus*, parmi lequel nous sommes bien obligé de nous parquer des premiers? Ce qui offre le plus de prise chez ces grands de la terre, c'est le caractère, c'est la force d'âme. Qu'on nous cite un philosophe, un stoïcien, qui, en un moment de sa vie, n'ait pas stupéfié et scandalisé ceux au milieu desquels il vivait, par une découverte affligeante, par une petitesse digne d'un enfant? Ce sera, un jour, Caton « qui tordoit le col à la mort mesme et à la fortune » et qui tremblera à l'aspect d'un miroir ou au voisinage de l'eau (1). Le tzar Pierre avait également une épouvante de l'eau qu'il finira, il est vrai, par dompter; et Boyle tombait en convulsions, au seul bruit qu'elle faisait en s'échappant d'un robinet (2). L'universel Montaigne a abordé, bien avant nous, cette matière, et apporté, comme toujours, sa riche moisson de faits et de témoignages.

... I'en ay veu fuir la senteur des pommes, plus que les arquebuzades; d'aultres s'effrayer pour une souris; d'aultres rendre la gorge à veoir de la cresme; d'aultres rendre la gorge à veoir brasser un lit de plume; comme Germanicus ne pouvoit souffrir ny la veüe ny le chant des coqs (3). Il y peult avoir, à l'adventure, à cela quelque propriété occulte; mais on l'esteindroit, à mon advis, qui s'y prendroit de bonne heure. L'institution a gaigné cela sur moy : il est vrai que ça n'a point esté sans quelque soing, que, sauf la bière, mon appetit est accommodable indifféremment à toutes choses de quoy on se paist (4).

Malgré le bien joué des parents et des maîtres, le plus souvent, le naturel demeure le plus fort, et les exemples que cite Montaigne se dresseraient au besoin contre sa thèse. D'ailleurs, il n'est pas uniquement question d'appétits et de goûts. Il s'agit, chez les plus sages et les mieux doués, d'insurmontables répugnances et en présence desquelles il n'y a qu'à s'incliner. Quoi qu'il en soit, nous aurons à ajouter à ces citations si piquantes. Ainsi Wladislas Jagellon, roi de Pologne (et c'est à lui sans doute qu'il a voulu faire allusion), prenait la fuite à la vue d'une simple pomme. Au moins n'est-il pas le seul, et Duchesne, le secrétaire de François Ier, ne se montrait pas plus vaillant, et son horreur se manifestait par de violents saignements de nez (1). Cette appréhension, cette quasi-épouvante à l'égard d'un animal aussi désarmé qu'une souris est un fait non moins vulgaire qu'inexplicable, même chez le sexe fort, et nous signalerons à ce propos une anecdote plaisante dont Brantôme s'est constitué l'historien, et qu'il lui faut laisser raconter à sa guise. Il s'agit ici de la seconde reine Jeanne de Naples et de Caracciolo, pour lequel elle s'était prise d'une passion folle.

La première occasion qu'eust la Reyne de luy faire entendre qu'elle l'aymoit, fut qu'il craignoit fort les souris : un jour qu'il joüoit aux echets en la garde robe de la Reyne, elle-mesme luy fit mettre une souris devant luy, et luy, de peur courant de çà de là et heurtant et puis l'un et puis l'autre, s'enfuit à la porte de la chambre de la Reyne, et vint choir sur elle, et ainsy par ce moyen la Reyne lui découvrit son amour et eurent tost fait leurs affaires ensemble, et après ne demeura guères qu'elle ne l'eût fait son grand sénéchal (2).

En somme, si l'on rencontre force gens que la vue seule d'une souris mette en émoi, il faut dire que le mortel ennemi de celles-ci, le chat, malgré ses airs patelins, n'a pas été l'objet d'antipathies moins profondes. Le dernier des Valois, Henri III, ne pouvait demeurer dans une pièce où il y avait un chat, ce qui n'a rien d'étrange en un tel homme, mais ce qui est un peu plus extraordinaire dans un gouverneur du Languedoc, dans un maréchal de France, dans un Scomberg, puisqu'il faut le nommer (3). Mais il ne sera pas le seul victorieux, comme on le verra par la suite, qui nous donnera cet humiliant spectacle. La Bruyère parle d'un personnage qui n'était pas plus vaillant: « Berylle tombe en syncope à la vue d'un chat (4). » Ce Berylle, il est vrai, était un simple abbé, l'abbé de Rubec, le frère du marquis de Valençay, et nous ne le citons que pour grossir le chiffre.

A Inspruck, l'empereur Ferdinand montrait au cardinal de Lorraine un gentilhomme qui avait une telle peur des chats qu'il saignait du nez, lui aussi, du plus loin qu'il était averti de leur approche (5). Tout cela n'est que bizarre. Mais un esprit supérieur, mais un sceptique

(1) Montaigne, *Essais* (Menard, 1827), t. V, p. 185, liv. II, ch. XII.
(2) Saint-Foix, *Œuvres complètes* (Duchesne, 1778), t. IV, p. 423.
(3) Plutarque, *De l'Envie et de la Haine*.
(4) Montaigne, *Essais*, t. II, p. 117, liv. I, chap. XXIII.

(1) *Chevræana* (Paris, 1697), t. I, p. 78.
(2) *Mémoires contenant les vies des dames illustres* (Leyde, 1722), p. 384.
(3) *Chevræana*, p. 78.
(4) *Les Caractères* (édit. Walkenaer), t II, p. 457, 722.
(5) Pierre de Lancré, *Tableau de l'inconstance et instabilité de toutes choses* (Paris, Veuve Langelier, 1610), p. 116, 117.

tel que Bolingbroke ne semble-t-il pas dépaysé en pareille compagnie ?

J'ai entendu raconter à la maréchale de Mirepoix, dit le duc de Lévis dans ses aimables Souvenirs, que le fameux lord Bolingbroke avoit une aversion insurmontable pour ces animaux. Il venoit la voir souvent, et attendoit dans l'antichambre qu'on eût emporté les chats. Un jour, après avoir bien cherché, le valet de chambre crut qu'ils étoient sortis; mais lord Bolingbroke en entrant fit un grand cri et s'enfuit. On ne découvrit que le lendemain qu'un des chats s'étoit laissé enfermer dans une armoire (1).

Brantôme, qui a plus d'un conte et que les côtés scabreux n'arrêtent guère, à la suite même de l'aventure de la reine Jeanne avec Caracciolo, en rapporte une autre, tout aussi piquante, quoique d'un autre ton. Il ne s'agit plus ici des emportements d'une reine audacieuse, mais d'une jeune et jolie femme des mieux nées, bien qu'il ne daigne pas la nommer. La situation est retournée : un galant, charmant et brave gentilhomme qu'une souris n'eût pas mis en fuite, et une ravissante jeune femme, non moins honnête que belle, et qu'on aimait en silence, en attendant mieux.

... Enfin un jour (c'est Brantôme qui parle) la fortune, qui ayde souvent aux pauvres amoureux, luy fut si favorable, qu'ainsi que la dame prenoit à son coucher sa chemise derrière le rideau de son lit, et que l'une de ses femmes la luy donnoit, se présenta sous ledit rideau une grosse aragnée si odieuse que rien plus. La dame qui au monde ne craignoit rien tant de tous les animaux que celuy-là, comme certes il est hideux, et qui plus tost se fût jettée dans le feu que de l'attendre venir à soy, sort de dessus son lit et de derrière sa courtine, sans autrement songer à soy... toute esperdue s'en vint auprès de ce gentil-homme à demy nue afin de s'en garantir, et à luy bien estonné d'un tel effroy, elle dit l'occasion de cette aragnée, qui sçavoit bien la hayne qu'elle luy portoit, mais il ne fut point sot et ne courut pas à tuer l'aragnée...

Nous brusquerons le dénouement, à l'exemple de l'honnête dame arrêtant court cet amant éperdu, qui pensait déjà toucher le ciel, et n'eut « autre chose que cette belle contemplation qui luy dura tousiours dans l'âme, maudissant que sa fortune ne fût si pareille comme de cette Reyne à son sénéchal » (2). Cette fin, qu'un romancier de profession n'eût fait que vulgariser et gâter, n'est-elle pas

(1) *Souvenirs et portraits* (Paris, 1815), p. 64 : D'humeur bien différente, la maréchale idolâtroit ses chats, les plus jolis du monde, et tellement sociables « qu'ils s'établissoient au milieu de la grande table de loto, poussant de la patte, avec leur grâce ordinaire, les jetons qui passoient à leur portée ».

(2) *Mémoires contenant les vies des dames illustres* (Leyde, 1722), p. 384, 385, 386.

charmante dans sa sincérité et sa naïveté, et ne nous fait-elle pas pardonner au seigneur de Bourdeilles la gaillardise de certains détails ?

A côté de celle-là, nous en citerons encore une autre, aventure non moins plaisante, dont le *Deus ex machinâ* sera le même animal hideux. Le dernier des Lauzun, ce grand seigneur élégant, aimable, spirituel, prodigue, auquel il ne manquera, pour être accompli, que plus de jugement et de solidité de caractère, en sera le héros, et, si on le veut bien, l'historien. En de semblables cas, le mieux est de céder la parole au personnage en cause, et de lui laisser endosser la responsabilité du discours, cela abrège et dispense des commentaires et des palliatifs.

... Je pris du goût pour une petite actrice de Versailles, âgée de quinze ans, nommée Eugénie Beaubours, encore plus innocente que moi, car j'avois déjà lu quelques mauvais livres et il ne me manquoit plus que l'occasion de mettre en pratique ce qu'ils m'avoient appris. J'entrepris d'instruire ma petite maîtresse, qui m'aimoit de trop bonne foi pour ne pas se prêter à tous mes désirs. Une de ses camarades nous prêta sa chambre, ou, pour parler plus vrai, un petit cabinet où elle se couchoit, et qu'un lit et deux chaises remplissoient entièrement. Une énorme araignée vint troubler notre rendez-vous : nous la craignions tous les deux mortellement; nous n'eûmes ni l'un ni l'autre le courage de la tuer, nous prîmes le parti de nous séparer, en nous promettant de nous voir dans un lieu plus propre, et où il n'y auroit pas de monstres aussi effrayants (1).

Ce ne devait être que partie remise. Mais l'occasion, qui est chauve, ne se rattrape pas toujours. Le père de Lauzun avait déjà des projets sur son fils; ayant eu vent de ces amourettes, il faisait, pour plus de sûreté, disparaître la fillette, que son amant chercha quelques jours dans tout Versailles. Et, comme à cet âge les sentiments sont plus vifs que profonds, l'on se lassa vite de ces poursuites stériles, et la consolation suivit de près, avec l'oubli. Mais en voilà assez et trop sur ces affreuses bêtes, qui, pourtant, ne rencontrèrent pas que des dégoûtés. « Il y en a, assure Chevreau, qui ne sçauroient voir des araignées ; et j'en ai vu d'autres qui en ont mangé dans la débauche (2). » Pouah !

(*A suivre.*) GUSTAVE DESNOIRESTERRES.

(1) *Mémoires du duc de Lauzun* (Poulet-Malassis, 1858), p. 15.

(2) *Chevræana*, p. 79.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1890

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 juillet 1890.*

XXIIIe Année. — N° 532.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIe Année.* — N° 157

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Aimer, c'est là tout vivre. — Dans un livre qui a été très justement couronné par l'Académie française, *le Sens de la vie*, je trouve cette citation (p. 156) : « Oh ! la misère des problèmes et des ambitions !... Un sceptique, un raffiné, un blasé, un viveur, a dit : *Aimer, c'est là tout vivre*. Peut-être enfermait-il dans cette phrase un sens déconcertant : cette pensée que nous croyons jaillie de son cœur, qui sait les secrètes convoitises qu'elle exprime ? Acceptons-la pourtant pour ce qu'elle a l'air de dire : *Aimer* n'est-il pas le mot le plus riche de la langue ? »

Quel est le *sceptique*, le *raffiné*, le *blasé*, le *viveur* qui a donné tant d'extension au mot *aimer ?*

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Je ne vous considère pas, je vous regarde. — Le comte A. de Rougé vient de publier, chez Plon et Nourrit, un volume intitulé : *le Marquis de Vérac et ses amis*. 1768-1858 (gr. in-8). On y lit ceci : « Un jour, à la Chambre des pairs, M. de Vérac ayant les yeux dirigés sur le prince de Talleyrand, celui-ci lui dit vivement : « Monsieur le marquis, qu'avez-vous à « me considérer ainsi ? — Pardon, prince, « répondit M. de Vérac, je ne vous con- « sidère pas, je vous regarde. » Le mot est très joli, malheureusement il avait été déjà dit... Par Piron, n'est-ce pas, mes chers confrères ?

UN VIEUX CHERCHEUR.

P. S. — Quelques autres anecdotes recueillies dans le *Marquis de Vérac* me paraissent suspectes. Alexandre Dumas père a-t-il jamais dit à des jeunes romantiques à tous crins qui débinaient *Corneille* et *Racine* : « Ah ! vous allez trop loin, ils ne sont pas sans quelque mérite, et je n'aurais peut-être pas écrit mieux qu'eux si j'avais vécu de leur temps ? — Lamartine a-t-il jamais dit, parlant de ses vingt ans : « J'étais le dieu de la beauté dans le temple de la jeunesse » ? — Enfin, est-ce bien La Harpe qui, se trouvant placé à un concert entre madame de Staël et madame Récamier, aurait dit à demi-voix : « Me voilà entre l'esprit et la beauté », ce qui lui aurait valu cette piquante riposte de l'auteur de *Corinne :* « Me prenez-vous pour une bête ? »

—

Ordres du jour de l'armée d'Egypte, 1798-1801. — Un de nos collaborateurs voudrait-il avoir l'obligeance de me dire où il me serait possible de trouver la collection complète des *ordres du jour de l'armée d'Egypte*, imprimés au *Kaire, par Marc Aurèle, imprimeur de l'armée ?*

Cette collection n'existe pas à la Bibliothèque nationale, et le ministère de la guerre n'en possède que quelques numéros.

HOPE.

—

Un tableau de madame Vigée-Lebrun sur Catherine Théos à retrouver. — Le rapport de Vadier à la Convention (séance du 27 prairial an II), rapport relatif à l'affaire de Catherine Théos, prétend qu'un tableau représentant l'enfantement de la mère de Dieu — c'est ainsi qu'on appelait la prophétesse — vient d'être trouvé à Saint-Cloud, derrière une tapisserie. Ce tableau portait la signature de madame Vigée-Lebrun. C'est du moins Vadier qui l'assure.

A-t-on conservé ce tableau? Et quelle est la part de la vérité dans ce racontar?

ALPHA.

—

Mémoires à retrouver. — Pour apprécier, en pleine connaissance de cause, les opérations sur les rentes faites en 1662, sous l'inspiration de Colbert, il serait indispensable d'avoir les mémoires de M. de Lamoignon, qui semblent n'avoir pas encore été publiés. D'après M. Pierre Clément, ils ne se trouvaient, en 1874, dans aucune des bibliothèques publiques de Paris. Le manuscrit est-il perdu ou se trouve-t-il entre les mains d'une famille qui pourrait rendre service à l'histoire en le publiant? E. M.

—

La Balue et sa cage ressuscités. — Une lettre de Hall en Souabe, datée du 8 avril 1792 et adressée au *Moniteur*, qui la publie le 25 du même mois, signale « la « cruauté inouïe exercée à Ptedelbach « par la légion de Mirabeau (le vicomte) « sur un patriote qui donnait des nou- « velles des émigrés en France et dont « on avait intercepté la correspondance».

Voici les détails du supplice :

« On l'enferma dans une cage de fer : « on l'ensevelit dans la terre jusqu'au « milieu du corps; et pour prolonger son « supplice avec son existence, on le « nourrit de pain et d'eau. »

Quelle est la valeur de cette anecdote? Et M. Forneron, l'annaliste de l'émigration, l'a-t-il jamais connue? ALPHA.

—

Chevaliers de la Toison d'Or. — Quels étaient les chevaliers de la Toison d'Or appartenant à la Champagne au dix-huitième siècle? P. L.

—

Veuve Perrot. — La veuve Perrot, cantinière d'Afrique, décorée de la Légion d'honneur, est morte à Nantes, en 1863, le 11 avril, je crois.

Le chercheur qui pourrait me fournir sur cette femme quelques détails biographiques, la date du décret qui l'a décorée, son nom patronymique, la date et le lieu de sa naissance, le régiment auquel elle était attachée, etc., etc., me rendrait un fameux service. JEAN ALESSON.

—

La demoiselle Cadière. — Voudrait-on m'indiquer les ouvrages qui parlent de la demoiselle Cadière, victime du jésuite Girard, et de son procès devant le parlement d'Aix en 1731? — Que devint-elle après son acquittement? On sait qu'elle ne fut acquittée que grâce au mouvement populaire qui se produisit lorsque l'on apprit qu'il était proposé au parlement : « qu'elle fût mise à la question ordinaire et extraordinaire, puis ramenée à Toulon pour être pendue et étranglée. »

Elle avait alors vingt et un ans et était, paraît-il, remarquablement jolie.

G. SAINT-HÉLIER.

—

Les habitations de Victor Hugo à Paris. — On connait les habitations de Voltaire, les logis de Rousseau et de bien d'autres encore. A-t-on fait le même travail pour le « géant de lettres » qui laissera, nous l'espérons bien, son nom à ce siècle. Esquissons, en attendant mieux, un léger croquis : « En 1805, nous a raconté Sainte-Beuve, l'enfant (V. Hugo) vint à Paris avec sa mère qui se logea rue de Clichy. » (Quel numéro porte actuellement la maison habitée par le futur poète des *Contemplations?*) Et le numéro 12 de l'impasse des Feuillantines, où il passa son enfance, depuis l'âge de dix ans, disparu depuis longtemps sans doute?

Plus tard, vers 1842, l'auteur d'*Hernani* habitait place Royale, le rendez-vous des beaux esprits du temps.

Au moment du coup d'Etat, Victor Hugo résidait rue de la Tour-d'Auvergne, auprès de la cité Fénelon. En reste-t-il trace aujourd'hui?

« Rien non plus encore, comme l'a signalé Fulgence Ridal (*Evénement* du 18 juin), ni rue Notre-Dame des Champs (phase de la jeunesse du poète et de son intimité avec Sainte-Beuve), ni rue Jean-Goujon, où se fit la grande *Notre-Dame*, ni 26, rue Victor-Massé, où, rentrant d'exil, le maître passa l'époque du dernier siège chez ses dévoués et fidèles amis, M. et madame Paul Meurice. »

Au moment où paraît un nouveau volume de l'immortel penseur, l'édilité parisienne ne pourrait-elle songer à réparer ces oublis? Commandez le marbre, il n'est que temps! PONT-CALÉ.

—

Louis XVI a-t-il traduit en français le règne de Richard III d'Horace Walpole? — Un jour, je vis à Bayonne chez le li-

braire J. Mocochain, à la montre, une curiosité littéraire intitulée : *Règne de Richard III ou doutes historiques sur les crimes qui lui sont imputés*, par M. Horace Walpole, traduit de l'anglais par Louis XVI. L'ouvrage fut publié à Paris en 1800. Dans la préface de l'éditeur anonyme, il est dit que pendant la Révolution le manuscrit de la traduction fut sur le point d'être brûlé, mais croyant reconnaître l'écriture, il le conserva. Une comparaison avec quelques lettres du monarque infortuné, ne laissait aucun doute sur l'authenticité du manuscrit. — En outre le titre et des notes marginales donnèrent des preuves incontestables que c'était la traduction d'un ouvrage publié à Londres en 1748, par le célèbre Horace Walpole.

Dans cet ouvrage, Walpole a donné des vues tout à fait opposées à tous les historiens de qui Shakespeare a tiré sa figure du roi Richard III.

Louis XVI, selon moi, aurait fait cette traduction après le *Richard III* de Durosoi (dont le vrai nom était De Rozoi), qui fut joué à la Comédie-Française le 6 juillet 1781. De Rozoi fut un auteur et un écrivain politique, rédacteur d'un journal royaliste, publié à Paris, il fut condamné par le tribunal révolutionnaire et exécuté pour ses opinions en août 1792. La tragédie de *Richard III* est tirée de la tragédie de Shakespeare, elle n'eut pas de succès.

Peut-être quelque collaborateur de l'*Intermédiaire* pourra donner quelques renseignements sur cette traduction dont l'authenticité me paraît très douteuse.

(Genève.) HUBERT SMITH.

—

L'invention des lampes. — Les Egyptiens sont-ils bien les inventeurs de la lampe? Un de mes confrères pourrait-il me décrire la forme de la lampe antique en Egypte?

A ma connaissance, la plus ancienne lampe d'argile dont on possède des exemplaires, et qui date de plus de 3,000 ans, serait la lampe phénicienne de l'époque protopunique, qu'on trouve généralement à Carthage. Elle a la forme d'une soucoupe dont la moitié serait repliée en tricorne, de façon à former deux lèvres, où l'on mettait la mèche. F. DE C.

—

Les peintres sans bras. — Où pourrais-je trouver des renseignements biographiques sur Ducornet, le peintre né sans bras? N'a-t-il pas illustré certains ouvrages, entre autres un La Fontaine?

Pourrait-on me citer d'autres artistes atteints d'une infirmité soit de naissance, soit accidentelle, et qui sont arrivés à se faire connaître dans un art dont cette infirmité semblait devoir les exclure?

G. SAINT-HÉLIER.

—

Le graveur Callot a-t-il sculpté sur bois? — Je possède quatre vieux panneaux en bois sur lesquels sont sculptés des personnages burlesques très amusants, de soixante centimètres de haut environ. Par leur caractère, leur air grotesquement terrible, ou ridiculement misérable, l'esprit avec lequel ils sont dessinés, je jurerais qu'ils sont de Callot. Mais Callot, qui est surtout connu comme graveur et aquafortiste, a-t-il sculpté sur bois? C'est ce que je recherche, mais je ne suis pas encore fixé sur ce point.

Je prie l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* de m'aider de ses lumières. Existe-t-il de ce maître des sculptures sur bois, et où pourrais-je en voir, s'il en existe? B. D'A.

—

Un ouvrage inédit de Théophile Gautier. — Dans un prospectus de J. Hetzel, éditeur (76, rue Richelieu et 10, rue Ménars), pour les livres d'étrennes de 1846, je trouve la mention suivante :

Pour paraître en janvier :

Voyage pittoresque en Algérie (Alger — Oran — Constantine — la Kabylie), par Théophile Gautier. Illustrations d'après nature par MM. Benjamin Roubaud, *Th. Gautier*, Baccuet, etc.

Il y a même un dessin spécimen qui représente sur le pont d'un paquebot une dame entre un chasseur d'Afrique et un Arabe.

Comment ce livre, dont la préparation était si avancée, et qui devait montrer sous un jour curieux l'écrivain et le *dessinateur*, n'a-t-il jamais paru? L'*Intermédiaire* répondra. A. E.

—

M. Andryane. — Quelqu'un de nos obligeants confrères de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire s'il existe un quatrième volume aux *Mémoires d'un prisonnier d'Etat au Spitzberg*, par M. Andryane? Ces mémoires parurent, en 1839, chez

Ladvocat. Je n'en possède que trois volumes.

M. Andryane a-t-il laissé des héritiers de son nom ? G. C.

—

La clef des lettres de Mérimée à Panizzi. — A-t-il été jamais donné une clef, totale ou partielle, des noms fort nombreux qui ne sont représentés que par des initiales ou des étoiles, dans les lettres de Mérimée à Panizzi? Ch. D.

—

Une bague romaine. — J'ai trouvé à Cherchell, dans une maison qui fut habitée par des Romains chrétiens, une bague en cuivre, octogone, sur laquelle on lit, avec le monogramme du Christ, la phrase suivante :

Arsite in Deo vias.

XP | AR | SI | TE | IN | DE | OV—IVS

Je désirerais avoir la traduction de ce latin corrompu : la signification littérale de chaque mot et la raison justifiée de cet A renversé. De Lomné.

—

Question de numismatique. — Qu'est-ce qu'une pièce d'or de moyenne grandeur qui porte sur une de ses faces une tête de femme couronnée d'une tour et sur l'autre face : ΟΜΟΝΟΙΑ ΜΥΓΙΛΗΝΑΙΩΝ? Seeker.

RÉPONSES

Vers de Musset à retrouver (XX, 390; XXII, 584, 616, 648; XXIII, 138). — Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

5 juin 1890.

Mon cher Faucou,

Je trouve seulement à mon retour à Paris la question personnelle de l'*Intermédiaire*. Mes souvenirs sont restés précis, et je viens de les détailler par le menu dans une *Histoire de la Revue anecdotique*, que M. Uzanne a bien voulu me demander pour le *Livre*.

Voici le résumé du point qui vous intéresse.

Mon vieil ami Platel a débuté dans la *Revue anecdotique*, au bureau de laquelle il était venu m'apporter son premier manuscrit (un pamphlet fort original contre le casino des jeux de Hombourg). Il y a de cela trente-sept ans ou peu s'en faut.

Champfleury, qui aimait beaucoup Platel comme tous mes collaborateurs, le présenta à madame Colet. Il devint l'intime de la maison, ce qui fait qu'un jour il vint me dire :

— Veux-tu ces vers inédits d'Alfred de Musset sur l'Académie? Il les a dictés un soir à madame Colet qui les céderait moyennant un centime la lettre.

— Je ne suis pas riche, nous ne faisons pas nos frais, et la copie n'est pas payée. Tu le sais comme les autres. Mais si les vers en valent la peine, je les achèterai volontiers.

Il apporta les vers que je fus trop heureux de payer sur mes revenus (alors 200 francs par mois). A un centime la lettre, cela faisait encore près de deux louis, — une énormité pour le temps.

Il n'y avait là qu'une partie de l'Académie. Rien n'authentiquait la copie. Je publiai donc sans nommer Musset, mais en disant que tout le monde reconnaîtrait l'auteur à première vue. Et c'est encore mon avis.

Presque aussitôt, un journal hebdomadaire reproduisit sans vergogne la pièce en nommant Musset et sans dire où il l'avait prise.

M. Paul de Musset protesta. Je crois qu'il ne pouvait faire autrement, et mon opinion ne s'en trouve point modifiée. Mais je fus très chagrin de me voir ainsi privé du bénéfice de la bonne volonté de madame Colet, de l'obligeance de Platel et du retentissement qui aurait pu me dédommager de nos folles dépenses.

Madame Colet me manifesta ses condoléances, par le don gratuit de la seconde partie qui fut insérée peu après et ne valait pas tout à fait la première. Néanmoins, je demeure convaincu que la richesse de la rime, le tour aisé du vers, la justesse saisissante de l'expression (chaque strophe dépeint complètement son homme en quatre vers), portent la marque d'une autre facture que celle de madame Colet ou de Roger de Beauvoir, desquels on a parlé.

Vous remarquerez quelques différences entre mon récit et celui de mon ami Platel. Il n'est malheureusement plus là pour me contredire, et je voudrais me tromper si cela pouvait le faire revivre.

Mais j'ai le droit et le devoir d'apporter à son témoignage cette rectification légère.

Tout à vous.

Lorédan Larchey.

—

Thèses médicales supprimées (XXI, 468; XXII, 48). — Dans son curieux ouvrage « exclusivement destiné au clergé » et intitulé: *Mœchialogie, ou traité des péchés contre les VI*e *et IX*e *commandements* (Paris, 1846, in-8), le R. P. Debreyne, de l'ordre de la Trappe, rapporte, sur la foi du célèbre chirurgien Louis, qu'à une époque, qu'il ne précise pas, la Sorbonne défendit la publication d'une thèse intitulée : *Deficiente vaginâ, possuntne per rectum concipere mulieres?* Le P. Debreyne croit devoir apprendre à ses lecteurs qu'il n'est pas sans exemple qu'une femme ait conçu par cette voie.

Ce problème médical est sans doute très intéressant pour les élèves de la Maternité: on se demande en quoi il peut concerner les jeunes lévites des séminaires. A cela on répond qu'il a pour co-

rollaire l'examen d'un cas de conscience très épineux, à savoir: *An uxore sic dispositâ uti fas sit, vel non.*

Matière de bréviaire, comme dit maître François. Je ne suis pas chaussé comme il faudrait pour m'aventurer sur un pareil terrain, et je m'esquive sournoisement à l'anglaise. JOC'H D'INDRET.

—

Quel a été le premier roman publié en feuilleton dans un journal? (XXII, 15.) — Quel a failli être le premier roman paru en feuilleton dans un journal et non quel a été, c'est ce que nous allons essayer de dire.

A un moment où les cabinets littéraires manquaient encore, un certain M. Bastide, fondateur du journal *le Monde*, avait vainement sollicité de J. J. Rousseau la faveur de faire paraître son roman de la *Nouvelle Héloïse*, en feuilleton. Le grand philosophe a même dit quelque part dans ses *Confessions* (part. 2, liv. 11): « Il (M. Bastide) était de la connaissance de M. Duclos et vint en son nom me presser de lui aider à remplir le *Monde*. Il avait ouï parler de la *Julie*, et voulait que je la misse tout entière dans son journal. »

On n'en était pas encore à l'époque des grands succès de librairie. Mais aussi quel chemin parcouru depuis un siècle!

PONT-CALÉ.

—

Armoiries à déterminer (XXIII, 107). — « D'argent à la fasce de sable, accompagnée en chef de trois trèfles de même et en pointe de trois merlettes de sable », sont les armes des de Chermont. (V. Arm. gén. ms., 1696; Lorraine, n° 13 du bureau de Luxembourg.)

La pendule dont il s'agit a certainement été faite pour Alexandre de Chermont, écuyer, créé chevalier par Louis XIV, qui était alors « seigneur ordinaire des armées de Sa Majesté, directeur des fortifications du duché de Luxembourg, comté de Chiny, de la Sarre et de la Mozelle ».

Un autre membre de la famille, Gabriel-Claude de Chermont, écuyer, modifiait ainsi ces armes: les trois merlettes étaient « sans bec ny pieds, deux et une », alors que l'ingénieur les posait en fasce. (V. *id.*, Arm. de France, n° 37 de Versailles.)

J'ignore si le lieu d'origine de cette famille est le village de Chermont, commune de Nanteuil-lès-Meaux (S. et M.), ou bien le château de Chermont, qui existe encore dans l'Allier, commune de Creuzier-le-Neuf, près Saint-Germain des Fossés. Cette dernière seigneurie appartenait en 1696 à Claude Guérin, écuyer, conseiller du roi, président trésorier de France en la généralité de Moulins. (V. ses armes, *id.* Bourbonnais, n° 38 de Moulins.) B. DE J..Y.

—

Les anciens registres des visites des paroisses et abbayes (XXII, 386, 499). — Le « Registre de ces visites de la fin du XVe siècle qui concerne le diocèse de Paris », des Archives nationales, dont parle M. Husson, est sans doute celui coté LL 30, qui est relatif aux paroisses de l'archidiaconé de Josas et aux années 1458 à 1470. Mais ce recueil n'est pas le seul de ce genre que l'on conserve au même dépôt. On a ces mêmes procès-verbaux pour l'archidiaconé de Paris et les années 1470 à 1673, et pour celui de Brie et les années 1653 à 1667 (cotes LL 22 à 25 et 27 à 29); enfin, il doit se trouver des documents de même nature dans les papiers de l'archevêché des cartons L 408 à 450 et sous les cotes LL 19 à 21.

B. DE J..Y.

—

Les armoiries des du Tronchet (XXII, 488, 604). — Ces armoiries, citées précédemment d'après Rietstap, sont décrites ainsi dans l'Armorial général ms. d'Hozier: « D'azur à un aigle éployé d'or, la langue à demye tirée, regardant fixement un soleil d'or adestré en chef. » Ce sont celles de « Louis du Tronchay, marquis de Vayres », qui demeurait à Paris au Marais, et avait épousé Renée Buault de Bussy (armes: d'or à la fasce d'azur chargée de trois merlettes d'or et accompagnée de trois coquerelles de gueules, deux en chef et une en pointe).

A cette même famille appartenaient:

Marie du Tronchay, qui, en 1696, était veuve de François Moustier, conseiller-secrétaire du Roy, escuyer, seigneur de Seigny, Montguichet et Signelle, député et résident pour Sa Majesté vers les cantons suisses;

Charles du Tronchay, prestre, bachelier en droit canon, conseiller aumônier du roy et chanoine de la sainte Chapelle de Paris;

Et Jacques du Tronchay, prestre et curé de Gambais en la généralité d'Orléans (aujourd'hui canton de Houdan,

Seine-et-Oise). Ce dernier a fait enregistrer ses armes avec cette variante : « ...A l'aigle éployé d'or *surmonté* en chef d'un soleil de même. » (*Arm. gén.*, Paris, I, 148 et *passim*. Orl., 196.)

Dans le *César armorial* (2e édit., 1649), C. de Grandpré mentionne les armes des du Tronchay : « D'azur à l'aigle d'or regardant un soleil de mesme. »

B. DE J..Y.

—

Sacrilèges et blasphèmes (XXII, 654). — « Le 6 mai 1818, le sénat de Chambéry, dit M. Miquet, a condamné Balmatin à la chaîne pour deux ans et à une heure de carcan sur la place d'Annecy, pour avoir blasphémé Dieu dans la paroisse de Gruffy en présence de deux personnes. » Le châtiment était rude, mais combien étaient plus sévères encore les anciens parlements de France, et surtout celui de Paris, quand ils avaient à châtier des « forfaits » de ce genre. Papon cite un arrêt du parlement de Paris qui a condamné le nommé Désus à avoir la main coupée et la tête tranchée, parce qu'il avait malignement donné trois coups de dague à un crucifix en papier. Il rapporte un autre arrêt qui a ordonné qu'un malheureux *aliéné* serait pendu, et son corps brûlé dans l'église où il avait rompu les bras de trois statues de saints.

Le 5 juin 1766, le même parlement a condamné à être décapité, puis brûlé, le chevalier de la Barre, convaincu d'avoir mutilé un crucifix en bois, parlé contre le dogme de l'Eucharistie, chanté des chansons libertines et impies, passé devant une procession sans ôter son chapeau ! Le 1er juillet, de la Barre fut conduit dans un tombereau sur le lieu du supplice et ayant sur sa poitrine un écriteau portant ces mots : *Impie, blasphémateur, sacrilège abominable et exécrable* (1). « Je ne croyais pas qu'on pût faire mourir un jeune gentilhomme pour si peu de chose ! » Telles furent, si l'on en croit Voltaire, les dernières paroles de cette victime de l'intolérance religieuse.

Les parlements ne faisaient d'ailleurs que se conformer à la loi romaine qui édictait la peine capitale : *Sacrilegi capite puniuntur*, dit la loi 9 au Digeste, *Ad leg. Jul.* Les Ordonnances des rois de France ne brillaient pas non plus par leur mansuétude en pareille matière, et cela se comprend aisément, puisque « les guerres, divisions, pestilences, stérilité des biens de la terre et autres persécutions étaient attirées par les énormes et détestables juremens, blasphèmes et reniemens du très glorieux nom de Dieu notre Sauveur ». (Voir notamment l'ordonnance de Louis XII, du 5 mars 1510, contre les blasphémateurs.) Un simple « jurement » pouvait déchaîner la peste et autres calamités ! Une répression énergique s'imposait dès lors.

Le conseil souverain d'Alsace prodiguait parfois les rigueurs à ces grands malfaiteurs ; voici quelques décisions rendues par ce parlement, dans la deuxième moitié du dix-huitième siècle. Un blasphémateur, déclaré coupable d'avoir attaqué Jésus-Christ, la sainte Vierge et les apôtres, a été condamné aux galères perpétuelles, à faire amende honorable et à avoir la langue percée avec un fer rouge ; le procureur général requérait la pendaison et la combustion du corps et de la procédure. Autre arrêt qui a condamné un blasphémateur luthérien à avoir la langue de dessous fendue, à être fustigé et banni à perpétuité de son village. Un particulier avait attaqué la confession et s'était permis de dire que souvent les questions du confesseur faisaient plus de mal que de bien ; le blasphémateur a été condamné à avoir la langue percée avec un fer rouge.

Le conseil souverain se montrait impitoyable pour les auteurs de vols commis dans des églises et toujours qualifiés de sacrilèges. Exemples : Un individu avait forcé le tabernacle de l'église de Steinsultz et enlevé deux ciboires et des vases contenant les huiles saintes ; il avait avalé dix-huit hosties consacrées. Le bailli de Ferrette l'avait condamné à avoir le poing coupé devant l'église où il avait commis son crime et à être brûlé vif ; sur appel, le conseil souverain, considérant que le respect dû aux églises ne permettait pas une exécution sanglante à leur porte même, a décidé qu'avant d'être brûlé vif, le condamné aurait le poing coupé sur le lieu de l'exécution, et ordonné, par *retentum*, que le supplicié serait revêtu d'une chemise soufrée (le fameux *san-benito*, la chemise ardente, un des aimables accessoires de l'Inquisition).

Encore un voleur sacrilège condamné à avoir le poing coupé et à être brûlé vif ;

(1) Morival Détallonde, poursuivi comme complice de la Barre, parvint à se sauver et se réfugia en Allemagne.

et cependant, il n'avait avalé qu'une seule hostie consacrée, dans l'église d'Essert. Deux frères, demeurant à Ribeauvillé, et au domicile desquels on avait trouvé quelques fragments d'encensoir, furent déclarés coupables d'un vol commis dans une église de Colmar, et condamnés à faire amende honorable, à avoir la main droite coupée, à être pendus et finalement brûlés.

Que de raffinement dans la punition! Quel excès de rigueurs contre les auteurs de vols commis dans des églises! C'étaient là le « bon vieux temps » et les procédés du bonhomme Jadis. Et dire que la Restauration, s'inspirant de ces manifestations du fanatisme religieux, a fait revivre en partie ces énormes pénalités dans la loi du sacrilège promulguée le 20 avril 1825! Elle avait été votée malgré les efforts de de Lanjuinais, de Bastard, Molé, de Broglie, à la Chambre des pairs, et de Bourdeau, Benjamin Constant, Bertin-Deveaux, Royer-Collard, Chabaud-Latour, à la Chambre des députés.

L'art. 5 de cette loi punissait de mort la profanation des vases sacrés, lorsque les vases sacrés renfermaient, au moment du crime, des hosties consacrées et que la profanation avait été commise publiquement. L'art. 7 édictait également la peine capitale contre celui qui, dans une église catholique, s'était rendu coupable d'un vol perpétré avec la réunion des circonstances déterminées par l'art. 381 du Code pénal.

Le 11 octobre 1830, la Chambre des députés a abrogé, sans discussion, la loi du sacrilège. E. DE NEYREMAND.

—

Une singulière coutume venue d'Italie (XXII, 740). — Cette mode est encore assez répandue dans l'aristocratie sicilienne, où elle serait un souvenir de la domination sarrasine. Aussi, à Palerme et à Messine, la plupart des femmes de chambre en remontreraient-elles à Figaro.

(Tarente.) G.

—

Hoche et la prise de la Bastille (XXIII, 68, 213, 302, 361). — Hoche était caporal en juillet 1789 et à ce titre il ne figure pas dans l'état du régiment des gardes françaises du roi au mois de juin 1789. (A Paris, de l'imprimerie de Lamesle, imprimeur du régiment des gardes françaises, hôtel de Bretonvilliers, in-18), mais Lefebvre y figure comme entré au régiment en 1773, et reçu 1er sergent en 1788, dans la compagnie de Vaugiraud. Il est sous-officier de 1782. Cette compagnie de Vaugiraud porte le numéro 24 du régiment, son capitaine étant un des plus jeunes titulaires du corps, elle est casernée à la Courtille. La compagnie de Vaugiraud fait partie du 4e bataillon.

Dans les *Etrennes aux Parisiens patriotes ou Almanach milit. nat. de Paris*, par Bretelle et Alletz, 1790, je trouve Hoche décoré de la médaille des anciens gardes-françaises et devenu 1er sergent à la compagnie de grenadiers soldés attachée à la première division de la garde nationale parisienne, capitaine baron de Cadignan, également décoré de la même médaille; cette compagnie est casernée place de l'Estrapade. Or, si Hoche avait joué un rôle en vue à la prise de la Bastille, la faveur populaire l'eût porté à un plus haut grade que celui de sergent, puisque avant juillet 1789 il était caporal déjà ancien.

Quant à Lefebvre, je le trouve, dans l'almanach cité ci-dessus, lieutenant dans la compagnie soldée du 3e bataillon (Filles-Saint-Thomas) de la sixième division de garde nationale. Sa compagnie est casernée hôtel de Richelieu. Etant ancien sous-officier, son avancement n'a rien de surprenant.

C'est lui dont le général Mathieu Dumas cite la belle conduite au retour de Varennes, alors que la voiture contenant la famille royale approchait des barrières de Paris au milieu d'une foule houleuse et grossissant sans cesse. Lefebvre et sa compagnie réussirent à se faire jour et à préserver de toute tentative criminelle le carrosse du roi.

Cet épisode ne me donne pas lieu de penser que Lefebvre, qui fut toujours le modèle de l'honneur et du devoir militaires, se soit mêlé à la prise de la Bastille.

COTTREAU.

—

Le général baron Lazowzki (Joseph-Félix), 1759-1812 (XXIII, 68). — Le grand *Dictionnaire des généraux français*, du chevalier de Courcelles, 9 vol. in-8, 1820; la *Biographie universelle*, de Michaud, nouvelle édition, et la *Nouvelle Biographie générale*, de Didot, ne renferment point de notice sur le général Lazowzki.

M. P. en trouvera une, de deux co-

lonnes, dans la *Biographie des célébrités militaires, de* 1789 *à* 1850, par C. Mullié. Paris, Poignavant, édit., 2 vol. gr. in-8 (sans date).

Son portrait a été publié dans la collection des petits portraits de profil des principaux membres de l'expédition française en Egypte, qui furent gravés à l'eau-forte, en Egypte, par Dutertre, in-8.

Son nom est inscrit sur l'Arc de triomphe de l'Etoile, côté sud.

J'ai, dans mes collections de documents historiques relatifs à l'expédition d'Egypte, les plus complètes peut-être de celles qui existent chez des particuliers, une belle lettre autographe signée de Lazowzki.

La *Biographie nouvelle des contemporains*, d'Arnault, Jay, etc., 20 vol. in-8, 1823, contient aussi une notice sur un autre général français, du même nom et de la même époque, également d'origine polonaise : Nommé commandant de la Légion d'honneur en 1807, général de division en 1811, ce second général Lazowzki quitta l'armée française pour retourner dans son pays natal, après la chute du premier Empire, et fut réintégré, avec son grade, dans les troupes polonaises au service de la Russie.

Le premier des deux est le plus connu.

ULRIC R.-D.

—

Les matinées de Cléopâtre (XXIII, 131, 252). — C'est de Sémiramis qu'il s'agit, sans doute, et non de Cléopâtre. Voici ce que dit Diodore de Sicile de la veuve de Ninus: « Elle ne voulut jamais se marier légitimement, afin de ne pas être privée de la souveraineté; mais elle choisissait les plus beaux hommes de son armée, et, après leur avoir accordé ses faveurs, elle les faisait disparaître. (*Bibliothèque hist.*, liv. II, ch. 13.)

N'y a-t-il pas un sonnet de Théodore de Banville relatif à ces passades de la belle reine assyrienne?

ADRIEN MARCEL.

—

Gros-becs, citrouilles, etc. (XXIII, 162, 281, 306, 332). — Dans les ports de mer, les gendarmes sont, pour les marins en bordée, des *chasse-marée*, et cela se comprend mieux que pour les chasseurs d'Afrique.

La gendarmerie coloniale a reçu le surnom de *brasse-carré* ou *carrée* (?).

Les bataillons d'Afrique s'appellent aussi *joyeux*. Les hommes des travaux publics *têtes de veaux*, à cause de leur tête rasée. Les tirailleurs indigènes sont des *turcos*.

Les fantassins surnomment les sapeurs du génie les *mauvais génies* et en sont surnommés les *écrevisses de rempart*.

Quant à l'artillerie : *nescio!*

L'appellation de *mathurins* s'applique plus spécialement aux matelots d'origine bretonne qui, eux, donnent le nom de *mocaux* aux matelots provençaux.

« Entre gens de mer, dit M. T. Pavot, un terme d'amitié, c'est *vieux crabe*. » Je n'y contredis point ; mais, si j'en crois le Dictionnaire de Trévoux : « On dit aussi *amoureux* pour dire amis. Travaillons, mes *amoureux*, dit un capitaine en commandant la manœuvre aux matelots, c'est-à-dire mes amis. »

Ce n'est pas tout. Non seulement les corps se sont donné ou ont reçu un surnom, mais encore chaque numéro de tel corps porte un sobriquet. C'est ainsi que le 1er de zouaves est dit *mousquetaire*, le 2e *tringlot*, le 14e (?) bataillon de chasseurs à pied, *mesdames*, etc. F. M.

— C'est plutôt dans les recueils de calembours à un sou qu'à la Sorbonne, qu'on trouvera l'étymologie des sobriquets pittoresques de nos marins et de nos soldats. Je crois pouvoir changer en certitude le soupçon de M. Pavot, en lui disant que les matelots se nomment *mathurins*, parce qu'ils montent dans la mâture... tout simplement. E. B.

—

La loi défendant de reproduire les débats du parlement anglais est-elle encore en usage? (XXIII, 194.) — Les débats du parlement anglais sont publiés dans tous les journaux, mais pas in extenso, seulement en résumé rédigé par les « reporters » qui assistent aux séances.

A. W. T.

—

Les sept paroles du Christ (XXIII, 194, 315). — Les « sept paroles » ont été le texte de nombreuses paraphrases en prose et en vers.

Il en existe une version en vers, de facture très simple et très noble, par M. Laboulaye, l'éminent professeur, le spirituel écrivain, mort sénateur il y a quelques années. Elle avait été mise en

musique par un compositeur dont je retrouverai le nom au besoin. L.

—

La coquetterie de madame Tallien (XXIII, 197, 337). — J'ai lu, je ne sais plus dans quel ouvrage, que madame Tallien porta des bas de couleur chair à doigts divisés ornés de bagues et de bijoux.

Il eût alors, je crois, été difficile de constater les morsures faites par les rats dans les prisons de Bordeaux.

G. Saint-Hélier.

—

L'architecte Ceineray (XXIII, 199, 340). — Au sujet de cette question, nous recevons de M. le maire de Saint-Etienne de Mont-Luc la lettre suivante:

Monsieur,

Chercheur moi-même, je me fais un plaisir d'obliger un chercheur en vous adressant les renseignements que je possède sur la famille Ceineray:

Jean-Baptiste Ceineray, celui dont vous vous occupez, naquit à Paris, le 10 mars 1722, de l'union de *François* avec Perrine Constantin.

De son union avec Marie Sauvaget, il eut un fils, *Jean-Marie*, qui épousa Jeanne-Catherine Froust, dont il eut cinq enfants, dont deux garçons:

Jean-Henry, né en cette commune, le 28 messidor an VI, mort également à Saint-Etienne, le 4 novembre 1874, laissant, de son union avec Delphine Hochart, deux filles: Marie-Louise-Mathilde, décédée à Saint-Brieuc, le 21 mars 1879, épouse de Louis Jausions, conservateur des hypothèques; Anaïs, non mariée.

Théophile, né à Saint-Etienne, le 25 ventôse an X, mort à Nantes, laissant six enfants de son mariage avec demoiselle Crucy:

Gatien, mort à Nantes, épouse de Denyse Maisonneuve, laissant plusieurs enfants, dont un garçon, *Pierre*.

Edouard, marié à Nantes, a cinq enfants dont deux fils, *Edouard* et *Jean*.

Marc, non marié.

Deux filles de Théophile ont épousé deux frères, MM. Cossé, raffineurs à Nantes.

La troisième a épousé, à Nantes également, un M. Rousselot, banquier.

L'architecte Ceineray avait afféagé en cette commune un terrain admirablement situé et y avait construit une maison de campagne où son fils Jean-Marie a vécu et élevé sa nombreuse famille.

Cette maison appartient aujourd'hui à M. Le Loup de la Biliais.

Je peux vous dire, à l'avantage de l'architecte Ceineray, que, contrairement à ses collègues d'aujourd'hui, il est mort sans fortune.

Veuillez agréer, etc.

Dubois de la Patellière.

—

Lettres et documents inédits sur Jean-Jacques Rousseau (XXIII, 200, 341). — Le tombeau d'Ermenonville n'est pas en marbre comme le dit M. Richard-Desaix, mais en pierre. Il n'est pas ouvert et ne l'a peut-être jamais été depuis la mort de Rousseau. Quant à la bibliothèque du marquis Ernest de Girardin, elle n'a été ni vendue ni dispersée, elle est actuellement et avec tous ses trésors en la possession de M. le marquis Stanislas de Girardin, 11, rue Abatucci, Paris, qui, en sa qualité de chef de la famille de Girardin, la conserve avec un soin jaloux.

A. C.

—

Commissaires de police littérateurs (XXIII, 200, 343). — Voici deux noms à ajouter à ceux qu'on a déjà cités:

Feu Jaime (*le père*), auteur dramatique, nommé, après la Révolution de 1848, commissaire de police à Versailles.

Feu Vattemare (Hippolyte), romancier, un des traducteurs attitrés de la maison Hachette; commissaire de police à Paris, sous la Commune.

Pauvre Vattemare! Il sut rendre ses fonctions plus dangereuses pour lui que pour les autres, en obligeant, à ses risques et périls, nombre de gens, très mal vus de Raoul Rigault, lesquels, pour la plupart, ne s'en sont pas assez souvenus dans l'occasion. Joc'h d'Indret.

— Qu'il me soit permis de joindre à ces noms l'auteur du *Traité de la police*, qui signait les plans illustrant son œuvre: M. L. C. D. L. M. (1728) (M. le Commissaire De La Mare), sans oublier son continuateur et collègue Leclerc du Brillet, ni l'aumônier commissaire au Châtelet, le rapporteur perpétuel et officiel de la question de la suppression des cimetières *intra-muros*.

L'abbé V. Dufour.

—

La table de Peutinger (XXIII, 227, 363). — Hermanus Nuenarius dit dans son *Commentariolum de Gallia Belgica*, p. 15, qu'il a vu dans l'*Itinerarium Theodosianum in Spirensi bibliotheca*, et puis dans un ancien itinéraire parcouru chez Peutinger à Augsbourg, qu'*Asciburgum* était situé entre Novesium et Vetera-Castra. Comme l'*Itinéraire d'Antonin* n'a pas ce nom de lieu, on crut pouvoir appliquer le passage de Nuenarius à la *table de Peutinger*, où paraît effectivement le nom de: *Ascisburgia*. Mais d'autres noms tirés de cet *Itinerarium Theodosianum*, comme *Mons Brisiacus* et *Calone*, manquent

dans la *Tabula* et se trouvent en revanche dans l'*Itinerarium Antonini*, la conclusion perd donc toute valeur, et Spire n'a pas le privilège de revendiquer la possession première de la *Tabula*.

Quatre autres villes lui disputent cet honneur, Worms, Colmar, Bâle et Tegernsee, mais les résultats restent hypothétiques, et M. de la Gravière ne devait pas être aussi affirmatif qu'il l'a été.

RISTELHUBER.

—

La famille de Marat (XXIII, 228, 346). — Que M. le docteur Aug. Cabanès nous permette de lui indiquer, pour son Marat inconnu, le volume Ier de la *Revue nobiliaire* (Paris, Dumoulin, 1862, in-8). Il y trouvera, page 84, un article intitulé : *le Blason de Marat*. F. M.

— Le docteur Cabanès est dans le vrai, quand il rappelle la dispersion qui aurait eu lieu, vers 1835, aux mains des familiers d'Albertine Marat, de partie des papiers de son frère. Parmi ces familiers se trouvait un étudiant en médecine, du nom de Goupil, croyons-nous, qui devint médecin à Argentan. Il possédait ainsi une lettre de rendez-vous de Franklin à Marat, datée de Passy, si ma mémoire est fidèle, et qui, après avoir passé en diverses mains, est entrée dans ma collection (que je n'ai pas sous les yeux en ce moment). Il avait d'autres documents ou plutôt copies de documents relatifs à l'audience demandée à Marat par Charlotte Corday, qui contredisaient en certains points ceux qu'on a publiés sur ce même sujet. Le pauvre Vatel les avait connus et en avait fait l'objet d'observations qu'il n'a point publiées et qui doivent se retrouver, avec ses autres manuscrits, à la bibliothèque publique de Versailles.

Quant aux *Aventures du jeune Potowski* ou au *Roman de cœur*, que l'on a publiés sous le nom de Marat, j'avoue que l'authenticité m'en avait paru plus que douteuse, à la lecture. En en voyant le manuscrit à l'exposition du Centenaire, l'année dernière, cette première impression a été fort ébranlée. Je crois, cependant, que la question n'est pas encore entièrement vidée, et je voudrais qu'elle fût épuisée d'une façon définitive, au double point de vue *autographique* et littéraire.

L. D. L. S.

— Le docteur Cabanès déclare qu'il ne sait ce que sont devenus les instruments de physique de Marat.

Si je ne m'abuse, ils sont à l'Ecole centrale des arts et manufactures, et ont formé, il y a quarante ou cinquante ans, le noyau du cabinet de physique de cet établissement.

Il serait facile de vérifier. Nul doute qu'on n'y donne au docteur Cabanès tous les éclaircissements utiles sur ce sujet.

—

Le sculpteur Dominique Florentin (XXIII, 233, 369). — Nous ne connaissons rien sur lui. Nous savons seulement qu'un autre artiste, du même nom et du même temps, mais se prénommant Jean-Baptiste, a laissé un curieux dessin, daté de 1542, de l'ancien château d'Apremont-sur-Vie, en bas Poitou, aujourd'hui département de la Vendée, bâti par Philippe Chabot, plus connu sous le nom d'amiral Brion, favori de François Ier, etc. Le dessin original appartenait naguère au feu baron de Wismes, auteur de plusieurs publications artistiques sur l'ouest de la France, et doit être encore possédé par ses héritiers, à Nantes. Il a, d'ailleurs, été parfaitement reproduit, par M. de Rochebrune, dans une gravure à l'eau-forte pour servir à l'illustration du bel ouvrage de *Poitou et Vendée*, entrepris par lui et par notre regretté collaborateur et ami Benjamin Fillon.

En raison de cette triple coïncidence de nom, d'époque et d'occupation artistique, nous serions portés à croire que Dominique et Jean-Baptiste Florentin étaient, sinon frères, du moins membres de la même famille.

DUGAST-MATIFEUX.

—

Epreuves d'imprimerie, leur circulation par la poste (XXIII, 236, 370). — Mon confrère V. B. me semble exposer le cas d'une façon très claire et très précise. L'administration est d'un avis contraire. Examinons donc un peu. Le texte de loi rapporté est : « Il est défendu d'insérer « dans un imprimé... aucune lettre ou « note ayant le caractère d'une corres- « pondance ou pouvant en tenir lieu. » — En quoi diffèrent ces expressions, pour le cas qui nous occupe : *Bon à tirer après corrections. Bon à tirer à 1,000 exemplaires. Fournir une nouvelle épreuve?* Si vous tolérez la première et la troisième, vous devez accepter la deuxième,

car celle-ci ne constitue pas plus que les deux autres « une lettre ou note ayant le « caractère d'une correspondance ou « pouvant en tenir lieu ». Je ne suis donc nullement convaincu, et je persiste à croire que l'administration me donne tort, par *interprétation excessive* du texte de loi. Si l'administration persiste à interpréter ainsi, il restera un moyen de nous fixer, savoir : encourir un bon procès-verbal, n'y pas souscrire, et faire trancher la question par un tribunal.

LE ROSEAU.

—

Cicéron et la vie future (XXIII, 261, 376). — Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Villeneuve-St-Georges, le 27 juin 1890.

Monsieur,

L'*Intermédiaire* du 25 juin (p. 351) me reproche d'avoir méconnu les sentiments de Cicéron sur la vie à venir, et l'auteur de la note déclare avoir cherché en vain dans le *Pro Celio* la phrase que j'ai citée : *Ineptiis et fabulis*.

Mais c'est, monsieur, au *Pro Cluentio*, § 61, que, dans mon *Histoire des Romains*, t. II, p. 265, note 2, je renvoie, et le critique a eu tort de chercher ce passage dans le *Pro Celio*, où il ne se trouve pas. Du reste, il faut distinguer, dans Cicéron, l'avocat et l'orateur parlant, suivant les besoins de la cause, comme un grand pontife, et le brillant écrivain, écho de la philosophie grecque, mêlant aux pages sublimes du *Songe de Scipion* les doutes les plus audacieux de la nouvelle Académie.

Recevez, monsieur, mes meilleurs compliments.

V. DURUY.

—

Le nettoyage des anciens tableaux (XXIII, 263, 380). — Les procédés de nettoyage des tableaux ne sont pas indifféremment les mêmes pour toutes les toiles. Il faut approprier telle ou telle pratique à telle ou telle peinture.

Mais, en tout cas, on peut trouver d'excellentes indications dans un manuel spécial du *Restaurateur des tableaux*, faisant partie de la collection Roret. E. M.

— 1° Prenez :

Carbonate de soude. . . . . . 30 gr.
Savon de Gênes rapé. . . . . . 30 »

Faites bouillir un quart d'heure dans un demi-litre d'eau, laissez refroidir. Lavez les tableaux avec une éponge fine imbibée de cette liqueur; essuyez avec un linge propre, puis passez légèrement un peu d'huile d'olive. Ils reprendront tout leur éclat.

2° Restauration des vieux tableaux à l'huile :

M. de Bibra a découvert un procédé qui, d'après le *Wick'sche Gewerbezeitung*, est aussi rapide que certain. On sort le tableau de son cadre, on le nettoie en enlevant la poussière au moyen d'un pinceau, puis on le lave avec de l'eau de fontaine et une éponge. On étend ensuite une épaisse couche de savon blanc qu'on laisse pendant dix minutes. On enlève le savon avec un peu d'eau et avec un pinceau ou une brosse douce et on laisse sécher. Quand le tableau est sec, on le nettoie avec de l'essence de Mirbane (huile artificielle d'amandes amères), que l'on étend au moyen d'un chiffon : il faut changer de chiffon aussi longtemps qu'il devient sale. Si après cette opération les couleurs restent un peu mates, on leur rend le brillant avec un peu de vernis à tableau. Les vieux tableaux recouvrent ainsi leur ancienne fraîcheur.

Ces deux recettes sont tirées de la *Science pratique*, journal de procédés et de recettes modernes. Vevey, Suisse. A Paris, C. Delagrave, années 1886, p. 58, et 1887-88, p. 101. M. DE T.

— J'ai vu nettoyer sous mes yeux un superbe tableau de fleurs peint par madame Valayer-Coster (peintre de Marie-Antoinette), lequel était recouvert d'une couche de fumée et de saleté, de cette façon.

Le nettoyeur, un vieil Italien, coucha la toile sur une table, trempa sa main dans une cuvette remplie d'eau fraîche, frotta tout doucement le tableau jusqu'au soulèvement d'une poussière blanchâtre (l'ancien vernis), prit une éponge douce pour enlever cette poussière et recommença à frotter encore fort légèrement le tableau (toujours dans le même sens) et employa l'éponge humide jusqu'à ce que rien ne se détachât plus du tableau.

Une foule de détails cachés par la saleté reparurent quand le tableau fut bien propre et sec, et il n'y avait plus qu'à l'enduire d'un vernis neuf. E. G.

— Je suis très satisfait d'un moyen que j'emploie et qui est connu, je crois, de beaucoup d'amateurs.

Avec un petit tampon d'ouate, humecté légèrement d'*huile de lin*, on frotte en tournant, sans appuyer, le tableau en commençant par un coin du haut et continuant horizontalement, puis on recommence immédiatement au-dessous de la partie que l'on vient de frotter, de façon à ce que les parties frottées se noient l'une dans l'autre.

J'ai connu un marchand de tableaux, rue Bonaparte (mort il y a une dizaine d'années à Andrésy), qui se servait simplement d'un léger foulard en soie, qu'il frottait tout doucement sur le tableau

qu'il voulait nettoyer, et qu'il imprégnait seulement, faut-il le dire?... d'un peu de salive. Il en obtenait un résultat parfait!

A. NALIS.

—

Un auteur à retrouver (XXIII, 263). — Mademoiselle D*** était mademoiselle de La Roche-Guilhem. La première édition est de 1699, Constantinople (Amsterdam), in-12. L'édition de 1700 est la seconde.

A. W. T.

—

Apollon, bagnollet, compère (XXIII, 289). — Nous n'avons pas trouvé l'apollon; en attendant qu'on ait découvert la signification de ce mot, appliqué à la spécialité du vêtement, et qui a peut-être été mal lu, comme plusieurs de ceux dont nous avons eu l'occasion de donner, ici même, l'explication, voici ce qu'on entendait, au XVIIIe siècle, par les mots « compère » et « bagnolette » (le mot *bagnollet* ayant été, sans doute, écrit par erreur, ou, suivant la coutume, mal lu), et quelles étaient les pièces de la toilette d'une dame que ces deux termes avaient pour mission de représenter.

On lit dans l'*Histoire du costume en France*, de J. Quicherat (Paris, Hachette, 1875, grand in-8), p. 555 (l'auteur en est aux premières années du règne de Louis XV):

« Que l'on sortît nu-tête ou en cornette, on avait la *bagnolette*. Cette coiffure, commune aux femmes de toute condition et de tout âge, serait aujourd'hui une capeline sans bavolet. C'était la coiffe du temps de Louis XIV, ajustée au derrière de la tête et débarrassée de la partie qui retombait sur la nuque. »

La description du *compère* est beaucoup plus savante et compliquée. Nous l'empruntons à l'édition, revue par l'abbé Gaubert, du *Dictionnaire raisonné universel des arts et métiers* (Paris, Didot, 1773), à l'article *Couturière*.

« Depuis qu'on porte les robes ouvertes par devant, on couvre la poitrine avec une pièce ou échelle de rubans, ou bien par un *compère* qui est du district de la couturière (on sait que les couturières et les marchandes de modes formaient alors deux corps de métiers distincts, ayant chacun leurs attributions très définies); au lieu que l'échelle de rubans, qui est regardée comme garniture et ornement, est du ressort de la marchande de modes. Le *compère* est composé de deux devants, dont le biais du côté gauche est garni d'un rang de boutonnières, et celui du côté droit d'un rang de petits boutons; quelquefois on y met des « agraffes » et des crochets; on coud chaque devant de *compère* sur chacun des devants de la robe, de façon que les côtés biais puissent se boutonner sur la poitrine, depuis la gorge jusqu'à la taille. »

Sauf erreur, le *compère* représentait, à peu près, le corsage croisé de nos contemporaines, si fort à la mode cette année.

FR. F.

— Dans les environs de Caen, il y a cinquante ans, où les femmes de la campagne portaient des apollons en indienne, des jupes en laine rayées, on appelait encore *apollon* le corsage, qui était toujours séparé de la jupe.

E. G.

— Quant à l'*apollon*, Gers l'a pu examiner à son aise chaque fois qu'il a vu en scène une ganache de Molière. L'apollon est cette sorte de robe de chambre, ou douillette diaprée, qui ne descend qu'à peine jusqu'aux genoux.

JEAN ALESSON.

— *Apollon* me paraît être un corset, si je le compare à *apollotte* (sein), cité par M. Larchey qui y voit une forme de «*ampoulote*, ampoule, fiole à panse arrondie comme le sein ». *Compère* reste mystérieux... pour moi.

T. PAVOT.

—

Léonard, le coiffeur de Marie-Antoinette, a-t-il été exécuté? (XXIII, 290.) — Autié (Jean-François), dit Léonard, coiffeur de la reine et son ancien valet de chambre d'honneur, né à Pamiers en 1758, fut envoyé de Versailles, avec neuf autres personnes, comme ennemis du peuple, devant le tribunal révolutionnaire, par Crassous, représentant du peuple en mission à Versailles, et condamné à mort le 7 thermidor an II, le même jour qu'André Chénier et Roucher, l'auteur du *Poème des Mois*. Ils furent exécutés tous, au nombre de trente-sept, le jour même de leur condamnation, et les actes constatant leur décès furent rédigés par la municipalité, d'après les jugements qui les condamnèrent et le procès-verbal constatant leur exécution. Les originaux de ces actes de décès, avec les pièces jointes, furent détruits par les incendies du mois de mai 1871, mais il avait été fait des copies de ces actes; elles ont servi de base pour leur reconstitution et elles se trouvent dans les archives de

la ville de Paris. Par suite d'une substitution de prisonniers de la part des guichetiers et des concierges, Léonard put échapper à l'exécution de son jugement et se réfugier en Russie, d'où il ne revint qu'en 1814. En 1818, il était ordonnateur général du service des inhumations, rue Saint-Thomas du Louvre, nº 26. Il mourut à Paris, le 24 mars 1820, et Marie-Adélaïde Jacobi, sa veuve, se présentait pour demander une pension, le 8 octobre 1824.

Lorsque les *Souvenirs de Léonard* furent publiés, par Lamotte Langon en 1838, une protestation fut insérée dans la *Quotidienne* du 16 mars 1838, de la part de Joseph-Auguste-Clair Autié, perruquier, neveu de Léonard et fils de Pierre Autié, ancien valet de chambre de Madame Elisabeth, rentré aussi à Paris au mois de décembre 1814, et de Marguerite-Rosalie Leguay, coiffeuse de Madame Elisabeth. Il est certain que Léonard, condamné à mort, ne fut pas guillotiné, qu'une substitution fut opérée à la Conciergerie, lors de l'appel des condamnés, et que le retour des deux frères Autié, en 1814, ne permet pas de supposer que le condamné n'était pas l'un d'eux. Si Léonard a pu échapper ainsi à la mort, c'est à l'aide d'une fraude ou d'une supercherie et aux dépens d'un malheureux prisonnier qui fut exécuté, sans jugement, par la faute ou par la volonté des guichetiers ou des concierges des prisons. Les huissiers ne connaissaient pas les prisonniers; ils s'attachaient à réunir le nombre qui leur était annoncé et ils s'en rapportaient, pour l'identité, à l'appel des condamnés, fait par le concierge-greffier, avant le départ de la Conciergerie. Léonard était arrivé de la prison de Saint-Lazare avec ses neuf compagnons, et ils n'avaient fait que traverser la Conciergerie pour paraître devant le tribunal révolutionnaire et être ensuite conduits de là sur l'échafaud. Cette substitution, qui laissait frapper un innocent, explique le silence gardé par Léonard et par ses amis sur les moyens et sur les circonstances de cette substitution et de l'évasion qui en a été la suite. ALF. BEGIS.

—

Historique du 7e régiment de hussards (XXIII, 294). — Cet historique, par le capitaine Louvat, illustrations de MM. de Clermont-Gallerande et Paul Algis, a paru en 1889, 1 vol. in-8, chez Pairault, 3, passage Nollet, à Paris. COTTREAU.

—

L'idée de patrie existait-elle en France avant la Révolution? (XXIII, 294.) — Il est bien difficile de savoir si le patriotisme, tel que nous l'entendons aujourd'hui, ne date que de la Révolution, et il est encore plus difficile de prouver que l'idée de patrie n'existait pas avant 1789.

Il est certain que pour beaucoup de bons Français, jusqu'aux invasions de 1792, le roi symbolisait la patrie, et que royalisme et patriotisme ne faisaient qu'un. Cependant, le mot patrie semble avoir été pris par les auteurs dans une autre acception que celle de « le roi », plusieurs siècles avant le nôtre. Chartier, dans son *Histoire de Charles VII*, dit que: « Il est licite à un chacun et louable de combattre pour sa patrie », et Montesquieu : « L'amour de la patrie conduit à la bonté des mœurs, même à l'amour de la patrie. »

Renan, dans l'*Abbesse de Jouarre*, fait dire à d'Arcy : « Le sentiment de la patrie que nous avons créé, nous autres gentilshommes libéraux... »

La question mériterait assurément une étude sérieuse. Peut-être trouverait-on quelque chose dans Michelet ou Henri Martin. M. L.

— En disant que l'idée de patrie n'existait pas en France avant la Révolution, M. E. L., il me semble, énonce un fait des plus certains. Du mot lui-même, si fréquemment employé chez les anciens, on ne se servait, chez nous, que dans le commerce littéraire. C'est ainsi, par exemple, que Voltaire dit dans *Tancrède :*

La patrie est aux lieux où l'âme est enchaînée.

A dater de la prise de la Bastille, un mot tout neuf circule dans Paris et bientôt à travers la province; c'est celui de *patriote*, improvisé, je crois, par Camille Desmoulins. En tout cas, ce ne fut certainement qu'après l'arrogante déclaration de Pilnitz (Brunswick, Pitt et Cobourg), c'est-à-dire lorsque la France fut menacée par la coalition des rois, que l'idée de patrie fit explosion chez nos pères, puis prit une forme si superbe et si redoutable dans les strophes de la *Marseillaise*. Michelet, du reste, le constate dans plusieurs belles pages de son histoire. Sans doute, les guerres de la première République répandirent sur ce mot un reflet poétique, mais pourtant ce ne fut que plus tard, aux heures lamen-

tables des deux invasions de 1814 et de 1815, amenées par la folie de Napoléon, que l'idée de patrie se réveilla en sursaut. Béranger n'était encore qu'un épicurien, un chantre du plaisir. Il devient tout à coup un poète qui se fait l'écho des tristesses et des colères nationales. Anacréon se change en Tyrtée.

Reine du monde, ô France, ô ma patrie!

s'écrie-t-il dans des vers qu'on a peut-être trop oubliés. Et vingt lyres, celle de Casimir Delavigne, entre autres, surgissant de tous côtés, font entendre le même mot, alors sacré et tout plein de magie. Très beau mouvement qui arrachait des larmes aux étrangers et même à Gœthe, lequel passait pour avoir un cœur de pierre, s'il a eu un cœur. Mais tout passe vite sous notre ciel mobile. A quinze ans de là, en 1829, les sceptiques, les jolis cœurs (on dirait aujourd'hui les : *Je m'en foutistes*), ceux qui font profession de se moquer du chauvinisme, trouvent emphatique et niais le mot de patrie, et voilà qu'on commence à le tourner en ridicule. Le premier trait part du théâtre. Sur une scène des boulevards, on joue l'*Auberge des Adrets*, un mélodrame écrit pour faire pleurer et qui finit par faire rire. Survient son succédané, sous le titre de *Robert Macaire*, un chenapan, le drôle des drôles, le prototype de tous les aigrefins modernes, et, grâce à un acteur de génie, ce gredin devient la coqueluche du public. Il se permet tout, et Paris lui passe tout, raison pour laquelle il se met à se moquer de l'idée de patrie, sans que la foule fasse entendre un seul coup de sifflet. Des planches, la raillerie tombe dans le peuple ; elle pénètre partout. A la tribune et dans la presse, on n'ose plus dire ni écrire : « La patrie, ma patrie. » Fi donc! ça ferait rire. M. Guizot, M. Odilon-Barrot et les autres s'écrient : « Le pays! Mon pays! » Et ce n'est déjà plus la même chose. Et le vieux Royer-Collard, levant les mains en l'air, de s'écrier : « La France a perdu le respect! »

Nos désastres de 1870, troisième invasion née du second Empire, ces déchirements cent fois cruels, ont fait renaître l'idée de patrie, mais pour un moment seulement. Y a-t-il encore des *patriotes* en France? Oui, Dieu merci! et en très grand nombre, mais j'y vois aussi des éléments dont je ne soupçonnais pas l'existence; j'y aperçois des cosmopolites et surtout, hélas! des esprits imbéciles par le cœur, des jeunes gens qui affectent de ne croire à rien, de n'aimer rien, pas même la terre qui les a nourris, des : *Je m'en foutistes*, en un mot. — Ceux-là, s'ils me lisent, riront de moi, bien sûr, et je m'y attends, sans éprouver aucun étonnement d'aucune sorte.

PHILIBERT AUDEBRAND.

Quel est ce Gérard? (XXIII, 295.) — Le petit volume : *Choix des poésies de Ronsard, Dubellay, Baïf, Belleau, Dubartas*, etc., *précédé d'une Introduction par M. Gérard.* Paris, bureau de la Bibliothèque choisie, 1 vol. pet. in-12 de LX-337 pages, avec couverture imprimée, volume que M. Ad. date, à tort, de 1839, lorsqu'il est de 1830, a parfaitement été publié par Gérard de Nerval.

J'avais signalé cette *Introduction*, de 60 pages, de Gérard, à feu M. Louis Ulbach, qui, dans les dernières années de sa vie, préparant un travail sur l'auteur des *Illuminés* et de la *Bohème galante*, me fit l'honneur de m'écrire pour me demander communication de ce que je pouvais posséder, parmi mes autographes, sur ce célèbre écrivain.

Le travail annoncé de M. Ulbach, sur Gérard de Nerval, n'a pas paru, que je sache.

Je lui indiquai aussi, dans ma réponse, un autre petit recueil, tout aussi rare que le premier, fort élégamment imprimé, et qui fut publié, vers le même temps, par le même Gérard de Nerval : *la Couronne poétique de Béranger recueillie par Gérard.* Paris, Chaumerot, galerie de Bois. 1 vol. pet. in-16, de IV-136 pages, couverture imprimée.

Ce petit recueil renferme, avec une *Etude biographique sur Béranger*, par Gérard (pages 101 à 133), la *Dédicace à Béranger* des *Elégies nationales*, 1827, par Gérard (pages 20 à 24), lesquelles *Elégies* sont dues, comme on sait, à ce même écrivain, — et toute une collection de pièces de vers, stances, chansons et couplets, adressés à Béranger par tous les poètes de l'époque.

Ces deux petits volumes sont parfaitement portés au nom de Gérard de Nerval, par Quérard, dans ses *Supercheries littéraires dévoilées.* Seconde édition, 1870, tome II, colonne 168.

ULRIC R.-D.

— Gérard de Nerval. Choix de poésies de Ronsard, Dubellay, Baïf, Belleau, etc.,



précédé d'une introduction de 60 pages, par M. Gérard (de Nerval). Paris, 1832. In-18, br., n. r., couverture originale.

Volume peu commun, que fait rechercher la curieuse notice de Gérard de Nerval.

Je découpe cette note des épreuves de mon prochain catalogue. A. Voisin.

—

Le Château de la Source à Chaville (XXIII, 323). — Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Paris, 11 juin 1890.

Monsieur le Directeur,

La petite maison de Belle-Source, au Bas-Chaville, où j'ai demeuré dans mon enfance (avant 1816 !), est sise route de Versailles, n° 21. Transformée, elle s'appelle, dans une lettre que j'ai reçue du propriétaire actuel : Château clos de la Source.

Je ne crois pas que mon grand-père l'eût achetée de M. Porticz dont le nom éveille en moi le souvenir d'un de ses amis et voisins.

La Source, avec tout le haut de l'ancien parc, fut séparée du reste par le chemin de fer de la rive gauche, mais, grâce aux dispositions réglées alors, la jouissance en est restée à la propriété.

J'avais loué jadis celle-ci pour y loger mes père et mère l'été : mais je renonçai vite à l'idée de l'acquérir : la réduction notable du parc, d'un côté ; *la modernisation* trop complète du surplus et de l'habitation, de l'autre, m'empêchaient de retrouver là mes impressions d'enfant.

Recevez, etc.

G. E. Haussmann.

— Il est parfaitement exact que le Château de la Source, situé route de Versailles, 44 (ancien 36), appartenait au grand-père de M. Haussmann, ainsi que la propriété située presque en face, au n° 21 (ancien 15). Le 36 (44 actuel) a été vendu à un sieur Aubry, le 5 mars 1816, négociant en vins ; il appartient aujourd'hui à madame Mareuse Dandré. Le 21 (ancien 15), habité par le baron Haussmann durant son enfance, a appartenu plus tard à M. Pomadère, puis à M. Vaudoré et est aujourd'hui la propriété de M. Beltgens. E. M.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Bizarreries, incohérences et extravagances de l'esprit humain.

(*Suite.*)

II

L'on peut plaire et être fort goûté, tout étant d'ailleurs médiocrement doué du côté de la forme et des qualités extérieures. Et pour ne parler que du porc (disons du cochon sans mauvaise honte), nous ne connaissons point d'animal plus repoussant et autant recherché et utilisé dans la totalité de sa personne : *persona grata.* A part les races sémitiques et mahométanes, nous eussions juré presque qu'il ne comptait que des amis. Historiquement et absolument parlant, c'est là une erreur que ne viennent que trop relever des faits aussi concluants qu'indéniables.

Un grand veneur de Hanovre, dont la charge était de frayer et de vivre avec les sangliers des forêts de son maître, tombait en faiblesse ou prenait la clef des champs, quand il apercevait un cochon *rôti.* Et pourquoi *rôti?* Cela semblait nécessiter une explication qu'on ne nous donne pas (1). Mais passons à une aventure autrement curieuse et probante, à laquelle Bussy Rabutin a donné place dans ses Mémoires. Il avait à dîner, ce jour-là, au Temple, dont son oncle était grand prieur, cinq ou six amis, tous fort illustres par les charges et la naissance, les maréchaux d'Albret et de Clérambaut, le marquis de Montglas, maître de la garde-robe, et le commandeur de Souvré, l'un des *Coteaux* (2). D'Albret, qui était en verve, s'était mis à leur faire un conte, et il en était au plus bel endroit, quand, tout à coup, sa voix s'altère et semble ne vouloir plus sortir, ce dont aucun d'eux, du reste, ne s'aperçut, sauf Clérambaut, qui se mit à crier au maître d'hôtel de remporter le marcassin qu'il venait de poser sur la table et de lui ôter promptement la tête. Aussitôt dit, aussitôt obéi. Et le maréchal se remettait de cette sorte d'émoi, et poursuivait son dire qu'il menait à bonne fin.

Ce sont de ces aversions naturelles qu'ont beaucoup de gens, remarque Bussy ; les uns sur des levraux, comme Bernard de Nogaret, duc d'Epernon, colonel-général de l'infanterie, et les autres pour des têtes de cochon, comme le maréchal d'Albret. J'ai vu depuis le maréchal de Clérambaut me faire souvenir de cela au lever du roi, et me demander ensuite si je croyois que ce fût se battre avec avantage contre le maréchal d'Albret que d'avoir une tête de cochon dans la main gauche, ayant l'épée à la main contre lui. Cette question fit rire le roi, et la réponse que je fis au maréchal (que, sachant le foible du maréchal d'Albret, ce seroit une aussi grande supercherie que si l'on étoit jaqué) (3) l'obligea de pousser loin cette

(1) *Chevræana,* page 79.
(2) Nos *Cours galantes,* t. I, p. 309.
(3) Maillé, c'est-à-dire une jaquette ou cotte de mailles.

dispute et de badiner aussi agréablement qu'il avoit coutume de le faire (1).

Chose curieuse, c'est que, au siècle suivant, cent ans après, cette question ainsi posée par Clérambaut et par Rabutin, qui ne visait qu'à attirer un sourire sur les lèvres olympiennes du maître, avait sa démonstration burlesque, non en France, il est vrai, mais dans la capitale de la petite principauté de Bayreuth, où régnait à cette date la remarquable sœur du grand Frédéric.

La cité était habitée alors par un fameux duelliste, dont les prouesses funèbres avaient terrifié le pays, et un officier de la garde bourgeoise, non moins fameux, en sens inverse, par sa poltronnerie et sa couardise. Quant au premier, l'on eût bien voulu le savoir loin; mais personne ne se fût chargé d'en débarrasser la ville. Cependant, le libérateur qui devait opérer ce miracle, n'était plus à naître, il était dans les murs, connu sinon estimé de tous; c'était ce même capitaine poltron, qui, à l'ébahissement général, se déclara prêt à tenter l'aventure, et si bien sûr de son fait qu'il n'hésita point à se lier par un pari considérable. Il ne restait plus qu'à déterminer l'heure, le lieu et les conditions du combat; et ce fut un jour de fête vivement attendu par la population qui, d'ailleurs, était loin de partager les illusions du présomptueux officier.

Les deux champions sont en présence, ils dégainent. Mais ils avaient à peine croisé le fer, que le matamore pâlissait, perdait la tête et s'enfuyait à toutes jambes. L'on accourut, l'on entoura le victorieux qui brandissait son épée, à la garde de laquelle l'on apercevait quelque chose de rouge dont on ne se rendait pas bien compte. Mais l'officier bourgeois, bon prince, ne se fit pas longtemps prier pour livrer le mot de l'énigme. Il savait que son adversaire éprouvait une telle horreur pour les carottes, qu'il s'évanouissait aussitôt qu'elles paraissaient sur une table; c'était le défaut de la cuirasse, et notre officier avait compris qu'avec du sang-froid il tenait la victoire. Que fera-t-il? Il en prenait une du plus vif incarnat et qu'il taillait de façon à recouvrir la garde inférieure de son épée et à ce qu'elle fût le premier objet qui frappât le regard de l'ennemi; et tout s'était passé comme il l'avait combiné, sans effusion de sang. L'anecdote nous vient de l'un des étrangers les plus spirituels qui hantèrent la France au XVIII[e] siècle, alors attaché auprès de la margrave, et depuis envoyé du Danemark près de notre cour, l'aimable baron de Gleichen (1). Cette antipathie à l'égard d'innocents légumes, se manifestant avec cette incompréhensible démence, n'est pas, pourtant, la moins fréquente de ces aberrations physiologiques: Jules-César Scaliger, notamment, ne pouvait prendre sur lui de se trouver en face d'une botte de cresson (2)!

Et le poisson! le poisson que les anciens mettaient au-dessus des meilleures viandes, et qui était le morceau de choix de leur table! Pas plus qu'un autre, il n'échappera à ces outrages immérités, que rien ne saurait faire pardonner, si les coupables n'étaient pas les premiers punis.

Le saumon, lui-même, ne sera pas à l'abri de cette répulsion outrageante. Au repas que donnait Abel Servien, le célèbre ministre d'Etat, après le service solennel pour la mort de sa femme, dans une salle de l'Oratoire de Saumur, madame la duchesse de Brissac tombait en pâmoison et se trouvait si mal, qu'il fallut la transporter dans une autre pièce. On connaissait son horreur pour le saumon, et l'on s'était bien gardé d'en servir sur la table où elle se tenait; on avait cru pouvoir le faire sur une autre table, à une distance telle que tout inconvénient semblait conjuré. C'était compter sans la subtilité de flair que nous ne laissons pas d'avoir pour les choses qui ne nous agréent point. Et cette méprise vint tout au moins troubler un repas où sans doute l'on avait oublié un peu le motif qui avait réuni cette belle compagnie à l'Oratoire (3).

GUSTAVE DESNOIRESTERRES.

(La fin au prochain numéro.)

(1) *Mémoires de Roger de Rabutin* (Charpentier, 1857), t. I. p. 131, 132.

(1) *Souvenirs* (Techener, 1868), p. 205, 206, 207.

(2) Tandis que son père, Joseph Scaliger, ressentait les mêmes répugnances invincibles pour le lait, répugnances qui lui étaient communes avec Pierre d'Abano, médecin, alchimiste et astrologue. *Chevræana*, p. 77, 78.

(3) Et ce ne fut pas la seule à laquelle donnèrent lieu les obsèques de la défunte. Le père récollet chargé de l'oraison funèbre, oubliant que son mari n'avait qu'un œil, appliqua ce beau passage à madame Servien: *Erat oculos cæco et pes claudo*, ce qui fit un peu rire l'assemblée. *Mémoires de l'abbé Arnaud* (collect. Michaud, t. XXIII), p. 537. 1652.

Le Directeur-Gérant: LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1890

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 juillet 1890.*

XXIIIe Année. — N° 533.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. VIIe Année. — N° 158

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Chapeau clabeau. — En polisson. — Dans un manuscrit de la fin du dix-huitième siècle, je lis la phrase suivante :

« M. le duc de Cumberland se prome-« noit *en polisson, très polisson*, dans un « mauvais cabriolet à deux chevaux, avec « madame la duchesse; il avoit le *chapeau* « *clabeau* rabattu. »

Qu'était-ce que de se promener *en polisson* et qu'était-ce qu'un *chapeau clabeau?* A. Y.

—

Vers à retrouver. — Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il compléter les vers qui suivent et dire quel en est l'auteur? Philarète (Chasles) les cite, sans nommer personne, dans un de ses livres:

La paix est dans vos champs, la pompe est [dans vos villes,
Nos grands n'enfantent plus de discordes civiles,
. . . . et sans être haï,
Vous êtes craint partout et partout obéi.

J. C.

—

D'une exclamation de saint Louis. — La *Nouvelle Revue* (livraison du 15 juin), dans un article de M. Jean de Bonnefon, intitulé : *Autour d'une cathédrale*, rappelle que Byrsa « est le lieu où mourut saint Louis en s'écriant : *Oh! qui me donnera de voir revivre Carthage!* » Quel est le biographe contemporain du saint roi qui a recueilli ce cri de regret? A défaut d'un contemporain, quel est l'historien qui a cité le premier ces *novissima verba* auxquelles je ne puis m'empêcher de refuser ma confiance, moi qui suis un critique endurci?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Les maîtresses de Napoléon. — 1° La duchesse d'Abrantès dit dans ses mémoires, t. V, p. 217 : « Madame ******** fut le premier amour de Napoléon, quand il fut empereur ; on le vit très amoureux, très attentionné, tel qu'on ne l'avait jamais vu près d'aucune femme. »

Les huit étoiles semblent indiquer les huit lettres du nom. Relativement à cet amour, madame d'Abrantès cite, p. 221, ces mots de Joséphine : « Toutes les jeunes femmes qui liront cette histoire de mademoiselle de Lavallière, dès qu'elles ont des cheveux blonds et qu'elles sont maigres, ont la tête tournée et se croient des favorites. »

Je sais bien que, page 158 du même volume, on lit le portrait de madame Du.....l (3 lettres et 5 points = 8), « d'une beauté remarquable, *blonde*, etc., mariée à un vieux conseiller d'Etat, et nommée dame du palais par une faveur que l'on ne s'expliquait pas. ».

Madame ******** est-elle madame Du.....l, et quelle est madame Du.....l?

J'ajoute que mademoiselle Avrillon dit dans ses *Mémoires* (t. I, p. 91) que madame de Vanday (huit lettres), dame d'honneur de Joséphine, très belle femme, attira quelque temps les regards du souverain (1804).

2° Quelle était, parmi les quatre demoiselles d'annonce nommées à la formation de la maison de Joséphine, celle qui était fille d'un huissier de Napoléon et qui attira quelque temps son attention? (Mademoiselle Avrillon, t. I, p. 114.)

3° Quel est le nom de mademoiselle L., lectrice de Joséphine à Milan, lors du couronnement, qui fut la maîtresse de Napoléon et dotée, puis mariée à un riche banquier au retour de l'empereur à Paris? (Mademoiselle Avrillon, t. I, p. 211.)

4° Quel est le nom de mademoiselle

G..., lectrice (encore!) de Joséphine, lors de son séjour à Marrac près de Bayonne, en 1808? — Elle avait dix-huit ans. Joséphine, informée de ces amours, la fit partir. ARTHUR ADAM.

—

Le brassard de deuil. — De quel pays est originaire la mode de porter le deuil au moyen d'un brassard noir placé au bras gauche? Est-ce une mode d'origine allemande ou anglaise?

VILLEROY.

—

Les voltigeurs et les tirailleurs de la garde impériale. — Le nombre des lecteurs de l'*Intermédiaire* est si considérable, qu'il se trouve certainement parmi eux plusieurs descendants d'officiers de la jeune garde impériale. Les quatre premiers régiments de chacune des deux armes, voltigeurs et tirailleurs, ont eu une existence qui a duré cinq ans. Il est resté assurément des portraits d'officiers en uniforme: les documents officiels sur l'habillement n'ont jamais été publiés, les histoires de la garde impériale offrent entre elles des contradictions flagrantes. Un possesseur de portraits rendrait un grand service à un chercheur en donnant la description de l'habit de tirailleur ou de voltigeur, et notamment celle des parements pour le premier, et la couleur des parements et du collet pour le dernier. La couleur jaune était affectée au collet des voltigeurs de l'armée depuis leur formation en 1803: il dut en être de même pour ceux de la jeune garde impériale.

H.

—

Carl ou Carle (Raphaël). — Je serais très reconnaissant si quelque intermédiairiste pouvait m'indiquer quels auteurs ont parlé de la mort de Raphaël Carl ou Carle, orfèvre ou bijoutier, lieutenant-colonel ou colonel de gendarmerie, massacré le 10 août 1792.

Je connais les passages de *Thiers*, du *Procès des Bourbons* et du *Dernier tableau de Paris* de *Peltier*. Tous les renseignements sur ce personnage seraient reçus avec intérêt et reconnaissance.

P. CORDIER.

—

A quelle date remonte l'usage des bouteilles? — L'usage de renfermer et de conserver le vin dans ces vases de verre, de fabrication et de contenance à peu près uniformes, que tout le monde connaît sous le nom de bouteilles, ne paraît pas remonter bien haut.

Je n'ai rien trouvé de précis sur l'époque approximative de leur introduction dans l'usage domestique, et j'ignore également si la France peut revendiquer l'honneur de leur invention et de leur vulgarisation.

Quelque obligeant intermédiairiste pourrait-il élucider ces deux points importants? RENÉ DE STARN.

—

Les erreurs judiciaires. — On parle beaucoup de l'affaire Borras, et la question des erreurs judiciaires est à l'ordre du jour. On dépense des bouteilles d'encre, mais on se perd dans des considérations sentimentales assurément très élevées, mais qui dépassent le but sans l'atteindre, puisqu'elles reposent presque exclusivement sur un seul fait contesté par quelques-uns et sur lequel la lumière n'est pas complète.

Je propose d'ouvrir dans l'*Intermédiaire* une liste qui aurait son utilité: celle des erreurs judiciaires du XIXe siècle.

Quelles sont les condamnations à mort, suivies ou non d'exécution, prononcées depuis 1800 contre des personnes reconnues plus tard innocentes et dont l'innocence a été déclarée par les revisions des procès?

Rien n'est brutal comme un chiffre, a-t-on dit, on pourrait ajouter: rien n'est concluant comme un fait.

Nous demandons des faits, laissant de côté toutes les phrases creuses et les vaines déclamations.

JEAN-BERNARD.

—

Un député anticolonial. — M. Emmanuel Arène nous parle dans le *Matin* du 12 mai dernier d' « un député qui demandait périodiquement, sous la monarchie de Juillet et plus tard sous la République, l'évacuation de l'Algérie ». « Qui donc se rappelle encore son nom? » ajoute-t-il. C'est évidemment à l'*Intermédiaire* qu'il faut le demander, puisque personne ne le sait plus. Il y a des célébrités à rebours qu'il est bon d'entretenir pour l'exemple. Déjà les anciens l'ont compris en nous transmettant précieusement le nom d'Erostrate. PAUL MASSON.

—

Un jeu de cartes contre-révolutionnaire. — Le citoyen Rousselin, commissaire observateur de l'esprit public, en septembre 1793, disait, dans un de ses rapports, qu'il paraissait depuis peu « un jeu de cartes où les Dumouriez et les Custine étaient les rois, les Corday les reines, et les volontaires les valets ».

Est-il resté quelques exemplaires de ce singulier jeu de cartes? ALPHA.

—

La censure des chemins de fer. — Il serait peut-être temps de la dresser, la liste des ouvrages interdits dans les gares de chemins de fer: une véritable mise à l'index, de par l'autorité de censeurs dont la compétence reste au moins discutable!

Au moment où le subtil auteur de l'*Homme libre*, le député fin de siècle, et aussi le délicat de lettres, M. Barrès, s'apprête à déposer sur le bureau de la Chambre la pétition (émanant, assurent les échotiers, « d'un groupe d'écrivains ») relative au monopole des bibliothèques des voies ferrées, il n'est pas sans intérêt et aussi sans équité de réserver aux victimes de cette inquisition d'un autre âge une place d'honorable réhabilitation dans les colonnes de l'*Intermédiaire*. Ils y ont tous passé, sous la férule de ces magisters, les plus élevés dans la hiérarchie littéraire tout autant que les plus modestes :

D'hier, à peine, le roman universitaire de Gaston Méry, l'*Ecole où l'on s'amuse*, comme aussi l'étude passionnelle de G. Bonnamour, *Fanny Bora*.

Et en remontant plus haut, nous pourrions signaler la *Vie* de Guy de Maupassant, la *Comédienne* de Bauer, la *Terre* de Zola (il avait pourtant été du bâtiment, alors qu'il collaborait, dans sa prime jeunesse, au Vapereau).

Y en a-t-il encore, des oubliés? Assurément, et c'est la besogne que je confie à mes collaborateurs plus érudits.

PONT-CALÉ.

—

Vers d'Alfred de Musset dans un almanach de 1846. — L'*Almanach du jour de l'an* (pour 1846) est un très rare et charmant petit volume dont les exemplaires se vendent fort cher; le texte est de Balzac, Léon Gozlan, Alfred de Musset, Th. Gautier, Arsène Houssaye, A. Dumas fils, etc., les dessins sont signés Grandville, Bertall Lorentz. De jolis vers d'Alfred de Musset, trouvés dans la cellule nº 14 de la maison d'arrêt de la garde nationale, n'ont pas été, à ma connaissance, réimprimés ailleurs. Suis-je bien renseigné? K.

—

Pourrait-on savoir où se trouve un tableau du XVIIIe siècle: « Singerie », par Alexis Peyrotte? — Ce tableau est connu par une assez pauvre gravure et par une mauvaise lithographie, toutes deux anonymes, qui reproduisent l'une l'envers, l'autre le vrai sens de la composition. Au bas de la planche gravée, on lit, sur quatre lignes :

Le Conseil des Singes. | Dédié à messieurs les Nouvellistes de l'arbre de Cracovie. | Gravé d'après le tableau original, de même grandeur, de feu M. Peyrotte, peintre du Roi, mort en 1769. | A Paris, chez Niquet, place Maubert, près la rue des Lavandières.

Voir, à l'égard du peintre Peyrotte, l'article qui a paru dans le journal *l'Artiste*, en mai-juin 1888. A. R. T.

—

Pinel de Grandchamp. — Connaît-on ce peintre, auteur d'un tableau représentant une odalisque : jeune femme nue sur un divan couvert d'étoffes orientales; la peinture est soignée et harmonieuse de couleur. F. G. MAC REBO.

—

La collection Bergeret. — J'ai besoin de consulter le catalogue de la vente des tableaux, gouaches, miniatures, etc., de M. *Bergeret de Grandcourt*, receveur général des finances.

Cette vente a été faite en 1786.

Est-ce que je pourrais avoir communication d'un exemplaire avec les prix, ou bien pourrait-on m'en procurer un à acheter? A. Y.

—

Sur un tableau du Dominiquin. — Le charmant tableau de Zampiéri (le Dominiquin) représentant l'Amour traîné dans un char par deux colombes et entouré d'une couronne de fleurs, par Seghers, a été coupé au milieu en un rectangle, de 0 m. 60 sur 0 m. 50. Les traces du rajustage sont très visibles, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre en faisant une visite à la grande galerie du Louvre (à gauche en descendant).

Dans quelles circonstances et à quelles

dates la coupure et le rajustage ont-ils été opérés ? — Est-il bien certain que la partie rapportée, au centre, soit l'original ? — Un examen attentif semble démontrer le contraire. En ce cas, que serait devenu l'original ? E. R.

—

Le doctrinal du temps présent. — Cet ouvrage satirique, moral et allégorique, en prose mêlée de vers, est de Michault (Pierre), secrétaire du comte de Charolais, depuis duc de Bourgogne sous le nom de Charles le Téméraire. Il a été imprimé en 1466 à Bruges, chez Colard Mansion. Le curieux quatrain suivant donne la date exacte de la fin de l'impression :

Un trepier et quatre croissans
Par six croix avec sy nains faire
Vous feront estre congnoissans,
Sans faillir de mon miliaire.

L'exemplaire à ma disposition est un pet. in-fol. goth, comprenant 108 ff. à longues lignes, au nombre de 32 sur les pages entières. Je sais qu'il y avait dans le catalogue Yémeniz un exemplaire du même ouvrage (sans lieu ni date) de même format, mais avec seulement 23 ou 24 lignes sur les pages entières. Je n'ignore pas que, sous un autre titre, ce même ouvrage a été réédité à Genève, en 152.. Mais je m'étonne que, depuis le XVI[e] siècle, cet auteur soit resté dans l'oubli.

Existe-t-il des rééditions modernes ? Michault a des vers charmants qui n'auraient pas été désavoués par C. Marot, dont la naissance était prochaine.

E. M.

—

Une concordance inconnue à Barbier — Ni Barbier ni Brunet ne font mention d'une *Concordance* anonyme, imprimée à Lyon par Sébastien Gryph, en 1535, et qui a pour titre : *Concordantiæ maiores sacræ Bibliæ, summis uigilijs iam recens et castigatæ, et locupletæ*. 1 vol. petit in-4.

Pourrait-on désigner l'auteur ou les auteurs de ce livre et me renseigner sur le degré d'estime qui lui est accordé par les personnes compétentes ?

RENÉ DE STARN.

—

Armoiries à déterminer. — Pourrait-on me dire quelles sont ces armes gravées sur le plat d'un volume du XVII[e] siècle : Une tour ajourée et maçonnée surmontée d'une autre tour semblable, mais plus petite, avec deux aigles couronnés issant du sommet de la plus grosse tour ? L'écu est timbré d'une mitre et d'une crosse et a pour cimier un aigle couronné à l'antique. L. A.

RÉPONSES

Du signe V latin (XXII, 737 ; XXIII, 78, 109, 175, 207, 241). — La question posée par M. T. Pavot n'a jamais été bien éclaircie. Faute de temps, d'espace et surtout de compétence pour entreprendre une pareille tâche, je me contenterai de soumettre à notre érudit confrère quelques observations sommaires qui l'engageront peut-être à mitiger la rigueur trop absolue de son système. — Etant admis que le signe V latin était tantôt voyelle et tantôt consonne (nous verrons tout à l'heure dans quelle mesure cette distinction est acceptable), il s'agit de savoir comment il se comportait dans l'un et dans l'autre cas. La phonétique du latin nous est assez mal connue ; mais celle du grec ancien, son congénère, peut nous fournir quelques indications utiles. Nous la retrouvons, en effet, dans le grec moderne qui, malgré les altérations que le temps a introduites dans sa grammaire, se prononce encore aujourd'hui comme au siècle de Périclès (V. Minoïde Mynas, *Calliope*, Introduction). Cela étant, comme les Grecs modernes traduisent par la diphtongue ΟΥ notre U français, qui représente le V voyelle latin (Turenne : ὁ Τουρέννιος, — Dupleix : ὁ Δούπλειξ), il n'est pas douteux que dans le grec ancien les noms latins Spurius et Lucius devaient s'écrire, comme ils s'écrivaient en effet : Σπούριος et Λούκιος (1). — Mais en ce qui concerne le V consonne, la question n'est pas aussi simple. Ce signe, qui manquait dans l'alphabet grec ancien, comme il manque dans l'alphabet grec moderne, était représenté jadis comme aujourd'hui par le caractère B (vîta). C'est par ce B que les Grecs modernes traduisent toujours notre V français (Voltaire : ὁ Βολταῖρος ; Sévigné : ἡ Σεβινὲ). L'analogie conduirait donc à conclure

(1) Les désinences ος pour Vs, ον pour Vm dans les mots de la seconde déclinaison, appartiennent à un autre ordre de faits, et nous n'avons pas à nous en occuper ici.

que, dans la traduction des noms latins en grec ancien, le V consonne devait toujours être représenté par le signe B. Or, il s'en faut beaucoup qu'il en soit ainsi. Nous voyons en effet que les écrivains grecs ne s'entendaient pas entre eux sur la façon dont il fallait orthographier, au moyen de leur alphabet, les noms latins contenant un V consonne. — Dans sa version en grec des *Commentaires* de César, Planude traduit Vercingétorix par Βερκιγγέτοριξ, et Ariovistus par Ἀριόβιστος. Mais dans Plutarque (*Vie de J. César*), le premier de ces noms s'écrit : Οὐεργεντόριξ ; pour Appien (*Aff. celt.*), le second se fond et se liquéfie en Ἀριοούϊστος. — Le Οὐίνδιξ (*Vindex*) de Plutarque est dénommé Βίνδιξ par l'empereur Julien (*les Césars*). Chez Plutarque, Varro est représenté par Οὐάῤῥων ; chez Appien, par Βαῤῥων. — Je trouve le nom des Volsques (Volsci) orthographié de trois manières : Βόλκοι, chez Planude ; Βολούσκοι, chez Appien ; Οὐολούσκοι, chez Plutarque. Octavius se traduit également de trois façons : Ὀκταυὶος (Polybe) ; Ὀκταουΐος (Plutarque) ; Ὀκτάβιος (Appien, *Guerre des Parthes*). Cette dernière forme se rencontre aussi dans les *Césars* de l'empereur Julien.

Bien mieux, le même écrivain n'est pas toujours d'accord avec lui-même ; il hésite, il tâtonne et finalement, ne sachant à quel procédé s'arrêter, il emploie indifféremment l'un ou l'autre. Dans la *Vie de Brutus*, par Plutarque, Volumnius s'appelle Βολούμνιος ; mais dans la *Vie de Coriolan*, Volumnia est dénommée Οὐολουμνία. De même, dans la *Vie de Camille*, Plutarque traduit par Βήϊοι le nom de la ville de Véïes (Veii) après l'avoir écrit : Οὐήϊοι, dans la *Vie de Romulus*. Planude fait encore mieux. C'est dans la même phrase, à deux lignes d'intervalle, qu'il nous présente Valérius sous les deux formes Οὐαλήριος et Βαλήριος (*Comment.*, l. I, ch. 47).

La prononciation du V consonne était en latin si inconsistante et si fluide, qu'il arrivait parfois qu'en émigrant d'un idiome à l'autre, ce V s'évaporait en quelque sorte et disparaissait complètement. Bovillæ (bourg du Latium) est dénommé Βοΐλλαι par Appien ; Planude nomme les Veneti : Ἐνέτοι ; chez Polybe, les Lævi (peuplade de la Cisalpine) sont dénommés : Λαοι, et Vibonium (ville de la Daunie) : Ἰβώνιον.

Les exemples de ce genre foisonnent. On en trouve même chez les auteurs latins. Pour satisfaire aux lois de la métrique, Horace a substitué *sylüæ* (pron. sylouæ) à *sylvæ* (Od. I, 23, Epod. 13). Catulle écrit *solüit* pour *solvit* (II, 13) ; Phèdre préfère *milüum* à *milvum ;* Ovide a délayé en *evolüisse* le mot *evolvisse*, qui ne pouvait entrer dans la seconde moitié d'un pentamètre (*Héroïd.*, XII, 4).

Remarquons en passant que, dans ces quatre exemples, le V consonne amolli en V voyelle est précédé de la liquide L, ce qui indiquerait une sorte d'attraction.

La suppression du V consonne est encore plus fréquente. Je pourrais en citer un grand nombre de cas dans les noms et les adjectifs ; il suffira de remarquer que, chez les poètes surtout, cette syncope a presque passé à l'état de règle dans certains temps des verbes qui ont leur parfait en *vi : Consuêsset*, pour *consuevisset* (Lucrèce, I, 623) ; *flêsse*, pour *flevisse* (Ovide, *Métam.*, VI, 404) ; *rogâris*, pour *rogaveris* (Juvén., IX, 73) ; *somniâsse*, pour *somniavisse* (Perse, *Prol.*).

D'après cela, ne sommes-nous pas en droit de conclure que la théorie de la vocalisation et de la consonnification, c'est-à-dire de la métamorphose des consonnes en voyelles et des voyelles en consonnes, n'est pas aussi « imaginaire » que M. T. Pavot le croit ? En ce qui concerne spécialement le V latin, les exemples ci-dessus prouvent surabondamment, ce me semble, que la valeur de ce signe n'était pas toujours déterminée par la qualité de ses acolytes, et que dans le même mot il pouvait être indifféremment considéré comme une voyelle ou comme une consonne.

Et si notre docte confrère voulait me permettre une gaminerie en un sujet aussi aride, ne doit-on pas reconnaître à présent que son propre nom aurait pu être *ad libitum* écrit Παβω ou Παούω, par Polybe ou Appien ?

La cause de cette indétermination — et c'est là que je voulais en venir — ne serait-elle pas qu'en réalité ce signe V n'était chez les Latins ni voyelle ni consonne, mais qu'il participait des deux genres, à peu près comme le W anglais ? Remplaçons-le, en effet, par ce caractère ambigu. Au lieu de Varro, Veii, Ariovistus, écrivons Warro, Weii, Ariowistus, et nous comprendrons mieux comment les auteurs grecs, qui avaient à repré-

senter ces noms par leur alphabet national, ont pu hésiter comme ils l'ont fait entre les signes phonétiques dont ils devaient se servir.

On criera sans doute au paradoxe. Je crois pourtant cette conjecture digne de quelque attention. C'est pourquoi je la soumets telle quelle à l'examen de ceux qui s'intéressent aux curiosités de ce genre (1). JOC'H D'INDRET.

Le sceau de l'État (XXIII, 196, 336). — Je remercie M. Alesson de sa réponse; mais ma question ne portait que sur l'époque révolutionnaire et je persiste à dire que le sceau de l'Etat a subi plus d'une vicissitude. M. Alesson dit que la *Convention* a institué dès le 15 août le premier grand sceau républicain. Or la Convention ne s'est réunie que le 20 septembre. Du reste, voici la série des décrets que je relève à ce sujet :

16 février 1790. Sur la proposition de M. Camus, l'ancienne légende est réformée, et les mots : *Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre*, sont remplacés par ceux-ci : *Louis, par la grâce de Dieu et la loi constitutionnelle de l'Etat, roi des Français.*

15 août 1792. Sur la proposition de M. Gensonné, l'*Assemblée législative* adopte les articles suivants :

Art. 6. Le sceau de l'État sera changé. Il portera désormais la figure de la Liberté armée d'une pique surmontée du bonnet de la Liberté et pour légende : *Au nom de la Nation française.*

19 août 1792. Sur la motion de M. Lacroix, l'Assemblée a décrété que le sceau de l'Etat ne porterait désormais que ces mots : *Sceau national*, au lieu de ceux-ci : *la Nation, la Loi et le Roi.*

22 septembre 1792. A l'ouverture de la séance, il a été décrété (par la Convention) que tout ce qui porte en France les attributs de la royauté seroit supprimé, à commencer par le sceau de l'État qui portera un faisceau surmonté du bonnet de la Liberté et pour exergue ces mots : *La République françoise.*

Enfin, je rappelle le type à l'*Hercule terrassant le Royalisme*, adopté un instant par le garde des sceaux Danton.

(1) C'est à dessein que dans cet exposé fort incomplet j'ai laissé de côté la grosse question du digamma éolique, qui se rattache par quelques côtés à celle du V consonne. Cette recherche m'aurait mené trop loin, tout en ne me fournissant que des données sujettes à controverse.

Je confirme donc ma question, et je demande : Ces divers types ont-ils été employés ? En connait-on d'autres ?

PENGUILLOU.

Commissaires de police littérateurs (XXIII, 200, 243, 402). — Eh! mais le plus illustre, le plus célèbre, le maître à tous — c'est M. Gisquet!

Celui-là avait de l'esprit jusqu'au bout des ongles; c'était un homme gai, et un bon enfant. Je ne parlerai pas de ses *Mémoires*, lourds comme le sujet, mais de ses petites œuvres, j'allais dire de ses petits chefs-d'œuvre, ses chansons. Il chantait, il chantait, il improvisait même, et vous troussait un couplet de la façon la plus vive et la plus charmante. C'est même ce talent de société qui lui a fait faire la conquête de mademoiselle Pradel, et je me demande s'il ne sera pas bientôt temps de revenir sur ces détails intimes qu'on a voulu noircir et que la passion politique a dénaturés. — Mais enfin, il y a un Gisquet chansonnier, très joli et très gai : ce commissaire en chef des commissaires de police a été un membre du Caveau. V. B.

La Compagnie des Douze-Associés de la Nouvelle France (XXIII, 292). — Nos excellents confrères, la *Minerve*, le *Canadien* et le *Courrier du Canada*, ont reproduit la question posée dans l'*Intermédiaire :* nous les prions d'en recevoir tous nos vifs remerciements. Le *Courrier du Canada* a publié à ce sujet l'intéressante réponse suivante :

Disons tout d'abord que la question, telle que posée, est propre à nous jeter en dehors de la voie, vu qu'elle renferme une grosse erreur de date. G. de B. dit : « Elle (la Compagnie des douze associés) est donc, par conséquent, antérieure à celle de cent hommes formée par le cardinal de Richelieu, en 1629. » La Compagnie des Cent-Associés remonte au 29 avril 1627. En ce jour-là, le cardinal de Richelieu, Roquemont, Houël, Dablon et trois autres sociétaires signèrent l'acte d'établissement de la nouvelle compagnie. Huit jours plus tard, les mêmes personnages signèrent les conventions pour l'exécution des articles accordés la semaine précédente. L'acceptation s'en fit le 7 mai 1627, mais l'arrêt du conseil d'État pour leur ratification n'eut lieu qu'au mois de mai 1628. Nous sommes encore loin de 1629.

La clause XXVII comptait que, parmi les cent associés, douze auraient le titre de directeurs et administrateurs. Ils étaient seuls chargés du maniement et de la conduite des affaires, sous la présidence de l'intendant, avec pouvoir d'acheter, de vendre, de distribuer des terres. Ce

dernier officier avait une très haute autorité dans l'administration; les douze directeurs prêtaient le serment entre ses mains, et ils se réunissaient dans son hôtel, à Paris, pour leurs assemblées, le 15 du mois de janvier de chaque année. Le premier intendant fut M. Jean de Lauzon, alors conseiller d'État, qui devint plus tard gouverneur de la Nouvelle-France.

Les douze premiers directeurs de la compagnie furent les suivants :

1. Alix, secrétaire du roi.
2. Bonneau, secrétaire du roi.
3. Aubert, secrétaire du roi.
4. Robineau, trésorier de la cavalerie.
5. Quentin, sieur de Richebourg.
6. Raoul L'Huillier, marchand de Paris.
7. Barthélemy Quentin, marchand de Paris.
8. Jean Tuffet, marchand de Bordeaux.
9. Gabriel Lattaignant, majeur ancien de Calais.
10. Jean Rozée, marchand de Rouen.
11. Simon Le Maistre, marchand de Rouen.
12. Houel, contrôleur des salines de Brouage.

« Quelques-uns d'entre eux furent anoblis au mois de janvier 1628 », dit G. de B. C'est assez probable, vu que le roi en avait contracté l'engagement par la clause XVI de l'acte d'établissement du 27 avril 1627.

« Et en cas que, du nombre des dits associez, « il s'en rencontre quelqu'un qui ne soyt pas « d'extraction noble, Sa Majesté annoblira jus- « qu'à douze des dix associez, lesquels jouyront « a l'avenir de tous privilèges de noblesse, en- « semble leurs enfants nés et à naître de leur « loyal mariage; et, à cet effet, Sa Majesté fera « fournir aux dits associez douze lettres de « noblesse, signez, scellez et expédiez en blanc « pour les faire remplir des noms des douze « des dits associez; et seront les dites lettres « distribuez par mondit Seigneur le Grand « Maître à celui qui lui seront présentez par la « Compagnie. »

Après avoir fait le simple exposé de ces faits concernant les cent associés, j'arrive à conclure que la *Société des douze* n'était autre que le bureau des directeurs de la grande compagnie dont Richelieu était l'âme et le protecteur. Je crois que c'est la meilleure réponse au correspondant de l'*Intermédiaire*. En effet, il ne peut pas être question des compagnies de création plus ancienne, composées de marchands de Rouen, de la Rochelle et de Saint-Malo, et dont on ne peut facilement retracer les noms et la qualité. Faisons cependant exception pour la compagnie de Montmorency. J'ai cru pour un instant qu'elle pouvait être la Société des douze, vu que ses actions étaient partagées en douze parties égales. Cinq douzièmes avaient été accordés à l'ancienne compagnie des marchands, à titre de compensation, et un autre douzième était la propriété de M. de Monts, alors retiré dans son château des Ardennes, dans la Saintonge. Mais la compagnie de Montmorency ne comptait réellement que neuf membres, qui s'étaient réservé les six douzièmes ou la moitié du capital et partant des profits de la traite. Voici leurs noms et qualités :

Guillaume de Caën, marchand.
Ezéchiel de Caën, marchand.
Guillaume Robin, marchand.
François de Troyes, président des trésoriers de France à Orléans.
Claude Le Ragois, receveur général des finances à Limoges.
Arnould de Nouveau, maître de la chambre aux deniers.
Pierre de Verton, conseiller secrétaire du roi.
François Hervé, marchand de Paris.
Jacques de Troyes, marchand.

En rappelant ces faits relatifs à l'organisation de la société de Montmorency, aussi bien connue sous le nom de compagnie des de Caën, mon but a été de faire comprendre combien il serait oiseux de chercher ailleurs qu'au sein de la grande compagnie la clef du problème posé plus haut. Le nom de Nouvelle-France accolé à la Société des douze, de même qu'à celle des cent, indique clairement qu'il y a un lien de parenté entre les deux.

Telle est la solution que j'apporte à la question du correspondant de l'*Intermédiaire*.

N. E. Dionne.

— En réponse à cette question, permettez-moi de vous transmettre les quelques notes suivantes qui, si elles ne sont pas trouvées tout à fait satisfaisantes, ne manqueront pas, au moins, de jeter quelque lumière sur cette question embarrassante. Au moins, nos historiens nous portent à croire cela.

Le premier trafic des Français sur les côtes de Terre-Neuve fut l'entreprise de quelques pêcheurs et non celle d'aucune compagnie.

Jusqu'à 1570, époque où il semble avoir réellement existé une compagnie pour le commerce des pelleteries dans la Nouvelle-France, — ainsi qu'on le verra plus loin, — il n'y a à peu près que les expéditions mercantiles de Thomas Aubert, de 1508 à 1527, qui nous soient connues; mais la nature même de ce commerce ne permet pas d'en apprécier l'étendue ni les progrès.

MM. Charles et Paul Bréard, dans leurs *Documents relatifs à la marine normande*, publiés à Rouen l'année dernière, disent : « On croit qu'il existait à Rouen, en 1570, une association en vue d'exploiter la pêche à Terre-Neuve, mais nos actes notariés sont d'un faible secours pour en suivre les traces. Cependant, si on les examine attentivement, on sera convaincu que cette société avait pour chefs deux riches marchands rouennais : Thomas Legendre et Fernand de Quintanadoine, sieur de Brétigny. On sait qu'au milieu du XVII[e] siècle, le premier de ces deux noms représentait encore avec éclat le grand commerce maritime.

« D'autres bourgeois de Rouen s'associèrent aux chances des voyages d'outremer; les contrats d'armements font connaître : Adrien Le Seigneur, Charles Paviot, Robert Lebourg, Toussaint Puchot, Jean de Sahurs, Jacques Halley, Paul Baudry, Guillaume Potier, sieur de la Bigotière, Antoine de Premierasny, Cor-



nelle de Bellois, et d'autres encore. »

Et d'une !

Le peu de succès des différentes tentatives de colonisation du marquis de la Roche, de 1577 à 1598, n'empêcha point qu'après sa mort on ne sollicitât vivement la commission qu'il avait eue du roi.

Le sieur de Pontgravé, habile navigateur et un des principaux négociants de Saint-Malo, avait fait plusieurs voyages à Tadoussac, dit Charlevoix, et avait compris que la traite des pelleteries, si elle était dans une seule main, pourrait être le fond d'un grand commerce. Il proposa donc à Pierre Chauvin, écuyer, sieur de Tonnetuit, capitaine de vaisseau, d'en demander au roi le privilège exclusif, avec toutes les prérogatives attachées à la commission de M. de la Roche. M. Chauvin goûta cet avis, fit agir les amis qu'il avait à la cour et obtint ce qu'il demandait en novembre 1599.

Il équipa aussitôt quelques bâtiments de faible tonnage et les conduisit lui-même à Tadoussac. A ce moment, c'est-à-dire après avoir reçu sa commission, en 1600, Chauvin possédait quatre navires qu'il emmena avec lui dans ce premier voyage, au cours duquel il tenta sans succès de fonder un établissement à l'entrée de la rivière du Saguenay. La baraque qu'il y construisit figure sur une vue de Tadoussac, dans l'édition de 1613 des *Voyages de Champlain*.

Après la mort de Chauvin, qui arriva au commencement de l'année 1603, le commandeur de Chastes, gouverneur de Dieppe, lui succéda et reçut la même commission, « bien qu'il eût la tête chargée autant de cheveux gris que d'années », comme dit Champlain.

On vit naître presque aussitôt à Rouen, sous la protection du nouveau lieutenant général, une compagnie à laquelle plusieurs marchands et quelques gentilshommes prirent intérêt. Parmi les marchands figure de nouveau Thomas Legendre, et, au nombre des gentilshommes, il faut placer Louis de Petigas, sieur de la Guérinière, lieutenant du roi à Honfleur.

Le départ de cette première expédition du commandeur de Chastes vers la Nouvelle-France s'effectua le 15 avril suivant. Dupont Gravé reçut le commandement des navires, et Champlain faisait partie de cette expédition de 1603, visitant notre pays pour la première fois. A leur retour en France, l'automne suivant, ils apprirent la mort du commandeur de Chastes, arrivée pendant leur absence.

Champlain, 1632, édition de Québec, page 45, dit : « Donc, après la mort du dit Chauvin, il (commandeur de Chastes) obtint nouvelle commission de Sa Majesté. Et d'autant que la dépense estait fort grande, il fit une société avec plusieurs gentilshommes et principaux marchands de Rouen et d'autres lieux, sur certaines conditions. »

Donc, encore ici, il a existé une société pour faire le commerce de pelleteries dans la Nouvelle-France.

Le successeur de M. de Chastes, dans l'exécution de ses projets, fut Pierre du Guast, sieur de Monts, gentilhomme d'origine italienne. De Monts, qui avait suivi Chauvin dans l'un de ses voyages, de 1600 ou 1602, reçut deux commissions, en date des 8 novembre et 18 décembre 1603, pour le peuplement et l'habitation de l'Acadie et le trafic du Canada. Comme il avait conservé la compagnie marchande formée par son prédécesseur, il l'augmenta de particuliers tant de Rouen que de Saint-Malo, la Rochelle et Saint-Jean de Luz (Voir Harrisse, *Notes sur la Nouvelle-France*, aux pages 19, 22, 280 et 283. Aussi : Gosselin, ***Documents inédits***, pages 21 à 29).

D'après Lescarbot et Champlain, les noms de Du Pont-Gravé, Poutrincourt, de Bellois, figurent comme associés de de Monts en 1604.

Sulte, dans son ***Histoire des Canadiens*** *français* (t. I, p. 54), parle de deux personnes portant les noms de ***Macquin*** et *George*, comme membres de cette société, en 1604.

La commission de de Monts fut révoquée en 1605 ; mais il eut assez de crédit pour faire rétablir son privilège pour le commerce des fourrures, quelque temps après.

En 1611, de Monts se sépara de ses associés Legendre et *Colier* ou *Caulier*, et acheta d'eux leur part dans la société. (Champlain, vol. III, p. 266.)

En 1615, d'après Faillon, le sieur Houel devient l'un des associés de la compagnie.

En 1617, Champlain (vol. V, p. 312) parle aussi d'un nommé Boyer, grand chicaneur, qu'il rencontra à Honfleur, comme d'un associé de la compagnie de la Nouvelle-France.

Ont signé à Paris, le 21 décembre 1618, comme associés de la même compagnie: Pierre Dagua (*sic*), Legendre, tant pour lui que pour les Vermulles, Bellois et M. Dustrelot. (Champlain, vol. VI.)

En 1620, Francis Porée, sieur du Chesne, apparaît comme associé de la compagnie, ayant droit de commerce à la Nouvelle-France et pays de Canada. (*Marine marchande*, par Bréard, p. 190.)

En 1621, l'ancienne compagnie fut dissoute par Mgr le duc de Montmorency. Les de Caen (Guillaume et Eméric) y sont substitués. (Champlain, t. VI, p. 10.)

Cette même année (1621), sur des ordres reçus de France, l'ancienne et la nouvelle compagnie obtiennent le droit de faire la traite dans la Nouvelle-France.

L'année suivante (1622), les deux compagnies ont encore le privilège de faire la traite dans le pays. (Champlain, t. VI, p. 38.)

Sulte dit encore, dans son histoire plus haut mentionnée (t. II, p. 8), que « le premier navire arrivé à Québec, au printemps de 1621, apprit à Champlain que le duc de Montmorency avait formé une nouvelle compagnie, le 8 novembre 1620, composée des sieurs Guillaume de Caen, Ezéchiel de Caen, Guillaume Robin, Jacques de Troyes, marchands; François de Troyes, président des trésoriers de France, à Orléans; Claude Le Rageois, receveur général des finances à Limoges; Arnould de Nouveau, maître de la chambre aux deniers; Pierre de Verton, conseiller, secrétaire du roi, et François Hervé, marchand, bourgeois de Paris. »

Sulte mentionne encore comme membres de l'ancienne compagnie à cette date : Thomas Porée, Lucas Legendre, Louis Vermeulle (*Vermulles* de Champlain), Mathieu Dosterlo (Champlain, *Dustrelot*), Daniel Boyer.

D'après ce qui précède, la compagnie du duc de Montmorency aurait été composée de neuf membres. Mettons les membres de l'ancienne compagnie avec ceux de la nouvelle, et le nombre de douze est dépassé.

C'est pourtant bien probablement la compagnie du duc de Montmorency, dont de Caen fut le chef, qui a dû être désignée par quelqu'un sous le nom de « la Compagnie des Douze-Associés ».

Cette compagnie de la Nouvelle-France, sous différentes métamorphoses, a commencé à exister du jour où Chauvin eut sa commission en 1599, et elle s'est continuée par les commissions du commandeur de Chastes et de de Monts de 1603 à 1612.

De cette date (1612) jusqu'à la formation de la « Compagnie des Cent-Associés » de Richelieu, en 1627, cette fameuse compagnie ne dut son existence qu'à l'influence que lui procurèrent ses vice-rois, le comte de Soissons, le prince de Condé, le maréchal de Thémines, le duc de Montmorency et le duc de Ventadour, qui se démit volontairement de sa charge en juin 1627, et aussi par-dessus tous les autres, à Samuel de Champlain, qui remua ciel et terre pour arriver à intéresser ses compatriotes à son entreprise de la Nouvelle-France. C'est ainsi qu'après avoir été l'homme de toutes les compagnies de commerce, le lieutenant de plusieurs gentilshommes plus riches et plus autorisés que lui, Champlain devint celui des princes du sang, et enfin l'homme de confiance du roi de France et de la Compagnie des Cent-Associés. Champlain n'étant qu'un petit gentilhomme, n'ayant guère que la cape et l'épée, sut toujours s'effacer jusqu'au jour où il put paraître lui-même. Il mettait en avant des hommes puissants, dont il eut le talent de remuer le cœur et échauffer l'esprit.

« Ceux qui avaient jusques à présent obtenu pour eux seuls tout le commerce èsdits pays, dit le *Mercure français* (t. XIX, 1627), avaient eu si peu de pouvoir ou de volonté de le peupler et cultiver, qu'en quinze années que devait durer leur traité, ils ne s'étaient proposez d'y faire conduire au plus que dix-huit hommes; et encore qu'il y eût sept ans que les articles en eussent esté dressez, ils ne s'estoient mis en aucun devoir ny commencé de satisfaire à ce dont ils s'estoient obligez. »

C'est pourquoi, en 1627, le cardinal de Richelieu constitua pour le commerce du Canada une compagnie nouvelle, connue depuis sous le nom de Compagnie des Cent-Associés. Un édit du mois de mai 1628 révoqua les droits accordés précédemment à Guillaume de Caën, lui interdisant le commerce de la Nouvelle-France, ainsi qu'aux autres sujets du royaume, sous peine de confiscation des navires et des marchandises.

Pour faciliter nos recherches, celui qui a demandé ces renseignements aurait dû nous dire où il avait vu cette qualification « des douze associés » appliquée à la Compagnie de la Nouvelle-France,

et quels étaient les noms de ses membres qui furent anoblis au mois de janvier 1628.

Le nombre et le nom des membres de la compagnie ayant varié très souvent pendant la période de son existence, il reste à dire l'époque exacte où la compagnie a pu être composée de douze associés.

(Québec.) PHILÉAS GAGNON.

—

Faux mémoires (XXIII, 292). — Je m'associe pleinement au vœu formulé par le confrère *Sed Ego*, au sujet des faux *mémoires*. Ne pourrait-on commencer la série par ceux que publia M. de Courchamps sous le nom de la marquise de Créquy? Qu'y a-t-il de vrai, quoi de faux dans ces prétendus souvenirs?

M. D'A.

— On trouvera satisfaction au désir exprimé, au moins en grande partie, en consultant le *Catalogue méthodique et raisonné de la Bibliothèque Cardinal*, paru en novembre 1888, rue de Rennes, 51, que chacun peut se procurer à cette adresse. P. CORDIER.

—

Sainte Amélie (XXIII, 295). — Je viens de compulser le beau livre du comte de Montalembert, *Sainte Elisabeth de Hongrie*. Je n'y trouve pas la mention d'un tableau, même petit, qui, peint par Delaroche, gravé par Mercuri, n'aurait pas échappé aux investigations de l'auteur, préoccupé de rassembler les mentions de toutes les reproductions artistiques qui concernaient son héroïne.

Dans une note étendue qui complète les indications données par M. de Montalembert, je relève ce fait que les seules saintes qui aient des « roses » pour attributs sont sainte Elisabeth et sainte Dorothée.

Il en résulte que ma réponse n'est pas une réponse; mais elle ferme du moins la route la plus naturellement indiquée qui pouvait conduire à la solution de la question. Il n'y a point eu de reine de Hongrie du nom d'Amélie, *à fortiori*, qui fut béatifiée sous ce nom. Il faut supposer que le tableau est resté inconnu, ainsi que la gravure, à Montalembert, et que le nom d'Elisabeth doit être substitué à celui d'Amélie. Cz.

—

Quel est ce Gérard? (XXIII, 295, 412.) — Entre Gérard de Nerval et l'autre Gérard, dont parle M. A. E., il ne peut exister que la ressemblance du nom.

Le hasard m'a fait rencontrer, un soir, M. Gérard, tout court. Il nous avait été amené par un de mes bons amis, M. Ch. Rabou, l'un des auteurs des *Contes bruns par une tête à l'envers*, au café de Robespierre, au coin de la rue Saint-Roch. (Voir à ce sujet, s'il vous plaît, un livre de votre serviteur, sous ce titre: *un Café de journalistes sous Napoléon III*, E. Dentu, éditeur.)

M. Gérard était un septuagénaire à tête blanche. Mise, posture, causerie, tout était très modeste en lui. Sous la Restauration, il avait pris la plume pour défendre la cause des Bourbons, tour à tour au *Drapeau blanc* et à la *Quotidienne*. L'œuvre littéraire collective à laquelle il a travaillé était une manière d'encyclopédie faite à coups de ciseaux, une collection de 30 vol. in-18, intitulée: *Bibliothèque choisie par une société de gens de lettres, sous la direction de M. Laurentie*, MÉQUIGNON-HAVARD, ÉDITEUR (1829). — Je ne sache pas que M. Gérard ait jamais mis son nom à aucun livre.

En ce qui concerne Gérard de Nerval, que j'ai beaucoup vu, beaucoup aimé et sur lequel j'ai beaucoup écrit, il était tout l'opposé. Ne parlons ici que des idées politiques. Tout jeune, pour ses débuts, le futur traducteur de *Faust* adressait une ode à Béranger, au moment où le vieux poète, récemment condamné, s'en allait purger sa sentence à Sainte-Pélagie. — Qu'on me permette d'ajouter que le père légal de Gérard se nommait non: *de la Brunie*, mais Labrunie tout court, sans particule. Chose curieuse, dans notre France égalitaire, tout le monde s'efforce sans cesse de donner à tous les noms une tournure aristocratique.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Alfred de Vigny (XXIII, 295). — L'auteur de *Chatterton* se vantait d'avoir en portefeuille sa généalogie et ses parchemins, mais il parle de ces titres, dans son *Journal d'un poète*, avec si peu de précision et d'une façon si confuse, qu'il ressort indubitablement de ses affirmations beaucoup d'incohérence mêlée à une assez forte dose de prétention.

Suivant lui, *longtemps* avant Charles IX, ses pères avaient *un rang élevé*

dans l'Etat, et immédiatement après il contredit son assertion en reproduisant cet extrait d'un parchemin de 1570, le plus vieux de ceux soi-disant en sa possession :

Notre cher et bien-aimé François de Vigny, pour les louables et recommandables services faits à nos prédécesseurs Roys et à Nous, en plusieurs charges honorables et importantes, où *il* a été employé pour le bien de notre service et de tout le royaume, mesme durant les troubles d'iceluy, pour jouir des franchises et prérogatives, et à ce titre posséder tous fiefs, et possessions nobles, etc 1570.

Bien que la rédaction de ce document semble avoir été arrangée ou dérangée, comme on voudra, et que l'allusion aux troubles du royaume, ceux de la Saint-Barthélemy peut-être, tende à faire croire que sa date serait postérieure de deux ou trois ans, acceptons néanmoins telles quelles, rédaction et date fournies par Vigny en en déduisant toutefois les conséquences qui en résultent.

Charles IX ne parle nullement ici du *rang élevé* que d'autres Vigny auraient occupé dans l'Etat *longtemps* avant son règne, puisqu'il vise uniquement les services rendus par François de Vigny à ses prédécesseurs. Il est évident de plus que si le roi, remarquons-le, ne confirme pas, mais confère par ce brevet à François le droit de « jouir des franchises et prérogatives et à ce titre *posséder tous fiefs et possessions nobles*, etc. », c'est qu'avant 1570, celui-ci ne jouissait pas plus de ce droit que n'en avaient joui ses père et grand-père. N'eût-il pas hérité tout naturellement de la noblesse de ses ascendants, sans qu'il fût besoin de lui en accorder de nouveau les titres?

Quelles fonctions François de Vigny, premier anobli du nom, remplit-il donc sous le gouvernement de Charles IX? La copie de la pièce suivante, faisant partie de notre collection, nous l'apprendra très catégoriquement :

Je soubz signé Loys Cramoisy, Joueur d'Espinette de Monsgr le Duc d'Alençon, frère du Roy, confesse avoir eu et receu de noble homme *François de Vigny, recepveur de la ville de Paris*, la somme de quinze livres tournois, pour demye année eschue au jour de Noël dernier passé mil cinq cens soixante et quatorze. A cause de trente livres Tz de rante au dit Cramoisy, constituez par le prevost des marchans et eschevins de la dite ville, le neufviesme jour d'Aoust mil cinq cens soixante-six, sur les deniers de la subvention octroiée au roy par le clergé de France... dont je me tiens content et bien payé et quitte le dit *Sr de Vigny, recepveur*, et tous aultres tesmoing mon seing manuel cy mis le vingt huictiesme jour du mois de janvier mil cinq cens soixante et quinze.

LOYS CRAMOISY.

François de Vigny fut donc simplement receveur et payeur de rentes de la ville de Paris, et la noblesse des Vigny, d'après la pièce communiquée par son arrière et dernier descendant lui-même, commencerait alors avec ce caissier comptable. S'il n'occupa pas un rang élevé dans l'Etat, il exerça sans doute sa charge, nous n'y contredisons pas, avec honneur et exactitude.

Continuant à parler de ses ancêtres, Alfred de Vigny en arrive à mentionner le château et le bourg de Vigny, non loin de Pontoise, existant sous ce nom bien avant l'anoblissement de sa famille. Sans tenir compte de cette ancienneté et délaissant les autres localités de la France portant le même nom, il choisit le Vigny normand, plus à son gré probablement, et se l'approprie sans trop de vergogne, comme, du reste, on le verra plus loin ; il transforme encore à son usage un autre nom qui ne se rapproche du sien qu'assez imparfaitement :

Je ne comprenais pas, écrit-il dans son *Journal*, que le château de Vigny ne m'appartînt pas (!). Rien pourtant n'était plus simple et plus juste (!!). Le cardinal G. d'Amboise l'avait acheté, en 1554 (!!!), des Saint-Pol (mes parents) (!!!!), famille où cette terre avait passé par alliance. Le connétable Anne de Montmorency tint cette terre de la maison d'Amboise par acquisition. Le chancelier de L'Hôpital s'y retira et y mourut en 1568 (!!!!!). Ce fut ce château dont il fit ouvrir toutes les portes aux assassins.

L'explication, on le voit, est vite donnée ; malheureusement elle ne résiste pas au plus petit examen et est erronée du tout au tout.

D'abord le cardinal d'Amboise, qui démolit le très ancien château de Vigny et construisit le nouveau qui existe encore, l'acheta d'autant moins en 1554 qu'il était mort en 1510. D'un autre côté, l'anoblissement des Vigny, d'après Alfred lui-même, remontant à 1570, il est impossible d'admettre que sa famille ait possédé bien longtemps avant cette date, et quand elle n'était pas encore noble par conséquent, un fief comme celui de Vigny. En effet, pour qu'à la suite d'une alliance quelconque avec un Saint-Pol, ce château, apporté en dot par une Vigny, soit devenu la propriété de celui-ci et pour qu'il l'ait vendu presque aussitôt au cardinal-ministre, mort en 1510, ne fau-

drait-il pas en bonne logique que le fait se soit passé dans le XVe siècle, ce qui est absolument inacceptable et par ce qui précède et par ce qui va suivre?

De la maison d'Amboise, le château passa par acquisition, au dire de Castelnau dans ses *Mémoires,* à Anne de Montmorency (1). Il est possible que le connétable, préférant Ecouen à Vigny situé dans un bas-fond et d'un séjour très peu gai, l'ait vendu vers 1564 à un Saint-Pol, d'une famille de Normandie divisée en plusieurs branches. Il est toutefois certain qu'au dire de La Chesnaye, Hector de Saint-Pol, de la branche de Jefosse et gouverneur de Vernon, « fit une enquête, le 8 novembre 1564, à cause du fief de Vigny et obtint jugement et maintenance des privilèges de noblesse du commissaire pour le règlement des tailles, le 16 avril 1586 ». Un de ses jeunes frères prenait la qualité d'écuyer, sieur de Vigny.

Les Saint-Pol ne possédèrent donc le château de Vigny que dans la seconde moitié du XVIe siècle, soit après Georges d'Amboise et Anne de Montmorency. Quant à l'alliance sur laquelle Alfred de Vigny a bâti son affabulation, il y en eut bien une contractée par un Saint-Pol avec une de ses parentes de la Beauce, mais en 1752 seulement, ce qui nous éloigne terriblement du ministre de Louis XII. Ce fut Françoise-Victoire de Vigny, fille de Claude-Henry de Vigny, chevalier, qui épousa, le 26 décembre de cette année-là, un chevalier de Saint-Louis, Etienne-Henry de Saint-Pol, de la branche de la Briche et non de celle de Jefosse. Dans tous les cas, il est hors de doute que le château de Vigny ne se trouvait pas plus dans l'apport de la mariée de 1752 qu'il n'avait formé le douaire d'une demoiselle de Vigny épousant un Saint-Pol, au XVe ou au XVIe siècle, puisque aucune dame Saint-Pol d'alors ne porta le nom de Vigny.

En somme, le domaine de Vigny n'appartint jamais à la famille de notre poète, et ce n'est pas là qu'il faut chercher son origine. Si, comme il y paraît, l'amour-propre nobiliaire de l'ex-gendarme de la maison du roi fut agréablement chatouillé en regardant ce château, aux tours d'un aspect vraiment féodal, malgré leurs toits en poivrière, c'est qu'il y mit beaucoup de bonne volonté. Il lui en coûta toutefois un déjeuner qu'il offrit à ses camarades en l'honneur de la châtellenie dont il gratifiait les siens par pure vantardise et à son profit.

Ces bévues passablement étonnantes, on en conviendra, sont cependant dépassées quand il s'agit de L'Hôpital, à propos duquel l'erreur devient même un assez joli comble.

Le chancelier posséda bien un château, mais c'était celui du Vignay, près de Champmotreux, à l'extrémité sud du département de Seine-et-Oise, et non pas celui de Vigny, situé au nord de ce département. C'est au Vignay et non à Vigny, par conséquent, que lors de la Saint-Barthélemy, au lieu de s'enfermer chez lui, L'Hôpital ordonna d'ouvrir la grande porte, « si la petite n'estoit bastante »; enfin, c'est chez son gendre, à Bellebat, qu'il mourut en 1573 et non en 1568; son corps fut inhumé dans l'église de Champmotreux, paroisse du Vignay, où il repose encore.

Je m'arrêterai ici, car, pour ne pas allonger ces rectifications déjà fort copieuses, je passe, sans les relever, d'autres erreurs du poète, non moins fantaisistes, mais sans grand intérêt dans la question posée.

Je ne crois pas qu'il existe d'autre généalogie d'Alfred de Vigny que celle donnée par lui-même dans son *Journal* et que nous venons d'apprécier. Cette désinvolture de l'auteur de *Cinq-Mars*, en matière d'histoire de sa famille, suffira sans doute à édifier notre collaborateur Sintomas sur ce titre de comte que Sainte-Beuve, très sceptique à l'égard des prétentions à la haute noblesse d'Alfred, soupçonnait malicieusement n'avoir été pris par lui qu'à partir de 1814.

ER. THOINAN.

—

Monsieur Nicolas (XXIII, 296). — Les lecteurs de Restif de la Bretonne ont pu jusqu'ici révoquer en doute la sincérité des confidences de *Monsieur Nicolas;* cependant la découverte, dans les archives de la Bastille conservées à la bibliothèque de l'Arsenal, de son *Journal intime*, intitulé : *Mes Inscripcions*, et la publication qui en a été récemment faite par M. Paul Cottin, dans la *Bibliothèque*

(1) Alfred de Vigny prétend avec assurance que ces *Mémoires* renferment la confirmation et le complément des renseignements qu'il donne sur sa famille. La vérité est qu'en fait de Vigny, nous n'avons trouvé dans ce volumineux ouvrage que la seule mention de l'achat du château fait par Montmorency; à peine une ligne.

elzévirienne, empêcheront désormais de suspecter la bonne foi de l'auteur du *Cœur humain dévoilé*. L'écriture de ces notes, prises quotidiennement de 1780 à 1787, est presque illisible, et le fac-similé placé par M. Cottin en tête de son volume montre avec quelle hâte elles furent rédigées. Des passages tels que celui-ci : « Ce matin, je dois me rendre chez Beaumarchais », suivi de cet autre : « Je n'ai pas rencontré Beaumarchais », achèvent de prouver que *Mes Inscripcions* (*sic*) ont été écrites non seulement au jour le jour, mais souvent heure par heure. Or, elles retracent la plupart des faits compris dans la période correspondante du grand ouvrage, c'est-à-dire les amours de Restif et de Sara, ses démêlés avec sa femme et avec son gendre, sa brouille avec Nougaret, la mystification des *Académiciens d'Amiens*, les soupers de La Reynière, etc., etc.

Qu'en conclure, sinon que, dans *Monsieur Nicolas*, Restif a réellement « anatomisé » son cœur, et que sa confession est sincère ? P. Lbe.

—

Continuation de la *France protestante* (XXIII, 298). — M. le baron F. de Schickler, président de la Société de l'Histoire du protestantisme français, a annoncé à l'assemblée générale qui vient de se tenir à Lyon que M. le pasteur Bernus, bien connu par ses œuvres historiques, avait accepté provisoirement de se charger de la continuation de l'œuvre des frères Haag et d'Henri Bordier, avec le concours de ses collaborateurs de la France et de l'étranger, et que le prochain fascicule sera prochainement livré à l'impression. Champvernon.

—

Questions bibliographiques (XXIII, 298). — *Lettres de Jansénius*, publiées par dom Gerberon. Cologne, 1702.

Les *Intérêts de l'Angleterre*. Amsterdam, Georges Gallet, 1703, in-12, par l'abbé J. B. Dubos.

Histoire du cas de conscience. Nancy (*Hollande*), Jos. Nicolaï, 1705-1711, 8 vol. in-12, par J. Louail et mademoiselle de Joncoux, revue par Quesnel, Petitpied et Fouillon.

Historia Paradisi. Jean A. Marck, né à Sneck (Frise), le 10 janvier 1656, avait pour père Guillaume A. Marck, « Schul-Rector ». Il étudia à Franecker et à Leyde, devint en 1675 prédicant à Midlum (Frise), et docteur en théologie à Franecker, où il professa ensuite la théologie. En 1682, il devint à Groningue professeur de théologie et prédicateur de l'université ; en 1686, il exerça les mêmes fonctions à Leyde, où, à la mort de Spanheim, en 1702, il professa aussi l'histoire ecclésiastique. Il mourut le 30 janvier 1731. Ses ouvrages sont assez nombreux. Jœcher (*Allgemeines Gelehrten-Lexicon*, t. III, col. 150-151) en cite les principaux.

Histoire anecdote de la cour de Rome, par C. Freschot. *Cologne et Amsterdam*, 1704, in-8, 1706 et 1714, in-12.

Relation de Guinée. Je ne connais pas d'ouvrage sous ce titre. N'aurait-on pas voulu parler de : *Beschryving van de Guinese Goud-Tand en Slavekust, van W. Bosman*. Utrecht, 1704, in-4, 2 vol.?

Vie du cardinal Capranica. Elle est insérée dans les *Miscellanea* de Baluze (Paris, 1680, in-8, 7 vol.), au t. III, p. 263.

Pierre Clauer.

—

Un cachet de commissaire des guerres (XXIII, 299). — J'ai, dans mes collections, un cachet du même genre, en cuivre, ovale ($29^{mm}/35^{mm}$), de l'époque de la Révolution. La légende porte : *Militaires de l'in. Transports*. Au centre, la République debout, appuyée d'une main sur une pique surmontée du bonnet de la Liberté, tient de l'autre un bouclier sur lequel sont gravées, entrelacées, les initiales anglaises *G. F.* Exergue : *Division du Midy*.

J'ai toujours pensé que les initiales G. F. étaient celles du commissaire des transports, comme les initiales B. N. sont probablement celles du commissaire des guerres.

(Nimes.) F. R.

— Je ne puis résoudre la question posée, mais j'en prends occasion pour décrire un cachet de trésorier des vivres, de 1786. Au centre, le chiffre enlacé des initiales du titulaire sur champ d'azur, l'écusson timbré de la couronne de comte, entouré de drapeaux, de fusils, de piques, de canons et de tambours. Légende : *Trésorier des vivres*. Cachet de cuivre, ovale. Champvernon.

—

Une lettre inédite de David sur ses deux tableaux, la *Mort de Marat* **et la** *Mort de Michel Lepelletier* (XXIII, 318). — Ce qui ressort très nettement de la lettre inédite,

si intéressante à plus d'un titre, publiée par M. G., c'est que David tient essentiellement à recevoir « la pleine décharge de la somme de douze mille livres » à lui versée pour la gravure de ses deux tableaux de Marat et de Lepelletier, « et c'est à quoi il conclut ».

Il présente, à l'appui de sa demande de *quitus*, les quittances des graveurs « acceptés par le comité d'instruction publique ». C'est encore fort bien. — Mais puisque, d'après M. G., la gravure ne fut jamais exécutée (et c'était précisément une question que je devais poser dans l'*Intermédiaire* et que je suis heureux de voir résolue), quel travail ont bien pu faire pour 12,000 livres les artistes choisis et proposés par David? Au moins, celui-ci aurait-il dû accompagner ses quittances des bois ou des cuivres, des ébauches, des essais tentés par les graveurs : car « si l'ouvrage n'a pas eu son entière exécution », comme il l'écrit, il dut assurément être commencé, et David n'en dit pas un traître mot.

Cette anecdote trouva son pendant six mois après, à la Convention, dans la séance du 21 floréal an II.

Thibaudot fit décréter que la manufacture des Gobelins exécuterait des tapisseries représentant la mort de Marat et celle de Lepelletier de Saint-Fargeau, d'après des copies faites sur les originaux de David et sous la surveillance du peintre.

Ces tapisseries existent-elles? Si oui, les copies existent également; et qui sait si ce n'est pas une de celles-là qui a soulevé, à différentes époques, tant de polémiques restées sans résultat, par exemple la *Mort de Marat* du musée Grévin?

D'E.

—

La mort du maréchal d'Ornano (XXIII, 322). — Il n'existe pas sur cette famille de soldats un meilleur livre que celui qu'a fait paraître en 1862, chez Dentu, sous le titre de : *Les trois maréchaux d'Ornano*, Albert du Casse, ami de la famille.

Les historiens sont d'accord pour répéter que le maréchal Jean-Baptiste d'Ornano (né à Sisteron, en 1581) a été empoisonné par ordre du cardinal de Richelieu.

Dans l'intérêt des lecteurs de l'*Intermédiaire*, nous copions les curieux vers qui vont suivre.

Lorsqu'on enleva de l'église de Villeneuve-Saint-Georges le corps du maréchal, où il avait été déposé, on trouva sous le drap mortuaire la pièce suivante :

J'eusse esté bien heureux en imitant mon père
Si je n'eusse rendu service qu'à mon Roy.
Car, depuis le moment que je fus à son frère,
L'envie et les malheurs triomphèrent de moy.
Ce n'est pas, toutefois, que mon honoré maistre,
En tout ce qu'il a pu, ne m'ait bien fait paroistre
Ses bonnes volontés en ma double prison;
Mais ceux qui m'ont hay d'une invincible rage,
A la mère et au fils m'ayant mis en ombrage,
Me donnèrent la mort avecque le poison.

P. c. c.: JEAN ALESSON.

—

La chambre de Coligny (XXIII, 323). — Cette chambre est figurée dans une gravure de la collection Hennin, reproduite à la page 79 du tome II de la première édition de l'*Histoire de France*, par Bordier et Charton (1860). L'indication est assurément insuffisante pour l'ameublement, mais elle est fort nette quant à l'orientation.

A. X.

— On trouvera des indications précises et critiques sur les dessins et peintures reproduisant avec plus ou moins d'exactitude et de détails la maison et la chambre de Coligny, dans un travail de H. Bordier. Ce travail, extrait des Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, a été publié à part sous ce titre: *Peinture de la Saint-Barthélemy, par un artiste contemporain*. Genève et Paris, chez Fischbacher, 1878.

Il se trouve certainement à la disposition des lecteurs, à la Bibliothèque du protestantisme français, rue des Saints-Pères.

B.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Bizarreries, incohérences et extravagances de l'esprit humain.

(*Suite et fin.*)

III

Le sage Erasme, bien que né au sein du poisson même, à Rotterdam, éprouvait pour le poisson un dégoût tel « qu'il n'en pouvait même sentir sans avoir la fièvre ». De son côté, Ambroise Paré nous parle d'une personne qui ne voyait jamais d'anguille qu'elle ne défaillît. L'on nous cite aussi une dame que médusait positivement l'aspect seul de ce poisson d'eau douce; une autre encore

terrifiée à la vue d'une écrevisse cuite; enfin, un gouverneur de ville frontière *sans défense* devant des œufs de carpe (1). Est-ce bien tout? Nous allions oublier le homard! mais au moins celui-là semblait devoir être au-dessus de toute atteinte. Madame de Buffon, l'amie trop déclarée de Philippe-Egalité, écrivait au duc de Lauzun, cet ennemi des araignées, qui à l'heure où nous sommes était allé prendre, à Strasbourg, le commandement de l'armée du Haut-Rhin (20 août 1792): « J'oubliois de vous dire que madame d'Ossun est à l'Abbaye. Celles qui sont à la Force ne savent point pour combien de temps, et la ci-devant princesse est sans femme de chambre, elle se soigne elle-même: pour une personne qui se trouve mal devant un oumard (*sic*) en peinture, c'est une rude position (2)... » Cette princesse, prisonnière à la Force et dont la fin prochaine allait être abominable, n'était autre que madame de Lamballe. Elle ressentait, en effet, une horreur inexplicable pour ce roi des crustacés. Ce n'était, toutefois, pas la seule antipathie de la pauvre femme; et le duc de Lévis nous apprend qu'elle ne pouvait pénétrer dans une chambre où se trouvaient des violettes (3). Mais cette aversion, bien que les femmes n'aiment que trop à s'entourer et à se couvrir de parfums, n'est pas rare, qu'elle provienne d'une répulsion véritable ou de ce besoin de se singulariser qui poursuit certaines natures. « J'ai vu, nous dit Chevreau, des personnes de qualité qui s'évanouissoient à l'odeur des roses, et qui aimoient celles des jonquilles et des tubéreuses (4). »

Nous rencontrons pourtant cette aversion sans grimace, qui ne songe pas à s'abriter sous des prétextes plus ou moins spécieux. Madame de Genlis était allée passer, non loin de Hambourg, quelques jours dans la propriéte d'un M. de Wedercop, des plus agréables et des mieux tenues. « Je m'étonnai, raconte-t-elle, de ne pas voir une seule fleur dans les jardins et les parterres de Durost ni dans les beaux vases du salon, et j'appris, avec plus de surprise encore, que ces charmantes productions de la nature étoient proscrites dans ce lieu, parce que M. de Wedercop avoit, pour toutes les fleurs, une invincible antipathie, ce qui me rappela que M. le prince de Condé avoit la même aversion pour les fruits (1). »

(1) L'auteur d'*Ars magna mathematica*, Jérôme Cardan, avait une horreur pour tous les œufs.
(2) Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette* (2e édit.), p. 351.
(3) *Souvenirs et portraits*, p. 65.
(4) *Chevræana*, p. 77.

Egrenons cet interminable chapelet de bizarreries et de répulsions immotivées, celle-ci, entre autres, à l'égard d'un animal inoffensif, si la nature ne l'a pas laissé sans armes contre l'attaque, d'ailleurs bonne et paisible personne, s'il en fut jamais.

Ie cognois, rapporte Pierre de Lancré, vn honneste homme, qui a eu cy-devant vne telle frayeur d'vn hérisson, que l'espace de plus de deux ans, en quelque compagnie qu'il fust, il croyoit à boutades qu'vn hérisson luy rongeoit les entrailles; ie ne scay s'il en avoit autrefoy esté mordu, ou si la seule appréhension le blessoit; tant y a qu'il en effrayoit souvent la compagnie, qui ne voyoit ny n'oyoit pourtant rien que sa plainte; il en est guéry, non pas à mon advis si bien que ce ne luy fust un renouvellé déplaisir de luy en mettre vn au-devant.

Nous avons déjà emprunté une anecdote à ce chroniqueur, et nous allons en citer une troisième qui nous servira de transition pour arriver à l'antipathie de certaines natures à l'endroit de la musique. Il l'a, du reste, empruntée lui-même à Scaliger; mais il lui donne son tour qui a sa saveur.

... Et ce gentil-homme de Gascogne dont parle Jules Scaliger (2), craignoit si fort le son de la viel, qu'il n'en oyoit iamais l'harmonie enrouée sans vne extrême envie de tomber de l'eau. L'essay en fut plaisant, car l'ayant mis à table, et enserré entre deux gentils-hommes, appostés pour ne le laisser sortir, un vieleur caché au-dessous venant à ioüer, il fut contraint, après avoir longuement enduré la torture et la contrainte, de descouvrir son imperfection. Ie crois, ajoute narquoisement notre chroniqueur, que le vieleur, qui sonne plus tost pour nous faire entendre sa pauvreté, et nous faire pleurer par pitié, que pour nous resiouir, luy faisoit tant de compassion que nature, ne treuvant en luy le conduit honnorable des yeux ouverts pour exprimer et mettre hors ses larmes, estoit forcée de les tirer par un autre passage: comme l'eau d'un ruisseau, ayant son canal ordinaire bouché, eschappe par quelque autre endroict (3).

On pardonne aisément cette gauloiserie qui semble témoigner d'une humeur folâtre et non moins d'une conscience

(1) Comtesse de Genlis, *Mémoires* (Ladvocat), t. IV, p. 342. Le prince de Condé dont il est question ici est le dernier, le père de l'infortuné duc d'Enghien.
(2) *Exotericarum exercitationum*, lib. X. *De Subtilitate* ad Her. Cardanum (Paris, 1576).
(3) *Tableau de l'inconstance et instabilité de toutes choses*, p. 116, 117.

sereine. Telle était, à coup sûr, l'assiette morale de ce conseiller au parlement de Bordeaux, un terrible homme pourtant, qui, envoyé comme commissaire général dans le canton de Labour pour faire le procès à une foule de misérables accusés de magie, obtenait de plus de cinq cents d'entre eux des aveux, à la suite desquels il les faisait bellement brûler vifs comme sorciers. Nous comprenons, du reste, l'aversion du gentilhomme gascon pour la vielle, cet orgue de Barbarie de nos pères. Lamotte Le Vayer ne pouvait supporter, lui, le son d'aucun instrument, il n'en goûtait qu'un, mais avec transport, le tonnerre (1). Nous savons déjà que Germanicus ne pouvait souffrir le chant du coq; mais ce qui nous paraît mille coudées au-dessus de ces originalités, c'est la haine véritable de l'auteur du *Tableau de Paris*, de Sébastien Mercier, pour le rossignol. Lorsqu'il l'entendait réveiller et charmer les échos de ses savantes et prestigieuses vocalises, il ne pouvait se contenir et s'écriait hors de lui : « Tais-toi, vilaine bête ! »

Cela ne rappelle-t-il pas le mot du Scythe Athéas ? On lui avait amené le joueur de flûte Isménias, le plus habile musicien de son temps, que le sort des armes mettait entre ses mains. A ses officiers qui le questionnaient sur le talent de son prisonnier, il répondait : « J'aime mieux entendre hennir mon cheval. » Mais encore était-ce un Scythe. On citait à la cour de Louis XIV un original qui se sauvait aussitôt qu'il voyait prendre un instrument, et voulait chasser son valet de chambre, parce qu'il était allé à un concert. Et cette femme, à laquelle on eût dû le marier, qui s'obstinait à refuser un tableau de prix qui lui était offert en pur don, dans lequel figurait un luth mêlé à différents objets (2)!

Il faut en finir, non par disette de faits et de témoignages, car le sujet est inépuisable. Mais on arrive à se demander si tous ces gens-là ne sont pas des fous purs et simples. Que penser, en effet, de ce chevalier d'Alcantara, ce don Juan Rol, devant lequel il n'y avait pas à articuler le mot *lana*, si l'on ne voulait pas le voir tomber comme frappé de la foudre, et qui — notez l'inconséquence — était tout habillé de laine? Du philosophe Chrysippus, qu'il fallait bien se garder de saluer, si l'on voulait lui éviter, le même accident? D'un Tycho-Brahé, ce grand esprit qui marche de front avec les plus illustres astronomes et dont les mêmes yeux qui affrontaient sans sourciller l'Empirée ne pouvaient, pas plus que ceux de d'Epernon, s'arrêter sans effarement sur un lièvre ou sur un renard? Quoique Suédois, Brahé sortait d'une famille danoise; nous nous autoriserons de cette coïncidence d'origine pour clore ce petit travail par le cas d'un certain baron de Pless, qui n'était ni savant, ni poète, ni un foudre de guerre, que nous sachions, mais avait de bonnes manières, de la politesse, toutes les qualités enfin de l'honnête homme. Il était venu se fixer parmi nous sur notre réputation d'urbanité et de savoir-vivre.

Un tic qu'il avoit le rendoit assez particulier. Du moment qu'il voyoit une personne se passer la main plusieurs fois sous le menton, il lui prenoit un sourire. Si l'on continuoit malgré lui, les sourires devenoient convulsifs, et le faisoient trouver mal. Aux spectacles et aux promenades, des jeunes gens imprudents l'avoient poursuivi de cette manière, et, pour éviter pareil accident, il s'abstenoit de tout lieu public. Il est mort à Paris (1).

A quoi bon tout cela, nous objectera-t-on, et pourquoi mettre à nu nos plaies et nos humiliations? Mais, comme nous l'avons dit, dès l'abord, c'est parce qu'il n'est pas sans profit de rappeler aux meilleurs et aux plus élevés de l'espèce, qui ne sont que trop portés à se croire de la race des Titans, que bien des faiblesses et des fragilités se mêlent à ce qu'ils pensent réunir de dons supérieurs. Nous n'irons point jusqu'à dire à tant d'esprits grisés, non sans raison, par les acclamations et les succès, et qui se croient assurés de vivre éternellement dans la mémoire des hommes : « Frères, il faut mourir! » Non, nous préférons emprunter à Massillon le début fameux de son oraison funèbre du grand roi : « Dieu seul est grand, mes frères! » Et nous finirons sur cet apophtegme.

GUSTAVE DESNOIRESTERRES.

(1) Saint-Foix, *Œuvres complètes* (Duchesne, t. V, p. 423).
(2) *Arlequiniana* (Paris, Delaulne, 1694), p. 280, 281, 282.

(1) Dufort de Cheverny, *Mémoires sur les règnes de Louis XV et de Louis XVI et sur la Révolution* (Plon, 1886), t. I, p. 92.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1890

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 août 1890.*

XXIIIe Année. — N° 534.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. VIIe Année. — N° 159

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Deux citations à restituer à l'auteur. — 1° De qui sont ces vers cités dans *la Vertu morale et sociale du christianisme*, par le comte Guy de Bremond d'Ars (Paris, Perrin, 1890, p. 435) :

La barbarie encor tient nos pieds dans sa gaine,
Le marbre des vieux temps jusqu'aux reins nous [enchaîne,
Et tout homme énergique au dieu Terme est [pareil ?

M. de Bremond d'Ars se contente de nous apprendre qu'ainsi « soupirait un poète plein de douleur ». Le signalement est beaucoup trop vague.

2° De qui ces vers cités dans *la Terre provençale. Journal de route*, par Paul Mariéton (Paris, Lemerre, 1890, p. 125) :

Ce melon dont la tranche ouverte
Apparaît rose, blanche et verte,
Comme l'étang de Berre au coucher du soleil ?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Tout d'une venue comme la jambe d'un chien. — D'où vient cette expression que je trouve employée par X. Doudan : « C'est pourquoi les systèmes philosophiques du dernier siècle sont si simples, et *tout d'une venue comme la jambe d'un chien* » ? (Lettre L, t. I, p. 95.) M. L.

—

Sur un mot du connétable de Bourbon. — Je lis dans un journal, à la suite d'une terrible tirade contre le connétable de Bourbon, « aussi traître à sa patrie qu'aux principes de la science économique » : « La France, déclarait-il, est un pré que le roi fauche tous les ans et

d'aussi près qu'il lui convient ; quant au peuple, c'est une mule qu'il ne faut pas craindre de surcharger ; plus le fardeau est lourd, moins la mule regimbe. » Où donc le connétable a-t-il *déclaré* cela ? Quand l'a-t-il *déclaré ?* Ce *pré* figuré, cette mule *métaphorique*, me semblent bien avoir été produits, sinon par l'imagination du journaliste, du moins par l'imagination de quelque chroniqueur-improvisateur. Qu'en pense-t-on ?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

De qui est la Chanson du roi Dagobert ? — Dans la notice de Leroux de Lincy (Chants et Chansons populaires de la France, 1re série, Delloye, 1843) il dit « qu'elle est antérieure à la Révolution de 89, et que l'air sur lequel ont été faites les paroles est une ancienne fanfare de chasse ». Dans « Souvenirs de France et d'Italie » (Paris, Crapelet, 1848, p. 166), le comte J. d'Estourmel dit : « Ce qui est certain, c'est que les noms de tous les autres rois de France pourront bien me passer de la mémoire, même celui de Dagobert, *dont j'ai fait la chanson* », et en note : « Et c'est à moi qu'est venue cette pensée réparatrice de remédier au désordre de la toilette du monarque, en faisant intervenir son ministre, responsable ou non, et en remettant chaque chose à sa place... » « Ce fut dans les premières années du siècle, chez madame la duchesse de Cer..., que furent chantés les couplets suivants :

Dagobert, une nuit,
Dit à la reine ce qui suit :
— O reine, qu'il est doux
D'être votre époux !
Je n'ai jamais goûté
Tant de félicité.
Elle reprit : — Vraiment ?
Tout le monde m'en dit autant.

Un jour que ce grand roi
S'accusait devant saint Eloi
De sortir vers le soir
Et Dieu sait ce qu'il allait voir,
Le bon saint Eloi
Lui dit : — O mon roi,
Mais c'est très vilain,
D'aller chez des catins.
— Eh bien, lui dit le roi,
Vous les amènerez chez moi.

Je ne cite que ces deux couplets des sept que donne le Comte dans sa note et qui ne sont pas ceux de la chanson publiée par Delloye, mais des « imitations » ou « variantes » sans doute non publiées par lui. A. W. T.

—

Le baccalauréat et les gens de lettres. — Encore un méchant tour de nos bons amis les reporters ! Dans un interview, publié par le *Gaulois*, un de ces inquisiteurs ne s'avise-t-il pas d'attribuer à M. Leconte de Lisle ce propos sur un de ses collègues en Académie : « Notre grand Victor Hugo n'était pas bachelier ; il est vrai que François Coppée l'est ; mais cela se voit ! » Est-ce un simple lapsus de l'auteur des *Erinnyes*, ou une mauvaise mise au point de son photographe ? Car, à vrai dire, Coppée n'est pas bachelier : au moins, si j'en crois M. de Lescure, son biographe : « F. Coppée, l'académicien, n'est donc pas bachelier ès lettres. Celui qui a victorieusement traversé, à quarante et un ans, le pont des Arts, qui mène à l'Institut, n'a pas dans son tiroir de diplôme attestant qu'il a passé avec le même succès, vers ses dix-huit ans, le pont aux ânes. »

Au reste, il se trouve en bonne compagnie : MM. Renan, Alphonse Karr, n'ont pas davantage leur parchemin ; par contre, M. de Vogüé, ainsi qu'il s'est plu à le rappeler dans un récent discours, est bachelier *du temps de la bifurcation.*

En ferait-on moins son chemin, sans le passeport universitaire, par hasard ?

C'est ce que décideront, sans doute, nos collaborateurs, en nous donnant la liste des hommes de lettres, de quelque envergure, qui ont cru pouvoir s'en passer. Pont-Calé.

—

Ordre de Malte. — Quelle est la nouvelle organisation de cet ordre, qui s'intitule : *Ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem ?* Pourquoi le chef porte-t-il le titre de *Prince,* et est-il qualifié *Altesse ?* Quel est ce prince, et où réside-t-il ? Est-il réel qu'il a des ambassadeurs ? Que veulent dire les titres de *Bailli de justice, Chevalier de grâce magistrale, Grand Bailli,* etc., que portent les chevaliers actuels de Malte ? Quel est le rôle de cet ordre dans nos temps modernes, et s'il est reconnu par quelques puissances, quelles sont-elles ? Enfin quels sont ses insignes ? Tous autres détails seront lus avec intérêt. L. V. A.

—

Le président Le Bret est-il mort de chagrin ? — Un critique de beaucoup d'esprit et de beaucoup d'érudition, — ces choses-là se voient quelquefois réunies — M. Ludovic Lalanne, s'est jadis fort moqué, dans ses charmantes *Curiosités biographiques*, de la multitude de décès que les moutons de Panurge de nos *Dictionnaires* (plus ou moins) *historiques* attribuent au chagrin. J'ai moi-même, en mes trop nombreux écrits, eu souvent l'occasion de montrer que diverses prétendues victimes du chagrin n'étaient mortes que pour des causes très naturelles. Je me demande et je demande surtout à nos lecteurs s'il n'y a pas une objection de ce genre à élever contre le récit que voici, tiré de la *Revue Sextienne* du 15 juillet (article du Dr Chavernac sur les *Personnages historiques passés par Aix*, p. 138) : « Le premier président Le Bret avait eu maille à partir avec madame de Simiane, et avait obtenu même contre elle une lettre de cachet dont la duchesse de Modène (Charlotte-Aglaé d'Orléans) avait pu paralyser les conséquences. Or il arriva que M. Le Bret et madame de Simiane se trouvèrent fortuitement chez la duchesse à Aix (1720). Que diriez-vous, monsieur le président, dit celle-ci, d'un homme qui, ayant sollicité les rigueurs de la Cour contre une personne d'une opinion opposée à la sienne, accablerait néanmoins cette personne de prévenances et de marques d'attachement ? — Je dirais, répondit M. Le Bret, que cet homme est un monstre. — C'est vous qui l'avez dit, répliqua la princesse, et vous êtes ce monstre. Voilà les lettres que vous avez écrites contre madame de Simiane. Le président, navré comme un renard qu'une poule aurait pris, rentra chez lui. Et le coup fut si rude, qu'il en mourut quelques heures après. »

Un vieux chercheur.

—

Armande Béjard à Meudon. — Sur une maison portant le n° 11 de la rue des Pierres, à Meudon, on lit une inscription rappelant qu'Armande Béjard et sa fille Esprit-Magdeleine ont habité cet immeuble *qui leur appartenait*.

Un de nos aimables collaborateurs, savant moliériste, pourrait peut-être me donner quelques renseignements sur le séjour des Béjard à Meudon; si ses loisirs lui permettent de répondre à ma question, qu'il soit remercié d'avance.

ALEXIS MARTIN.

—

Les cendres de J.-J. Rousseau et de Voltaire. — Le 11 juillet 1791, en vertu d'un décret de la Constituante, eut lieu au Panthéon la cérémonie d'apothéose de Voltaire, et le 11 octobre 1794, celle de J.-J. Rousseau, décrétée, d'abord par la Constituante, puis par la Convention.

En différents temps des doutes sérieux ont été émis, non certes sur la réalité de ces cérémonies pompeuses rapportées par tous les historiens de la Révolution et dont fut témoin tout un peuple, mais sur la réalité de la translation des cendres. Il y a plus, cette translation a été, parfois, catégoriquement niée.

Dans la *Vie littéraire* du 13 juin 1878, M. Jules Troubat dit positivement que « la Restauration n'a pas expulsé les cendres de Voltaire du Panthéon par la raison qu'en réalité elles n'y ont jamais été portées ».

Le 30 janvier 1869 M. Taine publiait dans le *Journal des Débats* une relation inédite de la mort de Voltaire envoyée à Catherine, impératrice de Russie, et retrouvée dans les archives de Moscou, d'après laquelle le corps de Voltaire aurait été brûlé dans de la chaux vive à l'abbaye de Scellières par ses deux neveux, qui en agirent ainsi afin de le soustraire aux profanations du fanatisme religieux.

En ce qui concerne la translation du corps de J.-J. Rousseau au Panthéon, on sait qu'elle fut retardée de plusieurs années à cause de l'opposition constante, passionnée, ardente, manifestée sous toutes les formes par la population du village d'Ermenonville et par M. René de Girardin, propriétaire de l'île des Peupliers où se trouve encore aujourd'hui le célèbre tombeau de J.-J. Rousseau.

Pour moi, j'atteste aux lecteurs de l'*Intermédiaire* que je me rappelle très bien que dans ma jeunesse, il y a une trentaine d'années, des vieillards d'Ermenonville émettaient des doutes sur la réalité de l'exhumation du corps de J.-J. Rousseau; l'un d'eux m'a même affirmé que cette exhumation avait été simulée et que le tombeau de l'île des Peupliers renfermait encore aujourd'hui les cendres du grand homme.

M. le prince Radziwill, propriétaire actuel du château et du parc historiques d'Ermenonville, pourrait facilement élucider d'une façon définitive cette très intéressante question.

Enfin, en supposant, ce qui, tout au moins, est fort douteux, que les cendres de J.-J. Rousseau et de Voltaire eussent été réellement portées au Panthéon en 1791 et 1794, l'histoire de leur profanation, en 1814, mérite-t-elle le grand crédit dont elle jouit, surtout depuis quelques années?

Je réponds hardiment : Non! et je le prouve.

Remarquons tout d'abord que ce racontar à sensation publié autrefois dans l'*Intermédiaire*, par le bibliophile Jacob, celui-ci ne le tenait qu'*indirectement* d'un M. Puymorin, directeur de la Monnaie, l'un des soi-disant complices de cette prétendue profanation. L'assertion d'un homme assez dépourvu de sens moral pour commettre une aussi honteuse action est-elle donc de nature à entraîner une conviction suffisante? Son fanatisme rageur n'a-t-il pu le porter à se vanter d'un crime qu'il n'aurait commis que par désir, par intention? Et la tierce personne, dont nous ignorons le nom, qui aurait transmis cet aveu étrange à M. Lacroix (bibliophile Jacob), est-il prouvé qu'elle ait été sincère et qu'elle n'ait pas été dupe?

Voyons, maintenant, s'il y a un fait positif qui, à une époque quelconque, soit venu confirmer, d'une façon tant soit peu plausible, le bruit accrédité par M. Lacroix.

Le 29 décembre 1821, les cercueils de J.-J. Rousseau et de Voltaire et les sarcophages en bois dans lesquels ils étaient enfermés furent retirés des caveaux où ils avaient été déposés, et transportés dans d'autres caveaux moins en vue et situés sous le péristyle, en dehors de l'édifice, rendu à l'exercice exclusif du culte catholique. Le procès-verbal de transfèrement constate que le cercueil en chêne, fortement cerclé de fer, de Voltaire et

le cercueil en plomb de J.-J. Rousseau, reconnus respectivement pour contenir leurs cendres, — ce sont les expressions mêmes du procès-verbal, — étaient intacts. On a seulement constaté qu' « il existait sur l'arête » du cercueil en plomb de J.-J. Rousseau « trois gerçures, à l'endroit de la soudure ».

Neuf ans après, le 4 septembre 1830, les cercueils et sarcophages furent réintégrés, par ordre du ministère, dans leurs caveaux primitifs. Nouveau procès-verbal rédigé avec soin, non moins minutieux que celui de 1821. J'en extrais les passages suivants, les seuls qu'il importe d'ailleurs de rapporter ici :

Le cercueil renfermant les cendres de Rousseau est en plomb, parfaitement soudé, si ce n'est, au centre de l'arête supérieure, du côté du nord, une légère crevasse qui provient évidemment d'une rupture faite dans le transport, et ne présente aucune effraction.

Le cercueil renfermant les cendres de Voltaire est extérieurement en bois de chêne, parfaitement intact ; deux bandes de scellés, que M. Boucault déclare y avoir été apposées en 1821, existent encore, la bande placée du côté du midi est légèrement endommagée, mais sans qu'il y ait aucune trace d'effraction.

En 1864, plusieurs journaux racontèrent que l'empereur ayant manifesté le désir de faire réunir le cœur de Voltaire, déposé à la Bibliothèque nationale, aux autres parties du corps du philosophe, Mgr Darboy, archevêque de Paris, lui aurait répondu : « Mais, Sire, le bruit court, depuis longtemps, qu'au Panthéon, il ne se trouve qu'un tombeau vide. » D'après le même bruit, le cercueil de Voltaire eût été, en effet, trouvé vide. Quant à celui de Rousseau, il n'en fut pas question.

Est-il croyable que si le tombeau de Voltaire avait été réellement ouvert en 1864, le public, en ce temps d'informations à outrance, n'en eût pas été instruit autrement que par une vague rumeur ?

Je désire bien vivement que quelqu'un des lecteurs de l'*Intermédiaire* soit à même d'élucider encore plus cette intéressante question et, comme elle ne peut l'être d'une façon définitive que par l'ouverture des cercueils, je désire non moins vivement qu'il se trouve parmi les intermédiaristes quelqu'un qui ait assez de crédit auprès de M. le ministre de l'Instruction publique pour le décider à faire procéder à cette ouverture.

Aug. Castellant.

—

Les mœurs domestiques en Russie au commencement du XIXe siècle. — Quelque intermédiairiste érudit et complaisant pourrait-il donner des renseignements bibliographiques sur les mœurs domestiques en Russie, au commencement de ce siècle (ouvrages traitant de la vie privée des Russes à la ville et en province, donnant des détails sur les serviteurs, sur leurs rapports avec leurs maîtres, sur leur domesticité féminine, etc.) ?

L'indication de recueils, ou de mémoires, comme ceux de Masson, par exemple, serait accueillie avec une vive reconnaissance. A. M.

—

Les bibliothèques impériales des Tuileries et l'incendie du Palais en 1871. — On a souvent dit et imprimé que les bibliothèques particulières de l'empereur et de l'impératrice avaient été brûlées, lors du grand incendie qui détruisit le palais des Tuileries, en mai 1871.

Pour ma part, je n'ai jamais cru, quant aux livres, à un désastre aussi complet. — J'ai toujours voulu espérer qu'il se sera trouvé là, bien à propos, quelques malins bibliophiles peu délicats, parmi les incendiaires.

On a surtout déploré, entre autres pertes de livres précieux, dans cette destruction des Tuileries, celle du superbe *Voltaire, édition de Kehl*, en grand papier vélin, orné des dessins originaux de Moreau le Jeune, lavés à la sépia, exemplaire que Beaumarchais lui-même avait formé et fait relier en maroquin rouge, avec l'intention de l'offrir à l'impératrice Catherine II, et qui, finalement, après avoir appartenu à divers grands amateurs, fut vendu 9,025 francs, en 1863, à la vente du baron L. Double, et acquis pour l'impératrice Eugénie.

Depuis 1871, j'ai vu passer, à plusieurs reprises, à Paris, dans des ventes publiques après décès, ou dans des catalogues de livres d'occasion à prix marqués, des exemplaires d'ouvrages modernes, reliés en maroquin plein, et qui étaient indiqués comme portant, frappées sur les plats de leur reliure, les armes impériales.

Ces livres (ce qui arrête bien toute supposition de *trucage*, du fait des vendeurs) étaient parfois cotés à des prix de beaucoup inférieurs à ceux qu'avaient dû coûter leurs seules reliures.

J'ai acheté ainsi, en 1886, à la vente des Bibliothèques réunies Phil. de Saint-Albin et Achille Jubinal (Charles Porquet, libraire-expert), un exemplaire en grand papier, relié en maroquin rouge, aux armes impériales, tranches dorées, de l'*Histoire du cardinal Ximénès*, par Michel Baudier, éditeur, in-8°, annotée par Edmond Baudier, d'Issoudun. Paris, Plon, 1855.

Et plus récemment : une *Etude historique, physiologique*, etc., *sur la Rose*, par Th. Jullien. Reims, 1863, in-8°, relié par *A. Despierres, relieur de l'Empereur*, pour l'impératrice Eugénie, en maroquin vert, aux armes impériales, avec filets et ornements dorés, bouquets de roses sur les plats, larges dentelles, gardes en moire blanche et tranches dorées.

La mise en vente de ces divers volumes, tous ornés de ces mêmes fers, aux *armes impériales*, ne donne-t-elle pas l'espoir de voir réapparaître un jour — quand l'heure de la prescription légale aura sonné, sans doute -- le Voltaire de Moreau le Jeune, relié pour Beaumarchais, et que possédait l'impératrice ?

ULRIC R.-D.

—

Un crucifix en peau humaine. — Nous lisons dans les *Curiosités archéologiques de* 1855 (édition Lalanne) qu'on voit à Burgos un crucifix recouvert d'une peau humaine.

Est-ce bien exact ? FLAUGONZO.

—

Rougeot de Mérisy. — Je lis dans l'*Intermédiaire* du 25 mai 1886 (XIX, 317), sous la signature W., que Claude-François Rougeot, fermier général, né à Dijon, en 1719, guillotiné le 8 mai 1794, avait été marié à *Marie de Clocy*, tandis que, d'après Borel d'Hauterive (*Annuaire de la noblesse*, 1865, page 151), il aurait épousé Marie de *Cléry*. Je désirerais être fixé sur le véritable nom et avoir, en outre, quelques renseignements sur les *Clocy* ou *Cléry*.

J'ajoute, pendant que j'y suis, que Claude-François Rougeot est né le 20 décembre 1718, sur la paroisse Saint-Michel de Dijon. VEREPIUS.

—

La première expropriation pour cause d'utilité publique. — Le 6 juin 1608, le vieil amphithéâtre anatomique de l'Ecole de Paris, tombant en ruine, Henri IV voulut forcer la Faculté à en bâtir un autre rue de la Bûcherie.

A cet effet, il ordonna au lieutenant civil, François Miron, d'exproprier un terrain, situé dans le voisinage, et sur lequel le propriétaire, Julien Evan, avait commencé à élever quelques constructions, et de contraindre, au besoin, la Faculté à y bâtir les salles nouvelles de dissection.

Les docteurs se débattirent si bien, qu'ils conservèrent encore neuf ans leur vieille masure ; se contentant, dit le Dr Chéreau, à qui nous empruntons les détails, d'une simple toile cirée « pour préserver le bâtiment de la pluie, de la grêle et de la neige, qui fouettaient les visages des morts et ceux des vivants ».

Est-ce bien là, comme l'affirme l'érudit bibliothécaire, le premier projet d'expropriation, pour cause d'utilité publique ? (L'arrêté d'Henri IV portait, en effet, cette mention : « Attendu qu'il s'agit de la commodité publique. »)

Pourrait-on nous donner le nom des précurseurs du baron Haussmann, en pareille matière ? PONT-CALÉ.

—

Agen et Scaliger. — La dernière livraison de la *Revue des Deux Mondes* contient un intéressant article de M. Gabriel Hanotaux, sur la *France en* 1614. Mais, dans cet article, un point m'embarrasse. Le voici : « Les bords de la Garonne, dit le savant écrivain, étaient bordés d'une infinité de bourgades, de grands châteaux et de maisons de plaisance. Agen, situé dans un pays riche, agréable, fertile, était comme une seconde capitale pour le Midi. Elle s'illustrait du séjour qu'y faisait Scaliger. » C'est là ce qui m'embarrasse. En 1614, Joseph Scaliger était mort depuis cinq années (21 janvier 1609). Et autre grosse difficulté ! Sa ville natale n'avait guère eu l'occasion de s'illustrer de son séjour, car on le trouve partout plus qu'en Agenais, notamment en Poitou, en Touraine, à Genève, en Italie et surtout en Hollande, où il passa les seize dernières années de sa vie. Qui donc a dit qu'en notre fin de siècle nous écrivons trop vite, comme en une fin de bal on danse avec plus d'animation que jamais ? UN VIEUX CHERCHEUR

—

Bibliographie des mensonges historiques. — Les fondateurs de dynasties ont toujours passé, aux yeux de leurs adversaires, pour des usurpateurs ; on a volontiers constaté aussi la légitimité de leur naissance,

Que n'a-t-on pas dit des Napoléon, du dernier surtout, en qui des royalistes et des indépendants ont persisté à voir le fils de l'amiral hollandais Verhuel !

Le gouvernement de juillet a poursuivi avec la plus extrême rigueur un pamphlet attentatoire aux droits de Louis-Philippe à la couronne : *Maria Stella ou échange criminel d'une demoiselle du plus haut rang, contre un garçon de la condition la plus vile* (plusieurs éditions : j'ai sous les yeux la 3e de 1838).

Ce même gouvernement avait laissé publier un assez odieux petit libelle qui flétrissait le chef de la branche aînée : *Le faux héritier de la couronne de France, preuves authentiques de l'illégitimité du duc de Bordeaux*. Paris, A. Deshayes, 1830.

Ne serait-il pas curieux d'établir la liste de ces publications déloyales, par lesquelles les courtisans d'un nouveau régime déversaient l'infamie sur le régime précédent ? MOG.

—

Bibliographie de l'Indo-Chine. — On voudrait connaître la liste de *tous* les ouvrages (en quelque langue et de quelque nature que ce soit) traitant de l'Indo-Chine et pays limitrophes, ainsi que de ceux particuliers à l'Annam et au Tonkin. ANDRÉ.

—

Les jardins de Delille. — Quelque amateur de livres illustrés voudrait-il bien me dire s'il existe, dans le format in-8°, une ou plusieurs éditions du poème des *Jardins* de Delille, *avec la reproduction, dans la dimension de l'in-8°, des gravures d'après Monsiau et Choffard*, lesquelles figurent en tête de chaque chant dans l'édition in-12 du même poème, éditée par Levrault frères, Paris, an XI, 1803 ? G. D. M.

—

Armoiries à retrouver. — Je possède un cachet ancien, aux armoiries suivantes : d'azur à deux vaches d'argent (ou or ?) passant l'une au-dessus de l'autre. L'écu surmonté d'une couronne de marquis et accosté d'une mitre et d'une crosse d'évêque, — le tout timbré du chapeau d'évêque avec cordelière et glands.

Quelles sont ces armes ? L. B.

RÉPONSES

La conception de la beauté (XXI, 481, 653, 682 ; XXII, 109). — Encore un hommage rendu à la supériorité des blondes par une femme dont nous avons eu, à maintes reprises, l'occasion d'apprécier le fin talent d'écrivain.

Madame la baronne Staffe, dans une charmante causerie (*Parti national*, lundi 13 janvier 1890), prétend, avec preuves à l'appui, que toutes — ou presque toutes les femmes dont l'histoire a conservé le nom, « toutes les créatures charmantes ou souvent fatales avaient les cheveux clairs, cendrés, dorés ou enflammés ».

Blonde Lucrèce Borgia, comme Marie de Médicis. Blondes encore Anne d'Autriche, La Vallière, madame de Sévigné — comme aussi madame de Lamballe, Marie-Antoinette, madame de Girardin, et... l'ex-impératrice Eugénie.

Et ajoute-t-elle en guise de conclusion : « Les possesseurs de chevelures rousses et blond doré jouiraient, du reste, d'une immunité bien consolante (s'ils se plaignaient de leur couleur)... Ils ne seraient jamais atteints de la petite vérole, d'après les statistiques.

Voilà bien, ce me semble, l'occasion d'ouvrir une parenthèse : Cette incompatibilité entre la variole et les terrains blonds a-t-elle été scientifiquement constatée ?

Par contre, si l'on s'en rapporte aux travaux du savant docteur Landouzy, professeur agrégé à la Faculté, les hommes et femmes ornés d'une chevelure d'un blond vénitien ne sont-ils pas presque fatalement des candidats à la tuberculose ?

J'en appelle, au surplus, à l'aréopage médical de l'*Intermédiaire*.

PONT-CALÉ.

—

Le comte de Neipperg, 1771-1828 (XXIII, 69). — Quelque « séduisante », suivant l'expression même de la question de M. D., qu'ait pu être, aux yeux éblouis de l'ex-impératrice Marie-Louise, la jolie figure (et la solide personne) du comte de

Neipperg, il faut avouer, quoi qu'on en ait, qu'un général d'un aussi mince mérite, un personnage aussi secondaire, accepté d'emblée comme successeur immédiat d'un Napoléon, par sa propre veuve, — d'un Napoléon encore vivant et grandi par le rayonnement de Sainte-Hélène! — s'est trouvé jouer là, pour l'histoire, le rôle peu régalant d'un chevalier de la triste figure.

En voilà un qui eût été tout créé, vraisemblablement, pour parer l'antichambre de son prédécesseur et qui fût resté à garder la porte quand S. M. l'Empereur et Roi, alors à son apogée, dans son théâtre particulier, se donnait la gloriole de recevoir un parterre de souverains!

Dans ce choix inqualifiable de la pauvre moutonne Marie-Louise, la question du lit, pour parler poliment, m'a toujours paru avoir été la question dominante.

Le mariage — secret ou non — avec ce petit comte de Neipperg, de cette fille et petite-fille des Césars, veuve elle-même d'un empereur et mère d'un roi de Rome, a été, pour elle, plus qu'une déchéance : il fut une dégringolade absolue qui compléta le ridicule de sa régence de Blois, la rendit la risée de l'Europe et grandit d'autant le souvenir, honoré et respecté, de son ancienne rivale, la bonne et aimante Joséphine!

Ah! celle-là, elle n'était point une archiduchesse. Elle n'était pas née sur les marches d'un trône. Elle n'était que la veuve d'un simple général républicain, gentilhomme sans fortune, quand elle consentit, par pur attachement et non par politique, à unir son existence à celle du jeune vainqueur d'Arcole.

Mais, aujourd'hui, à près d'un siècle de distance, et malgré le divorce, comme elle est restée et restée pour toujours, telle qu'on la voit dans le célèbre tableau du *Sacre*, de David, la véritable et seule impératrice : celle du cœur, — celle de la poésie, — celle de l'histoire!

On a imprimé et publié, à diverses reprises, la correspondance de Joséphine avec Napoléon. — Elles sont charmantes de tendresse dans leur épanchement et de dévouement de toutes les heures, — avant, pendant et après, — ces lettres tout intimes et que la main féminine qui les traçait ne destinait, certes, pas aux honneurs de la publicité, comme *Documents historiques*.

Mais, quant à Marie-Louise, je m'imagine que si jamais quelque maladroit éditeur rendait à sa mémoire le mauvais service de mettre au jour ses lettres à Napoléon, cette tâche ingrate ne viendrait pas former, dans nos bibliothèques, un bagage bien encombrant.

ULRIC R.-D.

—

Gros-becs, citrouilles, etc. (XXIII, 162, 281, 306, 332, 399). — M. E. B. a fort bien deviné que je songeais à *mâture*, comme origine du mot *mathurin*. Je le remercie de me dire qu'il croit pouvoir changer son soupçon en certitude.

Une autre expression, que je puis expliquer à coup sûr, est celle de *brassé carré*, usitée, en langage nautique, pour gendarme... colonial ou non.

Voici : Quand on navigue à la voile, on oriente les vergues. Avec une brise du travers, on les *brasse en pointe*. Par vent arrière, au lieu d'être obliques, elles seront perpendiculaires à l'axe du bâtiment. On dit, alors, qu'on est *brassé carré*.

Cette symétrie de disposition dans les hautes œuvres, le matelot la retrouve figurée chez son ami le gendarme dont le couvre-chef, orienté : une corne à bâbord, l'autre à tribord, est toujours *brassé carré*. De là le surnom. T. PAVOT.

— Que le collaborateur E. B. prenne ses étymologies dans les « recueils de calembours à un sou », ça c'est son affaire; il existe des gens pour croire que le nom de la rue Taitbout lui vient d'un bureau de nourrices y établi... jadis, mais l'*Intermédiaire* n'est pas une succursale du *Tintamarre*, n'est-ce pas?

Donc, je le répète, à la Sorbonne les délégués des sociétés savantes ont disserté sur l'origine du sobriquet des matelots bretons. J'ajouterai que cette grave discussion eut lieu en l'an du Christ 1886, et que, selon la coutume, « aucune solution ne s'imposa ».

Mais dans les écrits d'un docte agiographe, dont il a été parlé ici même, M. Thoison, je trouve l'explication suivante qui, moins amusante que celle de M. E. B., me paraît digne d'être prise en considération. Je copie :

« Nous croyons qu'il faut chercher dans cette popularité, dans cette répétition fréquente parmi les gens du peuple du nom de Mathurin, l'explication du sobriquet bien connu donné aux matelots bretons : les Mathurins, et par extension aux matelots en général. On prétend

même que ce sobriquet s'étend jusqu'aux vieux navires à voiles. »

(E. Thoison, *Annales de la Société historique du Gatinais*, V, 182, 183.)

F. M.

—

Commissaires de police littérateurs (XXIII, 200, 343, 402). — A mon gré, M. Gisquet n'a jamais été, à proprement parler, un littérateur de profession, mais seulement un amateur de littérature, ce qu'il ne faut pas confondre.

Il a écrit des *Mémoires*, il a fait des chansons; d'accord, mais jamais, au grand jamais, il n'a songé à noircir du papier lorsqu'il était en fonctions. Ce n'a été qu'au sortir de la Préfecture qu'il a pris une plume afin d'occuper ses loisirs. Quand il dirigeait l'armée occulte de la rue de Jérusalem, en fait d'art littéraire il n'avait qu'un souci : celui de traquer les gens de presse et de les insérer à Sainte-Pélagie. Tous ceux qui ont vécu sous le règne de Louis-Philippe connaissent ce détail-là sur le bout du doigt.

Chez les satiristes du temps, très nombreux et nullement craintifs, on trouve, en prose, en vers et en caricature, cent preuves du fait que j'avance. Feuilletez les petits journaux d'alors, que de brocards sur la vigilance de ce fameux manchot, touchant ses rigueurs à l'endroit des écrivains tricolores, rouges et blancs! Hégésippe Moreau, entre autres, a mis son nom dans l'un de ses jolis couplets, *le Tocsin :*

C'est le tocsin, et dans Paris
Sitôt qu'il nous rassemble,
Gendarmes, fillettes, maris,
Pour cent raisons tout tremble.
Gisquet y perdra son latin.
Tintin, tintin, tintin, rlintintin,
Gisquet y perdra son latin.
Tintin, c'est le tocsin!

A cette époque, au reste, comme la prosodie était fortement dans l'air ambiant, il en était du préfet de police comme de tous les autres : il était gagné par la contagion. M. V. B. parle des relations de M. Gisquet avec mademoiselle de Pradel, la sœur d'Eugène de Pradel, le célèbre improvisateur d'alors. Eh! c'est encore là un secret de Polichinelle. A ce sujet, Germain Sarrut m'a raconté un trait anecdotique assez caractérisque des mœurs du temps. Il s'agit justement du long séjour que de nombreux journalistes faisaient dans les prisons du roi.

Directeur de la *Tribune*, le plus intransigeant des journaux du temps, un papier qui a été saisi deux cent trois fois, condamné cent vingt-deux fois à la prison et à l'amende, et, finalement, supprimé d'un trait de plume, Germain Sarrut a été membre de la Constituante en 1848. Il était encore de ce monde, il y a cinq ans. Pour le moment, c'est lui qui parle:

« Républicains et royalistes, dit-il, lorsque nous faisions notre temps à Sainte-Pélagie, à la Santé ou à la Conciergerie, s'il arrivait que nous eussions besoin de faire fléchir un peu, pour un jour ou une heure ou deux, la rigueur du règlement, nous nous adressions en prose à Eugène de Pradel; l'aimable improvisateur s'adressait en vers à sa sœur, et cette dernière s'adressait avec un plus divin langage encore à M. Gisquet, et nous obtenions, par ricochet, ce que nous désirions. »

Que dites-vous de ça?

Evidemment le fait prouve que le préfet avait de vives tendresses pour la littérature. — Plus tard, après sa chute, les muses — très vieux style — l'ont payé de retour. Ainsi que je l'ai déjà dit, il a publié ses *Mémoires;* il a fait aussi de nombreuses chansons, égrillardes et bachiques. C'était dans le temps où il était à la tête d'une verrerie. Il disait, en faisant le joli cœur: « Je fais du verre et des vers. » Un soir, au Caveau, cette académie de la chanson, j'ai même eu la bonne fortune de l'entendre chanter quelques-uns de ses couplets. Il chantait avec entrain, mais mal, c'est une justice à lui rendre. PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Foucquet de Chaslain (XXIII, 229, 364). — Au sujet de cette question, nous recevons la lettre suivante :

Paris, le 23 juillet 1890.

Monsieur le Directeur,

Dans l'article de votre Revue du 25 juin dernier intitulé : Foucquet de Chaslain, je crois devoir signaler une lacune que mes documents particuliers de famille me permettent de combler.

Après la mort de Christophe Foucquet, fils de Christophe Fouquet, président du parlement de Bretagne, gouverneur du château de Concarneau, et de Mauricette de Kersaudy, cette terre fut dévolue en héritage à Robert de Saisy de Kérampuil, chevalier conseiller au même parlement, qui en rendit l'aveu au roi et en reçut l'investiture.

Ce ne peut être que par l'acte de vente qu'elle passa ultérieurement à Urbain Le Roy, sieur de la Potherie, qui obtint de lui substituer son propre nom.



Je pourrais appuyer cette rectification de toutes les preuves nécessaires que je n'ai pas sous les yeux au moment où j'ai l'honneur de vous écrire, mais je crois en avoir dit assez pour le moment sur ce sujet, sauf à le corroborer de quelques détails si l'occasion m'y appelait.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

H. DE SAISY, sénateur.

—

Les sabots de Jean-Jacques Rousseau (XXIII, 230, 365). — L'*Instituteur libre* se trompe en disant que Joseph II, lors de son voyage à Ermenonville en 1777, vit les sabots de Jean-Jacques. Jean-Jacques Rousseau n'arriva à Ermenonville que le 20 mai 1778 et ne l'avait jamais habité ni même vu avant cette date.

AUG. CASTELLANT.

—

L'idée de patrie existait-elle en France avant la Révolution? (XXIII, 294, 410.) — Le mot de patriote s'employait autrefois dans le sens de « compatriote », aujourd'hui inusité. Dans le cas actuel, il a été employé, je crois, pour la première fois par Saint-Simon qui l'appliqua à Vauban. Ce n'est donc pas Camille Desmoulins qui l'a inventé.

A propos de Camille, sait-on que le mot « distribution » appliqué aux imprimés que distribuent à leurs membres les assemblées délibérantes, remonte à la Révolution? Camille, dans une note à la page 61 de son *Histoire des Brissotins*, montre Rabaud Saint-Etienne « fixant l'orateur, mordant la *distribution* et ses doigts avec des grimaces », pendant un discours de Robespierre à la Convention.

M. P.

— Je viens de voir à la montre d'un libraire, vis-à-vis l'église de la Trinité, une brochure de huit pages sans nom d'imprimeur, intitulée : *l'Amour de la patrie. Ode sur la convalescence du roy*.

M.DCC.LVII. Sans nom d'imprimeur.

V. B.

— J'ouvre mon dictionnaire au mot *Patrie* et je trouve : Patrie, terre des pères (Vaterland), et cet exemple :

Comment concilier, vierge du ciel chérie,
La douceur de tes yeux et ce glaive irrité?
— La douceur de mes yeux caresse ma patrie,
Et le glaive en fureur défend sa liberté.

Mlle DE GOURNAY.

L'idée est exprimée avec une netteté indiscutable et il me semble qu'elle ne pouvait pas s'appliquer avec plus d'à-propos. Au surplus, puisque M. Ph. Audebrand s'appuie sur l'autorité de Michelet, qu'il me permette de le renvoyer au passage suivant du chapitre intitulé : le Procès de la Pucelle :

... Car il y eut un peuple, il y eut une France. Cette dernière figure du passé fut aussi la première du temps qui commençait. En elle apparurent à la fois la vierge et déjà la Patrie.

Tout cela me semble très clair. Tournant le feuillet de mon dictionnaire, j'ai trouvé les mots *patriote*, *patriotique*, etc., et j'ai trouvé en exemples : *Le patriote Palloy*, *les lettres b...... patriotiques du père Duchesne*, *les patriotes du* 10 *août*, *les patriotes du* 2 *septembre*, *le parti patriote*.

Ces exemples me suffisent et je suis pour ma part tout à fait édifié.

PENGUILLOU.

— C'est afficher un singulier état d'esprit, pour me servir d'une locution fort à la mode aujourd'hui, que de contester à nos ancêtres de l'ancienne France, à la plus grande gloire des générations nouvelles, l'amour du sol natal et le culte de la patrie. Pour un peu on nierait que ce mot *Patrie* ait existé dans la langue avant la prise de la Bastille. On trouverait pourtant dans nos vieux auteurs mille témoignages de leurs sentiments patriotiques : je me bornerai à en citer quelques-uns, pris au hasard dans Voltaire; et si je me suis adressé de préférence à cet écrivain, c'est précisément parce que bon nombre de gens s'entendront comme larrons en foire pour lui refuser plus qu'à tout autre les susceptibilités de l'honneur national et les vibrations de la fibre patriotique.

Qu'on lise donc, et que l'on juge.

Nous apprenons que nos voisins les Français sont animés autant que nous, au moins, de l'esprit *patriotique*.

(*Extrait* (*supposé*) *de la* Gazette de Londres *du* 20 *février* 1762.)

Respectez, aimez vos pères et vos mères; soyez soumis aux lois; élevez vos enfants dans l'amour du juste et de l'honnête; *aimez votre patrie*, etc.

(5e *Lettre à M. le professeur de théologie*.)

Laissez là votre chronologie et vos calculs... cela est absolument étranger à la morale, à la vertu, à l'*amour de la patrie*, qui sont notre unique affaire.

(19e *Lettre de M. Covelle à M. Needham, le prêtre*.)



Voudrez-vous abolir la Sorbonne parce que trente-six docteurs... condamnèrent la Pucelle d'Orléans à être brûlée vive pour avoir secouru son roi et *sa patrie*?

(*Anecdotes sur Bélisaire.*)

Le maréchal de Turenne est sûrement en paradis, puisqu'il s'était fait catholique. Le maréchal de Catinat y est aussi sans doute. L'un est mort pour *la patrie*; l'autre, après avoir gagné des batailles, a souffert la disgrâce et la pauvreté sans se plaindre.

(*Saints à faire.*)

Noailles, pour son roi plein d'un amour fidèle,
Voit *la France* en son maître, *et ne regarde* [*qu'elle.*

(*Poème de Fontenoy.*)

Combattons, périssons, mais *pour notre patrie.*
Malheur aux vils mortels qui servent la furie
Et la cupidité des rois déprédateurs;
Conservons nos foyers; *citoyens* sous les armes,
Ne portons les alarmes
Que chez nos oppresseurs!

(*Sur la guerre des Russes contre les Turcs.*)

Les deux derniers couplets méritent particulièrement d'être remarqués. Dans l'un, Noailles voit la France en son maître, mais il ne regarde qu'elle. La patrie d'abord; le roi ensuite. La distinction, — on pourrait presque dire: l'opposition des deux principes ne saurait être mieux marquée. Le premier hémistiche est de commande et pour la montre; le second exprime la pensée vraie, et c'est une pensée patriotique. Elle doit même, si on se reporte à l'époque, paraître singulièrement hardie.

L'autre, d'un accent très étonnant pour le temps, n'est rien moins qu'un coup de clairon révolutionnaire. On dirait un écho anticipé du *Chant du départ* et de la *Marseillaise.*

Objectera-t-on qu'avant la Révolution l'amour de la patrie n'était pas universel, et que si Noailles, un grand seigneur pourtant, ne voyait que la France dans le roi, beaucoup d'autres ne voyaient que le roi dans la France? Rien n'est plus vrai, et je n'y contredis pas. Mais en était-il autrement sous le premier Empire, — avec l'excuse de la tradition en moins? — Et étaient-ils si rares, même parmi les ci-devant patriotes de 1792, ceux qui ne voyaient dans la France que la personne de Napoléon? Il y a toujours eu, et il y aura toujours, hélas! des gens disposés à tout sacrifier à leurs opinions du moment; et ce même Béranger, dont mon vieil ami Audebrand a cité un vers d'une belle et noble inspiration, ne s'est-il pas oublié un jour jusqu'à conseiller à nos soldats, dans un refrain trop célèbre, de faire « demi-tour » devant l'ennemi, parce que le motif de la guerre dans laquelle on les engageait froissait ses passions politiques?

Pauvres nous! JOÇ'H D'INDRET.

— Je lis dans la préface des *Bagatelles morales*, petit chef-d'œuvre de l'abbé Coyer, édité à Londres en 1754, chez Paul Vaillant, libraire, une promesse à ses lecteurs d'une « Dissertation sur le vieux mot de Patrie, et la bonne façon de le prononcer ».

Dans le même volume — Découverte de la pierre philosophale (dont devrait bien s'inspirer notre ministre des finances), l'abbé Coyer, enchanté d'avoir trouvé de nouvelles sources de budget, s'écrie: « Trop heureux si j'ai servi ma *patrie!* »

(Rosny-sous-Bois.) HY-DY.

Les originaux de la correspondance imprimée de l'armée d'Egypte (XXIII, 323). — Toute cette correspondance saisie par les croiseurs anglais est au Public Record Office, Rolls House, Chancery Lane, Londres. A. W. T.

Madame de Staël (XXIII, 324). — Tahne, dans son ouvrage: *Recherches sur les familles rhénanes et de Westphalie*, Cologne, 1871, consacre un volume en deux parties, soit cinq cents pages environ, à la famille de Staël, avec de nombreux documents à l'appui. Il établit que le nom primitif était Flecke, que Staël, écrit aussi Stahel et Stahl, était un surnom venu d'acier, ou de fer, et allusion soit à la force, soit à la fermeté, ou encore aux armes d'un ancêtre; Holstein est le nom d'un château dont ils sont originaires et qu'ils possédaient déjà au XIII[e] siècle. Ils ont été créés barons du Saint-Empire en 1719 et 1731, barons suédois en 1788, et ce titre leur a été reconnu en Russie, en 1869.

F. P. MAC REBO.

— Germaine Necker s'est autorisée de ce que von ou van sont de longue date et en tous pays des équivalents de notre particule: l'attaché de légation van Rullen s'appelle à ma connaissance M. de Rullen à Rome. Et elle a pu signer de Staël-Holstein sans que son mari ait dû pour

cela solliciter. Pas besoin de décret ou anoblissement, la faculté d'une transposition est consacrée, et la coutume en existe. Madame de Staël le savait. Elle avait entendu Schlegel dire à Constant de Rebecque : *Mossieu de Constant*, etc., de Maistre nommer madame de Constantin sa sœur Constantin de La Bâtie ; et Bertrand de Moleville, ministre, annoncé M. de Bertrand. Il en va de même, usage ou courtoisie, à l'heure qu'il est. Témoin, ou exemples entre cent. De Cassan pour Cassan de Floyrac. Clergé de la Madeleine. De Gaillard pour Gaillard de la Valdène, dans le Midi. De Fouler, pour Fouler de Relingue dans le Nord. De Vinols, pour Vinols de Montfleury à la Chambre. De Gerich pour Gerich de Heerwine, corps diplomatique néerlandais. De Forcade, couramment adopté pour le demi-frère du maréchal de Saint-Arnaud, ce ministre de l'intérieur de qui son collègue Rouher disait : Je fais fort cas de Forcade. La proposition de ne plus appeler l'auteur de *Corinne* que madame Staël von Holstein, me paraît inadmissible.

H. BOURDON,

—

Un guide de Sienne de Fabio Chigi (XXIII, 324). — On peut assurer que Fabio Chigi, qui devint pape après Alexandre VII, a écrit un traité sur les peintres de Sienne. Pallavicino aussi l'atteste. (Lib. I, cap. 5.) Mais on n'en connaît aucun exemplaire dans les bibliothèques publiques et particulières de cette ville. Ettore Romagnoli, savant de Sienne, des premières années de ce siècle, cite ce traité et dit qu'il se trouvait dans une bibliothèque *Chigi Farnese*, de Rome (?). Les éditeurs de Vasari citèrent ce livre sur la foi de Romagnoli.

Antérieur à 1625, on connaît un abrégé des choses de Sienne composé, en 1615, par Giulio Mancini, médecin du pape Urbain VIII.

(Sienne,) A. LISINI.

—

Une œuvre de Michel-Ange à retrouver (XXIII, 324). — Ce sont les deux admirables *Esclaves* de Michel-Ange, une des gloires du Louvre.

J'ai raconté jadis comment ils ont passé de Michel-Ange à Robert Strozzi, à François Ier, au connétable de Montmorency, qui les installa à Ecouen, puis au duc de Montmorency, au cardinal de Richelieu qui les fit transporter à son château de Richelieu en Poitou, enfin au maréchal de Richelieu qui les ramena à Paris pour décorer les jardins de son hôtel de la rue Saint-Augustin.

Cachés pendant la Révolution dans une écurie, au Roule, les *Esclaves* furent sauvés par Lenoir et placés au Louvre.

Si M. Paul Edmond désire connaître cette curieuse histoire par le menu, il la trouvera dans le volume des *Collections des Richelieu*, publié chez Plon en 1883, pages 33, 69 et 99.

EDMOND BONNAFFÉ.

—

Un officier supérieur à retrouver (XXIII, 324). — Comte Piochard d'Arblay (Alex.-Jean-Baptiste), d'après les archives, ou d'Arblay (Alexandre-Gabriel-Pieuchard), d'après Susane, *Inf.*, 2e vol., p. 155, le 3 août 1791, colonel du 103e régiment d'infanterie, formé par les compagnies soldées de la garde nationale parisienne, est à l'Annuaire de 1792.

1er février 1792. Adjudant général colonel ; ne figure pas sur les états officiels des adjudants commandants à l'armée de Saint-Domingue, annuaires XI à XIII, a peut-être été confondu avec Darbois, mort en 1802, sous-lieutenant commandant l'artillerie de la compagnie des gardes du corps de Luxembourg (4e), 1er juin 1814. Maréchal de camp du 14 juillet 1814, porté à l'Almanach royal de 1815 au... juillet 1792 (*sic*).

M. Darblay fut retraité le 31 octobre 1815 et mourut le 7 mai 1818.

C. W.

— Il y a de quinze à dix-huit ans, un jour que j'avais un roman de miss Burney dans les mains, un de mes clients me dit : « Vous pouvez classer ce roman dans vos ouvrages locaux ; miss Burney était la femme d'un homme de nos pays. Ils ont habité pendant un certain temps (plusieurs années et sous la Restauration) Joigny, où je les ai vus. »

Depuis, j'ai vainement cherché d'autres renseignements. J'ai même fini par douter de l'exactitude de celui-là et je retirai de mes ouvrages locaux ceux de miss Burney en attendant de plus sûres indications.

Le mari de miss Burney pouvait être de la famille d'Arblay qui, avant la Ré-

volution, possédait le château et la terre d'Arblay, à Neuilly (Yonne), à huit ou neuf kilomètres de Joigny.

Les archives de l'Yonne possèdent une liasse ainsi désignée : *Fonds Piochard* d'Arblay (émigré). Neuilly: baux de biens ruraux (1594-1790).

LE BOUQUINISTE DE L'YONNE.

—

La biographie d'Alphonsine Plessis dite Marie Duplessis (la dame aux Camélias) (XXIII, 325). — G. D. M. pourra consulter aussi un article de l'*Evénement* du 12 novembre 1882, sur les parents de la dame aux Camélias, et un autre, également sur les ancêtres de l'héroïne de Dumas et son arbre généalogique, dans la revue *le Livre*, numéro du 10 décembre 1885.

M. L.

—

La bibliothèque de Marie Bashkirtseff (XXIII, 326). — Cette bibliothèque est parfaitement conservée par la mère de la charmante jeune fille. Rien n'a été touché dans le cabinet de travail; le dernier livre en lecture — un volume d'Aristote — est encore ouvert sur le pupitre, à la page où la lectrice s'est arrêtée. De petits morceaux de papier avec lesquels elle inscrivait les pensées qui l'avaient frappée, sont piqués au mur par des épingles.

(Saint-Etienne.) C. B.

—

A. S. de Saint-Valry (XXIII, 327). — Il y a beaucoup d'articles de lui dans la *Muse française*, cette revue à laquelle collaborèrent Victor Hugo et les autres tenants de l'école romantique, après la disparition du *Conservateur littéraire;* je crois qu'il était l'auteur des articles signés : « Le jeune moraliste ». Je n'ai pas la revue sous les yeux; je cite de mémoire.

Gaston de Saint-Valry, qui fut directeur de la *Patrie* et qui avait eu auparavant la direction du *Journal d'Alençon*, était bien, je crois, son fils. L.

—

Numismatique (XXIII, 327). — La contremarque de l'avers reproduit les armes de Berne. La bande doit être chargée, non d'un lion léopardé, mais d'un ours. La contremarque de l'avers indique la valeur de la monnaie : 40 batzen.

Vers 1796, il y eut des changements dans le monnayage de certains cantons suisses. Avant l'adoption de la frappe des types nouveaux, on *habilita* des écus de Louis XVI, en y ajoutant ces sortes de contremarques, et en remplaçant la tranche inscrite par une autre formée de petites palmettes imbriquées, à trois feuilles. H. B.

—

Cyrano de Bergerac, inventeur du phonographe en 1650 (XXIII, 351). — Cyrano de Bergerac n'est pas le premier auteur qui ait eu l'idée d'un instrument destiné à emmagasiner la voix humaine pour la reproduire à volonté.

Voici ce qu'on lit dans le numéro d'avril 1632 du *Courrier véritable*, petit journal mensuel où l'on s'amusait souvent à enregistrer des nouvelles fantaisistes :

Le capitaine Vosterloch est de retour de son voyage des terres australes qu'il avait entrepris par le commandement des États (de Hollande), il y a deux ans et demy. Il nous rapporte, entre autres choses, qu'ayant passé par un détroit au-dessous de celui de Magellan, il a pris terre en un pays où la nature a fourni aux hommes de certaines éponges qui *retiennent le son et la voix articulée*, comme les nôtres font des liqueurs. De sorte que quand ils se veulent mander quelque chose ou conférer de loin, ils *parlent seulement de près à quelqu'une de ces éponges*, puis les envoyent à leurs amis, qui, les ayant reçues et les pressant tout doucement, en font sortir ce qu'il y avait dedans de paroles, et sçavent par cet admirable moyen tout ce que leurs amis désirent.

ALBERT DE ROCHAS.

—

Animaux décorés de la Légion d'honneur (XXIII, 354). — L'histoire du chien Moustache, que le maréchal Lannes aurait décoré de la Légion d'honneur, après Austerlitz, « n'est qu'une histoire ». Il n'existe aucune trace officielle de ce fait, qui n'a même pas pour lui la vraisemblance. Un César romain a pu faire de son cheval un consul, mais jamais le maréchal Lannes, et encore moins Napoléon, n'auraient songé à donner la croix à un chien. Peut-être a-t-on décoré son propriétaire pour avoir si bien dressé son animal! Mais, à coup sûr, ses états de service ne font pas mention de l'acte héroïque attribué à son chien.

GEORGES D'HEYLLI.

—

Golfe de Lion (XXIII, 354). — M. l'ingénieur Lenthéric (*les Villes mortes du golfe de Lyon*) adopte, il est vrai, la forme

golfe de Lyon; mais il s'empresse d'ajouter que ce nom ne saurait se rattacher à la grande cité intérieure, bâtie au confluent du Rhône et de la Saône, et se justifier par l'importance commerciale de cette place. On comprend les désignations rationnelles données aux golfes de Guinée, de Gascogne, de Gênes, de Naples, de Tarente, etc., à raison de la proximité des terres et ports du même nom. Mais Lyon est éloigné de plus de trois cents kilomètres de la Méditerranée. M. Lenthéric ne manque pas de rappeler que le golfe a été nommé dans les temps reculés *Sinus Gallicus*, *Sinus Leonis*, mais jamais *Sinus Lugdunensis;* il relate la singulière explication qui justifierait l'appellation Sinus Leonis ou golfe du Lion, par une comparaison entre la fureur des flots dans le golfe avec la fureur du lion. On lira avec intérêt sa dissertation, qu'il serait trop long même de résumer ici, en tête du chapitre premier du livre invoqué. p. 79 et suiv. Elle renferme tous les détails historiques qui pourraient élucider une question douteuse, mais qui sont encore insuffisants pour amener une conclusion. M. Lenthéric d'ailleurs ne conclut pas précisément : il écrit golfe de Lyon, parce que cela se dit généralement et depuis longtemps.

Mais, à l'appui de cette désignation, il sera bon de lire une longue note étymologique de M. Germer-Durand, p. 477 du volume précité, qui mérite d'être prise en sérieuse considération. Elle rappelle l'opinion de M. Tardieu qui, remontant à Strabon et au séjour des Ligures sur les côtes de la Méditerranée, ferait dériver le nom de Lyon (le golfe et non la ville) des formes grecques Λιγυστιχὴ γὴ, Λιγυων πελαγος. Λιγυων, aurait pu en effet se transformer en Ligyon, d'où Lyon. (Vid. op. et loc. cit.)

(Nimes.) CH. L.

— Lion est préférable à Lyon. J'en demande pardon à M. Lenthéric, induit sans doute en erreur par Bouillet, guide peut-être moins sûr en géographie qu'en matière de philosophie et d'histoire. Bien médiocre géographe moi-même, je vois, dans l'*Encyclopédie des gens du monde*, Depping père écrire *golfe de Lyon ou plutôt du Lion.* Sur quoi, possesseur des tables de Malte-Brun et de celles du *Magasin pittoresque,* je lis (*doctus cum libris*), dans le *Magasin* 1836, p. 115 : « L'y grec ferait supposer que cette baie doit son nom au chef-lieu du Rhône. Golfe du Lion exprime la violence des tempêtes qui la bouleversent trop souvent. »

Puis dans Malte-Brun, t. III, p. 217 : « Saint Louis, quittant Aigues-Mortes, y éprouva une tempête; *Nuncupatur leonis*, dit en en parlant Guillaume de Nangis, moine du XIII[e] siècle, *quod semper asperum, crudele...* »

La métaphore en question, ce rugissement qui s'entendait sur ce point de la Méditerranée, se rattache en quelque sorte aux aboiements de Scylla dans le détroit où sont les colonnes d'Hercule.

H. BOURDON.

—

Hosties armoriées (XXIII, 354). — La *Revue de Saintonge et d'Aunis*, dans son numéro du 1[er] juillet 1890, contient un très important article de Mgr Barbier de Montault, si compétent pour toutes les choses liturgiques, sur les *Fers à hosties saintongeois.*

Il faut lire le mémoire. Je réponds à un seul point de la question. Non, il n'y a pas de type uniforme pour un diocèse. Mais l'influence des époques est très caractérisée. A.

— J'ai voyagé à peu près dans tous les diocèses de France et presque dans toute l'Europe. Etant prêtre, j'ai été à même de constater l'uniformité des figures estampées sur l'hostie : c'est presque toujours un Christ en croix, ou le monogramme IHS, ou encore l'agneau symbolique de l'Apocalypse.

A. I. DE SAINT-ANTOINE.

—

Fraternité (XXIII, 355). — Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Espalion, le 10 juillet 1890.

Monsieur,

Plusieurs des journaux qui se publient à Rodez m'ont appris qu'un de vos correspondants, ami de l'histoire, désire savoir en quoi consistait une *fraternité* en Rouergue. Une de ces feuilles va même jusqu'à désigner M. Lempereur, archiviste actuel de l'Aveyron, et moi, qui l'ai été pendant dix-huit ans, comme pouvant répondre à la question posée. J'ignore si mon honorable successeur, très compétent en pareille matière, a pris la plume à ce sujet. Quant à moi, ainsi mis en cause, j'aurais, je crois, mauvaise grâce de garder le silence; et quoique je ne sois rien moins qu'un érudit, je vais vous dire tout simplement ce que je sais à cet égard, ne serait-ce que pour justifier d'un amour passionné pour tout ce qui touche à notre histoire locale.

En Rouergue autrefois, et probablement

aussi dans d'autres provinces, on donnait le nom de fraternité à l'ensemble des prêtres d'une même paroisse soumis à un règlement commun approuvé par l'évêque ou ses délégués.

Ces sortes d'associations s'appelaient encore des *Communautés*, des *Universités* ou des *Consorces*. Et comme le nombre des ecclésiastiques était jadis plus grand qu'aujourd'hui, ainsi que je l'ai établi dans un de mes ouvrages, on peut affirmer que chaque paroisse, quelle que fût son importance, avait une fraternité. Elle se composait : du clergé chargé de l'administration paroissiale ; des prêtres obituaires, ainsi nommés parce qu'ils n'étaient autorisés, faute d'instruction, qu'à dire la messe des morts ou de *Requiem ;* en troisième lieu, des prêtres pourvus d'un bénéfice situé hors de leur paroisse d'origine, mais qui y demeuraient cependant, le bénéfice n'obligeant pas à la résidence.

Chaque fraternité avait une réunion annuelle, à l'effet de nommer un ou deux syndics, dont la mission consistait à tenir les comptes de recettes et de dépenses, à prendre soin du temporel qu'elle pouvait posséder, à représenter la communauté en justice, etc. Ces réunions n'avaient lieu qu'avec l'autorisation de l'évêque, qui, presque toujours, faisait connaître dans les lettres données à ce sujet le nombre des membres de la fraternité. Exemple : *Jacobus de Corneilhan, permitione divina Ruthenensis episcopus, dilecto nostro rectori seu vicario parochiali ecclesiæ sancti Cosmæ in numero sexaginta sex presbiterorum, salutem in Domino sempiternam*, etc. Un très grand nombre de ces lettres me sont passées sous les yeux, et m'ont permis de faire de la statistique quasi officielle au sujet du nombre des prêtres existant dans la partie du Rouergue qui devait plus tard former l'arrondissement d'Espalion.

Les fonctions à l'église de chaque fraternisant étaient déterminées par les statuts. A la fin de chaque mois, on procédait à la distribution des fonds recueillis, en tenant compte des amendes et retenues encourues par défaut de présence ou autrement. Habituellement, la reddition des comptes par les syndics donnait lieu à un banquet fraternel.

Voilà, monsieur, les renseignements que je tenais à porter à votre connaissance. Ils sont absolument exacts ; et, comme justification de plusieurs d'entre eux, j'y joins la copie des statuts de la Fraternité des prêtres d'Entraygues (Aveyron), que vous pourrez livrer à la publicité si vous le jugez à propos.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

H. Affre.

Nous tenons à la disposition de notre collaborateur F. M. la copie de la Fraternité des prêtres d'Entraygues, et nous remercions bien vivement M. Affre de son érudite communication ainsi que nos confrères de Rodez de leur obligeante intervention.

—

Les reliques de saint Louis ont-elles été sauvées du pillage de Saint-Denis ? (XXIII, 355.) — Les reliques de saint Louis que le cardinal Lavigerie a placées dans la nouvelle cathédrale de Tunis proviennent, comme l'éminent prélat le raconte dans son mandement relatif à cette cérémonie, de Monréal, en Sicile, près Palerme, où est conservé, depuis Charles d'Anjou, une partie du corps du grand roi.

A. I. de Saint-Antoine.

— Il existe, sur les exhumations de Saint-Denis de précieuses notes, prises par un religieux de cette abbaye, témoin oculaire de ces exhumations. Notre confrère H. J. S. ne fait point allusion à ces documents. Peut-être ne les connaît-il pas ? Voici ce que j'en extrais à son intention :

Mercredi, 16 octobre 1793. En continuant la fouille dans le chœur, on a trouvé, à côté du tombeau de Louis VIII, celui où avait été déposé saint Louis, mort en 1270. Il était plus court et moins large que les autres ; les ossements en avaient été retirés lors de sa canonisation en 1297. — La raison pour laquelle son cercueil était moins large et moins long que les autres, *c'est que, suivant les historiens, ses chairs furent portées en Sicile.* Ainsi on n'a rapporté à Saint-Denis que les os pour lesquels il a fallu un cercueil moins grand que pour le corps entier.

Dans la nuit du 11 au 12 novembre 1793, par ordre du département, *en présence du commissaire du district et de la municipalité de Saint-Denis*, on a enlevé du trésor tout ce qui y était, châsses, *reliques*, etc. Tout a été mis *dans de grandes caisses de bois*, ainsi que tous les riches ornements de l'église, et le tout est parti dans des chariots pour la Convention, *en grand appareil et grand cortège de la garde des habitants de la ville*, le 13, vers les dix heures du matin.

Cette citation ne répond pas d'une façon topique à la question de notre collaborateur H. J. S., mais il en résulte tout au moins : 1° que des reliques de saint Louis auraient existé en dehors de celles de Saint-Denis, puisqu'il y en aurait eu en Sicile. Il s'agirait évidemment non seulement de chairs proprement dites, mais d'os de petite ou de moyenne grandeur tels qu'il en reste toujours dans les chairs, et le tout a dû être porté en Sicile dans une châsse ou dans un reliquaire quelconque. Ces reliques peuvent être celles qui se trouvent aujourd'hui à Tunis. 2° Que le transport des autres reliques à la Convention se fit, non comme un pillage, mais avec de grandes précautions de toute nature, et qu'il ne ressort nullement du compte rendu ci-dessus que les ossements contenus dans les châsses et reliquaires aient été jetés au vent. Au surplus, sous la Révolution, quantité d'objets curieux à divers titres furent détruits, adjugés ou sacrifiés en

apparence, mais recueillis en réalité par les agents d'exécution ou par des citoyens quelconques sous des mobiles de piété, de lucre, etc., et revendus, restitués ou rétrocédés lorsque les temps furent devenus plus calmes. On pourrait en citer encore d'autres exemples, et il n'y a rien à cela d'invraisemblable. L. JENY.

—

Où se trouve le corps de saint Vincent de Paul? (XXIII, 356.) — Le corps de saint Vincent de Paul a été déposé, en 1830, au-dessus du maître-autel de la chapelle des Lazaristes, rue de Sèvres, à Paris. BRIEUX-SAINT-LAURENT.

—

Le maréchal de camp de Cogny ou Coigny de Vaux (XXIII, 357). — J'ai cherché dans l'histoire de l'ordre de Saint-Louis par Mazas et Anne, 3 vol., Paris, Didot, 1861, pensant qu'un maréchal de camp devait être au moins chevalier de cet ordre, et je ne trouve aucun Coigny de Vaux; il y a des comtes de Vaux dont l'un, officier général, fut fait commandeur de Saint-Louis en 1765, et parmi les Coigny je trouve le comte de Coigny (Gabriel-Augustin) qui pourrait bien être le personnage dont il est question. L'histoire de l'ordre le mentionne, t. I, p.590, parmi les chefs de corps reçus chevaliers de l'ordre en 1770, et on lit à la même page la note suivante :

« Le comte de Coigny, mestre de camp en second du régiment, mestre de camp général des dragons en 1758, mestre de camp lieutenant du régiment Bourbon-Cavalerie en 1761 (3me dragons actuel), mestre de camp d'un régiment de dragons de son nom en 1762, colonel-lieutenant de la légion royale en 1765 (légion légère, composée d'infanterie et de cavalerie), brigadier de dragons en 1768. En 1774, ayant l'assurance d'être fait maréchal de camp à son rang de brigadier, quitte le commandement de la légion royale. On lit dans le registre de la légion royale de 1763 à 1776, à la date de 1765 : Il a tous les talents que l'on peut désirer. Maréchal de camp en 1780 (Etat militaire de 1781).Il fut reçu chevalier de Saint-Louis par le duc de Coigny, chevalier des ordres du roi. »

D'après la date de sa promotion, ce serait bien celui dont il s'agit; d'ailleurs, je ne vois pas d'autre Coigny maréchal de camp à la même époque.

COTTREAU.

—

De Montcrif (XXIII, 357). — Ces deux personnages en question descendaient peut-être du célèbre *Paradis de Montcrif*, historiographe de France, né à Paris en 1687.

Il était fils d'un procureur nommé *Paradis* qui avait épousé une demoiselle *de Moncreiff*, d'origine anglaise.

Le Dictionnaire de Larousse consacre à *Paradis de Montcrif* une longue notice qui sera peut-être utile à mon confrère Verepius. G. DE B.

—

Aimer, c'est là tout vivre (XXIII, 385).

Vivre, sachez-le bien, n'est ni voir, ni savoir,
C'est sentir, c'est aimer: aimer, c'est là tout [vivre.

Ces deux vers sont de Sainte-Beuve (*Consol.*, *VIII*). Ils pourraient tout aussi bien être de mon concierge. Une pensée banale, exprimée en mauvais style, ne méritait certes pas le cri d'admiration qu'elle arrache à l'auteur du *Sens de la Vie*. A cet aphorisme vieillot, mais prétentieux, je préfère de beaucoup ce refrain naïf d'une romance fort en vogue dans ma jeunesse, et qui révèle le *Sens de la Vie* avec autant d'imprévu que le distique de Sainte-Beuve:

La fortune
Importune
Me paraît
Sans attrait;
Sur la terre
Il n'est guère
De beau jour
Sans amour.

Ajoutons à la décharge de l'illustre critique que lorsqu'il publia les *Consolations* (1829), il n'était nullement le *sceptique*, le *raffiné*, le *blasé*, le *viveur* qu'on nous représente,..... et qu'il ne fut jamais Sainte-Beuve don Juan! *Risum teneatis, amici.* JOC'H D'INDRET.

—

Ordres du jour de l'armée d'Egypte (1798-1801) (XXIII, 386). — S'adresser à son fils: M. Edouard Marc-Aurèle, 34*bis*, rue de Dunkerque, à Paris. B.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Les réminiscences d'Alfred de Musset. — On a déjà signalé à maintes reprises des emprunts très discrets que le chantre de *Rolla* se serait permis envers ses de-

vanciers. En relisant dernièrement les *Amours du chevalier de Faublas*, par le conventionnel Louvet, je viens encore de relever deux passages qui me semblent bien avoir été imités par notre poète, ou du moins avoir, comme il dit, « chanté dans sa mémoire » à l'heure où il écrivait. Qu'on en juge. Voici d'abord Faublas (I, p. 146) :

Lecteurs septuagénaires et goutteux, c'est à vous que je m'adresse. La vieillesse et ses infirmités n'ont pas toujours raidi vos jambes et glacé vos cœurs. Il fut un temps où vous eûtes aussi vos rendez-vous. Alors vous partiez plus légers, plus prompts que les vents et vous reveniez de même. Vous ne l'avez pas oublié sans doute, et par conséquent vous jugez que mon père, etc.

Ecoutez maintenant Musset dans *Portia* (II) :

O vieillards décrépits ! têtes chauves et nues !
Cœurs brisés dont le temps ferme les avenues !
Centenaires voûtés, spectres à chef branlant,
Qui, pâles au soleil, cheminez d'un pied lent !
C'est vous qu'ici j'invoque et prends en té-
[moignage.
Vous n'avez pas toujours été sans vie, et l'âge
N'a pas toujours plié de ses mains de géant
Votre front à la terre et votre âme au néant !
Vous avez eu des yeux, des bras et des en-
[trailles !
Dites-nous donc avant que de vos funérailles
L'heure vous vienne prendre, ô vieillards, dites-
[nous
Comme un cœur à vingt ans bondit au rendez-
[vous !

Revenons à présent au compagnon de la belle Lodoïska, et rouvrons son roman à la page 207 du tome II. Nous y lisons ceci :

Quel homme, fût-il né, dans les antres froids de la Sibérie, des embrassements d'un couple glacé ; l'eût-on, sous un froc chastement absurde, élevé dans la haine de l'amour et dans la terreur des femmes ; l'eût-on constamment nourri de végétaux sans chaleur et sans sucs, constamment abreuvé des plus rafraîchissantes émulsions ; quel homme, aux attraits tout-puissants d'une tentation pressante autant que celle qui m'agitait, n'eût pas senti son cœur s'émouvoir, tous ses esprits fermenter et tout son sang bouillir ?

A son tour, Musset, dans les *Secrètes pensées de Rafaël, gentilhomme français :*

Mais quel homme, fût-il né dans la Sibérie
Des baisers engourdis de deux êtres glacés ;
Eût-on sous un cilice étouffé de sa vie
La sève languissante et les germes usés ;
Se fût-il dans la cendre abreuvé dès l'enfance
De végétaux sans suc et d'herbes sans chaleur ;
Quel homme, au triple aspect du punch, du vin
[de France
Et du cigarero, ne sentirait son cœur,
Plein d'une joie ardente et d'une molle ivresse,
S'ouvrir au paradis des rêves de jeunesse ?

Que conclure de là, sinon que l'irrésistible Faublas n'a rien perdu de son poétique avatar ?

Mais ce n'est pas tout. Nous savons déjà que Musset goûtait fort l'illustre humoriste allemand Jean-Paul Richter, à qui il emprunta l'épigraphe de sa *Suzon :* « Heureux celui dont le cœur ne demande qu'un cœur, etc. » ; toutefois, nous ne nous attendions guère à retrouver presque littéralement chez ce Teuton nébuleux les deux jolis vers si souvent cités de *Namouna :*

La parure est une arme, et le bonheur suprême,
Après avoir vaincu, c'est d'avoir désarmé.

Or, Jean-Paul avait dit : « Les vêtements sont les armes de la beauté ; elle les dépose ensuite après le combat comme le soldat devant son vainqueur. » (J. P. Frédéric Richter, *Pensées extraites de tous ses ouvrages*, par le marquis de la Grange.)

Nous faudra-t-il donc accuser Musset de plagiat ? Quant à moi, je n'y songe guère. Celui dont Taine a pu dire : « Il est mort et il nous semble que tous les jours nous l'entendons parler... » celui qu'il a appelé « le plus aimé et le plus brillant d'entre nous », ajoutant que « nous n'en pouvons écouter un autre et que tous à côté de lui nous semblent froids et menteurs », celui-là, dis-je, est un de ces privilégiés à qui on excusera les hommes de sa postérité immédiate d'être jamais sévères. Laissons ce soin aux générations qui viendront après nous et qui n'auront pas subi d'aussi près son charme désarmeur. Je n'ai eu d'autres prétentions en relevant ces coïncidences que de ramasser quelques matériaux pour l'édition définitive et véritablement critique qui ne peut manquer de nous être donnée tôt ou tard. Que si pourtant la muse de notre poète favori devait un jour s'entendre reprocher ces trop flatteurs larcins, nous lui redirions pour la rassurer et en lui dérobant à notre tour une de ses suaves et cette fois bien originales inspirations :

... Il est heureux, celui dont la pensée
(Qu'elle fût de plaisir, de douleur ou d'amour)
A pu servir de sœur à la *tienne* un seul jour ;
Son âme dans *ton* âme un instant est passée.
. . . .

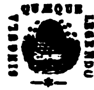
PAUL MASSON.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1890

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 août 1890.*

XXIIIe Année. — N° 535. *Cherchez et vous trouverez.*



Il se faut entr'aider. Nouvelle Série. *VIIe Année.* — N° 160

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Sur une phrase de Prévost-Paradol. — M. A. Claveau, le spirituel chroniqueur du *Jeudi* dans le *Soleil*, disait, le 8 août, à propos de la *trifurcation* :

Je reviens à la réforme du baccalauréat. Ce n'est pas la première; ce n'est pas la dernière. On en fera de pires. Je cherche, depuis trois jours sans pouvoir la trouver, une phrase de Prévost-Paradol, qui est aussi sculpturale que la péroraison de M. Bourgeois. Il y compare l'université à un bon cheval de labour, sur lequel montent de temps en temps quelques butors, mais qui fait bravement sa besogne sans s'inquiéter de leurs fantaisies plus ou moins ineptes, ni même de leur fouet. J'ai feuilleté les dix volumes de Prévost-Paradol, et je n'ai pu remettre la main sur cette perle. Elle eût défrayé toute ma chronique. Récompense honnête à qui me la rapportera.

Je suis persuadé que cette récompense sera gagnée par un des *nôtres*. N'est-ce pas que l'on dégagera ma parole?

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Le masque mortuaire de Napoléon. — Je possède une reproduction en bronze du masque de Napoléon Ier sur son lit de mort, reproduction coulée (?) sur le plâtre que le Dr Antomarchi prit et rapporta en Europe.

Lorsqu'on coula le bronze, m'a-t-on dit, le plâtre se fendit après la troisième épreuve. Des trois exemplaires réussis, l'un devint la propriété de l'Etat et doit être aux Invalides; un autre devint la propriété de la famille Bonaparte, et le troisième resta aux mains du Dr Antomarchi qui le légua à son neveu. Ce serait le troisième ou le deuxième exemplaire que j'ai la prétention de posséder, si cette anecdote est exacte.

Quelqu'un de nos confrères pourrait-il me renseigner à ce sujet?

JULES CAPRÉ.

—

De quelle façon Louis XVI fut-il conduit à l'échafaud? — On m'avait appris autrefois sur les bancs du collège que c'était dans une voiture de place. Il y a quelques mois, M. Alphonse Karr (*Figaro*, supplément littéraire du 11 janvier 1890) nous révélait que Louis XVI fut transporté au lieu du supplice, « enchaîné, sur une ignoble charrette, les bras liés de cordes ». Enfin, plus récemment, M. H. Motte, l'artiste consciencieux à qui nous devons une illustration fort bien documentée de l'*Iliade* et une représentation très fidèle du cheval de Troie, a exposé au Salon des Champs-Elysées, sous le n° 1748, un tableau qui nous montre Louis XVI se rendant à l'échafaud, cette fois-ci dans le *carrosse* du ministre des finances. Qui faut-il croire, le romancier ou le peintre?

J'espère qu'un historien ennemi de la déclamation voudra bien trancher le débat.

PAUL MASSON.

—

Pourquoi le 5e régiment des dragons belges porte-t-il le nom de dragons de Colmar? — Il existe dans l'armée belge un régiment portant le nom de 5e *régiment des dragons de Colmar*.

Sait-on pourquoi? Voudrait-on nous le dire?

R. INGOLD.

—

Les sacrilèges de la Légion d'honneur. — On sait que le 31 mars 1814, au soir, Marie-Armand de Guerry, comte de Maubreuil, marquis d'Orvault, attacha la croix de la Légion d'honneur, qu'il avait bravement gagnée en Espagne, à la queue de son cheval, et se promena

ainsi sur les boulevards et sur la place Louis XV.

En 1870, un des chefs de l'insurrection arabe, Mokrani, chevalier de la Légion d'honneur, agha d'une grande tribu, attacha aussi sa croix à la queue de son cheval et partit pour la Kabylie, où il lutta contre la France au moment même où la Prusse battait nos armées sur le continent. Ce Mokrani est un de ces chefs arabes que l'on vit, en 1867, parader dans les salons de Compiègne.

Connaît-on quelques autres exemples d'un sacrilège de notre insigne de l'honneur national ? J. B.

—

Les Batuecas et les Hurdes. — On lit dans le premier volume de la *Nouvelle Géographie* de Reclus (Europe méridionale, p. 693) :

... Au-dessous des rochers de la Roche-de-France (province de Salamanque, en Castille), vivent encore des populations qualifiées de sauvages (vallée des Batuecas).

Plus au sud, le district de las Hurdes serait également habité par des paysans revenus à une sorte d'état sauvage.

M. Antoine de Latour, dans un ouvrage intitulé : *Valence et Valladolid*, cite ce passage de la *Vie* de George Sand :

Il existe de madame de Genlis un roman intitulé : *les Batuecas.* Les Batuecas sont une petite tribu qui a existé en réalité ou en imagination, dans une vallée espagnole cernée de montagnes inaccessibles. Elle s'y perpétue sans avoir aucun contact avec la civilisation ordinaire.

M. de Latour résume ensuite ce que Lope de Véga et Fragoso dirent de la *découverte* des Batuecas au commencement du XVIIe siècle, dans deux comédies, et cite le passage d'un autre livre imprimé en 1633 où l'on raconte la découverte dans cette vallée de gens *à peine vêtus, parlant une langue inconnue, sauf quelques mots qui semblaient appartenir à celle des Goths, encore idolâtres comme les Indiens.*

D. Pedro Gonzalez de Velasco envoya en 1880 une note à la société espagnole d'anthropologie, où, parlant des habitants des Hurdes, il dit :

Ces hommes, nus, sans sentiments humains, imitent les bêtes fauves. Ils n'ont pas de religion connue. Ils vivent usant d'une licence brutale, se glorifiant dans leurs passions immodérées d'une luxure sans frein. Ils commettent des crimes sans exclure le parricide et la polygamie. Il y a des hameaux où jamais prêtre n'a mis les pieds.

Ma curiosité, mise en éveil par la lecture de ces passages, m'a poussé à aller aux Batuecas et aux Hurdes, au mois de juillet dernier : j'ai constaté *de visu* et *de auditu* que tout ce que l'on a raconté sur cette population est grandement exagéré. J'ai trouvé des gens *pauvres, déguenillés,* mais nullement *sauvages*, ni *quasi païens.*

Je désirerais vivement que l'on voulût bien me citer les autres livres *français* qui ont parlé des *Batuecas* et des *Hurdes.* Mesdames de Genlis et Sand ne doivent pas être les seules. LA COUSSIÈRE.

—

Louis XVIII, homme de lettres. — A. Dumas père, dans le chapitre 83 de ses *Mémoires*, s'exprime ainsi en parlant de Louis XVIII : « Un prince qui se prétendait homme de lettres pour avoir pris un quatrain à Lemierre et une comédie à Merville... »

Les temps s'éloignent de nous et ces souvenirs disparaissent ; quelqu'un de mes confrères pourrait-il nous dire quel était le quatrain et quelle était cette comédie ? J. B.

—

Origine du nom de la ville de Florence. — Suivant Benvenuto Cellini, ce nom aurait été donné à la ville de Florence, à cause d'un capitaine de César, nommé Fiorinus, qui établit son camp auprès de l'Arno, au-dessous de Fiesole, sur l'emplacement aujourd'hui occupé par Florence. « Les soldats et en un mot tous les gens qui avaient affaire à lui, disaient : « Allons à Fiorenze », soit à cause du nom de Fiorinus que portait notre capitaine, soit parce que l'endroit où il avait ses logements produisait une immense quantité de fleurs. Ce nom de Fiorenze ayant paru très beau à Jules César, il le donna à la ville en la fondant, parce que les fleurs sont de bon augure et aussi pour faire honneur à son vaillant capitaine, auquel il voulait d'autant plus de bien qu'il l'avait tiré d'un lieu très humble et qu'il l'avait formé lui-même. »

N'y a-t-il pas d'autres explications pour le nom donné à Florence, et quelque confrère italien voudrait-il nous les faire connaître ? M. G.

—

Les rois morts par le feu. —

Le 5 février 1766, le roi Stanislas s'étant approché de la cheminée pour voir l'heure à une pendule, le feu prit à sa robe de chambre. Il était seul. La porte qu'on ouvrit pour venir

à son secours, enflamma tout d'un coup ses vêtements, en sorte que les flammes l'environnaient de toutes parts. On le déshabilla rapidement, mais il avait tout le côté gauche brûlé, depuis le genou jusqu'au-dessus de l'œil. Les suites de cet accident l'emportèrent et il expira le 23, sur les 4 heures de l'après-midi.

Il s'agit de Stanislas de Pologne, le père de Marie Leczinska. Est-il le seul monarque à qui semblable accident arriva? D'autres rois ont-ils péri de même façon? M. D.

—

Une sœur de M. Thiers. — J'ai eu dernièrement sous les yeux un singulier prospectus distribué sans doute vers 1849, et ainsi conçu :

Mme L. RIPERT
sœur de M. A. THIERS
ancien président du conseil des ministres, etc.
vient d'organiser
UNE EXCELLENTE TABLE D'HÔTE MÉRIDIONALE
à 3 francs par tête, vin compris.
Rue de la Ville-l'Evêque, n° 28.
A 6 heures.

J'imagine que c'était quelque tentative de chantage. En connaît-on les péripéties? PAUL MASSON.

—

Le général Savary et la mort du duc d'Enghien. — Dans son intéressante étude sur le duc d'Enghien, M. Welschinger raconte ainsi les derniers moments de ce prince : « Ne me donnerez-vous pas un prêtre? demanda le duc d'Enghien.» C'est alors qu'une voix répondit ironiquement du haut des glacis qui faisaient face au pavillon : « Veut-il donc mourir en capucin? »

Si le général Savary, comme on l'affirme, a dit le mot, il a compliqué le crime d'une monstruosité. Mais l'a-t-il dit? R. C.

—

Carcavi a-t-il été un précurseur de Libri? — Je suis navré de ce que je viens de lire dans les *Correspondances politiques et chroniques parisiennes adressées à Christophe Güntzer, syndic royal de la ville de Strasbourg* (1681-1685), publiées d'après les originaux conservés aux archives de la ville, par Rodolphe Reuss, bibliothécaire de la ville de Strasbourg (Paris, 1890, p. 67, 98). Quoi! Pierre de Carcavi, un ancien magistrat, un ancien conseiller au parlement de Toulouse, un savant mathématicien, un bibliophile renommé, n'aurait été qu'un vulgaire voleur? Que peut-on répondre à l'acte d'accusation ainsi formulé :

Paris, 22 septembre 1683. L'on demande à Carcavi, gardien de la Bibliothèque du roy et des médailles, qu'il rende compte de l'argent qu'il a receu pour achepter des médailles, dont on trouve un grand nombre d'égarées... L'on ne sçait point aussi ce qu'il a fait des livres doubles qu'on met dans cette bibliothèque, qu'on a trouvés en fort mauvais ordre. M. le coadjuteur de Rouen, qui en est garde, y travaille avec soin pour mettre toutes choses en meilleur ordre. Les pillages de Carcavi ne semblent que trop prouvés par la décision qui fut prise contre lui : « 5 janvier 1684. Carcavi est hors de la Bibliothèque du Roy, et son fils hors de l'employ qu'il avoit dans les forests de Normandie. »

Que sait-on sur cette triste affaire?
UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Le Titien et les Pesaro. — Connait-on quelques détails sur les relations d'amitié qui unirent le Titien aux Pesaro? — Vers 1502 le peintre fit le portrait de Jacopo Pesaro, évêque de Baffo (Musée d'Anvers). — En 1526 Titien groupe aux pieds de la Vierge sept membres de cette même famille (Madonna di Casa Pesaro, Venise). Cela prouvant une longue suite de relations, n'est-on pas fondé à croire que le Titien dut peindre isolément plusieurs de ceux qui restèrent si longtemps ses clients et sans doute ses protecteurs?

J'ai connu un merveilleux portrait dont la ressemblance est frappante avec la séduisante fillette qui dans le groupe recueilli des donateurs (madone des Pesaro) est représentée le visage de face, tournant distraitement la tête. — Les traits sont identiques, mais vielllis de trois à quatre ans. — Qui peut m'aider à rendre à cette Pesaro son état civil?
G. B.

—

L'Ode à saint François Xavier de l'abbé Prévost. — L'auteur de *Manon Lescaut* ne fit qu'une seule pièce de poésie : une *ode à saint François Xavier*. « Elle est très rare et n'en est pas plus à rechercher », dit son panégyriste Palissot, dans son *Eloge*.

A-t-elle été recueillie quelque part?
L. M.

—

Le trafic des billets de théâtre. — Le trafic des billets de spectacle n'est pas chose nouvelle. Le 27 juin 1791, l'Opéra mit, par une note sur son affiche, le

public en garde contre les gens qui « prenaient des billets à l'ouverture des bureaux pour les survendre aux personnes qui arrivaient trop tard ».

Au moment où la Société des auteurs et compositeurs dramatiques cherche le moyen de concilier les intérêts des auteurs avec ceux des directeurs de théâtre, il nous semblerait utile de rechercher à quand remonte l'usage de vendre les billets de théâtre? N'en peut-on retrouver la trace avant 1791, date qu'indique Ch. Maurice dans son histoire anecdotique de la littérature?

PONT-CALÉ.

—

Le style rocaille. — Ce style original est-il bien dû à l'imagination des artistes français, ce que j'ai toujours cru jusqu'à présent? Mais pourquoi Demmin dans ses *Notes d'un collectionneur* (publiées en 1864) l'appelle-t-il alors style saxon?

E. GANDOUIN.

—

La lacération de la « Léda » de Galimard. — Le *Figaro* du 18 janvier 1880, dans un article nécrologique sur le peintre Auguste Galimard, qui venait de mourir, a raconté la cruelle agression dont fut victime le malheureux artiste, en la personne de la *Léda*, de cupidinique mémoire, de la part de deux fanatiques défenseurs de la morale publique outragée, — aussi ineptes, dans leur genre de représailles, que devait l'être, par la suite, l'auteur de la fameuse tache d'encre lancée de nuit sur le groupe de la Danse, de Carpeaux, sur la façade de l'Opéra. — Ces deux quidams s'étaient présentés, un jour, chez l'artiste, pendant son absence, avaient fait irruption dans son atelier, bousculé son jeune fils et, finalement, lacéré la toile à coups de rasoir.

Ce tableau de *la Tentation de Léda*, si vite popularisé, dès son apparition, par des reproductions de toutes sortes, et qui avait été acheté par l'empereur Napoléon III, fut-il, après qu'il eut été ainsi détérioré, restauré ou repeint à nouveau par l'auteur?

ULRIC R.-D.

—

Madame de Pompadour graveur. — Dans un catalogue je vois mentionner la pièce suivante:

Rodogune; figure in-4°, dessinée par Boucher, gravée à l'eau-forte par madame de Pompadour et retouchée par Cochin.

Pourrait-on m'indiquer d'autres pièces également gravées par madame de Pompadour? En existe-t-il une liste qui aurait été publiée quelque part?

G. SAINT-HÉLIER.

—

Les manuscrits de Swédenborg. — Lors de la récente réunion à Anvers de la conférence du livre, M. Eugène J. E. Schreck, représentant à ce congrès de l'Académie de la nouvelle Eglise de Philadelphie, a demandé le concours des bibliophiles pour retrouver un livre ou des manuscrits d'Emmanuel Swédenborg. D'après les écrits posthumes de ce savant, conservés à l'Académie des sciences à Stockholm, on sait qu'il a écrit un grand ouvrage, contenant plus de 2,000 paragraphes numérotés, sur le mariage. Cet ouvrage, qui ne se trouvait pas dans les papiers remis aux héritiers, se trouve-t-il aujourd'hui dans une bibliothèque publique ou dans une collection particulière?

On sait aussi que Swédenborg a fait cette inscription sur deux livres en Hollande: « Hic liber est adventus Domini. » On a retrouvé l'un de ces livres intitulé: « Summaria Expositio Doctrinæ novæ Ecclesiæ, etc. » On demande où se trouve l'autre?

L'*Intermédiaire* avec sa grande publicité doit pouvoir facilement résoudre les questions posées par M. Schreck, et je remercie par avance le collègue qui nous donnera réponse.

E. M.

—

Mémoires de Henri de Rohan. — Qui posséderait l'édition de ces mémoires: *A Paris, sur l'imprimé à Leyde, chez L. Elsevier*, 1661, 2 vol. pet. in-12, me rendrait grand service de s'assurer si elle contient une lettre du duc d'Espernon; puis de me dire la page où se trouve la lettre et, en quelques mots, ce qu'elle contient. Merci, par avance.

PIERRE CLAUER.

—

Quel est l'imprimeur qui s'est servi le premier au XIXe siècle des caractères elzéviriens? — On lit dans le journal *le Temps*, daté du 17 août, une notice nécrologique sur M. Poupart-Davyl, imprimeur, romancier et auteur dramatique, dans laquelle il est dit « qu'il publia nombre d'éditions remarquables par

l'exécution typographique et restaura en France l'usage des caractères elzéviriens ».

Il ne paraît pas probable que les « éditions remarquables » sorties des presses de M. Poupart-Davyl, pendant sa courte carrière d'imprimeur, à l'exception peut-être de quelques ouvrages imprimés pour l'éditeur Poulet-Malassis, soient jamais très recherchées des amateurs; mais ce n'est là qu'un éloge banal, qui n'enlève rien aux mérites des confrères morts et vivants du défunt. En disant que ce fut lui qui « restaura en France l'usage des caractères elzéviriens », il semble, au contraire, que l'on cause un préjudice moral réel à l'un des prédécesseurs, et non des moins illustres, de M. Poupart-Davyl.

N'est-ce pas, en effet, M. Louis Perrin, imprimeur lyonnais, qui, de 1846 à 1853, fit graver sur ses dessins et fondre sous sa direction les plus beaux types des anciens maîtres imprimeurs, entre autres les caractères romains et italiques du XVIe siècle?

M. Louis Perrin était né en 1799; il est mort en 1865. M. Louis Poupart-Davyl, né en 1835, vient de mourir. Vivant, il n'eût probablement pas songé à réclamer pour lui-même l'honneur d'une « restauration », œuvre d'un aîné dont la réputation était à coup sûr venue jusqu'à lui, d'un homme qui fut seulement imprimeur, mais un maître dans son art, auquel il donna, sans en rien distraire pour d'autres occupations, une vie assez longue, et, dit-on, la fortune qu'il aurait pu acquérir par des procédés plus mercantiles. Fr. F.

—

Question héraldique. — La forme ovale indique-t-elle toujours une origine italienne? J'ai chez moi sur une plaque de cheminée deux écus ovales surmontés d'un tortil de baron et supportés par des aigles. L'écu de droite porte écartelé au I: trois étoiles en chef, un cœur volant et un croissant en pointe, au deux une croix pattée *semée* de cœurs. Le second écu est fascé, porte en chef orle de six étoiles et un lion rampant en pointe. Les hachures sont complètement effacées. Lo.

RÉPONSES

Le cardinal Porto-Carrero (XXII, 133, 243; XXIII, 23). — Il existe une nouvelle édition de l'Histoire du cardinal Porto-Carrero, celle qu'avait indiquée de souvenir M. A. D-n. En voici le titre:

Histoire politique et amoureuse du cardinal Louis Porto-Carrero, archevêque de Tolède; nouvelle édition augmentée et continuée jusqu'à la mort de ce fameux cardinal. S. L., imprimé chez Jeune le Sincère. M. DCCX.

On lit dans l'avis au lecteur de cette nouvelle édition:

Cette histoire politique et amoureuse parut d'abord fort imparfaite, et j'étais au bout de mes mémoires, lorsqu'à la sollicitation de mes amis, j'exposai au jour cet embryon. Aujourd'hui, je mène Portocarrero jusqu'à sa mort et à la protestation qu'il fait à la face de plusieurs grands et notables d'Espagne, tant de robe que d'épée, que le testament en faveur de Philippe était faux et supposé.

Q.

—

Parenté de Damiens et de Robespierre (XXII, 515). — Je me souviens d'avoir lu, dans le temps, le roman dans lequel la formation du nom de Robespierre était attribuée à la réunion des prénoms des deux frères de Damiens, Robert et Pierre.

Il ne doit y avoir là qu'une de ces fictions historiques permises aux romanciers. Voici en effet ce que nous apprend M. Borel d'Hauterive à propos des prétentions de Robespierre à la noblesse. (Voir *Armorial de Flandre*, préface, page 33.)

Maximilien de Robespierre a été souvent appelé *Roberspierre*. Cette orthographe, qui n'a point prévalu dans l'histoire, est la véritable...
Ce nom semble provenir de la réunion de deux mots: *Robert* et *Spierre*. Sous la dictée, on est porté à le décomposer ainsi; c'est ce qui est arrivé, lorsqu'en 1696, Yves Roberspierre, receveur de la principauté d'Epinoy, fit enregistrer ses armoiries (d'or à une bande de sable, chargée d'un demi-vol d'argent). Le scribe écrivit Yves Robert Spierre.

M. Borel d'Hauterive donne ensuite la généalogie de Maximilien de Roberspierre dressée sur les actes de baptême et de mariage conservés dans les archives du Pas-de-Calais. Cette généalogie commence à Robert de Roberspierre, notaire à Carvin et lieutenant de la principauté d'Epinoy. De Rictrude du Bruille, sa femme, il eut huit enfants, dont le quatrième fut le receveur de la principauté d'Epinoy qui fit enregistrer ses armes en 1696. D'après cette date, on peut estimer que Robert de Robespierre, notaire à Carvin, son père, vivait dès 1650, plus ou

moins. Le nom de famille « Roberspierre » ne peut donc absolument pas provenir de la réunion des prénoms des frères de Damiens, dont l'attentat n'eut lieu qu'en 1757, soit environ un siècle plus tard.

Le receveur de la principauté d'Epinoy ne portait pas le prénom de Yves sous lequel il a été enregistré en 1696; mais celui de Jacques; toutefois, Yves se retrouve aussi dans sa famille. M. Borel d'Hauterive a cherché à donner l'explication de cette différence de prénom; il est une autre explication dont il ne fait pas mention et que nous proposons: *l'Armorial général de* 1696 contient, on le sait, de trop nombreuses incorrections de noms, provenant, il semble, de négligence de la part des commis préposés à l'enregistrement et de la mauvaise lecture des minutes, lorsque, plus tard, on les a remises au net; le receveur d'Epinoy aura été inscrit sur la minute, avec son prénom de Jacques en abrégé : *Jues*. Lors de la mise au net, *Jues* aura été converti en *Yues* (soit Yves) sur les registres dudit Armorial existant à la bibliothèque nationale. ELLICK.

—

Quel est le sujet mis le plus grand nombre de fois au théâtre (XXII, 681).— Je pense que Jeanne d'Arc est le personnage qui a inspiré le plus grand nombre d'œuvres dramatiques. Dans quelques jours paraîtra chez M. Savine, sous ce titre, *Jeanne d'Arc au théâtre*, une étude sur toutes les pièces dans lesquelles on l'a fait figurer, tant en France qu'à l'étranger, depuis le mystère du siège d'Orléans qui date de 1439. POGGIARIDO.

—

Hoche et la prise de la Bastille (XXIII, 68, 213, 302). — Je lis: *Leclerc, qui fut depuis maréchal de Dantzick*. C'est Lefebvre qu'il faut lire, n'est-ce pas? Que notre collaborateur soit rassuré, personne ne s'y est trompé.

Ne faut-il pas que l'*Intermédiaire* soit impeccable! Lo.

—

Le séjour de Jacques II à Saint-Germain et la brigade irlandaise (XXIII, 99, 240, 268). — Jacques II après la bataille de la Boyne, ne pouvant tenir plus longtemps en Irlande, débarqua en Bretagne l'année suivante (1691) avec une partie de ses adhérents, dont un grand nombre se fixèrent dans cette province, partie à Rosporden (Finistère), partie à Poulprio près Buby (Morbihan).

Jacques II s'arrêta à l'ancien château, actuellement presque démoli, du prince de Rohan à Guémenée-sur-Scoff. Les descendants des jacobites de Poulprio, bien qu'ils aient gardé quelques traits de leur origine, n'ont aucune connaissance de la langue anglaise. Il est plus que probable qu'étant ssus des populations du sud et sud-ouest de l'Irlande, ces soldats de Jacques II n'avaient jamais parlé que leur idiome maternel celtique et, catholiques romains, purent facilement s'habituer aux coutumes et usages des Bretons. Une coutume de la jolie paroisse de Longueville près Guémenée date certainement de 1691, quoique son origine ait été entièrement oubliée par les habitants de la contrée. Il était d'usage, le jour du pardon de Saint-Symphorien, le quatrième dimanche d'août, de planter sur la place du village, près la chapelle, une grande perche au haut de laquelle on attachait un mannequin représentant un homme habillé de vêtements jaunes et coiffé d'un chapeau en feutre noir à bords retroussés. Autour de la perche on élevait un bûcher de fagots, tous les jeunes gens qui possédaient des fusils tiraient sur le bonhomme qu'ils appelaient « le Piste Orange » ; on mettait le feu aux fagots et alors il y avait lutte acharnée entre les paysans du hameau de « Longueville » et ceux des communes voisines pour s'emparer du « Piste Orange »; mais comme la victoire avait souvent coûté aux combattants des têtes cassées, des blessures graves, il y a quelques années, la vieille coutume, dont personne ne connaissait plus l'origine, fut interdite. Evidemment les vaillants et fidèles soldats de Jacques II et leurs descendants tuaient en effigie, une fois par an, leur ennemi le prince Guillaume d'Orange » sous le nom de « Piste Orange », depuis 1691 jusqu'à l'époque de l'interdiction par l'autorité.

HUBERT SMITH.

—

Les papiers du maréchal Soult (XXIII, 166, 285). — Ayant eu l'occasion de voir M. le baron Reille, je l'ai avisé de la question du confrère Hope, et voici ce qu'il a bien voulu me répondre :

Les papiers du maréchal Soult sont aux mains de ses petits-enfants : mademoiselle Soult et M. de Mornay. La personne qui aurait à les consulter n'aurait qu'à écrire à l'un de nous, et

nous lui ferons avoir l'autorisation nécessaire. Veuillez croire, etc.

P. c. c.: V. D.

—

Le sceau de l'État (XXIII, 176, 336, 427). — Je ne connais, pour la période révolutionnaire, que le sceau créé le 15 août 1792, décrit ici même, comme sceau officiel, apposé sur les pièces gouvernementales. Quant à celui qui représente *Hercule terrassant le royalisme*, je n'en ai sous les yeux aucune trace, et je crois que M. Penguillou n'aura de satisfaction qu'à la suite d'une visite faite soit aux Archives nationales, soit au cabinet des médailles, rue de Richelieu. La nomenclature des décrets relatifs au sceau fournie par lui est conforme aux tables du *Bulletin des Lois*, mais je retiens de cette conformité cette remarque: que tout autre modèle, non relevé dans ce document, n'a du être qu'un *essai*, et que, par conséquent, cet essai, perdant son caractère officiel, peut être rejeté. Danton, premier garde des sceaux républicain, a signé un nombre si considérable de pièces qu'il ne semble guère possible qu'on ait eu le temps d'apposer le sceau au-dessous de sa signature. Les fonctions de *cirier* ont été de celles que la Révolution a balayées.

JEAN ALESSON.

—

Commissaires de police littérateurs (XXIII, 200, 343, 402). — En répondant à cette question, je crois bien ne rien apprendre à celui qui en est l'auteur; mais comme nos réponses, en général, ne sont pas lues par un seul, j'apporte mon contingent à la question posée.

Au nombre des commissaires de police littérateurs, il faut placer, dans un rang très honorable, M. Paul Pinson, originaire d'Étampes, qui fut commissaire central à Lisieux, Amiens, Nantes, Douai, où il est peut-être encore.

M. Pinson a publié un certain nombre de travaux, relatifs pour la plupart à la ville d'Etampes, entre autres: *la Prise d'Étampes, poème latin inédit de Pierre Baron, maire de la ville en* 1652, *traduit en français avec le texte en regard et des notes, etc., etc., par Paul Pinson.* Paris, Willem, 1869; *le Chien pêcheur ou le barbet des cordeliers d'Étampes, poème héroï-comique en latin et en français, etc., etc.*, par Claude-Charles Hémard de Danjouan, précédé d'une notice biographique et généalogique sur l'auteur, par Paul Pinson. Paris, Willem, 1875.

M. Pinson a dû publier aussi une bibliographie étampoise, ainsi que d'autres travaux qui ne me sont pas présents à la mémoire, et il a, depuis longtemps déjà, en portefeuille une bibliographie générale de Seine-et-Oise, toute terminée, et que des raisons d'ordre intime ont empêchée de paraître.

MARC DE BRICOLE.

—Je ne suis pas un chroniqueur, je ne parle pas d'après les papiers publics, je ne dis que ce que je sais pertinemment. Or, si M. Gisquet ne peut être rangé parmi les littérateurs de profession à tant la ligne, je vous assure qu'il faisait des chansons quand il était commissaire des commissaires de police: j'ai eu en mains ses papiers. Je me permets donc de vous dire qu'il faisait des chansons vers 1834, à la préfecture, et il avait un jour par semaine où il réunissait à dîner des chansonniers dont les noms sont dans les almanachs chantants de ce temps. Si l'on « traquait alors les gens de presse » comme on le fait sous tous les régimes, pour la plus grande gloire de l'administration, tout s'arrangeait et tout finissait par des chansons chez le préfet, qui savait rire et était bon enfant.

M. Gisquet est l'auteur de plusieurs *canards* chantés dans les rues à cette époque où l'on chantait, et si par exemple il n'avait pas tant chansonné Montalivet, Montalivet n'aurait pas suscité contre lui le procès qui est connu.

M. Philibert Audebrand, qui ne connait ce monde-là que de seconde main, parle de mademoiselle de Pradel comme de la sœur de l'Improvisateur: c'est une erreur; elle était sa fille. Je ne vois pas pourquoi M. Audebrand met en jeu Germain Sarrut qui en savait plus long que ça et n'a jamais pris les filles pour les mères en sa qualité de biographe.

J'ai connu Germain Sarrut à la Conciergerie, et je suis encore surpris de trouver sous la plume de M. Audebrand le reproche qu'il « a fait du temps » à la Santé... qui n'existait pas. La seule chose que je retiens, c'est que Eugène de Pradel et sa fille Eugénie n'ont usé de leur position près de M. Gisquet que pour faire *sortir sur parole* les gens de lettres, les amis des amis, dont la gratitude ne fut pas la vertu.

M. Philibert Audebrand me paraît donc un chroniqueur un peu trop fantaisiste

en fait de presse. Il oublie que M. Gisquet, étant président du tribunal de commerce en juillet 1830, provoqua la résistance aux Ordonnances de Charles X, par un jugement en faveur de la liberté de la presse et de l'imprimerie, et légitima d'avance l'insurrection : mais il lui prête des calembours et des jeux de mots qui ne lui appartiennent pas. Je voudrais bien savoir où M. Gisquet a été à la tête d'une *verrerie ;* et comme il n'a pas été verrier, où a-t-il pu dire « en faisant le joli cœur : *Je fais du verre et des vers* » ?

M. Gisquet était bourru, spirituel sous une enveloppe lourde ; un vrai bourgeois, mais fin ; il avait la voix dure et chantait mal. Il m'en a voulu de ne le laisser jamais gagner au piquet, son jeu favori. Je ne lui en ai jamais voulu et je lui rends autrement justice. C'est d'avoir fait des couplets qui valent bien ceux de M. de Piis, qui, s'il ne fut pas commissaire, me semble avoir été le secrétaire général de la confrérie. V. B.

—

La famille Marat (XXIII, 228, 346). — Alph. Esquiros (1814-1875), l'auteur des *Vierges martyres*, des *Vierges sages*, des *Vierges folles*, de *Charlotte Corday* (1840, in-8 ; 1850, in-4), roman philosophique et démocratique, raconte une entrevue qu'il eut avec la sœur de Marat, rue de la Barillerie, n° 32, sous les auspices du *grand statuaire* (sic) David. La description du logis, sa conversation avec Albertine Marat, confirment les souvenirs de F. V. Raspail ; comme lui il avait promis de revenir, comme lui des poursuites juridiques ont dû l'empêcher de remplir sa promesse. Lorsqu'il lui fut loisible de s'en occuper, la mort avait fait son œuvre. V. D.

—

La Compagnie des Douze-Associés de la Nouvelle-France (XXIII, 292, 428). — Je remercie vivement mes correspondants de l'empressement qu'ils ont mis à répondre à ma question, peut-être trop sommaire.

Il s'agit de Lucas Viel, *anobli comme l'un des douze associés de la Compagnie de la Nouvelle-France* (sic), par lettres données à Paris au mois de janvier 1628. (Bibliothèque nationale, département des manuscrits. Fonds Chérin.)

La solution proposée par M. Dionne, d'entendre par « la Compagnie des Douze-Associés » le bureau des directeurs de celle de Richelieu, me paraît plus rationnelle que concluante, car je n'ai trouvé le nom du personnage en question dans aucune des listes de cette Compagnie. C'est donc en désespoir de cause que j'ai dû penser aux compagnies antérieures, et recourir à l'obligeance de mes érudits confrères. G. DE B.

—

Sainte Amélie (XXIII, 295). — Je viens de rencontrer, sans rechercher, à l'étalage d'un bouquiniste sur le parapet du quai Malaquais, la gravure qui donne les indications suivantes : « Paul Delaroche pinxit. H. Fanheim, lith. » La légende porte : « Lithographie de la même grandeur d'après le tableau original appartenant à la reine Marie-Amélie. » Paris, Goupil, Londres et Berlin. La sainte apocryphe patronne de la reine des Français a été *inventée* par une flatterie innocente du peintre, peut-être pour satisfaire un pieux désir, en tout cas elle présente des fleurs à la Vierge et n'a que rapport avec sainte Elisabeth, reine de Hongrie, et le *miracle des roses.* V. D.

—

Hosties armoriées (XXIII, 354, 474). — Dans leur Journal les Goncourt racontent que M. de Marcellus, le député de la Gironde sous la Restauration, communiait toujours dans la chapelle de son château avec des hosties à ses armes.

Un jour que la provision d'hosties armoriées était épuisée, le prêtre, en lui donnant la communion avec une hostie ordinaire, lui dit : « A la fortune du pot, monsieur le comte ! » H. T.

—

Le maréchal de camp de Cogny ou Coigny de Vaux (XXIII, 357, 477). — Le maréchal de camp de Cogny ou Coigny de Vaux portait *fascé de vair et de gueules, à la champagne d'argent ;* on répond par le comte de Coigny, brigadier de dragons, qui appartient à la famille de Franquelot de Coigny et qui porte : *de gueules à la fasce d'or chargée de trois étoiles d'azur et accompagnée de trois croissans montants d'or, 2 en chef et 1 en pointe.*

Ce n'est pas la même famille et je crois que G. D. M. n'a pas bien posé sa question ou fixé son personnage, ou qu'il y a erreur dans l'orthographe. Je trouve « Paul de Coigni, comte de La Val, qui

épousa, le 1er septembre 1583, Anne d'Alègre ». C'est tout. V. B.

—

La noblesse de Balzac (XXIII, 358). — « Balzac, après la Révolution de 1830, se donna le ridicule de faire précéder son nom de la particule nobiliaire. Il affectait des opinions légitimistes et supposait que la noblesse ferait meilleur accueil aux livres de M. *H. de Balzac* qu'à ceux de M. H. Balzac. Prétendait-il se faire passer pour le descendant de l'auteur des *Lettres de la Charente*, M. de Balzac, mort en 1654? Ce n'eût été là qu'une apparence, car l'académicien du XVIIe siècle, Jean-Louis-Guez, avait cru lui-même anoblir son nom en le faisant suivre de celui de sa propriété de Balzac.

« Mais les actes de l'état civil de Tours n'ont pas été brûlés, et voici ce qu'on y trouve :

« Aujourd'hui, deux prairial an sept « de la République française, a été pré« senté devant moi, Pierre-Jacques Du« vivier, officier public soussigné, un en« fant mâle par le citoyen Bernard-Fran« çois Balzac, propriétaire, demeurant « en cette commune, rue de l'Armée« d'Italie, section du Chardonnet, n° 25; « lequel m'a déclaré que ledit enfant « s'appelle Honoré Balzac, né d'hier à « onze heures du matin, au domicile du « déclarant; qu'il est son fils et celui de « citoyenne Anne-Charlotte-Laure Sal« lambier, son épouse, mariés en la com« mune de Paris, huitième arrondisse« ment, département de la Seine, le onze « pluviôse an cinq... etc. »

« Son frère, Henri-François, né le 20 décembre 1807, est inscrit sous le même nom de famille. »

(Extrait de Armand Baschet et son Œuvre, p. 29-30, par le Dr Dufay. Rouquette, éditeur, 1888.)

—

Un biographe oratorien (XXIII, 359).— Les *Vies de Bicais* n'ont jamais été imprimées, mais citées fragmentairement dans nos diverses publications, toujours d'après le manuscrit de la Méjanes, le seul que je connaisse. A. Ingold.

—

Rose et Blanche (XXIII, 360). — Il s'agit uniquement de la contrefaçon de l'édition de 2 vol. in-8, publiée à Paris, chez Dupuy, en 1833, et signée : J. Sand. En la réimprimant à Bruxelles, en 1837, on a cru allécher davantage la curiosité publique en signant le livre du nom de G. Sand. Cette édition n'a donc aucun intérêt quelconque, mais celle de Paris, de 1835, dont elle est la reproduction, est très différente de la première, parue en 1831, et formant 5 vol. in-12.

Charles de Lovenjoul.

— Je possède les deux premières éditions de ce roman. L'originale, cinq petits volumes in-12, est de 1831. *Rose et Blanche, ou la Comédienne et la Religieuse*, par J. Sand (et non G. Sand, comme on l'imprime toujours).

La seconde édition, 2 vol. in-8, 1833, parut sous ce titre : *Rose et Blanche*, par J. Sand. Nouvelle édition entièrement revue et corrigée. Paris, Henri Dupuy. Celle de Bruxelles citée par le collaborateur G. Saint-Hélier, n'est, je suppose, que la contrefaçon belge de cette seconde.

Ces deux éditions sont de la plus grande rareté. Dans les catalogues mensuels, je n'ai guère vu depuis une vingtaine d'années que deux ou trois exemplaires de la première (je ne parle pas des ventes publiques).

La seconde, à peu près inconnue et qu'on ne recherche pas, est peut-être plus rare encore, mon exemplaire est le seul que j'aie jamais rencontré. Réunies, ces deux éditions offrent un piquant intérêt. On y peut constater, par la comparaison, ce que les auteurs ont entendu par « revue et corrigée ». En réalité, c'est un remaniement complet, dans lequel le livre me paraît avoir perdu la meilleure part de son originalité. Bon nombre de dialogues d'un naturalisme à ravir le théâtre libre ont été supprimés, ou remplacés par de belles phrases fort convenables. A été retranché eentre autres, au début du livre, la phrase *exquise*, souvent citée, que lançait une religieuse en retard, en montant à l'assaut de la diligence : « On ne vous donne pas seulement le temps de lâcher de l'eau », s'écria la nonne en grimpant sur l'impériale.

Avouez que c'est dommage ! C'est donc l'édition originale qu'il faut avoir. Un tel roman, écrit en 1831 pour les débuts d'une jeune femme qui devint illustre et le plus doux de nos romanciers, vaut d'être recherché et conservé, c'est un document. — Document curieux encore l'épilogue du livre dans lequel se trouve une appréciation fort inattendue du ro-

man réaliste. Je la reproduis à titre de curiosité.

L'année dernière (c'était après la Révolution), deux hommes revenaient de Sos à Durance, parmi les lièges du pays des Landes. L'un était vieux, mais encore vert, l'autre jeune et déjà flétri. Tous deux étaient à cheval et suivaient lentement un de ces chemins sinueux qui s'enfoncent mystérieusement dans les profondeurs du bois. Le soir descendait sur les cimes des grands pins, et le silence n'était pas même troublé par le vol des chouettes, qui, obliquement portées sur leurs ailes cotonneuses, semblaient de larges feuilles mortes entraînées par le vent.

Leur entretien roulait sur des choses indifférentes, et cependant ils les discutaient avec tout l'intérêt dont ils étaient capables.

« Mais, monsieur, disait le plus jeune, un livre qui ne serait que la peinture exacte de la vie, serait mortellement ennuyeux. — Mais, monsieur, reprit le vieillard avec humeur, que dites-vous de Clarisse Harlowe? — C'est ennuyeux comme la vie, dit le jeune homme. — Hé bien! vous appelez cela une critique! dit le vieux. — Comme il vous plaira; mais je soutiens qu'on ne peut faire un livre amusant qu'avec des caractères d'exception, et des événements invraisemblables. La vie se traîne si lentement et si bêtement, que, pour la raconter, il faut la rétrécir et la resserrer. Il faut la couper par morceaux et y faire des coutures. — Et jeter les rognures au feu, dit le vieillard en ricanant. — Et puis, continua l'autre, notre caractère est si peu soutenu, notre esprit si ondoyant, nos affections si inconséquentes, que, pour faire de nous des héros de roman, il faut nous travestir, nous farder, nous mettre sur des échasses. Je vous demande quel est celui de nous qui voudrait se montrer nu sur la place publique? — Que voulez-vous y faire? La vérité déplaît... — Ne conviendrez-vous pas qu'elle est faite pour cela? Si je vous racontais ma vie d'un bout à l'autre, elle vous ferait bâiller, et si je vous disais mon cœur tout entier, vous en auriez pitié! Pourtant j'ai eu un drame terrible dans ma vie, et je ne l'ai pas regardé en amateur, croyez-le bien. — Hé bien, monsieur, je ne suis ni Lara ni Don Juan; je ne me suis fait ni trappiste ni corsaire, ni fantôme. Je vis comme tout le monde, je viens avec vous de marchander trente arpens de bois, et ce soir je lirai le *Constitutionnel*. Voyez, monsieur, faites donc un dénouement avec cela! faites donc de moi le héros d'un livre! Y a-t-il rien de plus ignoble que la réalité? Ne devais-je pas après la mort subite et terrible de ma femme me brûler la cervelle ou me faire l'anachorète de quelque site sauvage? Pourtant, monsieur, grâce à vos philanthropiques consolations, je défriche aujourd'hui mes landes, j'assainis mon pays, je nourris les habitants et je me rends utile, tout en frémissant à mes souvenirs, tout en repassant ma jeunesse avec une amère ironie! »

Il y eut un long silence entre les deux cavaliers, pendant lequel ils traversèrent une vaste lande qui commençait à se couvrir de jeunes plantations. « De sorte, dit le vieillard en s'arrêtant au pied d'une vieille tour isolée et décrépite, qu'à votre dire, le meilleur roman serait le plus ennuyeux? Singulière conclusion. — Je ne dis pas cela, reprit le jeune homme, je dis seulement qu'il est difficile d'être vrai et d'être amusant; est-ce que la vie vous a beaucoup amusé, monsieur? — C'est un méchant livre que je ne voudrais pas relire, répondit le vieillard, je vous souhaite le bonsoir. »

Le solitaire de la Tour des Landes disparut derrière un bastion demi-écroulé de son manoir, et M. Cazalès suivit, seul et triste, le chemin de Mortemont où sa sœur l'attendait pour commenter un article du *Journal des Débats* sur la pairie héréditaire.

(New-York.) C. J. B.

Aimer, c'est là tout vivre (XXIII, 385, 478). — Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Compiègne, 11 août 1890.

Monsieur le Directeur,

Puisque vous voulez bien ouvrir vos colonnes à la critique littéraire, qu'il me soit permis, à titre d'exécuteur testamentaire et de légataire universel de Sainte-Beuve, de réfuter les plaisanteries faciles que je lis à propos de deux vers de l'illustre critique dans l'*Intermédiaire* du 10 août 1890, col. 478.

Il est toujours possible, a-t-on dit, de faire pendre un homme avec deux lignes de son écriture. Au lieu de citer deux vers à part et de les tourner en ridicule, il eût été purement équitable, puisqu'on tenait à les apprécier, de se reporter à l'esprit dans lequel a été écrite la pièce entière des *Consolations*, d'où sont extraits ces deux vers.

C'est celle qui commence ainsi :

Naître, vivre et mourir dans la même maison...

On reste pénétré, quand on la relit (et c'est ce que je viens de faire), d'un regret poétique, mélancolique et religieux.

Mais qu'est devenu seulement le sens poétique de nos jours?

Veuillez agréer, etc.

JULES TROUBAT.

Un tableau de madame Vigée-Lebrun sur Catherine Théos à retrouver (XXIII, 386). — A la suite des Mémoires de madame Vigée-Lebrun (2 vol. in-8, chez Charpentier, je crois) on a imprimé la liste, donnée par elle, de tous ses tableaux. Je n'ai pas l'ouvrage sous les yeux, mais je n'ai aucun souvenir d'y avoir vu figurer le tableau demandé. Vadier a-t-il bien lu? — Madame Lebrun, fille *de Vigée* peintre, de qui je connais un portrait au pastel, pas mauvais, avait un frère qui peignait mal et faisait de mauvais vers. Ne serait-il pas le coupable? A. Y.

La veuve Perrot (XXIII, 387). — Au sujet de cette question, nous avons reçu la lettre suivante :

Nantes, le 12 juillet 1890.

Monsieur,

Madame veuve Perrot, sur laquelle vous cherchez des renseignements, a laissé une fille

ou petite-fille, madame veuve Rousselet, dont la dernière adresse connue était rue de Seine, 66.

Je désire que ce fil vous conduise au but.

La veuve Perrot était bien connue à Nantes où elle figurait comme cantinière aux revues de la garde nationale. Mais il y a quelque vingt-sept ans de cela.

Croyez, monsieur, à mes sentiments distingués.

SAFFLET, directeur du *Progrès de Nantes.*

—

La demoiselle Cadière (XXIII, 387). — Mon collaborateur Saint-Hélier pourra consulter à ce sujet la *Sorcière* de Michelet, ou mieux encore, la *Procédure du père Girard et de la Cadière* (Aix, 1713).

G. DE M.

— Un bibliographe récent, M. Pisanus Fraxi, a traité très à fond le « Procez du Père J. B. Girard et de Demoiselle Catherine Cadière ». M. G. Saint-Hélier doit trouver ce qu'il cherche dans l'*Index librorum prohibitorum.* London, 1877, p. 64 à 70, et dans le *Centuria librorum absconditorum.* London, 1879, p. 225 à 253.

JOHN BULL.

— Que M. Saint-Hélier se reporte à l'*Intermédiaire*, XIX[e] année (1886), col. 17, 60 et 125, il trouvera de longs et intéressants renseignements sur la question bibliographique qui le préoccupe.

A. Y.

— Voyons, ami Saint-Hélier, vous ne connaissez pas Thérèse Philosophe ?

Z.

— Le tome II des *Causes célèbres et intéressantes avec les jugemens qui les ont décidées*, par M. Richer, ancien avocat au Parlement. Amsterdam, 1772, est entièrement consacré à l'*histoire du Procès de la Cadière contre le P. Girard*, et ce volume in-12 ne contient pas moins de 633 pages ; c'est dire que les détails ne manquent pas et que l'auteur de la question pourra y puiser tout à son aise. Le *Dictionnaire de biographie et d'histoire* de Dezobry et Bachelet, au mot *Girard*, dit que les pièces de cette cause célèbre ont été publiées, en deux volumes in-folio, puis à la Haye, en 8 vol. in-12.

Il y aurait encore de ce côté de nombreuses sources à consulter.

MARC DE BRICOLE.

—

Les habitations de Victor Hugo à Paris (XXIII, 388). — Au sujet de cette question, le *Rappel* a publié, dans son numéro du 24 juillet dernier, la note suivante :

L'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* s'informe, dans son dernier numéro, des maisons que Victor Hugo avait habitées à Paris.

Notre confrère Anatole Cerfberr adresse à notre rédacteur en chef la lettre suivante qui fournit un renseignement demandé :

Cher maître,

L'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* demande s'il reste trace des habitations de Victor Hugo à Paris, et, notamment, de sa résidence rue de la Tour-d'Auvergne, auprès de la cité Fénelon, au moment du coup d'Etat.

Oui. La maison est toujours la même et a gardé la grande porte cochère et la cour vaste et profonde d'autrefois.

La cité seule vient de changer de nom et s'appelle cité Milton.

Force compliments de votre fidèle

ANATOLE CERFBERR.

—

L'invention des lampes (XXIII, 389). — Rien ne prouve que les Egyptiens soient les inventeurs de la lampe. Depuis longtemps j'ai fait des recherches sur les lampes antiques. J'en ai réuni plusieurs centaines, de différentes époques et de différents modèles. Toutes celles que j'ai pu me procurer ou que j'ai vues étaient grecques, romaines, phéniciennes, coptes ou arabes. — Dans aucun monument égyptien, je n'ai vu de lampes figurées parmi les nombreux objets représentés sur les murs des temples ou des tombeaux. J'ai interrogé les égyptologues, aucun d'eux n'a pu me donner de renseignements précis sur ce point spécial. Cependant les Egyptiens s'éclairaient très certainement. Un texte traduit par M. Maspéro, le savant égyptologue, dit à peu près : « Il fut surpris, en s'appro« chant de la maison, de voir qu'elle n'é« tait pas éclairée... » Il fallait d'ailleurs un éclairage artificiel pour creuser les hypogées et y exécuter les travaux minutieux, peintures et sculptures, que nous y admirons, mais nous n'avons pas de renseignements sur les moyens employés. Il y a là un parti pris évident dont la raison nous échappe.

La forme de lampe décrite par notre collègue F. de C. n'est pas spéciale aux environs de Carthage. M. Flinders Pétrie l'a trouvée à Naucratis (1885-86), au milieu des fragments de céramique grecque du VI[e] au III[e] siècle avant J. C. Cette forme d'ailleurs s'est conservée avec de petites variantes à travers les siècles. J'en possède plusieurs échantillons en terre

émaillée de fabrication arabe, des XIVe et XVe siècles. Dr Fouquet.

— Les lampes furent inventées par les Egyptiens : « Elles consistaient primitivement en un simple vase contenant peut-être de la mousse imbibée d'huile, selon l'usage des Esquimaux. On ajouta dans la suite un bec pour la mèche, une anse, puis un pied. » (Renaud, *Histoire nouvelle des arts et des sciences*, p. 67.)

Ristelhuber.

—

Les peintres sans bras (XXIII, 389). — Le Dictionnaire de Larousse consacre une notice à Ducornet, le peintre sans bras, il ne parle pas de l'illustration des Fables de La Fontaine.

Je possède une petite eau-forte de M. Noël Masson, graveur de beaucoup de talent ; il a eu les deux mains emportées par un éclat d'obus et travaille aujourd'hui à l'aide de deux appareils articulés. L'Etat l'avait chargé il y a peu d'années, de différents travaux de gravure au musée du Louvre. G. de B.

— L'*Essai de biographie lilloise*, publié par H. Verly, contient une notice sur le peintre Ducornet, né sans bras.

D'autre part, le *Dictionnaire des artistes de l'école française*, par Bellier de la Chavignerie, renferme bien une longue nomenclature des œuvres de Ducornet, mais il ne signale aucuns dessins de cet artiste pour l'illustration d'ouvrages quelconques. E. D. B.

— Signalons aussi un autre peintre sans bras, mademoiselle Aimée Rapin, née au Locle (Suisse) et qui vint au monde sans bras. Elle a résidé quelque temps à Paris. L'*Illustration nationale suisse* du 28 septembre 1889 a publié son portrait.

S.

— M. Saint-Hélier trouvera des renseignements sur l'édition des contes de La Fontaine, illustrée par *Ducornet*, peintre né sans bras, dans l'*Intermédiaire*, XVIIe année (1884), col. 200 et 277.

A. Y.

— M. Saint-Hélier pourra avoir tous les détails qu'il désire en s'adressant à M. Haro, expert marchand de tableaux, 14, rue Visconti. Ducornet demeurait chez lui et est mort à cette adresse ; il avait là son atelier.

Pour la seconde question, je puis dire qu'il y a trois ou quatre ans, j'ai vu à Anvers, au musée Plantin, un artiste absolument dans les mêmes conditions que Ducornet. Il copiait des tableaux de maîtres avec son pied, bien entendu, étant né aussi sans bras. Je ne sais pas son nom, mais il serait facile d'avoir des renseignements au musée d'Anvers où il était très connu.

Veuve Moreau de Tours.

— Ducornet, Louis-César-Joseph, est né à Lille, le 10 janvier 1806 ; il est mort en 1856 à Paris, rue des Marais-Saint-Germain, 14 (aujourd'hui rue Visconti), dans une maison qu'il habita longtemps en partie et qui est actuellement occupée en totalité par les frères Haro, experts et restaurateurs de tableaux. L'atelier de ces messieurs est celui de Ducornet ; c'est là que je l'ai vu bien souvent ; j'étais jeune alors et il m'inspirait une grande curiosité ; il était très gai, causeur aimable et quelque peu caustique. Dans la conversation, Ducornet assis gesticulait avec ses jambes comme d'autres avec les bras, ses pieds étaient très soignés et presque toujours recouverts d'une sorte de mitaines qui ne laissaient voir que les doigts. J. B. Delestre, dans le *Dictionnaire de la conversation*, parle longuement de Ducornet et de ses travaux ; il en fait même une curieuse description anatomique. Le père de Ducornet était un petit cordonnier de Lille. Quand son fils vint à Paris en 1824, il le suivit. Le peintre subvenait aux besoins de son père, qui était le compagnon attentif et inséparable de ses travaux, et qui le portait sur son dos quand il avait besoin de changer de place. Ducornet pouvait marcher cependant, mais, soucieux de ménager ses pieds consacrés à la culture de l'art, il marchait le moins possible. Je l'ai vu souvent ainsi sur le dos de son père ; ce sont donc des souvenirs personnels que je rapporte ici.

La ville de Lille, qui avait remarqué les premiers travaux du jeune Ducornet, l'envoya à Paris avec une pension de 300 fr. ; sur la demande du célèbre Gérard, Louis XVIII lui en accorda une autre de 1,200 francs. Il entra ainsi dans l'atelier de Lethière, élève de David, je crois, et l'année suivante, 1825, il obtenait une médaille à l'Ecole royale de peinture et sculpture. A Paris, il demeura d'abord rue de Lille, puis quai Voltaire, 7, et enfin dans la maison de la rue des Marais-Saint-Germain, où il est mort. Il fut in-

humé au cimetière Montparnasse, où des amis dévoués se cotisèrent pour lui acheter une concession de cinq ans, expirée par conséquent depuis bientôt trente ans. Son père, qui était sans ressources, fut secouru jusqu'à sa mort par la société des artistes dont le baron Taylor était président.

La *Biographie générale* de Didot a consacré à Ducornet un assez long article, dans lequel M. Saint-Hélier trouvera la liste de ses récompenses et de ses œuvres principales; je puis y ajouter le tableau *la Mélodie*, qui fut exposé au Salon, et qui est aujourd'hui la propriété de M. Haro père, qui possède plusieurs autres peintures de Ducornet; la *Belle Edith retrouvant le corps d'Harold après la bataille d'Hastings*, qui doit être la dernière œuvre du peintre, puisqu'il l'a peinte en 1855; et la *Vision de sainte Philomène*, qui se trouve dans l'église de Saint-Riquier (Somme).

Selon la demande de M. Saint-Hélier, on peut citer le célèbre peintre rouennais Jean Jouvenet (1647-1717) qui, ayant déjà beaucoup produit, fut frappé d'une paralysie au côté droit et se mit à peindre du bras gauche. Des gens très experts m'ont assuré que les tableaux de Jouvenet de la seconde période, c'est-à-dire ceux peints de la main gauche, avaient un plus grand mérite et plus de valeur que les autres. MARC DE BRICOLE.

—

Un ouvrage inédit de Théophile Gautier (XXIII, 390). — J'ai donné dans le tome Ier de mon *Histoire des œuvres de Théophile Gautier*, page 316 et suiv., tous les détails relatifs à cet ouvrage, dont les vingt-quatre premières pages furent seules tirées. J'ai aussi cité un fragment inédit de ce travail, dans le *Livre*, numéro de mars 1882. Du reste, tout ce que Théophile Gautier avait écrit de ce voyage (sauf la citation du *Livre*), a été réimprimé, en 1865, dans le volume de ses œuvres intitulé : *Tour de Paris*. Je possède une partie des bois, qui n'ont jamais servi et sont inédits jusqu'ici.

CH. DE LOVENJOUL.

—

M. Andryane (XXIII, 390). — J'ai connu M. Andryane à Pau, où il a passé l'hiver de 1857 ou 1858, si mes souvenirs sont exacts. Il avait deux enfants, une fille qui s'appelait Jeanne, et un fils qui se nommait Frédéric. Mademoiselle Andryane s'est mariée quelques années plus tard; quant à Frédéric Andryane, j'ai entendu dire qu'il était mort en Algérie; mais ce renseignement, qui m'est parvenu d'une manière indirecte, manque de certitude.

Je ne connais pas l'édition en quatre volumes des *Mémoires d'un prisonnier d'Etat*. RENÉ YALC.

— Les *Mémoires d'un prisonnier d'Etat au Spitzberg*, par M. Andryane, parus en 1839, forment six volumes in-8. Les tomes V et VI contiennent les *Souvenirs de Genève*, qui complètent les mémoires.

P. CORDIER.

—

Une bague romaine (XXIII, 391). — En supposant, avec M. de Lomné, que la phrase, telle qu'il la donne: *Arsite in Deo vias*, est du latin corrompu, les chercheurs seront surtout préoccupés de corriger le texte. Par là, ils arriveront, sans doute, à quelque solution, mais il me semble qu'ils n'auront fait, tout simplement, que traduire leur idée, et non pas celle de la légende.

Après m'être lancé dans cette voie où l'imagination est trop libre, j'en suis revenu à ne plus m'écarter de l'inscription même. Je lui trouve un sens. Est-il bon? Ce n'est pas à moi de décider.

Le dernier mot, *vias*, est écrit VIVS. Je crois que la lettre renversée V est égale à V plus A. On a, de la sorte, *vivas*, présent du subjonctif, un temps employé souvent comme impératif. *In Deo vivas* (que tu vives en Dieu) serait un souhait ou une recommandation à l'adresse du possesseur de la bague, *Arsitus*, nom propre, régulièrement mis au vocatif: *Arsite*. T. PAVOT.

— L'inscription gravée sur cette bague doit être lue ainsi (sous-entendu, *Annulus iste*) : *Christi arrha sit, exindè in Deo vivas*.

L'usage de donner une bague aux vierges qui consacraient à Dieu leur virginité, remonte aux premiers siècles du christianisme. Il est attesté par ce passage de l'office de sainte Agnès, 21 janvier, Bréviaire romain, 3e antienne de Lourdes (Annulo suo subarrhavit me Dominus). Le Seigneur m'a donné son anneau de fiançailles.

Rien n'empêche d'admettre aussi qu'une mère chrétienne dans ces temps où la foi

était si florissante, n'ait donné à sa fille un anneau avec cette inscription. Elle traduisait la pensée de l'apôtre saint Paul, IIe aux Corinthiens, ch. 11, vers. 2e (Despondi enim vos uni viro virginem castam exhibere Christo). Je vous ai tous fiancés à un seul homme qui est le Christ, afin que vous soyez devant lui, comme une vierge sans tache.

Le plus probable, néanmoins, est que cette bague a appartenu à une vierge consacrée à Dieu.

La lettre *E* de l'inscription est une abréviation de la conjonction *et*, ou de l'adverbe *exindè*, ou bien elle fait partie de la préposition *in* que le graveur aura figurée *ein*, comme on écrivait fréquemment *ceivitas* pour *civitas*, *veila*, pour villa, etc.

Quant à l'A renversé par l'artifice du graveur, il fait double emploi, servant de V et d'A, ce qui fait *vivas*.

Que cet anneau soit le gage du Christ, vivez en Dieu, ou bien, dès ce moment vivez en Dieu, selon que l'on adopte *ein* ou *exindè* ou *et*. L. de C.

—

Chapeau clabeau. — En polisson (XXIII, 417). — Clabaud et non clabeau. Le chapeau clabaud était une coiffure des plus négligées et primitive. Ses bords, au lieu d'être retroussés ou relevés des différentes façons dont on usait à la fin du dix-huitième siècle, étaient pendants ou rabattus. C'était, dans une mise, même bourgeoise, une affectation de simplicité. Le nom de cette coiffure, très peu usitée en tout temps, surtout parmi les personnes d'une certaine condition, tenait, sans doute, de la dénomination par laquelle on désignait une espèce de chiens de chasse à « oreilles pendantes », et donnant de la voix à tout propos et hors de propos, les chiens clabauds, d'où vient aussi, mais avec une tout autre signification, sans rapport, même éloigné, avec la forme des chapeaux, le verbe clabauder.

Le duc de Cumberland n'était pas le seul, du reste, parmi les grands seigneurs de son temps, qui se fût coiffé du chapeau rabattu. Vers la même époque, le comte de Lauraguais, aussi célèbre par son goût pour les lettres et les arts, et par ses actes de générosité et de bienfaisance, que par son ardeur pour le plaisir, ayant dissipé sa fortune, ne se montrait plus en public, ainsi que le dit M. Quicherat dans son *Histoire du costume en France*, que « vêtu de gros drap, chaussé comme un paysan, et couvrant d'un chapeau clabaud une perruque défrisée ».

Quant au polisson, on sait bien ce que pouvait être celui que les femmes portaient avant et depuis les paniers et la crinoline ; on sait ce qu'il est de nos jours et à quel usage il est destiné; mais ce mot ne paraît indiquer, dans le présent ou le passé, aucune des parties du vêtement viril. Aussi faudrait-il, peut-être, au lieu de « polisson », lire « pelisson », vêtement équivalent, au XIVe siècle, de la soutane actuelle des prêtres catholiques. De pelisson sont venus surplis (superpellicium), et pelisse, celui-ci tout naturellement, le pelisson étant, à l'origine, au temps de Charlemagne, un vêtement de fourrure. Il est donc permis de supposer, sans trop d'invraisemblance, que le pelisson du duc de Cumberland était un vêtement négligé en forme de pelisse, assez débraillé pour que le qualificatif « très polisson » pût lui être plus ou moins justement appliqué.

Fr. F.

— Se promener en polisson, très polisson, est une expression triviale rarement employée. Les courtisans admis à la cour de Marly appliquaient ce mot à ceux qui y venaient en visite, sans être invités à y résider. (Madame Campan, *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, ch. 9. Voltaire, *Lettre à d'Alembert*, 19 décembre 1764.) E. M.

—

Les maîtresses de Napoléon (XXIII, 418). — C'était bien madame D., femme du conseiller d'Etat, comte de l'Empire et mari complaisant par excellence.

L'aîné des deux fils qu'elle eut de Napoléon, fut ministre sous Louis-Philippe.

Une nuit, Napoléon a une discussion (?) avec madame D.; furieux, il la jette nue hors de la chambre à coucher ; puis il apporte toutes les pièces du costume de la jeune femme et les lui envoie une à une à la tête avec accompagnement d'injures.

Cette scène gracieuse se passait sous les yeux stupéfaits des valets de service accourus au bruit.

Quel joli sujet de tableau de genre !

Beatus.

—

Le brassard de deuil (XXIII, 419). — Le crêpe au bras comme signe de deuil n'est employé généralement que par les militaires. J'en trouve l'origine dans une ordonnance royale (1768?) qui décida que les officiers d'infanterie porteraient le crêpe au bras gauche (brassard de deuil) dans tous les cas de deuil, mais ils ne devaient rien changer à leur uniforme. Par ce texte formel on voulait éviter ce qui s'était produit en Angleterre à la mort de la femme de George II (1737). Les officiers des gardes avaient pris alors un lugubre costume en mettant en noir les boutons, parements, etc., de leurs habits rouges. E. M.

—

Carl ou Carle (Raphaël) (XXIII, 419). — La *Biographie des contemporains*, de Rabbe et de Boisjoslin, consacre une notice à Raphaël Carle, « bijoutier sur la place Dauphine » et commandant de la section Henri IV, qui périt assassiné par deux gendarmes placés sous ses ordres. G. DE B.

— La Bibliothèque de la Ville de Paris renferme quelques pièces, brochures, apologies, dénonciations relatives à ce curieux personnage. L.

— Les auteurs qui ont cité ce commandant du bataillon de Henri IV sont rares. Toutefois, jusqu'à de plus amples recherches, je rappellerai à M. P. Cordier: 1° le *Moniteur universel* de 1791 et 1792, qui signale les faits et gestes de cet orfèvre-soldat (voir les *Tables*); 2° l'ouvrage d'Alfred Bougeart, intitulé: *Marat, l'Ami du peuple*, publié en 1865 par la Librairie internationale Lacroix, Verboeckhoom (t. I, p. 235 et 236).

M. Cordier sait que Carle fut chargé de l'arrestation de Marat.

JEAN ALESSON.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

L'incendie de Notre-Dame de Paris en 1871, et les internes de l'Hôtel-Dieu — J'ai été quelque peu étonné, je l'avoue, en lisant dans le très documenté *Journal des Goncourt* le stupéfiant entrefilet suivant:

Jeudi 4 mai. « Le soir, Verlaine confesse une chose incroyable. Il déclare qu'il a dû combattre et empêcher une proposition qui voulait se produire: une proposition demandant la destruction de Notre-Dame de Paris. »

Très incroyable en vérité, le récit du *Pauvre Lélian!* M. de Goncourt serait-il mal servi par ses souvenirs, ou *le poète maudit* aurait-il voulu mystifier notre éminent confrère? Autant de suppositions absurdes, sans aucun doute. N'y aurait-il pas là une simple confusion de nom avec un certain Verlain ou Varlin, auteur réel de cette motion conservatrice? Ou plutôt tout cela ne serait-il qu'un conte, alors que la vérité *vraie* se trouverait consignée dans le feuilleton d'un journal médical, écrite presque au lendemain de l'événement (*Union médicale* du 1er juin 1871)? Après tout c'est un point d'histoire qu'il importerait d'élucider, et à ce titre nous avons cru de notre devoir de citer cette page oubliée presque in extenso. Si ceci nous valait quelque communication authentique de témoins oculaires, nous estimerions que nous n'aurions pas tout à fait perdu notre temps:

C'est à l'Hôtel-Dieu que le drame a été émouvant. L'*Union médicale* enregistre avec un orgueil bien légitime ce fait, tout à l'honneur de notre grande famille médicale, à savoir que *si Notre-Dame a été sauvée de la destruction, la France le doit aux internes de l'Hôtel-Dieu. Les internes en pharmacie, surtout,* de l'avis de tous les témoins de cette terrible scène, qui les ont vus pénétrer sans hésiter au milieu des flammes pour les éteindre, *ont été admirables*. Le récit que je suis heureux de donner ici, je le dois en partie à M. Hanot (1), interne de notre digne ami, le Dr Hérard, médecin de l'Hôtel-Dieu.

« Dans la nuit de mardi à mercredi, raconte M. Hanot, je m'étais endormi sur un fauteuil dans la salle de garde. Vers trois heures du matin, je fus réveillé par des cris qui venaient de la rue; je me mis à la fenêtre, et j'aperçus des hommes escortant une voiture chargée de barriques, et arrêtés devant la barricade du pont Notre-Dame. A la voix du chef qui commandait d'aller vite, les barriques furent mises à terre et roulées à travers une brèche pratiquée à la barricade, presque sur la place du Parvis... Au nom de la Commune, l'officier demandait au concierge, qui le premier l'avait abordé, une bougie, des vrilles, des sceaux, des balais, une pince de serrurier. Le ton était bref, menaçant. Les fusils étaient braqués: il fallait obéir. Un des infirmiers, chargé de satisfaire à ces ordres, apprit de ces hommes qu'ils avaient mission d'incendier Notre-Dame.

« Nous approchâmes de l'officier pour lui faire remarquer que mettre le feu à la cathédrale, c'était aussi compromettre, sacrifier

(1) M. Hanot est aujourd'hui professeur agrégé à la Faculté de médecine.

même sûrement la vie de neuf cents malades ou blessés contenus dans l'hôpital : l'homme ne répondit que par monosyllabes, réitéra ses ordres, nous ordonna de nous éloigner, et tourna les talons. Le directeur de l'Hôtel-Dieu était encore le fonctionnaire nommé par la Commune: nous le fîmes prévenir. Il descendit et eut avec l'officier un colloque qui dura une demi-heure environ, temps pendant lequel les objets demandés avaient été successivement remis. Il revint vers nous, et nous apprit que Notre-Dame ne serait pas immédiatement incendiée, qu'on en référerait au Comité de salut public, auquel on exposerait la situation et que, s'il était nécessaire, l'administration serait prévenue à l'avance. L'officier se retira avec sa troupe... Sur ces entrefaites, le jour était venu.

« Vers onze heures, un ouvrier qui avait vu sortir de la fumée de Notre-Dame, vint donner l'éveil à l'Hôtel-Dieu. *Un interne en pharmacie se trouvait là: il court avertir ses collègues alors à table.* Six de ces jeunes gens, à la fois pleins d'anxiété et d'indignation, s'empressent d'aller trouver le directeur et l'engagent à fournir des hommes et la pompe de l'Hôtel-Dieu pour éteindre le commencement d'incendie.

« Cette démarche n'ayant pas abouti, ils se rendent eux-mêmes à Notre-Dame. L'ouvrier qui avait donné l'alarme leur montra une petite colonne de fumée qui sortait par une lucarne; quelques voisins se joignent à eux. Faisant alors appel à l'humanité, ces internes représentent qu'il y a à l'Hôtel-Dieu cent cinquante malheureux blessés défenseurs de la Commune et qu'ils vont être anéantis par son ordre. Ces quelques mots soulèvent l'indignation des assistants qui se joignent à la petite troupe.

« Le sonneur et le bedeau, malgré les menaces qu'avaient faites les incendiaires, livrent les clefs. On ouvre alors la porte d'entrée de la rue du Cloître-Notre-Dame. La petite troupe, où les femmes, les jeunes filles, les enfants abondaient, était déjà assez imposante. Quelques-uns se risquent au milieu de cette atmosphère épaisse et brûlante, chargée de vapeurs de pétrole. L'obscurité était complète. Après dix minutes d'anxiété et de recherches pénibles, — car à chaque instant les plus forts venaient reprendre haleine à l'extérieur, — on allait renoncer à l'entreprise, lorsque survint un pompier; on le prie de prêter son concours, ce qu'il s'empresse de faire, malgré la défense faite par la Commune.

« Un brasier est découvert à la hauteur du chœur. On se rend maître du feu en cet endroit. Les plus aventureux marchent ensuite sur les débris fumants et découvrent un autre brasier à la hauteur du maître-autel. Nouveaux efforts couronnés d'un nouveau succès.

« Pendant ce temps, quelques travailleurs cassent les vitres, afin d'amener un peu d'air dans cette fournaise. Ces vitres sont choisies au milieu des vitraux modernes de peu de valeur. D'autre part, on force une des grandes portes, et l'atmosphère devient un peu plus supportable. Un troisième brasier se trouvait à la hauteur de la chaire, et on en vint à bout assez facilement: là, on avait amoncelé des chaises, des pupitres, des balustrades. Cet immense bûcher allait presque sous le grand orgue, et se joignait à un autre dressé autour d'un grand christ et d'une statue de la Vierge, amenés là tout exprès : des papiers étaient à la base, le pétrole avait manqué, sans doute, et le feu devait atteindre ce bûcher en continuant ses ravages. Peu à peu le jour se fait dans la cathédrale, l'air devient respirable. Hommes, femmes, enfants, déménagent ces chaises, ces balustrades amoncelées, et les portent sur la place du Parvis, sans songer à la barricade du pont d'Arcole, et sans se laisser arrêter par les balles qui sont envoyées de la caserne de la Cité.

« Ce travail achevé, on put se rendre compte des ravages causés par le feu : tous les troncs avaient été brisés, les tabernacles, les reliquaires, défoncés et pillés, le lutrin de bronze brisé, le grand lustre crevé et renversé. *L'heureuse intervention des internes* avait rendu peu graves les dégâts causés par le feu : les boiseries du chœur ont été préservées presque complètement, la chaire et les orgues sont intactes; les livres saints, les chaises, fauteuils, sont en partie brûlés; les chapelles latérales ne sont pas endommagées, mais le sol est souillé en différents endroits.

« Le premier sauvetage terminé, on visite l'étage souterrain, les orgues, les galeries, puis les tours, où se trouve une forêt de charpentes qui remontent à huit cents ans; son salut est dû à l'oubli ou à l'ignorance des insurgés.

« Pendant ce temps, les fédérés étaient toujours maîtres des barricades des quais Saint-Michel et Montebello, ainsi que de l'île de la Cité.

« On organise cependant une garde pour essayer de conserver ce qui avait été si heureusement sauvé; plus de quarante personnes se font inscrire : chacun monte la garde à son tour sans être inquiété. Vers onze heures du soir, enfin, l'île de la Cité était au pouvoir de l'armée, et la magnifique basilique était définitivement sauvée. »

Après la lecture de cet émouvant récit notre conviction est faite. Mais enfin, devant l'affirmation de M. de Goncourt, il y a lieu peut-être de faire quelques réserves. M. Verlaine était, à l'époque, toujours suivant M. de Goncourt, chef du bureau de la presse à l'Hôtel de ville, ce qui donnerait une certaine vraisemblance à son intervention. C'est là, en tout cas, une version inattendue de cet événement si important, et nous désirerions fort, pour notre édification, et surtout celle de nos lecteurs, que l'auteur des *Poèmes saturniens* et autres gracieux chefs-d'œuvre voulût bien prendre part à ce débat rétrospectif. S'il a été à la peine, nous serions tout heureux qu'il fût également à l'honneur.

Jusqu'à plus ample informé nous sommes autorisé à croire que c'est à nos collègues de l'Hôtel-Dieu, et à eux seuls, que nous devons la conservation de Notre-Dame de Paris.

Dr Aug. Cabanès.

Le Directeur-Gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1890.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 septembre 1890.*

XXIIIe Année. — N° 536.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIe Année.* — N° 161

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Hôtel. — Il est bien entendu que *hostel*, *hospital*, etc., viennent de *hospes*, hôte. Nous avons le même mot dans les langues slaves, où le radical *hospod* ou *gospod* signifie également hôte ; d'où le mot *gospoda*, hôtellerie, et plusieurs autres ayant un sens analogue.

Mais comment les résidences seigneuriales ont-elles adopté un nom qui semble avoir un caractère transitoire, comme d'ailleurs tout ce qui est hospitalité. J'ai cherché dans Chéruel (*Dictionnaire des institutions en France*) si je n'y trouverais pas la confirmation ou la négation d'une théorie que je me suis faite là-dessus, et ne l'ayant pas trouvée, je m'adresse à l'omniscience de l'*Intermédiaire*. Il m'a semblé que d'abord les seigneurs, les grands vassaux, ne se rendaient « en ville » que pour des affaires graves, donc rares, et pour peu de temps. Ils descendaient alors à l'auberge, à l'hôtel. Ensuite, lorsque les occasions de se rendre à la ville devenaient de plus en plus fréquentes, on voulut avoir un pied-à-terre à soi, sa propre hôtellerie: en un mot son *hôtel*. S'il en était autrement, les demeures seigneuriales dans les grandes villes n'auraient-elles pas eu le simple nom de *maison*, ou celui plus pompeux de *palais*, comme en Italie. En Allemagne on disait *hof;* en Pologne, *dwor;* ces mots signifient « la cour », mais on y dit aujourd'hui « palais » comme en Italie.

PRZEZDZIECKI.

—

Le coup de pouce du duc de Berry. — M. de Barante raconte qu'en 1814, le duc de Berry dit à M. de Brulard, commandant de la Corse, pendant que Napoléon était à l'île d'Elbe : « Ne trouvez-vous pas moyen de lui faire donner le coup de pouce ? »

Ce fait de provocation à l'assassinat de l'empereur a-t-il été isolé ?

FIRMIN.

—

Femmes esclaves en Turquie. — Question du jour s'il en fut par ce temps où l'on écrit, où l'on parle tant de l'*abolition de l'esclavage*. Je croyais l'esclavage aboli dans la Turquie d'Europe, j'avais cependant lu ou entendu raconter que, récemment, un diplomate accrédité auprès de la Porte paria, à la suite d'un dîner, qu'il n'y avait plus d'esclaves blanches à Constantinople, et qu'en rentrant chez lui il trouva dans... son appartement une belle esclave blanche avec pièce en main prouvant qu'elle avait été vendue et achetée pour lui. L'histoire ne dit pas s'il fut satisfait de perdre son pari, c'est possible.

Le *Figaro*, dans son supplément du 23 août, cite un article d'une femme turque envoyé à la *Nineteenth Century*, grave revue anglaise, où l'on parle plusieurs fois des *femmes esclaves*, achetées par le maître et parfois revendues — et pour cause — par la femme légitime.

Ne vaudrait-il pas mieux essayer d'extirper cette plaie de l'Europe avant de songer à l'abolir dans l'Afrique centrale, si toutefois il est réel qu'il existe encore des *esclaves* à Constantinople ?

Prière aux lecteurs de l'*Intermédiaire* de donner des détails sur la *traite* en Turquie d'Europe.

LA COUSSIÈRE.

—

Saint-Preuil et Louis XIII. — Le maréchal de camp Saint-Preuil, dont le crâne serait encore au musée d'Amiens, fut exécuté dans cette ville en 1641, mais les

motifs réels de sa condamnation sont demeurés obscurs. Quelle foi doit-on ajouter à ce billet de Louis XIII produit pour sa défense : « Brave et généreux Saint-Preuil, vivez d'industrie, plumez la poule sans la faire crier, faites comme les autres font de leur gouvernement, vous avez tout pouvoir dans notre empire, tout vous est permis » ? FIRMIN.

—

Louis XI et la Vierge. — Le 1er mai 1472, Louis XI fit une ordonnance qui établit trois coups de cloche le matin, à midi et le soir, pour faire réciter trois fois l'*Ave Maria*. Il fit frapper une espèce de monnaie où d'un côté étaient les armes de France entourées de ces mots : *Ave, Maria, gratia plena*, et de l'autre, une croix fleurdelisée par les bouts et ces quatre premières lettres : A. V. E. M.

Voilà ce que je connais. Nos confrères érudits de l'*Intermédiaire* auraient-ils encore sur le culte spécial voué à la Vierge par Louis XI quelques renseignements complémentaires ? C. V.

—

Qu'est devenu le cœur de Gambetta que possédait Paul Bert ? — Puisque le regretté Paul Bert appartient désormais à l'histoire, il nous sera bien permis de poser une question qui, de son vivant, eût pu paraître indiscrète.

Lors de l'inauguration du monument Gambetta, à Cahors, l'ex-ministre de l'instruction publique montra un jour à M. D..., un des rédacteurs les plus estimés de la presse quercynoise, le cœur du grand patriote, qui l'avait toujours compté au nombre de ses amis les plus dévoués. Il lui annonça alors, incidemment, son intention de le faire placer dans le monument qu'on projetait d'élever à Paris à la mémoire du célèbre tribun. Ce projet qui fut plus tard adopté ne permit pas de mettre à exécution le désir de Paul Bert.

Que devint dès lors le précieux viscère ?

Un des héritiers de l'ex-résident du Tonkin, MM. Joseph Chailley ou Klobukowski, pourrait-il nous en conter la destinée ?

Quels sont, en outre, les détenteurs actuels des autres débris anatomiques du cadavre du grand homme ?

(Cahors.) J. G...A.

—

Usages singuliers des couvents. — Millin, dans sa description du couvent des Grands-Augustins de Paris, nous apprend qu' « il y avait, dans ce couvent, un usage assez singulier : les frères prenaient dans la cuisine et sur les tables ce qui convenait le mieux à leur appétit et à leur gourmandise ; mais il fallait que personne ne s'en aperçût : le vol maladroit était puni. Comme à Sparte, malheur à celui qui se laissait surprendre... » Les autres couvents eurent pendant fort longtemps de non moins singulières coutumes : nos confrères voudraient-ils nous les relever, comme on l'a fait d'une façon si intéressante pour les droits féodaux ?

L. D.

—

La société anglaise et prussienne au XVIIIe siècle. — Pourrait-on nous indiquer des ouvrages français, allemands ou anglais parlant avec quelques détails de la cour et de la société en Angleterre, en Prusse et en Russie, de 1770 à 1780 ?

A. G.

—

Origines du reportage et de l'interview. — On trouvait au XVIe siècle, à Londres, de braves gens, dont l'unique occupation était de collectionner les nouvelles diverses et de les envoyer aux principales villes du royaume ; ces correspondances étaient désignées sous le nom de *News-Letters* ou lettres-nouvelles. Ben-Johnson plaisantait agréablement les éditeurs de ces cancans quotidiens et disait que « le fond de leur langage était *Quid nunc?* » Le nom leur en resta. Les *Nouvelles à la main* que Louis XIV proscrivit si impitoyablement et qui n'en furent pas moins très florissantes sous le règne de ses successeurs, furent évidemment inspirées par les *News-Letters* de la Grande-Bretagne. Dans ce pays, le *quid nunc* fut appelé plus tard *Penny-a-line-man* ou l'homme à un sou la ligne. Ce genre d'industrie existait encore au commencement du XIXe siècle. Les journaux irlandais inséraient les *Lettres-nouvelles de Belfast* et les *Lettres-nouvelles de Saunders*, qui furent les dernières nouvelles à la main.

Le *reportage* et l'*interview*, qui en sont les plus récentes incarnations, n'ont-ils pas encore d'autres ancêtres, remontant à une époque plus éloignée ? D'E.

Mérimée s'est-il suicidé? — Doit-on ajouter à la liste des suicides célèbres celui de Mérimée? M. Cordier, dans son livre sur Stendhal et ses amis, prétend que, malgré la maladie de poitrine de Mérimée, il mourut d'une façon aussi rapide et plus volontaire que s'il avait été frappé d'apoplexie.

Ce fait est-il exact?

Dr Jallemain.

—

La maison de Béranger, à Passy. — Béranger a habité assez longtemps une maison de campagne à Passy, et c'est pendant ce séjour qu'il fit la connaissance du curé Jousselin.

Pourrait-on nous dire où se trouvait cette maison? Gomboust.

—

La correspondance de Michelet sera-t-elle publiée? — N'eut-on pas, vers 1878, la pensée de confier au regretté M. Castagnary la publication de la correspondance du grand historien? Et les raisons qui firent surseoir à ce projet persistent-elles toujours? P. C.

—

Le poète Hugues Salel. — Quelqu'un de nos confrères pourrait-il me donner quelques détails biographiques sur ce poète, dont les œuvres ont été imprimées en 1539? Un de mes amis m'a assuré qu'il était Cévennol et que ses œuvres contenaient quelques pièces en patois.

A. Chevé.

—

La dernière lettre de Sainte-Beuve. — Dans un de ses intéressants feuilletons de l'*Indépendance belge*, M. Claretie a conté que, la veille de sa mort, Sainte-Beuve dicta à M. Zeller, l'éminent historien, une lettre dont personne ne connaîtrait le contenu. « Et nul ne sait ce que Sainte-Beuve expirant dicta ainsi à M. Zeller. »

M. Jules Troubat, le secrétaire si dévoué du grand critique, ou M. Zeller (s'il vit encore), ne pourraient-ils nous donner la clef de cette énigme — si c'en est une?

Qu'ils veuillent bien nous pardonner notre indiscrétion en faveur de notre culte pour le génie de l'écrivain de *Volupté*. Pont-Calé.

—

Victor Hugo et David d'Angers. — Quel est le livre désigné par le poète dans la lettre que voici, adressée à la veuve de David d'Angers, mort le 6 janvier 1856?

Hauteville-House, 27 décembre.

Merci, madame. J'ai revu avec émotion cette noble tête. Si vous avez jeté un regard sur mon dernier livre, vous avez vu que je n'oublie pas David d'Angers. Mon esprit est fidèle au puissant artiste, et mon cœur au vaillant citoyen.

Je mets, madame, tous mes hommages à vos pieds. Victor Hugo.

Jules Brivois.

—

Saint, le miniaturiste. — J'ai, dans mes collections, un ravissant portrait, sur ivoire, de ma grand'mère, madame la baronne D. à vingt-deux ans, en grand costume de bal du temps du premier Empire. Cette peinture est un petit chef-d'œuvre d'élégance et de délicatesse de touche.

A mon regret, je ne trouve presque rien sur l'auteur de ce portrait, — Saint, le miniaturiste, dans les dictionnaires d'art que je possède : pourrait-on me dire s'il a été publié, sur sa vie et son œuvre, quelque monographie un peu complète?

Cette question me fait souvenir que, il y a une douzaine d'années, dans le bien modeste Musée municipal de Saint-Lô (Manche), — lequel était alors situé au-dessus d'une halle aux blés ouverte à tous les vents! — j'ai remarqué plusieurs belles miniatures de ce même artiste, — natif, à ce que je crois, dudit Saint-Lô.

Il me souvient aussi — et croyez bien que je n'exagère en rien! — que, devant ces fragiles petites merveilles, l'incurie de l'administration de ce musée naissant était telle, qu'on les laissait dévorer du soleil par des fenêtres grandes ouvertes, sans rideaux, sans volets, sans protection.

C'était à donner l'envie de se sauver!

Que peut-il bien en être resté, je me le demande, après tant d'années d'insolations quotidiennes?

Connaîtrait-on et pourrait-on m'indiquer d'autres miniatures de Saint, soit à Paris, soit en province, dans quelque musée ou dans des collections d'amateurs? Ulric R.-D.

—

Giuletta e Romeo. — Dans quel musée de province, en France, se trouve la tête en cire de Giuletta, modelée, dit-on, par Raphaël? A.

—

Un portrait de Greuze. — Je possède le portrait d'un enfant de 12 à 14 ans, par Greuze. Cet enfant, avec de longs cheveux d'un blond ardent, vêtu d'un vêtement d'un gris brun, tient, sous son bras gauche, un violon. La physionomie intelligente et mélancolique, autant que l'instrument, indique que le portrait doit être celui d'un musicien, d'un virtuose probablement. Il est daté de l'année 1750. Je serais très obligé à un aimable correspondant de m'aider à découvrir le nom du jeune virtuose qui avait tenté le pinceau de Greuze. G. C.

—

Le peintre Vauzelle. — Le 2 juillet 1876, lors de l'inauguration à Angerville (Seine-et-Oise) du monument élevé en l'honneur du célèbre agronome Alexandre-Henri Tessier, M. Ernest Menault dans un discours fort bien fait, après avoir fait l'éloge du savant et de l'homme de bien, a bien voulu nous apprendre que la petite ville d'Angerville a vu naître trois autres célébrités : Cassegrain, l'abbé Blanchet et le peintre Jean-Lubin Vauzelle, né le 16 février 1776. Cet artiste est-il connu ? A-t-il produit des œuvres ayant quelque valeur ? Quelle est la date de sa mort ?

P. Ponsin.

—

Une question d'étiquette à résoudre. — L'*Intermédiaire* a publié il y a quelque temps des dissertations savantes et nombreuses sur la question de savoir si l'on doit offrir aux dames le bras droit ou le bras gauche. Je demanderai aujourd'hui si, quand on va dîner en ville, l'usage correct est de laisser son chapeau dans l'antichambre avant d'entrer au salon.

Je sais que les bourgeois bourgeoisant font leur entrée en tenant à la main leur chapeau, mécanique ou non. Je sais également que la règle anglaise veut au contraire qu'on s'en débarrasse en même temps que du pardessus. Lequel de ces deux usages est suivi par les gens « chics » ? et y a-t-il concordance sur ce point entre les gens « chics » et les grands seigneurs ou leurs pairs, ceux du moins qui tiennent à honneur de garder les traditions ?

A. P. L.

—

Costumes de bains. — Un correspondant japonais du *Temps* écrit à ce journal qu'au Japon les dames se baignent dans les mêmes établissements que les hommes sans ombre de costume. J'ai entendu dire qu'il en est encore de même sur certaines plages russes. Au siècle dernier, les Anglaises elles-mêmes, paraît-il, agissaient sans plus de façons, et je me souviens d'avoir vu une caricature du temps représentant une plage couverte de misses en costume d'Eve pendant le péché. La pudibonderie a-t-elle fait de tels progrès dans le monde que cet usage gracieux ait absolument disparu en tous pays ? Appel aux Intermédiairistes voyageurs. Octave Osiris.

—

A qui doit-on la révolution du costume au théâtre ? — L'art de la mise en scène et l'exactitude de costume des personnages représentés ont été poussés de nos jours par les directeurs de théâtres à leur dernière perfection. Il n'en était pas de même au dernier siècle. De quelle époque date donc cette rénovation de la mise en scène ? S.

—

Les lettres de l'imprimerie de Gutenberg sont-elles encore conservées à Mayence ? — Dans ses *Origines typographicæ,* Meerman prétend que les anciens imprimeurs de Mayence conservèrent longtemps les lettres de bois faites par Gutenberg, et que c'était l'usage d'en donner une à chacun de leurs apprentis quand ils passaient maîtres. Les fameuses lettres ont-elles été exposées à la curieuse exposition typographique faite dernièrement à Mayence, ou sont-elles encore conservées dans quelque musée de la ville? Un imprimeur.

RÉPONSES

Parenté de Damiens et de Robespierre (XXII, 515; XXIII, 490). — Une simple comparaison de dates suffit pour voir que l'on se trouve là en présence d'une véritable invention de romancier qui du reste ne s'est pas mis en grands frais d'imagination. — Au surplus, la question a été traitée à fond dans une intéressante plaquette : *Quelques Poésies de Robespierre,* publiée au commencement de l'année, par M. Jean Bernard, l'auteur de l'*Histoire anecdotique de la Révolution française*. Dans cette brochure, que je

n'ai pas sous les yeux, l'auteur fournit une minutieuse réfutation qui ne laisse aucun doute à cet égard; l'argumentation est un peu longue, mais très complète, et les curieux peuvent y recourir à l'occasion. Il en résulte que Damiens et Robespierre n'avaient aucun lien de parenté.

G. D.

—

Nos ancêtres restaient-ils couverts dans les églises? (XXIII, 227.) — Au XVII[e] siècle, les réformés assistant au prêche se découvraient pendant la lecture des commandements de Dieu, le chant des psaumes et des prières; ils pouvaient rester couverts pendant la lecture de la Bible et le sermon. Le pasteur même qui prêchait gardait son chapeau sur la tête. (V. de Félice : *Histoire de Mer*, p. 49, note.)

G. RABAUD.

—

L'idée de patrie existait-elle en France avant la Révolution? (XXIII, 294, 410, 465.) — En 1769, un avocat du nom de Rossel a publié une *Histoire du patriotisme français*, en 6 vol. in-12.

Voici ce que dit l'auteur dans le premier paragraphe de l'avertissement :

Le patriotisme ou l'amour de la patrie n'est rien autre chose que ce zèle, ce noble attachement que tout homme éprouve pour le pays dans lequel il est né. Je sais qu'on a prétendu que ce sentiment ne pouvait se trouver dans toute sa force et toute sa pureté que dans le cœur du républicain; mais je sais aussi qu'il n'y a pas un Français qui ne l'éprouve au fond de son âme. C'est l'histoire même des Français qui m'en a convaincu. Tous les grands traits qui enrichissent cette histoire m'ont paru partir de cette source. J'ose même dire que ce sentiment est plus vif, plus généreux dans le citoyen français qu'il ne l'a jamais été dans le Romain le plus patriote. Si celui-ci faisait jadis des prodiges de valeur et d'héroïsme, c'est lui-même qu'il vengeait, il regardait toute la République en lui seul. Au lieu que quand le Français se sacrifie, quand il fait des grandes choses, il s'oublie pour ainsi dire, pour ne penser qu'à la gloire de son roi, ou à l'honneur et à l'avantage de sa nation.

Ce passage prouve qu'avant la Révolution, nos ancêtres comprenaient l'idée de patrie comme nous la comprenons de nos jours, avec cette différence que le roi s'identifiait en elle.

P. NIPONS.

— Lire sur ce point, dans la collection de la *Revue des Deux Mondes*, deux intéressants articles.

L'un, de M. Emile Montégut, l'*Idée de patrie* (voir la table générale de la *Revue*), assez paradoxal mais curieux, s'efforce d'établir que l'idée de patrie non seulement ne date pas de la Révolution, mais encore fut fort entamée par elle.

L'autre, de M. le comte Guy de Brémond d'Ars, *un Gaulois de la Renaissance : Etienne Pasquier* (*Revue* du 1[er] mai 1888), institue pour une vérité que l'idée de patrie, immémoriale ou du moins fort ancienne dans certaines âmes de qualité supérieure, mais à l'état d'instinct et assez confus, ne devint un sentiment précis, dénommé, classé qu'au temps de la Renaissance sous l'influence des lettres antiques, ne se généralisa au point de devenir universelle que durant les siècles suivants, dut enfin au mouvement moderne d'être tenue pour essentielle entre toutes les vertus humaines.

LECTOR.

—

Sainte Amélie (XXIII, 295, 435, 496). — Il n'existerait point de sainte Amélie d'après la *Caractéristique des saints*, du R. P. Ch. Cahier. Il identifie sainte Amélie à sainte Emilie, et toutes deux à sainte Amalberge ou Amelberge. Il y aurait eu deux saintes de ce nom. L'une veuve du VIII[e] siècle, à Mechtheim ou Binghem, qui aurait eu pour filles sainte Gudule et sainte Reinelle ou Rainilde. L'autre était une vierge du VIII[e] siècle, qui aurait appartenu à la famille de Pépin et aurait refusé d'épouser Charles-Martel. Elle est caractérisée tantôt par un crible, dans lequel elle aurait transporté l'eau d'une fontaine, tantôt par un poisson, un esturgeon sur le dos duquel elle aurait traversé l'Escaut. Elle aurait été religieuse de Munster-Bilsen. Les deux saintes sont surtout honorées en Hollande et en Belgique, et n'ont rien de commun avec la sainte figurée par Paul Delaroche et gravée par Mercurié. Celle-ci nous semble exclusivement connue sous le nom de sainte Amélie, mais l'exemplaire que nous en possédons est avant la lettre et ne peut nous renseigner.

ALF. D.

—

Une lettre inédite de David sur ses deux tableaux, la *Mort de Marat* **et la** *Mort de Michel Lepelletier* (XXIII, 318, 442). — Les Gobelins n'ont jamais tissé les deux tapisseries que la Convention avait ordonné d'exécuter « d'après des copies faites sur les originaux de David et sous la surveillance du peintre », et cela est fort heureux, car ces tapisseries eussent été fort laides.

Si le passage mis entre guillemets que nous empruntons à la réponse de d'E. rappelle exactement les termes du décret de la Convention, il explique l'existence des deux tableaux représentant la *Mort de Marat*. L'original, que nous venons de voir au musée de Reims, où il a été donné par M. David, et qui, présentant des parties négligées, est probablement l'original; et l'autre qui a appartenu au prince Napoléon, et qui serait la copie exécutée dans l'atelier de David, et sans doute amplement retouchée par lui.

Il est étonnant que ces faits n'aient point été cités lors du procès dernièrement plaidé. ALFRED DARCEL.

—

La biographie d'Alphonsine Plessis, dite Marie Duplessis, la Dame aux Camélias (XXIII, 325, 471). — Les *Coulisses*, petit journal de théâtre qui paraissait à Caen, a jadis publié sous ce titre, *la Vérité sur la Dame aux Camélias*, un article assez intéressant sur Marguerite Gautier et sa famille. Le voici :

Marguerite Gautier a-t-elle réellement existé, ou n'est-ce tout simplement qu'une fiction due à la poétique imagination d'Alexandre Dumas fils?

Je suis plus à même que quiconque de répondre à cette question, car j'ai eu l'occasion de parler à sa sœur, qui a longtemps habité le Rézenlieu, petite commune du département de l'Orne, entre Chambois et Gacé, et c'est de sa bouche même que je tiens à ce sujet certains détails qui m'ont paru intéressants à noter ici, au moment surtout où, grâce au talent de madame Milher, le chef-d'œuvre d'Alexandre Dumas fils a comme un regain de jeunesse sur notre scène.

Marguerite Gautier est née à Courménil, canton d'Exmes; ses parents étaient très pauvres, elle gardait les dindons. Son père la vendit à des saltimbanques; elle fut recueillie à Paris par deux étudiants, dont l'un, très riche, la fit instruire et en fit sa maîtresse. Elle eut un enfant qui fut reconnu par son père, et en faveur duquel celui-ci fit son testament; l'enfnat mourut, et la Dame aux Camélias hérita de son fils (on dit que son amant avait voulu l'épouser). Elle-même est morte très jeune, à vingt-quatre ans.

Sa sœur, madame Paquier, avait eu quelques velléités d'essayer de la vie de Marguerite, mais cette dernière l'avait toujours engagée à rester à son foyer, en lui disant que là seulement était le bonheur. Du reste elle n'avait rien de séduisant ni qui ressemblât au portrait ravissant de la Dame aux Camélias, que j'ai admiré au Rézenlieu.

Voici, autant que peuvent m'aider mes souvenirs, comment était conçue cette toile magnifique: Marguerite sort du bain, ses grands cheveux lui tombent plus d'à moitié du corps, elle est brune, l'air triste, quelque chose de l'Italienne.

Madame Paquier, se trouvant dans la misère et ayant perdu en spéculations une vingtaine de mille francs, tout l'héritage qui lui revenait de sa sœur, s'est vue depuis forcée à vendre ce merveilleux portrait dont elle a retiré une assez forte somme.

J'ai dit plus haut que la sœur de la Dame aux Camélias était loin d'être séduisante; c'était cependant une paysanne assez jolie dans son genre, elle était brune comme sa sœur, mais entre elles la comparaison ne peut pas à coup sûr s'établir.

Depuis plusieurs années, elle a quitté la commune de Rézenlieu, et dans le pays on ignore où elle est allée se fixer.

Je ne veux plus dire à ce sujet qu'un seul mot. Je suis en mesure, par ce que j'ai vu, de garantir tous ces détails exacts et rigoureusement authentiques.

QUIVIS.

Quivis était le pseudonyme d'un avocat distingué du barreau de Caen.

La publication de cette note valut au journal la curieuse lettre suivante :

Paris, 8 novembre 1882.

Monsieur le rédacteur,

Voulez-vous, soit pour votre satisfaction personnelle, soit pour l'agrément de vos lecteurs, compléter par quelques détails la biographie de Marguerite Gautier, détails ignorés de M. Quivis et que je puis vous garantir exacts et soigneusement authentiques?

La Dame aux Camélias se nommait Marie Plessis et non Duplessis, comme le disent à tort ses biographes.

Sa mère, belle et douce créature, était la fille de braves tenanciers du comte du H., propriétaire du château du Mesnil, commune de Saint-Germain de Claire-Feuille, près de Nonant-le-Pin (Orne). Elle — la mère — possédait une distinction naturelle qui faisait dire aux gens du pays que le comte avait dû exercer ses droits de seigneur lors du mariage de son tenancier.

Quoi qu'il en soit, la jeune fille avait été élevée avec les enfants du château sur le pied d'une respectueuse familiarité, et, devenue grande, au lieu d'aller habiter la ferme avec ses parents, était restée au château du Mesnil et y prenait soin de la lingerie.

La comtesse, qui l'aimait à l'égal de ses autres enfants, songeait à la marier avec quelque brave garçon du pays, quand, un jour, la pauvrette descendit à la cuisine et y rencontra un colporteur du nom de Plessis, qui était la coqueluche de toutes les filles des environs et qu'on ne désignait jamais autrement que sous le nom du beau Plessis. Elle le vit et l'aima immédiatement. Remontrances, prières, rien n'y fit, il fallait lui donner le beau Plessis. Alors commença pour la malheureuse une vie impossible: on la vit, à la suite de son mari, courir de foires en marchés, couchant tantôt ici, tantôt là, vendant des foulards de coton et de la menue mercerie.

Elle devint grosse et mit au monde une fille. Le beau Plessis, qui désirait un garçon, entra alors dans une colère épouvantable : il roua de coups la malheureuse femme et disparut du pays.

Après son rétablissement, l'infortunée vint avec son enfant implorer la commisération de ses anciens bienfaiteurs. On l'accueillit comme l'enfant prodigue, et la petite fille fut baptisée sous le nom de Marie.

Un assez long temps s'écoula sans qu'on en-

tendit parler du beau Plessis. Mais, un jour, il reparut dans le pays. Alors, par une touchante sollicitude, le comte du H. donna l'ordre à tous ses gens de taire cette circonstance à la jeune femme.

Malgré cette précaution et sans qu'on ait jamais su comment avaient pu communiquer les deux époux, la mère et l'enfant disparurent du château, et pour la malheureuse recommença la vie errante d'autrefois, aggravée de cette torture que le beau Plessis lui préférait souvent quelque fille d'auberge, une saltimbanque quelconque ou quelque accorte couturière. La pauvre femme endurait tout, parce que son seigneur et maître l'honorait parfois d'un regard bienveillant et lui distribuait quelques caresses. Elle devint grosse une seconde fois.

Le beau Plessis, craignant sans doute un surcroît de dépenses, songea alors à se débarrasser d'une bouche inutile; il céda la petite Marie à une famille de saltimbanques qui, dans la gentillesse de l'enfant, entrevirent une source de profits dans l'avenir; on habilla Marie et on lui apprit à paraître en public.

Pendant ce temps, la mère mettait au monde une seconde fille. Entrant de nouveau en fureur, le beau Plessis, qui savait ne pouvoir infliger à la malheureuse femme un plus grand supplice, lui jura que jamais plus elle ne le reverrait: il partit, en effet, pour ne jamais plus revenir.

Ainsi abandonnée, la pauvrette n'osa plus retourner au château du Mesnil; elle entra en condition dans une métairie, et y mourut de chagrin au bout d'un certain temps. Sa seconde fille y continua de résider: ce fut elle, et non Marie, qui garda les dindons, comme le dit M. Quivis.

La future Dame aux Camélias courait pendant ce temps les fêtes foraines et, sous les oripeaux dorés, se développaient son étonnante beauté et son exquise distinction, car, vous le savez, ce furent surtout son grand air, son esprit naturel, ses grandes qualités de cœur qui la firent remarquer de plusieurs grands personnages et contribuèrent à sa fortune.

La pécheresse tenait de son père la beauté, de sa mère la délicatesse de sentiments, et, si l'on admet la légende du pays, de son aïeul présumé, la distinction des manières, le goût des belles choses, des beaux meubles, des chevaux de race et des gens bien élevés, car le comte du H. était gentilhomme jusqu'au bout des ongles, et sa famille, en ligne directe, remontait au célèbre Alou qui fut l'un des compagnons de Guillaume à la bataille d'Hastings.

Marie Plessis était digne du talent qu'a mis M. Alexandre Dumas à raconter l'un des derniers épisodes de sa vie.

Encore ici, la loi de l'atavisme aurait raison.

Tels sont, monsieur, les renseignements que j'ai pensés intéressants pour vous et qui viennent rectifier et compléter ceux de M. Quivis, en tous autres points très exacts.

Agréez, monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

E. du Mesnil.

—

Le maréchal de camp de Cogny ou Coigny de Vaux (XXIII, 357, 477, 496). — Le comte de Coigny, de la maison de Franquetot, est désigné par M. Cottreau (477), selon toute probabilité, comme le maréchal de camp en question.

Par une inadvertance imputable sans doute à ma rédaction, M. V. B. suppose que j'attribue aux Coigny les armes décrites: *fascé de vair et de gueules à la champagne d'argent*.

En relisant ma demande, il verra que je les donne non pas aux Coigny, mais bien aux Launay de Courtomer, leurs parents et alliés, à qui, en effet, elles appartiennent.

G. D. M.

—

La noblesse de Balzac (XXIII, 358, 497). — Je ne sais si Balzac avait droit ou non à la particule. Mais il me semble que l'acte de l'état civil cité dans l'*Intermédiaire* du 25 août ne prouve rien du tout. Il est notoire en effet qu'un nombre considérable de gens ont supprimé leur particule sous la première république, et que beaucoup d'entre eux ne l'ont même pas reprise depuis.

A. P. L.

— Notre amour de l'égalité nous porte à abaisser tout ce qui s'élève, et à dénigrer le mérite qui n'a pas les moyens de se défendre. On a dit de Victor Hugo qu'il était le petit-fils d'un ouvrier; que La Martine n'était qu'un Prat; que La Mennais n'était qu'un Robert; on a fait plus contre Balzac: on a fait un poème ridicule dont j'ai retenu ce vers:

Il signe *de Balzac* avec la particule!

Il n'était pas fier en ce temps-là, le pauvre Balzac! Il était rongé par ses éditeurs. Un jour je l'ai entendu, dans l'imprimerie Lacrampe, rue Damiette, défendre sa particule avec amertume mais avec dignité. Pourquoi lui opposer aujourd'hui un acte de l'an VII, où le citoyen son père et la citoyenne sa mère, mariés en l'an V, ont abandonné la particule, du temps qu'on coupait la tête à ceux qui la portaient? Ce sont les actes antérieurs qu'il faudrait consulter.

V. B.

—

Aimer, c'est là tout vivre (XXIII, 385, 478, 500). — Que M. J. Troubat me permette de lui dire qu'il me prend à partie, d'une façon courtoise, sans doute, mais bien à tort, à mon avis. Il n'est pas forcé de savoir que je suis un des admirateurs les plus anciens, les plus constants et les plus convaincus de Sainte-Beuve, mais s'il avait lu mon petit article avec un peu

plus d'attention, il aurait reconnu que ce n'est pas à « l'illustre critique », comme il l'appelle — après moi, — que j'ai eu dessein de m'attaquer. Le siècle qui finit, plus favorisé en cela qu'aucun de ses devanciers, a produit trois ou quatre poètes qui laisseront, je le crois, une trace brillante et durable dans l'histoire littéraire de notre pays; quel est pourtant celui d'entre eux qui n'ait commis quelques méchants vers? La vérité est que j'ai seulement voulu m'égayer un peu aux dépens de ces thuriféraires fanatiques, si nombreux aujourd'hui, qui se pâment d'amour devant leur idole, fût-elle louche et brèche-dent, et de ces prétendus peintres de portraits, aussi dénués de tact que de goût, qui veulent obliger les passants à s'extasier devant les verrues de leurs modèles. Victor Hugo a dit en parlant du théâtre de Shakespeare : « J'admire tout comme une brute. » (*Shakespeare*, IIe partie, livre 4.) Combien de critiques, ou soi-disant tels, admirent de la même façon certains écrivailleurs dont le public oubliera jusqu'aux noms dès qu'ils auront cessé de se flagorner les uns les autres ! Une belle profession de foi est certainement commode, car elle coupe court à toute discussion. Mais le droit au sifflet subsiste, et les lecteurs de bon sens en usent.

JOC'H D'INDRET.

—

Les peintres sans bras (XXIII, 389, 503). — Le musée de Dijon possède un portrait en pied et de grandeur naturelle du peintre Ducornet, représenté à son chevalet et en train de peindre un sujet mythologique. C'est une œuvre d'un peintre dijonnais, Lecurieux, qui ne manque pas d'un certain mérite et présente tous les caractères de la peinture de portrait vers 1845. La physionomie de l'artiste annonce un homme intelligent et résolu, non sans malice.

Ce portrait n'est pas exposé en ce moment. H. C.

—

Les voltigeurs et les tirailleurs de la garde impériale (XXIII, 419). — Le 1er régiment de tirailleurs-grenadiers et le 1er de tirailleurs-chasseurs furent crées par décret du 16 janvier 1809; le 25 avril même année, les deuxièmes régiments de mêmes armes furent organisés.

Le décret du 10 février 1810 qui forme les 3e et 4e tirailleurs-grenadiers forme en même temps les 3e et 4e voltigeurs-flanqueurs, l'appellation de tirailleurs-chasseurs cessant d'être en usage, de même qu'à la formation des flanqueurs, grenadiers et chasseurs, les voltigeurs prirent la dénomination de voltigeurs-chasseurs (1812).

Ce qui a pu donner de l'incertitude pour la tenue des officiers, c'est qu'on a pu penser que ceux-ci portaient l'habit conforme comme coupe et comme disposition des couleurs à celui de la troupe, tandis qu'il n'en était rien. La raison en est que les cadres étaient considérés comme faisant partie de la garde, tandis que la troupe qui composait ces jeunes régiments n'avait que l'honneur du nom de garde, d'un uniforme plus coquet que celui de la ligne; mais en réalité, la jeune garde n'était en quelque sorte qu'à la suite de la garde impériale, et la troupe n'en avait pas les privilèges.

Dans les régiments de jeune garde, tous les officiers supérieurs, les capitaines, une partie même des cadres de sous-officiers, au début de l'organisation, étaient détachés de la vieille garde et continuaient à jouir de tous les avantages concédés à celle-ci.

J'extrais d'un excellent ouvrage sur la garde, paru en 1821, les renseignements sur les tenues demandées :

Les officiers de fusiliers, tirailleurs et conscrits grenadiers portèrent en tout temps l'uniforme des officiers des grenadiers à pied de la vieille garde. Ils étaient distingués de ces derniers seulement par le shako, au lieu du bonnet. Ledit shako garni autour du haut d'un velours noir brodé en or d'étoiles placées à dix lignes de distance, et de bords à baguettes et à dents. Le tour du bas n'avait pas d'étoiles; visière garnie d'un cercle doré, aigle et jugulaires dorées, petite torsade en or sur la cocarde. Ce shako était orné d'un plumet rouge, sortant d'une tulipe en or brodée de paillettes.

Jusqu'en 1813, tous les shakos d'officiers étaient ornés d'un cordon d'or avec glands à torsades. A cette époque, ils furent supprimés, même au régiment des fusiliers-grenadiers; les soldats en portèrent jusqu'à la dissolution.

Les lieutenants et sous-lieutenants des flanqueurs-grenadiers seuls portaient l'uniforme de leur régiment, mais l'habit long, pantalon blanc, bottes à la russe, mêmes épaulettes et shakos qu'aux autres régiments de jeune garde.

Les officiers des régiments de fusiliers, tirailleurs, conscrits et flanqueurs-chasseurs, du régiment des gardes nationales, de la garde et des voltigeurs portaient le même uniforme que ceux des chasseurs à pied vieille garde (collet bleu, parements rouges en pointe). Le shako seulement était substitué au bonnet à poil ; il était comme celui de jeune garde des grenadiers, excepté la broderie d'or, qui était une branche de laurier brodée sur velours noir, entre deux baguettes d'or à dents.

Une tulipe d'or et un plumet dont la partie supérieure était rouge et la partie inférieure verte ; le reste était conforme au corps des grenadiers.

COTTREAU.

—

A quelle date remonte l'usage des bouteilles? (XXIII, 419.) — Je considère comme fort ancien l'usage de renfermer et de conserver le vin, l'huile, etc., dans des bouteilles en verre. On peut utilement consulter à ce sujet: *l'Art de la verrerie*, de Neri, Merret et Kunckel, etc., trad. de l'allem. (Paris, Durand, etc., 1752, 1 vol. in-4). Chez les Grecs, les Etrusques, etc., on trouve l'usage de bouteilles en verre, comme de nos jours. Les Juifs en faisaient usage et les Egyptiens étaient réputés pour leur habileté à souffler le verre. Le British Museum possède de précieux échantillons de cette fabrication. Plusieurs voyageurs ont recueilli dans les ruines de Babylone et de Ninive des bouteilles de verre que l'on peut voir également dans le grand musée de Londres.

Chez les Romains, le vin fin, qui donnait lieu à des manipulations encore plus compliquées que maintenant, en sortant de l'*apotheca vinaria* et apporté dans la salle à manger dans des amphores en verre, était, pour certaines variétés, versé dans des bouteilles, *epichysis*, *cotyla*, *lagena*, *guttus*, placées sur la table, à la portée des convives. Dans sa *Vie privée des Français* (t. II, p. 421, édit. de 1815), Le Grand d'Aussy dit qu'il n'a pu découvrir un texte formel et sans réplique, prouvant qu'en France les bouteilles « existaient, ou au moins qu'elles étaient employées il y a quatre siècles ».

E. M.

— Aux anciens, selon Renaud (*Histoire nouvelle des arts et des sciences*), qui réfère au livre des *Rois*, I, 10, 1, et à Hérodote, IV, 10.

Mais ces références nous paraissent aventurées. Une source plus sûre, c'est Martial, IV, 46:

Nigri syra defruti lagena,

que l'on traduit par : une bouteille en verre de Syrie pleine de vin cuit bien noir.

RISTELHUBER.

— Le mot *bouteille*, comme son prototype néo-latin *buticella*, mentionné par Ducange, d'après un titre original du temps de Justinien, désigne des objets bien différents quant aux dimensions, à la forme et à la matière dont ils sont fabriqués. Ils peuvent aussi être affectés à de nombreux usages. La *buticella* de Ducange, qui était probablement une poterie d'argile, paraît avoir servi à conserver des grains: ce n'en était pas moins une *bouteille*, comme le nom l'indique; aujourd'hui le docteur Belloc débite sa poudre de charbon dans des bouteilles de bois. Posée comme elle l'est, la question manquerait donc de précision, n'était le commentaire dont son auteur a jugé utile de l'accompagner. Aux termes de ce commentaire, — abstraction faite toutefois de la condition de la forme, qui n'a rien d'absolu, et dont l'importance n'est conséquemment que secondaire, — cette question, complétée comme il convient, quoique réduite à ses éléments essentiels, devrait être formulée ainsi : — « A quelle date remonte l'usage des récipients en verre, susceptibles d'être bouchés hermétiquement, et destinés à conserver le vin? » — Et, même alors, il serait impossible d'y répondre d'une façon satisfaisante. On ne connaît pas la date, incontestablement très reculée, de l'invention du verre, non plus que celle des diverses applications dont cette matière a été l'objet. Tout ce qu'on peut dire sans s'écarter du sujet spécial qui nous occupe, c'est que les Romains se servaient de véritables *bouteilles*, c'est-à-dire, selon la définition que nous avons donnée à ce mot, d'ustensiles de verre, hermétiquement clos et scellés, à l'effet de conserver les vins de choix. On lit en effet, dans le *Satyricon* de Pétrone, que Trimalchion, presque au début du festin babylonien dont il empiffrait ses parasites, fit apporter des récipients de *verre*, munis de bouchons plâtrés, et portant, fixées au goulot, des étiquettes indiquant l'âge de leur contenu. — « Statim allatæ sunt « amphoræ *vitreæ*, diligenter *gypsatæ*, « quarum in cervicibus pittacia erant « adfixa, cum hoc titulo : *Falernum Opi-« mianum, annorum centum* (1). » — Les trois conditions qui constituent nos bouteilles de table : choix de la matière, occlusion, destination, se trouvent donc réunies ici. Pétrone, à la vérité, dans son ignorance de la « bassa latinitas », qui révoltait tant le purisme de Gringoire, se sert du mot classique *amphora* auquel

(1) Pline (l. XIV, ch. 4) dit que, de son temps, on conservait encore de ce vin, recueilli près de deux cents ans auparavant, sous le consulat d'Opimius.

nous attachons, bien à tort, selon Forcellini, l'idée d'une grande capacité ; mais il faut remarquer que les vases dont il s'agit ici étaient de *verre*, et que des ustensiles aussi fragiles ne comportaient que des dimensions très restreintes. En outre, il est question de *plusieurs* amphores, remplies de falerne, c'est-à-dire du vin le plus capiteux que l'on connût à cette époque (Falernum *acre*, *fumosum*, *indomitum*, *ardens*, etc.), et que le contenu d'un seul de ces vases, s'ils avaient toujours eu la capacité qu'on leur attribue communément, d'après quelques spécimens d'argile trouvés à Pompéi, aurait suffi, et bien au delà, pour jeter sous la table tous les convives.

Je ne m'attarderai pas à chercher d'autres exemples, celui-ci me paraissant concluant. Je finis donc, en regrettant, comme le regrettera sans doute M. René de Starn, que la France ne puisse « revendiquer l'honneur » de l'invention des bouteilles. Ne pleurons, pourtant, que d'un œil : il y a des malheurs plus grands que celui-là. JOC'H D'INDRET.

—

Les erreurs judiciaires (XXIII, 420). — J'ai maintes fois entendu parler d'une exécution capitale qui eut lieu à Joigny (Yonne) dans le premier quart de ce siècle. Le condamné répétait sans cesse, dans sa prison, comme dans les rues qu'on lui fit parcourir en le conduisant au lieu de l'exécution : « Je suis innocent, je meurs innocent ! » En effet, quelques années plus tard, son innocence était reconnue. UN ICAUNAIS.

—

Un député anticolonial (XXIII, 420). — Le personnage dont on demande le nom s'appelait Desjobert, député de Neufchâtel (Seine-Inférieure), qui se signala entre tous par son opposition systématique à tous les projets de lois ayant pour objet l'extension ou seulement la consolidation de notre domination en Afrique. Il ne demandait rien moins que l'évacuation pure et simple. C'était un homme d'infiniment d'esprit, très écouté, et souvent très applaudi, parce que ses discours étaient toujours émaillés de mots à sensation, de saillies plaisantes et de traits humoristiques. C'est lui qui, un jour que le ministre de la guerre vantait la fertilité du sol de l'Algérie et énumérait complaisamment les richesses que la France pourrait en tirer, dans un avenir plus ou moins prochain, s'écria de son banc : « On a toujours beau jeu à parler « de l'avenir ; tout ce que je sais, c'est que « jusqu'à présent l'Algérie n'a encore « produit que de la *graine d'épinards.* »

Le ministre, homme d'esprit lui-même, ne fut pas le dernier à rire de ce mot qui, le soir même, courait tous les salons de Paris.

Du reste, pour être juste, il convient d'ajouter que, pendant longtemps, l'opinion de nos hommes d'État fut loin d'être unanime sur ce qu'on appelait alors la *question algérienne.* — Dans sa remarquable *Etude sur M. Thiers* (Hachette, 1889, in-18), M. Paul de Rémusat cite à ce propos une anecdote bien caractéristique. Un jour que, pour la dixième fois peut-être, on agitait dans le conseil des ministres la question toujours pendante de la conservation ou de l'abandon de notre conquête : « C'est une école de patience », disait M. Guizot. « C'est une école de guerre », répondait M. Thiers. — « Enfin, dans tous les cas, c'est une école », concluait M. de Broglie.

JOC'H D'INDRET.

—

La censure des chemins de fer (XXIII, 421). — Dans notre numéro du 25 juillet, nous avons émis l'idée que peut-être il serait temps de dresser la liste des ouvrages interdits par la maison Hachette dans les gares de chemins de fer, et, pour nous informer plus sûrement, nous avons demandé à M. Maurice Barrès ces renseignements.

M. Barrès dit que la moyenne des ouvrages interdits par la maison Hachette, chaque année, est de 33. Dans cette dernière semaine, l'interdiction la plus caractérisée est celle du volume de M. Maizeroy ; c'est aussi le refus de mettre en vente une brochure, plus ou moins agréable d'ailleurs pour M. Maurice Barrès, *une Heure chez M. Barrès*, sous cette raison que le nom de M. Barrès ne saurait plus figurer désormais dans la bibliothèque.

C'est donc une **moyenne de 33 volumes** intéressants par an que la maison Hachette proscrit, sous prétexte de pornographie, sous prétexte d'idées sociales subversives (Drumont) et sous prétexte de dissentiments **personnels.**

Voici, à ce sujet, une lettre de M. Zola (qui est tout à l'honneur du caractère de cet écrivain), adressée à M. Bonnamour,

recueillant des adhésions pour l'interpellation de M. Barrès :

Monsieur et cher confrère,

Je regrette bien vivement de ne pouvoir vous envoyer l'adhésion que vous me demandez. Mes anciens rapports avec la librairie Hachette me condamnent au silence ; et je n'ai pas protesté moi-même, lorsque la *Terre* a été interdite dans les gares. C'est là un cas tout personnel.

Veuillez me croire votre bien dévoué et bien cordial

EMILE ZOLA.

—

Vers d'Alfred de Musset dans un almanach de 1846 (XXIII, 421). — Je ne pense pas que notre correspondant fasse allusion à la pièce bien connue :

On dit: « Triste comme la porte
D'une prison, » etc.

Mais il se pourrait que la poésie dont il parle fût celle qu'Albert de Lasalle a reproduite dans son volume, *l'Hôtel des Haricots*, publié par Dentu.

La pièce dont je parle est, dans le livre, pages 103 et 104, imprimée sous la rubrique: *Méditation au n°* 14 ; elle se compose de vingt vers de huit syllabes divisés en quatrains. Elle commence — comme on dit au Palais — par ces mots :

J'avais pensé me révolter,

et finit par ceux-ci :

Tout ce qui parfume les âmes !

En voici assez pour éclairer la religion de M. K., et si la pièce que je signale est réellement celle dont il nous a entretenus, je lui serais reconnaissant de me le faire savoir.

Une signature *certaine* est, pour un bibliophile, amusante à substituer à l'X mystérieux.

ALEXIS MARTIN.

—

Pourrait-on savoir où se trouve un tableau du XVIII[e] siècle, *Singerie*, **par Alexis Peyrotte?** (XXIII, 422.) — Le tableau se trouve actuellement chez M. Lefrançois, 46, rue d'Amiens, Rouen.

X.

—

Pinel de Grandchamp (XXIII, 422). — M. Pinel de Grandchamp, qui expose assez régulièrement tous les ans au Salon du palais de l'Industrie, est fixé à Beaune (Côte-d'Or), rue des Carmélites.

RENÉ MOROT.

—

Sur un tableau du Dominiquin (XXIII, 422). — Le *Triomphe de l'Amour*, qui faisait partie de la collection de Louis XIV, fut longtemps exposé au Louvre avec une seule couronne de fleurs entourant le char traîné par deux colombes qui porte le dieu. Le catalogue Villot, qui est de 1850, donne les dimensions suivantes au tableau : hauteur, 0m,49 ; largeur, 0m,41.

Mais lorsque sous le second Empire l'administration du musée du Louvre fit, concurremment avec celle des domaines, l'inventaire général de toutes les collections, article par article, on trouva en magasin une toile dont le centre avait été enlevé, et qui représentait une grande couronne de fleurs. — On pensa naturellement au petit Dominiquin, qui s'ajusta mathématiquement dans le fragment trouvé. On réunit de nouveau ce qu'une fantaisie, dont nous ignorons la date, avait séparé au grand détriment de l'ensemble. — La différence d'échelle des fleurs des deux couronnes qui enveloppent les figures, donne à celles-ci un éloignement, et au tableau une profondeur dont on ne se doutait pas auparavant. Le char de l'Amour s'avance de loin, et ainsi s'expliquent les petites proportions des figures.

Tel qu'il est exposé aujourd'hui, le *Triomphe de l'Amour* mesure : hauteur, 1 m. 30 ; largeur, 1 m. 10 ; les figures n'ayant que 0m,20 de proportion. (Catalogue Tauzia, 1877.)

Les fleurs sont attribuées soit à Daniel Seghers, soit à Mario dei Fiori, dans les deux catalogues. M. Villot penche pour une main italienne.

Nous faisions partie de la conservation des musées du Louvre lorsque ces faits se sont passés sous nos yeux.

ALFRED DARCEL.

—

Tout d'une venue comme la jambe d'un chien (XXIII, 449). — X. Doudan a employé dans le passage cité une expression populaire déjà ancienne. Au XVIII[e] siècle, on disait d'un homme qui n'avait que le gras des jambes marqué qu'il avait la jambe tout d'une venue comme la jambe d'un chien ou plus simplement qu'il avait la jambe tout d'une venue.

Dans le portrait de M. le comte de Vaudemont, Saint-Simon nous dit qu'il avait « la tête parfaite... les jambes seulement tout d'une venue ». E. M.

—

Citations à restituer à l'auteur (XXIII, 449). — Les trois beaux vers cités par le comte Guy de Brémond d'Ars dans le livre *la Vertu morale et sociale du christianisme* (Paris, Perrin, 1890, p. 435) :

La barbarie encor tient nos pieds dans sa [gaine,
Le marbre des vieux temps jusqu'aux reins [nous enchaîne,
Et tout homme énergique au dieu Terme est [pareil,

sont du noble poète Alfred de Vigny.

G. A.

—

Le baccalauréat et les gens de lettres (XXIII, 451). — Longue sera la liste des hommes de lettres « de quelque envergure » qui n'en ont pas eu le modeste honneur. Gérard de Nerval (Labrunie sur les bancs, dans sa jeunesse) bien loin de pouvoir y arriver, montra de l'esprit en se gardant de se présenter. Dans la liste qu'on en dresserait, il sera en tête. Ne s'occupant que de vers français, notamment en vue d'un petit drame comique intitulé : *Vatel* (in-32, 1827), sa place ordinaire en classe, quand je me trouvais élève comme lui à Charlemagne, n'était jamais autre qu'avant-dernier; celle de dernier semblait dévolue à notre camarade Manet, l'homonyme du peintre, celui de qui M. Beljame père disait volontiers, quand il finissait de donner les places en rhétorique: *Manet, æternumque manebit.*

H. B., *littérateur de province.*

—

Ordre de Malte (XXIII, 451). — M. L. V. A. trouvera les renseignements qu'il demande sur l'ordre de Malte, et d'autres encore, dans l'ouvrage suivant : *Chevaliers de Malte, organisation contemporaine*, par M. Elizé de Montagnac, 1 vol. in-18, 1874. — M. Elizé de Montagnac a publié également : une suite à l'*Histoire de l'ordre de Malte*, de l'abbé Vertot (1863, in-18) ; et une *Histoire des chevaliers templiers et de leurs prétendus successeurs*, suivie de l'*Histoire des ordres du Christ et de Montesa*, 1 vol. in-18. Paris, Aubry, 1864. M. Elizé de Montagnac est lui-même chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, et nul, par conséquent, n'avait plus de compétence pour traiter la question de l'état actuel de l'ordre.

Fr. F.

—

Le président Le Bret est-il mort de chagrin? (XXIII, 452.) — Ludovic Lalanne avait bien raison de se moquer de la multitude de décès que les moutons de Panurge de nos encyclopédistes modernes attribuent au chagrin. Après avoir lu la lettre que madame de Simiane écrivait d'Aix à la marquise de Rousset, le 22 octobre 1734, il n'est pas possible d'admettre que le premier président Le Bret soit mort de chagrin.

Le Vieux Chercheur n'a qu'à consulter la notice sur madame de Simiane, p. 1, note 1, insérée dans le tome XI des *Lettres* de madame de Sévigné (édition Regnier, les *Grands Ecrivains de la France*, Hachette), et, comme moi, il repoussera le récit du docteur Chavernac (*Revue sextienne*) qui s'est certainement inspiré de l'opinion émise par M. Prosper Cabasse, au tome III, p. 189-283, de ses *Essais historiques sur le parlement de Provence.* (Paris, 1826.)

E. M.

—

Les mœurs domestiques en Russie au commencement du XIXe siècle (XXIII, 456). — Pour une foule de raisons trop longues à indiquer ici, il a paru peu d'études sur l'état social et moral de la Russie et des Russes, surtout au commencement de ce siècle et au XVIIIe siècle.

Sur la Russie et les Russes, il y a deux ouvrages modernes de valeur : *la Russie* par Mackensie Wallace, in-12, chez Hachette, et l'*Empire des tzars*, par A. Leroy-Beaulieu, in-8, Hachette. Plus anciennement, vers 1847, un écrivain russe de talent, Nicolas Tourgueneff, a publié *la Russie et les Russes*, en trois parties, la deuxième est intitulée : *Tableau politique et social de la Russie.*

Enfin, si l'on veut étudier encore l'état social de l'empire au commencement du siècle, on trouvera des tableaux curieux et vraisemblablement exacts dans la *Guerre et la Paix*, de Tolstoï, in-18, chez Hachette, et surtout dans les *Mémoires du général de Ségur*, dans la partie qui traite de son séjour en Russie, lorsqu'il fut fait prisonnier dans la campagne de 1807, en Pologne.

Fezensac, fait également prisonnier à la même époque (février 1807), a quelques détails aussi curieux dans ses mémoires.

Germain Bapst.

—

Un crucifix en peau humaine (XXIII, 457). — Ce n'est pas à proprement parler un crucifix, c'est un grand christ, de grandeur humaine, très vénéré et connu sous le nom de : *El Santisimo Cristo*. J'ai été quatre fois à Burgos, et l'ai donc vu quatre fois. Mais avant de donner mon appréciation, l'on me permettra de citer quelques-uns des auteurs qui en ont parlé, pour prouver que tous n'ont pas examiné la chose et surtout que l'on n'est pas d'accord à ce sujet.

E. de Amicis, l'*Espagne :*

C'est une peau, on dit même une peau humaine rembourrée... Les plaies ont l'air de plaies vives...

Madame d'Aulnoy, *Voyage d'Espagne* (curieuse étude de mœurs espagnoles à la fin du XVIIe siècle):

... On m'a conté que certains religieux le volèrent et l'emportèrent, et qu'il fut retrouvé le lendemain dans sa chapelle.

Baron de Bouvault, annotateur du *Pèlerinage d'un paysan picard à Saint-Jacques de Compostelle :*

... Les religieux qui possèdent ce précieux gage disent qu'il est en chair et en os. On le voit suer, il a les cheveux noirs et la barbe... Il n'a jamais été fait de main d'homme... Il s'est apparu sur mer d'où l'on l'a pêché.

M. de Bouvault ajoute :

Le *Fidèle Conducteur en Espagne* l'attribue à Nicodème, mais il est à remarquer au sujet de sa prétendue antiquité que le *Codex* ne le cite pas parmi les reliques que les pèlerins doivent visiter sur leur route. Florez (*Espana sagrada*) se borne à reproduire la légende sans la discuter.

G. van Caloen, *Au delà des Monts :*

Ce christ sculpté, dit-on, par Nicodème et porté par les flots, aborda miraculeusement en Espagne ; mais on le croit de la fin du moyen âge.

Baron Davillier, *Voyage en Espagne* et *Arts décoratifs en Espagne au moyen âge :*

La légende rapporte qu'il fut trouvé naviguant dans la baie de Biscaye... Le sacristain nous affirma qu'il avait vu plusieurs fois ce christ remuer la tête et les bras... Il nous fut facile de le voir de près et de le toucher... bois sculpté et peint. Bien qu'on prétende qu'il est l'ouvrage de Nicodème, nous l'attribuerions plutôt à quelque sculpteur naturaliste de la fin du XVIe siècle. Les pieds et les mains sont réellement recouverts de peau humaine un peu ridée... Les ongles adhèrent encore à la peau... La tête en bois est reliée au buste au moyen d'une peau parfaitement adaptée... Est-ce aussi la peau d'un homme?... Nous le croyons, à cause de l'analogie avec celle des pieds et des mains... laquelle, avec Gustave Doré, nous avons vue de nos yeux et touchée de nos mains...

Alexandre Dumas, dans *Paris à Cadix*, le cite sans réflexions.

Eschnauer, dans l'*Espagne*, dit:

Christ en bois.

Madame de Gasparin, *A travers les Espagnes*, n'en parle pas.

Théophile Gautier, *Tras los Montes*, dit :

C'est une peau humaine (on le dit du moins) rembourrée avec beaucoup d'art et de soin... Les yeux ont des cils ; la peau d'un ton rance est rayée de longs filets de sang... si bien imités qu'on croirait qu'ils ruissellent effectivement.

Germond de Lavigne, *Guide en Espagne :*

Célèbre christ en bois sculpté... attribué à Nicodème qui l'aurait modelé d'après le corps du Sauveur lorsqu'on le descendit de la croix.

E. Guimet, l'*Espagne :*

On a pris un squelette humain et, comme on ne pouvait pourtant pas écorcher un chrétien pour avoir sa peau, on l'a remplacée par celle d'un *phoque*, et l'on a tant bien que mal modelé un homme, puis le peintre et le perruquier sont venus à l'aide de l'empailleur.

E. Poitou, *Voyage en Espagne:*

Ce christ fait de peau d'homme a l'apparence du parchemin ; on l'a parsemé de nombreuses taches de sang... Sur la tête une perruque de vrais cheveux.

Robida, dans ses *Vieilles Villes d'Espagne*, dit :

Un véritable christ fait de peau humaine rembourrée.

Abbé Vigneron, *A travers l'Espagne :*

Le fameux christ n'est pas beau... Son corps tout déchiqueté dans le goût espagnol; il paraît même que la peau est une vraie peau humaine, la barbe, une vraie barbe.

C. Vignon, dans *Vingt Jours en Espagne*, dit

Que c'est un *corps* revêtu d'une peau humaine.

N'ayant pu voir le *saint christ* d'aussi près que le baron Davillier, ni le toucher comme lui, je ne puis que me ranger à son avis; il m'a paru que c'est un bois sculpté, il y a peu de siècles, couvert d'une peau ou humaine ou de buffle. Ce qu'on voit, car un jupon le couvre de la ceinture aux chevilles, dépasse en horreur la pire pièce anatomique du musée

d'esprit : « Quand je lis M. de Musset, je crois toujours avoir lu cela quelque part. »

Mais, ajoute-t-il très prestement, « ces traces-là chez lui sont enveloppées de tant de grâce, d'esprit et de désinvolture, qu'on se croit en présence de créations propres à l'auteur ».

C'est aussi, je pense, la conclusion de notre érudit confrère, M. Paul Masson?

PONT-CALÉ.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Une curiosité judiciaire. — Contrat de mariage en vers déclaré valable par le tribunal civil, en 1837. — Rien de moins poétique assurément que le style notarial, et c'est avec quelque raison qu'on désire voir disparaître enfin des actes notariés ces locutions usées, ce vieux style des anciens tabellions, dont les circonlocutions redondantes et les pléonasmes sont bons peut-être à remplir des rôles, mais ne servent souvent qu'à recéler des difficultés et des obscurités fécondes en procès.

Or, voici un notaire, partisan sans doute de la réforme, qui ne s'est pas contenté de vouloir parler français, et qui s'est fait poète, si toutefois l'œuvre n'est pas due à la plume maligne d'un clerc.

Nous croyons devoir reproduire ce document poético-judiciaire, qui fut soumis au tribunal de Bourgoin, en 1837, à l'occasion d'une question de remploi.

Par-devant X... ont comparu les sieur et dame X...

Article premier.

Lesquels, ayant promis de se prendre en mariage,
Veulent qu'un nœud légal et requis les engage,
A peine de dépens et condamnations,
Pour être mariés sous les conditions
Que d'un commun accord, comme suit, ils arrêtent.

Article deuxième.

Au régime dotal les époux se soumettent,
Et les biens de la femme, actuels, à venir,
Sont tous constitués sans en rien retenir.
Cependant, le futur en pourra passer vente
A charge de remploi, pourvu qu'elle consente.

Article troisième.

Son trousseau, composé d'effets, linges, habits
Et prisé trois cents francs par les communs amis,
L'époux le recevra le jour du mariage;
La célébration en deviendra le gage.

Article quatrième.

Le père de l'épouse, en faveur du présent,
A sa susdite fille a fait don et présent
De quatre mille francs en espèces de France,
Que le futur reçoit et dont il fait quittance.
Plus lui donne ledit six paires de draps fins
Entre lesquels d'amour se feront les larcins,
Une commode, un lit, six nappes, vingt serviettes,
Trois cuillers en argent, en argent trois fourchettes;
Ces effets, seulement, donnés par préciput,
Sont prisés trois cents francs pour fixer le tribut,
Sans être aliénés, car l'épouse future
Pourra, s'il lui convient, les reprendre en nature,
Ou bien en exiger le prix estimatif.
Comme pour le trousseau, le jour du mariage
De ces effets donnés vaudra quittance et gage.

Article cinquième.

Et les futurs entre eux se font donation
De l'usufruit des biens de leur succession,
Desquels le survivant aura la jouissance;
De fournir caution s'accordant la dispense;
Mais s'ils ont des enfants, le susdit usufruit
De la franche moitié se trouvera réduit.

Et ainsi convenu, sous toutes garanties,
Dont acte fait, passé, lu devant les parties,
A Bourgoin, en l'Etude, où se trouvaient présens
Les témoins bas nommés, audit lieu demeurans:
Messieurs Louis Orcel, adjoint à la mairie,
Antoine Deschenaud, maître d'hôtellerie;
Lesquels, ainsi que nous, et chaque contractant,
Après lecture faite, ont signé le présent.

A l'occasion de ce singulier contrat de mariage, une grave question de droit s'était élevée devant le tribunal. Voici à quel sujet. Après la mort du père de l'épouse, le mari, qui avait recueilli dans sa succession un mobilier considérable, le vendit, et lorsqu'il voulut en exiger le prix, l'acheteur refusa de payer, sous le prétexte que l'époux devait, aux termes de son contrat de mariage, faire le remploi du prix des biens de sa femme, obligation qui s'appliquait aussi bien aux meubles qu'aux immeubles. Ce système ne prévalut point, et le tribunal décida (*Gazette des Tribunaux* du 13 avril 1837) que l'intention des parties avait été de soumettre seulement la vente des immeubles de la femme à la charge de remploi. Il exprima d'ailleurs son étonnement justifié de l'oubli que le notaire avait fait de la gravité de ses fonctions, en traitant un acte solennel comme un pur badinage.

A. D.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1890.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 septembre 1890.*

XXIIIe Année. — **N° 537.**

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIe Année.* — **N° 162**

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Appelons-nous messieurs et soyons citoyens. — Ce vers, cité en 1849, à la Législative, par le président Dupin, remonte à la Révolution. De qui est-il, et à quelle œuvre appartient-il? H. G.

—

Demander plus à l'impot, etc. — On rappelait dernièrement dans un journal « la célèbre et toujours alléchante formule : *Demander plus à l'impôt, et moins au contribuable* ». De qui est cette formule qui me paraît d'une réalisation difficile et que l'on pourrait rapprocher de cette plaisanterie attribuée à un naïf producteur, le *Calino* de l'industrie : « On perd en détail, mais on se rattrape sur la quantité » ? UN VIEUX CHERCHEUR.

—

La syllabe *mer* dans les noms de lacs. — Un rédacteur du *Briard* de Seine-et-Marne, de passage à la Schlucht, prie un de ses confrères de la presse de l'Est ou quelque *Intermédiairiste* vosgien de vouloir bien lui donner l'origine et l'explication de la syllabe *mer* qui termine plusieurs noms de lacs de cette partie des Vosges : Gérardmer, Longemer, Retournemer, Blanchemer.

A. V. (de Provins).

—

Tyrol ou Tirol. — Maintenant qu'on se croit obligé de changer tout, on ne sait plus comment écrire les noms de lieux. Les géographes Elisée Reclus, Vivien de Saint-Martin (je parle des moins jeunes) se mettent à écrire Tirol; cet *i* me dépoétise le mot, une tyrolienne sans *y* ne sera plus, me semble, le gai refrain musical. Que l'on écrive *Regensburg*, à l'allemande, pour *Ratisbonne*, *Firenze* même pour *Florence*, je le comprends à la rigueur, quoique tous ceux qui iront en Allemagne ou en Italie sachent à quoi s'en tenir; mais en quoi peut donc offusquer un pauvre *y* au milieu d'un mot?

LA COUSSIÈRE.

—

Quel est l'auteur de la devise de la République française: Liberté. Egalité. Fraternité? — Cette noble devise qui s'étale sur tous nos monuments et que le roi Bernadotte, à l'époque où il méprisait les monarchies, s'était fait tatouer sur le bras, était fort admirée par M. Barthélemy-Saint-Hilaire, qui l'appelait « le drapeau moral de la nation ».

La science et la psychologie la plus profonde, ajoutait-il, y retrouvent les éléments essentiels de la nature humaine et de la société. L'analyse la plus délicate et la plus exacte n'eût pu mieux faire que l'instinct national et la politique. De ces trois termes qui s'impliquent et s'enchaînent, il n'en est pas un qui soit à retrancher. Ils sont tous à la place qui leur est propre, et l'ordre où ils se suivent est l'ordre immuable que la philosophie leur eût donné, etc. (*Petits traités publiés par l'Académie des sciences morales et politiques*, 9e livraison, p. 77.)

Tout cela est fort bien, mais ne pourrait-on pas nommer l'auteur de ce cri de guerre pacifique? M. Barthélemy-Saint-Hilaire, qui écrivait en 1848, prétend qu'il est inconnu. Ne l'aurait-on pas découvert depuis? Il me semble que la chose en vaudrait la peine. PAUL MASSON.

—

Où était Ambrussum? — Le marquis d'Aubais écrivait à Dom Bernard de Montfaucon, vers 1722 ou 1723 : « Je travaille à une dissertation pour prouver que le pont Ambroix était l'*Ambrussum* de la table de Peutinger, et j'espère qu'on trouvera mes raisons convaincantes. »

(*Le Marquis d'Aubais, célèbre érudit du XVIIIe siècle, et ses lettres autographes inédites, par* Prosper Falgairolle. Clermont-l'Hérault, 1887, pag. 39.) Je voudrais bien savoir si réellement *Ambrussum* est représenté par le pont romain dont les ruines se voient sur les bords du Vidourle, commune de Gallargues (Gard). Je voudrais savoir aussi si la dissertation du marquis d'Aubais a été publiée, ou si, du moins, le manuscrit nous en a été conservé.

Un vieux chercheur.

—

Curial. — Quelques cahiers de doléances dressés en 1789 dans des paroisses rurales de la sénéchaussée de Clermont en Auvergne, sont paraphés *ne varietur* par des magistrats ou officiers publics, qui prennent le titre de *curial.*

Quelles étaient les fonctions attachées à ce titre? Sed Ego.

—

La noblesse allemande. — De temps immémorial, les Allemands qui venaient en France, soit pour y voyager, soit pour y faire fortune, prenaient le titre de *baron*. C'est sous cette désignation uniforme que sont inscrits les quarante Allemands incarcérés, en 1685, à la Bastille, comme otages et par ordre du roi. Au reste, cette fièvre de noblesse était une maladie endémique, s'il faut en croire ce passage des *Mémoires de Brueys*, édités dans le courant du XVIIIe siècle :

M. de Voltaire a dit qu'il connaissait en Allemagne plus de trente Altesses du même nom qui n'avaient pour tout bien que de l'orgueil et des armoiries. J'y connais plus de cent *barons* qui n'ont même pas une naissance noble et qui ne vivent que d'une industrie peu honorable.

Le titre de *baron* pouvait-il donc être porté en Allemagne par des roturiers? Se vendait-il et conférait-il la noblesse? A quelle époque paraît-il dans les nobiliaires allemands? Paul Edmond.

—

Les poésies des frères de Napoléon. — Au chapitre 86 de ses *Mémoires*, Alexandre Dumas nous dit que les deux frères de Napoléon Ier, Lucien et Louis, auraient rimé. Lucien aurait laissé un poème intitulé : *Charlemagne*, et Louis un poème en vers blancs tiré de l'*Avare* de Molière.

Quelques éclaircissements ne seraient pas inutiles. Ces poèmes ont-ils été imprimés, où et quand? S'ils sont inédits, que sont devenus les manuscrits? Qui les a lus, qui en a parlé? J. B.

—

Qui est la Savelli? — On a parlé beaucoup du nouveau roman de M. Gilbert-Augustin Thierry, *la Savelli.* Quelle est la femme célèbre sous le second Empire qui est l'héroïne du roman? Quels sont les personnages à demi cachés sous ces noms d'emprunt : le comte Besnard, le prince de Carpegna? Enfin qui faut-il reconnaître dans le ministre d'Etat? Pour les choses contemporaines, comme pour les choses du passé, l'*Intermédiaire* doit toujours dire : *A bas les masques!*

Un jeune chercheur.

—

Xénophon doit-il être considéré comme l'inventeur de la sténographie? — Les notes tironiennes ou la sténographie furent probablement inventées par les Grecs. Selon Diogène Laërce, Xénophon s'en serait servi le premier pour recueillir et publier les discours de Socrate. Doit-on ajouter aux titres du grand général grec l'invention de la sténographie? Voilà le point que je serais bien heureux de fixer. Plutarque, dans sa vie de *Caton d'Utique*, a rapporté que Cicéron avait fait le premier usage à Rome de la sténographie, en notant les débats de la conjuration de Catilina, sans mentionner nullement les titres de Xénophon à l'invention de cet art. Un sténographe.

—

Le 2e bataillon de grenadiers du Gard. — Son chef fut, de 1793 à 1796, Joseph Pépin, plus tard général. Ce bataillon aurait contribué à former, en 1795, dit M. Camille Rousset entre autres, la 14e demi-brigade de ligne, qui fut alors envoyée des Pyrénées-Orientales en Italie, et mise sous les ordres de Bonaparte.

Il existe deux historiques du 14e de ligne; le plus récent n'est pas encore dans le domaine public; il est rédigé d'une façon succincte. L'autre porte la date de 1836 et fut publié par le commandant Dupré. Ce dernier ouvrage entre dans les plus minutieux détails relatifs à ce régiment, ainsi qu'à sa formation. Il cite souvent même les noms de tous les chefs des trois bataillons, sans oublier ceux de la plupart des officiers subalternes, — au

sujet de Rivoli, par exemple. Cependant, jamais on n'y relève la trace soit du 2e bataillon de grenadiers du Gard, soit de son chef Pépin. Les archives de la guerre consultées par moi ne m'ont rien appris.

On lit dans les états de service de Pépin : « A sauvé le drapeau de son bataillon lors de la prise et de la reprise de Dego, le 13 avril 1796. »

Un de nos érudits collaborateurs consentirait-il à me rendre le très grand service d'élucider ces questions diverses ?

Que devinrent Pépin et son bataillon en Italie jusqu'en janvier 1797 ? Firent-ils vraiment partie de la 14e demi-brigade ? Furent-ils placés à sa suite ? Restèrent-ils indépendants ? HOPE.

—

Un talisman à retrouver. — Un *Recueil de contes et d'anecdotes modernes*, publié chez Barba en 1828 par Dusaulchoir, raconte ceci :

> En 1812, un luthier de Lyon travaillant sur une corne de buffle s'aperçut que, presque à son extrémité supérieure, elle avait été trouée comme par un foret, et que ce trou était bouché par une cheville de bois. La cheville enlevée, il trouva dans le trou un petit papier roulé sur lequel étaient tracés des caractères arabes formant une évocation à Dieu et s'achevant par ces mots : *Que la guérison soit!*

On reconnut là une sorte de talisman que le propriétaire du buffle avait introduit dans la corne de l'animal, qu'il voulait guérir ou préserver de maladie.

Le recueil dit que ce billet *talismanique* fut déposé dans la Bibliothèque publique de Lyon, avec la portion de corne qui le contenait. Le fidèle intermédiairiste A. Vingt. doit pouvoir nous dire s'ils y sont encore. EUG. M.

—

Les armes d'honneur. — Le général Lefebvre, duc de Dantzig, fut, après la bataille de Stockach, gratifié par le Directoire d'une armure d'honneur.

Quelque intermédiairiste pourrait-il donner une description de ces armures offertes comme récompense nationale et m'indiquer où je pourrais en voir une ?
E. GANDOUIN.

—

Le jurançon du roi de Navarre. — Je pose une question moins oiseuse qu'elle n'en a l'air, très curieuse au contraire. Peut-on établir, par un texte, la couleur du vin de Jurançon (il y en a de blanc et il y en a de rouge) que versa le roi de Navarre sur les lèvres de Henri IV nouveau-né ? CL.

—

Le prix d'un pavé de Paris. — Sait-on à combien revient, en moyenne, à la ville de Paris la pose d'un pavé en pierre ou en bois, tout compris, j'entends les frais de sable, de transport, de pavage, d'ingénieur, etc. ? Je me rappelle avoir entendu dire autrefois que c'était à un franc, mais tout ayant augmenté depuis, il est fort possible que ce chiffre soit aujourd'hui dépassé. Plus d'un de nos lecteurs sera peut-être curieux d'apprendre quelle valeur il foule aux pieds à chaque pas qu'il fait. PAUL MASSON.

—

La bibliothèque de Napoléon Ier. — Quels étaient les livres préférés de Napoléon ? Quels ouvrages emportait-il dans ses campagnes ? Quels auteurs lisait-il dans le texte étranger ?
DE JALLEMAIN.

—

Meuble de Molière. — On lit dans la *Statistique de l'arrondissement de Mantes*, par Cassan (in-8, 1833), à propos du château de Rosny, qui appartenait alors à un banquier anglais, M. Stone :

> On remarque, dans les salles au-dessous de la terrasse, les étriers dorés de Louis XIV, *le meuble de Molière*, et d'admirables portraits des grands personnages du XVIIe siècle.

En quoi consistait ce « meuble de Molière » ? Qu'est-il devenu ? En est-il question dans d'autres ouvrages ?
GEORGES MONVAL.

—

Vatel, par Gérard de Nerval. — Quel est donc ce *Vatel* dont parle M. H. B., dans dans sa réponse relative au *Baccalauréat et les gens de lettres* (p. 535) ? La bibliographie détaillée de cet opuscule serait la très bien venue ici, car c'est la première fois que je vois attribuer cette œuvre à Gérard de Nerval.
CH. DE LOVENJOUL.

—

Du suicide de Pidansat de Mairobert. — J'ai lu quelque part que le célèbre pamphlétaire Pidansat de Mairobert, se trouvant compromis dans l'affaire du marquis de Brunoy en 1779, eut recours au suicide pour se soustraire à une accusation

injuste. Sait-on en quoi consiste cette accusation? P. PONSIN.

—

Un livre de M. J. Claretie, Ch. Lassailly. — Je viens de lire cette charmante plaquette qui a titre : *Petrus Borel le lycanthrope*, et j'y ai pris, après bien d'autres, un plaisir extrême. M. J. Claretie, qui a signé cette étude, a-t-il toujours le dessein d'écrire, comme il l'annonçait en 1865, l'histoire de cet autre excentrique, « cette séduisante tête à l'envers », qui se nomme Ch. Lassailly? Aurait-elle déjà paru en librairie — ou est-elle toujours dans les cartons du plus aimable des administrateurs de notre première scène?

Le chroniqueur si regretté du *Temps* consentirait-il à prendre sur ses loisirs quelques minutes pour satisfaire notre curiosité? PONT-CALÉ.

—

Auteurs expurgés par eux-mêmes. — J'ai entendu dire que Paul Féval, ce romancier fécond, avait, à partir d'une certaine époque, refondu ses œuvres dans un moule nouveau et biffé d'une plume impitoyable tous les passages de nature à troubler les âmes. Comme je désirerais me former une opinion raisonnée sur son talent et que je me sens de force à absorber sans inconvénient les nourritures les plus épicées, je voudrais savoir si tous les exemplaires de la première manière ont été sacrifiés et s'il n'est plus possible de s'en procurer. Est-ce que Léo Taxil, depuis sa conversion, n'a pas aussi revu et épuré ses pamphlets impies? Enfin ne pourrait-on pas citer d'autres exemples curieux d'une pareille *autotomie* littéraire pour motifs religieux? Il est à craindre que dans bien des cas les auteurs en question ne s'exagèrent un peu le scandale qu'ils ont pu causer. Du moins semblent-ils prouver que, parmi toutes les vertus chrétiennes qu'ils viennent d'acquérir, ils ont encore pas mal à faire du côté de la modestie. PAUL MASSON.

—

Zumbo. — Il y a à Florence, au musée du Bargello, d'admirables cires, d'un macabre achevé, sinistre, représentant des morts, des pestiférés, des pourritures. Elles sont d'un sculpteur sicilien nommé Zumbo. Le féroce Goya est timide à côté de ce Zumbo.

Pourrait-on me donner sur cet artiste des détails qui ne figurent pas dans les dictionnaires courants? En quels musées se trouvent encore de ses œuvres? CL.

—

Deux portraits de peintres à retrouver. — L'éloge de M. Nattier (1768) indique que le célèbre peintre fut reçu en 1759 à l'Académie de Danemark, où il envoya, comme morceau de réception, le portrait du peintre Tocqué, son gendre. Celui-ci, reçu après son beau-père, donna à cette même Académie le portrait de Nattier.

Voilà deux curieux tableaux de maîtres à retrouver. L'Académie de peinture de Danemark existe-t-elle encore? Si oui, conserve-t-elle aujourd'hui les deux portraits de Nattier et de Tocqué? Je prie nos collaborateurs de Copenhague de vouloir bien s'en assurer. G. L.

—

Le peintre Carré. — Connaît-on dans les musées quelques ouvrages du peintre Carré (Jacques), reçu à l'Académie en 1682, mort en 1694? GERS.

—

Stroehlin. Strœhlin. Strollin. Straehlin. — Quelqu'un peut-il indiquer le titre exact d'ouvrages publiés en français, allemand ou latin, par des auteurs de ce nom antérieurement à 1850? Il doit exister une vingtaine de volumes. PAUL STROEHLIN.

—

L'Echo des Pyrénées et l'Avant-Garde de l'armée des Pyrénées-Orientales. — Pourrait-on retrouver la collection de l'*Echo des Pyrénées* (1793-1794) et celle de l'*Avant-Garde de l'armée des Pyrénées-Orientales* (1794)?

Tout au moins, je désirerais retrouver les numéros de l'*Echo* à partir du centième et le supplément de l'*Avant-Garde*, contenant le jugement de Ramel, annexé dans le numéro 9 du 14 germinal. HOPE.

—

Un ouvrage sur la fonderie typographique au XVIIIe siècle à retrouver. — Au XVIIIe siècle, le fils d'un fondeur de Paris, nommé Cott, entreprit un grand ouvrage sur son art. Il n'y eut que quelques feuilles d'imprimées.

Telle est la sèche mention que nous trouvons dans l'éloge de Fournier le

jeune, l'auteur du *Manuel typographique*.

Ces placards ont-ils été conservés ?

E. P.

—

Un journal bordelais. — A quelle date a cessé de paraître le *Kaléidoscope*, journal de littérature, de mode et de théâtre, imprimé à Bordeaux, chez Henry Faye fils, en 1825, par cahiers de 24 pages in-8 ?

Les treize premiers numéros forment un volume de 312 pages, plus 4 pages pour la table des matières.

De combien de volumes se compose la collection complète de ce journal, non cité par Hatin? G. MONVAL.

—

Armoiries à déterminer. — Malgré cette description très incomplète, pourrait-on me dire quelles sont ces armoiries, qui appartiennent selon toute probabilité à une famille de l'Angoumois : *de... à la bande de... engrêlée, accompagnée de six merlettes posées deux et une et une et deux, avec bordure engrêlée ?* L'écu est surmonté d'un casque d'écuyer.

G. DE B.

RÉPONSES

En revenant de Pontoise (I, 211, 345; II, 394; IV, 3; XII, 162, 214). — L'*Intermédiaire* a traité cette question déjà plusieurs fois et l'a toujours rattachée aux divers exils du Parlement de Paris dans cette ville (1652, 1720, 1755). Nous lisons dans le tome IX des *Mémoires de la société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin* (p. 61) le passage suivant, extrait de l'*Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, par Thomas Bazin, évêque de Lisieux, publiée par J. Quicherat, pour la société de l'histoire de France, en 1855 (4 vol. in-8, t. I, p. 141), qui donne la véritable origine de cette locution. Voici ce passage:

Cum vero dux Eboraci cum suis Anglis, qui magno erant numero, agros illos Franciæ circum Parisios fuisset circumvagatus, nec inibi annonam, aut colonos, nisi rarissimos, invenire posset, urgente fame et penuria, intra paucissimos dies coactus est, sine fructu inefficax, reverti Rothomagum. Tanta autem famis necessitate tam homines quam eorum evectiones, seu equi (glose pour expliquer le gallicisme evectiones, leurs montures) constricti erant, quos in illa expeditione duxerant, ut facile ad vultus hominum maciemque equorum agnosci judicarique possent, qui Isaram pro tutamine Pontisaræ transivissent, vulgoque de ipsis a plebe Normanniæ diceretur. *Hic fert vultum Pontisaræ.*

P. CORDIER.

—

Pharamineux ou faramineux (XX, 225, 312, 334). — L'étymologie cherchée et la véritable orthographe ne seraient-elles pas dans la *féramine*, nom vulgaire donné jadis dans certaines contrées à la pyrite? (V. Larousse, Littré, Boiste, Valmont de Bomare, de Fourcroy, abbé Jaubert.) Ce dernier, dans son *Dictionnaire des arts et métiers* (1773), s'exprime ainsi:

Les potiers de terre emploient de l'argile ordinaire qu'ils ne lavent point. Ils séparent néanmoins, autant qu'ils peuvent, les pyrites lorsqu'ils en trouvent, c'est ce qu'ils nomment la féramine, laquelle, pendant la cuite des pièces, les fait fendre et y forme des trous.

L'auteur n'explique pas ce qu'on entendait autrefois par pyrites, mais d'après Valmont de Bomare, son contemporain, « les pyrites sont des substances natu« relles minéralisées dans différents états « et on en distingue de plusieurs sortes ».

Il semble que cette définition assez vague, quoique scientifique pour l'époque, s'applique à tous les corps minéralisés inclus dans l'argile, sels cristallisés ou efflorescents, végétaux et animaux fossilisés par le sulfure de fer ou la silice, etc. Il est même vraisemblable que, par extension et pour les artisans, la pyrite ou la féramine finit par désigner tous les corps étrangers trouvés dans l'argile et impropres à leur industrie. Dans leur nombre, les fossiles parfois admirablement conservés et remarquables pas leurs formes et leur substance réellement pyriteuse, d'une belle couleur métallique, avaient dû frapper l'imagination des ouvriers et du peuple, enclins à voir dans cette féramine des animaux parfois merveilleux, toujours étranges et longtemps incompris.

D'autre part, l'obligation où ils étaient d'en purger soigneusement la glaise, pour éviter les accidents de cuisson, devait leur faire regarder cette matière comme nuisible.

La féramine avait donc pour le peuple, et suivant les localités, le double attribut de chose ici extraordinaire, fantastique

étonnante, merveilleuse, et là nuisible et malfaisante; double sens qui lui est resté dans la faramine de nos jours, suivant Littré, le comte Jaubert et les précédentes réponses de l'*Intermédiaire*.

On s'expliquerait ainsi que ce mot, emprunté au vocabulaire de l'industrie localisée des potiers de terre, soit resté un terme local et dont le sens varie avec la nature des terres dans les différentes contrées.

L'étymologie du mot féramine s'explique d'elle-même, la pyrite étant un minerai de fer, et la double altération qui en a fait un substantif féminin et qui a changé fer en far, n'a rien qui doive surprendre avec la terminaison du mot et avec la prononciation populaire qui change volontiers l'e en a. Exemple : varmine pour vermine.

Pour finir par une note gaie sans remonter jusqu'à Pharamond, rappelons l'explication donnée par M. Lorédan Larchey : « Pharamineux, étonnant, mot à mot « éblouissant comme un phare. » L'auteur aurait pu ajouter comme un phare à mines, car il y en eut un au XVIII[e] siècle à Whitehaven, dont l'éclairage était produit par la vapeur inflammable que dégageaient en s'échauffant les pyrites ou la féramine. Sus.

—

Les goûts du grand Frédéric (XXI, 677; XXII, 50). — On sait que pour répondre à l'ode satirique que le roi de Prusse avait dirigée contre Louis XV, la Pompadour et la nation française, le duc de Choiseul commanda à Palissot une diatribe en vers non moins incisifs. Cette pièce, qui ne figure dans aucun recueil des œuvres complètes de Palissot, se trouve dans certaines éditions de sa *Dunciade* et dans son étude intitulée : *le Génie de Voltaire apprécié dans tous ses ouvrages*. Paris, 1806, p. 330. En voici la strophe pénultième :

Jusques-là, censeur moins sauvage,
Souffre l'innocent badinage
De la nature et des amours.
Peux-tu condamner la tendresse,
Toi qui n'en as connu l'ivresse
Que dans les bras de tes tambours?

Et en note :

Son éloignement pour les plaisirs naturels, et les voluptés licencieuses qu'il se permettait avec ses pages sont des faits connus : il devait donc se montrer moins sévère pour les faiblesses de Louis XV.

Voyez dans Gust. Desnoiresterres (*Voltaire aux Délices*, éd. in-12, p. 365) les détails de cet incident et à quelles conditions l'ode de Palissot ne fut pas rendue publique.

Que si ce témoignage, ainsi que celui de Voltaire que j'ai précédemment rapporté, pouvait paraître partial, il en est un autre qu'on ne saurait guère suspecter. Il émane d'un père de l'Oratoire qui séjourna à Berlin vers 1752 et a été reproduit par la *Nouvelle Revue encyclopédique*, année 1847, tome V, sous le titre suivant : Idée de la personne, de la manière de vivre et de la cour du roi de Prusse Frédéric II. J'en extrais les passages caractéristiques :

.... Il se met à table à midi et demi, presque toujours avec les officiers de son premier bataillon... Le dîner dure une heure. Après quoi, presque toujours, il prend un de ceux qui ont dîné, et cause en se promenant environ un demi-quart d'heure, et rentre chez lui avec ses révérences. Il arrive souvent qu'il fait entrer avec lui quelqu'un de ses jeunes gens. Tout ce qui s'en trouve est fait à peindre et de la plus jolie figure. Il reste enfermé jusqu'à cinq heures que son lecteur vient; c'est ordinairement le marquis d'Argens...

A neuf heures viennent les Voltaire, Alvortis, Maupertuis et autres beaux esprits; jamais plus de huit, le roi compris et un ou deux mignons...

Toute la chambre consiste en huit pages, autant de laquais de chambre, quatre coureurs et six jeunes gens avec l'habillement de différents Orientaux, mais tous en couleur de rose, chargés de galons. En général, il n'aime que les couleurs douces. Dans tous les appartements qu'il occupe, les meubles sont couleur de rose, ou lilas pâle...

Le prince Henri, qui va épouser la princesse de Hesse, est le plus aimable. Il est joli, généreux, aime la bonne compagnie... On le dit *potsdamite*. Pauvre princesse ! que vous allez vous trouver déçue !

Je ne sais si je me fais illusion, mais le ton relativement réservé de ce bon religieux m'inquiète plus que tout le reste pour l'orthodoxie passionnelle du terrible *Rex tibicen*. Paul Masson.

—

Parenté de Damiens et de Robespierre (XXII, 515; XXIII, 490, 520). — De ma maison de campagne (de Ris-Orangis), où je n'ai pas sous la main le tome XXII de l'*Intermédiaire*, — je crois cependant devoir indiquer à notre collègue *M. Ellick* que notre concitoyen, l'honorable M. J.-A. Paris, avocat à Arras, ancien ministre et sénateur, dans son livre sur La Jeunesse de Robespierre et la Convocation des Etats généraux en Artois (Arras, 1870;

in-8), démontre que « la parenté des Robespierre avec Robert-François Damiens est un fait controuvé (p. 1 et 2, et note).

M. Paris s'est livré à des recherches locales qui lui ont permis d'affirmer que, quoique ces deux familles habitassent l'Artois, il n'a jamais existé de lien de parenté ni d'alliance entre les membres de la famille Damiens (de la Thieuloye, sénéchaussée de Saint-Pol) et les Robespierre (de Lens et de Carvin).

Quelle est donc, dit-il, l'origine d'une fable qui, pendant la Révolution, fit le tour de l'Europe? On doit en attribuer l'invention aux *Actes des Apôtres.* Le désir de faire un bon mot inspira à l'un des rédacteurs de ce journal, habitué à décocher contre Robespierre les épigrammes les plus acérées, le mensonge et les vers suivants :

Réponse de M. Chérubin à une question généalogique relative à M. Robert-Pierre.

Ne croyez pas que M. Robert-Pierre,
Comme on le dit, soit né de rien,
Car il appartient par sa mère
A feu Robert-François Damien,
Qui pour son roi fut aussi très sévère.
Au mépris du décret qui lui ravit ses droits,
Robert-Pierre, orgueilleux d'une source aussi belle,
Dans son écusson *écartelle*
Du grand-oncle Robert-François.

(*Les Actes des Apôtres,* t. XI, ch. 165.)

M. Paris ne sera certes pas suspect de n'être pas un historien impartial sur ce point comme sur toutes les circonstances des premières années de Maximilien Robespierre, passées en notre ville d'Arras!

J. PÉRIN.

—

Origine des aiguillettes militaires (XXIII, 546, 662, 715, 748). — Je trouve par hasard, dans un petit volume intitulé : *Arabesques* (Paris, 1868, p. 107), une autre explication à laquelle le nom de son auteur donne un certain poids, puisque c'est le général Ambert. Voici le passage :

Avant l'invention des boutons et des boutonnières, plusieurs lacets ou cordonnets servaient à assembler, en se nouant, les diverses pièces de l'armure. On nommait ces lacets *cordons à ferrets* ou *aiguillettes.* Le vainqueur coupait les aiguillettes du vaincu pour disperser les parties de l'armure. Conserver ses aiguillettes, c'est-à-dire les porter, était un honneur ; les perdre devenait presque une infamie. Même en ôtant pour un instant les cuirasses, on gardait les aiguillettes comme insigne de bravoure. C'est ainsi que naquit l'idée qui s'attache encore au port de l'aiguillette.

Au lecteur d'apprécier.

PAUL MASSON.

—

Les généraux français aux Pyramides d'Egypte (XXIII, 295). — Ce « penchant des généraux français à barbouiller de leurs écritures les Pyramides d'Egypte, en 1798 », est une des innombrables railleries, des bourdes épaisses et saugrenues que l'irascible et maladroite presse anglaise s'efforça de mettre en circulation dans toute l'Europe, au moment de l'expédition de l'armée française en Orient. Inquiète pour la sécurité de ses possessions des Indes, la « perfide Albion » ne se contenta pas de poursuivre par les armes les troupes françaises, de combattre et de détruire leur flotte à Aboukir ; du commencement de l'expédition jusqu'à la fin amenée par elle en 1801, elle essaya encore de les ridiculiser par des attaques incessantes, quotidiennes, dans ses journaux, dans ses parlements. Le souvenir de cette mauvaise humeur, de cette colère rageuse d'une nation jalouse, devant nos victoires retentissantes d'Alexandrie, des Pyramides et d'Héliopolis, s'est conservé jusqu'à nous, dans une quantité de livres, de brochures, de pamphlets, de caricatures, datant de cette époque.

Les anciens symbolisaient l'Egypte dans le bœuf Apis. Pour les Anglais, race à l'esprit pratique, Apis était déjà, dans leur pensée d'avenir, dès avant 1798, ce que, suivant l'expression d'un spirituel écrivain, il est aujourd'hui devenu : une vache à lait.

Mais je pense à nos généraux :

Quel crime, et quel crime impardonnable, c'eût été là, pour eux, véritablement, que celui d'être jeunes, d'avoir alors de dix-huit à trente ans (1), de respirer, par tous leurs êtres, l'entrain, la bonne humeur qu'apporte avec soi la jeunesse, de s'appeler Bonaparte, Kleber, Desaix, Murat, Lannes, Davout, Bertrand, Alexandre Dumas, Reynier, Duroc, Eugène de Beauharnais, et de n'avoir pas craint d'inscrire ces noms, des taches dans l'histoire, en se riant, sur le sommet des Pyramides ! Comme il y aurait bien eu là, en effet, dans ces sub-

(1) En cette année 1798, Bonaparte, le général en chef de l'expédition, né en 1769, avait alors vingt-neuf ans. — Desaix, le futur *Sultan Juste*, né en 1768, avait trente ans. — Murat, né en 1767, trente et un ans. — Lannes, né en 1769, vingt-neuf ans. — Davout, né en 1770. vingt-huit ans. — Reynier, né en 1771, vingt-sept ans. — Duroc, né en 1772, vingt-six ans. — Bertrand, né en 1773, vingt-cinq ans. — Savary, aide de camp de Desaix, né en 1774, vingt-quatre ans. — Eugène de Beauharnais, aide de camp de Bonaparte, né en 1780, dix-huit ans. — Kleber, né en 1745, et Menou, en 1750, étaient, à tous, leurs doyens d'âge.

versifs crayonnages, s'ils eussent réellement existé, de quoi déshonorer à jamais ces illustres et vénérables restes de la grandeur éteinte des Pharaons !

Eh ! mais le mot célèbre du général Bonaparte saluant leurs « quarante siècles » devant ses troupes enthousiasmées aurait donc aussi terni leur gloire ?...

Tenez, mon cher confrère, soyons sérieux. A nos bons amis les Anglais, que le négoce sur l'un et l'autre hémisphère leur profite, qu'il soit leur loi, leur raison d'être, mais, franchement, aussi, qu'ils se le tiennent pour dit : quelque productives qu'aient été et que soient leurs conquêtes coloniales, jamais au grand jamais, elles n'ont encore donné au monde savant rien qui vaille ces superbes livres, si bien faits, si intéressants, si luxueusement édités, que nous a légués la campagne d'Egypte, à laquelle nous devrons toujours la découverte de la science des hiéroglyphes. Le *Voyage dans la Basse et la Haute-Egypte*, de Vivant-Denon. Paris, 1802, 2 vol. très grand in-folio, l'un de texte, l'autre de planches ; la grande *Description de l'Egypte*, par les artistes et les savants attachés à l'expédition. Paris, 1809 à 1828, 10 vol. in-folio de texte, et 12 vol. grand in-folio de planches, noires et coloriées ; et encore, l'*Histoire scientifique et militaire de l'Expédition française en Egypte, dédiée au roi*. Paris, 1830 à 1836, 10 vol. in-8 de texte avec 160 portraits, et 2 vol. grand in-4 de planches.

Et, qu'il y en a, là dedans, laissez-moi vous le dire, de noms, devenus sonores, qui se sont gravés sur l'airain, sur les Pyramides, de ces noms dont retentira longtemps, dans la plaine de Thèbes, l'écho des statues de Memnon !

ULRIC R.-D.

—

Un curieux manuscrit à retrouver (XXIII, 298). — Les chercheurs de curiosités historiques modénaises ont enfourché le cheval de Roland après la lecture de la question sur l'étrange veste de cuir couverte de l'écriture de Pétrarque et qui, suivant les historiens du XVIe siècle, aurait appartenu au cardinal modénais Sadolet : nos musées seraient si heureux de la montrer dans leurs vitrines ! Mais la noble famille des Sadoleti s'éteignit à la fin du XVIIIe siècle ou au commencement du XIXe en la personne d'une vieille nonagénaire, et leur ancien hôtel, à Modène, après avoir appartenu à une famille sémitique de cette ville, les Consiglio, est maintenant la propriété d'un brocanteur. Placée à l'encontre de la fameuse tour de la cathédrale, la *Ghirlandina*, cet hôtel, s'il était habilement restauré, fournirait un curieux spécimen de l'architecture modénaise du XVIe siècle. Le temps efface les souvenirs les plus intéressants, et la veste de Pétrarque, conservée à Modène, aurait déjà bien souffert, mais l'on va la rechercher toutefois, et peut-être d'ici quelque temps pourrai-je vous donner quelques renseignements intéressants.

Il y a trente ans, le tombeau de Pétrarque était la propriété du marquis Bernardi Sanson Levizzani, qui le vendit avec la maisonnette où mourut le poète au cardinal Silvestri de Rovigo qui en fit legs au municipe. Les Caserini, de Padoue, neveux du cardinal, firent, par justice, annuler son testament. L'authenticité des objets conservés dans la maisonnette, y compris la fameuse chatte empaillée, est néanmoins fort douteuse.

(Modène.) GRASULPHUS.

—

Hosties armoriées (XXIII, 354, 474). — J'ai examiné tous les estampages et tous les exemplaires d'hosties communiqués au comité des travaux historiques — section d'archéologie — depuis plus de vingt-cinq ans, et je n'en ai vu aucun qui portât des armoiries. Les sujets représentés sont le plus ordinairement la *crucifixion*, l'Agneau, le *Christ* en *Majesté* et le monogramme I H S, plus ou moins orné. Ces estampages et ces exemplaires sont déposés au musée de Moulages du Trocadéro. ALF. D.

—

La noblesse de Balzac (XXIII, 358, 497, 526). — Il y a deux documents, émanés de Balzac lui-même, qui seraient des plus intéressants à consulter, et qui sont, l'un, très peu connu, et l'autre, perdu, ou entre des mains inconnues.

Le premier est l'*Historique du procès du* LYS DANS LA VALLÉE, réimprimé au tome XXII des *Œuvres complètes* de Balzac (in 8, Calmann-Lévy). Balzac y parle avec détails de son nom (voir p. 441-444). Le manuscrit de ce travail, que je possède, contient quelques phrases supprimées, entre autres celle-ci : « Quand je me suis appelé Balzac tout court, c'est que j'étais dans le commerce, et que la particule y aurait été [déplacée ?]. »

Le second document est une lettre de

Balzac à M. de Beauchesne, en lui envoyant ses armoiries pour son château. Il faut lire, dans la *Presse* des 20 et 21 avril 1841, un long article d'Emile Deschamps, avec accompagnement du fac-similé des armoiries décrites, relatif à ce castel de M. de Beauchesne. Bâti dans l'avenue de Madrid, au bois de Boulogne, en 1835, il était orné de vitraux où se trouvaient réunis les écussons des littérateurs titrés de l'époque. Voici le passage de cet article qui concerne Balzac :

« Enfin, l'écusson de M. de Balzac se dessine aux regards. Vous le demandiez depuis longtemps, sans doute, comme s'il s'agissait d'un de ses livres nouveaux. Il l'a envoyé avec une lettre *fort longue*, et trop courte comme toujours. Si vous pouviez la lire... mais vous la connaissez : de la grâce, de l'originalité, des pensées, du style à foison ! »

Qu'est devenue cette lettre? Nous avons un vague souvenir de l'avoir vue passer sur un catalogue de vente d'autographes. Peut-être ceci aidera-t-il à la faire retrouver. Rappelons enfin un article de M. J. A. portant pour titre : *la Particule de Balzac*, publié dans le *Figaro* du 27 août 1880. CHARLES DE LOVENJOUL.

— Balzac a-t-il ajouté à son nom la particule nobiliaire, ou avait-il le droit de la porter? Je n'en sais rien, mais l'omission de la particule dans son acte de naissance, du 2 prairial an VII, dont le texte est produit dans l'*Intermédiaire*, XXIII, 497, n'est pas une preuve suffisante qu'il n'en avait pas le droit. Cet acte a été inscrit à l'état civil de Tours à une date où le décret de l'Assemblée nationale du 19 juin 1890, abolissant tous les titres de noblesse, était en vigueur et ne permettait d'indiquer que le nom de famille ; la particule était supprimée dans les actes de l'état civil aussi bien que dans les actes notariés ou administratifs. Le document à rechercher est l'acte de naissance de Balzac père. ROBIN.

Ordres du jour de l'armée d'Egypte (1798-1801) (XXIII, 386, 478). — Nous extrayons d'une très intéressante *notice sur la famille Marc-Aurel*, publiée à Valence en 1862, par M. Edouard Marc-Aurel, les curieux renseignements suivants, sur Joseph-Emmanuel Marc-Aurel, qui dirigea l'imprimerie de l'expédition d'Egypte :

MARC-AUREL (Joseph-Emmanuel), né à Valence, le 13 janvier 1775, fut nommé, le 19 messidor an II (1793), imprimeur de l'armée, par les représentants du peuple en mission au siège de Toulon. Quoique livré à ses seules ressources et à sa faible expérience, n'étant âgé alors que de dix-huit ans, son activité et le désir d'être utile à la patrie le mirent peu de jours après à même de satisfaire aux demandes des représentants. C'est lui qui, à cette époque, fut chargé par Bonaparte, chef de bataillon d'artillerie, d'imprimer la fameuse brochure intitulée *le Souper de Beaucaire*. Nommé, le 8 floréal an II, imprimeur de l'armée navale de la Méditerranée, il fut embarqué en cette qualité sur le vaisseau amiral *le Sans-Culotte*.

L'inaction de la flotte, alors bloquée par les Anglais, le détermina à demander une permission pour rentrer au sein de sa famille.

Le souvenir de Bonaparte vint l'y arracher: une commission de M. de Sucy, commissaire-ordonnateur de l'armée d'Egypte (6 floréal an VI), rédigée en termes les plus flatteurs et les plus honorables, le nommait imprimeur du général en chef et de l'armée expéditionnaire d'Egypte Ses dispositions furent prises avec promptitude, et il partit de Toulon avec l'armée, sur le vaisseau amiral *l'Orient*, monté par le général Bonaparte; ce fut à bord, pendant la traversée, qu'il imprima, sous forme d'affiche, la belle proclamation qui porte la date du 4 messidor.

Le 13 messidor an VI, l'escadre jette l'ancre devant Alexandrie; le 14, à la pointe du jour, la ville est attaquée, et, à six heures du soir, les Français en étaient maîtres. Le 19, un ordre de Bonaparte enjoignit à Marc-Aurel d'y débarquer le matériel d'imprimerie et de prendre toutes les mesures nécessaires pour être à même, dans quarante-huit heures, de pouvoir satisfaire à tous les besoins du service. Le 21, cet ordre était exécuté, non sans un légitime sentiment d'orgueil de sa part; il venait en effet d'acquérir l'honneur d'avoir, le premier, introduit sur le sol égyptien l'art immortel de Gutenberg.

Son imprimerie fut installée dans la maison du consul de Venise; mais, d'après des recherches faites avec soin aux archives du ministère de la guerre, elle ne paraît pas avoir fonctionné dans Alexandrie; d'ailleurs Marc-Aurel dut bientôt, sur les ordres de l'ordonnateur de Sucy, l'embarquer sur deux *djermes* pour aller l'établir au Caire.

Arrivé le 15 thermidor devant Rosette, il y apprit le désastre de notre flotte qui avait été attaquée le même jour, à quatre heures du matin, par les Anglais ; ce fut lui qui, le premier, en porta la triste nouvelle au général Bonaparte, en arrivant au Caire.

Le 28 thermidor an VI, son imprimerie était en activité, et toute l'armée et les habitants purent dès lors connaître rapidement les ordres ou les proclamations qui leur étaient adressés.

Le premier document qu'il imprima était un *Ordre du jour* peu important, mais qui donna lieu à une scène trop caractéristique de cette époque pour être passée sous silence. Marc-Aurel n'en voulut pas charger un de ses ouvriers, il tint à le composer lui-même. Plusieurs savants de l'expédition, parmi lesquels on remarquait Monge, Berthollet, Fourrier et Dolomieu, étaient accourus auprès de lui pour assister à un spectacle bien fait pour passionner de tels hommes; ils voulaient voir, de leurs propres yeux, l'imprimerie, ce tout-puissant auxiliaire de la civilisation, fonctionner

pour la première fois sur l'antique terre des Pharaons! Groupés autour de sa *casse*, dans un recueillement presque religieux, ils le regardaient composer et suivaient avec un intérêt indicible les progrès de son travail. A la première épreuve sortie de dessous la presse, leurs transports éclatèrent; ils l'arrachèrent à Marc-Aurel, aussi ému qu'eux-mêmes, pour la lire, la contempler avec enthousiasme, comme s'il se fût agi d'une chose qu'ils n'avaient jamais vue, puis ils s'élancèrent au dehors en l'agitant, humide encore, au-dessus de leurs têtes, aux cris répétés de *Vive la France!*

Il eut encore l'honneur d'être le fondateur des deux premiers journaux imprimés en Egypte : le *Courrier de l'Egypte* (12 fructidor an VI) et la *Décade Egyptienne* (10 vendémiaire an VII), dont les colonnes se remplirent de toutes les opérations de l'armée et des travaux des savants que Bonaparte avait amenés avec lui. La mère patrie connut alors le pays des *Sésostris* et les victoires de ses enfants. Ce ne fut que cinq ou six mois après la conquête que fut établie l'imprimerie du gouvernement.

Lors de l'organisation de la garde nationale au Caire, il en fut nommé capitaine; son zèle et son patriotisme lui méritèrent les éloges des chefs de l'armée.

Marc-Aurel dirigea l'imprimerie de l'armée jusqu'au 28 floréal an VIII, époque de son départ d'Egypte. Lors de sa traversée, poursuivi par les Anglais et pillé par eux, il fut forcé de rentrer à Alexandrie et ne put revoir la France qu'avec le général Damas, porteur d'un sauf-conduit...

Il se retira en 1834 à Avignon et y mourut le 21 septembre de la même année.

—

Les Jardins de Delille (XXIII, 459). — Les *Jardins de Delille*, nouvelle édition, in-8, 1808. Paris, Librairie stéréotypique, Gignet et Michaud. Strasbourg, Levrault frères. Leipzig, Besson et Mittler, avec figures de *Monciau (sic)* et Choffard, mais seulement au premier chant, du moins dans l'exemplaire en ma possession. A. D.

—

Le masque mortuaire de Napoléon Ier (XXIII, 481). — Je puis indiquer à M. Jules Capré où se trouve le troisième masque en bronze de l'Empereur, d'après le plâtre que le docteur Antomarchi rapporta en Europe. Mais je pense qu'il doit faire son deuil de la prétention d'en devenir propriétaire.

Ce bronze figure dans la magnifique et unique collection de souvenirs de famille que possède, à Bruxelles, le prince Victor-Napoléon.

Il y a quelques semaines, j'ai encore admiré ce masque puissant, à côté de l'habit du premier consul, de l'épée de l'Empereur, des vases sacrés de la chapelle de Sainte-Hélène, enfin du drap de lit dans lequel Napoléon le Grand a rendu le dernier soupir et qui est marqué au chiffre du roi Louis XVIII : l'L surmonté de la couronne royale!

Et nunc erudimini...

BARON JULES LEGOUX.

— Il existe un grand nombre de ces masques. Que M. Capré ne croie pas que sa légende puisse être vraie; d'abord le bronze se coule dans un moule (ou plutôt des moules) de sable, et à chaque fonte on casse le moule pour en retirer le bronze.

Il serait trop long d'expliquer les procédés de fonte ici. Pour l'objet qui nous occupe, et qui est d'un beau caractère, on peut se le procurer pour 60 à 70 francs.

GERMAIN BAPST.

— Je me souviens d'avoir vu, en 1840 ou 1841, au moment du retour des cendres de Napoléon, un masque en plâtre de grandeur naturelle, *moulé* sur celui du docteur Antomarchi, chez un marchand de plâtres de la rue Neuve des Petits-Champs, auprès du passage Colbert. Je dis *moulé*, car je ne sais si c'était un des trois originaux. J'ai moi-même possédé pendant longtemps une réduction en bronze de ce plâtre, qui n'était pas rare et que j'avais achetée une dizaine de francs. Ma réduction était munie d'un crochet et je l'avais suspendue à la muraille comme un simple bibelot.

V. B.

— La lettre suivante du docteur Antomarchi, qui a passé tout récemment en vente, fournit au sujet de la question posée quelques éclaircissements :

Paris, le 27 septembre 1833.

Monsieur,

Permettez-moi de vous prier d'insérer dans le plus prochain numéro de votre journal quelques lignes pour satisfaire aux nombreuses questions des souscripteurs pour le plâtre ou masque de l'empereur Napoléon moulé à Sainte-Hélène.

Aucun défigurement, aucune altération de mort n'existent sur l'empreinte de la figure de l'empereur Napoléon. Malgré les douleurs d'une longue et affreuse agonie, les magnifiques traits de cette tête illustre n'ont rien perdu de ce calme, de cette dignité, de cette expression de génie qui pendant tant d'années ont commandé le respect et l'admiration des hommes. On dirait, en le voyant, que l'empereur ayant perdu son embonpoint est tombé dans un profond sommeil, un léger rire sardonique couvrant ses lèvres.

L'objet mis en souscription n'est pas un buste, mais bien un plâtre ou masque, manquant de la région occipitale et de la partie postérieure du cou, qu'on pourra encadrer et attacher comme un tableau ; on pourra également le placer sur une cheminée, sur une commode et soutenu par un socle et mis sous verre comme une pendule.

On devra remarquer que chaque exemplaire en plâtre ou en bronze sera revêtu de mon cachet et de ma signature.

Agréez, monsieur, etc.

Le Dr F. ANTOMARCHI,
Médecin de l'empereur Napoléon à Sainte-Hélène.

Au résumé, ces moulages en plâtre sont assez communs : les exemplaires en bronze sont un peu plus rares et plus chers, mais paraissent néanmoins, d'après la lettre même d'Antomarchi, avoir circulé en certaine quantité.

M. U.

—

De quelle façon Louis XVI fut-il conduit à l'échafaud? (XXIII, 482.) — Louis XVI ne fut point conduit à l'échafaud dans un fiacre ni dans une charrette, mais bien dans un carrosse.

La question est de savoir si ce fut dans celui du maire de Paris ou bien dans celui de Clavière, ministre des contributions publiques. Ce point d'histoire a déjà été discuté dans l'*Intermédiaire* (III, 320, 382, 470, 554). M. Bl. disait tenir de M. Couvel, conseiller à la cour des comptes, ancien secrétaire intime de Clavière, que ce dernier trajet avait eu lieu dans la voiture du ministre. A cette tradition d'autres intermédiairistes opposaient un arrêté du conseil exécutif, en date du 20 janvier, portant : Art. 1er. *La voiture du maire amènera Louis Capet du Temple au lieu de l'exécution.* (Arch. de l'Hôtel de ville.) On citait aussi M. de Beauchesne et M. Granier de Cassagnac, qui indiquent la voiture du maire.

Cependant, dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, M. Ed. Biré, qui est un historien très consciencieux, affirme que ce fut la voiture de Clavière (p. 429). Ce ministre offrit de la prêter parce que la Commune s'opposa à ce que la voiture du maire servît à cet usage. M. Biré renvoie aux *Archives nationales*, AF II, 3. *Conseil exécutif provisoire.*

Jusqu'à preuve contraire, on peut donc admettre que Louis XVI fut conduit du Temple à la place de la Révolution dans un carrosse, et que ce carrosse était celui de Clavière.

L'ignoble charrette fut réservée à la reine et à Madame Elisabeth.

PENGUILLOU.

— Notre excellent confrère Paul Masson est trop érudit pour s'en être jamais rapporté — pour les détails — à l'histoire qu'on lui a apprise sur les bancs du collège ; d'autant qu'on l'a trompé quand on lui a enseigné que Louis XVI fut conduit à l'échafaud dans une voiture de place. C'est là une erreur, je crois.

Quant à l'affirmation de M. Alphonse Karr que Louis XVI fut transporté au lieu du supplice « enchaîné sur une horrible charrette, les bras liés de cordes », c'est une seconde erreur. M. Alphonse Karr a confondu le supplice de Louis XVI avec celui de Marie-Antoinette, qui eut lieu en effet de cette façon.

C'est donc M. Motte qui a peint vrai, c'est l'artiste peintre qui a raison contre les pédagogues et contre l'éminent romancier. Louis XVI fut en effet conduit à l'échafaud dans un carrosse.

Vous trouverez du reste ces détails dans les quatre historiens classiques de la Révolution : Louis Blanc, Michelet, Thiers et Lamartine, qui parlent tout simplement d'une voiture sans plus.

Les journaux du temps sont très affirmatifs à ce sujet : « Louis a traversé à pied la première cour ; dans la seconde, il est monté *dans une voiture* où étaient son confesseur et deux officiers de gendarmerie. (L'exécuteur l'attendait à la place de la Révolution.) » (*Chronique de Paris*, 23 janvier 1793.)

Prudhomme proteste même contre ces égards : « Capet vint à l'échafaud *dans un carrosse*, et avant lui les criminels y étaient conduits en charrette. Dorénavant sans doute, on abolira tout à fait cet ancien usage, afin qu'il ne soit pas dit qu'on a marqué plus d'égards précisément à celui qui en méritait le moins. » (*Révolution de Paris*, n° 185, p. 203.)

Voilà qui est clair et parfaitement net.

Maintenant cette voiture était-elle celle du ministre des finances ou était-ce tout simplement une voiture de place ?

Ici nous sommes obligés d'aller feuilleter le *Magicien républicain* où un témoin oculaire, qui a assisté au supplice, nous donnera tous ces détails : « ... Cette voiture était verte ; c'était celle du maire de Paris. »

Le *Magicien* profite de l'occasion pour nous décrire le costume du roi. « Vêtu

d'un habit de drap couleur violette, coiffé à son ordinaire et couvert d'un petit chapeau à trois cornes, auquel était attaché une cocarde nationale toute neuve. »

Ce spectateur est en désaccord sur ce point avec Michelet, qui dit que l'habit était brun ; mais je préfère la version du témoin oculaire et m'en tiens au violet.

Un dernier point qui me fait croire que la voiture verte était bien celle du maire de Paris, c'est que c'était bien là la couleur de l'équipage acheté autrefois par Bailly, et enfin, en feuilletant aux Archives les pièces comptables de la Commune pour ce mois de janvier 1793, je n'ai trouvé nulle trace d'une dépense de fiacre, qui aurait été sûrement portée si elle avait été faite.

Donc pas de difficulté pour la voiture, un carrosse, dit Prudhomme, voiture verte du maire de Paris, affirme le témoin du *Magicien républicain*. Ce doit être là la vérité. JEAN-BERNARD.

— François Hue, l'abbé Edgeworth de Firmont, les *Révolutions de Paris*, n° 186, disent que le roi fut conduit à l'échafaud dans une voiture. Le *Républicain* du 22 janvier dit même que cette voiture était verte.

Dans une note de son *Journal d'un bourgeois de Paris sous la Terreur*, M. Ed. Biré affirme que cette voiture était celle du ministre Clavière. « D'après un ordre du pouvoir exécutif, la voiture du maire devait amener Louis Capet du Temple au lieu de l'exécution; mais la Commune s'y opposa et ce fut Clavière qui prêta la sienne. »

Il est donc absolument certain que Louis XVI ne monta pas dans la charrette qui servait ordinairement aux condamnés. Il est également certain qu'il n'avait pas les mains liées, puisque pendant le trajet il put se servir du bréviaire que lui présenta l'abbé Edgeworth. En outre, toutes les relations de l'époque s'accordent à dire que Louis XVI fit quelques difficultés pour se laisser lier les mains au pied de l'échafaud. Donc, jusque-là il avait eu les mains libres.

O. N.

—

Pourquoi le 5e régiment des dragons belges porte-t-il le nom de dragons de Colmar? (XXIII, 482.) — La *Flandre libérale*, de Gand, qui avait eu l'obligeance de signaler à ses lecteurs notre question, a reçu de l'un d'eux, M. le major Cruyplants, une très intéressante réponse. M. le major Cruyplants a constaté l'existence, de 1814 à la Révolution de 1830, d'un 5e régiment de dragons belges, formé le 13 février 1814, par le comte Ch. Albert van der Burch, qui en prit le commandement. Leur uniforme était identique à celui des chasseurs français, sauf pour le manteau gris de fer dont la nuance différait. Le 5e dragons belges, qui prit, entre autres, une grande part aux Quatre-Bras et à Waterloo, fut délié du serment de fidélité après la révolution belge, et ce fut en grande partie de ses débris que l'on forma, à Tervueren, le 1er régiment de lanciers belges. Ce régiment a-t-il jamais porté le nom de dragons de Colmar ? M. Cruyplants n'a point trouvé place d'une appellation de ce genre dans l'histoire de la cavalerie belge dont il a fait une étude très consciencieuse et très complète. Il faudrait en conclure que dans le document où M. Ingold a trouvé les éléments de sa question, une confusion se serait produite entre le régiment belge et un régiment allemand.

—

Les sacrilèges de la Légion d'honneur (XXIII, 482). — Dans les *Mémoires* d'Alexandre Dumas, au chapitre 138, on trouvera une anecdote prouvant qu'il y a plusieurs manières de gagner la croix et de la porter.

Alexandre Dumas écrit :

Cela me rappelle l'histoire du père d'un de mes confrères en littérature, marchand de coton très riche, qui, ayant eu la croix pour avoir prêté deux millions à Charles X, n'en porta jamais le ruban qu'à la boutonnière du gousset de son pantalon.

Pour un bourgeois d'avant 1830, c'était joliment impertinent. M. L. N.

— Mon voisin de campagne en Belgique, le marquis d'Aoust, m'a raconté qu'en 1815, il fit attacher la croix de la Légion d'honneur à la queue de son cheval et qu'il le promena ainsi dans toute la ville de Douai. Le marquis d'Aoust possédait la terre de Coincy près Douai.

E. G.

—

Les Batuecas et les Hurdes (XXIII, 483). — Il est fait une allusion aux Batuecas dans les *Lettres persanes*, lettre 78:

Ils (les Espagnols) ont fait des découvertes immenses dans le nouveau monde et ils ne

connaissent pas encore leur propre continent; il y a sur leurs rivières tel pont qui n'a pas encore été découvert et dans leurs montagnes des nations qui leur sont inconnues.

On pourrait demander à l'auteur comment il est possible de connaître l'existence de ponts — romains sans doute — et de peuplades qui ne sont pas encore découverts; mais passons. Une note de Montesquieu ajoute en renvoi aux derniers mots de ce paragraphe « les Battuecas ». Il est bon de dire ici que la note de Montesquieu est généralement suivie, dans toutes les bonnes éditions, d'une rectification en ces termes, ou en termes voisins : « Les Espagnols nient avoir jamais ignoré l'existence des habitants de ce district montagneux. »

Ce qui est d'ailleurs l'opinion formelle d'un homme qui connaît parfaitement l'Espagne, M. Germond de Lavigne, l'auteur du *Guide en Espagne et en Portugal*, dans la série des guides dits Joanne.

H. C.

—

Louis XVIII, homme de lettres (XXIII, 484). — Le quatrain a été donné l'année dernière dans l'*Intermédiaire*, col. 196 et 235. Il ne faudrait pas nous répéter.

Quant à la comédie, c'est la *Famille Glinet* ou les *Premiers temps de la Ligue*, représentée le 18 juillet 1818 sur le théâtre Favart (l'Odéon venait de brûler).

Cette pièce préconisait l'apaisement des esprits et la cessation des luttes haineuses entre les partis.

Tâchons d'aimer la France au moins un peu [pour elle,
Et si quelqu'un de nous se fourvoie en son zèle,
Cet enfant égaré, ne l'oublions jamais,
Pour être dans l'erreur, n'en est pas moins [Français.

Ces principes étaient ceux du roi; et si Louis XVIII a laissé s'accréditer le bruit qu'il avait collaboré à la pièce, c'est qu'il savait très bien que c'était un moyen infaillible d'en assurer le succès.

Et à ce propos, ne vous semble-t-il pas qu'une reprise de la *Famille Glinet* serait à l'heure actuelle tout à fait de circonstance?

PENGUILLOU.

— Ce roi a toujours passé pour un lettré. On trouve dans les almanachs des muses, de 1815 à 1825, plusieurs fragments de ses poésies que j'appellerai intimes. Je ne sais s'il a pris « un quatrain à Lemierre et une comédie à Merville », mais je connais de ce roi une *Invitation à dîner*, adressée à un de ses ministres favoris et commençant par :

Viens boire à petits coups ce vin que j'idolâtre,
Mécènes...

Et j'ai réimprimé ces vers dans le journal *la Table*, vers 1845, dont je n'ai plus un seul exemplaire. Mais qu'y a-t-il d'étonnant à voir un monarque ensoleillé d'Horace et de falerne? En général, nos princes français sont lettrés, et je trouve qu'on a mauvaise grâce à leur chicaner quelques rimes qui sont des réminiscences de jeunesse.

V. B.

— « La *Famille Glinet* venait d'être défendue par la censure, c'était à l'époque de la terreur blanche. Louis XVIII voulait arrêter cet élan de réaction. Il demanda à lire la pièce, le manuscrit lui fut remis. Le *permis de jouer* fut écrit de sa main. Il y ajouta, dit-on, une ou deux corrections plus littéraires que politiques. Si cela suffit pour être collaborateur, autant vaudrait alors accorder une part de collaboration à Louis-Philippe pour la comédie de la *Camaraderie* de M. Scribe, reçue dans les mêmes conditions. » Voilà ce que dit Goizet, dans son *Histoire anecdotique de la collaboration au théâtre*, excellent livre trop peu connu et trop rarement consulté.

M. E.

—

Les rois morts par le feu (XXIII, 484). — Le roi Charles le Mauvais mourut le 1er janvier 1387, brûlé par une bassinoire qui mit le feu à son lit. Voyez Froissart, t. III, 196, et les *Grandes Chroniques* :

Adonc on lui fit comme on avoit de coutume; mais lors se tourna la chose en pis pour le roi, ainsi que Dieu ou le diable le vouldrent, car flambe ardente se bouta en ce lit, entre les linceuls, par telle manière que le roi, qui étoit là couché et enveloppé entre ces linceuls, fut atteint de cette flambe. On n'y put oncques venir à temps, ni lui secourir, qu'il ne fût tout ars, jusqu'à la boudine... Ledit roi vécut trois jours, criant et brayant, en très grandes et aspres douleurs; et en cet état alla de vie à trépassement; et disoit-on que c'étoit une punition divine.

A. CHEVÉ.

—

Une sœur de M. Thiers (XXIII, 485). — Madame Rippert était une sœur *naturelle*, peut-être même *adultérine*, de M. Thiers. M. Joseph d'Arçay, dans l'ouvrage publié par lui en 1888, sous le titre de *Notes inédites sur M. Thiers* (Paul Ollendorf, éditeur), donne sur elle quel-

ques détails, et raconte qu'en effet, dans un but de chantage, elle avait eu l'idée d'ouvrir une table d'hôte en ayant soin d'indiquer par une large enseigne qu'elle était tenue par « Madame Rippert, sœur de M. Thiers, ancien ministre ». C'était à la fin de l'année 1848. Le préfet de police fit enlever cette enseigne.

ROBIN.

— La sœur de M. Thiers a, en effet, fait placer une enseigne au coin du boulevard des Capucines et de la rue de la Paix (autant que je puis me le rappeler, car cette maison n'existe plus). Mais le fait est certain et j'en ai vu rire Timon qui reprochait à M. Thiers d'être un corrupteur, un gâcheur de fonds secrets, et qui laissait, par ostentation ou bravade, les siens dans une misère relative. La table d'hôte de la sœur de M. Thiers a existé: mais doit-on appeler du chantage la vengeance de cette femme? Non. L'enseigne ou la pancarte a été supprimée par la police, puisqu'on ne pouvait la poser sans son autorisation; c'était une contravention. Quant au prospectus, il n'est que le complément de la pancarte.

V. B.

—

Le style Rocaille (XXIII, 487). — Demmin, à qui l'on fait beaucoup trop d'honneur en le citant, était un Allemand passablement ignorant, d'esprit très batailleur, qui avait la manie d'enlever à tous les pays le mérite de ce qu'ils avaient inventé ou créé pour en faire honneur à son pays. Il n'est point de bourdes qu'il n'ait commises à cet égard, et nous pouvons le dire, après sa mort, car nous l'avons imprimé de son vivant.

Les Allemands eux-mêmes n'appellent point saxon le style rococo, qui fleurit chez eux d'une façon assez extravagante.

A l'exposition rétrospective de Dusseldorf, en 1880, le style ronflant du XVIe siècle formait une division sous le titre de *style baroque;* et celui du XVIIIe, sous le titre généralement adopté de *style rococo.*

Quant à l'invention de ce dernier, nous la soupçonnons italienne. Meissonnier aurait bien pu l'introduire chez nous où il s'est développé d'une façon parfois exquise. Mais c'est une grosse question qui exige des recherches dans les recueils de gravures datées.

ALFRED DARCEL.

—

La *Léda* de Galimard (XXIII, 487). — Cette toile lacérée a-t-elle été refaite ou restaurée par l'auteur? La personne qui pourrait le mieux répondre à cette question est la fille de l'artiste, mademoiselle Joséphine Galimard, aquarelliste et pastelliste de talent, demeurant actuellement 37, boulevard des Invalides.

Cet acte méchant n'est pas le seul qui ait atteint Galimard. Nous nous rappelons avoir lu, il y a trente ans, charbonnée sur tous les murs du quartier latin, et notamment sur les piliers de l'Odéon, cette inscription: *Galimard, pou mystique.*

JEAN ALESSON.

—

Qu'est devenu le cœur de Gambetta que possédait Paul Bert? (XXIII, 515.) — Tous les journaux ont reproduit la question posée par l'*Intermédiaire*. L'*Eclair* et le *Petit Journal*, qui en ont fait l'objet d'une enquête spéciale, ont obtenu de madame Paul Bert les éclaircissements que nous réclamions. Dans son numéro du 21 septembre 1890, l'*Eclair* a publié l'interview suivant d'un de ses rédacteurs avec madame Paul Bert, interview qui tranche définitivement la question :

. . . .

— Voulez-vous, madame, nous dire où se trouve le cœur de Gambetta?

— Ici, tout simplement.

Mais laissez-moi vous en faire un court historique...

Après l'autopsie, le cœur de Gambetta fut enfermé dans le bocal où il se trouve encore et de l'authenticité duquel on ne saurait douter.

Pour le mettre à l'abri de tout accident, mon mari, à qui en avait été confiée la garde, fit l'acquisition d'un coffre-fort incombustible. Celui-ci fut placé dans notre appartement, et dans le coffre-fort, toute seule, fut déposée la précieuse relique.

Le cœur devait rester là jusqu'au jour où il pourrait être placé dans le monument spécial qu'on avait l'intention d'édifier.

Tel était le projet des amis de Gambetta et de mon mari qui, hélas! n'en devait pas voir la réalisation.

Au moment de son départ pour le Tonkin, M. Paul Bert se demanda ce qu'il convenait de faire du dépôt qui lui était confié.

Fallait-il l'emporter et lui faire courir les risques d'une longue traversée?

Mon mari ne le pensa pas. La relique appartenait à la France, elle ne devait pas être exposée à un danger.

Or, nous conservions ici notre appartement; le coffre-fort était solide et incombustible, il fut décidé qu'on laisserait tout en place, en remettant la clef du meuble à l'un des membres de la famille Chailley, qui restait à Paris et qui habitait la même maison que nous (1).

Lorsqu'après la mort de mon mari, je revins

(1) 9, rue Guy de la Brosse.

en France, je retrouvai tout en ordre. Le coffre-fort où nous l'avions laissé et dans le coffre-fort le bocal et le cœur.

Croyant ne pas pouvoir conserver le dépôt dont Paul Bert avait spécialement la garde, je prévins M. Etienne, membre du comité Gambetta, que je tenais à sa disposition le cœur du grand patriote.

M. Etienne fit-il part de ma demande au comité? C'est probable, puisqu'il vint me prier de conserver la relique et d'en rester la pieuse gardienne jusqu'au jour où serait élevé le monument que les Alsaciens-Lorrains font ériger aux Jardies et dont la construction a été confiée à M. Bartholdi.

J'acceptai, car je crus voir dans cette décision un hommage rendu à la mémoire de mon mari qui, par mon intermédiaire, restait encore le gardien du précieux dépôt.

Ce dépôt, j'ai veillé soigneusement sur lui et je le rendrai intact aux personnes qui me l'ont confié.

Que les admirateurs de Gambetta se rassurent donc.

Le cœur du tribun n'est pas perdu. Il est chez moi, où il restera jusqu'au moment de son transfert aux Jardies.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Bibliographie des écrits d'Henri Monnier non réunis en volumes. — La physionomie d'Henri Monnier, quoique de second plan seulement, n'en demeure pas moins l'une des plus originales, parmi les figures artistiques et littéraires du XIXe siècle.

S'il faut en croire le meilleur biographe d'Henri Monnier (1), Balzac se serait fréquemment souvenu de sa personne et de ses œuvres en écrivant la *Comédie humaine*. Le personnage de Bixiou devrait ainsi plus d'un trait de caractère à ce modèle, et *les Employés* seraient inspirés souvent par les scènes de la vie bureaucratique, si bien décrite par l'auteur de *Joseph Prudhomme*.

La personnalité complexe d'Henri Monnier — tour à tour caricaturiste, acteur, écrivain, auteur dramatique, et surtout auteur des célèbres *Scènes populaires* — est des plus curieuses à étudier, et divers écrivains se sont déjà attachés à l'examen de son œuvre. M. Champfleury surtout s'est préoccupé de l'auteur du *Roman chez la Portière*, puisqu'il lui a consacré tout un volume. C'est un travail vraiment définitif, car ce livre est enrichi d'une bibliographie des plus intéressantes et des plus détaillées des œuvres complètes d'Henri Monnier. Mais, tout en parlant dans son ouvrage de certaines d'entre elles, M. Champfleury a omis d'y joindre la liste des pages de Monnier non rassemblées en volumes et dispersées dans les journaux et les recueils du temps. Cette fâcheuse lacune a été signalée déjà par plusieurs bons juges, et tout particulièrement par M. F. Sarcey. A diverses reprises, le critique du *Temps* a exprimé le désir de la voir comblée et, dernièrement encore, dans le *XIXe Siècle* du 27 avril 1890, il réclamait de nouveau ce chapitre absent dans l'étude de M. Champfleury.

Nous avons tenté d'en rassembler les éléments, et nous espérons rendre service aux amateurs de ce genre de recherches en indiquant ici toute une série de travaux d'Henri Monnier, non reparus en librairie. Peut-être se trouvera-t-il ensuite un éditeur disposé à les réunir et à les publier en volumes. Les lecteurs feraient certainement bon accueil à cette résurrection d'œuvres tout à fait inconnues aujourd'hui, et très dignes pourtant d'échapper à l'oubli.

Il y a de tout dans ces mélanges; aussi ne doit-il pas, pensons-nous, rester grand'chose à retrouver de l'écrivain en dehors de notre catalogue, et toutes réserves faites cependant au sujet des erreurs et des doubles emplois qu'il peut contenir.

Lettre sur le Salon. *Revue des Deux Mondes*, p. 335, t. II. 1831.

Hoffmann. *Musée des Familles*, p. 73, t. II. 1834-1835.

Le Bagne et les Forçats. *Musée des Familles*, p. 201, t. II. 1834-1835.

Le Correspondant dramatique (scène). *La Caricature*, 15 décembre 1839.

Scènes de la vie administrative: Introduction. *La France administrative*, t. Ier, 51, 1840-1841.

Scènes de la vie administrative: le Garçon de bureau. *La France administrative*, t. Ier, p. 90. 1840-1841.

Scènes de la vie administrative: l'Expéditionnaire. *La France administrative*, t. Ier, p. 116. 1840-1841.

Scènes de la vie administrative: le Directeur. *La France administrative*, t. Ier, p. 185. 1840-1841.

Scènes de la vie administrative: le Commis principal. *La France administrative*, t. II, p. 80. 1841-1842.

Le Pauvre Diable. *Musée des Familles*, t. IX, p. 65. 1841-1842.

La Partie de spectacle (scène populaire). *Scènes populaires* (édition belge), t. IV. 1841.

Un Souvenir. *Almanach populaire de France*. Année 1842.

Un Mariage manqué (nouvelle). *Le Siècle*, 21 et 22 janvier 1843.

Souvenirs de la Hollande. *L'Illustration*, n° 99. Janvier 1845.

Les Deux Professeurs (nouvelle). *Revue du Lyonnais*, t. XXI, p. 352. 1845.

(1) *Henry Monnier, sa vie, son œuvre*, par Champfleury. 1 vol. in-8. Dentu, 1889, 2e édition.

L'Ecole et la Pension (nouvelle). *Bulletin de la Société des gens de lettres*, p. 173. 1845.
Ce que femme veut (scène). *Almanach comique*. 1846.
Les Embarras d'une demoiselle (scène). *Journal du Dimanche*, 6 septembre 1846.
Le Parrain de la future (scène). *Bulletin de la Société des gens de lettres*, p. 43. 1850.
A Samson (poésie). *La Semaine*, n° 32, 5e année. 1850.
Voyages d'un comédien. *Le Siècle*, 11 mars, 28 mai, 13 juillet 1851 et 1er février 1852.
Les Diseurs de riens (scène). *Le Siècle*, 15 juillet 1852.
Les Diseurs de riens (scène). *Le Siècle*, 27 mai 1854.
Distribution des prix (scène). *Le Siècle*, 19 décembre 1854.
Des bêtes d'habitudes (scène). *Almanach comique*. 1855.
Les Diseurs de riens (scène). *Le Siècle*, 20 septembre 1855.
Les Tueurs de temps (scène). *Almanach comique*. 1856.
Types disparus. *Le Siècle*, 18 décembre 1856.
Bonnes et Patronnes (1). *Almanach comique*. 1857.
Tempéraments spongieux. *Almanach comique*. 1857.
Un projet avorté. *Almanach comique*. 1858.
La Joie et l'orgueil de ses parents. *Almanach comique*. 1858.
Un Souvenir. *Journal des Enfants*, p. 63. 1858.
Physionomie de certains Salons: Aristocratie financière (scène) (2). *Les Salons de Paris*, nos 36 à 40. 1re année. 1858.
Intérieurs de ménages (scène). *Almanach comique*. 1859.
Papa Verdier. *Almanach comique*. 1859.
Guerres intestines. *Almanach comique*. 1860.
Dans un Atelier. *Almanach comique*. 1860.
Lettre, à propos de Mme Albert. *Figaro*, n° 535. 1er avril 1860.
Encore un Diseur de riens (scène). *Le Temps* (illustré), n° 2. 1er juillet 1860.
La Manie des bêtes (scène). *Almanach comique*. 1861.
Les Diseurs de riens (scène). *Figaro*, n° 645. 8e année. 1861-1862.
Les Moutons de Panurge. *Almanach comique*. 1862.
A bâtons rompus. *Almanach comique*. 1862.
Des Commères (scène). *Almanach comique*. 1863.
Un Café militaire. *Les Plumes d'or*. 1 vol. par divers. Dentu, 1865.
Existences problématiques. *Le Nouveau Journal*, 4 mars 1865.
Un Bel Homme (scène). *Le Nouveau Journal*, 11 mars 1865.
Turcaret. *Le Nouveau Journal*, 15 avril 1865.
Les Gamins et les Vieux Beaux. *Le Nouveau Journal*, 13 janvier 1866.
Père et Mère (scène). *Almanach comique*. 1867.
L'Hôtel des Invalides. *Paris-Guide*, t. II. 1867.

(1) Aussi dans: *Théâtre des salons*, etc., 1re série, in-18. Chez Jouaust, 1859.
(2) Paru aussi dans le *Siècle* en 1857.

Un Habit neuf (scène). *Almanach comique*. 1868.
Projets de réforme (scène). *Almanach pour rire*. 1868.
Projets avortés. *Le Pilori*, 18 juillet 1868.
Un Guêpier (scène). *Le Pilori*, 1er août 1868.
Souvenirs d'un enfant de Paris (1). *Le Charivari*, 2, 8, 18 juillet, 8 août, 15, 23 septembre, 5, 19 octobre 1868.
Une Rencontre. *Almanach comique*. 1869.
Choses inutiles à dire et à faire. *Almanach comique*. 1870.
La Cage du lion. *Almanach pour rire*. 1870.
Le Grand Clérambote (scène). *La Vie parisienne*, 9 juillet 1870.
Les Etrennes (scène). *Almanach comique*. 1871.
Doléances. *Almanach comique*. 1873.
Impressions de Joseph Prudhomme au Salon. *Petit Moniteur universel*, 15 mai au .. 1873.
Une Culbute. *Almanach comique*. 1874.
Types sur nature. (Deux articles.) *Almanach comique*. 1875 et 1876.
La Gloriole. *Almanach comique*. 1877.
Monsieur Prudhomme, Joseph (posthume). *L'Univers illustré*, 13 janvier 1877.
Un Veuf (posthume). *L'Univers illustré*, 13 janvier 1877.
Un Port de reine (posthume). *L'Univers illustré*, 20 janvier 1877.
Le Gobe-Mouches (posthume). *L'Univers illustré*, 20 janvier 1877.
Une Vieille Moustache (posthume), *L'Univers illustré*, 27 janvier 1877.
Les Diseurs de riens (posthume). *L'Univers illustré*, 27 janvier 1877.
Les Deux Tourtereaux (posthume). *L'Univers illustré*, 10 février 1877.

Plus les biographies d'*Henri Monnier* et de *Bressant*, dans la *Nouvelle Galerie des artistes dramatiques* (nos 13 et 18, chez Barbré), et la *Préface* des *Scènes populaires*, édition de 1830 (chez Urbain Canel), non réimprimée dans les suivantes. Enfin Henri Monnier a fait jouer aux Variétés, en septembre 1860, *Joseph Prudhomme, chef de brigands*, et, aux Folies-Dramatiques (?), arrangée pour la scène, en 1865, *la Victime du Corridor*, pièces qui n'ont pas été publiées; il a écrit en 1867, pour mademoiselle Camille, qui créa en 1865 le rôle de Fanfan Benoîton dans la *Famille Benoîton* de Victorien Sardou, deux monologues: *la Journée de Mademoiselle Liline* et *Philoclès et sa bonne*, qui sont aussi demeurés inédits. Mais l'artiste qui les interpréta doit sûrement en posséder le texte.

CHARLES DE LOVENJOUL.

(1) Ce sont, dit-on, les mémoires de l'auteur.

Le Directeur-Gérant: LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1890.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 octobre 1890.*

XXIIIe Année. **Nouvelle Série.**

No 538. *VIIe Année.*

No 163.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Bastiller. — Ces jours-ci je passais à Dourdan et j'y entendais l'appariteur de cette petite ville faire une annonce, après l'avoir précédée de quelques coups de clairon.

— Tiens, dit un indigène, qui sortit précipitamment de sa maison, l'appariteur vient de *bastiller* quelque chose.

Bastiller est le terme consacré pour dire : faire une annonce. Quelle en est l'origine? Sir GRAPH.

—

Le fils de la poule blanche. — Je lis dans les mémoires de Rœderer, t. III, p. 377 :

« Quand madame Bonaparte, la mère, dit au premier consul : « Tu travailles « trop, » il ne manque pas de lui répondre : « Est-ce que je suis fils de la « poule blanche? »

Est-ce un dicton populaire? et quelle est sa signification exacte? ARTHUR ADAM.

—

Sur le : suivez-moi, jeune homme. — Nous avons tous connu la mode de ces longs rubans que les femmes laissaient flotter sur leurs épaules et sur leur dos et auxquels on avait donné un nom si pittoresque. Savait-on que cette mode était renouvelée, sinon des Grecs, du moins de nos ancêtres du XIVe siècle? Dans une très curieuse brochure extraite du *Bulletin de la Société royale belge de géographie* (Bruxelles, 1890), et intitulée : *Comment jadis on se rendait à Rome*, M. C. Ruelens reproduit (p. 25) un itinéraire de Valenciennes à Avignon, où nous lisons : « A Reims, les femmes portent sur la tête de larges chapeaux (*lata caputia per caput*) et des rubans étroits qui leur pendent sur les épaules jusque très loin dans le dos (M. Ruelens a quelque peu adouci et gazé la crudité du texte : *fere usque ad culum*). N'est-ce pas là l'exacte description de notre contemporain : *Suivez-moi, jeune homme?* Garde-t-on à Reims quelque souvenir écrit ou figuré des longs rubans qui jouaient autour du *schaffouse* des femmes du XIVe siècle? UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Le Puits Certain. — Il existe à Provins, en montant la rue du Murot, une tourelle carrée qui contient un puits, dit Puits Certain.

Or, nous lisons dans l'*Egalité* du 10 septembre, dans un travail sur les cabarets, bouges et assommoirs de Paris :

« Le petit rond-point formé par la ren« contre des vieilles rues Saint-Hilaire, « Chartière, Fromentel et Saint-Jean de « Beauvais, est bien un des endroits les « plus curieux du Paris ancien. A l'un des « angles se trouvait autrefois un puits de « grande renommée, qu'on appelait le « Puits Certain », parce que Robert Cer« tain, curé de la paroisse Saint-Hilaire, « l'avait fait creuser à ses frais. En 1669, « un pâtissier traiteur s'établit au no 16 « actuel de la rue Saint-Hilaire (aujour« d'hui rue de Lanneau) et prit pour en« seigne : *Au Puits Certain*. Ce débit de « gâteaux existe toujours au même en» droit et avec la même enseigne, qui fait « maintenant l'effet d'un rébus. »

Dans son *Histoire de Provins*, à propos du Puits Certain de Provins, M. F. Bourquelot dit en note : « Il existe aussi un Puits Certain à Paris. »

Est-ce le même que celui dont parle l'*Egalité*?

D'autre part, ce journal indique que le nom de Puits Certain venait « d'un

prêtre nommé Certain », curé de Saint-Hilaire, qui l'aurait fait creuser.

Comment expliquer ce même nom de Puits Certain donné aussi à un puits de Provins ?

Ne peut-on fournir une explication à ce nom « Certain » ?

Existe-t-il d'autres localités en France ayant un Puits Certain ?

(Provins.) JOURNAL *le Briard.*

—

Quand commencera-t-on la publication des mémoires de Talleyrand ? — On annonce dans divers journaux qu'une revue anglaise doit donner, par extraits, les fameux mémoires du grand diplomate. D'autre part, M. de Broglie, le nouveau dépositaire du manuscrit, a déclaré à l'un de nos confrères du *Gaulois* qu'il allait, l'année prochaine, publier, au profit d'une œuvre de bienfaisance, ces révélations attendues et promises depuis si longtemps. Où est la vérité ? Toutes ces assertions de journaux ne sont probablement pas exactes, et les mémoires de Talleyrand seront-ils jamais publiés ?

D.

—

Malherbe et la ville de Blaye. — Le grand poète a-t-il jamais dit que le *bon sens, ayant voulu entreprendre de passer par la ville de Blaye, y gagna une paralysie ?* J'ai cherché en vain cette boutade dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux et dans divers autres recueils du XVII[e] siècle. Quelqu'un de nos confrères serait-il plus heureux que moi ? La première mention de sa mauvaise plaisanterie se trouve, me semble-t-il, sous le nom d'un compilateur assez mal famé, Gayot de Pitaval, dans un livre assez rare du XVIII[e] siècle, l'*Instruction curieuse pour la conduite et la conversation du sage* (Amsterdam, chez François l'Honoré). L'anecdotier Gayot de Pitaval est bien capable d'avoir improvisé le prétendu mot de Malherbe contre les gens de Blaye, qui, comme l'explique la glose, auraient été « rustiques et grossiers ».

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Banshee. — Existe-t-il parmi les notions anciennes ou modernes quelque prototype ou croyance contemporaine du *Bean-sighe* (anglais Banshee) ou femme féerique de la mythologie irlandaise ?

J'en appelle aux intermédiairistes, lecteurs ou correspondants de la *Revue celtique.*

(Manchester.) J. B. S.

—

La coquette ou la grenade. — Une lettre du 17 février 1780 ou 1781, adressée de Paris au savant François Séguier, de Nimes, signale une épidémie qui sévit à Paris à cette époque et qu'on désigne sous le nom de *coquette* ou *grenade.*

Pourrait-on savoir quels en étaient les symptômes et la gravité ? N'aurait-elle pas quelque rapport avec l'*influenza* de 1890 ?

(Nimes.) CH. L.

—

Mademoiselle Cazotte. — Mademoiselle Cazotte, fille de l'ancien commissaire de la marine, sauva son père, dans la journée du 2 septembre, en apitoyant les assassins de l'Abbaye. Repris quelques jours après, Cazotte fut condamné à mort par le tribunal criminel pour conspiration comme ayant entretenu des correspondances avec les émigrés. Il fut exécuté le 25 septembre 1792 et mourut avec courage. Sa courageuse et admirable fille se rendit jusqu'au pied de l'échafaud.

A partir de ce moment, l'histoire la perd de vue ; je serais très reconnaissant à celui de mes confrères qui pourrait me dire ce qu'est devenue cette femme héroïque. J. B.

—

L'explosion du pont de Leipzig. — Je n'ai pas à rappeler les péripéties de la bataille de Leipzig, la plus grande du siècle et probablement des siècles. On sait que le seul pont par où s'opérait la retraite, et qui avait été miné, fit tout à coup explosion, ce qui amena la destruction ou la captivité de toute la partie de l'armée française qui n'avait point encore traversé l'Elster. Le colonel du génie Montfort, chargé de la garde du pont, et de ne le faire sauter qu'après le passage de toute l'armée, fut par la suite traduit devant un conseil de guerre (Thiers, édit. Furne-Jouvet, 1878, p. 580) et réussit à se disculper en établissant qu'il était allé, au moment de l'explosion, demander de nouveaux ordres et que le fait n'était imputable qu'à une erreur d'un de ses subalternes (Thiers dit un *caporal ;* Vaulabelle, un *sous-officier ;* les *Romans nationaux*

d'Erckmannn - Chatrian (lesquels n'ont d'ailleurs qu'une valeur anecdotique), un *simple sapeur*; d'autres enfin un ingénieur attaché à l'armée avec un grade qu'ils ne déterminent point).

A-t-on publié les pièces de l'enquête et du procès sur lequel est intervenu le jugement du colonel Montfort (ou *de* Montfort, car quelques historiens lui octroient la particule)? Existe-t-il un compte rendu quelconque de cette affaire? *Pourrait-on m'en communiquer un, d'après les journaux de l'époque?*

Y aurait-il en tout cas dans les historiens militaires ou ailleurs un récit très détaillé de l'explosion, plus circonstancié que celui que l'on rencontre dans les histoires *générales*, *forcément* un peu *sommaires?* Ce récit donne-t-il le nom du *sous-officier*, *caporal*, *sapeur* ou *ingénieur* qui aurait mis le feu à la mine, le *lieu d'origine* de ce soldat ou de cet agent des ponts et chaussées, en un mot, quelques indications sur son *individualité*, etc.?

(Bourges.) L. Jeny.

—

Les bataillons de volontaires de l'Ardèche en 1793. — Je serais bien reconnaissant à l'intermédiairiste qui voudrait avoir l'obligeance de me dire ce que devinrent les six bataillons de l'Ardèche. Le 4e était commandé par Suchet, qui devint plus tard maréchal de France. Quel est l'ouvrage qui donne le plus de détails sur les *volontaires de la République?* A. Chevé.

—

Nasillement diplomatique. — N'ai-je pas lu dans Scarron que, sous le règne de son « beau-frère », certains dignitaires, pour se conformer à l'étiquette, devaient parler du nez? Connaît-on l'origine de cet usage? N'aurait-ce pas été pour flatter le souverain en reproduisant une de ses particularités phoniques, de même qu'autrefois les courtisans d'Alexandre, pour faire la cour à leur maître, affectaient de tenir la tête légèrement penchée de côté? Nous aurions ainsi une indication précieuse sur la voix de Louis XIV, qui mérite peut-être autant d'intérêt que celle de Napoléon Ier, précédemment étudiée ici. Paul Masson.

—

Quel était l'uniforme des maréchaux de camp? — Pourrait-on nous indiquer l'uniforme des maréchaux de camp? Avaient-ils des étoiles sur leur collet? A quelle date remonte l'usage des étoiles dans l'uniforme des officiers généraux? D'A.

—

Eugène Cavaignac. — Existe-t-il un recueil des écrits politiques, des discours, de la correspondance de ce général? Sa biographie a-t-elle été composée d'une façon impartiale et publiée avec les pièces à l'appui des faits? Firmin.

—

Quintin Craufurd. — Il vécut assez longtemps à Paris avant et pendant la Révolution française, et eut la confiance de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Je cherche des détails sur son séjour en France, qui doivent se trouver dans les mémoires du temps et ailleurs. Je prie mes collègues de vouloir bien me communiquer ce qu'ils savent. H. S. A.

—

Les mœurs de Calvin. — Serait-il vrai que ce n'est pas seulement en matière religieuse que Calvin aurait été non conformiste? J'ai été assez étonné de lire les lignes suivantes dans un opuscule de Mgr de Ségur, intitulé : *Causeries familières sur le protestantisme.* Paris, 9e éd., 1860 :

« Calvin... a été convaincu de mœurs infâmes, contre nature, et comme tel, marqué par le bourreau. » Et en note : « Ce fait est acquis à l'histoire, et les protestants modernes ne songent plus à le nier. »

Quels sont les documents qui appuient une pareille assertion? Sont-ils vraiment à l'abri de toute contestation? Paul Masson.

—

Un filleul de Robespierre. — Robespierre, étant député à la Constituante, tint sur les fonts baptismaux le fils d'un marchand mercier de la rue Béthisy, appelé Deschamps. — Ce Deschamps, alors admirateur du député d'Arras, se tourna plus tard contre lui et prit même la parole au club des Jacobins, dans la séance du 29 octobre 1792, au moment où la Gironde accusait de dictature le chef de la Montagne.

Quelque confrère de l'*Intermédiaire* pourrait-il me dire ce qu'est devenu ce filleul de Robespierre ou tout au moins me mettre sur sa trace? J. B.

—

L'invention des tonneaux doit-elle être attribuée aux Piémontais? — Olivier de Serres fait honneur aux Piémontais de l'invention des tonneaux de bois, formés de douves, lesquels ont remplacé partout les urnes ou jarres de terre cuite, pour contenir et conserver les vins et autres liqueurs.

Tel est le texte de la note 152 du t. I des *Mémoires historiques de la maison royale de Savoie*, par le marquis Costa de Beauregard (Turin, 1816).

Quelle foi peut-on y ajouter? Pourrait-on nous citer le passage d'Olivier de Serres? L'ALLOBROGE.

—

La famille Michoud. — Où pourrais-je trouver, ou qui pourrait me donner des renseignements sur M. Michoud qui fut, au commencement de ce siècle, conseiller à la cour de Grenoble et en 1827 député de l'Isère? Je désirerais surtout des renseignements sur le frère de M. Michoud et sur sa belle-sœur, qui habitaient à quelques lieues de Grenoble, à Brangues, je crois. M. L.

—

Un parent présumé de Cambronne. — M. Cambronne, capitaine au régiment du Roy en 1758, était-il le père du fameux général de Waterloo? EDME DE LOURME.

—

La Belle Ferronnière de Napoléon Ier. — Léon Cladel, dans un article récemment paru dans l'*Echo de Paris*, et qui a fait un certain bruit, donne comme une des causes de notre défaite à Waterloo l'impossibilité où aurait été Napoléon de monter à cheval et de se mettre à la tête de sa vieille garde pour l'entraîner. L'empereur aurait été victime, à ce moment, d'un accident qui causa la mort de François Ier.

La thèse n'est pas nouvelle, j'ai lu la même assertion dans un livre dont le titre m'échappe, mais le fait est resté présent à mon esprit. Enfin Alexandre Dumas père, dans le chapitre X de ses *Mémoires*, consacré à Waterloo, écrit ceci :

— Un cheval! un cheval! s'écria l'empereur. On lui amena son cheval.
Il se mit péniblement en selle, choisit son escorte, fit approcher les guides, et lança son cheval au galop.
Mais après vingt-cinq pas il s'arrêta court.
— Impossible, dit-il, je souffre trop.
Et il descendit.
Jérôme accourut.
— Fais de ton mieux, lui dit-il; quant à moi, je ne puis rester à cheval.
Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, avait eu, comme François Ier, sa belle Ferronnière; seulement ce n'était pas la vengeance d'un mari qui la lui avait envoyée, c'était le conseil d'un diplomate.

Voilà qui est net comme articulation.

La chose n'a pas grande importance en soi, car

Pour grands que soient les rois, ils sont ce que
[nous sommes.

Ils sont soumis à tous les accidents de la vulgaire nature.

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre,
N'en défend pas nos rois.

Mais les conséquences de ce petit fait ont été désastreuses pour la France — en admettant que le fait existe. Les *intermédiairistes* pourraient-ils et voudraient-ils élucider ce point des coulisses de l'histoire? — Il ne s'agit pas ici de dénigrer mais d'établir un fait historique, qui prouverait une fois de plus que les plus petites causes peuvent avoir les plus grands effets. J. B.

—

L'horloger Turrian. — Où trouver des renseignements biographiques sur un horloger mathématicien de ce nom, ayant vécu à Crémone, Florence et Genève vers 1580? PAUL STROEHLIN.

—

Le château de Passy-sur-Seine près Mantes. — J'ai sous les yeux une vue de Merian portant cette légende : *Chasteau de Passy-sur-Seyne près la ville de Mante*. Je connais très bien les bords de la Seine depuis Poissy jusqu'à Vernon et je ne sache pas qu'au XVIIe siècle il y ait eu sur ce parcours un château de ce nom. Ne serait-ce pas le château de Rosny, bâti par Sully, qu'on a voulu représenter? P. IPSONN.

—

L'éloquence soporifique de Bossuet. — Dans les notes dont il accompagne les oraisons funèbres de Bossuet, l'abbé de Vauxcelles affirme que l'illustre prélat avait le talent d'endormir ses diocésains chaque fois qu'il prêchait dans la cathédrale de Meaux. Le commentateur de Bossuet tenait ce détail du cardinal de Luynes, qui avait été grand vicaire de l'aigle de Meaux.

D'autres contemporains ont-ils relaté cette piquante particularité ?

QUINNET.

—

M. Littré, poète. — Nous avons lu sur un album d'autographes une pièce de vers du célèbre auteur du *Dictionnaire de la langue française*, qui a pour titre : *le Partage de la terre* (traduit de Schiller).

Est-ce bien la seule, et sait-on dans quelle circonstance il la composa ?

PONT-CALÉ.

—

Les tableaux de Van der Meulen, exécutés pour les Gobelins, y sont-ils encore conservés ? — Dans une notice consacrée à Van der Meulen (*Observations sur quelques grands peintres*), Taillasson dit du célèbre peintre de batailles :

« Il a peint de grands tableaux pour « être exécutés en tapisseries. A force de « l'avoir été, ils sont devenus si altérés que « leurs restes, cachés dans le fond de « quelque magasin, sont même ignorés « aux Gobelins. »

Ces tableaux sont-ils simplement égarés, ou réellement perdus ?

PAUL EDMOND.

—

Romance à retrouver. — Où se procurer les vers et la musique d'une très belle romance qui se chantait, dans la première moitié de ce siècle, même sur les places publiques, et dont voici une strophe retenue de mémoire :

(C'est un nègre qui croit que son maître ne fait que dormir, alors qu'il est mort.)

Mais la robe du jour s'étend sur le rivage :
Les flots portent sans bruit la barque du pêcheur.
Ciel ! que ton front est froid ! Quelle triste blancheur !
Bon maître, que ta voix me rendrait de courage !

Refrain :

Tes yeux sont clos depuis trois jours. } *Bis.*
Maître, dormiras-tu toujours ?

L. DE L.

—

Qu'est devenu le portrait de Rabaut-Saint-Etienne peint par David ? — A l'exposition des portraits du siècle de 1883, M. Rothan avait prêté un portrait de Rabaut-Saint-Etienne par David.

Cette toile mesurait $0^m,65$ sur $0^m,50$ et figurait au catalogue sous le numéro 42.

Elle n'a pas fait partie de la vente qui vient d'avoir lieu au mois de mai, et n'est plus en la possession de la famille Rothan. Un collectionneur pourrait-il nous indiquer en quelles mains a passé le portrait de ce conventionnel ?

VINDEX.

—

Sur une bague d'or antique. — Pendant le séjour que j'ai fait dernièrement au vieux château de la cour, aujourd'hui Hôtel Bellevue, à Sierre, canton du Valais, en Suisse, j'appris qu'une bague d'or avait été trouvée dans les fouilles qu'on avait faites depuis quelque temps sur le terrain de l'ancienne chartreuse de Géronde, fondée en 1331 près de Sierre. Les bâtiments du monastère encore debout forment un grand carré dont l'église occupe un côté. C'est un édifice dont la destinée est bizarre et qui depuis 1874 n'a été habité par aucune communauté religieuse. C'est parmi quelques vestiges des Romains qu'a été trouvée à Géronde cette bague d'or d'un grand poids, portant un sceau gravé d'une tête d'homme à cheveux longs et l'inscription « Scrivario Terefel ». — J'ai appris aussi que la bague était allée à Londres.— Peut-être quelque confrère de l'*Intermédiaire* pourrait-il donner quelques renseignements sur la bague et l'inscription « Scrivario Terefel ».

HUBERT SMITH.

—

Les souhaits d'un bonhomme à ses concitoyens, par Dvitiya Durmanas, vasiya de Bénarès. — La première édition de ce curieux ouvrage a paru à la fin de l'année 1847, une nouvelle édition en a été faite en 1857 (2 vol. in-12. Ballay et Conchon, éd. Paris-Lyon). Ni Quérard, ni Barbier, n'indiquent le vrai nom de l'auteur. Primitivement cette étude avait été attribuée à M. Ballin (Antoine-Gaspard), juge suppléant au tribunal civil de Lyon. Un de nos collègues peut-il nous donner une certitude à cet égard ?

E. M.

—

L'histoire de la caricature politique par M. Cayla a-t-elle été publiée ? — Dans l'*Almanach du nouveau monde* pour 1851 (publié par le journal du même nom que dirigeait Louis Blanc), je trouve sous ce titre, *les Royalistes et la Constitution*, des extraits, alors inédits, de l'*Histoire de la caricature politique pendant la Révo-*

lution française, le Consulat, l'Empire et la Restauration, par J. M. Cayla. Les extraits sont accompagnés de planches fort curieuses, *Louis XVI et la Constitution assis dos à dos*, l'*abbé Chat*, l'*Œuf à la coque* et l'*Œuf à la mouillette*, etc. Une note de l'almanach annonce que cet important ouvrage, *complément indispensable de l'Histoire de la Révolution*, formera deux volumes, ornés de 500 vignettes sur bois et de 60 planches sur acier, publiés en 60 livraisons à 0 fr. 50.

Je connais plusieurs ouvrages de J. M. Cayla, mais je ne sais si celui-là, complément si intéressant des livres de Champfleury, a jamais paru. Me le dira-t-on?

A. E.

—

Sur le frontispice de la Sagesse de Charron. — Je viens de trouver chez un chiffonnier un très bel exemplaire de la *Sagesse, trois livres, par Pierre Charron, Parisien, docteur es droicts. Troisiesme edition reveüe et augmentée.* M.DC.XIII. A Paris, chez David Douceur, libraire juré, rüe Saint-Jacques, à l'enseigne du Mercure arresté. Cette édition est ornée d'un magnifique frontispice, gravé par L. Gaultier. Malheureusement mon exemplaire a jadis appartenu à un personnage dont la pudeur trop délicate n'a pas respecté l'œuvre du grand artiste. Ce sot personnage, qu'il faut rapprocher de celui qui lacéra la *Léda* de Galimard (voir notre numéro du 25 août dernier), de celui qui mutila, au XVII° siècle, les admirables statues antiques de son grand oncle le cardinal Mazarin (on n'a pas oublié les vengeresses malédictions de Michelet dans une des plus belles pages de son *Histoire de France*), ce personnage, dis-je, a mis, en guise de feuille de vigne, une énorme tache d'encre sur certaine partie du corps de la femme nue qui représente la Sagesse. Pourrait-on m'indiquer un moyen chimique de supprimer cette tache malencontreuse et de rendre à la chaste image sa *pureté* primitive?

UN VIEUX CHERCHEUR.

RÉPONSES

Trois Vindex à dévoiler (XXII, 393, 684). — D'après des renseignements puisés, je crois, à bonne source, celui qui se dérobe sous le pseudonyme de J. Vindex et a publié plusieurs romans contre la famille impériale et contre le clergé, chez Taxil, Marmorat, Fayard, Simon, etc., n'est autre que M. Pierre Vésinier.

Né à Cluny (Saône-et-Loire), en 1826, ce « petit homme difforme », dont le portrait fut tracé par M. Rochefort, avec esprit et méchanceté, a vécu longtemps en exil, un peu partout, après le coup d'Etat du 2 décembre. A Genève ainsi qu'à Bruxelles, il a publié des pamphlets contre Napoléon III et l'impératrice, et aussi quelques livres qui ne respirent pas une odeur de sainteté.

Le premier arrondissement de Paris, par 2,626 voix, l'envoya à la Commune, où on le nomma membre de la commission des services publics, et bientôt secrétaire de la Commune. M. Vésinier s'est montré un des révolutionnaires les plus violents. Ancien secrétaire d'Eugène Sue, il ne manque pas d'intelligence et est doué de talent comme écrivain.

A la fin de mai 1871, M. Vésinier a réussi à se sauver en Suisse, d'où il est reparti pour Londres retrouver ses collègues qui s'y étaient réfugiés aux derniers jours de l'insurrection. Aujourd'hui, il est journaliste socialiste à Paris et touche une petite pension en qualité de victime de Décembre; l'ancienne librairie Taxil a souvent eu sa visite et il en recevait quelques appointements comme romancier.

On a de lui les *Chefs révolutionnaires*, brochure publiée à Paris, sous la Commune, et saisie en 1876 chez l'éditeur Fréd. Costes (6, rue de la Feuillade); la *Belle Dévote*, l'*Alcôve du Cardinal*, *Marat ou les héros de la Révolution* (où M. Vésinier a porté de vrais défis à la crédulité publique et où il en est arrivé à présenter Marat comme le père de Théroigne de Méricourt); *Saint-Just ou les soldats de l'an II*, les *Millions de la pénitente*, les *Amours de l'archevêque* (éditions Déuve et Marmorat, Fayard, Simon, Léo Taxil).

M. Vésinier avait déjà fait paraître d'autres romans sous l'Empire: les *Proscrits du XIX° siècle*, *Histoire du nouveau César*, violent pamphlet contre Napoléon III; le *Mariage d'une Espagnole* (mademoiselle de Montijo), contenant des outrages à la morale publique et religieuse ainsi qu'aux bonnes mœurs et des offenses envers la personne de l'empereur et les membres de la famille impériale. Ce dernier livre valut à l'auteur dix-huit mois de prison et 1,000 francs

d'amende, de la part de la cour d'assises du Brabant, en 1866. Les *Amours de Napoléon III ou le lupanar élyséen dévoilé, les orgies de Badinguet et de ses complices avec leurs maîtresses et courtisanes* (frontispice représentant la tête de l'empereur formée de femmes nues dans des attitudes obscènes); la *Femme de César*, écrit non moins ignoble que le précédent. Peut-être M. Vésinier est-il aussi l'auteur des *Nuits de Saint-Cloud, mœurs, débauches et crimes de la famille Bonaparte*, attribuées à M. Aug. Callet, puis à M. Hippolyte Magen; les *Amours secrètes de Napoléon III, orgies de l'Elysée, des Tuileries et de Saint-Cloud dévoilées*, « roman historique », qui n'est qu'un « retapage » du *Lupanar élyséen* et où l'auteur n'avait pas craint de faire « souvent dîner le prince-président chez Céline Montaland; heureusement, on lui a représenté que cette actrice n'avait que huit ans en 1851; et aussitôt il remplaça sans sourciller le nom de Céline Montaland par celui de Suzanne Lagier, plus âgée de dix ans. Oh! la bonne foi de M. Vésinier! A. D'ANCINETTE.

—

Deux adages à retrouver (XXII, 705; XXIII, 59). — Je ne m'occupe en ce moment que du premier. Antérieurement à Leibnitz et à Linné, cet aphorisme est cité sous la forme : « Natura enim in « suis operationibus non facit saltum », dans le *Discours véritable de la vie, mort et des os du géant Theutobocus, roy des Theutons,* etc. (Lyon, Jean Poyet, 1613), reproduit par Edouard Fournier, au t. IX de ses *Variétés historiques et littéraires* (Paris, Pagnerre, 1859, p. 248). Je ne sache pas qu'on soit remonté plus haut. M. Georges Büchmann, l'auteur des *Geflügelte Worte*, offrait, paraît-il, il y a quelques années, 30 marks à qui lui ferait voir un exemple plus ancien. A ce propos, notre confrère Ph. R. félicitait, ironiquement peut-être, M. Charles Richet d'avoir gagné la prime en attribuant, dans la *Revue des Deux Mondes*, le mot en question à... Aristote (*Interm.*, XVI, 702). Il l'invitait toutefois à marquer à Büchmann l'endroit précis des œuvres du Stagyrite où cette heureuse trouvaille avait été opérée. Je n'ai pas entendu dire que M. Richet ait répondu à cet appel.

Voici le moment ou jamais.

PAUL MASSON.

—

L'amour et la musique (XXIII, 163, 283). — La question est intéressante, mais bien vague, et il ne serait pas aisé de l'élucider sans entrer dans des développements que ne comporte pas le cadre de l'*Intermédiaire*. Tout se trouve dans la musique, — au dire des théoriciens, s'entend, — le bien et le mal, l'ignoble et le sublime, tout comme dans l'amour. N'a-t-on pas prétendu qu'un orchestre savamment composé pouvait remplacer l'officine d'un apothicaire?

Le célèbre physicien J. B. Porta affirme, en effet, que ses symphonies, exécutées sur des instruments fabriqués avec le bois des planches médicinales, produisaient le même effet que les médicaments tirés de ces plantes mêmes. (*Magia naturalis*, l. XXII. Neapol., 1589, in-fol.)

L'opinion est originale, et je ne serais pas fâché d'assister à l'expérience. En attendant, je me représente mal un disciple d'Esculape qui, pour guérir un fiévreux, retour du Tonquin, râclerait un pont-neuf sur un violon d'écorce de quinquina. Tous les musicologues ne vont pas aussi loin. En général, pourtant, ils sont plutôt enclins à exagérer qu'à atténuer les vertus de l'art dont ils dissertent. J'ai sous les yeux deux ouvrages de pure esthétique où le problème dont il s'agit, — puisqu'il paraît que c'est un problème, — sans être étudié avec la rigueur et sous la forme parallélique qui satisferait M. Paul Masson, se trouve néanmoins implicitement traité. Peut-être, en glanant çà et là, et en rapprochant des observations isolées, y trouverait-on, à défaut d'une solution directe, quelques indications utiles. En voici les titres : 1° *Philosophie de la musique*, par Charles Beauquier (Paris, Germer - Baillière, 1865, in-18); 2° *les Phénomènes de la musique, ou Influence du son sur les êtres animés*, par le marquis de Pontécoulant (Paris, Lacroix, Verboekhoven et Cie, 1868, in-18).

JOC'H D'INDRET.

—

Vilain XIV (XXIII, 261, 377). — Le chiffre XIIII qui est joint au nom patronymique de la famille Vilain, provient d'une devise, espèce de rébus, dont quelques membres de la maison de Gand, dite Vilain, ont fait usage. Ce chiffre, placé au milieu d'une guirlande de fleurs de *houblon* (en flamand *hope*), signifiait en flamand : VERDIEN (mérite) ou VIERTHIEN (quatorze) IN HOPE, c'est-à-dire en français : *Mérite dans la foi.*

Le premier dans les Pays-Bas qui ajouta ce chiffre à son nom, fut Charles-François-Joseph Vilain, seigneur de Welle, avocat admis au conseil provincial de Flandre, licencié en 1729, receveur héréditaire du pays d'Alost, mort le 18 août 1786. Son frère puîné Jean-Jacques-Philippe, vicomte Vilain XIIII, par lettres patentes du 7 septembre 1758, est l'auteur de la famille actuelle en Belgique. Telle est l'explication donnée par le savant M. Félix Goethals, dans le t. IV de son *Dictionnaire des familles nobles du royaume de Belgique*.

Mais il existe une autre tradition qui veut que la famille Vilain ait pris ce chiffre XIIII en souvenir de *quatorze* de ses membres qui furent successivement prévôts d'une confrérie religieuse à Alost, en Flandre. Cette dernière ville a été le berceau de la famille Vilain dont la parenté avec les princes d'Isenghien (de la maison de Gand) n'a pu être encore établie. O'Kelly de Galway.

La Compagnie des Douze-Associés de la Nouvelle-France (XXIII, 292, 428, 495).— Il est inutile, je crois, d'avoir recours aux compagnies antérieures à celle des Cent-Associés pour trouver la solution du problème historique posé par M. G. de B. Après avoir examiné de près les différentes compagnies qui firent le commerce des fourrures au Canada, depuis Chauvin jusqu'à la création de la grande compagnie en 1627, j'en suis arrivé à conclure que le nombre des sociétaires ne fut, dans aucun cas, limité à douze seulement, quoiqu'il soit presque impossible d'en fixer le chiffre, à l'exception toutefois de la compagnie de Montmorency, qui en comptait neuf. J'ai cité leurs noms dans un précédent écrit sur le même sujet.

Pierre du Guast, sieur de Monts, qui avait succédé à Aymar de Chastes dans son privilège de traite, s'adjoignit à différentes reprises des marchands recrutés un peu partout en France, entre autres de La Rochelle, de Rouen et de Saint-Malo. Champlain et Lescarbot signalent parmi ses cosociétaires Lucas-Legendre, Thomas Porée, Jean Pontgravé, Louis Vermeulle, Mathieu Dusterlot, Daniel Boyer, Collier et Louis Houel. Nulle part ne se trouve le Lucas Viel dont parle M. G. de B. Comment expliquer un tel silence autour de ce personnage? Si véritablement il a existé un Français de ce nom, au commencement du XVIIe siècle, il fallut qu'il jouât un rôle considérable dans les affaires de la colonie, pour mériter l'anoblissement. Comment se fait-il donc que personne n'en fasse mention, quand d'autres moins distingués, comme Collier et Legendre, reviennent plusieurs fois sous la plume des écrivains de l'époque? Explique qui pourra; quant à moi, j'y renonce.

La note tirée du manuscrit (Fonds Chérin) nous apprend que Lucas Viel fut *anobli comme l'un des douze associés de la Compagnie de la Nouvelle-France.* Nous trouvons ici la raison de cet anoblissement, tout à fait étrange si on le rapporte à une des compagnies antérieures à celle des cent associés, car avant l'acte d'établissement de cette dernière, c'est-à-dire avant 1627, le roi ne montra aucune disposition à accorder des titres de noblesse à des marchands de traite, dont l'unique mérite consistait à risquer des capitaux dans des entreprises lointaines qui n'avaient fait la fortune de personne avant eux. Ce n'est qu'à la fondation de la Compagnie de la Nouvelle-France que le roi, inspiré sans doute par le cardinal de Richelieu, l'âme de la nouvelle société, offrit des parchemins qui devaient être répartis sur douze de ses principaux membres. Cette proposition fut agréée avec assez d'empressement, puisqu'au mois de janvier suivant, Lucas Viel, par une singulière coïncidence, reçut les siens, et il ne fut probablement pas le seul à partager dans cette distribution des faveurs royales.

Je me demande maintenant pourquoi Louis XIII a pu différer jusqu'à l'année 1628, pour anoblir l'un des membres d'une compagnie dissoute depuis plusieurs années. Telle n'était pas non plus son intention. Pour donner de l'élan à l'entreprise naissante, chère au cœur de son ministre, le roi voulut se montrer bon prince vis-à-vis des cent associés, en leur accordant non seulement douze titres nobles, mais en leur laissant le soin de désigner ceux à qui il leur plairait de les conférer. La date même de l'anoblissement de Lucas Viel comporte une signification qui n'a pas dû échapper à M. G. de B.

Maintenant, si le savant chercheur français veut savoir ce que je pense de Lucas Viel, je vais le lui dire sans détour. Je ne crois pas qu'il ait existé au sein des diverses compagnies mercantiles, fondées

en vue de l'exploitation du commerce des fourrures au Canada, un actionnaire de ce nom ; je refuse aussi de croire à l'éxistence de la Compagnie des Douze-Associés de la Nouvelle-France. L'histoire s'oppose à ce que nous entretenions une pareille croyance. J'ai déjà expliqué dans un article spécial ce qu'était cette prétendue compagnie, et pas n'est besoin d'y revenir. M. G. de B. dit que ma solution lui *paraît plus rationnelle que concluante.* Eh bien, essayons autre chose.

Le correspondant de l'*Intermédiaire* n'ignore pas, sans doute, que Louis Houel, dont j'ai mentionné plus haut le nom, fut l'un des associés de Pierre du Guast, en 1615, et aussi l'un des principaux actionnaires de la Compagnie des Cent. Il y déploya même tant d'activité et de zèle lors de l'établissement de celle-ci, qu'il dut être choisi comme l'un des douze directeurs du bureau d'administration. Ne serait-ce pas ce personnage qui fut anobli au mois de janvier 1628, après avoir été préalablement désigné de la manière que le roi l'entendait? Louis Houel! Lucas Viel! Ces noms et prénoms sonnent assez différemment à l'oreille, mais, dans les écritures, ils peuvent aisément être confondus. Les vieux manuscrits sont parfois illisibles, et dans la précipitation il est si facile de se tromper! Que M. G. de B. veuille bien se donner la peine de relire le document dont il nous donne un extrait, et il nous renseignera ensuite.

(Québec.) N. E. DIONNE.

La biographie d'Alphonsine Plessis, dite Marie Duplessis, la Dame aux Camélias (XXIII, 325, 471, 523). — En demandant des renseignements biographiques et surtout bibliographiques concernant la Dame aux Camélias, j'avais précisé mes questions, ayant en vue, non un commencement, mais bien plutôt un complément de documents. Je les résume ici, en demandant le titre et la date des revues et journaux de Paris et de la province contenant dans ces dix dernières années des articles relatifs à Marie Duplessis.

Je remercie M. M. L. de son obligeante initiative, et comme l'*Intermédiaire* a réponse à tout, je me recommande à ceux de mes coabonnés qui peuvent, ainsi que moi, s'intéresser à ces recherches, les priant de se reporter dans ce but à l'article que j'ai fait insérer dans le numéro du 10 juin, présente année.

En attendant, je me permets de conseiller à MM. les chercheurs et curieux de n'attribuer à l'article des *Coulisses* de Caen et à l'article de M. E. du Mesnil, qui le suit, d'autre autorité que celle d'une légende, qui a une bien petite part de vérité, mêlée de graves erreurs et de nombreuses inexactitudes.

Pour s'en convaincre, il leur suffira de consulter : 1° le chapitre intitulé Fatalité dans l'ouvrage de M. Charles du Hays, ayant pour titre : *Récits chevalins d'un vieil éleveur, l'Ancien Merlerault*. Paris, typographie Morris père et fils, rue Amelot, 1885 ; 2° l'excellent article de M. le comte de Contades, publié dans la revue *le Livre*, numéro du 10 décembre 1885 ; 3° l'ouvrage de M. Romain-Vienne, intitulé : *la Vérité sur la Dame aux Camélias.* Paris, Ollendorff, 1887-1888.

G. D. M.

—

La noblesse de Balzac (XXIII, 358, 497, 526). — Ainsi que le démontrent très judicieusement les confrères A. P. L. et V. B., l'acte de naissance produit ne prouve absolument rien, et lors même que l'on résoudrait affirmativement la question relative à la particule de Balzac, on ne serait pas plus avancé quant à sa noblesse. Tout le monde sait que la possession même régulière de la particule n'est qu'une présomption, et non une preuve de noblesse.

Pour élucider cette question, il faudrait rechercher dans les papiers de famille, minutes de notaires et registres des paroisses où la famille de Balzac s'est établie ; on y trouverait peut-être des pièces prouvant l'anoblissement, ou tout au moins la possession de la noblesse.

Le passage cité dans l'*Intermédiaire* du 25 août contient une erreur qu'il n'est peut-être pas inutile de signaler. Il y est dit que « Jean-Louis Guez, l'académicien, avait cru lui-même anoblir son nom, en le faisant suivre de celui de sa propriété de Balzac ». Or, le célèbre écrivain du XVIIe siècle était de famille noble, et l'adjonction du nom de sa terre de Balzac était superflu pour affirmer sa noblesse. On peut consulter à ce sujet, outre les ouvrages spéciaux sur la noblesse de l'Angoumois, l'Armorial général de d'Hozier, où les armoiries de famille de Guez sont ainsi décrites : *de gueules à deux bandes d'or.* G. DE BOISJOSLIN.

—

Les peintres sans bras (XXIII, 389, 503, 527). — Il y a aussi des artistes sans yeux, comme Louis Vidal, demeurant à Paris, 24, rue du *Regard* (quelle ironie du sort!), qui, devenu aveugle dans sa jeunesse, a su acquérir un talent de sculpteur animalier des plus remarquables.

Plusieurs de ses œuvres ont été médaillées aux expositions du Salon.

B.

—

M. Andryane (XXIII, 390, 505).—M. Andryane habitait le château de Coye, près Chantilly (Oise), où il a dû mourir et être probablement enterré. Sa veuve y a vécu et y est morte l'hiver dernier et y est enterrée avec son fils et sa fille, morte il y a quatre ans. Elle avait épousé M. Gaston Lescuyer de Savignies, qui habite encore le château de Coye. ALF. D.

—

Les erreurs judiciaires (XXIII, 420). — Dans l'arrondissement de Montmorillon, département de la Vienne, on cite couramment l'histoire d'un nommé Canaran, de Liglet, canton de la Trémouille, qui fut condamné à mort en 1827, pour incendie. Canaran protestait de son innocence, mais, au début de l'instruction, le juge de paix avait tellement insisté en lui disant : « Avoue, et je te tirerai de là », que le malheureux avait avoué un crime qu'il n'avait pas commis. Quand il vit qu'on ne le relâchait pas comme le lui avait promis le juge de paix, Canaran se rétracta. Il était trop tard. Il fut condamné à mort et exécuté; en marchant à l'échafaud, il ne cessait de répéter : « Mes amis, ce n'est pas moi, on tue un innocent! »

L'exécution eut lieu. Plusieurs années après, le curé de Liglet reçut d'un moribond l'aveu du crime pour lequel Canaran avait été condamné. Le coupable demanda à être entendu par des témoins devant lesquels il renouvela sa déclaration; il mourut dans la paix du Seigneur, et une nouvelle enquête basée sur ces révélations *in extremis* amena la reconnaissance de l'innocence de Canaran. Un des jurés survivants de cette malheureuse affaire devint fou, et on attribua sa folie à la sentence qu'il avait rendue.

M. L. N.

—

Vers d'Alfred de Musset dans un almanach de 1846 (XXIII, 421, 533).—Les vers d'Alfred de Musset publiés dans l'*Almanach du jour de l'an pour* 1846. Hetzel, 1 vol. in-32, p. 151, sont publiés dans les *Œuvres posthumes* d'Alfred de Musset (Charpentier, 1860, 1 vol. in-12, p. 194) et dans les autres éditions du même ouvrage, sous le titre de *Dans la prison de la garde nationale*, etc., à l'exception du quatrain suivant, écrit « au pied du lit », qui a été omis pour une raison qui m'est inconnue (p. 152 de l'*Almanach*):

Dans cette petite chapelle
L'ennui ne vient qu'aux ennuyeux.
Pense un instant et pars joyeux,
Ta maîtresse en sera plus belle.

ALFRED DE MUSSET.

Ce quatrain se trouve également dans la *Gazette de Paris* du 17 mai 1857.

H. HAIMCEY.

—

Le baccalauréat et les gens de lettres (XXIII, 451, 535). — Sans s'arrêter aux difficultés qu'il y a de prouver un fait négatif, le Littérateur de province a contesté à Gérard de Nerval le diplôme de bachelier. Et certes, il n'ignore que *toute erreur porte tôt ou tard un mauvais fruit*. (Mot de M. Mesnard, *Administration de la justice criminelle*. Poitiers, 1832. L'un des corollaires de notre devise.) H. B. ne s'est certainement pas trompé.

A cette heure, il semble à constater que le titre refusé au très charmant écrivain qui fut un si pitoyable écolier, c'est à tort que Pont-Calé le dénie à Alphonse Karr. Serait-ce admissible pour celui que ses père et mère (il nous le dit, *Livre de bord*, t. I, p. 22) poussaient à se faire, sinon notaire, médecin, en sa qualité de petit-neveu du fameux chirurgien baron Heurteloup. De plus, on a vu Alphonse Karr répétiteur dans une grande pension de Paris. Il résulte de ces deux faits, d'après la règle *apud bonum judicem plus argumenta quam testes valent*, qu'au rebours de l'auteur de la *Bohème galante*, c'est docteur ès lettres qu'aurait pu être l'auteur de la *Fa-Dièse* et de maint livre exquis. HERCULE BOURDON.

—

Bibliographie des mensonges historiques (XXIII, 459). — M. Mog soulève une question de la nature la plus délicate. Très certainement, oui, sous le second empire, les républicains et les royalistes, ligués pour amener la chute du régime napoléonien, n'ont pas cessé

de prétendre que l'empereur d'alors avait été le fruit illégitime des amours de la reine Hortense et de l'amiral hollandais Werhuel. Sur quoi se sont-ils appuyés pour donner cours à cette assertion? Sur des faits? Sur des commérages? Sur des conjectures? Sur des documents? — Voyons un peu.

Les faits, bien des *Mémoires* du temps les racontent et les commentent. Hortense de Beauharnais, si blanche et si blonde, était charmante à tous les points de vue, très mondaine ainsi que Joséphine, sa mère, et tout aussi tendre que la créole de la Martinique. Elle a eu de nombreux amants, ce qui n'est un mystère pour personne. C'est de sa liaison avec le général de Flahaut qu'est né M. de Morny. C'est de ses rapports avec un musicien bien connu que sont résultées deux cantates devenues toutes deux populaires, le *Beau Dunois* et la *Sentinelle*. (Lisez les *Mémoires* du susdit musicien, et vous verrez qu'il ne mâche pas le morceau.)

A la cour du roi Louis, son mari, en Hollande, la reine, si galante et si bien faite pour être courtisée, a fait la rencontre de l'amiral Werhuel. Un roman d'amour s'en est suivi, et, par suite, un enfant de sexe masculin. Cet enfant serait devenu l'homme de Boulogne et de Strasbourg, l'auteur du 2 décembre, le promoteur de la guerre de 1870.

— Mais, dira-t-on, si, dans ce récit, il y a des apparences, on ne voit pourtant rien de positif. L'histoire doit se nourrir de réalités plus sérieuses. Où sont les faits certains?

Sous le second empire, il a été question, un jour, d'un scandale de palais, d'une affaire de papiers, correspondance et protestation, une intrigue dans laquelle avaient été impliqués le docteur Louis Véron, du *Constitutionnel*, et un nommé Adrien Pascal, rédacteur du *Pays* et secrétaire du prince Napoléon. Les racontars prétendaient qu'il s'agissait là dedans de la naissance du César, qu'on tenait pour illégitime. Mais, encore un coup, tout cela ne repose toujours que sur des paroles en l'air.

Ce qu'il y a de plus plausible, c'est ce que je vais vous dire.

Sur les dernières années du règne de Louis-Philippe, à une époque où le prince Louis purgeait sa condamnation à Ham, Emile-Marco de Saint-Hilaire était l'un des rédacteurs assidus du *Siècle*. Personne n'ignore que c'était un bonapartiste pur sang. On sait aussi qu'il était le fils d'une des dames d'honneur de la reine Hortense. Ce fut même à cause de ce titre que, l'empire ressuscité, il fut nommé par le nouvel habitant des Tuileries conservateur de la bibliothèque de Strasbourg. Mais, en 1843, on était à mille lieues de supposer que la dynastie d'Orléans dût tomber à sept ans de là pour être remplacée à bref délai par un expédient napoléonien, et, par conséquent, Emile-Marco de Saint-Hilaire écrivait ses feuilletons sans arrière-pensée, uniquement pour faire son métier de conteur. Or, en ce temps-là, il publia dans le journal susdit un récit excessivement remarquable. Il y racontait les brouilles qui existaient entre Louis Bonaparte, roi de Hollande, et Hortense, sa femme. Les deux conjoints étaient momentanément séparés, non légalement, mais de fait. Tous deux se trouvaient au palais de Fontainebleau, occupant des appartements éloignés l'un de l'autre. Cependant la reine était grosse. Mais de qui? Louis Bonaparte soutenait que ce n'était pas de ses œuvres. Tout bas, on disait que c'était de l'amiral hollandais. Napoléon, instruit du fait, voulut qu'on brusquât l'affaire. Une nuit, on simula l'explosion soudaine d'un incendie dans la chambre de Louis. Un valet, qui avait le mot, attrapa le prince et le fit s'évader pour fuir le péril, en sorte que, tout nu, effaré, ne sachant où il se réfugiait, il se jeta dans la première porte ouverte qu'il rencontra. Cette porte, vous le devinez, c'était celle de la reine Hortense. Il y eut donc forcément rencontre et rapprochement. Les apparences étaient sauvées. Quand la reine accoucha, elle mit au monde un enfant légitime.

Voilà ce que dit le feuilleton du Page du palais impérial. S'il ne se trouvait rien autre dans cet écrit, on pourrait encore prétendre que c'est un conte fait à plaisir. Mais attendez! Emile-Marco de Saint-Hilaire, cet invariable bonapartiste, va plus loin. Il dit très nettement que, plus tard, à l'heure de l'accouchement, ne voulant pas accepter la situation qu'on lui avait imposée par ruse, Louis Bonaparte, roi de Hollande, protestait contre le cadeau que lui faisait Hortense et faisait un désaveu de paternité. — Le tout en bonne forme.

Je ne dis rien là que de formel. Qu'on consulte la collection du *Siècle*, année

1843, et l'on y trouvera, mot pour mot, tout ce que je viens de dire.

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Les sacrilèges de la Légion d'honneur (XXIII, 483, 568). — On aimerait à savoir si l'agha Mokrani, insurgé contre la domination française, en 1870, a été puni, dégradé et rayé des cadres de la Légion d'honneur?

M. J. B. pourra peut-être compléter son renseignement sur ce point. X.

—

Les Batuecas et les Hurdes (XXIII, 483, 568). — Parmi les *autres livres français qui ont parlé des Batuecas*, on peut citer les *Lettres de Jean Chapelain*, de l'Académie française (t. II, in-4, 1883, p. 330, 339, 340, 341, 349, 355), et les *Lettres persanes* (*Œuvres complètes de Montesquieu*, édition J. Ravenel, 1834, gr. in-8, p. 54). Notre collaborateur trouvera diverses indications sur les prétendus sauvages qu'il est allé voir de près, dans le *Cabinet historique*, 1876, p. 252-253, et dans la *Revue critique*, 1876, n^os^ du 1er et du 15 juillet, p. 13-15 et 41-42.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Madame de Pompadour, graveur (XXIII, 487). — M. Saint-Hélier pourra trouver les renseignements qu'il demande dans les « Mémoires historiques et anecdotes de la cour de France pendant la faveur de madame de Pompadour, par J. L. Soulavie ». Arthur Bertrand, 1802, p. 272.

Et d'une façon plus complète dans le volume de E. et J. de Goncourt, *Madame de Pompadour*. Firmin-Didot, 1888, in-4, p. 365 et suiv. O. N.

— Dans le catalogue de la vente Piot (20 juin 1890), se trouvait une lettre de Marigny, le frère de la marquise de Pompadour, envoyant au baron de Joursanvault, de Paris, le 4 février 1777, l'œuvre de madame de Pompadour: « L'œuvre de madame de Pompadour, tel qu'elle l'a donné et tel que je l'ai donné aussi à plusieurs personnes, n'est composé que de 52 planches; mais comme elle en a fait plusieurs depuis, j'ai l'honneur de vous envoyer un recueil qui en contient 63. C'est le seul qui soit ainsy completté. Il y a en outre 3 estampes d'après Boucher et 3 autres gravées d'après des tableaux en yvoire. J'ai cru vous faire plaisir d'y joindre les titres qui avoient été écrits à la main pour les 52 estampes qui composent le recueil tel qu'il a été donné. »

CH.

— Outre le frontispice de Rodogune, on a de madame de Pompadour une suite de 63 estampes in-folio, d'après les pierres gravées de M. Guay. (Voir Cohen et Brunet.) Dans les *Estampes du XVIIIe siècle*, M. Bourcard cite trois pièces : *Nymphes, Satyres et Amours*, d'après Eisen; l'*Antre du sommeil* et l'*Automne*, ces deux dernières in-8. PENGUILLOU.

— Dans l'édition de la *Correspondance de madame de Pompadour avec son père*, M. Poisson, et son frère, M. de Vandières, publiée par M. A. P. Malassis (Paris, J. Baur, 1878), on lit, p. XIX de la préface, une note ainsi conçue :

L'œuvre gravé de madame de Pompadour, composé surtout de reproductions de pièces de glyptique à la gloire du règne de Louis XV, a été l'objet d'études et de descriptions de M. Albert de la Fizelière (*Gazette des Beaux-Arts*, 1er août 1859), de MM. de Goncourt (*les Maîtresses de Louis XV*) et d'une publication ornée de planches: *Notice sur Jacques Guay, graveur sur pierres fines du roi Louis XV*, par J. F. Leturcq; documents inédits émanant de Guay, et notes sur les œuvres de gravure en taille-douce et en pierres fines de la marquise de Pompadour. Paris, J. Baur, 1873, grand in-8, pap. vergé.

Dans ce même volume de la *Correspondance*, M. A. P. Malassis reproduit, en dimension réduite, deux gravures de l'œuvre de madame de Pompadour, d'après deux intailles de Jacques Guay : le *Temple de l'Amitié* et la *Victoire de Lutzelberg*. FR. F.

—

Les manuscrits de Swédenborg (XXIII, 488). — Notre collègue M. E. M. aurait peut-être quelque chance d'être renseigné sur le sort qui a été réservé aux manuscrits d'Emm. Swédenborg, en s'adressant à notre obligeant confrère du Palais, M. *Humann* (rue Thouin, n° 12, à Paris), qui s'est livré à des recherches approfondies sur Swédenborg. J. P.

—

Quel est l'imprimeur qui s'est servi le premier au XIXe siècle des caractères elzéviriens? (XXIII, 488.) — Par caractères elzéviriens on entend ceux dont se sont servis les Elzevier. Ces caractères marquent dans l'histoire de l'imprimerie une décadence; ils sont copiés de loin (et

avec des défauts) sur les caractères de Garamond et ceux des Estienne, ils sont difficiles à lire, les pleins et les déliés s'y confondent. Par ce fait ils sont désagréables à l'œil. Grâce aux Didot, ces caractères furent abandonnés à la fin du siècle dernier, et les éditions du Louvre (entre autres le *Racine* de 1801) consacrèrent les caractères dits de Didot qui subsistent encore.

Dans le monde des bibliophiles ou des bibliographes, les caractères elzéviriens sont délaissés et ils n'ont de succès que pour un public peu connaisseur. Il est possible que M. Perrin fit refaire le premier des caractères allongés qu'il appela « elzéviriens », mais je dois dire à sa louange que ses caractères sont meilleurs que ceux des Elzevier, parce qu'ils sont plus lisibles ; ils le sont surtout plus que les têtes de clous dont se servent actuellement plusieurs imprimeurs qui font passer sous le nom d'Elzevier au public les impressions les plus horribles, à tout point de vue, que l'on puisse voir.

Les Elzevier, en tant que metteurs en pages, furent de premier ordre. On peut citer d'eux, comme chef-d'œuvre de mise en pages, le *Corpus juris civilis*.

GERMAIN BAPST.

— Le collaborateur Fr. F. a raison de penser que Poupart-Davyl n'a pas restauré en France l'usage des caractères elzéviriens. Il n'en a jamais fait graver, et n'a même pas été le premier à se servir de ceux qu'il a trouvés tout faits.

C'est bien Louis Perrin qui, le premier, a fait graver des caractères de ce genre d'après les meilleurs types des imprimeurs du XVIe siècle.

Puis est venu Pierre Jannet, l'un des plus intelligents et des plus érudits éditeurs de notre temps, qui en a fait aussi graver une série pour la *Bibliothèque elzévirienne*, cette collection qui a été la grande initiatrice du public à la littérature des siècles passés.

Imprimeur et élève de Pierre Jannet, M. Jouaust a voulu avoir aussi ses caractères elzéviriens, dont il a gardé la propriété et qu'il a réservés pour ses éditions, assez connues des bibliophiles pour qu'il n'y ait pas lieu de les mentionner autrement.

Personne autre que ces trois imprimeurs ou éditeurs n'a fait graver pour lui de caractères elzéviriens ; mais des fondeurs en caractères, encouragés par le grand succès de ceux de la *Bibliothèque elzévirienne*, en ont fait aussi qu'ils ont mis dans le commerce, et c'est de ceux-là que s'est servi Poupart-Davyl.

Quant aux éditions « remarquables » qui seraient sorties de ses presses, les seules remarquées ont été celles qu'il a imprimées pour Poulet-Malassis, un maître éditeur, celui-là, et qui était aussi un fin typographe.

Rendons à César ce qui appartient à César. Il est bon d'honorer les morts récents, mais sans dépouiller à leur profit les vivants ou ceux qui les ont précédés dans la tombe.

UN TYPO-BIBLIOPHILE.

— Les caractères elzéviriens n'ont jamais disparu de la typographie parisienne. Si les caractères Didot les ont remplacés de 1789 à 1840, néanmoins les fondeurs en caractères avaient toujours les matrices des anciens types à la disposition des imprimeurs. J'ai eu besoin moi-même de plusieurs lignes et on me les a fournies avec des poinçons d'avant 1789. Trois imprimeries, je crois, s'en servaient encore en 1840, celle de Beaulé, celle de Boucquin, et celle de la rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur. Leur fournisseur était le successeur de Claude Mozet, qui demeurait rue de la Parcheminerie en 1743, et je suis encore allé chez ce successeur, rue du Dragon, en 1849. La maison Virey, rue de Rennes, a dû en hériter. — Quand on fut las du type Didot, on chercha à lui substituer un type plus serré, genre anglais, comme ceux de Poulet-Malassis, Langrand et Simon Raçon; on n'en fut pas satisfait; ils n'étaient pas sérieux. Comme il fallait du nouveau, on reprit le type elzévirien, et je crois que c'est à la Fonderie générale de la rue Madame, au père Laboulaye, que nous devons laisser l'honneur de ce retour. Ce type est d'un bon œil, élégant et correct. Poupart-Davyl, chez qui j'ai fait imprimer quatre pages, n'est venu qu'après. Je ne connais pas son fondeur.

V. B.

—

Question héraldique (XXIII, 489). — La forme *ovale* d'un écu n'a jamais indiqué une origine italienne particulièrement. Quelques héraldistes ont employé l'ovale à côté ordinaire pour remplacer l'écu en losange usité pour les femmes, parce que l'écu en losange est moins gracieux. L'écu ovale a été beaucoup usité depuis la fin

du XVII[e] siècle, parce qu'il est joli, encadré dans un cartouche, soit dans les frontispices de livres, soit au bas des tableaux et au-dessus des grandes portes d'hôtels. Deux écus ovales accolés, avec couronne et supports, sont du siècle dernier : *le cœur volant* indiqué par *Lo* me semble appartenir à un financier des environs de Paris. V. B.

— La forme ovale n'indique nullement l'origine italienne. Je possède le cachet des Goffart, famille *espagnole;* un Goffar (le *t* fut adjoint plus tard) était ingénieur attaché au duc d'Albe, il séjourna longtemps dans les Pays-Bas où il finit par se fixer. Le cachet est ovale, il porte quatre grenades. E. G.

—

Hôtel (XXIII, 513). — On demande « comment les résidences seigneuriales ont adopté un nom qui semble avoir un caractère transitoire, comme d'ailleurs tout ce qui est hospitalité ».

Je crois que le terme adopté est logique, si l'on dissipe tout d'abord la confusion due à l'emploi courant des mots : *hôte* et *hospitalité*, pour deux individus et deux situations essentiellement dissemblables.

Le caractère *transitoire* n'appartient qu'au voyageur, ou à l'invité, et à son séjour temporaire.

Le caractère *fixe*, au contraire, est attaché au maître du logis et à sa constante libéralité.

Par le fait, *hôte* et *hôtesse* sont : « Celui, celle qui reçoit et traite quelqu'un, sans rétribution ». (Littré.) C'est ainsi qu'agissaient les châtelains dont l'hospitalité plénière s'exerçait à toute heure, de jour ou de nuit, et pour n'importe qui.

L'hôte véritable était le seigneur ; il ne vous disait peut-être pas comme l'Espagnol : « Le logis est à votre disposition », mais il faisait mieux, il vous appelait du titre même que vous lui donniez : *Mon hôte*. Etiez-vous chez lui? Etait-il chez vous?

N'est-il pas alors bien naturel que la demeure d'une famille aux traditions hospitalières se soit nommée *hôtel?* N'est-ce pas aussi le nom des édifices dont les portes doivent s'ouvrir à tout le monde, comme ce refuge : l'Hôtel-Dieu, ou la maison commune, l'Hôtel de ville?

Quant aux caravansérails où le vivre et le couvert sont tarifés en chiffres arabes, ce sont des usurpateurs qui n'auraient pas dû raccourcir leur étiquette : *hôtellerie*. Malgré leur table d'hôte, on n'y est vraiment l'hôte de personne ; et, si le propriétaire a décoré son établissement de l'inscription : *hôtel*, c'est par le même motif d'humilité qui fait que le portier met au-dessus de sa loge : « Parlez au *concierge*. » T. PAVOT.

—

Louis XI et la Vierge (XXIII, 515). — Commençons d'abord par rectifier l'une des données de la question. Il est inexact de dire que Louis XI fit frapper une espèce de monnaie à la légende *Ave Maria*, etc. Les seules légendes d'un caractère religieux que portent les monnaies de Louis XI, de même que celles de ses prédécesseurs et de ses successeurs immédiats, sont, pour l'or : XPS. VINCIT. REGNAT ET IMPERAT, et pour l'argent : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM. Il existe, il est vrai, un grand nombre de jetons monétiformes portant des légendes tirées de la Salutation angélique, et j'en connais une quantité, des XIV[e] et XV[e] siècles, en tout semblables, pour les types et les inscriptions, à la pseudo-monnaie dont parle le confrère C. V. Mais, malgré la présence de l'écu royal, ils n'ont absolument aucun caractère officiel et ne sont que des jetons banaux, de véritables objets de quincaillerie, comme on en a tant frappé au moyen âge pour l'usage des marchands ou des particuliers. La dévotion spéciale de Louis XI à la Vierge n'a donc rien à voir avec ces produits de l'industrie privée qui ont été fabriqués pendant près de deux siècles sur le même modèle ou sur des modèles analogues. S'il me fallait une preuve de la banalité de ce type et de son origine bien antérieure à Louis XI, je la trouverais dans deux jetons à la légende : AVE MARIA GRATIA PLENA, et portant au revers la croix fleurdelisée, cantonnée ou accompagnée des lettres A. V. E. M., mais qui appartiennent, l'un à Philippe le Hardi, dont il offre l'écu écartelé de Bourgogne ancien et moderne, et l'autre à Marguerite de Flandres, sa femme, ainsi que le démontrent les armes de cette princesse parties de celles du duc son époux.

Voilà donc un exemple de ces légendes se produisant plus d'un demi-siècle avant l'avènement de Louis XI, et j'en pourrais trouver bien d'autres.

Ces réserves faites, je pense que la dé-

votion particulière de Louis XI à la Vierge Marie n'est pas contestable, étant d'ailleurs affirmée par Commines à divers endroits de ses Mémoires. On rapporte aussi que Louis XI fit construire au Plessis-du-Parc une maison de bois où se gardait, dans une chapelle, une ancienne image de la Vierge qui suivait le roi dans tous ses voyages.

Commines signale également les médailles de plomb que le roi portait à son chapeau, et cette habitude dont tous les historiens ont parlé ne paraît pas douteuse, malgré l'absence de mention concernant l'achat de ces médailles dans les comptes de l'argenterie et des menus plaisirs, ce qui peut s'expliquer par la valeur à peu près nulle de ces plaques de plomb. Voici d'ailleurs textuellement la mention de Commines à ce sujet :

« Nostre Roy s'habilloit fort court... et « portoit ung mauvais chappeau, differant « des autres, et ung ymage de plomb des- « sus. » (Mémoires, l. II, ch. 8.)

Il est impossible de rien affirmer sur la nature de ces amulettes, mais on peut conjecturer que l'image de la Vierge y tenait une grande place. J'ai sous les yeux le fac-similé d'une médaille de plomb trouvée dans la Loire, à Orléans, et dont le style accuse la dernière moitié du XV[e] siècle. Cette plaque ronde, uniface, de quatre centimètres de diamètre, et pourvue d'une bélière, représente la Vierge au milieu d'ornements ajourés et entourée de cette légende en lettres gothiques : NRE DAME DE CLERI. C'est une enseigne du pèlerinage à Notre-Dame de Cléry, pèlerinage très suivi par Louis XI, qui s'y rendait fréquemment, qui avait fait reconstruire l'église dédiée à Notre-Dame et qui l'avait désignée pour recevoir sa sépulture. Il n'est donc pas invraisemblable de penser que l'enseigne de plomb retirée de la Loire, ou du moins l'une de ses similaires, a orné le chapeau de Louis XI, et ce petit monument échappé à la destruction nous donnerait ainsi un spécimen des *ymages* dont parle Commines.

RENÉ DE STARN.

—

La société anglaise et prussienne au XVIII[e] siècle (XXIII, 516). — Si maigre que puisse être le renseignement, j'indiquerai, pour l'Angleterre, *les Quatre Georges,* esquisses des mœurs et des usages de la cour et de la ville, par W. M. Thackeray. T. PAVOT.

— En 1789, Mirabeau a publié sur la cour de Berlin un libelle qui fit grand bruit alors, et qui fut condamné par le Parlement, intitulé : *Histoire de la cour de Berlin, ou Correspondance d'un voyageur français depuis le* 5 *juillet* 1786 *jusqu'au* 19 *janvier* 1787. Alençon, Malassis, 2 vol. in-8. Je connais également un autre ouvrage sur la société berlinoise, qui a pour titre : *la Prusse galante, ou voyage d'un jeune homme à Berlin*. Paris, s. d. (1800), in-8. P. SONPIN.

—

La dernière lettre de Sainte-Beuve (XXIII, 517). — Ni énigme ni indiscrétion. M. Pont-Calé me fait trop d'honneur de vouloir bien s'informer auprès de moi. Je ne sais si M. Zeller en pourrait dire davantage, mais j'ai supposé que madame la princesse Mathilde avait tenu à garder ce mot suprême d'un des plus grands esprits du siècle, qui lui était adressé. Et c'est pour cela que la lettre de Sainte-Beuve, dictée de son lit de mort à M. Zeller, n'a pas été recueillie dans les *Lettres à la princesse*. Je n'en ai parlé moi-même que pour être impartial et complet, dans les *Souvenirs du dernier secrétaire de Sainte-Beuve* (p. 352).

JULES TROUBAT.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Un épithalame du conventionnel Vadier en l'honneur de madame Rude. — Parmi les montagnards de la Convention, une des plus intéressantes figures est Marc-Guillaume-Alexis Vadier, qui fut envoyé aux Etats généraux par le tiers état de Foix. Réélu par le département de l'Ariège à la Convention, Vadier vota la mort du roi, la condamnation des Girondins, de Danton et de Camille Desmoulins. Membre du Comité de sûreté générale, il dénonça Catherine Théot, la mère de Dieu, et la fit incarcérer à la Conciergerie. Condamné à la déportation après le neuf thermidor, il réussit à échapper aux recherches : mais, compromis ensuite dans la conspiration de Babeuf, il fut relégué à Cherbourg par le Consulat. La loi sur les régicides (1816) l'envoya en exil et il vint se fixer à Bruxelles.

C'est pendant cette dernière période

qu'il composa en l'honneur de madame Rude, Sophie Frémiet, née à Dijon le 20 juin 1797 et morte à Paris le 4 décembre 1867, la curieuse pièce inédite que nous publions. Le grand artiste Rude, qui était venu à Bruxelles retrouver Louis David exilé, s'y maria, croyons-nous, vers 1824. Ce serait donc en 1825 que Vadier aurait composé son *Epithalame*.

Toutes les biographies renferment des renseignements erronés sur l'état civil de Vadier. D'après son acte de décès, pris à l'état civil de la ville de Bruxelles, Marc-Guillaume Vadier, propriétaire, demeurant rue des Douze-Apôtres, section 7, nº 1251, époux de Jeanne Ferran, fils de Guillaume Vadier et de Philippine de Massol, décédés, mourut le 14 décembre 1828, âgé de 91 ans 4 mois et 27 jours. Il était né à Pamiers le 17 juillet 1736.

« Un odieux mélange d'orgueil, de barbarie et de lâcheté, a dit Louis Blanc, caractérisait Vadier. » Cette appréciation est-elle juste? FÉLIX DELHASSE.

EPITHALAME

A madame Rude (née Sophie Frémiet), sur la naissance de son premier enfant.

Lorsque le dieu des arts veut de ses favoris
Renforcer la troupe héroïque,
Il réunit, au temple de Cypris,
Les cœurs et les talents de ceux qu'il a choisis
Pour l'honneur de la République.
Phébus, à ce sujet, m'a soufflé cette nuit
Un songe gracieux... En voici le récit..
Le dieu du Pinde et ceux de Cythérée,
En grand gala, célébraient un festin :
Bals et concerts, spectacles, baise-main,
Récréaient, tour à tour, la céleste assemblée.
Il s'agissait d'une belle accouchée,
D'un premier-né de l'amour et des arts...
Chacun des immortels voulait avoir sa part
De cette agréable journée;
Les doctes sœurs de l'Hélicon
Prirent un congé d'Apollon
Pour faire leur visite à « l'aimable » alittée;
Les grâces et les ris, jouant sous le rideau,
Folâtraient au tour d'un berceau
Paré des richesses de Flore;
La jeune Hébé, le charmant Adonis,
Berçaient le bien aimé de la cour de Cypris;
Mon rêve en était là, quand j'aperçus l'Aurore,
Et bientôt Apollon qui descend de son char,
Et quitte la voûte éthérée,
Laissant les autres dieux enivrés d'un nectar
Dont la « douce » vapeur se répand en rosée;
Il menait à sa suite Apelle et Phidias
Pour couronner Sophie... (Elle « tient » dans [ses bras
Le premier fruit du plus tendre hyménée,
Son digne époux la suivit pas à pas):
— Cet enfant, dit Phébus, se couvrira de gloire,
J'ai déjà mis son nom au temple de Mémoire,
Il sera, par mes soins, l'orgueil de ses parents,
L'honneur de la patrie, et l'espoir des savants.
Qu'on ne parle plus tant ou de Rome ou d'A- [thènes;
L'école de David, celle de Canova,
Vont multiplier par douzaines
Les prodiges de ces temps-là.
Sur les pas glorieux de ces dignes athlètes
Nous verrons le burin, le crayon, le ciseau,
Donner la vie au marbre, un corps à la gravure,
Et ravir les secrets du dieu de la peinture.
Aprèz ce beau discours, le seigneur Apollon
Remonta vers l'Olympe avec sa compagnie,
Promettant d'adopter le divin Nourrisson
De l'incomparable Sophie.
Ici finit mon rêve, et tout rêve est folie...
N'importe... Il est de mon désir
Le fidèle interprète, et j'ose vous l'offrir.

Envoi.

Pour louer vos vertûs, vos charmes, vos attraits,
De vôtre excellent cœur faire un portrait fidèle,
C'est à ce digne époux que j'en laisse les fraix!
Puisqu'il a le bonheur de jouir du modèle!

—

Les charités de l'église Saint-Eustache au XVIIIe siècle. — Dans son *Tableau de l'humanité ou précis historique des charités qui se font dans Paris*, publié en 1769, Alletz rapporte au chapitre des aumônes particulières du curé de Saint-Eustache (p. 241) les curieuses indications suivantes :

La paroisse exclut de ses charités tous les ouvriers qui travaillent pour l'opéra, la comédie et les autres spectacles de ce genre, les tailleurs ou loueurs d'habits de masques. En outre les ivrognes, les fainéants, les scandaleux ou ayant d'autres vices connus dans le quartier, ni ceux qui logent des femmes et filles de mauvaise vie...

On ne fait non plus d'assistance aux gens du bas peuple aux approches des jours où ils en pourraient abuser, en les employant à la débauche, comme les Rois, la Saint-Martin, le Carnaval.

Dans la même paroisse, le visiteur de la Compagnie des quinze jours, compagnie fondée pour le rétablissement des pauvres honteux valides de la paroisse, devait s'informer : ... si les enfants des assistés ne servaient point chez les acteurs et actrices de l'Opéra ou chez des comédiens ou comédiennes ou autres personnes de réputation suspecte...

La charité, on le voit, a fait depuis bien des progrès, et la même église qui excluait de ses aumônes les artistes, les comédiens et ceux qui travaillaient pour eux, est précisément la seule aujourd'hui qui les appelle tous les ans pour l'aider à grossir son trésor d'assistance. R. C.

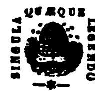
Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1890.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 octobre 1890.*

XXIIIe Année. — No 539. Nouvelle Série. VIIe Année. — No 164

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Labadens. — M. Francisque Sarcey, dans les *Annales politiques et littéraires* (6 avril 1890), termine par la phrase suivante un article intitulé : *Un problème scolaire,* et écrit, sous la forme d'une lettre à M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique : « Je prends la liberté, comme vieux labadens, de vous serrer tout uniment la main, mon cher ministre. »

Employé par un écrivain d'une aussi incontestable autorité, et qui n'a pas l'habitude de parler argot, voilà un mot qui fera certainement son chemin: il ne peut manquer d'aller jusqu'au Dictionnaire de l'Académie.

En attendant la prochaine édition, je demande et sa signification et son origine.

J. Lt.

—

Un dinde ou une dinde? — En province, quand il s'agit de la volaille servie dans un repas, on dit *une* dinde. A Paris, plus généralement, on dit *un* dinde.

Pourquoi à Paris emploie-t-on le masculin? Est-ce parce qu'on sous-entend le mot: Coq (un coq d'Inde)? Comment doit-on dire: *Un* dinde ou *une* dinde?

Une question d'histoire pour terminer: Faut-il croire, comme certains l'affirment, que le premier dindon mangé en France a été mangé à Mézières, en 1570, au mariage du roi Charles IX?

H. T.

—

Sur une citation d'Etienne Tabourot. — Le XVIIe volume des publications de la Société des bibliophiles d'Anvers contient la première partie des mémoires ou journal d'un gentilhomme de la chambre des rois d'Espagne Philippe II et Philippe III, sous ce titre: *le Passe-Temps de Jehan Lhermite*, publié d'après le manuscrit original, par Ch. Ruelens, conservateur à la Bibliothèque royale de Belgique (Anvers, 1890, gr. in-8). On y lit (p. 52): « Auquel propos me souvient avoir ouy dire certain Bigarriste du seigneur des Accors ce présent équivoque: Quand Geneuoys [habitant de Gênes] je voys, homme de bien je ne voys. » Le savant éditeur des curieux récits de voyage et souvenirs divers de Jehan Lhermite dit en note: « Nous n'avons pas trouvé ce propos dans les Bigarrures et Touches du seigneur des Accords (Etienne Tabourot). » Je crois bien avoir vu ledit propos dans un recueil du XVIe siècle. Lequel donc?

Un vieux chercheur.

—

Altenkirkomen. — Je lis, dans une lettre écrite par un officier à sa femme, en 1809: « J'ai dit au commandant Bernard d'aller à la maison, où tu le présenteras à notre fille. S'il plaît, on les mariera, sinon il fera comme Alte*n*kirkomen (ou Alte*m*kirkomen), il retournera à son poste. »

D'où vient cette expression? Quelle en est l'origine?

Hope.

—

François Ier après Pavie. — Je lis dans une conférence de dom Laurent Janssens, bénédictin de l'abbaye de Maredsous, sur le *Chant grégorien, sa Genèse et son développement* (Tournay, 1890, gr. in-8, p. 26): « L'histoire rapporte qu'après la sanglante bataille de Pavie, le roi de France fut amené prisonnier dans la célèbre Chartreuse située à proximité de cette ville. Quand l'infortuné monarque fit son entrée dans l'église, les moines,

dans leurs stalles, étaient occupés à chanter l'office. Le prince écouta la psalmodie grave des austères chartreux, et le premier verset qui vint frapper son oreille fut cet aveu du prophète royal : *Avant d'avoir été humilié, j'ai fait l'iniquité*. Et, soudain, l'émotion du remords gagna le cœur léger de François Ier. L'*histoire rapporte*... C'est bien vague ! Je demande quels sont les historiens contemporains de François Ier qui ont raconté ce trait où je serais tenté de voir, si l'on ne m'apportait pas des témoignages bien précis, bien incontestables, l'imagination d'un écrivain moraliste.

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

L'insurrection de l'Ecole militaire en 1809. — Un chercheur à portée des sources (journaux ou mémoires du temps) pourrait-il me renseigner sur des désordres graves qui se produisirent à l'Ecole militaire en février ou mars 1809, et dont j'ai autrefois entendu vaguement parler ? Un professeur aurait péri, et par suite plusieurs élèves auraient été exécutés. C'est surtout le nombre et les noms de ceux-ci que je désirerais connaître.

INDAGATOR.

—

Jean Bart était-il Suisse ou Français ? — Où est, et quand est né Jean Barth, le fameux chef d'escadre de Louis XIV ?

La *Biographie universelle*, de Michaud (Paris, 1811, tome 3, p. 436), dit qu'il est né à Dunkerque, d'un simple pêcheur, et qu'il est mort en cette ville, le 27 avril 1702.

La Biographie de Feller (Paris, 1833, tome II, p. 91) enseigne qu'il est né à Dunkerque, d'un simple pêcheur, et qu'il est décédé en cette ville en 1702, à l'âge de 51 ans.

Mais des historiens suisses dignes de foi disent que Jean Barth est né d'un simple paysan nommé Pierre Barth, le 10 janvier 1655, et qu'il est décédé en 1702. Il serait donc mort à l'âge de quarante-sept et non de cinquante et un ans.

Se trouverait-il parmi les abonnés de l'*Intermédiaire* un correspondant assez obligeant pour s'enquérir, à l'état civil de Dunkerque, de ce qu'il faut croire de ce qui précède ?

I.

—

Le symbole des brioches. — Dans une étude intéressante de M. Anatole France sur les visions de Jeanne d'Arc, étude parue dans le supplément littéraire de l'*Indépendance belge* du 5 octobre 1896, l'auteur dit :

Ils mangeaient des noix avec des petits pains que la veille les mères avaient pétris tout exprès ; il est probable que ces pains affectaient une forme consacrée et qu'à l'insu des ménagères cette forme perpétuait, comme aujourd'hui encore les brioches de nos pâtissiers, un symbole entièrement oublié.

Un collaborateur pourrait-il expliquer l'allusion de M. France, en disant à quel symbole peuvent bien se rattacher les brioches de nos pâtissiers ?

H. V.

—

Le sergent Élie. — Existe-t-il une biographie spéciale d'Élie, le héros de la prise de la Bastille, et sait-on quand et comment il termina sa carrière ?

L. C.

—

Napoléon Ier et le 10 août 1792.

On raconte que, le 10 août 1792, un homme, un maigre et pauvre jeune homme, en habit militaire râpé, l'œil brillant, les traits contractés, regardait à la fois, en hochant la tête, et les Tuileries, où personne, disait-on ce soir-là, ne devait plus rentrer, et ce peuple, ivre de joie, qui — il le répétait et le criait lui-même — ne devait désormais plus avoir de maître.

Celui-là s'appelait Napoléon Bonaparte.

— Est-ce bien là, se disait-il, le *dégel de la nation* ? (Les mots sont de lui.)

Et tournant le regard vers l'Assemblée, là-bas, où Louis XVI, tandis que Vergniaud parlait de réunir une Convention nationale, mangeait doucement un poulet rôti.

— *Coglione*, murmurait-il, tu n'avais donc pas de canons pour balayer la populace ?

Voilà ce que rapporte M. Jules Claretie, dans son *Camille Desmoulins*. Dans une note, il est dit que, la veille, Napoléon aurait dit à Pozzo di Borgo qu'avec deux bataillons suisses et cent maîtres de cavalerie, il se chargeait de donner une leçon à l'insurrection.

Cet épisode curieux n'est raconté nulle autre part. Nos collaborateurs en auraient-ils déjà connaissance ?

E. M.

—

Mademoiselle Marie de Montheau. — Une recherche curieuse à faire serait celle de toutes les personnes auxquelles Balzac a dédié ses œuvres.

Qu'est devenue, par exemple, la première de celles auxquelles Balzac a songé en publiant la *Comédie Humaine*, en

1842, mademoiselle de Montheau? En effet, son nom se trouve en tête de la *Maison du chat qui pelote*, la nouvelle qui ouvre le tome Ier des *Scènes de la vie privée*. Sœur, pensons-nous, de M. Gaston de Montheau, mort en 1867, et auteur de plusieurs pièces de théâtre, jouées aux Variétés et ailleurs, de 1851 à 1854, elle épousa M. Coupier, directeur de ce même théâtre des Variétés, et, plus tard, du théâtre de Bordeaux. Vit-elle encore, et pourrait-on obtenir des détails précis pour retrouver sa trace? CH. DE LOVENJOUL.

—

Quelles sont les nations qui accordent aux femmes la libre disposition de leurs biens? — Je lis dans *Le Temps* du 14 septembre 1890, dans le compte rendu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, les lignes suivantes :

M. Oppert fait une communication sur une inscription babylonienne très curieuse, faisant connaître la capacité civile de la femme assyrienne sous Nabuchodonosor. Celle-ci pouvait disposer de ses biens sans le consentement de son mari, ce qui lui constituait une position supérieure à celle de la femme romaine et *de la femme des nations orientales actuelles*.

J'ai souligné le passage qui m'intéresse. En effet, en Egypte, la femme, qui, pour nous Européens, semble à première vue esclave au sein du harem, est en réalité civilement plus libre que la Française, dans l'immense majorité des cas. *Elle peut toujours disposer de ses biens propres sans le consentement du mari.*

Je serais heureux de connaître, grâce à l'obligeance de nos confrères, quelles sont les nations, civilisées ou non, dont la législation ou les coutumes accordent la même liberté aux femmes.

D. FOUQUET.

—

Education des enfants. — J'ai lu quelque part, mais sans pouvoir me rappeler où, une pensée à peu près ainsi formulée : Nous élevons nos enfants bien plus pour nous que pour eux-mêmes. Ce qui revient à dire que, si l'on évite une contrariété quelconque à un enfant, c'est bien moins pour lui épargner une peine que pour ne pas avoir nous-mêmes le déplaisir de le voir pleurer ou de l'entendre crier.

Je pensais que c'était dans *Montaigne* que j'avais lu cette pensée, mais, malgré la recherche la plus minutieuse, je ne l'y ai point rencontrée. Montaigne parle bien, dans le chapitre XXV du livre Ier, des parents qui sont incapables de châtier les fautes de leur enfant et qui ne « le sçauraient souffrir revenir suant et poudreux de son exercice, boire chaud, boire froid, etc., etc. ». Mais ce n'est pas là la formule concise reproduite plus haut. Quelqu'un pourrait-il me dire où se trouve cette pensée? A. SOREL.

—

Bône, Bonn ou Beaune? — Le *Journal illustré* du 17 août a donné les *Costumes de la marine française depuis cent ans*. Dans le texte explicatif, très intéressant, qui accompagne ce panorama et qui n'a pas moins de six colonnes, l'auteur anonyme, qui est du métier, ou au moins très compétent, on le sent d'ailleurs, dit à la page 260, sous la rubrique *Désastres*:

« Louis XVI s'efforça d'apporter quelques remèdes à ces maux. Peu d'années avant la Révolution, le port de Cherbourg fut commencé, les ports de Port-Vendres et de *Bône* furent creusés, et on apporta de sérieuses améliorations à ceux de la Rochelle, du Havre, de Dieppe et de Dunkerque. » Un peu de lumière serait nécessaire pour comprendre de quelle ville il s'agit : de Beaune (Côte-d'Or), de Bonn sur le Rhin, ou de Bône, seul port de mer. Cette ville ne devint française qu'en 1832 par droit de conquête. Et on dit à l'étranger que nous ne sommes pas forts en histoire et en géographie. Serait-ce une découverte rétrospective? Mystère! A la page suivante il faut lire 1800 et non 1808, devant le paragraphe : *Officiers et matelots*. Plus je relis, moins je comprends. V. D.

—

Vers à retrouver. — Où les vers et la musique d'une chanson charmante, dont le sujet est renouvelé d'*Ivanhoé*?

Il y a six couplets.

Je les sais, et la musique aussi, mais par à peu près, n'ayant fait que les entendre deux fois.

Voici le premier :

Holà! Qui frappe? — Un galant paladin
Qui, dans sa route, assailli par l'orage,
S'en va mourir de fatigue et de faim,
Si vous n'ouvrez votre ermitage.
Sous votre toit hospitalier
Lui refuserez-vous un gîte?

— Vous serez mal chez un ermite, } *Bis.*
Excusez-moi, preux chevalier. }

Et le dernier:

L'ermite appelle: et, portant un flacon,
Soudain paraît la gentille Gertrude.
— Comment, mon père, un pareil com-
[pagnon
Embellit votre solitude ?

L. de L.

—

Madame de Soubise. — Le sujet de la poésie d'Alfred de Vigny intitulée *Madame de Soubise* est-il historique ou imaginé par le poète ? Dans le premier cas, à quelle source a-t-il puisé ? E. G.

—

Mademoiselle Bon, chanteuse. — Cette artiste lyrique, qui vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, semble avoir appartenu à une troupe nomade et avoir chanté à Marseille, à Montpellier et à Bordeaux. Toutes particularités sur sa carrière seraient les bienvenues. Prière aux amateurs locaux des susdites villes de me dire ce qu'ils en savent.

Inutile de me parler de son procès avec le comte de Suze (1772) et des plaidoyers de Servan, choses sur lesquelles je suis renseigné. P. Lbe.

—

Quel est le peintre qui introduisit les grotesques dans la peinture moderne? — Suivant Vasari, c'est à Filippo Lippo, fils de Fra-Fillippo Lippi et élève du Botticelli, qu'on doit cette invention. Suivant d'autres historiens de la peinture, c'est au Padouan Squarcione, qui vivait plus de 60 ans avant lui et qui était allé en Grèce étudier les chefs-d'œuvre de l'antiquité.

Quel est donc le véritable inventeur de ce genre curieux? Une bonne liste des peintres de grotesques serait à faire.

L. D.

—

La bibliothèque de Laloubère. — Simon de Laloubère, né à Toulouse en mars 1642, mort au château de Laloubère en mars 1729, membre de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions, laissa une très belle bibliothèque où l'on remarquait divers précieux manuscrits, notamment une copie du psautier traduit en ancien allemand par le moine de Saint-Gall Notker. Sait-on où l'on pourrait trouver les livres et les manuscrits du bibliophile languedocien ? Un vieux chercheur.

—

(L. c.) Abréviation à expliquer. — Dans l'*Histoire des recherches sur la quadrature du cercle*, par Montucla (édit. de 1831, Paris, chez Bachelier père et fils), l'avertissement de l'éditeur est signé *L. c.* — Quis ? quid ? — L (egendre)? M.

—

Quel est le livre le plus incorrect qui ait jamais été imprimé ? — Que nos collaborateurs se rassurent, il ne s'agit nullement ici d'une question de goût littéraire, mais uniquement d'une curiosité bibliographique. Tout le monde sait plus ou moins par expérience avec quel soin les auteurs, éditeurs, protes, etc., évitent les fautes d'impression. Je désirerais savoir si la même préoccupation ne s'est jamais exercée de parti pris en sens inverse, c'est-à-dire si on ne s'est pas appliqué à accumuler dans un ouvrage le plus de coquilles, d'irrégularités, d'erreurs de toute sorte, sous le seul point de vue typographique. J'ai comme une vague idée que la chose a été faite, et je présume que l'entreprise a dû coûter autant de peine et causer autant de frais que la recherche d'une perfection absolue. Tant il est vrai que les externes... pardon, les extrêmes se touchent.

Paul Masson.

RÉPONSES

La femme et la terre (XVIII, 103, 158, 179, 273, 321, 375, 401, 462, 592, 620; XIX, 106; XXI, 266, 563). — Si la série est toujours ouverte, — et pourquoi serait-elle close? — je puis offrir aux collectionneurs trois nouveaux spécimens de ce genre de comparaisons :

1° Apulée raconte qu'une troupe de prêtres de Cybèle, à court de monnaie, s'étant avisée de vendre des oracles, avait fabriqué à cet effet le distique suivant qui pouvait s'adapter à nombre de cas, et notamment aux résultats probables d'un mariage :

Ideo conjuncti terram proscindunt boves,
Ut in futurum læta germinent sata.

(*Métamorph.*, l. IX.)

Les bœufs qu'au même joug on lie
De la terre entr'ouvrent le sein,
Afin qu'avec usure elle rende le grain
Que le laboureur lui confie.

(*Trad. anon.* Châtillon-sur-Seine, in-8, an V.)

2° Shakespeare fait dire à Agrippa, en parlant de Cléopâtre :

Royal Wench!
She made great Cæsar lay his sword to bed;
Ne plough'd her, and she cropp'd.

Royale ribaude ! elle introduisit le grand César avec son épée dans son lit. Il la laboura, et en tira une moisson.

(*Cléop.*, acte II, sc. 2.)

3° Je compare les terres en friche qui sont encore en France aux filles qu'on laisse sécher dans un cloître ; il faut cultiver les unes et les autres.

(Voltaire, 4e *Dialogue philosophique.*)

Au reste, il n'y a rien de surprenant à ce que les rapprochements de ce genre se rencontrent en si grand nombre, puisque le verbe grec φυτεύω, dont le dérivé français, assez mal famé, suggéra un expédient si ingénieux à l'abbesse des Andouillettes (*Tristr. Shandy*, chap. 285), signifie tout à la fois engendrer et planter.

Les jeunes Visitandines de Gresset ne se trompaient donc pas de beaucoup, lorsque, scandalisées des gros mots dont Ver-Vert émaillait ses discours, elles s'enfuyaient à toutes jambes en criant que le petit bandit parlait grec.

JOC'H D'INDRET.

—

Trois Vindex à dévoiler (XXII, 393, 684; XXIII, 587.) — A la note, déjà très longue, donnée par notre collaborateur d'Ancinette sur P. Vésinier, j'ajouterai: *Histoire de la Commune de Paris*, par P. Vésinier, ex-membre et secrétaire de la Commune et rédacteur en chef du *Journal officiel*. (Londres, Chapman et Hall, 1871, in-12, XI-420 pages.) C'est un livre rare en France.

Il y a Vindex et Vendex. Aucun bibliographe n'a encore signalé cette différence. Duquel de ces deux noms sont signés les pamphlets plus ou moins orduriers de Vésinier? De qui est l'ouvrage suivant, par exemple : *L'Empereur s'amuse. Les passe-temps secrets de Napoléon III, par Victor Vendex?* (Londres, Bruxelles, Librairies internationales. Seul dépositaire en France : Ch. Brun, libr.-éditeur à Toulouse, 1871, in-12, 4 ff. non chiff. et 256 pages.)

L'ouvrage ne vaut peut-être pas la peine qu'on s'en occupe, mais enfin, les bibliographes sont, comme les médecins, bien souvent forcés de mettre la main *à la pâte*, sans dégoût !

P. LBE.

—

Le « Petit Pasteur » de Murillo (XXIII, 134, 271, 305, 332). — Il s'est produit au sujet de ce tableau plusieurs erreurs qu'il importe de dissiper. Tout d'abord, appelons-le : *Il Pastoretto*, si nous voulons parler italien, ou : *El Pastorcito*, si nous préférons l'espagnol ; mais le désigner sous le nom de : *El Pastoretto*, c'est absolument comme si on disait : *Der* Petit Pasteur.

La principale confusion que je relève ensuite tient à ce qu'il y a eu deux expositions au profit des Alsaciens-Lorrains : la première au Palais-Bourbon, en 1874 (et non 1875), en vue de la colonisation de l'Algérie, sous la présidence de M. le comte d'Haussonville; la seconde au bénéfice des orphelins d'Alsace-Lorraine, dans la salle des Etats du Louvre, en 1885. A ces deux exhibitions ont figuré plusieurs œuvres de Murillo. Le tableau appartenant à M. Gustave Delahante (galerie Salamanca), et qui a été exposé en 1874 (n° 357 de la Notice), n'est pas celui qui nous occupe. D'abord il ne représente pas Jésus enfant, mais saint Jean-Baptiste enfant. De plus, il est d'une hauteur de 0 m. 62 sur une largeur de 0 m. 53. Il ne répond donc pas aux dimensions données par M. Georges Monval. Au contraire, celles-ci (0 m. 56 sur 0 m. 41 ou 42) s'appliquent on ne peut mieux à *El Pastorcito*, exposé en 1885 (n° 361 de la Notice) et faisant partie de la collection de M. Greffulhe, qui l'avait acheté à la vente publique du 1er mai 1874 (et non à la fin de l'Empire). Cette toile lui avait été adjugée pour la somme rondelette de 120,000 francs.

Chose singulière, la confusion que je viens de signaler a été commise en partie par Curtis lui-même, dans son soigneux travail, intitulé : *A descriptive and historical catalogue of the works of don Diego de Silva Velazquez and Bartolome Esteban Murillo.* New-York, 1883, gr. in-8.

On y lit en effet sous le n° 169 : CHRIST THE GOOD SHEPHERD (comte de Greffulhe). Presented by queen Isabella to M. Guizot... — Alsace-Lorraine exhibition. 1874.

PAUL MASSON.

—

La Compagnie des Douze-Associés de la Nouvelle-France (XXIII, 292, 428, 495, 591). — Les dossiers de Chérin sont de date relativement récente, et d'une lecture facile. Celui qui nous occupe date

de 1787. Il résume les documents fournis pour prouver la noblesse des ascendants de Viel de Raveton, postulant au grade de sous-lieutenant, et l'un des descendants de Lucas Viel.

Je ne ferais aucune difficulté d'admettre l'identité de Houel et de Viel, si cette solution proposée par mon savant confrère ne rencontrait de très sérieux obstacles. D'abord, il faudrait, en ce cas, attribuer l'erreur d'orthographe à Chérin ou à son scribe, ou plutôt encore, au rédacteur des lettres d'anoblissement.

M. Dionne me dira peut-être : Peu importe que l'erreur vienne de Chérin ou d'un autre : il n'y a jamais eu de Viel dans la compagnie, celui qui a été désigné ainsi s'appelait Houel, et voilà tout : la question est résolue.

Pas encore, répondrais-je ! car, comment expliquer que Louis Houel ait accepté d'emblée de s'appeler Lucas Viel, par suite d'une erreur involontaire d'un copiste, et que toute sa descendance ait ratifié cette erreur ?

Mais, dira-t-on, il a pris la noblesse comme on la lui a donnée, sans réclamer sur l'orthographe, assez peu importante à cette époque.

Soit ! mais voici l'obstacle insurmontable. Le fils dudit anobli est mort à Argentan, en 1660, à l'âge de cinquante ans. Il était donc né vers 1610, *c'est-à-dire dix-huit ans avant la date la plus ancienne qu'on puisse assigner à l'erreur*. Eh bien, il s'appelait Guillaume Viel ! (Minutes de Le Charpentier et Gilles Matrot, notaires à Argentan.)

Dans cet état de choses, voici une nouvelle hypothèse que je soumets à la compétence de mon obligeant correspondant. L'orthographe usitée dans les papiers de famille ne serait-elle pas la bonne ? et les auteurs qui ont traité de la formation de la Compagnie de la Nouvelle-France ne seraient-ils pas dans l'erreur en désignant sous le nom de Houel l'administrateur en question ? G. de B.

—

L'idée de patrie existait-elle en France avant la Révolution ? (XXIII, 294, 410, 465, 521.) — Un mot pour prouver qu'avant comme après la Révolution, cette idée de patrie existait. Le grand ministre Colbert (1618-1683) avait pour devise : *Pro Rege sæpe, pro patria semper*.

Ch. Fruchier.

—

La noblesse de Balzac (XXIII, 358, 497, 526, 594). — Le document le plus important à produire serait, en effet, l'acte de naissance du père de l'écrivain. Voici quelques renseignements, tirés des papiers d'Honoré de Balzac, entre mes mains, qui pourront aider à le voir mettre au jour.

Bernard-François Balzac (?) était né au hameau de la Nougarié, arrondissement d'Alby (Tarn), le 22 juillet 1746. Son acte de décès, que je possède, porte qu'il est mort à Paris, quoique habitant ordinairement Versailles, le 19 juin 1829, rue et quartier Sainte-Avoie, n° 47, âgé de quatre-vingt-deux ans. Il faut remarquer que le docteur Nacquart, l'ami de la famille, habitait aussi rue Sainte-Avoie, n° 39. Mais il se peut que ce dernier numéro lui ait été attribué postérieurement à l'année 1829. Ch. de Lovenjoul.

—

Les erreurs judiciaires (XXIII, 420, 595). — Quel emballement à propos d'erreur judiciaire, et quelle étrange attribution de responsabilité ! Un innocent, disait-on, avait été condamné à mort. Le président de la cour d'assises était seul coupable d'une pareille énormité ; au besoin, on pouvait s'en prendre aussi à son complice, le greffier qui avait manié la plume. Quant au jury — parfaitement libre de rendre un verdict négatif — personne n'en sonnait mot ; on le tenait pieusement en dehors de toutes ces clameurs : c'était le *tertius gaudens*. Haro sur le président, le malfaiteur par excellence ! Ah ! celui-là, on pourra le condamner éternellement, on sera toujours sûr de ne pas frapper un innocent.

Sans doute, il faut déplorer de tout son cœur la condamnation d'un non coupable ; l'innocent condamné me fait l'effet d'un malheureux qui est enterré vivant. Mais, il faut se hâter de le proclamer, les erreurs judiciaires bien avérées sont rares, et émanent presque toutes de la magistrature duodécimale, qui, par compensation, acquitte un grand nombre de coupables, — variété d'erreurs judiciaires qui ne soulève pas de tempête.

Il y a eu des erreurs judiciaires, il y en a, il y en aura. Le juge n'est pas infaillible ; en sa qualité d'homme, il ne saurait échapper à l'infirmité humaine. Bien plus, il peut être induit à une décision injuste par des témoins qui trompent ou se trompent. Vous avez certainement

rencontré dans votre vie des gens qui, de la plus entière bonne foi, disaient avoir vu un tel, tel jour, à telle heure. Ils l'auraient affirmé, à l'audience, sous la foi du serment. En réalité, ils n'avaient pas vu la personne désignée. Sous l'influence d'une espèce de daltonisme, ils ne voyaient pas juste.

Et dans les constatations de l'identité de la victime, si importantes pour la recherche de l'auteur et du mobile du crime, que d'erreurs se produisent ! Combien de fois, à la Morgue, les reconnaissances de ce genre sont trouvées inexactes. Voici un exemple saisissant d'une reconnaissance erronée faite par des témoins, et qui montre ce qu'il y a de fragile dans les affirmations de l'homme:

Le suintement rougeâtre et sirupeux d'une caisse expédiée en gare avait attiré l'attention des employés du chemin de fer ; l'un d'eux avait même dégusté ce qu'il prenait pour du sirop de groseille et n'avait pas récidivé. Bientôt la caisse répandit une odeur tellement nauséabonde qu'on se décida à l'ouvrir. La caisse contenait un tronc et une tête de femme. Grande fut l'émotion des déballeurs, et surtout celle de l'employé dégustateur, qui tomba en pâmoison. Peu de jours après, on découvrait, à vingt lieues de là, à moitié enterrées dans un champ, les jambes qui complétaient la femme encaissée. Quels étaient les auteurs du crime ? Les soupçons se portèrent sur plusieurs individus qui furent arrêtés et, à la suite d'une laborieuse information, traduits en cour d'assises. Qui était et d'où venait la victime, on n'en savait absolument rien, lorsque, à l'une des audiences de la cour, des témoins, auxquels on présenta la tête conservée dans un bocal d'alcool, déclarèrent que c'était celle d'une personne dont ils donnèrent le nom, l'âge et la profession. Cette constatation d'identité devenait une charge accablante pour les accusés.

Or, le jour même où la victime était si parfaitement reconnue dans son bocal, elle avait reçu audience du procureur d'un arrondissement voisin. « La demoiselle X sort de mon cabinet », s'empressa d'écrire le magistrat qui venait de lire le compte rendu des débats. Les débats se prolongeant, cette déclaration arriva à temps. Lue à l'audience, elle produisit une sensation énorme, que je n'ai pas oubliée.

Depuis cette décision, il s'est passé plus de quarante ans, et l'affaire est restée aussi mystérieuse que dans l'origine. Le mobile et les auteurs du crime, l'identité de la femme dépecée, n'ont jamais été découverts. E. DE NEYREMAND.

—

Tout d'une venue, comme la jambe d'un chien (XXIII, 449, 534). — Tout d'une venue ! Mais je croyais que c'était tout le contraire : en jambe de chien signifie tortu, ou avec une brisure ; une avenue, à Nimes, débouchant du nord au midi sur le boulevard du Chemin de fer, n'a pas été continuée en ligne droite, mais présente une ligne brisée sur deux points de sa longueur ; de là le reproche à l'administration de l'avoir faite *en jambe de chien*, ce qui est bien le contraire de *tout d'une venue*.

Le Dictionnaire de Littré, à l'article *Chien*, 3e Locutions diverses : « Droit comme la jambe d'un chien se dit d'une chose tortue. »

(Nimes.) CH. L.

—

Le capitaine Lacuson (XXIII, 451). — Le 10 août 1889, le cher confrère A. Nalis écrivait : « On dit que la terreur que Lacuson inspirait aux habitants de la Bresse jurassienne s'est perpétuée jusqu'à nos jours. » Et il demandait si on connaissait le texte de la prière que les pauvres Bressans récitaient chaque soir, afin d'éviter l'attaque nocturne des pillards *cuanais*.

Lisez : *Séquanais*, Franc-Comtois.

Les Franc-Comtois espagnols se jetaient bien aussi sur les hameaux et les villages de leurs autres voisins, les Bugistes, les *Gris*, suivant le langage du temps. Mais c'était plutôt par esprit de vengeance et de représailles que pour s'enrichir. Au levant de la rivière d'Ain, les Cuanais trouvaient plus de coups à recevoir que de bétail à enlever. C'était une autre sorte de compte à régler.

Les *Gris* se faisant justice eux-mêmes, je n'ai trouvé chez eux ni prières ni invocations.

Chez les malheureux Bressans de la plaine, qui se laissaient tondre en gémissant, voici le verset qu'on ajoutait chaque soir aux litanies que disait la famille, autour du foyer, avant de se coucher.

Il peint douloureusement l'effroi de ces âmes naïves.

« De Lacuson et de Pille-Muguet délivrez-nous, Seigneur ! »

Pille-Muguet était un des lieutenants du célèbre partisan franc-comtois.

Pierre Dupont, qui a si bien connu les laboureurs des bords de la Saône, n'a-t-il point pensé aux excursions des Franc-Comtois quand il nous fait un si admirable tableau du paysan rêvant devant son champ et demandant au ciel sa protection contre l'*ennemi*.

Les Jurassiens écrivent Lacuzon, avec un *z*, et je crois qu'ils ont raison.

Comme tous les héros, Lacuzon se convertit sur ses vieux jours et fit une mort exemplaire. A la fin du XVII[e] siècle, un statuaire de Saint-Claude, Reymondet, allant à Rome, trouva sur son chemin un vénérable pèlerin qui l'édifia par ses discours, ses sentiments de foi profonde et de haute piété. L'infortuné, sous le poids de cuisants remords, allait se confesser au père des fidèles et lui demander pardon de crimes tellement affreux qu'il n'osait pas y penser.

Le jeune artiste fut touché d'un si vif repentir. Il s'attacha d'autant plus à ce vieillard qu'il reconnut en lui un compatriote. Il lui rendit quelques petits services.

Après deux ou trois jours d'intimité, le vieillard avoua qu'il était de Longchaumois.

Au moment de la séparation, il lui confia son nom, le nom terrible de Lacuzon.

Comment ce géant de nos guerres provinciales n'a-t-il pas trouvé un historien? Ce n'est certainement pas la pruderie qui a retenu nos chroniqueurs.

A. VINGT.

—

Rougeot de Merisy (XXIII, 457). — C'est sur la foi du *Dictionnaire de la noblesse*, de La Chesnayé-Desbois (t. VII, édition de 1865, colonne 381), que la femme du fermier général Rougeot a été désignée par moi sous le nom de Marie de *Clocy*. La famille de Clocy m'étant d'ailleurs parfaitement inconnue, il se pourrait que ce fût une faute d'impression.

W.

—

Le masque mortuaire de Napoléon I[er] (XXIII, 481, 564). — L'*Indépendance belge* porte depuis quelque temps l'annonce suivante : « Napoléon I[er]. Masque original moulé à Sainte-Hélène, par le docteur Antomarchi. Prix : 100,000 fr. S'adresser initiales C. V. L., rue de Robiano, 88, Bruxelles. »

EDME DE LAURME.

—

Les sacrilèges de la Légion d'honneur (XXIII, 483, 568, 599). — Sans flétrir le refus de Courbet et la charge d'André Gill qui en fut la suite, jusqu'à nommer ces actes des sacrilèges, on peut rappeler sous cette rubrique qu'à la suite de la lettre acerbe écrite par Courbet à l'empereur pour refuser la croix, André Gill fit paraître un dessin représentant le peintre allumant sa pipe avec un immense ruban rouge (ce qui ne serait peut-être pas très pratique).

Courbet n'est pas le seul qui ait refusé le brevet de chevalier de notre ordre national. Avant lui, La Fayette, Lemercier, Ducis et Delille se sont fait une petite réclame en dédaignant le ruban rouge à l'aide duquel Napoléon I[er] avait fait taire l'hostilité d'un grand poète allemand: Gœthe.

JEAN ALESSON.

— Sera-t-il permis de demander à M. J. B. de qui il tient l'anecdote qu'il raconte au sujet de Mokhrani?

J'ai, sur le compte de ce grand chef indigène, des renseignements tout différents, comme on va le voir, puisés à la meilleure source, à une époque fort voisine des événements auxquels M. J. B. a fait allusion.

Quelques petites rectifications, tout d'abord.

Ce n'est qu'en juin 1871, et non en pleine invasion prussienne, que l'insurrection arabe a éclaté.

Mokhrani n'était pas simple chevalier de la Légion d'honneur, mais bien commandeur, et, de plus, conseiller général de la province de Constantine, fort courtisé par la société du chef-lieu. Il était, non simple agha, mais bachagha de cette province, c'est-à-dire, dans les idées féodales des musulmans, chef suprême des indigènes.

Ce qui donnait une haute gravité politique à sa défection subite, c'est qu'il était le représentant de la plus illustre famille de la région, de celle qui avait été la première à se rallier à la France après la défaite d'Abd-el-Kader. Mais la conduite de Mokhrani n'en a pas moins été des plus chevaleresquement correctes, après qu'il se fut résolu à se mettre à la tête d'un soulèvement dont l'une des principales causes fut l'outrage ressenti par les

indigènes par suite du décret Crémieux, de novembre 1870, qui accordait aux juifs algériens une naturalisation en masse, refusée aux plus anciens et aux plus fidèles serviteurs musulmans de la France.

Deux jours avant de se mettre en campagne, Mokhrani adressa par écrit au préfet de Constantine sa démission de conseiller général, en même temps qu'il faisait remettre au général commandant la division ses insignes de commandeur de la Légion d'honneur, *renfermés dans leur écrin*, et une déclaration de guerre redigée en termes aussi polis que fiers.

Ce ne fut qu'ensuite qu'il se mit à la tête de quatre mille cavaliers pour ouvrir la campagne. Quand il se vit vaincu et à peu près abandonné par les siens, il déboucha un matin, à la tête d'une trentaine de fidèles, sur la route d'Aumale, au moment du passage d'une colonne française, et lutta follement pour être sûr d'être tué dans la mêlée. C'est ce qui arriva.

Au moment de son entrée en campagne, son compte à la principale maison de banque de Constantine était très chargé. Comme on en raillait charitablement le banquier, celui-ci déclara n'avoir pas la moindre inquiétude, et il fut, en effet, remboursé jusqu'au dernier sou.

Voilà l'histoire de Mokhrani, telle que me l'a contée en 1873, à Constantine, le préfet lui-même, pour me faire sentir, par un exemple frappant, à moi nouveau venu dans le pays, de quelle noblesse de sentiment les Arabes, même rebelles, sont capables.

Aujourd'hui que, contre toute vraisemblance, on réhabilite de toute façon l'insurrection du 18 mars, faite sous l'œil bienveillant des Allemands, c'est bien le moins de ne pas calomnier de loyaux adversaires qui, comme Mokhrani, ont agi ouvertement et payé chevaleresquement de leur vie leur acte de folie.

A. X.

— L'agha Mokhrani — si je ne me trompe — avait simplement envoyé sa croix au gouverneur et dénoncé les hostilités au commandant du poste qu'il allait attaquer dans une lettre fort digne. Il a payé de sa vie sa rébellion. Dans un engagement avec la colonne du général Cérez, à la nuit tombante, il fut atteint par une balle perdue. Après la prise de Galah, on vendit à l'encan ses dépouilles. En souvenir de ce grand chef, j'achetai un livre de jurisprudence arabe, *Si Khelil*, et des tasses à café qui, vues de loin, m'avaient tenté et qui de près, hélas! n'étaient qu'un vulgaire échantillon des manufactures de Creil ou de Montereau.

E. B.

—

Les Batuecas et les Hurdes (XXIII, 483, 568, 599). — Le *Voyage en Espagne* du baron Davillier a toute une colonne consacrée aux Batuecas (chapitre de Salamanque, *Tour du monde*, 1872, II, 339).

E. C.

—

Hôtel (XXIII, 513, 603). — La théorie mise en avant par M. Przezdziecki pour expliquer l'origine du mot hôtel, appliqué, suivant l'expression de Ménage, aux logis, dans les villes, des princes et grands seigneurs, me semble très discutable. Antérieurement au XVe siècle, chaque seigneur maître d'une certaine étendue du pays était dans l'obligation de vivre au milieu de ses vassaux, pour les surveiller, les protéger et maintenir son autorité. Ce n'est qu'au moment où le pouvoir du roi eut acquis plus de force, et alors que la centralisation prit naissance, que les nobles purent en toute sécurité venir résider, principalement l'hiver, dans l'enceinte des villes.

On ne se contente plus des simples maisons de bois des siècles précédents. Les princes, les nobles, les évêques et bientôt les financiers feront construire des hôtels en pierre, dans lesquels un grand luxe architectural ne tarde pas à se développer.

Alors que les bourgeois continuent à habiter des maisons, le logis citadin des grands seigneurs fut désigné sous le nom d'*hostel* (du latin *hospitalis*, pris neutralement, dans les langues romanes, au sens de demeure). Au reste, dans nos vieux auteurs (XIe siècle, *Chanson de Roland*, XIIIe siècle, Villehardouin, etc., etc.), on rencontre souvent le terme *ostel* pour désigner une demeure noble.

Dans deux lettres à sa fille, madame de Grignan, madame de Sévigné s'est servie du mot *hôtellerie* pour désigner les Rochers et le château de Grignan. Furetière et le Dictionnaire de Trévoux indiquent uniformément qu' « *hostel* s'est dit *depuis quelque temps* des maisons garnies et des célèbres hostelleries ou auberges ». Richelet, de son côté, après avoir parlé de

l'hôtel habité par les seigneurs (*ædes, domus*), ajoutait que ce même mot (*hospitium meritorium*) s'emploie *abusivement* pour dire une grosse auberge, une fameuse auberge de Paris. E. M.

—

Femmes esclaves en Turquie (XXIII, 514). — Il serait certainement bien à propos de commencer une croisade pour faire disparaître *en fait* de la Turquie, l'esclavage des femmes. La réunion à Paris du congrès international antiesclavagiste va permettre de protéger en Afrique la race noire qui a fourni trop longtemps aux musulmans une sorte de bétail humain. Mais comment arriver à supprimer radicalement l'esclavage dans lequel vit la majorité des femmes des harems? Pour beaucoup d'esprits sérieux, c'est un problème insoluble, puisqu'il faudrait modifier non seulement des mœurs séculaires, mais se mettre en opposition avec la loi religieuse d'un immense empire.

L'on peut cependant admettre que le nombre des esclaves tirées de l'Abyssinie et des pays nègres avoisinant les Etats barbaresques deviendra assez facilement presque nul; cette traite, à peu d'exceptions près, n'assurait que le service de la domesticité. (D'après un auteur bien renseigné, en 1868, on comptait à Constantinople 30,100 esclaves noirs dont 3,500 du sexe masculin.) Mais est-il possible, avec l'organisation de la vie intérieure des Turcs de la classe aisée, de faire disparaître les esclaves blanches, dont le chiffre des dernières années variait entre 2 et 3,000.

Alors que le gouvernement turc laissait exister à Constantinople un bazar public des esclaves, c'est-à-dire avant 1847, on divisait les esclaves blanches en trois catégories :

1° Les Gurdju ou Géorgiennes; c'étaient les plus estimées et aussi les plus rares;

2° Les Tcherkesses ou Circassiennes;

3° Les Abaça ou Abazes (tribu de race blonde du Caucase).

Malgré le firman d'Abdul-Medjid, du 8 novembre 1854, qui interdisait le trafic des esclaves, l'on ne peut nier l'existence, dans les harems, d'eunuques et de femmes esclaves. Je sais que les Russes, par des croisières établies sur les côtes de la Circassie, ont mis de grands obstacles à la traite des blanches; cependant, en 1855, j'ai vu dans les eaux turques des bâtiments chargés d'esclaves. Les mesures prises n'ont eu pour effet qu'une grande élévation dans les prix, et l'on peut affirmer, sans crainte de se tromper, qu'il se trouve encore aujourd'hui en Turquie de nombreux esclaves.

Un résident à Constantinople pourrait seul donner des renseignements précis. Il serait particulièrement intéressant de savoir si le sultan, à la rupture du jeûne du Ramadan, ne reçoit plus de la Validé une jeune esclave vierge. En 1858, l'usage de ce cadeau, qui, pour les musulmans de l'ancien régime, avait un caractère religieux, était encore en vigueur.

E. M.

— Dans un article de M. A. Gagnière, Un mahdi au XVIIIe siècle (*la Nouvelle Revue*, XXVIII, 15 mai 1884, p. 357), je copie le passage suivant :

... Le Mansour se chargea d'envahir la Géorgie, sous le protectorat de la Russie depuis les traités de 1774 et de 1784. Catherine II, en imposant ce protectorat à la Géorgie, à la Circassie et à la Mingrélie, avait eu surtout la pensée généreuse d'anéantir le trafic des esclaves pour les harems turcs. De là un mécontentement général, des révoltes sourdes chez ces peuplades à demi sauvages, nourries et engraissées par la traite des esclaves, depuis l'apparition du Coran. Tiflis, aujourd'hui résidence du gouverneur général du Caucase, est encore — comme il y a cent ans — le grand marché des esclaves. On ne les expose plus, il est vrai (la Russie ne le permettrait pas); mais c'est de Tiflis que partent les offres, c'est à Tiflis qu'affluent les demandes de toutes les grandes villes de l'Asie. Le harem d'un Turc n'est pas complet s'il ne renferme au moins une Géorgienne ou une Circassienne.

L'ALLOBROGE.

—

La maison de Béranger à Passy (XXIII, 517). — On trouvera un article sur la maison de Béranger à Passy dans un des tout premiers volumes du *Magasin pittoresque*, avec un bois de ce logis qui semble mériter assez peu la qualification de maison de campagne. C'est en effet une maison sur la rue, à un étage, surmonté de mansardes, à trois fenêtres de façade, attenant d'un côté à une habitation qui paraît plus importante et de l'autre au mur d'un jardin.

Etant à la campagne en ce moment, je n'ai pas sous la main le volume en question, mais il sera sans doute facile à Gomboust de mettre la main dessus. Il est certain que le texte donne un renseignement topographique précis, au moins le nom de la rue, mais étant donnés les bou-

leversements que le quartier a subis depuis cinquante ans, c'est un véritable palimpseste à retrouver sous le Passy actuel. Si modeste qu'elle fût d'apparence, il semble me souvenir que Béranger n'était même pas le locataire de la maison entière, dont il occupait seulement les mansardes. H. C.

— « J'ai dans Passy trouvé gîte et repos », a dit Béranger. Sa petite maison, très modeste demeure, était dans la rue Basse, au numéro 22. Au rez-de-chaussée deux fenêtres seulement, avec une très petite porte et une marche à monter. Au premier, trois fenêtres donnaient sur la rue. Au second, qui ne contenait que de grandes mansardes, trois fenêtres également.

La cure de Passy était confiée à l'abbé Jousselin, pendant le séjour de Béranger dans cette localité. Cet ecclésiastique, homme d'esprit et de sens, fit la connaissance du chansonnier, et lorsque ce dernier, rentré à Paris, rue de Vendôme, numéro 5 (aujourd'hui rue Béranger au Marais), fut dangereusement malade, à la suite d'une crise aiguë de l'hypertrophie de foie dont il souffrait depuis longtemps, l'abbé Jousselin, alors curé de Sainte-Elisabeth, le visita plusieurs fois avant sa mort (16 juillet 1857). E. M.

— Béranger demeurait, en 1844, à Passy, rue Vineuse, numéro 19.

Je trouve cette indication dans un chapitre consacré au célèbre chansonnier, par Claude Genoux (*Mémoires d'un enfant de la Savoie*. Paris, A. Le Chevalier, 1870, p. 337). L'ALLOBROGE.

— Mon grand-père, M. Joseph Thomas, inspecteur général, directeur du personnel et caissier-payeur central du ministère des finances (mort en 1880 à l'âge de 91 ans), s'est souvent fait honneur d'avoir aidé le curé Jousselin à la conversion de Béranger, dont il fut, avec Thiers et Mignet, un des intimes de la dernière heure. J'ai donc souvent entendu parler de la maison où le célèbre chansonnier était mort. Cette maison n'existe plus aujourd'hui. Elle était située rue Scheffer, à l'angle de la rue Vineuse, sur l'emplacement de l'immeuble actuel n° 2 ou 4 de la rue Scheffer. G. T.

—

Le poète Hugues Salel (XXIII, 517). — Le collaborateur P. C. trouvera des renseignements biographiques et bibliographiques sur Hugues Salel dans la *Bibliothèque française*, de l'abbé Goujet, t. XII, p. 1-14 et 448. P. SONPIN.

— Hugues Salel est né en 1503, à Cazals, en Quercy. Nommé maître d'hôtel de François Ier, il reçut de ce roi l'abbaye de Saint-Chéron, située aux environs de Chartres, où il est mort en 1553. Il est, dit-on, le premier qui ait traduit Homère en vers français. G. DE B.

—

Victor Hugo et David d'Angers (XXIII, 517). — Le livre dont M. Jules Brivois cherche le titre, n'est autre que le pamphlet *Napoléon le Petit*. Les divers passages de ce pamphlet relatifs au statuaire se trouvent signalés dans le tome I de notre ouvrage : *David d'Angers, sa vie, son œuvre, ses écrits et ses contemporains*. (Paris, 1878, 2 vol. in-8.) HENRY JOUIN.

—

Saint, le miniaturiste (XXIII, 518). — Selon le Dictionnaire de Gabet, cet artiste a exposé de 1801 à 1831, il fut nommé peintre du roi en 1816 et chevalier de la Légion d'honneur. M. Maze Sencier, dans son *Livre des collectionneurs*, dit qu'il est né à Saint-Lô en 1778, et mort dans la même ville en 1847. Ses œuvres sont estimées, et leur valeur est en général assez considérable. Quelques-unes de ses miniatures ont atteint dans ces dernières années plus de deux mille francs. E. GANDOUIN.

— Daniel Saint est né à Saint-Lô, en 1778, et il y est mort le 23 mai 1847. Il a pris part aux expositions de 1804 à 1839.

Mon confrère trouvera dans le *Dictionnaire des artistes français*, de Bellier de la Chavignerie, la liste de ses œuvres. G. DE B.

— Le musée annexé à la bibliothèque de Provins possède deux charmantes miniatures de cet artiste. Ces miniatures, au contraire de celles signalées dans l'article de Ulric R.-D., sont complètement à l'abri des insolations et ont conservé toute leur fraîcheur et leur éclat, et leur vue ne donne à aucun visiteur l'envie de se sauver. UN LECTEUR.

—

Giuletta e Romeo (XXIII, 518). — La tête de cire dont veut parler notre colla-

borateur A. est au musée de Lille : c'est une merveille de sculpture. Mais elle n'est pas de Raphaël, et je ne crois pas qu'on ait jamais soutenu sérieusement que ce fût un portrait. Du reste, elle a été souvent publiée et il est facile de s'en procurer une gravure.

GERMAIN BAPST.

—

Le peintre Vauzelle (XXIII, 519). — Elève de Perrin et d'Hubert Robert, connu surtout par ses aquarelles et ses dessins, Vauzelle exposa à la plupart des Salons de 1799 à 1837.

Une *Vue d'Aranjuez* et une *Vue prise de l'ancien café Pâris, au Pont-Neuf*, exposées en 1810, lui valurent une médaille d'or.

Il collabora au *Musée des monuments français*, de Réville et Lavallée; au *Voyage pittoresque en Espagne*, de Delaborde, et aux *Voyages dans l'ancienne France*, de Taylor et Ch. Nodier.

GEORGES MONVAL.

—

Costumes de bains (XXIII, 519). — Ou *absence de costumes de bains*, aurait pu dire M. Octave Osiris. Ayant lu dans le *Voyage au pays des Tziganes*, de Victor Tissot, qu'à Bude il y avait un établissement de bains où les deux sexes se baignaient sans costumes, j'ai cherché en vain ces bains dans un voyage que je fis à la capitale de la Hongrie.

Traversant une fois la Russie, l'été j'ai souvent vu, du compartiment de chemin de fer, des villageois et villageoises se baigner sans feuille de vigne dans des mares, et, quand le train passait, sortir de l'eau pour mieux regarder.

Mais rien ne vaut le spectacle dont j'ai été témoin en Danemark. A Elseneur, près du fossé où Ophélie périt, me promenant sur le bord de la mer, je vis des dames et des jeunes filles fort élégantes prendre une passerelle au bout de laquelle était écrit : *Bains des dames*. La plage étant assez plate, cette passerelle conduisait à des cabines placées à trente mètres environ dans l'eau. Au bout d'un instant, cinq sur sept de ces jeunes personnes sortirent des cabines sans le moindre voile, et plongèrent; puis, sortant de l'eau, se suspendirent à un trapèze qui rasait les flots, et s'ébattirent de nouveau dans l'onde amère et transparente, ne paraissant nullement préoccupées de montrer et cacher tour à tour les charmes les plus secrets.

LA COUSSIÈRE.

— En 1887, l'usage était encore, en Russie (du moins nous avons vu qu'il en était ainsi, sur le lac d'Ostankino, près de Moscou), pour les deux sexes, de se baigner dans le costume primitif. Les familles aisées ont l'habitude de prendre leur bain en famille, à cinq heures du matin, pour éviter les regards indiscrets des étrangers. Mais le Russe ne peut souffrir un costume de bain. On nous a raconté — mais nous n'avons pu vérifier le fait — qu'à une époque, à Ostende, on a été obligé de réserver une partie de la plage à la colonie russe, pour qu'elle pût s'y baigner à sa fantaisie.

En Ecosse, à Oban, nous avons vu que les jeunes filles seules n'avaient pas de costume, mais, là comme dans toute la Grande-Bretagne, la plage est divisée en deux parties, le côté réservé aux dames, et celui réservé aux messieurs.

LES DEUX VIATOR.

— Il y a trente ou quarante ans, à Marseille, les hommes, aux bains de mer, n'avaient souvent que le mouchoir de poche traditionnel; et les femmes mettaient ce qu'elles avaient de plus mauvais; l'eau de mer ayant un certain mordant sur la toile. Je laisse aux amateurs le soin de penser l'effet que faisaient ces échappées de chair à travers toutes les déchirures ! Eh bien ! personne n'y faisait attention; de temps à autre seulement, les gamins huaient une dame ayant passé l'âge de plaire et qui laissait voir des charmes un peu trop pen... sifs.

Aujourd'hui, Marseille n'a rien à envier aux plages à la mode de l'Océan : cabines de bain confortables où le *complet* pour hommes ou dames est de rigueur.

Les fervents du vieux temps en sont réduits à se baigner de minuit à deux heures du matin; et, par un beau clair de lune en son plein, on peut encore faire de loin en loin quelques études comparatives sur les... lunes des deux hémisphères, ou bien creuser tout à son aise la question callipédique.

H.

—

A qui doit-on la révolution du costume au théâtre? (XXIII, 520.) — Le costume au théâtre, du temps des grands tragiques français du XVIIe siècle, était le

costume de la cour. On voyait, par exemple, Agamemnon, dans la tragédie d'*Iphigénie*, revêtu du costume du roi Louis XIV; ce fut un point matériel qui aidait à dire que l'*Agamemnon* de Racine n'était point grec, mais français, et, qui plus est, le portrait de Louis XIV. Ce ne fut qu'au XVIIIe siècle que l'on songea à donner aux acteurs le costume de ceux qu'ils représentaient, le costume romain aux acteurs qui jouaient *Britannicus* et *Cinna*, le costume turc à ceux de *Bajazet*. La vérité dans le costume au théâtre est due en grande partie à l'acteur français *Lekain* (1728-1778), qui fut fortement soutenu par Voltaire, qui fut le premier dont les pièces furent jouées avec le véritable costume et la couleur locale dans les décors. R.

— Dans le vocabulaire de la langue théâtrale, de M. A. Bouchard, je trouve ceci:

« La vérité historique du *costume* est aussi nécessaire à la bonne représentation d'une pièce que la décoration et les accessoires dont il fait partie. Le *costume* historique est cependant de date récente, relativement au théâtre. Ce ne fut que vers 1760 que Lekain et, après lui, mademoiselle Clairon essayèrent cette révolution qui fut, plus tard, continuée par Talma et mademoiselle Mars. »

T. Pavot.

— L'auteur de cette révolution théâtrale est tout à fait inconnu aujourd'hui et a été dépouillé de sa gloire par Lekain. Il mériterait cependant d'avoir, à une place d'honneur, son nom inscrit dans tous les théâtres. Il se nommait Philippe Bridart de la Garde, et naquit à Paris (au Temple) en 1710. Voué d'abord à l'état ecclésiastique, il se lia avec mademoiselle le Maure, de l'Opéra, et ne tarda pas à quitter le petit collet pour devenir, grâce à Rebel et Francœur, ses amis, le directeur des fêtes particulières que le roi donnait à ses amis dans ses petits appartements.

Sa situation le mit à portée de se rendre utile aux arts d'agrément et de perfectionner un des plus nobles amusements de la société, en donnant à nos représentations dramatiques plus de décence et de vérité. C'est à lui que le public fut redevable de l'établissement du costume sur nos théâtres. Cette partie avait été si ridiculement négligée que tout le monde peut se rappeler encore d'avoir vu à nos spectacles la veuve de Pompée en grand panier et César en chapeau garni de plumes: on peut juger combien ce seul contresens devait nuire à l'illusion. On jouait des comédies grecques, telles que l'*Amphitryon* et l'*Andrienne*, en habits à la française, et le public, accoutumé à ce défaut de convenance, paraissait même ne plus en remarquer la bizarrerie. *La réforme proposée par M. de la Garde eut lieu d'abord à la cour, en 1754, aux représentations de l'opéra d'Alceste. MM. Rebel et Francœur la firent passer à la ville et enfin tous nos théâtres l'ont adoptée.* (*Nécrologe des hommes célèbres de France*, 1768, p. 199.)

Le roi fut d'ailleurs tellement satisfait de la direction de M. de la Garde, qu'il lui assigna sur son trésor une pension de 1,200 livres, et que madame de Pompadour fit de M. de la Garde son bibliothécaire avec 2,000 livres d'appointements et 2,000 livres de pension sur le *Mercure*, où La Garde fit, de 1758 à 1767, la partie des *Spectacles*. La mort de madame de Pompadour, sa bienfaitrice, jeta M. de la Garde dans une habitude de mélancolie, qu'il ne fut pas maître de dissiper, et il mourut le 3 octobre 1767, après avoir institué Crébillon pour légataire universel et légué sa fortune à ses amis Rebel et Francœur. M. N.

—

Les lettres de l'imprimerie de Gutenberg sont-elles encore conservées à Mayence? (XXIII, 520.) — Le *Conservateur*, de François de Neufchâteau, an VIII, in-8, a publié (p. 276 à 279) un rapport du citoyen Rudler, commissaire du gouvernement dans les pays conquis entre Meuse, Rhin et Moselle, et qui donne, à la date du 12 pluviôse an VI, le tableau de l'imprimerie à Mayence. De ce rapport, adressé au Directoire, nous extrayons sur la question posée les curieux renseignements suivants:

... Je croyais du moins pouvoir me dédommager par l'inspection des premiers monuments de l'art du typographe: point du tout; les objets les plus précieux ont été enlevés par ordre de l'Electeur avant la première entrée des Français, ou brûlés, pendant le siège de 1793, par le feu des Prussiens. Il reste très peu de chose des anciennes éditions que possédaient les bibliothèques de Mayence, et un catalogue qui seul n'est conservé que pour nous causer des regrets.

Sur la demande de la Bibliothèque nationale, transmise par les plénipotentiaires de Rastadt, j'ai fait réserver quelques objets qui ont échappé à l'incendie et j'ai indiqué à nos plénipotentiaires la route que l'on m'a dit avoir fait tenir à ceux qui ont été enlevés, pour qu'ils puissent les réclamer...

Après la paix, l'Electeur restitua-t-il à la ville les objets emportés? Nous ne le croyons pas, et il est malheureusement

fort à croire qu'ils sont à jamais perdus pour les historiens de l'imprimerie.

L. G.

— D'après Ambroise Firmin-Didot, dans son *Rapport sur l'Exposition universelle de Londres* de 1851, 3,000 ouvrages, sans compter les brochures et autres, avaient été écrits à cette date sur l'invention de l'imprimerie. On comprend, à voir ce luxe de papier noirci, combien de bêtises ont été imprimées sur cette découverte. Une des erreurs les plus accréditées est celle que Gutenberg se servait de caractères de bois. Il est facile de démontrer combien cette opinion est inadmissible.

En quoi consiste la découverte de Gutenberg? Dans la mobilité des caractères et dans leur multiplicité.

Bien avant Gutenberg, l'imprimerie était connue, témoin les livres xylographiques et la gravure de saint Christophe, qui est antérieure de cinquante ans aux lettres d'indulgence. Ce n'est donc pas l'imprimerie qui fut découverte par Gutenberg, premier point établi; ce ne fut que la multiplicité et la mobilité des caractères. Or, puisque les planches xylographiques étaient connues, c'eût été, non pas une invention, mais un mouvement rétrograde que d'inventer les caractères mobiles en bois; leur gravure eût été aussi longue que celle des planches xylographiques; mais la planche xylographique pouvait s'imprimer tout d'un coup et sans difficultés, tandis que les caractères sur bois auraient demandé une composition et un assemblage qui eussent été difficiles et longs.

Ces raisons ont leur preuve dans les monuments eux-mêmes. Si les caractères eussent été en bois, chacun d'eux eût été différent, comme ils le sont dans les livres xylographiques : tandis que si l'on regarde la Bible de quarante-deux lignes et les deux lettres d'indulgence, on voit que tous les *a*, les *b* et toutes les lettres sont semblables, ce qui prouve qu'elles étaient en métal fondu dans un *seul* moule. On peut encore se convaincre du fait en regardant le *Speculum*, dont une partie des pages est en xylographie, et les autres imprimées en caractères mobiles.

Ajoutons à la preuve matérielle la dreuve historique. Dans les lettres patentes de Charles VII, du 4 octobre 1458, Jean Gutenberg est qualifié « d'homme adextre en tailles de caractères de poinçons, ayant mis en lumière l'invention d'imprimer par poinçons et caractères ».

Donc les caractères de Gutenberg étaient en métal, et je crois que jamais personne n'en a retrouvé aucun, pas plus à Mayence qu'ailleurs.

GERMAIN BAPST.

Appelons-nous messieurs et soyons citoyens (XXIII, 545). — Le vers doit se lire ainsi :

Appelez-vous messieurs, mais soyez citoyens.

Il est d'Andrieux, *Dialogue entre deux journalistes*. Voyez notre édition des *Contes d'Andrieux*, p. VII de la notice et 71 des *Contes*.

RISTELHUBER.

La syllabe mer dans les noms de lacs (XXIII, 545). — « Vers 1070, la contrée prit les noms du duc Gérard et du lac voisin, dit en patois *mer* ou *moie*, et s'appela Gérardmer. » (Lepage et Charton, *le Département des Vosges*, II, 233.)

RISTELHUBER.

Demander plus à l'impôt, etc. (XXIII, 546). — Cette formule se trouve dans le *Panache*, d'Edmond Gondinet, comédie en trois actes, jouée pour la première fois au Palais-Royal, le 12 octobre 1875. Acte premier, scène 9, Pontérisson dit : « Ne supprimons pas, équilibrons. Demandons plus à l'impôt et moins aux contribuables.

Borromée (l'électeur). — Bravo!

Pontérisson. — Voilà le problème : il est posé : n'en exigeons pas davantage. Laissons au temps et au progrès le soin de le résoudre.

Borromée (enthousiasmé). — Ah! bravo! bravo! vous êtes mon homme, vous! »

C. P.

Où était Ambrussum? (XXIII, 546.) — Ambrussum était compris dans le pays des Volces Arécomiques et faisait partie du pagus Nemausensis, dans la Gaule celtique. C'était probablement une des vingt-quatre cités placées dans la dépendance de la ville de Nimes (Nemausus Arecomicorum).

Ambrussum formait en outre une des stations de la voie Domitienne, traversant la province narbonnaise, pour établir une communication d'Italie en Es-

pagne, entrant dans Nimes par la porte d'Auguste et en sortant par la porte de France (autrefois porte d'Espagne), qui sont toutes les deux debout.

Ce bourg, dont on ne voit plus de vestiges, donnait son nom au pont sur lequel la voie romaine franchissait le Vidourle, nommé, dans les *Commentaires de César*, *Pons Ambrussi*. Il correspond assez exactement au lieu d'Ambrussum, indiqué sur les anciens itinéraires (Peutinger, *les Vases apollinaires*).

Il n'existe plus que deux arches sur cinq de ce pont qu'il faut aller chercher à six cents mètres environ en amont du chemin de fer de Nimes à Montpellier.

Ambrussum, quoique faisant partie du pays des Volces Arécomiques, n'était pas compris dans le périmètre actuel du département du Gard; bâti sur la rive droite du Vidourle, c'est dans le département de l'Hérault qu'il faudrait en rechercher l'ancien emplacement, entre Gallargues (Gard) et Lunel (Hérault).

L'affirmation du marquis d'Aubais, constatant l'identité de Pont-Ambroix avec l'Ambrussum de la Table de Peutinger, est confirmée par les recherches et les affirmations des archéologues modernes les plus autorisés de notre Languedoc (Germer-Durand, Aurès). Quant au texte de la dissertation préparée sur le sujet par le marquis d'Aubais (manuscrit ou imprimé), je n'en ai aucune connaissance. On pourrait voir dans le Recueil des pièces volantes de Ménard et du marquis d'Aubais, 3 vol. in-4, que je n'ai pas sous la main.

(Nimes.) CH. L.

Le prix d'un pavé de Paris (XXIII, 550). — *Pavage en pierre.* — Les pavés le plus souvent employés à Paris sont les grès de l'Yvette et similaires, taillés en cubes de $\frac{0^m,14-0^m,20}{0^m,16}$.

Le prix moyen d'établissement d'un mètre carré de pavage en pierre avec des pavés de cette nature et de cette dimension, est de 17 fr. 66, comprenant la fourniture et la manutention dans les dépôts (13 fr. 65), le transport des pavés du dépôt à l'atelier (0 fr. 45), les déblais pour fouille, chargement et transport aux décharges publiques (1 fr. 20), le sable de berge pour forme et couverture (1 fr. 13), enfin la main-d'œuvre de pavage (0 fr. 56). Il convient d'ajouter à ce prix 5,45 0/0, représentant la moyenne des frais généraux de direction et de surveillance des ingénieurs, conducteurs et piqueurs, ce qui élève le prix du mètre carré à 18 fr. 62.

Le nombre de pavés de $\frac{0^m,14-0^m,20}{0,^m16}$ étant par mètre carré de 30, le prix moyen d'un pavé ressort donc à 0 fr. 62, tout compris, quand le pavage est fait sur forme de sable.

Lorsque le pavage est fait sur forme de béton, la dépense par mètre carré étant augmentée d'environ 3 francs, le prix moyen du mètre est de 21 fr. 62, et le prix d'un pavé ressort à 0 fr. 72, tout compris.

Pavage en bois. — Le prix du mètre carré de pavage en bois est en moyenne de 21 fr. 05, comprenant : fourniture de madriers, préparation des pavés et transports, démontage de l'ancienne chaussée, fondation de béton de ciment de Portland de 0 m. 15 d'épaisseur, main-d'œuvre de mise en place des pavés et fourniture de ciment pour coulage des joints. En ajoutant à cette somme les 5,45 0/0 de frais généraux, le prix moyen du mètre carré s'élève à 22 fr. 20 (exactement 22 fr. 197 mil.), ce qui, à raison de 50 pavés par mètre, fait ressortir le prix moyen de chaque pavé à près de 44 centimes 1/2, tout compris.

UN PAVEUR.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Une lettre inédite d'Emm. de Las Cases à Napoléon Ier. — Lorsqu'il publia, en 1807, son grand *Atlas historique*, depuis lors bien dépassé, mais qui a eu son heure d'utilité et de succès, Emmanuel de Las Cases en avait adressé à l'empereur Napoléon un exemplaire superbement relié en maroquin bleu, aux N couronnés, et il y avait joint la lettre d'hommage qu'on va lire. En tête du volume se trouvait un frontispice, portant le titre de FASTES NAPOLÉONIENS, et offrant le relevé chronologique des principaux événements de 1796 à 1806, ainsi qu'un tableau généalogique de la famille impériale. Cette feuille, qui existe seulement dans quelques-unes des éditions publiées sous l'Empire, a cessé d'y figurer plus tard, et pour cause. Ce très bel exemplaire, que

nous avions vu à la Bibliothèque impériale du Louvre, a été anéanti dans l'incendie de mai 1871.

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR

*Par Emmanuel de Las Cases, ancien Officier de la Marine, en lui présentant l'*Atlas historique

Travaillé pendant son émigration

Et publié par lui, sous le nom emprunté de A. Le Sage.

Sire,

Si j'ose présenter à Votre Majesté un ouvrage publié sous un nom emprunté, c'est que, tout en appréciant les succès littéraires, je me suis cru particulièrement obligé à rechercher une autre espèce de gloire. J'avois à suivre la trace de dix-sept générations militaires, et, quand les circonstances sont venues m'enlever la possibilité de continuer la tâche honorable qui m'étoit transmise, j'ai voulu consacrer du moins que je pensois qu'elle seule devoit convenir à mon nom.

Cette espèce d'orgueil, fondé sur la noblesse et les services des pères, qui n'est que ridicule tant qu'il n'enfante que des prétentions, mais qui devient méritoire sitôt qu'il imprime l'obligation de grands devoirs, peut se montrer sans crainte devant vous, *Sire*, qui, occupé de *tout* créer quand on avoit *tout* détruit, consacrez en ce moment la transmission héréditaire des mérites et des récompenses.

Sire, l'*Atlas historique* est le fruit d'un long exil, résultat funeste d'une démarche politique, malhabile sans doute, mais d'un élan de sentiment tellement pur que, rappellé par le bienfait de votre amnistie, j'ai pu avoir le bonheur de recevoir un pardon sans avoir à me repentir.

Sire, mon travail a refait ma fortune. Cent fois heureux d'avoir réparé mes pertes par mes seules occupations, je sens toutefois qu'il manque quelque chose à mon cœur. J'étois né pour aimer, pour servir mon souverain et en mériter par mes efforts des marques d'approbation. J'ai nourri ce sentiment, ce besoin, auprès de mes anciens maîtres : je l'éprouve encore aujourd'hui, près de vous, *Sire*, par qui le ciel a voulu les remplacer, pour la restauration de tout ce qui étoit cher à mes principes et à mes préjugés. Qu'il me soit permis, à ce titre, *Sire*, d'oser aspirer, avec le tems, à quelque marque de votre bienveillance! En l'obtenant, j'aurai la satisfaction de laisser à mon fils, non seulement sans lacune, mais même avec accroissement, l'honorable transmission dont j'ai reçu le dépôt. En attendant je l'élèverai à vous aimer; je le préparerai à vous servir, avec le zèle et la fidélité dont je lui aurai donné l'exemple.

Je suis avec respect, Sire, de Votre Majesté le très humble, très obéissant et très fidelle serviteur et sujet.

EMMANUEL DE LAS CASES.

Paris, 22 septembre 1806.

Habent sua fata libelli... et epistolæ! Las Cases ignora sans doute, pendant dix ans, que son envoi n'avait jamais été mis sous les yeux de l'Empereur. Un beau jour, à Sainte-Hélène! — le 21 juin 1816, il fut question de l'*Atlas historique de Lesage*, et voilà Napoléon qui dit à Las Cases : « Se peut-il que Clarke, Decrès, Montalivet, Montesquiou, ne m'aient jamais parlé de votre Atlas? Même Barbier, mon bibliothécaire!... »

Le fils de Barbier, qui fut son successeur, qui a eu la douleur de voir anéantir dans les flammes le précieux dépôt fidèlement gardé par lui après son père, et qui est décédé tout récemment, nous a dit que son père n'était pas encore bibliothécaire de l'Empereur quand fut envoyé l'*Atlas* de Lesage. Son prédécesseur Ripault, ancien membre de la commission scientifique de l'expédition d'Egypte, avait donné sa démission avant la fin de 1806, et lui, Barbier, n'avait été nommé qu'en septembre 1807, par un décret daté de Rambouillet. Il y avait donc eu un intérim. C. R.

—

Une boutique d'esprit au XVIIIe siècle.

Bureau social. — M. de Saint-Aubin a répandu un avis par lequel il annonce au public, qu'il traite de monseigneur, qu'étant auteur de quelques ouvrages de littérature et de trente pièces de comédie, jouées avec succès sur différents théâtres, il s'est déterminé, pour l'utilité publique, d'établir un bureau où son esprit sera offert à tous ceux qui en auront besoin. Il promet de faire très bien des bouquets, des épîtres, des compliments, des fêtes dialoguées, des proverbes de société, des placets en vers, des chansons, des romances, etc., etc., en vers, en prose, en chant, comme on voudra; en un mot, dit-il lui-même dans son avis, excepté des épigrammes et des satires personnelles que son cœur lui interdit, il se croit en état de satisfaire à toutes les demandes qui pourront lui être faites, c'est-à-dire qu'il fera, si on les lui demande, fort bien des tragédies, des poèmes épiques, et le tout à juste prix.

Ce bureau est situé rue Phélippeaux, n° 36, l'escalier à droite en entrant par la porte cochère.

C'est dans la *Nouvelle Description des curiosités de Paris* (1791) que Dulaure a donné le curieux renseignement que nous publions. Nous ignorons quelle fut la suite de cette entreprise, hardie, à coup sûr, par sa franchise et sa nouveauté. Au moment où elle fut lancée, les événements allaient détourner le public des préoccupations littéraires, et le pauvre M. de Saint-Aubin dut probablement fermer bientôt son *Bureau social.*

L. M.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1890.



Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 novembre 1890.*

XXIIIe Année. — **N° 540.**

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIe Année.* — N° 165

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Origine du mot pilori. — Sauval dit avoir trouvé, dans un contrat de 1295, la mention d'un puits situé aux Halles et désigné par ces mots : *Puteus dictus Lori*, il en conclut que le nom de pilori est corrompu et abrégé de puits de Lori, c'est-à-dire d'un puits qui appartenait à un bourgeois nommé Lori, et que le gibet qui était auprès de ce puits en prit le nom.

Faut-il voir dans l'assertion de Sauval l'origine exacte du mot pilori appliqué au gibet ? M. D.

—

Quel est le procès qui décida Catinat à abandonner le métier d'avocat et à embrasser la carrière militaire? — Selon l'abbé du Rouzeau, son biographe, « ce fut la perte d'un procès que Catinat était chargé de défendre, et qu'il croyait juste, qui dégoûta cette âme délicate et timorée de la profession d'avocat. Le barreau y perdit un grand magistrat, mais la France y gagna un des plus grands généraux qu'elle ait jamais eus. »

Connaît-on le procès ? Les historiens de Catinat l'ont-ils raconté ? C. A.

—

Le duc de Clarence et le vin de Malvoisie. — Le vin de Malvoisie est originaire de la Grèce, île de Malvasia. Par extension, on donne le même nom à des vins analogues faits à Ténériffe, Madère et autres endroits.

On demande si le malvoisie que contenait le tonneau dans lequel se noya le duc de Clarence, était du vin de Grèce ou de toute autre partie du monde ?

Le duc George de Clarence, comte de Warwick et Salisbury, fils de Richard, duc d'York, se noya dans un tonneau de malvoisie en 1478.

L'île de Ténériffe avait pour habitants primitifs les Guanches, l'île leur fut enlevée au XVIe siècle par Fernandez de Lugo, qui les extermina. Les géographes la mentionnent pour la première fois au commencement du XVe siècle.

D'après ce qui précède, on peut conclure que le vin dont il s'agit ne venait pas de Ténériffe.

L'île de Madère fut véritablement découverte en 1418. Ce n'était qu'une forêt à laquelle on mit le feu par mégarde, en 1421. L'incendie dura sept ans. La vigne et la canne à sucre réussirent au delà de toute espérance, sur ce sol fertilisé par les cendres. Les premiers ceps ont été apportés de Chypre, en 1445.

Le duc de Clarence, laissé libre de choisir le genre de mort qui lui conviendrait, choisit-il de se noyer dans du vin de Malvoisie récolté à Madère, à cause de l'excellence de ce vin provenant de vignes plantées sur un sol non encore cultivé et qui convenait parfaitement à ce genre de culture ? Le fait serait possible.

H. P.

—

Sur le rôle joué par madame Sullivan ou M. Craufurd dans la nuit du 20 juin 1791. — Dans son *History of the French Revolution*, Carlyle affirme que c'est devant la porte de madame Sullivan que la fameuse berline attendit la famille royale dans la nuit du 20 juin 1791. Michelet (*Histoire de la Révolution française*) dit que « la berline attendait chez un Anglais, M. de Crawford (ou Craufurd ?). Lequel des deux historiens a raison ? Qui était cette madame Sullivan ? Avait-elle des

relations quelconques avec M. de Crawford ou Craufurd? H. S. A.

—

Le confesseur d'Anne d'Autriche. — Existe-t-il quelque portrait ou gravure du P. Jean-Pierre Marye, né à Rouen, le 19 octobre 1584, mort à Bourges, le 21 avril 1645, qui, jésuite et prédicateur célèbre, fut confesseur de la reine Anne d'Autriche?

Tout renseignement sur lui et sur sa famille, émanant de quelque confrère de l'*Intermédiaire*, serait accueilli avec reconnaissance. A. DE B.

—

Que sont devenues les pièces relatives au serrurier Gamain? — Les pièces qui motivèrent la pension de 1,200 livres accordée par la Convention au serrurier Gamain ont, suivant Paul Lacroix, été anéanties. Elles ne se trouveraient plus aux Archives nationales.

La pétition de Gamain qu'on avait affirmé à Paul Lacroix être restée au ministère des finances, dans les papiers du comité de liquidation, a-t-elle été versée aux Archives depuis 1836? et a-t-elle été publiée? F. G.

—

L'or liquide de Palissy. — J'assistai, l'autre jour, à une discussion entre deux agriculteurs au sujet d'une citation de Bernard Palissy. Un des combattants avait rappelé que le grand artiste surnommait le purin de l'*or liquide*, et l'autre disait : « Pourquoi pas de l'*or potable*? Jamais Palissy n'a ainsi parlé du jus du fumier. » On n'avait pas les œuvres de Palissy sous la main et on ne put savoir qui avait raison. Moi-même qui possède les éditions de Cap, d'Anatole France et de Louis Audiat, je suis pour quelque temps séparé de mes livres, et, en attendant le plaisir de rejoindre ces chers amis, je viens demander à ces livres vivants qui s'appellent mes confrères en *Intermédiaire*, et qui sont d'autres amis, s'ils ont le souvenir d'avoir vu dans Palissy la métaphore par laquelle est si fort embelli et poétisé ce purin que trouvait si désagréable madame de Staël, laquelle osait lui préférer le ruisseau de la rue du Bac!

UN VIEUX CHERCHEUR.

P. S. Au moment où je venais d'écrire ceci, j'ai trouvé dans la livraison du 15 octobre de la *Revue des Deux Mondes* une assez forte distraction d'un académicien (article sur *Olivier de Serres, son rôle dans les guerres de religion*). Cet académicien s'exprime ainsi (p. 891) : « Mais de Serres est une de nos gloires nationales. Celui dont Bernard Palissy disait avec enthousiasme : *Je l'ai chanté toute ma vie*, se présente dans l'histoire avec un caractère absolument personnel. » Quand donc Palissy, qui parle ici en poète, aurait-il *chanté* O. de Serres? Il était mort déjà en 1590, dix ans avant l'impression du *Théâtre d'agriculture* (1600, in-fol.), très probablement sans avoir jamais entendu parler de celui qui fut non son devancier en agronomie, mais son successeur, successeur séparé de lui par plus de trente années, car la *Recepte véritable* est de 1564 au plus tard.

—

Une belle tradition à vérifier et à confirmer. — « Mon fils, disait un Grec des derniers âges, aimez votre patrie. Rappelez-vous l'usage touchant des Poséïdonates. Les Poséïdonates habitant le golfe de Tyrrhène, Grecs d'origine, mais devenus Etrusques ou Romains, se rassemblaient un certain jour, et là, dans une fête grecque, après s'être rappelé leur origine, leurs usages, la mère patrie, pleuraient et se séparaient. »

Un souvenir confus de ce pèlerinage en esprit vers l'antique et primitif berceau, s'est perpétué jusqu'à nos jours.

« On raconte, dit Elisée Reclus (I, 501), que les femmes des villages encore helléniques des Calabres exécutent fréquemment une danse sacrée, qui dure pendant des heures et qui ressemble tout à fait à celle que l'on voit représentée sur les anciens vases; seulement, elles dansent devant l'église et non plus devant les temples, et ce sont des prêtres qui bénissent leurs cérémonies. »

La race hellénique avait pris pied dans le sud de l'Italie, dès les temps de la guerre de Troie (Strabon, VI, ch. 1-2). On voit à quelle lointaine époque remontaient les pieux souvenirs des Poséïdonates.

Poséïdonie subit l'invasion étrusque; mais, par les Achéens de Sybaris, non encore livrés aux délices (Strabon, *ibid.*, 13), les fils des Grecs reprirent possession de leur colonie (El. Reclus, p. 516). Sous la dénomination romaine, Poséïdonie reçut le nom de Pæstum, et la ville

de Neptune devint la ville des roses. Les Sarrasins lui donnèrent le coup de grâce au Xe siècle; et ce golfe charmant, qui s'ouvre entre le promontoire de Sorrente, les îles des Sirènes et Pœstum, n'eut plus que deux fleurons, la république d'Amalfi et Salerne la normande, mère des universités.

Malgré le flot humain qui a passé et repassé là, l'amour de l'antique patrie est resté vivant. La race hellénique se retrouve encore là, de nos jours, dans la beauté des types et dans les vestiges de la langue mère (E. Reclus, p. 500 et 502).

Il serait beau de confirmer, par des preuves nouvelles, la tradition dont Athénée se fait le garant, et de montrer, à l'honneur des Hellènes, que cette noble race était aussi supérieure aux autres par l'élévation morale que par les lettres et les arts. A. C.

—

Siège de 1871. — Comment s'appelait le capitaine d'artillerie qui, en mai 1871, dirigeait la batterie de Saint-Cloud, celle, je crois, au-dessous de la lanterne de Diogène?

Dans tous les cas, la batterie qui réduisit au silence les feux d'artillerie du Point du Jour et ouvrit cette porte par laquelle les troupes rentrèrent dans Paris, le 21 mai 1871.

Il était de *petite taille;* aussitôt après, il fut promu commandant ou chef d'escadron.

Existe-t-il encore? M. R.

—

Le tombeau de Mgr de Ségur (Louis-Gaston) et ses épingles. — Cet écrivain ecclésiastique, très fécond malgré la cécité dont il avait été atteint, jeune encore, est mort en 1881 à Paris, et il repose aujourd'hui à côté de sa mère, née Rostopchine, dans le cimetière de la commune de Pluneret (Morbihan), sur le territoire de laquelle s'élève la belle et célèbre chapelle de *Sainte-Anne d'Auray*. Les deux tombeaux, revêtus de dalles en granit, n'auraient rien de remarquable, si celui du prélat, à l'exclusion de l'autre, n'était pas couvert d'une épaisse couche d'épingles de toutes formes, de toutes dimensions et de toutes couleurs, qu'y jettent incessamment les pèlerins bretons.

Quelle est donc la signification de ces singuliers *ex-voto?*

(Caen.) T. R.

—

Pour quelle somme de notre monnaie Judas a-t-il vendu le Christ? — La publication de la *Vie de Jésus*, par le Père Didon, nous a rappelé une célèbre discussion du siècle dernier, sur la valeur des deniers reçus par Judas pour sa trahison. Denis le chartreux disait que le denier dont il est question valait 50 sols, et les 30 en tout 75 livres. Estius, au contraire, soutenait que chaque denier était un écu d'or. Lucas disait que ces deniers étaient l'équivalent de la mine attique d'argent (25 livres) et que par conséquent Judas avait touché 750 livres.

Les récents progrès de la science numismatique doivent pouvoir permettre d'établir exactement :

1° Quelle était la valeur, au temps du Christ, des deniers reçus par Judas;

2° Quelle est leur valeur actuelle.

L. C.

—

La probité de Marat. — L'*Univers* reproduit, d'après la *Pall Mall Gazette*, un document qui aurait été retrouvé par un commis-greffier d'assises du ressort judiciaire d'Oxford, M. Mathews :

« Après un vol de vieilles monnaies, commis en 1776 en Angleterre, Marat se serait échappé en Irlande. Reconnu à Dublin, il aurait été ramené à Oxford et condamné à la séance d'assises des 5-7 mars 1777. »

Ce n'est pas la première fois que l'on parle de cette histoire; jusqu'ici, elle avait été considérée comme peu digne de foi. S'il y a une date réelle, un document authentique, les revues anglaises nous le diront-elles? PATCHOUNA.

—

Duchesse de Bouillon. — Quel est le titre exact d'un libelle diffamatoire, imprimé en Hollande au XVIIIe siècle, dans lequel l'auteur, un réfugié, n'a pas mieux traité la duchesse de Bouillon que sa propre religion?

Il s'agit ici de Louise-Henriette-Françoise de Lorraine (mademoiselle de Guise), quatrième femme d'Emmanuel-Théodore de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, morte à trente ans, le 31 mars 1737.

G. MONVAL.

—

Ordre de Montessa. — En quoi consistait l'insigne de l'ordre espagnol de Montessa, à la fin du siècle dernier?

M. D'A.

—

Hugo et Dumas, directeurs de la Comédie française. — Une des chroniques de la *Revue de Paris* (t. XXIII, 1830), annonçait la nouvelle suivante :

MM. V. Hugo et A. Dumas ont présenté cette semaine à la commission du Théâtre-Français un projet pour l'exploitation, à leurs risques et périls, du théâtre de la rue Richelieu. Ce projet ne réclame du gouvernement aucune subvention. Mais ces messieurs, en s'engageant à jouer une fois par semaine l'ancien répertoire; Voltaire et Racine, demandent seulement que l'autorité leur assure chacune de ces représentations à deux mille francs. Ce serait donc cinquante-quatre représentations par an à deux mille francs, soit cent huit mille francs.

Est-il resté dans les archives de la Comédie française une trace quelconque de la proposition des deux auteurs romantiques, qui ne répugnaient pas, comme on pourrait le croire, à jouer le répertoire classique? M. Monval, dont la compétence n'est jamais vainement consultée, pourrait peut-être nous donner l'historique du projet Hugo-Dumas.

D'E.

—

Sur un parent de Molière. — Je lis dans un arrêt de la cour de Parlement, rendu en faveur des jurés de la communauté des maîtres chandeliers à Paris, contre les marchands merciers et autres faisant venir suifs et chandelles à Paris, tant par terre que par eau (13 août 1667), que : « Le nommé Poquelin, marchand de « soie, est désigné pour visiter chan- « delles et suifs saisis. »

Sait-on quel est le lien de parenté qui peut unir ce marchand de soie, *expert en chandelles* (?), à notre poète?

E. Debuchy.

—

Où est le Virgile annoté par Pétrarque? — En 1499 et en 1526, Louis XII et Lautrec dépouillèrent successivement la magnifique bibliothèque de Pavie, formée par le duc Galéas Sforza. Un habitant de Pavie parvint néanmoins à soustraire et à cacher le célèbre manuscrit de Virgile annoté par Pétrarque, auquel il avait appartenu. Sous la République, ce précieux volume fit partie de notre Bibliothèque nationale. Il nous fut repris en 1815.

Où est-il conservé maintenant?

C. B.

—

Un peintre expulsé de l'Académie royale de peinture pour avoir fait payer l'entrée de son atelier. — Est-il vrai qu'au XVIII° siècle, l'Académie royale de peinture prononça l'exclusion d'un de ses membres, nommé Serres, qui faisait payer un droit d'entrée aux amateurs admis à contempler son tableau, la *Peste de Marseille ?*

Rip-Rap.

—

Obéron, le nain vert. — Dans le *Cor* d'Alfred de Vigny, Obéron est appelé le nain vert.

Pourquoi cette épithète? E. G.

—

Qu'est devenu le bureau de Samuel Bernard fait par André Boulle ? — Dans la troisième édition de son livre sur *André Boulle*, Asselineau parle du fameux bureau en marqueterie de cuivre incrusté, payé par Samuel Bernard, 50,000 livres à Boulle « et que l'on croit perdu », dit-il.

A-t-il été retrouvé depuis 1872?

C.

—

Céramique à déterminer. — Je possède une assiette ancienne, en *porcelaine*, contenant sur son pourtour des ornements très délicats, or, rouge et bleu. D'un côté se trouvent, en or, les initiales D. M., et en face, un bras nu poignardant une fleur de lis double.

Il n'y a pas de trace du nom du fabricant ni du pays.

Nos collègues peuvent-ils me renseigner sur la provenance de cette assiette? N'est-ce pas un objet maçonnique datant de la Révolution? ou d'une société secrète d'Italie?

F. M.

—

Le musée de Versailles. — Y a-t-il un catalogue du *Musée spécial de l'école française*, formé au château de Versailles, en l'an V, par les soins des commissaires du musée central de Paris?

Gers.

—

Tableaux en ivoire. — Dans le recueil de soixante-trois planches de l'œuvre gravé de madame de Pompadour (XXIII, 599), signalé dans une lettre de Marigny au baron de Joursanvault, du 4 février 1777, il est fait mention de trois planches que la marquise aurait gravées d'après des *tableaux en ivoire*.

Quelque obligeant intermédiairiste voudrait-il bien me donner la désignation

de ces tableaux, ou me dire ce qu'on entendait par tableaux en ivoire?

(Dieppe.) A. Mi.

—

G. et A. Compain. — Dans un volume relié en vieux veau, je trouve une étiquette dont voici la copie :

Ex Dono. D. D. Gasparis et Antonii Compain causidicorum Lugdunensium, in gratiam patrui sui P. Matthæi Compain, qui hanc S. Josephi bibliothecam Posteris Soc. Jesu perficiundam, annuo 250. Librarum reditu ad id relicto, libris tantummodo quotannis emundis, Inchoavit et Valetudinarium extruxit. Anno 1660.

Je désirerais quelques détails sur cette fondation, qu'un de nos correspondants lyonnais pourrait donner facilement.

L. C. B.

—

La Mosaïque de l'Ouest. — La bibliographie de cette très intéressante revue provinciale, dirigée par Emile Souvestre, a jusqu'à présent été établie ainsi :

La Mosaïque de l'Ouest, 1re année (1844-1845). Angers, Cosnier et Lachèse, Charles Lebossé, gr. in-8, 384 p.

La Mosaïque de l'Ouest et du Centre, 2e année (1845-1846). Blois, Félix Jahyer, gr. in-8, 380 p.

La Mosaïque de l'Ouest et du Centre, année 1846-1847. Blois, Félix Jahyer, gr. in-8, 380 p.

Ces trois volumes composaient, de l'avis de tous, la collection complète de la *Mosaïque de l'Ouest*. Mais j'ai retrouvé, dans ma bibliothèque, deux fascicules portant, sur une couverture bleue (celle des livraisons précédentes était verte), le titre ci-dessous :

La Mosaïque de l'Ouest et du Centre. comprenant les départements du Loiret, Yonne, Nièvre, Allier, Eure-et-Loir, Cher, Indre, Indre-et-Loire, Haute-Vienne, Vienne, Charente, Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Maine-et-Loire, Sarthe, Mayenne, Loire-Inférieure, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Manche, Orne, Calvados, Seine-Inférieure, Eure, Oise et Somme, sous la direction de M. Emile Souvestre. Cosnier et Lachèse, imprimeurs à Angers. Janvier et février 1848, gr. in-8, 64 p.

La *Mosaique de l'Ouest* aurait-elle donc été publiée jusqu'à la fin de 1848? Il faudrait, en ce cas, en regarder la collection comme se composant de quatre volumes, et je ne posséderais que les deux premières livraisons du tome IV. N'est-il pas plus vraisemblable que, la publication de la *Mosaïque* ayant éte interrompue par les événements de 1848, la collection ne se compose que de trois volumes, plus les deux livraisons que je viens de retrouver?

GÉRARD DELORNE.

—

Familles Vallambras ou Vallembras, de Vanembras. — Le premier de ces noms répond à celui d'une famille établie au siècle dernier, à Barges, commune aujourd'hui réunie à celle de Villebadin, et qui s'est fixée ensuite à Exmes, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Argentan (Orne); le second à une autre famille établie à quelques lieues de là, aux environs de Falaise, toutes deux perpétuées jusqu'à nos jours.

Ces deux noms, on le voit, diffèrent par leur orthographe actuelle; de plus, le second est en possession de la particule *de*, qui manque au premier. Reste toutefois une consonance à peu près identique. La différence d'orthographe dans les deux noms ne devrait-elle point être attribuée à la négligence des copistes, et l'absence de la particule chez le premier n'aurait-elle pas sa cause dans la négligence des copistes encore, et aussi dans l'insouciance de ceux-là mêmes à qui il appartenait de la revendiquer?

Cette opinion que partagent avec moi des chercheurs patients et autorisés, parmi lesquels je puis citer M. Victor des Diguières, est assez vraisemblable; d'où il suivrait que les Vallembras et les de Vanembras, appartenant dans l'origine à une seule et même famille, remonteraient à un auteur commun. Quant à l'orthographe exacte du nom, pour les uns et les autres, elle serait de Valenbras.

M. Vallambras, mort octogénaire à Exmes, en 1857, dont le nom est écrit encore tantôt Vallem, Valem. enfin Valenbras, était constamment appelé, par les anciens du pays, de Valenbras, et, ce qui n'est pas moins significatif, il était apparenté aux de la Prise de Caen, aux de Vauquelin, aux Droullin de Menilglaise, aux Broussois de Bargeville, aux Dubois de Testu, etc., anciennes familles normandes de l'élection de Falaise et d'Argentan.

Quelque généalogiste ou archiviste coabonné m'obligerait beaucoup, s'il

voulait bien, d'après ces données, répondre par quelques renseignements à ces questions qui intéressent à plus d'un titre plusieurs familles représentées encore aujourd'hui. G. D. M.

RÉPONSES

Canard (VI, 357; XI, 626; XVI, 291, 346). — On a donné dans l'*Intermédiaire* bien des origines du mot *canard*, au sens de mensonge, fausse nouvelle. On a dit que ce mot s'appliquait non seulement aux papiers-nouvelles, mais encore à ceux qui les vendaient, par allusion à leur démarche lente et saccadée le long des ruisseaux (VI, 357). Cette explication, d'après le journal *l'Eclair* du 23 octobre 1890, appartiendrait à Gérard de Nerval, qui dit quelque part: « Entendez-vous ces cris rauques qui fendent l'air et les oreilles? Reconnaissez-vous ces bipèdes au pas tortueux qui suivent le long des rues la ligne du ruisseau? Voici l'origine du nom. » Mais le mot *canard* avait déjà le sens de mensonge et de tromperie à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, puisque François d'Amboise, dans ses *Néapolitaines* (1584), et Adrien de Montluc, dans sa comédie des *Proverbes* (1616), disent: « Bailler un canard à moitié, — donneur de canard à moitié », pour *tromper*, *trompeur*. Littré, cité par Dicastès (XVI, 291), explique ainsi cette expression: « Il est clair que vendre un canard à moitié, ce n'est pas le vendre du tout; de là, le sens d'attraper, moquer. » Je trouve dans la *Vie des mots*, de Darmesteter (1887, p. 59), une explication encore plus complète et qui me paraît être la bonne, la définitive: « Le XVIe siècle et encore le XVIIe disaient figurément: *Donner, vendre à quelqu'un un canard à moitié* (en le faisant passer pour un canard *entier*), pour dire: tromper quelqu'un, lui en faire accroire. De là *donner, vendre à quelqu'un un canard*, et, par une nouvelle simplification, *c'est un canard*, une tromperie, un mensonge, une fausse nouvelle. »

ADRIEN MARCEL.

—

Familiæ stipendia (XXII, 452, 508). — Environ deux cent cinquante personnes du nom de famille de Burckhardt ont fêté en septembre dernier, dans les salons du casino de Bâle, le quatre centième anniversaire de la naissance de leur ancêtre Christophe Burckhardt, lequel, né en 1490 dans la Forêt-Noire, était venu se fixer à Bâle, où il a implanté le nom de famille qui est actuellement le plus nombreux de la ville.

La réunion comptait des personnes de toutes les positions; elle a réussi à merveille, et de nombreux discours y ont été prononcés. On avait installé au foyer une très intéressante exposition de tableaux de famille et d'objets d'art provenant de familles Burckhardt.

Enfin, pour clôturer dignement la fête, un fonds de famille a été créé et a atteint immédiatement un chiffre fort respectable. Ce fonds est destiné à venir en aide aux membres peu aisés des familles Burckhardt, soit aux veuves et orphelins, aux vieillards, ainsi qu'aux jeunes gens qui veulent apprendre un état. H. D.

—

L'Arracheur de dents (XXII, 616; XXIII, 45). — J'ai demandé, en 1889, si l'un de nos obligeants correspondants pouvait me dire où se trouve le tableau original de Lucas de Leyde, désigné sous le titre de *l'Arracheur de dents*.

On m'a répondu qu'on avait vu un petit tableau peint sur bois, avec la patine du temps, dans un château de Touraine, et qui était la reproduction *exacte* de la gravure que je citais.

Tous mes remerciements à l'aimable correspondant qui a bien voulu me donner ce renseignement.

Mais je viens demander aujourd'hui (l'appétit vient en mangeant) quels sont les musées qui possèdent des œuvres peintes de Lucas de Leyde? Sont-elles rares? En connaît-on beaucoup? Lucas de Leyde (peintre et graveur) gravait-il tous les tableaux qu'il peignait? Peut-on donner la nomenclature de ses œuvres *peintes* ainsi que la désignation de l'endroit où elles se trouvent?

Voilà bien des questions que je ne poserais pas, si j'avais sous la main les catalogues des musées français ou étrangers que je puisse consulter.

A. NALIS.

— Kramm, dans son livre des peintres, cite la gravure et ajoute qu'on trouve en Angleterre, à Devonshire-House, le tableau, de la même dimension que l'estampe. Selon le docteur Waagen, la

peinture est une des œuvres les plus médiocres de Lucas de Leyde.

(La Haye.) L'ARCHIVISTE.

—

Fécondité extraordinaire (XXII, 617). — La Hollande offre aussi de ces exemples. Un livre sur l'obstétrique, de M. le professeur Sænger, contient l'annonce d'un journal du 1er mai 1796, dans laquelle le mari de Jeannette Wardenier à Dordrecht informe ses connaissances que sa femme a mis au monde, « à de courts intervalles », cinq fils bien nés. Un autre cas est enregistré dans les archives de la Haye. Une femme de Schéveningue accoucha, le 5 janvier 1719, de cinq filles bien nées, et d'un enfant mort-né, à la fois. Une des filles était morte ; les autres moururent le jour suivant. L'enterrement est mentionné dans les registres. L'authenticité du fait est donc prouvée.

(La Haye.) L'ARCHIVISTE.

—

Deux adages à retrouver (XXII, 705; XXIII, 59). — Aristote dit, *De partibus animalium*, IV, 5 (édition de Berlin, 681 à 12) : Ἡ γὰρ φύσις μεταβαίνει συνεχῶς ἀπὸ τῶν ἀψύχων εἰς τὰ ζῷα διὰ τῶν ζώντων μὲν οὐκ ὄντων δὲ ζῴων, οὕτως δοκεῖν πάνπαν μικρὸν διαφέρειν θατέρου θατερον τῷ σύνεγγυς ἀλλήλοις (Comp. *Hist. animal.*, VIII, 1, 588, b. 4), ce qui correspond à la *Lex continui* de Leibniz appliquée au système des êtres coexistants. (V. Zeller, *die Philosophie der Griechen*, II, b. 3, p. 501.)

H. H.

—

La compagnie des douze associés de la Nouvelle-France (XXIII, 248, 292, 495, 591). — J'ai découvert cette semaine à la Bibliothèque nationale la descendance de Louis Houel. Cette généalogie, contenue dans les *pièces originales*, prouve jusqu'à l'évidence qu'aucune confusion n'est possible entre les familles Houel et Viel. Je remercie mes correspondants de leurs communications, et je laisse aux sphinx de l'avenir le soin d'établir comment un membre de « la Compagnie des douze associés de la Nouvelle-France » qui ne figure sur aucune liste de cette Compagnie, a pu recevoir en cette qualité des lettres d'anoblissement.

G. DE B.

—

Les sacrilèges de la Légion d'honneur (XXIII, 483, 568, 599). — J'ai posé une question avec cette liberté toute confraternelle dont nous usons ici et sans laquelle l'*Intermédiaire* n'aurait ni sa raison, ni sa possibilité d'être. M. A. X. croit que je veux calomnier Mokhrani et entremêle sa réponse de rectifications fort justes, y ajoutant une question personnelle à laquelle je ne vois nul inconvénient de répondre.

J'ai dit que Mokhrani avait attaché la croix de la Légion d'honneur à la queue de son cheval ; M. A. X. conteste le fait. En ce qui me concerne, je ne l'ai pas vu, mais j'ai recueilli les dépositions de chefs arabes ayant peu ou prou trempé dans l'insurrection de 1871, qui, eux, m'ont affirmé l'avoir vu. Je ne publie pas leurs noms, car ils sont — au moins deux — fonctionnaires du gouvernement, mais je les tiens à la disposition de M. A. X.

Nous sommes ici pour nous instruire et nous renseigner les uns les autres, je m'imagine, et non pour autre chose... pas même pour parler de la Commune, qui n'avait pas grand'chose à voir en cette affaire. C'est du moins ce que je me permets de penser avec la permission de M. A. X. J. B.

—

Mémoires de Henri de Rohan (XXIII, 488). — J'ai feuilleté les *Mémoires du duc de Rohan* (Paris, sur l'imprimé à Leyden, chez Louys Elzevier, imprimeur de l'Académie, M. DC. LXI, in-12), et je crois pouvoir affirmer qu'il ne s'y trouve pas de lettre du duc d'Espernon, dont le nom pourtant est cité plusieurs fois. J. LT.

—

Hôtel (XXIII, 513, 603). — Il est inexact de dire que le mot *hôtel* doit s'appliquer uniquement aux logis, dans les villes, des princes et des grands seigneurs. On trouve souvent, dans les aveux, les remembrances, les lettres de rémission et autres documents manuscrits du moyen âge, ce mot *ostel* ou *hostel* employé pour désigner la modeste maison d'un habitant d'un bourg ou d'un village.

ANDRÉ JOUBERT.

—

Louis XI et la Vierge (XXIII, 515). — On retrouve dans l'Anjou de nombreuses traces du culte que Louis XI avait pour la Vierge. — Vers 1480 il fit agrandir l'église de Notre-Dame de Nantilly, à Saumur, orna l'autel de statues d'or et

d'argent ; se construisit un petit oratoire dans le côté sud de l'église, près de l'entrée.

Au Puy-Notre-Dame, il fonda un chapitre en l'honneur de la Vierge. — Enfin il agrandit la chapelle de Béhuard, située dans une île de la Loire, au-dessous du confluent de la Maine. — On voit encore dans cette petite chapelle un curieux portrait de Louis XI, peint sur bois, au-dessous duquel est une inscription relative aux donations faites à cette chapelle par Charles VIII.

Malgré son culte pour la Vierge, Louis XI n'a pas toujours tenu les promesses qu'il faisait à la Madone. Il aurait au contraire professé un respect absolu pour la vraie croix de St-Laud d'Angers. (Voir *passim*: Bodin, *Recherches historiques sur l'Anjou*. 2 vol. Saumur, 1849.)

Dr FOUQUET.

—

La correspondance de Michelet sera-t-elle publiée ? (XXIII, 517.) — Un ami ancien et intime du regretté Castagnary m'assure n'avoir jamais su qu'on ait eu la pensée de confier à l'éminent critique d'art la publication de la correspondance du grand historien. Si des pourparlers avaient eu lieu en ce sens, cet ami croit que Castagnary y aurait fait allusion dans leurs conversations. L. JENY.

—

Tyrol ou Tirol (XXIII, 545). — L'y tend à disparaître en géographie comme ailleurs. Pourquoi? les géographes n'en savent rien : c'est pour faire du nouveau. Un jour à Bruxelles, je voulus mettre au chemin de fer un petit envoi de livres pour Leyde. « Où est-ce ça, Leyde? » me fit l'employé. « En Hollande ou dans les Pays-Bas, répondis-je. — Ah! vous voulez dire Leide », fit-il, et il corrigea l'adresse de mon envoi.

J'écrivis à la Haye, ou à la Haie pour savoir de quelle orthographe on usait : L'orthographe officielle est Leide avec un *i*, me répondit-on ; les géographes de l'administration le veulent ainsi. Voilà pourquoi on n'écrit plus Tyrol. Quant aux Tyroliennes, M. La Coussière peut attendre, ça ne regarde pas encore la bureaucratie.

Cependant, il ne faut pas trop lui en vouloir ; depuis longtemps, au lieu de Savoye, on écrit Savoie et Savoyards ; et cette double orthographe date du XIVe siècle. Si on ouvre les divers manuscrits de Froissart, on trouve beaucoup de mots avec les deux orthographes employées simultanément. Ainsi: Troyes et Troies en Champagne; Roy et Roi; Royaume et roiaume; lui et luy; Mornay et Mornai ; Henri et Henry; Gui et Guy. Je crois donc que les Tyroliennes et les Savoyards garderont encore longtemps leur *y*. V. B.

—

La syllabe *mer* dans les noms de lacs (XXIII, 545, 636). — Dans les Vosges, un lac s'appelle *mer*. De sorte que *Gérardmer*, *Longemer*, *Blanchemer*, *Sèchemer*, etc., signifient *mer* de Gérard, Longue *mer*, mer blanche, *mer* sèche, etc.

Au premier abord, ce mot de *mer*, donné à des étendues d'eau fort petites, peut paraître prétentieux. Il n'en sera rien, si l'on veut se rappeler que le celtique *mar* ou *mer* désigne une *mare*, un *lac*. En Lorraine, on retrouve cette forme dans les noms de *Mar*bache, *Mar*sal. Les vieux textes (XVe siècle) écrivent : *Lacq ou mer de Geramer*.

Dans le vieux langage, *lac* ou *mer* étaient absolument synonymes ; si bien qu'en écrivant : *Lac de Gerardmer*, nous disons : *Lac du lac* (ou mer) *de Gerard* (1).

A. FOURNIER.

—

Curial (XXIII, 547). — Le curial était le doyen, qui, dans les diocèses divisés en doyennés, avait le droit de visite sur les cures de campagne. (Consulter le *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, de M. F. Godefroid.) G. DE B.

—

Les poésies des frères de Napoléon (XXIII, 547). — Voici, d'après Quérard, la liste des ouvrages purement littéraires de Lucien et Louis Bonaparte :

1° De Lucien :

La Tribu indienne, par le C. L. B. Paris, Honnert, an VII. 2 vol. in-12. (Roman.)

Charlemagne ou l'Eglise délivrée, poème en 24 chants. Londres, Longman, 1814. 2 vol. in-4, et Paris, Didot, 1815, 2 vol. in-8.

La Cyrnéide ou la Corse sauvée, poème épique en 12 chants. Paris, Didot, 1819. 1 vol. in-8.

Lucien a composé en outre une ode contre les détracteurs d'Homère, lue à l'Institut, pendant les Cent-Jours.

(1) M. le rédacteur du *Briard* trouvera, si cette question l'intéresse, tous les renseignements qu'il désirera dans un article que j'ai publié, sur ce sujet, dans les *Annales de l'Est* (numéro 1, janvier 1889). Maison Berger-Levrault.

2° De Louis:

Marie ou les Hollandaises. Paris, Arth. Bertrand, 1814. 3 vol. in-12.

Mémoires sur la versification française et Essais divers, adressés et dédiés à l'Académie française. Rome, de Romanis, 1819. In-4. (Les *Essais divers* se composent de *Ruth et Noémi*, opéra en 2 actes; de *Lucrèce*, tragédie en 5 actes, et de l'*Avare*, comédie de Molière, réduite en vers.)

Odes. Vienne, 1813. In-4.

PENGUILLOU.

— L'assertion du chap. 86 des *Mémoires* d'Alexandre Dumas est corroborée, en ce qui concerne Lucien Bonaparte, par une dédicace du poète chansonnier Béranger à ce prince, en date de Passy, 15 janvier 1833, et dans laquelle Béranger rappelle que Lucien Bonaparte voulut bien encourager ses débuts en lui adressant une procuration pour toucher le traitement de l'Institut, dont le prince de Canino était membre. (Voir édit. Perrotin des *Chansons de Béranger*. Paris, 1833, p. 1 à 7.)

Dans cette dédicace Béranger mentionne que, dès 1803, Lucien Bonaparte était déjà célèbre par un grand talent oratoire et par l'amour des arts *et des lettres*. Plus loin, racontant une entrevue avec son protecteur, il ajoute que Lucien Bonaparte *lui parla en poète*, lui prodigua ses *conseils*. Dans une lettre du prince au chansonnier, on lit ceci : « Soignez sur« tout *la délicatesse du rhythme:* ne cessez « pas d'être hardi, mais soyez plus élé« gant, » etc. Lucien Bonaparte trouvait aussi qu'en s'adonnant à la chanson, Béranger détournait son talent de la vocation plus élevée qu'il semblait avoir eue d'abord. Cet ensemble d'indications et surtout cette allusion au prince *parlant en poète* témoignent bien qu'en effet ce frère de Napoléon dut cultiver les Muses.

LUCIEN JENY.

— Comment, qui en a parlé?

Mais je ne croyais pas avoir découvert l'Amérique, le jour où j'ai lu pour la première fois l'excellent article *Bonaparte*, de la *Littérature française contemporaine*, de Quérard, continuée (hélas !) par Louandre et Bourquelot.

Voyez donc le tome II dudit ouvrage, cher confrère, vous trouverez réponse à votre question, particulièrement p. 322-325. Oh! consultons les *biographies* et les *bibliographies* avant d'encombrer notre cher journal de questions inutiles, je vous en prie.

Ceci soit dit, du reste, avec toutes les excuses d' UN BIBLIOPHILE ENRAGÉ.

—

Le 2e bataillon de grenadiers du Gard (XXIII, 548). — Le 2e bataillon de grenadiers du Gard, composé des volontaires des districts d'Uzès et de Pont-Saint-Esprit, comprenait, à l'origine, 763 hommes ou officiers, dont 572 grenadiers, 53 canonniers, 46 cavaliers et 8 formant l' « état-major ». Il fut organisé au « camp de Nimes », sous la direction de Châteauneuf-Randon, le 26 août 1792. Il était commandé par Voulland, lieutenant-colonel en premier, et Gilly, lieutenant-colonel en second. (Joseph Pépin n'était alors que premier sous-lieutenant de la 2e compagnie de grenadiers.) Il partit de Nimes le lendemain, 27 août, et arriva le 5 septembre à Romans, où il devait rester « jusqu'à de nouveaux ordres du général Montesquiou ».

Montesquiou licencia ce bataillon en même temps que les quatre autres fournis par le Gard. Mais le conseil administratif du département décida, le 6 octobre, qu'à leur arrivée à Pont-Saint-Esprit, les bataillons seraient envoyés en garnison dans différentes villes où ils se tiendraient prêts à marcher au premier ordre donné. Cette décision fut généralement mal accueillie. La majeure partie du 2e bataillon s'y conforma cependant, et lorsque les commissaires de la Convention, par une lettre datée de Perpignan, le 20 octobre, ordonnèrent la formation immédiate d'un bataillon de volontaires armés et équipés, ses hommes, qui continuaient à recevoir la solde dans leurs cantonnements, s'offrirent pour marcher.

Quatre cents hommes du 2e bataillon furent envoyés, en novembre, à Carcassonne (où ils arrivèrent le 19), pour y relever le détachement fourni par la garde nationale de Nimes, qui retourna le 1er décembre; ils furent bientôt renforcés de deux cents autres volontaires, ce qui éleva à six cents l'effectif total. Le bataillon était alors commandé par Gilly; il passa l'hiver, partie à *la Cité*, partie dans divers villages de la Montagne-Noire; le 28 avril 1793, il quitta Carcassonne par ordre du général Dagobert; il arriva le 3 mai à Perpignan et le 19 à l'avant-garde du camp de *Mas-d'Eu* où il prit part à un combat meurtrier livré par le général espagnol Ricardos. Le 1er juillet, le 2e bataillon était à Mont-Louis; il prit part

aux combats livrés ou soutenus les 17 et 22 juillet, 4 et 28 août, à la suite desquels Gilly fut chargé du commandement de deux bataillons et du camp d'Olette, et promu bientôt après chef de brigade provisoire (29 septembre 1793).

C'est à cette époque, sans doute (notre collaborateur *Hope* pourra s'en assurer par les états de service qu'il invoque), que Pépin devint chef du 2e bataillon (*bis*) des grenadiers du Gard (ce bataillon avait été renouvelé en août).

Toujours est-il qu'il a signé en cette qualité des pièces officielles qui font partie de ma collection d'autographes, datées de la Tour de France, le 6 germinal an II (24 mars 1794), de Leucate, le 10 fructidor même année (27 août 1794), et de Narbonne, le 28 nivôse an III (17 janvier 1795).

Une lettre de la commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre, datée de Paris, le 19 ventôse an III (9 mars 1795), également en ma possession, porte que le 2e bataillon (*bis*) « est maintenant prisonnier de guerre ».

Après la conclusion de la paix avec l'Espagne (12 juillet 1795), le 2e bataillon (*bis*) du Gard fut incorporé dans la 14e demi-brigade : c'est ce qu'établit une pièce, datée de Nice, le 30 ventôse an IV (20 mars 1796), signée des membres du conseil d'administration de cette demi-brigade, commandée par B. Montmorand. (Alors, le nom de Pépin ne se retrouve plus dans mes papiers.)

M. Camille Rousset a donc eu raison de dire que ce bataillon a contribué à former, en 1795, la 14e demi-brigade de ligne qui fut envoyée des Pyrénées-Orientales à l'armée d'Italie.

Mais bientôt il fut question d'un « nouvel embrigadement » (arrêté du conseil d'administration de la 14e demi-brigade, du 3 prairial an IV (22 mai 1796), délibération du même conseil du 30 (18 juin 1796), et je pense que M. G. Charvet ne s'est pas trompé en affirmant (*le Lieutenant Général J. L. Gilly*. Nimes, Catélan, 1882, p. 10) que le 2e bataillon des grenadiers du Gard fut alors, mais alors seulement, « incorporé à la 63e demi-brigade ». Des pièces officielles, datées de Vérone, le 20 floréal an V (9 mai 1797), et de Mestre, le 16 vendémiaire an VI (7 octobre 1797), délivrées à Alexandre Fabre, de Remoulins, qui remplit, jusqu'à cette dernière date, les fonctions de quartier-maître dans le corps auquel appartenaient à l'origine les volontaires des districts d'Uzès et de Pont-Saint-Esprit, me confirment dans cette opinion. Le silence du commandant Dupré s'explique donc.

Je désire que ces renseignements puissent donner satisfaction à notre collaborateur *Hope*, dont je serais l'obligé s'il voulait bien me faire passer la copie exacte des états de service de Pépin, par lui cités partiellement.

(Nimes.) F. R.

—

La bibliothèque de Napoléon Ier (XXIII, 550). — Voir : *Notice sur quelques volumes ayant appartenu au général Bonaparte*, par Ad. Carpentin, Marseille, 1860, in-8 de 14 pages.

Voir aussi les *Cartons d'un ancien bibliothécaire de Marseille*, par Reboul, Draguignan, 1871, in-8.

Avant son départ pour l'Egypte, Bonaparte avait reçu de sa sœur Pauline une collection de livres qu'elle avait spécialement formée pour son frère et que celui-ci emporta lors de son expédition. Ces livres furent retrouvés en partie dans la bibliothèque de Marseille et comprenaient : 1° *Cours d'étude*, par Condillac ; 2° *Œuvres diverses d'Arnaud* (Baculard); 3° *les Essais de Bacon ;* 4° *De l'influence des passions*, par madame de Staël ; 5° *les Amours de Henri IV;* 6° *Zélie dans le désert.*

M. Victor Cousin, dans des fragments biographiques sur Fourier (Revue de Paris, tome 26), rapporte, d'après ce dernier, que Bonaparte avait emporté en Egypte une collection d'ouvrages entièrement étrangers au but de l'expédition et qu'il les lisait dans le peu de loisirs que lui laissait le commandement. Un jour, au Caire, sur les bords du Nil, il tira de sa poche un Lucain et se mit à lire le passage sur César et Pompée. Il admirait beaucoup, mais ne comprenait pas toujours bien, et, au bout d'une demi-heure, il jeta avec colère le livre sur le sable, en se plaignant qu'on ne lui eût pas mieux appris le latin. Il rêvait déjà la restauration des études classiques. Sus.

— Les œuvres d'Ossian, renfermées dans un coffre de fer, l'accompagnant dans toutes ses campagnes, constituaient la lecture favorite de Napoléon Ier.

GUSTAVE PICARD.

— Le comte d'Hérisson a publié en 1887-1889 un volume, *le Cabinet noir*, où on trouve une lettre de M. Ch. Nemard, bibliothécaire du palais de Fontainebleau, prévenant l'intendant du choix que Napoléon avait fait de livres à emporter avec lui à l'île d'Elbe en 1814, et la liste même des ouvrages, signée de M. Barbier, bibliothécaire de la couronne. Il y a cinquante-deux ouvrages, en tout trois cent quatre-vingt-quatre volumes, entre autres Laplace, Polybe, Jomini, Rollin, Plutarque, Mezeray, Bassompierre, Lacretelle, Raynal, Ferguson, Voltaire, la *Satire Ménippée*, *Télémaque*, *Don Quichotte*, La Fontaine, *Gil Blas;* de la géographie, des plans, des voyages et le *Manuel du libraire*, sans compter le *Moniteur* et le *Bulletin des lois*. V. B.

— Oh! N'essayons pas d'en donner le catalogue dans l'*Intermédiaire*, S. V. P. Renvoyons plutôt l'auteur de la question à la préface de la dernière édition du Dictionnaire des anonymes. Il trouvera là, à la page XI et aux suivantes, et aussi à la page XXXVII, de quoi satisfaire sa curiosité.

Profitons seulement de l'occasion pour demander où se trouvent maintenant les manuscrits de Barbier, et en particulier le « Catalogue d'une bibliothèque historique de trois mille volumes » (1809, in-folio), en tête duquel se trouve le rapport que Napoléon demanda à Barbier pour la formation de sa collection. P. Lbe.

—

Meuble de Molière (XXIII, 550). — La phrase d'A. Cassan qui fait l'objet de la question de M. G. Monval, a été écrite en 1833. A cette époque, le château de Rosny, en vertu d'une vente peut-être fictive, appartenait au banquier anglais Stone. La bibliothèque, les tableaux, les objets d'art et tous les meubles étaient restés dans le même état qu'avant 1830. Perdant l'espoir de rentrer en France, la duchesse de Berry laissa ou fit vendre le château en 1838. Mais, dès 1837, tout ce qui l'ornait et le meublait fut vendu aux enchères.

Le catalogue de la bibliothèque forme un volume de plus de 250 pages; celui des objets d'art et de curiosité n'a que 39 pages et 796 numéros, plus la liste des vins! Dans ce catalogue, sans introduction, il n'est pas question de *meuble de Molière*. On peut même ajouter qu'aucun meuble n'y a été signalé particulièrement. Seuls, deux numéros pourraient à la rigueur être contemporains de Molière, sans qu'on puisse même supposer que l'un d'eux lui a appartenu.

N° 628. Une console en marqueterie de Boulle, avec cariatides dorées.

N° 630. Un bureau noir, avec incrustation et filets de cuivre.

Si une hypothèse était permise, il y aurait de grandes présomptions que ce fût là le meuble de Molière : un bureau, simple et sévère, du XVII[e] siècle.

Le numéro 636: « Un grand bureau avec marbre bleu turquin », est un meuble du XVIII[e] siècle.

Une note découpée dans un journal du temps, et ajoutée au catalogue qui fournit ces renseignements, ne parle que des tableaux, des statues et des meubles italiens, ou en porcelaine de Sèvres. Les contemporains instruits de Mantes ne se rappellent pas ce meuble, et M. l'abbé Thomas, dans son *Histoire de Rosny*, n'en a même pas parlé.

Mille regrets de n'en pouvoir apprendre plus à M. G. Monval.

(Mantes.) E. Grave.

—

Vatel, par Gérard de Nerval (XXIII, 550). — C'est un mince in-32, paru, je crois, en 1828. M. de Spoelberch, en consultant les tables du *Journal de la Librairie*, retrouvera facilement la véritable date de sa publication.

H. B.

—

Du suicide de Pidansat de Mairobert (XXIII, 550). — Pidansat de Mairobert, censeur royal et auteur des quatre premiers volumes de l'*Espion anglais*, paru d'abord sous le titre de l'*Observateur anglais* (1777-78), fut compromis dans le procès du marquis de Brunoy (fils de Jean Paris et de Montmartel, frère cadet de Duverney et qui n'est connu que par ses dépenses excessives et son goût pour les cérémonies religieuses; ayant employé 500,000 livres pour une procession, ses parents obtinrent son interdiction. Un anonyme a publié : *les Folies du marquis de Brunoy*. Paris, 2 vol. in-12). Mairobert se trouvait créancier, par billet, du marquis de Brunoy pour une somme considérable. Blâmé par arrêt du parlement du 27 mars 1779, Mairobert fut sensible à ce qu'il jugeait un déshonneur. Le

soir même, il se rendit chez un baigneur, se mit dans le bain, s'ouvrit les veines avec un rasoir et, craignant que la mort ne fût pas assez rapide, s'acheva d'un coup de pistolet. D'après ses contemporains, on a cru que, dans l'affaire du marquis de Brunoy, Mairobert n'était que le prête-nom du comte de Provence (depuis Louis XVIII). Ce qui est certain, c'est qu'avant l'apposition des scellés après sa mort, tous ses papiers furent enlevés par ordre du roi. Le clergé avait voulu lui refuser la sépulture comme suicidé; mais le curé de Saint-Eustache fut obligé d'obéir à une injonction royale.

Dans son ***Histoire de l'Académie de marine*** (1 vol. in-8, Berger-Levrault, 1878), M. Doneaud du Plan dit que Mairobert « s'ouvrit les veines, parce qu'il s'était vu compromis dans le procès du marquis de Brunoy, dont il avait tenté, avec beaucoup d'autres, de partager les dépouilles ». Bachaumont, dans ses ***Mémoires***, donne, sous la date du 3 avril 1779, l'épitaphe composée par un des amis du défunt, qui caractérise à merveille et le personnage et sa fin sinistre. Il n'est pas inutile d'ajouter que Mairobert fut aussi secrétaire des commandements du duc de Chartres (depuis Philippe-Egalité); à l'époque de sa mort, il était accusé d'entretenir des relations avec la presse clandestine de Londres. Il suffit de lire l'***Observateur*** pour se convaincre que ce reproche était fondé E. M.

—

Un livre de M. J. Claretie, Ch. Lassailly (XXIII, 551). — Je ne saurais garder le silence lorsque la question est faite en termes si aimables. J'ai réuni sur Charles Lassailly tous les documents voulus. Je me proposais de publier sur les *Contemporains oubliés* un livre annoncé en effet où cet excentrique de talent Lassailly, un moment secrétaire de Balzac, et Aloysius Bertrand, ce maître styliste, eussent tenu la première place. J'ai tous les papiers de Bertrand, des lettres à David d'Angers et des dessins, des portraits, etc. Une correspondance de Lassailly avec Alfred de Vigny mériterait aussi d'être publiée. Mais la vie se consume en projets, cette fumée des œuvres. Si jamais (tout arrive, et un écrivain reste écrivain) je reprends librement la plume, il est certain que je reviendrai, avec plaisir, à ces desseins de ma jeunesse, ou peut-être donnerais-je place à mes *Contemporains oubliés* dans les *Souvenirs* que je veux écrire. Je ne les ai pas connus, mais j'ai sur eux des traditions léguées par leurs compagnons et leurs maîtres, Théophile Gautier, Janin, Vigny. Je demande pardon de ces confidences, mais je suis interrogé, je réponds.

L'***Intermédiaire*** avait inventé les ***interviews*** avant les reporters. Et, du moins, puisqu'on répond par lettre, ne peut-on se plaindre d'avoir été mal ***interviewé!***

JULES CLARETIE.

— En 1868, la librairie Achille Faure publia une œuvre posthume de Roger de Beauvoir, les ***Souvenirs de mon temps***, où se trouve une biographie assez curieuse de Lassailly. Il est probable que le livre de M. Claretie contiendra des documents non moins inédits et non moins intéressants sur cette étrange figure du pays de Bohême. Mais, en attendant cette bonne fortune, je prierai M. l'administrateur de la Comédie française de vouloir bien me donner un renseignement qu'il peut me fournir mieux que personne.

A. de Beauvoir dit qu'un ancien directeur du Théâtre-Français, M. Védel, avait sur son bureau, en guise d'épouvantail pour les jeunes auteurs piqués de la tarentule dramatique, un plâtre de Lassailly, d'après le sculpteur Géniole. C'était une incarnation saisissante de la misère faite homme. Cette copie d'une statuette, qui date de 1838, est-elle toujours dans le bureau de la direction? Je n'ai pas sous la main le ***Musée de la Comédie française***, du regretté René Delorme, qui répondrait sans doute à ma question; mais j'espère que la courtoisie bien connue de M. Claretie saura y suppléer.

D'E.

—

Auteurs expurgés par eux-mêmes (XXIII, 551). — Par suite de certains scrupules de conscience, Mgr Phélippeaux de la Vrillière, archevêque de Bourges, fit détruire entièrement tous les exemplaires de son livre: ***Catéchismes ou Abrégés de la doctrine chrétienne.*** Bourges, 1693. In-8.

Deux (Les) Amours, par Emile Bigillion (de Grenoble). Paris, de Potter, 1844. 2 vol. in-8, production de jeunesse un peu galante. L'auteur en a supprimé, pendant toute sa vie, tous les exemplaires qu'il a pu avoir.

L'abbé Le Pointe, ex-jésuite, auteur

d'une brochure intitulée : *Dissertation historique sur les libertés de l'Eglise gallicane*, ayant été vivement critiqué par les évêques réfugiés à Londres, en fit détruire tous les exemplaires.

Matutina. Poésies (de jeunesse), par Amédée Rolland. Paris, 1847. In-8, ont été soigneusement recherchées et supprimées par l'auteur.

Le célèbre conventionnel Saint-Just, auteur d'*Organt*, poème en vingt chants. Au Vatican (Paris), 1789, 2 vol. in-8, fit détruire aussi exactement que possible ce poème aussi médiocre et insipide que licencieux.

Alexandre Dumas fils a fait rechercher et supprimer avec soin ses *Péchés de jeunesse*. Paris, Fellens et Dufour, 1847. Gr. in-8, poésies, imprimées d'abord sous le titre de *Préface de la vie*, titre qu'on retrouve en haut de toutes les pages.

Deux (Les) pages. Londres, 1801. In-8, écrit relatif au Concordat et dirigé contre les évêques non démissionnaires, est de l'abbé Aug. Barruel. Suivant Barbier, il fut promptement retiré de la circulation, tant par les soins de l'auteur que par ceux des intéressés.

Enfin, Ernest Simon, auteur de *Deux Comédies entre deux drames*. Essais scéniques en vers. Imprimé à Metz, chez Rousseau-Paller, en 1849, ordonna la destruction complète de son livre aussitôt qu'on en a eu terminé le brochage. On ne dit pas pour quel motif.

A. Chevé.

— Au nombre des auteurs expurgés par eux-mêmes, il faut citer au premier rang M. de Cormenin. Il n'y a pas, de lui, une seule édition qui ressemble à la précédente, et la cause en est dans la nature de ses écrits : rien n'est plus mobile que le pamphlet et les hommes ou les choses qui posent devant lui. Il y a dans ses premières éditions des verdeurs et des crudités qui ont disparu ; des jugements qui sont adoucis. Les *Orateurs*, qui ont paru en 1834 dans la *Minerve*, n'ont aucune ressemblance avec le *Livre des Orateurs*. Les *Dialogues* du même auteur se reconnaissent à peine dans les *Entretiens de village*, qui sont déjà si rares et si recherchés. V. B.

—

Deux portraits de peintres à retrouver (XXIII, 552). — Les deux portraits de Nattier et de Tocqué se trouvent encore dans la grande salle de fête (salle solennelle) de l'Académie des beaux-arts à Copenhague.

(Copenhague.) J. M.

— L'Académie royale des beaux-arts de Copenhague, fondée en 1754, est toujours florissante. Elle possède dans sa galerie de portraits des membres de l'Académie :

1° Le portrait de Tocqué, peint par Nattier, reçu membre de l'Académie en 1759.

2° Le portrait de Nattier, peint par Tocqué (1763), reçu membre de l'Académie, le 10 novembre 1758.

3° Le portrait de Wasserschlebe (diplomate danois), peint par Tocqué.

(Copenhague.) Ph. Weilbach.
Secrétaire perpétuel de l'Académie.

—

Stroehlin (XXIII, 552). — Ne s'agit-il pas du personnage cité par O. Lorenz, article Bock (C. E.) ? P. Lbe.

—

Armoiries à déterminer (XXIII, 553).— Peut-être les armoiries s'appliqueraient-elles à la famille de *Merle de Mont-Gaillard* qui a donné des maires à Périgueux de 1394 à 1582, et qui portait : *d'or à deux bandes de sable accompagnées de six merlettes de sable posées deux et une, et une et deux :* en faisant observer 1° que l'Angoumois et le Périgord se touchent, 2° qu'une bande au lieu de deux, et qu'une bordure engrêlée peuvent être une brisure de puînesse.

La Coussière.

—

Bibliographie des écrits d'Henri Monnier non réunis en volumes (XXIII, 573). — Parmi les œuvres à recueillir d'Henri Monnier vous citez : « Un Souvenir, Almanach populaire de France, année 1842. » Je pense que vous voulez parler du portrait gravé sur bois de M. de La Mennais, assis dans la chambre du pavillon des-Princes à Sainte-Pélagie. Dans le cas où on reproduirait cette gravure, je dois vous dire qu'elle a été mal gravée, que le dessin fait d'après nature par Henri Monnier était délicieux, et que ni La Mennais ni Monnier n'ont été contents. On devrait en rechercher l'original, le *Souvenir* en vaut la peine.

V. B.

—

Le Fils de la poule blanche (XXIII, 577). — Traduit la fin du vers de Juvénal, XIII, 141.

Gallinæ filius albæ.

Signification : mortel favorisé des dieux.

On a proposé de lire :

Gallinæ filius Afræ.

Petrone dit, c. 93 : Afræ volucres placent palato, Quod non sunt faciles. Cf. Bochart, *Hierozoïcon*, P. II, lib. I, c. 19, et Wernsdorf, *Poetæ latini minores*, t. III, p. 70.

Un fils de la poule blanche, c'est un phénix ou bien le *rara avis* du même Juvénal, VI, 165.

Erasme, *Ad. Chil.* I, *cent.* I, 78, rappelle que les Latins appelaient blanc ce qui était de bon augure et croit que le proverbe peut faire allusion à la poule blanche qu'un aigle, selon Suétone (*Galba*, I, cf. Dion, 48; Pline, XV, 30, S. 40), laissa tomber dans le sein de Livie, laquelle poule fut d'une fécondité merveilleuse. Dans Sénèque, Asinius Pollion qualifie les sentences d'Albutius d'*albas*. Les Grecs disaient λευκοτερον ειπειν pour expliquer une chose clairement. J. Janin affectionnait le dicton en question.

RISTELHUBER.

— La « poule blanche » de Napoléon doit être la « chienne blanche » de mon pays, un dicton populaire. Dans l'Yonne, on dit à quelqu'un qui fainéantise qu' « il a été mordu par la chienne blanche ».

Quand j'étais jeune, si je ralentissais dans le travail, on me disait : « Tu vas faire venir la chienne à Maillard », ou « voilà la chienne à Maillard qui vient ». Ce Maillard avait ou avait eu une chienne blanche qui personnifiait le proverbe.

UN ICAUNAIS.

Les mœurs de Calvin (XXIII, 582). — Je dois remercier M. Paul Masson d'avoir posé cette question; il me fournit ainsi l'occasion de répondre dans ce recueil et de lui donner les éclaircissements qu'il demande.

Je comprends l'étonnement du savant confrère, quand il a lu dans un opuscule de Mgr de Ségur, dont les éditions se comptent par dizaines, que Calvin avait été « convaincu de mœurs infâmes, contre nature, et, comme tel, marqué par le bourreau ». Mais, quoi qu'en dise la note de monseigneur, ce fait n'est pas du tout « acquis à l'histoire », et « les protestants modernes » n'ont pas manqué d'en signaler la fausseté toutes les fois qu'on a osé le reproduire. Je renvoie en particulier à la *France protestante*, 2e édition (t. II, 1879), article *Bolsec*, par notre regretté ami Henri Bordier. Mais il paraît qu'il n'y a pas de meilleurs sourds que ceux qui ne veulent pas entendre.

Pour ceux qui sont de bonne foi et qui en histoire ne veulent s'appuyer que sur des documents précis et authentiques, je dirai que, bien loin d'avoir été « convaincu » de semblables infamies, Calvin, tant qu'il a vécu, n'a été attaqué à cet égard par personne, pas même par ses pires ennemis. Papire Masson, un apologiste pourtant de la Saint-Barthélemy, a dit : « Plebei scriptores libidines ei scortationesque objiciunt; nemo tamen adulteria acriùs odisse videbatur. » Florimond de Ramond, qu'on ne peut non plus soupçonner de tendresse pour le protestantisme, a écrit : « Calvin fit montre, dès l'entrée de sa jeunesse, qu'il ne se laissait emporter aux plaisirs de la chair et du ventre. » Un docteur de Sorbonne, vicaire général du diocèse de Rouen, Desmay, a déclaré loyalement qu'il n'avait trouvé aucune trace de cette prétendue flétrissure ni dans les registres de la ville de Noyon, ni dans ceux de la cathédrale. De pareils témoignages rendus au réformateur par des ennemis déclarés de la Réforme permettent de négliger les assertions contraires et nullement prouvées de ces écrivains de notre temps, les Audin, les de Maistre et *tutti quanti*, qui choisissent volontairement une place parmi cette « populace des auteurs » (*plebei scriptores*) que Papire Masson flétrissait déjà dès le XVIe siècle.

Ce ne fut qu'après la mort de Calvin, quarante-trois ans après son départ de France, que l'odieuse légende du fer rouge a été mise en circulation par le fameux Bolsec. Son *Histoire de la vie, mœurs, etc., de Jean Calvin* parut en 1577, et le chapitre V contient ces lignes : « Il fut surprins ou convaincu du crime de sodomie pour lequel il fut en danger de mort par feu, comme est la commune peine de tel péché; mais l'évêque de ladite ville [de Noyon] par compassion feit modérer ladite peine en une marque de fleurs de lys chaude sur l'épaule. » Ce chapitre est d'un bout à l'autre un tissu d'inventions, de mensonges. Mais la légende a fait fortune; elle a été accueillie et embellie par ceux qui, dans le but de

discréditer plus sûrement la doctrine du réformateur, avaient intérêt à salir sa vie, *ad majorem gloriam Dei.*

Le jésuite Lessius, en 1610, et l'auteur qui publia, en 1651, sous le nom du cardinal de Richelieu, un *Traitté* sur la méthode la plus facile pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Eglise, ont copié Bolsec en agrémentant son récit de légères fioritures. Le flot de vilenies qui coule dans toutes les langues et dans tous les pays, depuis trois siècles, n'a pas d'autre source. Les réfutations les plus détaillées et les plus pertinentes des Charles Drelincourt, des Bayle et de cent autres n'ont pu en arrêter le courant. Ne serait-il pas temps que la légende fît place à l'histoire?

Cette légende, je dois le dire, a été singulièrement accréditée par les deux circonstances suivantes ou les deux faits, alors parfaitement authentiques, dont l'esprit de parti et de dénigrement, la malveillance, la légèreté de certains auteurs, que sais-je? ont tiré de si étranges conséquences.

C'est d'abord le fait que Calvin a été incarcéré à Noyon, le 26 mai 1534, à la *porte Corbaut*, qui était la prison du chapitre. Elargi le 3 juin, il fut remis en prison le surlendemain; il y resta sans doute quelques semaines. Il était libre du moins le 4 septembre, car à cette date il écrivit, de Noyon, au réformateur de Strasbourg, Bucer, une lettre qui est le plus ancien autographe connu de lui, et où il fait une allusion évidente à son arrestation momentanée. Voyez A.-L. Herminjard, *Correspondances des Réformateurs*, t. III, nº 457.

Mais pourquoi cette incarcération? Dans ce qui reste des registres reconstitués du chapitre de cette ville, on trouve cette simple mention: « Pour tumulte fait dans l'église la veille de la Trinité. » Il s'agissait évidemment, vu l'état des esprits, d'un mouvement protestant provoqué, favorisé par Calvin et que le chapitre a voulu réprimer. Je renvoie à l'ouvrage de M. Abel Lefranc (*la Jeunesse de Calvin*, Paris, Fischbacher, 1888), qui est capital sur cette matière; l'auteur a puisé aux sources et il a jeté sur la question une lumière inattendue. Le chanoine Desmay, déjà cité, a écrit ces lignes dans ses *Remarques sur la vie de Calvin:* « J'ai bien ouy dire à aucuns chanoines des plus anciens qu'ils ont veu autres fois un feuillet blanc dans les registres, où en teste y avoit escrit: *Condemnatio Joannis Calvini*, et n'y avoit rien escrit davantage en toute la page, ains demeuroit en blanc; cela a donné à deviner à beaucoup ce que pouvoit estre. »

Eh bien! oui, « beaucoup » ont rempli cette page blanche à leur fantaisie. Et voilà l'origine historique de notre légende de Calvin *stigmatisé et fleurdelisé.*

L'autre fait qui a pu donner crédit à la légende pour ceux qui n'y regardaient pas de très près, c'est qu'il y eut, en effet, à Noyon, vers cette époque, un prêtre homonyme du réformateur, qui reçut le fouet pour ses mœurs déréglées.

« Il y a encore, dit Desmay, une autre sentence de condamnation, contre un chapelain vicaire qui portoit le mesme nom Jean Calvin, mais c'estoit longtemps après que Jean Calvin hérésiarque eust quitté ses bénéfices, fut sorty de la ville et du pays et eust abandonné la foy de Jésu Christ, car ceste sentence se trouve enregistrée et dattée de l'an 1550 et prononcée contre Jean Calvin, vicaire, pour avoir retenu en sa maison une femme de mauvais gouvernement. Et fut condamné ledit Calvin à estre fustigé sous la custode. » Ce personnage mourut curé de Tracy-le-Val et, ajoute l'annaliste Levasseur, « bon catholique, grâce que Dieu luy fit pour n'avoir jamais tourné sa casaque, ny changé de religion, à quoy sa vie libertine et l'exemple de Cauvin hérésiarque, son correspondant en l'un et l'autre nom, sembloient luy donner pente. »

Ces éclaircissements, quelque rapides qu'ils soient, suffiront-ils à l'honorable M. Paul Masson? Je l'espère. En les écrivant, je puis le dire en toute sincérité, je n'ai eu en vue que *majorem gloriam historiæ et veritatis;* j'ai fourni des preuves et indiqué mes sources. Le beau livre de M. Lefranc, auquel je renvoie surtout, n'a point passé inaperçu; l'Académie française lui a décerné récemment une de ses plus belles couronnes.

CHARLES DARDIER.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

L'armée et le coup d'Etat du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). — Les historiens du 18 brumaire ont généralement passé sous silence le rôle joué par

l'armée dans le coup d'Etat, et le document que nous publions aujourd'hui fut complètement supprimé. C'est une liste in-4, de 3 pages, sortant de l'imprimerie des Cinq-Cents et dressée par l'état-major de la place, en vertu de la célèbre motion de Bérenger, votée le 19 brumaire.

« Le général Bonaparte, les généraux Lefèvre, Murat, Gardanne, les autres officiers généraux et particuliers *dont les noms seront proclamés*, les grenadiers du Corps législatif et du Directoire exécutif, les 6e, 79e, 96e de ligne, les 8e et 9e dragons et les grenadiers qui ont couvert le général Bonaparte de leurs corps et de leurs armes, ont bien mérité de la patrie. »

L. D.

Liste des officiers généraux et particuliers qui ont participé aux célèbres journées des 18, 19 *et* 20 *brumaire an VIII, à Saint-Cloud.*

L'amiral Bruix.

Généraux de division.

Lefebvre. Berthier. Serrurier. Leclerc. Murat. Beurnonville. Moncey. Saint-Remy. Dupont. Boudet.

Généraux de brigade.

Gardanne. Sauriac. Amey. Debilly. Andréossi. Solignac. Léopold Berthier.

Adjudants généraux.

Fontaine. Lavalette. Luthier. Jubé. Verlet. D'Halancourt. Mellinet aîné. David. Bonamy. Bremon. Guibal. Dumanoir (de la marine). J. B. Borrel (réformé).

Chefs de corps ou aides de camp.

Sebastiani. Cauro. Dutailly. Duroc. Bessière. Durand. Beaumont. Millet.

Officiers supérieurs du Directoire.

Berruyer. Humbert. Fusil. Ochler.

Chefs d'escadron ou aides de camp.

Lavalette. Louis Bonaparte. Beclair. Berthélemy. Christophe. Thierar. Maupetit. Bousson. Bruyère. Sparer.

Chefs de bataillon.

Simon, aide de camp du général Lefebvre. Deconchy, aide de camp du général Dupont. Bremont, ex-commissaire des guerres. Sebastiani. Delose.

Aides de camp.

Eugène Beauharnais, aide de camp du général Bonaparte. Boyer, aide de camp. Tritz, aide de camp du général Lefebvre. Lefebvre, aide de camp du Directoire. Dumoutier, *id.* Morin, aide de camp du général Dupont. L. Laas, ingénieur, aide de camp du général Frégeville.

Adjoints aux adjudants généraux ou à l'état-major.

Faber, adjoint. Fouchy. Taulane. Bacciochi. Billiard. Lemaire. Menou, sous-lieutenant.
Jouffre, ex-adjudant général.
Le commissaire des guerres d'Albon.

—

La poudre sous la Terreur. — Dans un rapport de Prévost, agent du ministère de l'Intérieur, nous trouvons ce curieux passage : « Les parfumeurs employent beaucoup de pommes de terre pour faire de la poudre à poudrer, il serait très à propos de faire cesser ce commerce, il serait bon que le Comité de Salut public s'occupe de ces objets et de prévenir les désirs de tous les citoyens à ce sujet. Il en sera question le 20, jour de la décade prochaine... »

Qui se serait douté qu'il y eût encore beaucoup de consommateurs de poudre pour les cheveux, en 1794? C'est peut-être la famine qui fit abandonner décidément cette mode.

M. D.

—

Les falsifications des denrées parisiennes en 1824. — Dans un curieux petit poème, *Adieux à Paris*, 1824, l'auteur anonyme, étudiant les ennuis et les avantages de la vie parisienne sous la Restauration, a consacré ce curieux passage aux falsifications qui désolaient déjà le cœur des gourmets :

Un plaisant vous dira : J'aime un vin sans mélange,
Et le piquant surène altère mon coulange;
Avalons ma douleur, si l'artiste avisé
Ne me coule un poison savamment déguisé.
Convaincu que partout l'esprit fraudeur se glisse,
Je frémis à la cave, aux fourneaux, à l'office.
Voilà ce qu'aux vendeurs je ne pardonne pas.
Pourquoi m'inquiéter dans mes quatre repas!
Choisissant, payant bien, je suis trompé de même;
Avec de la farine on épaissit ma crème.
C'est d'un tas de fagots que mon vinaigre sort (1).
Et mon huile douteuse après diné m'endort (2).
L'industrie est féconde, avide, meurtrière ;
On fait la liqueur fine avec la Parmentière (3).
Et si nous en croyons nos chimistes profonds,
Bientôt on y joindra le sucre de chiffons (4).

Qu'eût-il donc dit à présent ?

UN CHIMISTE.

(1) Le vinaigre de bois que l'on introduit dans le commerce.
(2) L'huile de pavot.
(3) La pomme de terre qui fournit de l'alcohol (*sic*).
(4) On a le moyen de faire du sucre avec du linge.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1890.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 novembre 1890.*

XXIIIe Année. — N° 541. *Cherchez et vous trouverez.*



Il se faut entr'aider. Nouvelle Série. *VIIe Année.* — N° 166

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

LES INNOVATIONS DE L'*INTERMÉDIAIRE*

Notre succès est dû, on le sait, à la ligne de conduite et au plan de rédaction que nous avons toujours suivi : nos lecteurs n'y ont pas moins de part que nous, puisqu'ils sont nos collaborateurs.

Mais le besoin d'être informé grandit chaque jour; le travailleur ayant des exigences nouvelles, son INTERMÉDIAIRE ***a des devoirs nouveaux. Notre système de*** QUESTIONS ***et de*** RÉPONSES, ***destiné à faciliter les recherches des savants, sera désormais complété par des*** INFORMATIONS ***destinées à faciliter leurs rapports.***

A partir du présent numéro, la couverture du journal sera régulièrement occupée par une rubrique spéciale : LES NOUVELLES DE L'INTERMÉDIAIRE, ***où nous ferons entrer, sans commentaires, avec le seul souci d'être impartiaux et exacts, tous les renseignements de nature à intéresser le monde des chercheurs et des curieux.***

Cette rubrique contiendra :

1° La liste des ventes publiques à Paris, en France et à l'étranger, et, s'il y a lieu, un compte rendu de ces ventes;

2° Les offres, échanges et demandes de livres entre les lecteurs de l'INTERMÉDIAIRE;

3° Une chronique dans laquelle seront mentionnées les découvertes intéressantes dans le domaine de la littérature, de l'histoire et de l'art, les acquisitions nouvelles des bibliothèques et des musées, et les faits divers qui concernent la curiosité et l'érudition.

L'INTERMÉDIAIRE, ***qui est, au point de vue moderne, comme au point de vue ancien, le plus complet et le plus puissant des organes de renseignements, deviendra ainsi le plus pratique des journaux d'art, de littérature et d'histoire.***

QUESTIONS

Nationicide. — Dans une lettre datée de Mayence (6 janvier 1793), et adressée au président de la Convention, Merlin de Thionville réclame son droit de faire connaître son opinion et d'émettre son vœu dans le procès de Louis XVI.

Il vote la mort, la prompte exécution du jugement et demande qu'à l'appel nominal son vœu soit compté. Il écrit :

Le criminel est devant vous ; vous convenez que le tyran détrôné n'est plus qu'un homme ordinaire pour lequel vous invoquez la justice la plus rigoureuse ; vous avouez que les forfaits sont prouvés, que Louis est un *nationicide*, et vous n'avez pas encore prononcé !

Ce mot de *nationicide* est-il employé ici pour la première fois ? N'a-t-il jamais été employé depuis ?

Pour mon compte, je ne l'ai jamais rencontré que sous la plume du célèbre commissaire de la Convention à l'armée du Rhin.

L'ERMITE DU QUARTIER SAINT-GEORGES.

—

L'acte d'union. — Les Anglais appellent *Legislative union* (quelquefois, mais rarement et moins exactement, *Act of union*) la loi qui réunit la Grande-Bretagne et l'Irlande en 1800.

Je trouve la traduction *Acte d'union* dans Larousse, Bouillet, Dezobry et Bachelet, la Biographie Michaud, l'Histoire d'Angleterre de Fleury, etc. Un seul des ouvrages que j'ai consultés (l'*Irlande*, par de Chavannes de la Giraudière et Huillard-Bréholles, 1848) emploie « Union législative » à côté de « Acte d'union ». Les auteurs disent même, p. 241 : « L'acte d'union, comme l'appelaient hypocritement les Anglais. »

Il semble ressortir de là que la traduction courante de *legislative union* est en français « acte d'union ».

Mais alors comment nos historiens disent-ils pour *the union* ou *the act of union*, à savoir la loi qui, en 1707, réunit l'Ecosse à l'Angleterre ?

Aucun des ouvrages ci-dessus mentionnés ne fournit sur ce point de renseignements. Il semble qu'il n'y ait qu'à traduire simplement par *acte d'union*. Mais il y aura alors une confusion fâcheuse. Comment se tire-t-on de cette difficulté ? Peut-on me citer des textes ?

A. Beljame.

—

Quelle était la figure du Christ ? — Je commence par déclarer que je n'ai pas encore parcouru l'ouvrage du Père Didon. Peut-être ma question deviendrait-elle inutile ?

Est-il permis de demander (l'iconographie humaine étant inconnue chez les Juifs, au moment où vivait Jésus) quelle était la figure du Sauveur des hommes ?

Etait-il physiquement beau, comme l'ont soutenu les grands docteurs d'Orient, Grégoire de Nysse et saint Jean Chrysostome, et même les trois lumières de l'Eglise d'Occident, saint Ambroise, saint Jérôme et saint Augustin ?

Avait-il cette grâce particulière, qui est le reflet d'une belle âme, comme l'affirme le prophète David, dans l'Ancien Testament ?

Etait-il, au contraire, dépourvu de distinction et même vraiment laid ? C'est, en somme, une opinion soutenue par le prophète Isaïe, et surtout Tertullien. Ainsi le témoignent ces quelques lignes que nous détachons des *Curiosités littéraires* (Delahays, éditeur, 1857) : « M. Rigault, philologue français, mort en 1654, prétendit prouver, dans son commentaire sur Tertullien, que Jésus-Christ était d'une figure tout à fait commune. Jésus, disait-il, n'ayant pas voulu des honneurs, ni des richesses, a dû renoncer de même aux avantages de la figure. »

Comme on le voit, les avis sont très partagés. Par suite, il sera plus difficile encore d'établir un autre point de ce problème tant controversé.

Le Christ était-il blond, comme l'ont représenté la plupart des peintres de toute école, ou d'un brun ardent, comme l'indique saint Jean Damascène dans ce passage de ses œuvres : « Taille élevée, sourcils arqués, yeux beaux, nez bien proportionné, chevelure bouclée, le cou légèrement penché, carnation fine, barbe noire » ?

Et si les textes sont si confus, c'est qu'on n'avait pas retrouvé, même aux premiers siècles, une effigie authentique de celui qui fut le Messie.

La tradition lui donne une figure d'une beauté merveilleuse, que M. Renan a gravée en traits géniaux dans son immortel ouvrage.

On s'expliquerait mal d'ailleurs son influence suggestive — pour parler la langue du jour — si on le concevait dépouillé de charmes extérieurs.

Nous croyons, malgré tout, que la question reste entière, à moins que, dans ces toutes dernières années, les savants ne lui aient fait faire un pas, à l'aide de documents nouveaux.

Pont-Calé.

—

Les gardes du corps de Robespierre. — Les Girondins, après Louvet, ont beaucoup parlé des gardes du corps de Robespierre ; c'était évidemment un moyen de polémique, mais l'histoire, me semble-t-il, ne saurait retenir une pareille plaisanterie.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en octobre et novembre 1792, devant les violentes attaques de la Gironde qui avait alors le pouvoir, les amis de Robespierre crurent véritablement sa vie en danger, et Augustin Robespierre, parlant de la séance de la Convention du 29 octobre 1792, s'écriait, le soir même, à la tribune des Jacobins : « Citoyens, j'ai eu grand effroi, il me semblait que des assassins allaient poignarder mon frère. » — Ce fut alors que des amis dévoués se mirent à veiller sur la vie de

Maximilien. On cite notamment un fort de la halle, qui se chargea, pour son agrément et par admiration pour Robespierre, de le garder. Tous les matins, il attendait le conventionnel rue Saint-Honoré, le suivait à distance jusqu'à la Convention, l'attendait de nouveau à la sortie de l'Assemblée et ne le quittait que lorsqu'il l'avait vu rentrer dans la maison Duplay. L'imprimeur Nicolas et le serrurier Didier veillaient aussi sur Robespierre.

Pourrait-on me donner quelques détails sur ce fort de la halle ? Qu'est-il devenu et que sont devenus, après le 9 thermidor, Nicolas et Didier ?

J.-B.

—

Un soufflet baptisé coup de poing. — On s'occupe tellement aujourd'hui de Talleyrand, qu'il n'est peut-être pas inutile de rappeler, à propos de ce personnage, une historiette dont l'authenticité demande confirmation.

Est-il vrai que Talleyrand, alors ministre du premier Consul, ait crié à Fouché, qui lui avait administré en pleine figure un maître soufflet :

— Oh ! le brutal, quel coup de poing !

Le coup de poing n'était pas, paraît-il, un outrage appelant, comme le soufflet, une réparation par les armes, réparation que Talleyrand n'eût exigée qu'avec une extrême répugnance... Mais cette distinction entre le coup de poing et le soufflet n'est-elle pas bien subtile ?

ALPHA.

—

Qu'est devenu le drapeau allemand pris en 1870 par Ricciotti Garibaldi à Châtillon ? — Le seul drapeau allemand pris pendant la guerre a été pris par Ricciotti Garibaldi à Châtillon. M. Pétrot a rappelé ce fait au Conseil municipal de Paris, mais il n'a pas indiqué ce qu'était devenu ce drapeau. A-t-il été rendu après la paix ? Est-il conservé aux Invalides ?

L. D.

—

Le crime de l'abbé Prévost. — L'auteur de l'*Histoire d'un voyage littéraire en* 1733 (Moetjens, la Haye, 1735) dit que l'abbé Prévost, l'auteur de *Manon Lescaut*, « se rendit coupable d'une action criminelle à Londres ». L'abbé Lenglet-Dufresnoy, son ennemi acharné, l'accuse seulement de n'avoir pas payé ses dettes en Hollande. Il n'eût pas manqué de lui reprocher ce crime, s'il eût existé réellement ; et je ne suppose pas que l'auteur de l'*Histoire d'un voyage littéraire* ait voulu faire allusion à la mort du frère de l'abbé Prévost, dont celui-ci s'accusa plus tard d'avoir été l'auteur involontaire.

Quelle était donc cette action criminelle ?

PAUL EDMOND.

—

Jean, duc de Berry et d'Auvergne. — Quels sont les livres, les articles de revues et de journaux qui ont été écrits, depuis 1888, sur Jean, duc de Berry et d'Auvergne, frère du roi de France, Charles V ?

A. VERNIÈRE.

—

La Bussière. — Je demande la permission de poser trois questions relatives au héros du nouveau drame de M. Victorien Sardou, *Thermidor* :

1° Qu'est devenu le portrait de Charles-Hippolyte La Bussière, peint par J.-L. Laneuville et exposé, sous le numéro 265, au musée Napoléon, en septembre 1804 ?

2° Quel emploi modeste remplissait La Bussière, de 1787 à 1789, au théâtre des Variétés du Palais-Royal, où il touchait 600, puis 800 livres par an ? N'était-il pas souffleur de ce théâtre, auquel appartenaient alors Pigault-Lebrun, Bordier, Saint-Clair, Michot, Dumaniant, Duval, Collot, Fabre, Bouché, etc.?

3° Le « jurisconsulte » Liénard, auteur de *Charles ou Mémoires de La Bussière* (4 vol., 1802), a-t-il publié d'autres ouvrages ? N'est-il pas le même que Liénard, notaire au Châtelet en 1783 ?

GEORGES MONVAL.

—

La Camargo. — Un obligeant confrère pourrait-il m'indiquer les véritables nom et prénoms, ainsi que le lieu et la date de naissance de la célèbre danseuse connue sous le nom de *la Camargo*, qui faisait, au siècle dernier, sous Louis XV, vers 1730 ou 1740, les délices des abonnés de l'Opéra ?

Certains font la Camargo originaire de la Navarre (?). Larousse, dont les erreurs, il est vrai, ne se comptent plus, la fait naître à Bruxelles, le 15 avril 1710, et l'appelle Marie-Anne Cupi. Le *Bulletin archéologique* d'Arles dit qu'elle était originaire de Saint-Remy en Pro-

vence, et la fait partir pour Paris *toute jeune en* 1750 !

Enfin, je lis, dans le journal provençal *Lou viro souleû* de septembre-octobre 1890, que le vrai nom de « la Camargo » serait « Mistral » et qu'elle serait née à Saint-Remy en Provence.

Que croire au milieu de toutes ces contradictions ? Existe-t-il sur « la Camargo » quelque étude biographique dans le genre de celles, si intéressantes, que les Goncourt ont consacrées à Sophie Arnoult, à la Saint-Huberty, etc.?

Comme la « Sallé », mademoiselle Fesle et autres célébrités artistico galantes de la même époque, « la Camargo » a eu l'honneur d'être pastellisée en pied par l'illustre La Tour.

Pourrait-on me dire ce qu'est devenu ce portrait, s'il a été gravé ou s'il en existe des répétitions ? Je serai très reconnaissant à ceux de nos érudits confrères qui ont particulièrement étudié les mœurs et le théâtre du XVIIIe siècle, de m'indiquer les ouvrages pouvant contenir des renseignements intéressants et précis sur la danseuse en question. A. A.

—

Qu'est devenue la collection de M. Silvi relative à Port-Royal ? — Dans la notice sur Jean Hamon, le docteur Lemazurier rapporte (1858) que M. Silvi, partisan zélé de Port-Royal, mort en 1847, avait cherché à relever les ruines de la célèbre abbaye de Port-Royal des Champs. M. Silvi avait fixé sa résidence à l'abbaye et avait réuni, à grands frais, les portraits des principaux solitaires et une quantité considérable d'imprimés et de manuscrits relatifs à l'histoire et aux doctrines du jansénisme.

Que sont devenus ces trésors ? Ont-ils été recueillis par un dépôt public ? Sont-ils encore conservés par les soins pieux des jansénistes ? C. M.

—

Les fantaisies de mère Sote. — Existe-t-il une description sérieuse de ce fameux *manuscrit* de Rimini (Biblioteca Gambalunga, D, II, 16), ainsi décrit par le catalogue de la bibliothèque : « Grand in-8, très beau manuscrit, parce qu'il est plein de miniatures magnifiques, lesquelles, avec beaucoup de clarté, montrent les vêtements et autres choses de France de cette époque. Bien qu'il semble être un manuscrit à la plume (un codice a penna), en réalité, c'est une impression sur parchemin, faite à Paris en 1510. L'auteur du livre est un certain Pierre Gringoire. »

Le catalogue se trompe quant à la date de l'impression de ce livre rarissime, puisque le permis d'imprimer est « donné à Paris, le XXVIIe jour d'octobre, l'an de grâce mil cinq cens et seize et de notre règne le deuxième. Par le roy, à votre relation ; ainsi signé : Deslandes. »

Il porte le nom d'une de ses plus anciennes propriétaires : Françoyse dalenson (Françoise d'Alençon), et celui du donateur à la bibliothèque : Il signor Marco Ridolfo Stevini lo dono. Mais les mailles intermédiaires de la chaîne manquent. Ce pseudo-manuscrit est assez grossièrement relié en velours vert, monté sur canevas et carton.

Le bibliothécaire de Rimini conserve ce précieux volume, le plus important de la bibliothèque, dans un coffre-fort, depuis l'incendie de la bibliothèque du Louvre, où a péri le seul autre exemplaire de ce livre. Ambroise Firmin-Didot aurait, parait-il, jadis offert à la ville de Ravenne de l'acheter ou de l'échanger, mais toujours sans succès. — Les miniatures sont intéressantes. N'ont-elles jamais été reproduites ?

L. G. P.

—

Le cartonnier d'Emile de Girardin. — Jules Lecomte, décrivant l'ameublement de l'illustre polémiste, dont notre génération conserve encore le souvenir, a raconté qu'il restait dans la chambre à coucher d'Emile de Girardin un « immense cartonnier, contenant les papiers de toute espèce d'un homme qui a, pendant trente ans, joué un des rôles actifs et retentissants de la société moderne, comme publiciste, polémiste, économiste, duelliste... ». Ce cartonnier — inestimable trésor ! — contenait, dit-il, toutes les lettres reçues par l'ancien directeur de la *France*, « depuis qu'il était mêlé à la vie politique, littéraire ou industrielle. Tout y est à sa place alphabétique, à sa chronologie ; les copies des lettres répondues y sont annexées... Ce fameux cartonnier envahit tout un côté de la chambre à coucher, transformée en cabinet de travail, et tendue d'un simple papier gris de lin... »

En quelles mains se trouve aujourd'hui ce meuble unique, qui est, comme

on l'a fort bien dit, « la vie des intérêts en lutte, des passions de tout genre, des ambitions et des déceptions ».

Notre éminent confrère, M. Charles Laurent, qui fut l'*alter ego* du hardi publiciste, et qui personnifie le mieux, à l'heure actuelle, les brillantes qualités du « premier des journalistes », ne pourrait-il satisfaire notre curiosité? Et, à son défaut, notre distingué compatriote, M. Deloncle, qui fut, à certaine époque, le secrétaire particulier du député du 9e arrondissement de Paris, pourrait-il nous révéler quel a été le sort du merveilleux cartonnier ? PONT-CALÉ.

—

Le Tableau de Paris, par Mercier. — D'après Cohen, Mercier passe pour avoir fait une partie de la suite des gravures parues à Yverdon pour illustrer le *Tableau de Paris.*

L'auteur me semble cependant avoir hautement désavoué cette paternité dans le tome X, où il écrivit :

On a fait en Suisse, pour le *Tableau de Paris*, des gravures à l'eau-forte, les plus plates et les plus discordantes. Vainement je m'y suis opposé, un bailli et un libraire, unis ensemble pour cette bizarre opération, ont donné un soufflet aux beaux-arts, et tous les mauvais artistes, le bailli en tête, ont conspiré contre mon livre. Ces figures partent d'Yverdon, le sieur Félice m'a traité comme l'*Encyclopédie*.

Sur quel témoignage repose l'attribution du *Guide de l'amateur de livres illustrés ?* SUS.

—

Liberté des mers. — M. Roger Peyre, dans son volume, *Napoléon et son temps*, Paris, 1888, p. 695, donne une minuscule gravure, qu'il intitule « vignette allégorique représentant la Liberté des mers, gravure de l'époque », et il la place dans le chapitre du Blocus continental.

Je crois qu'il y a là de grosses erreurs. La femme debout porte le bonnet phrygien ; le drapeau porte cette inscription : *République française, une, indivisible, démocratique ;* enfin, une femme dans une nacelle, à gauche, laisse échapper son sceptre et tomber sa couronne.

Tout cela n'est pas très impérial. Ce doit être antérieur de quinze ans au moins. Mais quelqu'un pourrait-il me dire quel est le dessinateur ou le graveur à qui on peut attribuer cette allégorie? Dr RIRE.

—

Le portrait de Remi, professeur au collège de France. — Pourrait-on me dire s'il existe un portrait, une gravure, une estampe représentant Remi (Abraham Ravaud, connu aussi sous le nom d'Abraham Remi, en latin *Remmius*), poète latin, né en Beauvoisis, en 1600, mort en 1646, et qui occupa une chaire d'éloquence au Collège de France ? M. DUBERT.

—

Jubinal. — Existe-t-il sur ce fécond polygraphe une notice bio-bibliographique bien faite et complète? Y a-t-il matière à une iconographie? L. G. P.

—

Cryptographie. — Existe-t-il encore des personnes qui, soit par leurs fonctions (ministère des affaires étrangères ou de la guerre), soit par amusement ou curiosité, cherchent à découvrir les chiffres des dépêches secrètes?

Et existe-t-il quelque semblant de méthode dans cet ordre de recherches ? N. A. M. GILES.

—

Un jeu de cartes à retrouver. — Les dictionnaires anglais, entre autres le plus complet et le meilleur, celui du docteur Murray, citent un jeu de cartes qu'ils définissent ainsi : jeu où celui à qui l'on retourne la plus haute carte (c'est à ce jeu l'as de carreau) gagne la moitié de l'enjeu.

La moitié de l'enjeu s'appelle *bone*, ce qui est évidemment l'expression française « la bonne ». Le nom même du jeu, *bone-ace*, paraît également être français. Je n'ai pu cependant en retrouver la trace.

Quelqu'un de vos lecteurs, plus versé que moi dans « l'Académie des jeux », pourrait-il m'aider et me mettre sur la voie? A. BELJAME.

—

La médaille de Saint-Georges. — Quelle est l'origine de la médaille vendue partout et intitulée *médaille de Saint-Georges ?*

Face : un saint Georges à cheval ; en exergue : Sanctus Georgius, equitum patronus ; revers : un vaisseau.

Est-ce une reproduction d'une médaille ancienne ou est-elle sortie de la cervelle d'un bijoutier moderne? N'est ce pas l'insigne de quelque ordre ?

Quels sont les pays qui ont des ordres de Saint-Georges ou de Sainte-Barbe ? Quels en sont les insignes ? les origines ? les prérogatives ?

G. C.

—

Armoiries de la famille de Guérin. — Je désirerais connaître les armoiries de la famille d'*Eugénie de Guérin*, et savoir en même temps s'il y a quelque lien de parenté entre sa famille et celle des *de Guérin* de l'Agenais, dont la branche aînée (originaire du Périgord) s'éteignit à la fin du siècle dernier, et dont la branche de la Chaize, qui s'est éteinte il y a peu d'années dans les familles de Carrière de Montvert, de Vigier de Gaston, de Nadal, avait formé un rameau protestant existant encore dans l'île de Guernesey.

LA COUSSIÈRE.

—

Un ouvrage héraldique à déterminer. — Je crois que seuls les lecteurs de l'*Intermédiaire* peuvent me renseigner sur le titre d'un ouvrage que je viens d'acheter à une vente, et dont l'en-tête manque.

Le dos de la couverture (il est relié) porte : *Art du blason.* C'est un dictionnaire des termes du blason, in-4.

Comme préface, il a un *Discours préliminaire* de viij pages commençant ainsi : *M. le chevalier de Jaucourt, que son zèle pour les lettres et l'étendue de ses connaissances*, etc.

Le texte est de 179 pages à 2 colonnes, commençant par ces mots :

ABAISSÉ, ÉE, *adj. Se dit de l'aigle lorsque ses ailes paraissent pliées,* etc., et finissant par ceux-ci : à la croix *vuidée*, *cléchée*, *pommelée et alésée* d'azur.

Enfin cet ouvrage est accompagné de 33 planches reproduisant, par la gravure, des écussons et décorations d'ordres de chevalerie.

Est-il bien de M. le chevalier de Jaucourt et quelle est la date de son édition?

M. S.

RÉPONSES

L'antiquité du tutu (XXII, 517). — Si l'ancienne crinoline est désignée par le *tutu*, la Hollande a connu cette pièce d'habillement à la mode au dix-septième siècle, du temps du grand Constantin Huygens. Ce diplomate et poète a ridiculisé la mode bizarre et indécente des dames de cette époque, et décrit la crinoline ou vertugadin, qu'il compare satiriquement à une baratte. Une note explique le tout. « Les femmes se mettaient autour du corps, au-dessus des hanches, des bourrelets en laine, ronds et bien bouffants, auxquels étaient attachés, à courtes distances, des cerceaux de bois ou de baleines; le buste s'élevait comme sortant d'un cercle. » Les farces du temps font de fréquentes allusions au but que les femmes voulaient atteindre en se mettant ce *tutu*. C'était chez l'une pour cacher par coquetterie une position intéressante, ou bien par honte, chez l'autre, un faux pas.

(La Haye.) L'ARCHIVISTE.

—

L'arracheur de dents (XXII, 616; XXIII, 45, 652). — Sur cette question on a greffé celle-ci : « Quels sont les musées qui possèdent des œuvres peintes de Lucas de Leyde ? » Je tire de ma collection de catalogues, qui, sans être complète, est assez nombreuse, les indications suivantes.

Le musée d'Anvers porte à l'avoir de Lucas de Leyde six tableaux : L'anneau, — David et Saül, — saint Luc et saint Marc, — saint Mathieu, — Adoration des mages, — un triptyque représentant également une adoration des mages.

Musée de Bruxelles : paysage animé de nombreux personnages.

Musée d'Amsterdam : portrait de Philippe de Bourgogne, comte de Hollande.

A Leyde, Maison de Ville : le Jugement dernier.

Le catalogue du musée de la Haye, de 1874, porte aux *inconnus* deux portraits que les précédentes notices donnaient à Lucas de Leyde.

Galerie royale de Dresde : Tentation de saint Antoine.

Pinacothèque royale de Munich : la Vierge sur un trône, — Circoncision, — plus un Calvaire que l'artiste aurait peint à onze ans, ce qui n'étonne nullement le rédacteur du catalogue, Lucas de Leyde ayant gravé à neuf ans des compositions originales et ayant peint à douze ans toute la légende de saint Hubert. Les catalogues antérieurs à 1864 attribuaient six tableaux à cet auteur.

Galerie du Belvédère, à Vienne : buste de l'empereur Maximilien Ier.

Musée de Madrid : Triomphe de la Vierge.

Musée d'Aix (en Provence) : Le chirurgien, d'*après* Lucas de Leyde. Une note du catalogue dit que, « dans le septième volume du peintre-graveur, Adam Bartsch donne, sous le n° 156 de l'œuvre de Lucas de Leyde, la description de la gravure de ce tableau, exécutée en 1524 ».

Musée de Grenoble : La Vierge et l'Enfant Jésus.

Les catalogues du musée de Rouen, de 1815 à 1861 exclusivement, ont porté deux tableaux au compte de Lucas de Leyde : une Circoncision et une Allégorie religieuse.

Musée de Rennes : Portrait d'homme, dessin à la plume.

Musée Wicar, à Lille : Tête de vieillard, dessin à la plume.

Les anciens catalogues du Louvre ont attribué à Lucas de Leyde jusqu'à six tableaux, maintenant relégués parmi les *inconnus*. L'un d'eux, la Salutation angélique, figure au musée de Cluny comme appartenant à l'école de Lucas de Leyde.

TH. DENIS.

— Le *Musée des Augustins*, composé des objets d'art légués par feu M. de Chièvres à la société *des Antiquaires de l'Ouest*, à Poitiers, compte parmi ses tableaux un petit panneau de Lucas de Leyde représentant le *Chef de saint Jean-Baptiste*. Cette peinture a fait partie de la collection du cardinal Fesch. A. Y.

—

L'idée de patrie existait-elle avant la Révolution? (XXIII, 294, 410, 465, 521, 619.) — Souvenons-nous toujours que la patrie chez nous est née du cœur d'une femme, de sa tendresse et de ses larmes, du sang qu'elle a versé pour nous.

JULES MICHELET.

— Oui, certes, cette idée existait non seulement dans les livres ou dans la cervelle des écrivains et des hommes de guerre, mais elle s'affirmait dans les actes des personnes de moindre condition, témoin cette ouvrière d'Amiens qui refusait en 1764 de se laisser embaucher par les agents du roi de Prusse, « parce « qu'elle aurait ainsi manqué essentielle- « ment à ce qu'elle doit à son roi et à sa « patrie ».

Voir sa déposition dans un intéressant article de M. G. Durand, *Archives historiques*, n° 13. SUS.

— Parmi les devises qui ornent les ex-libris dont notre directeur a opéré l'échange entre ses collaborateurs, il en est une ainsi conçue :

Inservire Deo, *Patriæ*, charis et amicis,
Unica cura mihi, cetera vana puto;

copiée, dit l'artiste qui l'a reproduite, sur la miniature originale, de 1466. Une fleur de lis de grande dimension sert de cimier au casque qui surmonte l'écu accompagnant la devise, et orné lui-même de trois fleurs de lis. Ces armes appartiendraient donc à un chevalier français, serviteur de Louis XI, mais plaçant, comme devait le faire plus tard Colbert, la patrie avant le roi, dont le nom n'est pas prononcé, tandis que l'auteur de la devise tient à proclamer d'abord son dévouement à Dieu, puis, après la patrie, aux dames et à ses amis.

FR. F.

— C'est vraiment triompher à bon compte que se borner à constater l'emploi du mot « patrie » à telle ou telle époque, ce que nos collaborateurs semblent s'être exclusivement proposé jusqu'ici. Or, la question, aux termes mêmes de son libellé, n'est pas philologique, mais se rattache plutôt à cette science encore si peu répandue parmi nous et qu'on appelle en Allemagne la psychologie des peuples. Puisqu'un mot suffit, paraît-il, pour trancher le débat, risquons le nôtre. Je rappellerai donc que, sous l'ancien régime, deux de nos gloires militaires les plus pures, Turenne et Condé, purent porter les armes contre leur patrie sans soulever de trop longues rancunes. Ils auraient sans doute plus de mal à se réhabiliter aujourd'hui. Que l'on compare l'attitude de leurs contemporains à leur égard avec la réprobation qui s'attache encore, au bout de vingt ans, à la conduite d'un général français qui pourtant ne passa pas proprement à l'ennemi, et l'on aura la mesure exacte de l'abîme qu'a franchi la notion de patrie dans l'espace de deux siècles.

Je ne sais s'il ne faut pas voir une pointe d'ironie dans ce passage de notre confrère P. Nipons, d'après lequel nos ancêtres comprenaient l'idée de patrie comme nous la comprenons de nos jours, avec cette différence que le roi s'identifiait en elle. Ceci nous rappelle, malgré nous, la « petite différence » qui distingue l'homme de la femme et qui valut naguère un tel succès à je ne sais plus

quelle conférencière. Cette différence n'est autre, en effet, que celle qui, dans un domaine voisin, sépare le fétichisme, ou tout au moins l'anthromorphisme, d'une religion purement idéale.

En somme, ce n'est que par de petits faits caractéristiques, comme ceux que je signalais plus haut, que l'on pourra éclaircir ce problème de philosophie de l'histoire. Ils montreront que l'idée de patrie a évolué comme le reste. On peut même espérer que ce progrès ne s'arrêtera pas, et déjà il est permis d'entrevoir un avenir qui nous dépassera autant sur ce point que nous dépassons nous-mêmes les condottieri de la Renaissance...

PAUL MASSON.

—

Les habitations de V. Hugo (XXIII, 388, 501). — Nous lisons dans l'*Evénement*, sous la signature de M. Fulgence Ridal :

L'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, qui demande s'il reste trace des habitations de Victor Hugo à Paris, se trompe, en assignant 1842 comme date du domicile place Royale (place des Vosges maintenant), car, dès 1833, lors des représentations de *Lucrèce Borgia*, le poète y logeait, — et le drame est de février de la même année.

Même, quelques mois plus tard, un théâtre modeste, obscur, s'installait dans le voisinage, vers 1834 : — la Porte-Saint-Antoine, devenue Beaumarchais; or, elle possédait, parmi ses pensionnaires, certaine Victorine Hugot.

Immédiatement, une légende malveillante courut le quartier et les chétives gazettes : l'auteur du *Roi s'amuse* laissait apparaître sur les humbles planches du bouiboui l'une de ses propres sœurs.

Néanmoins, Hugo se donna la peine de protester, de répondre, d'arguer de la différence de l'orthographe et de prier de ne point confondre une fille toute chimérique du vainqueur de *Fra Diavolo* et... le simple rejeton d'un perruquier de la rue du Pas-de-la-Mule (rue des Vosges, présentement).

L'immeuble célèbre de l'ex-place Royale subsiste et occupe l'une des extrémités du carré style Henri IV et Louis XIII, adossé contre la rue des Tournelles.

L'*Intermédiaire*, fort justement, réclame partout des plaques de commémoration.

Jamais pareille individualité ne surgit, ni autant insouciante de gloire et prodigue de travaux ! Combien d'œuvres exquises et de puissantes productions, spontanément, elle omettait de livrer, dédaigneuse de nouveau renom et riche toujours de littéraires trésors !

(Détail vrai et peu connu.)

—

Le baccalauréat et les gens de lettres (XXIII, 451, 535, 596). — Comment M. Ernest Renan ne serait-il pas bachelier, lui qui, après avoir été reçu premier au concours d'agrégation de philosophie en 1848, soutenait avec éclat sa thèse de doctorat en Sorbonne, l'an de grâce 1852, sur Averroès et l'Averroïsme ?

PAUL MASSON.

—

Les sacrilèges de la Légion d'honneur (XXIII, 482, 568, 599, 624, 653). — M. J. B. a été chercher bien gratuitement et bien à tort je ne sais quelle personnalité dans ce qui n'était qu'une réflexion générale, très naturellement amenée par la façon dont il avait lui-même introduit la question. Qu'il veuille bien se relire (XXIII, 653).

Il va sans dire qu'une courtoisie parfaite doit être notre première loi à tous, mais il convient qu'en retour chacun de nous se garde de toute susceptibilité par trop chatouilleuse. Il me semble — et c'est ainsi que je l'ai toujours compris, depuis tantôt vingt ans que je suis de la maison — que tout ce que notre directeur laisse passer doit, par cela même, être réputé ne rien contenir de blessant pour qui que ce soit. Il est le premier intéressé à empêcher que nos pacifiques et impersonnels débats ne dégénèrent en querelles entre Trissotins et Vadius, car les colonnes de l'*Intermédiaire* n'y suffiraient bientôt plus. A. X.

— Il y a beaucoup à rabattre de la légende chevaleresque qui s'est faite autour du nom de Mokhrani. Ainsi, en renvoyant au général Augeraud un mandat de traitement de quelques centaines de francs, il garda 20,000 fr. d'impôts qu'il venait de toucher au nom de la France. On peut consulter, sur ce qui le concerne, le *Rapport fait au nom de la Commission d'enquête sur les Actes du Gouvernement de la Défense nationale*, à l'Assemblée nationale (Algérie), par M. de La Sicotière, membre de cette Assemblée. Versailles, Cerf, 1875, in-4°, p. 766 et suiv.

L.

—

Madame de Pompadour, graveur (XXIII, 487, 599). — Sait-on que madame de Pompadour a gravé le portrait de *Jacquot*, tambour-major du régiment du roi ? — C'est assurément l'une de ses pièces les plus intéressantes et les plus rares.

A. Y.

—

Costumes de bains (XXIII, 519, 539). — Oh! oh! cher collaborateur H., permet-

tez de rectifier vos renseignements sur les baigneurs marseillais. — Il est vrai que les hommes et surtout les jeunes garçons, il y a trente à quarante ans, se servaient du mouchoir de poche traditionnel, mais ils s'en servent encore aujourd'hui comme alors, c'est-à-dire en dehors des établissements de bains, aux Pierres-Plates, aux Calamans. — Il est vrai que les femmes ne se couvraient, autrefois, en prenant leurs bains de mer, que de leurs vieilles défroques, mais cela est encore vrai dans les mêmes conditions, c'est-à-dire dans tous les établissements à bon marché. — Le costume de bains pour dames était, il y a trente ou quarante ans, adopté absolument comme aujourd'hui dans les établissements même de second ordre, mais ces établissements étaient alors peu fréquentés par la classe aisée : le bain de mer était alors un remède recommandé uniquement aux jeunes personnes anémiques. Les baigneuses de cette époque sont devenues femmes et ont continué, au moins en partie, à se baigner, c'est ce qui fait l'augmentation du nombre des baigneuses à costumes. Il y a eu d'autre part, il est vrai, beaucoup de déchet, car les personnes nerveuses, et Dieu sait si les nerfs sont à la mode ! ont à se plaindre de l'eau de mer. — Les hommes continuent à se baigner dans tous les établissements de bains, du Prado à l'Estaque, à se contenter du traditionnel caleçon. Cependant, au Roucas-Blanc, les jeunes gens tout à fait bien se mettent un costume à « l'instar de Paris », mais ils sont rares. — Tout se passe donc à Marseille comme sur toute la côte méditerranéenne. EUMÉE.

—

Louis XI et l'Angélus (XXIII, 515, 604). — L'institution de l'*Angélus* est bien antérieure à Louis XI. Le pape Urbain II, au concile de Clermont, avait ordonné d'invoquer Marie pour le succès de la première croisade et aussi de sonner matin et soir les cloches, afin d'avertir les fidèles de prier pour le succès de l'expédition. (Ruinart, *Vita B. Urbani II.*) Est-ce cette prescription temporaire qui devint un usage dans l'église de Saintes ? Toujours est-il que c'est à Saintes en 1318 que le pape Jean XXII emprunta cette pieuse coutume de réciter l'*Ave Maria* au son des cloches, le soir, « ut pius mos in xantonnensi ecclesia sumptus esset », les recommanda à l'Eglise universelle, et y attacha des indulgences. (Bulle du 8 mai 1327, *Salutiferum illud verbum* AVE MARIA...) C'est à Saintes que Louis XI prit l'idée de faire sonner à midi l'*Angélus*, qui ne sonnait que le soir : « Introducta quoque est, auctore Ludovico, consuetudo campana hora meridiana (ut in noctis crepusculo solet) pulsandi », dit Robert Gaguin. Voir, pour plus amples détails, *Saint Pierre de Saintes*, par M. Louis Audiat (1871), page 73. L.

—

Les poésies des frères de Napoléon Ier (XXIII, 547, 656). — Je possède une poésie inédite de Joseph Bonaparte dont voici le texte, copié sur l'autographe :

A mademoiselle Elisabeth qui me demandait sa jarretière que j'avais trouvée à la promenade.

Charmante Elisabeth, pourquoi vouloir re-[prendre
L'élastique lien qui pressa vos genoux?
Le sort me le donna, l'amour seul doit le rendre,
Charmante Elisabeth! Eh bien, le voulez-vous?
En octobre 1820.

Pardonnons-lui, car son métier était d'être roi. ARTHUR ADAM.

—

Vatel, par Gérard de Nerval (XXIII, 550, 662). — Avant de poser la question, j'avais cherché dans la *Bibliographie de la France*, de 1826 à 1830, sans y trouver aucun *Vatel*. Le *Journal de la Librairie* est coutumier de ces omissions, qui ont pris, depuis 1860 environ, une extension considérable. Il en résulte l'absolue impossibilité d'établir la date d'apparition ou de première édition d'une foule d'ouvrages contemporains.

CH. DE LOVENJOUL.

—

Le peintre Carré (XXIII, 552). — Il y avait autrefois dans les galeries de Versailles deux portraits de ce peintre, ceux de MM. de Marsy et de Champaigne ; je pense qu'ils y sont encore.

G. DE B.

—

Le fils de la poule blanche (XXIII, 577, 667). — Le sens de cette expression est donné par tous les dictionnaires : on dit d'un homme extrêmement heureux : *C'est le fils de la poule blanche.*

Voici ce qu'en dit Quitard dans son *Dictionnaire des proverbes* (Paris, 1842, in-8) : « Le sens de cette expression, que nous avons reçue des Romains, est très

bien développé dans les vers suivants de la IIIe satire de Régnier :

Du siècle les mignons, *fils de la poule blanche*,
Ils tiennent à leur gré la fortune en leur [manche :
En crédit élevés, ils disposent de tout,
Et n'entreprennent rien qu'ils n'en viennent à [bout.

Quant à son origine, elle est fondée sur cette anecdote rapportée par Suétone dans le début de la *Vie de Galba.* Un jour que Livie, peu de temps après son mariage avec Auguste, allait visiter sa maison de plaisance aux environs de Véies, une aigle laissa tomber, du haut des airs, sur son sein, une poule blanche vivante qui tenait en son bec un rameau de laurier : accident fort singulier que les augures regardèrent comme un présage merveilleux. Aussi l'heureuse poule fut-elle prise en affection par l'impératrice et révérée à Rome à l'égal des poulets sacrés. Dès lors elle n'eut plus à craindre les serres d'aucun oiseau ravisseur, et elle pondit tranquillement ses œufs, d'où l'on vit éclore une quantité de jolis poussins, qui furent élevés avec soin dans une belle ferme à laquelle on donna le nom de *villa ad gallinas.* C'est par allusion à ce sort prospère que Juvénal a dit :

Te nunc, delicias ! extra communia censes
Ponendum ? quia tu *Gallinæ filius albæ*,
Nos viles pulli nati infelicibus ovis.

« Penses-tu, homme amusant par ta simplicité, qu'on doive t'excepter de la loi commune, parce que tu es *le fils de la poule blanche*, et nous autres de vils poussins sortis d'œufs malheureux ! »

J. Lt.

—

Le Puits Certain (XXIII, 578). — Le Puits Certain de Paris, fondé en 1669, existe encore rue de Lanneau, 16 ; c'est un pâtissier-cuisinier Villez-Banouard, qui le tient.

En tête de son prospectus se trouve reproduite la carte de l'un de ses prédécesseurs, avec un joli encadrement Louis XV.

Dans l'intérieur du cadre se trouve figuré un puits avec la légende suivante :

Au Puits Certain.
A la Renommée des Têtes de Veau.
Vachette,
Pâtissier-traiteur,

Successeur du sr *Cauchois*, rue du Mont-Saint-Hilaire, n° 16, près la place Cambrai continue avec le plus grand succès les Têtes de Veau farcies, et tout ce qui concerne son état. Il faut lui faire la demande la veille et l'on sera servi avec exactitude.

A Paris.

A. R.

— Il est possible que le Puits Certain de Paris, situé à deux pas de Sainte-Barbe et du collège de France, tire son épithète du curé qui le fit creuser à ses frais. Mais cette explication, qui peut être admise pour ce puits-là, ne saurait s'appliquer indistinctement et généralement à tous les puits Certains qui se trouvent ailleurs qu'à Paris. Le Puits Certain de la rue du Murot, à Provins, est dans ce cas. Nous devons donc chercher l'origine et la signification des *Puits Certains* en dehors de celles qui ont pu être ou avancées ou établies par l'*Egalité.*

En vieux français l'adjectif çartain ou certain signifie proprement *sain, salubre.*

Vin sur lait
Rend le cœur gai.
Lait sur vin
N'est pas *certain* (c'est-à-dire est indigeste).

Le glossaire du centre de la France de *Jaubert*, à qui j'emprunte cette citation, suppose, lui aussi, que telle est la signification de l'adjectif *certain* appliqué aux puits de ce nom.

Lorédan Larchey, dans le *Dictionnaire des noms*, est du même avis que Jaubert pour le sens du mot *certain.*

Justin Bellanger.

—

La coquette ou la grenade (XXIII, 580). — J'ai publié, dans la *Revue des Sciences et des Lettres* du 1er février 1890, un article sur la « Grippe à la ville, à la cour et au théâtre au XVIIIe siècle », qui intéresserait, je crois, le questionneur. J'y joins mes regrets de ne pouvoir disposer d'un *double.* Pont-Calé.

—

Mademoiselle Cazotte (XXIII, 580). — Charles Monselet, dans son *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, p. 236, raconte l'exécution de Cazotte et ajoute : « Quelques mots sur sa fille sont devenus indispensables au complément de cette douloureuse trilogie dont nous avons déroulé les actes en Champagne, au fond des cachots et devant le tribunal du 17 août, que cette seule condamnation suffirait pour flétrir éternellement. Elisabeth Cazotte, entraînée hors de la Conciergerie par des amis de son père, vécut

longtemps dans les larmes et dans l'isolement.

« En 1800, elle épousa M. de Pas, qu'elle avait autrefois connu à Epernay. Mais le bonheur ne devait pas longtemps couronner de son auréole le front de cette noble femme. Un an après ce mariage, elle mourut dans les douleurs de l'enfantement, laissant une mémoire bénie. » J. Lt.

—

Les bataillons de volontaires de l'Ardèche (XIII, 581). — Voici ce qu'ils sont devenus, d'après les tableaux annexés à l'*Etat militaire de la République française pour l'an XII*, par l'adjudant-commandant Champeaux :

1er bataillon dans le 75e de ligne.

2e et 3e bataillons dans les 4e et 5e demi-brigades légères.

4e et 5e, 18e de ligne.

6e bataillon, aux 11e et 80e de ligne et 23e légère.

Bataillon de grenadiers, 28e de ligne.

1er bataillon auxiliaire, 26e de ligne.

Chasseurs, 17e légère.

J'ajoute que l'ouvrage le plus vrai sur les volontaires est celui de Camille Rousset, et le plus complet, celui du baron Poisson, l'*Armée et la Garde nationale*, 1789-1794. 4 vol. in-8. Cottreau.

—

Nasillement diplomatique (XXIII, 581). — Un passage de Tallemant des Réaux, contemporain de Scarron, pouvait faire croire qu'à un moment donné, le nasillement fut à la mode chez les gens du bel air, comme le grasseyement le devint plus tard pour les muscadins du Directoire. « Jodelet, dit-il, parle du nez pour avoir « été mal pansé de la v....., et *cela lui « donne de la grâce.* » (*Historiette de Mondory.*)

Avant de conclure, pourtant, que par l'affectation de cette « grâce » certains courtisans — (supposé qu'ils n'aient pas été dans le même cas que le pauvre Jodelet) — s'étudiaient à imiter le roi-soleil, type de toutes les perfections, il faut considérer que Tallemant écrivait ses précieux potins sous le ministère de Mazarin (de 1657 à 1659, selon Monmerqué) et qu'à cette époque, Louis XIV n'avait pas assez de barbe au menton pour que ses qualités ou ses défauts aient pu faire école.

Remarquons en passant que ces sortes de flatteries pouvaient exposer leurs auteurs à de fâcheuses aventures. Peu s'en fallut, en effet, que Louis XIII, bègue et grincheux de naissance, ne fît tuer le marquis de Mauni par ses gardes, parce qu'il s'imaginait que Mauni, bègue comme lui, le singeait pour faire rire à ses dépens. (*Morale en action. Précaution contre la colère.*) Joc'h d'Indret.

—

Eugène Cavaignac (XXIII, 582). — Eugène Piot, qui avait été secrétaire de Cavaignac pendant les journées de Juin, avait conservé un certain nombre de papiers politiques manuscrits du général. Ils ont été vendus à l'hôtel Drouot en juin dernier, et rachetés pour la plupart par M. Etienne Charavay.

Les papiers de Piot qui m'appartiennent renferment quelques lettres de Godefroi Cavaignac, et d'autres pièces relatives au général. Je les mets à la disposition de M. Firmin, s'il désire les consulter. Bonnaffé.

— Le général Ambert a publié, ce me semble, un ouvrage sur Cavaignac. Eug. de Mirecourt a également écrit sa biographie. Quant à savoir si elle est impartiale... Pont-Calé.

—

Un filleul de Robespierre (XXIII, 582). — Ce filleul de Robespierre a eu une fin tragique. Vers 1850, il s'est jeté du haut de sa fenêtre, rue de l'Est, et s'est tué sur le coup.

Il avait un fils, étudiant en médecine, externe, comme moi, à l'hôpital Necker, vers la même époque, et que depuis j'ai perdu de vue. Il a dû exercer la médecine dans le quartier Mouffetard.

Erasmus.

—

L'invention des tonneaux doit-elle être attribuée aux Piémontais? (XXIII, 583.) — Quoi qu'ait pu dire Olivier de Serres, les Piémontais n'ont pas plus inventé les tonneaux que les Français n'ont inventé les bouteilles (XXIII, 529). Les Romains connaissaient les récipients de ce genre et les nommaient *cupæ vinariæ*. Ils étaient formés de douves (*tabellæ*) reliées le plus souvent par des cercles de bois. (Pallad., I, 38.) Varron préférait pourtant les cercles de fer : « Cupas vinarias sirpare noli. » (Ap. Nonium, *De Proprietate sermonum.*) On y recueillait le vin au sortir du pressoir et on l'y gardait plus ou moins longtemps, avant de l'enfermer

dans des vaisseaux de terre (1). Souvent même, on se dispensait de cette seconde opération. (Cicéron, *In Pisonem*, *fragm.*, 27.)

On les utilisait à l'occasion pour soutenir le plancher des radeaux :

Namque ratem vacuæ sustentant undique cupæ.
(Lucain, *Phars.*, IV, 420.)

Il s'agit ici du moyen employé par Antoine pour s'échapper de Corcyre où son armée était décimée par la famine. Avant lui, Spartacus avait déjà fait fabriquer des radeaux de cette espèce : *Solia connexa virgultis*, pour passer en Sicile avec les débris de son armée vaincue (Florus, III, 20.)

Les ingénieurs militaires employaient encore les tonneaux de bois pour jeter des ponts volants sur les cours d'eau. C'est ainsi que Maximin passa celui qui lui coupait la route d'Aquilée : « Ponte cupis facto Maximinus fluvium transivit. » (Jul. Capitol., XXII.) Hérodien, qui rapporte le même fait, désigne les *cupæ* de Julius Capitolinus, par les mots : *κενὰ οἰνοφόρα σκευὴ*. (L. VIII.)

Nous lisons dans les *Commentaires* de César (l. VIII, ch. 42) que les défenseurs d'Uxellodunum précipitèrent du haut des remparts des tonneaux remplis de poix, de goudron et de copeaux embrasés, sur les galeries qui protégeaient les travaux d'attaque des assiégeants : « Cupas sevo, « pice, scandulis complent; eas ardentes « in opera provolvunt. » (Voy. la curieuse gravure sur bois de l'édition de Plantin : *Antuerpiæ*, 1586, in-8.) Les Marseillais, assiégés par Trébonius, lieutenant de César, eurent aussi recours, mais sans plus de succès, à ce moyen de défense. Cæs., *De bello civili*, II, 11.)

Enfin, c'est à l'aide de tonneaux vides qu'on soulevait les coques des navires qui avaient besoin de réparations : « Cu- « pis etiam utebantur ad naves quæ refi- « ciendæ erant sustinendas. » (Calep., *Dictionn.*) C'est le genre de service que l'on demande aujourd'hui aux appareils, bien différents d'ailleurs, nommés *chameaux*, dans le vocabulaire de notre marine, pour faciliter aux navires d'un trop fort tirant d'eau la traversée des hauts-fonds et des bancs de sable.

Le sens du mot CUPA n'est donc pas douteux. C'est de là qu'est venu le mot francais CUVE, par le changement du P en V, comme *rive* de RIPA, *rave* de RAPA, etc... (Voy. Ducange, *Glossar.*, et Brachet, *Dictionn. étym.*)

Pour surcroît de preuves — et celle-ci suffirait à défaut de textes écrits — on voit sur la colonne Trajane la figure d'un tonneau à douves, exactement semblable aux nôtres, et destiné sans doute à la construction d'un pont. Anthony Rich l'a reproduite (au mot *Cupa*), dans son *Dict. des ant. gr. et rom.*

Je remarquerai en finissant que c'est à tort que nombre de peintres et de dessinateurs, mal renseignés, ont représenté et représentent encore Diogène tapi et recroquevillé dans un tonneau à douves. Ces artistes-là doivent être mal vus des Piémontais. Le gavroche athénien qui, au dire de Diogène de Laërte, cassa par manière de plaisanterie la niche du philosophe, n'en eût pas eu si bon marché, si elle avait été en bois; et Juvénal n'aurait pas pu dire :

Dolia nudi
Non ardent cynici : si fregeris, altera fiet
Cras domus, aut eadem plumbo commissa manebit.
Sensit Alexander, *testâ* cùm vidit in illâ
Magnum habitatorem, etc.
(Sat. XIV, v. 308 sq.)

Le tonneau de Diogène était donc une grande jarre de terre, semblable à celle que décrit Pline (XXXV, 12); et c'est ainsi que Lamborn l'a figuré dans l'élégante édition du *Juvénal* de Sandby. (Cantabr. 1763, pet. in-8.) Il est vrai qu'en présence d'un texte aussi précis, il n'y avait pas de méprise possible.

JOC'H D'INDRET.

—

Un parent présumé de Cambronne (XXIII, 583). — Cambronne est une vieille famille du Ponthieu ; elle était « seigneur dudit lieu », c'est-à-dire *de* Cambronne. On trouve ses armoiries dans les vieux manuscrits et dans trois auteurs renommés : Palliot, Pierre-Sainte et Degoing. Elle portait, ou mieux, elle porte : Fascé d'or et de gueules de huit pièces; ou bien : Burelé d'or et de gueules de huit pièces ; ou bien encore : dix pièces au lieu de huit.

V. B.

—

La belle Ferronnière de Napoléon (XXIII, 583).— L'anecdote visée sous cette forme ne peut pas être vraie.

Si Napoléon eût été atteint du « mal de Naples », on l'eût constaté lors de son

(1) D'après Ch. Dezobry (*Rome au siècle d'Aug.*, l. 107), ces tonneaux contenaient 468 litres environ.

décès, cette maladie restant incurable et laissant, surtout à cette époque, des traces visibles.

Du reste, cette assertion, inventée par les Anglais, n'a jamais été reproduite que dans des pamphlets.

Si l'on veut la vérité sur la maladie de Napoléon, qui fut si funeste à l'armée française, à la Moskowa, à Dresde et à Kulm, et surtout à Waterloo, on la trouvera dans les notes du docteur Ywan, et dans les bulletins du docteur Mettivier (reproduits dans les *Mémoires* de Ségur, t. VI, p. 15 et suiv., et dans le procès-verbal d'Antomarchi, t. II, p. 166).

GERMAIN BAPST.

—

L'horloger Turrian (XXIII, 584). — Sur Jean Turriani, connu sous le nom de « Janellus » et « Giannello », on trouve des renseignements dans les volumes suivants : *Bernardi Sacci patritii papiensis de italicarvm rervm varietate et elegantia libri X.* In qvibvs mvlta scitv digna recensentur De Populorum vetustate, dominio, et mutatione. Item de Provinciarum proprietate, et Ro. Ecclesiæ amplificatione. Cum Indice Capitulorum in fine Operis. Papiæ. Apud Hieronymum Bartholum. Anno MDLXV, liber septimvs. De Horologiis, Cap. XVII, feuillet 76, recto, lignes 8-32 (passage Non ab re... metam effingentes), reproduit dans l'édition intitulée : *De Italicarvm rervm varietate, et elegantia, libri X*, etc. Bernardo Sacco Ticinensi patritio autore, etc. Ticini, Apud Hieronymum Bartolum. MDLXXXVII. In-4, page 150, lignes 7-38, page 151, lignes 1-4, et dans le volume intitulé : *Thesavrvs antiqvitatvm et historiarvm Italiæ, mari Ligvstico et Alpibvs vicinæ;* quo continentur Optimi quinque Scriptores, qui Ligvrvm et Insvbrvm, Seu Genvensivm et Mediolanensivm, Confiniumque Populorum ac Civitatium Res Antiquas, aliasque vario tempore gestas, memoriæ prodiderunt : Collectus Cura et Studio Joannis Georgii Graevii. Accesserunt Variæ et accuratæ tabulæ Geographicæ, aliæque, ut et Indices ad singulos Tomos locupletissimi. Tomi tertii pars prior. Scriptores hujus Tomi proximo folio reperientur. Lvgdvni Batavorvm. Petrus van der Aaa, M.DCC.IV, c. 710, l. 26-67.

Cremona fedelissima citta' et nobilissima colonia de Romani rappresenta in disegno col suo contado, et illvstrata d'vna breve historia delle cose piv' notabili appartenenti ad essa. Et de i ritratti natvrali, de dvchi, et dvchesse di Milano. E compendio del lor vite da Antonio Campo pittore e cavalier cremonese al potentissimo. E felicissimo re di Spagna Filippo II, D'Avstria in Cremona in casa deil' istesso avttore, 1585, page 151, numérotée lv, lignes 7-30, où par erreur on trouve (page lv, lignes 8-22) « Lionello » au lieu de « Giannello ».

Cremonensivm orationes III. Adversvs Papienses in controversia principatvs (de 136 feuillets, dont le premier n'est pas numéroté, et les 2e et 136e sont numérotés dans les marges supérieures de leur recto 2, 136, et le dernier desquels numéroté 136 (*recto*, lignes 9-10) on lit : « Cremonæ MDL, mense qvintil. », feuillet 53, *recto*, lignes 24-25, *verso*, feuillets 55-56, feuillet 57, *recto*, lignes 1-8, actio secunda. — Dans ce passage de son *Actio secvnda*, Jérôme Vida donne une description détaillée de l'horloge de Jean Turrianus, dont il fait connaître seulement la patrie avec les mots *cuidam Cremonensi*, sans en indiquer le nom ni le prénom. Ce prénom est indiqué seulement dans une note manuscrite qui se trouve dans la marge latérale extérieure du *verso* du feuillet 53 d'un exemplaire que je possède de cette rare édition, à côté de la première ligne de ce *verso*, ainsi « anellus », la première lettre « I » de ce nom ayant disparu dans la reliure de ce petit volume.

Cremona literata, etc. Auctore Francisco Arisio, etc. Tomus secundus, etc. Parmæ, MDCCVI. Typis Pauli Montii : *Superiorum permissu*, p. 186, lig. 25-35.

Cremona literata, etc. Tomus tertius, etc. Domino Marchioni Petro Aymo Goldonio Vidono dicatus a Francisco Arisio, etc. Cremonæ, MDCCXLI. Apud Petrum Ricchini : *Superiorum permissu*, page 338, lignes 3-43, pages 339, 340, lignes 1-41.

Le Magasin pittoresque, page 247, col. 2, lignes 38-60, page 248, col. 1-2, juillet 1880, article *Juanello Turiano*.

B. BONCOMPAGNI.

— Gianello della Torre, dit Turrianus, né à Crémone, était un célèbre horloger au service de Charles-Quint. Il accompagna ce prince à Bruxelles et le suivit en Espagne au couvent de Saint-Juste, où l'empereur, comme on sait, s'occupait passionnément d'horlogerie.

Turrianus construisit à Tolède une machine hydraulique pour élever les eaux du Tage.

Il mourut à Tolède en 1583.

On possède sa médaille, attribuée à Leone Leoni ou à Jacopo da Trezzo.

Elle porte la légende suivante :

IANELLVS. TVRRIAN. CREMON. HORLOG. ARCHITEC.

Au revers :

VIRTVS NVNQ. DEFICIT.

BONNAFFÉ.

—

M. Littré, poète (XXIII, 585). — On peut lire à ce sujet un passage de l'étude de Sainte-Beuve sur Littré, dans ses *Nouveaux Lundis* (t. V), et, dans le *Correspondant* du 10 juillet 1881, la Chronique mensuelle de M. Victor Fournel sur les *Œuvres et les hommes*. Je résume les renseignements qui se trouvent sur ce sujet dans les deux notices. Il en résulte que Littré, si invraisemblable que le fait puisse paraître, pinçait de la lyre à ses heures. Sans parler de ses traductions du premier chant de l'*Iliade* et de l'*Enfer* du Dante, en vers du XIIIe siècle, œuvre de savoir et de patience plus que de poésie, on connaît de lui des chansons, même bachiques, dont Sainte-Beuve a cité un couplet, et des strophes lyriques, en particulier une ode sur la *Lumière*, dont il donne un plus long extrait. Littré, lui-même, a réuni divers échantillons de son talent poétique à la fin de son volume *Littérature et histoire*.

Il serait curieux de rechercher tous ces péchés de jeunesse commis par des hommes dont la maturité devait être si grave. Dans la même chronique, en parlant de Duvergier de Hauranne, qui mourut à quelques jours de distance de Littré, M. V. Fournel analyse deux joyeux vaudevilles de cet homme politique et en cite des extraits. On sait que Claude Bernard a fait une tragédie, Nisard une nouvelle, Henri Martin un mélodrame, et Carnot — le *Père la Victoire* — des *Bouquets à Chloris*.

´M.

—

Romance à retrouver (XXIII, 585). — Quel merveilleux instrument que la mémoire! J'ai pu, comme par miracle, repêcher dans mes souvenirs, après un intervalle de plus de cinquante années, la romance dont il s'agit.

On la chantait, autant qu'il m'en sou[vient], vers 1837. Je ne l'admire pas au[tant] que le collègue L. de L. Je reco[n]nais seulement qu'elle est tout à fait da[ns] le goût de l'époque, avec un peu de se[n]timalisme niais, qu'on trouverait aujou[r]d'hui bien vieillot; très ordinaire, d'ai[l]leurs, comme pensée et comme facture.

La voici, au surplus :

Le soleil de la nuit éclaire la montagne,
Sur le sable désert faut-il encor rester ?
Doucement, dans mes bras, laisse-moi t'em[porter]
Maître, réveille-toi, marchons vers la cam[pagne]

Refrain :

Tes yeux sont clos depuis trois jours. } *Bis.*
Maître (*bis*), dormiras-tu toujours ?

L'orage, dans son vol, a brisé les platanes ;
Le navire, sans voile, a disparu sous l'eau.
De ton front tout sanglant j'ai lavé le bandeau ;
Marchons, les pauvres noirs t'ouvriront leur[s] [cabane[s]]

Tes yeux, etc.

Ah ! je voudrais finir ce rêve que j'abhorre,
Mais que ce rêve est long ! Finira-t-il demain ?
Demain, en t'éveillant, presseras-tu ma main ?
Oui, je t'appellerai quand j'aurai vu l'aurore !
Tes yeux, etc.

Puis vient, comme quatrième et dernier couplet, celui reproduit par L. de L., mais je crois qu'il faut le rétablir ainsi, quant au premier vers :

Déjà l'*aube* du jour s'étend sur le rivage.

L'air de la romance m'est à peu près revenu en même temps que les paroles. Je pourrais le chantonner au besoin, mais comme la musique est un art qui m'est complètement étranger, je ne saurais le noter, et je suis forcé de borner là ma réponse, déjà un peu longue.

H. G.

— Nous croyons, sans pouvoir l'affirmer absolument, que cette romance est, pour les paroles, de Marceline Desbordes-Valmore, et, pour la musique, de madame Pauline Duchambge. V. F.

—

Les souhaits d'un bonhomme à ses concitoyens, par Dvitya Durmanas, etc. (XXIII, 586). — L'auteur de ce livre est bien M. Gaspard Bellin (et non Ballin), ancien magistrat, avocat à Lyon : il en a offert un exemplaire, édition de 1857, à titre d'hommage, à l'Académie de Nimes, qui lui a décerné, à cette occasion, le titre d'associé correspondant, le 11 juin 1859.

Depuis lors, M. Bellin a adressé de fréquentes communications à notre Académie : le plus souvent des articles de sa collaboration aux périodiques lyonnais : *Le Salut public*, le *Courrier de Lyon*.

M. Gaspard Bellin, qui doit être un des doyens du barreau de Lyon, est domicilié dans cette ville, 4, rue des Marronniers.

(Nimes.) Ch. L.

—

Un dinde ou une dinde? (XXIII, 609.) — La cane étant la femelle du canard, comme la dinde est la femelle du dindon, autant poser la question : un cane ou une cane? C'est à Paris seulement que l'on entend dire *un* dinde, comme on y voit sucer *du* réglisse. C'est une faute énorme et ridicule, à peine excusable dans une bouche anglaise. Littré a recueilli cet étrange masculin pour constater qu'on l'emploie « par abus ». En effet, *un* dinde est tout aussi abusif et aussi agaçant que *mon* femme.

Théophile Denis.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Un précurseur inconnu du docteur Koch. — Marat, guérisseur de la phtisie. — La Renommée « aux cent bouches » va porter aux quatre coins du monde le nom d'un nouveau *bienfaiteur de l'humanité*. Dans notre enthousiasme incurable, nous faisons un piédestal à un savant, d'origine germanique, qui a eu, jusqu'à présent, le seul mérite de réaliser une expérience physiologique ingénieuse, dont il serait au moins prématuré d'exagérer la valeur.

La guérison de la phtisie est un problème à l'étude depuis des siècles, et les médicastres de tout temps ont cru posséder la recette de l'élixir merveilleux, destiné à triompher de la plus pénible et la plus cruelle des maladies.

Combien instructive serait la liste de tous les *spécifiques* qui, au dire de leurs inventeurs, devaient enrayer le fléau, dans sa marche envahissante! La pierre philosophale ou la transmutation des métaux n'avait pas davantage préoccupé les alchimistes du moyen âge!

Sans remonter au delà d'un centenaire, n'est-il pas curieux de voir un homme, qu'on a tant de fois accusé de se jouer de la vie humaine, poursuivre avec ardeur, dans de patientes recherches, le moyen de prolonger l'existence de ses semblables?

Celui à qui le *bon* Nodier faisait le plaisant reproche de s'être exercé « à couper des têtes d'hommes en coupant des têtes de grenouilles », Marat, avait exercé longtemps, et avec quelque talent, la médecine, avant de devenir le journaliste redouté de l'*Ami du Peuple*, le farouche tribun qui tonnait contre la coalition des ennemis de la patrie.

Réservant, pour une autre place (1), le récit, parfois accidenté, de ses succès médicaux, nous ne nous attacherons, dans cette note, qu'à rappeler une des plus brillantes cures de ce praticien méconnu, qui nous montrera — fait bien inattendu! — le terrible démocrate, comme un précurseur du professeur berlinois.

Marat, que sa situation de médecin des gardes du corps du comte d'Artois mettait en relation avec la société la plus choisie de la cour, avait été appelé à donner des soins à la marquise de Laubespine, nièce de l'un des plus illustres ministres de la monarchie. Cette femme, dont la délicatesse d'esprit s'alliait avec une parfaite distinction des manières, avait consenti à se confier au docteur Marat, revenu depuis peu d'Angleterre, précédé par une réputation bien établie d'habileté dans l'exercice de son art. Condamnée par Bouvard, un des médecins le plus justement estimés de l'époque, « qui avait déclaré qu'elle ne passerait pas vingt-quatre heures » (2), la marquise accueillit avec empressement celui qu'on lui présentait comme un médecin instruit, audacieux, capable, en un mot, de la tirer de sa situation désespérée.

Marat promit, avec une belle assurance, une guérison prompte; et, ce qui vaut mieux, il tint parole. La cure eut d'autant plus de retentissement, que Marat ne négligea rien pour lui donner la plus grande publicité. Il se fit même à l'occasion interroger — l'interview n'était pas encore inventé — par son fidèle disciple et préparateur, l'abbé Filassier, dans un des journaux médicaux les plus connus du temps.

La *Gazette de santé* (3) insérait, sous

(1) Voy., dans notre prochain volume sur *Marat inconnu*, le chapitre qui porte pour titre : *Marat médecin*.

(2) *Mémoires* de Brissot, t. I, p. 348.

(3) *Gazette de Santé*, 1777, p. 173.

la signature de l'abbé, une sorte d'invite à Marat pour faire connaître sa précieuse découverte.

On met aujourd'hui la pulmonie avancée (c'est-à-dire la tuberculose pulmonaire) au nombre des maladies incurables, sans doute d'après les vains efforts qu'on a faits jusqu'ici pour la guérir. Un fait tout récent, et qui mérite d'être connu de tout Paris, m'a détrompé...
Madame la marquise de Laubespine fut attaquée, il y a cinq ans, d'une petite toux sèche; à cette toux se joignirent bientôt fièvre, insomnie et maigreur... Le médecin appelé prescrivit des boissons adoucissantes qui calmèrent, pour un temps, la violence des symptômes. Plus tard, « le bouillon aux colimaçons et aux grenouilles fut longtemps le principal remède qu'on lui administra ».

Le mal faisait de jour en jour des progrès, « bien caractérisé par l'expectoration purulente, l'oppression excessive, la consomption et le marasme ». La marquise était à toute extrémité, « et sa famille se voyait au moment de la perdre, lorsqu'on fit appeler un autre médecin, *Anglais de nation*, qui venait de *rendre la vie à plusieurs pulmonaires abandonnés* ». Le calme et le bien-être reparurent avec la santé, la marquise recouvra son embonpoint et son enjouement.

« Comme la pulmonie est une maladie aussi commune que cruelle », le signataire de la lettre à la *Gazette* engageait le médecin qui avait fait cette belle cure à « vouloir bien communiquer sa méthode ».

Marat, mis aussi directement en cause par son adroit compère, répondit, de fort bonne grâce, à l'invitation (1).

Tout en faisant quelques réserves sur l'efficacité de sa méthode, qu'on devait varier, suivant les indications, il exposait la thérapeutique mise en usage dans le cas de sa noble cliente.

Il décrivait, en observateur consommé, la symptomatologie de l'affection. Il avait soigneusement examiné l'expectoration, insistant beaucoup sur ce point particulier. Il ne restait qu'une lacune à combler : l'emploi d'un bon objectif pour déceler, dans les matières d'excrétion, les bacilles qu'on a, depuis lors, découverts!

Le traitement employé avait été d'abord des plus anodins : « une émulsion d'amandes douces avec le sel de nitre; car l'extrême débilité de la malade ne lui permettait pas de songer à la saignée » (2). Il y avait, à cette époque,

(1) *Gazette de Santé*, 1777, p. 189.
(2) *Gazette de Santé*, *loc. cit.*

quelque témérité à ne pas sacrifier à cette mode funeste.

Puis il avait soumis sa malade à l'usage d'une eau minérale factice, « qui tenait lieu des eaux acidules de Harrowgate ». Cette eau, véritable remède secret, était réellement ce que nous désignons aujourd'hui du nom de *spécialité*.

L'Eau factice antipulmonique de M. Marat était destinée à guérir les « affections chroniques de la poitrine ».

A la date du 1er janvier 1778 (1), un chimiste de la Faculté de Paris, l'abbé Teissier, en publiait l'analyse détaillée. Il en résulte que Marat délivrait à ses clients une préparation à base de calcaire, probablement une solution de phosphate de chaux. Quoi qu'il en soit, les malades affluèrent de toutes parts.

« Les pulmoniques abandonnés » demandaient à mettre à l'épreuve l'efficacité du remède. M. Prévost, trésorier général des ponts et chaussées de France, le marquis de Gouy, M. du Clusel, intendant de Tours, le marquis de Choiseul, sollicitèrent la faveur de soumettre les membres de leur famille au traitement dont la cour et la ville s'entretenaient.

Marat habitait alors, rue de Bourgogne (2), en plein faubourg Saint-Germain, un très coquet appartement. Ses consultations étaient très courues. On allait jusqu'à lui payer trente-six francs la visite (3), et encore n'arrivait-il pas toujours à suffire à sa besogne.

Cette vogue fut, sans doute, de courte durée. L'étude des sciences exactes ne tardait pas à reprendre Marat tout entier. Il abandonna, peu à peu, pour des travaux de physique, la médecine, qui n'était, disait-il, à Paris « qu'une profession de charlatan, indigne de lui » (4).

N'y avait-il pas quelque intérêt à rappeler cet épisode de la vie scientifique de Marat, à un moment où il convient, plus que jamais, de se défier des médications que le temps n'a pas encore consacrées?

Dr Aug. Cabanès.

(1) *Gazette de Santé*, 1778, n° 1. Nous donnerons *in extenso*, dans notre ouvrage, cette analyse, à titre de document justificatif.
(2) Voy *Almanach royal* de 1779.
(3) *Mémoires* de Brissot, t. I, p. 338.
(4) *Ibid.*, p. 339.

Le Directeur-Gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1890

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *10 décembre 1890.*

XXIIIe Année. — N° 542.

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIe Année.* — N° 167

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

L'enfer des bibliothèques. — « Aux Feuillants de Paris, dit Piganiol, les livres des calvinistes, des protestants et des autres hérétiques ont été distraits de cette bibliothèque et ont été placés dans une espèce de petit grenier, que l'on a nommé l'Enfer. »

Faut-il faire remonter à cette époque l'origine du nom d'enfer, donné à la partie réservée de nos bibliothèques ? N'avait-il pas été déjà employé ? L. D.

—

Sur quelques mots dits à Louis XIV. — Qu'y a-t-il d'historique dans ce que l'on a raconté des mots entachés d'adulation et de courtisanerie adressés à Louis XIV : *Sire, qui donc a des dents? — La pluie de Marly ne mouille pas. — Nous mourrons tous... ou presque tous?* — Je ne puis me persuader que ces mots — et quelques autres du même genre — n'aient pas été imaginés par la malice de ceux qu'offusquait le *roi-Soleil.* Si je me trompe, qu'on me le prouve en mettant sous chaque mot suspect des témoignages sérieux. Ah ! l'*Esprit dans l'histoire,* quel grand rôle il a joué et jouera éternellement ! UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Sub ascia. — Que signifie l'expression *ad asciam* ou *sub ascia dedicare*, employée sous diverses inscriptions funéraires de l'époque romaine ? A-t-elle un sens symbolique et chrétien ? Qu'est-ce que cette consécration « sous la truelle » ? A. X.

—

D'un singulier mot dit sur Gassion. — Un journal méridional, — ces choses-là ne se disent que dans le Midi ! — proposant d'élever à Dax une statue au maréchal de Gassion, l'appelle « le célèbre Soldat-Vierge ». N'est-ce pas le cas de rappeler la piquante exclamation d'une femme du XVIIIe siècle : Comment donc faites-vous pour être sûr de ces particularités-là ? UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Spillyre. — Dans le morceau de Victor Hugo : *A l'Allemagne!* se trouvent les vers suivants :

Sous les fleuves, dont l'eau roulait de vagues flammes,
Les sirènes chantaient, monstres aux seins de femmes,
Et le Harz que hantait Velléda, le Taunus
Où Spillyre essuyait dans l'herbe ses pieds nus.

Qui est Spillyre ? E. G.

—

Quel est l'inventeur des lunettes ? — Suivant M. Rouyer, *Coup d'œil rétrospectif sur la lunetterie,* l'invention des lunettes doit se placer entre les années 1280 à 1290. Suivant Marin et Montucla, leur invention serait due à un Florentin, Salvigno degli Armati, mort en 1317 et dont le tombeau, conservé à Sainte-Marie-Majeure de Florence, porte l'inscription : « Inventor degli occhioli. » D'autres auteurs ont attribué l'invention de la lunette à nez à un moine, Alexandre Spina, de Pise, qui mourut en 1313.

Quel est le véritable inventeur ? Nos confrères italiens versés dans l'histoire des sciences (et ils sont nombreux à l'*Intermédiaire*) ont-ils quelque document sérieux ou inédit qui justifie les droits de Salvigno degli Armati à cette importante découverte ? O. B.

—

Le médecin Lassonne et Louis XVI. — Dans ses intéressants *Episodes et curio-*

sités révolutionnaires, qu'on trouve toujours plaisir à relire, surtout à une époque où ils redeviennent d'actualité, M. Louis Combes formule un désir dont je serais heureux, pour ma part, d'assurer la réalisation.

Il exprime le vœu qu'un médecin ou un physiologiste, dans le seul souci de la vérité historique, s'expliquât en termes précis sur le singulier cas physiologique de Louis XVI. Mais il serait indispensable — pour cela faire — de pouvoir disposer des manuscrits du médecin Lassonne, qui faisaient partie de la collection Feuillet de Conches.

Aujourd'hui que le célèbre amateur est mort, y aurait-il de l'indiscrétion à demander au dépositaire actuel de ce précieux document (et quel est ce dépositaire ?) s'il voudrait m'autoriser à en prendre copie, dans le seul but d'éclairer, avec les lumières de la médecine, cet incident de la vie conjugale d'un roi de France ? L'histoire a des pudeurs que la science ne saurait admettre.

Dr Des.

—

Les métiers des émigrés à l'étranger. — Le comte Gilbert de Voisins, qui fut plus tard pair de France et conseiller à la Cour de cassation, et qui posséda 500,000 francs de rente, déchiffrait et copiait, pour le modique salaire de quarante sous par jour, les manuscrits presque illisibles d'un autre exilé, Malouet, plus tard ministre de la marine sous la première Restauration. Le général Rochechouart, dont on vient récemment de publier les *Mémoires*, vendait des fleurs à la porte des cafés à Londres. Tels sont les faits que nous connaissons. Nos collaborateurs pourraient-ils nous en citer d'autres ?

M. D.

—

Brissot de Warville a-t-il été l'employé de M. Lenoir ? — Dans *J. P. Brissot démasqué*, Camille Desmoulins porte cette terrible accusation contre Brissot :

Je ne produirai point l'envoyé extraordinaire de Russie, M. le baron de Grimm, dont le témoignage a pourtant quelque gravité, à cause du caractère dont il est revêtu et qui, dans une lettre qu'il a publiée, s'exprimait ainsi sur son compte : « Vous me dites que Brissot de Warville est un bon républicain. Oui, mais il fut espion de M. Lenoir, à 150 liv. par mois : *je le défie de le nier* et j'ajoute qu'il fut chassé de la police, parce que Lafayette, qui dès lors commençait à intriguer, l'avait corrompu et pris à son service.

Où le baron de Grimm a-t-il publié cette lettre ? Il m'est absolument impossible de le savoir. J'en appelle aux lecteurs de l'*Intermédiaire*.

L. C.

—

Samuel Champlain. — M. Poquet, directeur de l'institution Saint-Louis, à Rochefort, a offert en exemple à ses élèves la vie de notre Samuel Champlain. « Né à Brouage, de parents pauvres, élevé par un bon vieux prieur, Champlain, a-t-il dit, devint ensuite gouverneur de la Nouvelle-France et fonda la ville de Québec. » Le nom du bon vieux prieur, dont parle M. Poquet, m'est complètement inconnu. Je serais fort désireux de le connaître. Il en est de même de l'année et de la date de la naissance de Champlain qui est totalement ignorée des biographes canadiens, qui la placent les uns en 1567, les autres en 1570.

(Québec.) N. E. Dionne.

—

Une monstruosité royale. — Au chapitre LII de ses *Mémoires*, Alexandre Dumas, le père, avance ceci à propos de Gustave III, roi de Suède, assassiné par par Ankarstrœn, en 1792 :

Marié, en 1766, à Sophie-Madeleine de Danemark, le roi n'avait pas encore d'héritier de sa couronne en 1776. Or, la noblesse suédoise attribuait la stérilité de la reine aux mêmes causes que celle de Louise de Vaudemont, femme de Henri III. Comme le dernier des Valois, Gustave avait des favoris dont la familiarité faisait tenir sur le prince les propos les plus étranges. Les seigneurs décidèrent, en conséquence, un beau jour, qu'il serait fait au roi des remontrances sur la stérilité de la reine, et qu'il serait supplié de faire cesser cette stérilité par tous les moyens qu'il aurait en son pouvoir.

Gustave promit d'aviser.

Le soir même du jour où il avait engagé sa parole aux seigneurs suédois, il prit son écuyer Monk, le conduisit au lit de la reine, et là, devant la pauvre femme toute rougissante, il lui exposa le service qu'il demandait de lui et sortit en l'enfermant dans la chambre royale.

Quelque temps après, la grossesse fut proclamée et la reine accoucha d'un prince, qui, après la mort de son père, régna sous le nom de Gustave IV.

Voilà le fait brutal, brutalement raconté par Alexandre Dumas.

Un roi, un mari, aurait jeté son écuyer dans le lit de sa femme.

Connaît-on quelque document qui puisse établir l'accusation recueillie et publiée par Alexandre Dumas d'après les dires du

comte Ribbing de Lepneveu, un des complices d'Ankarstrœn? Ou bien n'y a-t-il là qu'une diffamation inventée ou rapportée de bonne foi par le comte Ribbing et accueillie par Alexandre Dumas?

J.-B.

—

Sur une astronome anglaise. — Où trouver quelques détails sur la vie et l'œuvre de Mary Sommerville, astronome et physicienne anglaise? C.

—

Le prestidigitateur Comus est-il l'ancêtre de Ledru-Rollin? — Mirecourt, dans sa biographie de Ledru-Rollin, raconte que le célèbre tribun était petit-fils d'un prestidigitateur qui eut aussi sa célébrité, Comus, qui enseigna la physique (amusante) sous Louis XV. Le biographe est un peu sujet à caution. A-t-il dit vrai en cette occasion? D'autre part, n'y avait-il pas au commencement de ce siècle un Cotte, dit Conus? Je me perds dans tous ces prestidigitateurs. Or, quelqu'un pourrait-il m'expliquer tous ces tours et détours, et me découvrir la vérité sur ces deux personnages? A.

—

Une biographie de Lacépède par lui-même à retrouver. — Dans son *Eloge historique de Lacépède*, Villenave cite dans la préface, comme lui ayant fourni les principaux éléments de sa biographie, « une notice que M. de Lacépède avait rédigée en 1816, sur sa vie, et qu'il envoya en Allemagne à madame la comtesse de la Ville-sur-Illon, sa cousine, qui la lui avait demandée ». M. le comte Ch. de Lacépède, digne héritier d'un si beau nom, a bien voulu nous la communiquer.

Cette biographie de Lacépède par lui-même a-t-elle été publiée depuis 1820? Je n'ai pu le constater et je prie nos collaborateurs de m'aider à retrouver un si curieux morceau d'histoire.

Un naturaliste.

—

M. Sarcey a-t-il fait un vaudeville? — Dans une récente chronique, M. Emile Bergerat fait longuement allusion à un vaudeville dû à M. Francisque Sarcey, intitulé : *Risette*, et dont il dit posséder un exemplaire. J'ai fait les recherches les plus actives pour en dénicher un double et n'ai trouvé qu'un vaudeville d'Edmond About sous le titre : *Risette ou les millions de la mansarde*. M. Sarcey y aurait-il collaboré, ou bien le spirituel Caliban aurait-il commis une méprise?

Paul Masson.

—

Molière et le parmesan. — Grimarest raconte que le grand homme, rapporté mourant du théâtre chez lui, refusa de prendre un peu de bouillon préparé pour sa femme, par la raison qu'à la suite des ingrédients qu'on y mettait d'habitude, ce bouillon, quand il en prenait, lui faisait l'effet d'une vraie eau-forte. « Donnez-moi plutôt, disait-il à Baron, un petit morceau de fromage de Parmesan. La Forest lui en apporta; il en mangea avec un peu de pain, et il se fit mettre au lit. » Quelques instants après il rendait l'âme.

Ce morceau de parmesan joua un rôle si inattendu dans un événement aussi émouvant que celui de la mort de Molière, qu'il est impossible de ne pas s'étonner devant la bizarrerie de cet infime détail. La demande d'un réconfortant de cette nature, faite par un homme qui paraissait avoir conscience de la gravité de son état, se rapportait-elle à des idées du temps concernant certaines propriétés plus ou moins thérapeutiques qu'on aurait prêtées au fromage en général et au parmesan en particulier? N'était-ce pas, ce qui est plus vraisemblable, un désir irréfléchi, une simple envie de malade?

Le parmesan, fromage très sec, qui ne sert guère aujourd'hui, en France, que pour saupoudrer, une fois râpé, le macaroni ou quelque autre plat à l'italienne, était-il donc alors d'un usage habituel et se mangeait-il tout uniment avec du pain comme les autres fromages? H. P.

—

Quelles sont les pièces de théâtre françaises en vers libres et irréguliers? — Molière a donné dans l'*Amphitryon* le meilleur exemple de vers libres que nous ayons eu en notre langue : mais, sans approcher de Molière, d'autres auteurs dramatiques ont suivi ses traces, non sans talent.

Pourrait-on nous les citer? Nous n'apportons qu'une seule pierre à l'édifice que nous proposons d'élever. Au siècle dernier, de la Grange, qu'il ne faut pas confondre avec Lagrange Chancel, l'auteur des *Philippiques*, fit, pour la Comédie italienne, des comédies écrites en vers libres et irréguliers : les *Contretemps*,

l'*Italien marié à Paris*, la *Gageure*, qui sont des pièces intéressantes, fabriquées avec beaucoup de naturel et de facilité. Nos collaborateurs en peuvent-ils nommer d'autres ? L. G.

—

La galerie du général de Brack. — Le général de Brack est connu des tacticiens par un livre sur les *Avant-postes de cavalerie légère* qui passe pour un chef-d'œuvre en son genre, mais il est moins célèbre comme amateur de tableaux. Il serait pourtant intéressant de savoir ce que sont devenues les œuvres auxquelles Charles Blanc faisait allusion dans ce passage d'une lettre à Eugène Delacroix, que j'ai publiée ailleurs :

Je me suis déjà lié à Evreux avec M. le général de Brack, qui commande le département. C'était un artiste, ce n'est plus qu'un amateur. Nous causons souvent de vous, monsieur, et de Géricault, dont le général fut l'intime ami et chez lequel il vous a connu.

J'ai vu dans son salon une fort belle esquisse de votre tableau du *Christ aux Oliviers*, qui est, je crois, maintenant dans l'église Saint-Paul, au Marais. Vous êtes ici, du reste, en bonne compagnie, car il n'y a dans le salon du général que des œuvres de nos plus grands artistes modernes.

En réimprimant l'article sur Géricault qu'il envoyait à Delacroix et qui clôt le tome Ier (et unique) de son *Histoire des peintres français au XIXe siècle* (1845), Charles Blanc signalait comme appartenant au général de Brack plusieurs sculptures, entre autres l'ébauche d'un lion au repos et un bas-relief en cire, représentant un cavalier antique, plus des albums entiers, remplis de dessins de toute espèce. Charles Clément, dans un livre sur le même article, ne dit rien de sa liaison avec le général de Brack, ni des témoignages que celui-ci en avait conservés. D'après une note de M. Paul Cottin (*Revue rétrospective*, 1er juin 1890, p. 416), de Brack est mort à Evreux le 21 janvier 1850 et il a été inhumé à Fontainebleau auprès de sa mère. A-t-il laissé des héritiers ? Sa galerie a-t elle été dispersée aux enchères ? Je serais reconnaissant à qui éluciderait ces deux points.

M. Tx.

—

Un tableau à retrouver. — A la vente des objets d'art provenant de la collection de M. Voisin, ancien receveur général de Maine-et-Loire, faite à Angers, en 1863, un tableau attribué d'abord à Abraham Begein, ensuite à Berghem, plus tard à la collaboration des frères Jean et André Both, dits Both d'Italie, fut adjugé au prix de 600 francs, et passa, quelques mois après, dans la collection de M. de Saint-Remy, du Mans, mort il y a une quinzaine d'années.

Paysage sur toile, long., 6m,68 ; haut., 6m,64. Effet de soleil couchant (très effacé), passage d'un gué, un homme à cheval, suivi d'une femme portant une corbeille de fruits sur sa tête, conduisant un troupeau au pâturage.

Quelque collectionneur ou amateur de tableaux voudrait-il bien me dire dans quelle galerie publique ou particulière se trouve actuellement cette toile, dont je le prierais en même temps d'établir définitivement, s'il se peut, la paternité, en voulant bien joindre à sa réponse quelques lignes d'une appréciation motivée ?

G. de M.

—

Amable Marie. — Quel est cet artiste dont je trouve le nom gravé sur une petite pendule Renaissance ? Qu'a-t-il produit ? Quand a-t-il vécu ? Quelles sont ses œuvres et sont-elles estimées ?

Gédéon.

—

Une gravure annoncée par Dumas à retrouver. — Dans le *Véloce*, à la fin du chapitre intitulé « David Azencot », Alexandre Dumas annonce, voici en quels termes, le portrait d'une jeune juive dont il vient de parler :

« C'est son portrait que nous avons
« l'honneur d'offrir à nos lecteurs, gravé
« par Geoffroy, d'après le dessin de Bou-
« langer, sous le nom assez peu juif de
« Molly. »

L'édition que je possède (4 vol. in-8, 1849, chez Cadot, Paris), et qui est, je crois, l'édition originale, renferme d'assez nombreuses gravures, mais le portrait annoncé n'y figure pas. Existe-t-il dans une édition postérieure ?

A-t-il été publié à part ? G. C.

—

Claude Roy, graveur sur métaux, 1790. — Où trouver des renseignements sur la vie et l'œuvre de ce graveur ? J'ai sous les yeux un singulier manuscrit bourré de chiffres, intitulé : *Perspective complète. Essai ou tableau oculaire du monde universel soumis au calcul arithmétique en l'année* 1791, *par Claude Roy, graveur*

sur tous métaux. Une deuxième partie, plus étendue, est *appliquée à la géographie et à l'astronomie*, celle-ci, avec de nombreuses figures, en partie seulement manuscrite.

Cet ouvrage me semble avoir été composé pour l'usage personnel du graveur. Il fourmille en effet de mesures et d'observations sur les grandeurs apparentes des objets. A-t-il été publié ? Tout au moins, en a-t-on relevé la trace ?

C. H. de J.

—

J. B. Martinot, homme de lettres. — Né vers 1760, d'une famille franc-comtoise, J. B. Martinot entra dans les ordres, refusa plus tard de prêter le serment constitutionnel, échappa en 1793 aux visites domiciliaires et parvint à gagner la frontière. D'après une tradition de famille, il aurait été, sous l'Empire, attaché à l'ambassade de Hollande. En 1803, on le trouve à Paris, où il se qualifie d'homme de lettres, puis on perd sa trace.

Pourrait-on donner quelques renseignements sur ce personnage comme littérateur, et indiquer les ouvrages qu'il aurait publiés ?

René de Starn.

—

Les frères Glady. — Pourrait-on me procurer quelques renseignements biographiques sur les deux frères Glady (Louis et Albéric), qui, en 1875, tenaient à Paris la *Librairie du XIXe siècle*, et ont publié une des plus belles éditions modernes de *Manon Lescaut ?*

Je sais qu'Albéric est l'auteur d'un roman naturaliste qui le réduisit à passer en Angleterre vers 1877, et que de là les deux frères nous envoyèrent un *Daphnis et Chloé*, qui est un petit bijou typographique.

Je sais aussi qu'au mois de janvier 1887 le pauvre Louis, âgé de quarante ans à peine, était rencontré grelottant de froid, sous des haillons sordides, à la porte d'un asile récemment fondé. Mais c'est tout.

Existe-t-il encore ?

Où et quand est mort Albéric ?

Où et quand sont-ils nés tous les deux ?

Jean de Lochère.

—

Un livre de Michel Baudier. — M. Dupont, *Histoire de l'imprimerie*, II, p. 453 (Rouveyre, s. d.), dit que l'*Histoire de l'incomparable administration de Romieu le Grand* (*sic*), ministre d'Etat en Provence, etc., par Michel Baudier, historiographe de Sa Majesté, 1635, imprimée chez Jean Camusat, n'était plus conservée qu'à un seul exemplaire dans la famille de M. Romieu, ancien préfet, quand elle fut reproduite, par la litho-typographie, à plusieurs exemplaires.

Sans tenir compte de l'inexactitude du titre indiqué par M. Dupont (il faut lire: Romieu, grand ministre, etc.), je demande :

1° Si *réellement* il n'existe qu'un seul exemplaire de l'édition Camusat (1635), et où il est conservé actuellement ? Je me hâte de dire que le prix où est côté ce livre dans les catalogues les plus récents m'empêche tout à fait de croire à cette assertion.

2° Quand a été faite la reproduction litho-typographique en question, dans les ateliers de l'imprimerie Dupont?

3° Si Romieu, ancien préfet (l'homme au *spectre rouge*), s'attribuait quelque parenté avec le légendaire ministre du dernier comte souverain de Provence ?

4° S'il existe sur Michel Baudier un travail bio-bibliographique sérieux et critique ?

L. G. P.

—

Ex-libris à déterminer. — C'est un ex-libris moderne, tiré bistre, sur papier teinté, dont la planche mesure 14 centimètres de hauteur sur 11 de largeur. Dans une espèce de cartouche genre rocaille très élégamment entouré, se trouve un listel ou banderole portant l'inscription : *Nul ne dédaigne*. Sur la partie supérieure de la banderole broche un cercle dans lequel on voit les lettres C. D. — Le tout est signé *Ch. Houdard*.— Connaît-on le nom du possesseur ? D. L.

—

Les bons de Stofflet. — Les bons de Stofflet, de 25 à 50 sols, prévus par l'ar rêté de Maulévrier, ont-ils été émis ?

On ne rencontre pas ces valeurs dans les collections que nous avons consultées.

Jean de Lochère.

RÉPONSES

Le nez des Lyonnaises (VII, 557, 634, 683). — A une époque contemporaine de

celle où M. Fisch remarquait qu'à Lyon le nez des femmes de moyenne condition et des filles de service et femmes de chambre était généralement émoussé et un peu retroussé, un autre voyageur donnait comme un des caractères du « signalement physique de la plupart des Jurassiens le nez camus et retroussé, signe de la finesse ».

Voy. Lequinio, *Voyage pittoresque et physico-économique dans le Jura, en l'an VII.*

Aujourd'hui encore, à un siècle d'intervalle, c'est une remarque facile à faire, dans l'arrondissement de Saint-Claude, que les nez camus ne sont pas rares.

Il me semble résulter de cette double observation qu'à la fin du XVIII[e] siècle, comme de nos jours, le personnel domestique à Lyon se recrutait en grande partie parmi les femmes originaires du Jura.

Sus.

—

Sur une précieuse découverte archéologique (XXII, 579, 694). — Où et quand a été publié le savant ouvrage du révérend Bouchier Wrey Saville, *The truth of the Bible?* Pourrait-on me communiquer le passage dans lequel il cite la précieuse découverte?

N'a-t-il pas été donné dans le *Correspondant,* il y a moins de cinq ans, un article sur la capacité civile des quatre témoins qui assistèrent Ponce-Pilate?

Je serais reconnaissant à nos collègues de me le faire savoir. A. G. D.

—

L'amour et la musique (XXIII, 163, 283, 590). — Sans remonter à la harpe de David, qui calmait les fureurs de Saül, nous rencontrons deux exemples de guérisons semblables dans le *Journal de France:*

La princesse de Belmonte Pignatelli, de Naples, protectrice éclairée de tous les talents et particulièrement des musiciens, étant malade et environnée de la Faculté, reçut la visite du fameux chevalier Raaf. A peine fut-il entré qu'elle le pria de chanter une des ariettes dont son clavecin était couvert... Pendant tout le temps que l'ariette dura, la fièvre dont elle était dévorée, cessa entièrement. La Faculté, étonnée d'un changement aussi prompt, ne trouva pas de remède aussi propre à la guérison de la princesse que de lui ordonner le chant de l'inimitable Raaf... (Numéro 28, du mercredi 10 juillet 1776.)

Le deuxième exemple donné par le même journal a rapport à Carlin Bertinazzi (mort le 4 septembre 1783 et qui, depuis 1742, remplissait le rôle d'arlequin:

... Un Anglais, dévoré du spleen et des noires vapeurs, suites cruelles de cette maladie, était venu à Paris pour chercher un remède à ses maux. Après avoir en vain employé tous les moyens possibles, son médecin finit par lui conseiller d'aller assidûment à la Comédie italienne voir jouer Carlin, le seul homme capable de l'égayer. L'Anglais suivit ce conseil. Sa figure, sur laquelle était empreinte la plus sombre tristesse, frappa l'acteur. Il fut surpris de voir que tandis qu'il excitait le rire de tous les spectateurs, celui-ci était le seul qui conservait un sérieux glacial. Il fut piqué, en quelque sorte, contre cet homme; il lui adressa son jeu, en épuisa toutes les ressources. Enfin, au bout de six mois, il vit le sourire sur ses lèvres; insensiblement, il vint à bout de le faire rire aux éclats comme les autres et le guérit radicalement par le triomphe de son art.

P. CORDIER.

—

L'idée de patrie existait-elle avant la Révolution? (XXIII, 294, 410, 465, 521, 619, 685.) — Cette question paraît approcher des terrains brûlants, même pour les paisibles intermédiairistes! Il me semble cependant que l'on ergote un peu sur les mots.

Le *terme* de patrie était employé de tout temps, c'est établi. Quelle *idée* y attachait-on? Voilà le point sur lequel nos collègues ne sont pas d'accord.

Le fond de la question ne me paraît pas douteux, mais je crois que chacun l'envisage à son point de vue politique, et ce n'est pas là un des côtés les moins tristes de nos désaccords civils, — pour employer un euphémisme, — que de voir chaque parti prétendre, dans une certaine mesure, au monopole du patriotisme.

Et cependant, que voulait dire Voltaire, quand il mettait dans la bouche de Tancrède ce fameux vers :

A tous les cœurs bien nés que la patrie est [chère !
(*Tancrède*, acte III, sc. 1.)

Jeanne d'Arc et Jeanne Hachette combattaient-elles pour le roi ou pour la patrie? Et nos rois d'ailleurs n'ont-ils pas fait la France telle qu'elle est? ou plutôt telle qu'elle était, hélas! Ils étaient donc, il me semble, aussi patriotes que bien d'autres.

Pour moi, le vrai patriotisme consiste à servir son pays, en lui sacrifiant sa propre vie quand il le faut, et, Dieu merci, il y a toujours eu en France de braves gens pour le faire. Depuis Bouvines jusqu'à Lang-Son, il s'est trouvé des Fran-

çais qui ont versé leur sang pour la patrie, et beaucoup ne s'inquiétaient pas de savoir s'ils servaient sous les ordres du Roi ou de l'Empereur, ou sous les ordres de la Convention, de Gambetta ou de Ferry.

En résumé, la meilleure preuve à donner que l'on connaît et que l'on aime son pays, c'est de se faire tuer pour lui, et cette *preuve*, il y a longtemps que les Français la donnent! C.

—

Un curieux manuscrit à retrouver (XXIII, 298, 557). — La Bibliothèque Estense, à Modène, possède, sous le numéro A. XVI, L. 8, un livre fort curieux, offert par l'auteur au comte Gaspard Bombaci, gentilhomme de Ferrare. C'est le *Petrarcha redivivus*, de l'évêque Jacob-Philippe-Thomas de Padoue.

A la page 212 se trouve écrite la note manuscrite suivante, contemporaine de la publication de l'ouvrage :

Sopra la pelliccia del Petrarcha, acennata da Monsr Arcivescovo Beccadelli, a carte 231 *di questo libro.*

Comitis Gasparis Bombacii.

Scripta versipotens vestis te pelle poeta.
Frigora nulla tibi, sæcula nulla nocent.

Les mots *versi potens* sont détachés et dans le mot *vestis*, l'*s* manque. Voici donc un document absolument inédit et de premier ordre pour la recherche de la veste de cuir de Pétrarque.

(Modène.) GRASULPHUS.

—

Louis XVI a-t-il traduit en français le *Règne de Richard III*, **d'Horace Walpole ?** (XXIII, 388.) — Je ne sais ce qu'il faut penser de l'authenticité de cette traduction, mais, à défaut d'indication contraire, je ne vois pas pourquoi on la mettrait en doute. On sait, en effet, que Louis XVI, même après son avènement au trône, se perfectionnait, par des traductions écrites, dans l'intelligence de la langue anglaise.

Il passe pour certain, dit Brunet, que ce prince, étudiant l'anglais sous la direction de M. Leclerc de Sept-Chênes, lecteur de son cabinet, s'est exercé sur le premier volume in-4 de l'*Histoire* de Gibbon, publié en 1776, et qu'arrivé aux 15e et 16e chapitres, il abandonna l'ouvrage que revit, continua et fit réimprimer M. de Sept-Chênes. (*Manuel du libraire*, article de *Gibbon*.)

Je possède un bel exemplaire, en grand papier, de la seconde édition de cet ouvrage (Paris, Debure frères, et Moutard, libraire de la reine, 1777. 3 vol. in-8.)

Elle avait dû suivre de très près la première, laquelle n'avait qu'un volume, puisque le premier volume de Gibbon avait été publié l'année précédente. La cassette royale en avait probablement fait les frais.

Gibbon et Horace Walpole étaient personnellement connus de la société parisienne, et leurs ouvrages y étaient accueillis avec la plus grande faveur. On s'explique facilement, dès lors, que Louis XVI les ait étudiés et traduits de préférence à tous autres.

JOC'H D'INDRET.

—

Les peintres sans bras (XXIII, 389, 503, 527, 595). — Tous ceux qui, depuis une vingtaine d'années, ont fréquenté le magnifique musée de peinture d'Anvers, ont pu voir le peintre Félu, *né sans bras*, qui exécute toute l'année des copies des tableaux des maîtres, qui bien certainement ne sont point dénuées de mérite. Et ce n'est pas sans une certaine coquetterie, lorsqu'il vous rencontre dans la rue, qu'il porte... le pied à son chapeau, pour vous faire un beau salut. MULTIPLEX.

— Je possède dans ma collection d'objets d'art le portrait, aux crayons de couleur, de Ducornet, dessiné par lui-même, avec mention écrite *de son pied*. Derrière le portrait est fixé un autre portrait, au crayon, de Ducornet absolument nu, et le montrant tel qu'il était au point de vue physiologique extérieur.

Je possède, en outre, des autographes et des dessins de Ducornet, et notamment une lettre adressée en 1845 à la reine Marie-Amélie, pour lui demander la Légion d'honneur.

(Châlons-sur-Marne.) AUG. NICAISE.

—

Armande Béjard à Meudon (XXIII, 453). — M. Aug. Leuge a publié, en 1887, dans la *Revue archéologique*, un très intéressant article sur la *maison de campagne d'Armande Béjard*. La question qui nous occupe y est parfaitement étudiée.

Armande Béjard acheta cette maison en 1676, trois ans après la mort de Molière, comme lieu de repos, d'un sieur Claude de Laborie, ancien secrétaire du roi. La fille d'Armande et de Molière, Esprit-Magdelaine, plus tard femme du sieur de Montalant, et le second mari

d'Armande, François Guérin, comédien de la troupe du Marais, et son fils, N. M. F. Guérin, la possédèrent après elle jusqu'en 1705, époque où elle fut vendue à Pierre Pepoulain de Launay, secrétaire de M. de Joyeuse, premier valet de chambre ordinaire de Mgr le Dauphin et gouverneur de Meudon.

Après avoir passé dans les mains de différents propriétaires, elle fut acquise en 1875 par l'orientaliste Dulaurier, qui la fit classer comme monument historique, et se promettait de la restaurer, lorsque la mort vint subitement l'enlever à ses travaux et à ses projets. Depuis lors, une plaque commémorative en marbre a été apposée sur la façade.

Cette maison, qui présente sur la rue un caractère très simple, mais avec un cachet d'ancienneté, a bien le style des maisons bourgeoises de l'époque de Louis XIII et d'Henri IV. La porte d'entrée est cintrée et massive, et flanquée de deux pilastres de pierre en saillie. Sur le côté droit, au premier étage, se trouve une fenêtre à fronton; les autres fenêtres sont grandes, mais sans être établies sur des dimensions uniformes.

La maison possède un étage surmonté d'un comble. De l'autre côté, sur la cour et le jardin, la façade centrale est terminée par deux ailes en retour d'équerre, avec pavillons couverts d'ardoises à chaque extrémité, à fins denticules et à frontons. L'aile gauche est assez bien conservée. Elle a un deuxième étage éclairé par des lucarnes encastrées dans la toiture, avec fenêtres à petits carreaux. Il existe pour la partie centrale et pour les ailes deux escaliers, larges et carrelés, ornés de balustres de bois. L'aile droite a été abaissée, lors de réparations nécessaires faites il y a une soixantaine d'années. Elle formait une galerie voûtée, garnie probablement de tableaux du temps d'Armande Béjard. La partie centrale de la maison, donnant sur la rue et sur la cour, était évidemment occupée par Armande Béjard. Les pièces, fort grandes et fort hautes de plafond, ont été divisées. Néanmoins, on retrouve aisément leur disposition primitive. Il y a quatre ans, on découvrit, dans la pièce qui fut évidemment le salon d'Armande, des peintures murales, décoratives, dans le grand style de Louis XIV et qui paraissent être dans le genre de Bérain. Elles ont été restaurées sur les ordres du propriétaire actuel. Des panneaux très largement dessinés se font remarquer entre les fenêtres; dans le fond de la pièce, aujourd'hui divisée, se trouve une frise fort belle par son dessin et sa couleur. Un trumeau très délicat surmonte la fenêtre sur la rue.

Dans une pièce à côté du salon, on voit, sur une cheminée, un trumeau surmontant une glace, et entouré de nervures dorées, qui paraît représenter une scène de Molière. Les cheminées sont garnies de plaques portant des armes princières.

Au rez-de-chaussée, existent une vaste cuisine, une écurie et une remise, où étaient renfermés les chevaux et le carrosse qui devaient amener la fameuse comédienne à Meudon. Quant au jardin, qui est en contre-haut, au bout de la cour carrée, on y accède par un escalier de quelques marches. Ce jardin gravit en pentes assez rapides le coteau jusqu'aux murs du parc du château de Meudon et est terminé par une vaste terrasse carrée, d'où l'on jouit d'une fort belle vue sur Paris et sur les bois, et par deux larges allées de tilleuls qui y aboutissent. Les différents actes d'acquisition concernant la maison et le jardin ont été retrouvés chez les notaires de Paris, successeurs médiats de ceux qui les ont passés du temps d'Armande Béjard. L'acte du 30 mars 1676, dont on connaissait la date, n'a été retrouvé qu'il y a deux ans par le propriétaire actuel. Les expéditions de ces actes sont entre les mains de ce dernier.

Plusieurs autres actes ont été retrouvés tant sur les registres de la fabrique que dans les archives de la mairie, ou aux minutes du notaire de l'endroit, notamment un acte de reconnaissance, par Armande Béjard, d'une rente de 20 sols au profit de l'église, et pour laquelle la maison était hypothéquée; un acte de baptême d'un enfant de la domesticité du château, où Armande figure comme marraine, et un engagement envers Louvois, seigneur de Meudon, au sujet d'une grille séparative de la propriété d'avec le parc du château. On doit faire remarquer qu'Armande Béjard ne fut pas de suite en possession tranquille de sa propriété.

Saisie en fut faite dès 1676, par le sieur Guerry, conseiller du roy, à qui elle avait emprunté mille livres, et ce n'est qu'en 1682 que l'affaire fut terminée. Cette dernière pièce a été découverte aux archives nationales, par M. Campardon, et publiée dans le *Moliériste*, comme beau-

coup d'autres pièces relatives à Armande Béjard. A. D.

—

La société anglaise et prussienne au XVIIIe siècle (XXIII, 516, 605). — Voici quelques ouvrages contenant de nombreux et intéressants détails sur la cour et la société en Russie, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle :

La Cour de Russie il y a cent ans (1725-1783), extraits des dépêches des ambassadeurs anglais et français. Berlin, 1860.

Messelière (comte Frottier de la), *Voyage à Saint-Pétersbourg ou nouveaux mémoires sur la Russie*, précédés du tableau historique de cet empire, jusqu'en 1802, par Musset-Pathay. Paris, 1803.

Castéra (J.), *Histoire de Catherine II*. Paris, an VIII.

Catherine II. Mémoires écrits par elle-même. Londres, 1859.

Ségur (comte de), *Mémoires ou souvenirs et anecdotes*. Paris, 1827.

Mémoires du prince Adam Czartoryski et correspondance avec l'empereur Alexandre Ier. Paris, 1887.

Lettres de Catherine II au baron Melchior Grimm. Saint-Pétersbourg (t. XXIII du *Recueil de la Société historique russe*), 1878.

Masson (C. F. Ph.), *Mémoires secrets sur la Russie et particulièrement sur la fin du règne de Catherine II et le commencement du règne de Paul Ier*. Paris, 1804. (*Idem* avec avant-propos et notes, par Barrière. Paris, 1863.)

Une Année mémorable de la vie d'Auguste Kotzebue, publiée par lui-même, traduite de l'allemand. Paris, 1802.

Princesse Dachkoff, *Memoirs, edited from the original*, by Mrs. W, Bradford. London, 1840. (*Idem*, traduit de l'anglais par Des Essarts. Paris, 1858.)

Helbig, *Russische Günstlinge*. Tübingen, 1809.

Un chercheur moscovite.

—

Un livre de M. Jules Claretie, Charles Lassailly (XXIII, 551, 663). — M. Claretie n'a jamais entendu parler du « plâtre » de Lassailly, qui ne figura à aucune époque dans le Musée de la Comédie.

M. Geffroy, le doyen des sociétaires retraités, ne se rappelle pas avoir jamais vu cette statuette dans le cabinet de M. Vedel, qui ne fut directeur du Théâtre-Français que trois ans à peine (1837-1840). Georges Monval.

— Puisque la figure de Charles Lassailly redevient à la mode, je demande la parole pour un fait personnel.

Voilà vingt-cinq ans, Jules Claretie m'avait fait demander par Georges Bell de lui communiquer les renseignements que je pouvais avoir sur l'auteur des *Roueries de Trialph, notre contemporain avant son suicide*. Très certainement j'y étais fort disposé, mais j'ignore ou je ne me rappelle plus quelle circonstance m'a empêché de le faire. Depuis lors, l'aimable administrateur général de la Comédie-Française et moi, nous avons eu d'amicales et fréquentes rencontres, et, chose curieuse, il n'a jamais été question entre nous de cette vieille affaire, probablement parce que la médaille en question est devenue trop fruste.

Cependant, comme le passé renaît sans cesse et qu'on remet en honneur ce nom oublié, je me suis efforcé, ces jours derniers, de faire un très court recueil de mes souvenirs touchant cet étrange garçon qui a été tout à la fois un romancier, un critique, un poète satirique, un auteur dramatique, et le plus souvent à huis clos, hélas ! J'ai donc vu Ch. Lassailly de près. J'ai eu à travailler quelque temps dans les mêmes journaux que lui, notamment au *Figaro* de Léon Halévy et à l'*Entr'acte* d'Eléonore de Voulabelle (1839-1842).

Sans doute, Ch. Lassailly était pauvre, mais quel écrivain de profession ne l'était pas en ce temps-là ? Son indigence était proverbiale, et Roger de Beauvoir, qui raillait tout, l'a chansonné sur ce point. Toutefois, je ne crois pas que M. Jouslin de La Salle, directeur du Théâtre-Français d'alors, ait jamais eu la pensée de figurer la Misère des gens de lettres au moyen d'une statuette reproduisant les traits de ce prolétaire de l'écritoire. Autre chose. Géniole, qui, lui aussi, devait mourir fou, n'était point un sculpteur, mais un peintre. Je sais bien que ce ne serait pas une raison pour que cet artiste n'ait pas cédé au désir de tripoter la terre glaise. Beaucoup le font de nos jours. Mais en ce qui concerne la figure de Lassailly, si elle était un peu sombre, elle avait les formes aquilines, un grand caractère et n'était pas dépourvue de beauté. Thomas Couture et Théodore Chasseriau, deux jeunes d'alors, déjà couronnés par le succès, recherchaient ce type avec empressement et l'ont plus d'une fois fait entrer dans la composition de leurs tableaux. Une tête extatique, une tête de saint ou de martyr. Il y avait loin de là à un visage repoussant.

L'homme qui connaissait le mieux Ch. Lassailly, celui qui avait le plus de détails à donner sur lui était Hippolyte Souverain, l'éditeur de H. de Balzac. On

sait qu'il est mort, il y a sept ou huit ans. Dans les nombreuses causeries que j'ai pu avoir avec lui, j'ai eu aisément à compléter les notions que je possédais déjà par moi-même. Comme dernière information, j'ajouterai que j'ai eu, plus tard, en 1847 et au commencement de 1848, à me rencontrer à la rédaction du *Corsaire* avec Emile Lassailly, le frère puîné du pauvre poète, un littérateur et un professeur tout ensemble. Après le 24 février, celui-là est allé en Russie, puis en Danemark, où il est mort. — N'importe : quand elle viendra, l'Etude de Jules Claretie sera la bienvenue. PHILIBERT AUDEBRAND.

Sur le : Suivez-moi, jeune homme (XXIII, 577). — Sans nous inquiéter, pour le moment, du point précis jusqu'où descendaient les « Suivez-moi, jeune homme » (j'allais dire les « Suivez-nous, jeunes gens »), ce qui nous dispensera de recourir au latin, déterminons exactement leur point de départ.

En relisant le texte cité (suivez-moi bien, Jeune Chercheur), je remarque qu'il y est dit : « Les femmes portent *sur la tête* de larges chapeaux et des rubans étroits... » Ceci semble s'écarter notablement des rubans flottants qui nous occupent, lesquels étaient d'abord noués autour du cou ; ce souvenir m'est resté très vif, car je crois bien en avoir suivi quelques-uns — sous Napoléon III, hélas !

L'ingénieux rapprochement imaginé par notre collaborateur aurait donc besoin d'être serré de plus près et autant que possible éclairci par un monument figuré. PAUL MASSON.

L'invention des tonneaux doit-elle être attribuée aux Piémontais? (XXIII, 583, 694). — M. Joc'h d'Indret a raison et Olivier de Serres n'a pas tort. Il est bien évident que les tonneaux étaient connus avant qu'on n'ait songé aux Piémontais, qui ne sont apparus dans l'histoire qu'à partir du XIIIe siècle. En les citant, O. de Serres employait une figure de rhétorique en usage de son temps, et n'entendait parler que des populations qui occupaient le territoire du Piémont à l'époque où les récipients formés d'un assemblage de douves commencèrent à être employés : or, ce territoire faisait partie de la Gaule cisalpine. — C'est, je crois, Pline (à moins que ce ne soit Caton, Varron ou Columelle, un des écrivains « sur les choses rustiques ») qui dit que l'usage des tonneaux fut emprunté par les Romains aux Gaulois, et il est invraisemblable que ce fût aux Gaulois cisalpins, puisque, à une époque où la Gaule chevelue n'était encore qu'en train d'être conquise, César et son continuateur n'hésitent pas à désigner l'objet par le mot *cupa*, au lieu de se servir d'une périphrase, ce qu'ils n'eussent pas manqué de faire si l'ustensile avait été alors nouveau pour les Romains (*De bello gall.*, VIII, 42, déjà cité par M. J. d'I., et *De bello civ.*, II, 11).

Dans mon désir de mettre tout le monde d'accord, je concéderai à l' « Allobroge » que l'invention pourrait bien être savoyarde, la Savoie ayant été conquise et occupée par les Romains avant que César n'eût commencé la conquête de la Gaule chevelue. Ce qui paraît hors de doute, c'est que cette invention est d'origine celtique. Comme supplément de preuves, on peut ajouter que si nos étymologistes sont forcés de confesser ne pas savoir d'où viennent les mots français *tonne* et *tonneau*, ils sont unanimes à proclamer celtiques ceux de *barrique* et de *baril*. Quant au latin *cupa*, dont nous avons fait *cuve* et *coupe*, et les Allemands *kübel*, *kufe* et *küpe*, il n'a manifestement à l'origine que le sens générique de récipient quelconque. A. X.

Les tableaux de Van der Meulen exécutés pour les Gobelins y sont-ils encore conservés? (XXIII, 585.) — Non, ils n'y sont point conservés, mais la plupart doivent être exposés dans les galeries de Versailles.

Van der Meulen avait son logement et son atelier aux Gobelins, où il est mort, et où il a laissé un grand nombre de dessins qui y sont conservés et dont le catalogue va bientôt être publié dans la collection de l'*Inventaire des richesses d'art de la France*.

Il y était le principal collaborateur de Ch. Le Brun, et a travaillé aux tableaux qui ont servi de modèles à la suite des quatorze tapisseries de l'*Histoire du Roy*, ainsi qu'à ceux des douze pièces de la tenture des *Résidences royales*.

Comme ces tapisseries étaient exécutées en même temps dans les ateliers de haute lisse et de basse lisse, il y avait

deux sortes de modèles. Ce sont ceux des ateliers de basse lisse qui, ayant été coupées par bandes, ont dû être perdus. Mais ceux des ateliers de haute lisse, conservés dans leur intégrité, bien que probablement altérés, doivent être ceux qui figurent dans les galeries de Versailles, après de très évidentes restaurations. ALF. D.

—

Romance à retrouver (XXIII, 585, 699). — Je ne possède qu'une copie manuscrite de cette romance ; elle est intitulée : *la Veillée du nègre*, paroles de madame Desbordes-Valmore, musique de Hilaire Colin, chantée par M. Wartel. Le premier vers du dernier couplet est celui-ci :

Mais la lueur du jour s'étend sur le rivage.

Il va sans dire que je tiens l'album qui renferme ce morceau à la disposition de M. L. de L.

Je crois Hilaire Colin fort peu connu ; il ne figure pas dans la *Biographie des musiciens*. La lithographie, autant que je m'en souviens, représentait un nègre près d'un cadavre étendu sur le sable au bord de la mer. La romance dit formellement que la mort remontait à trois jours ! E. THOINAN.

—

L'histoire de la caricature politique par M. Cayla a-t-elle été publiée ? (XXIII, 586.) — Il n'a été imprimé de cet ouvrage que cinq feuilles in-8, formant 80 pages et dont la Bibliothèque nationale possède deux exemplaires. J'ai donné leurs cotes sous le numéro 300 de ma *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*. Le livre de Cayla devait comporter deux volumes, mais il n'a rien paru de plus, et les feuilles tirées ont dû être mises au pilon, car je ne me souviens pas de les avoir jamais rencontrées dans aucun catalogue. Cayla avait fait don à Chamfleury de son manuscrit et d'une affiche annonçant la publication, qui, joints au texte imprimé, figureront dans le catalogue que M. Léon Sapin va prochainement distribuer. M. Tx.

—

Labadens (XXIII, 609). — Sa signification et son origine ? Réponse à M. J. Lt. :

La racine de *Lab*adens ou plutôt son origine est dans Loub*ens*.

Voir le théâtre de Labiche :

L'Affaire de la rue de Lourcine.

Mistingue et Lenglumé, deux labadens, comme M. Sarcey et M. Bourgeois, à cette différence près de la situation acquise.

On sait que l'illustre auteur dramatique Labiche fut élève de l'ancien collège Bourbon, Bonaparte, Condorcet, Fontanes : *ce collège si parisien, si vivant, si joyeux qu'on pourrait l'appeler : le Conservatoire de la gaieté*, ainsi que Labiche l'a défini dans le discours si fin et si spirituel qu'il prononça, en 1881, je crois, comme président de l'association amicale de ses anciens *labadens*.

Mais rappelons qu'une des pensions florissantes du quartier, dont les élèves suivaient les cours du collège Bourbon (*aliàs* Bourbon...neux, du pâtissier voisin, bonne maison aussi), était celle de l'excellent M. Loubens, doyen des maîtres de pension et instituteurs de France, et qui jouissait, à bon droit, de l'estime générale et de l'affection respectueuse de tous ses élèves.

Dans notre humble opinion, *Labiche* a formé Labadens avec la première syllabe de son nom et les trois dernières lettres du nom de *Loubens*.

(Auteuil.) EDOUARD PÉLICIER.

Au moment de vous adresser cette réponse, je retrouve, au *Figaro* du 2 janvier 1889, l'article que M. Auguste Filon a publié sur l'honorable M. Loubens, sous le titre : *Mon vieux maître*.

Il n'y aura plus de doute possible, le nom du vieux maître Loubens est bien l'origine du mot Labadens.

— Nos savants collaborateurs connaissent tout, sauf le répertoire du théâtre du Palais-Royal. Le vaudeville en un acte de Labiche, Monnier et Martin, intitulé *l'Affaire de la rue de Lourcine*, fut un des grands succès de ce théâtre. Il a été joué pour la première fois le 26 mars 1857. Arnal créa le rôle de Lenglumé, et Hyacinthe celui de Mistingue. La pièce roule sur les suites d'un dîner qui réunissait les anciens élèves de l'institution Labadens, et tout le long de l'acte les deux acteurs s'appelaient : « Mon cher Labadens ! Ce cher Labadens ! » C. P.

—

Un dinde ou une dinde ? (XXIII, 609, 701.) — N'en déplaise au collaborateur H. T., il n'y a pas qu'à Paris que l'on dise *un dinde*. Provincial convaincu et même rural déterminé, j'ai maintes fois sursauté, entendant en Normandie cette

locution qu'à tort ou à raison je considère comme absolument vicieuse.

A. de B.

— Dans aucun cas, on ne peut dire un dinde. C'est là l'expression d'un cuisinier parisien. Il faut dire un dindon ou une dinde. Dans ma « province », où l'on élève beaucoup de dindons, les cuisinières font inscrire sur le menu du repas, tantôt l'une, tantôt l'autre de ces deux expressions, selon le sexe de la bête.

Mes savants confrères me permettront-ils de leur rappeler qu'ils laissent sans réponse ma question au sujet d'un portrait de Greuze, numéro 536, du 10 septembre dernier? G. C.

— On dira un ou une, selon qu'on sous-entend un coq ou une poule; j'entends quelquefois employer autour de moi le diminutif dindon et l'augmentatif dindard, selon que le sujet en question est jeune ou adulte.

Tous ces termes proviennent évidemment de l'appellation tirée de l'origine de la bête : de l'Inde syncopée en dinde, coq d'Inde ; non pas l'Indoustan, mais l'Inde ou les Indes occidentales, s'il faut admettre, comme suffisamment établi, que ces gros gallinacés ont été importés d'Amérique par les jésuites; — n'est-ce pas l'opinion de Brillat-Savarin, qui aurait affirmé que les premiers dindons connus en France furent appelés « des jésuites ». — Le fait dès lors ne remonterait pas à l'année 1570 ni au mariage de Charles IX.

(Nimes.) Ch. L.

— Le premier dindon apporté en France n'a pas été mangé aux noces de Charles IX, qui eurent lieu à Mézières, en 1570.

Il est déjà question du dindon dans un règlement antérieur à cette date, conservé aux Archives de la ville de Mézières (HH. 2).

Ce règlement, du 15 mai 1566, est intitulé :

Taulx et prix mis aux vivres par Monsr le Bailly ou son lieutenant au siège de Saincte-Manehould, avec les déleguez, ce requérant le procureur du roy nostre sire, suyvant l'ordonnance, voulloir et intention dudit seigneur roy en la ville de Maizières.

On y lit ces mots :

Le cocq d'Inde d'ung an, rosty .	XXVIII	sols.
La poulle d'Inde	XX	—

D'ailleurs, M. René de Maulde a déjà signalé l'existence des dindons en France, dans un rapport d'Aymar de Poitiers à Anne de Beaujeu, en date du 23 octobre 1484 (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1879, t. LX, pp. 332-334).

P. L.

— Ce fut en 1524, sous le règne de Henry VIII, que les premiers dindons importés d'Amérique en Espagne furent introduits en Angleterre. Anderson fixe leur apparition en France au repas de noces de Charles IX, c'est-à-dire à l'an 1570. Ils avaient mis du temps à traverser le détroit; mais depuis ils ont fait du chemin.

Ce renseignement nous est fourni par M. de Cherville qui, comme on le sait, a beaucoup fréquenté les *bêtes en robe de chambre*.

Oui, le dindon, le *meleagris gallo pavo*, est bien un oiseau essentiellement américain. Franklin aurait voulu le voir figurer dans les armes d'Amérique, au lieu de l'immonde pygargue qui se nourrit de charogne.

Il est assez remarquable de constater qu'il a suffi de trois siècles de domestication pour modifier profondément la race. Les dindons sauvages que l'on importe de nos jours ne ressemblent plus à leurs ancêtres. Ils ont conservé un plumage brillant à reflets métalliques, une élégance de tournure que l'on ne trouve plus depuis longtemps chez la race d'Europe.

Le dindon américain vole encore, il couche volontiers en plein air, dans les arbres ou sur le faite des maisons, par tous les temps; son intelligence n'est pas atrophiée comme celle de ses petits-fils européens; il est, de plus, d'une rusticité extraordinaire, reste plusieurs jours sans manger. On l'apprivoise facilement, au besoin on pourrait le dresser!

Les descendants d'importés ont perdu leur plumage brillant, ont produit des variétés blanches, jaunes, grises et ont acquis l'aptitude à l'engraissement.

Enfin le dindon sert de pièce de résistance non seulement à nos repas, mais aussi à nos proverbes. On dit :

Bête comme un dindon.
Vaniteux comme un dindon.
Vexé comme un dindon.
Méchant comme un dindon.

De tous ces proverbes, le second seul paraît offrir une certaine apparence de vérité. Turkey.

—

Sur une citation d'Etienne Tabourot (XXIII, 609). — Sans pouvoir dire si l'équivoque dont se préoccupe le Vieux Chercheur s'est trouvée reproduite par Des Accords, et à défaut de lui par quelque autre, je soumets à mon contemporain et collègue une observation. N'y a-t-il pas lieu de traduire, non par : « Habitants de Gênes », mais par *habitants de Genève*, « Geneuoys » ? En relation jadis avec Dugas-Montbel, Lyonnais (il l'était d'adoption et d'origne, quoique Saint-Chamond fût son berceau, chose qu'il n'a pas oubliée), je lui ai entendu dire :

> Je ne vois, Genevois,
> Rien de bon quand je te vois.

Deux vers décochés par les compatriotes d'Ozanam contre ceux de Rousseau. A l'instar de Dijon et Beaune, de Dunkerque et Bergues, par exemple, Lyon et Genève ont été longtemps (il n'en est plus ainsi) en désaccord.

Hercule Bourdon.

—

Altenkirkomen (XXIII, 610). — Souvenir du charmant opéra-comique *Adolphe et Clara*, qui n'est presque plus connu que de quelques vieux amateurs. Deux jeunes époux, désunis par une brouille passagère, portent plainte séparément des méfaits dont ils s'accusent réciproquement ; ils sont mis, ou censés mis en prison dans une sorte de tour du nord du château d'un bon oncle, qui les tient sous clef et compte bien amener un raccommodement par une petite comédie.

Un vieux serviteur, transformé, pour la circonstance, en geôlier, est préposé à leur garde avec la consigne sévère d'empêcher toute communication entre les deux prisonniers. Ce guichetier improvisé, qui essaie de se donner un air farouche et dur, mais qui a reçu l'ordre de s'humaniser quand le moment sera venu, est pourvu d'une fausse barbe, d'un trousseau de grosses clefs, d'une hallebarde et du nom effrayant d'Altenkirkoff (c'est ce nom qui a été altéré dans la question de M. Hope).

Après avoir répondu d'un ton brutal à la jeune femme qui cherche à l'amadouer, il lui tourne brusquement le dos en disant : *Je retourne à mon poste*.

En 1809, époque de la lettre mentionnée, l'opéra de Delayrac, paru en 1799, était dans toute sa vogue et sa fraîcheur, il est resté très longtemps populaire et a fait les délices de la province.

(Nimes.) Ch. L.

—

Jean Bart était-il Suisse ou Français? (XXIII, 611.) — Le fameux héros dunkerquois est bien né à Dunkerque. Rien n'est plus avéré. Son acte de naissance, bien authentique, se trouve dans les archives de cette ville. En voici le texte exact, extrait du registre des baptêmes de 1649 à 1655, acte numéro 413 :

> Die 22 oct. 1650, baptizavi Joannis, filius Cornelii Bart, et Catharinæ Janssens, conjugis, natus pridie. Susceperunt Joannis Bart et Maria Wilsens Dunkerquani.
> (Subscripsit) : Choquel.

Voici la traduction de l'acte ci-dessus, à cette époque les actes de baptême ou de naissance n'étaient signés que par le prêtre baptisant :

> Aujourd'hui, 22 octobre 1650, j'ai baptisé Jean, fils de Cornil Bart et de Catherine Janssen, son épouse, né la veille (par conséquent le 21 octobre). Jean Bart et Marie Wilsens, tous deux de Dunkerque, ont tenu cet enfant sur les fonts.

On trouve également à la mairie les actes des deux mariages de Jean Bart et son acte de décès (27 avril 1702).

Jean Bart ne descendait pas d'une famille de pêcheurs, comme on l'a avancé gratuitement ; on trouve en effet au nombre de ses ancêtres un vice-amiral, Michel Jacobsen ; un capitaine de vaisseau, le célèbre Jean Jacobsen; un amiral, Kerlynck ; un chef d'escadre, Guillaume, Janssen; un capitaine de vaisseau du même nom ; un chef d'escadre, Charles Dauwire, et son fils Jean, capitaine de vaisseau. En outre, Michel et Cornil, l'aïeul et le père de Jean Bart, furent corsaires. Avant l'envoi des lettres de noblesse adressées à Jean Bart, Louis XIV fit faire, le 7 avril 1695, une enquête sur notre héros et sa famille. On y voit que cinq anciens et notables Dunkerquois déclarent au conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel de l'amirauté de Dunkerque, qu'ils ont connu Cornil Bart, père de Jean Bart, « commandant des bâtiments en course contre les ennemis », et donnent les détails les plus circonstanciés sur Jean Bart, sa famille, ses biens, ses services, etc.

(Dunkerque.) Em. Mancel.

— La prétention de faire de Jean Bart un *amiral suisse* peut fournir un *comble*

assez plaisant, mais c'est tout. D'abord, le Barth suisse porte une *h* dont le Bart dunkerquois ne s'est jamais servi... qu'à l'abordage. J'ai sous les yeux les lettres de noblesse, l'acte de décès (avec les signatures du fils et du frère de Bart), l'épitaphe, etc., de notre Jean Bart; pas d'*h*. Au surplus, le grand-père et le père de Jean étaient de Dunkerque; les mémoires du temps constatent que c'étaient des hommes de mer, qui moururent tous deux de blessures reçues en course. Le père s'appelait *Cornil* et non *Pierre*. Enfin, pour préciser, Jean Bart est né à Dunkerque, le 21 octobre 1650, d'une famille honorable. « Cornil Bart, dit un des historiens de Jean, était un des vaillants corsaires de cette héroïque époque »; sa mère, Catherine Janssen, appartenait à une famille bien considérée.

L'épitaphe de Jean Bart, qui se lit dans l'église Saint-Eloy, de Dunkerque, où l'illustre marin a été inhumé, débute ainsi :

> Cy-gist messire Jean Bart, en son vivant chef d'escadre des armées navalles du roy..., natif de cette ville de Dunkerque, décédé le 27e d'avril 1702, dans la 52e année de son âge...

Faulconnier, grand bailli de Dunkerque, historien de cette ville et contemporain de Jean Bart, a, dans cette question, une autorité que ne sauraient offrir ni les historiens suisses, ni ceux qui font naître Jean Bart à Hambourg.

THÉOPHILE DENIS.

Le symbole des brioches (XXIII, 611). — Voyez le *Glossarium eroticum* de Pierrugues, p. 373, art. *Panes in similitudinem pudendorum*, et p. 460, art. *Siligo*, farine de qualité supérieure avec laquelle « conficiebantur panes in effigiem « Priapi aut inguinis muliebris ». Je n'ai pas vu de brioches affectant cette forme. Quant aux petits pains, il est certain que celui qu'on me sert à mon premier déjeuner reproduit parfaitement (à l'insu de la ménagère probablement, comme le dit M. Anatole France, et j'ajouterai à l'insu de la boulangère) la forme féminine dont le type se sera transmis d'âge en âge depuis la décadence romaine ; — on pourrait essayer d'y voir une navette (et l'on en fait aussi de cette façon)' si le dessin en était étroit et allongé; mais le petit pain que j'ai sous les yeux est bien la reproduction, inconsciente, je le veux bien, du symbole de la fécondité.

(Nimes.) CH. L.

> Glissez, mortels, n'appuyez pas,

peut-on répéter à l'occasion de la question ici posée. On met du symbolisme partout, soit par abus de la science, soit par jeu d'esprit. M. France aurait pu poser le même point d'interrogation à propos de certains pains, bien innocents, à coup sûr, car il y en a de toutes les formes, de toute allusion déshonnête. Un savant poitevin, ancien universitaire, M. Belin de la Liborlière, avait eu l'idée saugrenue de chercher un autre symbole, bien qu'analogue, dans la forme de certaines pâtisseries populaires. Il eut peu de succès. L.

—

Education des enfants (XXIII, 613). — Cette remarque *que nous élevons souvent nos enfants non pour eux, mais pour nous-mêmes*, doit appartenir au *Spectateur* de Marivaux, une publication qu'on ne connaît guère et qui était pleine de choses excellentes. Si la pensée n'y est pas formellement exprimée, elle ressort de maints passages et rentre entièrement dans les idées développées par l'écrivain. G[s].

— Il me semble avoir lu quelque chose de semblable dans le *Traité de l'éducation des filles*, par Fénelon. Je n'ai plus cet ouvrage en ma possession.

L. JENY.

—

Vers à retrouver (XXIII, 614). — Cette chanson a paru dans le *Chansonnier des Grâces*, de 1831, p. 55 (Louis, éditeur, rue de l'Eperon, Paris).

Je crains qu'il soit difficile de se procurer le volume en question, l'éditeur est mort depuis 1839, et le dernier volume de la collection date de 1848.

Si le correspondant veut me donner son adresse, je lui enverrai la copie de la chanson. Les paroles et la musique sont de la reine Hortense. Quant à la musique, j'ignore où on pourrait se la procurer.

Le correspondant paraît savoir l'air tel qu'on le chante.

> Excusez-moi, preux chevalier.

Dans le chansonnier cité plus haut, on y a adapté un air qui n'est pas l'air primitif. C'est un vieil air de *Darondeau*, et on a été obligé d'allonger le dernier vers.

UNE VIEILLE FEMME.

— Nous avons reçu de notre collaborateur L. A. le texte complet de cette chanson, intitulée l'*Ermite*, et nous la tenons à la disposition de notre collaborateur.

—

Quel est le peintre qui introduisit les grotesques dans la peinture moderne ? (XXIII, 615.) — Les grotesques ont été employés par les peintres et les sculpteurs de l'antiquité. Ils abondent dans les sculptures du moyen âge. Ils ont été imités, reproduits, mais non *inventés*, par « les peintres modernes », plus ou moins fidèlement, plus ou moins discrètement, sans qu'il soit possible, à notre sens, de désigner l'artiste qui, le premier, parmi les modernes, en aurait fait usage pour ainsi dire classique. L.

—

Origine du mot pilori (XXIII, 641). — Sauval peut avoir trouvé qu'un puits situé aux Halles, en 1295, s'appelait, du nom de son propriétaire : Puits de Lori, mais, malgré son opinion, je ne crois pas que, pour désigner quelque gibet du voisinage, *Puits-Lori* se soit corrompu et abrégé en *Pilori*.

En somme, l'instrument de supplice était un *poteau* auquel on *liait* les malfaiteurs condamnés à l'exposition en public, et j'ai lieu de penser que Pilori, ainsi divisé : Pi-lori, représente les deux mots que j'ai mis en italiques.

En provençal, le terme en question est *espit-lori*, dont la première moitié vaut : *espiel* ou épieu, pour *poteau ;* pieu, par contraction : *pi*. — Et *lori*, c'est le latin *lorum*, une courroie (1). T. Pavot.

(1) Extrait d'un livre en préparation : *Etymologies dites inconnues.*

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Les misères de la vie littéraire. Lettres inédites de Privat d'Anglemont à Eugène Sue. — M. Emile Richard, Président du Conseil municipal, vient de faire généreusement don à la Bibliothèque de la Ville de la correspondance reçue par Eugène Sue en 1843 et 1844, lors de la publication en feuilleton des *Mystères de Paris* dans le *Journal des Débats*. Le succès du roman fut immense et, de tous les pays comme de toutes les classes de la société, Eugène Sue reçut des encouragements, des conseils et des félicitations. Il reçut également un grand nombre de propositions littéraires, entre autres de Privat d'Anglemont, l'auteur de *Paris-Anecdote* et de *Paris inconnu*, qui lui adressa plusieurs lettres où il dépeignait à Eugène Sue les difficultés et les misères de son existence, tout en lui proposant d'être son collaborateur. Nous publions deux des plus curieuses pièces de ce dossier. M. D.

15 mai 1843.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de travailler comme secrétaire avec plusieurs de nos plus célèbres écrivains, j'ai fait pour eux des ouvrages qui ont eu du succès et ils m'ont même annoncé que j'aurais du talent. En attendant, j'ai grand'peine à faire imprimer pour mon compte ce que j'écris, ce qui me met dans une position très précaire. Je n'ai rien ; il est, vous le savez, très difficile de vivre du métier littéraire. Je voudrais donc, monsieur, écrire pour vous, si vous le désirez. Bien entendu que vous reverrez, corrigerez, augmenterez ou diminuerez tout ce que vous voudrez.

J'ai les plans de deux romans dont l'un, ayant titre *un Coin du voile*, serait le complément de *Mathilde* et des *Mystères*. Nous y montrerions la vie des filles, d'abord travaillant dans les fabriques de 6 à 16 ans, puis grisettes, coureuses du quartier latin, 16 à 18. De là elles entrent dans les maisons de filles, deviennent femmes entretenues, figurantes, actrices de petit théâtre et enfin épousent des étrangers riches ou meurent à l'hôpital. Nous pourrions faire passer sous les yeux du lecteur dans un drame quelquefois gai, quelquefois terrible, tous les tableaux du vice (PROPRE), c'est le mot. Et les effroyables calculs d'intérêt dont ces malheureuses sont victimes. La misère et l'amour qu'elles éprouvent. Il serait trop long de vous analyser ce roman entier, je vous en donne un simple aperçu.

L'autre serait la vie de misère, de faim et de rage, de cette race intelligente, travailleuse, instruite ; les existences problématiques de tous ces jeunes gens qui ont eu les bras brisés par l'éducation de collège, qui n'ont pas d'état, et à qui notre malheureuse civilisation n'a laissé que deux débouchés, la potence et l'hôpital. Dans ces conditions-là on trouve de merveilleuses excentricités, des joies inconnues et surtout des ressources prodigieuses. Je les connais, j'y ai vécu, j'y vis encore. J'ai vu y dépenser plus de talent, plus d'esprit et d'érudition pour dîner, qu'il n'en faudrait à tous les diplomates pour changer la face du monde. Tous ces ouvrages savants, la plupart des livres qui mènent à l'Institut, sortent de ces greniers infects, de ces bouges où l'on souffre la faim et le froid. Si avant tout nous ne promettions le secret, je vous dirais des choses qui vous étonneraient, vous qui surprenez si étrangement Paris, avec vos ouvrages. Mais sans nommer personne, sans dire les titres des livres, on peut parler des fais. Croiriez-vous, monsieur, qu'il n'y a pas six bas-bleus qui soient capables d'écrire les notes de leur blanchisseuse. Et cependant, elles font des romans dans tous les jour-

naux. Chose remarquable, ce sont les plus incapables qui produisent le plus. Il a paru, je ne sais où, deux volumes que j'ai faits pour 120 fr., que voulez-vous qu'on donne pour cela ? Mais ces dames, plus elles sont du monde, moins elles ont besoin d'argent, plus elles discutent les prix ; si elles osaient, elles vous offriraient dix francs par volume. Il n'y a pas de libraires marrons, d'éditeurs suspects qui sachent mieux qu'elles disputer les faits d'argent. Cela peut vous convenir; avec ces deux sortes d'existence : les prostituées de corps et les prostituées de l'intelligence ; celles qui vendent leur corps pour le plaisir des autres, et ceux qui vendent leur intelligence pour faire la gloire des autres, nous pourrions, je le crois, intéresser les lecteurs. Répondez-moi pour me faire savoir si vous avez reçu ma lettre; si ce que je vous propose peut vous servir, si mes faibles talents peuvent vous être de quelque utilité, un seul mot et je suis à vos ordres.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Al. Privat d'Anglemont,
22, rue des Maçons-Sorbonne.

Eugène Sue envoya à Privat une lettre bienveillante et reçut en retour cette réponse :

Monsieur,

Puisque vous avez la bonté de m'offrir votre protection, pour travailler dans un des journaux où l'on est bien heureux de vous imprimer, je vous prierai d'avoir la bonté de me recommander à un des directeurs.

Je désirerais, si toutefois c'est possible, ou y faire de la bibliographie ou y avoir une petite place à la rédaction, ou leur donner des lettres ou des articles sur les actualités. Car il m'est impossible en ce moment de faire des romans ou des nouvelles. Vous qui avez vécu à Paris, dans votre famille, vous ignorez ces épouvantables mystères de la vie littéraire. Vous ne savez pas combien de belles intelligences sont détruites par la misère. Vous avez peut-être entendu approuver les orateurs de salon, qui, en parlant des pauvres littérateurs, jettent cette phrase : Il n'est pas étonnant de le voir si malheureux, il ne travaille pas. Eh bien, outre que ces messieurs-là commettent une cruauté en paroles, ils disent une chose stupide. En effet, je mets en fait qu'il est impossible à un homme de travailler, lorsqu'il est assailli par le besoin. Il perd toute son énergie, toute son imagination à chercher les moyens de conserver son existence. Il lui faut chaque jour livrer deux batailles à la plus implacable ennemie de l'imagination, à la faim. Et le froid qui gèle ses doigts et met un invincible obstacle à son travail. Choyez donc une phrase, caressez une pensée, châtiez le style, dépeignez une gracieuse conversation de jeunes amoureux, promenant l'insouciance, le bonheur et la gaieté, sous les sombres saulées d'une rive herbue, quand le corps souffre, quand les petites et les grandes nécessités sont là pour vous ramener à la réalité ! Travaillez, dira-t-on, et vous ne souffrirez plus. Mais à quoi bon ! l'œuvre achevée, on la refusera. Heureux encore si, trompé par le costume, un des mécènes ne charge pas son valet de vous porter une aumône. Voilà, monsieur, ce qui me fait accepter avec reconnaissance les offres que vous daignez me faire. J'ai plusieurs *de ces messieurs*, dont j'ai fait les livres, qui m'ont donné des lettres pour les journaux, mais ils ont toujours eu soin de me recommander comme possédant une imagination toute gracieuse et charmante, comme un romancier plein d'avenir, de sorte qu'en allant porter les lettres, on me disait de faire un roman, de le porter, qu'il serait imprimé. Mais il faut manger pendant ce temps. Et le lendemain je les voyais arriver chez moi dans mon taudis, me commander deux ou trois volumes de recherches, et ils m'assuraient le vivre jusqu'à ce que le travail fût achevé. Vous ne pouvez vous figurer le mal qu'on a pour sortir de la position où je suis. Il paraît un ou deux articles de moi dans la *Revue des Deux Mondes* tous les mois. Jamais les signataires ne corrigent un seul mot, ils ne lisent même pas la copie. Si je leur demande de m'en faire passer un sous mon nom, ils disent à M. Buloz : C'est un jeune homme qui ne manque pas d'idée, mais il écrit mal, il faudrait faire revoir ses travaux. Vous concevez qu'il n'y a personne pour retoucher les articles mal écrits, de façon qu'on me renvoie mes articles sans les avoir lus. L'exploitation des *enfants trouvés éduqués* est quelque chose d'infâme. Au lieu de nous envoyer au collège avec des bourses, le gouvernement ferait mieux de nous faire apprendre à battre le tambour, pour nous envoyer dans des régiments. Au moins nous serions bons à quelque chose. Nous aurions eu toujours l'Hôtel des Invalides en perspective. C'eût été une consolation. Si je n'avais pas joué du violon et du cornet à piston dans les bastringues de barrières, décoré de peintures les boutiques de boulangers et marchands de vin fashionables, fait des romans, des manuels de baccalauréat, des discours pour des députés, des volumes de vers, des recherches historiques, des traductions de latin, de grec, d'anglais et d'allemand, je serais peut-être mort de faim aujourd'hui. J'ai vingt-quatre ans, j'ai écrit plus de quarante volumes in-8 très remplis. Jamais je n'ai eu le plaisir d'en voir un paraître sous mon nom, parce que jamais je n'ai pu avoir de quoi vivre un ou deux mois sans ennui. Ceux qui font faire leurs œuvres ont une manière charmante de payer, ils donnent 5 francs par 5 francs. Ainsi ils savent qu'au bout vous serez bien aise de recommencer d'autres travaux pour eux, parce que vous n'aurez pas un sol. Si jamais j'ai le plaisir de vous rencontrer, je vous fournirai des notes pour toute une nouvelle partie de mystères que vous ne connaissiez sans doute pas.

Vous m'offrez, monsieur, de sortir de cette galère et vous ne me connaissez pas. Je ne trouve rien au monde de stupide comme les protestations de reconnaissance anticipée, mais je serai peut-être assez heureux pour faire qu'un jour ceux à qui vous daignerez m'adresser vous remercieront de m'avoir envoyé chez eux. Et soyez persuadé que toujours je serai à votre service envers et contre tous.

J'ai l'honneur, monsieur, d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

Alexandre Privat d'Anglemont.

Samedi, 24, place de l'Estrapade.

Le Directeur-Gérant : Lucien Faucou.

Paris. Imp. de Ch. NOBLET, 13, rue Cujas. — 1890.

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. *25 décembre 1890.*

XXIIIe Année. — **N° 543.**

Cherchez et vous trouverez.



Il se faut entr'aider.

Nouvelle Série. *VIIe Année.* — **N° 168**

L'Intermédiaire

DES CHERCHEURS ET CURIEUX

(CORRESPONDANCE littéraire, *NOTES and QUERIES* français.)

QUESTIONS

Diogène ou Galilée ? — Je me frotte les yeux. Ai-je bien lu ? « Comme Galilée devant ses adversaires niant le mouvement, il s'est contenté de marcher. » (*Revue des Deux Mondes* du 1er décembre 1890, article de C. de Varigny sur *la théorie du nombre*, p. 608.) On nous avait appris jusqu'à présent que cet argument *ad hominem* et véritablement renversant avait été imaginé par le philosophe Diogène, qui fut un des hommes les plus spirituels de toute l'antiquité. Je me souviens même, après plus d'un demi-siècle, que, dans ma classe de philosophie, il se trouva quelqu'un qui dit assez plaisamment — au prix d'un mauvais point — que Diogène avait eu là *un bon mouvement.* UN VIEUX CHERCHEUR.

—

L'auteur d'un quatrain à déterminer. — Sur le billet de part d'Edmond Texier, se trouve inscrit, avec sa signature, le quatrain suivant :

On entre, on crie,
Et c'est la vie.
On crie, on sort,
Et c'est la mort.

Dans l'*Anthologie des quatrains*, publiée par Jouaust en 1867, je lis page 44 :

On entre, on crie
Et c'est la vie.
On crie, on sort,
Et c'est la mort.

« Edmond Texier s'est attribué ce quatrain, qui est d'Ausone de Chancel « (1840). »

Cette assertion peut-elle être confirmée ou doit-elle être démentie ?

VERAX.

—

Le titre Monseigneur. — N'en abuse-t-on pas ? On ne l'accolait pas au nom du comte de Chambord. On disait simplement M. le comte de Chambord. Seulement dans son entourage, en parlant de lui, on le désignait ainsi : Monseigneur. Aujourd'hui nous lisons toujours dans les feuilles royalistes : Monseigneur le duc d'Orléans, Monseigneur le comte de Paris. Je crois que dans ces circonstances cette qualification est contre l'ancien usage ; on employait ce titre en s'adressant directement à un prince, mais en parlant de lui on ne se servait que du mot monsieur : M. le comte d'Artois, M. le duc de Berry. J'ai même sous les yeux un volume dédié à Louis XVIII (*les Bourbons,* Paris, Lepetit, 1815) où tous les membres de la famille royale sont le sujet de notices et où leurs noms ne sont pas même précédés du mot monsieur.

L'observation que je faisais tout à l'heure peut être aussi appliquée aux évêques. Jadis, en parlant d'eux, on ne leur donnait que du monsieur. On appelait Bossuet Monsieur de Condom, Monsieur de Meaux. Madame de Sévigné disait même d'une façon très peu révérencieuse : Monsieur de Rome. On peut lire dans les Mémoires de madame de Genlis, très au courant des usages : « A Sillery, je trouvai nombreuse compagnie... M. de la Roche-Aymon, archevêque de Reims... » Le Concordat n'accordait pas le titre Monseigneur aux évêques. Ils ne pouvaient prendre que le nom de citoyen ou de monsieur (*art. XII des articles organiques*). Sous la Restauration, c'est cette dernière qualification qu'on employait en parlant d'un prélat. Les *Conférences* de l'évêque d'Hermopolis, premier aumônier du roi, imprimées en 1825, portent simplement comme nom

d'auteur : M. D. Frayssinous. Mais si l'on adressait la parole à un évêque, on usait du titre de Monseigneur; non les princes pourtant, qui ne se servaient que du nom de monsieur, comme M. le comte de Chambord dans une lettre célèbre. L'usage s'est modifié par les manières d'être d'un parti hostile à tout ce qui tient à la religion, et il serait plus que discourtois, aujourd'hui, de ne pas donner en toute occasion le titre de Monseigneur aux évêques. Quant à celui de *Grandeur*, à quelle époque a-t-il fait son apparition? Suivant Littré il remonte à 1630, mais Littré ne cite aucune autorité à cet égard. Un livre assez amusant, *Paris, Versailles et les Provinces*, offre le premier, sous une forme un peu gauloise, que *Votre Grandeur* était usitée au moment de la Révolution. Mgr de la Ferronnays, évêque de Bayonne, prêtre exemplaire du reste, avait émigré à Genève. « Son tailleur lui « apporta une culotte, qu'il essaya de- « vant lui, mais dans laquelle il ne pou- « vait entrer. — Mon cher, lui dit-il, tu « vois bien qu'elle n'est pas faite à ma « mesure. — C'est vrai, lui répondit le bon « Suisse qui ne connaissait guère les fi- « nesses de la langue française, elle est « un peu trop étroite pour le c.. de Votre « Grandeur. — Dis donc, mon ami, reprit « l'évêque, pour la grandeur de mon c... « Et, craignant de lui avoir fait de la « peine par cette plaisanterie, il le paya « comme s'il eût été content. » (Tome I, page 244.)

POGGIARIDO.

—

Quelle est la date de l'éruption du Vésuve qui engloutit Herculanum et Pompéi ? — Les historiens étaient d'accord généralement pour fixer la date de la célèbre éruption du Vésuve au 23 août 79. Dans une des dernières séances de l'Académie des Inscriptions, M. Geffroy a entrepris de démontrer que l'éruption eut lieu le 23 novembre et non le 23 août 79.

M. Geffroy s'appuie sur la découverte récente d'un laurier dont les baies étaient complètement mûres, ce qui semblerait indiquer la fin de l'automne.

Le désaccord sur la date de cet événement vient des diverses dates données par les manuscrits de Pline l'Ancien. Nos confrères pourraient-ils nous citer les passages discutés et en tirer la conclusion nécessaire ?

E. P.

—

Richelieu fut-il de l'Académie ? — Il ne faudrait pas en douter si l'on regardait comme bien informé l'auteur — dans un grand journal de Paris — d'une tirade contre la candidature de l'archevêque d'Alger et de Carthage : « M. Lavigerie veut être académicien. Dame! *Richelieu l'était bien...* M. Lavigerie n'a rien qui l'assimile à Richelieu. Celui-ci fut un grand cardinal; l'archevêque d'Alger ne sera jamais qu'un gros cardinal. »

UN JEUNE CHERCHEUR.

—

Le lecteur de Marie-Antoinette.—Tous nos collaborateurs connaissent la *Cour plénière* et les polémiques que suscita cette satire politique. Son auteur, l'abbé de Vermont, lecteur de Marie-Antoinette, fut, en 1789, chansonné, censuré et célèbre.

Que devint-il dans la suite ? Emigra-t-il? Fut-il guillotiné ?

V.

—

Une prophétie accomplie. — Dans la séance du 16 février 1790, à l'Assemblée nationale, de Foucault rappelait une prophétie faite à la tribune que dans dix ans toute la France saurait lire; il ajoutait, au surplus, qu'il n'y croyait point et que ce serait d'ailleurs un grand malheur.

Quel est l'auteur de cette prophétie, qu'il a fallu cent ans pour réaliser ?

PAUL EDMOND.

—

Fouquier-Tinville poète. — En 1781, dit M. Moulin dans son *Tribunal révolutionnaire*, sous le gouvernement royal, Fouquier-Tinville avait cherché à obtenir un emploi et adressé à Louis XVI une pièce de vers dont on doit la conservation à l'abbé Aubert. Ce dernier était alors rédacteur d'un journal, et Fouquier-Tinville lui avait envoyé ses vers avec prière de les insérer.

Voici les quatre derniers :

Sous l'autorité paternelle
De ce prince, ami de la paix,
La France a pris une splendeur nouvelle,
Et notre amour égale ses bienfaits.

FOUQUIER DE TINVILLE, *abonné*.

L'*Intermédiaire* connaît-il le nom du journal de l'abbé Aubert ou, ce qui serait mieux, l'*Intermédiaire*, si la pièce n'est pas trop longue, ne pourrait-il pas la publier ?

H. W.

—

Sur le premier garde du corps tué aux journées d'octobre 1789. — Aux journées d'octobre 1789, M. Pagès du Theil des Huttes fut le premier garde du corps du roi tué par les émeutiers. Il fut frappé, le 5, en défendant les grilles du château.

Sa tête fut coupée par le fameux Jouve, dit Jourdan-coupe-tête, qui la fit poudrer à Sèvres, la cacha sous sa veste, à cause de la pluie, jusqu'aux barrières de Paris, la mit alors au bout d'une pique et marcha en tête du cortège qui ramenait le roi.

On demande à quelle époque M. Pagès du Theil des Huttes entra aux gardes du corps, quel grade il avait et quelles étaient à ce moment les conditions exigées pour faire partie de ce corps privilégié. — M. Pagès du Theil des Huttes était originaire de la province d'Auvergne.

BRUNOY.

—

Doit-on écrire Shakespeare ou Schakspere ? — Les *Essais de Montaigne*, de John Florio, conservés au British Museum, portent en tête la signature *Schakspere*. Une lettre publiée par sir F. Madden, dans le tome XXVII des *Mémoires archéologiques*, a clairement démontré que le poète a toujours écrit son nom Shakspere, comme le prouvent les cinq signatures autographes que l'on connaît de lui, savoir : les trois dont son testament est rempli, et les deux autres apposées sur deux contrats signés à l'occasion d'un emprunt sur la maison de Black Friars et sur ses actes de baptême et de décès conservés à Stratford. Cependant, de son vivant, les imprimeurs et, après sa mort, les éditeurs de l'édition in-folio écrivirent son nom Shakespeare. Pourquoi cette bizarrerie ? L. M.

—

Un arrêté sur Louis XVI à retrouver. — Dans la *Justification du citoyen Collin*, ex-administrateur du département de Paris et l'un des fondateurs du club des Cordeliers (1793), se lit ce curieux passage: « C'est moi qui dans une des séances du club des Cordeliers provoquai ce fameux arrêté sur la *communion* de Louis Capet par les mains d'un prêtre réfractaire dont Verrière et Fréron furent les rédacteurs, par lequel la société dénonçait ce dernier au peuple : arrêté qui fut alors dénoncé par le directoire du département à l'accusateur public. »

Qu'est devenu cet arrêté qu'aucun historien n'a mentionné ? H. W.

—

Que sont devenus les livres offerts par François Ier à Henri VIII lors de l'entrevue du camp du Drap d'Or? — Dans sa belle monographie de son *Cabinet d'un curieux*, le baron Double décrit un *Ovide* publié à Paris en 1517 et relié aux armes de Henri VIII, roi d'Angleterre, par Pignolet, premier relieur du roi François Ier. Ce livre fit sans doute partie des présents royaux offerts par le roi de France à Henri VIII lors de la célèbre entrevue du camp du Drap d'Or. Les bibliothèques anglaises conservent-elles quelques autres exemplaires ayant la même origine ? M. D.

—

Parodies de Coppée. — Peu d'auteurs ont été plus parodiés, je crois, que M. Coppée. Cela n'enlève rien à son talent, puisqu'il est entendu que le poète appartient à la caricature comme le rayon de soleil au ruisseau qui le reflète, selon le mot de Lamartine. Je constate seulement le fait, qu'il tienne à la facilité de réussir ces parodies, ou à toute autre cause. Je désirerais avoir une liste aussi complète que possible de ces parodies. J'y inscris en tête le *Petit Homard*, des *Sonnets du Docteur* (Aubesse-Méneval), puis le sonnet de Jules Lemaître : *En wagon :*

Certain jour, vous m'en croirez, si vous voulez,

publié en note dans son étude sur Coppée (*Portraits contemporains*, 1re série), puis une pièce d'Albert Millaud, le *Camelot*, qui devait être la première (et qui a été la seule) d'une série annoncée dans le *Figaro*, je ne sais plus en quelle année (1884 ou 85), puis... j'invoque le secours de nos confrères pour allonger la liste. TOPO.

—

Le procès de M. Becque à M. Sarcey a-t-il déjà eu des précédents ? — On ne peut savoir encore comment tournera le conflit Sarcey-Becque. Toutes les informations des journaux ne sont données — c'est le cas de le dire — que sous les plus expresses réserves de fait et de droit. M. Becque enverra-t-il pour les étrennes du papier timbré à M. Sarcey? *Adhuc*

sub judice lis est, mais il n'y a encore ni de *judex*, ni de *lis*.

Le cas d'un auteur dramatique menaçant des rigueurs de la justice un critique qui lui a dit ses vérités — avec sévérité, peut-être — me semble si amusant que je lui cherche des précédents et qu'on m'aidera, je l'espère, à les trouver.

K.

—

Les frais de mise en scène des pièces de Molière, de Corneille et de Racine. — Aujourd'hui les directeurs de théâtres mettent volontiers le public dans la confidence des dépenses qu'ils ont faites pour monter une pièce nouvelle. On croit ainsi allécher la curiosité, quoique le mérite et l'intérêt de l'ouvrage ne soient pas toujours en proportion de l'argent qu'il coûte au théâtre. Voici, comme contraste, l'état des sommes que coûta, au XVIIe siècle, un chef-d'œuvre, *le Malade imaginaire*.

Dépenses ordinaires et extraordinaires, 55 livres. Décorateur et concierge, 7 livres 10 sols. Aux figurants, 2 livres. Vin de la répétition, 100 livres. Pain de la répétition, 86 livres. Vingt et une paire d'escarpins pour seize danseurs, trois musiciens et deux sauteurs, à 3 livres la paire, 63 livres. Trente-trois paires de gants pour les musiciens et les danseurs, à 10 sols la paire, 19 livres 16 sols. Au nommé Louis Hugot, menuisier, pour cinq jours de travail, à raison de 40 sols par jour, 10 livres. A M. Desgrieux, pour trente-six paires de bas de soie, 305 livres. Pour affiches extraordinaires et le barbier, 4 livres. Pour supplément à l'habit de M. de la Thorillière, 3 livres. Bois, braise, à Morisset, à Breton et à Binot; à la Crosnier, pour avoir ôté les neiges, 9 livres. Chandelle des religieux à la porte, 1 livre. Aux soldats, 8 livres. A M. Prévost, chandelier, qui a fourni quatre-vingt-quatre livres de chandelles pour les répétitions, à 7 sols la livre, suivant son mémoire quittancé, 29 livres.

Au total: 761 livres 26 sols.

Voilà donc les frais de la mise en scène du *Malade imaginaire*. Possède-t-on des états semblables pour les pièces de Racine et de Corneille ? L. V.

—

Les papiers de Burty. — Peut-être trouvera-t-on la question au moins prématurée; la faute en est à une coïncidence inattendue qui fait songer à un rapprochement entre un événement douloureux autant qu'imprévu, et une note parue presque simultanément dans une gazette connue ; note d'une actualité saisissante, bien qu'écrite dans un passé lointain. Au lendemain même ou à peu près de la mort de notre regretté collaborateur, nous lisons dans l'*Echo de Paris*, qui publie en ce moment la deuxième série du journal des Goncourt :

C'est singulier, comme il faut aux documents historiques un enfoncement dans le passé pour me toucher... Je le sens à vivre, à peu près tous les soirs, à côté de Burty, tout entouré, tout barricadé de papiers, de notes, de dépêches, de carnets, trouvés aux Tuileries, et qui m'en lit, à tout bout de champ, des fragments qui m'assomment...

Les papiers ont-ils été publiés, ou le seront-ils ? Nous pardonnera-t-on notre indiscrète sollicitation en faveur de la curiosité bien légitime qui s'attache à de pareils documents? PONT-CALÉ.

—

Qui connaît Navelet ? — Navelet, ce nom s'écrit peut-être autrement, est un peintre de la fin du XVIIIe siècle qui a dû reproduire bien des scènes révolutionnaires. Je connais de lui quatre tableaux (ce sont des aquarelles gouachées), d'un travail merveilleux, dont trois représentent la procession du 4 mai à Versailles, la prise de la Bastille et la séance de l'Assemblée nationale du 7 septembre 1789 : l'Assemblée recevant les offrandes nationales des dames artistes de Paris. Je prie nos confrères de me donner les renseignements qu'ils pourraient communiquer sur cet inconnu de talent.

CYPRIEN VINCENT.

—

Chanson en ien. — Quelque homme de bien aurait-il la bonté de me faire savoir si la chanson en *ien* dont je cite les deux premiers vers est déjà connue et si l'on sait le nom de l'auteur ?

Histoire véritable d'un particulier très connu.

Si je fus pontife vaurien
Ou bien pontife homme de bien.

Toutes les rimes sont en *ien*.
D'avance, je remercie bien.

CHARLIERRE.

—

Qu'est devenu le manuscrit des Mémoires de Dumas, le gouverneur de l'Inde? — Les mémoires manuscrits du chevalier Dumas, ancien gouverneur des Indes françaises, ont été vendus en 1873, à l'hôtel Drouot, adjugés à un membre de l'Institut, ils ont été remis en

vente à la mort de celui-ci, vers l'année 1880. Que sont devenus ces mémoires?

E. ROCHEVERRE.

—

Clichés à retrouver. — Où furent publiés : le Tour de Marne, le Bois de Vincennes, et les beaux albums photographiques d'Ildephonse Rousset? Serait-il possible de retrouver les clichés qui ont servi à ces publications, et spécialement ceux qu'Ildephonse Rousset a pris à Saint-Germain-lès-Corbeil (Seine-et-Oise)?

DU ROC.

RÉPONSES

La publication de la Table des matières de l'Année nous force d'ajourner au prochain numéro, 10 janvier 1891, la majeure partie des Réponses.

—

Quel est le livre le plus incorrect qui ait jamais été imprimé? (XXIII, 616.) — C'est, je crois, le *Samaritane ofte spieghel der Godvreesentheyt en Eerboerheyt*, de Frans Baltensz, édité et imprimé à Dordrecht en 1648. On raconte sur son impression cette curieuse anecdote: « En 1648, les ouvrages concernant la religion devaient, avant d'être édités, obtenir du Synode un permis d'impression. Frans Baltensz ayant présenté son livre, le Synode refusa ce permis, en déclarant que l'ouvrage n'avait aucun intérêt. L'auteur, indigné, répondit que son ouvrage était si important, que s'il le coupait en pièces et s'il jetait ces pièces pêle-mêle dans un sac, même imprimé en cet état, le livre aurait encore un très grand intérêt. » Il le dit et le fit. C'est ainsi que fut édité ce livre, le plus curieux et le plus erroné qui ait jamais été publié.

La rareté de ce livre est insigne. L'histoire de sa fabrication est devenue proverbiale et a donné lieu à une locution hollandaise : « Il écrit à la Frans Baltensz! »

(Nimègue.) H. C. A. THIEME.

—

Le duc de Clarence et le vin de Malvoisie (XXIII, 641). — Il eût fallu d'abord demander s'il est bien sûr que le duc de Clarence ait été noyé dans du vin de Malvoisie, et même s'il ait été noyé du tout. J'ai eu l'occasion de causer de cette question avec un érudit anglais qui ne croyait pas plus à la noyade qu'au liquide. Il affirmait que tout cela ne provenait que d'un contresens, d'un quiproquo. Il ajoutait (car c'était un homme d'esprit qui plaisantait agréablement) que, d'après une version assez piquante, le duc de Clarence aurait reconnu, au moment même de l'immersion, que le prétendu vin de Malvoisie n'était qu'un vin de très médiocre qualité et qu'il s'était écrié, en faisant le plongeon : « Je suis volé. »

UN VIEUX CHERCHEUR.

—

Origine du mot pilori (XXIII, 641, 733). — Il semble impossible d'admettre l'origine locale que Sauval donne au mot pilori. Au reste, l'ouvrage très posthume de cet auteur sur les *Antiquités de la ville de Paris* n'a paru qu'en 1724, et il est à remarquer qu'aucun des linguistes des XVIIe et XVIIIe siècles n'a songé au puits de Lori. Spelmannus dans son *Glossarium* (1626) tire pilori ou mieux pillori, en vieux style, du français *pilleur*, parce que l'on condamnait à cette peine les banqueroutiers frauduleux. D'après Ménage, pilori vient de *piluricium*, petit poteau, et d'après du Cange, de *pilorium* ou *spilorium* qu'on dit en basse latinité pour une marque de haute justice. Furetière et le *Dictionnaire* de Trévoux mentionnent simplement les indications ci-dessus, sans émettre d'opinions. Volontiers, je me rangerai de l'avis de Littré, qui, après avoir rappelé, d'après Grimm, une origine allemande (*pfilaere*), déclare incertaine l'origine de notre mot.

La peine de pilori était connue des peuples de l'antiquité (pilori se disait en grec στηλη ou mieux κεεφων, d'après le *Thesaurus* d'Estienne); elle avait été, suivant Diogène Laërce, introduite à Rome par l'empereur Adrien.

Comme réfutation complète de l'opinion de Sauval, je crois devoir appeler l'attention sur ce que, dès le XIVe siècle, pillori était déjà un mot judiciaire employé par le Parlement de Paris. Dans un arrêt rendu le 28 février 1375, sur l'appel de la sentence rendue au Châtelet par le prévôt Hugues Aubriot, contre Agnès Piedeleu... on lit :

« Suprà quamdam quadrigam ligatam..... per lictorem seu bourellum, Parisiis, ad *pillorium*, in hallis nostris situatum... »

E. M.

Hugo et Dumas directeurs de la Comédie-Française (XXIII, 647). — Les Archives de la Comédie n'ont conservé aucune trace de la proposition Hugo-Dumas, dont les journaux du temps, et en particulier le *Courrier des théâtres*, parlent à plusieurs reprises.

Voir aussi la remarquable étude de M. Edmond Biré sur Victor Hugo, en cours de publication dans le *Correspondant*. G. MONVAL.

—

Sur un parent de Molière (XXIII, 647). — Il s'agit ici de Louis Pocquelin, fils du premier mariage de Jean Pocquelin Ier avec Anne Gaude, frère consanguin de Jean Pocquelin II, et, par conséquent, *oncle* de Molière.

En 1635, Louis Pocquelin demeurait au coin du Marché Neuf, en la Cité; il était marguillier de sa paroisse, Saint-Germain-le-Vieil.

En 1656, marchand de draps de soie; il avait pour associé Pierre Souart; en 1661, consul et administrateur de l'hôpital de la Charité.

En 1664, il demeurait rue Quincampoix, paroisse Saint-Jacques-la-Boucherie: à cette date, un jeton d'argent est frappé à son nom: *L. Pocquelin, receveur général des pauvres*.

Il mourut avant 1669: il était du corps de la mercerie.

De Marie Lempereur, fille d'un marchand, il eut cinq enfants, dont Madeleine Pocquelin, qui épousa François Gaultier, marchand de soie. Et ce furent les époux Gaultier, cousins germains de Molière, qui fournirent le deuil d'Armande Béjart en février 1673. GEORGES MONVAL.

—

Où est le Virgile annoté par Pétrarque? (XXIII, 647.) — J'ai donné l'histoire de ce précieux manuscrit dans la *Gazette des beaux-arts*, juillet-août 1884. Sabba da Castiglione, qui l'avait vu, « qui l'avait bien souvent tenu dans les mains et touché avec respect » à la bibliothèque de Pavie, en parle dans un de ses *Ricordi* (1546). Il le décrit en détail, sans omettre ni les fragments de lettres à Laure, écrits en marge par son amant, ni la miniature de Simone Memmi placée en tête du livre.

Sauvé par un gentilhomme de Pavie, lors du sac de la ville par Lautrec, le volume passa dans les mains d'Antonio Agostini, archevêque de Tarragone, et de là chez son ami Fulvio Orsini. Après la mort d'Orsini, le cardinal Frédéric Borromée l'acheta pour l'Ambrosienne. En 1796, il fut porté à Paris et installé à la Bibliothèque; il y est resté jusqu'à la chute de l'Empire. La Restauration l'a rendu à l'Italie, et le véritable manuscrit, un des rares survivants de la célèbre bibliothèque de Pétrarque, a repris sa place à l'Ambrosienne. EDMOND BONNAFFÉ.

— Ce célèbre manuscrit est à la bibliothèque Ambrosienne, présenté dans une vitrine à la curiosité des visiteurs de Milan. Le dernier travail consacré à son histoire est dû à M. de Nolhac, dans son livre sur la *Bibliothèque de Fulvio Orsini*, Paris, Vieweg, 1887, pp. 295-301; on y trouvera la bibliographie des ouvrages antérieurs qui ont mentionné le manuscrit. M. de Nolhac a annoncé une étude nouvelle sur le sujet, dans l'ouvrage d'ensemble qu'il prépare sur la bibliothèque de Pétrarque. P. N.

—

Obéron, le Nain vert (XXIII, 648). — Si Obéron, le *Nain vert*, se voit dans les vers d'Alfred de Vigny, on le trouve aussi dans ceux d'Hégésippe Moreau. Relisez, par exemple, cette adorable élégie qui a pour titre: *la Voulzie*.

Reste à savoir si le poète du *Myosotis* n'a pas emprunté ces trois mots au poète d'*Eloa?*

Un tout petit ruisseau coulant visible à peine;
Un géant altéré le buvait d'une haleine;
Le *nain vert*, Obéron, jouant au bord des flots,
Sauterait par-dessus, sans mouiller ses grelots.

Charmant, euphonique, presque toujours très correct, Hégésippe Moreau n'était pas original. Quand on parcourt ses œuvres, renfermées en un seul volume, on ne tarde pas à voir qu'il a imité tout ce qui était en relief à l'époque de sa jeunesse: Chateaubriand, Béranger, Barthélemy, Victor Hugo, Lamartine. — Pourquoi le souffle d'Alfred de Vigny ne l'aurait-il pas de même agité?

PHILIBERT AUDEBRAND.

—

Qu'est devenu le bureau de Samuel Bernard, fait par André Boulle? (XXIII, 648.) — Il existe, dans un château du canton de Sancerre (Cher), un bureau Boulle authentique, d'un travail merveilleux, qui a été estimé, dit-on, entre 40,000 et 50,000 francs. Je n'ai plus assez pré-

sents à l'esprit les détails de ce meuble précieux pour en donner la description. Ce château étant une propriété privée et ce bureau se trouvant lui-même dans un appartement encore habité, que je n'ai pu visiter que par suite d'une gracieuse tolérance, je ne crois pas devoir transcrire ici de noms propres; l'on comprendra ma discrétion. L. Jeny.

—

Le Musée de Versailles (XXIII, 648). — Je possède et je tiens à la disposition de Gers un joli exemplaire de la *Notice des tableaux, statues, vases, bustes, etc., composant le musée spécial de l'Ecole française*. Versailles, imp. Leblanc, an X, 4 ff. non chiffrés et 123 p. M. Dutilleux, chef de division à la préfecture de Seine-et-Oise, a publié, il y a quelques années, dans le recueil des Mémoires lus aux réunions des sociétés savantes et publiés par la direction des Beaux-Arts, un travail sur ce musée qui fut l'embryon de la galerie française actuelle du Louvre.

M. Tx.

— Mon collègue et ami M. Dutilleux a publié dans l'*Annuaire de Seine-et-Oise de* 1887 un excellent travail ayant pour titre: *le Musée National et le Muséum spécial de l'Ecole française à Versailles* (1792-1823). On y lit, page 539:

Il n'apparaît pas, des documents que nous avons pu consulter, qu'il ait été dressé un inventaire, même manuscrit, des richesses de tout genre que renfermaient les collections plus spécialement confiées à la garde de Fayolle. Il en fut autrement du Musée de l'école française proprement dit. Le 30 ventôse an X (21 mars 1802), le conservateur Tinet adresse au maire quelques exemplaires de la Notice des objets d'art composant ce musée. La bibliothèque communale de Versailles conserve un exemplaire de ce livret, devenu excessivement rare, et dont on ne connaît qu'une seule édition. Cet exemplaire est cartonné ; il contient VI et 123 pages et compte 369 numéros, indépendamment des bustes et statues et de l'indication sommaire des plafonds des diverses salles du château.

Ecolu.

TROUVAILLES & CURIOSITÉS

Rouget de l'Isle et Béranger. — Au moment où la France républicaine se prépare à célébrer le centenaire de la *Marseillaise*, il nous a paru qu'il serait intéressant de rappeler l'abandon et l'oubli où a été laissée la vieillesse de Rouget de l'Isle.

Nous avons trouvé, sur ce sujet, deux documents inédits dans la collection d'autographes de M. Henri Baillière, et nous sommes heureux de pouvoir les reproduire. Ce sont deux lettres charmantes, pleines de cœur et d'esprit, que Béranger adressait à son ami; la première est datée de *la Force* où Béranger avait encore « un mois à passer en cage », comme il le dit.

Elles portent toutes deux comme adresse : *M. Rouget de l'Isle, chez M. le général Breil, à Choisy-le-Roi, banlieue.*

Depuis la réception de votre lettre, il s'est passé tant de choses que vous aurez conçu pourquoi je ne vous ai pas répondu plutôt (*sic*). Vous semblez me rappeler ma promesse faite de vous écrire; je ne croyais pas vous l'avoir faite; mais je passe condamnation.

Quant à votre affaire, vous sentez combien dans ce moment il est difficile de rien mener à bout. Berard est parti pour deux mois, il y a déjà quinze jours. Mais je vous ai déjà dit que ce projet de récompense nationale dont vous me parlez n'est en définitive que l'application en grand de ce qu'on a fait pour vous établir un petit revenu. D'après les difficultés que cette souscription rencontre, jugez de ce que cela deviendrait sur une plus grande échelle. Il n'est pas jusqu'à la publicité qui empêcherait beaucoup de personnes de concourir à cette œuvre vraiment patriotique et digne d'une nation qui aurait un peu de mémoire. Renfermons-nous donc jusqu'à un meilleur tems (*sic*) dans le très petit cercle où nous avons manœuvré, sauf à l'étendre aussitôt que quelqu'un de nous en trouvera l'occasion.

Que ces réflexions, que je crois vous avoir déjà faites, n'augmentent pas vos inquiétudes, voilà ce que je souhaite bien. Je ne suis pas consolant autant que je voudrais l'être, mais j'ai ma propre expérience qui m'éclaire pour ce qui vous regarde. Voyez les choses comme elles sont, mais ne les aggravez pas. Demain peut-être quelque ressource nouvelle viendra s'offrir à nous. Je ne suis pas sans chercher, comme vous pouvez bien le croire, et peut-être trouverai-je enfin. Calmez donc votre imagination, et quant aux maux réels et présens (*sic*), croyez qu'ils m'affligent pour vous presque autant que vous-même.

Vous me parlez de Lafayette, dans votre lettre, comme si vous ignoriez qu'il est parti pour l'Auvergne, peu de jours après la clôture des Chambres. Il n'y a personne à Paris maintenant que les ministres, la canaille et les prisonniers. C'est là parler en véritable homme de cour, qu'en dites-vous ?

Je voudrais bien vous envoyer votre *Othello*, mais je ne sais comment m'y prendre pour cela. Il me serait plus facile de l'envoyer à Mayer Ber (*sic*), si je savais son adresse. Cependant un de ces jours j'espère vous le faire parvenir.

Ma santé se rétablit d'une petite attaque d'irritation d'entrailles. Un régime très rigoureux m'a tiré d'affaire.

Me voilà sous la main de M. Mangin. Heureusement que je n'ai plus guère qu'un mois à passer en cage. Il faut toutefois payer mon amende et c'est un autre chien à fouetter. Mon cher ami, les embarras se succèdent dans ce monde et, sans souffrir autant que vous, on peut encore avoir beaucoup à souffrir.

Adieu, du courage s'il est possible, et un peu de santé, s'il plaît à Dieu.

Tout à vous.

La Force, 20 août 1829.

BERANGER.

Mon pauvre ami, je suis tellement surchargé d'affaires que je n'ai pu répondre plutô (sic) à votre lettre.

Je vous ai déjà dit que je n'approuve pas votre projet de souscription. Si nous pouvons vendre votre manuscrit, comme je l'espère, rien de mieux. Il faudra nous en occuper; mais les souscriptions ne réussissent plus, et vous savez si c'est moi qui peux parler à Laffitte de prendre part à des souscriptions de ce genre, d'après l'oubli qu'il a fait de concourir à la mienne. Ceci va vous sembler bien dur; mais voilà de quoi adoucir le coup que je vous porte.

Vous saurez ou vous savez que David a fait d'après vous un très beau médaillon en marbre, grande dimension; cet artiste qui a autant de générosité que de talent, et qui doit mieux qu'un autre sentir le prix des illustrations patriotiques, vient de mettre ce médaillon en loterie, à 20 francs le billet. Nous nous occupons de les placer. Or, David veut que toute la somme vous soit remise. Vous n'aurez d'obligation qu'à lui, puisque chaque preneur de billet aura la chance de devenir possesseur d'un beau morceau de sculture (*sic*). Quant à David, c'est un homme dont on peut être l'obligé, je vous l'assure. Je vous engage même à lui écrire d'avance pour le remercier de cette honorable action. Il demeure rue de Vaugirard, n° 20.

Si nous plaçons promptement ces billets, vous aurez enfin de quoi renouveler cette maudite garde-robe qui s'en va toujours trop vite, pour nous autres pauvres diables, car je me rappelle le tems où je n'avais qu'un pantalon, que je veillais avec un soin tout paternel, et qui ne m'en jouait pas moins les tours les plus perfides. Il est vrai que j'avais un talent, qui vous manque, j'en suis bien sûr! Je savais faire des reprises, rattacher des boutons. Ce que c'est que d'être d'une famille de tailleur!

Vous n'avez pas reçu une si bonne éducation. Il vous faut du neuf; eh bien, j'espère que vous en aurez avant peu.

Adieu, mon cher ami, continuez de vous bien porter et ne vous fâchez pas contre moi de mon inexactitude à répondre à vos lettres.

A vous de cœur.

1er juin 1830.

BERANGER.

P. S. — J'ai enterré hier le dernier président de la république.

On a dit que Louis XVIII avait accordé une pension à Rouget de l'Isle : je crois que les deux lettres de Béranger établissent, au contraire, que l'auteur de la *Marseillaise* était, en 1829 et en 1830, dans la plus profonde misère. Les Bourbons ont toujours oublié qu'il avait été suspendu de ses fonctions de capitaine ingénieur de la place de Huningue et emprisonné à Saint-Germain en Laye, jusqu'au 9 thermidor, à cause de ses opinions royalistes, qu'il avait été disgracié par le Directoire, et qu'il s'était vu refuser l'honneur de reprendre du service; ils n'ont vu en lui que l'auteur de la *Marseillaise*, l'hymne républicain de l'épopée révolutionnaire.

Béranger parle en termes peu encourageants d'une tentative de souscription nationale, il s'ingénie à faire vendre un manuscrit, il organise une loterie avec un médaillon de David (d'Angers)... pour renouveler la garde-robe de Rouget de l'Isle. Il ne parait pas que tout cela ait réussi. C'est au lendemain des *Trois glorieuses* que Louis-Philippe accorda à Rouget de l'Isle une pension de 1,200 fr. sur sa cassette, et, en décembre 1830, la décoration de la Légion d'honneur. Mais 1,200 francs, — même avec la croix, — c'était bien peu de chose, pour vivre, en 1830, comme de nos jours. Béranger fit obtenir à Rouget de l'Isle deux autres pensions de 1,000 francs chacune, l'une de M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, l'autre de M. d'Argout, ministre du commerce. Et le chantre du *Dieu des bonnes gens* trouva une façon délicate d'annoncer à son ami la bonne nouvelle : « La *Marseillaise*, lui écrivit-il, vient d'être reconnue d'utilité publique et à ce titre subventionnée. »

Un mot, en finissant, sur les deux lettres de Béranger, ou plutôt quelques points d'interrogation que nous posons à la sagacité des lecteurs de l'*Intermédiaire des Chercheurs*.

Qu'est-ce qu'*Othello?* Est-ce un projet d'opéra dont Mayer Ber (sans doute Meyer Beer) devait écrire la musique? Rouget de l'Isle a bien fait un opéra-comique, l'*Ecole des Mères*, et une tragédie en vers libres, *Macbeth*.

Qu'est devenu le médaillon en marbre de Rouget de l'Isle par David d'Angers?

Que signifie le post-scriptum de la seconde lettre : « J'ai enterré hier le dernier président de la République »?

Dr RIRE.

Le Directeur-Gérant : LUCIEN FAUCOU.



TABLE DES MATIÈRES

A

B

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

ERRATA ET CORRIGENDA

Tome XXII

Pages.

713, l. 9 et 14, *lisez:* Lourdau (*non* Sourdeau).

Tome XXIII

19, l. 13, *lisez:* dans (*non* dons).
30, l. 32, — toutes (*non* toues).
31, l. 3, — donra (*non* donna).
31, l. 3, — ou (*non* au).
88, l. 39, — Louis XVII (*non* Louis XVI).
89, l. 41, — XXIII, 9 (*non* XIII, 9).
91, l. 17, — La Châtre (*non* Chartres).
117, l. 40, — Vingt ans avant (*non* vingt ans après).
163, l. 42, — grave (*non* grand).
241, l. 50, — Caix (*non* Chaix).
291, l. 52, — Roucher (*non* Boucher).

Pages.

344, l. 20, *lisez:* as transient (*non* a transient).
362, l. 9, — Lefebvre (*non* Leclerc).
393, l. 33, — XXII, 107 (*non* XXIII, 107).
478, l. 50, — directs (*non* discrets).
480, l. 12, — à son (*non* de son).
480, l. 4, — savions (*non* savons).
480, l. 35, — de n'être (*non* d'être).
497, l. 52, — en 2 volumes (*non* de 2 volumes).
498, l. 5, — 1833 (*non* 1835).
505, l. 47, — Loin de Paris (*non* Tour de Paris).
522, l. 41, — Mercuri (*non* Mercurié).
617, l. 5, — he (*non* she).
631, l. 28, — Bade (*non* Bude).
687, l. 4, — anthropomorphisme (*non* anthromorphisme).

Paris. — Imprimerie Charles Noblet, 13, rue Cujas.






3 0000 093 634 768

